

Repères et références statistiques

ENSEIGNEMENTS • FORMATION • RECHERCHE

2024



Repères et références statistiques

ENSEIGNEMENTS • FORMATION • RECHERCHE

2024

Directrice de la publication

Magda Tomasini

Rédactrices en chef

Viviane Demay

Estelle George

Éditeurs

Opixido

Johanna Sztanke

Composition

Opixido

Auteurs

Dominique Abriac

Stéphanie Amram-Chemouny

Loris Bagot

Éva Baradji

Julien Bargeton

Livio Battista

Anne-Sophie Beurenaut

Laurène Bocognano

Louis Bodelin

Claire Bordas

Pierre Boulet

Anaïs Bret

Laurence Brun

Caren Chaaya

Axelle Charpentier

Luc Cheung Kivan Yeun

Pierre Conceicao

Sophie Cristofoli

Yannick Croguennec

Laurence Dauphin

Charles De Fornel

Marion Defresne

Adeline Dembo

Aurélie Demongeot

Julien Desclaux

Pascal Dieusaert

Elise Dion

Manon Doré

Mélanie Drégoir

Claire Dutey

Yann Eteve

Franck Evain

Karl Even

Adrien Fernandez

Pascaline Feuillet

Marie Fourré

Morgane Fridlin

Cyrille Funes

Marguerite Garnero

Denis Geleyn

Estelle George

Hugo Giraudeau-Barthet

Cyrille Godonou

Léonie Guichard

Claire Hagège

Marina Hick

Soazig Jolivet

Léa Juzdzewski

Justine Klipfel

Aurélie Lacroix

François Lafitte

Marie Lazaridis

Stéphanie Le Breton

Marie Lebaudy

Audrey Léger

Basile Leroux

Claire Létroublon

Florent Lhuillier

Agnès Lièvre

Massimo Loi

Fabienne Lombard

Lauriane Magnino

Marie Mahoux

Solène Malfatto

Diane Marlat

Violette Marmion

Séverine Mayo-Simbsler

Maya Menuet

Nicolas Miconnet

Lyes Nait Ighil

Guirane Ndao

Lucie Neirac

Gilles N'guia

Thu Dung Nguyen

Vincent Paillet

Samuel Perrais

Tess Perrin

Élodie Persem

Louise Piquemal

Thibaud Premoli

Émilie Radé

Chistelle Raffaëlli

Gaël Raffy

Robert Rakocevic

Muriella Rakotobe

Hugo Rogie

Sylvie Rousseau

Franck Salles

Virginie Sathicq

Catherine Simon

Marc Simon

Alexia Stéfanou

Willy Thao Khamsing

Fanny Thomas

Alina Toader

Boubou Traore

Catherine Valette

Hatice Yildiz

ISSN 1635-9089 / e-ISSN 2427-4623

ISBN 978-2-11-172545-4 / e-ISBN 978-2-11-172546-1

Fonds de carte © IGN-2023

Dépôt légal : août 2024

Repères et références statistiques est une publication annuelle éditée depuis 1984. Elle fournit, en un seul volume, toute l'information statistique disponible sur le fonctionnement et les résultats du système éducatif français. Elle comprend également un aperçu synthétique des principales données sur les enseignements primaire et secondaire, mais également sur l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle.

Les différentes thématiques sont abordées à travers **195 fiches** présentées chacune sous la forme d'une double page. La page de droite est constituée de tableaux et graphiques et la page de gauche contient une présentation synthétique de ces données. Cette présentation est accompagnée d'une rubrique « Précisions » et d'une rubrique « Pour en savoir plus » permettant au lecteur de bien interpréter les données et de les compléter en recourant aux autres publications des ministères chargés de l'éducation nationale ou de l'enseignement supérieur. Cette page est complétée d'une série temporelle longue illustrant la thématique. Ces données sont téléchargeables sur la nouvelle application interactive de RERS accessible depuis le site du ministère chargé de l'éducation nationale et sont mises à jour tout au long de l'année dès que les sources sont disponibles.

Ce **quarante et unième numéro** apporte aux décideurs, comme aux acteurs du système éducatif et au grand public, une information dont la richesse et la pertinence visent à éclairer et étayer le débat sur le système éducatif mais aussi les choix collectifs de prospective.

Magda Tomasini

Directrice de l'évaluation, de la prospective
et de la performance (DEPP)
Ministère de l'Éducation nationale
et de la Jeunesse

Pierrette Schuhl

Sous-directrice des systèmes d'information
et des études statistiques (SIES)
Ministère de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche

En raison des arrondis, la somme des pourcentages ne correspond pas exactement à 100% dans certains tableaux et graphiques.

Lorsque les données portent sur une rentrée ou année scolaire, les intitulés de colonne font référence à l'année civile au cours de laquelle a lieu la rentrée. Par exemple, dans la fiche 1.02, la colonne « 2023 » se réfère aux effectifs d'élèves et étudiants de la rentrée scolaire 2023 (ou année scolaire 2023-2024).

Cette même règle s'applique aux évolutions. Par exemple, dans la fiche 1.02, la colonne « Évol. 2022/2023 (%) » se réfère à l'évolution des effectifs d'élèves et étudiants entre les rentrées scolaires 2022 et 2023.

Les Notes d'Information sont référencées à la fin de l'ouvrage.

SIGNES CONVENTIONNELS UTILISÉS

ε	Résultat très petit mais non nul
0	Résultat non significatif ou Valeur inférieure à 0,05
(blanc)	Absence d'effectif ou Pas d'effectif possible (aucun résultat ne peut être inscrit)
n.d.	Information non disponible
p	Données provisoires

CHAMPS

- Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse (MENJ), sauf mention contraire.
- Le terme « France » regroupe la France métropolitaine et les DROM (*y compris Saint-Barthélemy et Saint-Martin qui sont rattachées à l'académie de Guadeloupe*).
- Départements et régions d'outre-mer (DROM) : Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, La Réunion.
Mayotte a changé de statut le 31 mars 2011, passant de collectivité d'outre-mer à département et région d'outre-mer (DROM).
- Collectivités d'outre-mer (COM) : Polynésie française, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon, Wallis-et-Futuna.
Saint-Barthélemy et Saint-Martin sont rattachées à l'académie de Guadeloupe.
- La Nouvelle-Calédonie possède un statut provisoire de « collectivité spécifique ».

PUBLICATION DES DONNÉES

L'ensemble de la publication et les données sont téléchargeables :

<https://rers.depp.education.fr>

Certaines fiches qui n'ont pu être actualisées cette année seront disponibles dès la rentrée scolaire.

Des données complémentaires sous forme de séries longues sont disponibles :

<https://www.education.gouv.fr/series-chronologiques-de-donnees-statistiques-sur-le-systeme-educatif-12530>

1. LE SYSTÈME ÉDUCATIF

1.01	Les principales filières de formation à la rentrée 2023	10
1.02	La population scolaire et de l'enseignement supérieur : synthèse	12
1.03	Le taux de scolarisation par département et académie	14
1.04	Les territoires de résidence et de scolarisation des élèves	16
1.05	Le taux de scolarisation par âge	18
1.06	La répartition des jeunes de 14 à 17 ans dans le système éducatif	20
1.07	La scolarisation des élèves en situation de handicap	22
1.08	La scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés	24
1.09	Les structures de formation initiale	26

2. LES ÉTABLISSEMENTS

2.01	Les écoles	28
2.02	Les classes du premier degré	30
2.03	Les écoles par académie	32
2.04	Les collèges et les lycées : type d'établissement et classes	34
2.05	Les collèges et les lycées : niveau de formation et classes	36
2.06	La taille des classes dans le second degré	38
2.07	Les collèges et les lycées par académie	40
2.08	La taille des collèges et des lycées	42
2.09	L'hébergement des élèves dans les établissements du second degré	44
2.10	Les ensembles immobiliers du second degré public et l'équipement numérique	46
2.11	Le climat scolaire du point de vue des élèves de CM1-CM2	48
2.12	Le climat scolaire du point de vue des collégiens	50
2.13	Le climat scolaire du point de vue des élèves de lycée	52
2.14	Le climat scolaire et les violences du point de vue des personnels du premier degré	54
2.15	Les incidents graves déclarés pour les écoles publiques et les établissements scolaires	56
2.16	L'absentéisme des élèves du second degré public	58
2.17	Les réseaux d'éducation prioritaire [REP+ et REP]	60
2.18	Les élèves habitant dans un quartier prioritaire	62
2.19	Les établissements et structures de l'enseignement supérieur	64

3. LES ÉLÈVES DU PREMIER DEGRÉ

3.01	Le premier degré : évolution des effectifs	66
3.02	Le premier degré par département et académie	68
3.03	Le premier degré : sexe, âge et parcours	70
3.04	La scolarisation avant l'âge de 6 ans	72
3.05	L'étude des langues vivantes dans le premier degré	74
3.06	Le retard scolaire à l'entrée en sixième	76
3.07	Les élèves en situation de handicap dans le premier degré – 1	78
3.08	Les élèves en situation de handicap dans le premier degré – 2	80
3.09	Les élèves de l'enseignement privé hors contrat dans le premier degré	82

4. LES ÉLÈVES DU SECOND DEGRÉ

4.01	Le second degré : évolution des effectifs	84
4.02	Le second degré par département et académie	86
4.03	L'origine sociale des élèves du second degré	88
4.04	Les formations en collège : sexe, âge, flux	90
4.05	Les formations professionnelles en lycée : évolution des effectifs	92
4.06	Les formations professionnelles en lycée : classe, sexe, âge	94
4.07	Les formations professionnelles sous statut scolaire : flux	96
4.08	Les formations professionnelles en lycée par spécialité	98
4.09	Les formations générales et technologiques par série	100
4.10	Les formations générales et technologiques en lycée : sexe, âge, flux	102
4.11	Les options facultatives de seconde générale et technologique	104
4.12	Les enseignements de spécialité en première générale : matières	106
4.13	Les enseignements de spécialité en première générale : combinaisons	108
4.14	Les enseignements de spécialité en terminale générale : matières	110
4.15	Les enseignements de spécialité en terminale générale : combinaisons	112
4.16	Les options facultatives de première et terminale générales	114
4.17	L'étude des langues vivantes dans le second degré	116
4.18	Les sections linguistiques dans le second degré	118
4.19	L'étude du latin et du grec ancien dans le second degré	120
4.20	Les élèves de Segpa	122
4.21	Les élèves en situation de handicap dans le second degré – 1	124
4.22	Les élèves en situation de handicap dans le second degré – 2	126
4.23	Le devenir des élèves en situation de handicap à 17 ans	128
4.24	Les élèves de l'enseignement privé hors contrat dans le second degré	130
4.25	Les élèves des dispositifs relais en collège	132
4.26	L'enseignement agricole dans le second degré	134
4.27	Le devenir des élèves onze ans après l'entrée en CP	136
4.28	Les poursuites d'études après la troisième et la seconde GT dans l'enseignement scolaire et l'apprentissage	138

5. LES ACQUIS DES ÉLÈVES

5.01	L'évaluation Repères en début de CP : résultats généraux	140
5.02	L'évaluation Repères en début de CP : résultats par secteur	142
5.03	L'évaluation Repères en début de CE1 : résultats généraux	144
5.04	L'évaluation Repères en début de CE1 : résultats par secteur	146
5.05	L'évaluation Repères en début de CM1 : résultats généraux	148
5.06	L'évaluation Repères en début de CM1 : résultats par secteur	150
5.07	Les évaluations Repères en début de CP, de CE1 et de CM1 : résultats par sexe	152
5.08	L'évaluation en début de sixième : résultats généraux	154
5.09	L'évaluation en début de sixième : résultats par secteur	156
5.10	L'évaluation en début de sixième : résultats par domaine	158
5.11	L'évaluation en début de quatrième : résultats généraux	160
5.12	L'évaluation en début de quatrième : résultats par secteur	162
5.13	L'évaluation en début de quatrième : résultats par domaine	164
5.14	L'évaluation en début de sixième et de quatrième : résultats par sexe	166
5.15	Le test de positionnement en début de seconde générale et technologique	168
5.16	L'évaluation en début de seconde professionnelle	170

5.17	Le test de positionnement en début de première année de CAP sous statut scolaire	172
5.18	Sentiment de confiance des élèves au collège et au lycée selon le sexe	174
5.19	Les compétences des jeunes en lecture	176
5.20	Les performances des élèves de CM1 en compréhension de l'écrit selon l'enquête Pirls	178
5.21	Les compétences civiques et citoyennes des élèves de quatrième selon l'enquête ICCS	180
5.22	Les performances en mathématiques des élèves de 15 ans selon l'enquête PISA	182

6. LES APPRENTIS

6.01	Les centres de formation d'apprentis : évolution des effectifs	184
6.02	Les apprentis par région et académie	186
6.03	Les apprentis par spécialité de formation	188
6.04	Les formations en apprentissage : classe, sexe, âge	190
6.05	L'apprentissage dans le second degré professionnel	192
6.06	Les origines scolaires des apprentis du second degré	194
6.07	L'apprentissage dans le supérieur	196
6.08	Les apprentis en EPLE	198
6.09	Les apprentis et les CFA en 2023-2024	200

7. LES ÉTUDIANTS

7.01	Les effectifs du supérieur : évolution	202
7.02	Les effectifs du supérieur par académie	204
7.03	Les doctorants et les docteurs	206
7.04	Les étudiants dans les formations scientifiques	208
7.05	Les étudiants des universités	210
7.06	Les nouveaux entrants à l'université	212
7.07	La population universitaire par établissement et académie	214
7.08	Les étudiants préparant un BUT	216
7.09	Les étudiants des filières d'ingénieurs	218
7.10	Les écoles de commerce, gestion et vente	220
7.11	Les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE)	222
7.12	Les sections de techniciens supérieurs et assimilés	224
7.13	Les sections de techniciens supérieurs et assimilés par spécialité	226
7.14	La formation continue dans l'enseignement supérieur	228
7.15	Les femmes dans l'enseignement supérieur	230
7.16	L'origine sociale des étudiants français	232
7.17	La mobilité des étudiants entre la France et l'étranger	234
7.18	Les étudiants étrangers en mobilité internationale dans l'enseignement supérieur	236
7.19	Les étudiants étrangers en mobilité internationale dans l'enseignement supérieur par nationalité	238
7.20	Les étudiants étrangers en mobilité internationale dans les universités	240
7.21	Vœux d'orientation et propositions d'admission des nouveaux bacheliers	242
7.22	Les taux d'inscription des nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur	244
7.23	Les entrants en première année de l'enseignement supérieur : provenance et devenir un an après	246
7.24	Les candidatures et propositions d'admission en master	248
7.25	Les stages étudiants	250

8. RÉSULTATS, DIPLÔMES, INSERTION

8.01	La réussite au diplôme national du brevet : sexe, âge, origine sociale	252
8.02	La réussite au baccalauréat selon la série	254
8.03	La réussite au baccalauréat : sexe, âge, origine sociale	256
8.04	La proportion de bacheliers dans une génération	258
8.05	L'espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième	260
8.06	Les diplômes technologiques et professionnels du second degré	262
8.07	La réussite au CAP et au baccalauréat professionnel : sexe, âge	264
8.08	La réussite au CAP et au baccalauréat professionnel par spécialité	266
8.09	Le BTS : présentation générale	268
8.10	Le BTS : succès par spécialité	270
8.11	Les diplômes universitaires de technologie	272
8.12	La réussite au DUT	274
8.13	Les diplômes universitaires : évolution	276
8.14	Les diplômes universitaires par discipline	278
8.15	La réussite en licence	280
8.16	Les diplômes d'ingénieurs et de commerce	282
8.17	Le niveau d'études à la sortie du système éducatif	284
8.18	L'emploi à 6 mois des sortants de formations professionnelles en lycée	286
8.19	L'emploi à 6 mois des sortants d'apprentissage	288
8.20	L'insertion professionnelle des diplômés 2020 de l'université	290
8.21	L'insertion professionnelle des docteurs diplômés en 2018	292
8.22	La situation professionnelle quelques années après la fin de la formation initiale	294
8.23	La validation des acquis de l'expérience : diplômes technologiques et professionnels	296
8.24	La validation des acquis de l'expérience dans l'enseignement supérieur	298
8.25	Les diplômes à l'issue de la formation continue dans l'enseignement supérieur	300
8.26	La France et les objectifs européens de l'éducation	302

9. LES PERSONNELS

9.01	Les personnels de l'enseignement scolaire : évolution	304
9.02	Les personnels de l'enseignement scolaire par missions et corps	306
9.03	L'âge, le sexe et le rythme de travail des personnels de l'éducation nationale	308
9.04	Le personnel de l'éducation nationale : structure par âge	310
9.05	Les enseignants du premier degré public par académie et département	312
9.06	Les enseignants du premier degré privé sous contrat par académie et département	314
9.07	Les enseignants du second degré public par académie	316
9.08	Les enseignants du second degré privé sous contrat par académie	318
9.09	Les enseignants du second degré par niveau de formation	320
9.10	Les enseignants du second degré par discipline	322
9.11	Le service des enseignants dans les établissements du second degré	324
9.12	L'encadrement des élèves dans les établissements du second degré	326
9.13	Les enseignants remplaçants des premier et second degrés publics et privés sous contrat	328
9.14	La mobilité des enseignants des premier et second degrés publics	330
9.15	La rémunération des enseignants de l'éducation nationale	332
9.16	Les personnels non enseignants de l'enseignement scolaire	334
9.17	Le bien-être au travail des personnels de l'éducation nationale dans les écoles et établissements scolaires	336
9.18	Les enseignants du supérieur par discipline	338

9.19	Les personnels non enseignants de l'enseignement supérieur public sous tutelle du MESR	340
9.20	La formation continue des personnels de l'éducation nationale	342
9.21	La formation des enseignants dans le premier degré	344
9.22	La formation des enseignants de collège	346
9.23	Les pratiques d'enseignement dans le premier degré	348
9.24	Les pratiques d'enseignement au collège	350
9.25	Les départs à la retraite des personnels	352
9.26	Les concours de recrutement de personnels enseignants du premier degré	354
9.27	Les concours externes de recrutement de personnels enseignants du premier degré	356
9.28	Les concours de recrutement de personnels enseignants du second degré	358
9.29	Les concours de recrutement de personnels enseignants du second degré public selon les disciplines	360
9.30	Les concours de recrutement de personnels d'encadrement et de vie scolaire	362
9.31	Les concours de recrutement de personnels ASS, ITRF et des bibliothèques	364

10. BUDGETS, COÛTS ET FINANCEMENTS

10.01	La dépense intérieure d'éducation	366
10.02	Le financement de la dépense intérieure d'éducation	368
10.03	Le budget : analyse et évolution	370
10.04	Le financement des producteurs d'éducation	372
10.05	Les dépenses par élève et par étudiant	374
10.06	Les aides sociales dans le second degré	376
10.07	L'aide aux étudiants	378
10.08	Les boursiers sur critères sociaux à l'université	380
10.09	La recherche et le développement expérimental : vue d'ensemble	382

11. LA FRANCE D'OUTRE-MER

11.01	La population scolaire en outre-mer	384
11.02	Le premier degré dans les DROM	386
11.03	Le second degré dans les DROM	388
11.04	Les flux et l'origine sociale des élèves du second degré dans les DROM	390
11.05	Les étudiants du supérieur dans les DROM-COM et en Nouvelle-Calédonie	392
11.06	Les étudiants des universités dans les DROM-COM et en Nouvelle-Calédonie	394
11.07	Les diplômés dans les DROM et les COM	396
11.08	Les personnels de l'enseignement scolaire dans les DROM	398
	Glossaire	400
	Table des sigles	424
	Notes d'information de référence	432

Le système éducatif français comprend trois degrés, partagés en cycles pour les premier et second degrés.

Le **premier degré** correspond aux enseignements préélémentaire et élémentaire, dispensés dans les écoles maternelles, élémentaires et primaires. Ces enseignements se déroulent en trois cycles : le cycle des apprentissages premiers, de la petite à la grande section de maternelle (cycle I); le cycle des apprentissages fondamentaux, du CP au CE2 (cycle II) et le cycle de consolidation, du CM1 à la sixième (cycle III).

L'**enseignement du second degré** (enseignement secondaire) est dispensé dans les collèges, puis dans les lycées généraux et technologiques ou les lycées professionnels. Depuis la rentrée 2016, la sixième parachève le cycle de consolidation qui débute lors du premier degré. Le cycle des approfondissements s'étend de la cinquième à la troisième. Des enseignements adaptés sont également offerts en collège (sixième à troisième Segpa). Depuis la rentrée 2020, les élèves de première et de terminale générales sont scolarisés en fonction des options de spécialité et non dans des séries.

L'enseignement relevant de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des enfants handicapés dans le premier et le second degré s'organise en partie en coopération avec le ministère chargé de la santé.

L'**enseignement post-secondaire et supérieur** est dispensé dans les lycées (sections de techniciens supérieurs [STS], classes préparatoires aux grandes écoles [CPGE]), dans les grandes écoles et les écoles ou instituts spécialisés, et dans les universités. Les universités offrent les formations licence-master-doctorat (LMD). Le cursus licence correspond aux trois premières années universitaires; le cursus master regroupe les deux années suivantes; enfin, le cursus doctorat (trois ans), à vocation recherche, aboutit à une thèse de doctorat. Les diplômes universitaires de santé sont accessibles par deux voies d'entrée : le parcours spécifique santé (PASS) et la licence accès santé (L.AS), une licence universitaire avec une mineure santé.

L'apprentissage constitue une voie d'accès à l'enseignement professionnel, directement après la troisième ou ultérieurement dans le parcours de formation.

L'instruction en France est obligatoire à partir de l'âge de 3 ans depuis la rentrée 2019 et jusqu'à 16 ans. La notion d'« âge théorique », utilisée dans la publication, fait référence à un cursus scolaire commencé à l'âge de 3 ans et effectué sans redoublement, ni interruption, ni saut de classe.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

SECOND DEGRÉ

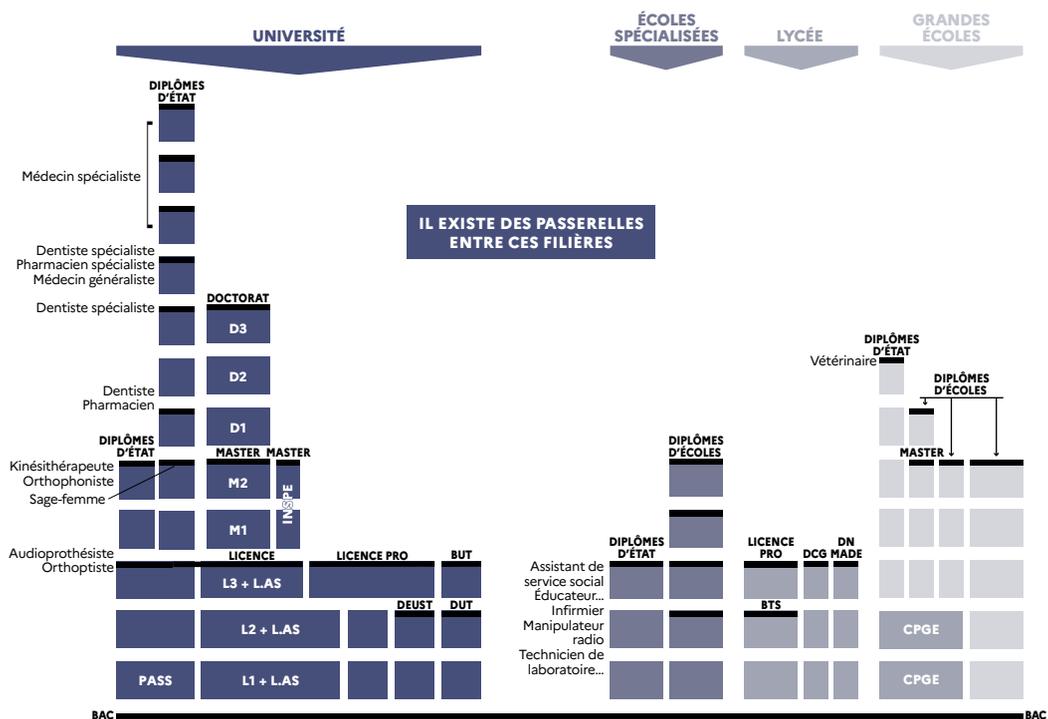
PREMIER DEGRÉ

Formations générales et technologiques en lycée et formations professionnelles (en lycée ou en apprentissage)

Formations en collège

Enseignement élémentaire

Enseignement préélémentaire



	Bac général	Bac technologique	BT	Bac pro		
Cycle terminal	Terminale générale	Terminale technologique	Terminale BT	Terminale pro	CAP	ULIS/ UPE2A
	Première générale	Première technologique	Première BT	Première pro		
Cycle de détermination	Seconde générale et technologique		Seconde BT	Seconde pro	1 ^{re} année CAP	

Diplôme national du brevet (DNB)					
Cycle IV (approfondissements)	Troisième	ULIS / UPE2A	Sixième à troisième Segpa		
	Quatrième				
	Cinquième				
Cycle III (consolidation)	Sixième				
Cycle III (consolidation)	Cours moyen deuxième année	ULIS / UPE2A			
	Cours moyen première année				
Cycle II (apprentissages fondamentaux)	Cours élémentaire deuxième année				
	Cours élémentaire première année				
Cycle I (apprentissages premiers)	Cours préparatoire				
	Grande section				
	Moyenne section				
	Petite section (3 ans)				

BT Examen terminal

--- Le cycle III couvre la fin de l'enseignement élémentaire et la 6^e en collège

Enseignements adaptés

À la rentrée 2023, l'ensemble du système éducatif public et privé français scolarise 12,7 millions d'élèves et d'apprentis dans les premier et second degrés, soit une baisse de 0,5% en un an, avec cependant des disparités selon le niveau et le statut (1)(2).

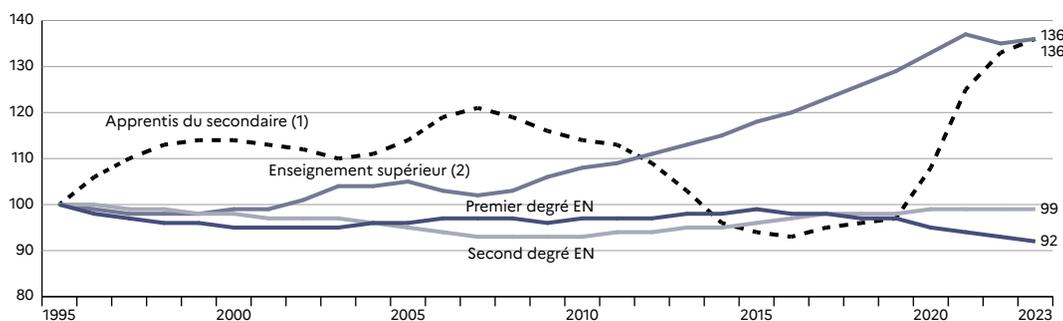
Les effectifs du premier degré public et privé sous contrat sont en baisse (-1,3%) pour la septième année consécutive compte tenu de la baisse des naissances depuis 2010. En revanche, les effectifs d'élèves du premier degré bénéficiant de l'appui d'une unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) poursuivent leur hausse (+0,8%) ainsi que ceux scolarisés dans un établissement privé hors contrat (+1,7%), bien qu'ils n'accueillent que 0,9% des élèves du premier degré.

Dans le second degré public et privé sous contrat du ministère chargé de l'éducation nationale, les effectifs

sont stables à la rentrée 2023, avec cependant une hausse dans les formations professionnelles en lycée (+1,8%). Dans les établissements de l'enseignement agricole, les effectifs progressent aussi (+0,6%), tout comme dans les établissements spécialisés de la santé (+1,5%). Les effectifs d'apprentis du secondaire augmentent également (+2,2%), même si cette hausse est moins soutenue que l'an passé (+6,5%).

Par ailleurs, l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur scolarisent 2,97 millions d'étudiants à la rentrée 2023, en hausse de 1,0% en un an (3). Cette hausse est aussi bien partagée par les universités (+0,4%) que les CPGE (+1,5%), les écoles de commerce (+2,2%) et les autres établissements du supérieur (+5,0%). Seuls les effectifs d'étudiants inscrits en formations d'ingénieurs diminuent, qu'ils soient inscrits en université (-3,8%) ou non (-1,6%).

1 Évolution des effectifs par degré d'enseignement, base 100 en 1995



► Champ : France (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé (uniquement privé sous contrat pour le premier degré à partir de 2009 et pour le second degré sur toute la période). RERS 2024, DEPP, SIES

1. Jusqu'en 2018, cette catégorie inclut les pré-apprentis.

2. Les STS en apprentissage sont prises en compte à partir de 2010. Données provisoires pour l'enseignement supérieur pour l'année 2023-2024 (reconduction des données 2022-2023 pour les écoles paramédicales et sociales).

Précisions

Cette fiche fait la synthèse de données présentées dans la publication, disponibles pour la dernière rentrée scolaire, et qui portent sur :

- les élèves des premier et second degrés dans un établissement sous tutelle du ministère chargé de l'éducation nationale (voir chapitres 3 et 4);
- les élèves des premier et second degrés scolarisés dans un établissement privé hors contrat (voir fiches 3.09 et 4.24);
- les élèves du second degré des établissements sous tutelle du ministère chargé de l'agriculture, sous statut scolaire (voir fiche 4.26);
- les élèves scolarisés dans les établissements hospitaliers et médico-sociaux, dans un établissement sous tutelle du ministère chargé de la santé (voir fiche 1.07);

- les apprentis du second degré en centres de formation d'apprentis (voir chapitre 6);
- les étudiants inscrits en établissement d'enseignement supérieur (tous types d'établissements et de tutelles), y compris formation continue, et qui incluent une partie des apprentis (voir chapitre 7).

Population étudiante, population scolaire du premier degré, population scolaire du second degré – Voir « Glossaire ».

Avertissement – Les inscriptions comptabilisées à l'université excluent, pour tous les millésimes, les inscriptions simultanées à l'université et en CPGE, rendues obligatoires par la loi en 2013.

Source

DEPP et SIES-MESR.

Voir les sources décrites pour chaque niveau d'enseignement dans les chapitres correspondants.

2 Évolution des effectifs d'élèves, d'étudiants et d'apprentis, en milliers

	1980	1990	2000	2010	2015	2020	2021	2022	2023	Évol. 2022/ 2023 (%)
Préélémentaire	2 456,5	2 644,2	2 540,3	2 532,8	2 552,0	2 375,0	2 337,4	2 314,9	2 285,6	-1,3
Élémentaire	4 810,0	4 218,0	3 953,0	4 071,4	4 175,7	4 138,0	4 090,0	4 052,5	3 998,4	-1,3
ULIS	129,8	91,2	58,7	44,3	48,7	52,9	54,1	55,4	55,9	0,8
Premier degré public et privé sous contrat	7 396,3	6 953,4	6 552,0	6 648,6	6 776,4	6 565,8	6 481,5	6 422,8	6 339,9	-1,3
Premier degré privé hors contrat (1)				15,6	28,8	51,0	57,1	58,5	59,5	1,7
Formations en collège	3 376,9	3 368,1	3 400,0	3 213,5	3 308,9	3 414,4	3 407,5	3 411,4	3 404,8	-0,2
dont enseignement adapté du second degré (Segpa) (2)	114,9	114,6	110,2	95,6	88,8	87,1	87,0	85,8	84,7	-1,2
Formations professionnelles en lycée (3)	807,9	750,0	694,5	690,9	656,9	638,3	626,7	621,6	633,0	1,8
Formations générales et technologiques en lycée	1 124,4	1 607,6	1 493,9	1 417,6	1 543,2	1 604,4	1 620,6	1 620,8	1 618,8	-0,1
Second degré public et privé sous contrat	5 309,2	5 725,8	5 588,4	5 322,1	5 509,0	5 657,0	5 654,8	5 653,8	5 656,6	0,0
Second degré privé hors contrat (1)			26,0	31,1	27,5	28,8	31,4	24,1	23,2	-3,6
Second degré agriculture (4)	117,1	116,2	151,3	149,9	144,5	133,2	135,2	135,6	136,4	0,6
Établissements spécialisés de la santé (4)	96,2	88,2	81,4	71,5	71,4	67,0	68,4	65,6	66,6	1,5
Apprentis de l'enseignement secondaire (5)	244,1	225,6	324,9	322,1	266,5	306,3	354,4	377,3	385,6	2,2
Total élèves et apprentis des premier et second degrés	13 162,8	13 109,2	12 723,9	12 560,9	12 824,0	12 809,2	12 782,9	12 737,8	12 667,8	-0,5

► Champ : France (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé.

RERS 2024, DEPP, SIES

1. Le privé sous contrat et hors contrat ne sont distingués qu'à partir de 2010 pour le premier degré et de 2000 pour le second degré. Par ailleurs, à partir de 2022, seuls les élèves de moins de 16 ans sont comptabilisés dans le second degré.
 2. L'enseignement adapté inclut les effectifs des Segpa en lycée et en EREA.
 3. À partir de la rentrée 1995, les formations professionnelles en lycée incluent les formations complémentaires et les préparations diverses de niveaux 3 et 4.
 4. Sans doubles-comptes avec le ministère chargé de l'éducation nationale. Pour les établissements relevant du ministère chargé de la santé, il s'agit des élèves pris en charge dans les établissements hospitaliers et médico-sociaux, sans doubles comptes avec l'éducation nationale depuis 2008 (voir 1.07).
 5. Tous ministères confondus. Jusqu'en 2018, cette ligne inclut les préapprentis.
- ULIS** : unité localisée pour l'inclusion scolaire; **Segpa** : section d'enseignement général et professionnel adapté; **CFA** : centre de formation d'apprentis.

3 Évolution des effectifs d'étudiants et d'apprentis du supérieur, en milliers

	2000	2010	2015	2019	2020	2021	2022	2023 (p)	Évol. 2022/ 2023 (%)
Universités	1 396,8	1 420,6	1 552,2	1 635,4	1 650,0	1 656,9	1 597,7	1 604,2	0,4
dont : préparation DUT	116,1	115,7	116,2	120,6	120,9	115,1	107,3	143,1	33,4
ingénieurs (y compris en partenariat)	23,2	23,9	28,5	31,8	31,2	31,5	31,6	30,4	-3,8
CPGE	70,3	79,9	85,9	85,1	84,9	83,4	81,2	82,4	1,5
STS et assimilés (1)	238,9	292,2	316,3	341,7	376,8	408,9	406,7	409,2	0,6
Formations d'ingénieurs (hors universités y compris en partenariat)	73,3	101,6	118,0	135,8	140,8	144,2	146,0	143,6	-1,6
Écoles de commerce, gestion, comptabilité et vente (hors STS, DCG DSCG)	63,4	121,3	136,2	199,2	219,3	239,1	244,9	250,2	2,2
Écoles paramédicales et sociales (2)	93,4	137,4	135,2	140,8	142,0	152,3	154,1	154,1	0,0
Autres établissements d'enseignement supérieur (3)	224,3	196,2	226,1	269,1	281,6	294,4	306,5	321,8	5,0
Total enseignement supérieur (y compris apprentissage)	2 160,3	2 349,2	2 569,9	2 807,0	2 895,5	2 979,2	2 937,1	2 965,4	1,0
Total apprentis du supérieur (4)	51,2	111,4	144,0	203,8	323,3	479,6	576,3	635,8	10,3

► Champ : France (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé.

RERS 2024, DEPP, SIES

1. Les STS en apprentissage sont prises en compte à partir de 2010.
 2. Données provisoires pour l'année 2023-2024 (reconduction des données 2022-2023).
 3. Groupe non homogène (établissements universitaires privés, grands établissements, écoles vétérinaires, écoles normales supérieures, écoles dépendant d'autres ministères, etc.). Il comprend également les effectifs des IUFM avant leur rattachement à une université (2008 à 2010).
 4. Les apprentis du supérieur ne sont pas tous retrouvés dans les effectifs de synthèse de l'ensemble de l'enseignement supérieur présentés au-dessus. En 2023, on estime que sept apprentis étudiants sur dix sont retrouvés dans le « total enseignement supérieur ».
- BUT** : bachelier universitaire de technologie; **CPGE** : classe préparatoire aux grandes écoles; **STS** : section de technicien supérieur; **DCG** : diplôme de comptabilité et gestion; **DSCG** : diplôme supérieur de comptabilité et gestion.

En 2021-2022, les effectifs de la population scolarisée (15 687 000) ont augmenté de 98 100 élèves, étudiants et apprentis, soit une hausse de 0,6% par rapport à la rentrée précédente (1). Dans le même temps, la population a augmenté également de 0,3%. En France, au total, 23,0% de la population est scolarisée en 2021-2022.

Selon les académies, les effectifs scolarisés évoluent différemment entre les années scolaires 2020-2021 et 2021-2022. Ils progressent pour la majorité des académies avec éventuellement des disparités départementales. La hausse la plus importante est dans l'académie de Mayotte (+ 5,1%), suivie des académies de Paris (+ 4,3%) et de Nice (+ 2,5%). Au contraire, les plus fortes baisses concernent les académies de Martinique (-2,0%) et de Guadeloupe (-1,2%).

En France hors DROM, le **taux de scolarisation** varie de 15,8% dans l'académie de Corse à 34,2% dans celle de Paris. Les résultats sont contrastés au sein des académies. Ainsi, dans l'académie de Toulouse, le taux est de 26,0% en Haute-Garonne contre 15,0% dans le Lot. Le département de la Creuse affiche le taux le plus faible avec seulement 14,3% de la population scolarisée. Dans les DROM, la part de la population scolarisée (28,2%) est toujours au-dessus de la moyenne nationale, à l'exception de la Martinique. Cela s'explique par l'importance de la part des jeunes dans la population totale de ces départements.

Précisions

Population scolarisée – Elle comprend les élèves, étudiants et apprentis en formation initiale dans les établissements relevant des ministères chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, mais aussi ceux dépendant d'autres ministères (notamment ceux chargés de l'agriculture, de la santé, etc.). Les effectifs du supérieur sont estimés en éliminant les doubles inscriptions. La population

scolarisée de la Guadeloupe intègre celles de Saint-Martin et Saint-Barthélemy, collectivités d'outre-mer depuis 2007, mais relevant de l'académie de la Guadeloupe.

Population totale – Les effectifs par tranche d'âge ont été estimés par la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) à partir du bilan démographique de l'Insee. Les données sont provisoires pour les deux dernières années (2020 et 2021). Elles portent sur la France.

Source

Systèmes d'information et enquêtes statistiques, DEPP et SIES-MESR.
Statistiques communiquées par le ministère chargé de l'agriculture et par le ministère chargé de la santé.
Insee-traitement DEPP pour les effectifs de population.

1 Population scolarisée et population totale par département, académie et région académique en 2021-2022

Départements, académies et régions académiques	Population scolarisée	Évolution 2020/2021 (%)	Population totale (p)	Taux de scolarisation (%)	Départements, académies et régions académiques	Population scolarisée	Évolution 2020/2021 (%)	Population totale (p)	Taux de scolarisation (%)
Allier	57 505	-0,5	333 713	17,2	Seine-et-Marne	339 897	1,1	1 448 660	23,5
Cantal	22 127	-0,8	143 863	15,4	Seine-Saint-Denis	418 101	-0,8	1 685 758	24,8
Haute-Loire	42 960	-0,4	226 971	18,9	Val-de-Marne	333 161	0,2	1 424 112	23,4
Puy-de-Dôme	156 379	0,0	668 941	23,4	Créteil	1 091 159	0,1	4 558 530	23,9
Clermont-Ferrand	278 971	-0,2	1 373 488	20,3	Paris	732 446	4,3	2 142 104	34,2
Ardèche	60 085	-0,5	332 158	18,1	Yvelines	351 365	0,3	1 462 858	24,0
Drôme	104 424	0,0	521 666	20,0	Essonne	349 756	0,4	1 315 318	26,6
Isère	321 594	0,0	1 290 472	24,9	Hauts-de-Seine	375 127	1,8	1 643 740	22,8
Savoie	96 918	0,6	445 515	21,8	Val-d'Oise	332 810	0,6	1 274 764	26,1
Haute-Savoie	171 969	0,8	853 312	20,2	Versailles	1 409 058	0,8	5 696 680	24,7
Grenoble	754 990	0,2	3 443 123	21,9	Île-de-France	3 232 663	1,3	12 397 314	26,1
Ain	135 398	0,6	667 726	20,3	Calvados	163 699	0,2	701 012	23,4
Loire	176 328	0,3	770 949	22,9	Manche	89 242	-0,7	494 202	18,1
Rhône	562 012	1,6	1 919 284	29,3	Orne	50 871	-1,0	275 022	18,5
Lyon	873 738	1,2	3 357 959	26,0	Eure	121 033	-0,2	598 283	20,2
Auvergne-Rhône-Alpes	1 907 699	0,6	8 174 570	23,3	Seine-Maritime	314 417	0,6	1 256 298	25,0
Doubs	134 077	0,1	549 350	24,4	Normandie	739 262	0,1	3 324 817	22,2
Jura	48 579	-0,2	257 646	18,9	Normandie	739 262	0,1	3 324 817	22,2
Haute-Saône	41 152	-1,9	232 669	17,7	Dordogne	65 439	0,4	412 574	15,9
Territoire de Belfort	30 449	-0,1	138 096	22,0	Gironde	409 176	1,3	1 679 859	24,4
Besançon	254 257	-0,3	1 177 761	21,6	Landes	71 743	-0,1	426 137	16,8
Côte-d'Or	131 214	-0,3	536 638	24,5	Lot-et-Garonne	60 668	0,6	329 694	18,4
Nièvre	33 275	-0,7	199 156	16,7	Pyrénées-Atlantiques	140 116	0,0	695 315	20,2
Saône-et-Loire	96 770	-0,7	548 770	17,6	Bordeaux	747 142	0,8	3 543 579	21,1
Yonne	59 625	-1,0	332 412	17,9	Corrèze	40 788	-0,2	237 797	17,2
Dijon	320 884	-0,6	1 616 976	19,8	Creuse	16 342	-1,3	114 492	14,3
Bourgogne-Franche-Comté	575 141	-0,5	2 794 737	20,6	Hauts-Vienne	81 231	-0,3	371 311	21,9
Côtes-d'Armor	111 742	-0,6	607 979	18,4	Limoges	138 361	-0,4	723 600	19,1
Finistère	196 257	-0,6	924 576	21,2	Charente	61 661	-0,4	352 224	17,5
Ille-et-Vilaine	296 614	1,2	1 110 429	26,7	Charente-Maritime	123 708	1,4	663 209	18,7
Morbihan	153 749	0,7	773 979	19,9	Deux-Sèvres	69 231	-0,7	374 163	18,5
Rennes	758 362	0,4	3 416 963	22,2	Vienne	109 586	0,0	441 004	24,8
Bretagne	758 362	0,4	3 416 963	22,2	Poitiers	269 156	0,3	1 830 600	19,9
Cher	51 805	-1,6	298 501	17,4	Nouvelle-Aquitaine	1 249 689	0,5	6 097 779	20,5
Eure-et-Loir	87 211	-0,7	430 284	20,3	Aude	66 627	0,5	379 057	17,6
Indre	34 882	-1,6	216 280	16,1	Gard	152 889	-0,2	757 191	20,2
Indre-et-Loire	145 303	-0,3	616 991	23,6	Hérault	303 006	2,2	1 220 960	24,8
Loir-et-Cher	59 397	-0,9	328 194	18,1	Lozère	14 593	-0,6	76 750	19,0
Loiret	164 238	1,0	685 406	24,0	Pyrénées-Orientales	97 358	0,9	488 564	19,9
Orléans-tours	542 836	-0,2	2 575 656	21,1	Montpellier	634 473	1,2	2 922 522	21,7
Centre-Val de Loire	542 836	-0,2	2 575 656	21,1	Ariège	25 301	-0,9	154 681	16,4
Corse-du-Sud	23 814	1,1	163 320	14,6	Aveyron	46 964	-0,5	279 775	16,8
Haute-Corse	31 298	0,4	185 848	16,8	Haute-Garonne	378 878	1,1	1 454 901	26,0
Corse	55 112	0,7	349 168	15,8	Gers	31 240	-1,0	193 113	16,2
Corse	55 112	0,7	349 168	15,8	Lot	26 401	-0,2	175 841	15,0
Meurthe-et-Moselle	200 562	-0,9	730 751	27,4	Hautes-Pyrénées	40 222	-0,9	230 322	17,5
Meuse	31 787	-1,9	179 847	17,7	Tarn	76 035	-0,6	394 797	19,3
Moselle	195 224	0,0	1 052 071	18,6	Tarn-et-Garonne	51 139	-0,3	265 371	19,3
Vosges	64 770	-1,0	357 967	18,1	Toulouse	676 180	0,4	3 148 801	21,5
Nancy-Metz	492 343	-0,6	2 320 636	21,2	Occitanie	1 310 653	0,8	6 071 323	21,6
Ardennes	48 977	-1,5	266 851	18,4	Loire-Atlantique	356 655	1,2	1 482 825	24,1
Aube	62 980	-0,5	312 245	20,2	Maine-et-Loire	216 745	0,7	830 803	26,1
Marne	137 185	-0,3	566 513	24,2	Mayenne	62 359	-0,8	306 908	20,3
Haute-Marne	29 389	-1,3	168 770	17,4	Sarthe	123 422	-0,2	567 743	21,7
Reims	278 531	-0,7	1 314 379	21,2	Vendée	137 552	0,5	703 623	19,5
Bas-Rhin	273 320	0,5	1 163 027	23,5	Nantes	896 733	0,6	3 891 902	23,0
Haut-Rhin	153 854	-0,4	769 737	20,0	Pays de la Loire	896 733	0,6	3 891 902	23,0
Strasbourg	427 174	0,2	1 932 764	22,1	Alpes-de-Haute-Provence	28 619	0,4	166 140	17,2
Grand Est	1 198 048	-0,3	5 567 779	21,5	Hautes-Alpes	24 364	-2,4	140 433	17,3
Aisne	107 877	-0,2	525 226	20,5	Bouches-du-Rhône	502 395	1,1	2 073 849	24,2
Oise	179 699	0,1	832 317	21,6	Vaucluse	126 469	1,1	565 721	22,4
Somme	138 939	-0,3	565 614	24,6	Aix-Marseille	681 847	1,0	2 946 143	23,1
Amiens	426 515	-0,1	1 923 157	22,2	Alpes-Maritimes	246 286	3,5	1 109 766	22,2
Nord	708 465	0,7	2 614 378	27,1	Var	203 210	1,3	1 103 955	18,4
Pas-de-Calais	316 827	-0,8	1 458 532	21,7	Nice	449 496	2,5	2 213 721	20,3
Lille	1 025 292	0,2	4 072 910	25,2	Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 131 343	1,6	5 159 864	21,9
Hauts-de-France	1 451 807	0,1	5 996 067	24,2	France hors DROM	15 049 348	0,6	65 817 939	22,9
					Guadeloupe	106 701	-1,2	422 267	25,3
					Guyane	93 170	2,2	303 987	30,6
					Martinique	71 517	-2,0	354 616	20,2
					Mayotte	113 532	5,1	299 022	38,0
					La Réunion	253 064	1,3	879 081	28,8
					France	15 687 332	0,6	68 076 912	23,0

RERS 2024, DEPP

À la rentrée 2023, un tiers des collégiens résident dans une commune rurale et les deux tiers restants dans une commune urbaine, dont plus de la moitié dans une commune urbaine très dense (36,9% des collégiens) (1). La part d'élèves résidant dans le rural est légèrement moindre en élémentaire (31,6%) et en préélémentaire (30,4%). Elle est également plus faible au sein des formations de niveau lycée sous tutelle du ministère chargé de l'éducation nationale.

Les écoles et les collèges sont plutôt bien implantés dans le rural : 46,7% des écoles et 29,9% des collèges (2). C'est beaucoup moins le cas des lycées, qui se concentrent dans l'urbain : 89,1% des lycées

polyvalents et professionnels et 93,3% des lycées généraux et technologiques sont situés dans une commune urbaine. Au fur et à mesure qu'ils avancent dans leur scolarité, les élèves sont ainsi plus fréquemment scolarisés dans des territoires urbains, ce qui allonge les temps de trajet des élèves résidant dans le rural ou les amène à être internes.

Dans le premier degré, les écoles rurales ont des classes légèrement moins remplies en moyenne (21,4 élèves par classe) que les écoles situées dans des communes urbaines (21,8), les plus petites classes se trouvant dans le rural éloigné (20,0) (3). Ce constat se vérifie également pour les formations du second degré.

Précisions

La typologie des communes a été établie par la DEPP pour décrire le système éducatif. Cette caractérisation du territoire, basée sur un croisement d'approches morphologique et fonctionnelle, permet de distinguer plusieurs types de communes rurales et urbaines.

Source

DEPP, enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire; Système d'information Scolarité.

1 Répartition des élèves selon le lieu de résidence et le niveau de scolarisation à la rentrée 2023, en %

	Niveau préélémentaire	Niveau élémentaire	Total premier degré	Formations en collège y compris Segpa	Formations générales et technologiques en lycée	Formations professionnelles en lycée	Total second degré
Rural éloigné	7,5	7,8	7,7	8,1	6,7	7,9	7,7
Rural périphérique	11,1	11,5	11,4	11,8	11,0	10,1	11,4
Rural bourg	3,7	3,9	3,8	4,1	3,5	4,3	3,9
Rural périurbain	8,1	8,4	8,3	8,5	8,1	7,7	8,3
Total rural	30,4	31,6	31,2	32,5	29,3	30,0	31,3
Urbain petite ville	4,7	4,8	4,7	5,0	4,5	6,1	5,0
Urbain dense	24,9	25,3	25,2	25,6	25,8	26,3	25,7
Urbain très dense	40,0	38,4	39,0	36,9	40,4	37,7	38,0
Total urbain	69,6	68,5	68,9	67,5	70,7	70,1	68,7

► Champ : France, Public + Privé sous contrat, élèves des 1^{er} et 2^d degrés accueillis sous statut scolaire dans des établissements sous tutelle du ministère chargé de l'éducation nationale. RERS 2024, DEPP

2 Répartition des écoles et établissements scolaires selon leur localisation à la rentrée 2023

	Écoles		Collèges		Lycées généraux et technologiques		Lycées polyvalents		Lycées professionnels et EREA	
	Nombre	Répartition (en %)	Nombre	Répartition (en %)	Nombre	Répartition (en %)	Nombre	Répartition (en %)	Nombre	Répartition (en %)
Rural éloigné	7 436	15,6	502	7,2	4	0,3	6	0,6	24	2,0
Rural périphérique	8 538	17,9	297	4,3	7	0,5	5	0,5	4	0,3
Rural bourg	2 451	5,1	655	9,4	68	4,4	72	7,4	64	5,4
Rural périurbain	3 899	8,2	631	9,0	25	1,6	23	2,4	37	3,1
Total rural	22 324	46,7	2 085	29,9	104	6,7	106	10,9	129	10,8
Urbain petite ville	2 313	4,8	596	8,5	161	10,4	153	15,7	154	13,1
Urbain dense	10 224	21,4	1 831	26,2	421	27,2	285	29,2	370	31,4
Urbain très dense	12 931	27,1	2 470	35,4	859	55,6	431	44,2	527	44,7
Total urbain	25 468	53,3	4 897	70,1	1 441	93,3	869	89,1	1 051	89,2
Total Public + Privé sous contrat	47 792	100,0	6 982	100,0	1 545	100,0	975	100,0	1 180	100,0

► Champ : France, Public + Privé sous contrat, établissements des 1^{er} et 2^d degrés sous tutelle du ministère chargé de l'éducation nationale. RERS 2024, DEPP

3 Taille moyenne des classes (élèves par division) selon la localisation de l'établissement à la rentrée 2023

	Niveau préélémentaire	Niveau élémentaire	Total premier degré	Formations en collège y compris Segpa	Formations générales et technologiques en lycée	Formations professionnelles en lycée	Total second degré
Rural éloigné	20,2	19,9	20,0	22,6	28,3	13,1	22,2
Rural périphérique	21,9	21,5	21,6	24,8	28,7	16,0	24,6
Rural bourg	21,5	21,0	21,2	24,0	27,4	15,1	23,3
Rural périurbain	23,0	22,4	22,6	25,7	29,9	16,4	25,5
Total rural	21,7	21,3	21,4	24,5	28,3	15,3	24,1
Urbain petite ville	21,2	20,6	20,8	24,4	29,1	16,8	24,0
Urbain dense	22,6	21,9	22,1	25,6	30,3	18,1	25,5
Urbain très dense	22,2	21,3	21,6	25,6	30,7	19,0	25,9
Total urbain	22,2	21,5	21,8	25,4	30,4	18,4	25,6
Total Public + Privé sous contrat	22,1	21,4	21,7	25,2	30,3	18,1	25,3

► Champ : France, Public + Privé sous contrat, élèves du 1^{er} degré (hors ULIS) et du 2^d degré accueillis sous statut scolaire dans des établissements sous tutelle du ministère chargé de l'éducation nationale. RERS 2024, DEPP

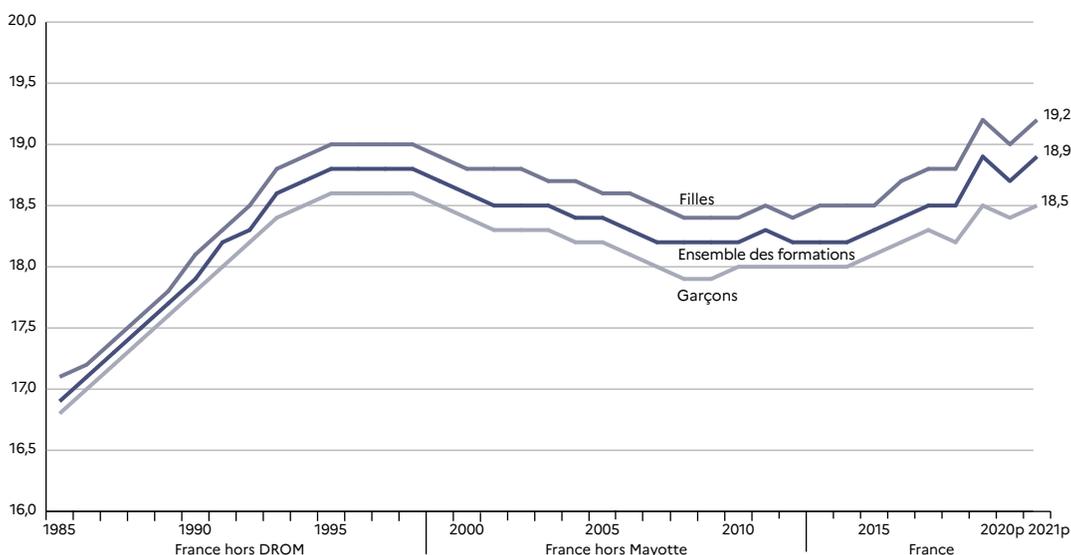
Pendant l'année scolaire 2021-2022, plus de 15 687 000 jeunes sont scolarisés en France. Ces élèves, apprentis et étudiants représentent 23% de la population totale (2).

Les élèves arrivent plus jeunes qu'en 2020 dans le second degré et en sortent également plus vite. La part de jeunes scolarisés dans le second degré diminue en effet pour les plus de 18 ans et reste quasiment stable pour les élèves ayant entre 11 et 17 ans. Cela est dû en partie à la baisse des redoublements.

La scolarisation dans l'enseignement supérieur reste globalement stable avec des disparités selon les âges. Le **taux de scolarisation** en apprentissage augmente pour les jeunes de 18 à 23 ans. C'est le nombre d'étudiants âgés de 21 à 22 ans qui augmente le plus (2 points d'augmentation par rapport à 2020).

En 2021-2022, l'espérance de scolarisation à deux ans s'établit à 18,9 ans, en augmentation de 0,2 point par rapport à l'année précédente (1). L'espérance de scolarisation à 15 ans augmente très légèrement aussi à la rentrée 2021 par rapport à 2020. Les taux de scolarisation par **âge** (atteint au cours de l'année) constatés en 2021-2022 fixent une espérance de scolarisation, pour un jeune âgé de 15 ans, de 6,7 années supplémentaires de formation initiale, dont 3,4 années dans l'enseignement supérieur (3). Cette espérance de scolarisation dans le supérieur est plus longue pour les filles que pour les garçons (3,8 années contre 3,1 années), car celles-ci s'orientent davantage vers des formations supérieures longues.

1 Évolution de l'espérance de scolarisation à 2 ans, en années (1)



► **Champ** : Public + Privé; 1985-1998 : France hors DROM; 1999-2012 : France hors Mayotte; 2013-2020 : France.

RERS 2024, DEPP

Note : l'espérance de scolarisation à 2 ans est la somme des taux de scolarisation par âge de 2 à 29 ans. Elle représente la durée d'études que connaîtrait une génération qui aurait, tout au long de sa vie scolaire, les taux de scolarisation observés une année donnée.

Précisions

L'âge correspond à l'âge atteint par les élèves en cours d'année.

Enseignement spécialisé hors MENJ – Enseignement dispensé à des élèves en grande difficulté dans des établissements ne dépendant pas du MENJ, enseignement que l'on ne peut classer ni dans le premier, ni dans le second degré.

Autres formations du second degré – Second degré agricole, enseignement spécial de la santé, formations sociales et de la santé de niveaux 3 et 4.

Population scolarisée, population totale, premier degré, second degré du MENJ, apprentis, enseignement supérieur – Voir « Glossaire ».

Source

Systèmes d'information et enquêtes statistiques du DEPP et SIES-MESR. Statistiques communiquées par le ministère chargé de l'agriculture et par le ministère chargé de la santé. Insee-traitement DEPP pour les effectifs de population.

2 Population scolarisée et taux de scolarisation par âge en 2021-2022

Année de naissance	Âge	Effectifs de population		Taux de scolarisation (%) (1)								
		Population totale (p)	Population scolarisée	Ensemble des formations (2)	1 ^{er} degré MENJ y c. spécialisé	Ens. spécial hors MENJ	2 ^e degré MENJ y c. adapté	Autres formations du 2 ^e degré	Apprentis	Ens. supérieur		
2020-2021	0-1 an	1 479 500	s.o.									
2019	2 ans	750 992	73 987	9,9 (0,4)	9,8 (0,4)							
2018	3 ans	754 509	735 077	97,4 (0,4)	97,4 (0,4)							
2017	4 ans	763 752	762 614	99,9 (0,1)	99,8 (0,1)	0,1 (0)						
2016	5 ans	778 410	783 197	100 (0)	100 (0)	0,1 (0)						
2015	6 ans	793 550	805 610	100 (0)	100 (0)	0,1 (0)						
2014	7 ans	818 888	828 655	100 (0)	100 (0)	0,2 (0)						
2013	8 ans	821 541	830 841	100 (0)	100 (0)	0,3 (0)						
2012	9 ans	837 621	843 184	100 (0)	100 (0)	0,4 (0)						
2011	10 ans	841 702	849 276	100 (0)	98,1 (0,5)	0,5 (0)	2,3 (0)					
2010	11 ans	864 046	865 211	100 (0)	6,9 (0,5)	0,5 (0)	92,7 (-0,9)					
2009	12 ans	855 508	853 815	99,8 (-0,2)	0,2 (0)	0,6 (-0,1)	99 (-0,4)					
2008	13 ans	859 225	858 497	99,9 (0,1)		0,7 (-0,1)	98,8 (0,1)	0,5 (0,1)				
2007	14 ans	853 930	847 320	99,2 (-0,3)		0,7 (0)	96,6 (-0,5)	1,9 (0,2)				
2006	15 ans	866 072	851 123	98,3 (0)		0,8 (-0,1)	89,8 (-0,7)	4,3 (0,2)	3,4 (0,6)			
2005	16 ans	848 531	813 242	95,8 (-0,5)		0,8 (-0,1)	85,3 (-0,7)	3,9 (-0,1)	5,9 (0,4)			
2004	17 ans	842 051	790 139	93,8 (-0,8)		0,6 (0)	79,5 (-0,8)	3,5 (-0,1)	7 (0,1)	3,3 (0)		
2003	18 ans	829 364	660 207	79,6 (-0,1)		0,4 (0)	16,1 (-1,7)	1,5 (-0,2)	11,6 (1,6)	49,9 (0,2)		
2002	19 ans	824 883	574 306	69,6 (1,2)		0,3 (0)	3,5 (-0,4)	0,8 (-0,1)	12,3 (2,7)	52,6 (-1,1)		
2001	20 ans	821 021	490 564	59,8 (2,6)		0,1 (0)	1 (-0,1)	0,6 (0)	13,1 (3,5)	44,9 (-0,8)		
2000	21 ans	826 148	409 630	49,6 (1,9)		0,1 (0)	0,4 (0)	0,4 (0)	12,1 (3,3)	36,7 (-1,3)		
1999	22 ans	771 550	333 547	43,2 (3,3)				0,2 (0)	0,3 (0)	11,8 (3,7)	30,9 (-0,4)	
1998	23 ans	761 162	239 302	31,4 (2,1)				0,2 (0)	0,2 (0)	8,9 (2,8)	22,1 (-0,7)	
1997	24 ans	744 528	156 741	21,1 (1,8)				0,1 (0)	0,1 (0)	5,9 (1,9)	15 (-0,1)	
1996	25 ans	747 523	103 391	13,8 (1)				0,1 (0)		3,7 (1,3)	10 (-0,3)	
1995	26 ans	743 527	72 766	9,8 (0,8)				0,1 (0)	0,1 (0)	2,5 (0,9)	7,2 (-0,1)	
1994	27 ans	730 435	52 856	7,2 (0,7)				0,1 (0)		1,8 (0,7)	5,4 (0)	
1993	28 ans	735 783	39 912	5,4 (0,7)				0,1 (0)	0,1 (0)	1,4 (0,6)	4 (0,1)	
1992	29 ans	771 314	30 323	3,9 (0,5)				0,1 (0)		1 (0,4)	2,9 (0)	
1991 et avant	30 ans +	44 139 846	131 999	0,3 (0)							0,3 (0)	
Total		68 076 912	15 687 332	23 (0,1)	9,6 (-0,1)	0,1 (0)	8,4 (0)	0,2 (0)	1,2 (0,3)	3,5 (0)		

► Champ : France, Public + Privé.

(p) : provisoire

s.o. : sans objet

RERS 2024, DEPP

1. Après chaque taux, est indiquée entre parenthèses la variation en points par rapport à la rentrée 2020. Exemple : à 20 ans, 59,8% des jeunes sont scolarisés à la rentrée 2021, soit 2,6 points de plus qu'à la rentrée 2020.

2. Dans certaines tranches d'âge, l'effectif scolarisé constaté est supérieur à celui de la population totale du même âge estimée à partir des bilans démographiques. Dans ce cas, le taux de scolarisation est forcé à 100% (sans décimale). Par ailleurs, les effectifs du supérieur sont estimés en éliminant les doubles inscriptions et les effectifs en formation continue, la population scolarisée est donc moins importante que celle présentée dans d'autres pages.

3 Évolution de l'espérance de scolarisation à 15 ans, en années (1)

	France hors DROM				France hors Mayotte			France		
	1985	1990	1995	2000	2000	2010	2018 (p)	2019 (p)	2020 (p)	2021 (p)
Ensemble des formations	4,7	5,6	6,5	6,3	6,3	6,2	6,5	6,5	6,7	6,8
Filles	4,8	5,7	6,6	6,5	6,5	6,4	6,8	6,8	7,0	7,2
Garçons	4,6	5,5	6,3	6,2	6,2	6,0	6,3	6,2	6,4	6,5
Dans le secondaire	3,4	3,9	4,0	3,9	3,9	3,6	3,4	3,3	3,3	3,3
Filles	3,4	3,9	4,0	3,8	3,8	3,5	3,3	3,3	3,3	3,3
Garçons	3,4	3,9	4,1	3,9	3,9	3,6	3,4	3,4	3,4	3,4
Dans le supérieur	1,3	1,7	2,4	2,5	2,4	2,6	3,1	3,1	3,3	3,4
Filles	1,4	1,9	2,7	2,7	2,7	2,8	3,4	3,4	3,7	3,8
Garçons	1,2	1,6	2,1	2,2	2,2	2,3	2,8	2,8	3,0	3,1

► Champ : France (hors Mayotte à partir de 2000 ; Mayotte à partir de 2018), Public + Privé.

RERS 2024, DEPP

1. L'espérance de scolarisation à 15 ans est la somme des taux de scolarisation par âge de 15 à 29 ans. Elle représente la durée d'études que connaîtrait une génération qui aurait tout au long de sa vie scolaire les taux de scolarisation, observés une année.

En 2021-2022, en France, la répartition des jeunes de 14, 15, 16 et 17 ans dans le système éducatif montre une nette différence entre les filles et les garçons, les premières se montrant plus précoces et s'orientant plus souvent vers les filières générales et technologiques (1).

À 14 ans, 96,5% des jeunes se trouvent au collège. À cet âge, les filles sont plus fréquemment en troisième que les garçons (87,3% contre 83,3%). Au même âge, 8,9% des garçons sont encore en quatrième, contre seulement 6,5% des filles (2). Par ailleurs, les garçons suivent plus fréquemment un enseignement adapté.

À 15 ans, l'écart entre filles et garçons se creuse, puisque 69,0% des filles sont en formations générales ou technologiques contre seulement 55,4% des garçons. Ceux-ci sont en effet plus souvent au collège et en lycée professionnel.

À 16 ans, la différence entre garçons et filles se manifeste également au travers de l'orientation prise. En effet, si l'enseignement général ou technologique reste dominant pour les deux sexes (69,4% pour les filles et 55,0% pour les garçons), l'enseignement professionnel en lycée ou en apprentissage accueille davantage les garçons (38,4%) que les filles (25,7%). C'est en apprentissage que l'écart est le plus important puisque les garçons y sont trois fois plus scolarisés que les filles.

À 17 ans, 6,2% des jeunes ne sont plus scolarisés. Les garçons sont plus fréquemment dans ce cas que les filles : 7,2% contre 5,0%.

Précisions

Population concernée – Ensemble des élèves des premier et second degrés (y compris enseignements spécialisés et adaptés), des apprentis, des étudiants, dans le secteur public et le secteur privé sous contrat et hors contrat en France. Les élèves et étudiants sous tutelle du ministère chargé de l'agriculture ou d'autres ministères sont comptabilisés.

Population à 14, 15, 16 et 17 ans – Elle comprend tous les jeunes ayant atteint 14, 15, 16 ou 17 ans au 1^{er} janvier inclus dans l'année scolaire considérée. Cette population a été évaluée à partir du bilan démographique de l'Insee (données provisoires pour l'année 2021).

Pro court scolaire, pro court apprentissage, pro long scolaire, pro long apprentissage, post-bac – Voir « Glossaire ».

Source

Systèmes d'information et enquêtes statistiques DEPP et SIES-MESR.
Statistiques communiquées par le ministère chargé de l'agriculture et par le ministère chargé de la santé.
Insee-traitement DEPP pour les effectifs de population.

1 Répartition des jeunes de 14 à 17 ans par niveau de scolarisation et par sexe en 2021-2022

	14 ans			15 ans			16 ans			17 ans		
	Filles	Garçons	Total									
Enseignements adaptés	10 672	17 185	27 857	7 971	12 908	20 879	2 541	4 573	7 114	1 809	3 100	4 909
6 ^e et 5 ^e	813	1 175	1 988	90	111	201	33	55	88	50	51	101
4 ^e	27 057	38 907	65 964	1 259	1 815	3 074	92	143	235	29	34	63
3 ^e	364 391	363 934	728 325	37 977	53 300	91 277	2 466	3 731	6 197	267	654	921
Formations en collège	402 933	421 201	824 134	47 297	68 134	115 431	5 132	8 502	13 634	2 155	3 839	5 994
2 ^{es} générale et technologique	10 247	11 396	21 643	280 486	234 530	515 016	20 316	20 398	40 714	1 706	1 717	3 423
1 ^{re} générale et technologique	236	407	643	10 329	11 176	21 505	255 868	208 693	464 561	23 989	25 013	49 002
Terminale générale et technologique	22	20	42	270	385	655	10 218	10 673	20 891	241 856	193 040	434 896
Formations GT en lycée	10 505	11 823	22 328	291 085	246 091	537 176	286 402	239 764	526 166	267 551	219 770	487 321
Pro court scolaire (1)	34	48	82	11 275	16 481	27 756	18 711	28 173	46 884	12 438	19 437	31 875
Pro court apprentissage (1)	3	4	7	6 262	18 658	24 920	10 002	30 185	40 187	8 710	27 425	36 135
Pro long scolaire (1)	275	486	761	59 168	82 079	141 247	75 482	101 118	176 600	77 404	101 342	178 746
Pro long apprentissage (1)	1	3	4	648	3 900	4 548	1 809	7 672	9 481	5 364	16 492	21 856
Formations pro en lycée ou apprentissage	313	541	854	77 353	121 118	198 471	106 004	167 148	273 152	103 916	164 696	268 612
Post-bac		4	4	11	34	45	105	185	290	14 220	13 992	28 212
Total scolarisés	413 751	433 569	847 320	415 746	435 377	851 123	397 643	415 599	813 242	387 842	402 297	790 139
Non-scolarisés (2)	3 518	3 092	6 610	6 007	8 942	14 949	15 280	20 009	35 289	20 589	31 323	51 912
Population (p)	417 269	436 661	853 930	421 753	444 319	866 072	412 923	435 608	848 531	408 431	433 620	842 051

En %	14 ans			15 ans			16 ans			17 ans		
	Filles	Garçons	Total									
Enseignements adaptés	2,6	3,9	3,3	1,9	2,9	2,4	0,6	1,0	0,8	0,4	0,7	0,6
6 ^e et 5 ^e	0,2	0,3	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
4 ^e	6,5	8,9	7,7	0,3	0,4	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
3 ^e	87,3	83,3	85,3	9,0	12,0	10,5	0,6	0,9	0,7	0,1	0,2	0,1
Formations en collège	96,6	96,5	96,5	11,2	15,3	13,3	1,2	2,0	1,6	0,5	0,9	0,7
2 ^{es} générale et technologique	2,5	2,6	2,5	66,5	52,8	59,5	4,9	4,7	4,8	0,4	0,4	0,4
1 ^{re} générale et technologique	0,1	0,1	0,1	2,4	2,5	2,5	62,0	47,9	54,7	5,9	5,8	5,8
Terminale générale et technologique	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	2,5	2,5	2,5	59,2	44,5	51,6
Formations GT en lycée	2,5	2,7	2,6	69,0	55,4	62,0	69,4	55,0	62,0	65,5	50,7	57,9
Pro court scolaire (1)	0,0	0,0	0,0	2,7	3,7	3,2	4,5	6,5	5,5	3,0	4,5	3,8
Pro court apprentissage (1)	0,0	0,0	0,0	1,5	4,2	2,9	2,4	6,9	4,7	2,1	6,3	4,3
Pro long scolaire (1)	0,1	0,1	0,1	14,0	18,5	16,3	18,3	23,2	20,8	19,0	23,4	21,2
Pro long apprentissage (1)	0,0	0,0	0,0	0,2	0,9	0,5	0,4	1,8	1,1	1,3	3,8	2,6
Formations pro en lycée ou apprentissage	0,1	0,1	0,1	18,3	27,3	22,9	25,7	38,4	32,2	25,4	38,0	31,9
Post-bac	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	3,5	3,2	3,4
Total scolarisés	99,2	99,3	99,2	98,6	98,0	98,3	96,3	95,4	95,8	95,0	92,8	93,8
Non-scolarisés (2)	0,8	0,7	0,8	1,4	2,0	1,7	3,7	4,6	4,2	5,0	7,2	6,2
Population%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

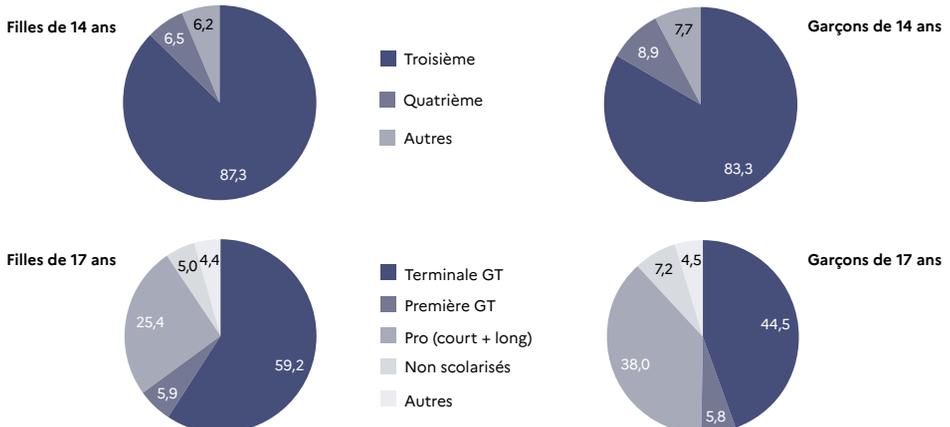
► Champ : France, Public + Privé.

1. Voir « Précisions ».

2. Le contenu de cette ligne doit être analysé avec prudence. Les valeurs affichées sont le résultat du rapprochement de deux sources différentes : les populations estimées par l'Insee et le total des dénombrements d'élèves, d'étudiants et d'apprentis réalisés dans les établissements.

RERS 2024, DEPP

2 Répartition des filles et des garçons de 14 et 17 ans en 2021-2022, en % (1)



► Champ : France, Public + Privé.

1. Les données de population totale sont provisoires.

Note : pour des questions d'arrondis, il se peut que les pourcentages affichés dans les graphiques soient légèrement différents de ceux qui peuvent être calculés à partir du tableau [1].

RERS 2024, DEPP

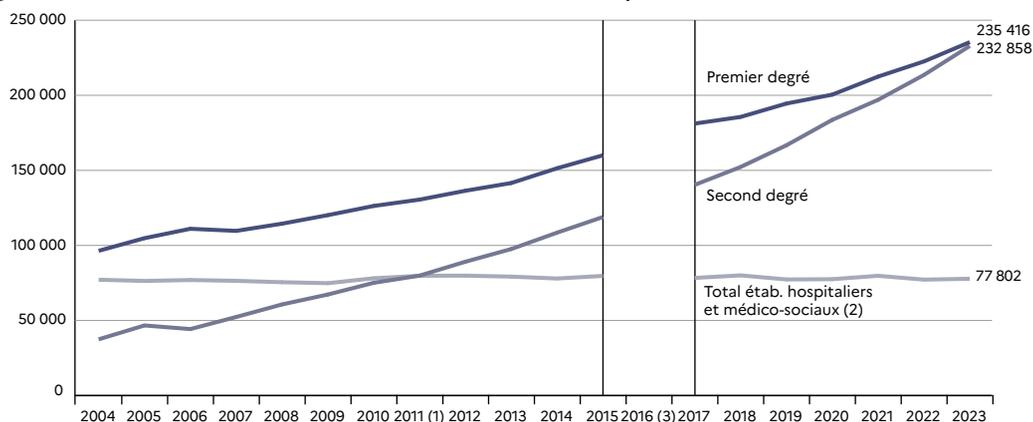
À la rentrée 2023, 534 900 élèves en situation de handicap, c'est-à-dire bénéficiant d'un **projet personnalisé de scolarisation (PPS)**, sont scolarisés : 85,5% le sont exclusivement en **milieu ordinaire**, 12,5% exclusivement en **établissement hospitalier ou médico-social**, et 2,1% en scolarité partagée (1)(2). Par rapport à 2022, les effectifs augmentent de 7,4% en **milieu ordinaire** (32 200 élèves supplémentaires). La scolarisation en **classe ordinaire** – c'est-à-dire en **scolarisation individuelle** – progresse de 7,5% dans le premier degré et de 11,0% dans le second degré. La scolarisation avec l'appui d'une **ULIS** – c'est-à-dire en **scolarisation collective** – croît légèrement dans le premier degré (+0,5%) et plus nettement dans le second degré (+3,6%).

Sept élèves en situation de handicap sur dix sont des garçons (3). Cette surreprésentation des garçons est observée en milieu ordinaire comme en établissement

hospitalier ou médico-social. Elle est forte en **UEEA**, où 80,7% des élèves sont des garçons. Elle est moins marquée en ULIS où les filles représentent 34,7% des élèves.

Tous milieux de scolarisation confondus, 36,0% des élèves en situation de handicap et bénéficiant d'un PPS présentent des troubles intellectuels ou cognitifs (4). Ces élèves représentent 62,4% des élèves scolarisés en ULIS. Parmi les élèves ayant un trouble intellectuel, 35,9% sont scolarisés en ULIS et 17,5% en établissement hospitalier ou médico-social. La scolarisation en établissement hospitalier ou médico-social est peu fréquente pour les élèves présentant des troubles du langage ou de la parole (2,2%) et plus répandue (entre 18,3% et 25,4%) chez les élèves présentant plusieurs troubles associés, des troubles du psychisme, des troubles du spectre de l'autisme ou des troubles auditifs.

1 Évolution de la scolarisation des élèves en situation de handicap



RERS 2024, DEPP

► **Champ** : France (Mayotte à partir de 2012), Public + Privé (sous et hors contrat).

1. Projet personnalisé de scolarisation, instauré par la loi n° 2005-102 du 11 février 2005, voir « Glossaire ». À partir de 2011, seuls les élèves qui font l'objet d'un projet personnalisé de scolarisation (PPS) sont recensés, les élèves bénéficiant d'un projet d'accueil individualisé (PAI) ne faisant plus partie du champ de l'enquête.

2. Hors élèves accueillis et scolarisés pour de courtes périodes.

3. Données manquantes en raison d'une grève administrative des enseignants référents.

Note : les effectifs prennent en compte les élèves en scolarité partagée qui représentent 2,1% du total des élèves scolarisés.

Précisions

Population concernée – Élèves bénéficiant d'un PPS scolarisés en milieu ordinaire dans les établissements du premier et du second degré relevant du ministère chargé de l'éducation nationale (y compris EREA). Élèves scolarisés dans les établissements hospitaliers et médico-sociaux relevant du ministère chargé de la santé.

Classification des principales déficiences présentées par les élèves – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- *Notes d'Information* : 16.36 ; 12.10.

Source

DEPP et DGESCO, enquêtes n° 3 et n° 12 relatives aux élèves bénéficiant d'un PPS scolarisés en milieu ordinaire dans les établissements du premier degré et du second degré relevant du ministère chargé de l'éducation nationale. DEPP, enquête n° 32 relative aux élèves scolarisés dans les établissements hospitaliers et médico-sociaux relevant du ministère chargé de la santé.

2 Évolution de la scolarisation des élèves en situation de handicap

	2004	2006	2009	2014	2019	2020	2021	2022	2023	Évol. 2022/2023 (%)
Premier degré	96 396	111 083	120 180	151 412	194 494	200 421	212 441	222 547	235 416	5,8
dont PPS (1)		89 045	115 951	151 412	194 494	200 421	212 441	222 547	235 416	5,8
Classe ordinaire	58 812	71 399	79 129	103 908	142 026	147 365	158 505	168 096	180 668	7,5
ULIS	37 584	39 684	41 051	47 504	52 468	53 056	53 425	53 816	54 089	0,5
UEEA							511	635	659	3,8
Part du public	91,5	91,5	90,3	90,0	90,5	90,4	90,4	90,6	90,6	0,0
Second degré	37 442	44 278	67 310	108 529	166 680	183 619	196 968	213 538	232 858	9,0
dont PPS (1)		28 789	60 380	108 529	166 680	183 619	196 968	213 538	232 858	9,0
Classe ordinaire	31 454	34 928	50 125	75 941	118 310	130 689	141 683	156 511	173 777	11,0
dont Segpa collège	n.d.	7 571	13 392	15 491	16 485	17 293	18 616	18 370	18 463	0,5
ULIS	5 988	9 350	17 185	32 588	48 370	52 930	55 285	57 027	59 081	3,6
Part du public	88,5	87,0	86,0	83,5	83,4	83,6	83,5	83,3	83,3	0,0
Total en milieu ordinaire (2)	133 838	155 361	187 490	259 941	361 174	384 040	409 409	436 085	468 274	7,4
Établissements hospitaliers	6 922	6 097	6 936	7 769	7 659	7 826	8 530	7 278	6 780	-6,8
Établissements médico-sociaux	70 219	70 854	67 909	70 193	69 679	69 677	71 242	69 931	71 022	1,6
Total étab. hospitaliers et médico sociaux (3)	77 141	76 951	74 845	77 962	77 338	77 503	79 772	77 209	77 802	0,8
dont scolarisation partagée	n.d.	n.d.	6 763	7 656	10 690	10 533	11 341	11 570	11 186	-3,3
Ensemble (4)	210 979	232 312	255 572	330 247	427 822	451 010	477 840	501 724	534 890	6,6

► Champ : France (Mayotte à partir de 2012), Public + Privé (sous et hors contrat).

RERS 2024, DEPP

1. Projet personnalisé de scolarisation, instauré par la loi n° 2005-102 du 11 février 2005, voir « Glossaire ». À partir de 2011, seuls les élèves qui font l'objet d'un projet personnalisé de scolarisation (PPS) sont recensés, les élèves bénéficiant d'un projet d'accueil individualisé (PAI) ne faisant plus partie du champ de l'enquête.

2. Y compris les élèves scolarisés en UEEA à partir de 2021.

3. Hors élèves accueillis et scolarisés pour de courtes périodes.

4. Hors scolarité partagée à partir de 2008 pour éviter les doubles comptes.

3 Répartition des élèves en situation de handicap selon le sexe en 2023-2024

Sexe	Milieu ordinaire						Établissements hospitaliers et médico-sociaux (1)			Total (2)
	Premier degré			Second degré		Ensemble	Hospitaliers	Médico-sociaux	Ensemble	
	Classe ordinaire	ULIS	UEEA	Classe ordinaire	ULIS					
Filles	49 311	18 296	127	47 560	20 952	136 246	2 344	23 202	25 546	161 792
Garçons	131 357	35 793	532	126 217	38 129	332 028	4 436	47 820	52 256	384 284
Total	180 668	54 089	659	173 777	59 081	468 274	6 780	71 022	77 802	546 076

► Champ : France, Public + Privé (sous et hors contrat).

RERS 2024, DEPP

1. Hors élèves accueillis et scolarisés pour de courtes périodes.

2. Les effectifs prennent en compte les élèves en scolarité partagée qui représentent 2,1% du total des élèves scolarisés.

4 Répartition des élèves en situation de handicap selon le trouble en 2023-2024

Troubles	Milieu ordinaire						Établissements hospitaliers et médico-sociaux (1)			Total (2)
	Premier degré			Second degré		Ensemble	Hospitaliers	Médico-sociaux	Ensemble	
	Classe ordinaire	ULIS	UEEA	Classe ordinaire	ULIS					
Troubles intellectuels ou cognitifs	52 149	32 950	202	39 187	37 638	162 126	520	33 920	34 440	196 566
Troubles du psychisme	30 750	5 297	285	27 080	4 966	68 378	3 212	12 177	15 389	83 767
Troubles du langage ou de la parole	31 261	4 880	9	48 673	6 580	91 403	205	1 820	2 025	93 428
Troubles auditifs	3 172	529	2	3 534	604	7 841	1	2 641	2 642	10 483
Troubles visuels	1 933	220	0	2 555	284	4 992	2	447	449	5 441
Troubles viscéraux	1 821	196	0	1 368	162	3 547	333	60	393	3 940
Troubles moteurs	6 969	791	1	10 520	1 103	19 384	421	1 835	2 256	21 640
Plusieurs troubles associés	30 224	6 092	53	23 674	5 355	65 398	1 474	13 212	14 686	80 084
Autres troubles	22 389	3 134	107	17 186	2 389	45 205	525	2 201	2 726	47 931
Polyhandicap (3)							87	2 709	2 796	2 796
Total	180 668	54 089	659	173 777	59 081	468 274	6 780	71 022	77 802	546 076
dont troubles du spectre de l'autisme	25 458	7 555	659	13 710	5 557	52 939	2 092	15 913	18 005	70 944

► Champ : France, Public + Privé (sous et hors contrat).

RERS 2024, DEPP

1. Hors élèves accueillis et scolarisés pour de courtes périodes.

2. Les effectifs prennent en compte les élèves en scolarité partagée, qui représentent 2,1% du total des élèves scolarisés.

3. Élèves accompagnés par les établissements hospitaliers ou médico-sociaux.

Au cours de l'année scolaire 2022-2023, 89 500 **élèves allophones** nouvellement arrivés ont été scolarisés (hors préélémentaire et prise en charge par la mission de lutte contre le décrochage scolaire), soit 16% de plus qu'en 2021-2022 (1).

Les effectifs sont en forte augmentation, tant dans l'élémentaire (+16%), que dans le secondaire (+14% pour le collège et +19% pour le lycée).

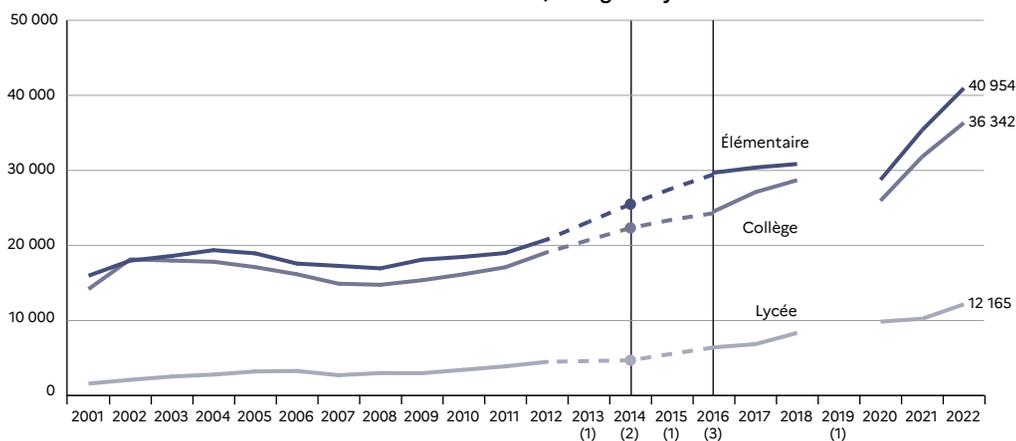
La répartition des élèves allophones sur le territoire est contrastée. Par exemple, les académies de Versailles et Créteil ont accueilli à elles seules 21% des élèves allophones scolarisés (respectivement 10 400 et 8 700) (2). Cette proportion est cependant à mettre en rapport avec le fait que 17% de l'ensemble des élèves scolarisés en France en 2022-2023 (hors préélémentaire et prise en charge par la mission de lutte contre le décrochage scolaire) l'ont été dans ces deux académies.

En 2022-2023, 45,8% des élèves allophones nouvellement arrivés scolarisés en France l'ont été au sein d'une école élémentaire, 40,6% dans un collège et 13,6% dans un lycée. Cependant, cette répartition par degré diffère sur le territoire : 78,6% des élèves allophones scolarisés en Martinique l'ont été en école élémentaire, comme 65,8% dans l'académie de Nancy-Metz et 64,2% à Mayotte. Par ailleurs, 31,6% des élèves allophones scolarisés dans l'académie de Besançon l'ont été en lycée, de même que 28,6% dans l'académie de Lille.

Les délais de prise en charge diffèrent fortement selon le degré de scolarisation. En effet, si 86,5% des élèves en élémentaire ont été scolarisés quinze jours après leur test de positionnement (dont 69,4% le jour même), ils étaient 50,4% dans le même cas au collège et 42,2% au lycée (3).

Pour l'année 2022-2023, neuf élèves allophones sur dix ont bénéficié d'un dispositif de soutien linguistique : 84% dans les écoles, 92% dans les collèges et 88% dans les lycées.

1 Évolution du nombre d'élèves scolarisés en élémentaire, collège ou lycée



► Champ : France, Public + Privé. Élèves allophones scolarisés dans le 1^{er} ou 2^d degré, qu'ils soient arrivés ou non en cours d'année.

Hors élèves pris en charge en MLDS (Mission de lutte contre le décrochage scolaire).

1. Pas de données pour les années 2013, 2015 et 2019.

2. À partir de 2014, une refonte de l'enquête permet la collecte de données individuelles.

3. À partir de 2016, l'académie de Mayotte est intégrée à l'enquête.

RERS 2024, DEPP

Précisions

La population concernée par l'enquête est l'ensemble des élèves allophones nouvellement arrivés en France en 2022-2023, qu'ils soient arrivés ou non en cours d'année. Les allophones pour lesquels aucune démarche de scolarisation n'a été faite ne sont pas dans le champ de l'enquête.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 23.23 ; 22.27.

2 Scolarisation des élèves allophones par région et académie en 2022-2023

Académies et régions académiques	Écoles élémentaires		Collèges		Lycées		Ensemble	
	Effectifs d'élèves	Part bénéficiant d'un soutien (%)	Effectifs d'élèves	Part bénéficiant d'un soutien (%)	Effectifs d'élèves	Part bénéficiant d'un soutien (%)	Effectifs d'élèves	Part bénéficiant d'un soutien (%)
Clermont-Ferrand	534	84	580	99	296	98	1 410	93
Grenoble	1 864	92	1 782	96	510	98	4 156	95
Lyon	2 635	95	2 061	90	736	66	5 432	90
Auvergne-Rhône-Alpes	5 033	93	4 423	94	1 542	83	10 998	92
Besançon	696	65	790	97	685	99	2 171	88
Dijon	1 044	94	1 153	95	385	95	2 582	95
Bourgogne-Franche-Comté	1 740	83	1 943	96	1 070	97	4 753	92
Bretagne (Rennes)	1 247	69	1 234	86	358	93	2 839	79
Centre-Val-de-Loire (Orléans-Tours)	1 135	72	1 295	82	274	62	2 704	76
Corse	156	78	142	87	63	65	361	79
Nancy-Metz	1 315	77	569	95	115	99	1 999	84
Reims	563	100	507	98	319	99	1 389	99
Strasbourg	822	80	1 187	99	344	99	2 353	93
Grand-Est	2 700	83	2 263	98	778	99	5 741	91
Amiens	872	87	1 306	89	513	82	2 691	87
Lille	1 134	78	1 233	90	946	85	3 313	84
Hauts-de-France	2 006	82	2 539	90	1 459	84	6 004	86
Créteil	4 797	94	2 963	87	924	74	8 684	90
Paris	1 177	97	1 053	100	463	100	2 693	98
Versailles	5 018	92	4 096	100	1 246	99	10 360	96
Île-de-France	10 992	93	8 112	96	2 633	91	21 737	94
Normandie	1 277	44	1 915	86	767	83	3 959	72
Bordeaux	1 276	81	982	89	233	91	2 491	85
Limoges	408	38	466	85	208	84	1 082	67
Poitiers	1 203	71	1 294	86	545	77	3 042	79
Nouvelle-Aquitaine	2 887	71	2 742	87	986	82	6 615	79
Montpellier	1 742	75	1 568	95	494	82	3 804	84
Toulouse	1 208	74	1 741	90	410	83	3 359	84
Occitanie	2 950	74	3 309	93	904	83	7 163	84
Pays-de-la-Loire (Nantes)	1 720	71	1 408	93	521	94	3 649	83
Aix-Marseille	2 068	93	1 465	97	294	96	3 827	95
Nice	2 186	91	1 767	93	280	84	4 233	92
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	4 254	92	3 232	95	574	90	8 060	93
France hors DROM (1)	37 930	84	34 469	93	11 921	88	84 320	88
Guadeloupe	178	99	230	98	139	100	547	99
Guyane	769	98	475	98	13	69	1 257	98
Martinique	103	88	23	78	5	40	131	85
Mayotte	1 574	66	863	84	15	100	2 452	72
La Réunion	407	93	282	89	72	90	761	91
DROM (1)	3 024	80	1 873	90	244	94	5 141	85
France (1)	40 954	84	36 342	92	12 165	88	89 461	88

► Champ : France, Public + Privé. Élèves allophones scolarisés dans le 1^{er} ou 2^d degré en 2022-2023, qu'ils soient arrivés ou non en cours d'année. Hors élèves pris en charge en Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS).

RERS 2024, DEPP

1. Certains élèves changent d'académie de scolarisation en cours d'année scolaire. Dans ce cas, ils sont comptabilisés par les deux académies. En revanche, ils ne sont comptabilisés qu'une fois dans l'effectif national. Ainsi, la somme des effectifs par académie ne correspond pas à l'effectif national d'élèves allophones (ainsi qu'aux sous-totaux « France hors DROM » et « DROM »).

3 Répartition des élèves allophones scolarisés en 2022-2023 selon le délai avant prise en charge et le degré de scolarisation, en %

Durée avant prise en charge (1)	Élémentaire	Collège	Lycée
Positionnement et scolarisation à la même date	69,4	27,7	23,2
Entre 1 et 14 jours	17,1	22,7	19,0
Entre 15 et 30 jours	4,7	15,2	14,8
Entre 1 et 3 mois	3,8	21,4	21,6
Entre 3 et 6 mois	2,2	7,3	12,2
Entre 6 mois et 1 an	1,8	3,9	5,8
1 an et plus	1,0	1,9	3,4
Ensemble	100,0	100,0	100,0

► Champ : France, Public + Privé. Élèves allophones scolarisés dans le 1^{er} ou 2^d degré en 2022-2023, qu'ils soient arrivés ou non en cours d'année. Hors élèves pris en charge en Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS).

RERS 2024, DEPP

1. Délai entre le positionnement et la scolarisation.

La formation initiale regroupe des niveaux de formation allant de la maternelle à l'enseignement supérieur. Les écoles et établissements relèvent en majorité des ministères chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur. Certains établissements du secondaire sont sous tutelle du ministère chargé de l'agriculture. Les établissements d'enseignement supérieur et les **centres de formation d'apprentis (CFA)** peuvent relever de différentes tutelles, qu'elles soient ministérielles ou non.

Toutes les **écoles maternelles et élémentaires (y compris les écoles primaires)** sont sous tutelle du ministère chargé de l'éducation nationale. À la rentrée 2023, la France compte 43 200 écoles publiques et 5 700 écoles privées (1). Le nombre d'écoles du secteur public baisse légèrement (-0,9%), diminution qui s'explique en grande partie par des regroupements administratifs d'écoles, notamment d'écoles maternelles et élémentaires géographiquement très proches, afin de former une école primaire. Dans certains cas,

ces regroupements administratifs ne conduisent pas à la fermeture des sites d'enseignement, les niveaux d'enseignement pouvant être répartis sur les différents sites préexistants. Le nombre d'écoles du secteur privé sous contrat baisse également légèrement (-0,5%) tandis que le nombre d'écoles du secteur privé hors contrat augmente de 1,6%.

Les établissements du second degré sont généralement sous tutelle des ministères chargés de l'éducation nationale et de l'agriculture. En 2023, les secteurs public et privé sous contrat comptent respectivement 8 000 et 2 900 établissements en France, nombres relativement stables depuis 2020. Le nombre de **lycées professionnels (LP)** continue de diminuer, en raison de regroupements avec des **lycées d'enseignement général et technologique (LEGT)** qui conduisent à la hausse du nombre de **lycées polyvalents (LPO)**. Par ailleurs, la hausse du nombre de CFA observée depuis 2019 se poursuit en 2023 (+11,1%).

Précisions

Structures concernées – Structures de formation initiale hors établissements médico-éducatifs et socio-éducatifs.

Enseignement supérieur – Voir 2.19.

MFREO – Maison familiale rurale d'éducation et d'orientation, relevant du ministère chargé de l'agriculture.

Lycée d'enseignement général et technologique (LEGT), lycée polyvalent (LPO), lycée professionnel (LP) – Voir « Glossaire ».

Source

DEPP, RERS 2.01 et 2.04.
DEPP et SIES-MESR, Système d'information sur la formation des apprentis (SIFA).
SIES-MESR, RERS 2.19.
DGER-MASA, RERS 4.26.

1 Les structures de formation initiale, hors établissements médico-éducatifs et socio-éducatifs

	2010	2015	2020	2021	2022	2023	Évolution 2022/2023 (%)
Premier degré (1)	53 798	51 745	49 965	49 648	49 322	48 912	-0,8
Public	48 522	46 435	44 262	43 904	43 568	43 163	-0,9
Écoles maternelles	16 056	14 784	13 399	13 139	12 881	12 603	-2,2
Écoles élémentaires (y compris écoles primaires)	32 466	31 651	30 863	30 765	30 687	30 560	-0,4
Privé	5 276	5 310	5 703	5 744	5 754	5 749	-0,1
dont écoles élémentaires (y compris écoles primaires)	5 143	5 172	5 514	5 550	5 563	5 551	-0,2
Privé sous contrat		4 808	4 687	4 673	4 652	4 629	-0,5
dont écoles élémentaires (y compris écoles primaires)		4 745	4 642	4 628	4 609	4 589	-0,4
Privé hors contrat		502	1 016	1 071	1 102	1 120	1,6
dont écoles élémentaires (y compris écoles primaires)		427	872	922	954	962	0,8
Second degré	12 203	12 148	12 179	12 211	12 243	11 875 (4)	
Public	8 108	8 069	8 023	8 027	8 041	8 032	-0,1
dont établissements avec STS ou CPGE (éducation nationale et agriculture) (2)	1 464	1 544	1 667	1 685	1 693	1 703	0,6
Établissements sous tutelle de l'éducation nationale	7 882	7 843	7 795	7 799	7 813	7 805	-0,1
Collèges	5 253	5 290	5 294	5 303	5 316	5 320	0,1
Lycées professionnels	973	874	800	794	790	768	-2,8
Lycées d'enseignement général et technologique	1 576	1 600	1 624	1 626	1 631	1 641	0,6
dont lycées polyvalents (3)	582	659	730	738	742	760	2,4
Établissements régionaux d'enseignement adapté	80	79	77	76	76	76	0,0
Établissements sous tutelle de l'agriculture	226	226	227	228	228	227	-0,4
Privé	4 095	4 079	4 156	4 184	4 202	3 843	
dont établissements avec STS ou CPGE (éducation nationale et agriculture) (2)	698	723	697	698	679	678	-0,1
Établissements sous tutelle de l'éducation nationale (9)	3 493	3 488	3 576	3 608	3 619	3 268	
Collèges	1 765	1 807	1 951	1 985	2 049	2 053	0,2
Lycées professionnels	664	640	562	555	512	335	
Lycées d'enseignement général et technologique	1 064	1 040	1 062	1 068	1 057	879	
dont lycées polyvalents (3)	204	202	218	222	225	215	
Établissements sous tutelle de l'agriculture (y compris MFREO)	602	591	580	576	583	575	-1,4
Privé sous contrat (établissements relevant de l'éducation nationale) (9)	2 953	2 916	2 883	2 879	2 874	2 877	0,1
dont établissements avec STS ou CPGE	432	443	461	460	461	468	1,5
Collèges	1 672	1 660	1 660	1 659	1 660	1 662	0,1
Lycées professionnels	403	389	347	345	338	335	-0,9
Lycées d'enseignement général et technologique	878	866	875	874	875	879	0,5
dont lycées polyvalents (3)	190	190	210	211	212	215	1,4
Privé hors contrat (établissements relevant de l'éducation nationale)	540	572	693	730	745	391	
dont établissements avec STS ou CPGE	157	166	117	115	90	81	-10,0
Collèges	93	147	291	326	389	391	0,5
Lycées professionnels (4)	261	251	215	210	174		
Lycées d'enseignement général et technologique (4)	186	174	187	194	182		
dont lycées polyvalents (4)	14	12	8	11	13		
Enseignement supérieur (5)							
Universités (6)	79	72	71	71	71	71	0,0
Instituts universitaires de technologie (IUT)	114	111	108	107	107	107	0,0
Inspé (ex-Espé)		30	30	30	30	30	0,0
Établissements avec STS	2 258	2 378	2 489	2 491	2 470	2 458	-0,5
dont établissements du second degré (éducation nationale et agriculture) (2)	2 007	2 106	2 203	2 221	2 207	2 351	6,5
Public	1 358	1 432	1 586	1 610	1 607	1 614	0,4
Privé	900	946	903	881	863	844	-2,2
Établissements avec CPGE	442	445	457	458	462	462	0,0
dont établissements du second degré (éducation nationale et agriculture) (2)	434	435	441	450	453	453	0,0
Public	345	351	363	364	367	367	0,0
Privé	97	94	94	94	95	95	0,0
Écoles d'ingénieurs	250	261	279	287	289	287	-0,7
Écoles de commerce, gestion et comptabilité	213	191	352	369	374	393	5,1
Écoles supérieures artistiques et culturelles	235	241	307	305	316	327	3,5
Écoles paramédicales (hors université) et sociales	623	639	632	626	626	626	0,0
Autres établissements d'enseignement supérieur (7)	245	271	349	338	364	387	6,3
Enseignements secondaire et supérieur : CFA (8)	973	958	1 467	1 764	1 994	2 216	11,1
Public	257	255	173	168	165	164	-0,6
Privé	716	703	1 294	1 596	1 829	2 052	12,2

► Champ : France (Mayotte à partir de 2011).

RERS 2024, DEPP

- Dans le premier degré, des regroupements administratifs d'écoles, notamment d'écoles maternelles et élémentaires géographiquement très proches, peuvent se former pour créer une école primaire.
- Ministères chargés de l'éducation nationale et de l'agriculture.
- Des lycées professionnels (LP) peuvent se regrouper avec des lycées généraux pour former des lycées polyvalents (LPO).
- Compte tenu du changement de sources en 2021, le champ du secteur privé hors contrat est désormais restreint aux seuls élèves de moins de 16 ans soumis à l'obligation scolaire.
- Le total des établissements du supérieur ne peut pas être calculé à partir de ce tableau : la répartition par type d'établissements ne constitue pas une partition du supérieur (par exemple certains établissements avec STS ou CPGE sont également comptabilisés dans les écoles de commerce).
- Y compris CUPFR de Mayotte, Institut national universitaire d'Albi, université de Lorraine et les IEP de Lille, Lyon et Rennes (devenus des établissements non rattachés à une université à partir de 2019-2020).
- Groupe non homogène, constitué notamment des autres établissements d'enseignement universitaire (publics et privés), des écoles normales supérieures, des écoles d'architecture, des écoles vétérinaires, des écoles de journalisme et d'autres écoles supérieures dépendant d'autres ministères.
- Centres de formation d'apprentis. Les antennes de centres de formation d'apprentis ne sont pas prises en compte.
- Dont un EREA à partir de 2015.

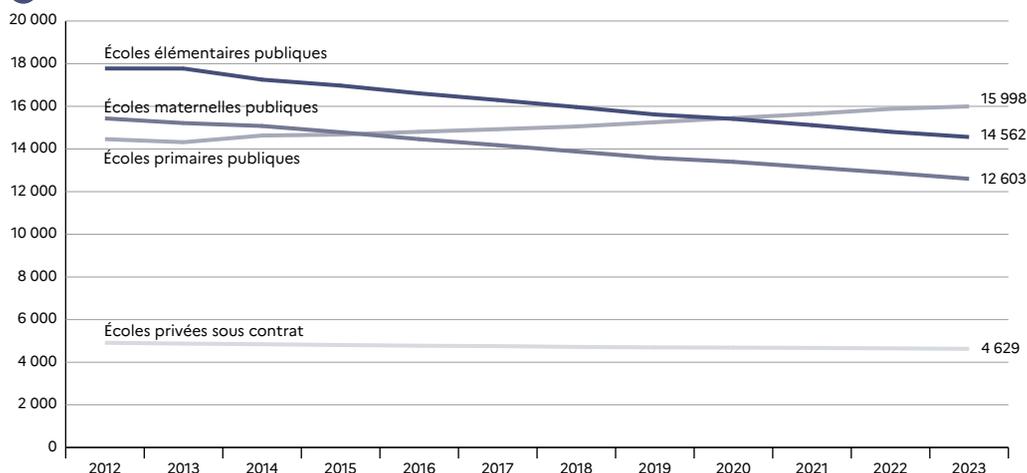
À la rentrée 2023, l'enseignement du premier degré public et privé sous contrat regroupe 47 800 écoles en France, soit 430 écoles de moins qu'à la rentrée 2022 (1) (2). La baisse s'explique en partie par des regroupements administratifs d'écoles, notamment d'écoles maternelles et élémentaires géographiquement très proches, afin de former une école primaire. Dans certains cas, ces regroupements administratifs ne conduisent pas à la fermeture des sites d'enseignement.

Comme depuis 2014, cette évolution est davantage marquée dans le secteur public : -0,9% contre -0,5% pour les écoles privées sous contrat. Dans le secteur public, si le nombre d'écoles maternelles et élémentaires diminue (respectivement -280 et -240 par rapport à la rentrée 2022), le nombre d'écoles primaires, accueillant à la fois des élèves de niveau élémentaire et préélémentaire, augmente (+120).

Dans le secteur privé sous contrat, la quasi-totalité des écoles sont des écoles primaires. Ces écoles primaires privées sous contrat accueillent en moyenne 186 élèves contre 126 dans les écoles primaires publiques (3). Dans le secteur public, ce sont les écoles élémentaires qui accueillent en moyenne le plus d'élèves (152) et les écoles maternelles qui en accueillent le moins (100).

Dans le secteur public, 3 400 écoles sont à classe unique, soit 7,8% des écoles publiques (4). Près de la moitié des écoles publiques ont moins de cinq classes. Dans le secteur privé sous contrat, seulement 1,3% des écoles sont à classe unique (5). Par ailleurs, 22,2% des écoles privées sous contrat comptent onze classes ou plus.

1 Évolution du nombre d'écoles selon le secteur



► Champ : France.

RERS 2024, DEPP

Précisions

Élèves de niveau préélémentaire ou élémentaire et écoles maternelles, élémentaires, primaires – Tandis que les écoles maternelles n'accueillent que des élèves de niveau préélémentaire, les écoles primaires peuvent accueillir à la fois des élèves de niveau élémentaire et préélémentaire. Dans cette fiche, les « écoles élémentaires » décrivent les écoles qui n'accueillent que des élèves de niveau élémentaire.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 24.01 ; 22.38.

Source

DEPP, enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire.

2 Évolution du nombre d'écoles

	2012	2015	2016	2019	2020	2021	2022	2023
Écoles maternelles	15 435	14 784	14 462	13 583	13 399	13 139	12 881	12 603
Écoles élémentaires	17 775	16 973	16 608	15 618	15 411	15 119	14 806	14 562
Écoles primaires	14 462	14 678	14 807	15 254	15 452	15 646	15 881	15 998
Total Public	47 672	46 435	45 877	44 455	44 262	43 904	43 568	43 163
Écoles maternelles	70	63	59	50	45	45	43	40
Écoles élémentaires	170	156	153	146	142	138	132	131
Écoles primaires	4 674	4 589	4 563	4 501	4 500	4 490	4 477	4 458
Total Privé sous contrat	4 914	4 808	4 775	4 697	4 687	4 673	4 652	4 629
Ensemble	52 586	51 243	50 652	49 152	48 949	48 577	48 220	47 792

► Champ : France.

RERS 2024, DEPP

3 Nombre moyen d'élèves par école selon le type d'école à la rentrée 2023

	Écoles maternelles	Écoles élémentaires	Écoles primaires	Ensemble des écoles
Public	100	152	126	127
Privé sous contrat	98	149	186	184
Public + Privé sous contrat	100	152	139	133

► Champ : France.

RERS 2024, DEPP

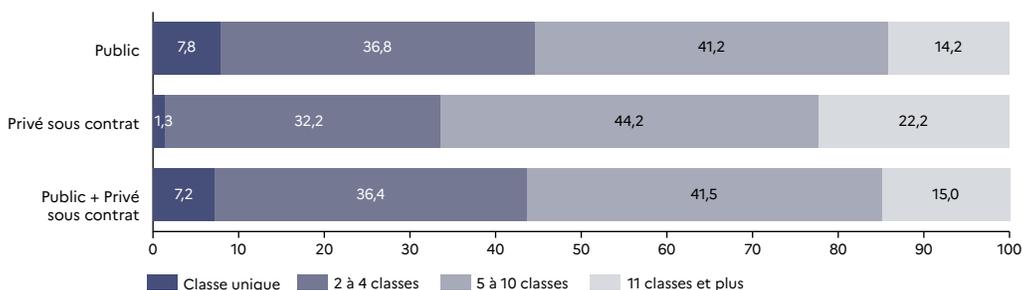
4 Nombre d'écoles selon le nombre de classes et le type d'école à la rentrée 2023

Nombre de classes	Écoles maternelles	Écoles élémentaires	Écoles primaires	Total
1	865	1 865	645	3 375
2	1 322	1 481	2 194	4 997
3	2 349	617	2 435	5 401
4	2 552	697	2 240	5 489
5 à 10	5 226	6 272	6 269	17 767
11 et plus	289	3 630	2 215	6 134
Total Public	12 603	14 562	15 998	43 163
1	6	15	41	62
2	9	31	326	366
3	7	9	469	485
4	6	9	625	640
5 à 10	11	41	1 995	2 047
11 et plus	1	26	1 002	1 029
Total Privé sous contrat	40	131	4 458	4 629
Ensemble	12 643	14 693	20 456	47 792

► Champ : France.

RERS 2024, DEPP

5 Proportion d'écoles selon le nombre de classes et le secteur à la rentrée 2023, en %



► Champ : France.

RERS 2024, DEPP

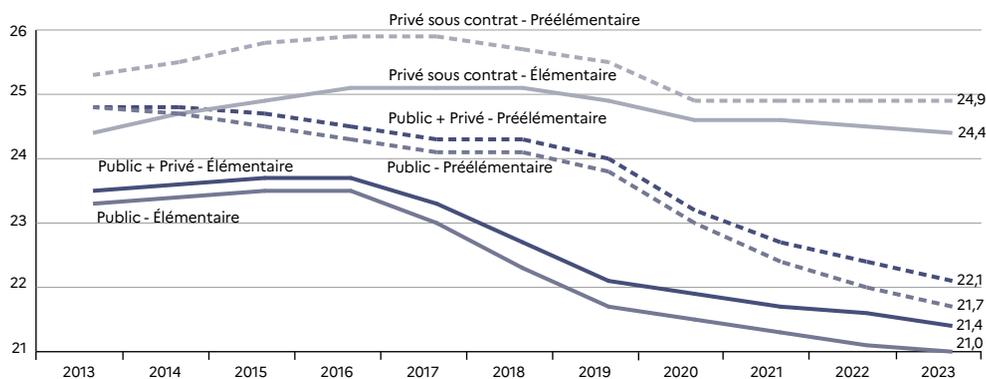
À la rentrée 2023, le nombre de classes est en légère baisse dans le premier degré : 255 700 dans le secteur public (soit -0,5%) et 34 500 dans le secteur privé sous contrat (soit -0,7%) (2). Dans les écoles primaires, les classes peuvent être constituées uniquement d'élèves de niveau préélémentaire, uniquement d'élèves de niveau élémentaire, ou être mixtes (3). Les classes mixtes sont toutefois assez peu répandues : 7 900 dans les écoles publiques et 1 700 dans les écoles privées sous contrat.

Dans le secteur privé sous contrat, le **nombre d'élèves par classe** se stabilise depuis 2020. Plus élevé que dans le public, il est de 24,9 en préélémentaire et de 24,4 en élémentaire (1) (4). Dans le public, la baisse de la taille des classes s'explique principalement par les mesures

de dédoublement des classes en éducation prioritaire : celles de CP et CE1 entre les rentrées 2017 et 2019, et celles de grande section depuis 2020. En 2015, la taille des classes de CP en réseau d'éducation prioritaire renforcée (REP+) était ainsi de 21,7 élèves. En 2023, elle est de 12,6 élèves (5). Quant aux classes de grande section, si elles sont toujours plus remplies que celles de CP et de CE1, elles n'accueillent toutefois plus que 14,5 élèves en moyenne en REP+ en 2023 contre 23,6 en 2015.

Les classes sont plus chargées dans le secteur privé, qui ne comprend aucune école en éducation prioritaire. En particulier, 14,1% des classes préélémentaires et 9,9% des classes élémentaires accueillent 30 élèves ou plus (6).

1 Évolution du nombre moyen d'élèves par classe, selon le niveau de formation



► Champ : France, écoles publiques et privées sous contrat, hors ULIS.

RERS 2024, DEPP

Précisions

Diapre est un dispositif de remontée de données individuelles du premier degré qui couvre, à la rentrée 2023, 100,0% des élèves des écoles publiques et 99,4% des élèves des écoles privées sous contrat.

Nombre d'élèves par classe (E/C) – Lorsqu'une classe est mixte, le calcul du E/C consiste à comptabiliser les élèves dans leurs niveaux respectifs. Par exemple, si une classe est constituée de 5 élèves de préélémentaire et de 15 élèves de CP, le E/C préélémentaire intégrera 5 élèves au numérateur et 0,25 classe au dénominateur, tandis que le E/C élémentaire intégrera 15 élèves au numérateur et 0,75 classe au dénominateur.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 23.39 ; 24.01.

2 Évolution du nombre de classes selon le secteur

	2013	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Public	246 274	248 635	249 172	251 395	251 052	254 358	256 491	257 039	256 999	255 662
Privé sous contrat	34 148	34 811	34 733	35 221	34 975	35 022	35 186	34 865	34 721	34 484
Public + Privé	280 422	283 446	283 905	286 616	286 027	289 380	291 677	291 904	291 720	290 146

► Champ : France, écoles publiques et privées sous contrat.

RERS 2024, DEPP

3 Nombre de classes selon le type d'école et le niveau de formation, à la rentrée 2023

Type d'école	Type de classe	Public	Privé sous contrat	Public + Privé sous contrat
Écoles maternelles	Classes préélémentaires	57 720	163	57 883
Écoles élémentaires	Classes élémentaires	103 718	783	104 501
	Classes préélémentaires	30 213	10 442	40 655
Écoles primaires	Classes élémentaires	56 080	21 357	77 437
	Classes mixtes	7 931	1 739	9 670
Ensemble des écoles		255 662	34 484	290 146

► Champ : France, écoles publiques et privées sous contrat.

RERS 2024, DEPP

4 Évolution du nombre moyen d'élèves par classe, selon le secteur et le niveau de formation

Niveau	Public			Privé sous contrat			Public + Privé sous contrat		
	2015	2022	2023	2015	2022	2023	2015	2022	2023
Petite section	24,5	23,0	22,8	26,0	25,0	25,0	24,7	23,2	23,0
Moyenne section	24,8	23,0	22,7	26,0	25,0	25,1	24,9	23,2	23,0
Grande section	24,7	20,7	20,3	25,6	24,8	24,7	24,8	21,2	20,8
Préélémentaire	24,5	22,0	21,7	25,8	24,9	24,9	24,7	22,4	22,1
CP	22,4	18,6	18,5	23,8	23,0	22,8	22,5	19,1	19,0
CE1	23,2	19,3	19,1	24,5	24,0	23,9	23,4	19,8	19,7
CE2	23,8	22,6	22,3	25,1	24,8	24,7	23,9	22,9	22,6
CM1	24,0	23,0	22,8	25,5	25,2	25,2	24,2	23,3	23,2
CM2	24,2	23,2	23,0	25,8	25,5	25,4	24,4	23,5	23,4
Élémentaire	23,5	21,1	21,0	24,9	24,5	24,4	23,7	21,6	21,4
Total	23,9	21,5	21,3	25,2	24,6	24,6	24,0	21,8	21,7

► Champ : France, hors ULIS.

RERS 2024, DEPP

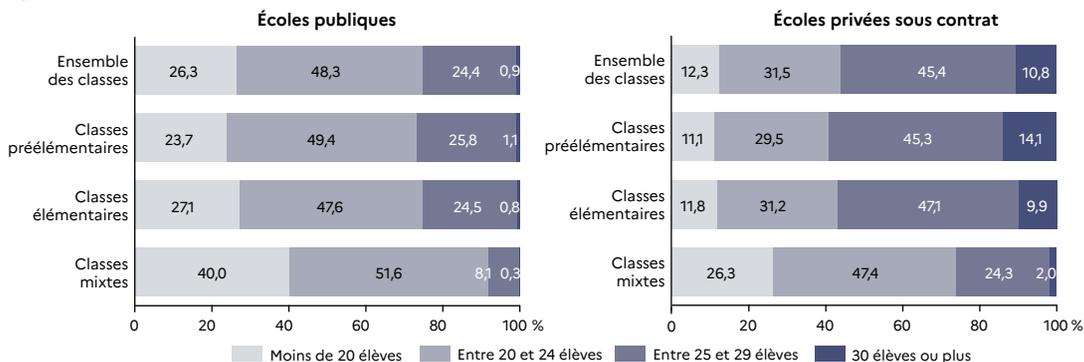
5 Évolution du nombre moyen d'élèves par classe dans les écoles publiques, selon le type d'école et le niveau de formation

Niveau	REP+			REP			Public hors EP		
	2015	2022	2023	2015	2022	2023	2015	2022	2023
Petite section	23,3	22,2	21,8	23,4	22,1	21,7	24,8	23,3	23,0
Moyenne section	23,6	21,9	21,7	23,7	22,0	21,5	25,1	23,2	23,1
Grande section	23,6	14,8	14,5	23,7	16,6	15,5	25,0	22,6	22,4
Préélémentaire	23,2	18,7	18,5	23,4	19,6	18,9	24,9	23,0	22,8
CP	21,7	12,5	12,6	21,8	12,6	12,8	22,5	21,2	21,0
CE1	22,6	12,8	12,8	22,7	12,9	13,0	23,3	22,1	21,8
CE2	22,9	21,2	21,0	23,1	20,9	20,7	24,0	23,0	22,8
CM1	23,0	21,7	21,7	23,3	21,5	21,3	24,3	23,4	23,2
CM2	23,1	21,6	21,6	23,4	21,6	21,5	24,4	23,6	23,4
Élémentaire	22,6	16,7	16,8	22,8	16,8	16,8	23,7	22,6	22,4
Total	22,9	17,4	17,4	23,0	17,8	17,5	24,1	22,7	22,5

► Champ : France, écoles publiques, hors ULIS.

RERS 2024, DEPP

6 Répartition des classes selon la taille et le type de classe à la rentrée 2023, en %



► Champ : France, écoles publiques et privées sous contrat.

Note : les élèves d'ULIS sont ici comptabilisés dans le niveau auquel ils appartiennent (préélémentaire ou élémentaire).

RERS 2024, DEPP

À la rentrée 2023, l'enseignement du premier degré en France regroupe 43 200 écoles publiques et 4 600 écoles privées sous contrat (1). Leur nombre est très variable selon l'académie. Les académies qui disposent du plus grand nombre d'écoles sont Versailles (3 200), Lille (3 100), Nantes (2 700) et Grenoble (2 700). La part d'écoles primaires est très variable en fonction de l'académie : 77% des écoles à Rennes et 66% à Nantes, tandis que cette part n'est que de 16% à Créteil et 20% à Versailles. La part très importante du secteur privé dans les académies de Rennes (de 29,4% dans les Côtes-d'Armor à 45,6% dans le Morbihan) et de Nantes

(de 13,7% dans la Sarthe à 41,8% en Vendée) n'explique qu'en partie ces différences (2). La quasi-totalité (96%) des écoles privées sous contrat sont en effet des écoles primaires. Cependant, sur le seul champ des écoles publiques, la part d'écoles primaires reste nettement plus élevée à Rennes (67%) et Nantes (52%) qu'à Paris (12%), Créteil (13%) ou Versailles (17%).

Dans les DROM, la part d'écoles privées sous contrat est deux fois moins importante qu'en France hors DROM (4,3% contre 9,8%). Il n'y en a notamment aucune à Mayotte.

Précisions

Élèves de niveau préélémentaire, élémentaire et écoles maternelles, élémentaires, primaires – Tandis que les écoles maternelles n'accueillent que des élèves de niveau préélémentaire, les écoles primaires peuvent accueillir à la fois des élèves de niveau élémentaire et préélémentaire. Dans cette fiche, nous appelons « écoles élémentaires » les écoles qui n'accueillent que des élèves de niveau élémentaire.

Source

DEPP, enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire.

1 Nombre d'écoles par académie à la rentrée 2023

Académies et régions académiques	Public				Privé sous contrat				Public + Privé	Part du privé sous contrat (%)	
	Écoles maternelles	Écoles élémentaires	Écoles primaires	Total	Écoles maternelles	Écoles élémentaires	Écoles primaires	Total	Total		
Clermont-Ferrand	239	339	550	1 128				112	112	1 240	9,0
Grenoble	588	695	1 123	2 406	2	4	242	248	2 654	9,3	
Lyon	444	473	854	1 771	2	2	281	285	2 056	13,9	
Auvergne-Rhône-Alpes	1 271	1 507	2 527	5 305	4	6	635	645	5 950	10,8	
Besançon	239	289	450	978		3	49	52	1 030	5,0	
Dijon	415	570	554	1 539			55	55	1 594	3,5	
Bourgogne-Franche-Comté	654	859	1 004	2 517		3	104	107	2 624	4,1	
Bretagne (Rennes)	232	249	958	1 439	14	27	800	841	2 280	36,9	
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	554	730	656	1 940	2	2	121	125	2 065	6,1	
Corse	59	71	113	243		1	4	5	248	2,0	
Nancy-Metz	548	619	723	1 890	2	4	51	57	1 947	2,9	
Reims	247	274	453	974		1	52	53	1 027	5,2	
Strasbourg	408	380	455	1 243	3	14	20	37	1 280	2,9	
Grand Est	1 203	1 273	1 631	4 107	5	19	123	147	4 254	3,5	
Amiens	421	589	755	1 765		2	67	69	1 834	3,8	
Lille	837	890	1 023	2 750	3	2	339	344	3 094	11,1	
Hauts-de-France	1 258	1 479	1 778	4 515	3	4	406	413	4 928	8,4	
Créteil	1 083	1 126	335	2 544	1	5	92	98	2 642	3,7	
Paris	277	276	78	631	1	8	98	107	738	14,5	
Versailles	1 333	1 240	525	3 098	1	11	137	149	3 247	4,6	
Île-de-France	2 693	2 642	938	6 273	3	24	327	354	6 627	5,3	
Normandie	507	678	1 087	2 272		1	190	191	2 463	7,8	
Bordeaux	608	871	924	2 403	1	2	214	217	2 620	8,3	
Limoges	131	203	267	601			17	17	618	2,8	
Poitiers	335	499	532	1 366		1	121	122	1 488	8,2	
Nouvelle-Aquitaine	1 074	1 573	1 723	4 370	1	3	352	356	4 726	7,5	
Montpellier	583	679	595	1 857		4	147	151	2 008	7,5	
Toulouse	553	735	980	2 268	1	4	201	206	2 474	8,3	
Occitanie	1 136	1 414	1 575	4 125	1	8	348	357	4 482	8,0	
Pays de la Loire (Nantes)	421	469	976	1 866	5	19	818	842	2 708	31,1	
Aix-Marseille	696	715	358	1 769	1	6	126	133	1 902	7,0	
Nice	409	422	238	1 069		3	49	52	1 121	4,6	
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 105	1 137	596	2 838	1	9	175	185	3 023	6,1	
France hors DROM	12 167	14 081	15 562	41 810	39	126	4 403	4 568	46 378	9,8	
Guadeloupe	104	107	57	268	1	1	13	15	283	5,3	
Guyane	50	62	63	175			9	9	184	4,9	
Martinique	63	76	78	217		2	9	11	228	4,8	
Mayotte	66	99	36	201					201	0,0	
La Réunion	153	137	202	492		2	24	26	518	5,0	
DROM	436	481	436	1 353	1	5	55	61	1 414	4,3	
France	12 603	14 562	15 998	43 163	40	131	4 458	4 629	47 792	9,7	

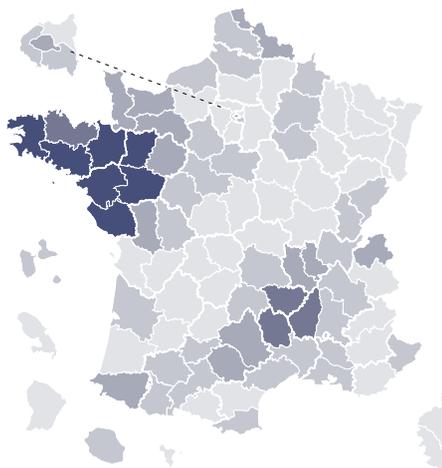
► Champ : France, Public + Privé sous contrat.

RERS 2024, DEPP

2 Part des écoles privées sous contrat par département à la rentrée 2023, en %



France : 9,7 %



► Champ : France, Public + Privé sous contrat.

RERS 2024, DEPP

2.04 Les collèges et les lycées : type d'établissement et classes

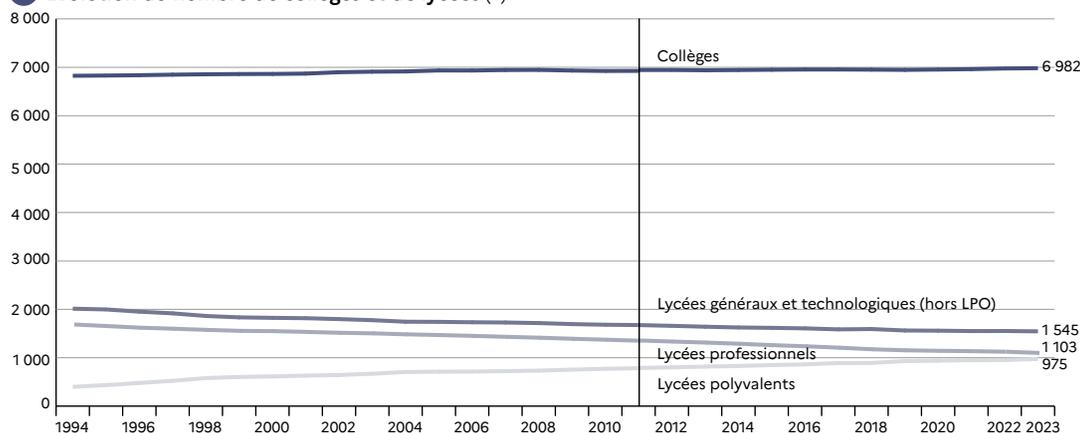
Entre 1960 et 1980, le nombre de **collèges** croît pour permettre la scolarisation massive des jeunes dans le premier cycle du secondaire. À partir de 1985 (année de création du baccalauréat professionnel), le nombre de lycées du secteur public augmente pour accueillir les élèves plus nombreux dans le second cycle long (général, technologique ou professionnel). Depuis les années 2000, le nombre de **lycées professionnels** (LP) diminue, tandis que celui des **lycées polyvalents** (LPO) augmente (1). À la rentrée 2023, le nombre d'établissements publics et privés sous contrat du second degré est de 10 700 (2).

Le nombre global de **classes** (236 400) augmente à la rentrée 2023 (3). Cette hausse concerne principalement les LPO des secteurs public et privé sous contrat. Le nombre moyen d'élèves par classe au collège augmente depuis 2010, avec 1,3 élève supplémentaire par classe entre 2010 et 2023 (4). L'entrée au collège

de générations très nombreuses et la forte baisse des redoublements dans le premier degré sont les principales explications. Entre les rentrées 2022 et 2023, le nombre de classes au collège diminue légèrement dans le secteur public mais se stabilise dans le secteur privé sous contrat. À la rentrée 2023, dans les **lycées généraux et technologiques** ainsi que dans les lycées polyvalents, l'effectif moyen par classe atteint 27,0 élèves, en baisse depuis 2020 (27,7 élèves). Dans les LP, après une période de stabilité depuis 2018, le nombre moyen d'élèves par classe passe de 18,3 en 2020 à 17,7 en 2023.

Les classes sont en moyenne moins chargées dans les lycées privés sous contrat que dans les lycées publics. Leurs effectifs comptent un à deux élèves de moins en moyenne. Au contraire, dans les collèges privés sous contrat, les classes comptent en moyenne 2,6 élèves de plus que celles des collèges publics.

1 Évolution du nombre de collèges et de lycées (1)



► Champ : France (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé sous contrat.

1. Collège, lycée professionnel (LP), lycée d'enseignement général et technologique (LEGT), lycée polyvalent (LPO) : voir « Glossaire ».

RERS 2024, DEPP

Précisions

Établissements du second degré – Collèges, lycées et établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA) relevant du ministère chargé de l'éducation nationale.

Nombre moyen d'élèves par classe – C'est le rapport du nombre d'élèves sur le nombre de classes. Sont comptés tous les élèves de l'établissement, quelle que soit la formation suivie, y compris l'enseignement post-baccalauréat.

Pour en savoir plus

- Séries chronologiques en ligne :
- Le nombre d'établissements du second degré par secteur d'enseignement et type d'établissement.
- Le nombre de divisions (classes) des collèges et lycées par secteur d'enseignement et type d'établissement.
- Le nombre moyen d'élèves par division (classe) par secteur d'enseignement et type d'établissement.

Source
DEPP, Système d'information Scolarité.

2 Évolution du nombre d'établissements du second degré (1)

	1995	2000	2005	2010	2015	2018	2020	2021	2022	2023
Collèges	5 082	5 128	5 220	5 253	5 290	5 290	5 294	5 303	5 316	5 320
LP	1 177	1 108	1 050	973	874	819	800	794	790	768
LEGT - LPO	1 474	1 513	1 551	1 576	1 600	1 612	1 624	1 626	1 631	1 641
dont LPO	389	477	525	582	659	702	730	738	742	760
EREA	82	80	80	80	79	78	77	76	76	76
Total Public	7 815	7 829	7 901	7 882	7 843	7 799	7 795	7 799	7 813	7 805
Collèges	1 748	1 735	1 715	1 672	1 660	1 662	1 660	1 659	1 660	1 662
LP	482	446	423	403	389	359	347	345	338	335
LEGT - LPO	958	925	902	878	866	874	875	874	875	879
dont LPO	45	137	187	190	190	191	210	211	212	215
EREA					1	1	1	1	1	1
Total Privé sous contrat	3 188	3 106	3 040	2 953	2 916	2 896	2 883	2 879	2 874	2 877
Ensemble	11 003	10 935	10 941	10 835	10 759	10 695	10 678	10 678	10 687	10 682

RERS 2024, DEPP

► Champ : France (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé sous contrat.

1. Voir [1] supra.

3 Évolution du nombre de classes selon le type d'établissement (1)

	1995	2000	2005	2010	2015	2018	2020	2021	2022	2023
Collèges	116 431	115 614	109 628	106 733	106 697	106 919	107 539	107 313	106 944	106 857
LP	24 041	23 011	22 422	21 658	18 929	18 459	17 942	17 931	18 084	17 821
LEGT - LPO	53 248	55 989	56 999	55 924	58 862	62 334	61 435	62 112	62 397	62 892
dont LPO	n.d.	n.d.	20 402	22 378	26 264	29 455	30 457	31 028	31 431	32 144
EREA	1 324	1 149	980	944	904	892	872	866	861	868
Total Public	195 044	195 763	190 029	185 259	185 392	188 604	187 788	188 222	188 286	188 438
Collèges	25 987	25 747	25 721	25 642	25 877	26 000	26 168	26 148	26 246	26 241
LP	5 239	5 445	5 244	5 033	4 870	4 603	4 467	4 449	4 392	4 334
LEGT - LPO	15 705	16 087	16 351	16 646	16 715	17 419	17 068	17 222	17 352	17 415
dont LPO	n.d.	n.d.	5 671	5 886	5 855	6 044	6 405	6 488	6 540	6 621
EREA					12	14	14	14	14	6
Total Privé sous contrat	46 931	47 278	47 316	47 321	47 474	48 036	47 717	47 833	48 004	47 996
Ensemble	241 975	243 041	237 345	232 580	232 866	236 640	235 505	236 055	236 290	236 434

RERS 2024, DEPP

► France (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé sous contrat.

1. Voir [1] supra.

Lecture : en 2023, on dénombre 236 434 classes accueillant des élèves du second degré ou du supérieur en lycée (STS, CPGE, etc.).

Note : les dispositifs ULIS et UPE2A ne sont pas comptabilisés parmi les classes.

4 Évolution du nombre moyen d'élèves par classe selon le type d'établissement (1)

	1995	2000	2005	2010	2015	2018	2020	2021	2022	2023
Public										
Collèges	23,7	23,3	23,3	23,6	24,3	24,5	24,8	24,8	24,9	24,8
LP	22,0	20,2	20,1	19,0	19,1	18,4	18,4	18,0	17,6	17,7
LEGT - LPO	28,6	27,4	27,3	26,8	27,9	27,6	27,9	27,6	27,4	27,2
dont LPO			24,6	23,8	25,2	25,0	25,2	24,8	24,6	24,5
EREA	9,2	9,7	11,1	11,0	11,1	10,7	10,7	10,5	10,2	10,3
Privé sous contrat										
Collèges	24,9	25,0	24,9	25,6	26,4	27,1	27,3	27,4	27,3	27,4
LP	22,5	19,9	19,7	19,4	18,7	17,7	17,6	17,3	17,1	17,3
LEGT - LPO	26,1	24,6	24,6	24,7	25,8	25,7	26,8	26,7	26,1	26,0
dont LPO			22,3	22,0	22,5	22,5	23,0	22,8	22,2	22,7
EREA					14,3	14,6	15,0	15,3	15,9	14,7
Public + Privé sous contrat										
Collèges	23,9	23,7	23,6	24,0	24,7	25,0	25,3	25,3	25,4	25,3
LP	22,1	20,1	20,1	19,1	19,0	18,3	18,3	17,9	17,5	17,7
LEGT - LPO	28,0	26,8	26,7	26,3	27,5	27,2	27,7	27,4	27,1	27,0
dont LPO			24,1	23,4	24,7	24,6	24,8	24,5	24,2	24,1
EREA	9,2	9,7	11,1	11,0	11,2	10,7	10,8	10,5	10,2	10,4

RERS 2024, DEPP

► Champ : France (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé sous contrat.

1. Voir [1] supra.

Lecture : en 2023, les classes de LEGT - LPO scolarisent en moyenne 27,0 élèves ou étudiants.

Note : les élèves des dispositifs ULIS et UPE2A sont comptabilisés dans leur niveau de classe d'inclusion.

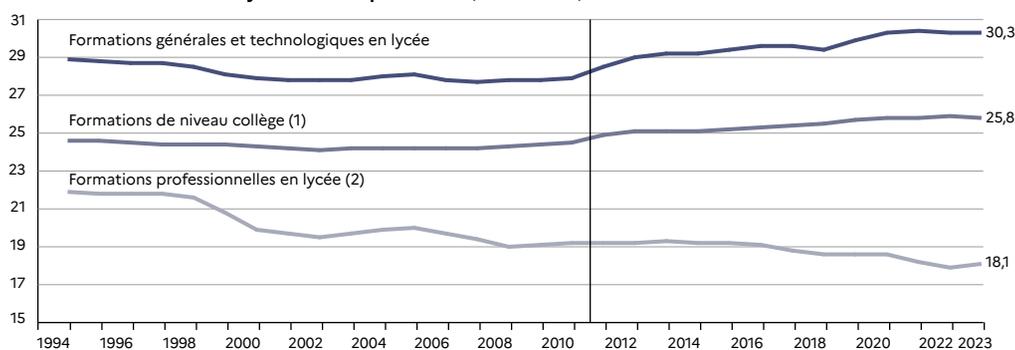
Les établissements du second degré des secteurs public et privé sous contrat scolarisent généralement les élèves dans les **classes** de la sixième à la troisième au collège, celles des **formations générales et technologiques** dans les LEGT et celles des **formations professionnelles** dans les LP (2). Des exceptions sont recensées : 4,2% des élèves scolarisés dans les lycées professionnels publics sont des élèves de **formations en collège**, principalement de classes de troisième préparatoire à l'enseignement professionnel (« prépa-métiers»). Les enseignements post-baccalauréat (STS ou CPGE) concernent 12,8% des élèves dans les LEGT. L'enseignement adapté est essentiellement assuré dans les collèges et dans les EREA.

À la rentrée 2023, le nombre de classes (ou divisions) diminue légèrement dans les formations en collège

public et augmente dans les formations professionnelles en lycée public (3). En 2023, le nombre moyen d'élèves par classe dans les formations générales et technologiques en lycée est plus élevé dans le secteur public (30,6) que dans le secteur privé sous contrat (29,2) (4). Au contraire, au collège, le nombre moyen d'élèves est plus élevé dans le secteur privé (27,2) que dans le secteur public (24,7).

Dans les formations professionnelles en lycée, la taille moyenne des classes est de 18,1 élèves (1). C'est dans ces formations que l'évolution est la plus forte depuis la rentrée 1994, avec quatre élèves de moins comptabilisés par classe à la rentrée 2023. Dans les autres formations, en collège et en lycée général et technologique, le nombre moyen d'élèves par classe augmente depuis 2008.

1 Évolution du nombre moyen d'élèves par classe (ou division) selon le niveau de formation



► Champ : France (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé sous contrat.

1. Hors Segpa.

2. Hors EREA privé sous contrat de Mayotte.

Précisions

Le **nombre moyen d'élèves par classe** est le rapport du nombre d'élèves par le nombre de classes (ou divisions). Les élèves sont comptés en fonction du niveau de formation suivie. Ainsi, dans le calcul de la classe de troisième, sont retenus tous les élèves, qu'ils soient scolarisés dans les collèges ou dans les lycées professionnels. Aussi, l'indicateur calculé ici ne peut être comparé à celui de la fiche 2.04 calculé selon le type d'établissement fréquenté et est le même que l'indicateur présent dans la fiche 2.06. Par ailleurs, le nombre moyen d'élèves par structure (E/S) rend compte

des conditions d'enseignement de manière plus précise que le nombre moyen d'élèves par classe. En effet, le E/S prend en compte les différences de taille de toutes les structures, classes entières comme groupes d'élèves. Il est présenté dans la fiche 9.12.

EREA, LP, LEGT, LPO, Segpa – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Série chronologique disponible en ligne : le nombre moyen d'élèves par division (classe) selon le niveau de formation.

Source

DEPP, Systèmes d'information Scolarité.

2 Répartition des élèves selon le type d'établissement et le niveau de formation à la rentrée 2023, y compris post-bac, en %

	Formations de niveau collège	Enseignement adapté (Segpa)	Formations professionnelles en lycée (1)	Formations générales et technologiques en lycée	STS/CPGE (2)	Ensemble
Public						
Collèges	97,0	2,9	ε	ε		100,0
LP	4,2		92,8	0,6	2,4	100,0
LEGT - LPO	0,5		12,6	74,1	12,8	100,0
dont LPO	1,0		27,4	61,4	10,2	100,0
EREA	7,3	29,9	60,7	1,6	0,6	100,0
Privé sous contrat						
Collèges	99,4	0,6				100,0
LP	7,2	0,1	89,8	0,3	2,5	100,0
LEGT - LPO	0,8	ε	11,2	76,5	11,6	100,0
dont LPO	2,3	ε	33,8	49,1	14,7	100,0
EREA		67,0	33,0			100,0

► Champ : France, Public + Privé sous contrat.

RERS 2024, DEPP

1. Y compris les préparations diverses pré-bac et formations complémentaires de niveaux 3 et 4.

2. Y compris les préparations diverses post-bac et formations complémentaires de niveau 5.

LECTURE : 74,1% des élèves accueillis dans les LEGT - LPO du secteur public suivent des formations générales et technologiques en lycée.

3 Évolution du nombre de classes (ou divisions) selon le niveau de formation

	2005	2010	2015	2019	2020	2021	2022	2023	Évolution 2022/2023
Formations de niveau collège (1)	103 308	101 399	101 762	102 566	102 860	102 634	102 302	102 265	-37
Segpa	7 822	6 872	6 334	6 110	6 088	6 054	6 036	5 993	-43
Formations professionnelles en lycée	28 392	28 878	27 322	27 508	27 565	27 749	28 046	28 287	241
Formations générales et technologiques en lycée	41 850	39 127	40 740	42 085	41 245	41 548	41 626	41 571	-55
Total Public	181 372	176 275	176 158	178 268	177 758	177 986	178 010	178 116	106
Formations de niveau collège (1)	26 093	25 931	26 020	26 178	26 275	26 251	26 338	26 337	-1
Segpa	292	329	375	367	362	361	362	359	-3
Formations professionnelles en lycée	7 050	7 056	6 862	6 750	6 710	6 697	6 672	6 641	-31
Formations générales et technologiques en lycée	11 712	11 638	11 665	11 831	11 626	11 719	11 826	11 854	28
Total Privé sous contrat	45 147	44 953	44 923	45 126	44 973	45 027	45 198	45 192	-6
Total Public + Privé	226 519	221 228	221 081	223 394	222 731	223 013	223 208	223 307	99

RERS 2024, DEPP

► Champ : France (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé sous contrat.

1. Y compris troisième « prépa-métiers », hors Segpa.

Note : les dispositifs ULIS et UPE2A ne sont pas comptabilisés parmi les classes.

4 Évolution du nombre moyen d'élèves par classe (ou division) selon le niveau de formation

	2005	2010	2015	2019	2020	2021	2022	2023
Public								
Formation de niveau collège	23,3	23,5	24,2	24,6	24,7	24,7	24,8	24,7
Formations de niveau collège, hors Segpa (1)	24,0	24,2	24,9	25,3	25,4	25,3	25,4	25,4
Segpa	13,5	13,3	13,3	13,4	13,6	13,6	13,5	13,4
Formations professionnelles en lycée	20,0	19,1	19,3	18,7	18,8	18,3	18,0	18,1
Formations générales et technologiques en lycée	28,8	28,5	30,0	30,3	30,7	30,7	30,6	30,6
Privé sous contrat (2)								
Formation de niveau collège	24,9	25,4	26,3	27,1	27,1	27,3	27,2	27,2
Formations de niveau collège, hors Segpa (1)	25,0	25,6	26,5	27,4	27,3	27,5	27,4	27,4
Segpa	13,9	12,6	11,6	11,7	12,0	12,2	11,9	11,7
Formations professionnelles en lycée	19,8	19,6	18,8	18,1	18,0	17,7	17,4	17,8
Formations générales et technologiques en lycée	25,7	25,9	27,4	28,4	29,2	29,6	29,2	29,2
Public + Privé sous contrat (2)								
Formation de niveau collège	23,6	23,9	24,6	25,1	25,2	25,2	25,3	25,2
Formations de niveau collège, hors Segpa (1)	24,2	24,5	25,2	25,7	25,8	25,8	25,9	25,8
Segpa	13,5	13,3	13,2	13,3	13,5	13,6	13,4	13,3
Formations professionnelles en lycée	20,0	19,2	19,2	18,6	18,6	18,2	17,9	18,1
Formations générales et technologiques en lycée	28,1	27,9	29,4	29,9	30,3	30,4	30,3	30,3

RERS 2024, DEPP

► Champ : France (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé sous contrat.

1. Y compris troisième « prépa-métiers ».

2. Hors EREA privé sous contrat de Mayotte.

Note : les élèves des dispositifs ULIS et UPE2A sont comptabilisés dans leur niveau de classe d'inclusion.

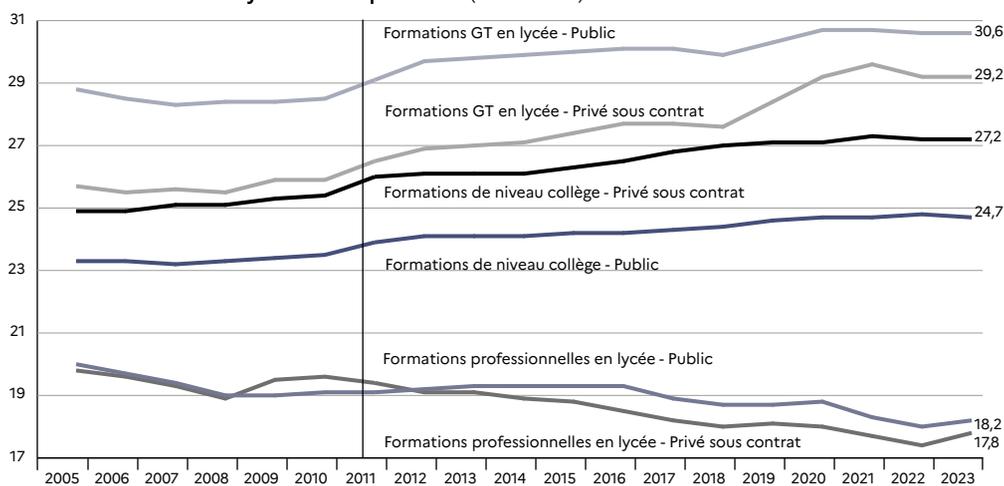
Les **classes** (ou divisions) des formations générales et technologiques en lycée sont les plus chargées du second degré (30,3 élèves) (2). La taille moyenne des classes préparant au baccalauréat professionnel est de 19,6 élèves par classe tandis qu'elle est seulement de 13,3 élèves par classe en CAP. Dans les formations en collège, y compris Segpa, les classes des établissements publics et privés sous contrat comptent 25,2 élèves en moyenne.

La taille des classes est différente selon le secteur d'enseignement (3). Pour les formations en collège, le nombre moyen d'élèves par classe dans le secteur privé sous contrat est plus élevé que dans le secteur public (respectivement 27,2 et 24,7 élèves) (1). C'est l'inverse dans les formations générales et technologiques en lycée où les classes des établissements publics comptent en moyenne plus d'un élève de plus que celles des

établissements privés sous contrat. Dans les formations professionnelles en lycée, les classes du secteur public sont légèrement plus chargées que celles du secteur privé sous contrat (18,2 et 17,8 élèves). La taille moyenne des classes du domaine des «services» est plus importante dans le secteur public (21,1 contre 19,5), ce qui explique en partie cet écart (4). De manière générale, les classes du domaine de la «production» ont de plus faibles effectifs que celles du domaine des «services».

En quinze ans, le nombre d'élèves par classe a légèrement augmenté en collège (+1,4 élève dans le secteur public et +2,1 dans le secteur privé sous contrat) ainsi que pour les formations générales et technologiques en lycée (+2,2 dans le secteur public et +3,7 dans le secteur privé sous contrat). Il a baissé pour les formations professionnelles en lycée (-0,8 élève dans le secteur public et -1,1 dans le secteur privé sous contrat).

1 Évolution du nombre moyen d'élèves par classe (ou division) selon le niveau de formation et le secteur



► Champ : France (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé sous contrat, ministère chargé de l'éducation nationale.

RERS 2024, DEPP

Précisions

Le **nombre moyen d'élèves par classe** est le rapport du nombre d'élèves par le nombre de classes (ou divisions). Les élèves sont comptés en fonction du niveau de formation suivie. Dans le calcul de la classe de troisième par exemple, tous les élèves sont retenus, qu'ils soient scolarisés dans les collèges ou dans les lycées professionnels. Aussi, l'indicateur calculé ici ne peut être comparé à celui de la fiche 2.04, qui est calculé selon le type d'établissement fréquenté. En revanche, la comparaison avec l'indicateur présent dans la

fiche 2.05 est possible. Par ailleurs, le nombre moyen d'élèves par structure (E/S) rend compte des conditions d'enseignement de manière plus précise que le nombre moyen d'élèves par classe. En effet, le E/S prend en compte les différences de taille de toutes les structures, classes entières comme groupes d'élèves. Il est présenté dans la fiche 9.12.

Pour en savoir plus

- Séries chronologiques en ligne : voir rubrique « Les établissements et les structures ».

2 Répartition des classes (ou divisions) selon la taille et le nombre moyen d'élèves à la rentrée 2023, en %

Classes	14 élèves et moins	15 à 19 élèves	20 à 24 élèves	25 à 29 élèves	30 à 34 élèves	35 à 39 élèves	40 élèves et plus	Total	Nombre de classes	Nombre moyen d'élèves / classe
Sixième	0,9	3,7	30,7	52,1	12,3	0,2	ε	100,0	32 368	25,6
Cinquième	0,7	2,7	25,7	56,1	14,5	0,2	ε	100,0	31 681	26,1
Quatrième	0,7	2,7	25,5	57,1	13,7	0,2	ε	100,0	31 886	26,1
Troisième	1,9	4,1	28,6	52,6	12,6	0,2	ε	100,0	32 667	25,5
Total de la sixième à la troisième (avec ULIS et hors Segpa)	1,1	3,3	27,6	54,5	13,3	0,2	ε	100,0	128 602	25,8
Segpa	53,0	45,7	1,0	0,3	ε	0,0	0,0	100,0	6 352	13,3
Public	3,8	5,5	29,3	54,4	7,1	ε	ε	100,0	108 258	24,7
Privé sous contrat	2,4	4,6	14,7	41,9	35,2	1,0	0,1	100,0	26 696	27,2
Total formations de niveau collège (1)	3,5	5,3	26,4	51,9	12,7	0,2	ε	100,0	134 954	25,2
CAP production seul	73,9	13,8	9,7	2,2	0,4	0,0	0,0	100,0	5 006	12,2
CAP services seul	55,8	21,8	14,9	5,7	1,6	0,2	ε	100,0	3 291	14,9
Total CAP	66,7	17,0	11,8	3,6	0,9	0,1	ε	100,0	8 297	13,3
Bac pro, BMA production seul	36,8	21,0	28,2	10,2	3,6	0,1	ε	100,0	12 012	17,4
Bac pro, BMA services seul	15,4	20,7	27,0	19,1	16,0	1,5	0,3	100,0	13 996	22,0
Total Bac pro/BMA	26,7	20,5	27,0	14,6	10,0	0,9	0,2	100,0	26 632	19,6
Public	35,9	19,1	24,6	11,8	8,1	0,5	ε	100,0	28 288	18,2
Privé sous contrat	37,8	22,2	18,2	12,9	7,0	1,2	0,7	100,0	6 641	17,8
Total formations professionnelles en lycée (2)	36,2	19,7	23,4	12,0	7,9	0,7	0,2	100,0	34 929	18,1
Seconde GT	1,0	1,2	6,0	15,0	51,2	25,3	0,3	100,0	17 804	31,5
Première GT	2,2	3,6	11,5	20,4	46,2	16,0	0,3	100,0	17 806	29,6
Terminale GT	2,4	3,3	9,7	20,6	46,4	17,2	0,3	100,0	17 815	29,8
Public	1,4	2,2	8,6	17,3	49,9	20,6	ε	100,0	41 571	30,6
Privé sous contrat	3,7	4,4	10,7	23,5	40,9	15,6	1,2	100,0	11 854	29,2
Total formations GT en lycée	1,9	2,7	9,1	18,7	47,9	19,5	0,3	100,0	53 425	30,3

► Champ : France, Public + Privé sous contrat, ministère chargé de l'éducation nationale.

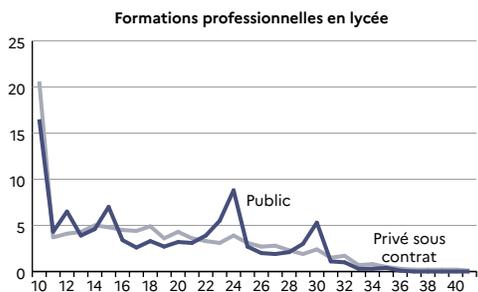
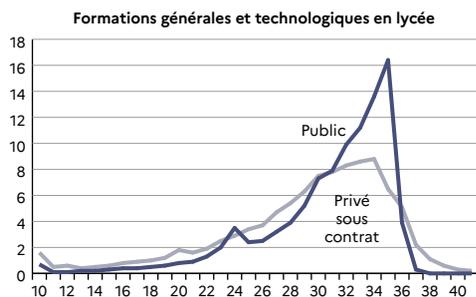
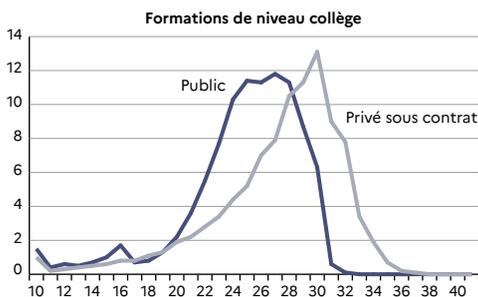
RERS 2024, DEPP

1. Y compris dispositifs relais.

2. Y compris le brevet de technicien, les formations complémentaires de niveaux 3 et 4 et les préparations diverses pré-bac.

Note : les élèves des dispositifs ULIS et UPE2A sont comptabilisés dans leur niveau de classe d'inclusion.

3 Répartition des classes (ou divisions) à la rentrée 2023 selon la taille, en %



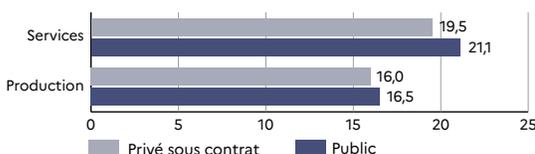
RERS 2024, DEPP

► Champ : France, Public + Privé sous contrat, ministère chargé de l'éducation nationale.

Lecture : 11,3% des classes de formations en collège dans les établissements publics accueillent exactement 26 élèves, contre 7,0% dans l'enseignement privé sous contrat.

Note : les élèves des dispositifs ULIS et UPE2A sont comptabilisés dans leur niveau de classe d'inclusion.

4 Taille moyenne des classes de formations professionnelles en lycée, par domaine



RERS 2024, DEPP

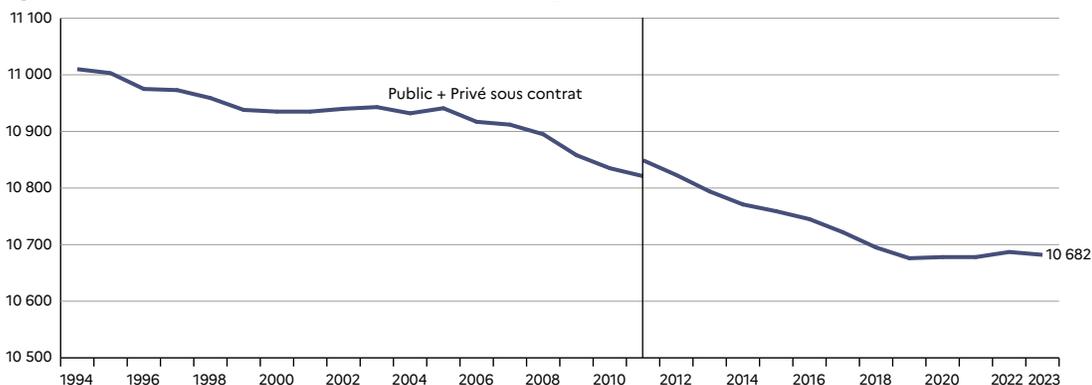
► Champ : France, Public + Privé sous contrat, ministère chargé de l'éducation nationale.

Sur le territoire national, le nombre d'établissements du second degré a diminué entre les rentrées 1994 et 1999. Après une période de relative stabilité, il a diminué de nouveau entre les rentrées 2006 et 2019. Depuis 1994, cela représente plus de 300 établissements en moins, essentiellement des établissements privés sous contrat (1). Une partie des disparitions correspond en fait à des regroupements administratifs de lycées professionnels (LP) et de lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) pour former des lycées polyvalents (LPO). À la rentrée 2023, le nombre d'établissements est de 10 682, dont 390 dans les DROM (2). Les différences entre académies sont le reflet conjugué de la démographie et de la taille des établissements. Quatre académies de France hors DROM totalisent à elles seules un quart des établissements : Créteil, Lille, Nantes et Versailles.

Au niveau national, 2 877 établissements du second degré relèvent du secteur privé sous contrat. La part du secteur privé sous contrat est la plus élevée dans les académies de Rennes, Nantes et Paris. À l'exception de l'académie de Nice et de celles des DROM, 76 établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA) publics couvrent l'ensemble du territoire. Les académies de Versailles et de Lille disposent chacune de plus de cinq EREA, et Mayotte dispose d'un EREA dans le secteur privé.

La part moyenne des collèges privés sous contrat au niveau national se situe à 23,8% (3). Cependant, cette moyenne dissimule une importante disparité entre départements. En effet, l'Aveyron (47,6%), le Morbihan (51,7%) et la Vendée (48,5%) affichent des pourcentages bien au-dessus de cette moyenne.

1 Évolution du nombre d'établissements du second degré



► Champ : France (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé sous contrat, ministère chargé de l'éducation nationale.

RERS 2024, DEPP

2 Nombre d'établissements du second degré par académie à la rentrée 2023

Académies et régions académiques	Public						Privé sous contrat					Public + Privé	Part du privé sous contrat (%)
	Collèges	LP	LEGT - LPO	dont LPO	EREA	Total	Collèges	LP	LEGT - LPO	dont LPO	Total		
Clermont-Ferrand	137	16	31	14	3	187	48	9	23	5	80	267	30,0
Grenoble	249	27	80	51	4	360	80	25	40	12	145	505	28,7
Lyon	217	43	69	21	3	332	97	35	54	4	186	518	35,9
Auvergne-Rhône-Alpes	603	86	180	86	10	879	225	69	117	21	411	1 290	31,9
Besançon	107	18	28	16	2	155	36	11	8	1	55	210	26,2
Dijon	158	13	44	26	3	218	24	2	16	13	42	260	16,1
Bourgogne-Franche-Comté	265	31	72	42	5	373	60	13	24	14	97	470	20,6
Bretagne (Rennes)	212	36	63	18	4	315	172	16	62	21	250	565	44,2
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	230	37	51	19	3	321	56	10	23	9	89	410	21,7
Corse	29	4	9	4	1	43	2		2		4	47	8,5
Nancy-Metz	216	33	59	30	3	311	39	25	29		93	404	23,0
Reims	129	14	39	19	2	184	29	7	14	4	50	234	21,4
Strasbourg	148	16	52	27	1	217	24	7	21		52	269	19,3
Grand Est	493	63	150	76	6	712	92	39	64	4	195	907	21,5
Amiens	173	36	43	13	2	254	44	18	25		87	341	25,5
Lille	326	70	88	31	6	490	112	12	57	25	181	671	27,0
Hauts-de-France	499	106	131	44	8	744	156	30	82	25	268	1 012	26,5
Créteil	370	31	135	89	3	539	71	12	50	8	133	672	19,8
Paris	114	25	69	20	3	211	64		65	10	129	340	37,9
Versailles	426	33	161	82	7	627	104	10	69	16	183	810	22,6
Île-de-France	910	89	365	191	13	1 377	239	22	184	34	445	1 822	24,4
Normandie	305	35	88	39	5	433	83	21	43	9	147	580	25,3
Bordeaux	265	56	74	24	5	400	91	24	38	2	153	553	27,7
Limoges	77	17	23	8	1	118	10	4	6	2	20	138	14,5
Poitiers	159	29	44	12	4	236	42	2	14	6	58	294	19,7
Nouvelle-Aquitaine	501	102	141	44	10	754	143	30	58	10	231	985	23,4
Montpellier	202	19	57	35	2	280	60	6	26	16	92	372	24,7
Toulouse	245	39	77	35	3	364	79	28	36	5	143	507	28,2
Occitanie	447	58	134	70	5	644	139	34	62	21	235	879	26,7
Pays de la Loire (Nantes)	250	32	73	30	3	358	164	18	67	23	249	607	41,0
Aix-Marseille	211	36	62	30	3	312	70	17	54	15	141	453	31,1
Nice	144	20	39	15		203	33	8	21	4	62	265	23,4
Provence-Alpes-Côte d'Azur	355	56	101	45	3	515	103	25	75	19	203	718	28,3
France hors DROM	5 099	735	1 558	708	76	7 468	1 634	327	863	210	2 824	10 292	27,4
Guadeloupe	46	7	17	8		70	6	4	5	1	15	85	17,6
Guyane	32	3	12	10		47	6		3	1	9	56	16,1
Martinique	43	9	14	7		66	7	2	5	2	14	80	17,5
Mayotte	22	1	10	9		33					1 (1)	34	2,9
La Réunion	78	13	30	18		121	9	2	3	1	14	135	10,4
DROM	221	33	83	52	0	337	28	8	16	5	53	390	13,6
France	5 320	768	1 641	760	76	7 805	1 662	335	879	215	2 877	10 682	26,9

► Champ : France, Public + Privé sous contrat, ministère chargé de l'éducation nationale.

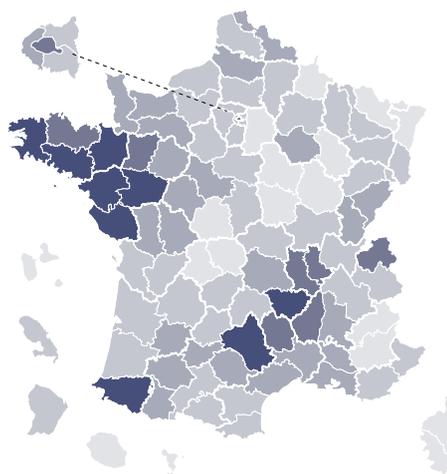
RERS 2024, DEPP

1. Il s'agit d'un EREA.

3 Part des collèges privés sous contrat par département à la rentrée 2023, en %



France : 23,8 %



► Champ : France, Public + Privé sous contrat, ministère chargé de l'éducation nationale.

RERS 2024, DEPP

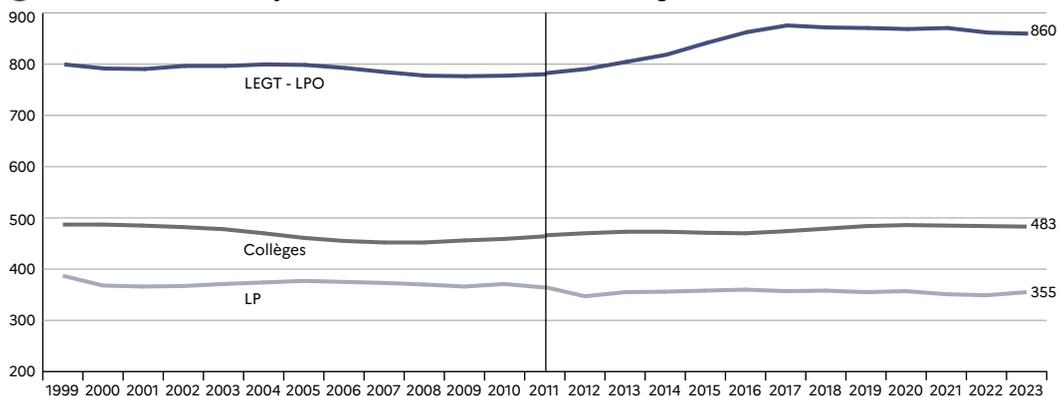
Les établissements scolaires de France sont de tailles extrêmement variées : 483 élèves en moyenne pour les collèges, 860 pour l'ensemble des lycées d'enseignement général et technologique et polyvalents (LEGT-LPO) et 355 pour les lycées professionnels (LP) (1). L'effectif moyen des collèges atteint 499 élèves dans le secteur public et 432 dans le secteur privé sous contrat (2). La taille moyenne des LP par secteur varie encore plus que celle des collèges : 412 élèves pour les LP publics et 224 pour ceux du privé sous contrat. Trois LP privés sous contrat sur quatre comptent moins de 300 élèves. En LEGT, l'effectif moyen est de 1 044 élèves pour le secteur public et 515 pour le secteur privé sous contrat.

Parmi les LEGT-LPO, 46,3% sont des LPO dans le secteur public et 24,5% dans le secteur privé sous contrat. La taille moyenne de ces établissements est proche de celle de l'ensemble des LEGT-LPO pour le secteur public (1 035 contre 1 044) mais est beaucoup plus grande pour le secteur privé sous contrat (681 contre 515).

Le nombre moyen d'élèves par collège varie fortement selon les départements : les collèges de Lozère, du Cantal ou de la Creuse sont en moyenne de petite taille (moins de 250 élèves) alors que ceux de Guyane, de l'Essonne et de La Réunion se démarquent avec une taille moyenne de 650 élèves (3). Les collèges de Mayotte présentent la particularité d'accueillir en moyenne 1 386 élèves.

La taille des établissements évolue au cours du temps. L'effectif moyen des collèges a baissé régulièrement de 1999 à 2007 (487 à 452) avant de remonter progressivement pour atteindre 483 à la rentrée 2023. En LP, les effectifs moyens ont connu une diminution entre 1999 et 2012 (387 à 347) et restent stables depuis. Enfin, après avoir légèrement baissé entre 1999 et 2010 (800 à 778), le nombre moyen d'élèves accueillis en LEGT-LPO a augmenté très fortement entre 2012 et 2017 (+85) avant de se stabiliser.

1 Évolution de la taille moyenne des établissements du second degré



► Champ : France (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé sous contrat (hors EREA).

RERS 2024, DEPP

Précisions

La taille des établissements scolaires prend en compte l'intégralité des élèves scolarisés dans l'établissement (y compris l'enseignement adapté et l'enseignement post-baccalauréat) ou dans les annexes qui peuvent lui être rattachées.

Pour en savoir plus

- Séries chronologiques en ligne :
 - La taille des collèges selon le secteur d'enseignement.
 - La taille des lycées généraux et technologiques selon le secteur d'enseignement.
 - La taille des lycées professionnels selon le secteur d'enseignement.

2 Répartition des établissements selon leur type et leur taille à la rentrée 2023

	Public		Privé sous contrat		Public + Privé sous contrat	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Collège						
Moins de 100 élèves	51	1,0	124	7,5	175	2,5
De 100 à 299 élèves	790	14,8	480	28,9	1 270	18,2
De 300 à 499 élèves	1 863	35,0	481	28,9	2 344	33,6
De 500 à 699 élèves	1 855	34,9	305	18,4	2 160	30,9
De 700 à 899 élèves	660	12,4	182	11,0	842	12,1
900 élèves et plus	101	1,9	90	5,4	191	2,7
Total collège	5 320	100,0	1 662	100,0	6 982	100,0
Taille moyenne	499 élèves		432 élèves		483 élèves	
LP						
Moins de 100 élèves	8	1,0	62	18,5	70	6,3
De 100 à 299 élèves	228	29,7	191	57,0	419	38,0
De 300 à 499 élèves	318	41,4	64	19,1	382	34,6
De 500 à 699 élèves	159	20,7	15	4,5	174	15,8
De 700 à 899 élèves	41	5,3	2	0,6	43	3,9
900 élèves et plus	14	1,8	1	0,3	15	1,4
Total LP	768	100,0	335	100,0	1 103	100,0
Taille moyenne	412 élèves		224 élèves		355 élèves	
LEGT						
Moins de 100 élèves	6	0,4	74	8,4	80	3,2
De 100 à 299 élèves	50	3,0	220	25,0	270	10,7
De 300 à 499 élèves	157	9,6	205	23,3	362	14,4
De 500 à 699 élèves	206	12,6	169	19,2	375	14,9
De 700 à 899 élèves	252	15,4	88	10,0	340	13,5
De 900 à 1 199 élèves	408	24,9	66	7,5	474	18,8
De 1 200 à 1 499 élèves	298	18,2	38	4,3	336	13,3
1 500 élèves et plus	264	16,1	19	2,2	283	11,2
Total LEGT - LPO	1 641	100,0	879	100,0	2 520	100,0
Taille moyenne	1 044 élèves		515 élèves		860 élèves	
dont LPO						
Moins de 100 élèves			9	4,2	9	0,9
De 100 à 299 élèves	23	3	29	13,5	52	5,3
De 300 à 499 élèves	87	11,4	44	20,5	131	13,4
De 500 à 699 élèves	111	14,6	52	24,2	163	16,7
De 700 à 899 élèves	110	14,5	24	11,2	134	13,7
De 900 à 1 199 élèves	180	23,7	26	12,1	206	21,1
De 1 200 à 1 499 élèves	122	16,1	21	9,8	143	14,7
1 500 élèves et plus	127	16,7	10	4,7	137	14,1
Total LPO	760	100,0	215	100,0	975	100,0
Taille moyenne	1 035 élèves		681 élèves		957 élèves	

► Champ : France, Public + Privé sous contrat (hors EREA).

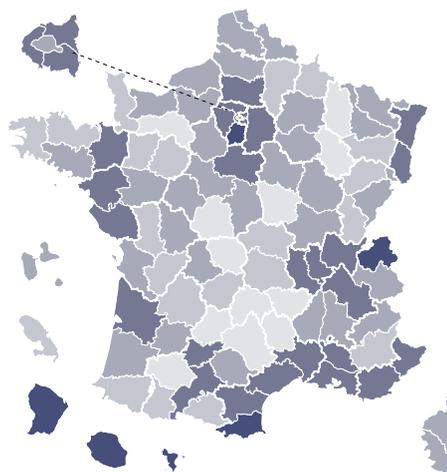
Lecture : 14,8% des collèges publics ont une taille comprise entre 100 et 299 élèves.

RERS 2024, DEPP

3 Taille moyenne des collèges (public + privé) par département à la rentrée 2023



France : 483 élèves



► Champ : France, Public + Privé sous contrat.

RERS 2024, DEPP

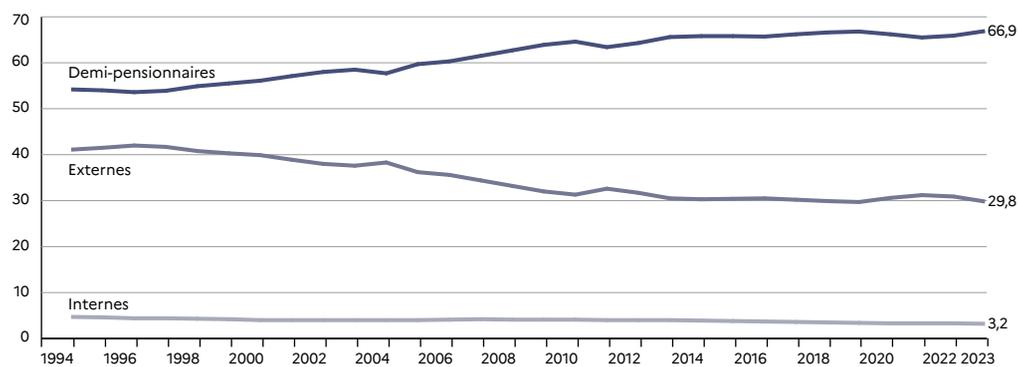
À la rentrée 2023, les deux tiers des élèves du second degré dans les établissements publics ou privés sous contrat sont **demi-pensionnaires** (3 785 200 élèves) et 3,2% sont **internes** (183 600) (2). Depuis 1994, la part des demi-pensionnaires a augmenté de 12,8 points aux dépens des **externes** (-11,3 points) et des internes (-1,5 point) (1). En 2021, pour la première fois depuis 2000, les élèves du second degré public sont un peu moins souvent demi-pensionnaires que dans le privé sous contrat (65,3% contre 66,3%), et c'est toujours le cas en 2023 (66,6% contre 68,1%).

Dans les établissements du secteur public en 2023, la part des demi-pensionnaires, bien qu'en hausse, reste inférieure à son niveau de 2019 (67,0%). Dans le secteur privé, après une stabilité autour de 66% entre les rentrées 2019 et 2021, la part des demi-pensionnaires augmente légèrement en 2023 comme en 2022 (+0,9 point respectivement pour les deux années). Le régime de l'internat est sensiblement le même dans le secteur privé (3,3% des élèves) que dans le secteur public (3,2%) alors qu'il était plus fréquent dans le secteur privé jusqu'à présent. En 2000, 3,5% des élèves du secteur public et 5,9% des élèves du secteur privé étaient internes.

Les élèves d'origine sociale favorisée ou très favorisée sont plus fréquemment demi-pensionnaires (respectivement 72,8% et 76,3%) que les élèves d'origine sociale moyenne ou défavorisée (respectivement 67,6% et 57,7%) (3). Réciproquement, les élèves d'origine sociale défavorisée sont plus fréquemment externes (39,3%, contre 29,8% en moyenne). Les élèves d'origine sociale favorisée ou moyenne sont un peu plus fréquemment internes (3,5% et 3,8% contre 3,2% toute origine sociale confondue), bien que ce régime reste rare. Les écarts entre les filles et les garçons sont faibles, mais il est cependant à noter que les filles d'origine sociale très favorisée sont un peu plus souvent externes que les garçons, alors que c'est l'inverse pour les jeunes d'origine sociale défavorisée.

Les élèves en collège sont très rarement internes (0,4%). Ils sont plus nombreux au lycée et en particulier dans les lycées professionnels (12,8%) et les EREA (4). La forte proportion d'externes observée dans les EREA (36,2%) s'explique notamment par le fait que ces établissements, peu répandus, conduisent à une scolarisation plus souvent éloignée du domicile familial. Les élèves qui suivent une formation post-bac dans un établissement du second degré sont 12,0% à être internes.

1 Évolution de la répartition des élèves selon leur mode d'hébergement, en %



► Champ : France (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé sous contrat, hors post-bac.

RERS 2024, DEPP

Précisions

Un établissement qui a des internes ou des demi-pensionnaires n'a pas pour autant automatiquement un internat ou une demi-pension, les élèves internes ou demi-pensionnaires pouvant être « hébergés » dans un autre établissement que celui qui les scolarise.

Origine sociale – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Séries chronologiques en ligne : voir rubrique « Les établissements et les structures ».
- Voir la fiche 2.10 pour les données statistiques sur les services d'internat.

2 Évolution des modes d'hébergement des élèves du second degré

		2020	2010	2015	2019	2020	2021	2022	2023	
		%	%	%	%	%	%	%	Effectifs	%
Public	Demi-pensionnaires	57,3	65,8	66,5	67,0	66,2	65,3	65,5	2 973 969	66,6
	Externes	39,2	30,3	29,8	29,6	30,6	31,5	31,3	1 346 657	30,2
	Internes	3,5	3,8	3,7	3,4	3,2	3,2	3,2	144 524	3,2
	Total	100,0	4 465 150	100,0						
Privé	Demi-pensionnaires	51,1	60,1	63,0	66,1	66,0	66,3	67,2	811 280	68,1
	Externes	43,0	34,9	32,7	30,2	30,6	30,3	29,4	341 210	28,6
	Internes	5,9	5,0	4,4	3,7	3,4	3,5	3,4	39 046	3,3
	Total	100,0	1 191 536	100,0						
Ensemble	Demi-pensionnaires	56,1	64,6	65,8	66,8	66,2	65,5	65,9	3 785 249	66,9
	Externes	39,9	31,3	30,4	29,7	30,6	31,2	30,9	1 687 867	29,8
	Internes	4,0	4,1	3,8	3,4	3,3	3,3	3,3	183 570	3,2
	Total	100,0	5 656 686	100,0						

► Champ : France (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé sous contrat, hors post-bac.

RERS 2024, DEPP

3 Modes d'hébergement des élèves du second degré selon l'origine sociale regroupée à la rentrée 2023, en %

		Très favorisée	Favorisée	Moyenne	Défavorisée	Total
Ensemble	Demi-pensionnaires	76,3	72,8	67,6	57,7	66,9
	Externes	20,9	23,7	28,6	39,3	29,8
	Internes	2,8	3,5	3,8	3,0	3,2
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	Effectifs	1 427 567	709 394	1 471 971	1 861 897	5 656 686
<i>dont filles</i>	Demi-pensionnaires	76,1	72,8	67,7	58,0	66,9
	Externes	21,2	23,9	28,6	39,1	30,0
	Internes	2,7	3,4	3,7	2,9	3,1
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	Effectifs	700 626	351 164	736 306	928 099	2 804 771
<i>dont garçons</i>	Demi-pensionnaires	76,5	72,9	67,6	57,4	66,9
	Externes	20,5	23,5	28,6	39,4	29,7
	Internes	3,0	3,7	3,8	3,1	3,4
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	Effectifs	726 941	358 230	735 665	933 798	2 851 915

► Champ : France (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé sous contrat, hors post-bac.

RERS 2024, DEPP

Note : l'information sur l'origine sociale est manquante pour 3,3% des élèves (3,2% des filles et 3,4% des garçons).

4 Répartition des élèves du second degré et du post-bac selon le mode d'hébergement et le type d'établissement à la rentrée 2023, en %

		Collège	EREA	LP	LEGT	Total	dont post-bac
Ensemble	Demi-pensionnaires	72,7	53,2	47,5	57,6	65,5	36,8
	Externes	26,8	10,6	39,8	35,6	30,8	51,2
	Internes	0,4	36,2	12,8	6,9	3,7	12,0
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	Effectifs	3 370 806	9 058	391 124	2 166 304	5 937 292	280 606
<i>dont public</i>	Demi-pensionnaires	70,9	53,7	49,0	60,1	65,4	42,5
	Externes	28,9	9,9	37,5	32,8	30,9	44,6
	Internes	0,3	36,4	13,5	7,0	3,7	13,0
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	Effectifs	2 652 913	8 970	316 186	1 713 409	4 691 478	226 328

► Champ : France, Public + Privé sous contrat.

RERS 2024, DEPP

Les ensembles immobiliers du second degré occupent une surface cadastrale de 167 millions de m², dont 53 millions de m² bâtis (2). La surface plancher totale s'élevé à 78 millions de m². La surface développée est de 20 m² en moyenne par élève (3). Cette moyenne varie selon le type d'établissement, de 16 m² dans les collèges à 40 m² dans les lycées professionnels (LP).

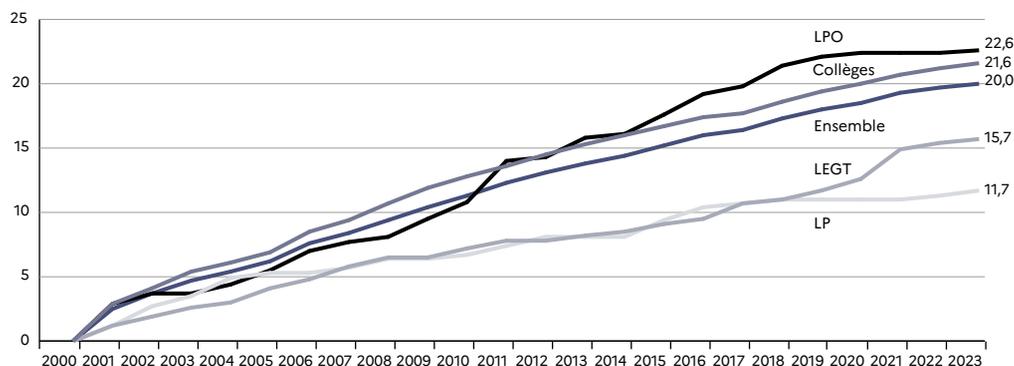
La moitié des bâtiments des lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) et des LP ont été construits avant 1970. Les bâtiments des lycées polyvalents (LPO) sont les plus récents : un quart d'entre eux ont été construits après 2000 (1). Il en est de même pour les collèges.

Les capacités d'accueil sont occupées à 78%. Ce taux dépasse 90% dans un tiers des établissements.

L'équipement en terminaux (fixes + mobiles) est quatre fois plus élevé dans le second degré (53 terminaux pour 100 élèves) que dans le premier degré (12 terminaux pour 100 élèves) (4).

La part des ensembles immobiliers proposant le service d'internat à leurs élèves (26%) diffère suivant le type d'établissement : 6% des collèges, deux tiers des LEGT, trois quarts des LPO et LP. Le taux d'occupation des internats est plus faible dans les collèges (62%) que dans les lycées où quatre lits sur cinq sont occupés.

1 Évolution de la part des bâtiments construits depuis 2000, en %



► Champ : France (Mayotte à partir de 2012), Public.

Lecture : en 2023, 21,6% des bâtiments des collèges ont une date de construction postérieure à 2000.

RERS 2024, DEPP

Précisions

L'enquête Internat – Cadre de vie (ICV) remplace l'enquête Parc immobilier depuis la rentrée 2023. Désormais, l'enquête concerne tous les établissements publics du second degré. Elle est représentative de tous les établissements publics du second degré de France. Le dénombrement des internats a été modifié : on dénombre les établissements proposant le service d'internat à leurs élèves, que ce soit au sein de leur établissement ou d'un autre établissement.

Capacité d'accueil, ensemble immobilier du second degré, internat, surface bâtie, surface développée, surface non bâtie, surface plancher, terminaux (fixes et mobiles) – Voir « Glossaire ».

Source

DEPP, enquête Internat – Cadre de vie (ICV), enquête MicroTic sur l'équipement informatique dans le secteur public.

2 Surfaces en 2023-2024, en milliers de m²

	Collèges	LEGT	LP	LPO	Ensemble
Surface cadastrale	83 200	32 300	18 300	33 200	167 000
Surfaces non bâties	56 400	23 000	12 000	22 600	114 000
- dont cours de récréation	14 000	4 800	2 000	4 100	25 000
- dont aires sportives découvertes	6 300	2 800	900	2 300	12 200
- dont espaces verts	31 400	13 300	7 600	13 400	65 700
Surfaces bâties	26 800	9 400	6 400	10 700	53 200
Taux d'encombrement (%) (1)	32	29	35	32	32
Surface plancher	35 200	17 200	8 800	17 100	78 300
dont : surface plancher des bâtiments principaux	35 200	17 200	8 800	17 100	78 300

RERS 2024, DEPP

► **Champ : France, Public.**

1. Surface bâtie/surface cadastrale.

Note : en raison des arrondis, la somme des sous-totaux par type d'établissement peut ne pas être égale au total « Ensemble ».

3 Indicateurs sur le parc immobilier du second degré public en 2023-2024

	Collèges	LEGT	LP	LPO	Ensemble
Surface développée moyenne par élève (en m²)	16	21	40	26	20
Ancienneté des bâtiments (%)					
Construits avant 1970	32	56	47	39	37
Construits de 1970 à 1979	22	8	19	14	19
Construits de 1980 à 1989	12	9	6	9	10
Construits de 1990 à 1999	13	11	17	16	13
Construits de 2000 à 2009	11	6	6	8	9
Construits depuis 2010	11	10	6	15	11
Occupation des capacités d'accueil pour l'enseignement (%)					
Taux moyen d'occupation (1)	80	78	71	77	78
Part des établissements occupés à plus de 90%	32	29	18	20	29
Dotation des ensembles immobiliers					
Part dotés d'au moins une salle spécialisée (en %) (2)	100	100	100	100	100
Nombre d'élèves par place en CDI (3)	14	15	11	16	14
Internats (%)					
Part des ensembles dotés d'internat	6	62	75	70	26
Taux d'occupation des lits (4)	66	84	78	78	78
Part des lits destinés aux filles (4)	47	54	38	42	45

RERS 2024, DEPP

► **Champ : France, Public.**

1. Nombre d'élèves de l'établissement à la rentrée 2023/capacité totale d'accueil.

2. Les salles de cours spécialisées sont les salles scientifiques, technologiques, informatiques, artistiques, les laboratoires, les locaux dédiés aux langues et les ateliers.

3. CDI : centre de documentation et d'information.

4. Les données 2023 ont été imputées avec les données 2022 pour calculer ces indicateurs.

4 Indicateurs sur l'équipement numérique du secteur public en 2023-2024

	Nombre de terminaux fixes pour 100 élèves	Nombre de terminaux mobiles pour 100 élèves	Nombre d'outils de vidéoprojection pour 100 élèves
Écoles maternelles	3	4	2
Écoles élémentaires	5	10	4
Écoles primaires	4	10	4
Ensemble 1^{er} degré	4	8	3
Collèges	24	17	7
LEGT	42	25	7
LP	67	27	11
LPO	49	32	7
Ensemble 2^d degré	32	21	7

RERS 2024, DEPP

► **Champ : France, Public.**

2.11 Le climat scolaire du point de vue des élèves de CM1-CM2

Au cours de l'année scolaire 2020-2021, les élèves de CM1-CM2 ont, pour une large majorité d'entre eux, une opinion positive sur le climat scolaire : 92% déclarent se sentir « bien » ou « très bien » dans leur école et 93% dans leur classe (1). Plus de neuf écoliers sur dix jugent entretenir de bonnes relations avec leurs camarades, leur enseignant et les autres adultes de l'école.

La majorité des élèves (96%) considèrent « bien » ou « tout à fait bien » apprendre dans leur classe. Près des deux tiers des écoliers disent être encouragés par leur enseignant face à une difficulté et 72% déclarent recevoir des félicitations de leur enseignant. Cependant, 58% des élèves disent rencontrer des difficultés dans le travail après la classe (2).

L'insécurité à l'école semble préoccuper une partie des élèves. Plus d'un tiers dit avoir déjà eu peur dans leur école depuis le début de l'année scolaire. Près d'un quart des élèves déclare avoir déjà eu peur d'y venir à cause de la violence et la même proportion déclare avoir déjà eu peur dans les toilettes de l'école.

L'enquête interroge les élèves sur les éventuelles violences subies au cours de l'année scolaire à l'école ou sur le chemin pour s'y rendre (3). Les atteintes les plus fréquentes sont les insultes ou moqueries (42% des élèves), les mises à l'écart (41%) et les vols (40%).

Les filles et les garçons ont une perception proche du climat scolaire. Toutefois, en proportion, les filles sont bien moins souvent punies que les garçons. Elles sont par ailleurs plus nombreuses à déclarer avoir peur à l'école et indiquent plus souvent être mises à l'écart par les autres élèves.

Précisions

L'enquête nationale de climat scolaire et de victimation existe depuis 2011 dans le second degré. Pour la première fois, l'enquête a été menée dans le premier degré au printemps 2021. Les 11 600 élèves interrogés sont de niveau CM1 et CM2. Cette enquête a été réalisée auprès d'un échantillon de 300 écoles publiques et privées sous contrat, représentatives au niveau national. Le champ géographique est donc la France, mais sans Mayotte (pour des raisons logistiques).

Pour en savoir plus

- Note d'Information : 22.08.

Source

DEPP, enquête nationale de climat scolaire et de victimation auprès des élèves de CM1-CM2 en 2020-2021.

1 Opinion des élèves sur le climat scolaire dans leur école en 2020-2021, en %

	Ensemble	Sexe		Type d'école		
		Filles	Garçons	REP+	Rurale hors REP+	Urbaine hors REP+
Se sentir bien à l'école et dans la classe						
Se sentir bien ou très bien dans son école	92,4	91,8	93,0	90,6	92,5	92,5
Se sentir bien ou très bien dans sa classe	93,1	92,8	93,3	90,9	94,0	93,0
Les relations avec les élèves et les adultes de l'école						
S'entendre bien ou très bien avec les autres élèves	91,6	90,7	92,5	90,9	91,2	91,8
Plutôt beaucoup ou beaucoup de copains et copines	87,4	87,6	87,2	88,0	86,5	87,6
Bien ou très bien s'entendre avec son maître ou sa maîtresse	94,3	96,5	92,2	94,4	95,2	94,1
Bien ou très bien s'entendre avec les autres adultes de l'école	92,7	94,9	90,6	92,0	93,6	92,5
L'apprentissage						
On apprend bien ou tout à fait bien dans sa classe	95,8	96,2	95,3	95,2	96,4	95,6
Les évaluations données sont justes ou très justes	95,6	96,2	95,0	91,8	96,9	95,5
Les punitions						
N'a pas été puni dans l'année	46,4	63,0	30,4	42,3	46,8	46,7
Les punitions sont justes ou très justes	76,4	80,0	73,0	69,9	80,8	75,9
Les bâtiments et services de l'école						
Les bâtiments de l'école sont jolis ou très jolis	74,7	77,4	72,0	72,3	79,8	73,6
Bien aimer ou adorer aller en récréation	95,6	94,2	97,0	94,2	95,8	95,7
Bien aimer ou adorer manger à la cantine (1)	75,0	74,4	75,6	75,7	77,6	74,3
Bien aimer ou adorer se rendre aux activités périscolaires (1)	84,5	84,9	84,1	87,8	85,7	84,0
Les toilettes de l'école sont propres ou très propres	33,6	36,4	30,8	31,5	43,7	31,2
L'insécurité à l'école						
Sentiment de peur à l'école	36,1	42,9	29,5	38,9	36,8	35,6
Peur de venir à l'école à cause de la violence	23,1	27,5	18,8	26,4	24,8	22,4
Sentiment de peur dans les toilettes de l'école	23,9	31,9	16,1	27,3	22,8	23,9

► Champ : France hors Mayotte, élèves de CM1-CM2 des écoles publiques et privées sous contrat.

RERS 2024, DEPP

1. Pour les élèves concernés.

2 Opinion des élèves sur le travail scolaire en 2020-2021, en %

	Ensemble	Filles	Garçons
Passer du temps à faire le travail (leçon, exercices) après la classe (à la maison, à l'étude, etc.)			
Non, pas du tout	10,4	9,9	10,8
Oui, un peu	47,2	45,9	48,5
Oui, beaucoup ou énormément	42,4	44,2	40,7
Rencontrer des difficultés dans le travail à faire à la maison			
Non, pas du tout	41,5	41,5	41,6
Oui, un peu	51,0	51,4	50,6
Oui, beaucoup ou énormément	7,5	7,1	7,8
Encouragements de l'enseignant face à une difficulté			
Oui	63,3	65,3	61,4
Non	10,7	8,7	12,5
Ne sait pas	14,1	14,8	13,5
N'a pas de difficulté	11,9	11,2	12,6
Félicitations de l'enseignant			
Oui	71,9	74,2	69,6
Non	12,6	10,3	14,9
Ne sait pas	15,5	15,4	15,5
Aide de l'enseignant comme pour les autres élèves			
Oui, d'accord ou tout à fait d'accord	93,7	95,0	92,3

► Champ : France hors Mayotte, élèves de CM1-CM2 des écoles publiques et privées sous contrat.

RERS 2024, DEPP

3 Proportion d'élèves déclarant avoir été victimes au moins une fois en 2020-2021 de violences à l'école ou sur le chemin pour s'y rendre selon le type de violence, en %

	Ensemble	Sexe		Type d'école		
		Filles	Garçons	REP+	Rurale hors REP+	Urbaine hors REP+
Atteintes psychologiques						
Insulte ou moquerie	41,9	38,9	44,8	46,3	42,7	41,4
Mise à l'écart	41,1	44,5	37,8	34,2	43,9	40,9
Surnom méchant	35,7	33,8	37,6	36,8	36,4	35,5
Menace	18,4	16,4	20,3	23,0	17,9	18,1
Voyeurisme dans les toilettes	14,8	13,7	15,8	18,4	15,0	14,5
Atteintes physiques						
Bagarre	36,5	22,3	50,4	43,6	38,4	35,5
Bousculade	32,0	28,0	35,9	35,3	32,5	31,6
Coup	28,2	20,6	35,6	34,0	28,8	27,6
Cible de lancers d'objets	12,3	10,7	13,9	16,4	11,9	12,1
Embrassade forcée	8,4	8,6	8,3	11,0	7,4	8,5
Atteintes aux biens						
Vol	40,2	42,4	38,1	51,4	36,2	40,3
Racket	8,1	7,4	8,8	10,6	5,9	8,4
Jeux dangereux						
A participé à un ou plusieurs jeux qui semblent dangereux	22,4	15,1	29,4	24,5	23,3	22,0
A été obligé(e) de participer à un jeu dangereux	5,2	4,1	6,2	5,5	5,4	5,1

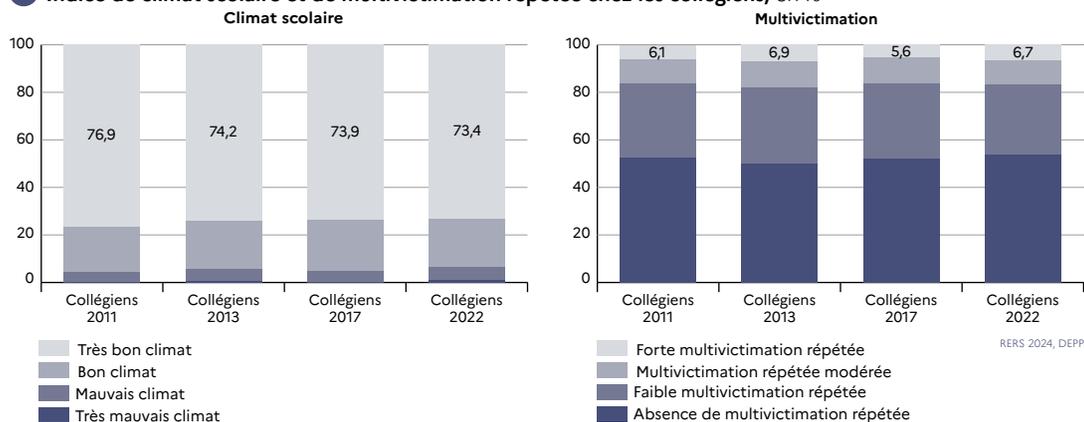
► Champ : France hors Mayotte, élèves de CM1-CM2 des écoles publiques et privées sous contrat.

RERS 2024, DEPP

Au cours de l'année scolaire 2021-2022, tout comme les précédentes années, les collégiens ont une opinion sur le climat scolaire majoritairement positive. Plus de 73% des élèves ont répondu dans un sens positif à au moins dix questions sur douze et 94% ont donné au moins sept réponses positives (1). Parmi les collégiens, 93% déclarent se sentir « bien » ou « tout à fait bien » dans leur établissement scolaire (2). La très grande majorité des élèves entretiennent de bonnes relations dans le cadre scolaire, que ce soit avec les autres élèves, les enseignants ou les autres adultes du collège. De manière générale, les collégiens ont une bonne opinion sur l'apprentissage : 90% déclarent apprendre « plutôt bien » ou « tout à fait bien » dans leur collège. Le sentiment de sécurité au collège est élevé dans son enceinte (91%), mais moindre à ses alentours (75%), notamment pour les filles (71%).

En dépit de ce climat scolaire qu'ils décrivent globalement de manière positive, les collégiens déclarent être victimes de certaines violences. Les atteintes les plus fréquentes sont les vols de fournitures scolaires (54%), les surnoms désagréables (44%), les insultes (43%) et l'ostracisme (43%) (3). Les violences physiques concernent davantage les garçons que les filles, mais ces dernières sont plus victimes de mises à l'écart (une fille sur deux). Globalement, 46% des élèves déclarent avoir été victimes d'au moins une violence de façon répétée durant l'année scolaire et 6,7% signalent cinq atteintes répétées ou plus. Cette situation de forte multivictimation, qui peut s'apparenter à du harcèlement, est un peu plus fréquente qu'en 2017 où elle concernait 5,6% des collégiens.

1 Indice de climat scolaire et de multivictimation répétée chez les collégiens, en %



► Champ : France, élèves des collèges publics et privés sous contrat.

Précisions

La DEPP mène depuis 2011 des enquêtes nationales de climat scolaire et de victimation. Au printemps 2023, 15 850 lycéens du secteur public et privé sous contrat de France ont répondu au questionnaire de l'enquête.

Indice de climat scolaire, indice de multivictimation répétée
– Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

– Notes d'Information : 23.08 ; 23.07.

2 Opinion des élèves sur le climat scolaire dans leur collège en 2021-2022, en %

	Collégiens	Sexe		Type d'établissement		
		Filles	Garçons	REP+	Rural hors REP+	Urbain hors REP+
Climat scolaire dans le collège et dans la classe						
Se sentir plutôt bien ou tout à fait bien dans son collège (1)	92,9	91,5	94,3	91,8	94,0	92,7
Se sentir plutôt bien ou tout à fait bien dans sa classe (1)	91,3	90,1	92,5	89,1	92,5	91,1
Les bâtiments du collège						
Les bâtiments du collège sont plutôt ou tout à fait agréables	83,5	84,1	83,0	77,5	88,0	82,6
L'apprentissage						
On apprend plutôt bien ou tout à fait bien dans son collège (1)	90,0	90,0	89,9	88,5	91,6	89,6
Les notes (ou évaluations) de la classe sont plutôt ou très justes	84,4	85,4	83,4	81,2	86,9	83,9
Les relations avec les élèves et les adultes du collège						
Plutôt bonne ambiance ou tout à fait bonne ambiance entre les élèves (1)	83,3	81,2	85,4	77,4	85,5	83,2
Plutôt beaucoup ou beaucoup de copains et copines (1)	83,8	80,5	87,0	79,9	86,1	83,4
Bonnes ou très bonnes relations entre les élèves et les professeurs (1)	82,2	83,6	80,9	77,7	86,6	81,3
Bonnes ou très bonnes relations entre les élèves et la vie scolaire (CPE, assistants d'éducation) (1)	88,4	88,7	88,0	86,0	89,9	88,1
Bonnes ou très bonnes relations entre les élèves et les autres adultes (personnels de direction, d'accueil ou de cantine) (1)	92,4	93,3	91,5	89,8	94,2	92,1
Il n'y a pas du tout ou pas beaucoup d'agressivité entre les élèves	72,4	72,0	72,8	62,8	79,1	71,2
Il n'y a pas du tout ou pas beaucoup d'agressivité entre les élèves et les professeurs (1)	90,3	90,7	89,9	83,3	92,9	90,1
Les punitions						
Les professeurs interviennent souvent ou à chaque fois lorsqu'un élève ne respecte pas les règles	85,9	86,2	85,7	81,8	87,2	85,9
Les sanctions et les punitions dans le collège sont plutôt ou très justes (1)	67,5	70,6	64,6	65,5	70,3	66,8
A été puni au moins une fois dans l'année	49,9	36,6	62,8	52,3	49,2	49,9
L'insécurité dans le collège						
Pas du tout ou pas beaucoup de violence dans le collège	79,6	81,7	77,6	65,1	85,7	79,0
A été absent au moins une fois par peur (1)	15,7	21,5	10,2	16,5	15,5	15,7
A été absent au moins une fois sans autorisation	20,1	18,2	22,0	33,6	16,1	20,2
Plutôt ou tout à fait en sécurité dans son collège (1)	91,3	90,6	92,0	88,7	92,3	91,2
Plutôt ou tout à fait en sécurité aux alentours de son collège (1)	74,7	70,7	78,6	66,1	79,0	74,1
Plutôt ou tout à fait en sécurité dans les transports pour venir au collège	84,5	78,4	90,5	79,2	89,9	83,4

► Champ : France, élèves des collèges publics et privés sous contrat.

RERS 2024, DEPP

1. Dimensions prises en compte pour la construction de l'indice de climat scolaire.

3 Proportion d'élèves déclarant avoir été victimes au moins une fois en 2021-2022 de violences au collège ou sur le chemin pour s'y rendre selon le type de violence, en %

	Collégiens	Sexe		Type d'établissement		
		Filles	Garçons	REP+	Rural hors REP+	Urbain hors REP+
Atteintes psychologiques						
Surnom désagréable (1)	44,4	43,6	45,1	42,0	45,0	44,4
Insulte (1)	42,7	42,7	42,7	45,4	41,7	42,8
Ostracisme (1)	42,6	50,0	35,5	35,7	42,6	43,2
Moquerie par rapport au comportement ou le travail en classe (1) (2)	34,0	35,1	33,0	32,5	32,6	34,5
Sentiment d'humiliation (1)	14,4	15,5	13,3	16,8	13,0	14,6
Menace	13,2	12,8	13,5	18,1	11,2	13,3
Atteintes physiques						
Bousculade (1)	27,5	26,2	28,8	28,5	28,0	27,3
Coup (1)	15,3	11,8	18,7	18,8	15,0	15,2
Bagarre collective (1)	14,8	9,7	19,8	17,2	14,3	14,8
Cible de lancers d'objets (1)	12,5	11,8	13,2	15,8	11,2	12,6
Jeux dangereux	9,3	5,0	13,5	10,3	9,1	9,2
Blessure par arme ou avec un objet dangereux	4,3	3,3	5,2	6,0	3,7	4,3
Atteintes aux biens						
Vol de fournitures scolaires	54,2	56,0	52,5	59,9	46,9	55,9
Dégradation d'objet personnel	20,5	18,6	22,4	18,1	20,6	20,7
Vol d'objets personnels	15,5	16,8	14,1	15,2	13,8	16,0
Vol d'argent	6,3	5,9	6,7	8,1	3,5	7,0
Racket	4,4	4,0	4,7	6,8	3,3	4,5
Dégradation du vélo, trottinette ou scooter (3)	2,6	1,4	3,7	3,5	1,5	2,8
Vol du vélo, trottinette ou scooter (3)	1,4	0,8	2,0	2,3	0,6	1,6
Atteintes sexuelles						
Voyeurisme	8,5	10,2	6,9	7,0	9,2	8,4
Caresse forcée	6,3	6,6	6,0	7,9	6,2	6,2
Baiser forcé	3,2	3,2	3,2	4,2	3,2	3,1
Cyberviolences						
Injure, moquerie, insulte, surnom désagréable, sentiment d'humiliation par téléphone, Internet	21,1	24,0	18,3	22,0	20,5	21,2
Diffusion de rumeurs, photos ou films humiliant sur Internet	8,8	10,5	7,2	10,2	7,8	9,0
Usurpation d'identité	5,4	6,2	4,6	8,0	4,4	5,4
Visionnage contre son gré d'images ou de vidéos à caractère sexuel	4,4	3,7	5,2	5,0	4,1	4,5
Menace par téléphone ou Internet	3,6	4,4	2,9	3,4	3,4	3,7
Happy slapping ou violences filmées avec un téléphone portable	2,5	1,8	3,1	5,7	2,0	2,4
Racket par téléphone ou Internet	0,5	0,5	0,4	1,0	0,3	0,5

► Champ : France, élèves des collèges publics et privés sous contrat.

RERS 2024, DEPP

1. Dimensions prises en compte pour la construction de l'indice de multivictimation répétée.

2. Jusqu'à l'enquête de 2022, les collégiens étaient interrogés sur les moqueries uniquement liées à la bonne conduite en classe.

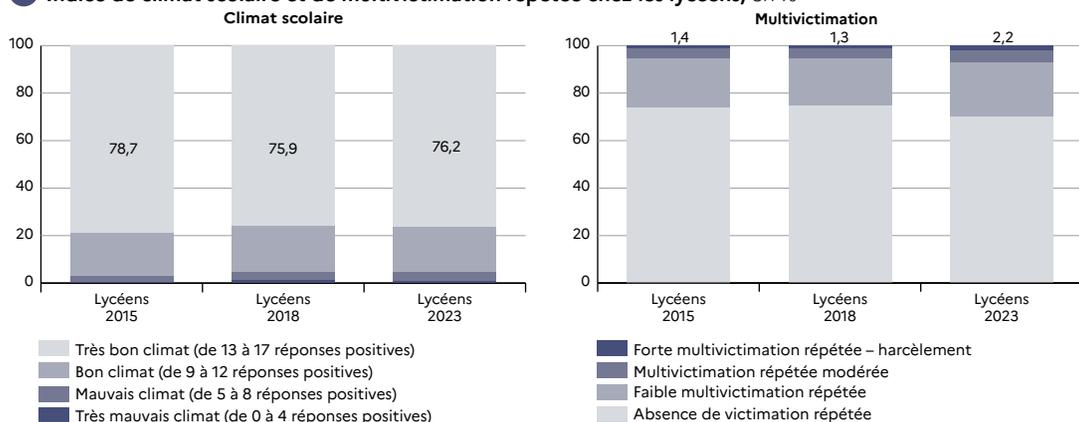
3. Jusqu'à l'enquête de 2022, les collégiens étaient interrogés sur le vol ou la dégradation de leur éventuel vélo ou scooter.

Au cours de l'année scolaire 2022-2023, tout comme les précédentes années, les lycéens ont une opinion sur le climat scolaire majoritairement positive. Ils sont 76 % à déclarer un très bon climat (au moins treize réponses positives sur dix-sept questions) et 95 % à déclarer un bon ou un très bon climat scolaire (au moins neuf réponses positives) (1). Parmi les lycéens, 91 % déclarent se sentir « bien » ou « tout à fait bien » dans leur établissement scolaire (2). La très grande majorité des élèves entretient de bonnes relations dans le cadre scolaire, que ce soit avec les autres élèves, les enseignants ou les autres adultes du lycée. En dépit de ce climat scolaire globalement positif, 59 % des lycéens se disent « plutôt » ou « très » stressés par rapport aux examens ou aux évaluations (contre 40 % de lycéens « plutôt pas » ou « pas du tout » stressés), en particulier les filles (77,7 % contre 41,4 % des garçons).

Les lycéens déclarent être victimes de certaines violences, le plus souvent de vols de fournitures scolaires (38 %), d'ostracisme (35 %), de moqueries liées au comportement ou au travail en classe (33 %) et de surnoms désagréables (27 %) (3). Les violences à caractère sexuel touchent beaucoup plus les filles que les garçons : 14 % des lycéennes déclarent avoir été victimes d'un comportement déplacé à caractère sexuel contre 3 % des garçons. De même, les filles sont deux fois plus concernées par les mises à l'écart et les humiliations.

Globalement, 30 % des élèves déclarent avoir été victimes d'au moins une violence de façon répétée durant l'année scolaire, et 2,2 % signalent cinq atteintes répétées ou plus. Cette situation de forte multivictimation, qui peut s'apparenter à du harcèlement, est un peu plus fréquente qu'en 2018 où elle concernait 1,3 % des lycéens.

1 Indice de climat scolaire et de multivictimation répétée chez les lycéens, en %



► Champ : France, élèves des lycées publics et privés sous contrat.

Précisions

La DEPP mène depuis 2011 des enquêtes nationales de climat scolaire et de victimation. Au printemps 2023, 15 850 lycéens du secteur public et privé sous contrat de France ont répondu au questionnaire de l'enquête.

Indice de climat scolaire, indice de multivictimation répétée
– Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

– Notes d'Information : 24.25 ; 24.26.

2 Opinion des élèves sur le climat scolaire dans leur lycée en 2022-2023, en %

	Lycéens	Sexe		Type d'établissement		
		Filles	Garçons	LP	LEGT	LPO
Le climat scolaire dans le lycée et dans la classe						
Se sent plutôt bien ou tout à fait bien dans son lycée (1)	90,7	88,6	92,7	86,1	91,7	91,1
Se sent plutôt bien ou tout à fait bien dans sa classe (1)	86,9	83,9	89,9	83,6	87,5	87,4
Les bâtiments du lycée						
Les bâtiments du lycée sont plutôt ou tout à fait agréables (1)	75,0	74,4	75,5	67,9	78,2	73,6
L'apprentissage						
On apprend plutôt bien ou tout à fait bien dans son lycée (1)	83,6	84,5	82,7	78,3	86,4	82,0
Les notes données dans son lycée sont plutôt ou très justes (1)	80,7	81,0	80,5	82,9	80,1	80,7
Plutôt pas ou pas du tout stressé par rapport aux examens ou aux évaluations	40,5	22,3	58,6	54,4	34,6	42,6
Les relations avec les élèves et les adultes du lycée						
Plutôt bonne ambiance ou tout à fait bonne ambiance entre les élèves (1)	88,1	84,9	91,3	80,7	90,8	87,6
Plutôt beaucoup ou beaucoup d'amis dans l'établissement	66,3	57,9	74,7	57,2	70,1	65,0
Bonnes ou très bonnes relations entre les élèves et les professeurs (1)	87,5	88,0	87,0	84,1	88,8	87,1
Bonnes ou très bonnes relations entre les élèves et la vie scolaire (CPE, assistants d'éducation) (1)	89,7	89,2	90,1	90,8	88,8	90,3
Bonnes ou très bonnes relations entre les élèves et les personnels de direction et de l'administration (1)	86,3	85,6	86,9	88,5	85,0	87,1
Bonnes ou très bonnes relations entre les élèves et les personnels de services ou de cantine (1)	95,2	95,7	94,6	94,7	95,2	95,2
Il n'y a pas du tout ou pas beaucoup d'agressivité entre les élèves	84,3	81,8	86,8	73,4	88,7	82,8
Il n'y a pas du tout ou pas beaucoup d'agressivité entre les élèves et les professeurs	89,6	89,4	89,8	83,6	92,2	88,7
Les punitions						
Les professeurs interviennent souvent ou à chaque fois lorsqu'un élève ne respecte pas les règles	81,9	81,2	82,5	76,4	84,2	81,0
Les sanctions et les punitions dans le lycée sont plutôt ou très justes (1)	72,5	74,7	70,3	64,8	74,8	72,5
A été puni au moins une fois dans l'année (1)	28,0	19,7	36,4	41,3	23,2	29,1
L'insécurité dans le lycée et aux alentours						
Pas du tout ou pas beaucoup de violence dans le lycée (1)	92,5	92,8	92,1	84,1	95,6	91,6
Absence sans autorisation (1) (2)	48,4	47,2	49,7	51,4	45,8	50,7
Absence par peur de la violence (1)	7,1	8,9	5,3	11,8	5,4	7,5
Plutôt ou tout à fait en sécurité dans son lycée (1)	93,2	91,7	94,7	87,2	95,6	92,4
Plutôt ou tout à fait en sécurité dans les transports pour venir au lycée (1)	78,8	69,2	88,3	76,8	77,7	81,1
Plutôt ou tout à fait en sécurité aux alentours de son lycée (1)	78,1	72,7	83,6	71,9	81,4	76,3

► Champ : France, élèves des lycées publics et privés sous contrat.

RERS 2024, DEPP

1. Dimensions prises en compte pour la construction de l'indice de climat scolaire.

2. Cette modalité ne correspond pas à la définition officielle de l'absentéisme (quatre demi-journées d'absence sans motif un mois donné).

3 Proportion d'élèves déclarant avoir été victimes au moins une fois en 2022-2023 de violences au lycée ou sur le chemin pour s'y rendre selon le type de violence, en %

	Lycéens	Sexe		Type d'établissement		
		Filles	Garçons	LP	LEGT	LPO
Atteintes psychologiques						
Ostracisme	34,6	44,2	24,8	32,8	35,6	33,8
Moquerie par rapport au comportement ou au travail	32,6	35,2	30,1	30,5	33,1	32,9
Surnom désagréable	27,4	28,2	26,6	32,6	24,9	28,7
Insulte	22,5	25,2	19,7	29,7	20,3	22,5
Sentiment d'humiliation	15,1	19,8	10,3	16,1	15,2	14,6
Sentiment de harcèlement	12,7	12,8	12,6	18,6	10,6	13,2
Menace	6,6	6,8	6,4	10,6	5,2	6,9
Atteintes physiques						
Bousculade	8,2	8,7	7,6	13,2	6,6	8,2
Cible de lancers d'objets	5,6	5,1	6,1	9,1	4,5	5,8
Coup	4,0	3,9	4,2	8,4	2,8	4,1
Blessure par arme ou avec un objet dangereux	1,4	0,9	1,9	3,0	1,0	1,4
Atteintes aux biens						
Vol de fournitures scolaires	37,7	37,0	38,3	41,0	35,5	39,2
Vol d'objets personnels	13,7	12,9	14,5	20,3	11,7	13,7
Dégradation d'objet personnel	12,6	11,2	14,0	18,0	10,9	12,8
Vol d'argent	5,1	4,6	5,6	8,7	3,7	5,5
Racket	2,0	1,6	2,4	4,2	1,5	1,7
Dégradation du vélo, trottinette ou scooter	1,6	0,7	2,5	2,2	1,1	2,0
Vol du vélo, trottinette ou scooter	1,2	0,6	1,8	1,9	1,1	1,1
Atteintes sexuelles						
Comportement déplacé à caractère sexuel	8,5	14,3	2,7	6,9	9,7	7,6
Intimidation ou offense à caractère sexuel	5,3	8,4	2,2	6,1	4,9	5,4
Violence à caractère sexuel	2,7	3,9	1,5	3,7	2,3	2,9
Cyberviolences						
Injure, moquerie, insulte, surnom désagréable, sentiment d'humiliation par téléphone et/ou Internet	15,0	16,2	13,8	18,1	14,2	14,9
Diffusion de rumeurs, commentaires, photos ou films humiliant sur Internet	9,3	11,5	7,1	11,3	8,5	9,6
Usurpation d'identité	4,0	4,1	3,9	5,6	3,2	4,4
Visionnage contre son gré d'images ou de vidéos violentes ou à caractère sexuel	2,9	2,8	3,0	4,3	2,6	2,8
Happy slapping ou violences filmées avec un téléphone portable	2,1	1,8	2,3	4,0	1,0	2,7
Menace par téléphone ou Internet	1,7	2,0	1,4	3,1	1,3	1,7
Racket par téléphone ou Internet	0,2	ε	ε	ε	ε	ε

► France, élèves des lycées publics et privés sous contrat.

RERS 2024, DEPP

Au cours de l'année 2021-2022, les directeurs d'école et les enseignants du premier degré ont globalement une perception positive du climat scolaire dans leur école (1). Ainsi, 85,7% d'entre eux s'y sentent « bien » ou « très bien » et 82,0% sont « satisfaits » du climat scolaire dans l'école. Dans la classe, les enseignants et les directeurs partiellement déchargés d'enseignement expriment un niveau de satisfaction encore plus élevé : 92,1% s'y sentent « bien » ou « très bien » et 88,7% sont « satisfaits » du climat scolaire dans la classe.

La plupart des personnels entretiennent de « bonnes » ou « très bonnes » relations avec les élèves (98,6%), les parents (94,3%) et la directrice ou le directeur (90,3%). Cependant, ils signalent un fort déficit de considération de la part de l'institution : seulement 26,7% d'entre eux se sentent « tout à fait ou plutôt » considérés par l'institution. Le sentiment de considération de la part de la hiérarchie directe est plus favorable (65,4%).

Dans le cadre de leur travail, la très grande majorité des personnels a « le sentiment de faire quelque chose

d'utile aux autres » (85,1%), de « faire des choses qui leur plaisent » (93,1%) et qui « ont du sens » (83,7%). Ils expriment cependant une très forte insatisfaction à propos de la rémunération : seulement 9,1% estiment être rémunérés à leur juste valeur (2). Le manque de temps est particulièrement souligné par les directeurs partiellement déchargés d'enseignement puisque seuls 17,9% d'entre eux jugent disposer de temps suffisant pour effectuer leur travail. La moitié des enseignants estime recevoir le respect mérité de la part de leur hiérarchie contre 70,2% des directeurs déchargés d'enseignement.

Par ailleurs, 55,4% des personnels déclarent qu'il y a beaucoup ou un peu de violence dans leur école. En dépit de cela, 95,5% d'entre eux déclarent « se sentir en sécurité dans l'école », un peu moins aux abords de l'école (91,4%). Parmi les violences auxquelles les personnels du premier degré déclarent avoir été confrontés au cours de l'année scolaire 2021-2022 figurent l'arrogance ou le mépris (36,9%) et le refus ou la contestation d'enseignement, du contenu des enseignements, du statut d'enseignant, des règles de l'école ou de sanctions (27,3%) (3).

Précisions

L'enquête nationale de climat scolaire et de victimation 2022 auprès des directeurs d'école et des enseignants du premier degré s'inscrit dans la continuité des enquêtes statistiques réalisées par la DEPP auprès des élèves et celle menée auprès des personnels du second degré de l'éducation nationale en 2019. Ainsi, les enseignants du premier degré ayant au moins une affectation sur une mission d'enseignement et/ou de direction dans une école publique ou privée sous contrat en France ont été interrogés. 21 000 personnels ont répondu au printemps 2022 à l'enquête. Celle-ci a été conduite dans une période d'application du protocole sanitaire liée à la pandémie de Covid-19.

Pour en savoir plus

- Note d'Information : 2315.

1 Opinion des personnels sur le climat scolaire au cours de l'année 2021-2022, en %

	Ensemble	Enseignants	Directeurs partiellement déchargés d'enseignement	Directeurs totalement déchargés d'enseignement
Enseignement et apprentissage				
Se sentir bien (1)				
dans son école	85,7	85,0	89,7	88,3
dans sa classe	92,1	91,9	93,8	
dans sa fonction	79,6	79,8	77,9	79,2
Les élèves apprennent bien dans l'école (1)	87,1	86,1	93,5	89,7
Les règles de vie collectives sont bien appliquées (1)	81,2	79,8	89,7	88,9
Être satisfait (1)				
du climat scolaire dans l'école	82,0	80,8	89,6	88,1
du climat scolaire dans la classe	88,7	88,3	91,9	
Relationnel				
Les relations sont bonnes ou très bonnes avec				
les élèves	98,6	98,5	99,2	99,6
les parents	94,3	94,0	95,2	97,7
la directrice/le directeur	90,3	90,3		
Être respecté par les élèves (1)	96,6	96,2	98,7	99,1
Être considéré (1)				
par les parents d'élèves	80,1	78,8	86,3	94,1
par la hiérarchie directe	65,4	62,7	80,6	86,2
par l'institution	26,7	25,3	32,6	43,8
Les parents sont bien accueillis dans l'école (1)	98,0	97,7	99,7	99,4
Sécuritaire				
Il n'y a pas du tout ou pas beaucoup de violence dans l'école				
Se sentir en sécurité (1)	44,6	42,7	57,1	47,4
à l'intérieur de l'école	95,5	95,2	97,5	96,9
aux abords de l'école	91,4	91,0	94,5	89,5
Ne ressent pas du tout ou pas beaucoup d'appréhension avant d'aller au travail	76,8	76,2	80,0	80,6

► Champ : France, directeurs et enseignants du premier degré, secteurs public et privé sous contrat.

RERS 2024, DEPP

1. Tout à fait ou plutôt.

2 Opinion des personnels sur leur condition de travail au cours de l'année 2021-2022, en %

	Ensemble	Enseignants	Directeurs partiellement déchargés	Directeurs totalement déchargés
Rapports sociaux au travail				
Recevoir le respect mérité de la part de ses collègues (1)	88,9	89,1	88,1	84,2
Avoir un soutien satisfaisant dans les situations difficiles (1)	55,1	54,5	58,1	61,8
Recevoir le respect mérité de la part de sa hiérarchie (1)	52,1	49,6	65,9	70,2
Valeurs				
Faire des choses qui plaisent au sein du travail (1)	93,1	93,3	93,1	87,4
Avoir l'impression de faire quelque chose d'utile aux autres (2)	85,1	84,9	86,6	85,3
Le sentiment de faire quelque chose qui a du sens (2)	83,7	83,9	83,0	77,0
Conditions de travail				
Être rémunéré à sa juste valeur (1)	9,1	8,9	9,0	16,2
Être capable d'exercer le même métier jusqu'à la retraite (1)	29,1	28,0	32,2	52,8
Avoir une formation suffisante et adaptée (1)	28,0	27,3	30,1	40,1
Avoir le temps suffisant pour effectuer son travail (1)	30,6	32,4	17,9	33,0
Avoir le sentiment de ne pas être épuisé (2)	38,9	38,2	41,8	52,1
Avoir des possibilités suffisantes de coopération (1)	47,9	48,1	47,3	44,5

► Champ : France, directeurs et enseignants du premier degré, secteurs public et privé sous contrat.

RERS 2024, DEPP

1. D'accord ou tout à fait d'accord.

2. Toujours ou souvent.

3 Proportion de personnels confrontés à une violence par type d'incident au cours de l'année 2021-2022, en %

	Ensemble	Enseignants	Directeurs partiellement déchargés	Directeurs totalement déchargés
Expression avec arrogance, avec mépris	36,9	35,6	43,7	47,2
Refus ou contestation d'enseignement, du contenu des enseignements, de votre statut d'enseignant, des règles de l'école ou de sanctions	27,3	26,8	30,3	31,7
Moquerie ou insulte (y compris par des gestes, exemple : doigt d'honneur, etc.)	10,3	10	11,4	14,9
Menacé (y compris par des gestes ou des regards, une intimidation, par Internet, etc.) avec ou sans objet dangereux ou arme	10,1	9	15,8	22,4
Vol(s) ou dégradation(s) du matériel pédagogique	9,1	9,7	5,1	7,4
Harcelé	6,4	6,2	7,8	9,4

► Champ : France, directeurs et enseignants du premier degré, secteurs public et privé sous contrat.

RERS 2024, DEPP

Dans les écoles publiques, les inspecteurs de l'éducation nationale (IEN) ont déclaré en moyenne 4,6 incidents graves pour 1 000 écoliers au cours de l'année scolaire 2022-2023 (1). La violence scolaire est plus élevée dans le second degré : les chefs d'établissement du second degré public et privé sous contrat ont déclaré en moyenne 13,7 incidents graves pour 1 000 élèves. Le degré d'exposition à la violence demeure plus élevé dans les lycées professionnels (LP) – avec 20,2 incidents graves en moyenne pour 1 000 élèves – que dans les lycées d'enseignement général et technologique et les lycées polyvalents (LEGT et LPO) – avec 5,1 incidents graves pour 1 000 élèves. Dans les collèges, ce taux est de 15,8.

Les IEN ne déclarent aucun incident grave pour 79% des écoles publiques (2). De même, 33% des chefs d'établissement des collèges et des lycées ne déclarent aucun incident grave. Cette situation est plus fréquente pour les proviseurs de LEGT et de LPO (42%) que les principaux de collège (30%) et les proviseurs de LP (29%).

Le type d'incidents graves déclarés correspond, en premier lieu, à des atteintes aux personnes, impliquant un auteur et une victime. Au cours de l'année scolaire 2022-2023, les atteintes aux personnes représentent 89,1% des incidents graves dans les écoles publiques et 76,5% dans le second degré (3). Parmi elles, les violences verbales comptent pour plus de la moitié : 42,9% des incidents graves dans les écoles publiques et 43,3% dans les collèges et les lycées. Les violences physiques représentent 40,3% des incidents graves dans les écoles publiques et 24,3% dans les collèges et les lycées. Les autres incidents graves relèvent d'atteintes aux biens (3,4% dans les écoles publiques et 5,3% dans le second degré) ou d'atteintes à la sécurité (respectivement 7,5% et 18,2%).

Précisions

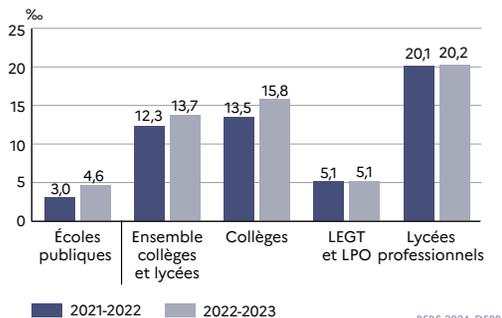
Le système d'information et de vigilance sur la sécurité scolaire (Sivis), reconnu d'intérêt général et de qualité statistique par le CNIS, permet le recueil tout au long de l'année, auprès d'inspecteurs de l'éducation nationale et de chefs d'établissement, des faits graves survenus dans les établissements et écoles dont ils ont la responsabilité. Les données diffusées portent sur les écoles publiques et le second degré public et privé sous contrat. L'enquête est menée auprès d'un échantillon de 1 300 établissements et 200 circonscriptions (7 500 écoles publiques).

Par l'atteinte grave qu'ils représentent à l'institution scolaire, tous les actes envers les personnels sont retenus. Une restriction est apportée sur les violences verbales et physiques entre élèves ; seules les plus graves sont retenues comme celles motivées par une discrimination ou ayant entraîné des soins.

Pour en savoir plus

- Notes d'information : 24.04 ; 23.02.

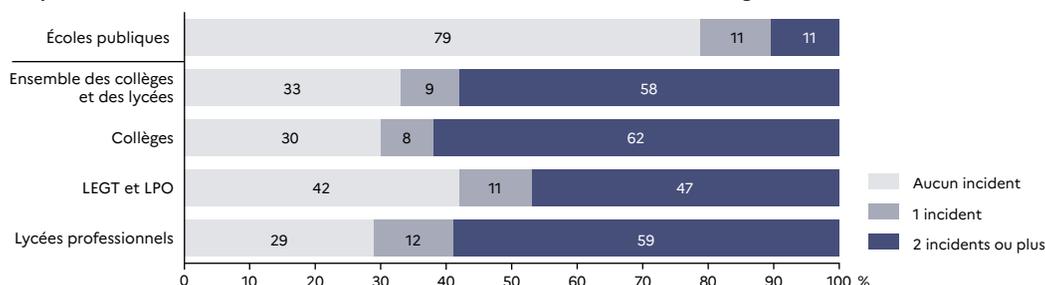
1 Taux moyen d'incidents graves pour 1 000 élèves (1)



► Champ : France, écoles publiques et établissements publics et privés sous contrat du second degré.

1. Voir « Précisions ».

2 Répartition des écoles et des établissements suivant le nombre d'incidents graves, en %



► Champ : France, écoles publiques et établissements publics et privés sous contrat du second degré.

Lecture : au cours de l'année scolaire 2022-2023, 29% des proviseurs de lycées professionnels n'ont déclaré aucun incident grave.

3 Les incidents graves selon leur nature, en %

Types d'incident grave	Écoles publiques		Ensemble des collèges et lycées		Collèges		LEGT et LPO		Lycées professionnels	
	2021-2022	2022-2023	2021-2022	2022-2023	2021-2022	2022-2023	2021-2022	2022-2023	2021-2022	2022-2023
Atteintes aux personnes	86,9	89,1	76,9	76,5	80,6	79,7	67,7	66,0	68,8	69,7
Violence verbale (orale ou écrite)	44,3	42,9	43,6	43,3	43,6	44,6	40,7	35,0	47,3	46,1
Violence physique	38,0	40,3	24,6	24,3	27,3	25,2	20,7	25,3	15,5	17,0
Autres atteintes aux personnes	4,6	5,9	8,7	8,9	9,7	9,8	6,2	5,7	6,0	6,6
Atteinte à la vie privée (via les réseaux sociaux notamment)	1,2	1,4	3,1	3,3	3,6	3,6	2,0	2,8	2,0	2,5
Violence sexuelle (1)	3,2	4,2	3,9	3,4	4,4	3,9	2,5	1,5	2,8	2,3
Racket	0,2	0,3	1,0	0,7	0,9	0,8	1,5	0,7	0,9	0,8
Bizutage et « happy slapping » (2)	0,0	0,0	0,7	1,4	0,8	1,6	0,1	0,7	0,3	1,0
Atteintes aux biens	3,7	3,4	6,5	5,3	5,8	4,8	9,6	7,7	6,1	5,0
Vol	1,3	1,2	3,0	2,7	2,6	2,4	5,3	4,9	2,5	2,2
Dommages aux locaux ou au matériel	2,1	1,9	2,9	2,2	2,6	2,1	4,0	2,4	3,1	2,7
Dommages aux biens personnels	0,3	0,3	0,6	0,3	0,6	0,3	0,3	0,5	0,5	0,2
Atteintes à la sécurité	9,4	7,5	16,6	18,2	13,6	15,5	22,7	26,3	25,1	25,3
Consommation d'alcool/stupéfiants ou trafic de stupéfiants	0,2	0,2	3,2	2,1	1,5	0,9	2,8	5,4	12,9	8,6
Consommation de stupéfiants			1,4	1,4	0,4	0,3	1,7	3,6	6,5	5,4
Port et/ou consommation d'alcool	0,1	0,2	1,4	0,7	0,6	0,4	1,1	0,6	6,1	2,5
Trafic de stupéfiants	0,1	0,3	0,4	0,4	0,5	0,2	0	1,2	0,3	0,7
Autres atteintes	9,2	7,1	13,2	15,8	12,1	14,6	19,9	20,8	12,2	16,7
Port d'arme blanche ou objet dangereux	1,3	1,3	5,7	4,1	6,4	4,4	3,5	3,2	4,3	3,6
Intrusion sans violence	1,9	1,8	1,8	1,6	1,0	1,0	4,7	3,9	2,0	2,6
Suicide ou tentative de suicide	0,5	0,3	0,8	0,9	0,8	0,4	1,0	3,3	0,6	0,8
Port d'arme à feu (sans violence)	0,3	0,2	0,1	0,1	0,1	0,2	0,0	0,0	0,1	0,1
Atteinte à la laïcité	1,6	2,6	1,6	2,6	1,5	2,3	1,9	3,6	1,5	3,1
Autre fait de violence	3,6	0,9	3,2	6,5	2,3	6,4	8,8	6,8	3,7	6,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

RERS 2024, DEPP

► Champ : France, écoles publiques et établissements publics et privés sous contrat du second degré.

1. Le terme « violence à caractère sexuel » est utilisé dans les écoles publiques.

2. Le « happy slapping » est une pratique qui consiste à filmer l'agression physique d'une personne à l'aide d'un téléphone portable.

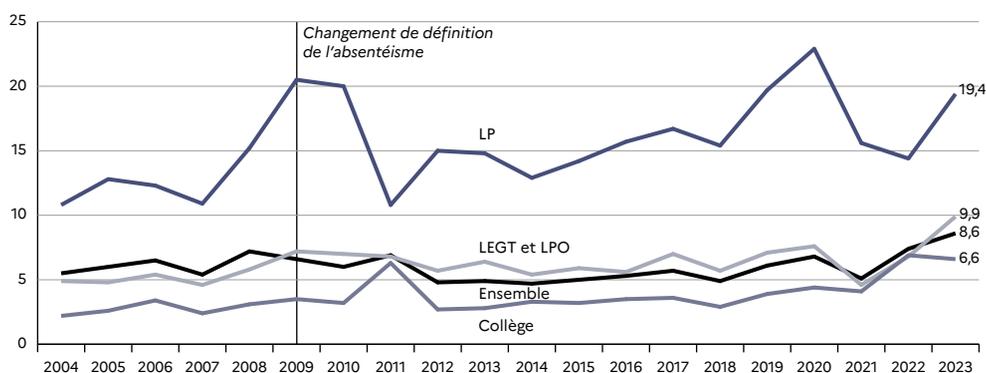
En raison de leurs absences, tous motifs confondus et qu'elles soient justifiées ou non, de septembre 2022 à mai 2023, les élèves du second degré perdent en moyenne 7,7 % du temps d'enseignement (2). Les collégiens perdent en moyenne 7,0 % d'heures d'enseignement sur l'ensemble de l'année, les élèves des lycées d'enseignement général et technologique et lycées polyvalents (LEGT et LPO) en perdent 8,8 % et ceux des lycées professionnels (LP) 10,4 %. Lorsque seules les absences non justifiées sont prises en compte, la proportion d'heures d'enseignement perdues est de 1,9 % en moyenne (3).

Sur l'ensemble des établissements, en moyenne, 7,0 % des élèves du second degré public ont été absentéistes chaque mois, de septembre 2022 à mai 2023 (4). La proportion d'élèves absentéistes varie sensiblement d'un mois à l'autre, avec une tendance à l'augmentation

au cours de l'année, le maximum étant atteint en mars 2023. Par ailleurs, les différences sont nettes selon le type d'établissement. Ainsi, la proportion moyenne d'élèves absentéistes s'élève à 8,7 % pour les LEGT et LPO, à 16,7 % pour les LP et à 4,9 % pour les collèges. Ce taux moyen masque des disparités entre établissements. Jusqu'au mois de février 2023, janvier excepté, la moitié des établissements présente moins de 2,6 % d'élèves absentéistes alors qu'à partir de novembre, dans les 10 % d'établissements les plus touchés, le taux dépasse 10 % (5).

Une comparaison des mois de janvier depuis le début de l'enquête montre une relative stabilité du taux d'absentéisme moyen pour l'ensemble des établissements jusqu'en janvier 2022 et une augmentation de 1,2 point en janvier 2023 (1).

1 Évolution de la proportion moyenne d'élèves absentéistes au mois de janvier, en % (1)



► Champ : France (hors DROM jusqu'en 2012). Secteur public.

1. Le mois de janvier est retenu comme référence car situé au milieu de l'année scolaire et comptant régulièrement quatre semaines de cours quel que soit le calendrier des vacances scolaires.

Note : la rupture de série est due au changement de la définition de l'absentéisme (et donc du calcul de l'indicateur) pour la rentrée 2008 (janvier 2009).

RERS 2024, DEPP

Précisions

L'enquête sur l'absentéisme des élèves est menée auprès d'un échantillon national d'un millier d'établissements publics du second degré.

Un élève est considéré comme **absentéiste** dès qu'il a cumulé quatre demi-journées ou plus d'absences non justifiées par mois (seuil fixé par la loi relative à l'assiduité scolaire).

Une absence est **non justifiée** à partir du moment où elle ne présente aucun motif d'excuse par les responsables légaux ou un motif considéré comme non légitime par l'établissement.

Le **temps d'enseignement perdu** est calculé par le nombre total des heures d'absence rapporté au nombre total d'heures d'enseignement de l'établissement. Cet indicateur estime l'incidence globale de l'absence des élèves sur l'enseignement qui leur était dû.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 24.12 ; 23.14.

Source

DEPP, enquête n°77 sur l'absentéisme des élèves dans le second degré public (ADE).

2 Proportion d'heures d'enseignement perdues pour absences tous motifs, en %

	Septembre 2022	Octobre 2022	Novembre 2022	Décembre 2022	Janvier 2023	Février 2023	Mars 2023	Avril 2023	Mai 2023	Moyenne 2022-2023
Collège	4,0	5,3	6,1	9,5	7,9	7,6	8,6	7,5	6,8	7,0
LEGT et LPO	4,7	6,7	7,3	10,2	9,5	9,7	10,1	10,8	10,0	8,8
LP	7,8	9,4	9,0	10,8	11,4	11,0	12,1	11,4	10,9	10,4
Ensemble	4,5	6,0	6,7	9,8	8,6	8,4	9,2	8,6	7,8	7,7

► Champ : France. Secteur public.

RERS 2024, DEPP

Lecture : dans l'ensemble des établissements, la proportion moyenne d'heures d'enseignement perdues pour absences tous motifs confondus varie de 4,5% en septembre 2022 à 9,8% en décembre 2022.

3 Proportion d'heures d'enseignement perdues pour absences non justifiées, en %

	Septembre 2022	Octobre 2022	Novembre 2022	Décembre 2022	Janvier 2023	Février 2023	Mars 2023	Avril 2023	Mai 2023	Moyenne 2022-2023
Collège	0,6	0,9	1,0	1,5	1,5	1,7	1,9	2,1	1,8	1,4
LEGT et LPO	0,8	1,3	1,4	1,8	2,2	2,5	2,8	3,5	3,8	2,2
LP	2,4	3,2	3,3	3,4	4,4	4,5	5,1	5,6	5,9	4,2
Ensemble	0,8	1,2	1,3	1,7	1,9	2,1	2,4	2,7	2,6	1,9

► Champ : France. Secteur public.

RERS 2024, DEPP

Lecture : dans l'ensemble des établissements, la proportion moyenne d'heures d'enseignement perdues pour absences non justifiées varie de 0,8% en septembre 2022 à 2,7% en avril 2023.

4 Proportion moyenne d'élèves absents, en %

	Septembre 2022	Octobre 2022	Novembre 2022	Décembre 2022	Janvier 2023	Février 2023	Mars 2023	Avril 2023	Mai 2023	Moyenne 2022-2023
Collège	2,4	2,5	3,6	4,1	6,6	4,1	9,0	5,6	6,4	4,9
LEGT et LPO	4,0	4,3	5,6	5,5	9,9	6,7	14,6	11,4	15,9	8,7
LP	11,9	11,3	13,2	11,2	19,4	12,9	25,5	18,4	26,5	16,7
Ensemble	3,6	3,7	4,9	5,0	8,6	5,6	12,0	8,4	10,9	7,0

► Champ : France. Secteur public.

RERS 2024, DEPP

Lecture : dans l'ensemble des établissements, la proportion moyenne d'élèves absents varie de 3,6% en septembre 2022 à 12,0% en mars 2023.

5 Distribution de la proportion d'élèves absents, en %

	Septembre 2022	Octobre 2022	Novembre 2022	Décembre 2022	Janvier 2023	Février 2023	Mars 2023	Avril 2023	Mai 2023
Premier quartile	0,4	0,5	0,8	0,8	1,6	0,9	2,8	1,4	2,0
Médiane	1,5	1,6	2,3	2,5	4,8	2,6	7,4	3,9	6,1
Dernier quartile	3,8	4,0	6,1	6,4	11,5	6,8	16,3	10,0	13,0
Dernier décile	8,3	9,5	11,3	12,4	21,2	12,8	27,2	18,9	23,6

► Champ : France. Secteur public.

RERS 2024, DEPP

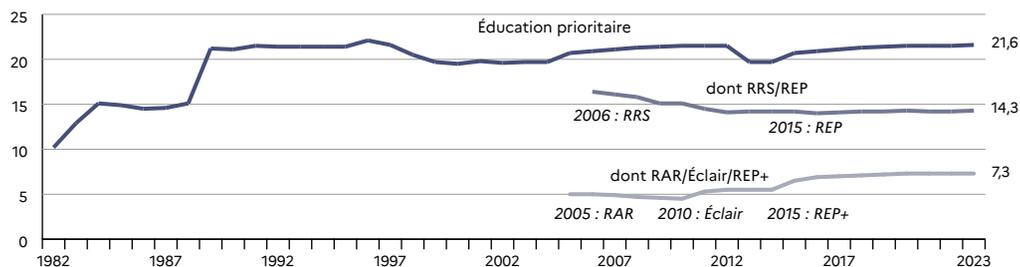
Lecture : en janvier 2023, la moitié des établissements (médiane) ont moins de 4,8% d'élèves absents, et les 10% des établissements les plus touchés par l'absentéisme (ceux du dernier décile) ont plus de 21,2% d'élèves absents.

Depuis la rentrée 1999, un cinquième des collégiens du secteur public sont scolarisés en éducation prioritaire (EP). Depuis la rentrée 2016, 7% sont scolarisés en réseau d'éducation prioritaire renforcé (REP+) et 14% en réseau d'éducation prioritaire (REP) (1). En France, 362 collèges publics sont en REP+ et 731 sont en REP à la rentrée 2023 (2). Parmi les collégiens du secteur public, 7,3% (193 900) sont scolarisés en REP+ et 14,3% (378 500) en REP. La répartition géographique est hétérogène : la part des collégiens en REP+ oscille entre 0,5% pour l'académie de Dijon et 96,0% pour celle de Guyane.

Les 2 458 écoles publiques en REP+ accueillent 8,2% des écoliers du secteur public (448 300 élèves) et les 4 136 écoles publiques en REP en accueillent 12,4% (680 600 élèves). Les disparités académiques sont semblables à celles des collèges.

Les établissements en EP accueillent des élèves présentant plus de difficultés sociales et scolaires. Sept collégiens des REP+ sur dix sont de milieu social défavorisé contre 34,6% dans les collèges publics hors EP et 52,7% des élèves entrant en sixième en REP+ sont dans les groupes de niveaux les plus bas aux évaluations de français contre 26,0% dans les collèges publics hors EP (3). Ainsi, 84% des collèges en REP+ accueillent au moins 60% d'élèves d'origine sociale défavorisée et 21% accueillent au moins 60% d'élèves se situant dans les groupes les moins performants aux évaluations de français (4). Dans le public hors EP et le privé sous contrat, ces situations de concentration de difficultés sociales et scolaires concernent moins de 2% des collèges.

1 Évolution de la proportion de collégiens en éducation prioritaire, en %



► Champ : France (Mayotte à partir de 2011), Public.

Note : le label RAR existe de 2005 à 2010, le label Éclair de 2011 à 2014, le label RRS de 2006 à 2014 et les labels REP et REP+ depuis 2015.

RERS 2024, DEPP

Précisions

Éducation prioritaire – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Note d'Information : 18.02.
- Stéfanou A., 2017, « L'éducation prioritaire : scolarité des élèves au collège de 2007 à 2012 », *Éducation & formations*, n°95, DEPP.
- Stéfanou A., 2022, « L'éducation prioritaire », *Synthèse de la DEPP*, n°6.

Source

DEPP, Système d'information Scolarité, enquête dans les écoles de l'enseignement préélémentaire et élémentaire, base centrale des établissements (BCE) et évaluations exhaustives de début de sixième.

2 Nombre et proportion d'écoles, de collèges et d'élèves en éducation prioritaire à la rentrée 2023

Académies et régions académiques	Collèges en REP+			Collèges en REP			Écoles en REP+			Écoles en REP		
	Nombre	Effectifs d'élèves	Part d'élèves (%)	Nombre	Effectifs d'élèves	Part d'élèves (%)	Nombre	Effectifs d'élèves	Part d'élèves (%)	Nombre	Effectifs d'élèves	Part d'élèves (%)
Clermont-Ferrand	5	2 000	4,3	6	2 831	6,0	34	4 304	4,6	34	3 568	3,8
Grenoble	4	1 856	1,4	25	15 034	11,1	29	3 888	1,4	132	23 280	8,2
Lyon	22	12 311	9,9	27	13 849	11,2	150	30 266	10,8	153	30 215	10,8
Auvergne-Rhône-Alpes	31	16 167	5,3	58	31 714	10,3	213	38 458	5,9	319	57 063	8,7
Besançon	4	2 004	4,3	12	6 326	13,7	30	4 392	4,7	38	4 566	4,9
Dijon	1	297	0,5	21	9 008	14,6	8	1 019	0,8	94	10 528	8,8
Bourgogne-Franche-Comté	5	2 301	2,1	33	15 334	14,2	38	5 411	2,5	132	15 094	7,0
Bretagne (Rennes)	1	669	0,7	15	6 057	6,5	5	726	0,4	77	12 293	6,7
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	10	4 479	4,2	20	8 625	8,1	64	9 644	4,6	89	14 923	7,1
Corse	1	268	2,1	10	5 906	45,6	4	616	2,7	67	8 132	35,1
Nancy-Metz	9	3 253	3,6	25	11 103	12,2	46	6 783	3,7	129	17 127	9,3
Reims	10	4 360	8,6	20	8 674	17,1	56	8 079	7,8	80	11 649	11,2
Strasbourg	12	7 221	9,4	9	5 823	7,5	85	16 897	10,6	37	9 345	5,8
Grand Est	31	14 834	6,8	54	25 600	11,7	187	31 759	7,1	246	38 121	8,5
Amiens	13	6 823	8,3	30	14 767	18,0	107	14 860	9,0	190	21 757	13,2
Lille	41	17 543	11,4	77	35 300	23,0	279	44 127	13,4	447	61 273	18,6
Hauts-de-France	54	24 366	10,3	107	50 067	21,2	386	58 987	11,9	637	83 030	16,7
Créteil	36	20 460	9,8	99	55 325	26,4	256	48 251	10,2	552	112 570	23,8
Paris	4	1 446	2,8	26	10 155	19,5	26	3 549	3,4	184	28 860	27,3
Versailles	23	12 560	4,9	73	43 923	17,2	175	30 584	5,3	476	99 409	17,3
Île-de-France	63	34 466	6,7	198	109 403	21,2	457	82 384	7,2	1 212	240 839	20,9
Normandie	15	5 580	4,2	41	16 605	12,5	81	13 042	5,0	175	26 749	10,2
Bordeaux	3	1 410	1,1	31	15 168	11,5	21	3 724	1,4	258	28 320	11,0
Limoges	2	676	2,5	5	2 313	8,4	13	1 667	3,3	28	2 617	5,2
Poitiers	4	1 664	2,4	10	4 278	6,2	29	4 002	3,1	34	5 653	4,4
Nouvelle-Aquitaine	9	3 750	1,6	46	21 759	9,6	63	9 393	2,2	320	36 590	8,4
Montpellier	16	9 570	8,3	16	9 182	8,0	116	19 400	8,5	83	13 525	5,9
Toulouse	3	1 550	1,3	15	7 396	6,3	40	6 046	2,6	85	9 853	4,2
Occitanie	19	11 120	4,8	31	16 578	7,1	156	25 446	5,5	168	23 378	5,1
Pays de la Loire (Nantes)	11	4 203	3,7	19	7 551	6,6	69	11 601	4,9	89	12 558	5,4
Aix-Marseille	33	16 715	13,9	29	16 426	13,7	222	39 564	15,5	170	24 599	9,6
Nice	6	3 538	4,0	8	5 546	6,3	51	10 484	5,8	45	7 711	4,3
Provence-Alpes-Côte d'Azur	39	20 253	9,7	37	21 972	10,6	273	50 048	11,5	215	32 310	7,4
France hors DROM	289	142 456	5,7	669	337 171	13,4	1 996	337 515	6,5	3 746	601 080	11,5
Guadeloupe	3	943	4,7	12	4 720	23,5	17	2 091	5,8	70	8 302	23,0
Guyane	31	21 371	96,0			0,0	169	44 241	96,3			
Martinique	9	2 288	16,1	13	4 161	29,4	48	4 961	17,9	65	9 047	32,7
Mayotte	9	12 634	41,4	13	17 856	58,6	82	28 141	44,9	119	34 539	55,1
La Réunion	21	14 251	27,0	24	14 606	27,6	146	31 301	30,3	136	27 639	26,7
DROM	73	51 487	36,8	62	41 343	29,6	462	110 735	40,2	390	79 527	28,8
France	362	193 943	7,3	731	378 514	14,3	2 458	448 250	8,2	4 136	680 607	12,4

► Champ : France, Public.

RERS 2024, DEPP

Lecture : dans l'académie d'Aix-Marseille, il y a 33 collèges en REP+, accueillant 16 715 collégiens, soit 13,9% des collégiens de l'académie scolarisés dans le secteur public. Il y a 29 collèges en REP, accueillant 16 426 collégiens, soit 13,7% des collégiens de l'académie scolarisés dans le secteur public. 222 écoles sont en REP+, accueillant 39 564 élèves, soit 15,5% des écoliers de l'académie scolarisés dans le secteur public. 170 écoles sont en REP, accueillant 24 599 élèves, soit 9,6% des écoliers de l'académie scolarisés dans le secteur public.

3 Origine sociale, retard et niveau scolaire à la rentrée 2023 selon le secteur, en %

	Scolarisation dans un collège public			Privé sous contrat	Public et privé sous contrat
	en REP+	en REP	hors EP		
Élèves de milieu social défavorisé (1)	69,9	56,0	34,6	16,7	35,1
Élèves de milieu social favorisé ou très favorisé (1)		10,3	18,7	36,9	37,8
Élèves en retard d'un an ou plus	8,9	7,3	5,1	3,3	5,1
Élèves dans les groupes les moins performants (groupes 1 et 2) en français	52,7	42,3	26,0	15,6	27,0
Élèves dans les groupes les moins performants (groupes 1 et 2) en mathématiques	61,3	49,3	30,6	19,9	32,0

► Champ : France.

RERS 2024, DEPP

1. Les élèves dont l'origine sociale est non renseignée sont exclus du calcul.

4 Collèges selon la part d'élèves de milieu social défavorisé et la part d'élèves les moins performants en sixième à la rentrée 2023, en %

Proportion de collèges scolarisant	REP +	REP	Public hors EP	Privé sous contrat	Public et Privé sous contrat
Plus de 75% d'élèves de milieu social défavorisé (1)	31	2	0	0	2
Plus de 60% d'élèves de milieu social défavorisé (1)	84	32	2	0	9
Plus de 60% d'élèves dans les groupes les moins performants (groupes 1 et 2) en français	21	3	0	2	2
Plus de 60% d'élèves dans les groupes les moins performants (groupes 1 et 2) en mathématiques	43	10	1	2	4

► Champ : France.

RERS 2024, DEPP

1. Les élèves dont l'origine sociale est non renseignée sont exclus du calcul.

Lecture : 84% des collèges en REP+ scolarisent plus de 60% d'élèves de milieu social défavorisé contre 32% des collèges en REP, 2% des collèges publics hors éducation prioritaire et 0% des collèges privés sous contrat.

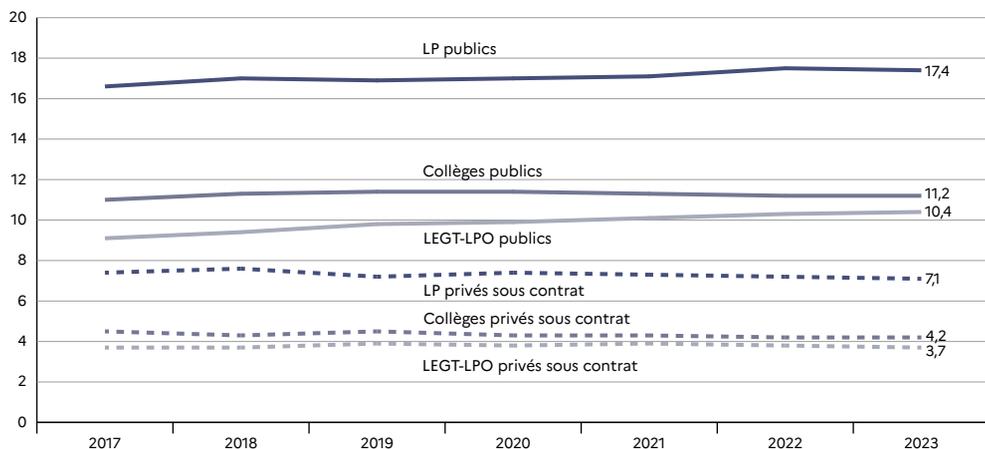
À la rentrée 2023, un élève sur dix réside dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) (1). Un élève sur cinq des académies de Créteil et de La Réunion habite dans un QPV et un sur deux en Guyane (2). À l'inverse, huit académies, situées majoritairement au Centre et dans l'Ouest, scolarisent entre 3 et 5 % d'élèves habitant dans un QPV.

Dans le secteur public, 11,2% des collégiens résident dans un QPV, contre 4,2% dans le secteur privé sous contrat. Les collégiens des quartiers prioritaires sont très massivement d'origine sociale défavorisée, notamment dans le secteur public (68,6%, contre 36,9% dans le privé sous contrat) (3). Cette part est de 36,5% pour

les collégiens du secteur public résidant hors QPV (15,8% dans le privé sous contrat). De même, le retard scolaire est plus important pour les élèves habitant dans un QPV : dans les collèges publics, 9,5% des élèves habitant dans un QPV sont en retard à l'entrée en sixième contre 5,2% hors QPV.

Six collégiens sur dix résidant en QPV sont scolarisés dans un collège de l'éducation prioritaire (4). À l'inverse, un collégien sur dix n'habitant pas dans un QPV est scolarisé en éducation prioritaire. Dans une large mesure, l'éducation prioritaire et les zones de la politique de la ville se recoupent.

1 Évolution de la proportion d'élèves habitant dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV), en %



► Champ : France hors Mayotte.

RERS 2024, DEPP

Précisions

Quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) – Ce sont des territoires infra urbains définis par les pouvoirs publics pour être la cible prioritaire de la politique de la ville. La réforme de la géographie prioritaire de la politique de la ville mise en place par la loi du 21 février 2014 est fondée sur l'identification des territoires urbains abritant une part importante de population à bas revenus. Cette géographie, effective du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2023, a remplacé les zones urbaines sensibles (ZUS). Elle comprend

1 296 quartiers prioritaires en France hors DROM, et 140 dans les DROM dont 36 à Mayotte, département où les données sur le lieu d'habitation des élèves ne sont pas géolocalisées.

Pour s'adapter à l'évolution des territoires, une actualisation de la géographie prioritaire est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2024 en France hors DROM. Cette évolution sera prise en compte à partir de la rentrée scolaire 2024.

Quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) – Voir « Glossaire ».

Source
DEPP, Système d'information Scolarité.

2 Proportion d'élèves du second degré et post-bac habitant dans un quartier prioritaire (QPV) par académie à la rentrée 2023

Académies et régions académiques	Nombre de QPV	Collégiens habitant en QPV (%)		Élèves de LEGT-LPO habitant en QPV (%)		Élèves de LP habitant en QPV (%)		Ensemble des élèves habitant en QPV (%)
		Public	Privé sous contrat	Public	Privé sous contrat	Public	Privé sous contrat	
Clermont-Ferrand	16	4,1	1,7	3,6	1,3	7,0	3,3	3,6
Grenoble	53	5,2	1,9	5,3	1,4	9,2	3,0	4,6
Lyon	71	11,6	3,4	10,0	2,6	19,8	6,8	9,3
Auvergne-Rhône-Alpes	140	7,6	2,6	6,9	2,0	14,3	5,0	6,5
Besançon	27	9,0	2,4	7,2	2,4	14,0	6,2	7,8
Dijon	31	6,6	2,4	5,8	3,4	11,7	1,6	6,0
Bourgogne-Franche-Comté	58	7,7	2,4	6,4	3,2	13,1	5,9	6,8
Bretagne (Rennes)	32	4,3	1,4	3,1	1,0	7,8	1,8	2,9
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	52	8,6	4,3	7,0	3,7	14,0	8,0	7,9
Corse	5	3,7	2,7	3,7	3,0	6,3		3,9
Nancy-Metz	51	8,3	3,2	6,7	3,0	14,0	4,9	7,4
Reims	34	10,7	4,7	9,7	3,1	17,8	7,0	9,6
Strasbourg	31	12,3	4,2	10,7	3,6	21,8	10,6	11,1
Grand Est	116	10,3	4,0	8,8	3,2	17,0	6,6	9,2
Amiens	44	10,2	4,7	9,2	3,2	16,6	6,8	9,5
Lille	155	15,9	9,3	13,1	7,9	22,3	15,4	13,9
Hauts-de-France	199	13,9	8,3	11,8	7,0	20,4	11,7	12,6
Créteil	129	22,3	11,2	22,8	7,5	33,4	11,4	21,3
Paris	20	9,7	4,0	9,5	4,9	16,1		8,2
Versailles	123	14,1	3,6	14,3	2,8	21,1	10,8	12,5
Île-de-France	272	17,0	5,7	16,7	4,7	25,1	11,1	15,1
Normandie	62	8,1	3,0	6,8	3,1	13,9	5,1	7,0
Bordeaux	44	4,3	2,1	3,6	1,2	7,7	3,4	3,9
Limoges	13	6,4	2,7	5,3	2,9	11,1	3,3	6,0
Poitiers	24	5,5	1,6	4,0	2,0	9,9	5,2	4,8
Nouvelle-Aquitaine	81	4,9	2,0	3,9	1,6	8,7	3,5	4,4
Montpellier	60	11,6	5,2	9,9	4,1	22,3	11,3	10,4
Toulouse	45	5,5	2,2	4,8	1,5	9,1	4,3	4,9
Occitanie	105	8,5	3,6	7,4	3,0	14,6	6,1	7,6
Pays de la Loire (Nantes)	46	7,1	2,0	5,8	1,9	13,8	3,1	5,0
Aix-Marseille	91	17,8	9,7	16,3	7,9	31,3	20,9	16,5
Nice	37	7,9	1,8	5,8	2,1	14,1	5,9	6,9
Provence-Alpes-Côte d'Azur	128	13,6	7,0	11,9	6,2	23,6	15,7	12,6
France hors DROM	1 296	10,6	4,0	9,9	3,5	16,8	6,9	9,3
Guadeloupe	16	14,8	11,2	13,9	12,3	15,7	12,4	14,2
Guyane	32	53,8	44,0	54,9	47,5	59,3		53,8
Martinique	7	7,1	4,8	5,8	4,7	10,6	8,2	6,8
La Réunion	49	20,3	8,0	17,4	7,5	28,2	34,2	19,4
DROM hors Mayotte	104	24,6	13,2	22	15,0	26,0	21,8	22,9
France hors Mayotte	1 400	11,2	4,2	10,4	3,7	17,4	7,1	9,8

RERS 2024, DEPP

► Champ : France hors Mayotte.

Lecture : l'académie de Clermont-Ferrand compte 16 quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). 4,1% des collégiens scolarisés dans un établissement public et 1,7% de ceux scolarisés dans un établissement privé sous contrat habitent en QPV. 3,6% des élèves des lycées d'enseignement général et technologique et polyvalents (LEGT-LPO) scolarisés dans un établissement public et 1,3% de ceux scolarisés dans un établissement privé sous contrat habitent en QPV. Pour les lycées professionnels (LP), c'est le cas de 7,0% des lycéens du public et de 3,3% des lycéens du privé sous contrat. Au total 3,6% des élèves du second degré habitent dans un QPV.

3 L'origine sociale et le retard scolaire des collégiens à la rentrée 2023, en %

	Collégiens habitant en QPV		Collégiens habitant hors QPV		Ensemble	
	scolarisés dans le public	scolarisés dans le privé sous contrat	scolarisés dans le public	scolarisés dans le privé sous contrat	scolarisés dans le public	scolarisés dans le privé sous contrat
Proportion d'élèves de milieu social défavorisé (1)	68,6	36,9	36,5	15,8	40,0	16,7
Proportion d'élèves de milieux sociaux favorisés et très favorisés (1)	9,7	31,2	35,9	58,7	33,0	57,6
Proportion d'élèves en retard à l'entrée en 6 ^e	9,5	6,1	5,2	3,2	5,6	3,3

RERS 2024, DEPP

► Champ : France hors Mayotte.

1. Les élèves dont l'origine sociale est non renseignée sont exclus du calcul.

Lecture : 68,6% des collégiens qui habitent dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) scolarisés dans le public sont de milieu social défavorisé.

4 Proportion de collégiens en éducation prioritaire selon qu'ils habitent en QPV ou non à la rentrée 2023, en %

	Collégiens en éducation prioritaire (EP) (%)			Collégiens hors éducation prioritaire (EP) (%)			Ensemble
	en REP+	en REP	Total EP	dans le public	dans le privé	Total hors EP	
Collégiens habitant en QPV	33,3	30,4	63,7	27,0	9,2	36,3	100,0
Collégiens n'habitant pas en QPV	2,4	8,7	11,1	66,1	22,8	88,9	100,0
Ensemble	5,4	10,8	16,2	62,3	21,5	83,8	100,0

RERS 2024, DEPP

► Champ : France.

Lecture : 33,3% des élèves habitant dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) sont scolarisés dans un collège réseau d'éducation prioritaire renforcé (REP+); 30,4% sont dans un collège réseau d'éducation prioritaire (REP), soit 63,7% en éducation prioritaire (EP). Ils sont 27,0% dans un collège public hors EP et 9,2% dans un collège privé, soit 36,3% hors EP.

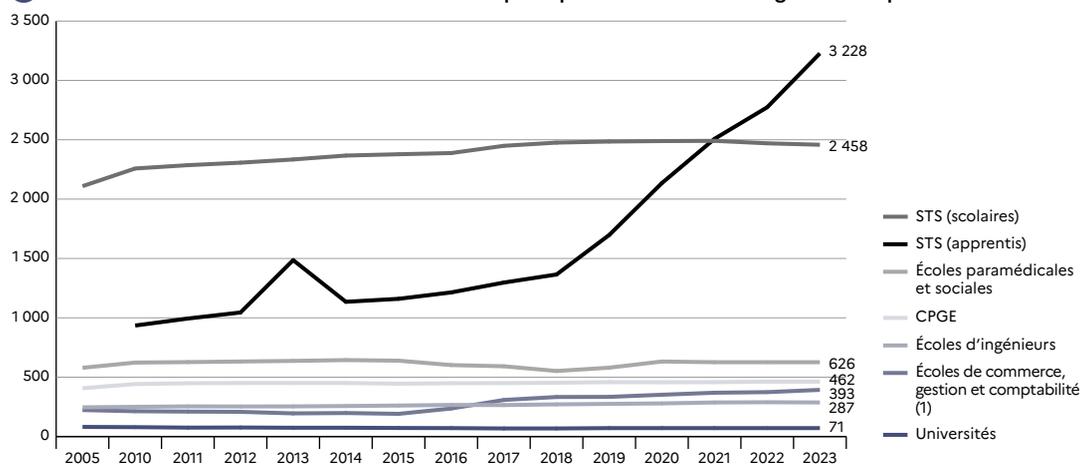
En 2023-2024, la France compte 71 **universités (1)**. Depuis 2019, de grands ensembles universitaires se sont créés ou ont été modifiés par décret, en application de l'ordonnance sur les établissements expérimentaux, intégrant principalement, en tant que membres ou composantes, d'autres établissements d'enseignement universitaire et des écoles d'ingénieurs. Sur ce nouveau périmètre, 114 établissements universitaires sont recensés en 2023-2024 (2).

Initiés par la loi de 2013 (« loi LRU » complétée par l'ordonnance de 2018), les **regroupements d'établissements** ont transformé l'organisation de l'enseignement

supérieur. Ainsi, 178 établissements sont actuellement membres d'un regroupement d'établissements, souvent au sein d'une même région académique (3).

Ces regroupements, composés de 1 à 17 établissements, peuvent rassembler uniquement des universités ou être composés de structures plus diversifiées : une ou plusieurs universités avec des écoles d'ingénieurs, de commerce, d'art et d'architecture ou une école normale supérieure. Au 1^{er} janvier 2024, cette recomposition du paysage de l'enseignement supérieur concerne 1,6 million d'étudiants, dont 89 % sont inscrits dans une université.

1 Évolution du nombre d'établissements dans les principales filières de l'enseignement supérieur



► Champ : France.

1. À partir de 2016, la forte augmentation du nombre d'écoles de commerce est essentiellement due à une amélioration du dispositif de collecte.

RERS 2024, DEPP, SIES

Précisions

Avertissement – Les inscriptions simultanées en CPGE et à l'université ne sont pas comptabilisées parmi les effectifs à l'université.

Périmètre universitaire strict – Inscriptions hors CPGE dans les universités au sens strict et historique.

Périmètre regroupements – Depuis 2019, de grands ensembles universitaires se sont créés ou modifiés par décrets, en application de l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de

recherche. Au sein de ces nouveaux regroupements sont désormais intégrés 43 établissements supplémentaires comme membres ou composantes (hors associés et partenaires), dont les étudiants sont dès lors comptabilisés comme inscrits dans ces ensembles.

CPGE, Comue, écoles d'ingénieurs, écoles de commerce, EPE, Inspé, IUT, regroupement d'établissements, STS – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Note d'Information du SIES : 16.08.

- Code de l'éducation, livre 7, titre I^{er}, chapitre I^{er} et chapitre VIII bis.

2 Évolution du nombre d'établissements et structures de l'enseignement supérieur

Type d'établissement ou de structure	2005	2010	2015	2018	2020	2021	2022	2023 (p)	2023 Périmètre reg. (7)
Universités (1)	81	79	72	68	71	71	71	71	114
IUT	114	114	111	112	108	107	107	107	107
ESPÉ			30	30	30	30	30	30	30
STS (scolaires) (2)	2 109	2 258	2 378	2 476	2 489	2 491	2 470	2 458	2 457
STS (apprentissage) (2)		935	1 160	1 365	2 135	2 508	2 774	3 228	3 226
CPGE (2)	407	442	445	453	457	458	462	462	462
Écoles d'ingénieurs (3)	246	250	261	271	279	287	289	287	270
Écoles de commerce, gestion et comptabilité (5)	223	213	191	333	352	369	374	393	393
Autres établissements d'enseignement universitaire	22	21	27	46	45	46	45	39	31
Écoles normales supérieures	5	4	4	4	4	4	4	4	1
Écoles d'architecture	23	22	22	24	24	24	24	24	18
Écoles supérieures artistiques et culturelles (6)	236	235	241	296	307	305	316	327	320
Écoles paramédicales hors université (7)	418	406	421	370	417	408	407	407	407
Écoles préparant aux fonctions sociales (7)	161	217	218	182	215	218	219	219	219
Autres écoles de spécialités diverses	217	197	218	347	276	264	289	320	315

► Champ : France.

RERS 2024, DEPP, SIES

1. Y compris CUF de Mayotte, institut national universitaire d'Albi, université de Lorraine et les IEP de Lille, Lyon et Rennes (devenus des établissements non rattachés à une université à partir de 2019-2020). 2. Établissements disposant de classes STS ou CPGE. 3. Implantations, hors formations d'ingénieurs en partenariat (87 implantations en 2023). 4. Y compris les implantations des écoles d'ingénieurs intégrées ou rattachées aux universités. 5. À partir de 2016, la forte augmentation du nombre d'écoles de commerce est essentiellement due à une amélioration du dispositif de collecte. 6. Implantations à partir de 2017. 7. Voir « Précisions » (Périmètre regroupement).

3 Les regroupements d'établissements au 1^{er} janvier 2023, hors inscriptions simultanées en CPGE et à l'université

Regroupements		Nombre d'établissements membres (1)	Nombre d'étudiants inscrits	Répartition des inscrits (en %)					
				Universités (2)	Écoles d'ingénieurs (3)	Écoles de commerce	Écoles d'art (4)	Écoles normales supérieures	Autres (5)
Association	Aix-Marseille université	5	84 188	98,5	1,5				
	Université de Strasbourg	6	64 307	94,4	3,8		1,8		
	Site champenois (6)	13	34 170	69,9	9,4	17,9	1,5		1,3
	Université de Lorraine	2	59 366	94,8		5,2			
	Picardie Université	6	35 544	77,9	21,5		0,6		
	Sorbonne Université	6	55 326	89,0	7,9	1,9	0,4		0,8
Comue et Comue expérimentale	Angers-Le Mans	2	37 450	100,0					
	Hesam Université	10	17 154		67,4	5,5	25,6		1,5
	Normandie Université	6	72 141	95,0	4,0		1,0		
	Paris-Est Sup	4	50 178	96,3	1,9				1,8
	Université Bourgogne Franche-Comté	7	58 393	87,1	7,7	5,2			
	Université de Lyon	10	123 691	89,6	7,8			1,9	0,7
Coordination territoriale	Université de Toulouse	17	102 927	77,2	12,9	6,0	0,9		3,0
	Université Paris Lumières	2	52 513	100,0					
	Alliance Languedoc-Roussillon Universités	5	79 112	99,4	0,6				
	Alliance Sorbonne Paris Cité	5	99 683	80,7			1,8		17,5
	Alliance universitaire de Bretagne	3	34 000	97,8	2,2				
	A2U (pour Artois, ULCO, UPJV)	3	48 381	100,0					
Établissement expérimental (hors Comue expérimentale)	Coordination Nouvelle-Aquitaine	6	83 833	96,1	3,9				
	Sorbonne Alliances	3	66 020	84,3		15,7			
	CY Cergy Paris Université	3	23 403	92,5					7,5
	Institut polytechnique de Paris	5	7 201		100,0				
	Nantes Université	4	41 134	90,2	5,7		4,1		
	Université Clermont-Auvergne	3	33 922	90,0	8,0		2,0		
	Université Côte d'Azur	3	29 477	99,2			0,8		
	Université de Lille	5	73 819	95,3			1,6		3,1
	Université de Montpellier	2	45 447	99,0	1,0				
	Université Paris-Cité	1	58 165	100,0					
	Université Grenoble Alpes	3	52 363	83,9	14,5		1,6		
	Université Gustave Eiffel	5	15 168	74,7	21,0		4,3		
	Université Paris-Panthéon-Assas	4	21 587	82,5	14,2	2,5			0,8
	Université Paris Saclay	5	47 701	83,5	13,6			2,9	
	Université Paris Sciences et Lettres	9	18 263	63,7	14,1		0,4	14,3	7,5
Université Polytechnique Hauts-de-France	4	12 298	79,7	19,2		1,1			
Université de Rennes	6	33 124	85,5	8,8			1,7	4,0	
Université de Toulouse Capitole	3	20 023	90,0					10,0	
Total hors doubles-comptes (7)		178	1 624 453	88,6	6,6	1,9	0,9	0,4	1,6

► Champ : France.

RERS 2024, DEPP, SIES

1. Pour les associations, les établissements concernés sont les chefs de file et les établissements associés en application de la loi de 2013. Pour les Comue, tous les établissements membres sont pris en compte, mais pas les établissements associés ou partenaires, sauf pour les « associés renforcés » prévus par les statuts de la Comue Toulouse Midi-Pyrénées. Pour les conventions de coordination territoriale, sont pris en compte tous les établissements signataires. Pour les établissements expérimentaux, sont comptabilisés les établissements intégrés, les établissements-composantes et les écoles membres. 2. Y compris les IEP. 3. Hors écoles d'ingénieurs intégrées ou rattachées aux universités qui sont comptabilisées dans les universités. 4. Écoles supérieures artistiques et culturelles et écoles d'architecture. 5. Comprend l'Observatoire de Paris, les écoles vétérinaires, des écoles du secteur du travail social, le Muséum national d'histoire naturelle, l'Institut libre d'éducation physique supérieure, des écoles de formation agricole, le Cnam Paris, l'EPHE et l'École nationale des Chartes, Toulouse School of Economics. 6. Le nombre d'étudiants n'est pas disponible pour les établissements du Cnam Grand Est. 7. Huit établissements sont comptés deux fois : l'université de technologie de Compiègne (4 345 étudiants) membre de l'association Picardie et de celle de Sorbonne Université, l'université Gustave Eiffel (11 336 étudiants) membre de la Comue Paris-Est-Sup et de l'EPE Gustave Eiffel, l'université de Montpellier (45 005 étudiants) et l'École nationale supérieure de chimie de Montpellier (442 étudiants) membres de l'Alliance Languedoc-Roussillon Universités et de l'EPE Université de Montpellier, l'université de Picardie Jules Verne (27 703 étudiants) membre de l'Association de Picardie et de l'Alliance A2U (pour Artois, ULCO, UPJV), l'université Paris-Cité (58 165 étudiants) membre de l'Alliance Sorbonne Paris Cité et l'EPE Université Paris-Cité, l'université de Toulouse Capitole (18 021 étudiants) et Toulouse School of Economics (2 002 étudiants) membres de la Comue Université de Toulouse et de l'EPE Université de Toulouse Capitole.

Lecture : l'association Aix-Marseille-Provence-Méditerranée se compose de 5 établissements comprenant 84 188 étudiants, dont 98,5% sont inscrits en université et 1,5% en école d'ingénieurs.

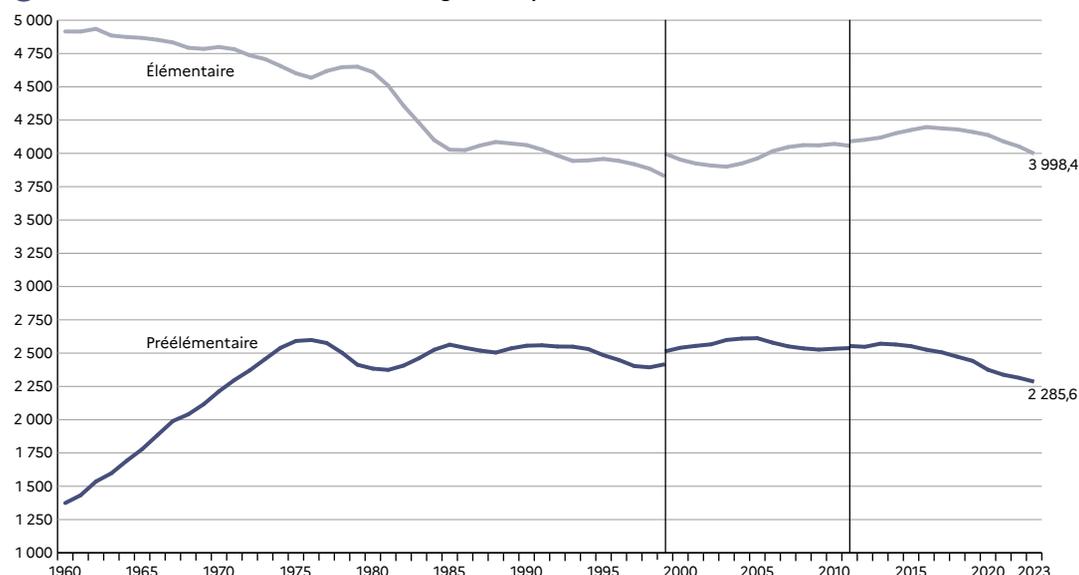
Au cours des dernières décennies, les évolutions des effectifs du premier degré ont été variables suivant les niveaux. Les effectifs en préélémentaire ont presque doublé entre 1960 et 1985, en raison de la progression de la scolarisation des enfants avant l'âge obligatoire (1). Depuis, les variations s'expliquent par des générations plus ou moins nombreuses. Dans l'enseignement élémentaire, les variations d'effectifs résultent essentiellement des évolutions démographiques, avec notamment une forte baisse entre 1980 et 1985.

À la rentrée 2023, les écoles des secteurs public et privé sous contrat du premier degré scolarisent 6 339 900 élèves en France (2). La baisse amorcée en 2017 se poursuit (-1,3%), de manière uniforme dans le préélémentaire et l'élémentaire. La baisse en préélémentaire concerne tous les niveaux et notamment la très petite section (-5,3% soit -3 700 élèves

à la rentrée 2023). En effet, la génération 2020 qui entre à l'école à trois ans est moins nombreuse que la génération 2017 entrant au CP (3). En élémentaire, les effectifs diminuent dans les niveaux de CP, CE1, CE2 et CM2 (respectivement -13 400 élèves, -14 100 élèves, -18 200 élèves et -10 200 élèves) alors que les effectifs de CM1 augmentent légèrement (+1 900 élèves).

À la rentrée 2023, le nombre d'élèves scolarisés dans le secteur public baisse de 1,4% tandis que celui du secteur privé sous contrat baisse de façon moins prononcée (-0,6%). La répartition entre ces deux secteurs est toutefois stable à la rentrée 2023 : le privé sous contrat représente 13,5% des effectifs, soit 0,1 point de plus qu'à la rentrée 2022. Les **unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS)**, qui accueillent des élèves en situation de handicap, comptent 500 élèves de plus qu'à la rentrée 2022 (+0,8%).

1 Évolution des effectifs d'élèves de l'enseignement préélémentaire et élémentaire, en milliers



► Champ : France, Public + Privé sous contrat à partir de 2011; France (hors Mayotte), Public et Privé sous contrat de 2009 à 2011; France (hors Mayotte), Public et Privé sous et hors contrat de 1999 à 2008; France (hors DROM), Public + Privé sous et hors contrat avant 1999.

RERS 2024, DEPP

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 23.50; 22.38.

Source

DEPP, enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire (Constat) et Diapre. Insee, statistiques de l'état civil.

2 Évolution des effectifs du premier degré, en milliers

	2011	2015	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Public	5 810,7	5 885,3	5 807,8	5 764,9	5 691,7	5 613,8	5 564,1	5 486,5
Privé sous contrat	879,8	891,1	896,6	888,6	874,1	867,7	858,7	853,5
Total	6 690,4	6 776,4	6 704,3	6 653,5	6 565,8	6 481,5	6 422,8	6 339,9
Part du public (%)	86,9	86,8	86,6	86,6	86,7	86,6	86,6	86,5
Part du privé sous contrat (%)	13,1	13,2	13,4	13,4	13,3	13,4	13,4	13,5
Total préélémentaire	2 553,6	2 552,0	2 473,1	2 441,8	2 375,0	2 337,4	2 314,9	2 285,6
Part du public (%)	88,0	88,0	87,7	87,7	87,7	87,6	87,6	87,4
Très petite section (1)	93,7	92,2	86,7	80,4	68,8	71,2	70,0	66,3
Petite section (1)	809,8	796,5	764,2	754,6	736,1	727,2	726,3	714,2
Moyenne section (1)	816,3	819,8	804,5	787,1	769,2	754,7	746,0	742,4
Grande section (1)	833,8	843,6	817,6	819,6	800,9	784,4	772,6	762,7
Total élémentaire	4 090,2	4 175,7	4 180,2	4 160,8	4 138,0	4 090,0	4 052,5	3 998,4
Part du public (%)	86,1	86,1	85,9	85,9	86,0	85,9	86,0	85,9
CP	833,0	844,9	836,0	827,0	823,9	804,5	790,6	777,2
CE1	830,2	849,0	830,2	833,2	820,7	819,1	801,5	787,4
CE2	804,6	832,9	840,7	831,2	831,2	817,5	820,2	802,0
CM1	805,5	833,2	830,8	835,4	824,2	822,8	813,1	815,0
CM2	817,0	815,8	842,5	834,0	838,0	826,0	827,0	816,8
ULIS (2)	46,6	48,7	51,0	50,8	52,9	54,1	55,4	55,9
Part du public (%)	93,1	93,4	93,4	93,6	93,7	93,4	93,4	93,4

RERS 2024, DEPP

► **Champ : France, Public + Privé sous contrat.**

1. Les données sont collectées par âge et non par niveau pour le préélémentaire. Les effectifs ont été répartis par niveau en faisant correspondre à chaque niveau son âge théorique.
2. Unités localisées pour l'inclusion scolaire.

3 Nombre de naissances, en milliers

Année de naissance	Nombre de naissances	Année des 3 ans	Année théorique d'entrée au CP	Année théorique de sortie du 1 ^{er} degré
2007	818,7	2010	2013	2018
2008	828,4	2011	2014	2019
2009	824,6	2012	2015	2020
2010	832,8	2013	2016	2021
2011	823,4	2014	2017	2022
2012	821,0	2015	2018	2023
2013	811,5	2016	2019	2024
2014	818,6	2017	2020	2025
2015	798,9	2018	2021	2026
2016	783,6	2019	2022	2027
2017	769,6	2020	2023	2028
2018	758,6	2021	2024	2029
2019	753,4	2022	2025	2030
2020	735,2	2023	2026	2031
2021	742,1	2024	2027	2032

► **Champ : France (hors Mayotte avant 2014).**

RERS 2024, DEPP

Lecture : 742 100 enfants sont nés en 2021 en France (y compris Mayotte). Ils ont eu 2 ans en 2023, rentreront théoriquement au CP en 2027 et sortiront théoriquement du premier degré en 2032.

En France, l'enseignement public et privé sous contrat du premier degré scolarise 6 339 900 enfants à la rentrée 2023. Les départements d'outre-mer scolarisent 296 800 élèves, dont 113 300 à La Réunion (1).

Le poids de chaque académie au niveau national est variable : les académies de Versailles, Créteil et Lille sont celles qui accueillent le plus grand nombre d'élèves (respectivement 9,8%, 7,9% et 6,4% des élèves scolarisés dans le premier degré public et privé sous contrat). La Corse, Limoges et les DROM hormis La Réunion en accueillent moins de 1% chacune.

Les écoles privées sous contrat accueillent 13,8% des effectifs du premier degré en France hexagonale scolarisés dans le public et le privé sous contrat et 7,1% dans

les DROM. La part du privé sous contrat est variable selon les départements de France hors DROM : moins de 4% des effectifs du premier degré dans la Creuse ou en Haute-Corse contre 50,4% en Vendée. Dans les DROM, la part du privé sous contrat varie de 0,0% à Mayotte à 11,7% en Guadeloupe.

Sur l'ensemble du territoire, les effectifs du premier degré dans les secteurs public et privé sous contrat sont en baisse par rapport à la rentrée précédente (-1,3%). Vingt-huit académies voient ainsi leurs effectifs diminuer. Ce repli est particulièrement marqué dans les académies d'Amiens, de Besançon, de Lille, de Paris et de Poitiers qui enregistrent les plus fortes baisses (entre -2,3% et -2,1%). Dans seulement deux académies, les effectifs sont en hausse : la Guyane (+1,8%) et Mayotte (+3,1%).

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 23.50 ; 22.38.

Source

DEPP, enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire.

1 Effectifs d'élèves du premier degré par département et académie à la rentrée 2023

Départements, académies et régions académiques	Public	Privé sous contrat	Public et privé sous contrat	Évolution 2022-2023 (%)	Part du public (%)
Allier	23 094	2 297	25 391	-2,6	91,0
Cantal	8 628	1 177	9 805	-1,3	88,0
Haute-Loire	12 979	6 498	19 477	-0,9	66,6
Puy-de-Dôme	48 285	6 987	55 272	-1,3	87,4
Clermont-Ferrand	92 986	16 959	109 945	-1,5	84,6
Ardèche	20 973	6 763	27 736	-2,4	75,6
Drôme	41 986	6 637	48 623	-1,8	86,4
Isère	112 479	11 688	124 167	-1,6	90,6
Savoie	34 790	3 552	38 342	-1,2	90,7
Haute-Savoie	75 105	10 877	85 982	0,0	87,3
Grenoble	285 333	39 517	324 850	-1,2	87,8
Ain	62 023	6 806	68 829	-0,4	90,1
Loire	57 691	15 645	73 336	-1,5	78,7
Rhône	159 307	33 380	192 687	-1,8	82,7
Lyon	279 021	55 831	334 852	-1,4	83,3
Auvergne-Rhône-Alpes	657 340	112 307	769 647	-1,4	85,4
Doubs	45 416	4 697	50 113	-1,8	90,6
Jura	19 236	2 289	21 525	-1,8	89,4
Haute-Saône	18 113	1 236	19 349	-2,7	93,6
Territoire de Belfort	11 026	1 246	12 272	-2,6	89,8
Besançon	93 791	9 468	103 259	-2,1	90,8
Côte-d'Or	39 695	4 722	44 417	-1,5	89,4
Nièvre	13 371	1 028	14 399	-2,4	92,9
Saône-et-Loire	41 385	3 625	45 010	-2,2	91,9
Yonne	25 860	2 378	28 238	-2,2	91,6
Dijon	120 311	11 753	132 064	-2,0	91,1
Bourgogne-Franche-Comté	214 102	21 221	235 323	-2,0	91,0
Côtes-d'Armor	34 625	15 425	50 050	-1,6	69,2
Finistère	47 684	28 524	76 208	-1,8	62,6
Ille-et-Vilaine	67 437	39 296	106 733	-0,9	63,2
Morbihan	34 183	32 633	66 816	-1,4	51,2
Rennes	183 929	115 878	299 807	-1,4	61,3
Bretagne	183 929	115 878	299 807	-1,4	61,3
Cher	22 101	1 935	24 036	-1,6	91,9
Eure-et-Loir	37 751	4 171	41 922	-2,0	90,1
Indre	14 801	1 131	15 932	-1,3	92,9
Indre-et-Loire	48 247	5 782	54 029	-1,3	89,3
Loir-et-Cher	24 525	2 799	27 324	-2,9	89,8
Loiret	61 554	5 794	67 348	-1,6	91,4
Orléans-Tours	208 979	21 612	230 591	-1,7	90,6
Centre-Val de Loire	208 979	21 612	230 591	-1,7	90,6
Corse-du-Sud	10 815	717	11 532	-1,9	93,8
Haute-Corse	12 336	425	12 761	-1,4	96,7
Corse	23 151	1 142	24 293	-1,6	95,3
Meurthe-et-Moselle	57 326	4 306	61 632	-2,3	93,0
Meuse	13 753	1 018	14 771	-2,8	93,1
Moselle	87 080	4 547	91 627	-1,5	95,0
Vosges	26 515	2 056	28 571	-2,2	92,8
Nancy-Metz	184 674	11 927	196 601	-1,9	93,9
Ardennes	20 983	1 906	22 889	-2,2	91,7
Aube	24 759	2 631	27 390	-1,8	90,4
Marne	45 210	5 677	50 887	-1,5	88,8
Haute-Marne	12 718	767	13 485	-2,0	94,3
Reims	103 670	10 981	114 651	-1,8	90,4
Bas-Rhin	96 032	5 441	101 473	-0,9	94,6
Haut-Rhin	64 093	4 605	68 698	-1,5	93,3
Strasbourg	160 125	10 046	170 171	-1,1	94,1
Grand Est	448 469	32 954	481 423	-1,6	93,2
Aisne	44 681	4 023	48 704	-2,6	91,7
Oise	78 915	5 262	84 177	-1,5	93,7
Somme	41 843	7 301	49 144	-2,6	85,1
Amiens	165 439	16 586	182 025	-2,1	90,9
Nord	207 226	57 171	264 397	-2,2	78,4
Pas-de-Calais	123 060	18 296	141 356	-2,5	87,1
Lille	330 286	75 467	405 753	-2,3	81,4
Hauts-de-France	495 725	92 053	587 778	-2,2	84,3
Seine-et-Marne	154 968	7 254	162 222	-0,5	95,5
Seine-Saint-Denis	185 782	9 829	195 611	-0,2	95,0
Val-de-Marne	131 491	11 068	142 559	-1,2	92,2
Créteil	472 241	28 151	500 392	-0,6	94,4
Paris	105 848	35 190	141 038	-2,1	75,0
Yvelines	144 925	14 447	159 372	-0,8	90,9
Essonne	145 497	7 906	153 403	0,4	94,8
Hauts-de-Seine	133 689	18 849	152 538	-1,6	87,6
Val-d'Oise	149 129	7 343	156 472	-0,4	95,3
Versailles	573 240	48 545	621 785	-0,6	92,2
Île-de-France	1 151 329	111 886	1 263 215	-0,8	91,1

Départements, académies et régions académiques	Public	Privé sous contrat	Public et privé sous contrat	Évolution 2022-2023 (%)	Part du public (%)
Calvados	50 595	8 583	59 178	-2,0	85,5
Eure	53 711	4 438	58 149	-2,5	92,4
Manche	32 770	8 193	40 963	-2,1	80,0
Orne	17 254	4 635	21 889	-2,4	78,8
Seine-Maritime	106 679	11 582	118 261	-1,5	90,2
Normandie	261 009	37 431	298 440	-1,9	87,5
Dordogne	27 359	1 961	29 320	-2,0	93,3
Gironde	133 605	13 560	147 165	-1,2	90,8
Landes	31 277	2 564	33 841	-1,2	92,4
Lot-et-Garonne	24 645	2 834	27 479	-1,4	89,7
Pyrénées-Atlantiques	41 671	13 890	55 561	-1,2	75,0
Bordeaux	258 557	34 809	293 366	-1,3	88,1
Corrèze	15 970	1 435	17 405	-1,5	91,8
Creuse	7 233	258	7 491	-2,4	96,6
Haute-Vienne	27 178	1 821	28 999	-1,3	93,7
Limoges	50 381	3 514	53 895	-1,5	93,5
Charente	24 810	2 822	27 632	-1,7	89,8
Charente-Maritime	46 266	3 335	49 601	-1,6	93,3
Deux-Sèvres	24 880	5 974	30 854	-3,0	80,6
Vienne	31 405	4 424	35 829	-2,2	87,7
Poitiers	127 361	16 555	143 916	-2,1	88,5
Nouvelle-Aquitaine	436 299	54 878	491 177	-1,8	88,8
Aude	28 225	2 310	30 535	-0,8	92,4
Gard	61 455	8 030	69 485	-0,6	88,4
Hérault	96 349	11 906	108 255	-0,7	89,0
Lozère	4 031	1 805	5 836	-1,4	69,1
Pyrénées-Orientales	38 123	4 087	42 210	-1,4	90,3
Montpellier	228 183	28 138	256 321	-0,8	89,0
Ariège	10 607	967	11 574	-1,0	91,6
Aveyron	15 796	5 274	21 070	-1,9	75,0
Haute-Garonne	119 993	11 835	131 828	-0,4	91,0
Gers	12 335	1 804	14 139	-1,6	87,2
Lot	10 781	1 053	11 834	-2,2	91,1
Hautes-Pyrénées	14 839	2 373	17 212	-1,7	86,2
Tarn	26 799	4 998	31 797	-2,4	84,3
Tarn-et-Garonne	21 531	2 576	24 107	-2,1	89,3
Toulouse	232 681	30 880	263 561	-1,2	88,3
Occitanie	460 864	59 018	519 882	-1,0	88,6
Loire-Atlantique	94 982	47 543	142 525	-1,1	66,6
Maine-et-Loire	48 160	30 476	78 636	-1,9	61,2
Mayenne	18 330	9 505	27 835	-2,3	65,9
Sarthe	43 415	8 265	51 680	-2,1	84,0
Vendée	29 776	30 240	60 016	-2,8	49,6
Nantes	234 663	126 029	360 692	-1,8	65,1
Pays de la Loire	234 663	126 029	360 692	-1,8	65,1
Alpes-de-Haute-Provence	13 014	754	13 768	-1,2	94,5
Hautes-Alpes	10 312	1 015	11 327	-2,4	91,0
Bouches-du-Rhône	182 013	22 303	204 316	-0,8	89,1
Vaucluse	49 807	6 089	55 896	-1,3	89,1
Aix-Marseille	255 146	30 161	285 307	-1,0	89,4
Alpes-Maritimes	91 668	9 565	101 233	-0,3	90,6
Var	87 990	6 317	94 307	-0,6	93,3
Nice	179 658	15 882	195 540	-0,5	91,9
Provence-Alpes-Côte d'Azur	434 804	46 043	480 847	-0,8	90,4
France hors DROM	5 210 663	832 452	6 043 115	-1,4	86,2
Guadeloupe (1)	36 067	4 771	40 838	-0,8	88,3
Guyane	45 940	3 133	49 073	-1,8	93,6
Martinique	27 665	3 230	30 895	-1,7	89,5
Mayotte	62 680	0	62 680	3,1	100,0
La Réunion	103 445	9 867	113 312	-0,3	91,3
DROM	275 797	21 001	296 798	0,5	92,9
France	5 486 460	853 453	6 339 913	-1,3	86,9

► Champ : France, Public + Privé sous contrat, y compris ULIS.
 1. Y compris 4 186 élèves scolarisés dans un établissement de Saint-Martin ou de Saint-Barthélemy.

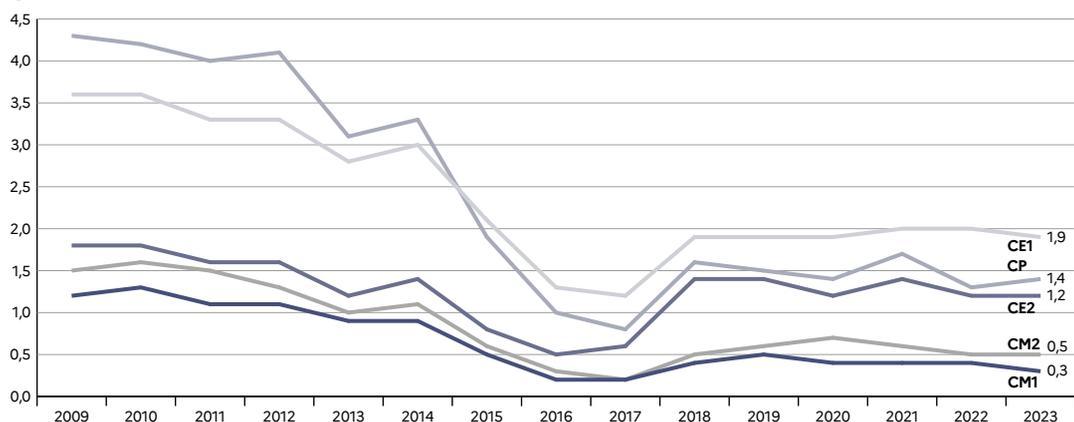
RERS 2024, DEPP

À la rentrée 2023, 6 339 900 élèves sont scolarisés dans des écoles publiques ou privées sous contrat (2). Les filles représentent 49% des élèves dans les classes préélémentaires et élémentaires des secteurs public et privé sous contrat. En effet, en France, 104 garçons naissent pour 100 filles, ce qui explique que les filles sont légèrement moins nombreuses dans le premier degré. Cependant, les filles sont plus nombreuses à bénéficier de la scolarisation précoce : 50,5% des élèves de 2 ans scolarisés dans le secteur public sont des filles. Enfin, dans les **unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS)**, les filles sont très largement minoritaires (34,7% dans le secteur public).

Quel que soit le niveau, les **taux de retard** des élèves du secteur privé sous contrat sont inférieurs à ceux des élèves du secteur public : 1,3% des élèves de CP et 5,7% des élèves de CM2 scolarisés dans le secteur public sont en retard contre 0,9% des élèves de CP et 4,4% des élèves de CM2 scolarisés dans le secteur privé sous contrat (3). Les filles sont moins en retard que les garçons : tous niveaux et secteurs confondus, 3,4% des filles scolarisées en élémentaire sont en retard contre 4,5% des garçons.

Après des **taux de redoublement** dans les secteurs public et privé sous contrat historiquement bas à la rentrée 2017, ces taux ont ensuite augmenté à la rentrée 2018, notamment dans le cycle II (CP, CE1, CE2). Depuis la rentrée 2019, ils sont globalement stables (1). À la rentrée 2023, les taux de redoublement stagnent dans tous les niveaux (entre -0,1 point et +0,1 point par rapport à la rentrée 2022 selon le niveau considéré). Les taux de redoublement en CP et CE1 sont plus élevés dans le secteur public que dans le secteur privé sous contrat (supérieurs de 0,1 point dans chacun de ces niveaux) (4). En CE2 et CM2, le taux de redoublement est le même dans les deux secteurs. En CM1, le taux de redoublement est plus élevé dans le privé sous contrat (+0,3 point). Dans le secteur public, les filles redoublent aussi souvent que les garçons sauf en CP où leur taux de redoublement est sensiblement inférieur (-0,4 point). Dans le secteur privé sous contrat, hormis en CE2 où le taux de redoublement est le même, les filles redoublent moins souvent que les garçons, en particulier en CP (-0,4 point).

1 Évolution des taux de redoublement en élémentaire, en %



► Champ : France, Public + Privé sous contrat.

RERS 2024, DEPP

Précisions

La source Diapre est un dispositif de remontée de données du premier degré. Elle comporte des données individuelles qui permettent une analyse plus fine et de meilleure qualité que les données par école utilisées auparavant. À la rentrée 2023, 100,0% des écoles publiques et 99,4% des écoles privées sous contrat renseignent Diapre. Cette source couvre 98,7% des classes des secteurs public et privé sous contrat.

Âge révolu, taux de redoublement, taux de retard – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 23.50 ; 22.38.

2 Répartition des élèves du premier degré selon le niveau et l'âge à la rentrée 2023

Âge (1)	Préélémentaire		Élémentaire		ULIS (2)		Total	Part des filles (%)
	Total	Part des filles (%)	Total	Part des filles (%)	Total	Part des filles (%)		
2 ans	50 280	50,5			ε		50 284	50,5
3 ans	626 030	49,1			50	48,0	626 080	49,1
4 ans	652 658	48,9	24	50,0	73	38,4	652 755	48,9
5 ans	657 574	48,9	2 729	56,1	108	34,3	660 411	48,9
6 ans	11 781	31,5	652 863	49,2	1 112	25,7	665 756	48,9
7 ans	349	39,3	672 679	49,0	5 543	32,2	678 571	48,9
8 ans	46	39,1	684 029	49,1	8 799	33,2	692 874	48,9
9 ans			697 739	49,3	11 825	34,7	709 564	49,0
10 ans			681 921	49,3	13 466	35,7	695 387	49,0
11 ans ou plus			43 520	44,4	11 258	36,4	54 778	42,7
Total public	1 998 718	49,1	3 435 504	48,9	52 238	34,7	5 486 460	48,9
<i>France hors DROM</i>	<i>1 896 880</i>	<i>48,8</i>	<i>3 264 135</i>	<i>49,1</i>	<i>49 648</i>	<i>34,8</i>	<i>5 210 663</i>	<i>48,9</i>
2 ans	16 024	52,1					16 024	52,1
3 ans	88 162	49,8			ε		88 165	49,8
4 ans	89 778	49,8	ε		ε		89 789	49,8
5 ans	91 592	49,2	1 101	57,9	ε		92 698	49,3
6 ans	1 210	35,9	103 763	49,3	65	29,2	105 038	49,1
7 ans	82	52,4	108 770	49,0	349	42,1	109 201	49,0
8 ans	33	60,6	112 278	48,9	593	36,3	112 904	48,9
9 ans			116 237	49,1	829	33,9	117 066	49,0
10 ans			114 335	49,1	962	37,2	115 297	49,0
11 ans ou plus			6 420	42,9	851	40,9	7 271	42,6
Total privé sous contrat	286 881	49,0	562 908	49,7	3 664	37,4	853 453	49,2
<i>France hors DROM</i>	<i>279 521</i>	<i>49,7</i>	<i>549 319</i>	<i>49,0</i>	<i>3 612</i>	<i>37,4</i>	<i>832 452</i>	<i>49,2</i>

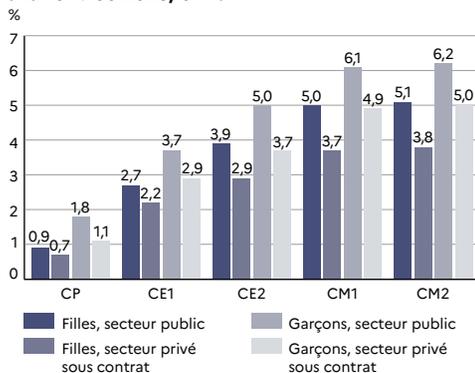
RERS 2024, DEPP

► Champ : France, Public + Privé sous contrat.

1. Âge révolu.

2. Unités localisées pour l'inclusion scolaire.

3 Taux de retard à l'entrée dans un niveau à la rentrée 2023, en %



RERS 2024, DEPP

► Champ : France, Public + Privé sous contrat.

4 Taux de redoublement selon le niveau à la rentrée 2023, en %

	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Filles (public)	1,7	1,4	1,2	0,3	0,5
Garçons (public)	2,1	1,4	1,2	0,3	0,5
Ensemble public	1,9	1,4	1,2	0,3	0,5
Filles (privé sous contrat)	1,6	1,2	1,2	0,5	0,5
Garçons (privé sous contrat)	2,0	1,4	1,2	0,6	0,6
Ensemble privé sous contrat	1,8	1,3	1,2	0,6	0,5
Filles (public et privé sous contrat)	1,7	1,3	1,2	0,3	0,5
Garçons (public et privé sous contrat)	2,1	1,4	1,2	0,4	0,5
Ensemble public et privé sous contrat	1,9	1,4	1,2	0,3	0,5

RERS 2024, DEPP

► Champ : France, Public + Privé sous contrat.

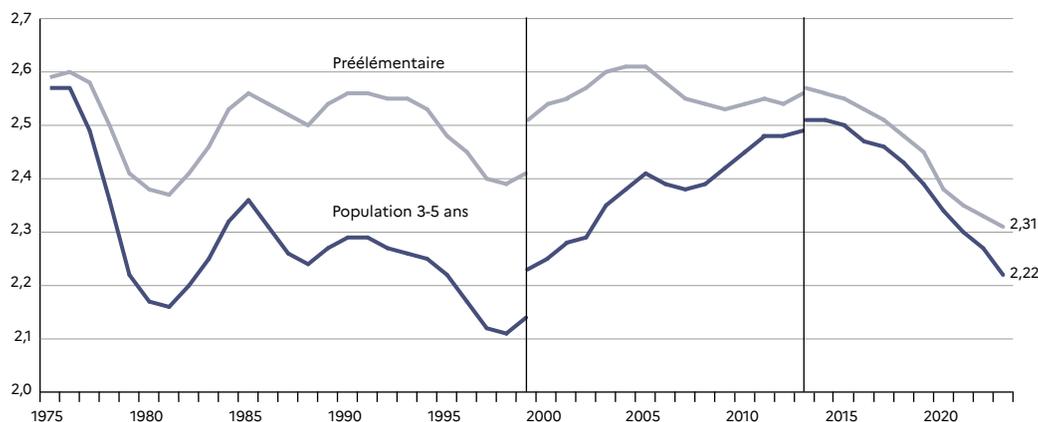
À la rentrée 2023, 2 301 100 enfants de 2 à 5 ans sont scolarisés dans les écoles de France (2). Ce nombre d'élèves diminue par rapport à l'année précédente (-1,3%) en lien avec la baisse des naissances. La quasi-totalité des élèves de cette tranche d'âge est scolarisée dans le niveau **préélémentaire** : 0,5% des élèves de 5 ans fréquentent le niveau élémentaire.

Le nombre d'écoliers âgés de 2 ans recule à la rentrée 2023 (-5,3%) en lien avec la baisse du taux de scolarisation à cet âge : 9,3% des enfants de 2 ans sont scolarisés dans un établissement français à la rentrée 2023, soit une diminution de 0,7 point par rapport à la rentrée 2022 (3). Entre 1999 et 2012, ce taux – qui s'élevait à 34,6% (hors Mayotte) – a été divisé par trois. Il s'est stabilisé entre 2012 et 2019 en oscillant autour de 11,5%, avant de diminuer nettement à la rentrée 2020 dans un contexte de crise sanitaire.

À la rentrée 2023, le taux de scolarisation des enfants de 2 ans en **éducation prioritaire** s'établit à 16,4% (15,2% dans les REP et 18,4% dans les REP+), contre 9,3% pour l'ensemble du territoire.

Depuis vingt ans, la quasi-totalité des enfants âgés de 3 à 5 ans est scolarisée (100,0% à la rentrée 2023). L'évolution du nombre d'élèves de cette tranche d'âge suit l'évolution démographique, contrairement à celle des enfants de moins de 3 ans qui dépend davantage de la politique éducative. Ainsi, les effectifs du préélémentaire ont été en léger recul entre 1985 et 1999 en raison de la baisse du nombre de naissances sur cette période (1). L'augmentation du nombre de naissances entre 1999 et 2012 a, par la suite, entraîné une faible augmentation du nombre d'élèves en préélémentaire. Depuis 2012, la baisse démographique engendre une diminution continue des effectifs.

1 Évolution de la population des enfants de 3-5 ans et de la population scolarisée dans le préélémentaire, en millions



► Champ : France hors DROM avant 1999 ; France (hors Mayotte) de 1999 à 2013 ; France (y compris Mayotte) à partir de 2013, Public + Privé sous et hors contrat.

RERS 2024, DEPP

Note : les effectifs de préélémentaire sont supérieurs à la population des 3-5 ans car le niveau préélémentaire comprend également les élèves de 2 ans et certains élèves de 6 ans et plus. L'écart entre les courbes reflète l'évolution du taux de scolarisation à 2 ans.

Précisions

Population scolarisable – La population scolarisable est issue du recensement et correspond aux enfants qui ont l'âge d'être scolarisés (soit ici les enfants de 2 à 5 ans). Les effectifs par âge sont publiés chaque année par l'Insee dans le bilan démographique de janvier. Les estimations démographiques, diffusées par l'Insee en 2021, ont été calées sur le recensement de la population (RP).

Âge révolu – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

– Notes d'Information : 24.08 ; 23.50 ; 23.10.

Source

DEPP, enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire (Constat) et Diapre. Insee, estimations démographiques, traitement DEPP.

2 Répartition des effectifs par âge

Âge (1)	Rentrée 2023				Rappel 2022			
	Public	Privé sous contrat	Privé hors contrat	Total	Public	Privé sous contrat	Privé hors contrat	Total
2 ans	50 284	16 024	2 586	68 894	53 692	16 307	2 769	72 768
3 ans	626 080	88 165	7 431	721 676	639 175	87 178	7 357	733 710
4 ans	652 755	89 789	7 559	750 103	656 056	90 080	7 602	753 738
dont élémentaire	24	4	0	28	17	6	0	23
5 ans	660 411	92 698	7 334	760 443	670 718	92 683	6 896	770 297
dont élémentaire	2 729	1 101	53	3 883	3 093	1 039	39	4 171
Total	1 989 530	286 676	24 910	2 301 116	2 019 641	286 248	24 624	2 330 513

► France, Public + Privé sous et hors contrat.

RERS 2024, DEPP

1. Âge révolu.

3 Les taux de scolarisation des élèves de 2 à 5 ans dans le préélémentaire

	1999	2012	2016	2017	2019	2020	2021p	2022p	2023p
Effectifs d'élèves de 2 ans	256 089	90 971	96 558	92 929	82 929	71 403	73 975	72 768	68 894
Taux de scolarisation à 2 ans (%)	34,6	10,9	11,8	11,6	10,8	9,5	9,9	10,0	9,3
dont : éducation prioritaire (1)	32,8	17,4	20,2	20,2	19,7	17,0	17,6	17,4	16,4
REP (1) (2)			18,8	18,8	18,1	15,7	16,5	16,1	15,2
REP+ (1) (2)			22,4	22,2	20,5	18,8	19,4	19,4	18,4
Effectifs d'élèves de 3 ans	753 773	803 538	788 322	788 127	761 126	742 476	734 734	733 710	721 676
Taux de scolarisation à 3 ans (%)	100,0	97,3	96,3	96,6	97,5	97,2	97,7	98,3	99,0
Effectifs d'élèves de 4 ans	759 396	823 213	820 036	809 365	793 725	775 919	761 934	753 738	750 103
Taux de scolarisation à 4 ans (%)	100,0	99,4	99,4	99,1	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectifs d'élèves de 5 ans	743 562	816 787	829 638	826 374	818 453	798 551	782 404	770 297	760 443
Taux de scolarisation à 5 ans (%)	100,0	99,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectifs d'élèves de 3 à 5 ans	2 256 731	2 443 538	2 437 996	2 423 866	2 373 304	2 316 946	2 279 072	2 257 745	2 232 222
Taux de scolarisation des 3-5 ans (%)	100,0	98,6	98,9	98,6	99,4	99,4	99,6	100,0	100,0

► Champ : France (hors Mayotte) de 1999 à 2013; France (y compris Mayotte) à partir de 2013, Public + Privé sous et hors contrat.

RERS 2024, DEPP

1. L'évolution de ce taux de scolarisation est impactée par les changements de périmètre de l'éducation prioritaire.

2. Depuis la rentrée scolaire 2015, les écoles visées par la politique d'éducation prioritaire se répartissent en deux types de réseaux : les REP+, qui concernent les quartiers ou les secteurs isolés connaissant les plus grandes concentrations de difficultés sociales ayant des incidences fortes sur la réussite scolaire, et les REP, plus mixtes socialement mais rencontrant des difficultés sociales plus significatives que les écoles situées hors de l'éducation prioritaire.

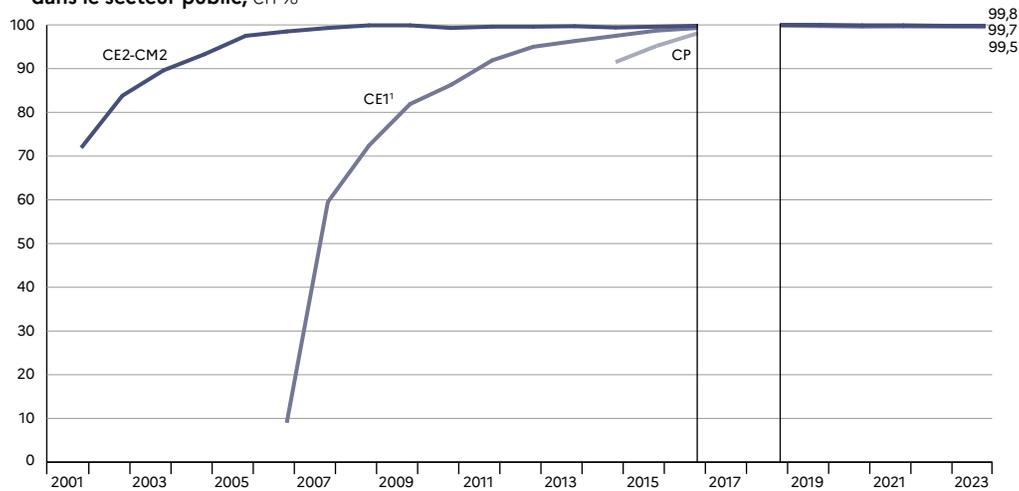
L'enseignement des langues vivantes étrangères et régionales est régi par les programmes de juin 2016 qui donnent aux langues vivantes le statut de discipline à part entière avec un horaire et un programme précis. À la fin de l'école élémentaire, les élèves doivent maîtriser le niveau A1 du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) dans les cinq activités langagières.

À la rentrée 2023, la quasi-totalité des élèves de l'école élémentaire bénéficie d'un enseignement de langues vivantes (1)(2). L'objectif visant l'accès pour tous les élèves à l'apprentissage d'au moins une langue à l'école

élémentaire est désormais atteint, même au CP où cet enseignement concernait déjà 98,1% des élèves dans le public et 95,3% dans le privé sous contrat pour l'année scolaire 2016-2017.

Dans le secteur public comme dans le secteur privé sous contrat, l'anglais reste, très majoritairement, la langue la plus étudiée à l'école élémentaire : 95,9% des élèves dans le secteur public et 97,8% dans le secteur privé sous contrat (3). L'allemand conserve sa place de deuxième langue la plus étudiée : 3,5% des élèves dans le secteur public et 2,0% dans le secteur privé sous contrat.

1 Évolution de la proportion d'élèves bénéficiant d'un enseignement de langues vivantes étrangères dans le secteur public, en %



► Champ : France (y compris Mayotte à partir de 2018).

1. L'enseignement des langues vivantes au CE1 a débuté en 2008, avec une sensibilisation les années antérieures. L'enseignement au CP a débuté en 2014.

RERS 2024, DEPP

Précisions

Avertissement – Depuis la rentrée 2017, la DGESCO a rénové le mode de recensement des élèves bénéficiant de l'apprentissage d'une ou plusieurs langues vivantes étrangères ou régionales. Auparavant, les données étaient collectées sous forme agrégée via les inspections académiques. Depuis 2017, ces données sont directement saisies au niveau individuel par les directeurs d'école dans l'application Onde (Outil numérique pour la direction d'école) puis traitées pour figurer dans le fichier Diapre. Ces données ont pu être exploitées à partir de l'année 2018-2019.

Source

DGESCO-MENJ, enquête sur les langues vivantes à l'école élémentaire.
DEPP, extraction des données de l'application Onde (Diapre).

2 Évolution de la proportion d'élèves bénéficiant d'un enseignement de langues vivantes, en %

	Public			Privé sous contrat		
	CE2-CM2	CE1 (1)	CP (1)	CE2-CM2	CE1 (1)	CP (1)
2001-2002	71,9			71,9		
2002-2003	83,8			80,9		
2003-2004	89,6			89,8		
2004-2005	93,3			85,5		
2005-2006	97,5			88,5		
2006-2007	98,5	9,0		91,0	0,0	
2007-2008	99,3	59,5		94,1	72,4	
2008-2009	99,9	72,4		94,0	78,4	
2009-2010	99,9	81,9		96,3	85,8	
2010-2011	99,3	86,3		96,5	89,6	
2011-2012	99,6	91,9		97,5	91,6	
2012-2013	99,6	95,0		97,5	93,6	
2013-2014	99,7	96,3		96,8	93,7	
2014-2015	99,4	97,5	91,5	96,9	96,0	88,9
2015-2016	99,6	98,7	95,2	96,0	95,7	90,4
2016-2017	99,8	99,3	98,1	97,3	96,8	95,3
2017-2018	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
2018-2019 (2)	100,0	100,0	99,8	100,0	100,0	99,9
2019-2020 (2)	100,0	99,8	99,7	100,0	100,0	99,9
2020-2021 (2)	99,9	99,7	99,6	100,0	99,9	99,8
2021-2022 (2)	99,9	99,7	99,7	100,0	100,0	99,8
2022-2023 (2)	99,8	99,7	99,6	99,9	99,8	99,7
2023-2024 (2)	99,8	99,7	99,5	99,9	99,8	99,7

► Champ : France (y compris Mayotte à partir de 2018).

RERS 2024, DEPP, DGESCO

1. L'enseignement des langues vivantes au CE1 a débuté en 2008, avec une sensibilisation les années antérieures. L'enseignement au CP a débuté en 2014.

2. Les chiffres sont à prendre avec précaution à partir de 2018, car l'apprentissage de l'anglais est sélectionné par défaut dans l'application ONDE. Il est toutefois possible de mettre à blanc cette information.

3 Évolution de la proportion d'élèves (ou groupes d'élèves avant 2017) selon la langue enseignée, en %

	Allemand	Anglais	Arabe	Espagnol	Italien	Portugais
Public						
2001-2002	18,6	76,4	0,1	2,0	1,1	0,2
2007-2008	11,3	87,3		1,7	1,0	0,2
2008-2009	10,8	87,7	ε	1,6	0,9	0,2
2009-2010	9,1	89,3	ε	1,5	0,8	0,1
2010-2011	8,6	90,1		1,5	0,7	0,1
2015-2016	6,2	92,0		1,1	0,7	0,1
2016-2017	9,4	91,7	ε	0,9	0,7	0,1
2017-2018	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
2018-2019 (1)	3,2	97,7	0,0	0,5	0,4	0,0
2019-2020 (1)	3,3	96,4	0,0	0,5	0,4	0,1
2020-2021 (1)	3,7	95,9	0,0	0,5	0,4	0,1
2021-2022 (1)	3,8	95,8	0,0	0,5	0,4	0,1
2022-2023 (1)	3,6	95,8	0,0	0,5	0,4	0,1
2023-2024 (1)	3,5	95,9	0,0	0,5	0,4	0,1
Privé sous contrat						
2007-2008	7,2	94,0	0,1	1,8	0,4	ε
2008-2009	9,0	92,2	ε	1,8	0,3	0,1
2009-2010	5,9	95,1		1,3	0,3	
2010-2011	5,9	95,3	ε	1,3	0,1	
2015-2016	4,2	98,1		1,9	0,3	
2016-2017	4,3	97,3	0,1	2,1	0,4	0,8
2017-2018	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
2018-2019 (1)	2,1	98,2	0,1	0,5	0,1	0,0
2019-2020 (1)	2,2	97,9	0,0	0,7	0,1	0,0
2020-2021 (1)	2,2	97,9	0,0	0,7	0,1	0,0
2021-2022 (1)	2,0	97,9	0,0	0,7	0,1	0,0
2022-2023 (1)	2,0	97,9	0,0	0,7	0,1	0,0
2023-2024 (1)	2,0	97,8	0,0	0,6	0,1	0,0

► Champ : France (y compris Mayotte à partir de 2018), y compris les CP à partir de 2016.

RERS 2024, DEPP, DGESCO

1. Jusqu'en 2016-2017, les calculs sont faits à partir de données agrégées, via les inspections académiques, et les taux indiqués portent sur les groupes d'élèves suivant un enseignement dans une langue donnée. À partir de l'année 2018-2019, les calculs sont faits à partir des données individuelles extraites de l'application ONDE. Les taux indiqués concernent la proportion d'élèves qui bénéficient d'un enseignement dans une langue donnée. Les chiffres sont à prendre avec précaution car l'apprentissage de l'anglais est sélectionné par défaut dans l'application ONDE. Il est toutefois possible de mettre à blanc cette information.

Note : la somme des pourcentages peut être supérieure à 100, car un élève peut bénéficier d'enseignements dans deux langues différentes, dans le cadre du programme « Deux langues pour tous ».

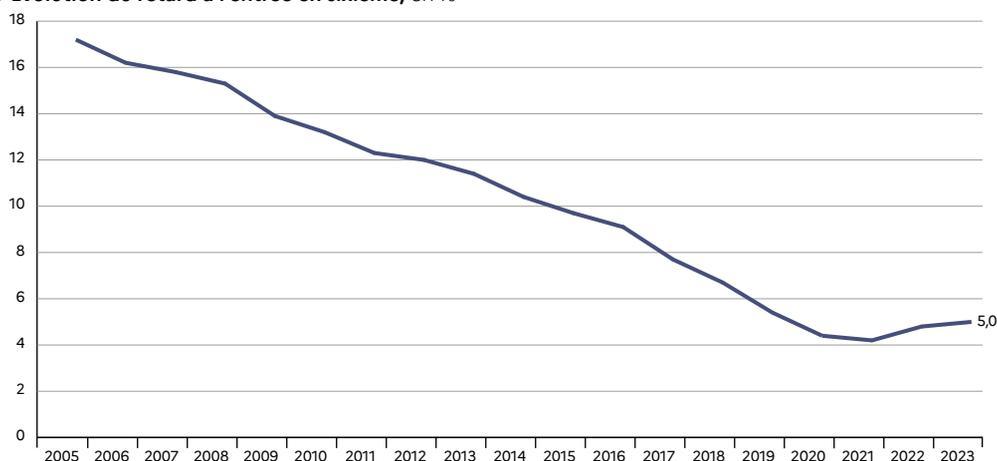
À la rentrée 2023, 800 100 élèves sont entrés en sixième (hors Segpa et ULIS) dans un collège, dont 40 300 avec au moins un an de retard (5,0%) (1). Il s'agit de la deuxième année consécutive où ce taux augmente (+0,2 point par rapport à 2022). Pour autant, sur le long terme, ce retard scolaire a fortement reculé : à la rentrée 2005, il concernait 17,2% des effectifs.

Les filles sont moins souvent en retard que les garçons (4,4%, contre 5,6%), tout comme les enfants d'enseignants par rapport aux enfants d'inactifs (1,2%, contre 11,2%) (2).

Parmi les élèves entrant en sixième à la rentrée 2023 et qui étaient scolarisés à la rentrée 2022 dans une école publique appartenant à un **réseau d'éducation prioritaire** REP ou REP+, 7,4% sont en retard, contre 4,6% de ceux issus d'une école publique en dehors de ces réseaux (3). Ces écarts s'expliquent en très grande partie par l'**origine sociale**, les élèves issus d'un milieu social défavorisé étant surreprésentés dans les écoles relevant d'un réseau d'éducation prioritaire.

Enfin, le retard des élèves à l'entrée en sixième est moindre dans les académies de Paris, de la Martinique, de Grenoble et de Bordeaux (moins de 4,0% chacune). Au contraire, il est plus élevé dans l'académie d'Orléans-Tours (7,1%) et dans celle de Guyane (8,5%) (4).

1 Évolution du retard à l'entrée en sixième, en %



► Champ : France, Public + Privé sous contrat, hors Segpa et hors ULIS.

RERS 2024, DEPP

Précisions

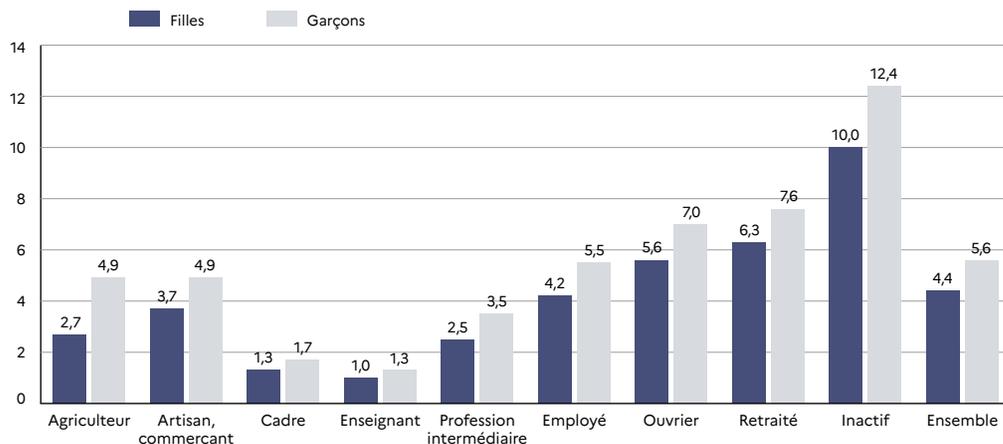
Population concernée – Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère chargé de l'éducation nationale hors établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA) et établissements du secteur privé hors contrat.

Les entrants en sixième – Les entrants en sixième sont les élèves non scolarisés à ce niveau l'année précédente.

Pour en savoir plus

- Caille J.-P., Rosenwald F., « Les inégalités de réussite à l'école élémentaire : construction et évolution », *France Portrait Social*, Insee, édition 2006.
- *Géographie de l'École*, 2021, « Les inégalités sociales de compétences », indicateur 28.

2 Proportion d'élèves en retard à l'entrée en sixième à la rentrée 2023 selon l'origine sociale, en %



► Champ : France, Public + Privé sous contrat, hors Segpa et hors ULIS.

RERS 2024, DEPP

3 Retard à l'entrée en sixième à la rentrée 2023 selon l'appartenance de l'école d'origine à un réseau REP ou REP+

	En REP ou REP+ en 2022		Public hors REP ou REP+ en 2022		Rappel 2013 (%)	
	Effectifs	%	Effectifs	%	En Eclair (1)	Hors Eclair
« À l'heure » ou en avance	118 298	92,6	527 169	95,4	80,0	88,7
Un an de retard	9 323	7,3	25 260	4,6	19,0	11,1
Au moins deux ans de retard	193	0,2	308	0,1	1,0	0,3
Total en retard	9 516	7,4	25 568	4,6	20,0	11,3
Total entrants en sixième	127 814	100,0	552 737	100,0	100,0	100,0

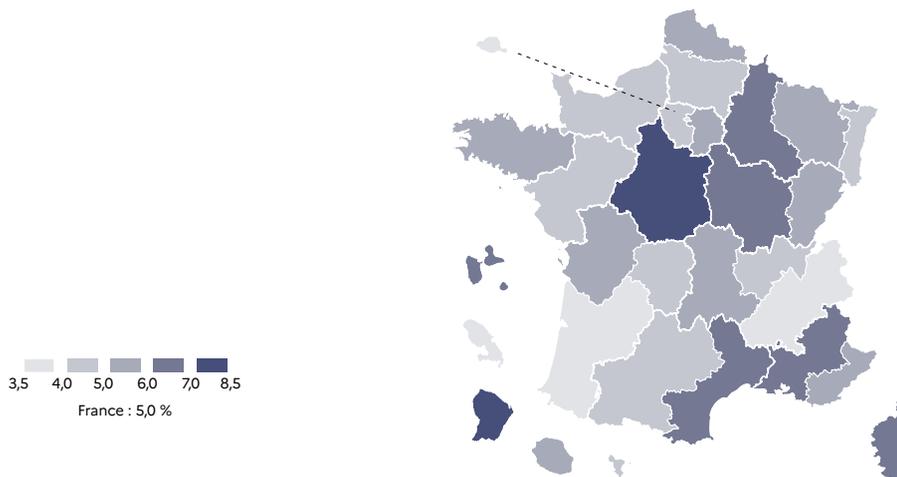
► Champ : France, élèves scolarisés dans une école publique en 2022 quel que soit leur secteur de scolarisation, hors Segpa et hors ULIS.

RERS 2024, DEPP

1. Eclair : écoles, collèges et lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite.

Lecture : en 2023, 7,4% des élèves entrant en sixième et venant d'une école publique appartenant aux réseaux d'éducation prioritaire REP ou REP+ ont au moins un an de retard. 7,3% en ont un seul, et 0,2% en avait au moins deux.

4 Retard à l'entrée en sixième à la rentrée 2023 selon l'académie de scolarisation, en %



► Champ : France, Public + Privé sous contrat, hors Segpa et hors ULIS.

RERS 2024, DEPP

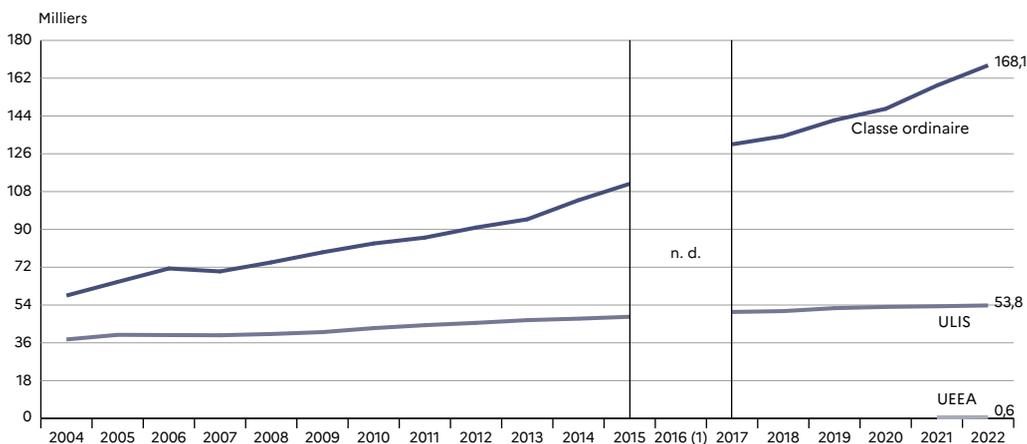
3.07 Les élèves en situation de handicap dans le premier degré – 1

Au cours de l'année scolaire 2022-2023, plus de 222 500 élèves en situation de handicap sont scolarisés dans les écoles. En 2022, trois élèves handicapés sont scolarisés en classe ordinaire pour un élève en **unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS)**, c'est-à-dire en **scolarisation collective**, contre 1,6 en 2004 (1). Par ailleurs, 600 élèves porteurs d'un trouble du spectre de l'autisme (**TSA**) sont scolarisés dans une **unité d'enseignement élémentaire autisme (UEEA)**, type de structure créée à la rentrée 2018.

La part de la scolarisation collective augmente avec l'âge : 5% des enfants âgés de 6 ans et plus d'un tiers des élèves au-delà de 9 ans (2). À peine trois élèves en situation de handicap sur dix scolarisés dans le premier degré sont des filles. Cette proportion est légèrement plus élevée en ULIS.

Plus de six élèves en situation de handicap sur dix bénéficient d'une **aide humaine** conformément à leur **projet personnalisé de scolarisation (3)**. Parmi ces élèves, 64% bénéficient d'une aide mutualisée, 25% d'une aide individuelle sur une partie de leur temps scolaire et 11% d'une aide individuelle sur l'intégralité de leur temps scolaire. Près des trois quarts des élèves bénéficient de ces types d'accompagnement parmi ceux présentant des troubles du spectre de l'autisme, des troubles psychiques, des troubles moteurs, des troubles du langage et de la parole, des troubles viscéraux, plusieurs troubles associés, ou d'autres troubles. La fourniture de matériel pédagogique adapté (clavier braille, périphériques adaptés, logiciels spécifiques, etc.) concerne moins de 4% des élèves en situation de handicap (4). Le matériel pédagogique adapté bénéficie proportionnellement plus aux élèves présentant des troubles visuels, des troubles auditifs et des troubles moteurs.

1 Évolution des modes de scolarisation des élèves en situation de handicap dans le premier degré, en milliers (1)



► Champ : France (Mayotte à partir de 2012), Public + Privé (sous et hors contrat).

1. Données manquantes en raison d'une grève administrative des enseignants référents.

RERS 2024, DEPP

Précisions

Population concernée – Ne sont pas recensés ici les élèves des établissements spécialisés (établissements hospitaliers et médico-sociaux). Voir fiche 1.07.

Classification des principales déficiences présentées par les élèves – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 16.36; 15.04.

Source

DEPP et DGESCO, enquête n° 3 relative aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps scolarisés dans le premier degré.

2 Les élèves en situation de handicap dans le premier degré selon le type de scolarisation en 2022-2023

	Scolarisation individuelle en classe ordinaire			Scolarisation en ULIS ou en UEEA			Ensemble		
	Total	%	Part des filles (%)	Total	%	Part des filles (%)	Total	%	Part des filles (%)
2 ans et 3 ans	4 056	99,6	31,4	16	0,4	31,3	4 072	1,8	31,4
4 ans	10 270	99,4	27,8	64	0,6	32,8	10 334	4,6	27,9
5 ans	16 046	99,5	25,5	77	0,5	19,5	16 123	7,2	25,5
6 ans	22 209	95,0	27,3	1 171	5,0	29,0	23 380	10,5	27,4
7 ans	22 135	78,4	26,7	6 086	21,6	31,1	28 221	12,7	27,7
8 ans	24 899	72,8	26,5	9 301	27,2	32,3	34 200	15,4	28,1
9 ans	27 003	69,3	26,8	11 984	30,7	33,6	38 987	17,5	28,9
10 ans	29 544	68,2	26,9	13 757	31,8	34,3	43 301	19,5	29,3
11 ans	11 229	49,4	31,4	11 499	50,6	35,4	22 728	10,2	33,4
12 ans et plus	705	58,7	29,6	496	41,3	37,1	1 201	0,5	32,7
Total	168 096	75,5	27,2	54 451	24,5	33,6	222 547	100,0	28,8

► Champ : France, Public + Privé (sous et hors contrat).

RERS 2024, DEPP

Lecture : 78,4% des élèves handicapés âgés de 7 ans sont scolarisés en classe ordinaire. 26,7% de ces élèves de 7 ans sont des filles.

3 Répartition selon le trouble et le type d'accompagnement en 2022-2023

	Accompagnement individuel		Accompagnement mutualisé	Total	Part des élèves accompagnés (%)	Pas d'accompagnement	Ensemble
	Temps plein	Temps partiel					
Troubles intellectuels ou cognitifs	4 368	11 143	29 462	44 973	54,4	37 648	82 621
Troubles du psychisme	4 844	8 778	13 834	27 456	76,4	8 499	35 955
Troubles du langage ou de la parole	635	4 037	22 193	26 865	77,8	7 673	34 538
Troubles auditifs	183	512	1 001	1 696	45,8	2 008	3 704
Troubles visuels	251	427	647	1 325	60,4	870	2 195
Troubles viscéraux	376	449	815	1 640	77,1	486	2 126
Troubles moteurs	1 363	1 580	2 889	5 832	73,5	2 102	7 934
Plusieurs troubles associés	3 368	6 475	14 521	24 364	74,7	8 242	32 606
Autres troubles	1 498	3 577	10 291	15 366	73,6	5 502	20 868
Total	16 886	36 978	95 653	149 517	67,2	73 030	222 547
dont troubles du spectre de l'autisme	5 882	10 041	6 986	22 909	72,2	8 809	31 718

► Champ : France, Public + Privé (sous et hors contrat).

RERS 2024, DEPP

4 Part des élèves en situation de handicap bénéficiant d'un accompagnement et d'aide selon le type de trouble en 2022-2023

	Enseignant spécialisé (1)	Matériel adapté	Transport spécifique
Troubles intellectuels ou cognitifs	1,0	1,7	16,0
Troubles du psychisme	1,9	2,4	6,8
Troubles du langage ou de la parole	1,0	4,9	5,5
Troubles auditifs	6,9	19,5	12,7
Troubles visuels	4,3	24,6	8,5
Troubles viscéraux	1,0	3,9	3,8
Troubles moteurs	1,1	14,6	10,1
Plusieurs troubles associés	1,2	4,0	7,3
Autres troubles	0,9	2,0	3,7
Total	1,4	3,7	10,0
dont troubles du spectre de l'autisme	2,8	3,2	12,1

► Champ : France, Public + Privé (sous et hors contrat).

RERS 2024, DEPP

1. Ne concerne que les élèves scolarisés en classe ordinaire.

3.08 Les élèves en situation de handicap dans le premier degré – 2

Au cours de l'année scolaire 2023-2024, les élèves bénéficiant d'un projet personnalisé de scolarisation (PPS) scolarisés en milieu ordinaire dans le premier degré (hors UEEA) fréquentent une école à temps plein pour 92,0% d'entre eux (1). En classe ordinaire, la scolarisation à temps partiel concerne davantage les élèves du niveau préélémentaire (19,5%) que ceux de l'élémentaire (4,6%). Le temps de scolarisation hebdomadaire est supérieur à un mi-temps pour 6 900 élèves sur les 18 700 scolarisés à temps partiel (36,8%).

La scolarisation collective concerne 54 100 élèves, dont 93,7% dans le secteur public (2). En dix ans elle a progressé de 15,3% dans le secteur public contre 20,4% dans le privé.

Les élèves scolarisés avec l'appui d'une ULIS représentent 1,3% de l'ensemble des élèves de niveau élémentaire (3). La part de la scolarisation collective sur l'ensemble des effectifs de l'élémentaire varie de 0,5% à 1,9% selon les académies. Les taux les plus forts s'observent dans les académies de Clermont-Ferrand, de Strasbourg, d'Amiens, de Dijon, de Nancy-Metz, de Reims et de La Réunion. Les taux les plus faibles concernent les académies de Mayotte, d'Île-de-France, de Nantes, de Bordeaux et de Rennes. On recense 5 300 structures ULIS implantées en école élémentaire.

Précisions

Population concernée – Élèves bénéficiant d'un PPS scolarisés en milieu ordinaire dans les établissements du premier degré relevant du ministère chargé de l'éducation nationale. Ne sont pas recensés ici les élèves des établissements hospitaliers et médico-sociaux. Voir 1.07.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 16.36 ; 12.10.

Source

DEPP et DGESCO, enquête n° 3 relative aux élèves bénéficiant d'un PPS scolarisés en milieu ordinaire dans les établissements du premier degré relevant du ministère chargé de l'éducation nationale.

1 Temps de scolarisation selon le niveau et le mode de scolarisation

Mode de scolarisation	Niveau	Temps complet	Temps partiel				Ensemble	
			De 0,5 à 1 journée	De 1,5 à 2 journées	De 2,5 à 4 journées	Total (%)		
Classes ordinaires	Préélémentaire	36 433	1 108	5 340	2 387	8 835	19,5	45 268
	Élémentaire	129 147	886	2 497	2 870	6 253	4,6	135 400
	Total	165 580	1 994	7 837	5 257	15 088	8,4	180 668
ULIS	Total	50 469	335	1 663	1 622	3 620	6,7	54 089
Total		216 049	2 329	9 500	6 879	18 708	8,0	234 757

RERS 2024, DEPP

► Champ : France, Public + Privé (sous et hors contrat), hors élèves en UEEA.

► Lecture : en 2023-2024, dans le premier degré, 8,0% des élèves en situation de handicap sont scolarisés à temps partiel (soit 18 708 élèves).

2 Évolution des effectifs d'ULIS selon le secteur

	1980	1990	1999	2005	2010	2013	2017	2019	2020	2021	2022	2023
Public	90 090	61 632	42 205	37 752	40 426	43 933	47 453	49 197	49 660	50 015	50 464	50 659
Privé	5 394	3 876	2 585	2 078	2 559	2 850	3 199	3 271	3 396	3 410	3 352	3 430
Total	95 484	65 508	44 790	39 830	42 985	46 783	50 652	52 468	53 056	53 425	53 816	54 089
Part du public (%)	94,4	94,1	94,2	94,8	94,0	93,9	93,7	93,8	93,6	93,6	93,8	93,7

RERS 2024, DEPP

► Champ : France (Mayotte à partir de 2012), Public + Privé sous contrat et Privé hors contrat.

3 Part des effectifs en ULIS école par rapport aux effectifs de niveau élémentaire

Académies et régions académiques	Nombre d'ULIS	Effectifs d'élèves en ULIS école	Élèves en ULIS école (%)
Clermont-Ferrand	124	1 316	1,9
Grenoble	267	2 695	1,3
Lyon	267	2 489	1,2
Auvergne-Rhône-Alpes	658	6 500	1,3
Besançon	99	1 084	1,6
Dijon	155	1 580	1,8
Bourgogne-Franche-Comté	254	2 664	1,7
Bretagne (Rennes)	186	2 023	1,1
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	218	2 364	1,6
Corse	29	260	1,7
Nancy-Metz	226	2 292	1,8
Reims	124	1 338	1,8
Strasbourg	189	2 094	1,9
Grand Est	539	5 724	1,8
Amiens	206	2 111	1,8
Lille	384	4 144	1,6
Hauts-de-France	590	6 255	1,7
Créteil	310	3 170	1,0
Paris	92	811	0,9
Versailles	329	3 259	0,8
Île-de-France	731	7 240	0,9
Normandie	261	2 774	1,4
Bordeaux	234	2 068	1,1
Limoges	53	528	1,5
Poitiers	129	1 342	1,4
Nouvelle-Aquitaine	416	3 938	1,2
Montpellier	236	2 638	1,6
Toulouse	233	2 457	1,4
Occitanie	469	5 095	1,5
Pays de la Loire (Nantes)	238	2 489	1,1
Aix-Marseille	245	2 524	1,4
Nice	164	1 572	1,2
Provence-Alpes-Côte d'Azur	409	4 096	1,3
France hors DROM	4 998	51 422	1,3
Guadeloupe	47	451	1,7
Guyane	57	456	1,5
Martinique	38	248	1,2
Mayotte	32	200	0,5
La Réunion	139	1 312	1,8
DROM	313	2 667	1,4
France	5 311	54 089	1,3

RERS 2024, DEPP

► Champ : France, Public + Privé sous contrat et Privé hors contrat.

► Lecture : en 2023-2024, 1,9% des élèves de niveau élémentaire de l'académie de Clermont-Ferrand sont scolarisés avec l'appui d'une ULIS.

Cela représente 1 316 élèves répartis dans 124 structures ULIS.

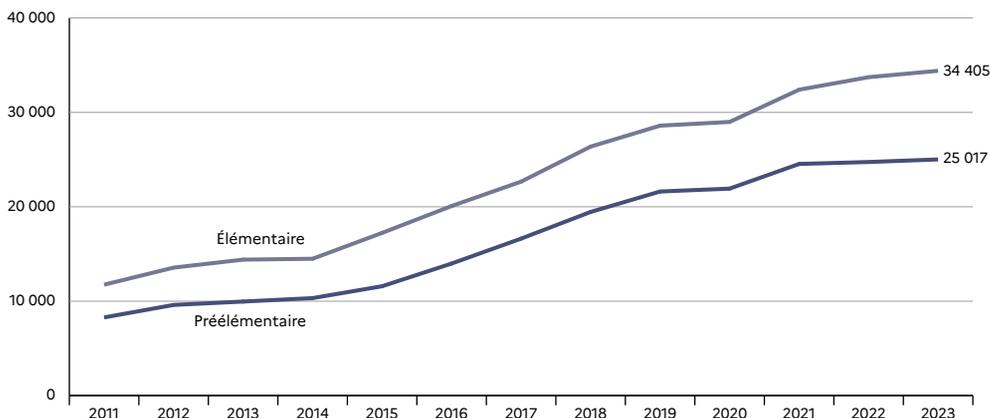
À la rentrée 2023, 59 500 élèves du premier degré sont scolarisés dans un **établissement du secteur privé hors contrat (1)(3)**. Le nombre d'établissements du secteur privé hors contrat dans lesquels sont scolarisés des élèves du premier degré est de 1 120 (2). Au sein de ces établissements, 25 000 élèves sont scolarisés au niveau préélémentaire, 34 400 au niveau élémentaire et une cinquantaine en ULIS.

En 2023, les effectifs du secteur privé hors contrat représentent 0,9% des élèves scolarisés dans le premier degré en France. Entre 2013 et 2023, le nombre total d'élèves du premier degré de l'enseignement privé hors contrat a augmenté de 35 000 élèves, une partie de la hausse s'expliquant par une meilleure identification des écoles du secteur privé hors contrat. En 2013, 24 400 élèves étaient scolarisés dans l'enseignement privé hors

contrat dans le premier degré. Depuis, les effectifs sont en constante augmentation, avec un rythme de croissance moindre pour les rentrées scolaires de 2013, 2014, 2020 et 2022. À la rentrée 2023, le rythme de croissance des effectifs ralentit encore : +1,6%, soit 1 000 élèves de plus, contre +2,5%, soit 1 500 élèves de plus, en 2022. La hausse est un peu plus prononcée en élémentaire (+2,0%) qu'en préélémentaire (+1,1%).

À l'échelle académique, les progressions les plus importantes s'observent dans les académies de Corse, d'Orléans-Tours et de Dijon (plus de 15%) (4). À l'inverse, le nombre d'élèves scolarisés dans le premier degré hors contrat décroît nettement entre 2022 et 2023 dans les académies de Normandie, de La Réunion, de Montpellier et de Guadeloupe.

1 Évolution des effectifs d'élèves de l'enseignement préélémentaire et élémentaire



► Champ : France, Privé hors contrat.

RERS 2024, DEPP

Pour en savoir plus

- Note d'Information : 23.50.

Source

DEPP, enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire (Constat) et Diapre.

2 Nombre d'établissements du secteur privé hors contrat scolarisant des élèves du premier degré

	2015	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre d'écoles								
Écoles privées hors contrat	502	719	871	976	1 016	1 071	1 102	1 120
Écoles publiques + privées	51 745	50 877	50 492	50 128	49 965	49 648	49 322	48 912
Part des écoles privées hors contrat (%)	1,0	1,4	1,7	1,9	2,0	2,2	2,2	2,3
Nombre de classes								
Classes des écoles privées hors contrat	1 959	2 630	3 106	3 375	3 404	3 662	3 826	3 923
Classes des écoles publiques + privées	285 405	289 246	289 133	292 755	295 081	295 566	295 546	294 069
Part des classes privées hors contrat (%)	0,7	0,9	1,1	1,2	1,2	1,2	1,3	1,3
Nombre moyen d'élèves par classe (E/C)								
E/C dans les écoles privées hors contrat	14,7	15,0	14,8	14,9	15,0	15,6	15,3	15,2

RERS 2024, DEPP

► Champ : France, Privé hors contrat.

3 Évolution des effectifs du premier degré (1)

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Part du hors contrat en 2023 (%)
Ensemble premier degré														
Préélémentaire	8 281	9 606	9 963	10 328	11 586	13 989	16 629	19 455	21 620	21 926	24 539	24 746	25 017	1,1
Élémentaire	11 749	13 557	14 403	14 496	17 236	20 082	22 668	26 376	28 596	28 990	32 404	33 729	34 405	0,9
ULIS (2)	114	60	58	39	23	24	27	98	87	99	116	39	55	0,1
Total	20 144	23 223	24 424	24 863	28 845	34 095	39 324	45 929	50 303	51 015	57 059	58 514	59 477	0,9
Préélémentaire														
Très petite section (3)	1 092	1 234	1 279	1 471	1 432	1 822	2 116	2 392	2 488	2 568	2 820	2 769	2 586	3,8
Petite section (3)	2 332	2 788	2 889	3 067	3 279	4 051	4 965	5 524	6 411	6 342	7 417	7 357	7 431	1,0
Moyenne section (3)	2 384	2 848	2 915	3 067	3 425	4 193	4 882	6 033	6 434	6 619	7 173	7 602	7 559	1,0
Grande section (3)	2 473	2 736	2 880	2 987	3 450	3 923	4 666	5 506	6 287	6 397	7 129	7 018	7 441	1,0
Élémentaire														
CP	2 570	3 034	3 163	3 213	3 864	4 479	4 946	5 927	6 386	6 633	7 189	7 555	7 330	0,9
CE1	2 428	2 793	3 078	3 047	3 663	4 312	4 763	5 612	6 056	6 027	6 979	7 088	7 437	0,9
CE2	2 380	2 706	2 855	3 020	3 510	4 034	4 711	5 288	5 766	5 778	6 438	6 821	6 915	0,9
CM1	2 201	2 604	2 741	2 731	3 205	3 855	4 299	4 999	5 372	5 465	6 127	6 360	6 631	0,8
CM2	2 170	2 420	2 566	2 485	2 994	3 402	3 949	4 550	5 016	5 087	5 671	5 905	6 092	0,7

RERS 2024, DEPP

► Champ : France, Privé hors contrat.

1. En outre en 2023, 5 810 élèves sont scolarisés dans une classe hors contrat au sein d'établissements privés sous contrat : 3 402 en préélémentaire et 2 390 en élémentaire.

2. Unités localisées pour l'inclusion scolaire.

3. Les données sont collectées par âge et non par niveau pour le préélémentaire. Les effectifs ont été répartis par niveau en faisant correspondre à chaque niveau son âge théorique.

4 Effectifs de l'enseignement privé hors contrat dans le premier degré par académie à la rentrée 2023

Académies	Privé hors contrat	Évolution 2022-2023 (%)
Aix-Marseille	3 353	0,1
Amiens	855	2,6
Besançon	264	7,3
Bordeaux	2 476	7,1
Clermont-Ferrand	452	4,6
Corse	157	52,4
Créteil	5 312	9,4
Dijon	596	15,7
Grenoble	2 593	-0,8
Lille	992	-0,2
Limoges	262	14,4
Lyon	3 464	-2,4
Montpellier	2 602	-12,2
Nancy-Metz	726	-2,3
Nantes	2 068	4,3
Nice	3 003	-4,2
Normandie	318	-34,2
Orléans-Tours	1 158	25,6
Paris	5 362	5,7
Poitiers	686	-5,2
Reims	571	4,2
Rennes	1 323	12,0
Strasbourg	1 676	8,1
Toulouse	2 659	3,8
Versailles	9 754	3,4
France hors DOM	52 682	2,6
Guadeloupe	2 210	-6,2
Martinique	1 037	-3,7
Guyane	31	10,7
La Réunion	582	-14,0
Mayotte	2 935	-3,6
DOM	6 795	-5,4
France	59 477	1,6

RERS 2024, DEPP

► Champ : France, Privé hors contrat.

À la rentrée 2023, les établissements publics et privés sous contrat du second degré accueillent 5 656 700 élèves (1). Plus précisément, 3 404 800 élèves étudient au collège, 1 618 800 dans une **formation générale ou technologique** et 633 000 dans une **formation professionnelle** (2)(3).

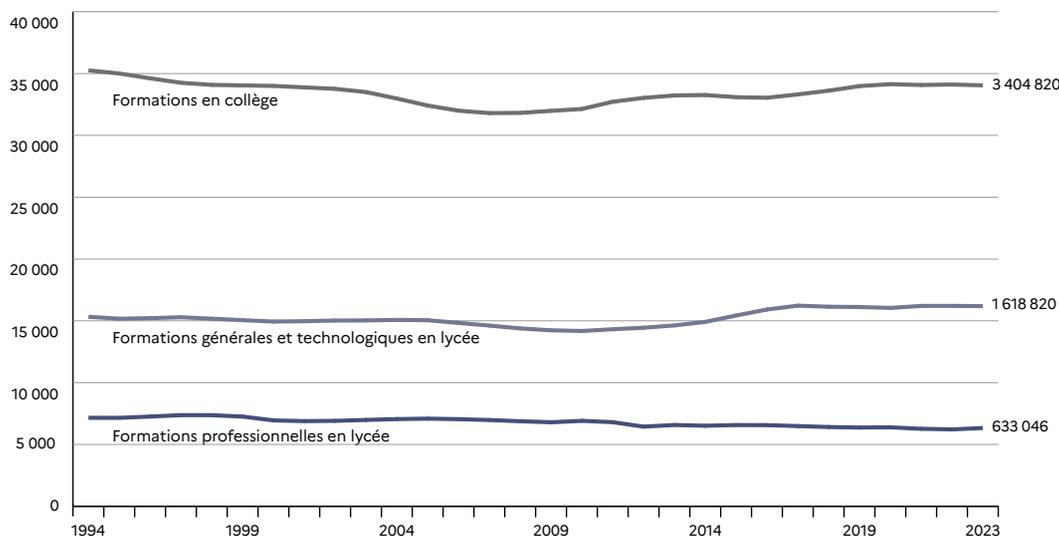
Dans l'ensemble du **second degré**, la part de l'enseignement public atteint 78,9% en 2023. Ce taux se maintient depuis 2010, après avoir dépassé 80% de 1995 jusqu'au début des années 2000.

Par rapport à la rentrée 2022, les effectifs augmentent légèrement (+ 2 900 élèves au total, soit une hausse de 0,1%). Pour autant, les évolutions diffèrent selon le cycle. Les effectifs des **formations en collège** diminuent ainsi par rapport à l'année 2022 d'environ 6 600 élèves, soit -0,2%. Cette baisse concerne le secteur public (-7 200 élèves) tandis que les effectifs du secteur privé

sous contrat progressent (+500 élèves). Les effectifs en formations générales et technologiques ont augmenté au cours de la décennie 2010, en particulier à la rentrée 2015 avec l'arrivée au lycée de la génération 2000. En 2023, leur nombre diminue par rapport à l'année précédente (-2 000 élèves). Là encore, si les effectifs diminuent dans le secteur public (-3 100 élèves), ils progressent dans le secteur privé sous contrat (+1 100 élèves).

Contrairement aux années précédentes, les effectifs en formations professionnelles augmentent nettement en 2023. Le nombre total d'élèves du secondaire de la voie professionnelle progresse ainsi de 11 400 élèves, soit une hausse de 1,8% par rapport à l'année précédente. Cette augmentation concerne principalement le secteur public, mais également le secteur privé sous contrat (respectivement +9 700 et +1 700 élèves).

1 Évolution des effectifs d'élèves du second degré



► Champ : France (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé sous contrat.

RERS 2024, DEPP

Précisions

Population concernée – Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements publics et privés sous contrat relevant du ministère chargé de l'éducation nationale.

Pour en savoir plus

- Notes d'information : 23.51 ; 22.39.

2 Évolution des effectifs du second degré, en milliers

	1995	2000	2005	2010	2015	2019	2020	2021	2022	2023
Formations en collège	3 500,6	3 400,0	3 241,2	3 213,5	3 308,9	3 398,6	3 414,4	3 407,5	3 411,4	3 404,8
Public	2 826,6	2 734,7	2 585,3	2 545,5	2 615,2	2 678,3	2 691,5	2 681,4	2 685,0	2 677,8
Privé sous contrat	674,0	665,3	655,9	668,0	693,8	720,3	722,9	726,2	726,5	727,0
Part du public (%)	80,7	80,4	79,8	79,2	79,0	78,8	78,8	78,7	78,7	78,6
Formations professionnelles en lycée (1)	715,2	694,5	708,8	690,9	656,9	636,7	638,3	626,7	621,6	633,0
Public	572,8	556,7	569,1	552,4	527,8	514,5	517,3	508,2	505,4	515,1
Privé sous contrat	142,4	137,8	139,7	138,5	129,1	122,2	121,1	118,6	116,2	117,9
Part du public (%)	80,1	80,2	80,3	80,0	80,4	80,8	81,0	81,1	81,3	81,4
Formations générales et techno en lycée	1 517,1	1 493,9	1 504,9	1 417,6	1 543,1	1 611,7	1 604,4	1 620,6	1 620,8	1 618,8
Public	1 206,8	1 199,6	1 204,0	1 116,0	1 223,6	1 275,7	1 264,9	1 273,9	1 275,3	1 272,2
Privé sous contrat	310,4	294,3	300,9	301,6	319,6	336,0	339,4	346,7	345,5	346,6
Part du public (%)	79,5	80,3	80,0	78,7	79,3	79,2	78,8	78,6	78,7	78,6
Ensemble	5 732,9	5 588,4	5 454,9	5 322,1	5 508,9	5 646,9	5 657,0	5 654,8	5 653,8	5 656,7
Public	4 606,2	4 491,1	4 358,4	4 213,9	4 366,5	4 468,5	4 473,6	4 463,4	4 465,7	4 465,2
Privé sous contrat	1 126,7	1 097,3	1 096,5	1 108,2	1 142,4	1 178,5	1 183,4	1 191,4	1 188,2	1 191,5
Part du public (%)	80,3	80,4	79,9	79,2	79,3	79,1	79,1	78,9	79,0	78,9

► Champ : France (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé sous contrat.

RERS 2024, DEPP

1. À partir de la rentrée 1995, les formations professionnelles en lycée incluent les formations complémentaires et les préparations diverses de niveaux 3 et 4.

3 Effectifs d'élèves dans les établissements du second degré à la rentrée 2023

	Public	Privé sous contrat	Ensemble
Sixième	636 014	180 820	816 834
Cinquième	632 266	180 914	813 180
Quatrième	638 908	178 911	817 819
Troisième	644 334	177 372	821 706
Ensemble sixième-troisième (1)	2 551 522	718 017	3 269 539
ULIS en collège (2)	45 788	4 761	50 549
Formations en collège	2 597 310	722 778	3 320 088
Segpa (3)	80 531	4 201	84 732
Formations en collège y compris Segpa	2 677 841	726 979	3 404 820
Première année de CAP	47 907	8 427	56 334
Deuxième année de CAP	38 684	6 907	45 591
Total CAP 2 ans	86 591	15 334	101 925
Total BMA	1 936	334	2 270
Seconde professionnelle	146 478	34 377	180 855
Première professionnelle	141 113	34 150	175 263
Terminale professionnelle	126 993	30 908	157 901
Ensemble bac professionnel	414 584	99 435	514 019
Autres pro (4)	6 283	1 338	7 621
ULIS pro (2)	5 704	1 507	7 211
Ensemble formations professionnelles en lycée	515 098	117 948	633 046
Seconde GT	439 996	119 942	559 938
Première GT	413 505	114 187	527 692
Terminale GT	418 570	112 398	530 968
ULIS GT (3)	140	82	222
Ensemble formations générales et technologiques en lycée	1 272 211	346 609	1 618 820
Formations en lycée y compris ULIS	1 787 309	464 557	2 251 866
Ensemble second degré	4 465 150	1 191 536	5 656 686

► Champ : France, Public + Privé sous contrat.

RERS 2024, DEPP

1. Y compris troisième prépa-métiers en lycée.

2. Voir « Glossaire ».

3. L'enseignement adapté inclut les effectifs des EREA et des Segpa en lycée, quelle que soit la formation dispensée.

4. Dont formations diverses de niveaux 3 et 4, CAP en un an et brevet professionnel.

À la rentrée 2023, 5 656 700 élèves suivent un enseignement dans le **second degré** dans un établissement public ou privé sous contrat (1). La part de chaque académie est extrêmement variable : de 0,4% des effectifs nationaux scolarisés dans l'académie de Corse à 9,4% dans celle de Versailles.

En France hors DROM, le nombre d'élèves inscrits dans une formation du second degré est en hausse dans huit académies, notamment dans celles de Créteil (+1,0%) et de Versailles (+0,9%). Quinze académies enregistrent des effectifs en diminution avec une baisse plus marquée à Besançon (-1,0%), Poitiers et Limoges

(-0,8% chacune). Dans les DROM, 260 800 élèves sont scolarisés. Hormis Mayotte (+0,8%), toutes les académies des DROM affichent des baisses d'effectifs par rapport à 2022 (-2,6% en Guadeloupe).

En France hors DROM, 78,3% des élèves du second degré sont scolarisés dans le secteur public. Cette part varie fortement d'une académie à l'autre. Dans les académies de Rennes, Nantes ou Paris, six élèves sur dix fréquentent un établissement public, contre neuf élèves sur dix en Corse ou dans l'académie de Limoges. Dans les DROM, la part du secteur public atteint en moyenne 92,4%.

Précisions

Population concernée – Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements publics ou privés sous contrat relevant du ministère chargé de l'éducation nationale.

Pour en savoir plus

- *Notes d'Information* : 23.51 ; 22.39.

1 Effectifs d'élèves du second degré par département et académie à la rentrée 2023

Départements, académies et régions académiques	Public	Privé sous contrat	Part du Public (en %)
Allier	20 765	2 803	88,1
Cantal	7 703	1 272	85,8
Haute-Loire	9 797	7 434	56,9
Puy-de-Dôme	40 118	9 939	80,1
Clermont-Ferrand	78 383	21 448	78,5
Ardèche	17 036	9 397	64,4
Drôme	32 915	10 412	76,0
Isère	90 956	20 196	81,8
Savoie	29 987	5 047	85,6
Haute-Savoie	52 550	18 205	74,3
Grenoble	223 444	63 257	77,9
Ain	47 443	9 485	83,3
Loire	46 316	18 001	72,0
Rhône	113 450	53 771	67,8
Lyon	207 209	81 257	71,8
Auvergne-Rhône-Alpes	509 036	165 962	75,4
Doubs	36 805	7 344	83,4
Jura	16 194	3 449	82,4
Haute-Saône	15 030	2 012	88,2
Territoire de Belfort	10 059	2 239	81,8
Besançon	78 088	15 044	83,8
Côte-d'Or	32 103	7 960	80,1
Nièvre	11 837	1 997	85,6
Saône-et-Loire	35 252	5 500	86,5
Yonne	21 601	3 062	87,6
Dijon	100 793	18 519	84,5
Bourgogne-Franche-Comté	178 881	33 563	84,2
Côtes-d'Armor	30 443	15 980	65,6
Finistère	39 674	31 280	55,9
Ille-et-Vilaine	58 036	38 730	60,0
Morbihan	29 643	30 764	49,1
Rennes	157 796	116 754	57,5
Bretagne	157 796	116 754	57,5
Cher	18 358	2 392	88,5
Eure-et-Loir	31 046	5 826	84,2
Indre	13 375	1 076	92,6
Indre-et-Loire	39 926	8 694	82,1
Loir-et-Cher	20 664	4 092	83,5
Loiret	52 882	8 563	86,1
Orléans-Tours	176 251	30 643	85,2
Centre-Val de Loire	176 251	30 643	85,2
Corse-du-Sud	10 017	573	94,6
Haute-Corse	11 173	684	94,2
Corse	21 190	1 257	94,4
Meurthe-et-Moselle	49 164	8 805	84,8
Meuse	11 409	1 817	86,3
Moselle	69 568	13 580	83,7
Vosges	23 300	3 593	86,6
Nancy-Metz	153 441	27 795	84,7
Ardennes	17 257	2 767	86,2
Aube	20 390	4 674	81,4
Marne	36 848	10 072	78,5
Haute-Marne	10 590	1 723	86,0
Reims	85 085	19 236	81,6
Bas-Rhin	78 613	11 449	87,3
Haut-Rhin	50 565	11 097	82,0
Strasbourg	129 178	22 546	85,1
Grand Est	367 704	69 577	84,1
Aisne	38 923	6 086	86,5
Oise	62 264	11 453	84,5
Somme	35 718	10 334	77,6
Amiens	136 905	27 873	83,1
Nord	157 863	75 979	67,5
Pas-de-Calais	104 740	21 196	83,2
Lille	262 603	97 175	73,0
Hauts-de-France	399 508	125 048	76,2
Seine-et-Marne	125 505	17 047	88,0
Seine-Saint-Denis	134 481	19 522	87,3
Val-de-Marne	98 191	17 407	84,9
Créteil	358 177	53 976	86,9
Paris	99 410	55 972	64,0
Yvelines	115 081	26 054	81,5
Essonne	112 916	16 870	87,0
Hauts-de-Seine	97 927	32 059	75,3
Val-d'Oise	112 577	17 905	86,3
Versailles	438 501	92 888	82,5
Île-de-France	896 088	202 836	81,5

Départements, académies et régions académiques	Public	Privé sous contrat	Part du Public (en %)
Calvados	43 104	12 967	76,9
Eure	44 673	6 109	88,0
Manche	27 425	8 581	76,2
Orne	15 413	4 552	77,2
Seine-Maritime	87 658	20 222	81,3
Normandie	218 273	52 431	80,6
Dordogne	23 406	3 640	86,5
Gironde	109 781	24 120	82,0
Landes	27 756	3 315	89,3
Lot-et-Garonne	20 447	3 977	83,7
Pyrénées-Atlantiques	37 307	17 334	68,3
Bordeaux	218 697	52 386	80,7
Corrèze	14 503	2 545	85,1
Creuse	6 895		100,0
Haute-Vienne	23 939	2 916	89,1
Limoges	45 337	5 461	89,2
Charente	21 119	3 960	84,2
Charente-Maritime	42 441	4 637	90,2
Deux-Sèvres	21 767	6 476	77,1
Vienne	26 805	6 854	79,6
Poitiers	112 132	21 927	83,6
Nouvelle-Aquitaine	376 166	79 774	82,5
Aude	24 439	3 005	89,1
Gard	48 498	13 673	78,0
Hérault	81 805	14 301	85,1
Lozère	3 777	2 400	61,1
Pyrénées-Orientales	32 945	6 533	83,5
Montpellier	191 464	39 912	82,8
Ariège	10 004	1 316	88,4
Aveyron	12 317	6 977	63,8
Haute-Garonne	98 188	16 993	85,2
Gers	11 135	2 024	84,6
Lot	9 766	1 710	85,1
Hautes-Pyrénées	13 572	3 428	79,8
Tarn	24 173	6 268	79,4
Tarn-et-Garonne	18 222	3 835	82,6
Toulouse	197 377	42 551	82,3
Occitanie	388 841	82 463	82,5
Loire-Atlantique	74 924	49 712	60,1
Maine-et-Loire	36 449	32 440	52,9
Mayenne	14 875	10 195	59,3
Sarthe	35 560	11 369	75,8
Vendée	26 929	29 186	48,0
Nantes	188 737	132 902	58,7
Pays de la Loire	188 737	132 902	58,7
Alpes-de-Haute-Provence	11 828	802	93,7
Hautes-Alpes	9 773	1 036	90,4
Bouches-du-Rhône	137 693	40 734	77,2
Vaucluse	40 411	10 345	79,6
Aix-Marseille	199 705	52 917	79,1
Alpes-Maritimes	74 684	15 023	83,3
Var	71 225	10 639	87,0
Nice	145 909	25 662	85,0
Provence-Alpes-Côte d'Azur	345 614	78 579	81,5
France hors DROM	4 224 085	1 171 789	78,3
Guadeloupe (1)	36 640	4 125	89,9
Guyane	36 472	2 976	92,5
Martinique	26 255	4 371	85,7
Mayotte	50 024	88	99,8
La Réunion	91 674	8 187	91,8
DROM	241 065	19 747	92,4
France	4 465 150	1 191 536	78,9

► Champ : France, Public + Privé sous contrat, MENJ.
1. Y compris 3 901 élèves scolarisés dans un établissement de Saint-Martin ou de Saint-Barthélemy.

RERS 2024, DEPP

À la rentrée 2023, dans l'ensemble des établissements publics et privés sous contrat du second degré, un élève sur trois est enfant d'ouvriers, de retraités ou d'inactifs (34,7%) (1). Cette proportion s'élève à un élève sur deux dans les formations professionnelles en lycée (51,5%) et à sept sur dix en **Segpa** (68,6%).

La part des lycéens issus du milieu enseignant est proportionnellement plus élevée dans le cycle général et technologique et beaucoup plus faible dans l'enseignement professionnel. Ce constat est identique pour les enfants de parents cadres ou exerçant une profession libérale. Au contraire, les enfants d'ouvriers ou d'inactifs, et dans une moindre mesure les enfants d'employés, sont surreprésentés dans le cycle professionnel.

Les enfants de cadres, enseignants ou exerçant une profession libérale sont surreprésentés en première et terminale générales (37,1%) relativement à la première et terminale technologiques (18,2%) et surtout à la voie professionnelle (8,4%).

D'une façon générale, les établissements privés sous contrat scolarisent davantage d'élèves appartenant aux catégories sociales très favorisées (42,8% d'enfants de chefs d'entreprise, de cadres et professions intellectuelles supérieures et de professeurs des écoles, contre 21,6% dans le public) et beaucoup moins d'enfants appartenant aux catégories sociales défavorisées (16,4% contre 38,8% dans le secteur public) (2). Ce constat se retrouve pour toutes les formations, y compris les dispositifs Segpa ou ULIS.

Précisions

Population concernée – Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère chargé de l'éducation nationale (y compris EREA).

Origine sociale – Voir « Glossaire ».

1 Les élèves du second degré selon l'origine sociale à la rentrée 2023, en %

	Agriculteurs	Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	Prof. libérales, cadres (1)	Enseignants (2)	Professions intermédiaires (3)
Sixième à troisième	1,4	11,1	20,5	2,9	12,8
ULIS en collège, dispositifs relais	1	7,6	6,6	0,9	8,1
Segpa	0,9	6,8	2,2	0,2	5,7
Total formations en collège	1,4	10,9	19,9	2,9	12,5
Seconde générale et technologique	1,2	11,1	27,1	4,2	13,7
Première et terminale générales	1,3	10,7	31,7	5,4	13,7
Première et terminale technologiques	1,2	11,4	16,3	1,9	13,9
ULIS en lycée général et technologique	0,5	12,9	21,4	3,8	16,2
Total formations GT en lycée	1,2	11	27,4	4,4	13,7
CAP	0,6	7,2	4,2	0,6	8,1
Bac pro, BMA	1	9,8	8,1	0,9	11,5
ULIS en lycée professionnel	0,9	7,3	7,5	1	8,8
Autres niveaux 3 et 4	1	6,7	8,4	1,5	10,2
Total formations professionnelles en lycée	0,9	9,3	7,5	0,9	11
Ensemble	1,3	10,8	20,7	3,1	12,7

(suite)	Employés	Ouvriers	Retraités	Inactifs	Total
Sixième à troisième	16,7	22,9	0,9	10,7	100,0
ULIS en collège, dispositifs relais	16,6	31	1,4	26,8	100,0
Segpa	15,5	35,1	1,3	32,2	100,0
Total formations en collège	16,6	23,3	0,9	11,5	100,0
Seconde générale et technologique	16,2	17,9	1,3	7,3	100,0
Première et terminale générales	15,2	14,8	1,6	5,6	100,0
Première et terminale technologiques	18,6	25,1	1,8	9,8	100,0
ULIS en lycée général et technologique	15,2	15,2	3,3	11,4	100,0
Total formations GT en lycée	16,1	17,7	1,6	6,9	100,0
CAP	17,3	31	1,8	29,2	100,0
Bac pro, BMA	19,2	31,4	1,8	16,4	100,0
ULIS en lycée professionnel	16,9	31,1	2,5	24	100,0
Autres niveaux 3 et 4	19,6	23,1	2,1	27,3	100,0
Total formations professionnelles en lycée	18,9	31,2	1,8	18,5	100,0
Ensemble	16,7	22,6	1,2	10,9	100,0

► Champ : France, Public + Privé sous contrat.

1. Professeurs non compris.

2. Enseignants : professeurs, instituteurs, professeurs des écoles et professions assimilées.

3. Instituteurs et professeurs des écoles non compris.

RERS 2024, DEPP

2 Les élèves du second degré selon l'origine sociale regroupée à la rentrée 2023, en % (1)

	Public					Privé sous contrat				
	Très favorisée	Favorisée	Moyenne	Défavorisée	Total	Très favorisée	Favorisée	Moyenne	Défavorisée	Total
Sixième à troisième	21,0	12,3	27,6	39,1	100,0	42,2	15,2	25,9	16,6	100,0
ULIS en collège, dispositifs relais	6,8	7,5	24,4	61,3	100,0	23,5	14,4	29,6	32,5	100,0
Segpa	2,6	5,4	22,8	69,2	100,0	9,8	13,2	31,1	45,9	100,0
Total formations en collège	20,3	12,0	27,4	40,3	100,0	41,9	15,2	26,0	16,8	100,0
Seconde générale et technologique	29,2	13,9	27,1	29,9	100,0	52,6	14,4	22,2	10,6	100,0
Première et terminale générales	35,4	14,3	25,7	24,6	100,0	56,2	13,8	21,0	9,1	100,0
Première et terminale technologiques	17,3	13,6	29,7	39,4	100,0	37,5	17,8	28,0	16,8	100,0
ULIS en lycée général et technologique	29,3	16,5	23,3	30,8	100,0	32,5	16,9	27,3	23,4	100,0
Total formations GT en lycée	29,8	14,0	26,9	29,3	100,0	52,5	14,5	22,3	10,6	100,0
CAP	4,3	7,0	23,9	64,8	100,0	11,8	15,0	32,0	41,2	100,0
Bac pro, BMA	8,1	10,3	28,4	53,3	100,0	20,1	17,9	32,3	29,6	100,0
ULIS en lycée professionnel	6,6	8,0	23,9	61,5	100,0	20,7	13,8	29,5	36,1	100,0
Autres niveaux 3 et 4	10,3	10,0	27,4	52,2	100,0	14,9	12,6	26,5	46,0	100,0
Total formations professionnelles en lycée	7,5	9,7	27,6	55,2	100,0	19,0	17,5	32,2	31,3	100,0
Ensemble	21,6	12,4	27,3	38,8	100,0	42,8	15,2	25,5	16,4	100,0

► Champ : France, Public + Privé sous contrat.

1. Voir les regroupements dans la rubrique « Glossaire » à « Origine sociale regroupée ».

Lecture : 40,3% des élèves scolarisés dans un collège du secteur public sont issus d'une catégorie sociale défavorisée.

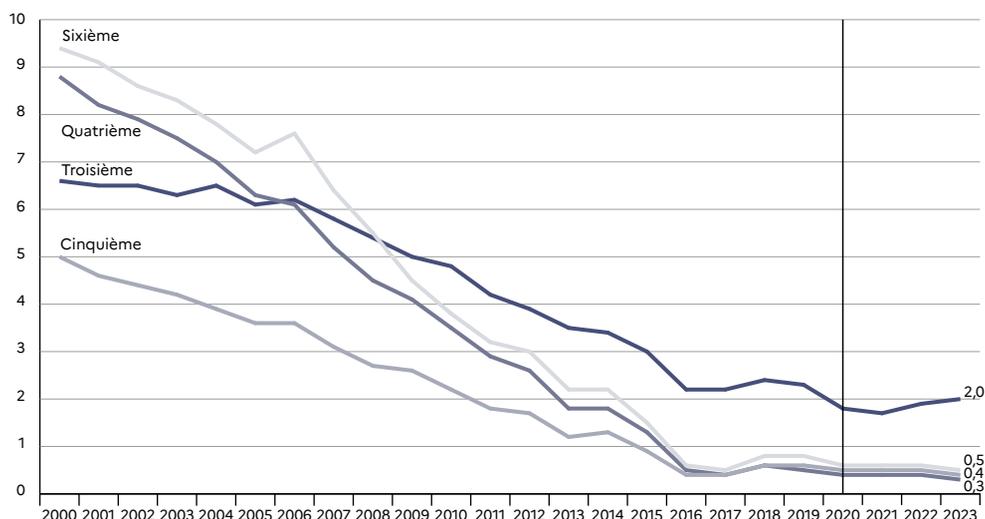
RERS 2024, DEPP

À la rentrée 2023, la très grande majorité (92,0%) des élèves de sixième générale sont âgés de 11 ans (**âge théorique d'entrée des élèves au collège**), 2,2% sont en avance, 5,6% en retard d'un an et 0,2% en retard d'au moins deux ans (2). La part des élèves dits « à l'heure » diminue au long de la scolarité au collège : elle n'est plus que de 89,1% en troisième générale. Les élèves sont plus en avance dans le secteur privé que dans le secteur public et les filles sont plus jeunes que les garçons dans les deux secteurs. Dans l'enseignement adapté, les élèves « à l'heure » sont nettement moins nombreux : 49,9% en sixième Segpa et 57,1% en troisième Segpa.

En 2023, dans les voies générales, le **taux de redoublement** s'établit à 0,5% en sixième, 0,4% en cinquième, 0,3% en quatrième et 2,0% en troisième. Le redoublement a très fortement diminué depuis le début des années 2000, et se stabilise depuis 2016 (1).

Parmi les élèves inscrits en troisième (y compris Segpa et ULIS) à la rentrée 2022, 61,6% ont poursuivi vers la voie générale et technologique et 24,2% vers la voie professionnelle (sous statut scolaire dans un établissement de l'éducation nationale) à la rentrée 2023 (3).

1 Évolution des taux de redoublement dans les établissements de l'éducation nationale, en %



► Champ : France (hors Mayotte avant 2011), Public + Privé sous contrat.

Note : la méthode de calcul du taux de redoublement a été modifiée à partir de 2020 mais l'impact sur les valeurs de cet indicateur au collège est très faible.

RERS 2024, DEPP

Précisions

La méthode de calcul du taux de redoublement et des taux de passage a été modifiée à partir de 2020. L'impact sur les valeurs de cet indicateur au collège est très faible. Voir Note d'Information 23.51.

Population concernée – Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements publics et privés sous contrat dépendant du ministère chargé de l'éducation nationale (EREA compris, hors Segpa, y compris ULIS à partir de 2016).

Âge théorique, taux de passage, taux de redoublement, taux de sortie dans le second degré de l'éducation nationale

– Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

– Note d'Information : 23.51.

– Voir fiche 4.28 : « Les poursuites d'études après la troisième et la seconde dans l'enseignement scolaire et l'apprentissage ».

2 Répartition, pour les formations en collège, des élèves selon l'âge et le sexe à la rentrée 2023

		Public		Privé sous contrat		Public + Privé	
		Total	dont filles	Total	dont filles	Total	%
Sixième générale	10 ans ou moins	11 666	5 027	6 678	2 963	18 344	2,2
	<i>11 ans</i>	585 262	290 410	165 978	82 335	751 240	92,0
	12 ans	38 200	16 513	7 762	3 191	45 962	5,6
	13 ans ou plus	886	390	402	180	1 288	0,2
	Total	636 014	312 340	180 820	88 669	816 834	100,0
Cinquième générale	11 ans ou moins	12 059	5 338	6 971	2 998	19 030	2,3
	<i>12 ans</i>	581 807	290 474	164 817	82 597	746 624	97,8
	13 ans	37 295	16 216	8 858	3 696	46 153	5,7
	14 ans ou plus	1 105	462	268	116	1 373	0,2
	Total	632 266	312 490	180 914	89 407	813 180	100,0
Quatrième générale	12 ans ou moins	12 755	5 640	7 283	3 280	20 038	2,5
	<i>13 ans</i>	588 912	294 272	163 294	82 389	752 206	92,0
	14 ans	35 590	15 442	8 055	3 417	43 645	5,3
	15 ans ou plus	1 651	723	279	127	1 930	0,2
	Total	638 908	316 077	178 911	89 213	817 819	100,0
Troisième générale	13 ans ou moins	13 540	6 062	7 466	3 339	21 006	2,6
	<i>14 ans</i>	573 364	286 797	158 624	80 486	731 988	89,1
	15 ans	52 209	22 662	10 604	4 493	62 813	7,6
	16 ans ou plus	5 221	2 029	678	284	5 899	0,7
	Total	644 334	317 550	177 372	88 602	821 706	100,0
ULIS en sixième générale	Total	10 288	3 585	1 177	440	11 465	100,0
	<i>dont 11 ans</i>	2 850	887	329	128	3 179	27,7
ULIS en cinquième générale	Total	12 171	4 316	1 223	455	13 394	100,0
	<i>dont 12 ans</i>	3 604	1 176	373	125	3 977	29,7
ULIS en quatrième générale	Total	11 998	4 220	1 154	429	13 152	100,0
	<i>dont 13 ans</i>	3 940	1 315	357	123	4 297	32,7
ULIS en troisième générale	Total	11 331	4 134	1 207	443	12 538	100,0
	<i>dont 14 ans</i>	3 611	1 248	348	123	3 959	31,6
Sixième Segpa	Total	16 378	6 987	893	348	17 271	100,0
	<i>dont 11 ans</i>	8 273	3 669	344	128	8 617	49,9
Cinquième Segpa	Total	20 648	8 675	1 069	461	21 717	100,0
	<i>dont 12 ans</i>	11 024	4 757	452	186	11 476	52,8
Quatrième Segpa	Total	21 525	8 783	1 117	438	22 642	100,0
	<i>dont 13 ans</i>	12 403	5 130	521	219	12 924	57,1
Troisième Segpa	Total	21 980	8 904	1 122	474	23 102	100,0
	<i>dont 14 ans</i>	12 662	5 183	532	224	13 194	57,1
Total formations en collège		2 677 841	1 308 061	726 979	359 379	3 404 820	

► Champ : France, Public + Privé sous contrat.

Note : les lignes en italiques sont celles de l'âge théorique des élèves.

RERS 2024, DEPP

3 Évolution des taux de passage dans les établissements de l'éducation nationale, en %

	2016	2017	2018	2019	2020 (1)	2020 (2)	2021	2022	2023
Sixième - cinquième	99,0	99,0	98,8	98,8	99,0	97,9	97,5	97,8	97,9
Cinquième - quatrième	98,4	98,5	98,2	98,2	98,4	97,6	97,3	97,5	97,6
Quatrième - troisième	97,9	98,2	98,0	98,0	98,1	97,4	97,0	97,0	97,1
Troisième générale - seconde GT	65,2	65,9	65,5	65,4	66,6	65,8	65,4	63,8	63,3
Troisième Segpa - seconde GT	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,1
Total troisième - seconde GT	63,3	64,0	63,8	63,6	64,8	64,1	63,7	62,1	61,6
Troisième générale - formations professionnelles en lycée	23,3	22,9	23,2	23,4	22,7	22,1	22,0	22,6	23,1
Troisième Segpa - formations professionnelles en lycée	66,0	66,8	66,7	66,0	69,1	68,3	67,4	65,2	66,1
Total troisième - formations professionnelles en lycée	24,5	24,2	24,4	24,5	23,9	23,3	23,2	23,8	24,2

► Champ : France, Public + Privé sous contrat.

Lecture : 24,2% des élèves scolarisés en troisième (y compris ULIS et Segpa) à la rentrée 2022 ont poursuivi leurs études sous statut scolaire en formations professionnelles à la rentrée 2023 dans un établissement de l'éducation nationale.

RERS 2024, DEPP

1. et 2. La méthode de calcul des taux de passage a été modifiée à partir de 2020. La colonne 2020 (1) fait référence à l'ancienne méthode, la colonne 2020 (2) à la nouvelle.

Entre les rentrées 1995 et 2023, les effectifs des formations scolaires professionnelles des lycées publics et privés sous contrat relevant du ministère chargé de l'éducation nationale (hors apprentissage) ont diminué de 96 000 élèves à champ constant (-14%), c'est-à-dire hors Mayotte et hors ULIS (1). Pour autant, à la rentrée 2023, pour la première fois en quatre ans, ces effectifs augmentent significativement, de 11 400 élèves, soit +1,8% par rapport à l'année précédente (2).

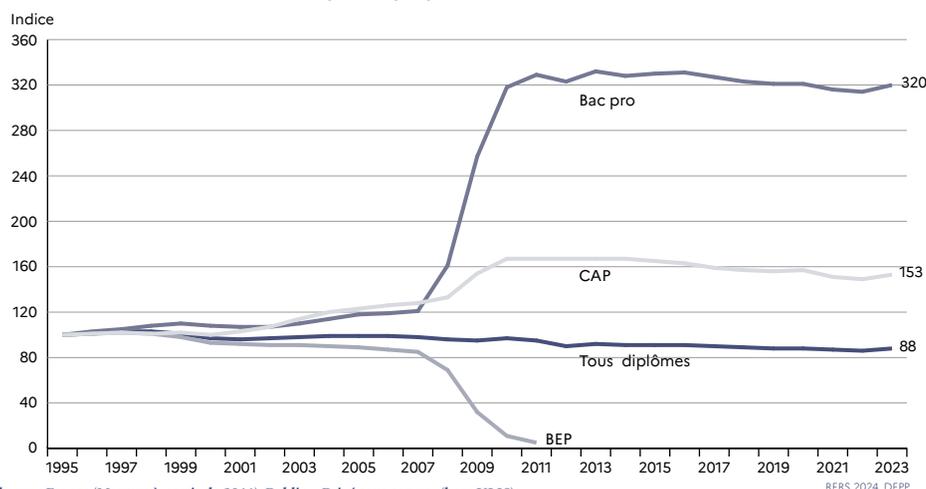
Le nombre de préparations au **CAP** en deux ans progresse ainsi de plus de 2 900 élèves (+2,8%). Cette hausse concerne aussi bien les effectifs des élèves de première année de CAP (+1 500 élèves, +2,7%) que ceux de deuxième année (+1 200 élèves, +2,8%). Les effectifs en ULIS augmentent également (+300 élèves, +4,4%).

Au début des années 2010, le **baccalauréat professionnel** a connu un essor très important. Le report des effectifs du BEP, achevé à la rentrée 2012, a augmenté

ceux du baccalauréat professionnel : de moins de 200 000 élèves en 2005 à 533 300 en 2015 (hors ULIS). Depuis, ces effectifs ont baissé presque continuellement. À la rentrée 2023, ils augmentent toutefois de 9 000 élèves, soit +1,7%. Dans le détail, tous les niveaux sont concernés par cette hausse : les effectifs de seconde (+4 700 élèves, +2,7%) et de première professionnelles (+3 700, +2,1%) augmentent ainsi significativement, ceux de terminale (+500 élèves, +0,3%) plus modestement.

En 2023, le secteur de production représente 43,0% des effectifs des élèves en formation professionnelle en lycée (contre 57,0% pour le secteur des services), soit un taux légèrement plus faible qu'en 2022. Sur le plus long terme, la part de la production tend à diminuer depuis 2015 où elle représentait 44,8% des élèves (3). Les lycéens inscrits dans une formation professionnelle sont très majoritairement scolarisés dans un établissement public : 84,5% en CAP et 80,6% en baccalauréat professionnel et **brevet des métiers d'art (BMA)** (4).

1 Évolution des effectifs selon le diplôme préparé, base 100 en 1995



► Champ : France (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé sous contrat (hors ULIS).

RERS 2024, DEPP

Précisions

Population concernée – Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements publics et privés sous contrat relevant du ministère chargé de l'éducation nationale (y compris EREA).

Formations professionnelles en lycée – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 23.51 ; 22.39.

2 Évolution des effectifs de formations professionnelles en lycée

	1995	2000	2005	2010	2015	2019	2020	2021	2022	2023
CAP 1 an ULIS (3)					34	15	13	19	9	15
Total CAP 1 an	1 810	2 269	2 599	2 834	2 611	2 567	2 497	2 362	2 130	2 147
CAP 1 ^{re} année	20 901	31 923	44 618	60 403	58 961	55 898	54 482	53 822	54 879	56 334
CAP 2 ^e année	17 721	25 934	36 339	50 340	50 858	47 559	49 715	46 205	44 361	45 591
ULIS (3)					2 975	4 581	5 145	5 606	5 647	5 897
Total CAP 2 ans	38 622	57 857	80 957	110 743	112 794	108 038	109 342	105 633	104 887	107 822
CAP 3 ans	27 582	8 164	358	97						
Seconde BEP	244 536	224 142	217 957	27 079						
Terminale BEP (1)	234 080	219 580	208 481	27 825						
Total BEP	478 616	443 722	426 438	54 904						
Seconde professionnelle	475	10	2 631	165 262	183 968	176 970	173 220	173 125	176 114	180 855
Première professionnelle	84 706	91 862	99 283	206 230	180 567	176 916	179 416	174 010	172 758	176 467
Terminale professionnelle (2)	76 193	82 855	88 548	141 148	168 066	164 254	165 330	163 476	158 495	158 967
ULIS (3)					653	880	1 103	1 230	1 316	1 284
Total bac professionnel/BMA	161 374	174 727	190 462	512 640	533 254	519 020	519 069	511 841	508 683	517 573
Mention complémentaire (MC) niveaux 3 et 4	4 656	6 640	6 352	6 601	5 123	4 754	5 048	4 580	3 841	3 807
dont ULIS (3)					4	5	7	4	11	6
Autres formations de niveaux 3 et 4	2 502	1 110	1 647	3 101	3 082	2 313	2 370	2 307	2 073	1 697
dont ULIS (3)						5		8	7	9
Total formations professionnelles en lycée	715 162	694 489	708 813	690 920	656 864	636 692	638 326	626 723	621 614	633 046
dont ULIS en cycle professionnel					3 666	5 486	6 268	6 867	6 990	7 211

RERS 2024, DEPP

► Champ : France (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé sous contrat.

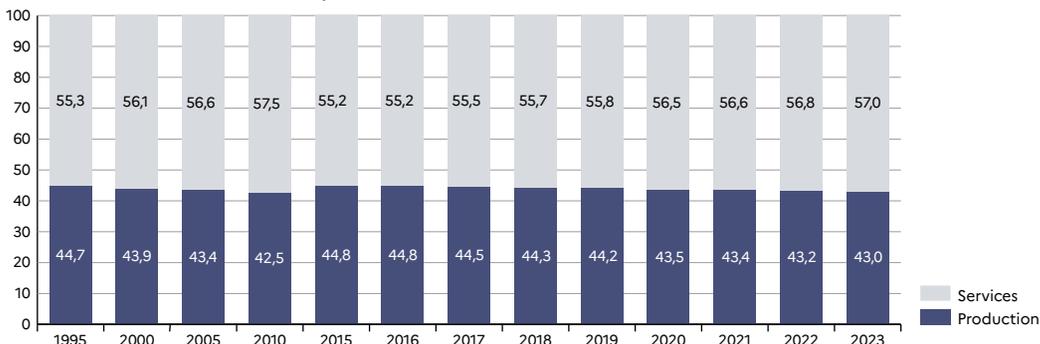
1. Y compris BEP 1 an.

2. Y compris les bac pro en 1 an.

3. Les effectifs d'inscrits en ULIS ne peuvent être déclinés par niveau qu'à partir de la rentrée 2015. Jusqu'en 2014, ils étaient tous regroupés en collège.

Note : la réforme de la voie professionnelle a conduit à l'extinction des entrées en seconde BEP à partir de la rentrée 2011.

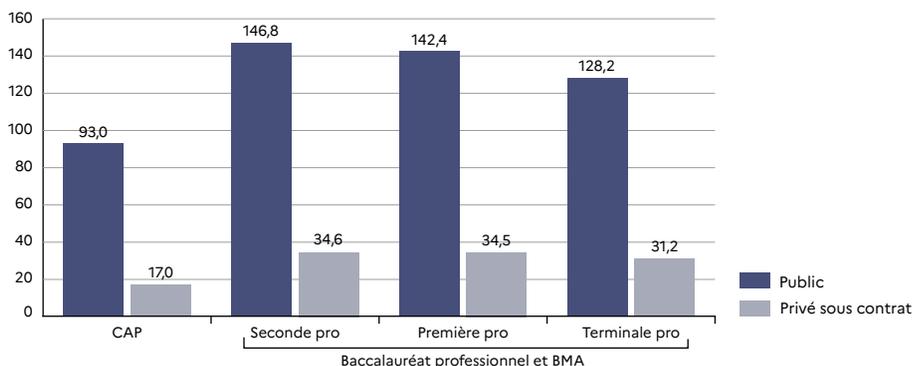
3 Évolution de la répartition des effectifs d'élèves de formations professionnelles en lycée selon le secteur de formation, en %



RERS 2024, DEPP

► Champ : France (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé sous contrat.

4 Effectifs d'élèves des secteurs public et privé sous contrat à la rentrée 2023, en milliers



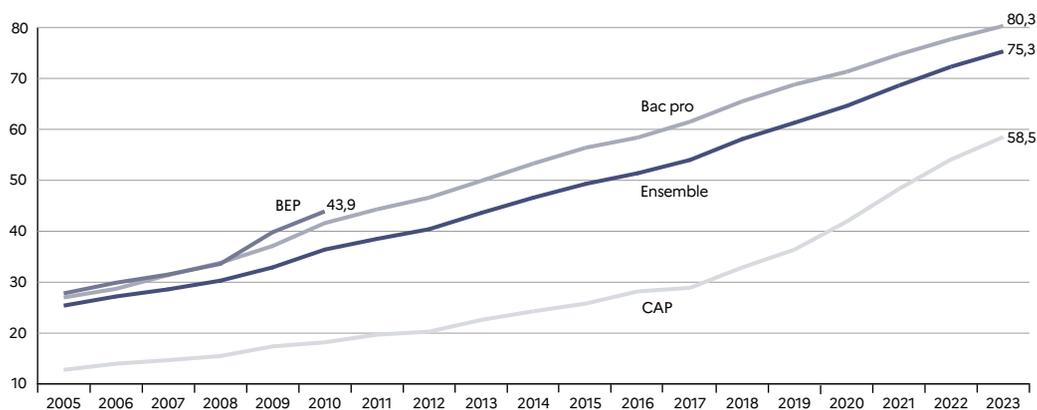
RERS 2024, DEPP

► Champ : France, Public + Privé sous contrat.

À la rentrée 2023, 633 000 élèves sont inscrits dans une formation professionnelle au sein d'un lycée public ou privé sous contrat relevant du ministère chargé de l'éducation nationale (hors **apprentissage**) (2). Contrairement aux formations générales et technologiques en lycée, les garçons sont plus nombreux à suivre une formation professionnelle que les filles (respectivement 368 200 et 264 800). Même si certaines spécialités spécifiques sont avant tout suivies par les filles, les garçons sont globalement majoritaires (58,2%) dans l'ensemble des formations de la voie professionnelle : dans les préparations au **CAP** comme dans celles au **baccalauréat professionnel** (respectivement 62,2% et 57,5%). Les diplômes professionnels se préparent également par apprentissage ou dans des établissements relevant d'autres ministères (voir 4.26 et chapitre 6).

Alors que la majorité des élèves de seconde générale et technologique sont « à l'heure » par rapport à l'**âge théorique**, les élèves inscrits en formation professionnelle sont plus fréquemment « en retard ». En seconde professionnelle, 23,7% des élèves sont « en retard » d'un an ou plus. En première année de CAP en deux ans, ils sont 47,6%. Les élèves en CAP sont, en moyenne, plus âgés lorsqu'ils entrent dans un établissement public tandis que les lycéens préparant un baccalauréat professionnel sont globalement plus jeunes. Le retard scolaire diminue dans l'enseignement scolaire professionnel. Ainsi, la proportion d'élèves entrant à l'heure en cycle professionnel, c'est-à-dire âgés de 15 ans ou moins, passe de 25,4% en 2005 à 75,3% en 2023 (1).

1 Évolution de la part des élèves de 15 ans ou moins dans les entrants en formation professionnelle en lycée, en %



► Champ : France (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé sous contrat.

RERS 2024, DEPP

Précisions

Population concernée – Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements publics ou privés sous contrat relevant du ministère chargé de l'éducation nationale (y compris EREA).

Formations professionnelles en lycée – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 23.51 ; 22.39

2 Répartition des élèves de formations professionnelles au lycée par âge et par sexe à la rentrée 2023

		Public			Privé sous contrat			Ensemble	
		Total	dont Filles	%	Total	dont Filles	%	Total	%
CAP en 1 an	<i>17 ans ou moins</i>	286	107	18,5	139	60	23,8	425	19,9
	18 ans	514	201	33,2	189	153	32,4	703	33,0
	19 ans ou plus	749	314	48,4	255	172	43,7	1 004	47,1
	Total	1 549	622		583	385		2 132	100,0
CAP en 2 ans : 1^{re} année	<i>15 ans ou moins</i>	24 793	9 103	51,7	4 745	2 361	56,2	29 538	52,4
	16 ans	16 994	6 062	35,5	2 378	1 149	28,2	19 372	34,4
	17 ans ou plus	6 124	1 803	12,8	1 320	565	15,6	7 444	13,2
	Total	47 911	16 968		8 443	4 075		56 354	100,0
CAP en 2 ans : 2^e année	<i>16 ans ou moins</i>	17 830	6 722	46,1	3 572	1 730	51,7	21 402	46,9
	17 ans	14 800	5 315	38,2	2 213	1 071	32,0	17 013	37,3
	18 ans ou plus	6 078	1 957	15,7	1 128	532	16,3	7 206	15,8
	Total	38 708	13 994		6 913	3 333		45 621	100,0
Bac pro : seconde pro	<i>15 ans ou moins</i>	113 984	46 131	77,8	24 148	12 124	70,2	138 132	76,4
	16 ans	27 583	11 220	18,8	7 810	3 812	22,7	35 393	19,6
	17 ans ou plus	4 911	1 976	3,4	2 419	1 235	7,0	7 330	4,1
	Total	146 478	59 327		34 377	17 171		180 855	100,0
Bac pro/BMA : première pro	<i>16 ans ou moins</i>	100 067	41 714	70,4	21 657	10 614	63,1	121 724	69,0
	17 ans	33 018	13 288	23,2	9 475	4 683	27,6	42 493	24,1
	18 ans ou plus	9 061	3 563	6,4	3 189	1 613	9,3	12 250	6,9
	Total	142 146	58 565		34 321	16 910		176 467	100,0
Bac pro/BMA : terminale pro	<i>17 ans ou moins</i>	82 986	34 229	64,9	19 217	9 662	61,8	102 203	64,3
	18 ans	33 689	13 498	26,3	8 754	4 272	28,2	42 443	26,7
	19 ans ou plus	11 221	4 327	8,8	3 100	1 587	10,0	14 321	9,0
	Total	127 896	52 054		31 071	15 521		158 967	100,0
Mentions complémentaires	Total	3 281	1 198		520	256		3 801	
Autres formations de niveaux 3 et 4	Total	1 425	1 302		213	176		1 638	
ULIS en formations professionnelles	Total	5 704	2 220		1 507	685		7 211	
Total		515 098	206 250		117 948	58 512		633 046	

► Champ : France, Public + Privé sous contrat.

Note : les lignes en italiques sont celles de l'âge théorique des élèves.

RERS 2024, DEPP

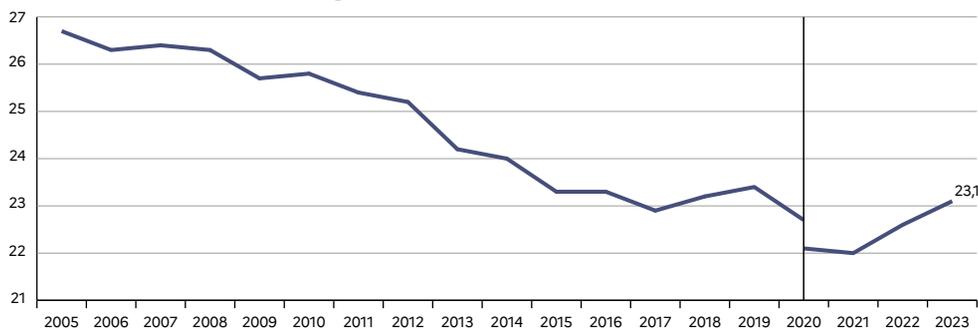
L'entrée dans la voie professionnelle sous statut scolaire progresse légèrement à la rentrée 2023. À cette date, 23,1% des élèves inscrits en troisième générale (hors Segpa) ont intégré la voie professionnelle sous statut scolaire dans un établissement de l'éducation nationale, soit +0,5 point par rapport à 2022 (1). Ils sont majoritairement scolarisés en seconde professionnelle (19,0%), mais également en première année de CAP (4,0%) (2). En revanche, les élèves venant de troisième Segpa se retrouvent très majoritairement en CAP : 58,1% contre 7,9% en seconde professionnelle.

Aussi, l'origine scolaire des élèves de CAP sous statut scolaire dans un établissement de l'éducation nationale est plus diversifiée que celle des élèves de seconde professionnelle sous le même statut. Les élèves issus de troisième générale constituent la moitié (51,7%) de ceux qui intègrent un CAP en deux ans, alors qu'ils

sont très largement majoritaires (90,4%) en seconde professionnelle (3). Parallèlement, un élève de CAP sur quatre est issu d'une troisième Segpa (23,2%) et 10,2% proviennent d'une troisième ULIS.

Les sorties de formations professionnelles dispensées au sein d'établissements de l'éducation nationale ont diminué sensiblement à la rentrée 2023 et concernent désormais 24,0% des élèves en fin de première année de CAP (-1,0 point par rapport à 2022), 12,1% des élèves en seconde professionnelle (-1,3 point) et 12,0% des élèves en première professionnelle (-0,7 point) (4). Ces sorties des formations professionnelles dispensées par le ministère chargé de l'éducation nationale incluent des arrêts d'études, mais aussi des passages en apprentissage et dans des systèmes de formation relevant d'autres ministères.

1 Évolution de l'entrée dans la voie professionnelle sous statut scolaire dans les établissements de l'éducation nationale à l'issue de la troisième générale, en %



► Champ : France (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé sous contrat.

Note : la méthode de calcul a été modifiée à partir de 2020.

RERS 2024, DEPP

Précisions

La méthode de calcul des flux a été modifiée à partir de 2020 – Voir Note d'Information 23.51.

Population concernée – Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère chargé de l'éducation nationale (y compris ULIS et EREA).

Taux de passage, taux de redoublement, taux de sortie dans le second degré de l'éducation nationale – Voir « Glossaire ».

2 Évolution des principaux passages en première année de cycle professionnel scolaire, en %

Passages	2016	2017	2018	2019	2020 (1)	2020 (2)	2021	2022	2023
Vers 1^{re} année de CAP 2 ans									
3 ^e générale - 1 ^{re} année CAP	4,0	3,9	4,0	4,1	4,0	3,7	3,7	3,8	4,0
3 ^e Segpa - 1 ^{re} année CAP	63,1	62,8	61,8	60,5	62,4	61,4	60,4	58,2	58,1
Total 3 ^e - 1 ^{re} année CAP	5,7	5,6	5,5	5,6	5,5	5,2	5,2	5,3	5,4
Vers 2^{de} pro (bac pro 3 ans)									
3 ^e générale - 2 ^{de} pro	19,3	19,0	19,2	19,3	18,7	18,3	18,3	18,8	19,0
3 ^e Segpa - 2 ^{de} pro	2,9	4,0	4,9	5,5	6,7	6,7	6,8	6,9	7,9
Total 3 ^e - 2 ^{de} pro	18,8	18,6	18,8	18,9	18,4	18,0	17,9	18,4	18,7
2 ^{de} GT - 2 ^{de} Pro	1,4	1,3	1,3	1,0	1,0	1,0	1,0	0,9	0,8

RERS 2024, DEPP

► **Champ : France, Public + Privé sous contrat.**

Lecture : 4,0% des élèves inscrits en troisième générale à la rentrée 2022 sont passés en première année de CAP en deux ans (sous statut scolaire) à la rentrée 2023 dans un établissement relevant du ministère chargé de l'éducation nationale.

1. et 2. La méthode de calcul des taux de passage a été modifiée à partir de 2020. La colonne 2020 (1) fait référence à l'ancienne méthode, la colonne 2020 (2) à la nouvelle.

3 Répartition des élèves en début de cycle professionnel scolaire en 2023 selon l'origine scolaire, en %

Origine	1 ^{re} année de CAP 2 ans	Seconde pro
Troisième (hors Segpa, hors ULIS)	51,7	90,4
Troisième Segpa	23,2	1,0
ULIS en classe de troisième	10,2	0,6
Seconde GT	1,5	2,6
Redoublants	4,1	2,5
Autres	9,3	2,9
Total	100,0	100,0
Effectifs	59 479	181 353

► **Champ : France, Public + Privé sous contrat.**

RERS 2024, DEPP

Lecture : 51,7% des élèves inscrits (dans un établissement relevant du ministère chargé de l'éducation nationale) en première année de CAP en deux ans (sous statut scolaire) à la rentrée 2023 viennent de troisième (hors Segpa, hors ULIS).

4 Évolution des redoublements, passages et sorties dans un établissement relevant du ministère chargé de l'éducation nationale (1), en %

		2017	2018	2019	2020 (2)	2020 (3)	2021	2022	2023
CAP 2 ans 1^{re} année	Redoublement	4,3	4,4	4,3	3,9	3,1	3,4	3,5	3,1
	Passage en 2 ^e année	75,9	76,1	75,4	81,3	75,7	71,5	69,2	70,4
	Autres orientations	2,3	2,6	1,8	2,0	2,3	2,5	2,3	2,5
	Sorties de l'éducation nationale	17,5	16,9	18,5	12,8	18,9	22,6	25,0	24,0
CAP 2 ans 2^e année	Redoublement	5,1	5,6	5,6	5,0	5,0	5,2	5,5	5,5
	Passage en bac pro	21,7	21,2	21,0	22,3	21,7	20,2	19,2	19,3
	Autres orientations	7,3	6,9	7,5	6,6	6,6	5,9	5,2	5,5
	Sorties de l'éducation nationale	65,9	66,3	65,9	66,1	66,7	68,7	70,1	69,7
BMA 2 ans 1^{re} année	Redoublement	0,7	0,7	1,2	3,0	2,7	2,3	4,3	3,7
	Passage en 2 ^e année	84,7	85,7	86,0	87,2	85,7	83,2	81,0	81,5
	Autres orientations	1,0	1,3	1,0	0,6	0,6	1,5	1,0	1,5
	Sorties de l'éducation nationale	13,6	12,3	11,8	9,2	11,0	13,0	13,7	13,3
BMA 2 ans 2^e année	Redoublement	4,2	4,9	3,2	3,0	2,9	3,0	3,7	4,0
	Autres orientations et sorties de l'éducation nationale	95,8	95,1	96,8	97,0	97,1	97,0	96,3	96,0
Bac pro 3 ans Seconde pro	Redoublement	3,3	3,2	3,0	2,5	2,2	2,2	2,2	2,2
	Passage en bac pro 3 ans : première pro	84,4	84,3	84,5	87,7	84,9	82,7	80,9	82,2
	Autres orientations	2,7	2,8	2,7	2,4	3,3	3,7	3,5	3,5
	Sorties de l'éducation nationale	9,6	9,7	9,8	7,4	9,6	11,4	13,4	12,1
Bac pro 3 ans Première pro	Redoublement	1,5	1,9	1,6	1,0	1,1	1,4	1,4	1,4
	Passage en bac pro 3 ans : terminale pro	87,9	86,9	86,8	90,4	88,9	86,4	85,1	85,9
	Autres orientations	0,6	0,8	0,7	0,5	0,7	0,7	0,8	0,7
	Sorties de l'éducation nationale	10,0	10,4	10,9	8,1	9,3	11,5	12,7	12,0
Bac pro en 3 ans Terminale pro	Redoublement	6,2	5,5	5,4	2,8	2,8	3,2	4,5	4,6
	Autres orientations et sorties de l'éducation nationale	93,8	94,5	94,6	97,2	97,2	96,8	95,5	95,4

► **Champ : France, Public + Privé sous contrat.**

RERS 2024, DEPP

1. Compte tenu des faibles effectifs, les évolutions relatives aux BMA doivent être interprétées avec précaution.

2. et 3. La méthode de calcul des taux de passage a été modifiée à partir de 2020. La colonne 2020 (2) fait référence à l'ancienne méthode et la colonne 2020 (3) à la nouvelle.

À la rentrée 2023, les lycées professionnels relevant de l'éducation nationale scolarisent 110 000 élèves en CAP, dont 55,5% des élèves dans les spécialités de la production et 44,5% dans celles des services (2). En CAP, les trois spécialités de formation les plus suivies sont « commerce, vente » (17,6%), « agroalimentaire, alimentation, cuisine » (13,0%) et « électricité, électronique » (6,7%).

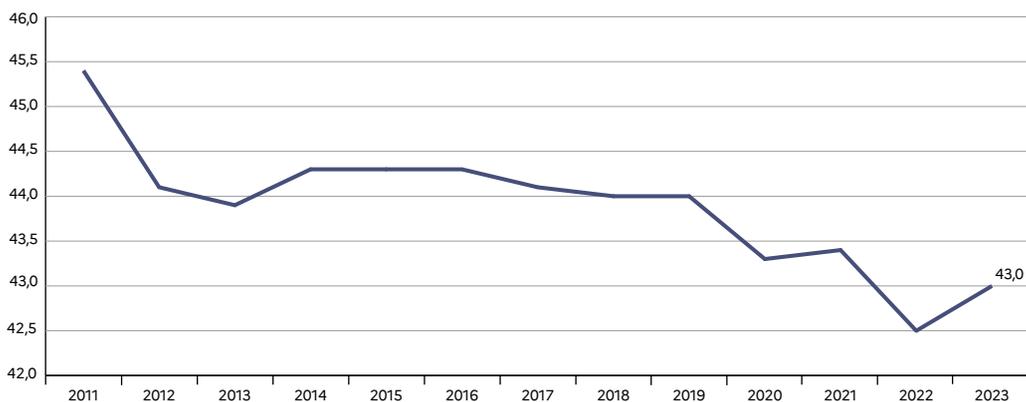
Les élèves inscrits en baccalauréat professionnel ou BMA sont 517 600, dont 139 800 dans une seconde professionnelle relevant d'une famille de métiers, c'est-à-dire d'un regroupement de certaines spécialités de formation (3). La répartition entre les deux secteurs de formation est, à l'inverse de celle des CAP, en faveur cette fois des services (59,6%) avec en particulier les

spécialités « commerce, vente » (23,5%), « spécialités plurivalentes sanitaires et sociales » (12,5%) et « spécialités plurivalentes des services » (11,0%).

Au total, 43,0% des élèves inscrits en lycée en CAP, en baccalauréat professionnel ou en BMA préparent un diplôme relevant des spécialités de la production (1). Les filles sont peu présentes dans les spécialités de la production (20,4% en CAP, 14,4% en baccalauréat professionnel ou BMA), alors que dans les spécialités des services, six élèves sur dix sont des filles.

Un élève sur quatre suivant une spécialité des services est scolarisé dans un établissement privé sous contrat, contre seulement un élève sur neuf pour les spécialités de la production.

1 Proportion d'élèves préparant un CAP, un baccalauréat professionnel ou un BMA inscrits en lycée dans une spécialité de la production, en %



► Champ : France, Public + Privé sous contrat.

RERS 2024, DEPP

Précisions

Population concernée – Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère chargé de l'éducation nationale (y compris EREA).

Source
DEPP, Système d'information Scolarité.

2 Répartition des élèves préparant un CAP, un baccalauréat professionnel ou un BMA en lycée selon la spécialité de formation à la rentrée 2023

Groupes de spécialités de formation	CAP				Bac pro et BMA			
	Effectifs	Part du total (%)	Part du privé (%)	Part des filles (%)	Effectifs	Part du total (%)	Part du privé (%)	Part des filles (%)
200 Technologies industrielles fondamentales	319	0,3	14,4	24,5	33 614	6,5	13,4	4,3
201 Technologie de commandes des transformations industrielles	951	0,9	10,8	12,1	13 980	2,7	8,9	5,9
210 Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture	9	0,0	0,0	0,0				
211 Productions végétales, cultures spécialisées	464	0,4	4,5	32,1	106	0,0	0,0	43,4
212 Productions animales, élevages spécialisés					153	0,0	0,0	7,2
213 Forêts, espaces verts, faune sauvage, pêche	43	0,0	9,3	11,6	83	0,0	0,0	10,8
214 Aménagement paysager, parcs, jardins, espaces verts, etc.	629	0,6	0,0	7,8	298	0,1	1,3	17,8
220 Spécialités pluritechnologiques des transformations	243	0,2	16,9	38,3	1 807	0,3	6,8	35,9
221 Agroalimentaire, alimentation, cuisine	14 275	13,0	13,8	42,4	13 883	2,7	17,0	38,4
222 Transformations chimiques et apparentées	13	0,0	0,0	30,8				
224 Métallurgie	643	0,6	7,5	70,9	431	0,1	5,8	48,0
224 Matériaux de construction, verre, céramique	407	0,4	4,7	68,3	799	0,2	20,5	54,2
225 Plasturgie, matériaux composites	175	0,2	0,0	9,7	1 052	0,2	4,0	13,2
227 Énergie, génie climatique	2 060	1,9	9,8	0,7	5 267	1,0	9,7	1,0
230 Spécialités pluritechnologiques génie civil, construction, bois	1 700	1,5	24,7	6,6	9 794	1,9	14,8	42,5
231 Mines et carrières, génie civil, topographie	891	0,8	5,2	1,5	1 986	0,4	2,5	9,4
232 Bâtiment : construction et couverture	2 568	2,3	2,5	2,8	2 172	0,4	2,2	6,0
233 Bâtiment : finitions	6 222	5,7	4,2	9,5	3 058	0,6	7,9	28,3
234 Travail du bois et de l'ameublement	6 230	5,7	7,8	13,1	12 424	2,4	12,4	18,6
240 Spécialités pluritechnologiques des matériaux souples	493	0,4	0,0	77,9	67	0,0	0,0	77,6
241 Textile	60	0,0	0,0	90,0				
242 Habillement	2 425	2,2	11,6	88,3	10 089	1,9	10,6	89,4
243 Cuir et peaux	365	0,3	0,0	67,7	890	0,2	0,0	81,5
250 Spécialités pluritechnologiques en mécanique-électricité					17 106	3,3	10,9	3,4
251 Mécanique générale et de précision, usinage	408	0,4	5,4	16,2	399	0,1	0,0	17,0
252 Moteurs et mécanique auto	5 373	4,9	10,8	3,5	23 589	4,6	10,4	4,9
253 Mécanique aéronautique et spatiale	92	0,1	0,0	5,4	2 275	0,4	14,6	9,0
254 Structures métalliques	6 648	6,0	6,0	4,3	9 248	1,8	5,9	4,8
255 Électricité, électronique	7 399	6,7	11,2	2,2	44 410	8,6	16,0	2,3
Total spécialités de la production	61 105	55,5	9,6	20,4	208 980	40,4	12,3	14,4
300 Spécialités plurivalentes des services	171	0,2	0,6	34,5	56 966	11,0	19,0	62,8
311 Transport, manutention, magasinage	4 173	3,8	17,7	12,6	12 951	2,5	11,9	18,3
312 Commerce, vente	19 340	17,6	19,7	53,6	121 748	23,5	23,5	53,1
322 Techniques de l'imprimerie et de l'édition	1 248	1,1	25,4	53,0	3 154	0,6	15,4	40,4
323 Techniques de l'image et du son, métiers connexes du spectacle	58	0,1	0,0	63,8	6 242	1,2	49,6	57,1
330 Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales	3 588	3,3	19,2	87,2	64 768	12,5	30,0	88,1
331 Santé	83	0,1	0,0	53,0	2 936	0,6	26,2	61,1
332 Travail social	5 036	4,6	37,6	95,1				
334 Accueil, hôtellerie, tourisme	7 011	6,4	13,7	66,4	16 348	3,2	14,0	45,0
336 Coiffure, esthétique, autres services aux personnes	3 981	3,6	39,2	86,0	11 492	2,2	36,4	96,3
340 Spécialités plurivalentes des services à la collectivité	123	0,1	16,3	45,5				
343 Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement	1 188	1,1	3,6	57,3	2 371	0,5	1,0	64,2
344 Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance	2 922	2,7	39,0	32,8	9 617	1,9	33,6	35,1
Total spécialités des services	48 922	44,5	22,8	60,0	308 593	59,6	24,1	61,5
Ensemble des spécialités	110 027	100,0	15,5	38,0	517 573	100,0	19,4	42,5

► Champ : France, Public + Privé sous contrat.

Lecture : 44,5% des élèves de CAP se forment dans les spécialités des services. 22,8% des élèves en CAP des services fréquentent un établissement privé. 60,0% des élèves en CAP des services sont des filles.

RERS 2024, DEPP

3 Répartition des élèves préparant une seconde professionnelle en lycée selon la famille de métiers suivie à la rentrée 2023

Famille de métiers	Effectifs
Construction durable du bâtiment et des travaux publics	4 223
Gestion administrative, du transport et de la logistique	21 550
Relation client	41 055
Mer	10
Industries graphiques et communication	1 057
Alimentation	1 698
Beauté et bien-être	4 110
Études et modélisation numérique du bâtiment	3 235
Aéronautique	908
Hôtellerie-restauration	9 293
Maintenance des matériels et des véhicules	8 740
Réalisation d'ensembles mécaniques et industriels	6 210
Agencement, menuiserie et ameublement	3 392
Transitions numérique et énergétique	27 087
Pilotage et maintenance d'installations automatisées	7 243
Total des élèves en seconde professionnelle classée en famille de métiers	139 811
Total hors famille de métiers	41 542
Total des élèves en seconde professionnelle	181 353

► Champ : France, Public + Privé sous contrat.

Lecture : parmi les 181 353 élèves de seconde professionnelle (sous statut scolaire), 139 811 sont inscrits dans une spécialité regroupée dans une famille de métiers et 41 542 le sont dans une spécialité hors famille de métiers.

RERS 2024, DEPP

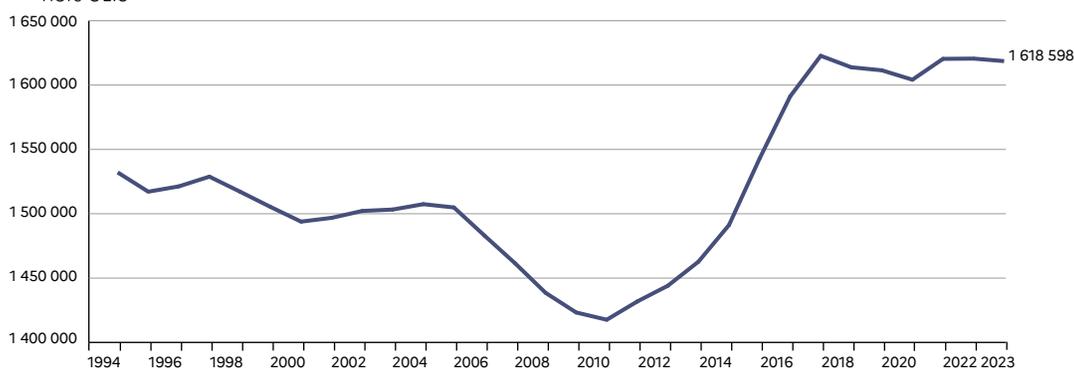
À la rentrée 2023, les **formations générales et technologiques** en lycées publics ou privés sous contrat comptent 1 618 600 élèves en France (1). Après une baisse continue entre 2005 et 2010, les effectifs augmentent entre 2010 et 2017 du fait d'une démographie plus favorable et de l'arrivée au lycée de la génération 2000. Puis, deux effets se conjuguent et s'opposent : d'une part, l'attractivité de la filière générale et technologique au lycée par rapport à la voie professionnelle et, d'autre part, la baisse de la démographie. Les effectifs diminuent légèrement entre 2017 et 2020 (-18 500 élèves en trois ans), puis augmentent de nouveau entre 2020 et 2022 (+16 200 élèves) avant de diminuer en 2023 (-2 000 élèves).

Dans ces formations, la série générale accueille sept élèves de terminale sur dix et les séries technologiques trois sur dix. Entre 1994 et 2003, l'évolution s'est faite

au profit de la voie technologique (+4 points de pourcentage), avec notamment le développement des séries tertiaires STT-STMG et SMS-ST2S. Depuis 2004, la tendance s'inverse au profit de la voie générale (2). Toutefois, à la rentrée 2023, la série générale regroupe 72,0% des élèves de terminale, contre 72,8% un an plus tôt. En terminale, 6,8% des élèves sont scolarisés dans les séries technologiques de la production (STI2D et STL) et 21,2% dans les séries des services.

Les filles sont majoritaires dans les formations générales et technologiques en lycée (53,9%), avec des disparités selon les séries (3). Elles sont majoritaires dans les séries générales (55,6% en terminale) et tertiaires (53,5% en terminale STMG, 83,5% en ST2S). À l'inverse, elles sont sous-représentées dans la série technologique à caractère scientifique STI2D (9,9% en terminale).

1 Évolution des effectifs des séries générales et technologiques dans les établissements de l'éducation nationale, hors ULIS



► Champ : France (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé sous contrat.

RERS 2024, DEPP

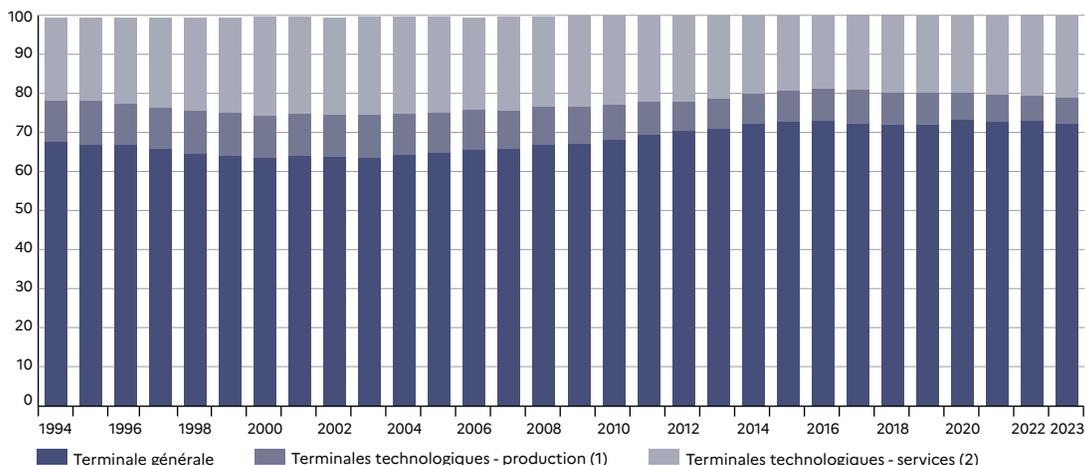
Précisions

Mise en place en 1992, l'organisation du second cycle général et technologique a connu une première réforme à la rentrée 2010. En 2019, elle connaît une deuxième réforme qui s'achèvera avec le baccalauréat de la session 2021.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 23.51 ; 22.39.

2 Évolution du poids de la terminale générale et des séries de terminale technologique, hors ULIS, en %



► Champ : France (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé sous contrat.

1. Séries ST1, STI2D, STL, STAV.

2. Séries STT/STG/STMG, SMS/ST2S, STD2A, TMD/S2TMD, STHR.

Note : la somme des pourcentages ne fait pas 100% pour chaque année en raison des effectifs d'élèves inscrits en brevet de technicien qui n'apparaissent pas dans le graphique.

RERS 2024, DEPP

3 Répartition des élèves des formations générales et technologiques selon le sexe et la série à la rentrée 2023, hors ULIS

Séries	Public		Privé sous contrat		Public + Privé	
	Total	Part des filles (%)	Total	Part des filles (%)	Total	Part des filles (%)
Secondes						
Seconde GT	438 159	53,9	119 664	53,0	557 823	53,7
Techno. STHR et BT	1 837	53,3	278	52,5	2 115	53,2
Total Secondes	439 996	53,9	119 942	53,0	559 938	53,7
Premières						
Première générale	293 232	55,8	91 309	53,3	384 541	55,2
STI2D	25 012	10,5	3 496	7,6	28 508	10,1
STL	5 883	57,8	870	52,4	6 753	57,1
STT/STMG	67 377	53,9	11 724	49,2	79 101	53,2
SMS/ST2S	16 390	84,2	5 229	82,4	21 619	83,7
STD2A	2 940	80,7	1 195	78,2	4 135	80,0
TMD/S2TMD	437	65,2	25	72,0	462	65,6
STHR	2 062	54,7	304	53,6	2 366	54,6
Brevet de technicien	172	79,7	35	65,7	207	77,3
Total Premières	413 505	54,1	114 187	53,1	527 692	53,9
Terminales						
Terminale générale	293 482	56,1	89 054	53,9	382 536	55,6
STI2D	25 583	10,1	3 572	8,0	29 155	9,9
STL	5 864	57,1	831	54,4	6 695	56,8
STT/STMG	72 258	54,1	11 825	50,0	84 083	53,5
SMS/ST2S	16 189	83,8	5 651	82,7	21 840	83,5
STD2A	2 746	80,7	1 111	80,1	3 857	80,6
TMD/S2TMD	384	63,8	20	95,0	404	65,3
STHR	1 889	54,2	298	54,0	2 187	54,2
Brevet de technicien	175	78,9	36	58,3	211	75,4
Total Terminales	418 570	54,2	112 398	53,8	530 968	54,1
Total	1 272 071	54,1	346 527	53,3	1 618 598	53,9

► Champ : France, Public + Privé sous contrat.

RERS 2024, DEPP

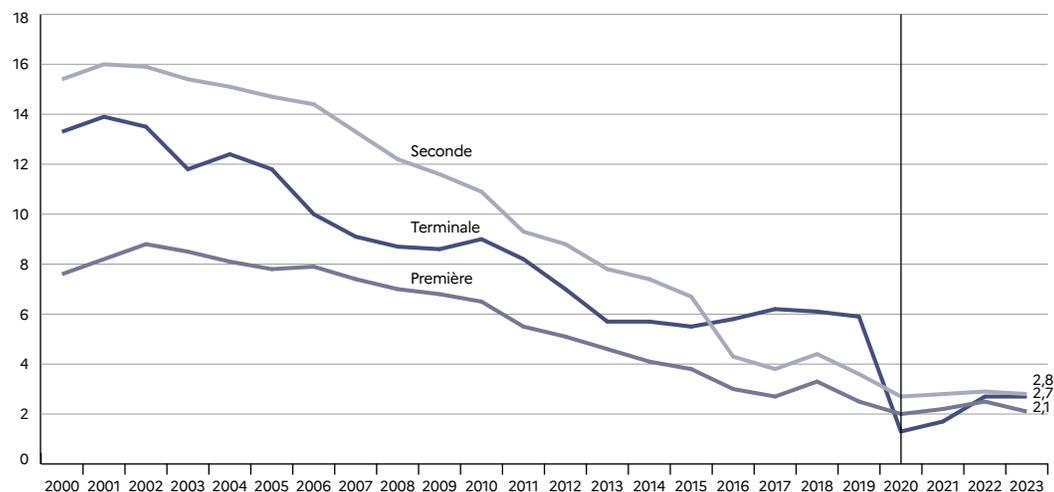
Les élèves scolarisés dans les formations générales et technologiques en lycée relevant de l'éducation nationale arrivent très souvent « à l'heure » : à 15 ans en seconde (89,0%), à 16 ans en première (86,7%) et à 17 ans en terminale (84,7%), âges théoriques d'entrée dans ces classes (2). Ces proportions ont fortement augmenté depuis la fin des années 1980, où à peine la moitié des élèves étaient « à l'heure » en seconde (3).

Ces évolutions s'expliquent par la baisse du redoublement en primaire et au collège. Les **taux de redoublement** ont également diminué au lycée général et technologique depuis le début des années 2000 (1). À la rentrée 2023, le redoublement concerne 2,8% des élèves de seconde, 2,1% des élèves de première et 2,7% des élèves de terminale.

À l'issue de la seconde, les passages en première ont augmenté dans la voie générale (+0,8 point) mais restent à un niveau inférieur aux années 2020 et 2021. En revanche, les passages de la seconde vers la première technologique ont diminué légèrement (-0,3 point) (4). Les élèves de seconde sont par ailleurs 3,2% à se réorienter vers les formations professionnelles en lycée.

En formations générales et technologiques, les élèves sont plus souvent en avance dans le secteur privé que dans le secteur public. Quel que soit le secteur d'enseignement, les filles arrivent toujours plus souvent « à l'heure » que les garçons.

1 Évolution du taux de redoublement dans les établissements de l'éducation nationale, en %



► Champ : France (hors Mayotte avant 2011), Public + Privé sous contrat.

RERS 2024, DEPP

Lecture : 2,8% des élèves inscrits en seconde générale à la rentrée 2022 redoublent cette classe à la rentrée 2023 dans un établissement relevant du ministère chargé de l'éducation nationale.
Note : la méthode de calcul du taux de redoublement a été modifiée à partir de 2020 mais l'impact sur les valeurs de cet indicateur au lycée GT est très faible.

Précisions

La méthode de calcul des flux a été modifiée à partir de 2020. Voir Note d'Information 23.51.

Population concernée – Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère chargé de l'éducation nationale (y compris EREA, et y compris ULIS à partir de 2016).

Taux de passage, taux de sortie dans le second degré de l'éducation nationale – Voir « Glossaire ».

2 Les formations générales et technologiques en lycée : répartition selon le sexe et l'âge à la rentrée 2023

	Public		Privé sous contrat		Public + Privé	
	Effectifs	dont filles	Effectifs	dont filles	Effectifs	%
Seconde						
14 ans ou moins	14 382	6 648	6 666	2 989	21 048	3,8
15 ans	391 668	213 060	106 624	57 433	498 292	89,0
16 ans	30 336	15 626	6 147	2 920	36 483	6,5
17 ans ou plus	3 610	1 907	505	261	4 115	0,7
Total seconde	439 996	237 241	119 942	63 603	559 938	100,0
Première						
15 ans ou moins	14 510	6 729	6 576	2 946	21 086	4,0
16 ans	359 458	196 842	98 087	53 244	457 545	86,7
17 ans	35 467	17 998	8 793	4 094	44 260	8,4
18 ans ou plus	4 070	2 202	731	362	4 801	0,9
Total première	413 505	223 771	114 187	60 646	527 692	100,0
Terminale						
16 ans ou moins	14 166	6 818	6 182	2 872	20 348	3,8
17 ans	353 594	194 800	96 363	52 868	449 957	84,7
18 ans	43 985	21 724	9 002	4 286	52 987	10,0
19 ans ou plus	6 825	3 462	851	402	7 676	1,4
Total terminale	418 570	226 804	112 398	60 428	530 968	100,0
ULIS en formations GT en lycée (1)	140	47	82	29	222	100,0
Ensemble	1 272 211	687 863	346 609	184 706	1 618 820	

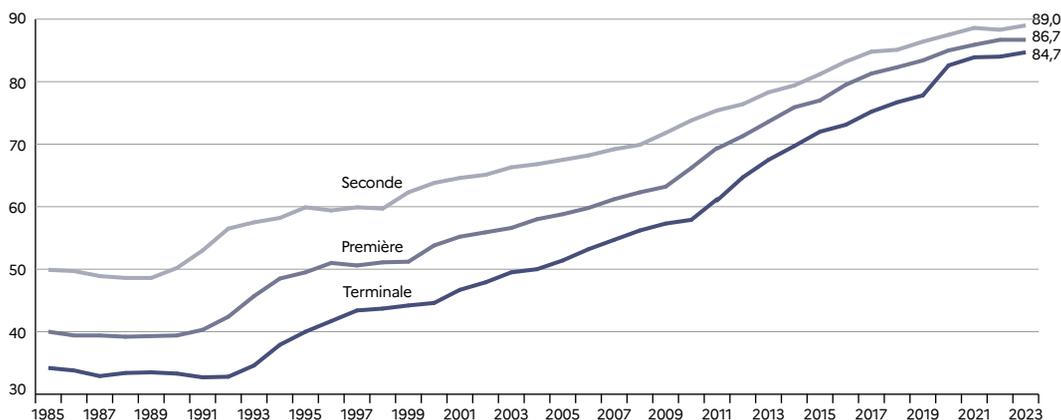
RERS 2024, DEPP

► Champ : France, Public + Privé sous contrat.

1. Les élèves des dispositifs ULIS sont scolarisés à tous les niveaux; compte tenu de la faiblesse des effectifs, ils n'ont pas été répartis par niveau, par âge et par sexe.

Note : les lignes en italique sont celles de l'âge théorique des élèves.

3 Évolution de la part d'élèves « à l'heure », en %



RERS 2024, DEPP

► Champ : France (hors Mayotte avant 2011), Public + Privé sous contrat.

4 Évolution des taux de passage et des taux de sorties d'établissements de l'éducation nationale, en %

	2016	2017	2018	2019	2020 (1)	2020 (2)	2021	2022	2023
Passages dans l'éducation nationale									
Seconde vers lycée professionnel	3,1	3,2	3,2	3,0	2,7	2,9	3,1	3,4	3,2
Seconde vers première générale	65,5	65,6	65,5	67,3	67,7	67,2	67,1	65,6	66,4
Seconde vers première technologique	24,2	24,4	24,0	23,1	24,1	23,7	23,4	24,0	23,7
Total seconde vers première générale et technologique	89,7	90,0	89,5	90,4	91,6	90,9	90,5	89,6	90,1
Sorties de l'éducation nationale en fin de seconde	2,9	2,9	2,9	3,0	2,6	3,4	3,6	4,1	3,9
Première vers terminale	95,0	95,3	94,5	95,4	96,1	95,6	95,2	94,4	94,9
Sorties de l'éducation nationale en fin de première	1,8	1,8	1,9	1,8	1,5	2,1	2,2	2,7	2,6

RERS 2024, DEPP

► Champ : France, Public + Privé sous contrat.

Lecture : 3,2% des élèves inscrits en seconde générale à la rentrée 2022 suivent une formation professionnelle (sous statut scolaire) à la rentrée 2023 dans un établissement relevant du ministère chargé de l'éducation nationale.

1. et 2. La méthode de calcul du taux de redoublement a été modifiée à partir de 2020. La colonne 2020 (1) fait référence à l'ancienne méthode et la colonne 2020 (2) à la nouvelle.

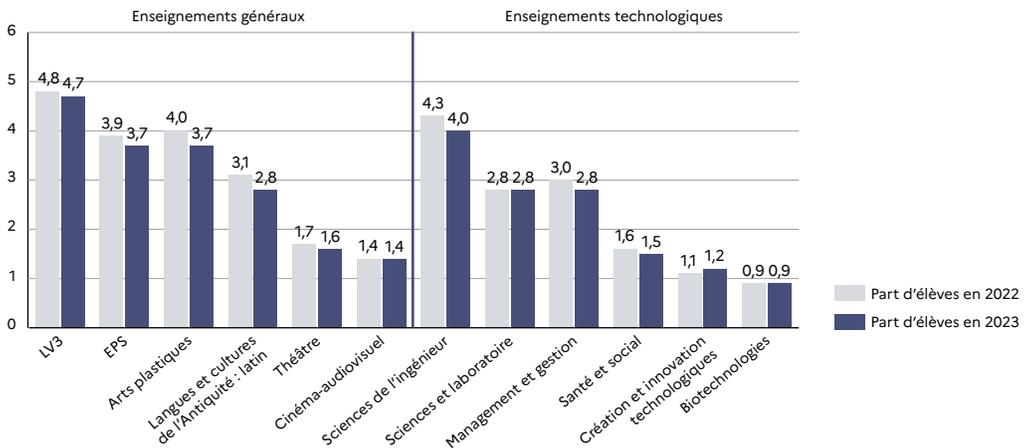
À la rentrée 2023, les classes de seconde des établissements publics et privés sous contrat accueillent 559 900 élèves. La quasi-totalité d'entre eux (99,6%) sont inscrits en **seconde générale et technologique (GT)** (2). Les filles sont majoritaires (53,7%). L'enseignement privé sous contrat scolarise 21,4% des élèves de seconde. Depuis 2019, la réforme de la classe de seconde GT permet aux élèves de choisir un ou deux enseignements optionnels facultatifs, généraux ou technologiques. Les enseignements optionnels de langues et cultures de l'Antiquité – latin ou grec – peuvent être choisis en plus de ces deux enseignements.

En 2023, un élève sur cinq (20,6%) de seconde GT a choisi un enseignement optionnel général (3). L'enseignement le plus suivi est la LV3 (4,7% des secondes GT), puis les

arts plastiques et l'EPS (3,7% pour chacun de ces enseignements). Plus globalement, les matières artistiques (« arts plastiques », « théâtre », « cinéma-audiovisuel », « musique », « histoire des arts », « danse ») regroupent 8,2% des élèves (1).

Un élève sur sept (14,0%) a choisi de suivre un enseignement optionnel de type technologique (4). Les enseignements les plus suivis sont « sciences de l'ingénieur » (4,0%), « sciences et laboratoire » (2,8%) et « management et gestion » (2,8%). Les options « culture et pratique du théâtre, de la danse ou de la musique » – plus spécifiques à une première « sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse » – sont relativement peu choisies.

1 Évolution entre 2022 et 2023 de la proportion d'élèves de seconde GT dans les enseignements optionnels les plus choisis, en %



► Champ : France, Public + Privé sous contrat.

RERS 2024, DEPP

Précisions

Population concernée – Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère chargé de l'éducation nationale (y compris EREA).

Options ou enseignements au choix du second degré – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 23.51 ; 22.39.

2 Répartition des élèves de seconde à la rentrée 2023

	Seconde GT	Seconde STHR	Seconde BT	Total
Public	438 159	1 789	48	439 996
Privé	119 664	249	29	119 942
Ensemble	557 823	2 038	77	559 938
Répartition (%)	99,6	0,4	ε	100,0
Part des filles (%)	53,7	53,3	50,6	53,7

► Champ : France, Public + Privé sous contrat.

RERS 2024, DEPP

3 Répartition des élèves de seconde GT selon l'enseignement optionnel facultatif général suivi à la rentrée 2023

	Public	Privé	Total	Part sur le total des secondes GT	Filles	Garçons	Part des filles (%)
LV3	18 709	7 562	26 271	4,7	17 481	8 790	66,5
EPS	14 954	5 792	20 746	3,7	6 697	14 049	32,3
Arts plastiques	13 849	6 785	20 634	3,7	15 997	4 637	77,5
Langues et cultures de l'Antiquité : latin	9 704	6 144	15 848	2,8	9 367	6 481	59,1
Théâtre	6 899	2 063	8 962	1,6	6 491	2 471	72,4
Cinéma-audiovisuel	6 406	1 306	7 712	1,4	4 560	3 152	59,1
Langues et cultures de l'Antiquité : grec	3 016	1 711	4 727	0,8	2 898	1 829	61,3
Musique	3 685	928	4 613	0,8	2 904	1 709	63,0
Histoire des arts	2 469	389	2 858	0,5	2 186	672	76,5
Danse	1 120	56	1 176	0,2	1 088	88	92,5
Langue des signes française	501	580	1 081	0,2	901	180	83,3
Arts du cirque	145	0	145	ε	108	37	74,5
Écologie-agronomie-territoires-développement durable	15	5	20	ε	19	1	95,0
Ensemble	81 472	33 321	114 793	20,6	70 697	44 096	61,6

► Champ : France, Public + Privé sous contrat.

RERS 2024, DEPP

Lecture : 20,6% des élèves de seconde GT suivent un enseignement optionnel général. 4,7% des élèves de seconde GT suivent une LV3; 66,5% de ces élèves sont des filles.

4 Répartition des élèves de seconde GT selon l'enseignement optionnel facultatif technologique suivi à la rentrée 2023

	Public	Privé	Total	Part sur le total des secondes GT	Filles	Garçons	Part des filles (%)
Sciences de l'ingénieur	17 766	4 308	22 074	4,0	3 290	18 784	14,9
Sciences et laboratoire	11 699	3 997	15 696	2,8	8 803	6 893	56,1
Management et gestion	8 848	6 787	15 635	2,8	8 133	7 502	52,0
Santé et social	5 642	2 956	8 598	1,5	7 295	1 303	84,8
Création et innovation technologiques	5 302	1 295	6 597	1,2	1 024	5 573	15,5
Biotechnologies	2 946	1 890	4 836	0,9	2 957	1 879	61,1
Création et culture - design	2 678	986	3 664	0,7	2 879	785	78,6
Atelier artistique	512	80	592	0,1	452	140	76,4
Culture et pratique de la musique	213		213	ε	104	109	48,8
Culture et pratique de la danse	165		165	ε	138	27	83,6
Culture et pratique du théâtre	75		75	ε	57	18	76,0
Hippologie et équitation ou autres pratiques sportives	15	5	20	ε	19	1	95,0
Pratiques sociales et culturelles	15		15	ε	7	8	46,7
Ensemble	55 876	22 304	78 180	14,0	35 158	43 022	45,0

► Champ : France, Public + Privé sous contrat.

RERS 2024, DEPP

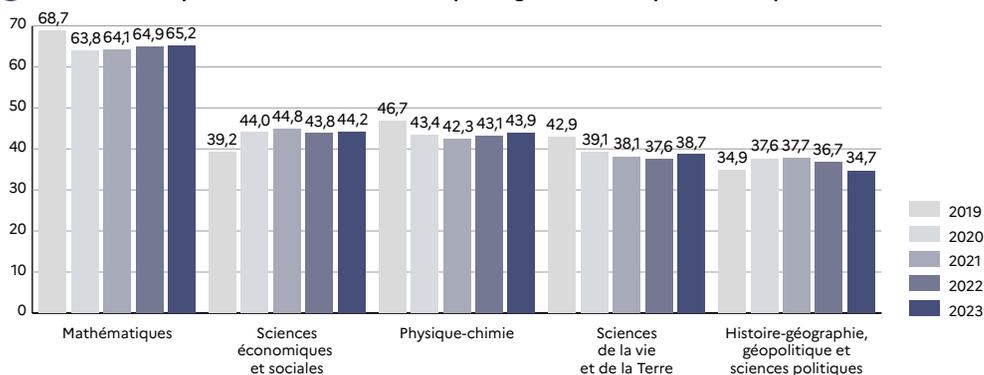
Lecture : 14,0% des élèves de seconde GT suivent un enseignement optionnel technologique à la rentrée 2023. 4,0% des élèves de seconde GT suivent « sciences de l'ingénieur »; 14,9% de ces élèves sont des filles.

À la rentrée 2023, l'enseignement de spécialité le plus largement choisi en première générale est toujours la spécialité « mathématiques » qui regroupe 65,2% des élèves (1) (2). La proportion d'élèves ayant choisi cet enseignement augmente très légèrement pour la troisième année consécutive (+0,3 point par rapport à 2022). Le deuxième enseignement le plus choisi en 2023 est la spécialité « sciences économiques et sociales » suivie par 44,2% des élèves (+0,4 point par rapport à 2022). Choisie par 43,9% des élèves, la « physique-chimie » occupe la troisième place, devant les « sciences de la vie et de la Terre » (38,7%), l'« histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques » (34,7%) et les « langues, littératures et civilisations étrangères et régionales » (LLCER) (30,4%). L'enseignement « humanités, littérature et philosophie »

concerne un élève sur cinq (18,7%) et l'enseignement « numérique et sciences informatiques » un élève sur dix alors que les douze autres spécialités sont nettement moins suivies.

Les « mathématiques » restent la spécialité la plus choisie. Cependant, elles sont plus fréquemment suivies par les garçons : 76,2% contre 56,2% des filles; ces parts sont en très légère hausse. Elles sont également plus fréquemment suivies par les élèves dont l'origine sociale est très favorisée : 72,6% contre 58,1% pour les élèves ayant une origine sociale défavorisée (3). Les garçons choisissent également majoritairement la « physique-chimie » (53,8%), alors que ce n'est que le sixième enseignement de spécialité le plus choisi par les filles (35,9%).

1 Évolution de la part d'élèves suivant les cinq enseignements de spécialité les plus choisis, en %



► Champ : France, Public + Privé sous contrat.

RERS 2024, DEPP

Précisions

Population concernée – Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère chargé de l'éducation nationale (y compris EREA).

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 24.06; 23.06.

2 Effectifs d'élèves de première générale par enseignement de spécialité à la rentrée 2023

Enseignement de spécialité	Effectifs d'élèves ayant fait ce choix	Part d'élèves ayant fait ce choix (%)	Part de filles ayant fait ce choix (%)	Part de garçons ayant fait ce choix (%)	Proportion de filles (%)
Mathématiques	250 704	65,2	56,2	76,2	47,7
Sciences économiques et sociales	169 838	44,2	46,9	40,8	58,7
Physique-chimie	168 847	43,9	35,9	53,8	45,1
Sciences de la vie et de la Terre	148 964	38,7	41,5	35,3	59,2
Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques	133 286	34,7	39,1	29,2	62,3
Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales (LLCER)	116 828	30,4	36,8	22,5	66,9
Humanités, littérature et philosophie	72 044	18,7	27,3	8,2	80,4
Numérique et sciences informatiques (NSI)	38 957	10,1	3,5	18,3	19,3
Sciences de l'ingénieur (SI)	17 340	4,5	1,3	8,4	16,5
Arts plastiques	13 981	3,6	5,2	1,7	79,6
Éducation physique, pratiques et culture sportives	7 440	1,9	1,1	2,9	32,2
Cinéma-audiovisuel	5 167	1,3	1,5	1,1	63,6
Histoire des arts	3 231	0,8	1,2	0,4	80,9
Théâtre	2 869	0,7	1,0	0,4	76,9
Musique	1 896	0,5	0,5	0,4	60,8
Littérature et LCA latin	620	0,2	0,2	0,1	74,5
Danse	512	0,1	0,2	0,0	89,8
Littérature et LCA grec	206	0,1	0,1	0,0	72,3
Arts du cirque	121	0,0	0,0	0,0	67,8
Biologie écologie (1)	8	0,0	0,0	0,0	62,5

► Champ : France, Public + Privé sous contrat.

RERS 2024, DEPP

1. Généralement cet enseignement est proposé dans les lycées agricoles.

Lecture : en 2023, 56,2% des filles suivent l'enseignement de spécialité « mathématiques », mais les filles sont minoritaires dans ces classes puisqu'elles représentent 47,7% des élèves.

3 Origine sociale des élèves de première générale par enseignement de spécialité à la rentrée 2023, en %

Enseignement de spécialité	Part d'élèves d'origine sociale très favorisée ayant fait ce choix	Part d'élèves d'origine sociale favorisée ayant fait ce choix	Part d'élèves d'origine sociale moyenne ayant fait ce choix	Part d'élèves d'origine sociale défavorisée ayant fait ce choix
Mathématiques	72,6	63,5	60,5	58,1
Sciences économiques et sociales	42,1	42,9	46,3	46,4
Physique-chimie	49,6	43,5	39,8	38,5
Sciences de la vie et de la Terre	36,6	41,1	39,6	40,6
Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques	33,6	34,1	36,0	35,3
Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales (LLCER)	26,8	30,3	33,1	33,7
Humanités, littérature et philosophie	15,1	19,6	20,7	22,5
Numérique et sciences informatiques (NSI)	10,3	10,1	9,5	10,4
Sciences de l'ingénieur (SI)	4,7	4,8	4,2	4,4
Arts plastiques	3,2	3,9	3,9	3,9
Éducation physique, pratiques et culture sportives	1,5	2,2	2,2	2,2
Cinéma-audiovisuel	1,2	1,5	1,4	1,4
Histoire des arts	0,7	0,8	1,0	0,9
Théâtre	0,7	0,7	0,8	0,8
Musique	0,5	0,5	0,5	0,5
Littérature et LCA latin	0,1	0,2	0,2	0,2
Danse	0,1	0,1	0,1	0,1
Littérature et LCA grec	0,0	0,1	0,1	0,1
Arts du cirque	0,0	0,0	0,0	0,0
Biologie écologie (1)	0,0	0,0	0,0	0,0

► Champ : France, Public + Privé sous contrat.

RERS 2024, DEPP

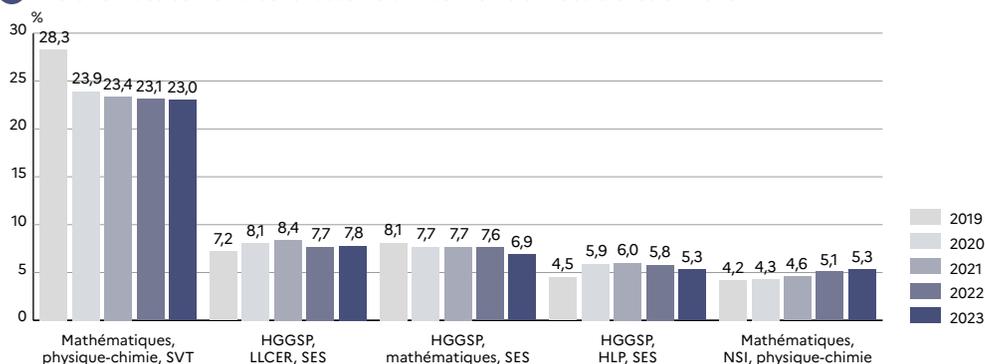
1. Généralement cet enseignement est proposé dans les lycées agricoles.

À la rentrée 2023, les élèves de première générale suivent 458 combinaisons de trois enseignements de spécialité. La combinaison « mathématiques, physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre (SVT) », la plus largement choisie, concerne 23,0% des élèves, mais sa part continue de baisser (-0,1 point par rapport à 2022) (1) (2). La deuxième combinaison la plus choisie – « histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques (HGGSP), langues, littératures et civilisations étrangères et régionales (LLCER), sciences économiques et sociales (SES) » – concerne seulement 7,8% des élèves.

Filles et garçons suivent des enseignements relativement différents : les filles sont un peu plus nombreuses en proportion à suivre la combinaison « mathématiques,

physique-chimie, SVT » (respectivement 23,9% et 22,0%, en légère hausse pour les filles mais en légère baisse pour les garçons) (3) (4). Parmi les cinq combinaisons les plus choisies par les garçons figure l'association des deux matières « mathématiques, physique-chimie » soit à « numérique, sciences informatiques (NSI) » (10,1%), soit à « sciences de l'ingénieur (SI) » (6,3%), alors que ces enseignements ne sont pratiquement pas suivis par les filles. Chez les filles, l'association des deux matières HGGSP et SES apparaît trois fois dans les cinq combinaisons les plus choisies (contre seulement une fois chez les garçons), et est associée soit à LLCER (9,1%), soit à « humanités, littérature et philosophie (HLP) » (7,0%), soit à « mathématiques » (6,3% chez les filles, 7,6% chez les garçons).

1 Évolution des combinaisons rassemblant au moins 5% des élèves en 2023



► Champ : France, Public + Privé sous contrat.

RERS 2024, DEPP

Précisions

Population concernée – Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère chargé de l'éducation nationale (y compris EREA).

Pour en savoir plus

- Notes d'information : 24.06; 23.06.

2 Effectifs d'élèves de première générale par combinaison d'enseignements de spécialité à la rentrée 2023

Combinaison d'enseignements de spécialité	2023			2022	2021	2020	2019
	Effectifs d'élèves	Part d'élèves (%)	Proportion de filles (%)	Part d'élèves (%)	Part d'élèves (%)	Part d'élèves (%)	Part d'élèves (%)
Mathématiques, physique-chimie, SVT	88 588	23,0	57,3	23,1	23,4	23,9	28,3
HGGSP, LLCER, SES	29 969	7,8	64,5	7,7	8,4	8,1	7,2
HGGSP, mathématiques, SES	26 514	6,9	50,4	7,6	7,7	7,7	8,1
HGGSP, humanités littéraires et philosophie (HLP), SES	20 230	5,3	73,9	5,8	6,0	5,9	4,5
Mathématiques, numérique-sciences informatiques (NSI), physique-chimie	20 342	5,3	14,7	5,1	4,6	4,3	4,2
Mathématiques, physique-chimie, SES	18 662	4,9	36,8	4,4	3,9	3,8	3,2
HGGSP, HLP, LLCER	13 262	3,4	82,0	4,0	4,0	4,1	4,4
Mathématiques, physique-chimie, science de l'ingénieur (SI)	12 932	3,4	15,9	3,6	3,7	3,8	4,3
LLCER, mathématiques, SES	13 890	3,6	59,2	3,6	3,6	3,3	3,4
Mathématiques, SVT, SES	11 332	2,9	57,3	2,7	2,8	3,0	3,3
LLCER, mathématiques, physique-chimie	10 164	2,6	44,6	2,4	2,2	2,3	2,1
HGGSP, SVT, SES	9 107	2,4	54,2	2,3	2,5	2,5	2,1
HLP, LLCER, SES	8 633	2,2	86,4	2,2	2,3	2,3	1,8
HGGSP, mathématiques, physique-chimie	6 439	1,7	39,0	1,7	1,6	1,7	1,5
LLCER, SES, SVT	4 971	1,3	69,9	1,1	1,1	1,1	0,8
Autres	89 534	23,3	59,8	22,9	22,2	21,3	19,7

RERS 2024, DEPP

► **Champ :** France, Public + Privé sous contrat.

Lecture : en 2023, 23,0% des élèves suivent la combinaison « mathématiques, physique-chimie, SVT ». Parmi ces élèves, 57,3% sont des filles.

3 Évolution des cinq combinaisons d'enseignements de spécialité les plus suivies par les filles à la rentrée 2023

Combinaison d'enseignements de spécialité	2023		2022	2021	2020	2019
	Effectifs d'élèves	Part de filles (%)				
Mathématiques, physique-chimie, SVT	50 793	23,9	23,5	24,0	24,3	28,8
HGGSP, LLCER, SES	19 334	9,1	9,1	10,1	9,6	8,4
HGGSP, HLP, SES	14 947	7,0	7,6	7,9	7,8	5,8
HGGSP, mathématiques, SES	13 358	6,3	7,0	7,2	7,1	7,8
HGGSP, HLP, LLCER	10 877	5,1	5,8	5,7	5,8	6,2
Autres	103 109	48,5	47,0	45,1	45,4	43,0
Total	212 418	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

RERS 2024, DEPP

► **Champ :** France, Public + Privé sous contrat.

Lecture : en 2023, 23,9% des filles suivent la combinaison « mathématiques, physique-chimie, SVT ».

4 Évolution des cinq combinaisons d'enseignements de spécialité les plus suivies par les garçons à la rentrée 2023

Combinaison d'enseignements de spécialité	2023		2022	2021	2020	2019
	Effectifs d'élèves	Part de garçons (%)				
Mathématiques, physique-chimie, SVT	37 795	22,0	22,5	22,7	23,3	27,7
Mathématiques, NSI, physique-chimie	17 348	10,1	9,7	9,0	8,4	8,2
HGGSP, mathématiques, SES	13 156	7,6	8,4	8,5	8,3	8,4
Mathématiques, physique-chimie, SI	10 882	6,3	6,8	7,0	7,4	8,3
Mathématiques, physique-chimie, SES	11 799	6,9	6,3	5,5	5,4	5,5
Autres	81 171	47,1	46,3	47,3	47,2	41,9
Total	172 151	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

RERS 2024, DEPP

► **Champ :** France, Public + Privé sous contrat.

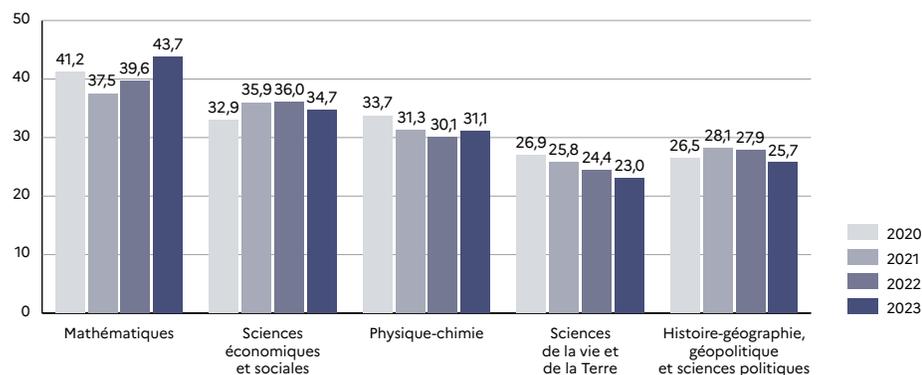
Lecture : en 2023, 22,0% des garçons suivent la combinaison « mathématiques, physique-chimie, SVT ».

À la rentrée 2023, l'enseignement de spécialité le plus choisi en terminale générale est, comme l'année précédente, la spécialité « mathématiques » : 43,7% des élèves ont effectué ce choix (1) (2). La proportion d'élèves concernés augmente nettement par rapport à 2022 (+4,1 points). De même, le deuxième enseignement le plus choisi est toujours la spécialité « sciences économiques et sociales », suivie par 34,7% des élèves (-1,3 point en un an). La « physique-chimie », suivie par 31,1% des élèves, reste le troisième enseignement le plus suivi, en hausse d'un point après deux années consécutives de baisse.

Filles et garçons optent pour des enseignements de spécialité bien différents. Si les « mathématiques » sont

l'enseignement le plus choisi, c'est avant tout le fait des garçons (57,5% contre 32,8% pour les filles, en hausse tant pour les filles que pour les garçons). Chez les filles, c'est l'enseignement des « sciences économiques et sociales » qui est le plus fréquemment choisi (37,0%, contre 31,7% pour les garçons). La « physique-chimie », suivie par 37,7% des garçons, ne concerne que 25,9% des filles. L'influence de l'origine sociale est également marquée. Les « mathématiques » sont l'enseignement le plus suivi par les élèves dont l'origine sociale est très favorisée (51,9%) alors qu'elles n'arrivent qu'en deuxième position chez les élèves ayant une origine sociale défavorisée (35,9%) (3). Chez ces derniers, ce sont les « sciences économiques et sociales » qui sont majoritaires (37,4%).

1 Évolution de la part d'élèves suivant les cinq enseignements de spécialité les plus choisis, en %



► Champ : France, Public + Privé sous contrat.

RERS 2024, DEPP

Précisions

Population concernée – Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère chargé de l'éducation nationale (y compris EREA).

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 24.06 ; 23.06.

2 Effectifs d'élèves de terminale générale par enseignement de spécialité à la rentrée 2023

Enseignement de spécialité	Effectifs d'élèves ayant fait ce choix	Part d'élèves ayant fait ce choix (%)	Part de filles ayant fait ce choix (%)	Part de garçons ayant fait ce choix (%)	Proportion de filles (%)
Mathématiques	167 347	43,7	32,8	57,5	41,6
Sciences économiques et sociales	132 627	34,7	37,0	31,7	59,4
Physique-chimie	118 973	31,1	25,9	37,7	46,2
Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques	98 227	25,7	29,0	21,5	62,8
Sciences de la vie et de la Terre	87 870	23,0	25,9	19,3	62,7
Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales	69 503	18,2	23,7	11,2	72,6
Humanités, littérature et philosophie	40 361	10,6	15,5	4,3	81,7
Numérique et sciences informatiques (NSI)	17 612	4,6	1,3	8,8	15,2
Arts plastiques	11 206	2,9	4,2	1,3	80,1
Sciences de l'ingénieur (SI)	5 823	1,5	0,4	2,9	14,3
Éducation physique et sportive	4 671	1,2	0,7	1,9	31,5
Cinéma-audiovisuel	4 011	1,0	1,2	0,8	64,0
Histoire des arts	2 264	0,6	0,9	0,3	80,9
Théâtre	2 186	0,6	0,8	0,3	77,6
Musique	1 250	0,3	0,3	0,3	58,6
Danse	372	0,1	0,2	0,0	87,9
Littératures, langues et culture de l'Antiquité : latin	292	0,1	0,1	0,0	78,1
Littératures, langues et culture de l'Antiquité : grec	105	0,0	0,0	0,0	82,9
Arts du cirque	103	0,0	0,0	0,0	63,1

► Champ : France, Public + privé sous contrat.

RERS 2024, DEPP

Lecture : en 2023, 32,8% des filles suivent l'enseignement de spécialité « mathématiques », les filles sont minoritaires dans ces classes puisqu'elles représentent 41,6% des élèves.

3 Origine sociale des élèves de terminale générale par enseignement de spécialité à la rentrée 2023, en %

Enseignement de spécialité	Part d'élèves d'origine sociale très favorisée ayant fait ce choix	Part d'élèves d'origine sociale favorisée ayant fait ce choix	Part d'élèves d'origine sociale moyenne ayant fait ce choix	Part d'élèves d'origine sociale défavorisée ayant fait ce choix
Mathématiques	51,9	41,4	39,0	35,9
Sciences économiques et sociales	32,3	33,6	36,9	37,4
Physique-chimie	36,7	30,2	27,3	25,8
Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques	24,5	25,5	26,9	26,4
Sciences de la vie et de la Terre	19,8	25,4	24,5	25,5
Langues, littératures et cultures étrangères et régionales	14,9	18,9	20,1	21,4
Humanités, littérature et philosophie	8,4	10,8	11,6	12,9
Numérique et sciences informatiques	4,1	4,9	4,7	5,2
Arts plastiques	2,5	3,1	3,2	3,3
Sciences de l'ingénieur	1,4	1,8	1,5	1,7
Éducation physique et sportive	0,9	1,4	1,4	1,5
Cinéma-audiovisuel	1,0	1,2	1,1	1,1
Histoire des arts	0,5	0,7	0,6	0,6
Théâtre	0,5	0,6	0,6	0,6
Musique	0,3	0,3	0,3	0,3
Danse	0,1	0,1	0,1	0,1
Littérature et langues et cultures de l'Antiquité : latin	0,1	0,1	0,1	0,1
Littérature et langues et cultures de l'Antiquité : grec	0,0	0,0	0,0	0,0
Arts du cirque	0,0	0,0	0,0	0,0

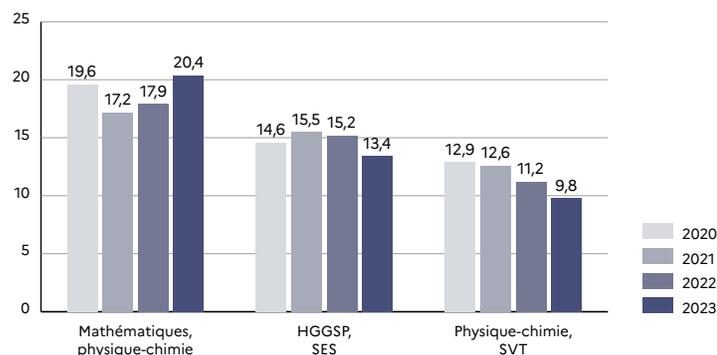
► Champ : France, Public + Privé sous contrat.

RERS 2024, DEPP

À la rentrée 2023, les élèves de terminale générale suivent 137 combinaisons de deux enseignements de spécialité. Les 16 combinaisons les plus courantes concernent neuf élèves sur dix (2). Les quatre premières combinaisons regroupent un élève sur deux. Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle terminale générale, la combinaison « mathématiques, physique-chimie » est la plus choisie (20,4%, en nette hausse de 2,5 points par rapport à 2022) (1). La deuxième combinaison « histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques (HGGSP), sciences économiques et sociales (SES) », la troisième « physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre (SVT) » et la quatrième « mathématiques, SES » rassemblent respectivement 13,4%, 9,8% et 8,6% des élèves. Chacune des autres combinaisons ne concerne pas plus de 6% des élèves.

Garçons et filles suivent des enseignements bien différents (3) (4). Parmi les cinq combinaisons les plus choisies par les garçons, trois intègrent les mathématiques contre deux pour les filles. La combinaison « mathématiques, physique-chimie » est de loin la plus choisie par les garçons (28,8%). La deuxième combinaison chez les garçons, « HGGSP, SES », ne concerne déjà plus que 12,6% d'entre eux. Chez les filles, aucune combinaison ne se détache : la plus choisie « HGGSP, SES » rassemble à peine plus d'élèves (14,0%) que la deuxième combinaison « mathématiques, physique-chimie » (13,7%, en hausse de 2,2 points).

1 Évolution des trois combinaisons les plus fréquentes en 2023



► Champ : France, Public + Privé sous contrat.

RERS 2024, DEPP

Précisions

Population concernée – Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère chargé de l'éducation nationale (y compris EREA).

Pour en savoir plus

- Notes d'information : 24.06; 23.06.

2 Effectifs d'élèves de terminale générale par combinaison d'enseignements de spécialité à la rentrée 2023

Combinaison d'enseignements de spécialité	2023			2022	2021	2020
	Effectifs d'élèves	Part d'élèves (%)	Proportion de filles (%)	Part d'élèves (%)	Part d'élèves (%)	Part d'élèves (%)
Mathématiques, physique-chimie	78 037	20,4	37,2	17,9	17,2	19,6
HGGSP, SES	51 210	13,4	58,2	15,2	15,5	14,6
Physique-chimie, SVT	37 539	9,8	65,3	11,2	12,6	12,9
Mathématiques, SES	33 064	8,6	46,8	7,4	6,7	6,6
LLCER, SES	22 668	5,9	71,5	6,3	6,5	5,9
Mathématiques, SVT	22 933	6,0	58,7	5,9	5,7	7,2
HGGSP, LLCER	17 313	4,5	72,3	4,9	4,9	4,7
HGGSP, HLP	13 578	3,5	76,2	3,6	3,4	3,1
SVT, SES	11 397	3,0	62,1	3,2	3,4	3,0
Mathématiques, NSI	12 326	3,2	12,0	3,2	2,8	2,5
HLP, LLCER	9 869	2,6	85,6	2,6	2,6	2,6
HLP, SES	8 632	2,3	84,4	2,4	2,2	1,7
HGGSP, mathématiques	7 077	1,8	54,1	1,7	1,6	1,6
Mathématiques, SI	4 853	1,3	65,8	1,5	1,5	1,6
Mathématiques, LLCER	5 285	1,4	59,6	1,4	1,3	1,3
HGGSP, SVT	4 528	1,2	55,1	1,3	1,4	1,4
Autres	42 249	11,1	57,4	10,5	10,4	9,8

RERS 2024, DEPP

► **Champ :** France, Public + Privé sous contrat.

Lecture : à la rentrée 2023, 20,4% des élèves suivent la combinaison « mathématiques, physique-chimie ». Parmi ces élèves, 37,2% sont des filles.

3 Évolution des cinq combinaisons d'enseignements de spécialité les plus suivies par les filles à la rentrée 2023

Combinaison d'enseignements de spécialité	2023		2022	2021	2020
	Effectifs d'élèves	Part de filles (%)			
HGGSP, SES	29 819	14,0	15,8	16,3	15,3
Physique-chimie, SVT	24 495	11,5	13,1	14,8	15,1
Mathématiques, physique-chimie	29 060	13,7	11,5	10,6	12,6
LLCER, SES	16 202	7,6	8,0	8,3	7,6
Mathématiques, SES	15 486	7,3	6,3	5,7	6,0
Autres	97 537	45,9	45,3	44,3	43,5
Total	212 599	100,0	100,0	100,0	100,0

RERS 2024, DEPP

► **Champ :** France, Public + Privé sous contrat.

Lecture : en 2023, 14,0% des filles suivent la combinaison « HGGSP, SES ».

4 Évolution des cinq combinaisons d'enseignements de spécialité les plus suivies par les garçons à la rentrée 2023

Combinaison d'enseignements de spécialité	2023		2022	2021	2020
	Effectifs d'élèves	Part de garçons (%)			
Mathématiques, physique-chimie	48 977	28,8	25,9	25,7	28,6
HGGSP, SES	21 391	12,6	14,4	14,5	13,7
Mathématiques, SES	17 578	10,3	8,8	8,1	7,3
Physique-chimie, SVT	13 044	7,7	8,8	9,8	10,1
Mathématiques, NSI	10 848	6,4	6,3	5,6	5,1
Autres	58 121	34,2	35,8	36,3	35,2
Total	169 959	100,0	100,0	100,0	100,0

RERS 2024, DEPP

► **Champ :** France, Public + Privé sous contrat.

Lecture : en 2023, 28,8% des garçons suivent la combinaison « mathématiques, physique-chimie ».

À la rentrée 2023, en première générale, 16,3% des élèves ont choisi un enseignement optionnel facultatif (1). L'option facultative la plus suivie est la LV3 : 4,1% des élèves ont opté pour cet enseignement. La deuxième option la plus choisie est le latin (3,2% des élèves de première générale), puis vient l'EPS choisie par 3,0% des élèves. Six élèves sur dix ayant choisi une option facultative en première générale sont des filles (60,9%), mais elles sont seulement 34,4% en EPS. Les disciplines artistiques regroupent 4,7% des élèves de première générale.

En 2023, les élèves de terminale générale ont choisi un premier enseignement facultatif parmi « mathématiques complémentaires », « mathématiques expertes » (possible uniquement pour les élèves ayant choisi « mathématiques » en enseignement de spécialité) et « droit et grands enjeux du monde contemporain » (2). Ces trois options sont suivies respectivement par 15,1%, 15,8% et 7,4% des élèves de terminale pour un total de 38,3%. Par rapport à 2022, la proportion d'élèves suivant l'option « mathématiques expertes » augmente légèrement. Les trois autres enseignements facultatifs les plus choisis sont la LV3 (3,5% des élèves), le latin (3,0%) et l'EPS (2,8%). Les disciplines artistiques regroupent 4,7% des élèves de terminale générale.

Précisions

Population concernée – Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère chargé de l'éducation nationale (y compris EREA).

Pour en savoir plus

- RERS 4.09 : « Les formations générales et technologiques par série ».
- Note d'Information : 24.06.

1 Répartition des élèves de première générale selon l'enseignement optionnel facultatif suivi à la rentrée 2023

	Public	Privé	Total (1)	Part sur le total des premières générales (%)	Filles	Garçons	Part des filles (%)
LV3	10 575	5 184	15 759	4,1	10 450	5 309	66,3
Langues et cultures de l'Antiquité : latin	7 486	4 850	12 336	3,2	7 459	4 877	60,5
EPS	8 135	3 538	11 673	3,0	4 021	7 652	34,4
Arts plastiques	3 310	3 371	6 681	1,7	5 181	1 500	77,5
Théâtre	3 353	1 413	4 766	1,2	3 423	1 343	71,8
Langues et cultures de l'Antiquité : grec	2 225	1 306	3 531	0,9	2 140	1 391	60,6
Cinéma-audiovisuel	2 029	571	2 600	0,7	1 624	976	62,5
Musique	2 036	831	2 867	0,7	1 848	1 019	64,5
Histoire des arts	963	178	1 141	0,3	880	261	77,1
Danse	510	33	543	0,1	514	29	94,7
Langue des signes française	275	206	481	0,1	403	78	83,8
Hippologie et équitation	18	1	19	0,0	17	2	89,5
Agronomie-économie-territoires	0	1	1	0,0	1	0	100,0
Pratiques sociales et culturelles	22	0	22	0,0	15	7	68,2
Parcours <i>Mare nostrum</i>	109	0	109	0,0	78	31	71,6
Total choix d'un enseignement facultatif	41 046	21 483	62 529	16,3	38 054	24 475	60,9

► Champ : France, Public + Privé sous contrat.

1. Effectif hors ULIS.

Lecture : 16,3% des élèves de première générale suivent un enseignement optionnel facultatif. 4,1% suivent une LV3; 66,3% de ces élèves sont des filles.

RERS 2024, DEPP

2 Répartition des élèves de terminale générale selon l'enseignement optionnel facultatif suivi à la rentrée 2023

	Public	Privé	Total (1)	Part sur le total des terminales générales (%)	Filles	Garçons	Part des filles (%)
Mathématiques complémentaires	41 001	16 694	57 695	15,1	36 010	21 685	62,4
Mathématiques expertes	41 868	18 714	60 582	15,8	20 025	40 557	33,1
Droit et grands enjeux du monde contemporain	18 713	9 595	28 308	7,4	20 648	7 660	72,9
Total choix du premier enseignement facultatif	101 582	45 003	146 585	38,3	76 683	69 902	52,3
LV3	8 985	4 588	13 573	3,5	9 258	4 315	68,2
Langues et cultures de l'Antiquité : latin	6 934	4 604	11 538	3,0	6 942	4 596	60,2
EPS	7 675	3 051	10 726	2,8	3 509	7 217	32,7
Arts plastiques	3 543	2 997	6 540	1,7	5 028	1 512	76,9
Théâtre	3 277	1 261	4 538	1,2	3 137	1 401	69,1
Langues et cultures de l'Antiquité : grec	2 037	1 034	3 071	0,8	1 874	1 197	61,0
Musique	1 894	797	2 691	0,7	1 691	1 000	62,8
Cinéma-audiovisuel	2 028	512	2 540	0,7	1 480	1 060	58,3
Histoire des arts	981	205	1 186	0,3	901	285	76,0
Danse	444	30	474	0,1	446	28	94,1
Langue des signes française	213	217	430	0,1	350	80	81,4
Hippologie et équitation	6	0	6	0,0	6	0	100,0
Agronomie-économie-territoires	0	2	2	0,0	1	1	50,0
Pratiques sociales et culturelles	10	0	10	0,0	7	3	70,0
Parcours <i>Mare nostrum</i>	76	0	76	0,0	44	32	57,9
Total choix du deuxième enseignement facultatif	38 103	19 298	57 401	15,0	34 674	22 727	60,4

► Champ : France, Public + Privé sous contrat.

1. Effectif hors ULIS.

Lecture : 53,3% (38,3% + 15,0%) des élèves de terminale générale suivent un enseignement optionnel facultatif. 15,1% suivent «mathématiques complémentaires», 62,4% de ces élèves sont des filles.

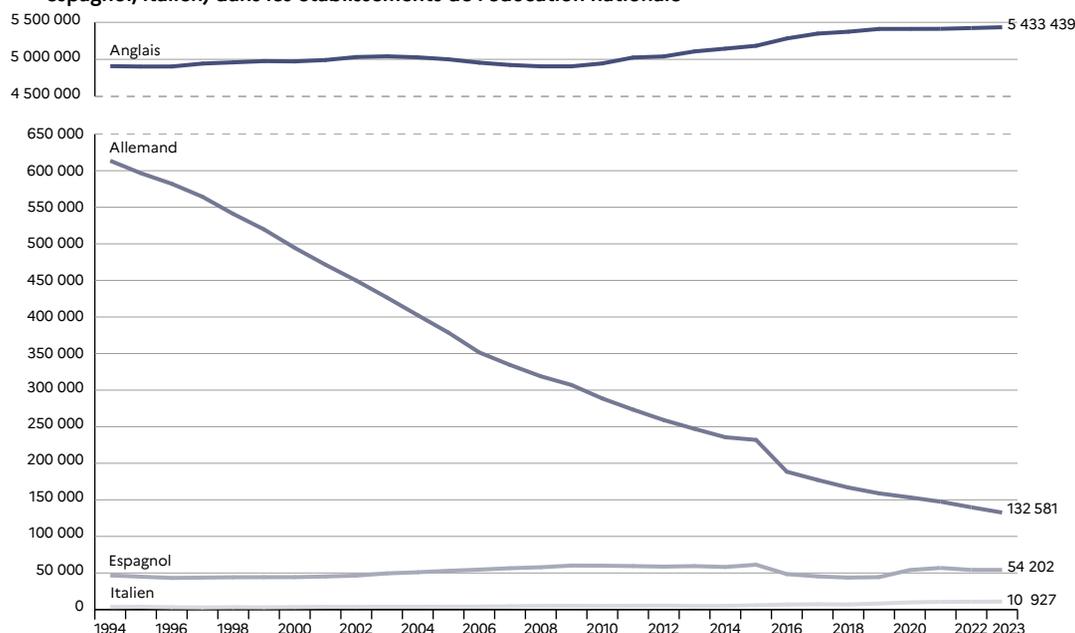
RERS 2024, DEPP

À la rentrée 2023, presque tous les élèves du second degré (99,7%) scolarisés dans un établissement public ou privé sous contrat suivent au moins un enseignement de première langue vivante (LV1) (2). L'anglais est la première langue étudiée (96,3% des LV1), loin devant l'allemand (2,4%) et l'espagnol (1,0%). L'étude de deux langues (« bilanguisme ») en classe de sixième concerne 14,5% des élèves. Depuis 1994, le nombre d'élèves qui suivent l'allemand en première langue vivante baisse de manière quasiment ininterrompue (1). Sur la même période, celui des élèves étudiant l'espagnol ou l'italien en première langue reste relativement stable. Le nombre d'élèves ayant choisi l'anglais en première langue suit les évolutions des effectifs du second degré, puisque les élèves choisissent massivement l'anglais en première langue.

Huit élèves sur dix (79,7%) suivent un enseignement de deuxième langue vivante (3). C'est le cas de plus des trois quarts des élèves dans les formations de collège, de la quasi-totalité au lycée général et technologique (GT), et d'un tiers des élèves dans les formations professionnelles. L'espagnol comme deuxième langue est étudié par 74,0% des élèves du second degré et l'allemand par 14,2%.

Seuls 3,5% des élèves en formations GT étudient une troisième langue vivante à la rentrée 2023 (4). Cette part est en constante diminution depuis 2018. Parmi les 56 900 élèves étudiant une troisième langue, 34,1% apprennent l'italien, 15,9% le chinois et 13,6% l'espagnol. Les autres langues étudiées englobent chacune moins de 4 000 élèves : 6,3% des élèves ayant une troisième langue étudient le russe, 6,2% une langue régionale, 6,0% le japonais, 5,9% l'arabe, 3,1% le portugais et 2,0% l'allemand.

1 Évolution des effectifs d'élèves du second degré selon la première langue vivante (anglais, allemand, espagnol, italien) dans les établissements de l'éducation nationale



► Champ : France (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé sous contrat.

RERS 2024, DEPP

Précisions

Langues vivantes – Voir « Glossaire ».

Source
DEPP, Système d'information Scolarité.

2 Effectifs d'élèves du second degré selon la première langue vivante étudiée à la rentrée 2023

	Effectif total	Effectif en LV1	Part en LV1 (%)	Allemand	Anglais	Espagnol	Italien	Autres (1)
Sixième (2)	816 834	816 306	99,9	28 692	778 572	5 599	1 693	1 750
Cinquième	813 180	812 601	99,9	23 726	780 338	5 454	1 517	1 566
Quatrième	817 819	817 272	99,9	23 944	785 400	4 967	1 453	1 508
Troisième	821 706	820 977	99,9	22 981	790 365	4 747	1 387	1 497
ULIS en collège	50 549	45 912	90,8	939	44 781	144	45	3
Segpa	84 732	84 641	99,9	2 295	82 122	224		
Total formations en collège (y compris Segpa)	3 404 820	3 397 709	99,8	102 577	3 261 578	21 135	6 095	6 324
Seconde	559 938	559 677	100,0	9 276	542 712	5 172	1 357	1 160
Première	527 692	527 597	100,0	7 445	509 312	8 140	1 486	1 214
Terminale	530 968	530 896	100,0	7 345	508 083	12 299	1 729	1 440
ULIS en lycée GT	222	204	91,9	3	198	1	1	1
Total formations GT	1 618 820	1 618 374	100,0	24 069	1 560 305	25 612	4 573	3 815
Total formations professionnelles	633 046	625 254	98,8	5 935	611 556	7 455	259	49
Ensemble	5 656 686	5 641 337	99,7	132 581	5 433 439	54 202	10 927	10 188
%				2,4	96,3	1,0	0,2	0,2
Public	4 465 150	4 451 770	99,7	112 930	4 275 982	43 384	10 648	8 826
Privé	1 191 536	1 189 567	99,8	19 651	1 157 457	10 818	279	1 362

RERS 2024, DEPP

► **Champ** : France, Public + Privé sous contrat.

1. Y compris les langues apprises par correspondance.

2. En sixième, le « bilanguisme » concerne 118 241 élèves (14,5% des effectifs) dont 116 416 élèves sont en classe de sixième bilangue.

Lecture : en 2023, 99,7% des élèves du second degré apprennent une première langue vivante. Parmi eux, 2,4% apprennent l'allemand.

Note : les variations observées en première et terminale par rapport à la classe de seconde s'expliquent par le fait que la liste des langues vivantes (LV), suivies au cycle terminal des lycées, doit être la même que celle évaluée au baccalauréat. En conséquence, depuis la rentrée 2019, certains élèves inversent LV1 et LV2 à l'entrée en classe de première.

3 Effectifs d'élèves du second degré selon la deuxième langue vivante étudiée à la rentrée 2023

	Effectif total	Effectif en LV2	Part en LV2 (%)	Allemand	Anglais	Espagnol	Italien	Autres (1)	dont langues régionales
Sixième (2)	816 834	118 194	14,5	43 554	34 128	29 207	6 467	4 838	298
Cinquième (2)	813 180	811 329	99,8	92 811	31 854	622 598	51 741	12 325	88
Quatrième	817 819	815 845	99,8	98 390	31 541	622 734	50 754	12 426	132
Troisième	821 706	817 720	99,5	101 930	30 235	625 108	47 364	13 083	122
ULIS en collège	50 549	25 075	49,6	1 403	498	20 806	2 005	363	49
Total formations en collège (3)	3 320 088	2 588 163	78,0	338 088	128 256	1 920 453	158 331	43 035	689
Seconde	559 938	559 095	99,8	87 305	16 810	415 470	28 080	11 430	787
Première	527 692	527 162	99,9	91 507	18 048	377 898	27 107	12 602	1 196
Terminale	530 968	530 500	99,9	94 656	22 506	374 244	26 754	12 340	1 308
ULIS en lycée GT	222	175	78,8	25	3	135	9	3	
Total formations GT	1 618 820	1 616 932	99,9	273 493	57 367	1 167 747	81 950	36 375	3 291
Total formations professionnelles	633 046	2 333 043	36,8	18 670	4 650	1 96 233	10 978	2 512	653
Ensemble (3)	5 571 954	4 438 138	79,7	630 251	190 273	3 284 433	251 259	81 922	4 633
%				14,2	4,3	74,0	5,7	1,8	0,1
Public	4 384 619	3 472 246	79,2	484 180	160 984	2 552 836	212 885	61 361	3 411
Privé	1 187 335	965 892	81,3	146 071	29 289	731 597	38 374	20 561	1 222

RERS 2024, DEPP

► **Champ** : France, Public + Privé sous contrat.

1. Y compris langues régionales et langues apprises par correspondance ou dans un autre établissement.

2. Depuis la rentrée 2016, l'apprentissage d'une deuxième langue vivante est obligatoire dès la cinquième et pour les sixièmes bilangues.

3. Hors Segpa.

Lecture : en 2023, 79,7% des élèves du second degré apprennent une deuxième langue vivante. Parmi eux, 14,2% apprennent l'allemand.

4 Effectifs d'élèves du second cycle GT selon la troisième langue vivante étudiée à la rentrée 2023

	Effectif total	Effectif en LV3	Part en LV3 (%)	Italien	Chinois	Espagnol	Russe	Langues régio.	Japonais	Arabe	Portugais	Allemand	Hébreu	Anglais	Autres (1)
Seconde	559 938	26 338	4,7	9 871	3 654	3 567	1 566	1 605	1 462	1 725	889	417	238	32	1 312
Première	527 692	16 513	3,1	5 429	2 795	2 281	1 048	1 003	957	959	478	386	130	101	946
Terminale	530 968	14 090	2,7	4 146	2 618	1 915	960	922	1 001	670	397	344	67	89	961
ULIS en lycée GT	222	3	1,4			1				2					
Total formations GT	1 618 820	56 944	3,5	19 446	9 067	7 764	3 574	3 530	3 420	3 356	1 764	1 147	435	222	3 219
%				34,1	15,9	13,6	6,3	6,2	6,0	5,9	3,1	2,0	0,8	0,4	5,7
Public	1 272 211	39 358	3,1	13 790	4 837	4 791	2 929	3 036	2 220	3 093	1 696	785	202	93	1 886
Privé	346 609	17 586	5,1	5 656	4 230	2 973	645	494	1 200	263	68	362	233	129	1 333

RERS 2024, DEPP

► **Champ** : France, Public + Privé sous contrat.

1. Y compris les langues apprises par correspondance ou dans un autre établissement.

Lecture : en 2023, 3,5% des élèves du second cycle GT apprennent une troisième langue vivante. Parmi eux, 34,1% apprennent l'italien.

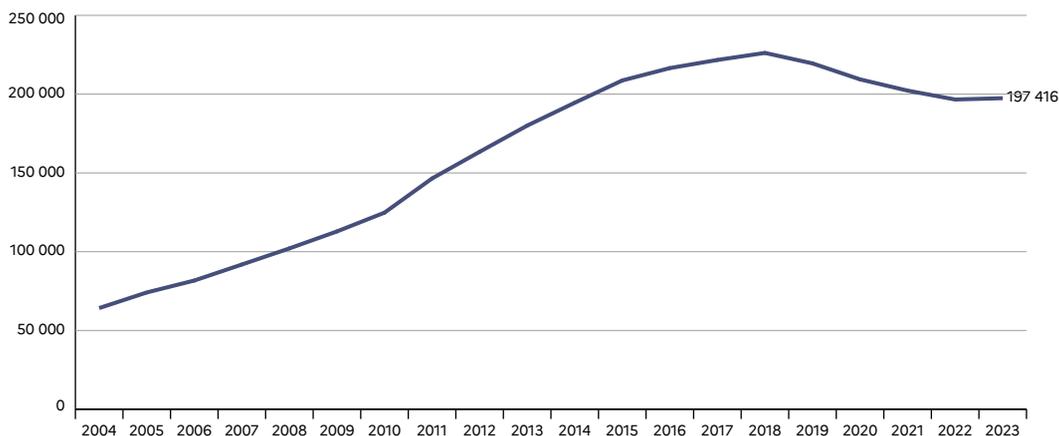
Les sections européennes ou internationales (**sections linguistiques**) scolarisent 346 800 élèves à la rentrée 2023, soit 6,3% des élèves du second degré (hors Segpa, ULIS et dispositifs relais) de France (2)(3). La très grande majorité des élèves de sections linguistiques (93,1%) sont en section européenne et langues orientales.

Entre 2018 et 2022, en lycée général et technologique, les effectifs des sections linguistiques ont diminué de manière continue (-13,1% en quatre ans) (1). En 2023, pour la première fois en cinq ans, leur nombre ne diminue pas : il progresse même très légèrement pour atteindre 197 400 élèves, soit une augmentation de 0,4%. Sur l'ensemble du second degré, les filles sont surreprésentées en sections linguistiques (60,2%), en particulier en langue espagnole (66,0%).

En Corse, à Mayotte ou en Guyane, les élèves en classe linguistique constituent une faible part des effectifs totaux (respectivement 1,3%, 1,5% et 2,1% des effectifs totaux). À l'inverse, ils représentent plus de 8% en Normandie, à Rennes ou à Lille. Dans l'académie de Strasbourg, 34,6% des élèves des sections linguistiques sont dans des sections d'allemand. Les sections d'espagnol sont surreprésentées à Toulouse, à Montpellier ainsi que dans les DROM, tandis que celles d'italien le sont en Corse, à Grenoble, à Aix-Marseille et à Nice.

La scolarisation dans une section linguistique est fortement liée à l'**origine sociale** (4). Ainsi, en lycée GT, 7,7% des élèves d'origine sociale défavorisée y sont scolarisés, contre 17,5% pour ceux d'origine très favorisée.

1 Évolution des élèves de second cycle général et technologique en sections linguistiques



► Champ : France (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé sous contrat.

RERS 2024, DEPP

Précisions

Sections linguistiques – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 23.51 ; 22.39.

Source
DEPP, Système d'information Scolarité.

2 Répartition des élèves en sections linguistiques selon la langue de la section à la rentrée 2023

	Anglais	Allemand	Espagnol	Italien	Portugais	Russe et langues o.	Autres	Ensemble en section
Total formations de niveau collège (1) (hors Segpa, ULIS, dispo. relais)	91 644	6 319	21 717	4 136	796	2 434	445	127 491
Total formations GT de niveau lycée (hors ULIS)	151 429	13 940	24 690	5 646	328	1 243	140	197 416
Total formations professionnelles de niveau lycée (hors ULIS)	18 798	642	2 190	219	26		6	21 881
Ensemble (hors Segpa, ULIS, dispo. relais)	261 871	20 901	48 597	10 001	1 150	3 677	591	346 788
%	75,5	6,0	14,0	2,9	0,3	1,1	0,2	100,0
Public	187 378	17 849	42 454	9 550	1 150	3 519	544	262 444
Privé	74 493	3 052	6 143	451	0	158	47	84 344
Sections européennes ou de langues orientales (1)	246 640	19 468	46 430	8 888	384	1 070	18	322 898
Sections internationales	15 231	1 433	2 167	1 113	766	2 607	573	23 890
Part des filles (%)	59,6	55,1	66,0	61,9	57,2	53,2	55,7	60,2

RERS 2024, DEPP

► **Champ :** France, Public + Privé sous contrat.

1. Y compris les élèves qui suivent l'option facultative en collège : langues et cultures européennes et orientales.

Lecture : les sections d'espagnol accueillent 14,0% des élèves scolarisés en section linguistique. 66,0% des élèves des sections d'espagnol sont des filles.

3 Scolarisation en sections linguistiques par académie à la rentrée 2023

Régions académiques	Effectifs de référence (1)	Sections linguistiques		Répartition selon la langue de la section (%)						
		Effectifs (2)	%	Anglais	Allemand	Espagnol	Italien	Russe et langues o.	Autres (3)	Ensemble
Clermont-Ferrand	96 729	7 096	7,3	82,3	2,1	12,3	2,5	0,8	0,0	100,0
Grenoble	279 786	16 818	6,0	73,7	3,4	7,1	14,7	0,5	0,5	100,0
Lyon	281 851	18 399	6,5	79,2	5,9	8,8	4,2	1,1	0,8	100,0
Auvergne-Rhône-Alpes	658 366	42 313	6,4	77,5	4,3	8,7	8,1	0,8	0,6	100,0
Besançon	90 384	5 019	5,6	75,0	10,7	12,7	1,6	0,0	0,0	100,0
Dijon	115 605	6 769	5,9	85,8	3,8	9,2	1,2	0,0	0,0	100,0
Bourgogne-Franche-Comté	205 989	11 788	5,7	81,2	6,8	10,7	1,3	0,0	0,0	100,0
Bretagne (Rennes)	268 244	23 387	8,7	85,6	2,0	11,1	0,3	0,9	0,0	100,0
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	200 777	13 417	6,7	84,4	2,3	13,0	0,4	0,0	0,0	100,0
Corse	21 846	287	1,3	69,0	2,1	0,0	28,9	0,0	0,0	100,0
Nancy-Metz	176 206	11 140	6,3	61,1	25,6	9,6	3,7	0,0	0,0	100,0
Reims	101 427	5 645	5,6	81,0	9,2	8,9	0,9	0,0	0,0	100,0
Strasbourg	146 661	7 735	5,3	58,8	34,6	3,2	1,7	0,6	1,0	100,0
Grand-Est	424 294	24 520	5,8	65,0	24,6	7,4	2,5	0,2	0,3	100,0
Amiens	159 294	8 303	5,2	80,2	6,6	12,2	1,1	0,0	0,0	100,0
Lille	350 741	28 341	8,1	81,8	4,2	12,6	0,9	0,3	0,1	100,0
Hauts-de-France	510 035	36 644	7,2	81,5	4,8	12,5	0,9	0,2	0,1	100,0
Créteil	404 362	13 707	3,4	74,9	6,6	12,4	2,2	1,9	2,0	100,0
Paris	153 297	9 701	6,3	65,0	7,2	8,9	3,7	12,8	2,4	100,0
Versailles	522 390	34 766	6,7	71,9	9,0	14,9	1,3	1,0	1,9	100,0
Île-de-France	1 080 049	58 174	5,4	71,4	8,1	13,3	1,9	3,2	2,0	100,0
Normandie	263 058	23 806	9,0	85,6	3,6	9,8	0,9	0,1	0,0	100,0
Bordeaux	264 436	17 770	6,7	72,9	1,9	23,9	0,5	0,7	0,1	100,0
Limoges	49 352	2 090	4,2	80,5	1,8	17,7	0,0	0,0	0,0	100,0
Poitiers	130 301	7 040	5,4	71,8	7,7	19,3	0,9	0,0	0,3	100,0
Nouvelle-Aquitaine	444 089	26 900	6,1	73,2	3,4	22,2	0,6	0,5	0,1	100,0
Montpellier	225 002	12 851	5,7	65,8	3,5	27,2	0,7	2,5	0,2	100,0
Toulouse	233 284	13 235	5,7	64,7	3,6	30,8	0,7	0,0	0,2	100,0
Occitanie	458 286	26 086	5,7	65,3	3,5	29,0	0,7	1,2	0,2	100,0
Pays de la Loire (Nantes)	313 638	20 339	6,5	86,8	2,9	9,6	0,4	0,2	0,0	100,0
Aix-Marseille	247 175	14 338	5,8	67,3	5,5	14,4	11,4	1,5	0,0	100,0
Nice	167 762	11 294	6,7	66,4	3,0	12,1	16,5	1,9	0,2	100,0
Provence-Alpes-Côte d'Azur	414 937	25 632	6,2	66,9	4,4	13,4	13,6	1,7	0,1	100,0
France hors DROM	5 263 608	333 293	6,3	75,9	6,1	13,4	3,0	1,1	0,5	100,0
Guadeloupe	39 257	2 565	6,5	68,6	0,0	31,4	0,0	0,0	0,0	100,0
Guyane	37 094	766	2,1	63,4	0,0	23,6	0,0	0,0	12,9	100,0
La Réunion	96 161	7 614	7,9	59,3	7,8	31,0	0,0	1,9	0,0	100,0
Martinique	28 987	1 820	6,3	78,8	0,0	21,2	0,0	0,0	0,0	100,0
Mayotte	48 865	730	1,5	74,9	0,0	25,1	0,0	0,0	0,0	100,0
DROM	250 364	13 495	5,4	64,8	4,4	29,0	0,0	1,1	0,7	100,0
France	5 513 972	346 788	6,3	75,5	6,0	14,0	2,9	1,1	0,5	100,0

RERS 2024, DEPP

► **Champ :** France, Public + Privé sous contrat.

1. Total des élèves scolarisés dans les classes de sixième à troisième (hors Segpa, ULIS, dispositifs relais) et dans celles du lycée général, technologique et professionnel (hors ULIS).

Y compris les élèves qui suivent l'option facultative en collège : langues et cultures européennes et orientales.

2. Y compris les élèves qui suivent l'option facultative en collège : langues et cultures européennes et orientales.

3. Y compris portugais.

Lecture : 6,3% des élèves du second degré sont scolarisés dans une section linguistique. Pour 6,0% d'entre eux, il s'agit d'une section d'allemand.

4 Scolarisation en sections linguistiques selon l'origine sociale à la rentrée 2023 (1)

	Très favorisée	Favorisée	Moyenne	Défavorisée
Total formations en collège (hors Segpa, ULIS, dispo. relais) (2)	6,3	4,0	3,3	2,6
Part des élèves en sections linguistiques (%)	17,5	11,8	10,0	7,7
Total formations professionnelles en lycée (hors ULIS)	5,4	4,1	3,9	2,9
Ensemble (hors Segpa, ULIS et dispo. relais)	10,6	6,5	5,3	3,8

RERS 2024, DEPP

► **Champ :** France, Public + Privé sous contrat.

1. Hors origine sociale non renseignée.

2. Y compris les élèves qui suivent l'option facultative en collège : langues et cultures européennes et orientales.

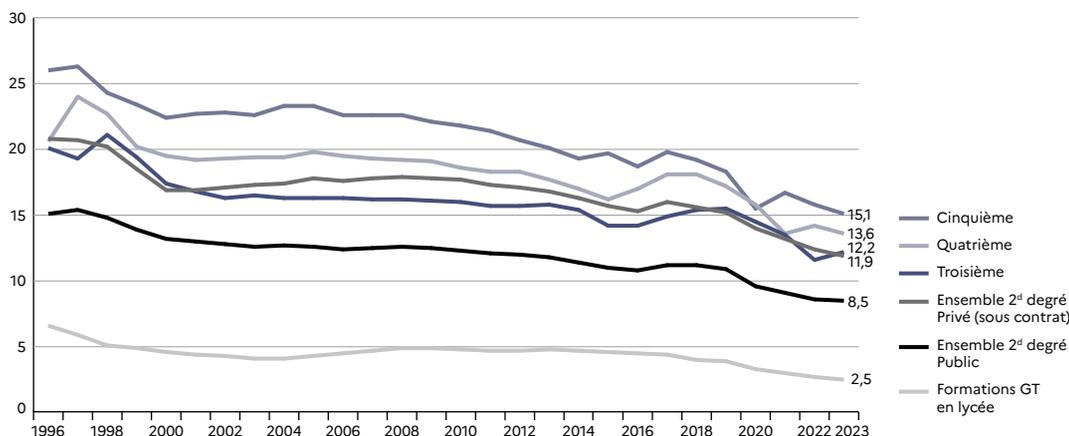
Lecture : 10,6% des élèves du second degré d'origine sociale très favorisée sont scolarisés dans une section linguistique, contre 3,8% des élèves d'origine sociale défavorisée.

À la rentrée 2023, 15,1% des élèves de cinquième ont choisi le latin en option ; ils ne sont plus que 12,2% en classe de troisième (1). L'étude du latin en classe de cinquième, qui s'était stabilisée autour de 23% au début des années 2000, a ensuite décliné progressivement, malgré des légers rebonds certaines années. L'apprentissage de cette langue ancienne reste plus fréquent dans les collèges privés sous contrat (16,7%) que dans ceux du secteur public (12,8%) (2). L'option « grec ancien » reste toujours très faiblement suivie : 0,7% en collège. L'option « initiation latin et grec ancien » est suivie par 0,8% des collégiens.

Au lycée, 2,5% des élèves sont latinistes. Parmi les seuls élèves de première et terminale générales, respectivement 0,2% et 0,1% suivent l'enseignement de spécialité « littérature, langues et cultures de l'Antiquité latin » (3). Les élèves apprenant le grec ancien sont peu nombreux : 0,7% des élèves des formations générales et technologiques de lycée.

L'étude du latin demeure fortement liée à l'origine sociale. Au collège, 8,6% des élèves d'origine sociale défavorisée apprennent le latin, contre 22,1% des élèves d'origine très favorisée (4). Le constat est le même en lycée : 1,4% des élèves de milieux défavorisés étudient le latin, contre 3,7% des élèves de milieux très favorisés.

1 Évolution de l'étude du latin dans le second degré, en % (1)



► Champ : France (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé (uniquement sous contrat à partir de 2011) (2).
 1. Y compris littérature, langues et cultures de l'Antiquité latin et grec, hors initiation latin et grec ancien et hors ULIS.
 2. Les évolutions avec ou sans Mayotte et avec ou sans le privé hors contrat sont quasiment identiques.

Lecture : en 2023, 2,5% des élèves des formations générales et technologiques (GT) étudient le latin.

RERS 2024, DEPP

Précisions

Population concernée – Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère chargé de l'éducation nationale (y compris EREA).

Grec ancien, latin – Voir « Glossaire » à « Latin et grec ancien ».

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 23.51 ; 24.06.

2 Répartition des élèves étudiant le latin et le grec y compris littérature, langues et cultures de l'Antiquité latin et grec dans le second degré à la rentrée 2023, hors ULIS

	Effectif total de la classe	Latin		Grec ancien (1)		Initiation latin et grec	
		Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	% (2)
Cinquième	632 266	87 652	13,9	233	0,0	5 395	0,9
Quatrième	638 908	82 818	13,0	886	0,1	4 951	0,8
Troisième	644 334	74 076	11,5	11 750	1,8	6 946	1,1
Total cinquième à troisième	1 915 508	244 546	12,8	12 869	0,7	17 292	0,9
Seconde générale et technologique	439 996	9 710	2,2	3 016	0,7		
Première générale et technologique	413 505	8 138	2,0	2 459	0,6		
Terminale générale et technologique	418 570	7 271	1,7	2 156	0,5		
Total formations générales et technologiques en lycée	1 272 071	25 119	2,0	7 631	0,6		
Total Public	3 187 579	269 665	8,5	20 500	0,6	17 292	0,9
Cinquième	180 914	34 770	19,2	185	0,1	1 400	0,8
Quatrième	178 911	28 511	15,9	622	0,3	932	0,5
Troisième	177 372	26 517	14,9	2 576	1,5	1 000	0,6
Total cinquième à troisième	537 197	89 798	16,7	3 383	0,6	3 332	0,6
Seconde générale et technologique	119 942	6 159	5,1	1 712	1,4		
Première générale et technologique	114 187	4 930	4,3	1 323	1,2		
Terminale générale et technologique	112 398	4 630	4,1	1 034	0,9		
Total formations générales et technologiques en lycée	346 527	15 719	4,5	4 069	1,2		
Total Privé sous contrat	883 724	105 517	11,9	7 452	0,8	3 332	0,6
Cinquième	813 180	122 422	15,1	418	0,1	6 795	0,8
Quatrième	817 819	111 329	13,6	1 508	0,2	5 883	0,7
Troisième	821 706	100 593	12,2	14 326	1,7	7 946	1,0
Total cinquième à troisième	2 452 705	334 344	13,6	16 252	0,7	20 624	0,8
Seconde générale et technologique	559 938	15 869	2,8	4 728	0,8		
Première générale et technologique	527 692	13 068	2,5	3 782	0,7		
Terminale générale et technologique	530 968	11 901	2,2	3 190	0,6		
Total formations générales et technologiques en lycée	1 618 598	40 838	2,5	11 700	0,7		
Total Public + Privé sous contrat	4 071 303	375 182	9,2	27 952	0,7	20 624	0,8

► Champ : France, Public + Privé sous contrat.

RERS 2024, DEPP

1. Cette matière n'est pas enseignée à Mayotte.

2. Ces pourcentages sont calculés hors formations en lycée, car l'initiation au latin et au grec ancien est proposée uniquement dans les classes de cinquième, quatrième et troisième.

3 Répartition des élèves qui suivent en première et terminale générales les enseignements de spécialité littérature, langues et cultures de l'Antiquité latin et grec à la rentrée 2023, hors ULIS

	Effectif total de la classe	Littérature Latin		Littérature Grec		Total littérature Latin et Grec	
		Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Première générale	293 232	572	0,2	197	0,1	769	0,3
Privé sous contrat	91 309	48	0,1	9	0,0	57	0,1
Total première générale	384 541	620	0,2	206	0,1	826	0,2
Terminale générale	293 482	280	0,1	105	0,0	385	0,1
Privé sous contrat	89 054	12	0,0	0	0,0	12	0,0
Total terminale générale	382 536	292	0,1	105	0,0	397	0,1
Total Public + Privé	767 077	912	0,1	311	0,0	1 223	0,2

► Champ : France, Public + Privé sous contrat.

RERS 2024, DEPP

4 Choix du latin au collège et au lycée selon l'origine sociale à la rentrée 2023, en % (1)

	Très favorisée	Favorisée	Moyenne	Défavorisée	Total
Cinquième	24,6	15,9	12,9	9,6	15,2
Quatrième	21,9	14,8	11,7	8,7	13,8
Troisième	19,9	13,5	10,9	7,6	12,4
Total cinquième à troisième	22,1	14,7	11,8	8,6	13,8
Seconde générale et technologique	4,3	2,6	2,3	1,7	2,8
Première générale et technologique	3,5	2,2	1,9	1,4	2,4
Terminale générale et technologique	3,2	2,1	1,8	1,3	2,2
Total formations générales et technologiques en lycée	3,7	2,3	2,0	1,4	2,5

► Champ : France, Public + Privé sous contrat.

RERS 2024, DEPP

1. Hors initiation latin et grec ancien, hors littérature, langues et cultures de l'Antiquité latin et grec, hors ULIS et hors origine sociale non renseignée.

Lecture : à la rentrée 2023, 24,6% des élèves de cinquième de milieux très favorisés apprennent le latin. Ils sont 9,6% des élèves de cinquième de milieu défavorisé dans ce cas.

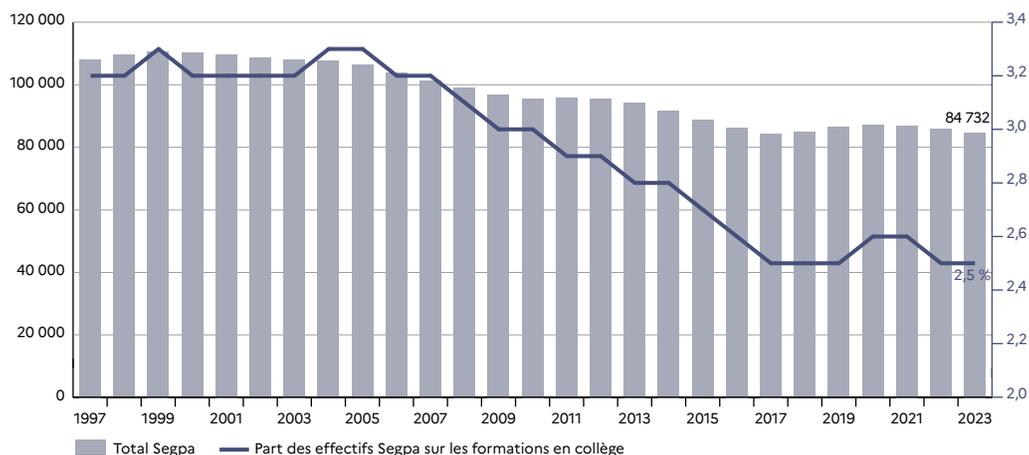
En 2023, les établissements du second degré du secteur public ou privé sous contrat accueillent 84 700 élèves dans des **sections d'enseignement général et professionnel adapté** (Segpa), soit 1 100 de moins qu'en 2022 (1). Jusqu'à la rentrée 2010, les élèves inscrits en Segpa suivaient une scolarité de quatre ans en collège (de la sixième à la troisième) suivie de deux années de formation qualifiante en CAP. Aujourd'hui, seules restent ouvertes les classes de Segpa de la sixième à la troisième. Sur ce champ, les effectifs de l'enseignement adapté ont diminué de 23 000 élèves depuis la création des Segpa à la rentrée 1997 et leur part est passée de 3,3% en 2005 à 2,5% depuis 2017 parmi l'ensemble des élèves en formation en collège.

À l'issue de leur formation en Segpa, les élèves sont majoritairement scolarisés en voie professionnelle, principalement en CAP et très majoritairement sous statut scolaire. Ainsi, 58,1% des élèves inscrits en Segpa en 2022 ont poursuivi en première année de CAP l'année suivante (2). Les orientations en seconde professionnelle sont plus rares et concernent seulement 6,9% des élèves en 2023.

En 2023, un quart des élèves préparant une première année de CAP sous statut scolaire dans un lycée du ministère chargé de l'éducation nationale sont issus de Segpa, qu'ils suivent une spécialité de production ou de services (3). La spécialité « équipier polyvalent du commerce » réunit le plus d'élèves en première année de CAP (3 200 élèves issus de Segpa, soit 34,3% des effectifs en première année de cette spécialité) suivie par les spécialités « production/service en restauration rapide, collective, cafétéria » (1 100 élèves, soit 31,4%) et « agent accompagnant au grand âge », formation ouverte en 2023 à la suite de la disparition du CAP « assistant(e) technique en milieu familial et collectif » (1 000 élèves, soit 31,4%).

La part des élèves de collège inscrits en Segpa varie selon les académies. Les Segpa sont moins implantées en Île-de-France (0,9% à Paris) que dans le nord-est de la France (3,4% à Dijon) et dans les DROM (6,3% en Martinique et 6,1% en Guyane) (4).

1 Évolution des effectifs de Segpa et de leur part parmi l'ensemble des élèves en formation en collège, en %



► Champ : France (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé sous contrat.

Lecture : en 2023, 84 732 élèves sont inscrits en 6^e, 5^e, 4^e ou 3^e Segpa. Ils représentent 2,5% de l'ensemble des élèves en formation en collège.

RERS 2024, DEPP

Précisions

La méthode de calcul des taux de passage a été modifiée à partir de 2020. Voir Note d'Information 23.51.

Population concernée – Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements publics et privés sous contrat relevant du ministère chargé de l'éducation (y compris EREA).

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 23.51 ; 22.39.
- DEPP, 2021, Géographie de l'École 2021, fiche 7, « La scolarisation au collège ».

2 Évolution des taux de passage de Segpa dans les établissements de l'éducation nationale, en %

	2020	2021	2022	2023
Sixième - cinquième	94,7	93,8	94,5	94,7
Cinquième - quatrième	95,5	94,5	94,5	95,0
Quatrième - troisième	95,0	93,9	94,2	94,5
Troisième - seconde professionnelle	6,7	6,8	6,9	6,9
Troisième - CAP (sous statut scolaire au MENJ)	61,4	60,4	58,2	58,1

► Champ : France, Public + Privé sous contrat.

RERS 2024, DEPP

Lecture : 94,7% des élèves scolarisés en sixième Segpa en 2022 ont poursuivi leurs études en cinquième Segpa à la rentrée 2023.

3 Effectifs d'élèves inscrits en première CAP sous statut scolaire en 2023 selon la spécialité de formation, effectifs et part de ceux provenant de Segpa, en %

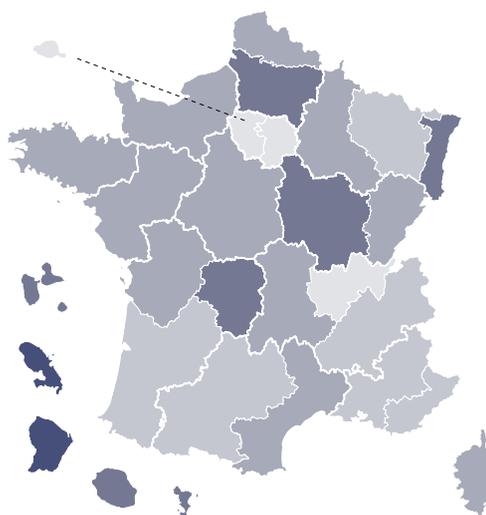
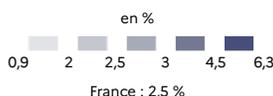
	Effectif de premières année de CAP	dont issus de Segpa	Part (%)
Total spécialités de la production	31 813	7 277	22,9
Électricien	3 936	972	24,7
Production/service en restauration rapide, collective, cafétéria	3 571	1 122	31,4
Cuisine	2 566	741	28,9
Maintenance des véhicules option A voitures particulières	1 610	553	34,3
Menuisier fabricant	1 581	311	19,7
Peintre applicateur de revêtements	1 458	419	28,7
dont :			
Métallier	1 280	260	20,3
Maçon	1 102	256	23,2
Monteur en installations sanitaires	1 069	208	19,5
Métiers de la mode - vêtement flou	1 021	191	18,7
Réparation des carrosseries	1 003	276	27,5
Intervention en maintenance technique des bâtiments	967	177	18,3
Autres	10 649	1 791	16,8
Total spécialités des services	24 521	6 326	25,8
Équipier polyvalent du commerce	9 328	3 199	34,3
Agent accompagnant au grand âge	3 282	1 030	31,4
Accompagnant éducatif petite enfance	2 352	436	18,5
dont :			
Commercialisation et services en hôtel-café-restaurant	2 127	445	20,9
Agent de sécurité	1 495	138	9,2
Opérateur/opératrice logistique	1 462	427	29,2
Métiers de la coiffure	1 276	165	12,9
Autres	3 199	486	15,2
Ensemble des spécialités	56 334	13 603	24,1

► Champ : France, Public + Privé sous contrat.

RERS 2024, DEPP

Lecture : à la rentrée 2023, 7 277 élèves de première année de CAP relevant du domaine de la production étaient en Segpa en 2022, soit 22,9% des effectifs.

4 Part des élèves de collège inscrits en Segpa, à la rentrée 2023, en %



► Champ : France, Public + Privé sous contrat.

RERS 2024, DEPP

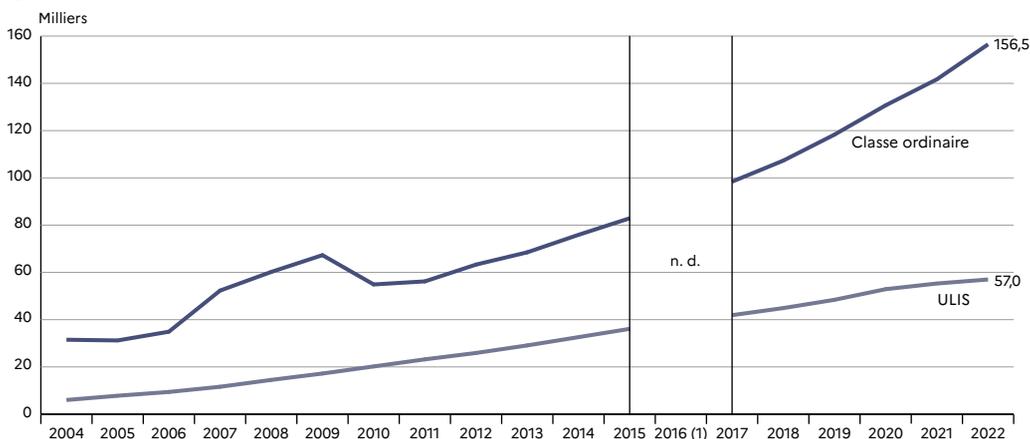
4.21 Les élèves en situation de handicap dans le second degré – 1

Au cours de l'année scolaire 2022-2023, 213 500 élèves en situation de handicap fréquentent un établissement scolaire du second degré relevant du ministère chargé de l'éducation nationale : 73,3% en classe ordinaire et 26,7% en ULIS (1). Les élèves en situation de handicap âgés de 11 ans et moins constituent 10,9% des effectifs et sont pour la plupart (87,4%) scolarisés dans une classe ordinaire (2). La proportion d'élèves scolarisés en ULIS augmente avec l'âge jusqu'à 15 ans, puis décroît : elle concerne environ un tiers des effectifs âgés de 13 à 15 ans, fin de la scolarité obligatoire, contre à peine un quart des 16-17 ans. Seulement 29,5% des élèves en situation de handicap sont des filles. Ce taux est plus élevé en ULIS (35,8%).

Plus de deux élèves sur cinq (46,4%), soit 99 000, bénéficient d'une aide humaine, individuelle ou mutualisée (3). Pour la plupart des troubles, environ la moitié des élèves est accompagnée (entre 48,9% et 56,7%). Cependant, les élèves présentant des troubles intellectuels ou cognitifs ou des troubles auditifs ne sont accompagnés que pour un tiers d'entre eux environ (respectivement 30,4% et 33,8%), lorsque près de deux tiers des élèves avec troubles du spectre de l'autisme le sont (64,2%).

L'attribution de matériel pédagogique adapté (clavier braille, périphériques adaptés, logiciels spécifiques, etc.) concerne 18,9% de l'ensemble des élèves (4). Les élèves en situation de handicap qui en bénéficient le plus sont ceux présentant des troubles visuels (52,2%), moteurs (49,7%), auditifs (31,7%) ou du langage ou de la parole (30,9%).

1 Évolution des modes de scolarisation des élèves en situation de handicap dans le second degré, en milliers (1)



► Champ : France (Mayotte à partir de 2012), Public + Privé (sous et hors contrat).
1. Données manquantes en raison d'une grève administrative des enseignants référents.

RERS 2024, DEPP

Précisions

Population concernée – Élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps scolarisés dans les établissements scolaires de France relevant du ministère chargé de l'éducation nationale (y compris EREA).

Classification des principales déficiences présentées par les élèves – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 16.36; 15.04.

2 Répartition selon l'âge et le type de scolarisation des élèves en situation de handicap scolarisés dans le second degré en 2022-2023

	Scolarisation en classe ordinaire (y compris Segpa et EREA)			Scolarisation en ULIS			Ensemble		
	Effectifs	%	Part des filles (%)	Effectifs	%	Part des filles (%)	Effectifs	%	Part des filles (%)
11 ans et moins	20 309	87,4	24,8	2 915	12,6	30,8	23 224	10,9	25,6
12 ans	32 553	73,9	27,9	11 521	26,1	35,2	44 074	20,6	29,8
13 ans	28 594	69,1	26,8	12 772	30,9	35,3	41 366	19,4	29,5
14 ans	24 844	67,5	26,4	11 936	32,5	36,2	36 780	17,2	29,6
15 ans	18 138	67,2	27,6	8 862	32,8	35,9	27 000	12,6	30,4
16 ans	14 035	77,9	28,2	3 990	22,1	39,2	18 025	8,4	30,6
17 ans	11 285	77,4	28,5	3 299	22,6	38,4	14 584	6,8	30,8
18 ans	4 755	79,4	30,8	1 233	20,6	36,5	5 988	2,8	31,9
19 ans	1 368	79,4	31,8	355	20,6	34,1	1 723	0,8	32,3
20 ans et plus	630	81,4	35,9	144	18,6	38,9	774	0,4	36,4
Total	156 511	73,3	27,3	57 027	26,7	35,8	213 538	100,0	29,5

► **Champ** : France, Public + Privé (sous et hors contrat).

Lecture : 73,9% des élèves en situation de handicap âgés de 12 ans sont scolarisés en classe ordinaire. 27,9% de ces élèves de 12 ans sont des filles.

RERS 2024, DEPP

3 Répartition selon le trouble et le type d'accompagnement en 2022-2023

	Accompagnement individuel		Accompagnement mutualisé	Total	Part des élèves accompagnés (%)	Pas d'accompagnement	Ensemble
	Temps plein	Temps partiel					
Troubles intellectuels ou cognitifs	672	2 933	18 241	21 846	30,4	49 907	71 753
Troubles du psychisme	1 443	4 231	11 518	17 192	56,3	13 324	30 516
Troubles du langage ou de la parole	222	2 547	25 517	28 286	55,2	22 915	51 201
Troubles auditifs	88	331	930	1 349	33,8	2 639	3 988
Troubles visuels	283	466	692	1 441	50,5	1 415	2 856
Troubles viscéraux	112	171	531	814	52,6	733	1 547
Troubles moteurs	914	1 188	3 664	5 766	48,9	6 021	11 787
Plusieurs troubles associés	614	2 128	11 111	13 853	56,7	10 577	24 430
Autres troubles	306	1 166	6 987	8 459	54,7	7 001	15 460
Total	4 654	15 161	79 191	99 006	46,4	114 532	213 538
<i>dont troubles du spectre de l'autisme</i>	1 552	4 022	5 656	11 230	64,2	6 269	17 499

► **Champ** : France, Public + Privé (sous et hors contrat).

RERS 2024, DEPP

4 Part des élèves en situation de handicap bénéficiant d'un accompagnement et d'aide selon le type de trouble en 2022-2023

	Enseignant spécialisé (1)	Matériel adapté	Transport spécifique
Troubles intellectuels ou cognitifs	4,5	5,8	20,5
Troubles du psychisme	2,8	11,0	9,3
Troubles du langage ou de la parole	1,4	30,9	5,3
Troubles auditifs	5,3	31,7	12,9
Troubles visuels	4,1	52,2	17,1
Troubles viscéraux	1,5	22,0	10,9
Troubles moteurs	0,9	49,7	17,6
Plusieurs troubles associés	1,9	24,3	10,0
Autres troubles	1,6	14,3	4,6
Total	2,5	18,9	12,5
<i>dont troubles du spectre de l'autisme</i>	2,0	17,8	17,8

► **Champ** : France, Public + Privé (sous et hors contrat).

RERS 2024, DEPP

1. Ne concerne que les élèves scolarisés en classe ordinaire hors Segpa.

4.22 Les élèves en situation de handicap dans le second degré – 2

Au cours de l'année scolaire 2023-2024, les élèves du second degré bénéficiant d'un **projet personnalisé de scolarisation (PPS)** scolarisés en **milieu ordinaire**, en **classe ordinaire**, c'est-à-dire hors **ULIS**, sont 62,2% à suivre une formation en collège, 11,0% en **Segpa**, 16,7% en enseignement professionnel et 10,0% en enseignement général et technologique au lycée (1).

Les élèves ayant des troubles intellectuels ou cognitifs représentent 22,6% des élèves en situation de handicap en classe ordinaire dans le second degré. Ils sont surreprésentés en **Segpa** et en lycée professionnel, où ils représentent respectivement 41,0% et 28,8% des élèves en situation de handicap, alors que leur part est de 10,0% en lycée général et technologique. À l'inverse, les élèves présentant des troubles visuels – qui représentent 1,5% des élèves en situation de handicap en

classe ordinaire dans le second degré – sont surreprésentés en lycée général et technologique, où ils représentent 3,8% des élèves en situation de handicap.

La **scolarisation collective** concerne 59 100 élèves, dont 90,1% dans le secteur public (2). En dix ans le nombre d'élèves scolarisés avec l'appui d'une **ULIS** a doublé (+102,9%). Les élèves en **ULIS** collège sont répartis dans 4 200 structures et représentent 1,5% des élèves de collège (3). La part de la **scolarisation collective** sur l'ensemble des collégiens varie de 1,0% à 3,2% selon les académies. Ce sont les académies de Guyane, Martinique et Guadeloupe qui présentent les taux les plus élevés, alors que les taux les plus bas s'observent dans les académies de Rennes, Mayotte, Versailles, Aix-Marseille, Créteil, Nantes et Lille.

Précisions

Population concernée – Élèves bénéficiant d'un PPS scolarisés en milieu ordinaire dans les établissements du second degré relevant du ministère chargé de l'éducation nationale (y compris EREA). Ne sont pas recensés ici les élèves des établissements hospitaliers et médico-sociaux. Voir fiche 1.07.

Classification des principales déficiences présentées par les élèves – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- *Notes d'Information* : 16.36; 12.10.

Source

DEPP et DGESCO, enquête n° 12 relative aux élèves bénéficiant d'un PPS scolarisés en milieu ordinaire dans les établissements du second degré relevant du ministère chargé de l'éducation nationale.

1 Répartition des effectifs en classe ordinaire selon le type de formation et le trouble

	Formations en collège (hors Segpa)	Segpa	Formations professionnelles en lycée	Formations GT en lycée	Total
Troubles intellectuels ou cognitifs	21 224	7 855	8 356	1 752	39 187
Troubles du psychisme	17 388	2 904	4 112	2 676	27 080
Troubles du langage ou de la parole	31 978	4 081	7 765	4 849	48 673
Troubles auditifs	1 928	138	656	812	3 534
Troubles visuels	1 473	53	371	658	2 555
Troubles viscéraux	812	66	213	277	1 368
Troubles moteurs	6 243	245	1 672	2 360	10 520
Plusieurs troubles associés	15 636	2 349	3 434	2 255	23 674
Autres troubles	11 470	1 479	2 423	1 814	17 186
Total	108 152	19 170	29 002	17 453	173 777
<i>dont troubles du spectre de l'autisme</i>	<i>8 623</i>	<i>356</i>	<i>2 094</i>	<i>2 637</i>	<i>13 710</i>

► Champ : France, Public + Privé (sous et hors contrat).

RERS 2024, DEPP

2 Évolution des effectifs des ULIS selon le site de formation

	2001	2005	2010	2013	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Collège	2 111	7 062	17 703	24 781	34 762	37 291	40 299	43 626	45 807	47 521	49 215
Lycée (LP et LEGT)		703	2 419	4 186	6 786	7 214	7 676	8 796	9 040	9 104	9 400
EREA			107	155	325	386	395	508	438	402	466
Total	2 111	7 765	20 229	29 122	41 873	44 891	48 370	52 930	55 285	57 027	59 081
Part du public (%)	91,8	89,8	89,7	89,6	90,0	90,0	90,0	89,9	90,0	90,0	90,1

► Champ : France (Mayotte à partir de 2012), Public + Privé (sous et hors contrat).

RERS 2024, DEPP

3 Part des effectifs en ULIS collège par rapport aux effectifs scolarisés en collège

Académies et régions académiques	Nombre d'ULIS	Effectifs d'élèves en ULIS collège	Élèves en ULIS collège (%)
Clermont-Ferrand	110	1 253	2,1
Grenoble	195	2 411	1,4
Lyon	217	2 381	1,4
Auvergne-Rhône-Alpes	522	6 045	1,5
Besançon	78	829	1,5
Dijon	98	1 079	1,5
Bourgogne-Franche-Comté	176	1 908	1,5
Bretagne (Rennes)	156	1 723	1,0
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	201	2 286	1,8
Corse	18	196	1,4
Nancy-Metz	190	2 153	2,0
Reims	92	952	1,5
Strasbourg	139	1 649	1,8
Grand Est	421	4 754	1,8
Amiens	168	2 036	2,1
Lille	213	2 568	1,2
Hauts-de-France	381	4 604	1,5
Créteil	227	2 812	1,2
Paris	117	1 103	1,3
Versailles	302	3 336	1,1
Île-de-France	646	7 251	1,1
Normandie	217	2 710	1,6
Bordeaux	206	2 213	1,4
Limoges	34	402	1,3
Poitiers	101	1 160	1,4
Nouvelle-Aquitaine	341	3 775	1,4
Montpellier	181	2 339	1,7
Toulouse	215	2 895	2,0
Occitanie	396	5 234	1,8
Pays de la Loire (Nantes)	210	2 373	1,2
Aix-Marseille	149	1 826	1,2
Nice	120	1 302	1,3
Provence-Alpes-Côte d'Azur	269	3 128	1,2
France hors DROM	3 954	45 987	1,4
Guadeloupe	52	530	2,3
Guyane	62	768	3,2
Martinique	29	416	2,4
Mayotte	24	342	1,1
La Réunion	99	1 172	2,0
DROM	266	3 228	2,1
France	4 220	49 215	1,5

► Champ : France, Public + Privé (sous et hors contrat).

RERS 2024, DEPP

Lecture : en 2023-2024, 2,1 % des élèves scolarisés en collège dans l'académie de Clermont-Ferrand bénéficient de l'appui d'une ULIS.

Cela représente 1 253 élèves répartis dans 110 structures ULIS.

À la rentrée 2022, la moitié du panel d'élèves en situation de handicap nés en 2005 est scolarisée dans la voie professionnelle hors ULIS : 20% d'entre eux préparent un CAP, 16% un baccalauréat professionnel et 12% sont en apprentissage (10% au niveau 3 et 2% aux niveaux 4 ou 5) (1) (2). Seulement 13% de ces élèves sont scolarisés en voie générale ou technologique (GT – hors ULIS), dont 7% en terminale générale ou technologique. Les parcours de scolarisation à ce stade de la scolarité diffèrent selon la nature du trouble : 51% des élèves ayant un trouble visuel, 34% de ceux ayant un trouble auditif et 5% de ceux ayant des troubles intellectuels et cognitifs sont en voie générale.

À 17 ans, 9% des élèves en situation de handicap sont scolarisés avec appui d'une ULIS. Les élèves qui restent scolarisés en ULIS sont davantage ceux atteints d'un ou plusieurs troubles intellectuels ou cognitifs (13%) et ceux présentant un trouble du spectre de l'autisme ou plusieurs troubles associés (respectivement 8% et 7%). Pour la plupart, ils continuent un parcours commencé en ULIS dès l'école élémentaire.

Un élève du panel sur cinq est scolarisé dans un établissement médico-social (ESMS), dont la moitié depuis cinq ans ou plus. Les jeunes présentant des troubles du spectre de l'autisme ou plusieurs troubles associés sont les plus nombreux à être scolarisés en ESMS (respectivement 39% et 30%) et, dans une moindre mesure, ceux présentant des troubles intellectuels ou cognitifs (26%).

La part des élèves scolarisés en classe ordinaire reste d'autant plus importante que le milieu social est favorisé : 60% des élèves de 17 ans issus d'un milieu très favorisé sont scolarisés dans une classe ordinaire, contre 50% des élèves issus d'un milieu social moyen et 49% des élèves issus d'un milieu défavorisé (3). Les jeunes des milieux favorisés sont aussi les plus « à l'heure » dans le niveau suivi, avec un écart de 18 points entre les catégories très favorisées et défavorisées. Ainsi, 27% des jeunes de 17 ans issus d'un milieu très favorisé sont « à l'heure » en classe ordinaire contre seulement 9% des jeunes issus d'un milieu défavorisé.

Précisions

Le Panel d'élèves en situation de handicap – À partir de la rentrée 2013, la DEPP a mis en place un panel d'élèves en situation de handicap nés en 2001 ou en 2005. Cette fiche porte sur plus de 7 000 élèves nés en 2005 recrutés en 2013 ou en 2014 dont les familles ont répondu à une enquête portant sur leurs conditions de vie, leurs attentes vis-à-vis de l'institution scolaire et les modalités de compensation du handicap. Les conditions de scolarisation sont également collectées dans les enquêtes annuelles. La nature du trouble est celle recueillie au moment du recrutement. Elle constitue le principal critère de sondage avec l'année et le mois de naissance. Le sondage utilisé est un tirage à probabilités inégales afin de garantir la représentativité de tous les troubles. Les effectifs sont pondérés pour représenter l'ensemble des élèves en situation de handicap nés en 2005 scolarisés dans un établissement scolaire ou médico-social de France (hors Mayotte) et pour tenir compte de l'attrition de l'échantillon.

Classification des principaux troubles – Voir « Glossaire ».

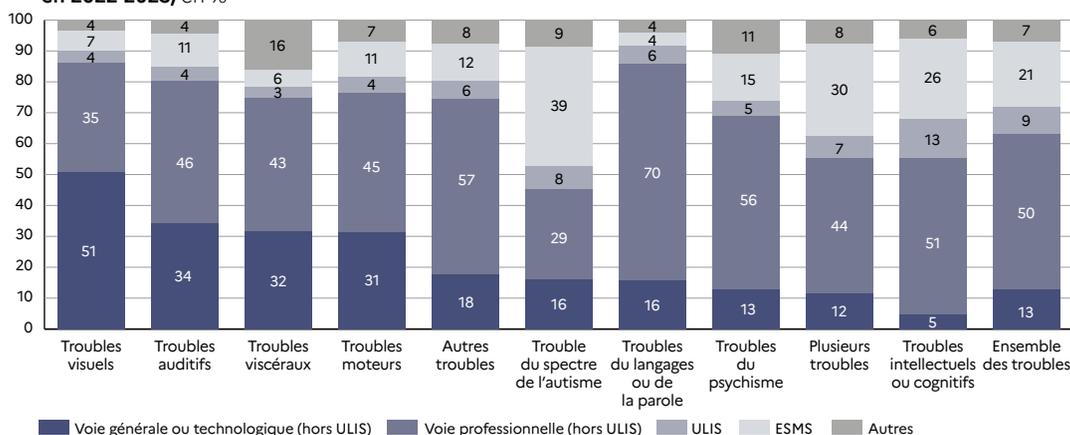
Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 19.01 ; 18.26.
- « Élèves en situation de handicap », *synthèse de la DEPP*, n°1, août 2021 (mise à jour en avril 2024).
- DEPP, 2017, *Éducation & formations*, n°95.

Source

DEPP, Panel d'élèves en situation de handicap nés en 2005.

1 Situation scolaire à 17 ans des élèves en situation de handicap nés en 2005 selon la nature du trouble en 2022-2023, en %



► **Champ :** France (hors Mayotte), Public + Privé sous et hors contrat.

Lecture : 45% des élèves présentant un trouble moteur sont scolarisés en voie professionnelle (hors ULIS) à 17 ans, et 11% dans un ESMS.

RERS 2024, DEPP

2 Parcours et situation scolaire à 17 ans des élèves en situation de handicap nés en 2005 selon la nature du trouble en 2022-2023, en %

Nature du trouble	Troubles visuels	Troubles auditifs	Troubles viscéraux	Troubles moteurs	Autres troubles	Trouble du spectre de l'autisme	Troubles du langage ou de la parole	Troubles du psychisme	Plusieurs troubles	Troubles intellectuels ou cognitifs	Ensemble des troubles
En terminale générale ou technologique sans redoublement	40	24	17	22	11	9	10	5	7	1	7
En 1 ^{re} générale ou technologique avec redoublement	9	9	12	7	6	5	6	7	4	3	5
Dans un autre niveau de la voie générale	3	1	3	2	1	2	1	1	1	1	1
Voie générale ou technologique (GT) en 2022	51	34	32	31	18	16	16	13	12	5	13
En terminale professionnelle sans redoublement	11	9	9	15	10	5	9	7	6	3	6
En 1 ^{re} professionnelle avec redoublement	10	12	12	13	13	6	18	12	9	6	10
Sous-total bac professionnel en 2022	20	21	21	27	22	12	27	20	15	9	16
En CAP 1 ^{re} année	2	3	1	2	3	3	3	4	3	5	4
En CAP 2 ^e ou 3 ^e année	7	9	9	6	15	10	18	15	15	22	17
Sous-total CAP en 2022	9	12	10	8	17	13	21	18	18	27	20
En apprentissage au niveau 3	3	6	5	4	11	3	15	12	7	11	10
En apprentissage au niveau 4 ou 5	2	3	5	2	2	1	4	3	2	2	2
Sous-total en apprentissage 2022	4	9	10	6	13	3	19	15	8	12	12
Dans un autre niveau de la voie professionnelle	2	5	3	4	4	1	3	3	3	2	3
Voie professionnelle en 2022	35	46	43	45	57	29	70	56	44	51	50
Parcours en ULIS à l'école, au collège, puis au lycée	3	3	3	4	4	7	4	4	6	9	6
Autre parcours, puis ULIS collège ou lycée	1	1	1	2	2	1	2	1	1	4	2
ULIS en 2022	4	4	3	5	6	8	6	5	7	13	9
En ESMS depuis plus de cinq ans	3	5	0	6	7	16	1	8	16	11	9
ULIS ou autres parcours puis ESMS	4	6	5	5	5	23	3	8	14	15	12
ESMS en 2022	7	11	6	11	12	39	4	15	30	26	21
Autres situations (1)	4	4	16	7	8	9	4	11	8	6	7
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

► **Champ :** France (hors Mayotte), Public + Privé sous et hors contrat.

1. Sont rassemblés dans « Autres situations » les élèves scolarisés à domicile, partis à l'étranger, non scolarisés ainsi que les élèves décédés.

Lecture : 51% des élèves ayant un trouble visuel nés en 2005 sont scolarisés dans la voie générale ou technologique (hors ULIS) à 17 ans, et 40% ont fait un parcours de la sixième à la terminale générale ou technologique sans redoublement.

RERS 2024, DEPP

3 Type de scolarisation et niveau atteint à 17 ans des élèves en situation de handicap nés en 2005 selon l'origine sociale en 2022-2023, en %

	Très favorisée	Favorisée	Moyenne	Défavorisée	Ensemble
Classe ordinaire à 17 ans	60	58	50	49	51
dont terminale GT ou pro à 17 ans	27	19	14	9	13
ULIS à 17 ans	8	7	9	9	9
ESMS à 17 ans	19	18	22	22	21
Autre situation à 17 ans	14	17	20	20	19
dont apprentissage à 17 ans	7	10	12	13	12

► **Champ :** France (hors Mayotte), Public + Privé sous et hors contrat.

Lecture : 60% des élèves d'origine sociale « Très favorisée » sont scolarisés dans une classe ordinaire à 17 ans, et 19% dans un ESMS.

RERS 2024, DEPP

À la rentrée 2023, 23 200 élèves du second degré âgés de moins de 16 ans sont scolarisés dans un **établissement du secteur privé hors contrat (1)(2)**. Plus précisément, 17 400 élèves préparent une formation en collège, 3 000 une formation en lycée général et technologique, 2 200 en lycée professionnel et 500 élèves une formation de niveau indéterminé. L'académie de Versailles, avec 4 200 élèves, en compte le plus grand nombre, soit 18,1% des effectifs totaux (3).

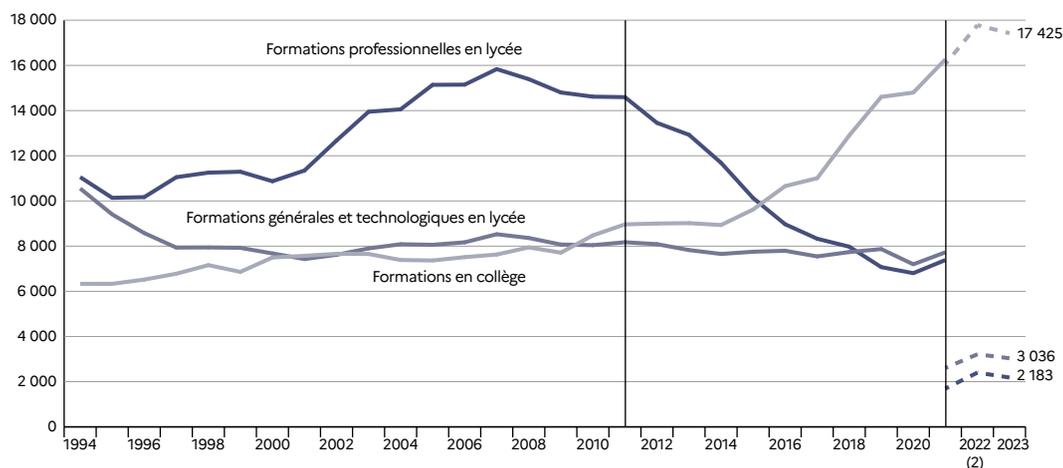
Entre 1995 et 2022, le nombre total d'élèves recensés dans le second degré de l'enseignement privé hors contrat en **formations en collège** a augmenté de 11 000 élèves. Une partie de cette hausse s'explique par un meilleur recensement des établissements, notamment à travers l'immatriculation obligatoire de tous les élèves âgés de moins de 16 ans à partir de la rentrée 2022. Si cette comparaison temporelle est

possible en formations en collèges, ce n'est pas le cas dans les lycées, compte tenu du changement de sources en 2021 qui restreint désormais l'estimation aux seuls élèves de moins de 16 ans soumis à l'obligation scolaire.

En 2023, les élèves âgés de moins de 16 ans scolarisés dans les établissements privés hors contrat sont moins nombreux qu'en 2022 (-3,7% en un an). À noter que les effectifs 2022, faute de remontées suffisantes au moment de la rentrée, avaient été estimés à partir des données disponibles en avril 2023, ce qui peut en partie expliquer cette baisse.

En 2023, les élèves préparant une formation au collège sont scolarisés dans 391 établissements du secteur privé hors contrat, soit 5,3% du nombre total de collèges (4). Après des années de hausse, leur nombre et la part qu'ils représentent se stabilisent par rapport à 2022.

1 Effectifs d'élèves de l'enseignement privé hors contrat dans le second degré (1)



► Champ : France (Mayotte à partir de 2011), Privé hors contrat.

1. À partir de la rentrée 2021 : effectifs limités aux moins de 16 ans à la rentrée.

2. Estimation réalisée en avril 2023 à partir de données brutes issues de Sysca (système d'information statistique consolidé académique).

RERS 2024, DEPP

Précisions

Population concernée – Élèves sous statut scolaire âgés de moins de 16 ans inscrits dans les établissements du secteur privé hors contrat relevant du ministère chargé de l'éducation nationale (y compris EREA) depuis la rentrée 2021, sans limite d'âge sur la période 1994-2021.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 23.51 ; 22.39.

Sources

- jusqu'en 2021 : DEPP, Enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat ;
- à partir de 2022 : DEPP, Système d'information Scolarité.

2 Effectifs d'élèves de l'enseignement privé hors contrat dans le second degré (1)

	1995	2000	2005	2010	2018	2019	2020	2021	Moins de 16 ans 2021	Moins de 16 ans 2022 (3)	Moins de 16 ans 2023
Sixième	1 300	1 767	1 601	2 042	3 475	3 855	3 979	4 598	4 587	4 846	4 514
Cinquième	1 388	1 769	1 759	2 092	3 179	3 734	3 640	3 997	3 979	4 747	4 568
Quatrième	1 639	1 845	1 884	2 139	3 002	3 517	3 521	3 825	3 815	4 266	4 395
Troisième	1 940	2 057	2 030	2 139	3 126	3 432	3 507	3 716	3 573	3 889	3 929
Dispositifs relais et autres dispositifs (2)	65	49	87	54	111	35	25	29	12		
Segpa					5	33	124	102	95	4	2
ULIS		10	4	10						29	21
Total formations en collège	6 332	7 497	7 365	8 476	12 898	14 606	14 796	16 267	16 061	17 781	17 425
Total formations générales et technologiques en lycée	9 405	7 677	8 059	8 043	7 737	7 870	7 195	7 727	2 607	3 212	3 036
Total formations professionnelles en lycée	10 139	10 872	15 140	14 616	7 976	7 071	6 803	7 384	1 693	2 400	2 183
Total formations indéterminées										683	530
Ensemble	25 876	26 046	30 564	31 135	28 611	29 547	28 794	31 378	20 361	24 076	23 174

RERS 2024, DEPP

► Champ : France (Mayotte à partir de 2011), Privé hors contrat.

1. En outre en 2023, 1 049 élèves sont scolarisés dans une classe hors contrat au sein d'établissement privé sous contrat : 431 dans les formations en collège, 235 dans les formations générales et technologiques en lycée et 383 dans les formations professionnelles en lycée.

2. Notamment avant 2016 : les dispositifs d'initiation aux métiers en alternance (DIMA), les classes d'initiation préprofessionnelle en alternance (Clipa), les classes préprofessionnelles de niveau (CPPN) ou encore les classes préparatoires en alternance (CPA).

3. Estimation réalisée en avril 2023 à partir de données brutes issues de Sysca.

3 Effectifs des élèves âgés de moins de 16 ans dans l'enseignement privé hors contrat du second degré par académie

Académies	Privé hors contrat	Évolution 2022-2023 (%) (1)
Paris	1 721	-17,1
Aix-Marseille	1 201	-2,0
Besançon	222	-3,5
Bordeaux	684	-8,4
Clermont-Ferrand	222	0,0
Dijon	209	12,4
Grenoble	845	-10,4
Lille	936	-9,4
Lyon	1 579	-4,0
Montpellier	938	-22,7
Nancy-Metz	273	-14,7
Poitiers	352	3,2
Rennes	675	-1,5
Strasbourg	1 088	8,9
Toulouse	796	-0,9
Nantes	1 645	2,8
Orléans-Tours	310	12,3
Reims	114	-0,9
Amiens	446	-5,1
Limoges	286	3,2
Nice	1 769	3,3
Créteil	1 651	-5,4
Versailles	4 206	3,4
Corse	0	0,0
Normandie	332	-17,2
France métropolitaine	22 500	-3,6
La Réunion	133	12,7
Martinique	79	-12,2
Guadeloupe	462	-13,6
Guyane	0	0,0
Mayotte	0	0,0
DROM	674	-9,3
France	23 174	-3,7

RERS 2024, DEPP

► Champ : France, Privé hors contrat, élèves âgés de moins de 16 ans au moment de la rentrée.

1. Par rapport à la rentrée 2022 (données 2022 : estimation Sysca réalisée en avril 2023).

4 Évolution des collèges hors contrat

	1995	2000	2005	2010	2015	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Collèges privés hors contrat	53	73	75	93	147	198	248	287	291	326	389	391
Collèges publics + privés	6 883	6 936	7 010	7 018	7 097	7 153	7 200	7 234	7 245	7 288	7 365	7 373
Part du privé hors contrat dans les collèges (%)	0,8	1,1	1,1	1,3	2,1	2,8	3,4	4,0	4,0	4,5	5,3	5,3

RERS 2024, DEPP

► Champ : France (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé sous contrat et hors contrat.

En 2022-2023, l'ensemble des **dispositifs relais** ont assuré en moyenne 23 séjours. Ce nombre est en hausse une nouvelle fois par rapport à l'année précédente (1).

La part des élèves de sixième accueillis en dispositif relais est en baisse et reste la plus faible (3%) parmi les collégiens, un chiffre qui reste stable (2). Les élèves de quatrième demeurent les plus nombreux et représentent 42% des effectifs dans les dispositifs relais. Cette part est en légère baisse par rapport à 2021-2022.

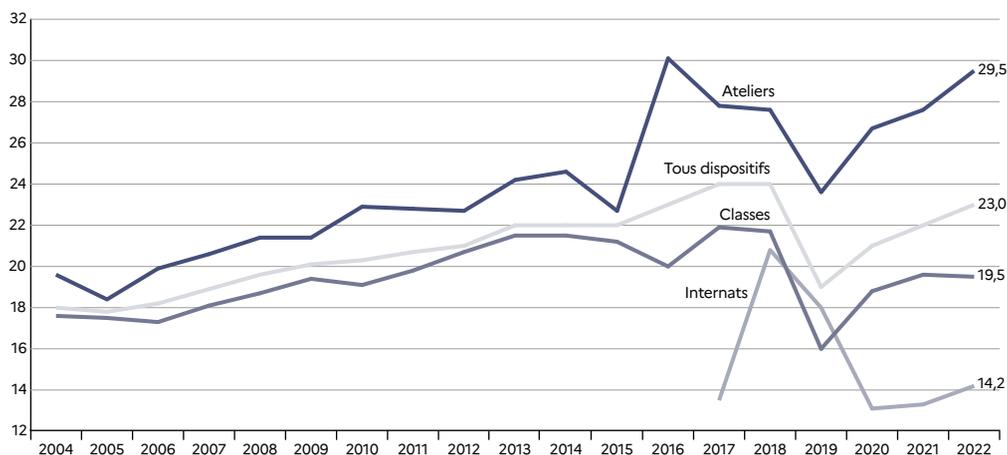
En 2022-2023, les élèves accueillis en dispositifs relais présentent de nombreuses difficultés : 22,6% d'entre eux ont un retard scolaire d'au moins un an (un chiffre en constante baisse); 40,8% ont une scolarisation intermittente ou sont absents depuis plus de deux mois (chiffre en légère baisse); 21,8% au moins sont sous mesure éducative, sachant que le taux de non-réponse

pour cette information est de 18,0% (3). Ces difficultés sont accentuées en internat tremplin et moins prononcées en atelier.

La moyenne d'âge des élèves orientés en classe relais, en atelier relais ou en internat tremplin est en baisse. Les élèves de moins de 14 ans sont les plus nombreux (61,7%), en particulier ceux âgés de 13 ans qui constituent à eux seuls 39,1% des effectifs. En atelier, 69,9% des élèves ont moins de 14 ans, 54,8% en classe relais et 62,6% en internat tremplin.

La part des filles est en constante augmentation. En 2022-2023, elles constituent un quart des effectifs (27,1%) des dispositifs relais et y sont orientées toujours plus tard que les garçons, même si cet écart a tendance à diminuer. En dispositifs relais, 58% des filles ont moins de 14 ans contre 63% des garçons (4).

1 Évolution du nombre moyen de séjours effectués dans l'année par dispositif relais



► Champ : France (Mayotte à partir de 2011).

1. À compter de 2017, la courbe « Tous dispositifs » inclut les internats.

RERS 2024, DEPP, DGESCO

Précisions

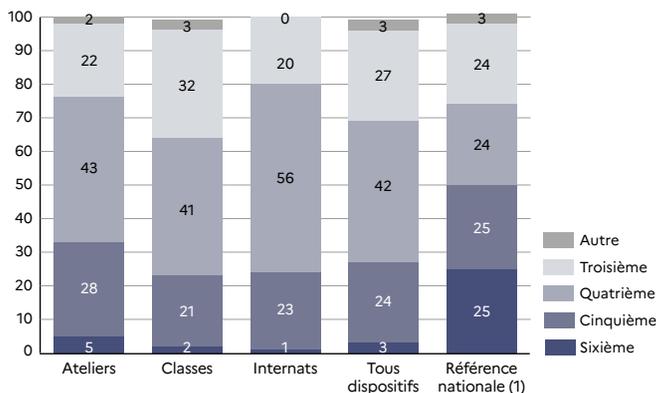
L'enquête annuelle sur les élèves des dispositifs relais est exhaustive. Elle porte sur la totalité des 394 dispositifs existant en 2022-2023 en France. 354 dispositifs ont répondu. À partir des réponses fournies sur le nombre moyen de séjours et d'élèves accueillis dans l'année par type de dispositif et par académie, le nombre total de séjours d'élèves accueillis par l'ensemble des dispositifs a pu être estimé.

On entend par séjour la période d'accueil d'un élève dans un dispositif. Certains élèves bénéficiant de plusieurs séjours au cours de la même année scolaire, le nombre de séjours est donc supérieur au nombre d'élèves. En 2022-2023, des élèves ont été accueillis dans 394 dispositifs relais. Le nombre de séjours peut être estimé à environ 9 029 dont 4 884 en classe relais, 4 060 en atelier relais et 85 en internat tremplin (ex-internat relais). Environ 8 453 élèves ont effectué au moins un séjour : 4 568 dans l'une des 253 classes relais, 3 805 dans l'un des 135 ateliers relais et 80 dans les 6 internats tremplin.

Source

DGESCO, enquête sur le suivi des élèves en dispositifs relais.

2 Répartition des élèves accueillis en dispositif relais en 2022-2023 selon leur niveau, en %



► Champ : France.

1. La référence nationale correspond aux élèves scolarisés dans les collèges publics de France.

Lecture : en 2022-2023, 3% des élèves accueillis en dispositif relais sont scolarisés en 6^e et les élèves de 6^e représentent 25% des effectifs totaux de collégiens publics (référence nationale).

RERS 2024, DEPP, DGESCO

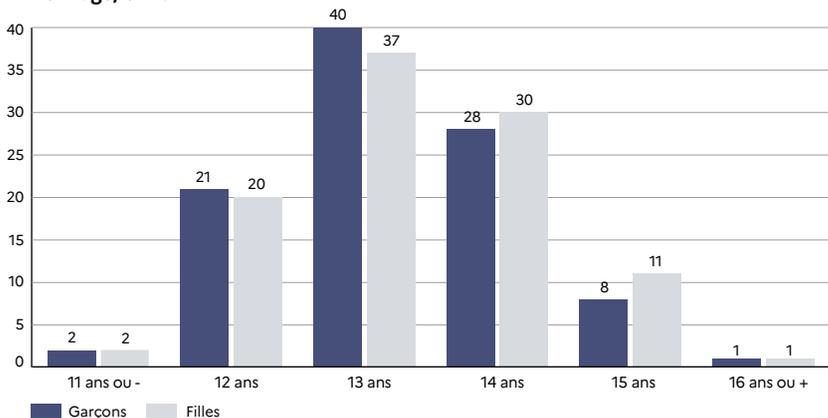
3 Principales caractéristiques des élèves accueillis en dispositif en 2022-2023, en %

	Ateliers	Classes	Internats	Tous dispositifs
Garçon	69,6	72,0	95,0	71,2
Fille	28,9	26,0	5,0	27,0
Ne sait pas ou non-réponse	1,5	2,0	0,0	1,8
11 ans ou moins	3,3	1,2	1,3	2,1
12 ans	25,2	16,7	12,5	20,5
13 ans	41,4	36,9	48,8	39,1
14 ans	23,1	32,4	35,0	28,3
15 ans	6,2	11,7	2,5	9,1
16 ans ou plus	0,3	0,7	0,0	0,5
Ne sait pas ou non-réponse	0,4	0,4	0,0	0,4
« À l'heure » (ou en avance)	78,7	70,7	66,3	74,3
Retard d'un an	17,8	22,5	32,5	20,7
Retard de deux ans ou plus	1,1	2,6	1,3	1,9
Ne sait pas ou non-réponse	2,5	4,2	0,0	3,4
Scolarité régulière	67,3	47,5	47,5	56,4
Scolarité intermittente	25,2	35,5	40,0	30,9
Élève absent depuis plus de 2 mois	5,4	13,6	5,0	9,9
Ne sait pas ou non-réponse	2,1	3,5	7,5	2,9
Pas de mesure	70,9	51,9	43,8	60,3
Sous mesure(s) éducative(s)	13,0	29,1	17,6	21,8
Ne sait pas ou non-réponse	16,1	19,0	38,6	18,0

► Champ : France.

RERS 2024, DEPP, DGESCO

4 Répartition des élèves accueillis en dispositif relais en 2022-2023 selon le sexe et l'âge, en %



► Champ : France.

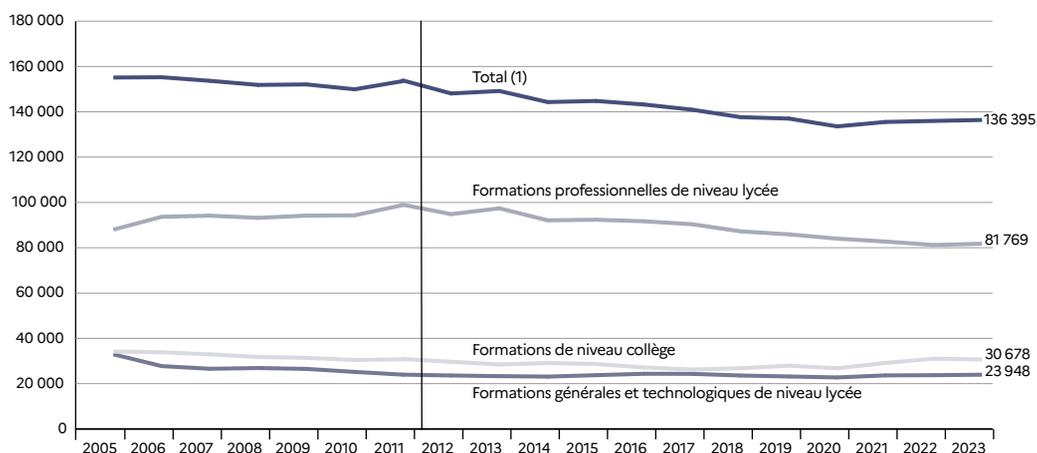
RERS 2024, DEPP, DGESCO

Dans les établissements sous tutelle du ministère chargé de l'agriculture, 136 400 élèves du second degré sont scolarisés en 2023 (1). Près des deux tiers suivent une formation dans un établissement privé de l'enseignement agricole. Par rapport à la rentrée 2022, la très légère hausse (+0,3%) est principalement portée par les élèves dans des formations de niveau lycée. Les effectifs des formations générales et technologiques, avec 23 900 élèves, augmentent ainsi de 0,9%, et ceux des formations professionnelles, avec 81 800 élèves, de 0,7%. Enfin, 30 700 élèves sont scolarisés dans une formation de niveau collège (4^e ou 3^e agricole), en diminution de 1,1%. La majorité des élèves scolarisés dans l'enseignement agricole (60,0%) suivent donc une formation professionnelle de niveau lycée, contre 17,6% en formations générales et technologiques (GT) et 22,5% en formations de niveau collège (2).

Les établissements privés accueillent une part plus importante d'élèves en formation de niveau collège et plus faible en formation générale et technologique de niveau lycée. L'enseignement agricole est dispensé dans plus de 800 établissements, qui relèvent majoritairement du secteur privé (71,7%) (3).

Les taux de réussite aux baccalauréats agricoles et au CAPA baissent à la session 2023 par rapport à la précédente (4). Ils restent à un niveau élevé pour le CAPA (95,1%, soit -0,7 point comparé à 2022), le baccalauréat technologique (97,1%, soit -0,3 point) et le baccalauréat général avec un enseignement de spécialité « biologie-écologie » (97,7%, soit -0,5 point), mais demeurent à un niveau sensiblement plus faible pour le baccalauréat professionnel (87,8%, soit -0,1 point).

1 Évolution des effectifs d'élèves du second degré dans l'enseignement agricole



► Champ : France (Mayotte à partir de 2011).

1. Dont élèves scolarisés dans des établissements sous double tutelle (ministère chargé de l'éducation nationale et ministère chargé de l'agriculture).

RERS 2024, DEPP

Précisions

L'enseignement agricole – Il est sous la tutelle du ministère chargé de l'agriculture. Les données présentées ici concernent les élèves qui suivent des formations agricoles par voie scolaire (hors apprentissage) dans le second degré. Elles sont établies à partir de données individuelles sur les élèves (système d'information Fregata).

Le baccalauréat technologique – Il concerne, pour l'enseignement agricole, la série STAV « sciences et technologies de l'agronomie et du vivant ».

Certificat d'aptitude professionnelle agricole (CAPA) – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Site Internet : www.educagri.fr

2 Effectifs d'élèves du second degré dans l'enseignement agricole selon le secteur d'enseignement à la rentrée 2023

	Public	Part des filles (%)	Répartition des effectifs (%)	Privé (sous et hors contrat)	Part des filles (%)	Répartition des effectifs (%)	Public + Privé	Part des filles (%)	Répartition des effectifs (%)
Quatrième	741	29,3	1,5	9 564	35,5	11,0	10 305	35,1	7,6
Troisième	2 225	33,1	4,5	18 148	37,8	20,8	20 373	37,3	14,9
Formations de niveau collège	2 966	32,1	6,0	27 712	37,0	31,8	30 678	36,5	22,5
Première année de CAPA	1 561	56,0	3,2	6 299	59,9	7,2	7 860	59,1	5,8
Deuxième année de CAPA	1 164	56,4	2,4	4 522	60,9	5,2	5 686	60,0	4,2
Total CAPA	2 725	56,2	5,5	10 821	60,3	12,4	13 546	59,5	9,9
Seconde professionnelle	9 741	42,6	19,8	16 063	58,9	18,4	25 804	52,7	18,9
Première professionnelle	8 618	45,8	17,5	13 958	62,2	16,0	22 576	55,9	16,6
Terminale professionnelle	7 852	43,9	16,0	11 991	62,4	13,7	19 843	55,1	14,5
Total bac professionnel	26 211	44,0	53,3	42 012	61,0	48,2	68 223	54,5	50,0
Formations professionnelles de niveau lycée	28 936	45,2	58,8	52 833	60,9	60,6	81 769	55,3	60,0
Seconde GT	6 104	54,9	12,4	2 631	52,1	3,0	8 735	54,0	6,4
Première générale	1 700	61,1	3,5	610	56,1	0,7	2 310	59,7	1,7
Première STL	141	61,0	0,3		0	0,0	141	61,0	0,1
Première STAV	3 854	49,4	7,8	1 441	50,2	1,7	5 295	49,6	3,9
Total première GT	5 695	53,1	11,6	2 051	51,9	2,4	7 746	52,8	5,7
Terminale générale	1 515	58,2	3,1	606	53,5	0,7	2 121	56,8	1,6
Terminale STL	146	57,5	0,3		0	0,0	146	57,5	0,1
Terminale STAV	3 818	49,1	7,8	1 382	46,5	1,6	5 200	48,4	3,8
Total terminale GT	5 479	51,8	11,1	1 988	48,6	2,3	7 467	51,0	5,5
Formations GT de niveau lycée	17 278	53,3	35,1	6 670	51,0	7,6	23 948	52,7	17,6
Total second degré (1)	49 180	47,3	100,0	87 215	52,5	100,0	136 395	50,6	100,0

RERS 2024, DEPP

► Champ : France.

1. Dont 322 élèves scolarisés dans des établissements sous double tutelle (ministère chargé de l'éducation nationale et ministère chargé de l'agriculture).

3 Évolution du nombre d'établissements du second degré de l'enseignement agricole

	1985	1990	2000	2005	2010	2015	2019	2020	2021	2022	2023
Public	266	258	212	214	226	226	226	227	228	228	227
Privé	769	738	628	614	602	591	580	580	576	583	575
Total	1 035	996	840	828	828	817	806	807	804	811	802

RERS 2024, DEPP

► Champ : France (Mayotte à partir de 2011).

4 Résultats aux examens, session 2023

	CAPA	Bac techno/STAV	Bac pro	Bac général (1)
Présents	5 405	4 937	18 600	1 670
Admis	5 140	4 794	16 332	1 632
Taux de réussite (%)	95,1	97,1	87,8	97,7
Rappel 2022 (%)	95,8	97,4	87,9 (2)	98,2

RERS 2024, DEPP

► Champ : France. Élèves sous statut scolaire.

1. Baccalauréat général avec un enseignement de spécialité « biologie-écologie ».

2. Taux corrigé par rapport au RERS édition 2023 avec la prise en compte d'une spécialité manquante.

Onze ans après leur entrée en cours préparatoire en 2011, 62,4% des élèves sont scolarisés dans le second cycle général et technologique : 57,0% ont atteint une classe de terminale générale ou technologique, 31,2% préparent un diplôme professionnel (24,1% un baccalauréat professionnel et 7,1% un CAP) et 4,8% d'entre eux sont sortis du système scolaire (1).

Quinze ans auparavant, d'après le panel 1997, les poursuites d'études dans l'enseignement secondaire étaient moins nombreuses et les sorties plus fréquentes : 58,4% des élèves sont scolarisés en second cycle général et technologique, 29,4% en filière professionnelle et 11,2% sont sortis. Le nombre de sortants du système scolaire sans diplôme diminue entre ces deux cohortes. Les jeunes ont également de moins en moins de retard scolaire : 16,8% des élèves du panel 1997 étaient encore en première générale et technologique onze ans après leur entrée en CP, contre 5,1% pour ceux du panel 2011.

Les filles sont plus souvent scolarisées en second cycle général et technologique que les garçons : 70,2% contre 54,8% pour les élèves du panel 2011, sachant que cet écart a augmenté de 6 points entre les deux panels. Les filles sont 64,8% à arriver « à l'heure » en terminale générale ou technologique, contre 49,6% des garçons pour le panel 2011, un écart qui s'est réduit de 4 points par rapport au panel 1997.

Les inégalités sociales de réussite et d'orientation perdurent. Dans le panel 2011, 78,0% des enfants de professions libérales, cadres ou chefs d'entreprise sont en terminale générale ou technologique, contre 38,6% des enfants d'ouvriers non qualifiés, soit un écart de 40 points pour le panel 2011 contre un écart de 44 points dans le panel 1997 (2). Les élèves issus de milieux défavorisés sont plus fréquemment scolarisés dans la voie professionnelle. Ainsi, un enfant d'inactifs ou d'ouvriers sur deux fréquente la voie professionnelle en 2022-2023, contre un enfant de professions libérales, cadres ou chefs d'entreprise ou d'enseignants sur dix.

Plus le niveau de diplôme de leur mère est élevé, plus les élèves parviennent en terminale générale ou technologique sans avoir redoublé. De même, les enfants qui vivent avec leurs deux parents atteignent plus souvent ce niveau que ceux confrontés à une rupture familiale, avec des écarts qui se maintiennent. Par ailleurs, au-delà du deuxième enfant, les chances de parvenir en terminale sans redoublement déclinent lorsque la taille de la famille augmente.

Précisions

Les panels utilisés

– Le panel 2011, représentatif au 1/50^e de la population de France hors DROM scolarisée pour la première fois en CP en septembre 2011, est composé de 15 200 élèves entrés au cours préparatoire pour la première fois à cette date. Il est issu d'un sondage à deux degrés (école et classe). Les écoles rattachées à un collège de RAR ont été surreprésentées. Les statistiques publiées portent sur les élèves encore suivis onze ans après leur entrée en CP et sont pondérées pour prendre en compte l'attrition.

– Le panel 1997, représentatif au 1/81^e de la population de France hors DROM scolarisée en CP en septembre 1997, est composé de 9 200 élèves entrés au cours préparatoire pour la première fois en 1997. Il est également issu d'un sondage à deux degrés (école et classe).

Origine sociale – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

– *Notes d'Information* : 24.05 ; 15.26 ; 15.23 ; 13.24 ; 13.19.

– Barhoumi M., Caille J.-P., (2020), « Les élèves sortent de l'enseignement secondaire de plus en plus diplômés mais au terme de parcours scolaires encore socialement différenciés », *Éducation & formations*, n°101, MENJ-DEPP.

1 Situation scolaire des élèves onze ans après leur entrée en CP selon le sexe, en %

	Panel 1997 - Situation en 2007			Panel 2011 - Situation en 2022		
	Ensemble	Garçons	Filles	Ensemble	Garçons	Filles
Second cycle général et technologique	58,4	53,6	63,2	62,4	54,8	70,2
Terminale générale et technologique	39,7	34,3	45,0	57,0	49,6	64,8
Première générale et technologique	16,8	17,4	16,3	5,1	5,0	5,2
Seconde générale et technologique	1,9	1,9	1,9	0,2	0,2	0,2
Second cycle professionnel	29,4	33,5	25,3	31,2	37,7	24,4
Terminale professionnelle	1,1	1,3	1,0	15,4	18,3	12,4
Première professionnelle	4,8	5,3	4,4	7,8	9,4	6,1
Seconde professionnelle	0,9	1,3	0,4	0,9	1,0	0,8
CAP	6,9	8,3	5,4	7,1	9,1	5,1
BEP	15,8	17,4	14,1			
Départements dans l'enseignement supérieur	0,6	0,4	0,8	1,1	1,4	0,9
Autres situations (1)	0,4	0,5	0,4	0,5	0,7	0,4
Sorties du système scolaire	11,2	12,0	10,3	4,8	5,5	4,0
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

► Champ : France, Public et privé sous et hors contrat.

1. Élèves accueillis en institut médico-éducatif, pris en charge par la mission de lutte contre le décrochage scolaire, ou préparant un titre homologué ou certifié.

Lecture : 58,4% des élèves entrés en CP en 1997 ont atteint un second cycle général et technologique en 2007. 62,4% des élèves entrés en CP en 2011 sont dans ce cas en 2022.

RERS 2024, DEPP

2 Proportion d'élèves en second cycle général et technologique ou professionnel onze ans après leur entrée en CP selon diverses caractéristiques, en %

	Panel 1997 - situation en 2007			Panel 2011 - situation en 2022		
	En second cycle GT	dont en terminale GT	En second cycle pro	En second cycle GT	dont en terminale GT	En second cycle pro
Origine sociale de l'élève (1)						
Agriculteurs	60,3	43,1	32,2	56,1	51,4	41,8
Artisans, commerçants (2)	59,9	39,0	27,2	62,4	57,8	30,7
Prof. libérales, cadres, chefs d'entreprise (3)	82,6	63,3	8,5	84,3	78,0	10,1
Enseignants (4)	83,6	62,4	9,8	84,5	78,1	11,1
Professions intermédiaires (5)	71,2	49,7	22,3	72,0	67,0	22,9
Employés	53,6	33,8	32,4	57,1	51,8	37,0
Ouvriers qualifiés	45,1	27,9	41,2	49,6	44,6	43,4
Ouvriers non qualifiés	35,1	19,3	47,0	43,6	38,6	48,2
Inactifs	24,6	13,4	39,0	31,7	25,3	50,8
Diplôme de la mère						
Aucun diplôme	37,2	20,8	39,5	41,7	35,7	48,5
BEPC, brevet élémentaire, brevet des collèges	58,7	37,6	29,4	49,2	42,1	40,9
Baccalauréat	76,1	53,8	17,1	61,5	56,7	34,2
CAP ou BEP	54,3	34,1	34,0	46,8	41,5	46,6
Diplôme du supérieur	86,7	66,7	7,8	79,6	74,6	14,8
Inconnu	52,4	33,1	27,6	49,6	42,7	39,8
Structure familiale						
Père et mère	60,6	42,2	28,5	67,2	62,2	27,2
Garde alternée				65,0	59,2	30,6
Famille monoparentale	47,4	25,7	33,7	50,5	43,8	41,0
Famille recomposée	45,7	27,5	36,4	51,7	46,9	39,7
Autre situation	34,7	20,0	38,7	39,8	32,7	45,7
Taille de la famille						
Enfant unique	58,5	37,4	28,7	66,0	59,2	25,4
2 enfants	62,2	43,0	27,6	68,6	63,4	25,7
3 enfants	59,1	41,3	29,0	63,4	58,6	31,2
4 enfants	49,5	32,3	34,3	54,6	49,0	37,5
5 enfants	44,4	27,0	35,1	47,9	42,4	43,1
6 enfants ou plus	41,6	22,4	39,9	45,3	39,0	46,8
Ensemble	58,4	39,7	29,4	62,4	57,0	31,2

► Champ : France hors DROM, Public et Privé sous et hors contrat.

1. Profession et catégorie socioprofessionnelle (PCS) de la personne de référence du ménage.

2. Non compris chefs d'entreprises.

3. Non compris professeurs.

4. Professeurs, instituteurs et professeurs des écoles.

5. Non compris instituteurs et professeurs des écoles

Lecture : 60,3% des élèves enfants d'agriculteurs entrés en CP en 1997 ont atteint un second cycle général et technologique en 2007. 56,1% des élèves enfants d'agriculteurs entrés en CP en 2011 sont dans ce cas en 2022.

RERS 2024, DEPP

4.28 Les poursuites d'études après la troisième et la seconde GT

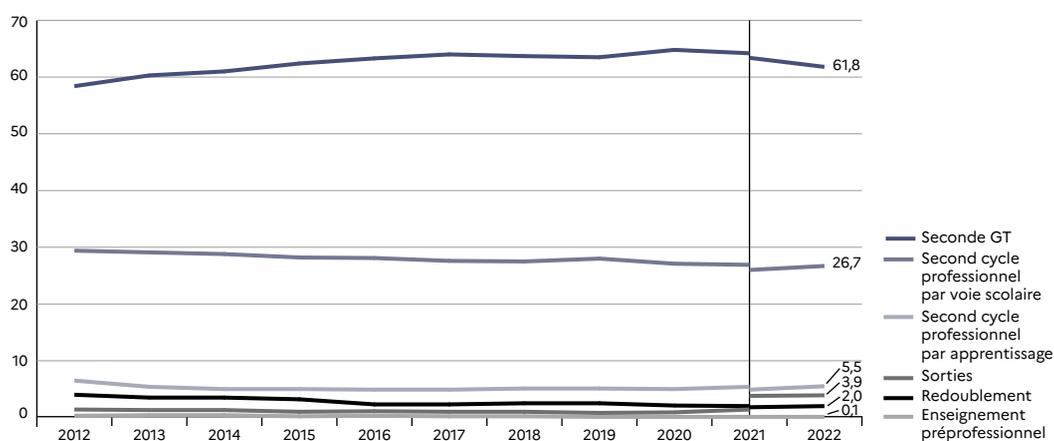
La fin des classes de troisième et de seconde générale et technologique (GT) représentent des moments charnières de l'orientation, même si des passerelles permettent de se réorienter en cours de cursus.

À la rentrée 2022, sur les 868 700 élèves inscrits en troisième l'année précédente, 61,8% ont continué en seconde GT et 32,2% se sont engagés dans la voie professionnelle en lycée ou en apprentissage (1) (2). Les filles passent plus souvent en seconde GT que les garçons (68,3% contre 55,7%) et nettement moins souvent en apprentissage (2,9% contre 8,1%) (3). Par ailleurs, les élèves « à l'heure » ou en avance sont 70,3% à poursuivre en seconde GT contre 20,3% des élèves en retard.

À la rentrée 2022, sur les 580 500 élèves scolarisés en seconde GT l'année précédente, 89,8% ont intégré une première générale (65,2%) ou technologique (24,6%) et 4,9% se sont réorientés vers la voie professionnelle (4).

Les garçons poursuivent quatre fois plus souvent que les filles dans une des séries scientifiques technologiques (STI2D, STL et STAV). Par ailleurs, les élèves en retard poursuivent davantage que les élèves plus jeunes en première technologique (38,5%, contre 23,4%) ou en voie professionnelle (13,5% contre 4,2%) (5).

1 Évolution des poursuites d'études à l'issue de la troisième, en %



► Champ : France, ensemble des établissements scolaires et centres de formation d'apprentis. Public + Privé sous et hors contrat.

RERS 2024, DEPP

Précisions

Nouvelle méthode – Depuis la rentrée scolaire 2020, l'immatriculation des élèves via leur identifiant national (INE) dans les différentes sources permet de retracer leur parcours scolaire d'une année scolaire à l'autre. La méthodologie du calcul des taux de redoublement, de passage et de sortie a été révisée, et les chiffres des années 2021 à 2022 sont présentés selon la nouvelle méthode qui met dorénavant en regard les situations individuelles des élèves sur deux rentrées successives. Auparavant, la formation d'une rentrée scolaire était comparée à celle en fin d'année scolaire précédente à un niveau agrégé, en comparant des stocks d'élèves, sans identifier le parcours de chaque élève pris individuellement.

Population concernée – Élèves de troisième (y compris enseignement adapté) ou de seconde GT inscrits dans un établissement scolaire relevant des ministères chargés de l'éducation nationale, de l'agriculture et des armées, qui ont poursuivi leurs études l'année suivante dans ces établissements ou dans les centres de formation d'apprentis (CFA). Depuis 2015, les EREA et les ULIS sont également comptés.

Âge théorique, premières et terminales générales et technologiques, sorties – Voir « Glossaire ».

Avertissement – La population concernée dans cette fiche est plus étendue que dans les autres fiches qui se limitent aux élèves des établissements relevant du ministère chargé de l'éducation nationale.

Source

DEPP, Système d'information Scolarité du ministère chargé de l'éducation nationale.
DEPP, Système d'information SIFA sur la formation des apprentis.
DGER-MASA, Système d'information du ministère chargé de l'agriculture.

2 Évolution des poursuites d'études à l'issue de la troisième, en %

	2006	2011	2012	2017	2018	2019	2020	2021	2021 (3)	2022 (3)
Effectifs en troisième à la rentrée n -1 (en milliers)	841,3	811,1	817,7	848,2	843,4	849,7	860,3	878,0	873,7	868,7
Seconde générale et technologique	54,0	57,4	58,4	64,0	63,7	63,5	64,8	64,2	63,4	61,8
Cycle professionnel	37,8	36,6	35,9	32,5	32,6	33,1	32,1	32,3	30,9	32,2
dont apprentissage	7,7	7,0	6,5	4,9	5,1	5,1	5,0	5,4	4,9	5,5
CAP et assimilés	11,8	13,2	12,7	10,8	10,8	11,1	10,7	11,0	10,1	10,8
BEP (1)	25,5									0,0
Bac professionnel (1)	0,5	23,4	23,2	21,7	21,8	22,0	21,4	21,3	20,8	21,4
Enseignement préprofessionnel	0,4	0,3	0,3	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Troisième (redoublement)	6,0	4,3	4,0	2,3	2,5	2,5	2,1	2,0	1,8	2,0
Sorties (2)	1,8	1,4	1,4	1,0	1,0	0,8	0,9	1,4	3,8	3,9
Total études + sorties	100,0									

► **Champ :** France, ensemble des établissements scolaires et centres de formation d'apprentis. Public + Privé sous et hors contrat. RERS 2024, DEPP
 1. La rénovation de la voie professionnelle entamée en 2008 a conduit à la disparition progressive du BEP au profit du baccalauréat professionnel en trois ans après la troisième.
 2. Sorties vers les formations sociales ou de la santé, vers le marché du travail ou départs à l'étranger. Voir « Précisions ».
 3. Rupture de série depuis 2021 : voir « Précisions ».
Lecture : en 2021, on recensait 868 700 élèves en troisième dans l'ensemble des établissements scolaires de France. En 2022, 32,2% d'entre eux ont intégré un cycle professionnel.

3 Poursuites d'études à l'issue de la troisième selon le sexe ou l'âge dans cette classe, en %

	2021		2022		2021		2022	
	Fillles	Garçons	Fillles	Garçons	« À l'heure » ou en avance	En retard	« À l'heure » ou en avance	En retard
Effectifs en troisième à la rentrée n -1 (en milliers)	425,4	448,3	422,5	446,1	754,2	119,5	758,6	110,1
Seconde générale et technologique	70,4	56,8	68,3	55,7	70,3	20,3	67,9	19,7
Cycle professionnel	24,5	36,9	26,2	37,8	25,5	64,8	27,6	63,6
dont apprentissage	2,3	7,3	2,9	8,1	3,8	11,7	4,4	13,2
CAP et assimilés	7,0	13,0	7,7	13,8	6,7	31,6	7,8	31,9
Bac professionnel (1)	17,5	23,9	18,5	24,1	18,8	33,2	19,9	31,7
Enseignement préprofessionnel	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,3	0,0	0,3
Troisième (redoublement)	1,6	2,0	1,9	2,1	1,9	1,7	2,0	1,7
Sorties (2)	3,4	4,1	3,5	4,3	2,4	12,9	2,4	14,6
Total études + sorties	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

► **Champ :** France, ensemble des établissements scolaires et centres de formation d'apprentis. Public + Privé sous et hors contrat. RERS 2024, DEPP
 1. et 2. Voir [1] supra.

4 Évolution des poursuites d'études à l'issue de la seconde GT, en %

	2006	2010	2011	2017	2018	2019	2020	2021	2021(3)	2022(3)
Effectifs en seconde GT à la rentrée n -1 (en milliers)	538,3	506,7	511,2	572,7	568,8	566,6	562,7	575,3	574,2	580,5
Première générale	55,0	59,7	61,5	65,3	65,2	67,1	67,7	67,4	66,7	65,2
Première technologique	23,6	23,2	23,1	25,1	24,6	23,7	24,5	24,1	24,0	24,6
dont : première STI (1)/STI2D/STL/STAV	7,4	6,8	7,0	8,2	7,8	6,9	6,7	6,4	6,6	6,6
première STT/STG/STMG	12,2	12,1	11,8	11,9	11,9	12,1	12,9	13,0	12,8	13,3
Réorientation vers la voie professionnelle	5,9	5,6	5,5	4,6	4,6	4,3	3,9	4,2	4,4	4,9
Seconde GT (redoublement)	14,4	10,8	9,4	3,9	4,5	3,7	2,9	3,0	2,8	3,0
Sorties (2)	1,1	0,7	0,5	1,1	1,1	1,2	1,0	1,3	2,1	2,4
Total études + sorties	100,0									

► **Champ :** France, ensemble des établissements scolaires et centres de formation d'apprentis. Public + Privé sous et hors contrat. RERS 2024, DEPP
 1. La réforme du lycée de 2010 a subdivisé la série STI en deux séries (STI2D et STD2A-arts appliqués). À des fins de comparaison, la spécialité STI-arts appliqués a été exclue des données antérieures à la réforme.
 2. Sorties vers les formations sociales ou de la santé, vers le marché du travail ou départs à l'étranger. Voir « Précisions ».
 3. Rupture de série depuis 2021 : voir « Précisions ».
Lecture : en 2021, on recensait 580 500 élèves en seconde générale et technologique (GT) dans l'ensemble des établissements scolaires de France. En 2022, 65,2% d'entre eux ont poursuivi en première générale.

5 Poursuites d'études à l'issue de la seconde GT selon le sexe ou l'âge dans cette classe, en %

	2021		2022		2021		2022	
	Fillles	Garçons	Fillles	Garçons	« À l'heure » ou en avance	En retard	« À l'heure » ou en avance	En retard
Effectifs en seconde GT à la rentrée n -1 (en milliers)	309,4	264,8	312,7	267,9	524,9	49,3	536,2	44,3
Première générale	69,0	64,0	67,3	62,9	69,4	38,3	67,7	35,8
Première technologique	22,6	25,6	23,1	26,3	22,5	39,8	23,4	38,5
dont : première STI (1)/STI2D/STL/STAV	2,7	11,1	2,8	11,7	6,3	9,6	6,4	9,4
première STT/STG/STMG	12,9	12,6	13,4	13,2	11,8	23,1	12,6	22,7
Réorientation vers la voie professionnelle	3,7	5,1	4,3	5,5	3,7	11,8	4,2	13,5
Seconde GT (redoublement)	2,5	3,2	2,8	3,2	2,8	2,9	3,0	3,0
Sorties (2)	2,2	2,0	2,6	2,2	1,6	7,2	1,8	9,1
Total études + sorties	100,0	100,0	100,1	100,1	100,0	100,0	100,0	100,0

► **Champ :** France, ensemble des établissements scolaires et centres de formation d'apprentis. Public + Privé sous et hors contrat. RERS 2024, DEPP
 1. et 2. Voir [2] supra.

En septembre 2023, tous les élèves entrant en cours préparatoire (CP) ont passé une évaluation standardisée.

En français, les résultats sont stables ou en faible baisse par rapport à 2022 (1). Par rapport à 2019, les résultats s'améliorent pour « connaître le nom des lettres et le son qu'elles produisent » (+1,2 point) et diminuent pour « comprendre des textes à l'oral » (-1,1 point). Les résultats sont stables dans les autres domaines comparables.

En mathématiques, les résultats sont stables pour tous les domaines évalués par rapport à 2022 (2). Entre 2019 et 2023, les résultats sont stables pour la plupart des domaines comparables. Le niveau de maîtrise satisfaisant augmente pour « résoudre des problèmes » et pour « comparer des nombres » (+1,2 et +3,9 points).

En 2023, en français, les exercices de compréhension orale de phrases et de textes sont les mieux réussis (respectivement 84,0% et 84,7% d'élèves présentant une maîtrise satisfaisante) (3). Les deux exercices de français les moins bien réussis sont « reconnaître les différentes écritures d'une lettre » et « comprendre des mots à l'oral » (68,2% et 70,3%). En mathématiques, les exercices d'écriture et de lecture de nombres entiers sont les mieux réussis (88,6% et 92,0%) (4). L'exercice de résolution de problèmes est le moins bien réussi (67,3%).

Précisions

Le dispositif Repères évalue des compétences en français et en mathématiques à l'école élémentaire. Dans 32 000 écoles publiques et privées sous contrat, 770 000 élèves de CP ont passé une évaluation standardisée sur support papier en septembre 2023 en France. Le principal objectif de cette évaluation est de proposer des repères permettant aux enseignants de bien apprécier les acquis de leurs élèves.

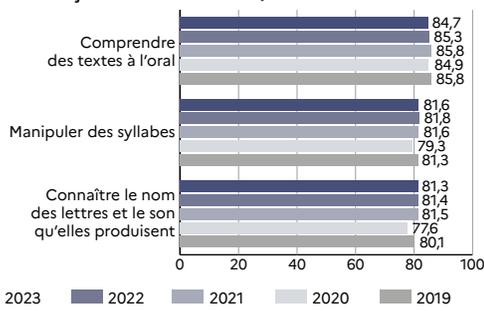
Deux seuils de réussite ont été déterminés pour chaque exercice :

- un premier seuil en deçà duquel on peut considérer que les élèves rencontrent des difficultés;
- un second seuil en deçà duquel les acquis des élèves semblent fragiles et au-delà duquel les acquis permettent d'entrer sereinement dans les apprentissages (groupe satisfaisant).

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 24.13 ; 23.01.

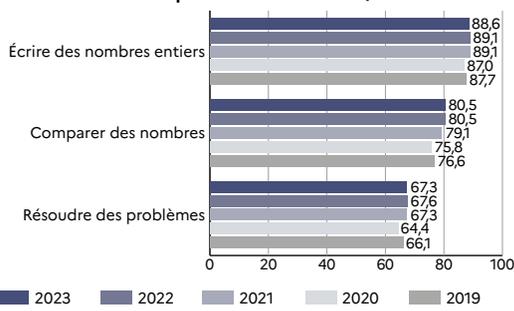
1 Proportion d'élèves ayant une maîtrise satisfaisante (au-dessus du seuil 2) dans trois domaines comparables en français en début de CP, en %



► Champ : France, Public + Privé sous contrat.

LECTURE : en début de CP, en 2023, 84,7% des élèves présentent une maîtrise satisfaisante dans le domaine « comprendre des textes à l'oral ».

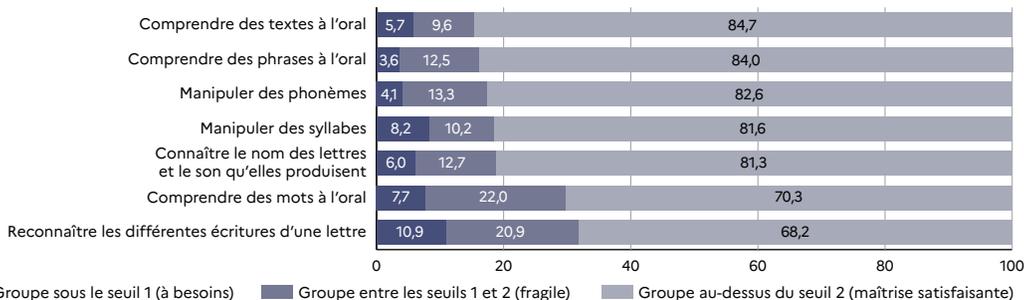
2 Proportion d'élèves ayant une maîtrise satisfaisante (au-dessus du seuil 2) dans trois domaines comparables en mathématiques en début de CP, en %



► Champ : France, Public + Privé sous contrat.

LECTURE : en début de CP, en 2023, 88,6% des élèves présentent une maîtrise satisfaisante dans le domaine « écrire des nombres entiers ».

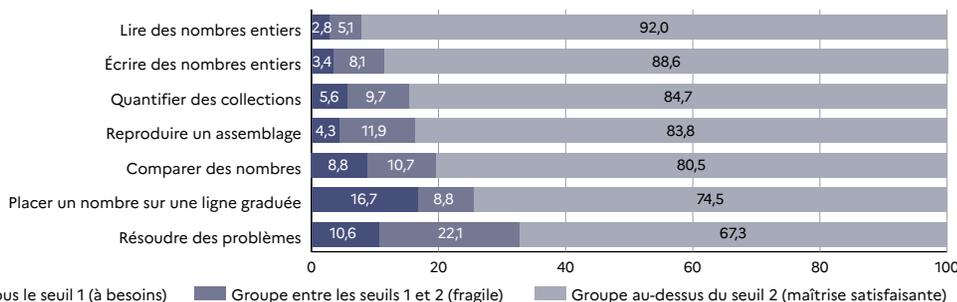
3 Répartition des élèves dans les groupes selon le domaine évalué en français en début de CP en septembre 2023, en %



► Champ : France, Public + Privé sous contrat.

LECTURE : en début de CP, 84,7% des élèves sont au-dessus du seuil 2 (maîtrise satisfaisante) dans le domaine « comprendre des textes à l'oral », contre 9,6% entre les seuils 1 et 2 (fragile) et 5,7% en dessous du seuil 1 (à besoins).

4 Répartition des élèves dans les groupes selon le domaine évalué en mathématiques en début de CP en septembre 2023, en %



► Champ : France, Public + Privé sous contrat.

LECTURE : en début de CP, 92,0% des élèves sont au-dessus du seuil 2 (maîtrise satisfaisante) dans le domaine « lire des nombres entiers », contre 5,1% entre les seuils 1 et 2 (fragile) et 2,8% en dessous du seuil 1 (à besoins).

En septembre 2023, tous les élèves entrant en cours préparatoire (CP) ont passé une évaluation standardisée.

Les élèves entrant en CP dans les écoles de l'**éducation prioritaire (EP)** ont une moins bonne maîtrise des différents domaines évalués. Ces résultats doivent être mis en regard de la structure sociale des publics accueillis.

Les écarts de performances en français et en mathématiques entre les élèves scolarisés dans le secteur public hors éducation prioritaire et ceux scolarisés en éducation prioritaire sont stables entre 2022 et 2023 **(1)(2)**. Ils retrouvent globalement leur niveau de 2019 sauf en compréhension de l'oral (notamment +1,5 point pour « comprendre des phrases à l'oral ») et en « comparaison des nombres » (-3,4 points).

En français, en 2023, les écarts de performances entre les élèves scolarisés en REP+ et dans le secteur public hors EP demeurent les plus élevés pour les trois domaines de compréhension orale (de 19,2 points à 33,5 points) **(3)**. À l'inverse, l'écart le moins important concerne l'exercice « connaître le nom des lettres et le son qu'elles produisent » (10,2 points).

En mathématiques, les écarts les plus marqués entre les performances des élèves de REP+ et ceux scolarisés dans le secteur public hors EP portent sur la résolution de problèmes (23,1 points) **(4)**. À l'inverse, les écarts les moins importants concernent les exercices de lecture et d'écriture de nombres entiers (respectivement 6,7 et 8,0 points).

Précisions

Le dispositif Repères évalue des compétences en français et en mathématiques à l'école élémentaire. Dans 32 000 écoles publiques et privées sous contrat, 770 000 élèves de CP ont passé une évaluation standardisée sur support papier en septembre 2023 en France. Le principal objectif de cette évaluation est de proposer des repères permettant aux enseignants de bien apprécier les acquis de leurs élèves.

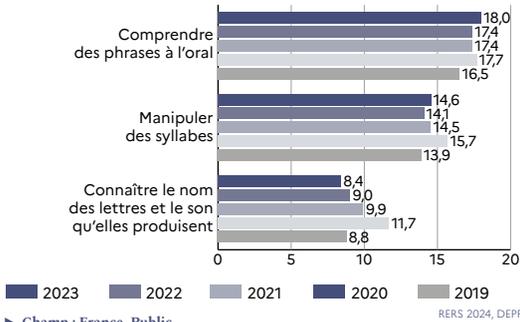
Deux seuils de réussite ont été déterminés pour chaque exercice :

- un premier seuil en deçà duquel on peut considérer que les élèves rencontrent des difficultés ;
- un second seuil en deçà duquel les acquis des élèves semblent fragiles et au-delà duquel les acquis permettent d'entrer sereinement dans les apprentissages (groupe satisfaisant).

Pour en savoir plus

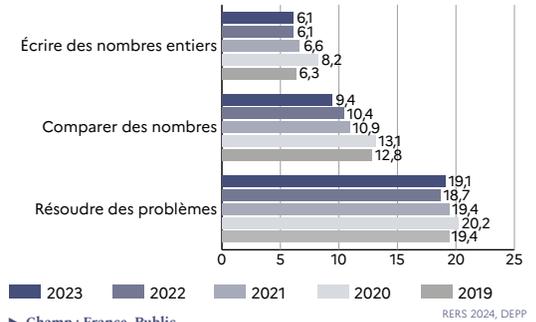
- Notes d'Information : 24.13 ; 23.01.

1 Évolution des écarts de performances dans trois domaines comparables en français en CP entre élèves scolarisés dans le secteur public hors EP et élèves scolarisés en EP



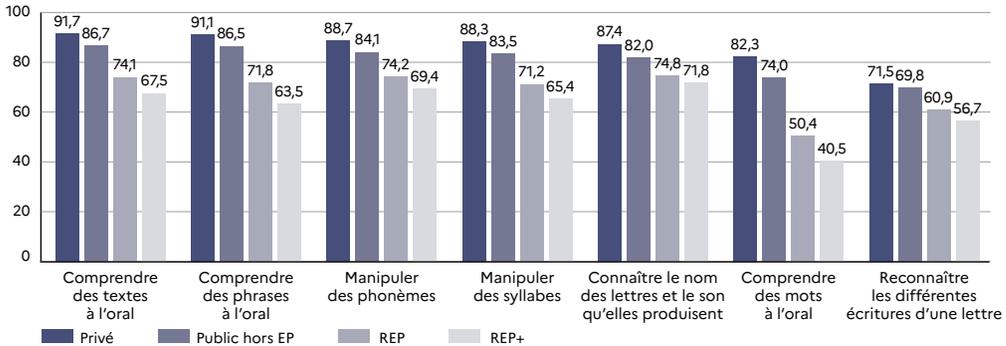
► **Champ : France, Public.**
 Lecture : en 2023, dans le domaine « comprendre des phrases à l'oral », en début de CP, l'écart de performances entre les élèves scolarisés dans le secteur public hors EP et les élèves scolarisés en EP est de 18,0 points de pourcentage.

2 Évolution des écarts de performances dans trois domaines comparables en mathématiques en CP entre élèves scolarisés dans le secteur public hors EP et élèves scolarisés en EP



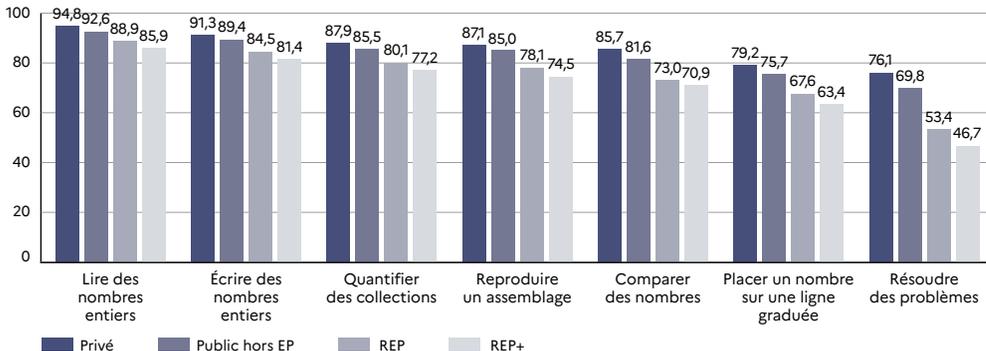
► **Champ : France, Public.**
 Lecture : en 2023, dans le domaine « écrire des nombres entiers », en début de CP, l'écart de performances entre les élèves scolarisés dans le secteur public hors EP et les élèves scolarisés en EP est de 6,1 points de pourcentage.

3 Proportion d'élèves présentant une maîtrise satisfaisante en français en début de CP selon le secteur en septembre 2023, en %



► **Champ : France, Public + Privé sous contrat.**
 Lecture : en début de CP, 91,7% des élèves accueillis dans une école du secteur privé sous contrat présentent une maîtrise satisfaisante dans le domaine « comprendre des textes à l'oral », contre 86,7% des élèves accueillis dans les écoles publiques hors éducation prioritaire, 74,1% des élèves en REP et 67,5% des élèves en REP+.

4 Proportion d'élèves présentant une maîtrise satisfaisante en mathématiques en début de CP selon le secteur en septembre 2023, en %



► **Champ : France, Public + Privé sous contrat.**
 Lecture : en début de CP, 94,8% des élèves accueillis dans les écoles du secteur privé sous contrat présentent une maîtrise satisfaisante dans le domaine « lire des nombres entiers », contre 92,6% des élèves accueillis dans les écoles publiques hors éducation prioritaire, 88,9% des élèves en REP et 85,9% des élèves en REP+.

5.03 L'évaluation Repères en début de CE1 : résultats généraux

En septembre 2023, tous les élèves entrant en cours élémentaire première année (CE1) ont passé une évaluation standardisée.

En 2023, en français, les résultats sont stables ou en faible baisse par rapport à 2022 **(1)**. Cette baisse concerne notamment les exercices « comprendre des phrases lues seul(e) » (-1,2 point) et « lire à voix haute des mots » (-1,1 point). La baisse plus marquée en 2023 pour l'exercice « écrire des mots » (-1,8 point) s'inscrit dans un contexte plus général de baisse depuis 2019 (-4,2 points).

En 2023, en mathématiques, les résultats sont comparables à ceux observés en 2022, excepté pour l'exercice

de la ligne graduée (+3,2 points) **(2)**. Pour les domaines dont la comparaison depuis 2019 est possible, les résultats sont en hausse, notamment pour l'écriture de nombres entiers (+2,1 points) ou stables, en particulier pour le calcul mental.

En 2023, en français, l'exercice le mieux réussi est « écrire des syllabes » pour lequel 85,1% d'élèves présentent une maîtrise satisfaisante **(3)**. Les exercices de fluence sont les moins bien réussis. En mathématiques, « reproduire un assemblage » est l'exercice le mieux réussi (83,7%), tandis que la résolution de problèmes demeure le domaine le moins bien maîtrisé (47,9%) **(4)**.

Précisions

Le dispositif Repères évalue des compétences en français et en mathématiques à l'école élémentaire. Dans 32 000 écoles publiques et privées sous contrat, 780 000 élèves de CE1 ont passé une évaluation standardisée sur support papier en septembre 2023 en France. Le principal objectif de cette évaluation est de proposer des repères permettant aux enseignants de bien apprécier les acquis de leurs élèves.

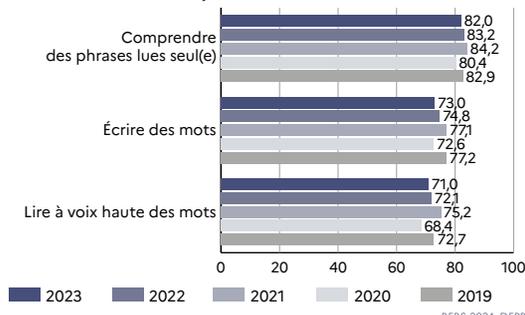
Deux seuils de réussite ont été déterminés pour chaque exercice :

- un premier seuil en deçà duquel on peut considérer que les élèves rencontrent des difficultés;
- un second seuil en deçà duquel les acquis des élèves semblent fragiles et au-delà duquel les acquis permettent d'entrer sereinement dans les apprentissages (groupe satisfaisant).

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 24.13 ; 23.01.

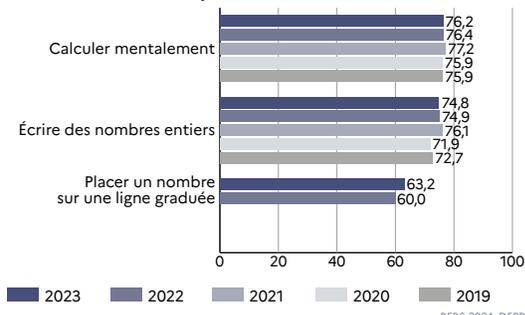
1 Proportion d'élèves ayant une maîtrise satisfaisante (au-dessus du seuil 2) dans trois domaines comparables en français en début de CE1, en %



► Champ : France, Public + Privé sous contrat.

Lecture : en début de CE1, en 2023, 82,0% des élèves présentent une maîtrise satisfaisante dans le domaine « comprendre des phrases lues seul(e) ».

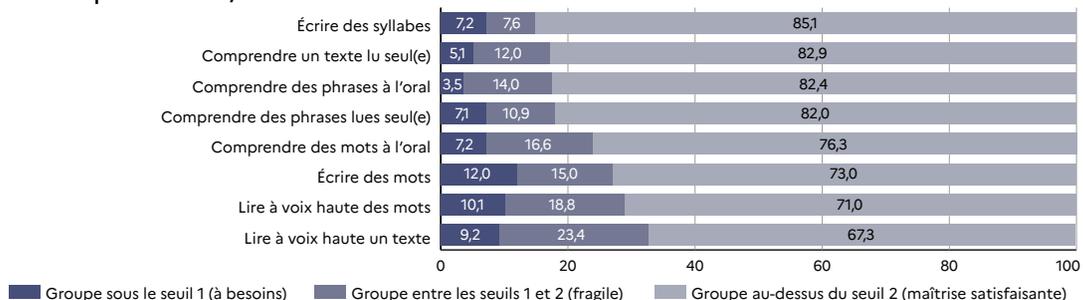
2 Proportion d'élèves ayant une maîtrise satisfaisante (au-dessus du seuil 2) dans trois domaines comparables en mathématiques en début de CE1, en %



► Champ : France, Public + Privé sous contrat.

Lecture : en début de CE1, en 2023, 76,2% des élèves présentent une maîtrise satisfaisante dans le domaine « calculer mentalement ».

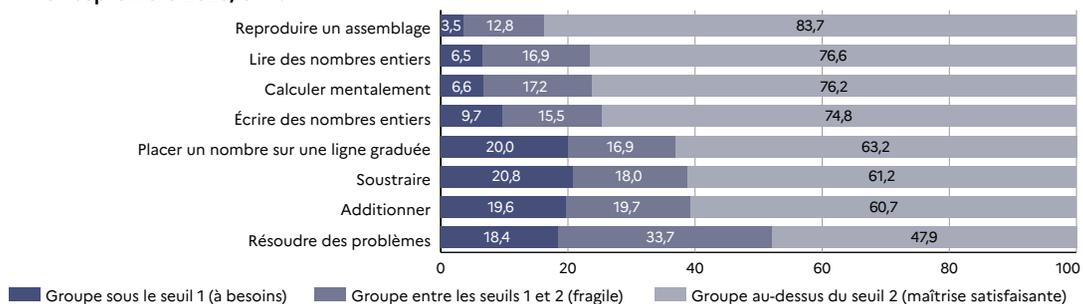
3 Répartition des élèves dans les groupes selon le domaine évalué en français en début de CE1 en septembre 2023, en %



► Champ : France, Public + Privé sous contrat.

Lecture : en début de CE1, 85,1% des élèves sont au-dessus du seuil 2 (maîtrise satisfaisante) dans le domaine « écrire des syllabes », contre 7,6% entre les seuils 1 et 2 (fragile) et 7,2% en dessous du seuil 1 (à besoins).

4 Répartition des élèves dans les groupes selon le domaine évalué en mathématiques en début de CE1 en septembre 2023, en %



► Champ : France, Public + Privé sous contrat.

Lecture : en début de CE1, 83,7% des élèves sont au-dessus du seuil 2 (maîtrise satisfaisante) dans le domaine « reproduire un assemblage », contre 12,8% entre les seuils 1 et 2 (fragile) et 3,5% en dessous du seuil 1 (à besoins).

En septembre 2023, tous les élèves entrant en cours élémentaire première année (CE1) ont passé une évaluation standardisée.

Les élèves entrant en CE1 dans une école de l'éducation prioritaire ont une maîtrise moins affirmée des différents domaines évalués. Ces résultats doivent être mis en regard de la structure sociale des publics accueillis.

Les écarts de performances en français et en mathématiques entre les élèves scolarisés dans le secteur public hors éducation prioritaire et ceux scolarisés en éducation prioritaire sont stables entre 2022 et 2023, à l'exception de la compréhension orale de mots (+1,0 point) (1)(2). Entre 2019 et 2023, les écarts augmentent pour certains domaines en français et demeurent stables en mathématiques.

En français, en 2023, les écarts de performances entre les élèves scolarisés en REP+ et dans le secteur public hors EP demeurent les plus élevés pour les deux domaines de compréhension orale (de 24,6 à 32,7 points) (3). À l'inverse, l'écart le moins important concerne l'exercice « écrire des mots » (11,8 points).

En mathématiques, les écarts les plus marqués entre les performances des élèves de REP+ et ceux scolarisés hors EP sont en résolution de problèmes (22,2 points) (4). À l'inverse, l'écart le moins important concerne l'exercice de géométrie « reproduire un assemblage » (9,9 points).

Précisions

Le dispositif Repères évalue des compétences en français et en mathématiques à l'école élémentaire. Dans 32 000 écoles publiques et privées sous contrat, 780 000 élèves ont passé une évaluation standardisée sur support papier en septembre 2023 en France. Le principal objectif de cette évaluation est de proposer des repères permettant aux enseignants de bien apprécier les acquis de leurs élèves.

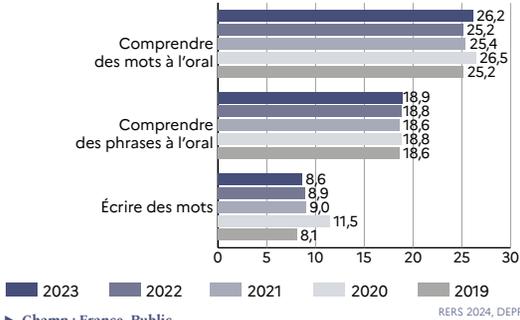
Deux seuils de réussite ont été déterminés pour chaque exercice :

- un premier seuil en deçà duquel on peut considérer que les élèves rencontrent des difficultés ;
- un second seuil en deçà duquel les acquis des élèves semblent fragiles et au-delà duquel les acquis permettent d'entrer sereinement dans les apprentissages (groupe satisfaisant).

Pour en savoir plus

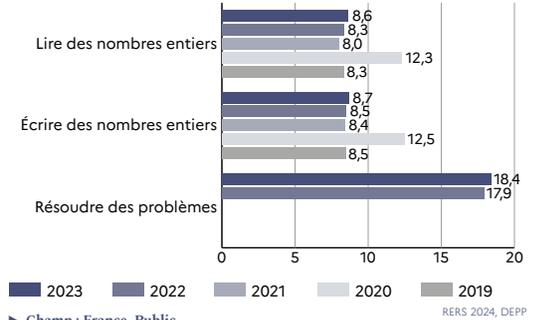
- Notes d'Information : 24.13 ; 23.01.

1 Évolution des écarts de performances dans trois domaines comparables en français en CE1 entre élèves scolarisés dans le secteur public hors EP et élèves scolarisés en EP



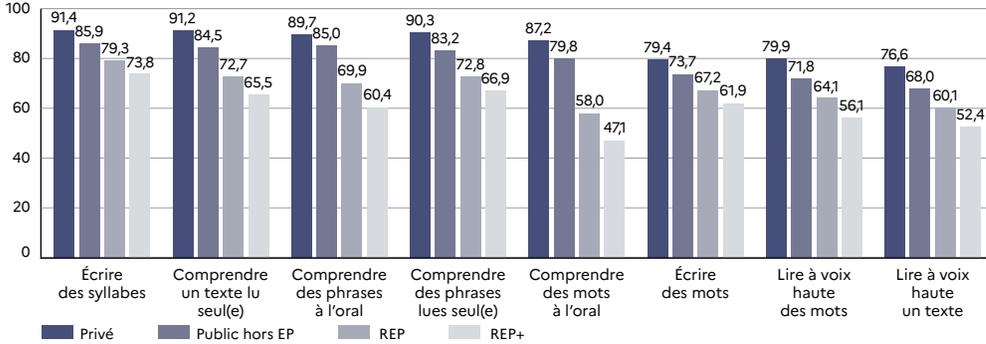
► **Champ : France, Public.**
Lecture : en 2023, dans le domaine « comprendre des mots à l'oral », en début de CE1, l'écart de performances entre les élèves scolarisés dans le secteur public hors EP et les élèves scolarisés en EP est de 26,2 points de pourcentage.

2 Évolution des écarts de performances dans trois domaines comparables en mathématiques en CE1 entre élèves scolarisés dans le secteur public hors EP et élèves scolarisés en EP



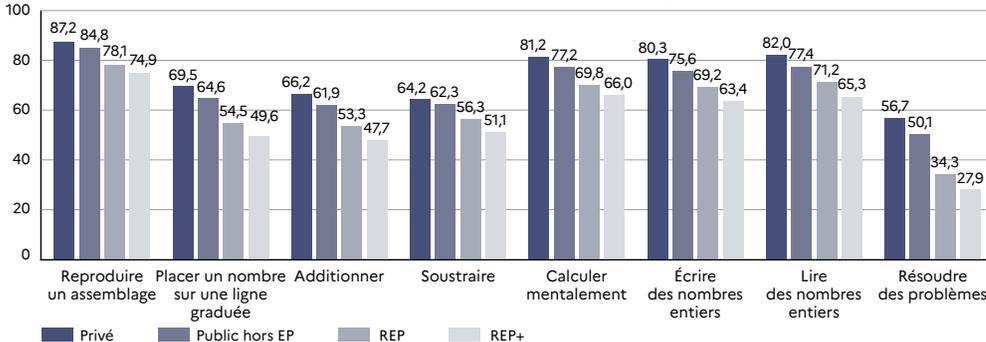
► **Champ : France, Public.**
Lecture : en 2023, dans le domaine « lire des nombres entiers », en début de CE1, l'écart de performances entre les élèves scolarisés dans le secteur public hors EP et les élèves scolarisés en EP est de 8,6 points de pourcentage.

3 Proportion d'élèves présentant une maîtrise satisfaisante (au-dessus du seuil 2) selon le domaine évalué en français en début de CE1 selon le secteur en septembre 2023, en %



► **Champ : France, Public + Privé sous contrat.**
Lecture : en début de CE1, en 2023, 91,4% des élèves accueillis dans une école du secteur privé sous contrat présentent une maîtrise satisfaisante dans le domaine « écrire des syllabes », contre 85,9% des élèves accueillis dans les écoles publiques hors éducation prioritaire, 79,3% des élèves en REP et 73,8% des élèves en REP+.

4 Proportion d'élèves présentant une maîtrise satisfaisante (au-dessus du seuil 2) selon le domaine évalué en mathématiques en début de CE1 selon le secteur en septembre 2023, en %



► **Champ : France, Public + Privé sous contrat.**
Lecture : en début de CE1, en 2023, 87,2% des élèves accueillis dans les écoles du secteur privé sous contrat présentent une maîtrise satisfaisante dans le domaine « reproduire un assemblage », contre 84,8% des élèves accueillis dans les écoles publiques hors éducation prioritaire, 78,1% des élèves en REP et 74,9% des élèves en REP+.

En septembre 2023, tous les élèves entrant en cours moyen première année (CM1) ont passé une évaluation standardisée.

En français, les exercices les mieux réussis sont la compréhension orale de textes et l'identification des mots de la même famille (respectivement 85,0% et 74,3% d'élèves présentant une maîtrise satisfaisante) (1). Les exercices les moins bien réussis en début de CM1 sont « identifier la relation sujet-verbe » et « lire à voix haute un texte » (54,5% et 56,4%).

En mathématiques, les exercices « écrire des nombres entiers » et « placer un nombre sur une ligne graduée » sont les plus réussis (83,8% et 71,9%) (2). À l'inverse, les exercices de mémorisation des faits numériques et des procédures sont les moins bien réussis (31,9% et 43,0%).

Précisions

Le dispositif Repères évalue des compétences en français et en mathématiques à l'école élémentaire. Dans 32 000 écoles publiques et privées sous contrat, 800 000 élèves de CM1 ont passé une évaluation standardisée sur support papier en septembre 2023 en France. Le principal objectif de cette évaluation est de proposer des repères permettant aux enseignants de bien apprécier les acquis de leurs élèves.

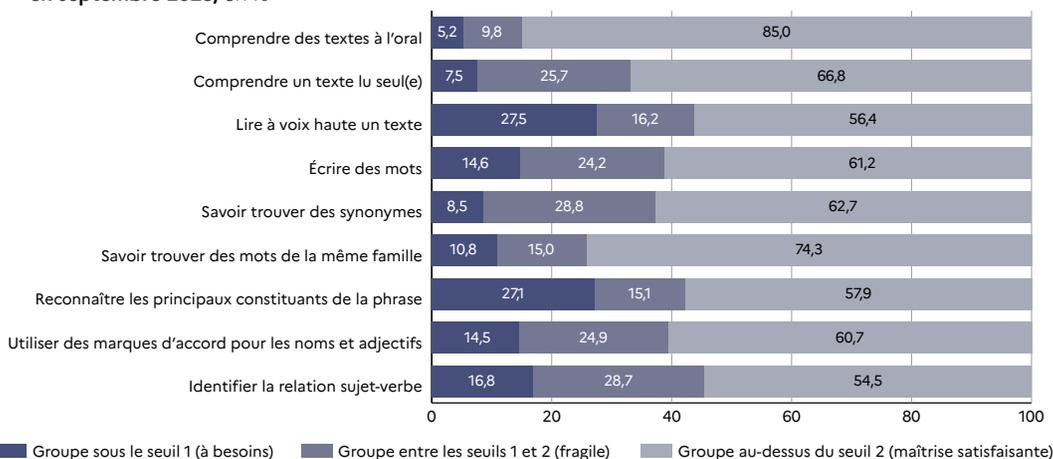
Deux seuils de réussite ont été déterminés pour chaque exercice :

- un premier seuil en deçà duquel on peut considérer que les élèves rencontrent des difficultés;
- un second seuil en deçà duquel les acquis des élèves semblent fragiles et au-delà duquel les acquis permettent d'entrer sereinement dans les apprentissages (groupe satisfaisant).

Pour en savoir plus

- Note d'Information : 24.14.

1 Répartition des élèves dans les groupes selon le domaine évalué en français en début de CM1 en septembre 2023, en %

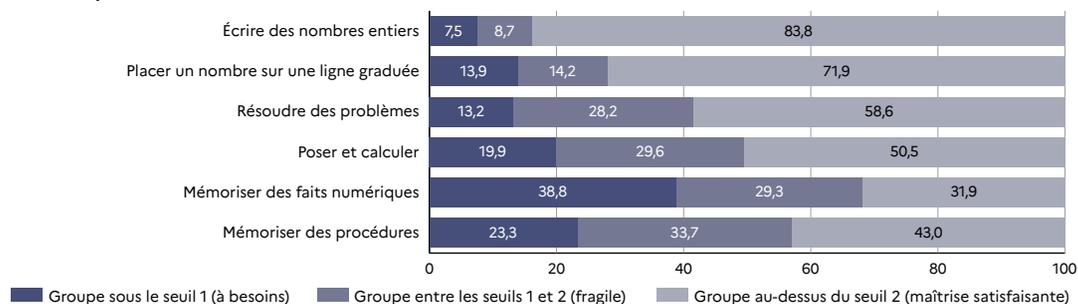


► Champ : France, Public + Privé sous contrat.

LECTURE : en début de CM1, 85,0% des élèves sont au-dessus du seuil 2 (maîtrise satisfaisante) dans le domaine « comprendre des textes à l'oral », contre 9,8% entre les seuils 1 et 2 (fragile) et 5,2% en dessous du seuil 1 (à besoins).

RERS 2024, DEPP

2 Répartition des élèves dans les groupes selon le domaine évalué en mathématiques en début de CM1 en septembre 2023, en %



► Champ : France, Public + Privé sous contrat.

LECTURE : en début de CM1, 83,8% des élèves sont au-dessus du seuil 2 (maîtrise satisfaisante) dans le domaine « écrire des nombres entiers », contre 8,7% entre les seuils 1 et 2 (fragile) et 7,5% en dessous du seuil 1 (à besoins).

RERS 2024, DEPP

En septembre 2023, tous les élèves entrant en cours moyen première année (CM1) ont passé une évaluation standardisée.

Les élèves entrant en CM1 dans une école de l'éducation prioritaire ont une moins bonne maîtrise des différents domaines de français et de mathématiques que la moyenne. Ces résultats doivent être mis en regard de la structure sociale des publics accueillis.

En français, en 2023, les écarts les plus marqués entre les élèves scolarisés en REP+ et ceux scolarisés dans le secteur public hors EP concernent trois dimensions : le lexique, la compréhension de l'écrit et l'orthographe grammaticale. Ces écarts sont supérieurs à 20 points pour les exercices « savoir trouver des

synonymes », « savoir trouver des mots de la même famille », « comprendre un texte lu seul(e) » et « utiliser des marques d'accord pour les noms et adjectifs » (1). À l'inverse, l'écart le moins important concerne l'écriture de mots (14,4 points).

En mathématiques, les écarts les plus marqués entre les performances des élèves de REP+ et ceux scolarisés dans le secteur public hors EP sont en résolution de problèmes (24,4 points) (2). Les écarts les moins marqués concernent les automatismes : « mémoriser des faits numériques » (5,4 points) et « mémoriser des procédures » (11,9 points). Ces compétences sont les moins maîtrisées pour la plupart des élèves, quel que soit le secteur de scolarisation.

Précisions

Le dispositif Repères évalue des compétences en français et en mathématiques à l'école élémentaire. Dans 32 000 écoles publiques et privées sous contrat, 800 000 élèves de CM1 ont passé une évaluation standardisée sur support papier en septembre 2023 en France. Le principal objectif de cette évaluation est de proposer des repères permettant aux enseignants de bien apprécier les acquis de leurs élèves.

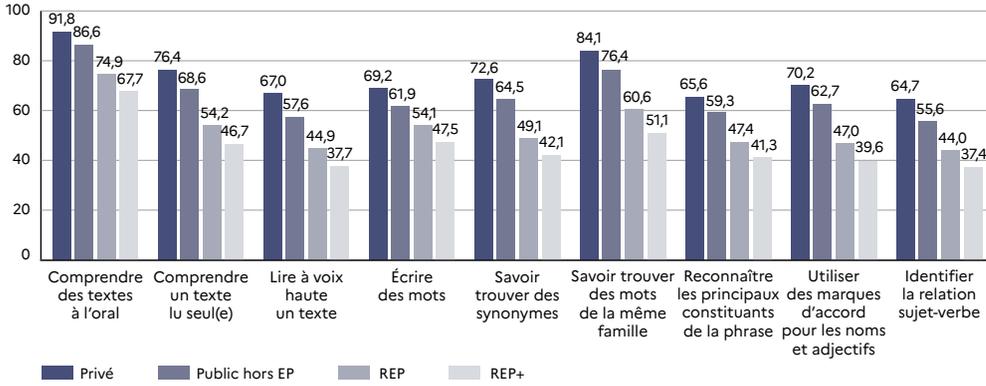
Deux seuils de réussite ont été déterminés pour chaque exercice :

- un premier seuil en deçà duquel on peut considérer que les élèves rencontrent des difficultés ;
- un second seuil en deçà duquel les acquis des élèves semblent fragiles et au-delà duquel les acquis permettent d'entrer sereinement dans les apprentissages (groupe satisfaisant).

Pour en savoir plus

- Note d'Information : 24.14.

1 Proportion d'élèves présentant une maîtrise satisfaisante (au-dessus du seuil 2) selon le domaine évalué en français en début de CM1 selon le secteur en septembre 2023, en %

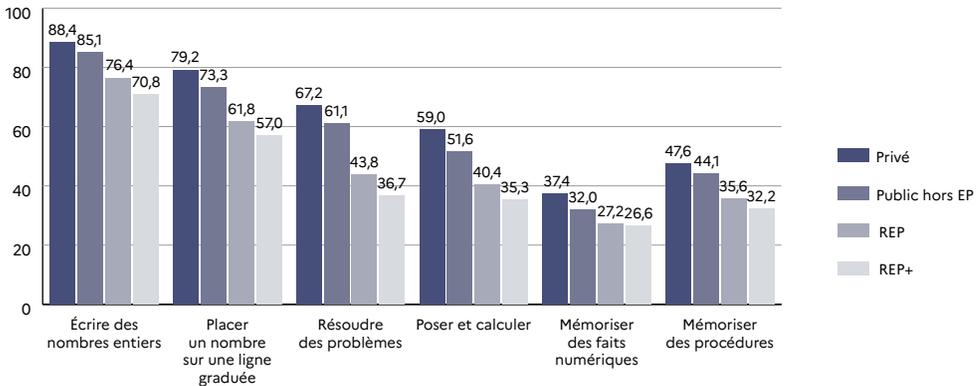


RERS 2024, DEPP

► Champ : France, Public + Privé sous contrat.

Lecture : en début de CM1, 91,8% des élèves accueillis dans les écoles du secteur privé sous contrat présentent une maîtrise satisfaisante dans le domaine « comprendre des textes à l'oral », contre 86,6% des élèves accueillis dans les écoles publiques hors éducation prioritaire, 74,9% des élèves en REP et 67,7% des élèves en REP+.

2 Proportion d'élèves présentant une maîtrise satisfaisante (au-dessus du seuil 2) selon le domaine évalué en mathématiques en début de CM1 selon le secteur en septembre 2023, en %



RERS 2024, DEPP

► Champ : France, Public + Privé sous contrat.

Lecture : en début de CM1, 88,4% des élèves accueillis dans les écoles du secteur privé sous contrat présentent une maîtrise satisfaisante dans le domaine « écrire des nombres entiers », contre 85,1% des élèves accueillis dans les écoles publiques hors éducation prioritaire, 76,4% des élèves en REP et 70,8% des élèves en REP+.

En septembre 2023, tous les élèves entrant en cours préparatoire (CP), en cours élémentaire première année (CE1) ou en cours moyen première année (CM1) ont passé une évaluation standardisée.

En début de CP, les filles obtiennent de meilleures performances que les garçons en français dans tous les domaines. En mathématiques, les performances des filles sont supérieures à celles des garçons, sauf pour « comparer des nombres » et « placer un nombre sur une ligne graduée » (1)(2). L'écart le plus élevé au CP concerne la compréhension orale de phrases (6,3 points en faveur des filles).

En début de CE1, en français, les performances des filles demeurent supérieures à celles des garçons à l'exception des exercices visant à évaluer la fluence de

lecture (1,6 point en faveur des garçons) (3). En mathématiques, un renversement s'observe à l'entrée en CE1 : les garçons présentent de meilleures performances que les filles dans l'ensemble des domaines évalués, à l'exception de la géométrie et du calcul mental (4). L'écart le plus élevé en CE1 concerne l'addition (15,1 points en faveur des garçons).

En début de CM1, les filles confirment leurs meilleures performances en français, quel que soit le domaine évalué (5). En mathématiques, les garçons présentent leurs meilleurs résultats dans tous les domaines évalués, à l'exception de « poser et calculer » (6). L'écart le plus important concerne les automatismes avec l'exercice de mémorisation de procédures (17,7 points en faveur des garçons).

Précisions

Le dispositif Repères évalue des compétences en français et en mathématiques à l'école élémentaire. Dans 33000 écoles publiques et privées sous contrat, 2400000 élèves de CP, CE1 et CM1 ont passé une évaluation standardisée sur support papier en septembre 2023 en France. Le principal objectif de cette évaluation est de proposer des repères permettant aux enseignants de bien apprécier les acquis de leurs élèves.

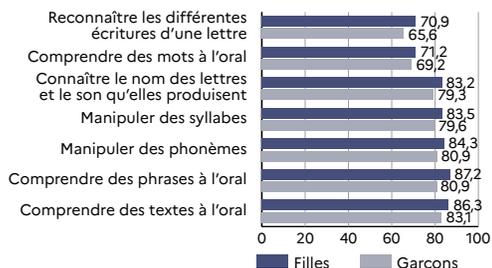
Deux seuils de réussite ont été déterminés pour chaque exercice :

- un premier seuil en deçà duquel on peut considérer que les élèves rencontrent des difficultés;
- un second seuil en deçà duquel les acquis des élèves semblent fragiles et au-delà duquel les acquis permettent d'entrer sereinement dans les apprentissages (groupe satisfaisant).

Pour en savoir plus

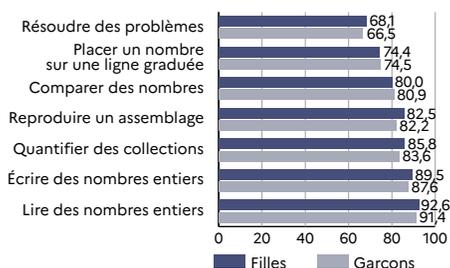
- Notes d'Information : 24.14; 24.13.

1 Élèves présentant une maîtrise satisfaisante en français en début de CP par domaine en septembre 2023, en %



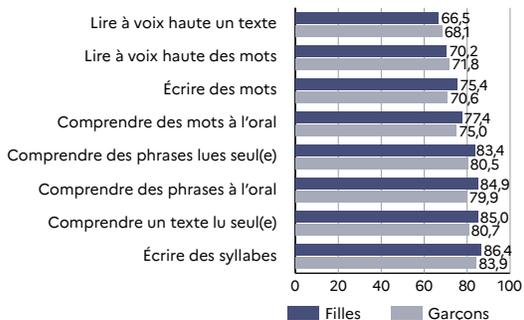
► **Champ :** France, Public + Privé sous contrat.
Lecture : en début de CP, 70,9% des filles, contre 65,6% des garçons, présentent une maîtrise satisfaisante dans le domaine « reconnaître les différentes écritures d'une lettre ».

2 Élèves présentant une maîtrise satisfaisante en mathématiques en début de CP par domaine en septembre 2023, en %



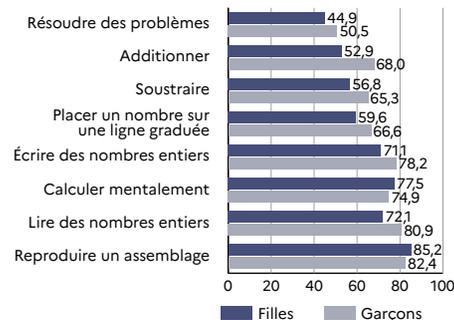
► **Champ :** France, Public + Privé sous contrat.
Lecture : en début de CP, 68,1% des filles, contre 66,5% des garçons, présentent une maîtrise satisfaisante dans le domaine « résoudre des problèmes ».

3 Élèves présentant une maîtrise satisfaisante en français en début de CE1 par domaine en septembre 2023, en %



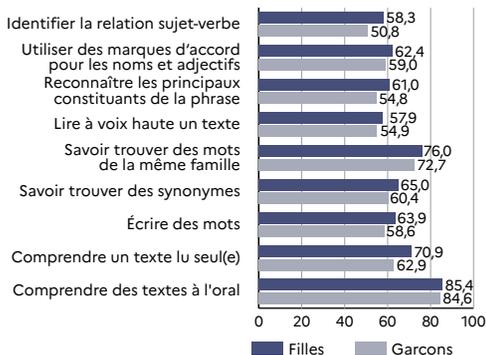
► **Champ :** France, Public + Privé sous contrat.
Lecture : en début de CE1, 66,5% des filles, contre 68,1% des garçons, présentent une maîtrise satisfaisante dans le domaine « lire à voix haute un texte ».

4 Élèves présentant une maîtrise satisfaisante en mathématiques en début de CE1 par domaine en septembre 2023, en %



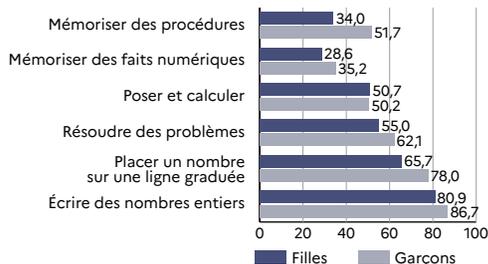
► **Champ :** France, Public + Privé sous contrat.
Lecture : en début de CE1, 44,9% des filles, contre 50,5% des garçons, présentent une maîtrise satisfaisante dans le domaine « résoudre des problèmes ».

5 Élèves présentant une maîtrise satisfaisante en français en début de CM1 par domaine en septembre 2023, en %



► **Champ :** France, Public + Privé sous contrat.
Lecture : en début de CM1, 58,3% des filles, contre 50,8% des garçons, présentent une maîtrise satisfaisante dans le domaine « identifier la relation sujet-verbe ».

6 Élèves présentant une maîtrise satisfaisante en mathématiques en début de CM1 par domaine en septembre 2023, en %



► **Champ :** France, Public + Privé sous contrat.
Lecture : en début de CM1, 34,0% des filles, contre 51,7% des garçons, présentent une maîtrise satisfaisante dans le domaine « mémoriser des procédures ».

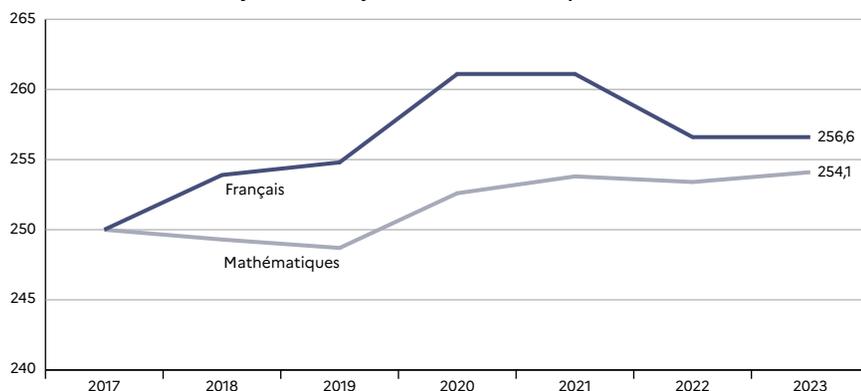
En septembre 2023, 825 000 élèves de sixième ont passé une évaluation standardisée sur support numérique dans 7 000 établissements. Les résultats de français et de mathématiques sont stables par rapport à 2022 (1).

En français, le score moyen de 256,6 points en 2023. La distribution des élèves dans les groupes les moins performants (groupes 1 et 2), de performance moyenne (groupes 3 et 4) et les plus performants (groupes 5 et 6) est identique entre 2022 et 2023 (de -0,4 à +0,2 point) (2). Les performances des élèves à la rentrée 2023 sont supérieures à celles observées en 2017 lors de la première évaluation où le score moyen était de 250 points, soit +6,6 points. En 2023, 27,0% des élèves font partie des deux groupes les moins performants, contre 31,7%

en 2017, soit une baisse de 4,7 points. En parallèle, davantage d'élèves font partie des deux groupes les plus performants (33,5%, contre 29,1% en 2017).

En mathématiques, le score moyen est stable par rapport à 2022 (+0,7 point) et s'établit à 254,1 points. La part des élèves dans les groupes les moins et les plus performants est stable en comparaison : -0,2 point pour les groupes les moins performants, +0,6 point pour les groupes les plus performants (3). Sur la période 2017-2023, le score moyen a augmenté de 4,1 points. Depuis 2017, la part des élèves moins performants a légèrement augmenté (+1,4 point) et la proportion d'élèves plus performants a connu une hausse marquée (+3,8 points).

1 Évolution des scores moyens en français et en mathématiques



► Champ : France, Public + Privé sous contrat.

Lecture : en 2023, le score moyen des élèves à l'entrée en sixième est de 256,6 points en français et de 254,1 points en mathématiques.

RERS 2024, DEPP

Précisions

L'évaluation a été conçue à partir d'éléments des domaines 1 et 4 du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Elle ne constitue pas un balayage exhaustif des programmes.

Lors de la première évaluation réalisée en 2017, les scores moyens en français et en mathématiques ont été fixés par construction à 250 et l'écart type à 50. La distribution des

élèves est présentée en six groupes selon les compétences maîtrisées, regroupés en faible performance (groupes 1 et 2), performance moyenne (groupes 3 et 4) et performance élevée (groupes 5 et 6) par découpage du score, les seuils étant placés à 200, 225, 250, 275 et 300 points.

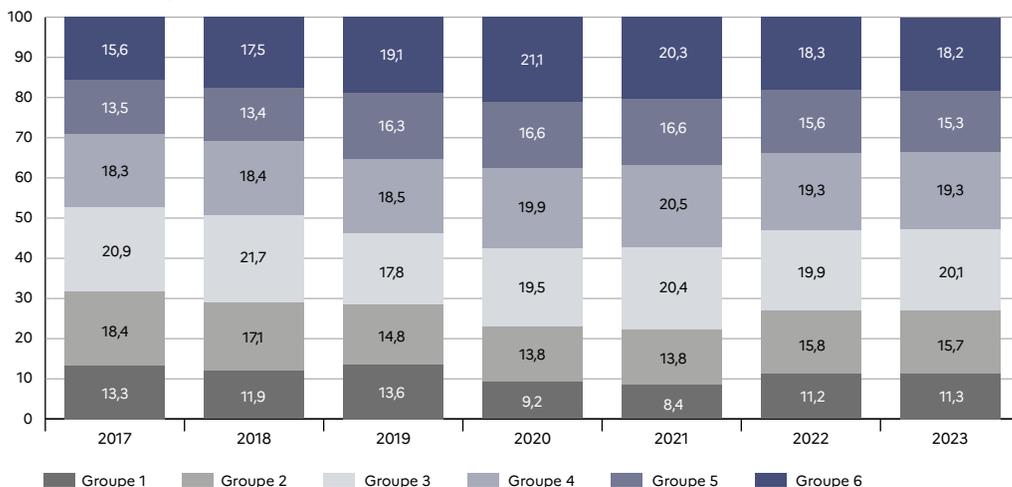
Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 24.15 ; 23.04.

Source

DEPP, Évaluation exhaustive de début de sixième.

2 Évolution de la répartition des élèves dans les groupes en français aux évaluations de début de sixième de 2017 à 2023, en %

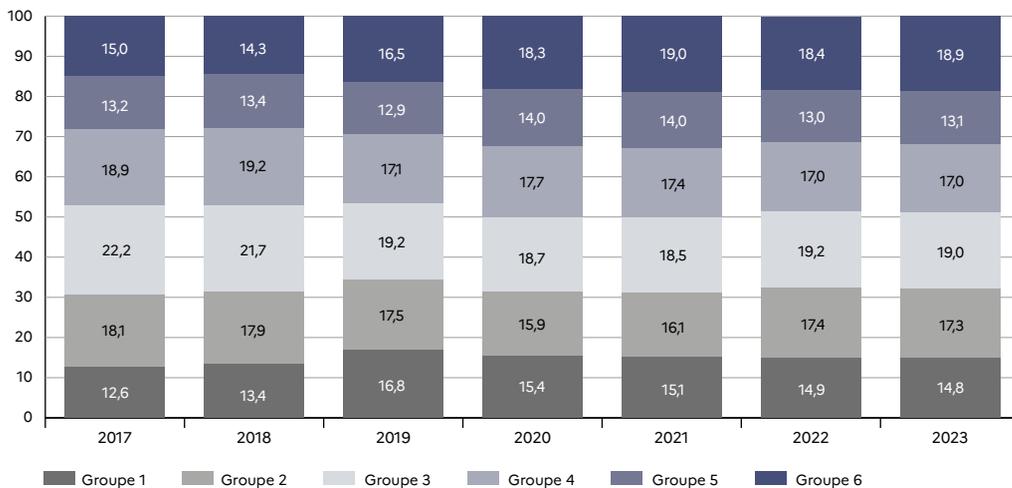


► Champ : France, Public + Privé sous contrat.

RERS 2024, DEPP

Lecture : en 2023, 18,2% des élèves de sixième font partie du groupe 6 (groupe des élèves les plus performants) en français.

3 Évolution de la répartition des élèves dans les groupes en mathématiques aux évaluations de début de sixième de 2017 à 2023, en %



► Champ : France, Public + Privé sous contrat.

RERS 2024, DEPP

Lecture : en 2023, 18,9% des élèves de sixième font partie du groupe 6 (groupe des élèves les plus performants) en mathématiques.

En septembre 2023, 825 000 élèves de sixième ont passé une évaluation standardisée sur support numérique dans 7 000 établissements. Des écarts de performance sont constatés entre les élèves du secteur de l'éducation prioritaire (EP) et les autres élèves. Ces résultats doivent être mis en regard de la structure sociale des publics accueillis.

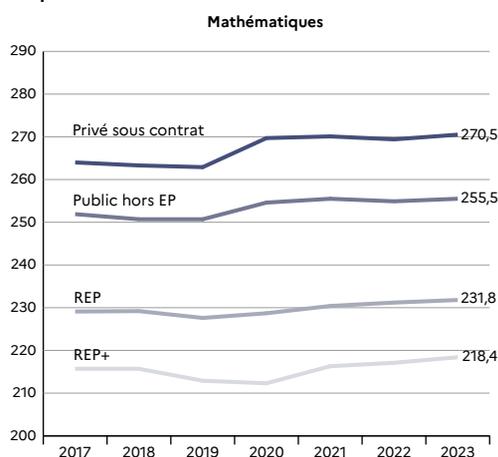
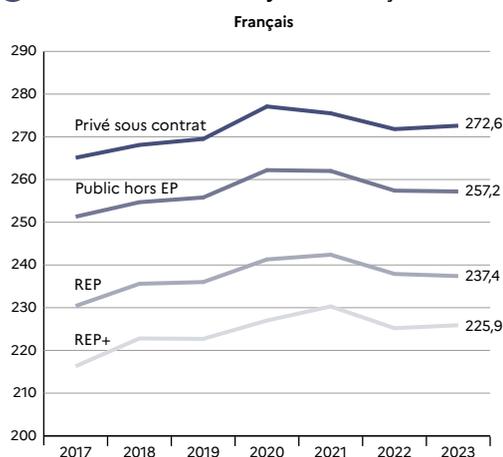
En français, les scores moyens en 2023 sont stables pour tous les secteurs (1). Les performances des élèves, quel que soit le secteur, sont supérieures à celles observées en 2017 lors de la première évaluation, avec une augmentation notable en REP+ (+9,6 points).

En mathématiques, la légère augmentation des performances entre 2022 et 2023 concerne tous les secteurs

de scolarisation. Sur la période 2017-2023, la hausse des performances des élèves accueillis dans le secteur privé (+6,5 points) est plus importante que celle des élèves accueillis dans les autres secteurs : public hors EP (+3,6 points), REP et REP+ (+2,7 points).

En 2023, 26,1% des élèves scolarisés dans le secteur public hors EP font partie des deux groupes les moins performants en français, contre respectivement 42,3% et 52,7% parmi ceux scolarisés en REP et REP+ (2). De même, en mathématiques, 30,5% des élèves du public hors EP font partie des deux groupes les moins performants, contre respectivement 49,3% et 61,3% parmi ceux scolarisés en REP et REP+ (3).

1 Évolution des scores moyens en français et en mathématiques selon le secteur



► Champ : France, Public + Privé sous contrat.

■ Lecture : en 2023, le score moyen des élèves scolarisés en REP+ à l'entrée en sixième est de 225,9 points en français et de 218,4 points en mathématiques.

RERS 2024, DEPP

Précisions

L'évaluation se réfère aux domaines 1 et 4 du socle commun et tient compte des attendus de fin d'année de CM2 et des repères annuels. Elle ne constitue pas un balayage exhaustif des programmes.

Lors de la première évaluation réalisée en 2017, les scores moyens en français et en mathématiques ont été fixés par construction à 250 et l'écart type à 50. La distribution des

élèves est présentée en six groupes selon les compétences maîtrisées, regroupés en faible performance (groupes 1 et 2), performance moyenne (groupes 3 et 4) et performance élevée (groupes 5 et 6) par découpage du score, les seuils étant placés à 200, 225, 250, 275 et 300 points.

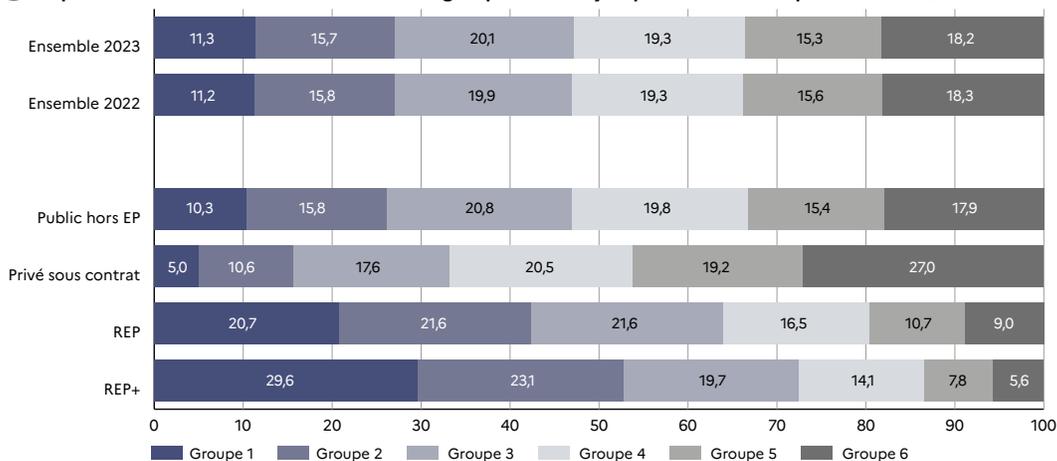
Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 24.15 ; 23.03.

Source

DEPP, Évaluation exhaustive de début de sixième.

2 Répartition des élèves de sixième dans les groupes en français par secteur en septembre 2023, en %

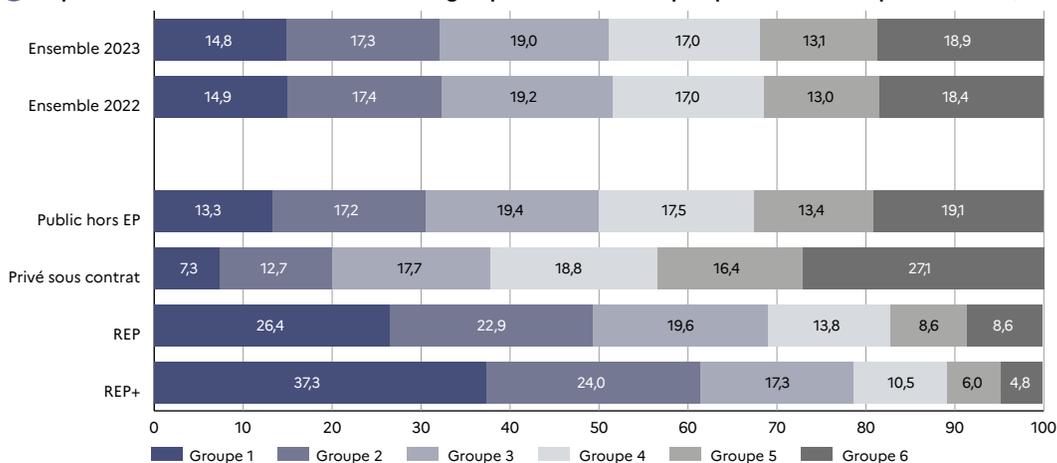


► Champ : France, Public + Privé sous contrat.

RERS 2024, DEPP

Lecture : en 2023, 10,3% des élèves scolarisés dans un collège public hors éducation prioritaire à l'entrée en sixième font partie du groupe 1 (groupe des élèves les moins performants) en français.

3 Répartition des élèves de sixième dans les groupes en mathématiques par secteur en septembre 2023, en %



► Champ : France, Public + Privé sous contrat.

RERS 2024, DEPP

Lecture : en 2023, 13,3% des élèves scolarisés dans un collège public hors éducation prioritaire à l'entrée en sixième font partie du groupe 1 (groupe des élèves les moins performants) en mathématiques.

En septembre 2023, 825 000 élèves de sixième ont passé une évaluation standardisée sur support numérique dans 7 000 établissements. Les résultats par domaine, en français comme en mathématiques, permettent d'apprécier le niveau des élèves à la rentrée.

En français, 60,5% des élèves présentent une maîtrise satisfaisante en compréhension de l'oral (1). Dans les autres domaines évalués, 50% des élèves ont une maîtrise satisfaisante. L'orthographe est le domaine pour lequel la proportion d'élèves dans le groupe à besoins est la plus importante (20,7% des élèves).

En fluence de lecture, si 57,8% des élèves atteignent les attendus de fin de CM2 (120 mots et plus lus par

minute), 16,2% d'entre eux atteignent moins de 90 mots lus (attendus de fin de CE2) et 26,0% présentent des fragilités sur cet exercice (score allant de 90 à 119 mots lus) (2). Les résultats varient selon le sexe et le secteur de scolarisation.

En mathématiques, le domaine « grandeurs et mesures » est maîtrisé par 50,5% des élèves tandis que les domaines « nombres et calculs » et « espace et géométrie » sont maîtrisés par respectivement 44,8% et 37,0% des élèves (3). Pour les tests spécifiques regroupant des exercices issus de différents domaines, le niveau de maîtrise varie de 44,7% en « résolution de problèmes » à 59,1% en « automatismes ».

Précisions

L'évaluation se réfère aux domaines 1 et 4 du socle commun ainsi qu'aux attendus de fin d'année de CM2 et aux repères annuels. Elle ne recouvre pas l'exhaustivité des programmes.

Pour chaque domaine évalué, deux seuils de réussite ont été fixés de façon à identifier trois groupes d'élèves :

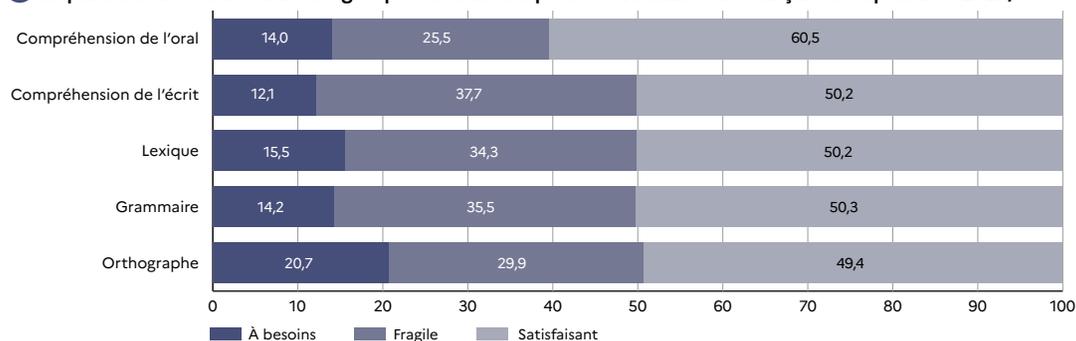
- un premier seuil en deçà duquel les élèves sont considérés en difficulté et ont besoin d'un accompagnement (groupe « à besoins ») ;

- un second seuil en deçà duquel les acquis des élèves semblent fragiles et pour lesquels les compétences doivent être renforcées (groupe « fragile ») et au-dessus duquel les acquis des élèves sont satisfaisants.

Pour en savoir plus

- *Notes d'Information* : 24.15 ; 23.03.

1 Répartition des élèves dans les groupes de maîtrise pour les domaines de français en septembre 2023, en %

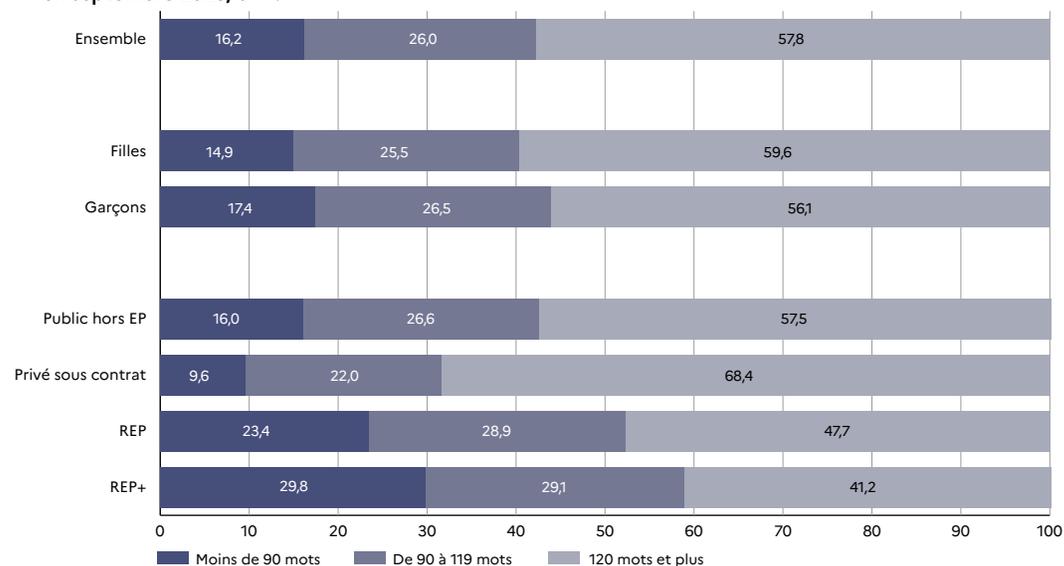


► Champ : France, Public + Privé sous contrat.

RERS 2024, DEPP

LECTURE : en 2023, à l'entrée en sixième, 14,0% des élèves sont dans le groupe « à besoins » en « compréhension de l'oral ».

2 Répartition des élèves dans les groupes de maîtrise en fluence de lecture selon le sexe et le secteur en septembre 2023, en %

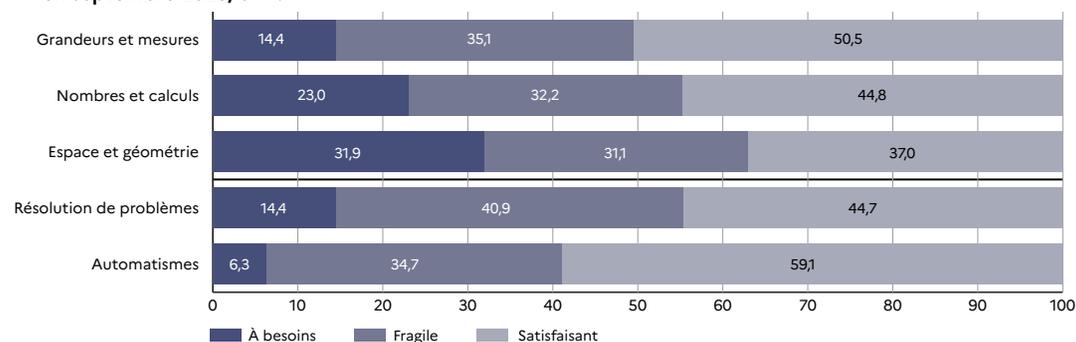


► Champ : France, Public + Privé sous contrat.

RERS 2024, DEPP

LECTURE : en 2023, à l'entrée en sixième, 16,2% des élèves ont un score de fluence inférieur à 90 mots lus par minute.

3 Répartition des élèves dans les groupes de maîtrise pour les domaines de mathématiques en septembre 2023, en %



► Champ : France, Public + Privé sous contrat.

RERS 2024, DEPP

LECTURE : en 2023, à l'entrée en sixième, 6,3% des élèves sont dans le groupe « à besoins » en « automatismes ».

En septembre 2023, 820 000 élèves de quatrième scolarisés dans 7 000 établissements publics et privés sous contrat ont passé une évaluation standardisée sur support numérique. Il s'agit de la première édition de ce dispositif. Les résultats issus de cette évaluation permettent d'établir une photographie des connaissances et compétences des élèves en français et en mathématiques à ce niveau du collège, aussi bien à l'échelle nationale qu'au niveau de chaque académie.

Comme pour les autres évaluations nationales exhaustives, les scores ont une moyenne fixée à 250 et un écart-type à 50 (1). Cette moyenne de 250 ne constitue pas pour autant un seuil de compétences minimales à atteindre. La distribution des élèves est présentée

en six groupes selon les compétences maîtrisées, regroupés en faible performance (groupes 1 et 2), performance moyenne (groupes 3 et 4) et performance élevée (groupes 5 et 6).

En 2023, à l'entrée en classe de quatrième, 32,3% des élèves se trouvent dans les groupes les moins performants en français, 38,5% dans ceux de performance moyenne, et 29,2% dans ceux les plus performants (2). La répartition des élèves en mathématiques est semblable, avec respectivement 33,1%, 39,4% et 27,5% des élèves dans ces différents groupes (3). Cette répartition servira de point de comparaison pour l'évaluation en début de quatrième en septembre 2024.

Précisions

L'évaluation se réfère aux domaines 1 et 4 du socle commun, aux attendus et aux repères annuels de fin de cinquième. Elle ne recouvre pas l'exhaustivité des programmes.

Les seuils entre les six groupes de performance ont été placés à 200, 225, 250, 275 et 300 points.

Pour en savoir plus

- Note d'Information : 24.16.

1 Scores moyens des élèves par discipline aux évaluations de début de quatrième en septembre 2023

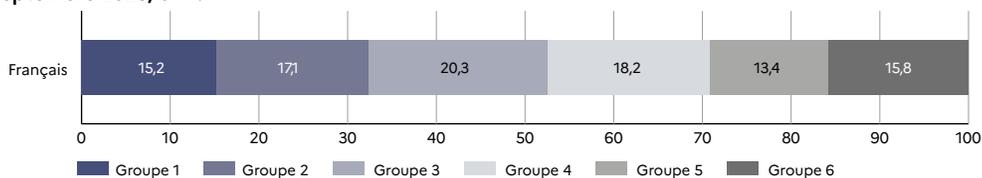
Discipline	Score moyen	Écart-type
Français	250,1	50,0
Mathématiques	250,1	50,0

► Champ : France, Public + Privé sous contrat.

RERS 2024, DEPP

Lecture : en 2023, le score moyen des élèves en début de quatrième est de 250,1 points en français, avec un écart-type de 50,0.

2 Répartition des élèves dans les groupes en français aux évaluations de début de quatrième en septembre 2023, en %

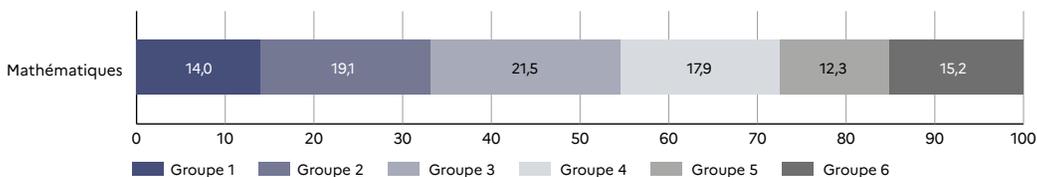


► Champ : France, Public + Privé sous contrat.

RERS 2024, DEPP

Lecture : en 2023, en début de quatrième, 15,2% des élèves font partie du groupe 1 (groupe le moins performant) en français.

3 Répartition des élèves dans les groupes en mathématiques aux évaluations de début de quatrième en septembre 2023, en %



► Champ : France, Public + Privé sous contrat.

RERS 2024, DEPP

Lecture : en 2023, en début de quatrième, 14,0% des élèves font partie du groupe 1 (groupe le moins performant) en mathématiques.

En septembre 2023, 820 000 élèves de quatrième ont passé une évaluation standardisée en français et en mathématiques sur support numérique dans 7 000 établissements publics et privés sous contrat.

Pour la première édition de cette évaluation, le score moyen a été fixé par construction à 250 et l'écart type à 50. Des écarts de performance sont constatés entre les élèves du secteur de l'éducation prioritaire (EP) et les autres élèves. Ces résultats doivent être mis en regard de la structure sociale des publics accueillis.

En 2023, les scores moyens des élèves scolarisés en REP sont inférieurs à ceux des élèves du secteur public hors EP (-22,1 points en français et -23,9 points en mathématiques). Entre les élèves scolarisés en REP+ et ceux

du secteur public hors EP, cet écart atteint respectivement -34,8 points en français et -36,9 points en mathématiques. Les scores moyens les plus élevés sont obtenus par les élèves scolarisés dans le secteur privé sous contrat (267,9 points en français et 267,8 points en mathématiques) (1).

En 2023, 31,3% des élèves du public hors EP font partie des deux groupes les moins performants en français, contre respectivement 50,1% et 61,4% des élèves scolarisés en REP et en REP+ (2). Ces différences s'observent également en mathématiques, discipline dans laquelle 31,6% des élèves du public hors EP font partie des deux groupes les moins performants, contre respectivement 53,1% et 65,7% des élèves scolarisés en REP et en REP+ (3).

Précisions

L'évaluation se réfère aux domaines 1 et 4 du socle commun, aux attendus et aux repères annuels de fin de 5^e. Elle ne recouvre pas l'exhaustivité des programmes.

Pour la première année, les scores ont une moyenne fixée par construction à 250 et un écart type à 50 pour le champ « France + COM (hors Wallis-et-Futuna) ». La distribution des

élèves est présentée en six groupes selon les compétences maîtrisées, regroupés en faible performance (groupes 1 et 2), performance moyenne (groupes 3 et 4) et performance élevée (groupes 5 et 6) par découpage du score, les seuils étant placés à 200, 225, 250, 275 et 300 points.

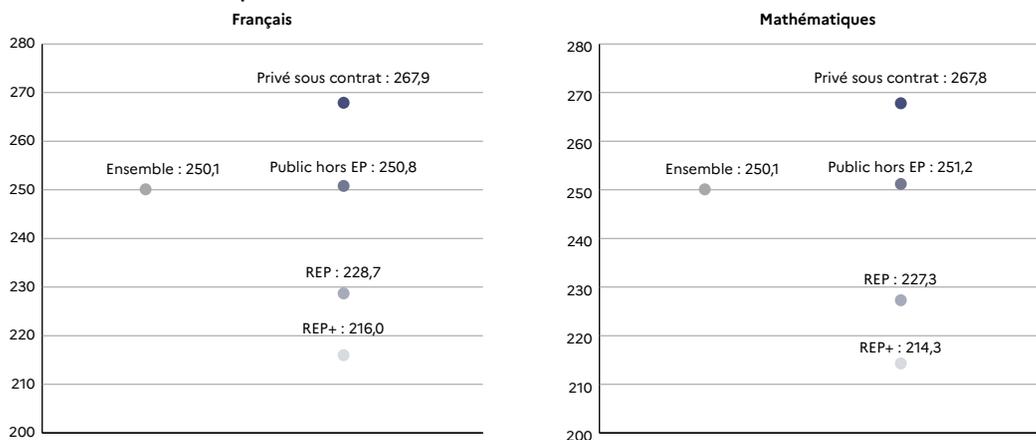
Pour en savoir plus

- Note d'Information : 24.16.

Source

DEPP, Évaluation exhaustive de début de quatrième.

1 Scores moyens des élèves par discipline aux évaluations de début de quatrième selon le secteur de scolarisation en septembre 2023

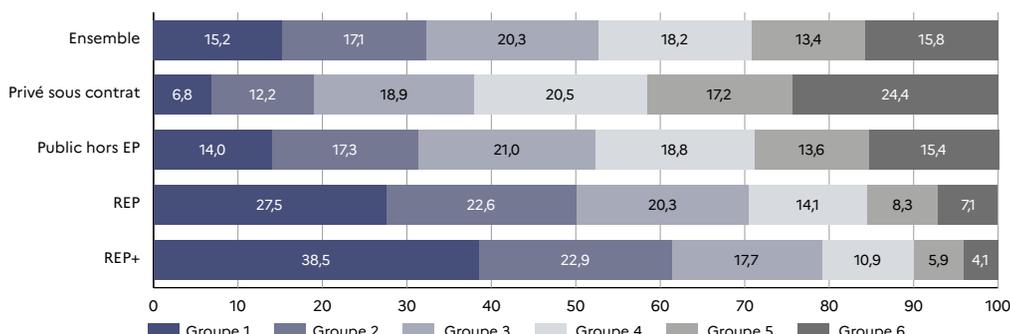


► Champ : France, Public + Privé sous contrat.

Lecture : en 2023, en début de quatrième, le score moyen des élèves pour l'ensemble des établissements est de 250,1 points en français.

RERS 2024, DEPP

2 Répartition des élèves dans les groupes en français aux évaluations de début de quatrième selon le secteur de scolarisation en septembre 2023, en %

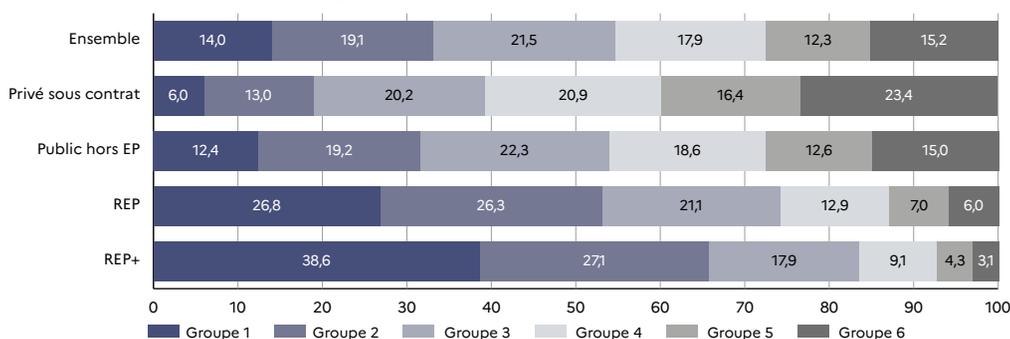


► Champ : France, Public + Privé sous contrat.

Lecture : en 2023, en début de quatrième, 6,8% des élèves scolarisés dans les établissements privés sous contrat font partie du groupe 1 (groupe le moins performant) en français.

RERS 2024, DEPP

3 Répartition des élèves dans les groupes en mathématiques aux évaluations de début de quatrième selon le secteur de scolarisation en septembre 2023, en %



► Champ : France, Public + Privé sous contrat.

Lecture : en 2023, en début de quatrième, 6,0% des élèves scolarisés dans les établissements privés sous contrat font partie du groupe 1 (groupe le moins performant) en mathématiques.

RERS 2024, DEPP

En septembre 2023, 820 000 élèves de quatrième ont passé une évaluation standardisée sur support numérique dans 7 000 établissements. Des résultats par domaine ont été calculés en français et en mathématiques.

En français, 67,9% des élèves présentent une maîtrise satisfaisante en « lexique » (1). Dans les autres domaines évalués, la part des élèves en maîtrise satisfaisante varie de 44,4% à 52,4%. L'« orthographe » est le domaine pour lequel la proportion d'élèves dans le groupe « à besoins » est la plus importante, avec 27,4% des élèves concernés. En « fluence de lecture », si 54,6% des élèves atteignent 140 mots lus par minute ou plus, 23,3% d'entre eux lisent moins de 120 mots (attendus de fin de CM2) et 22,1% présentent des fragilités sur cet exercice (score allant de 120 à 139 mots lus) (2).

En mathématiques, 55,2% présentent une maîtrise satisfaisante en « nombres et calculs », ce qui en fait le domaine le mieux réussi (3). En revanche, les domaines « organisation et gestion de données, fonctions » et « espace et géométrie » sont moins réussis (respectivement 48,9% et 27,1% des élèves). Pour les tests spécifiques, regroupant des exercices issus de différents domaines, le niveau de maîtrise varie de 44,8% en « résolution de problèmes » à 54,1% en « automatismes ».

Les résultats en français et en mathématiques varient selon le sexe et le secteur de scolarisation.

Précisions

L'évaluation se réfère aux domaines 1 et 4 du socle commun, aux attendus et aux repères annuels de fin de cinquième. Elle ne recouvre pas l'exhaustivité des programmes.

Pour chaque domaine évalué, deux seuils de réussite ont été fixés de façon à identifier trois groupes d'élèves :

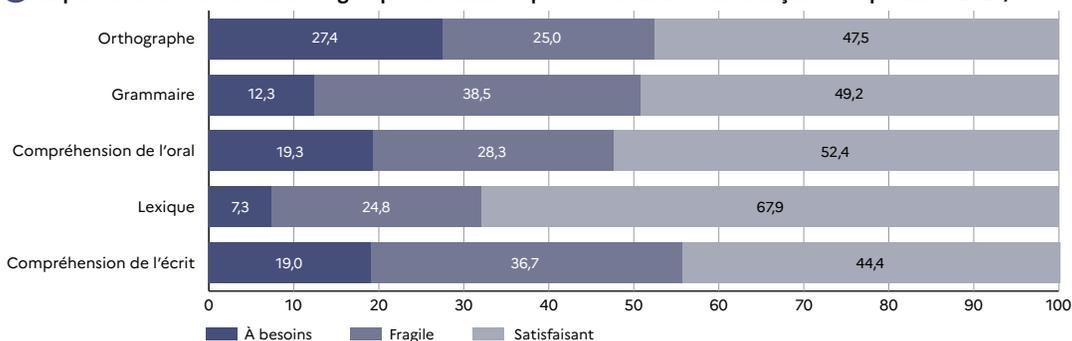
- un premier seuil en deçà duquel les élèves sont considérés en difficulté et ont besoin d'un accompagnement (groupe « à besoins ») ;

- un second seuil en deçà duquel les acquis des élèves semblent fragiles et pour lesquels les compétences doivent être renforcées (groupe « fragile ») et au-dessus duquel les acquis des élèves sont satisfaisants.

Pour en savoir plus

- Note d'Information : 24.16.

1 Répartition des élèves dans les groupes de maîtrise pour les domaines de français en septembre 2023, en %

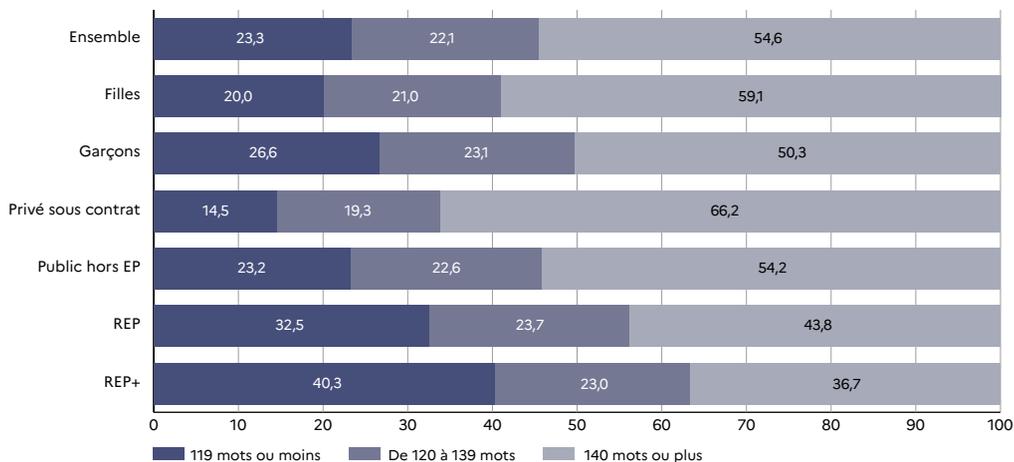


► Champ : France, Public + Privé sous contrat.

RERS 2024, DEPP

Lecture : en 2023, en début de quatrième, 19,0% des élèves sont dans le groupe « à besoins » en « compréhension de l'écrit ».

2 Répartition des élèves dans les groupes de maîtrise en fluence de lecture selon le sexe et le secteur en septembre 2023, en %

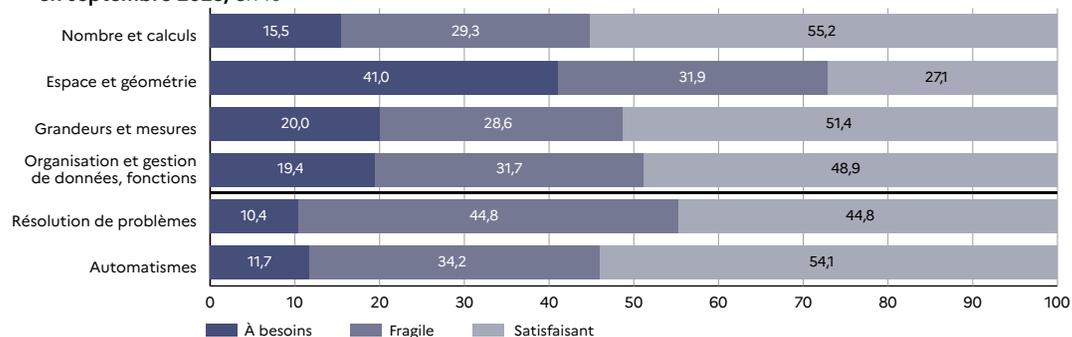


► Champ : France, Public + Privé sous contrat.

RERS 2024, DEPP

Lecture : en 2023, en début de quatrième, 23,3% des élèves ont un score de fluence strictement inférieur à 120 mots.

3 Répartition des élèves dans les groupes de maîtrise pour les domaines de mathématiques en septembre 2023, en %



► Champ : France, Public + Privé sous contrat.

RERS 2024, DEPP

Lecture : en 2023, en début de quatrième, 11,7% des élèves sont dans le groupe « à besoins » en « automatismes ».

En septembre 2023, 825 000 élèves de sixième et 820 000 élèves de quatrième scolarisés dans 7 000 établissements publics et privés sous contrat ont passé une évaluation standardisée sur support numérique, en français et en mathématiques. Ces évaluations sont construites indépendamment : les comparaisons sont donc uniquement possibles au sein d'un niveau.

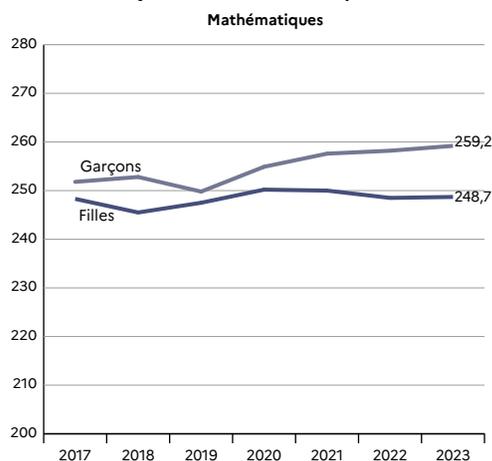
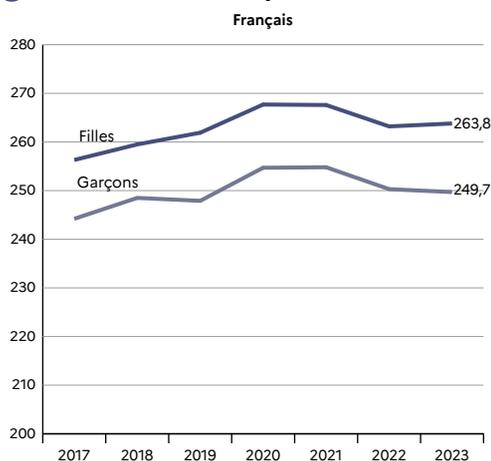
En sixième, les filles ont un score supérieur à celui des garçons en français (263,8 contre 249,7 points) (1). Elles sont surreprésentées dans les groupes les plus performants (39,2%, contre 28,1% des garçons) (2). Les écarts de scores en faveur des filles sont stables depuis 2017.

En mathématiques, les garçons ont un score supérieur à celui des filles (259,2 contre 248,7 points). Ils sont surreprésentés dans les groupes les plus performants (36,2% contre 27,7% des filles) (3). Les écarts de scores en faveur des garçons se creusent depuis 2017 (de 3,5 points en 2017 à 10,5 points en 2023).

En quatrième, le score des filles est supérieur à celui des garçons en français (257,7 contre 242,8 points) (4). Elles sont surreprésentées dans les groupes les plus performants (34,3%, contre 24,1% des garçons) (5).

En mathématiques, le score des garçons est supérieur à celui des filles (254,4 contre 245,7 points). Les garçons sont surreprésentés dans les groupes les plus performants (31,2%, contre 23,7% des filles) (6).

1 Évolution des scores moyens des élèves en début de sixième en français et en mathématiques selon le sexe



► Champ : France, Public + Privé sous contrat.

Lecture : en 2023, le score moyen des filles à l'entrée en sixième est de 263,8 points en français et de 248,7 points en mathématiques.

RERS 2024, DEPP

Précisions

En 2017, pour les élèves scolarisés en sixième, et en 2023, pour ceux en quatrième, les scores moyens en français et en mathématiques ont été fixés par construction à 250 et l'écart type à 50. La distribution des élèves est présentée en six groupes selon les compétences maîtrisées, regroupés en faible performance (groupes 1 et 2), performance moyenne

(groupes 3 et 4) et performance élevée (groupes 5 et 6) par découpage du score. Les seuils entre les six groupes ont été placés à 200, 225, 250, 275 et 300 points.

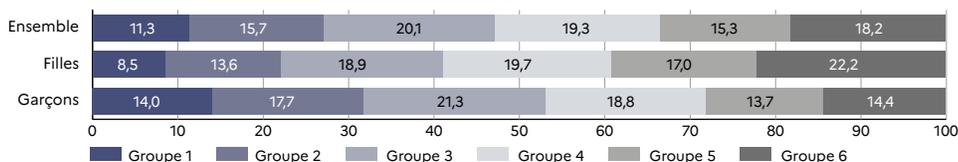
Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 24.16 ; 24.15.

Source

DEPP, Évaluation exhaustive de début de sixième.
DEPP, Évaluation exhaustive de début de quatrième.

2 Répartition des élèves de sixième dans les groupes en français par sexe en septembre 2023, en %

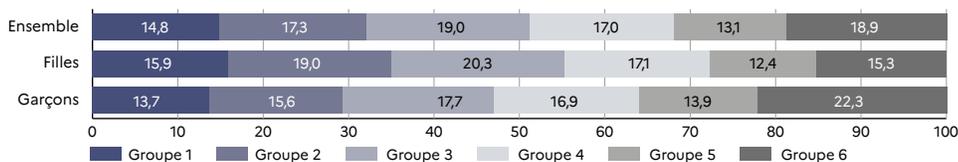


► Champ : France, Public + Privé sous contrat.

LECTURE : en 2023, à l'entrée en sixième, 11,3% des élèves font partie du groupe 1 (groupe le moins performant) en français.

RERS 2024, DEPP

3 Répartition des élèves de sixième dans les groupes en mathématiques par sexe en septembre 2023, en %

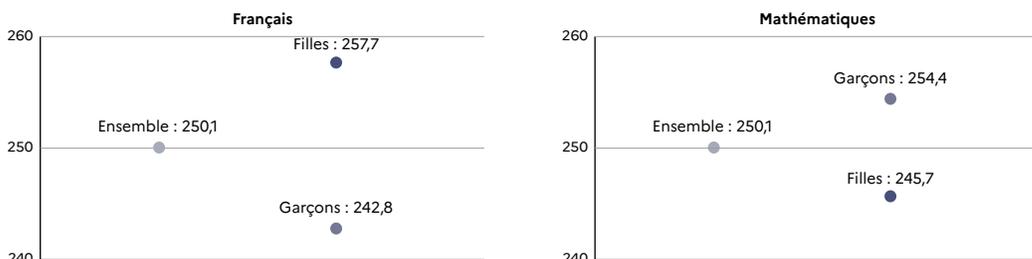


► Champ : France, Public + Privé sous contrat.

LECTURE : en 2023, à l'entrée en sixième, 14,8% des élèves font partie du groupe 1 (groupe le moins performant) en mathématiques.

RERS 2024, DEPP

4 Scores moyens par discipline aux évaluations de début de quatrième selon le sexe en septembre 2023

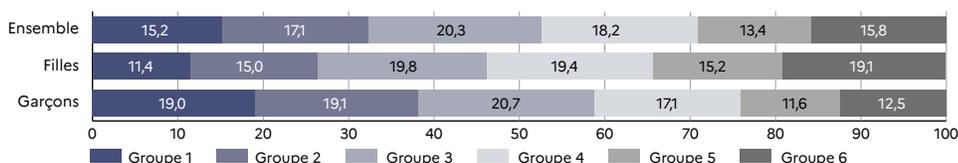


► Champ : France, Public + Privé sous contrat.

LECTURE : en 2023, en début de quatrième, le score moyen des filles est de 257,7 points en français, et 245,7 points en mathématiques.

RERS 2024, DEPP

5 Répartition des élèves dans les groupes en français aux évaluations de début de quatrième selon le sexe en septembre 2023, en %

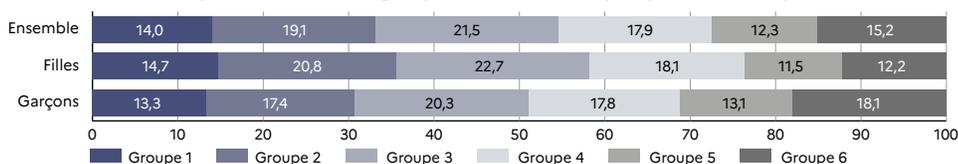


► Champ : France, Public + Privé sous contrat.

LECTURE : en 2023, en début de quatrième, 15,2% des élèves font partie du groupe 1 (groupe le moins performant) en français.

RERS 2024, DEPP

6 Répartition des élèves de quatrième dans les groupes en mathématiques par sexe en septembre 2023, en %



► Champ : France, Public + Privé sous contrat.

LECTURE : en 2023, en début de quatrième, 14,0% des élèves font partie du groupe 1 (groupe le moins performant) en mathématiques.

RERS 2024, DEPP

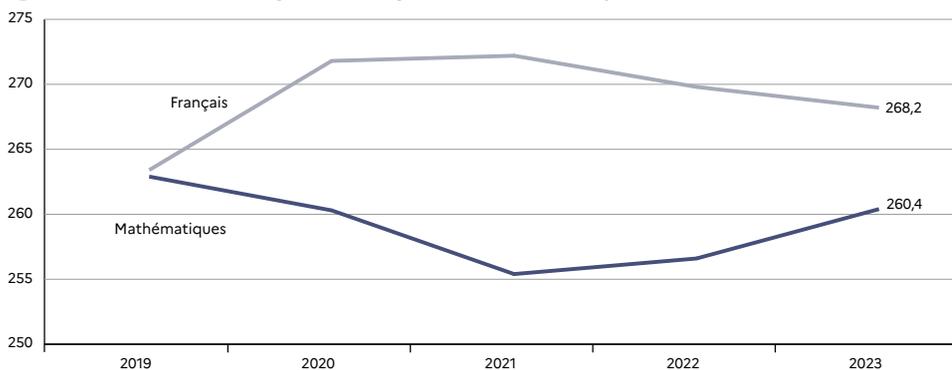
5.15 Le test de positionnement en début de seconde générale

En septembre 2023, 550 000 élèves de seconde générale et technologique ont passé un test de positionnement sur support numérique en français et en mathématiques dans 2 600 établissements.

En français, le score moyen des élèves baisse de 1,6 point par rapport à 2022 pour atteindre 268,2 points (1). Ce score confirme la baisse constatée depuis 2021, mais reste supérieur de 4,8 points à celui de 2019 (263,4 points). Les élèves qui appartiennent aux groupes les moins performants (groupes 1 et 2) représentent 15,4 % de l'ensemble, soit 1,4 point de plus qu'en 2022 (2). Inversement, 40,9 % des élèves appartiennent aux groupes les plus performants (groupes 5 et 6), soit 2,1 points de moins qu'en 2022. Malgré ces évolutions entre 2022 et 2023, les élèves en début de seconde générale et technologique restent moins nombreux à faire partie des deux groupes les moins performants qu'en 2019 (3,4 points de moins en 2023).

En mathématiques, le score moyen augmente de 3,8 points par rapport à 2022 pour atteindre 260,4 points. Ce score confirme la hausse constatée depuis 2021, mais reste inférieur de 2,5 points à celui de 2019 (262,9 points). Les élèves appartenant aux groupes les moins performants (groupes 1 et 2) représentent 25,9 % de l'ensemble, soit 1,6 point de moins qu'en 2022 (3). Inversement, 35,8 % des élèves appartiennent aux groupes les plus performants (groupes 5 et 6), soit 3,0 points de plus qu'en 2022. Malgré ces évolutions en 2023, la répartition des élèves par groupe reste moins favorable qu'en 2019, où 19,2 % des élèves appartenaient aux groupes les moins performants, soit 6,7 points de moins qu'en 2023.

1 Évolution des scores moyens en français et en mathématiques



► Champ : France, Public + Privé sous contrat.

Lecture : en 2023, le score moyen des élèves à l'entrée en seconde générale et technologique est de 268,2 en français et de 260,4 en mathématiques.

RERS 2024, DEPP

Précisions

Les exercices proposés dans le test de positionnement se réfèrent aux attendus de fin de cycle 4 en français et en mathématiques. Le test ne constitue pas un balayage exhaustif des programmes.

Lors de l'évaluation de 2019, les scores moyens en français et en mathématiques des élèves de seconde générale, technologique et professionnelle ont été fixés à 250 et l'écart type

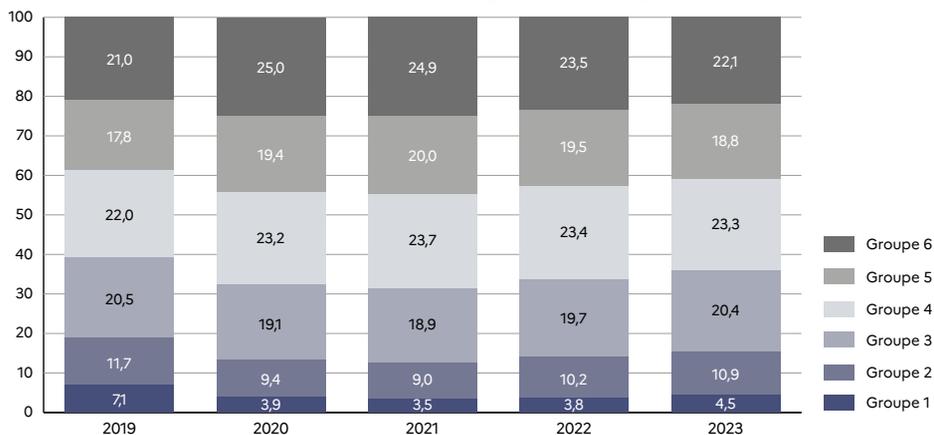
à 50. La distribution des élèves est présentée en six groupes regroupés en faible performance (groupes 1 et 2), performance moyenne (groupes 3 et 4) et performance élevée (groupes 5 et 6) par découpage du score, les seuils étant placés à 200, 225, 250, 275 et 300 points.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 24.17 ; 23.04.

Source
DEPP, Test de positionnement de début seconde.

2 Évolution de la répartition des élèves dans les groupes en français, en %

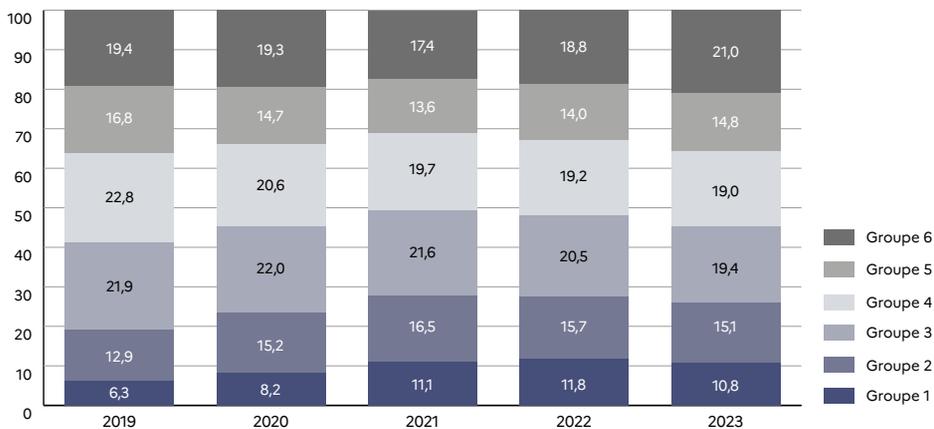


► Champ : France, Public + Privé sous contrat.

► Lecture : en 2023, 4,5% des élèves de seconde générale et technologique font partie du groupe 1 (groupe le moins performant) en français.

RERS 2024, DEPP

3 Évolution de la répartition des élèves dans les groupes en mathématiques, en %



► Champ : France, Public + Privé sous contrat.

► Lecture : en 2023, 10,8% des élèves de seconde générale et technologique font partie du groupe 1 (groupe le moins performant) en mathématiques.

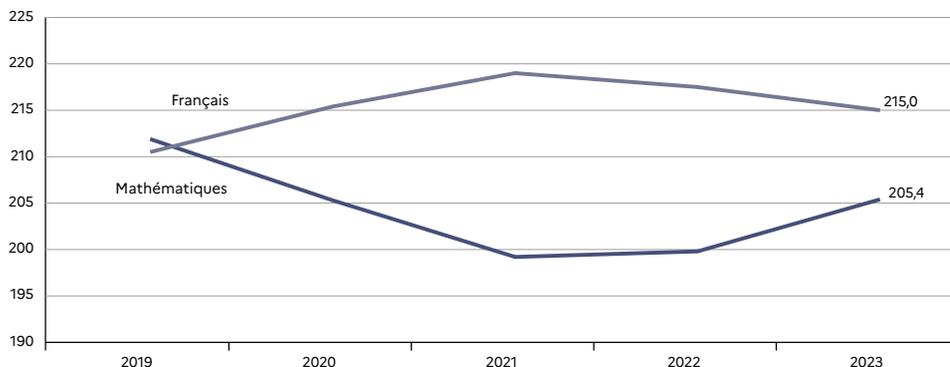
RERS 2024, DEPP

En septembre 2023, 185 000 élèves de seconde professionnelle ont passé un test de positionnement standardisé en français et en mathématiques dans 2 600 établissements. Une baisse des résultats en français et une hausse en mathématiques sont observées par rapport à 2022 (1).

En français, le score moyen des élèves baisse de 2,5 points par rapport à 2022 pour atteindre 215,0 points. En 2023, 63,3 % des élèves sont parmi les moins performants (groupes 1 et 2), soit une hausse de 2,9 points par rapport à 2022. À l'inverse, 3,9 % des élèves font partie des plus performants en français (groupes 5 et 6), en stabilité par rapport à 2022 (2). Les résultats des élèves à la rentrée 2023 restent cependant supérieurs à ceux observés en 2019 (+4,5 points).

En mathématiques, le score moyen augmente de 5,6 points par rapport à 2022 pour atteindre 205,4 points. Cette hausse du score s'accompagne d'une augmentation de la part des élèves dans les groupes les plus performants (+1,8 point, s'établissant à 5,5 % des élèves en 2023) et par une diminution de la part des élèves dans les groupes les moins performants (-3,8 points, s'établissant à 71,5 % en 2023) (3). Les résultats en mathématiques de 2023 prolongent la tendance à la hausse présente depuis 2021, après la phase de baisse des résultats observée entre 2019 et 2021. Entre 2019 et 2023, la proportion d'élèves dans les groupes les moins performants augmente de 5,9 points (passant de 65,6 % à 71,5 %), contre une augmentation de 1,6 point dans les groupes les plus performants (passant de 3,9 % à 5,5 %).

1 Évolution des scores moyens en français et en mathématiques



► Champ : France, Public + Privé sous contrat.

Lecture : en 2023, le score moyen des élèves à l'entrée en seconde professionnelle est de 215,0 en français et de 205,4 en mathématiques.

RERS 2024, DEPP

Précisions

Les exercices proposés dans le test de positionnement se réfèrent aux attendus de fin de cycle 4 en français et en mathématiques. Le test ne constitue pas un balayage exhaustif des programmes.

Lors de l'évaluation de 2019, les scores moyens en français et en mathématiques des élèves de seconde générale, technologique et professionnelle ont été fixés à 250 et l'écart type à 50. La distribution des élèves est présentée en six groupes regroupés en faible performance (groupes 1 et 2), performance moyenne (groupes 3 et 4) et performance élevée (groupes 5 et 6) par découpage du score, les seuils étant placés à 200, 225, 250, 275 et 300 points.

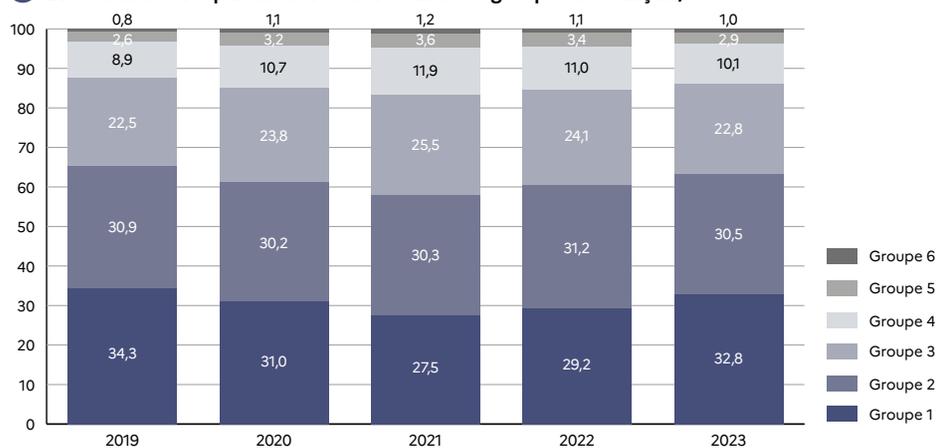
Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 24.17 ; 23.04.

Source

DEPP, Test de positionnement de début seconde.

2 Évolution de la répartition des élèves dans les groupes en français, en %

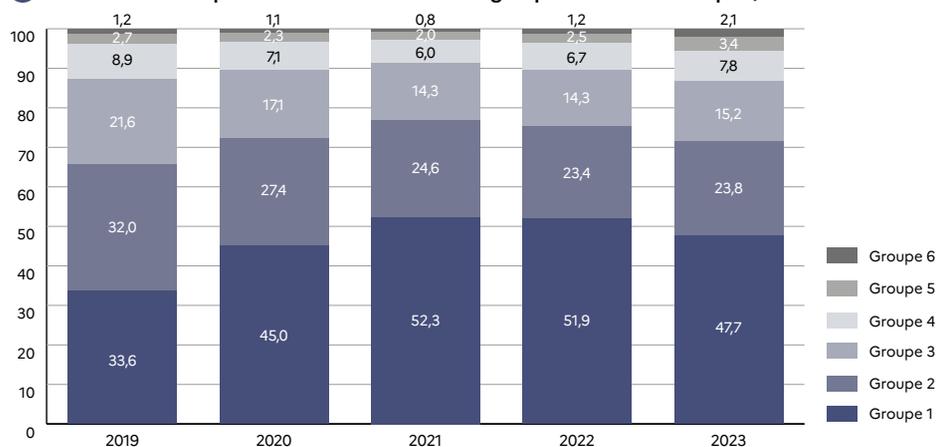


► Champ : France, Public + Privé sous contrat.

Lecture : en 2023, 32,8% des élèves de seconde professionnelle font partie du groupe 1 (groupe le moins performant) en français.

RERS 2024, DEPP

3 Évolution de la répartition des élèves dans les groupes en mathématiques, en %



► Champ : France, Public + Privé sous contrat.

Lecture : en 2023, 47,7% des élèves de seconde professionnelle font partie du groupe 1 (groupe le moins performant) en mathématiques.

RERS 2024, DEPP

En septembre 2023, 50 000 élèves en première année de certificat d'aptitude professionnelle (CAP) sous statut scolaire ont passé un test de positionnement permettant aux équipes pédagogiques de disposer d'un outil de diagnostic standardisé des compétences liées à la « littératie » et à la « numératie ».

En première année de CAP, 16,2 % des élèves ne maîtrisent pas les compétences élémentaires en compréhension de l'écrit et ont besoin d'un accompagnement spécifique (profil 1) (1). En ce qui concerne la « numératie », 20,1 % des élèves en première année de CAP ont une maîtrise insuffisante des compétences élémentaires en « résolution de problèmes ». Ils constituent le groupe d'élèves les moins performants (profil 1) (2).

À la croisée des deux domaines, « littératie » et « numératie », 28,8 % des élèves sont en difficulté en « résolution de problèmes » ou en « compréhension de l'écrit » : 11,3 % rencontrent des difficultés uniquement en « résolution de problèmes », 8,4 % uniquement en « compréhension de l'écrit » et 9,1 % dans les deux domaines (3).

Les filles présentent de meilleurs résultats en « littératie » que les garçons, tandis que la tendance est inversée en « numératie ». Les élèves dont la formation relève d'une spécialité des services présentent moins de difficultés en « littératie », mais ces résultats doivent être mis en regard de la composition selon le sexe dans ce secteur.

Précisions

La « littératie » est l'aptitude à comprendre et à utiliser l'information écrite dans la vie courante en vue d'atteindre des buts personnels et d'étendre ses connaissances et ses capacités. La « numératie » est la capacité d'une personne à s'approprier, valider, réaliser et raisonner mathématiquement afin de résoudre des problèmes dans une variété de contextes du monde réel.

Les seuils de maîtrise ont été déterminés selon une méthodologie qui confronte les résultats issus des évaluations standardisées avec le jugement d'enseignants et d'experts sur le niveau des élèves et le contenu des évaluations.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 24.22 ; 23.31.

1 Répartition des profils d'élèves en « littératie » selon leurs caractéristiques en septembre 2023, en %

Score en compréhension de l'écrit (sur 18 items)	Profils	Ensemble	Sexe		Secteur		Formation	
			Filles	Garçons	Privé sous contrat	Public	Production	Services
Supérieur à 15	5 : Compréhension satisfaisante	21,5	25,1	19,1	32,8	19,2	20,1	23,2
	4 : Compréhension fragile	18,0	17,6	18,2	21,5	17,2	17,3	18,8
De 9 à 15	3 : Compréhension élémentaire	15,7	16,0	15,6	17,0	15,5	14,7	17,0
	2 : Compréhension élémentaire à consolider	28,6	28,2	28,7	21,2	30,0	28,8	28,1
	2b : avec besoin de consolidation dans une compétence de base	18,3	17,8	18,5	14,1	19,1	18,3	18,2
	2a : avec besoin de consolidation dans deux compétences de base ou plus	10,3	10,4	10,2	7,1	10,9	10,5	9,9
	1 : Maîtrise insuffisante des compétences élémentaires	16,2	13,1	18,4	7,6	18,0	19,1	12,9
Inférieur à 9	1b : avec ou sans besoin de consolidation dans une compétence de base	5,3	4,4	6,0	3,1	5,8	6,0	4,6
	1a : avec besoin de consolidation dans deux compétences de base ou plus	10,9	8,7	12,4	4,5	12,2	13,1	8,3

► Champ : France, Public + Privé sous contrat.

Lecture : 21,5% des élèves de première année de CAP ont une compréhension satisfaisante en littérature (profil 5).

RERS 2024, DEPP

2 Répartition des profils d'élèves en « numératie » selon leurs caractéristiques en septembre 2023, en %

Score en résolution de problèmes (sur 26 items)	Profils	Ensemble	Sexe		Secteur		Formation	
			Filles	Garçons	Privé sous contrat	Public	Production	Services
Supérieur à 19	5 : Compréhension satisfaisante	9,1	7,3	10,2	15,0	7,9	10,1	7,9
	4 : Compréhension fragile	29,2	22,6	33,4	35,5	28,0	30,8	27,3
De 11 à 18	3 : Compréhension élémentaire	24,6	25,7	23,8	24,0	24,7	23,4	25,9
	2 : Compréhension élémentaire à consolider	17,0	19,8	15,1	13,2	17,7	16,1	18,0
	2b : avec besoin de consolidation dans une compétence de base	12,9	15,0	11,5	10,7	13,3	12,0	13,9
	2a : avec besoin de consolidation dans deux compétences de base ou plus	4,1	4,8	3,6	2,5	4,4	4,1	4,1
	1 : Maîtrise insuffisante des compétences élémentaires	20,1	24,7	17,5	12,3	21,8	19,7	21,0
Inférieur à 11	1c : sans besoin de consolidation dans une compétence de base	6,0	7,1	5,4	4,7	6,3	5,6	6,6
	1b : avec besoin de consolidation dans une compétence de base	8,1	10,3	6,8	4,8	8,8	7,9	8,5
	1a : avec besoin de consolidation dans deux compétences de base ou plus	6,0	7,3	5,3	2,8	6,7	6,2	5,9

► Champ : France, Public + Privé sous contrat.

Lecture : 9,1% des élèves de première année de CAP ont une compréhension satisfaisante en numératie (profil 5).

RERS 2024, DEPP

3 Répartition des profils d'élèves en compréhension de l'écrit et résolution de problèmes selon leurs caractéristiques en septembre 2023, en %

Profils	Ensemble	Sexe		Secteur		Formation	
		Filles	Garçons	Privé sous contrat	Public	Production	Services
Grande difficulté en compréhension de l'écrit et en résolution de problèmes	9,1	8,8	9,3	3,9	10,2	10,3	7,7
Grande difficulté en compréhension de l'écrit seulement	8,4	5,1	10,5	4,2	9,2	10,5	5,9
Grande difficulté en résolution de problèmes seulement	11,3	15,8	8,3	8,3	11,8	9,6	13,2
Pas de grande difficulté dans les deux tests spécifiques	71,2	70,3	71,8	83,6	68,7	69,6	73,2

► Champ : France, Public + Privé sous contrat.

Lecture : 9,1% des élèves de première année de CAP ont des difficultés en compréhension de l'écrit et en résolution de problèmes.

RERS 2024, DEPP

À la rentrée 2023, lors des évaluations exhaustives, 2,3 millions d'élèves scolarisés en classe de sixième, de quatrième, de seconde ou de première année de CAP ont été interrogés sur leur sentiment de réussite aux tests de français et de mathématiques et sur leur confiance quant à l'année scolaire à venir.

Quel que soit le niveau scolaire, les filles sont moins confiantes que les garçons, notamment en mathématiques. Ainsi, en classe de sixième, l'écart de sentiment de réussite est de 15 points en faveur des garçons en mathématiques (1). En classe de quatrième, cet écart est de 22 points. En seconde générale et technologique, il se situe à 17 points, à 22 points en seconde professionnelle et à 24 points en CAP.

En français, les écarts sont moins importants, mais toujours en faveur des garçons : jusqu'à 7 points en seconde professionnelle.

Parmi les élèves les plus performants en français et en mathématiques, ces écarts sont plus importants en français, sauf en seconde professionnelle et en CAP où ils sont moindres, ainsi qu'en mathématiques, tous niveaux confondus.

Les élèves les plus confiants concernant l'année à venir sont ceux de sixième (76%) (2). Les élèves scolarisés dans les autres niveaux sont moins confiants : de 66% en seconde GT à 68% en quatrième.

De manière générale, le sentiment de confiance est plus élevé chez les garçons, avec des nuances selon les populations concernées. Ainsi, en sixième, l'écart entre filles et garçons est faible (6 points). En seconde et en CAP, l'écart est plus important (autour de 11 points).

Précisions

En septembre 2023, la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) a conduit des enquêtes adossées aux évaluations nationales exhaustives de rentrée en début de sixième, de quatrième, de seconde et de première année de CAP. Plusieurs dimensions sont concernées, dont le sentiment de confiance face aux tests passés et à l'année scolaire à venir et les orientations futures envisagées (pour les élèves de seconde et de CAP uniquement) et les domaines professionnels envisagés. La performance en français et en mathématiques est déterminée par discipline. En classe de sixième, quatrième, seconde GT et professionnelle, les élèves les plus performants appartiennent aux groupes 5 ou 6 alors que les élèves les moins performants appartiennent aux groupes 1 ou 2 (fiches 5.08 à 5.16). En classe de CAP, les élèves les plus performants appartiennent aux profils 4 ou 5 et les élèves les moins performants au profil 1 (fiche 5.17).

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 24.33 ; 23.24.

Source

DEPP, Questionnaires élèves, septembre 2023.

1 Sentiment de réussite aux évaluations selon le sexe en septembre 2023, en %

		Sixième	Quatrième	Seconde générale et technologique	Seconde professionnelle	CAP
Je pense avoir réussi le test de français.	Ensemble	76,7	67,6	68,9	48,9	70,2
	Filles	75,5	65,6	68,7	44,9	66,8
	<i>les plus performantes</i>	87,8	82,3	82,1	75,9	73,1
	Garçons	77,7	69,4	69,0	51,9	72,5
	<i>les plus performants</i>	90,7	87,3	85,0	82,2	77,5
Je pense avoir réussi le test de mathématiques.	Ensemble	71,3	57,8	66,3	43,9	57,3
	Filles	63,2	46,6	58,5	31,9	43,0
	<i>les plus performantes</i>	80,3	69,6	85,2	77,4	58,0
	Garçons	78,5	68,7	75,4	53,5	66,6
	<i>les plus performants</i>	90,5	86,3	92,1	88,4	75,5

► **Champ :** France, Public + Privé sous contrat.

Lecture : à la rentrée 2023, 76,7% des élèves de sixième déclarent être « D'accord » ou « Tout à fait d'accord » avec la proposition « Je pense avoir réussi le test de français ».

RERS 2024, DEPP

2 Sentiment de confiance sur l'année à venir selon le sexe en septembre 2023, en %

		Sixième	Quatrième	Seconde générale et technologique	Seconde professionnelle	CAP
Ensemble		76,2	68,3	65,9	66,1	66,5
Filles		73,0	63,8	60,9	59,7	59,3
<i>les plus performantes</i>	81,1	80,6	75,7	82,4	65,0	
<i>les moins performantes</i>	64,2	49,7	46,9	55,9	62,3	
Garçons		79,3	72,8	72,0	71,3	71,2
<i>les plus performants</i>	86,3	87,5	84,1	87,3	75,4	
<i>les moins performants</i>	72,0	61,4	59,3	67,6	73,7	

► **Champ :** France, Public + Privé sous contrat.

Lecture : à la rentrée 2023, 76,2% des élèves de sixième se sentent prêts pour réussir l'année scolaire 2023-2024.

RERS 2024, DEPP

En 2023, 794 800 jeunes de nationalité française, principalement âgés de 17 à 18 ans, ont participé à la **Journée défense et citoyenneté** au cours de laquelle ils ont passé un test de compréhension de l'écrit. Ce test vise à évaluer l'automatisme de la lecture, les connaissances lexicales et les traitements complexes de supports écrits. En fonction de la réussite à ces trois dimensions, huit profils de lecteurs sont déterminés (1).

Les jeunes les plus en difficulté (profils 1 et 2) représentent 5,0% des participants : ils ont un déficit important de vocabulaire. Les jeunes des profils 3 et 4 (6,8%) ont un niveau lexical correct mais ne parviennent pas à traiter les écrits complexes. L'épreuve permet aussi d'identifier des profils particuliers de lecteurs : 9,7% parviennent à compenser leurs difficultés pour accéder à un certain niveau de compréhension (profils 5a et 5b). Les jeunes de profil 5c (11,6%), malgré des déficits des processus d'automatisation, réussissent les traitements complexes de l'écrit. Les jeunes ayant réussi toutes les épreuves, de profil 5d, représentent 67,0% des participants.

Les garçons sont plus souvent en difficulté que les filles. Ils réussissent moins les épreuves de compréhension (traitements complexes) : 11,5% en profils 1, 3 et 4, contre 7,7% des filles. Ils ont aussi plus souvent un déficit des mécanismes de base de traitement de l'écrit (automatisme de la lecture) : 19,6% en profils 1, 3 et 5c, contre 15,0% des filles.

La part de jeunes en difficulté de lecture diminue à mesure que le niveau d'études s'élève (2) : de 48,9% chez ceux qui n'ont pas dépassé le collège à 4,7% chez ceux qui déclarent suivre ou avoir suivi au moins des études générales ou technologiques au lycée. À niveau d'études égal, les garçons présentent davantage de difficultés en lecture que les filles, avec des écarts qui diminuent cependant au fur et à mesure que le niveau d'études s'élève.

Les résultats varient selon les académies (3). En France hors DROM, trois académies affichent une part de jeunes en difficulté inférieure à 9% (Paris, Lyon et Rennes) tandis que deux ont un taux supérieur à 13% (Créteil et Amiens).

Précisions

Population concernée – Jeunes de nationalité française entre 16 et 25 ans ayant participé à la Journée défense et citoyenneté (JDC) en 2023 en France.

Comparaisons académiques – Les informations recueillies ne permettent de comparer que les jeunes de nationalité française. Or, cette proportion varie selon les académies.

Avertissement – Les profils de lecteurs en 2023 ne peuvent être comparés qu'à ceux de l'année 2022. En effet, la participation aux éditions 2020 et 2021 ayant été fortement impactée par la crise sanitaire (avec seulement la moitié de l'effectif attendu), leurs résultats sont fragiles et ceux de l'année 2021 n'ont fait l'objet d'aucune publication. En outre, comme le test d'évaluation de la lecture proposé aux jeunes dans le cadre de la JDC a été renouvelé en septembre 2019, les données des années 2019 et antérieures ne sont pas comparables aux suivantes.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 24.32 ; 23.17.

1 Les profils de lecteurs, en %

Profils	Traitements complexes	Automaticité de la lecture	Connaissances lexicales	Garçons	Filles	Ensemble	
5d	+	+	+	65,3	68,8	67,0	Lecteurs efficaces
5c	+	-	+	12,5	10,6	11,6	78,6
5b	+	+	-	5,9	8,0	6,9	Lecteurs médiocres
5a	+	-	-	2,8	2,7	2,8	9,7
4	-	+	+	4,4	3,3	3,9	Très faibles capacités de lecture
3	-	-	+	3,7	2,1	2,9	6,8
2	-	+	-	2,1	2,0	2,1	Difficultés sévères
1	-	-	-	3,4	2,3	2,9	5,0

RERS 2024, DEPP

► Champ : France.

Lecture : la combinaison des trois dimensions de l'évaluation permet de définir 8 profils. Les profils numérotés de 1 à 4 concernent les jeunes n'ayant pas la capacité de réaliser des traitements complexes (très faible compréhension en lecture suivie, très faible capacité à rechercher des informations). Ils sont en deçà du seuil de lecture fonctionnelle. Les profils codés 5a, 5b, 5c et 5d sont au-delà de ce même seuil, mais avec des compétences plus ou moins solides, ce qui peut nécessiter des efforts de compensation relativement importants.

Note : par le jeu des arrondis, les totaux des colonnes peuvent être légèrement différents de 100%.

2 Parts de jeunes en difficulté de lecture (profils 1 à 4) par niveau de scolarité et selon le sexe, en %

Niveau actuel ou le plus élevé atteint	Ensemble	Garçons	Filles
Collège	48,9	50,5	46,3
CAP-BEP	33,3	34,1	32,0
Bac professionnel	19,8	20,2	19,1
Bac général et techno. ou ens. sup.	4,7	4,9	4,4
Ensemble	11,8	13,6	9,7

RERS 2024, DEPP

► Champ : France.

3 Répartition des lecteurs selon l'académie et la région, en %

Académies et régions académiques	En difficulté (profils 1, 2, 3, 4)	Difficultés sévères (profils 1 et 2)	Très faibles capacités de lecture (profils 3 et 4)	Lecteurs médiocres (profils 5a et 5b)	Lecteurs efficaces (profils 5c et 5d)
Clermont-Ferrand	11,3	4,3	7,0	8,1	80,6
Grenoble	9,3	3,6	5,7	8,8	81,9
Lyon	8,8	3,8	5,0	9,0	82,3
Auvergne-Rhône-Alpes	9,4	3,8	5,6	8,8	81,8
Besançon	11,8	4,9	6,8	10,1	78,1
Dijon	12,5	4,8	7,7	8,4	79,1
Bourgogne-Franche-Comté	12,2	4,9	7,3	9,1	78,7
Bretagne (Rennes)	8,7	3,7	5,0	10,1	81,2
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	12,0	5,3	6,7	11,2	76,8
Corse	11,0	3,8	7,2	9,0	80,0
Nancy-Metz	10,9	4,3	6,6	10,1	79,0
Reims	12,7	5,6	7,1	11,1	76,2
Strasbourg	11,4	5,3	6,1	12,3	76,3
Grand Est	11,5	4,9	6,6	11,1	77,4
Amiens	14,4	5,8	8,6	10,1	75,5
Lille	11,4	4,8	6,6	11,6	77,0
Hauts-de-France	12,3	5,1	7,2	11,1	76,5
Créteil	13,4	5,5	7,9	9,8	76,8
Paris	7,4	3,1	4,3	6,4	86,2
Versailles	9,2	3,5	5,7	8,5	82,3
Île-de-France	10,5	4,2	6,3	8,7	80,8
Caen	11,7	5,1	6,6	9,6	78,6
Rouen	12,6	5,6	6,9	11,5	76,0
Normandie	12,2	5,4	6,8	10,6	77,2
Bordeaux	10,2	4,1	6,0	8,4	81,4
Limoges	10,7	4,3	6,4	9,0	80,3
Poitiers	11,1	4,6	6,5	8,9	80,0
Nouvelle-Aquitaine	10,5	4,3	6,2	8,7	80,8
Montpellier	11,1	4,5	6,6	9,5	79,5
Toulouse	9,9	3,8	6,1	8,7	81,4
Occitanie	10,5	4,2	6,3	9,1	80,4
Pays de la Loire (Nantes)	9,7	3,9	5,9	9,4	80,8
Aix-Marseille	11,9	5,0	6,9	10,1	78,0
Nice	11,0	4,0	7,0	9,3	79,7
Provence-Alpes-Côte d'Azur	11,6	4,6	7,0	9,8	78,7
France hors DROM	10,8	4,4	6,4	9,6	79,6
Guadeloupe	31,1	14,1	17,0	8,7	60,1
Guyane	49,2	26,5	22,7	10,0	40,9
Martinique	31,8	13,1	18,7	9,7	58,5
Mayotte	52,8	27,9	24,9	13,6	33,6
La Réunion	28,0	13,8	14,2	11,6	60,4
DROM	33,9	16,5	17,3	10,8	55,3
France	11,8	5,0	6,8	9,7	78,6

RERS 2024, DEPP

► Champ : France.

L'étude internationale Pirls 2021 mesure les performances en compréhension de l'écrit des élèves en fin de quatrième année de scolarité obligatoire (CM1 pour la France).

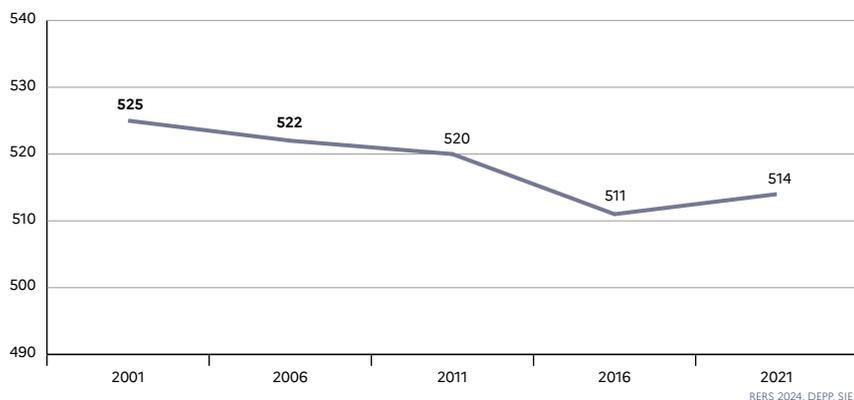
Après quinze années de baisse continue de la performance globale française, et dans le contexte particulier lié à la pandémie mondiale de Covid-19, le score de la France est stable en 2021. Par ailleurs, ce score moyen n'est pas statistiquement différent de celui de 2011 et remonte donc à un niveau comparable à celui observé cette année-là (520 points) (1).

En 2021, avec un score global moyen de 514 points, la France se situe au-delà de la moyenne internationale (500 points), mais en deçà de la moyenne européenne qui s'élève à 529 points si on limite la comparaison

aux pays de l'Union européenne (UE) présents lors des deux cycles et à 527 points si l'on considère uniquement les participants en 2021. Dans le même temps, la grande majorité des pays de l'UE affichent une baisse statistiquement significative, en moyenne de 11 points par rapport à 2016 (2).

Des échelles de scores indépendantes rendent compte des performances des élèves selon le type de texte proposé et le processus mis en jeu. Les performances des élèves français basées sur la compréhension de textes narratifs et informatifs restent stables depuis 2016. Celles sur les processus de compréhension les plus complexes (« Interpréter » et « Apprécier ») augmentent de 9 points et celles sur les plus simples (« Prélever » et « Inférer ») restent stables (3) (4).

1 Évolution du score moyen de la France



► **Champ pour la France :** France hors Mayotte, Public + Privé sous contrat.

Lecture : en 2021, le score moyen de la France est de 514. Il n'est pas significativement différent de ceux observés en 2011 et 2016.

Note : les scores significativement différents de celui de 2021 sont indiqués en gras.

Précisions

Pirls (*Progress in International Reading Literacy Study*) est pilotée par l'IEA (Association internationale pour l'évaluation du rendement scolaire) et mise en œuvre par l'*International Study Center* du *Boston College*. En 2021, 57 pays et 8 provinces ont participé à Pirls. Afin de comparer les résultats de la France à des pays proches sur des critères socio-économiques et géographiques, les résultats et leurs évolutions sur les deux cycles Pirls 2016 et 2021 ne prennent en compte que les pays de l'Union européenne (UE) ayant participé aux deux cycles et dans des conditions comparables.

Pour en savoir plus

- *Notes d'Information* : 23.21 ; 17.24.

2 Évolution du score moyen des pays de l'Union européenne ayant participé aux cycles Pirls 2016 et 2021

	2016	2021	Différence 2016-2021 (1)
France	511	514	2
Belgique (Fr)	497	494	-3
République tchèque	543	540	-4
Slovaquie	535	529	-6
Espagne	528	521	-7
Danemark	547	539	-8
Portugal	528	520	-8
Moyenne européenne	539	529	-11
Italie	548	537	-11
Autriche	541	530	-11
Suède	555	544	-12
Bulgarie	552	540	-12
Allemagne	537	524	-13
Belgique (Fl)	525	511	-14
Pologne	565	549	-16
Finlande	566	549	-17
Pays-Bas	545	527	-18
Slovénie	542	520	-23

RERS 2024, DEPP

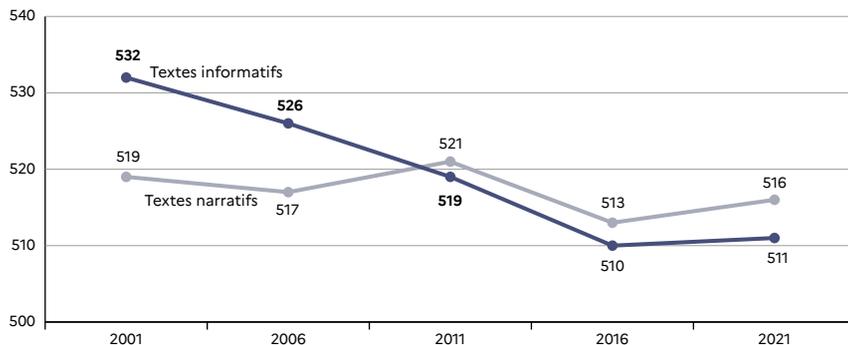
► **Champ pour la France :** France hors Mayotte, Public et Privé sous contrat.

1. Les différences ont été calculées à partir des scores exprimés sous forme décimale. Elles peuvent donc ne pas être égales à celles obtenues à partir des scores arrondis présentés dans le tableau.

Lecture : entre 2016 et 2021, le score de la France est stable.

Note : les scores significativement différents de celui de 2021 sont indiqués en gras.

3 Évolution du score moyen de la France en fonction des types de textes



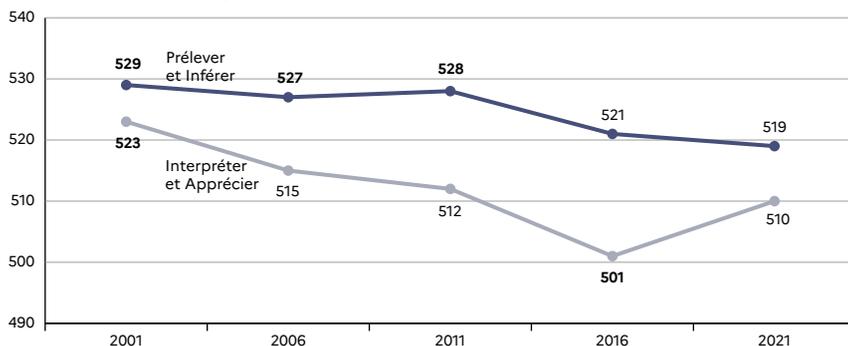
RERS 2024, DEPP

► **Champ :** France hors Mayotte, Public + Privé sous contrat.

Lecture : en 2021, le score moyen de la France sur les textes informatifs est de 511.

Note : les scores significativement différents de celui de 2021 sont indiqués en gras.

4 Évolution du score moyen de la France en fonction des processus de compréhension



RERS 2024, DEPP

► **Champ :** France hors Mayotte, Public + Privé sous contrat.

Lecture : en 2021, le score moyen de la France pour les processus « Interpréter et Apprécier » est de 510 (9 points de plus qu'en 2016).

Note : les scores significativement différents de celui de 2021 sont indiqués en gras.

L'enquête ICCS 2022 évalue les connaissances et la compréhension des concepts liés à l'éducation civique et citoyenne ainsi que les attitudes et l'engagement des élèves de quatrième dans 20 pays. Il s'agit de la troisième édition de l'étude, et la France y participe pour la première fois.

Avec un score en connaissances civiques et citoyennes de 508 points, les résultats de la France se situent au niveau de la moyenne internationale (1). Les filles obtiennent de meilleurs résultats que les garçons, avec de moindres écarts en France qu'à l'échelle internationale (13 points contre 26 points). Les scores dépendent du statut socio-économique des élèves : l'écart entre les scores des groupes « très favorisés » et « très défavorisés » est de 102 points, comparable à l'écart au niveau international (2).

Le questionnaire de contexte des élèves les interroge sur différents domaines comme leur point de vue sur la citoyenneté, l'égalité des droits ou l'environnement. Il produit également un indice d'auto-efficacité citoyenne qui mesure la confiance des élèves en leur aptitude à entreprendre certaines actions citoyennes, comme défendre son point de vue dans un débat ou être candidat à une élection dans le cadre scolaire. La France obtient un score d'auto-efficacité citoyenne inférieur à la moyenne (49,1 points) et est, par ailleurs, l'un des rares pays où les filles se sentent moins en confiance que les garçons sur cette dimension (écart de -2,5 points) (3).

Précisions

ICCS (*International civic and citizenship education study*) est une étude organisée par l'IEA (Association internationale pour l'évaluation du rendement scolaire) pour la première fois en 2009 avec un suivi en 2016 et 2022. Au total, 20 pays, dont la France, ont participé à ICCS 2022 et disposent de résultats exploitables. En France, le tirage au sort de l'échantillon (3 533 élèves) parmi 147 collèges accueillant des élèves de quatrième tient compte de la taille des établissements et du secteur afin d'assurer la conformité de la répartition des élèves à la répartition nationale.

Lors de la première année de l'étude en 2009, les scores en connaissances civiques et citoyennes ont été fixés avec une moyenne à 500 et un écart-type à 100. Les élèves sont répartis sur une échelle de connaissances selon des seuils placés à 311, 395, 479 et 563 points.

Pour en savoir plus

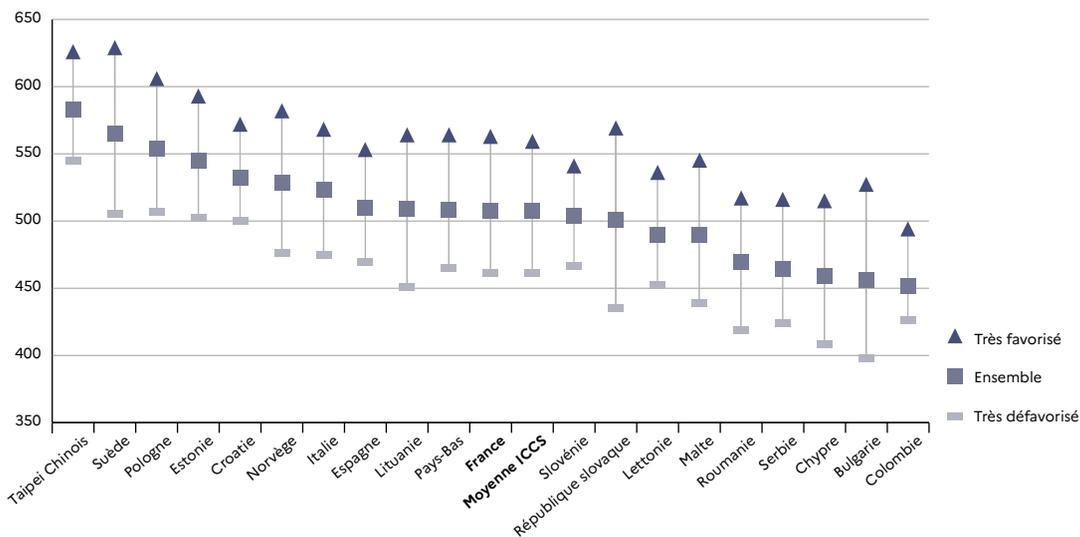
- Note d'Information : 23.47.

1 Scores moyens des élèves sur l'échelle de connaissances civiques et citoyennes d'ICCS 2022 selon le sexe

	Filles	Garçons	Ensemble
France	515	502	508
Moyenne ICCS	521	495	508

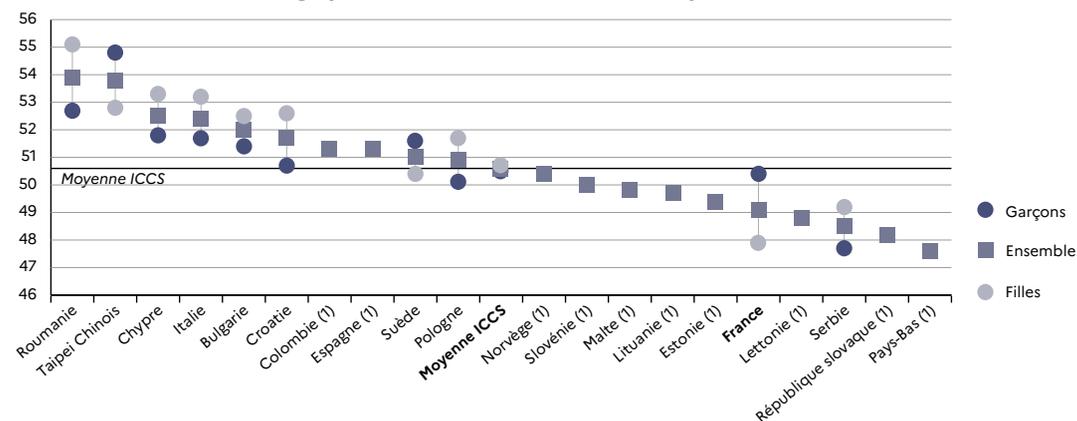
► **Champ pour la France :** France (hors Mayotte), Public + Privé sous contrat. RERS 2024, DEPP
Lecture : en 2022, le score moyen des filles est de 515 pour la France.

2 Scores moyens sur l'échelle de connaissances civiques et citoyennes d'ICCS 2022 selon le statut socio-économique des élèves par pays



► **Champ pour la France :** France (hors Mayotte), Public + Privé sous contrat. RERS 2024, DEPP
Lecture : en France, les élèves «très défavorisés» obtiennent un score moyen de 461, tandis que les élèves «très favorisés» un score moyen de 563, soit un écart (significatif) de 102.
Note : les élèves sont divisés en quatre groupes d'effectifs égaux selon l'indice de statut socio-économique. Ainsi, pour chaque pays, le groupe d'élèves «très défavorisés» inclut les 25% d'élèves ayant l'indice le plus faible et le groupe «très favorisés» inclut les 25% d'élèves ayant l'indice le plus élevé. Les pays sont classés par ordre décroissant de score moyen en connaissances civiques.

3 Écart entre les filles et les garçons sur l'indice d'auto-efficacité citoyenne d'ICCS 2022



► **Champ pour la France :** France (hors Mayotte), Public + Privé sous contrat. RERS 2024, DEPP
Lecture : en France, les filles obtiennent un score moyen de 47,9 sur l'indice d'auto-efficacité citoyenne (mesure de la confiance des élèves en leur aptitude à entreprendre certaines actions citoyennes), contre 50,4 pour les garçons. L'écart filles-garçons (-2,5) est significatif.

5.22 Les performances en mathématiques des élèves de 15 ans

L'enquête PISA 2022 a pour majeure la culture mathématique, comme en 2003 et 2012. Les élèves sont évalués sur des connaissances mais surtout sur leurs capacités à les mobiliser dans des situations variées, parfois éloignées de celles rencontrées dans le cadre scolaire.

Avec un score en culture mathématique de 474 points en 2022, les résultats de la France se situent au niveau de la moyenne de l'OCDE (1). Cette performance représente une baisse de 21 points par rapport à l'année 2012 (495 points) et de 37 points par rapport à 2003 (511 points). Les garçons obtiennent des scores plus élevés que les filles (+10 points). Cet écart reste stable de 2003 à 2022.

En 2022, en France, les élèves les plus en difficulté sont plus nombreux qu'en 2003 et 2012 ; à l'inverse, on compte moins d'élèves très performants : 28,8% des élèves sont en difficulté en culture mathématique (sous le niveau 2), contre 22,4% en 2012 et 16,6% en 2003, et 7,4% des élèves sont dans les groupes les plus performants (niveau 5 et au-dessus) contre 12,9% en 2012 et 15,1% en 2003 (2)(3). Entre 2012 et 2022, cette baisse de la part des élèves performants est significative pour la première fois depuis 2003.

En 2022, l'écart de score entre les élèves favorisés et défavorisés est de 112,6 points en France, contre 93,5 points en moyenne dans l'OCDE (4). Les écarts sont stables depuis 2012, aussi bien pour la France que pour la moyenne de l'OCDE.

Précisions

En mai 2022, la France a participé, avec 80 autres pays ou « économies partenaires » à la huitième enquête PISA (Programme international pour le suivi des acquis des élèves). Cette enquête est pilotée par l'OCDE et organisée par ETS (*Educational Testing Service*). Sa mise en œuvre par la DEPP est basée sur des procédures standardisées afin de garantir la comparabilité des résultats.

Le tirage au sort de l'échantillon (8 000 élèves) parmi 335 collèges et lycées français accueillant des élèves de 15 ans tient compte du type d'établissement et du secteur afin d'assurer la conformité de la répartition des élèves à la répartition nationale.

Pour en savoir plus

- *Notes d'Information* : 23.49 ; 23.48.

1 Évolution du score moyen en culture mathématique entre 2003 et 2022

		PISA 2003		PISA 2012		PISA 2022	
		Score moyen	Écart-type	Score moyen	Écart-type	Score moyen	Écart-type
France	Ensemble	511	92	495	97	474	91
	Garçons	515	96	499	102	479	96
	Filles	507	88	491	93	469	86
	Différence garçons-filles	9	n.d.	9	n.d.	10	n.d.
OCDE-30	Ensemble	500	93	496	92	479	92
	Garçons	505	97	501	95	484	96
	Filles	495	90	491	88	474	87
	Différence garçons-filles	10	n.d.	10	n.d.	9	n.d.

► Champ : élèves de 15 ans scolarisés dans les pays membres de l'OCDE participant à PISA.

Lecture : en 2022, le score moyen de la France en culture mathématique est de 474 points et la différence de score entre garçons et filles est de 10 points.

Note : les différences significatives sont indiquées en gras. Les données figurant dans ce tableau sont des chiffres arrondis. La moyenne de l'OCDE a été calculée à partir des 30 pays membres de l'OCDE en 2022 et ayant participé aux évaluations PISA de 2003, 2012 et 2022.

RERS 2024, DEPP

2 Répartition des élèves selon leur niveau en culture mathématique, en %

	PISA 2003		PISA 2012		PISA 2022	
	En dessous du niveau 2	Niveau 5 et au-dessus	En dessous du niveau 2	Niveau 5 et au-dessus	En dessous du niveau 2	Niveau 5 et au-dessus
France	16,6	15,1	22,4	12,9	28,8	7,4
OCDE-30	21,9	14,3	23,0	12,1	29,5	8,6

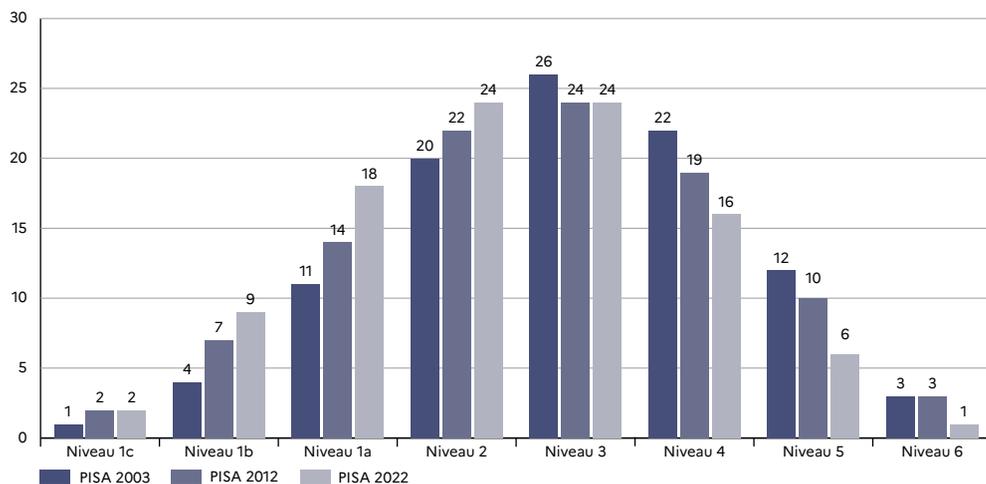
► Champ : élèves de 15 ans scolarisés dans les pays membres de l'OCDE participant à PISA.

Lecture : en France en 2022, 7,4% des élèves se situent au niveau 5 et au-dessus.

Note : les données figurant dans ce tableau sont des chiffres arrondis. La moyenne de l'OCDE a été calculée à partir des 30 pays membres de l'OCDE en 2022 et ayant participé aux évaluations PISA de 2003, 2012 et 2022.

RERS 2024, DEPP

3 Répartition des élèves en France selon leur niveau de compétences en culture mathématique, en %



► Champ : élèves de 15 ans scolarisés dans les pays membres de l'OCDE participant à PISA.

Lecture : les élèves sont répartis en huit niveaux de compétences selon leur score. En 2022, en France, 2% des élèves âgés de 15 ans se situent au niveau 1c (les élèves les moins performants) et 1% au niveau 6 (les élèves les plus performants).

Note : les données figurant sur ce graphique sont des chiffres arrondis.

RERS 2024, DEPP

4 Score moyen en culture mathématique selon le statut économique, social et culturel des élèves

Statut économique, social et culturel des élèves		PISA 2012	PISA 2022	PISA 2022 - PISA 2012
Très défavorisé	France	440,6	422,0	-18,6
	OCDE-36	447,8	431,5	-16,3
Très favorisé	France	561,3	534,6	-26,7
	OCDE-36	538,9	525,0	-14,1
Très favorisé - Très défavorisé	France	120,7	112,6	-8,1
	OCDE-36	91,1	93,5	2,3

► Champ : élèves de 15 ans scolarisés dans les pays membres de l'OCDE participant à PISA.

Lecture : en France, entre 2012 et 2022, le score moyen en culture mathématique des élèves très défavorisés a baissé de 18,6 points.

Note : les différences significatives sont indiquées en gras. Les élèves sont divisés en quatre groupes d'effectifs égaux selon leur statut économique, social et culturel (indice SESC). Ainsi, le groupe « très défavorisé » inclut 25% d'élèves ayant l'indice SESC le plus faible et le groupe « très favorisé » comporte les 25% d'élèves ayant l'indice SESC le plus élevé. La moyenne de l'OCDE a été calculée à partir des 36 pays membres de l'OCDE en 2022, participants aux évaluations PISA de 2012 et 2022, et ayant des données exploitables pour l'indice SESC.

RERS 2024, DEPP

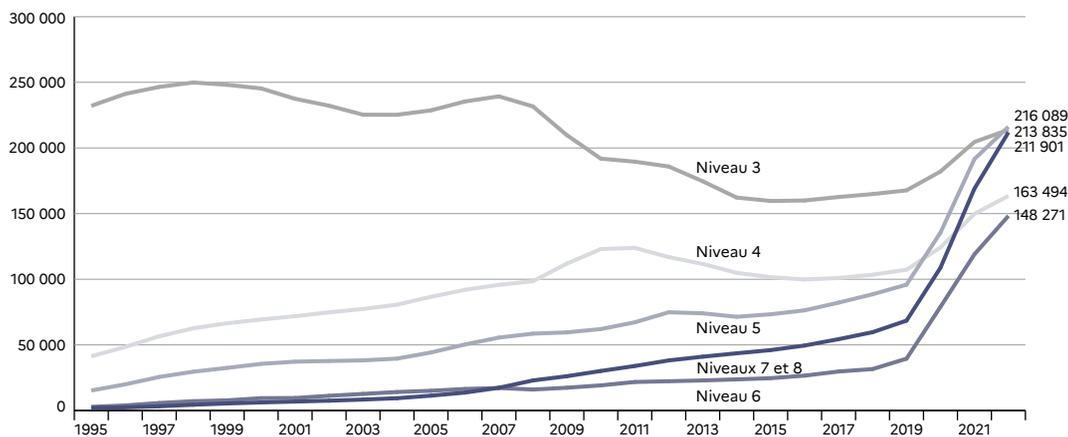
Au 31 décembre 2022, le nombre d'apprentis augmente (+14,3%) pour la septième année consécutive, mais à un rythme moindre que les deux années précédentes; il s'établit à 953 600 (1)(2). Trois apprentis sur cinq suivent une formation dans le supérieur (essentiellement en STS) et un cinquième suit une formation de niveau 3 (principalement en CAP). Au niveau 4, quatre apprentis sur dix préparent un baccalauréat professionnel et un sur quatre un brevet professionnel. En 2022-2023, les effectifs augmentent pour tous les niveaux de diplôme préparés mais à un rythme différent. Le nombre d'apprentis en niveau 4 et niveau 3 croît respectivement de +9,1% et +4,5%. La croissance est plus marquée dans l'enseignement supérieur (+20,1%) : +12,8% pour le niveau 5 et +25,0% pour les formations de niveaux 6, 7 et 8. Les formations du supérieur, autres que les STS, se développent beaucoup depuis vingt ans et de façon plus marquée ces quatre dernières années. Elles accueillent 42% de l'ensemble des apprentis.

Les filles sont toujours minoritaires dans l'apprentissage (42%) (3). Cependant, leur part augmente de 1,5 point par rapport à 2021 en raison du développement plus marqué de l'apprentissage dans le supérieur. En effet, le taux de féminisation croît à mesure que le niveau de formation augmente. Ainsi, si seulement 30% des apprentis de niveau 3 sont des filles, cette proportion est d'un sur deux pour les formations de niveaux 6, 7 et 8.

Parmi l'ensemble des jeunes âgés de 16 à 29 ans, 8,2% suivent une formation en apprentissage (4).

Les apprentis sont inscrits dans 3 123 établissements et sont formés dans plus de 6 500 sites de formation (5). La moitié relève d'un établissement géré par un organisme privé, 13% par une chambre et 29% par des établissements d'enseignement.

1 Évolution des effectifs dans les centres de formation d'apprentis



► Champ : France (Mayotte à partir de 2011).

RERS 2024, DEPP

Précisions

Nomenclature nationale des niveaux, taux de scolarisation en apprentissage – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Note d'Information : 23.35.
- Séries chronologiques en ligne : voir rubrique « Les apprentis ».

Source

DEPP, Système d'information sur la formation des apprentis (SIFA). Situation au 31 décembre de l'année scolaire.

2 Effectifs dans les centres de formation d'apprentis

	2000-2001	2005-2006	2010-2011	2015-2016	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
CAP	183 997	175 002	176 956	148 184	150 168	152 268	154 093	161 458	173 683	184 024
BEP	52 974	46 554	4 320							
Autres formations de niveau 3	8 362	7 057	10 581	11 426	12 482	12 606	13 609	20 610	30 892	29 811
Total niveau 3	245 333	228 613	191 857	159 610	162 650	164 874	167 702	182 068	204 575	213 835
BP	31 195	40 544	47 778	41 148	39 120	39 107	39 595	43 855	47 584	45 221
Bac professionnel	33 404	39 820	67 020	51 112	50 843	51 859	53 594	57 452	64 720	69 599
Autres formations de niveau 4	4 756	6 245	8 220	9 322	10 989	12 487	14 066	22 929	37 555	48 674
Total niveau 4	69 355	86 609	123 018	101 582	100 952	103 453	107 255	124 236	149 859	163 494
STS	27 800	35 345	49 965	60 095	67 401	72 608	79 226	109 480	156 824	178 914
Autres formations de niveau 5	7 753	8 888	12 109	13 222	14 799	15 943	16 634	26 060	34 741	37 175
Total niveau 5	35 553	44 233	62 074	73 317	82 200	88 551	95 860	135 540	191 565	216 089
Licence	692	5 392	11 943	16 612	20 009	20 907	22 851	34 602	43 062	43 694
Master		2 999	9 522	14 907	17 816	19 394	21 463	28 185	39 593	44 795
Diplôme d'ingénieur	4 644	7 153	12 706	19 620	22 544	24 396	25 602	27 185	29 950	32 824
Autres formations de niveaux 6, 7 et 8	10 297	10 860	15 160	19 557	23 735	26 552	38 070	97 819	175 459	238 859
Total niveaux 6, 7 et 8	15 633	26 404	49 331	70 696	84 104	91 249	107 986	187 791	288 064	360 172
Total apprentis	365 874	385 859	426 280	405 205	429 906	448 127	478 803	629 635	834 063	953 590
Préapprentis	10 184	9 718	7 243	5 304	4 810	4 525				
Total apprentis + préapprentis	376 058	395 577	433 523	410 509	434 716	452 652	478 803	629 635	834 063	953 590

► Champ : France (Mayotte à partir de 2011).

RERS 2024, DEPP

3 Répartition des apprentis par niveau de formation et par année du cursus en 2022-2023

	1 ^{re} année	2 ^e année	3 ^e année	4 ^e et 5 ^e année	Cursus 1 an	Total	Part des filles (%)
Niveau 3	104 350	84 209	61		25 215	213 835	29,6
Niveau 4	47 352	58 319	28 612		29 211	163 494	36,8
Niveau 5	108 810	92 932	361		13 986	216 089	44,7
Niveau 6	17 011	20 966	22 389	256	87 649	148 271	50,0
Niveaux 7 et 8	82 735	100 402	17 634	4 506	6 624	211 901	49,6
Total	360 258	356 828	69 057	4 762	162 685	953 590	41,9

► Champ : France.

RERS 2024, DEPP

4 Taux de scolarisation des apprentis par âge

Âge	Effectifs	Taux de scolarisation	
	2022	2021	2022
15 ans ou moins	34 568	3,4	4,0
16 ans	58 741	5,9	6,7
17 ans	63 393	7,0	7,4
18 ans	104 722	11,6	12,5
19 ans	114 467	12,3	13,9
20 ans	121 828	13,1	14,9
21 ans	112 924	12,1	13,9
22 ans	109 831	11,8	13,4
23 ans	77 294	8,9	10,1
24 ans	49 957	5,9	6,6
25 ans	31 761	3,7	4,3
26 ans	21 411	2,5	2,9
27 ans	15 662	1,8	2,1
28 ans	11 988	1,4	1,6
29 ans	9 431	1,0	1,3
30 ans et plus	15 612	0,0	0,0
16-29 ans	903 410	7,2	8,2

► Champ : France.

RERS 2024, DEPP

Lecture : en 2022, parmi l'ensemble des jeunes âgés de 20 ans, 14,9% suivent une formation en apprentissage.

5 Répartition des apprentis par organisme gestionnaire, niveau de formation et nombre d'établissements en 2022-2023

	Secondaire	Supérieur	Total	Nombre d'établissements
Organismes privés	191 103	297 530	488 633	1 923
Chambres	88 451	35 457	123 908	141
Établissements d'enseignement	59 004	217 913	276 917	979
Autres	38 771	25 361	64 132	80
Total	377 329	576 261	953 590	3 123

► Champ : France.

RERS 2024, DEPP

La répartition géographique de l'apprentissage présente de grandes disparités régionales. Ceci s'explique en partie par l'environnement économique local, notamment la présence d'entreprises prêtes à accueillir les apprentis.

De 2009 à 2022, les effectifs ont crû inégalement dans les cinq académies accueillant le plus d'apprentis (1). Celles de Paris, Lille et Lyon connaissent un fort développement de l'apprentissage porté par l'offre conséquente dans l'enseignement supérieur. L'académie de Paris est celle qui accueille le plus d'apprentis. Son effectif augmente cette année de 23% après deux années de très fortes augmentations (75% environ).

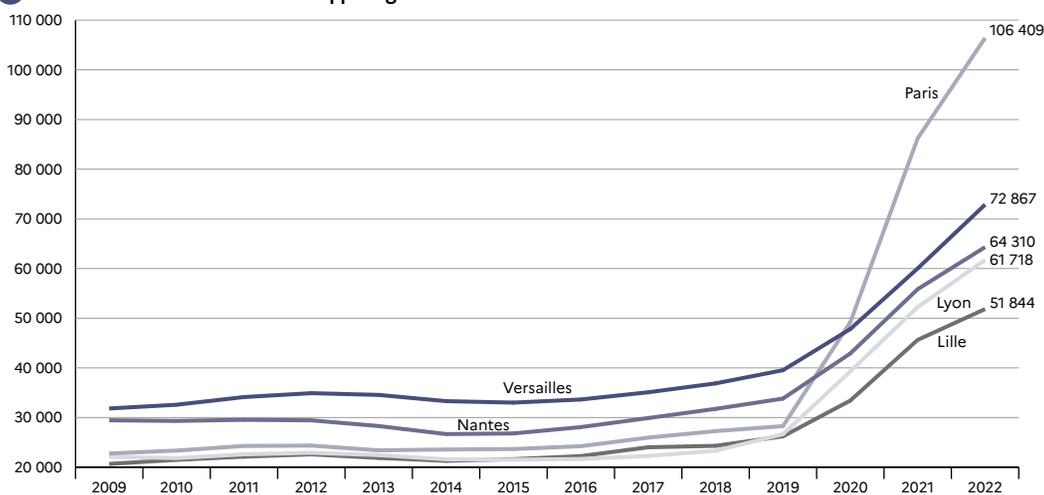
Fin 2022, huit régions académiques forment à elles seules quatre apprentis sur cinq (2). L'Île-de-France en accueille un quart (23,2%) et forme surtout 30% des apprentis du supérieur.

Entre 2021 et 2022, l'effectif global d'apprentis est en hausse (+14,3%) avec de fortes disparités au niveau des régions académiques (hors DROM) : de 7,6% pour la Corse à 20,9% pour la région Île-de-France. Si cette progression s'observe dans toutes les régions académiques de France, elle s'explique avant tout par le dynamisme de l'apprentissage dans de grandes villes comme Paris et Lyon.

La proportion d'apprentis parmi les jeunes de 16-29 ans est en moyenne de 8,2% au niveau national (3). Elle varie de 1,1% à Mayotte à 9,5% dans les Pays de la Loire.

Entre 2021 et 2022, le nombre d'entrants en apprentissage est à la hausse (+12,9%). Les nouveaux apprentis se sont inscrits dans les académies dynamiques d'Île-de-France et d'Auvergne Rhône-Alpes mais, avec une croissance de 22,1%, la Bourgogne-Franche-Comté s'inscrit également dans cette tendance à la hausse (4).

1 Évolution des effectifs des cinq plus grandes académies



► Champ : les cinq plus grandes académies françaises (Mayotte à partir de 2011) au regard de leurs effectifs.

RERS 2024, DEPP

Précisions

Entrées en apprentissage – Il s'agit d'apprentis inscrits dans une première année d'apprentissage pour suivre la totalité d'un cursus en apprentissage ou seulement une partie (par exemple, la dernière année de master, la deuxième et la troisième année de baccalauréat professionnel). Ces apprentis peuvent venir de la voie scolaire, d'une autre formation en apprentissage (succession de deux formations en apprentissage) ou d'une autre situation (emploi, sans-emploi, stage, etc.).

Nomenclature nationale des niveaux – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Note d'Information : 23.35.

Source

DEPP, Système d'information sur la formation des apprentis (SIFA). Situation au 31 décembre de l'année scolaire.

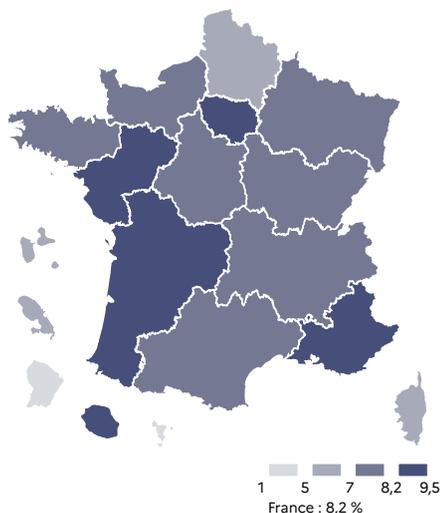
2 Effectifs d'apprentis par niveau de formation en 2022-2023

Académies et régions académiques	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5	Niveau 6	Niveaux 7 et 8	Total	Rappel 2021-2022
Clermont-Ferrand	5 122	3 396	3 551	1 810	1 953	15 832	14 116
Grenoble	10 648	8 660	9 202	5 215	5 106	38 831	35 922
Lyon	10 678	8 959	14 621	10 216	17 244	61 718	52 259
Auvergne-Rhône-Alpes	26 448	21 015	27 374	17 241	24 303	116 381	102 297
Besançon	5 055	3 709	3 738	1 918	1 626	16 046	13 511
Dijon	5 886	4 361	4 277	2 217	2 275	19 016	16 819
Bourgogne-Franche-Comté	10 941	8 070	8 015	4 135	3 901	35 062	30 330
Bretagne (Rennes)	12 041	8 684	9 793	6 443	6 657	43 618	39 541
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	9 869	5 894	7 173	4 154	3 686	30 776	28 212
Corse	1 130	518	478	360	211	2 697	2 506
Nancy-Metz	7 170	5 629	6 367	4 149	3 997	27 312	24 371
Reims	4 579	2 529	3 190	2 063	2 519	14 880	13 269
Strasbourg	6 660	5 351	6 630	3 937	4 685	27 263	24 017
Grand Est	18 409	13 509	16 187	10 149	11 201	69 455	61 657
Amiens	6 194	3 920	4 485	2 802	2 564	19 965	19 211
Lille	13 017	8 684	10 959	8 205	10 979	51 844	45 635
Hauts-de-France	19 211	12 604	15 444	11 007	13 543	71 809	64 846
Créteil	8 358	6 220	8 671	7 797	10 844	41 890	36 759
Paris	5 113	8 938	20 528	23 957	47 873	106 409	86 219
Versailles	7 330	9 073	18 296	13 201	24 967	72 867	60 024
Île-de-France	20 801	24 231	47 495	44 955	83 684	221 166	183 002
Normandie	13 825	9 376	9 663	4 580	7 250	44 694	40 989
Bordeaux	11 803	8 025	10 550	7 223	10 732	48 333	42 195
Limoges	2 822	1 604	1 413	856	652	7 347	6 434
Poitiers	7 951	5 219	5 351	2 662	3 565	24 748	22 370
Nouvelle-Aquitaine	22 576	14 848	17 314	10 741	14 949	80 428	70 999
Montpellier	9 714	6 234	9 587	5 514	8 510	39 559	35 510
Toulouse	10 326	6 994	8 883	5 775	8 607	40 585	35 196
Occitanie	20 040	13 228	18 470	11 289	17 117	80 144	70 706
Pays de la Loire (Nantes)	16 393	14 357	14 386	8 985	10 189	64 310	55 842
Aix-Marseille	8 966	7 997	10 338	6 886	8 451	42 638	36 741
Nice	7 608	4 059	6 791	4 599	5 637	28 694	27 532
Provence-Alpes-Côte d'Azur	16 574	12 056	17 129	11 485	14 088	71 332	64 273
France hors DROM	208 258	158 390	208 921	145 524	210 779	931 872	815 200
Guadeloupe	781	663	1 463	525	137	3 569	3 037
Guyane	287	207	497	82	8	1 081	1 030
Martinique	276	528	763	788	164	2 519	1 943
Mayotte	317	161	224	8	0	710	694
La Réunion	3 916	3 545	4 221	1 344	813	13 839	12 159
DROM	5 577	5 104	7 168	2 747	1 122	21 718	18 863
France	213 835	163 494	216 089	148 271	211 901	953 590	834 063

► Champ : France.

RERS 2024, DEPP

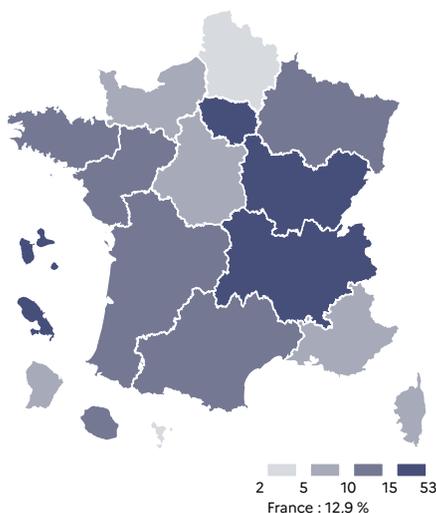
3 Proportion d'apprentis parmi les 16-29 ans en 2022, en %



► Champ : France.

RERS 2024, DEPP

4 Évolution des entrées en apprentissage entre 2021 et 2022, en %



► Champ : France.

RERS 2024, DEPP

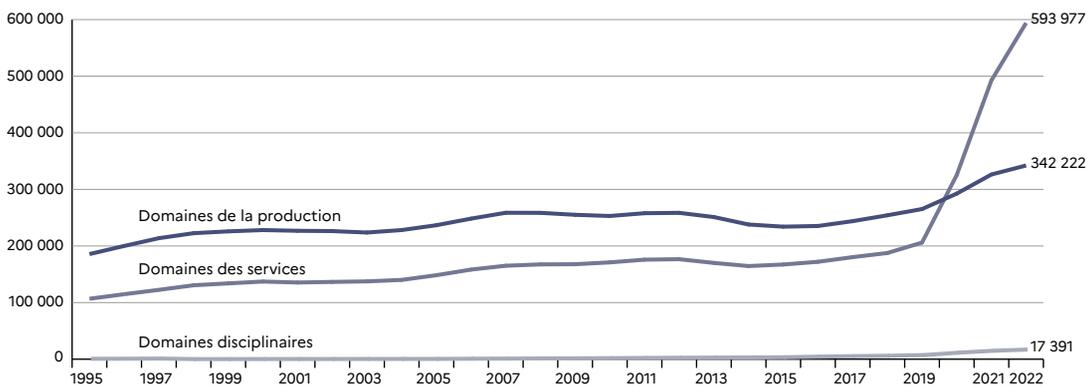
En 2022-2023, l'apprentissage en France, tous niveaux de formation confondus, est orienté vers les domaines des services (62,3%), en raison notamment de la part, désormais majoritaire, de l'enseignement supérieur (1). En effet, les formations secondaires (niveaux 3 et 4) relèvent majoritairement des domaines de la production (62,0%), tandis que les formations supérieures (niveaux 5 à 8) relèvent majoritairement de ceux des services (78,2%) (2). Cependant, quels que soient les niveaux, le poids des services a augmenté.

Au niveau 3, sept apprentis sur dix préparent leur diplôme dans les domaines de la production, notamment dans les spécialités des transformations, du génie civil et de la construction. Les domaines de la production concentrent également un grand nombre d'apprentis en formation de niveau 4 (52,8%).

Les apprentis de l'enseignement supérieur suivent majoritairement des formations dans les domaines des services, en particulier celui des échanges et de la gestion qui concerne plus d'un apprenti sur deux dans ce domaine.

Les filles restent globalement minoritaires dans l'apprentissage (41,9%), mais leur part augmente de 1,5 point par rapport à 2021. Elle augmente pratiquement à tous les niveaux de formation, progresse dans les domaines de la production et stagne dans ceux des services. La part des filles est la plus élevée au niveau 6 (50,0%) et la plus faible au niveau 3 (29,6%). Cette part varie aussi en fonction de l'offre de formation. En effet, alors que les domaines de la production sont à forte dominante masculine (84,8% de garçons), les filles sont majoritaires dans les domaines des services (56,7%) et même très majoritaires dans les formations relevant des domaines «services aux personnes» (71,7%).

1 Évolution des effectifs par domaine de spécialité



► Champ : France (Mayotte à partir de 2011).

RERS 2024, DEPP

Précisions

Nomenclature nationale des niveaux, spécialités de formations – Voir «Glossaire».

Pour en savoir plus

- Note d'Information : 23.35.

- Séries chronologiques en ligne : voir rubrique «Les apprentis».

Source

DEPP, Système d'information sur la formation des apprentis (SIFA). Situation au 31 décembre de l'année scolaire.

2 Effectifs des apprentis par domaine de spécialités et niveau de formation en 2022-2023

Domaines de spécialités	Niveau 3			Niveau 4			Niveau 5		
	Effectifs	Part des filles (%)	Répartition (%)	Effectifs	Part des filles (%)	Répartition (%)	Effectifs	Part des filles (%)	Répartition (%)
11 - Mathématiques et sciences							15	26,7	0,0
12 - Sciences humaines et droit							8	75,0	0,0
13 - Lettres et arts				175	68,6	0,1	28	50,0	0,0
Domaines disciplinaires				175	68,6	0,1	51	47,1	0,0
20 - Spécialités pluritechnologiques de la production	49	8,2	0,0	466	12,2	0,3	3 441	10,4	1,6
21 - Agriculture, pêche, forêt	13 107	15,0	6,1	19 480	26,6	11,9	11 712	27,2	5,4
22 - Transformations	57 151	23,7	26,7	18 259	18,6	11,2	6 631	16,3	3,1
23 - Génie civil, constructions, bois	47 327	4,6	22,1	13 908	7,3	8,5	7 834	14,4	3,6
24 - Matériaux souples	851	72,5	0,4	512	77,3	0,3	353	83,3	0,2
25 - Mécanique, électricité, électronique	29 039	3,7	13,6	33 668	3,4	20,6	22 319	4,1	10,3
Domaines de la production	147 524	13,1	69,0	86 293	13,0	52,8	52 290	13,3	24,2
30 - Spécialités plurivalentes des services				913	78,6	0,6	151	70,2	0,1
31 - Échanges et gestion	23 828	51,2	11,1	22 454	51,6	13,7	112 725	51,7	52,2
32 - Communication et information	853	38,3	0,4	4 507	79,1	2,8	22 116	51,3	10,2
33 - Services aux personnes	40 560	76,8	19,0	47 842	68,3	29,3	25 501	71,4	11,8
34 - Services à la collectivité	1 070	31,6	0,5	1 310	27,9	0,8	3 255	53,5	1,5
Domaines des services	66 311	66,4	31,0	77 026	63,5	47,1	163 748	54,7	75,8
Total	213 835	29,6	100,0	163 494	36,8	100,0	216 089	44,7	100,0

(suite) Domaines de spécialités	Niveau 6			Niveaux 7 et 8			Ensemble		
	Effectifs	Part des filles (%)	Répartition (%)	Effectifs	Part des filles (%)	Répartition (%)	Effectifs	Part des filles (%)	Répartition (%)
11 - Mathématiques et sciences	1 827	47,2	1,2	3 063	52,2	1,4	4 905	50,3	0,5
12 - Sciences humaines et droit	2 865	68,2	1,9	7 254	64,9	3,4	10 127	65,9	1,1
13 - Lettres et arts	826	57,4	0,6	1 330	67,3	0,6	2 359	63,7	0,2
Domaines disciplinaires	5 518	59,6	3,7	11 647	61,8	5,4	17 391	61,2	1,8
20 - Spécialités pluritechnologiques de la production	7 603	22,1	5,1	11 716	22,6	5,5	23 275	20,4	2,4
21 - Agriculture, pêche, forêt	1 173	39,3	0,8	1 662	53,9	0,8	47 134	24,8	4,9
22 - Transformations	4 802	28,8	3,2	4 998	37,3	2,4	91 841	23,1	9,6
23 - Génie civil, constructions, bois	3 885	23,7	2,6	5 491	34,0	2,6	78 445	9,0	8,2
24 - Matériaux souples	420	80,2	0,3	653	75,7	0,3	2 789	76,7	0,3
25 - Mécanique, électricité, électronique	2 684	7,1	1,8	11 028	15,6	5,2	98 738	5,1	10,4
Domaines de la production	20 567	24,2	13,9	35 548	26,7	16,8	342 222	15,2	35,9
30 - Spécialités plurivalentes des services				325	58,8	0,2	1 389	73,1	0,1
31 - Échanges et gestion	78 069	56,9	52,7	107 137	57,0	50,6	344 213	54,5	36,1
32 - Communication et information	30 310	39,4	20,4	48 783	45,6	23,0	106 569	46,4	11,2
33 - Services aux personnes	12 217	73,2	8,2	5 018	61,5	2,4	131 138	71,7	13,8
34 - Services à la collectivité	1 590	36,9	1,1	3 443	51,6	1,6	10 668	45,1	1,1
Domaines des services	122 186	53,9	82,4	164 706	53,7	77,8	593 977	56,7	62,3
Total	148 271	50,0	100,0	211 901	49,6	100,0	953 590	41,9	100,0

► Champ : France.

Lecture : 122 186 apprentis de niveau 6 préparent un diplôme dans le domaine des services. 53,9% sont des filles. 82,4% des apprentis de niveau 6 se forment dans les spécialités des services.

RERS 2024, DEPP

Au 31 décembre 2022, 953 600 apprentis sont inscrits dans un centre de formation des apprentis en France. Quatre apprentis sur dix sont des filles (1).

La part des filles dans l'apprentissage augmente avec le niveau de diplôme, passant de 33 % dans le secondaire à 48 % dans le supérieur. Aux niveaux 6, 7 et 8, un apprenti sur deux est une fille, avec cependant des disparités selon les diplômes préparés : la part des filles s'élève à 21 % en diplôme d'ingénieur et à 55 % en master.

En première année de CAP en deux ans, 28 % des apprentis sont âgés de 15 ans ou moins. Parmi ceux qui étaient en troisième l'année précédente, la part

d'apprentis âgés de 15 ans et moins, donc « à l'heure », s'élève à 61 % (2). En revanche, un apprenti en première année de CAP sur deux a 17 ans ou plus, un pourcentage très supérieur à celui des élèves en première année de CAP sous voie scolaire, où seulement 14 % ont 17 ans ou plus (cf. 4.06). Ce pourcentage élevé d'apprentis plus âgés s'explique par un parcours souvent moins linéaire des élèves en apprentissage, par des réorientations et par des retours en formation après une période d'emploi ou de chômage, par exemple. En seconde professionnelle, 37 % des apprentis sont âgés de 15 ans ou moins. Parmi ceux qui étaient en troisième l'année précédente, cette part d'apprentis « à l'heure » s'élève à 74 %.

Précisions

Nomenclature nationale des niveaux – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Note d'Information : 23.35.

Source

DEPP, Système d'information sur la formation des apprentis (SIFA). Situation au 31 décembre de l'année scolaire.

1 Répartition des apprentis par sexe en 2022-2023

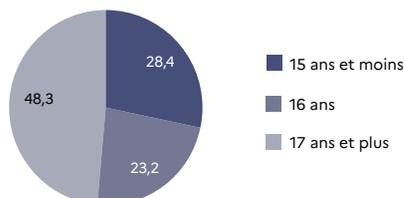
	Total	dont filles	Part des filles
CAP	184 024	52 493	28,5
Autres formations de niveau 3	29 811	10 879	36,5
Total niveau 3	213 835	63 372	29,6
BP	45 221	19 574	43,3
Bac professionnel	69 599	14 867	21,4
Autres formations de niveau 4	48 674	25 789	53,0
Total niveau 4	163 494	60 230	36,8
Total secondaire	377 329	123 602	32,8
STS	178 914	78 384	43,8
Autres formations de niveau 5	37 175	18 240	49,1
Total niveau 5	216 089	96 624	44,7
Licence	43 694	19 075	43,7
Master	44 795	24 561	54,8
Diplôme d'ingénieur	32 824	6 788	20,7
Autres formations de niveaux 6, 7 et 8	238 859	128 796	53,9
Total niveaux 6, 7 et 8	360 172	179 220	49,8
Total supérieur	576 261	275 844	47,9
Total apprentis	953 590	399 446	41,9

► Champ : France (Mayotte à partir de 2011).

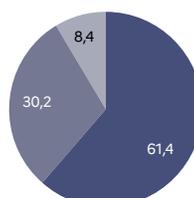
RERS 2024, DEPP

2 Répartition par âge des apprentis en première année de CAP et de bac professionnel en 2022-2023

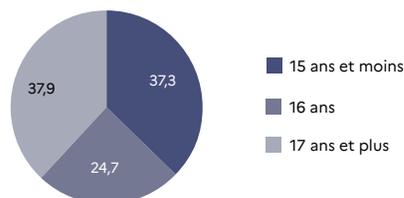
Répartition par âge des apprentis en première année de CAP : ensemble



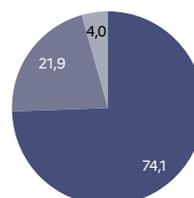
Répartition par âge des apprentis en première année de CAP issus d'une classe de troisième



Répartition par âge des apprentis en seconde professionnelle : ensemble



Répartition par âge des apprentis en seconde professionnelle issus d'une classe de troisième



► Champ : France (Mayotte à partir de 2011).

RERS 2024, DEPP

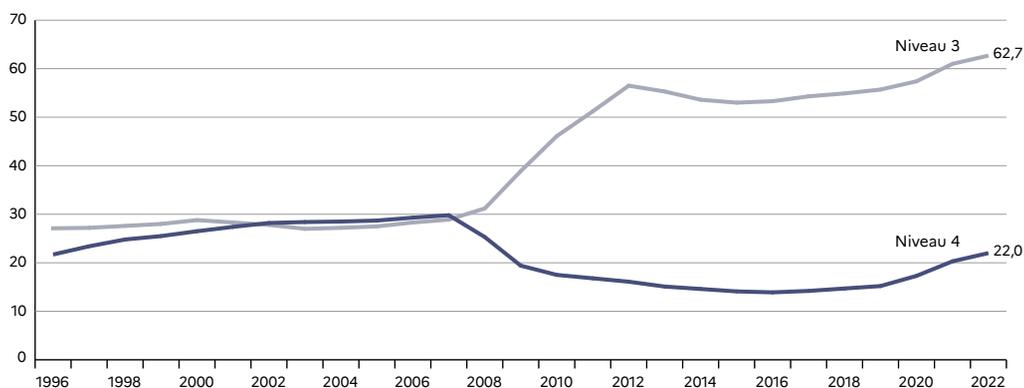
Les formations professionnelles sont accessibles par apprentissage (formation en **CFA**) ou par voie scolaire (formation en lycée). En 2022, l'apprentissage représente 34,8% des formations du second degré professionnel avec de fortes disparités entre les deux niveaux : 62,7% des effectifs de niveau 3 contre 22,0% des effectifs de niveau 4 (2). En 2022-2023, six jeunes sur dix préparant un CAP le font sous statut apprenti, contre seulement un jeune sur dix préparant un baccalauréat professionnel.

La part de l'apprentissage dans les formations professionnelles du second degré augmente entre 2021 et 2022, avec +1,7 point pour chacun des niveaux. La réforme de la voie professionnelle de l'enseignement

secondaire a entraîné la disparition des formations menant au BEP (niveau 3) au profit de la mise en place du baccalauréat professionnel en trois ans (niveau 4) et renforcé le poids du CAP parmi les diplômes de niveau 3. Elle explique l'augmentation entre 2008 et 2013 de la part de l'apprentissage dans ces niveaux (1).

La part de l'apprentissage dans les formations du second degré professionnel est très variable selon les académies et les niveaux de formation (3). La diversité observée d'une académie à l'autre, pour un niveau de formation donné, traduit un engagement régional différent en matière d'apprentissage, lié en partie au tissu économique.

1 Évolution du poids de l'apprentissage dans le second degré professionnel, en %



► Champ : France (Mayotte à partir de 2011).

RERS 2024, DEPP

Précisions

Statut scolaire – Pour le niveau 3 : élèves dans les établissements du second degré publics et privés préparant un CAP, une mention complémentaire ou un autre diplôme de ce niveau. Pour le niveau 4 : élèves préparant un baccalauréat professionnel, un brevet des métiers d'arts ou un autre diplôme de ce niveau.

Apprentis du second degré – Jeunes âgés théoriquement de 16 à 25 ans préparant un diplôme de niveau 3 (CAP, mention complémentaire ou autres diplômes de niveau 3) ou de niveau 4 (baccalauréat professionnel, brevet professionnel, brevet de maîtrise ou autres diplômes de niveau 4) dans

le cadre d'un contrat de travail associant formation en entreprise et enseignements dispensés dans un centre de formation d'apprentis. Des dérogations sur la limite d'âge sont possibles, en cas d'enchaînement de formations en apprentissage, de reprise d'un commerce et également pour les personnes reconnues en tant que travailleurs handicapés.

Nomenclature nationale des niveaux – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Note d'Information : 23.35.
- Séries chronologiques en ligne : voir rubrique « Les apprentis ».

Source

DEPP, Système d'information sur la formation des apprentis (SIFA). Situation au 31 décembre de l'année scolaire.
DEPP, Système d'information Scolarité.
DGER-MASA, Système d'information de l'enseignement agricole.

2 Évolution du poids de l'apprentissage dans le second degré professionnel, en %

	2000-2001	2005-2006	2010-2011	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Niveau 3	28,8	27,6	46,4	53,0	53,4	54,3	54,9	55,7	57,4	61,0	62,7
dont CAP	65,5	62,0	57,0	52,5	52,8	53,7	54,3	54,8	55,8	58,3	60,2
Niveau 4	26,6	28,8	17,6	14,1	13,9	14,2	14,7	15,2	17,3	20,3	22,0
dont bac professionnel	14,8	15,7	10,4	7,7	7,5	7,7	8,0	8,3	8,9	10,0	10,8
Ensemble	28,3	27,9	28,3	25,6	25,5	26,0	26,7	27,4	29,6	33,1	34,8

► Champ : France (Mayotte à partir de 2011).

Lecture : en 2022-2023, 62,7% des jeunes suivant une formation de niveau 3 le font sous statut apprenti. C'est le cas de 60,2% des jeunes préparant un CAP.

RERS 2024, DEPP

3 Effectifs et poids de l'apprentissage dans le second degré professionnel par région et académie, en 2022-2023

Académies et régions académiques	Effectifs du second degré professionnel				Poids de l'apprentissage (%) (1)		
	Statut scolaire		Statut d'apprenti		Niveau 3	Niveau 4	Ensemble
	Niveau 3 (2)	Niveau 4 (3)	Niveau 3	Niveau 4 (4)			
Clermont-Ferrand	2 563	11 539	5 122	3 396	66,6	22,7	37,7
Grenoble	6 812	27 604	10 648	8 660	61,0	23,9	35,9
Lyon	6 209	26 643	10 678	8 959	63,2	25,2	37,4
Auvergne-Rhône-Alpes	15 584	65 786	26 448	21 015	62,9	24,2	36,8
Besançon	2 274	11 033	5 055	3 709	69,0	25,2	39,7
Dijon	2 560	13 024	5 886	4 361	69,7	25,1	39,7
Bourgogne-Franche-Comté	4 834	24 057	10 941	8 070	69,4	25,1	39,7
Bretagne (Rennes)	6 080	31 635	12 041	8 684	66,4	21,5	35,5
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	3 803	22 369	9 869	5 894	72,2	20,9	37,6
Corse	417	1 971	1 130	518	73,0	20,8	40,8
Nancy-Metz	3 822	21 490	7 170	5 629	65,2	20,8	33,6
Reims	2 564	12 155	4 579	2 529	64,1	17,2	32,6
Strasbourg	3 053	13 791	6 660	5 351	68,6	28,0	41,6
Grand Est	9 439	47 436	18 409	13 509	66,1	22,2	35,9
Amiens	4 751	18 788	6 194	3 920	56,6	17,3	30,1
Lille	9 855	42 342	13 017	8 684	56,9	17,0	29,4
Hauts-de-France	14 606	61 130	19 211	12 604	56,8	17,1	29,6
Créteil	6 942	39 831	8 358	6 220	54,6	13,5	23,8
Paris	2 660	11 219	5 113	8 938	65,8	44,3	50,3
Versailles	7 119	41 740	7 330	9 073	50,7	17,9	25,1
Île-de-France	16 721	92 790	20 801	24 231	55,4	20,7	29,1
Normandie	5 887	29 175	13 825	9 376	70,1	24,3	39,8
Bordeaux	5 755	28 276	11 803	8 025	67,2	22,1	36,8
Limoges	1 370	5 649	2 822	1 604	67,3	22,1	38,7
Poitiers	3 159	14 193	7 951	5 219	71,6	26,9	43,1
Nouvelle-Aquitaine	10 284	48 118	22 576	14 848	68,7	23,6	39,1
Montpellier	5 399	24 284	9 714	6 234	64,3	20,4	34,9
Toulouse	4 386	25 375	10 326	6 994	70,2	21,6	36,8
Occitanie	9 785	49 659	20 040	13 228	67,2	21,0	35,9
Pays de la Loire (Nantes)	7 385	33 755	16 393	14 357	68,9	29,8	42,8
Aix-Marseille	6 727	24 088	8 966	7 997	57,1	24,9	35,5
Nice	2 863	15 031	7 608	4 059	72,7	21,3	39,5
Provence-Alpes-Côte d'Azur	9 590	39 119	16 574	12 056	63,3	23,6	37,0
France hors DROM	114 415	547 000	208 258	158 390	64,5	22,5	35,7
Guadeloupe	1 570	5 942	781	663	33,2	10,0	16,1
Guyane	3 139	5 279	287	207	8,4	3,8	5,5
Martinique	1 095	4 398	276	528	20,1	10,7	12,8
Mayotte	2 119	4 721	317	161	13,0	3,3	6,5
La Réunion	4 688	11 908	3 916	3 545	45,5	22,9	31,0
DROM	12 611	32 248	5 577	5 104	30,7	13,7	19,2
France	127 026	579 248	213 835	163 494	62,7	22,0	34,8

► Champ : France.

1. Apprentis/ensemble du second degré professionnel.

2. Niveau 3 statut scolaire : CAP, mention complémentaire et autres diplômes de ce niveau.

3. Niveau 4 statut scolaire : bac professionnel, BMA (brevet des métiers d'art) et autres diplômes de ce niveau.

4. Niveau 4 statut apprenti : y compris 23 apprentis préparant un brevet de technicien.

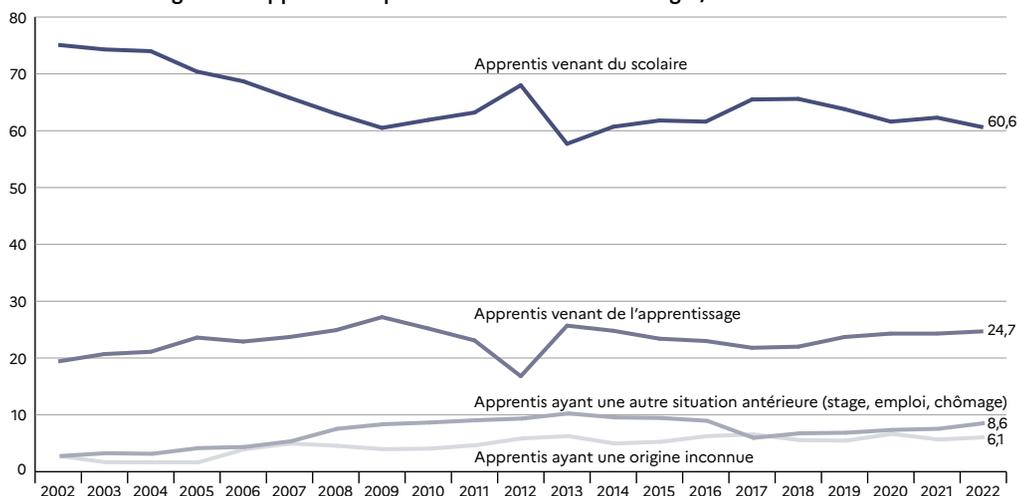
RERS 2024, DEPP

En 2022-2023, les apprentis de niveau 3 ou 4 inscrits en première année d'apprentissage sont 60,6% à provenir de la voie scolaire (formation en collège, dont principalement en troisième, ou en lycée). 24,7% étaient déjà apprentis l'année précédente et 8,6% se trouvaient dans une autre situation (sans emploi par exemple) (1).

Au sein d'un même niveau de formation, les origines des apprentis peuvent être très différentes selon le diplôme préparé (2)(3)(4). Ainsi, les apprentis en première année de **certificat d'aptitude professionnelle** (CAP) ou de **baccalauréat professionnel** arrivent majoritairement d'une classe de troisième (respectivement 43,7% et

47,8%). Ils arrivent aussi d'une formation du second degré professionnel sous statut scolaire (respectivement 14,2% et 18,6%), voire du second degré général et technologique (GT). En première année de CAP, la majorité des apprentis proviennent d'un niveau 3, pouvant correspondre à une réorientation en cours de formation; 6,2% étaient déjà dans une classe de terminale sous statut scolaire et 2,0% étaient déjà apprentis de niveau 4, pouvant correspondre au souhait de compléter leur formation de niveau baccalauréat par un CAP. Quant aux apprentis en première année de brevet professionnel, ils sont issus majoritairement d'une formation de niveau 3 sous statut d'apprenti (65,1%).

1 Évolution de l'origine des apprentis de première année du second degré, en %



► Champ : France.

RERS 2024, DEPP

Précisions

Nomenclature nationale des niveaux – Voir « Glossaire ».

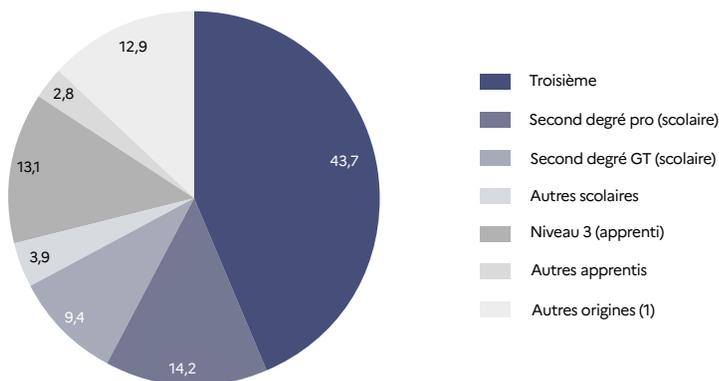
Pour en savoir plus

- Note d'Information : 23.35.

Source

DEPP, Système d'information sur la formation des apprentis (SIFA). Situation au 31 décembre de l'année scolaire.

2 Origine des apprentis de première année de certificat d'aptitude professionnelle en 2022-2023, en %



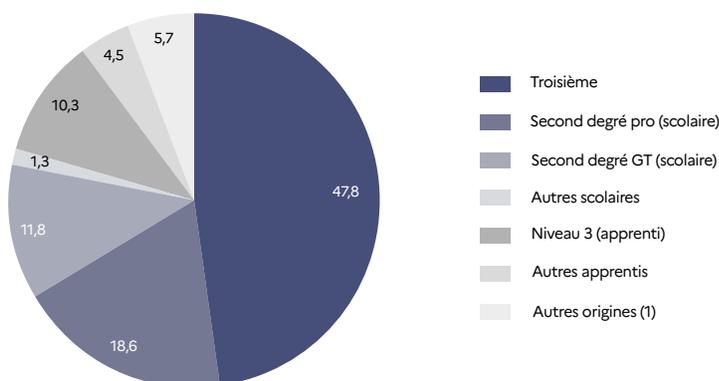
► Champ : France.

1. Stage, emploi, chômage et origine inconnue.

Lecture : 43,7% des apprentis de première année de certificat d'aptitude professionnelle étaient en classe de troisième l'année précédente.

RERS 2024, DEPP

3 Origine des apprentis de première année de baccalauréat professionnel en 2022-2023, en %



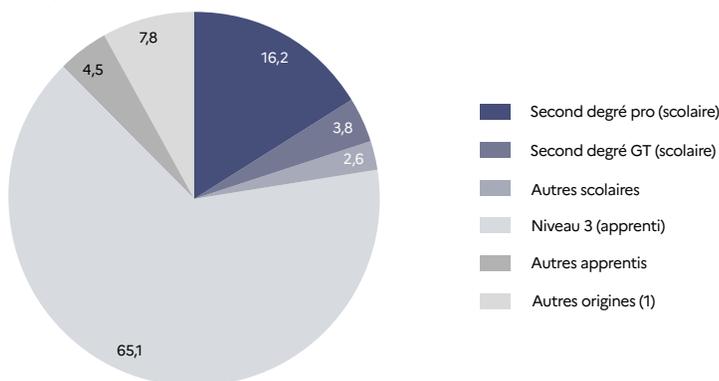
► Champ : France.

1. Stage, emploi, chômage et origine inconnue.

Lecture : 47,8% des apprentis de première année de baccalauréat professionnel étaient en classe de troisième l'année précédente.

RERS 2024, DEPP

4 Origine des apprentis de première année de brevet professionnel en 2022-2023, en %



► Champ : France.

1. Stage, emploi, chômage et origine inconnue.

Lecture : 65,1% des apprentis de première année de brevet professionnel préparaient une formation de niveau 3 sous statut d'apprenti l'année précédente.

RERS 2024, DEPP

L'apprentissage est possible dans l'enseignement supérieur depuis 1987 mais c'est à partir du milieu des années 1990 qu'il se développe (1)(2). À partir des années 2000, la croissance s'accélère avec la réforme LMD, puis de nouveau à partir de 2020 avec la loi sur la liberté de choisir son avenir professionnel. En 2022, 576 300 jeunes suivent une formation de l'enseignement supérieur en apprentissage. La hausse est toujours forte mais moindre que les deux années précédentes (+20,1% contre 48,3% en 2021). Les niveaux 5, 7 et 8 réunissent un apprenti du supérieur sur trois et le niveau 6, un quart. Tous les niveaux enregistrent une augmentation en 2022 : 12,8% pour le niveau 5, 24,6% pour le niveau 6 et 25,3% pour les niveaux 7 et 8. Les autres diplômes, majoritairement des certifications professionnelles, accueillent un nombre croissant d'apprentis et sont devenus prépondérants.

Le BTS occupe une place importante puisqu'il regroupe un tiers des apprentis du supérieur. Les autres diplômes

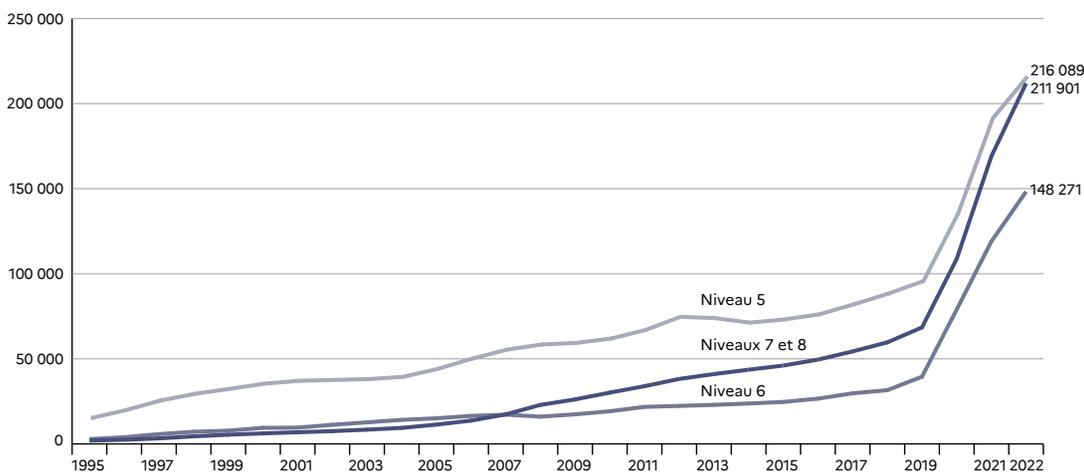
préparés par les apprentis sont notamment le diplôme d'ingénieur, la licence et le master, qui regroupent chacun entre 32 800 et 44 800 apprentis.

Parmi les apprentis de niveau 5 en première année, 49,4% étaient en terminale au lycée et 15,4% étaient déjà apprentis l'année précédente (3).

Les jeunes préparant un diplôme d'ingénieur par apprentissage étaient 25,3% à suivre des études en IUT sous statut étudiant l'année précédente, et 25,4% étaient déjà dans une formation par apprentissage (4).

Parmi les apprentis en première année de niveaux 6, 7 et 8 (hors ingénieurs), 36,3% étaient déjà sous ce statut l'année précédente, 17,1% viennent d'une formation de BTS ou de DUT sous statut étudiant, et 17,9% viennent d'une autre formation du supérieur sous statut étudiant (5).

1 Évolution des effectifs d'apprentis préparant un diplôme de l'enseignement supérieur



► Champ : France (Mayotte à partir de 2011).

RERS 2024, DEPP

Précisions

Population concernée – Les apprentis préparant un diplôme d'enseignement supérieur dans un centre de formation d'apprentis de France.

Licence – Les licences préparées en apprentissage sont essentiellement des licences professionnelles.

Nomenclature nationale des niveaux – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Note d'Information : 23.35.

- Séries chronologiques en ligne : voir rubrique « Les apprentis ».

Source

DEPP, Système d'information sur la formation des apprentis (SIFA). Situation au 31 décembre de l'année scolaire.

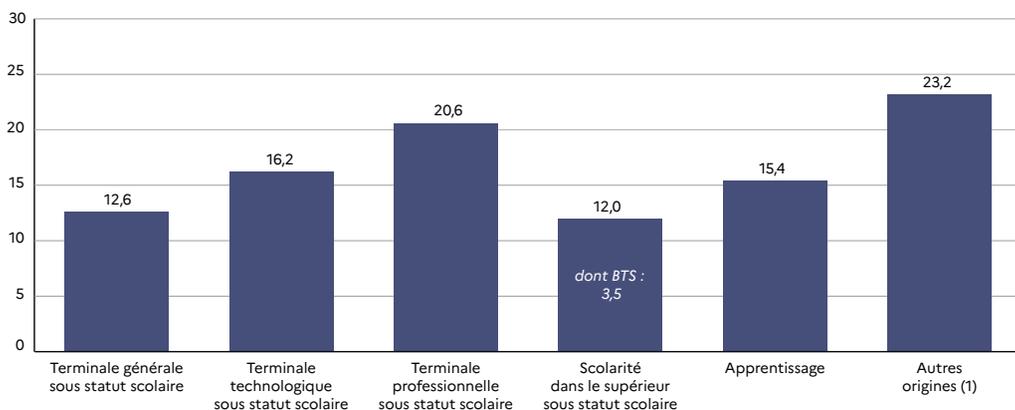
2 Évolution des effectifs d'apprentis préparant un diplôme de l'enseignement supérieur

	1995-1996	2000-2001	2005-2006	2010-2011	2015-2016	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	Part des filles 2022-2023 (%)
BTS/BTSA	12 539	27 800	35 345	49 965	60 095	67 401	72 608	79 226	109 480	156 824	178 914	43,8
DUT	2 067	4 285	4 717	5 548	5 918	6 900	7 669	8 144	9 393	8 013	486	41,2
Autres de niveau 5	667	3 468	4 171	6 561	7 304	7 899	8 274	8 490	16 667	26 728	36 689	49,2
Total niveau 5	15 273	35 553	44 233	62 074	73 317	82 200	88 551	95 860	135 540	191 565	216 089	44,7
Licence	56	692	5 392	11 943	16 612	20 009	20 907	22 851	34 602	43 062	43 694	43,7
BUT										2 332	12 438	37,7
Autres de niveau 6	2 773	8 756	9 671	7 246	8 043	9 731	10 675	16 655	44 392	73 621	92 139	54,7
Total niveau 6	2 829	9 448	15 063	19 189	24 655	29 740	31 582	39 506	78 994	119 015	148 271	50,0
Diplômes d'ingénieurs	1 734	4 644	7 153	12 706	19 620	22 544	24 396	25 602	27 185	29 950	32 824	20,7
DESS	193	1 162	411									
Master			2 999	9 522	14 907	17 816	19 394	21 463	28 185	39 593	44 795	54,8
Autres de niveaux 7 et 8	21	379	778	7 914	11 514	14 004	15 877	21 415	53 427	99 506	134 282	54,9
Total niveaux 7 et 8	1 948	6 185	11 341	30 142	46 041	54 364	59 667	68 480	108 797	169 049	211 901	49,6
Ensemble	20 050	51 186	70 637	111 405	144 013	166 304	179 800	203 846	323 331	479 629	576 261	47,9

► Champ : France (Mayotte à partir de 2011).

RERS 2024, DEPP

3 Origine des apprentis de première année de niveau 5 en 2022-2023, en %

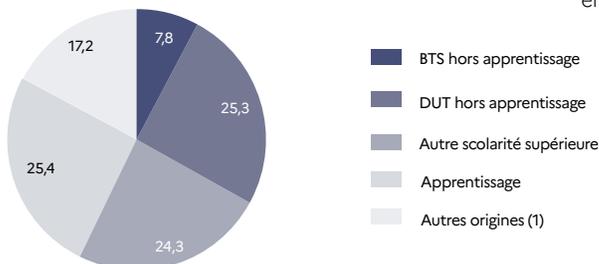


► Champ : France.

1. Stage, emploi, chômage, etc. et origine inconnue (10,0%).

RERS 2024, DEPP

4 Origine des apprentis ingénieurs en première année en 2022-2023, en %

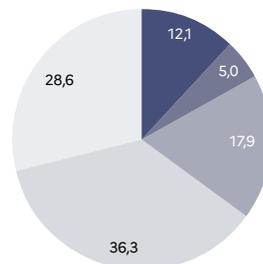


► Champ : France.

1. Stage, emploi, chômage, etc. et origine inconnue (13,4%).

RERS 2024, DEPP

5 Origine des apprentis de niveaux 6, 7 et 8 (hors ingénieurs) en première année en 2022-2023, en %



► Champ : France.

1. Stage, emploi, chômage, etc. et origine inconnue (18,2%).

RERS 2024, DEPP

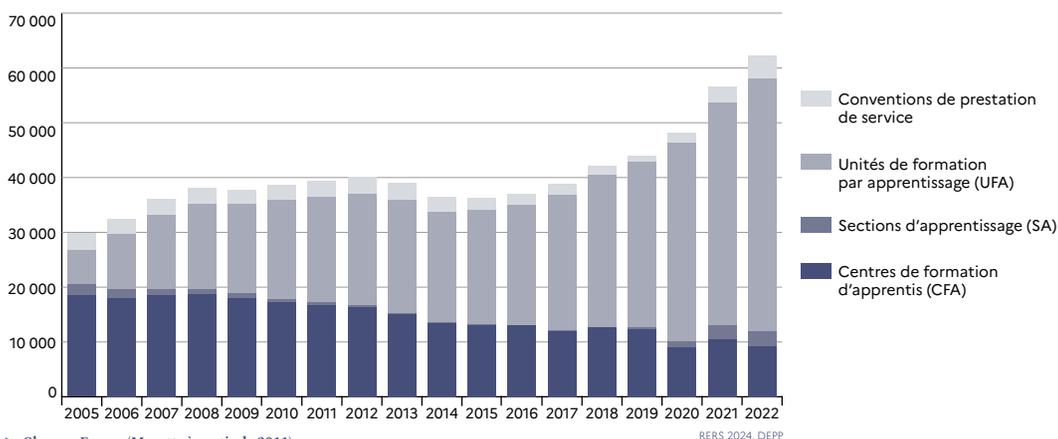
Au 31 décembre 2022, 62 200 apprentis suivent leur formation en **établissement public local d'enseignement (EPL)**, en croissance de 10,0% par rapport à 2021 (1).

Les effectifs d'apprentis en EPLE augmentent dans trois types de structures : les unités de formation par apprentissage (UFA), les conventions de prestations de services et les sections d'apprentissage (SA). Ces deux dernières ont de faibles effectifs. En revanche, les effectifs diminuent dans la structure des centres de formation d'apprentis (CFA) (-12,7%). La part des apprentis en UFA reprend sa croissance cette année après une baisse en 2021. Depuis 2005, elle est passée de 21% à 74%, tandis qu'elle est passée en CFA de 62% à 15% sur la même période. Les conventions de services concernent 7% des apprentis en EPLE (contre 10% en 2005).

L'apprentissage en EPLE est majoritairement développé au niveau 5 (44% des apprentis en EPLE). Les niveaux 3 et 4 accueillent respectivement 22% et 29% des apprentis, alors qu'ils sont seulement 4% dans les niveaux 6, 7 et 8 (2). Tous niveaux confondus, les apprentis en EPLE représentent 6,5% des apprentis. En 2022, les effectifs d'apprentis en EPLE sont en progression dans tous les niveaux de formation : de +3,6% pour le niveau 3 à +30,5% pour les niveaux 6, 7 et 8.

La part des apprentis en EPLE est très variable selon les régions académiques (3). D'à peine plus de 3% en Île-de-France, elle s'établit à 16% dans la région académique Grand Est qui a une longue tradition d'apprentissage public. De fait, la région académique Grand Est accueille 18% des apprentis en EPLE.

1 Évolution des effectifs d'apprentis en EPLE par structure juridique



Précisions

Apprentissage en établissement public local d'enseignement (EPL), nomenclature nationale des niveaux – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Note d'Information : 23.35.

Source

DEPP, Système d'information sur la formation des apprentis (SIFA). Situation au 31 décembre de l'année scolaire.

2 Effectifs d'apprentis en EPLE par niveau de formation en 2022-2023

	Apprentis en EPLE	Ensemble des apprentis	Part en EPLE	Évol. EPLE 2021/2022 (%)
Niveau 3	13 943	213 835	6,5	3,6
dont CAP	12 881	184 024	7,0	4,8
Niveau 4	18 325	163 494	11,2	10,8
dont : <i>brevet professionnel</i>	3 137	45 221	6,9	-16,7
<i>bac professionnel</i>	13 514	69 599	19,4	15,8
Niveau 5	27 436	216 089	12,7	11,4
dont STS	26 711	178 914	14,9	10,3
Niveau 6, 7 et 8	2 542	360 172	0,7	30,5
Ensemble	62 246	953 590	6,5	10,0

► Champ : France.

RERS 2024, DEPP

3 Part des apprentis en EPLE en 2022-2023, en %

Académies et régions académiques	Effectifs d'apprentis en EPLE	Effectifs d'apprentis	Part des apprentis en EPLE (%)
Clermont-Ferrand	965	15 832	6,1
Grenoble	2 309	38 831	5,9
Lyon	3 269	61 718	5,3
Auvergne-Rhône-Alpes	6 543	116 381	5,6
Besançon	1 522	16 046	9,5
Dijon	716	19 016	3,8
Bourgogne-Franche-Comté	2 238	35 062	6,4
Bretagne (Rennes)	1 079	43 618	2,5
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	1 507	30 776	4,9
Corse	253	2 697	9,4
Nancy-Metz	3 874	27 312	14,2
Reims	985	14 880	6,6
Strasbourg	6 336	27 263	23,2
Grand Est	11 195	69 455	16,1
Amiens	1 414	19 965	7,1
Lille	6 598	51 844	12,7
Hauts-de-France	8 012	71 809	11,2
Créteil	1 991	41 890	4,8
Paris	1 798	106 409	1,7
Versailles	3 601	72 867	4,9
Île-de-France	7 390	221 166	3,3

► Champ : France.

Académies et régions académiques	Effectifs d'apprentis en EPLE	Effectifs d'apprentis	Part des apprentis en EPLE (%)
Normandie	3 053	44 694	6,8
Bordeaux	3 671	48 333	7,6
Limoges	1 567	7 347	21,3
Poitiers	1 571	24 748	6,3
Nouvelle-Aquitaine	6 809	80 428	8,5
Montpellier	2 056	39 559	5,2
Toulouse	3 300	40 585	8,1
Occitanie	5 356	80 144	6,7
Pays de la Loire (Nantes)	3 402	64 310	5,3
Aix-Marseille	2 598	42 638	6,1
Nice	1 675	28 694	5,8
Provence-Alpes-Côte d'Azur	4 273	71 332	6,0
France hors DROM	61 110	931 872	6,6
Guadeloupe	325	3 569	9,1
Guyane	177	1 081	16,4
Martinique	25	2 519	1,0
Mayotte	338	710	47,6
La Réunion	271	13 839	2,0
DROM	1 136	21 718	5,2
France	62 246	953 590	6,5

RERS 2024, DEPP

En 2023-2024, sur le champ des CFA repérés et immatriculés au mois de janvier 2024, 1 021 500 **apprentis** sont inscrits dans un **centre de formation d'apprentis (CFA)** de France (1). Au 31 décembre 2023, le nombre total d'apprentis a continué d'augmenter (+71%) mais à un rythme moins soutenu que les années passées. Parmi les régions académiques des DROM, seule La Réunion enregistre une légère baisse de ses effectifs d'apprentis (-0,7%). La situation au niveau académique est plus nuancée : en effet, quatre académies perdent des apprentis. Dans les régions hors DROM, les hausses varient entre 2,9% (pour la région Centre-Val de Loire) et 12,6% (pour la Bretagne). Dans les DROM, les augmentations sont plus marquées (entre +2,8% et +31,1%) mais elles concernent des effectifs plus faibles.

Tous ministères confondus, les formations de niveau 3 accueillent 221 100 apprentis, soit 22% de l'effectif total (2). 85% des jeunes de ce niveau préparent un CAP. Les formations de niveau 4 accueillent 164 600 apprentis (16%), répartis entre le brevet professionnel, le baccalauréat professionnel et les autres formations de ce niveau. Au niveau 5, 235 000 jeunes suivent une

formation par la voie de l'apprentissage (23%), la formation la plus fréquente étant le BTS (189 800). Ils sont 400 800 aux niveaux 6, 7 et 8 (39%), parmi lesquels 47 700 préparent un master, 34 200 un diplôme d'ingénieur, 27 700 une licence et 291 200 un autre diplôme, dont les certifications relèvent du ministère chargé du travail, des chambres des métiers ou des diplômes de grandes écoles. Les évolutions d'effectifs par rapport à 2022-2023 sont presque toutes positives (uniquement en baisse pour les BP et les licences, ces dernières étant, pour certaines, à présent intégrées dans les cursus des BUT) et elles sont plus conséquentes pour les préparations aux diplômes de niveaux supérieurs.

Les apprentis sont accueillis dans 3 465 CFA, dont 790 sous la tutelle des ministères chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, et 480 sous celle du ministère chargé de l'agriculture (3). Le nombre d'établissements accueillant des apprentis a augmenté de 11% en 2023-2024, en lien notamment avec la mise en application de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel.

Précisions

La mise en application de la loi sur la liberté de choisir son avenir professionnel a entraîné la création de nombreux CFA à partir de 2019. L'enquête SIFA a été réalisée sur le champ des CFA repérés et immatriculés au mois de janvier 2024.

Apprentis – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Note d'Information : 24.28.

1 Effectifs dans les centres de formation d'apprentis par région et académie en 2023-2024

Académies et régions académiques	Apprentis	
	Effectifs	Évolution 2022/2023 (%)
Clermont-Ferrand	16 823	6,3
Grenoble	42 042	8,3
Lyon	64 704	4,8
Auvergne-Rhône-Alpes	123 569	6,2
Besançon	15 354	-4,3
Dijon	21 038	10,6
Bourgogne-Franche-Comté	36 392	3,8
Bretagne (Rennes)	49 126	12,6
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	31 676	2,9
Corse	2 865	6,2
Nancy-Metz	28 575	4,6
Reims	15 988	7,4
Strasbourg	29 303	7,5
Grand Est	73 866	6,4
Amiens	20 955	5,0
Lille	53 974	4,1
Hauts-de-France	74 929	4,3
Créteil	48 235	15,1
Paris	118 670	11,5
Versailles	75 696	3,9
Île-de-France	242 601	9,7
Normandie	49 467	10,7
Bordeaux	50 578	4,6
Limoges	7 639	4,0
Poitiers	24 612	-0,5
Nouvelle-Aquitaine	82 829	3,0
Montpellier	41 142	4,0
Toulouse	43 960	8,3
Occitanie	85 102	6,2
Pays de la Loire (Nantes)	66 878	4,0
Aix-Marseille	39 830	-6,6
Nice	39 885	39,0
Provence-Alpes-Côte d'Azur	79 715	11,8
France hors DROM	999 015	7,2
Guadeloupe	3 853	8,0
Guyane	1 417	31,1
Martinique	2 589	2,8
Mayotte	841	18,5
La Réunion	13 738	-0,7
DROM	22 438	3,3
France	1 021 453	7,1

► Champ : France.

RERS 2024, DEPP

2 Effectifs d'apprentis en CFA par niveau et diplôme

	2022-2023	2023-2024	Évolution (%)
CAP	184 024	187 723	2,0
Autres formations de niveau 3	29 811	33 337	11,8
Total niveau 3	213 835	221 060	3,4
BP	45 221	41 614	-8,0
Bac professionnel	69 599	72 235	3,8
Autres formations de niveau 4	48 674	50 719	4,2
Total niveau 4	163 494	164 568	0,7
BTS	178 914	189 792	6,1
Autres formations de niveau 5	37 175	45 195	21,6
Total niveau 5	216 089	234 987	8,7
Licence	43 694	27 712	-36,6
Master	44 795	47 669	6,4
Diplôme d'ingénieur	32 824	34 228	4,3
Autres diplômes de niveaux 6, 7 et 8	238 859	291 229	21,9
Total niveaux 6, 7 et 8	360 172	400 838	11,3
Total	953 590	1 021 453	7,1

► Champ : France.

RERS 2024, DEPP

Note : la nomenclature des diplômes par niveau utilisée dans cette étude est celle du décret n° 2019-14 du 8 janvier 2019 relatif au cadre national des certifications professionnelles.

3 Répartition des CFA selon le ministère de tutelle en 2023-2024

Chargé de	Nombre de CFA
Éducation nationale/Enseignement supérieur	790
Agriculture	480
Santé	30
Autres	2 165
Total	3 465

► Champ : France.

RERS 2024, DEPP

À la rentrée 2023, 2 965 400 étudiants sont inscrits dans l'enseignement supérieur en France, soit une hausse de 1,0% par rapport à l'année précédente (1).

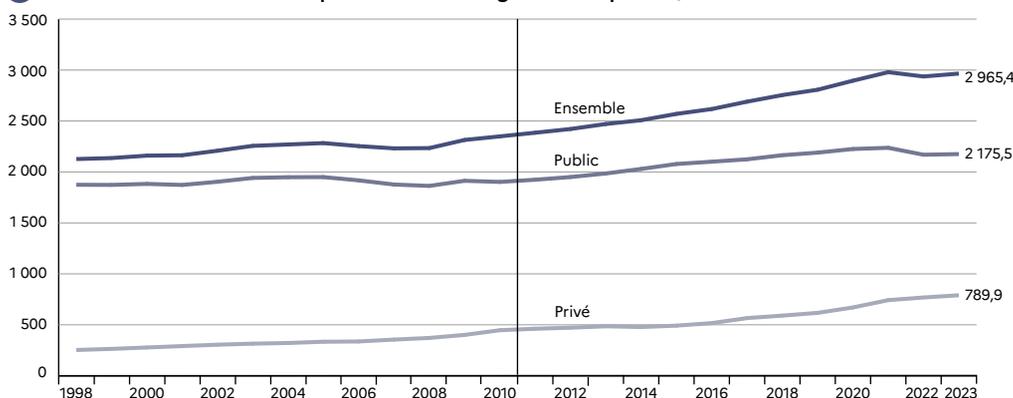
L'enseignement privé regroupe 789 900 étudiants en 2023, soit 26,6% des effectifs du supérieur (2). Depuis 1998, les inscriptions dans l'enseignement privé progressent plus rapidement que dans l'enseignement public en proportion (3). Depuis 2013, les inscriptions dans le privé ont même augmenté de 62,7%, contre 9,6% dans le public. Entre 2022 et 2023, elles augmentent de 2,9% et de 0,3% dans les établissements publics.

À la rentrée 2023, après un repli passager post crise sanitaire en 2022, le nombre d'étudiants à l'université augmente de 0,4%, ceci à périmètre constant. Depuis 2020, de grands ensembles universitaires se sont créés

ou modifiés par décrets, en application de l'ordonnance sur les établissements expérimentaux, intégrant, en tant que membres ou composantes, principalement d'autres établissements d'enseignement universitaire et des écoles d'ingénieurs.

Entre 2022 et 2023, les effectifs diminuent de 3,7% en **STS et assimilés (parcours scolaires)**, tandis que les effectifs en **STS et assimilés en apprentissage** augmentent à nouveau, mais moins fortement que l'année précédente (+6,1% contre +14,1% à la rentrée 2022). Les effectifs progressent de 1,8% dans la filière **CPGE** et préparations intégrées. Les inscriptions dans les **formations d'ingénieurs** (y compris en partenariat) diminuent (-2,1%), tandis qu'elles continuent d'augmenter dans les **écoles de commerce, gestion et vente** (hors STS, +2,2%).

1 Évolution du nombre d'inscriptions dans l'enseignement supérieur, en milliers



► Champ : France.

Note : le nombre d'inscriptions est calculé sans les inscriptions simultanées université-CPGE et avec les STS en apprentissage à partir de 2010. En 2023-2024, les inscriptions simultanées université-CPGE sont au nombre de 59 353 et les inscriptions en STS en apprentissage sont au nombre de 189 792.

RERS 2024, DEPP SIES

Précisions

Population concernée – Étudiants inscrits dans un établissement de l'enseignement supérieur (voir « Glossaire » à « Population étudiante »). Les inscriptions comptabilisées excluent, pour tous les millésimes, les inscriptions simultanées à l'université et en CPGE, rendues obligatoires par la loi en 2013 (soit 59 353 étudiants à la rentrée 2023).

Diplômes universitaires de technologie (DUT), dispositif d'enquête sur les effectifs étudiants SISE, inscriptions simultanées à l'université et en CPGE, population étudiante, sections de techniciens supérieurs (STS) et assimilés – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Note d'Information du SIES : 23.11.

Source

SIES-MESR, Système d'information SISE, enquêtes menées par le SIES sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, données sur les STS et CPGE collectées par la DEPP, enquête SIFA, enquêtes sous la responsabilité des ministères chargés de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales et de la culture.

2 Nombre d'étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur en fonction de la filière et du type d'établissement en 2023-2024 (hors inscriptions simultanées en CPGE), en milliers

	Diplômes LMD	Professions de santé	Formations d'ingénieurs (1)	Préparation DUT ou BUT	STS et assimilés (scolaires)	STS et assimilés (apprentissage)	CPGE + préparations intégrées	Autres	Total	Évolution 2022/2023 (%)
Lycées					206,4	42,5	80,5	12,6	342,0	-0,7
<i>dont privé</i>					47,3	18,5	10,6	2,6	79,0	-2,6
Universités (2)	1 062,6	184,9	30,4	143,1			5,6	1 776,6	1 604,2	0,4
Autre établissements d'enseignement universitaire (3)	48,6	1,2						33,7	83,6	3,7
<i>dont privé</i>	34,9	1,2						11,4	47,5	3,3
Écoles normales supérieures								7,7	7,7	-2,5
Écoles d'ingénieurs	13,0		143,6		0,1	0,2	16,2	12,6	185,7	0,8
<i>dont privé</i>	0,1		58,9		0,1	0,2	11,2	2,9	73,4	0,0
Écoles de commerce, gestion et vente					4,1	24,0		250,3	278,4	2,3
<i>dont privé</i>					4,1	24,0		249,3	277,3	2,4
Écoles juridiques et administratives					0,2	0,1		9,5	9,7	3,5
<i>dont privé</i>					0,2	0,1		5,2	5,4	69,7
Écoles de journalisme et écoles littéraires					0,1	0,1		20,6	20,8	-1,9
<i>dont privé</i>					0,1	0,1		20,6	20,8	-1,9
Écoles paramédicales hors université (4)		121,1							121,1	1,2
<i>dont privé</i>		31,0							31,0	7,8
Écoles préparant aux fonctions sociales (4)					0,7			33,0	33,7	0,9
<i>dont privé</i>					0,7			32,4	33,1	7,4
Écoles supérieures artistiques et culturelles	0,2				0,2	0,1		77,7	78,2	4,1
<i>dont privé</i>					0,2	0,1		60,3	60,7	4,5
Écoles d'architecture	0,5							19,4	19,9	-1,4
<i>dont privé</i>								1,1	1,1	6,5
Écoles vétérinaires								3,8	3,8	4,8
<i>dont privé</i>										
Autres écoles de spécialités diverses	0,5				7,6	122,9	1,9	43,9	176,8	6,6
<i>dont privé</i>	0,5				7,6	107,4	1,9	43,0	160,5	7,8
Total	1 125,3	307,2	174,0	143,1	219,4	189,8	104,2	702,4	2 965,4	1,0
Évolution 2022/2023 (%)	-0,9	1,3	-2,1	33,4	-3,7	6,1	1,8	-0,3	1,0	
<i>dont privé</i>	35,5	32,3	58,9		60,3	150,3	23,7	428,9	789,9	2,8

► **Champ : France.**

RERS 2024, DEPP, SIES

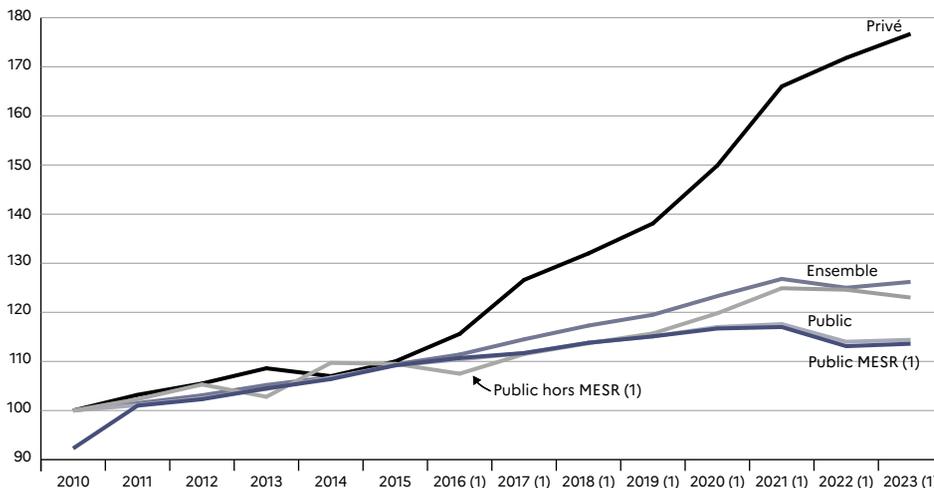
1. Y compris les formations d'ingénieurs en partenariat, soit 13 742 étudiants en 2023.

2. Périmètre 2019, soit sans prise en compte du périmètre des grands ensembles universitaires créés ou modifiés par décrets depuis 2020, en application de l'ordonnance sur les établissements expérimentaux.

3. Regroupent les établissements privés de type universitaire et les « grands établissements » qui délivrent un enseignement de type universitaire : établissements privés d'enseignement universitaire, Paris-Dauphine, EHESP, IEP Paris, École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, Inalco, Observatoire de Paris, École pratique des hautes études, Muséum national d'histoire naturelle, École nationale des chartes, École d'économie de Toulouse.

4. Données provisoires en 2023-2024 (reconduction des données 2022-2023).

3 Évolution des enseignements supérieurs privé et public depuis 2010, base 100 en 2010



► **Champ : France (Mayotte à partir de 2011).**

RERS 2024, DEPP, SIES

1. MESR : ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Note : à partir de 2016, la forte augmentation des inscriptions dans l'enseignement privé est en partie due à une amélioration du dispositif de collecte. Les courbes « Public » et « Public MESR » sont quasiment confondues.

En 2023, un quart des effectifs étudiants (27 %) se concentrent en Île-de-France. Les principales académies de province réunies – Lyon, Lille, Nantes, Toulouse et Rennes – accueillent 29 % des effectifs totaux. Les plus petites académies de métropole – celles de Corse, Limoges, Besançon, Reims, Dijon, Clermont-Ferrand, Amiens et Poitiers – regroupent 11 % des effectifs totaux (1).

Dans l'académie de Paris, 43 % des étudiants sont inscrits à l'**université** contre 54 % au niveau national. Au contraire, les autres écoles et formations, qui relèvent le plus souvent de l'enseignement privé, les **écoles de commerce** et les **CPGE** sont proportionnellement plus nombreuses. Dans l'académie de Corse, sept étudiants sur dix sont inscrits à l'université.

La part des étudiants en **formation d'ingénieurs** est plus élevée dans les académies d'Amiens et Créteil. Dans les académies de Versailles, Paris, Bordeaux et Reims, la part des écoles de commerce est élevée.

Dans les DROM, l'offre de formation est très différente de celle du reste du territoire : il s'agit principalement d'universités, où sont inscrits 60 % des étudiants, et de formations courtes.

Précisions

Population concernée – Étudiants inscrits dans un établissement de l'enseignement supérieur (voir « Glossaire » à « Population étudiante »). Les inscriptions comptabilisées excluent, pour tous les millésimes, les inscriptions simultanées à l'université et en CPGE, rendues obligatoires par la loi en 2013 (soit 59 353 étudiants à la rentrée 2023).

Dispositif d'enquête sur les effectifs étudiants SISE, DUT, DMA, DNMADE, inscription simultanée à l'université et en CPGE, population étudiante, STS et assimilés – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Note d'Information du SIES : 23.11.

Source

SIES-MESR, système d'information SISE, enquêtes menées par le SIES sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, données sur les STS et CPGE collectées par la DEPP, enquête SIFA, enquêtes sous la responsabilité des ministères chargés de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales et de la culture.

1 Effectifs de l'enseignement supérieur par académie en 2023-2024 (1), périmètre strict pour les universités, hors inscriptions simultanées à l'université et en CPGE

Académies et régions académiques	Universités (2) (3)		STS et assimilés (scolaire et apprentis) (4)	CPGE	Formations d'ingénieurs (5)	Écoles de commerce, gestion et vente (6)	Autres écoles et formations (7)	Ensemble (8)	Évolution 2022/2023 (%)
	Total	dont préparation DUT ou BUT							
Clermont-Ferrand	30 452	3 417	7 822	1 341	2 572	2 164	6 316	50 667	-1,6
Grenoble	57 344	8 513	17 992	2 747	6 235	6 898	11 419	101 850	-0,2
Lyon	110 782	9 031	21 690	6 184	15 377	25 854	42 927	221 625	0,8
Auvergne-Rhône-Alpes	198 578	20 961	47 504	10 272	24 184	34 916	60 662	374 142	0,2
Besançon	21 897	3 027	6 643	850	2 632	650	3 935	36 455	-0,7
Dijon	28 964	3 206	8 428	1 750	2 322	2 246	5 790	48 488	-0,5
Bourgogne-Franche-Comté	50 861	6 233	15 071	2 600	4 954	2 896	9 725	84 943	-0,6
Bretagne (Rennes)	83 263	8 138	21 995	3 928	10 812	9 744	17 896	145 849	1,9
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	42 600	5 137	13 666	2 217	2 791	2 590	8 855	71 023	1,4
Corse	3 872	613	900	101	43	30	606	5 509	-4,8
Nancy-Metz	56 298	7 130	12 779	2 141	6 664	2 579	9 623	84 643	-2,1
Reims	23 889	3 831	7 576	1 162	2 443	6 173	5 262	46 189	0,3
Strasbourg	60 696	5 095	10 835	2 301	4 751	1 011	9 629	87 256	0,3
Grand Est	140 883	16 056	31 190	5 604	13 858	9 763	24 514	218 088	-0,6
Amiens	27 703	4 222	10 022	1 044	5 188	417	8 211	52 557	0,4
Lille	102 558	9 243	26 122	4 838	12 580	20 290	35 537	200 244	0,6
Hauts-de-France	130 261	13 465	36 144	5 882	17 768	20 707	43 748	252 801	0,6
Créteil	101 687	11 068	22 843	3 456	18 308	2 098	23 545	170 581	3,6
Paris	169 754	2 811	31 872	14 878	9 624	55 514	115 995	396 608	1,2
Versailles	112 223	8 503	29 343	8 254	21 505	41 319	32 708	242 920	2,6
Île-de-France	383 664	22 382	84 058	26 588	49 437	98 931	172 248	810 109	2,1
Normandie	68 544	7 923	19 932	2 768	6 607	8 798	12 136	117 668	2,2
Bordeaux	72 859	6 166	19 127	3 286	5 643	17 909	21 517	139 471	0,1
Limoges	16 305	2 270	4 039	594	1 044	89	2 863	24 304	0,5
Poitiers	34 346	3 803	9 476	1 063	2 639	3 265	5 465	55 651	-1,7
Nouvelle-Aquitaine	123 510	12 239	32 642	4 943	9 326	21 263	29 845	219 426	-0,3
Montpellier	78 670	4 836	17 187	2 703	3 995	6 417	14 465	122 466	-0,3
Toulouse	80 308	6 729	18 631	3 754	12 426	9 730	23 250	147 748	1,8
Occitanie	158 978	11 565	35 818	6 457	16 421	16 147	37 715	270 214	0,9
Pays de la Loire (Nantes)	74 548	7 265	26 439	3 774	10 942	10 445	30 024	154 126	1,6
Aix-Marseille	73 071	5 287	18 588	3 081	4 050	6 358	15 101	119 177	1,5
Nice	39 110	4 227	11 061	2 482	2 601	7 261	7 691	68 580	-0,1
Provence-Alpes-Côte d'Azur	112 181	9 514	29 649	5 563	6 651	13 619	22 792	187 757	0,9
France hors DROM	1 571 743	141 491	395 008	80 697	173 794	249 849	470 766	2 911 655	1,0
Guadeloupe	6 425	333	3 535	400	50	0	785	11 145	1,6
Guyane	3 201	223	1 281	60	0	55	476	5 073	-2,1
Martinique	4 852	169	2 826	285	0	170	911	9 044	-1,9
Mayotte	1 711	0	1 346	94	0	0	280	3 431	14,0
La Réunion	16 237	907	5 200	856	118	165	2 601	25 059	-2,6
DROM	32 426	1 632	14 188	1 695	168	390	5 053	53 752	-0,6
France	1 604 169	143 123	409 196	82 392	173 962	250 239	475 819	2 965 407	1,0

RERS 2024, DEPP, SIES

► Champ : France.

1. Localisation des établissements. L'unité géographique de référence est celle où est implantée la composante, quel que soit le type d'établissement. Certaines universités ont des antennes ou d'autres composantes dans une académie différente. Dans ce cas, les effectifs étudiants sont comptabilisés dans l'académie de l'antenne. Dans la fiche 7.07, ils sont comptabilisés dans l'académie de l'université. Cela explique les différences d'effectifs pour certaines académies entre ceux présentés ici et ceux affichés dans la fiche 7.07.
2. Périmètre 2019, soit sans prise en compte du périmètre des grands ensembles universitaires créés ou modifiés par décret depuis 2020, en application de l'ordonnance sur les établissements expérimentaux.
3. Y compris l'université de Lorraine devenue un grand établissement en 2011.
4. Les STS en apprentissage sont désormais présentées dans RERS, soit un total de 189 792 apprentis ajoutés en 2023. Le détail par académie pour cette catégorie est disponible sur la version en ligne.
5. Ensemble des écoles et formations d'ingénieurs (universitaires ou non), y compris les formations d'ingénieurs en partenariat. Voir « Glossaire ».
6. Hors BTS, DCG, DSCG.
7. Autres établissements d'enseignement universitaire (Paris-Dauphine, EHESS, IEP Paris, École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, Inalco, Observatoire de Paris, École pratique des hautes études, Muséum national d'histoire naturelle, Institut de physique du Globe, École nationale des chartes, École d'économie de Toulouse), formations comptables, écoles normales supérieures, écoles juridiques et administratives, écoles supérieures artistiques et culturelles, écoles paramédicales et sociales, préparations intégrées, autres écoles. Pour les formations paramédicales et sociales, données 2022-2023.
8. L'ensemble ne correspond pas à la somme des colonnes : les formations d'ingénieurs dispensées à l'université sont comptabilisées deux fois (dans les universités et dans les formations d'ingénieurs, soit 30 370 étudiants en 2023-2024).

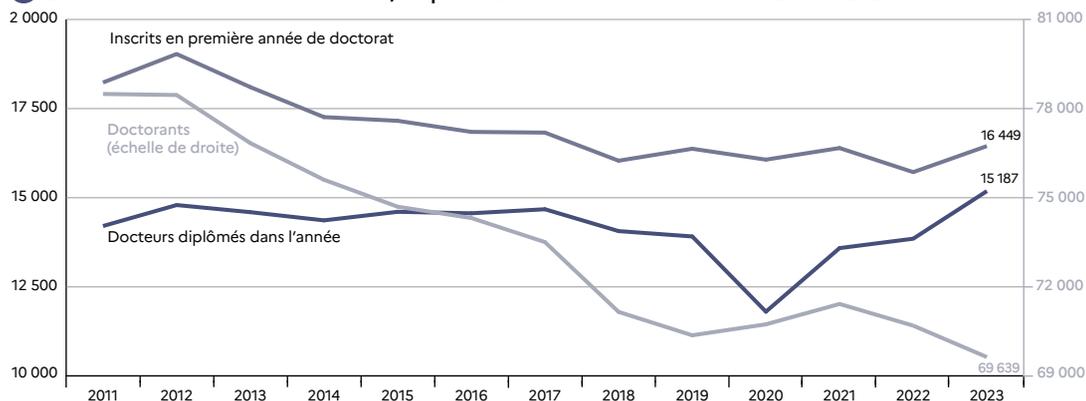
Les 289 écoles doctorales accréditées par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR) accueillent 69 600 doctorants à la rentrée 2023, soit une diminution de 1,5% par rapport à 2022. Le nombre d'inscrits en première année est de 16 400, en hausse de 4,6% (1). Cette évolution s'observe partout sauf en « sciences humaines et sociales » (2). Elle est particulièrement marquée en « chimie et sciences des matériaux » (+17,0%), en « sciences agronomiques et écologiques » (+14,8%), ainsi qu'en « sciences de la Terre et de l'Univers » (+13,7%). Le nombre de premières inscriptions en « sciences humaines et sociales » recule de 2,2% par rapport à l'année précédente (-5,5% en 2022).

En 2023, le nombre de docteurs diplômés augmente de 9,6%. Il s'établit à 15 200, soit le plus haut niveau depuis la mise en place de l'enquête en 2009. Ceci résulte en partie d'un effet de rattrapage des conséquences de la crise sanitaire.

Les décisions prises pendant la crise sanitaire continuent d'affecter la cohorte des docteurs diplômés en 2023. Cependant, cet effet est moins important qu'en 2022 et la durée moyenne des thèses diminue. La proportion de thèses soutenues en moins de 40 mois après le début des travaux de recherche, soit à peu près la durée prévue par les textes (36 mois), augmente encore, s'établissant à 38% en 2023. Par ailleurs, la fréquence d'une thèse effectuée en plus de 72 mois diminue d'un point en 2023, après une augmentation de 2 points en 2022 (3).

À la rentrée 2023, 79,2% des doctorants en première année bénéficient d'un financement dédié pour leurs travaux de recherche, en augmentation de 0,6 point par rapport à ceux de la rentrée 2022 (4). La situation financière des doctorants demeure cependant très différente selon le domaine scientifique : les doctorants en « sciences exactes et leurs applications » ainsi qu'en « sciences du vivant » sont très largement financés (respectivement 97,1% et 85,3%), contre 50% des doctorants en « sciences humaines et sociales ».

1 Évolution du nombre de doctorants, de primo-inscrits et de docteurs entre 2011 et 2023



► Champ : France + Polynésie Française + Nouvelle Calédonie.

Note : les effectifs sont comptés sur l'année universitaire pour les inscriptions en doctorat et les doctorants (première année ou suivante) et en année civile pour l'obtention du diplôme de docteur.

RERS 2024, DEPP, SIES

Précisions

Écoles doctorales – Voir « Glossaire ».

Les données de cette fiche ont trait aux écoles doctorales accréditées.

Pour en savoir plus

- Notes Flash du SIES : 24.17 ; 23.11.
- SIES-MESR, 2024, *L'état de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation en France*.
- SIES-MESR, 2023, *L'état de l'emploi scientifique en France*.

Source

SIES-MESR, enquête annuelle auprès des écoles doctorales.

2 Effectifs de doctorants, de primo-inscrits et de docteurs diplômés

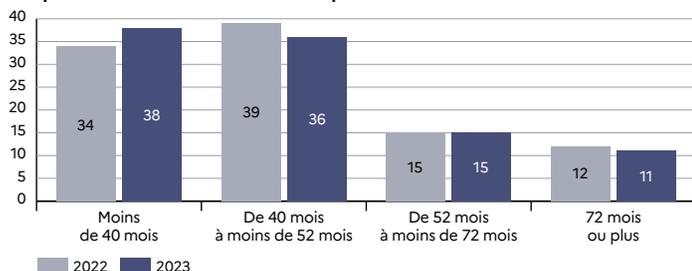
	Doctorants		Inscrits en première année de doctorat		Docteurs diplômés	
	Effectifs 2023-2024	Évolution 2022/2023 (%)	Effectifs 2023-2024	Évolution 2022/2023 (%)	Effectifs 2023-2024	Évolution 2022/2023 (%)
Sciences exactes et applications	26 332	-1,0	7 460	9,3	7 269	10,1
Mathématiques et leurs interactions	2 560	5,1	705	10,0	683	9,6
Physique	3 770	-0,2	1 097	1,4	1 079	9,4
Sciences de la Terre et de l'Univers, espace	2 225	-1,5	663	13,7	620	20,2
Chimie et sciences des matériaux	4 333	0,7	1 307	17,0	1 298	12,7
Sciences pour l'ingénieur	6 971	-0,8	1 922	7,0	1 920	10,3
Sciences et technologies de l'information et de la communication	6 473	-4,6	1 766	9,9	1 669	5,3
Sciences du vivant	13 026	-0,7	3 622	6,4	3 576	15,8
Biologie, médecine et santé	11 093	-0,8	3 080	5,0	2 967	14,8
Sciences agronomiques et écologiques	1 933	-0,3	542	14,8	609	20,8
Sciences humaines et sociales	30 281	-2,3	5 367	-2,2	4 342	4,3
Sciences humaines et humanités	17 980	-3,5	3 256	-3,4	2 551	0,6
Sciences de la société	12 301	-0,5	2 111	-0,3	1 791	10,2
Ensemble	69 639	-1,5	16 449	4,6	15 187	9,6

► Champ : France + Polynésie Française + Nouvelle Calédonie.

RERS 2024, DEPP, SIES

Note : les effectifs sont comptés sur l'année universitaire pour les inscriptions en doctorat et les doctorants (première année ou suivante) et en année civile pour l'obtention du diplôme de docteur.

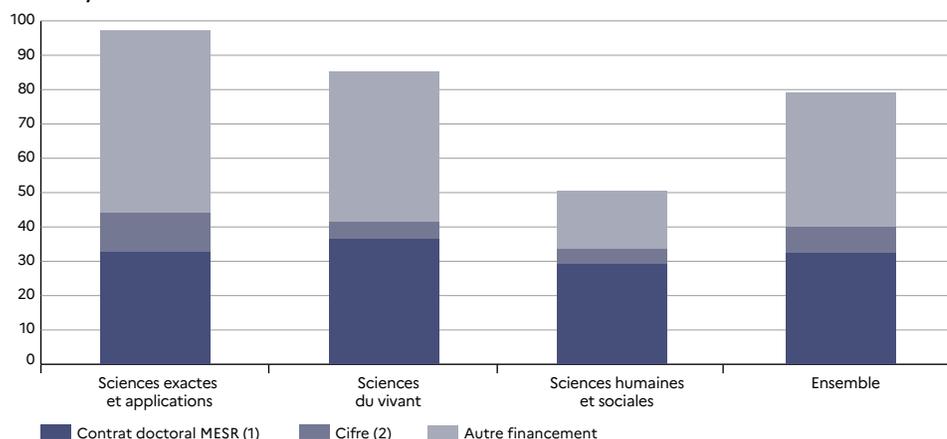
3 Proportion des thèses soutenues par intervalle de durée en 2022 et en 2023, en %



► Champ : France + Polynésie Française + Nouvelle Calédonie.

RERS 2024, DEPP, SIES

4 Proportion d'inscrits en première année de doctorat ayant obtenu un financement pour leur thèse en 2023, en %



► Champ : France + Polynésie Française + Nouvelle Calédonie.

RERS 2024, DEPP, SIES

1. Contrat doctoral sur dotation du MESR (EPSCP, EPST, programme handicap).

2. Convention industrielle de formation par la recherche.

Le poids des formations scientifiques dans l'enseignement supérieur atteint 33,0% en 2023 (2). En dix ans, le nombre d'inscriptions dans ces formations a nettement progressé (+15,1%), mais de façon moins importante que l'ensemble de l'enseignement supérieur (+20,0%). Cette hausse des formations scientifiques est principalement visible à l'université, en écoles d'ingénieurs et en STS en apprentissage (1).

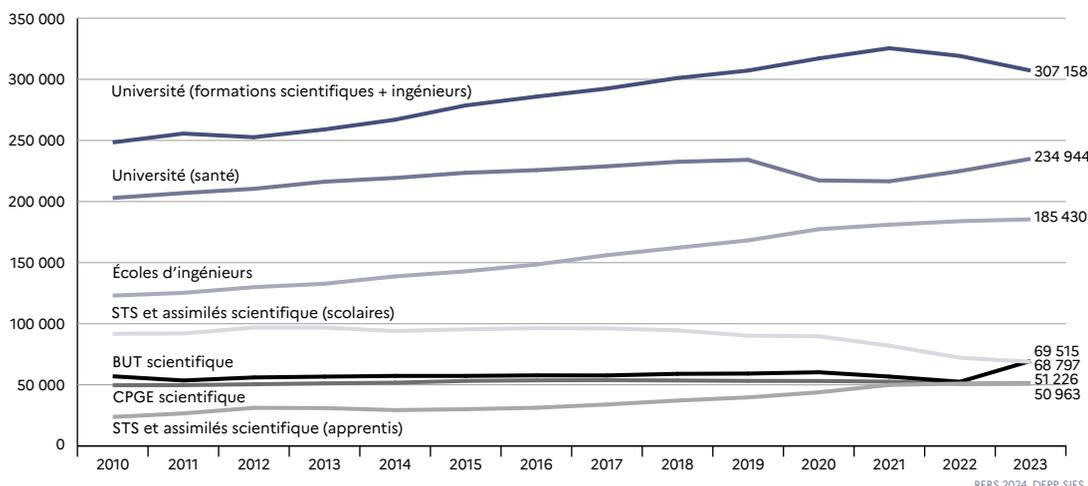
Représentant 24,0% des étudiants scientifiques en 2023, les effectifs dans les formations de santé à l'université ont progressé de 8,7% en dix ans. En 2023, ils progressent pour la deuxième année consécutive depuis la réforme d'accès aux parcours santé (+4,5% entre les rentrées 2022 et 2023). Les effectifs dans les autres formations scientifiques universitaires (31,4% des effectifs) ont augmenté de 18,6% en dix ans et ceux en BUT scientifique ont augmenté de 22,6%.

En dix ans, le nombre d'étudiants en écoles d'ingénieurs hors université a fortement augmenté (+39,7%). En CPGE, les effectifs de la rentrée 2023 atteignent un niveau équivalent à celui de 2013. Ils diminuent en STS et assimilés scolaires (-28,9%), du fait de la forte hausse de l'apprentissage dans ces formations (+64,5%).

En 2023, deux étudiants en formations scientifiques sur cinq sont des femmes (+3,2 points en dix ans). Très présentes dans les formations de santé à l'université (67,2%), elles ne représentent que 30,2% des effectifs en CPGE scientifiques, 30,1% dans les écoles d'ingénieurs hors université et respectivement 22,1%, 19,8% et 12,4% dans les spécialités scientifiques des BUT, des STS scolaires et des STS en apprentissage.

En 2023, la majorité des étudiants en formations scientifiques (84,7%) est inscrite dans un établissement public. Cette part diminue progressivement, perdant 3,7 points en dix ans.

1 Évolution des effectifs d'étudiants dans les formations scientifiques, hors inscriptions simultanées université-CPGE



► Champ : France.

RERS 2024, DEPP, SIES

Précisions

Population concernée – Étudiants inscrits dans une formation scientifique d'un établissement de l'enseignement supérieur. Toutes les formations des écoles d'ingénieurs (classes préparatoires intégrées, formations d'ingénieurs, en partenariat ou non, masters, etc.) sont considérées à la différence de la fiche 7.09 concernant uniquement les formations d'ingénieurs. Les inscriptions comptabilisées excluent, pour tous les millésimes, les inscriptions simultanées à l'université et en CPGE, rendues obligatoires par la loi en 2013.

Inscriptions simultanées à l'université et en CPGE, population étudiante – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Note d'Information du SIES : 23.11.

Source

SIES-MESR, Système d'information SISE et Sclarité, enquêtes menées par le SIES sur les établissements d'enseignement supérieur, enquêtes sous la responsabilité des ministères chargés de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales et de la culture.

2 Évolution des effectifs d'étudiants dans les formations scientifiques, hors inscriptions simultanées université-CPGE

	2013	2018	2020	2022	2023	Poids en 2023 dans le total des formations scientifiques (%)	Évolution 2013/2023 (%)	Part des femmes (%)
Universités	531 927	592 567	594 640	596 500	611 617	62,6	15,0	51,2
Université (formations scientifiques + ingénieurs)	258 993	301 050	317 085	319 108	307 158	31,4	18,6	45,6
Sciences fondamentales et applications	160 768	192 415	204 160	200 742	188 006	19,2	16,9	33,3
Sciences de la vie, de la santé, de la Terre et de l'Univers	74 411	87 270	96 664	103 283	104 192	10,7	40,0	65,8
Plurisciences	23 814	21 365	16 261	15 083	14 960	1,5	-37,2	59,6
Université (santé)	216 224	232 512	217 284	224 891	234 944	24,0	8,7	67,2
Médecine odontologie	135 677	150 521	151 215	170 727	177 789	18,2	31,0	66,1
Pharmacie	22 877	23 727	23 693	28 635	31 770	3,3	38,9	72,2
Plurisanté (PASS)	57 670	58 264	42 376	25 529	25 385	2,6	-56,0	68,8
BUT scientifique (1) (3)	56 710	59 005	60 271	52 501	69 515	7,1	22,6	22,1
Autres établissements d'enseignement universitaire	5 444	5 618	8 913	9 284	9 399	1,0	72,6	60,5
Écoles d'ingénieurs (2)	132 745	162 187	177 362	183 947	185 430	19,0	39,7	30,1
Publique MESR	63 368	70 604	76 793	76 479	78 006	8,0	23,1	30,5
Publique hors MESR	22 496	28 135	31 724	34 382	34 271	3,5	52,3	33,8
Privée	46 881	63 448	68 845	73 086	73 153	7,5	56,0	28,0
CPGE scientifique	51 202	53 569	53 136	50 897	51 226	5,2	0,0	30,2
Publique MENJ	42 444	44 142	44 042	42 569	43 046	4,4	1,4	30,5
Publique hors MENJ	1 474	1 364	1 441	1 430	1 438	0,1	-2,4	40,4
Privée	7 284	8 063	7 653	6 898	6 742	0,7	-7,4	26,1
STS et assimilées scientifiques (scolaires) (1)	96 824	94 598	89 748	72 206	68 797	7,0	-28,9	19,8
Publique MENJ	60 908	61 574	58 943	47 696	46 306	4,7	-24,0	14,8
Publique hors MENJ	12 237	10 711	11 071	9 245	8 642	0,9	-29,4	42,1
Privée	23 679	22 313	19 734	15 265	13 849	1,4	-41,5	22,6
STS et assimilées scientifiques (apprentis) (1)	30 978	37 160	43 862	51 035	50 963	5,2	64,5	12,4
Publique MENJ	7 949	10 220	12 080	14 264	15 246	1,6	91,8	9,2
Publique hors MENJ	5 719	6 382	7 007	7 623	7 091	0,7	24,0	26,6
Privée	17 310	20 558	24 775	29 148	28 626	2,9	65,4	10,5
Total formations scientifiques	849 120	945 699	967 661	963 869	977 432	100,0	15,1	42,0
<i>dont formations scientifiques hors santé</i>	<i>632 896</i>	<i>676 027</i>	<i>750 377</i>	<i>738 978</i>	<i>742 488</i>	<i>76,0</i>	<i>17,3</i>	<i>34,0</i>
Total enseignement supérieur	2 470 655	2 754 586	2 895 494	2 937 077	2 965 407		20,0	
Poids des formations scientifiques (%)	34,4	34,3	33,4	32,8	33,0			
<i>Poids des formations scientifiques hors santé (%)</i>	<i>25,6</i>	<i>25,9</i>	<i>25,9</i>	<i>25,2</i>	<i>25,0</i>			
Poids du public dans le total des formations scientifiques (%)	88,4	85,8	85,1	84,3	84,7			
<i>Poids du public MENJ-MESR dans le total des formations scientifiques (%)</i>	<i>83,5</i>	<i>81,5</i>	<i>80,5</i>	<i>79,6</i>	<i>80,1</i>			
Part des femmes dans le total des formations scientifiques (%)	38,9	39,5	40,0	41,4	42,0			
<i>Part des femmes dans le total des formations scientifiques hors santé (%)</i>	<i>30,8</i>	<i>31,5</i>	<i>32,6</i>	<i>33,8</i>	<i>34,0</i>			

► Champ : France.

1. Spécialités de la production et de l'informatique.

2. Formations d'ingénieurs (y compris en partenariat) et autres formations dispensées en école d'ingénieurs, hors STS en apprentissage, hors université.

3. La hausse des effectifs en BUT à la rentrée 2023 peut s'expliquer en partie par l'ouverture de la troisième année de BUT.

RERS 2024, DEPP, SIES

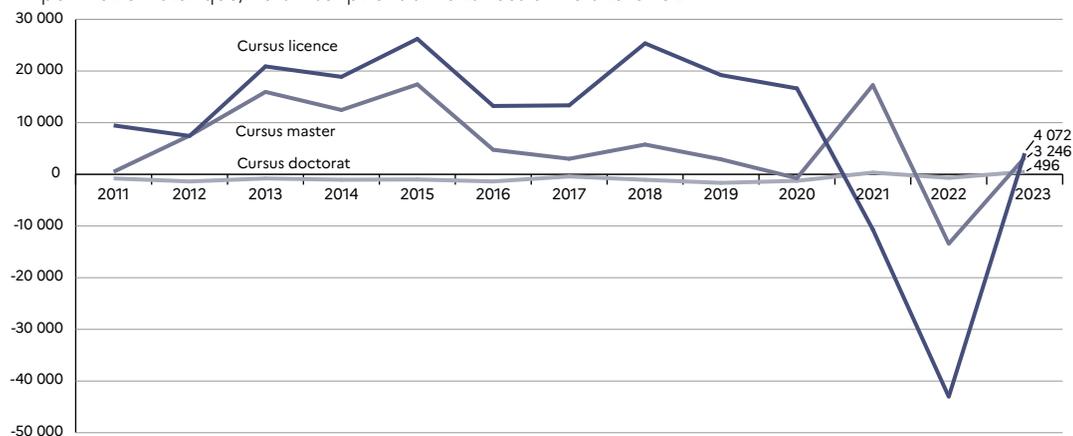
En 2023-2024, hors **inscriptions simultanées en CPGE**, 1 604 200 étudiants sont inscrits dans les **universités de France (1)**, effectif en légère hausse de 0,5% en un an. C'est en santé que les inscriptions restent les plus dynamiques (+4,5%).

Depuis 2020, quinze grands ensembles universitaires se sont créés ou modifiés par décrets, en application de l'ordonnance sur les établissements expérimentaux : en prenant en compte ce périmètre, le nombre d'étudiants est de 1 667 400 (cf. fiche 7.07).

En **cursum licence**, les inscriptions ne progressent que très modérément (+0,4%), grâce à la troisième année du bachelier universitaire de technologie (BUT – créé en 2021) qui s'ouvrait cette année (+34,7% d'inscriptions en un an pour ces formations DUT/BUT) (3). Les inscriptions en L.AS continuent d'augmenter (+11,8%). Les inscriptions croissent peu en **cursum master** (+0,6%) tout comme en **cursum doctorat** (+0,9%). Le repli des inscriptions en master MEEF s'atténue (-2,0%).

Les femmes sont majoritaires à l'université (59,5%). Cependant, en « sciences fondamentales et application » et en Staps, leur part reste faible (respectivement 29,3% et 31,6% des inscriptions) (2).

1 Accroissement annuel des effectifs des universités françaises par cursus et par année universitaire, périmètre historique, hors inscriptions simultanées université-CPGE



► Champ : France.

Note : les évolutions sont calculées hors IUT de Tarbes (voir « Précisions »).

RERS 2024, DEPP, SIES

Précisions

Population concernée – Étudiants inscrits à l'université (voir « Glossaire » à « Universités »). Les inscriptions comptabilisées excluent les inscriptions simultanées à l'université et en CPGE, rendues obligatoires par la loi en 2013.

CPGE, formation d'ingénieurs – Voir « Glossaire ».

Le périmètre historique est le périmètre 2019, soit avant la création ou modification à partir de 2020 de grands ensembles universitaires (EPE). Au sein de ces nouvelles universités sont intégrés désormais des établissements comme membres ou composantes, dont les étudiants sont dès lors comptabilisés comme inscrits dans ces ensembles. Le contour des EPE a évolué entre 2022 et 2023 : deux nouveaux établissements expérimentaux se sont créés au

1^{er} janvier 2023 : l'université de Rennes et l'université de Toulouse Capitole. L'université Paris Sciences Lettres et l'université Grenoble Alpes ne sont plus des établissements publics expérimentaux, mais de grands établissements dont les établissements membres et composantes gardent leur personnalité morale. L'université de Mayotte remplace le Centre universitaire de formation et de recherche (CUFR) de Mayotte. L'IUT de Tarbes sort de l'université cette année, ses effectifs en 2022 ne sont pas pris en compte dans les évolutions pour un champ constant. Les effectifs sont donnés hors inscriptions simultanées université-CPGE. Ces inscriptions sont au nombre de 58 200 en 2023-2024.

Pour en savoir plus

- Notes flash du SIES : 24.15 ; 24.13 ; 24.12.

2 Répartition des effectifs des universités françaises selon le cursus et la discipline en 2023-2024, périmètre historique

	Cursus licence	Cursus master	Cursus Doctorat	Ensemble			Part des femmes (%)
	Effectifs	Effectifs	Effectifs	Effectifs	Variation annuelle (%) (3)	Variation annuelle y.c. CPGE (%)	
Droit sciences politiques	133 231	77 022	5 388	215 641	0,5	0,5	71,0
Sciences économiques, gestion	128 539	52 880	2 763	184 182	0,6	0,9	52,8
AES	25 674	1 948	12	27 634	-4,8	-4,7	61,1
Pluridroit, sciences économiques, AES	1 416	4 902		6 318	-2,2	-2,1	49,1
Total économie, AES	155 629	59 730	2 775	218 134	-0,2	0,1	53,8
Arts, lettres, sciences du langage	64 069	19 954	4 243	88 266	-1,2	-1,1	71,6
Langues	82 526	13 452	1 945	97 923	-4,6	-4,5	73,6
Sciences humaines et sociales	176 109	112 821	10 609	299 539	-0,8	-0,7	69,3
Plurilittres, langues, sciences humaines	6 914	6 350	43	13 307	-5,1	-2,8	72,3
Total arts, lettres, langues, SHS	329 618	152 577	16 840	499 035	-1,8	-1,6	70,6
Sciences fondamentales et application	152 987	78 642	15 636	247 265	0,9	0,9	29,3
Sciences de la nature et de la vie	76 782	26 612	11 054	114 448	3,1	2,9	64,9
Plurisciences	13 175	1 627	158	14 960	-0,7	1,3	59,6
Total sciences	242 944	106 881	26 848	376 673	1,5	1,5	41,3
Staps	52 610	6 251	568	59 429	0,6	0,6	31,6
Interdisciplinaire (1)	313			313	123,6	122,0	62,3
Total disciplines générales	914 345	402 461	52 419	1 369 225	-0,2	0,0	58,2
Médecine-odontologie	13 106	163 280	1 403	177 789	4,1	4,1	66,1
Pharmacie	8 852	22 757	161	31 770	10,9	10,9	72,2
Plurisanité	25 259	126		25 385	-0,6	-0,6	68,8
Total disciplines de santé	47 217	186 163	1 564	234 944	4,5	4,5	67,2
Total (2)	961 562	588 624	53 983	1 604 169	0,5	0,6	59,5
Répartition (en %)	59,9	36,7	3,4	100,0			
Part des femmes (en %)	58,8	61,7	48,9	59,5			

RERS 2024, DEPP, SIES

► Champ : France.

1. Les diplômés interdisciplinaires sont les DU Pareo (passport vers la réussite et l'orientation).
2. Le total global inclut les inscriptions dans des diplômes paramédicaux hors diplôme d'Etat d'infirmiers de grade licence ; 25 751 inscriptions sont concernées, en hausse de 6,7 % sur un an (l'universitarisation de ces formations se poursuit et prend de l'ampleur avec l'apparition de certaines d'entre elles sur la plateforme Parcoursup) ; en incluant le DE Infirmier grade licence, 107 500 inscriptions sont couvertes par ces diplômés (en hausse de 2,1 % sur un an).
3. Les effectifs de 2023-2024 ne tiennent pas compte de l'IUT de Tarbes qui sort du périmètre universitaire au sens strict cette année. Ils ne sont pas pris en compte pour les évolutions.

3 Évolution par cursus des effectifs universitaires, périmètre historique, hors inscriptions simultanées université-CPGE

	2011 (1)	2015	2016	2017	2018	2019	2020 (7)	2021	2022	2023	Évolution 2022/2023 (%) (2)
DUT/BUT	115 014	116 183	116 551	116 751	119 661	120 551	120 930	115 056	107 256	143 123	34,7
Licence professionnelle	50 602	52 441	52 731	52 497	51 973	52 103	51 862	52 014	48 208	26 454	-44,8
Licence générale	572 175	636 720	648 672	666 548	689 140	708 586	747 950	751 044	714 428	701 606	-1,8
dont L.A.S							13 496	19 877	23 945	26 766	11,8
PACES + PASS (3)	53 403	57 730	57 130	57 799	57 150	55 252	42 303	27 207	25 327	25 179	-0,6
Santé (4)	7 934	8 896	10 650	6 754	7 101	7 215	7 036	7 565	7 942	8 474	6,7
Autres formations	53 794	54 349	53 814	52 554	53 229	53 758	44 013	50 542	55 665	56 726	1,9
Total cursus licence	852 922	926 319	939 548	952 903	978 254	997 465	1 014 094	1 003 428	958 826	961 562	0,4
Master LMD	305 720	329 311	333 359	327 682	327 135	325 756	328 282	328 805	307 806	308 168	0,1
dont MEEF (5)		55 009	57 606	57 923	56 288	54 326	53 145	53 344	44 391	43 493	-2,0
Formations d'ingénieurs (6)	24 659	28 470	29 698	29 857	30 993	31 774	31 157	31 451	31 613	30 370	-3,9
Santé	104 149	117 315	119 645	127 079	131 678	135 155	137 411	143 169	147 693	151 291	2,4
Autres formations	78 414	91 161	88 307	89 405	89 987	90 016	85 104	95 791	98 266	98 795	0,5
Total cursus master	512 942	566 257	571 009	574 023	579 793	582 701	581 954	599 216	585 378	588 624	0,6
Doctorat LMD	62 465	58 435	57 047	56 713	55 648	53 977	52 789	53 290	52 386	52 777	0,7
Autres formations	1 409	1 234	1 250	1 182	1 188	1 207	1 141	980	1 101	1 206	9,5
Total cursus doctorat	63 874	59 669	58 297	57 895	56 836	55 184	53 930	54 270	53 487	53 983	0,9
Ensemble	1 429 738	1 552 245	1 568 854	1 584 821	1 614 883	1 635 350	1 649 978	1 656 914	1 597 691	1 604 169	0,5

RERS 2024, DEPP, SIES

► Champ : France.

1. Données révisées par rapport à l'édition 2012, pour tenir compte de l'université de Lorraine (voir « Population concernée »).
2. Les évolutions sont calculées hors doubles inscriptions université-CPGE (voir « Définitions »). Ces inscriptions n'influent que sur la licence générale, dont l'évolution, doubles inscriptions comprises, est de -1,5%. Au total, toutes inscriptions confondues, l'évolution est de 0,6%. L'IUT de Tarbes, qui sort du périmètre universitaire au sens strict cette année, n'est pas pris en compte en 2022 pour calculer une évolution à champ constant.
3. La première année commune aux études de santé (PACES) est remplacée à la rentrée 2020 par le PASS (Parcours accès spécifique santé) et les L.A.S (Licences accès santé). Il y a encore des inscriptions en PACES en 2020-2021 (redoublements).
4. Depuis la création de la Paces (année universitaire 2010-2011), la santé comporte les effectifs des diplômés universitaires ou des formations de santé autres que médecine-odontologie-pharmacie-maïeutique dont les formations paramédicales hors formations d'infirmier de grade licence (cf. tableau 1).
5. En 2006-2007 les IUFM étaient indépendants des universités. Ils leur ont été rattachés progressivement en 2008 et 2009. Entre 2010 et 2012, les étudiants s'inscrivaient en master à l'université, sans distinction d'une filière spécifique pour l'enseignement. Depuis 2013, les étudiants s'inscrivent en master métier de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) dans les Inspé (anciennement Espé), rattachés aux universités.
6. Sont comptabilisées les inscriptions en formations d'ingénieurs classiques, spécialisées et en partenariat. Les cycles préparatoires intégrés (cursus master) ne sont pas pris en compte dans les formations d'ingénieurs, ils sont comptabilisés dans « Autres formations ».
7. En 2020-2021, avec la création ou l'extension des EPE, certaines écoles anciennement internes ou rattachées aux universités sont dorénavant rattachées à un autre établissement (école d'ingénieurs) ; elles sont prises en compte dans les tableaux avec EPE. Cette dynamique diminue mécaniquement les effectifs.

En 2023-2024, 313 600 nouveaux entrants, hors **inscriptions simultanées en CPGE**, sont inscrits dans les **universités de France**, soit un flux en croissance de 1% (1).

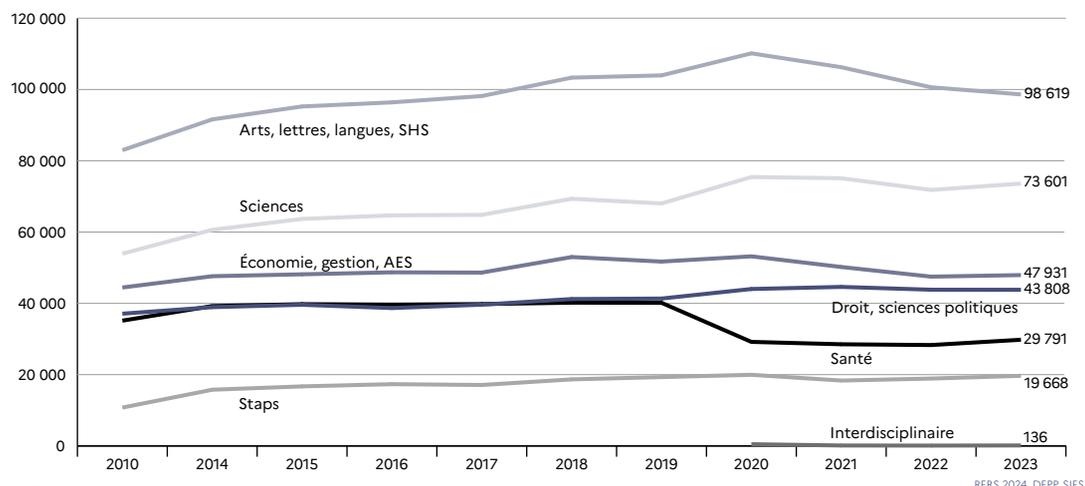
Sur le champ universitaire historique, les disciplines scientifiques sont les plus dynamiques (entre 3 % et 4 % de hausse relativement à 2022-2023), hormis en « plurisciences », discipline généraliste dans laquelle sont inscrits de nombreux élèves de classes préparatoires dans le cadre de conventionnements dont les calendriers varient (2). Les licences accès santé (L.AS) sont des licences de toutes disciplines avec mineure santé permettant de présenter les concours des filières MMOPK. Elles continuent de soutenir les inscriptions en licence, notamment en sciences de la vie. Les effectifs en première année dédiée aux études de santé

(« plurisanté ») se stabilisent. Sept inscriptions sur dix correspondent à des entrées en licence générale, 16 % en BUT et 8 % en **Parcours accès santé spécifique (PASS)** (3).

Les femmes représentent plus des deux tiers des étudiants en droit, en lettres et dans les formations de santé. Elles restent minoritaires en Staps (30,6%) et en BUT (39,4%) et représentent la moitié des étudiants en sciences (51,2%).

Les néo-bacheliers représentent 85,0 % des néo-entrants. Parmi ces étudiants, 82 % sont des bacheliers généraux, 15 % ont un baccalauréat technologique et 3 % un baccalauréat professionnel.

1 Nombre de nouveaux entrants à l'université par discipline, périmètre universitaire strict, hors inscriptions simultanées université-CPGE



► Champ : France.

RERS 2024, DEPP, SIES

Précisions

MMOPK – Médecine, maïeutique, odontologie, pharmacie, kinésithérapie.

Population concernée – Étudiants s'inscrivant pour la première fois en première année de cursus licence à l'université (capacité en droit et DAEU exclus), qu'ils soient nouveaux bacheliers ou non. Les inscriptions comptabilisées excluent, pour tous millésimes, les inscriptions simultanées à l'université et en CPGE.

BUT, CPGE, cursus licence, DUT, nouveau bachelier, Paces – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Notes flash du SIES : 24.15 ; 24.13 ; 24.12.

2 Nombre de nouveaux entrants à l'université par discipline, périmètre universitaire strict, hors inscriptions simultanées université-CPGE

Disciplines	2010	2014 (1)	2019	2020	2021	2022	2023	Variation 2022/2023 hors CPGE (2) (%)	Variation 2022/2023 y.c. CPGE (2) (%)
Droit, sciences politiques	37 098	38 927	41 347	44 028	44 617	43 825	43 808	0,0	0,0
Sciences économiques, gestion	34 303	36 783	40 450	40 329	39 456	38 322	38 604	1,4	2,4
AES	10 142	10 822	9 673	11 122	9 056	8 355	8 505	1,8	2,0
Pluridroit, sciences économiques, AES		10	1 597	1 740	1 691	817	822	0,6	1,1
Total économie, gestion, AES	44 445	47 615	51 720	53 191	50 203	47 494	47 931	1,4	2,3
Lettres, sciences du langage	16 652	17 347	19 699	20 125	19 915	20 097	19 951	-0,7	-0,7
Langues	26 622	29 257	30 910	32 763	29 380	27 802	26 662	-4,1	-4,1
Sciences humaines et sociales	38 800	43 646	51 137	55 053	54 741	49 969	49 509	-0,8	-0,5
Plurilettrés, langues, sciences humaines	889	1 348	2 203	2 197	2 209	2 743	2 497	-9,0	-2,6
Total arts, lettres, langues, SHS	82 963	91 598	103 949	110 138	106 245	100 611	98 619	-1,9	-1,6
Sciences fondamentales et applications	34 064	39 016	47 426	50 152	47 448	44 658	45 832	3,1	1,3
Sciences de la vie, de la santé, de la Terre et de l'Univers	12 547	13 798	14 322	17 946	20 511	21 058	21 917	4,1	3,0
Plurisciences	7 326	7 812	6 278	7 344	7 133	6 101	5 852	-4,1	1,5
Total sciences	53 937	60 626	68 026	75 442	75 092	71 817	73 601	2,8	1,8
Staps	10 759	15 767	19 313	19 956	18 343	18 901	19 668	4,1	4,1
Plurisanité	33 401	37 110	38 049	27 165	25 940	23 944	23 944	0,0	0,0
Médecine-odontologie	1 694	2 096	2 059	2 007	2 016	2 394	2 758	15,2	15,2
Pharmacie	51	31	47	18	564	1 967	3 089	57,0	57,0
Total santé	35 146	39 237	40 155	29 190	28 520	28 305	29 791	5,2	5,3
Interdisciplinaire				489	124	96	136	41,7	40,2
Total	264 348	293 770	324 510	332 434	323 144	311 049	313 554	1,0	1,0

► Champ : France (2).

RERS 2024, DEPP, SIES

1. En 2014, la mise en place du cadre national des formations (CNF) a modifié la répartition disciplinaire des diplômes, empêchant l'interprétation des évolutions par discipline.

Les évolutions par regroupement disciplinaire, en revanche, ne pâtissent pas de la rupture statistique et traduisent de véritables mouvements sur les effectifs.

2. L'IUT de Tarbes sort de l'université cette année, ses effectifs en 2022 ne sont pas pris en compte dans les évolutions pour un champ constant.

Legende : le nombre de nouveaux entrants hors CPGE en sciences de la vie, de la santé, de la Terre et de l'Univers augmente de 4,1% en 2023-2024 par rapport à 2022-2023.

Avec les inscriptions simultanées en CPGE, cette évolution est de +3%.

3 Répartition des nouveaux entrants à l'université en 2023-2024 selon le type de diplôme et la série de baccalauréat, périmètre universitaire strict, hors inscriptions simultanées université-CPGE

Type de diplôme (1)	Bac général		Bac technologique		Bac professionnel		Non-bacheliers	Ensemble	
	Total	dont nouveaux bacheliers	Total	dont nouveaux bacheliers	Total	dont nouveaux bacheliers		Effectifs	Part des femmes (%)
Licence LMD	174 623	163 155	21 947	17 455	10 104	6 673	12 347	219 021	61,8
Droit, sciences politiques	34 616	33 177	3 258	2 812	945	641	1 356	40 175	74,1
Sciences économiques, gestion	14 042	13 299	1 494	1 180	516	347	1 361	17 413	43,8
AES	5 877	5 540	1 519	1 232	720	489	375	8 491	60,2
Pluridroit, sciences économiques, AES	647	598	76	65	31	19	22	776	45,5
Total économie, AES	20 566	19 437	3 089	2 477	1 267	855	1 758	26 680	49,1
Lettres, sciences du langage	13 101	11 686	1 826	1 369	1 311	891	944	17 182	74,1
Langues	18 610	16 995	3 218	2 482	2 076	1 398	1 336	25 240	73,7
Sciences humaines sociales	33 799	30 835	5 018	3 721	2 813	1 755	2 409	44 039	70,4
Plurilettrés, langues, sciences humaines	1 476	1 333	161	108	120	68	54	1 811	71,1
Total arts, lettres, langues, SHS	66 986	60 849	10 223	7 680	6 320	4 112	4 743	88 272	72,1
Sciences fondamentales et application	16 757	15 497	1 084	835	300	168	2 911	21 052	35,2
Sciences de la vie, de la santé, de la Terre et de l'Univers	15 327	14 593	1 596	1 302	620	406	879	18 422	68,1
Plurisciences	4 330	4 050	583	460	158	93	462	5 533	55,6
Total sciences	36 414	34 140	3 263	2 597	1 078	667	4 252	45 007	51,2
Staps	16 041	15 552	2 114	1 889	494	398	238	18 887	30,6
PASS	22 694	22 126	549	491	187	136	507	23 937	69,0
Profession de santé (hors PASS-Paces)	1 679	1 382	387	274	40	11	54	2 160	86,1
BUT	27 277	26 018	20 478	19 549	803	692	1 335	49 893	39,4
Ingénieurs (2)	268	243	23	15				315	30,8
Autres formations	7 597	6 205	2 282	1 473	1 025	510	7 324	18 228	62,8
Total	234 138	219 129	45 666	39 257	12 159	8 022	21 591	313 554	59,0

► Champ : France.

RERS 2024, DEPP, SIES

1. Dans ce tableau, seuls les étudiants préparant une licence LMD sont répartis par discipline. Dans le tableau 2, tous les nouveaux entrants sont répartis en fonction de la discipline, quel que soit le type de diplôme préparé (licence, DUT ou autres). Cela explique les différences d'effectifs avec le tableau 2. Les L.A.S (licences accès santé) sont des licences de toute discipline avec une mineure santé; 13 200 nouveaux entrants sont inscrits dans ces formations.

2. Son comptabilisés les inscriptions en formations d'ingénieurs classiques, spécialisées et en partenariat (FIP). Les cycles préparatoires intégrés ne sont pas pris en compte dans les formations d'ingénieurs, ils sont comptabilisés dans la rubrique « Autres formations ».

En 2023-2024, les étudiants inscrits dans l'enseignement universitaire relèvent de 49 universités, ainsi que de l'université de Lorraine, de l'université Paris Sciences et Lettres, de l'université Grenoble Alpes, de l'Institut national universitaire d'Albi, des instituts d'études politiques de Lyon, Rennes et Lille, des communautés d'universités et établissements (Comue) université Bourgogne-Franche-Comté et université Paris Lumières, ainsi que de 2 grands établissements et 13 établissements expérimentaux (EPE) (1). Ces derniers, créés depuis 2020, sont de grands ensembles de formations universitaires regroupant d'anciennes Comue, des universités et des écoles membres ou composantes. L'ensemble de ces établissements accueille 1 667 400 étudiants, effectif stable cette année, hors inscriptions simultanées à l'université et en CPGE, dont 318 300 néo-entrants en

première année, avec 4 800 étudiants nouvellement inscrits dans les établissements membres ou composantes de ces nouveaux ensembles.

À périmètre historique, soit celui des seules formations universitaires (IUT et écoles d'ingénieurs intégrées ou rattachées inclus), le nombre d'étudiants en France croît modérément cette année (+0,5%) pour atteindre 1 604 200.

Les inscriptions augmentent de plus de 2% dans les académies métropolitaines de Nantes, Toulouse, Versailles et Lyon. Elles restent dynamiques dans plus de deux tiers des académies. Les baisses les plus importantes sont observées dans les académies de Corse, de Nancy-Metz et dans les DROM.

Précisions

Les inscriptions comptabilisées excluent les inscriptions simultanées à l'université et en CPGE, rendues obligatoires par la loi en 2013.

CPGE – Voir « Glossaire ».

Ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Quinze établissements expérimentaux créés ou modifiés depuis janvier 2020 : les effectifs comptabilisés ici ne comportent que les effectifs portés par les composantes des nouveaux établissements qui étaient dans le champ universitaire avant création des EPE pour comparabilité (périmètre strict). Les lignes spécifiques « regroupement d'établissements », en fin de tableau, incluent les établissements membres ou composantes, ainsi que les Inspé (périmètre EPE). Ne sont pas comptabilisés les effectifs des écoles partenaires ou associées. L'université Côte d'Azur remplace la Comue du même nom et l'université de Nice ; l'université Paris Cité remplace les universités Paris V et Paris VII ; l'université Grenoble Alpes remplace l'univer-

sité et la Comue du même nom ; l'université Paris Saclay remplace la Comue du même nom et l'université Paris XI ; l'université polytechnique des Hauts-de-France remplace l'université de Valenciennes ; l'université Paris Sciences et Lettres, la Comue du même nom ; l'université Gustave Eiffel, l'université Marne-la-Vallée. Le contour des EPE a évolué entre 2020 et 2022, un nouvel établissement expérimental s'est créé au 1^{er} janvier 2021 : l'université Clermont Auvergne remplace l'université du même nom. Quatre nouveaux EPE se sont créés au 1^{er} janvier 2022 : l'université de Lille, Nantes université, l'université de Montpellier et l'université Paris Panthéon-Assas. Deux EPE se sont créés au 1^{er} janvier 2023 : université Toulouse Capitole et université de Rennes. L'université Paris Sciences et Lettres et l'université Grenoble Alpes ne sont plus des établissements publics expérimentaux, mais de grands établissements dont les établissements membres et composantes gardent leur personnalité morale. L'université de Mayotte remplace le centre universitaire de formation et de recherche (CUFR) de Mayotte. L'IUT de Tarbes sort de l'université, ses effectifs en 2022 ne sont pas pris en compte dans les évolutions pour un champ constant.

Pour en savoir plus

- Notes flash du SIES : 24.15 ; 24.13 ; 24.12.

1 Population universitaire par établissement et académie en 2023-2024

Universités et académies	Effectifs hors CPGE	Effectifs totaux	Évol. hors CPGE (%) 2022/2023	Nouveaux entrants hors CPGE
Aix-Marseille	64 247	66 679	2,2	12 481
Avignon	6 178	6 264	1,9	1 710
Aix-Marseille (y compris Inspé [1])	73 071	75 589	1,5	14 191
Amiens	26 147	26 801	1,7	6 289
Amiens (y compris Inspé)	27 703	28 357	1,6	6 289
Besançon	20 205	20 814	-0,1	4 336
Comue Université Bourgogne Franche-Comté	1 830	1 830	-8,0	
Besançon (y compris Inspé)	22 853	23 462	-1,0	4 336
Bordeaux	45 356	47 177	0,5	8 890
Bordeaux III	13 948	14 342	-1,4	3 247
Pau	11 826	12 416	-2,3	2 727
Bordeaux (y compris Inspé)	73 191	75 996	-0,6	14 864
Université Clermont Auvergne (2)	29 563	30 620	1,7	6 154
Clermont-Ferrand (y compris Inspé)	30 452	31 509	1,8	6 154
Corse	3 634	3 705	-5,9	979
Corse (y compris Inspé)	3 872	3 943	-6,2	979
Université Gustave Eiffel (2)	11 336	11 595	-2,8	2 293
Paris VIII	21 557	21 635	-1,4	4 065
Paris XII	32 119	32 473	-1,9	7 738
Paris XIII	22 221	22 540	1,3	4 906
Université Paris-Est (5)	648	648	237,5	
Créteil (y compris Inspé)	92 085	93 095	-0,6	19 002
Dijon	26 607	27 991	-0,7	5 733
Dijon (y compris Inspé)	28 008	29 392	-0,6	5 733
Chambéry	13 430	14 018	-0,6	3 312
Université Grenoble Alpes (2)	42 479	44 265	0,6	9 313
Grenoble (y compris Inspé)	57 344	59 718	0,1	12 625
Artois	11 658	11 856	-1,9	2 906
Université Lille (2)	66 951	69 106	-0,7	13 077
Littoral	9 011	9 125	-4,3	2 293
Université Polytechnique des Hauts-de-France (2)	9 802	10 240	0,9	2 739
Institut d'études politiques Lille	1 742	1 742	5,5	178
Lille (y compris Inspé)	102 558	105 463	-1,1	21 193
Limoges	15 830	16 304	1,5	3 375
Limoges (y compris Inspé)	16 305	16 779	1,3	3 375
Lyon I	37 266	39 213	4,3	5 900
Lyon II	25 878	26 535	2,4	5 411
Lyon III	25 096	26 559	0,2	5 185
Saint-Étienne	16 943	17 429	1,2	4 021
Institut d'études politiques Lyon	1 909	1 914	10,6	196
Lyon (y compris Inspé)	110 782	115 340	2,3	20 713
Université Montpellier (2)	42 682	43 899	0,7	9 623
Montpellier III	20 425	20 822	-2,3	4 368
Nîmes	5 383	5 710	-0,2	1 642
Perpignan	7 857	8 084	-2,3	1 845
Montpellier (y compris Inspé)	78 670	80 838	-0,6	14 778
Lorraine	54 406	56 073	-2,7	10 404
Nancy-Metz (y compris Inspé)	56 298	57 965	-2,7	10 404
Angers	26 489	27 025	8,5	6 001
Le Mans	10 961	11 452	11,6	2 827
Nantes Université (2)	34 126	35 758	-1,4	6 942
Nantes (y compris Inspé)	74 548	77 207	4,3	15 770
Université Côte d'Azur (2)	28 183	29 724	-0,9	5 798
Toulon	9 879	10 291	-1,3	2 255
Nice (y compris Inspé)	39 110	41 063	0,9	8 053
Caen	29 607	30 435	4,4	6 405
Le Havre	6 640	6 892	-1,1	1 589
Rouen	29 805	30 671	-1,6	6 436
Normandie (y compris Inspé)	68 544	70 490	0,9	14 430
Orléans	15 712	16 526	-2,7	3 861
Tours	25 133	26 109	3,0	5 361
Orléans-Tours (y compris Inspé)	42 600	44 390	0,7	9 222

Universités et académies	Effectifs hors CPGE	Effectifs totaux	Évol. hors CPGE (%) 2022/2023	Nouveaux entrants hors CPGE
Paris I	40 829	43 926	-1,1	6 023
Université Paris Panthéon Assas (2)	17 794	17 952	-2,4	2 804
Paris III	14 849	15 114	-1,0	2 936
Sorbonne université	46 948	54 536	0,1	7 012
Université Paris Cité (2)	58 165	59 032	-0,1	8 600
Comue Université Paris Lumières	95	95	10,5	
Université Paris Sciences et Lettres (3)	638	638	11,3	234
Paris (y compris Inspé)	181 661	193 636	-0,4	27 609
La Rochelle	7 381	7 542	-4,2	1 787
Poitiers	25 506	26 167	-1,3	5 300
Poitiers (y compris Inspé)	34 346	35 168	-1,6	7 087
Reims	22 846	23 732	1,5	5 144
Reims (y compris Inspé)	23 889	24 775	1,1	5 144
Brest	21 501	22 016	0,9	4 496
Bretagne Sud	9 788	10 173	2,5	2 281
Université Rennes (2)	28 334	29 636	5,3	5 355
Rennes II	20 360	20 697	-2,8	5 146
Institut d'études politiques Rennes	1 308	1 308	-0,7	175
Rennes (y compris Inspé)	83 263	85 802	1,4	17 453
Moulhouse	9 979	10 196	2,4	2 269
Strasbourg	49 347	51 018	0,1	8 323
Strasbourg (y compris Inspé)	60 696	62 584	0,2	10 592
Institut national universitaire d'Albi	3 785	4 072	3,2	1 150
Toulouse Capitole (2)	18 021	18 285	6,8	3 365
Toulouse II	26 823	27 346	-0,6	5 683
Toulouse III (4)	28 284	29 000	4,5	5 547
Toulouse (y compris Inspé)	79 502	81 292	2,9	15 745
CY Cergy Paris Université (2)	17 771	18 216	1,1	3 951
Évry-Val-d'Essonne	6 438	6 559	1,7	1 889
Paris X	30 861	32 253	0,8	5 901
Université Paris-Saclay (2)	37 810	40 319	5,3	5 095
Versailles-Saint-Quentin	13 645	14 351	2,8	2 787
Versailles (y compris Inspé)	110 392	115 565	2,4	19 623
Total France hors DROM (y c. Inspé) - périmètre strict	1 571 743	1 629 418	0,5	305 364
Antilles	10 572	10 860	-0,2	2 329
Guayane	2 873	2 895	-6,1	898
Mayotte	1 204	1 204	-11,4	325
La Réunion	15 284	15 476	-1,3	4 638
Total DROM (y compris Inspé)	32 426	32 928	-10,9	8 190
Total France (y compris Inspé) - périmètre strict	1 604 169	1 662 346	0,5	313 554
Total France (y compris Inspé) - périmètre EPE	1 667 430	1 726 543		318 313
<i>dont regroupements d'établissements</i>				
CY Cergy Paris Université	23 403	23 848		4 270
Nantes Université	41 134	42 766		7 122
Université Clermont Auvergne	33 922	34 979		6 458
Université Côte d'Azur	29 477	31 018		5 808
Université de Lille	73 819	75 974		13 522
Université de Montpellier	45 447	46 664		6 923
Université Grenoble Alpes	52 363	54 149		9 769
Université Gustave Eiffel	15 168	15 427		2 707
Université Paris Cité	58 165	59 032		8 600
Université Paris Panthéon-Assas	21 587	21 745		3 361
Université Paris-Saclay	47 701	50 210		5 211
Université Paris Sciences et Lettres (3)	18 263	18 764		1 225
Université Polytechnique des Hauts-de-France	12 298	12 736		2 757
Université Rennes	33 124	34 426		5 966
Université Toulouse Capitole	20 023	20 722		4 025

RERS 2024, DEPP, SIES

► Champ : France.

1. Les inscriptions dans les Inspé ne sont diffusées qu'au niveau académique.

2. Voir « Précisions ».

3. L'Université Paris Sciences et Lettres et l'Université Grenoble Alpes ne sont plus des établissements publics expérimentaux, mais des grands établissements dont les membres et composantes gardent leur personnalité morale.

4. L'IUT de Tarbes est une composante depuis cette année de la nouvelle université de technologie de Tarbes, qui, au même titre que les autres universités de technologie, n'est pas considérée comme une université. Les évolutions, pour l'université de Toulouse III (qui remonte les effectifs de cet IUT) sont hors IUT de Tarbes.

5. L'université Paris-Est fédère les remontées de doctorants des autres universités de l'académie cette année; ce qui influe sur l'évolution de ses effectifs et des autres universités de l'académie de Créteil qui inscrivait des doctorants auparavant.

Lecture : l'évolution des effectifs hors inscriptions simultanées CPGE-université en France entre 2022-2023 et 2023-2024 est de + 0,5%.

Note : avec la création des EPE/regroupements, certaines écoles anciennement internes aux universités sont maintenant rattachées à un autre établissement (écoles d'ingénieurs et établissements assimilés); elles sont prises en compte dans le périmètre EPE, ainsi que les établissements membres et composantes non universitaires. Pour l'année 2023-2024, aucun nouvel EPE n'a été créé.

En 2023-2024, 143 100 étudiants préparent un **bachelor universitaire de technologie (BUT)**, un diplôme en trois ans créé à la rentrée 2021 (1). L'année 2023-2024 est donc la première année d'existence de la troisième année de cette formation. Ce diplôme remplace le diplôme universitaire de technologie (DUT), qui devient un diplôme intermédiaire à la fin de la deuxième année. Le nombre d'inscriptions à la rentrée 2023 augmente de 34,7%, en raison de l'ouverture de la troisième année du BUT. Les effectifs de nouveaux entrants en première année de préparation de BUT se stabilisent (-0,1%) (2).

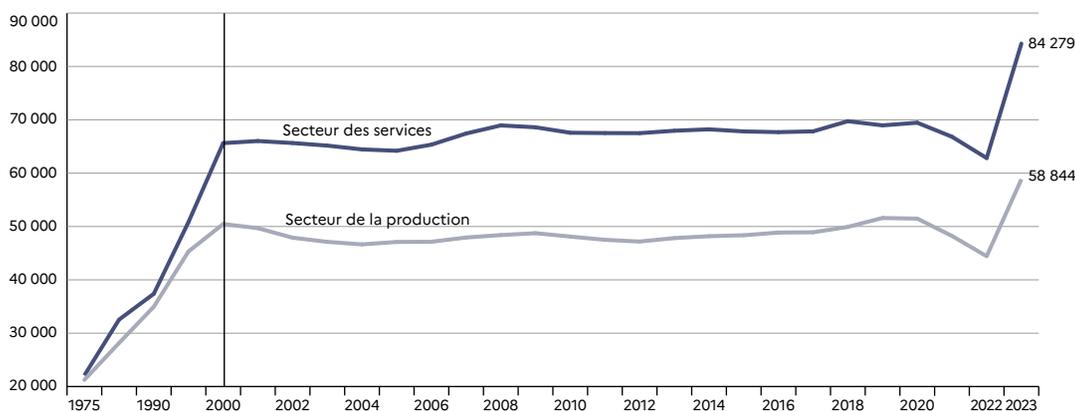
Les bacheliers technologiques, dont l'orientation a été privilégiée dans ces filières, représentent 41,0% des nouveaux entrants, une part en légère baisse (-0,7 point

en un an). La part des bacheliers généraux se stabilise (54,7%; +0,1 point). Les bacheliers professionnels sont peu inscrits en IUT (1,6% parmi les nouveaux entrants).

Six étudiants sur dix préparent un BUT dans le domaine des services (58,9%, +0,3 point par rapport à la rentrée passée) et 41,1% dans le domaine de la production. Dans celui des services, 58,9% des effectifs se concentrent en « techniques de commercialisation » et en « gestion des entreprises et des administrations » (3).

Les femmes restent toujours minoritaires en BUT (40,3% des effectifs), mais leur part est en hausse, avec +0,6 point sur un an.

1 Évolution du nombre d'étudiants préparant un BUT ou un DUT



► Champ : France.

RERS 2024, DEPP, SIES

Note : pour les années antérieures à 2000, les données sont hors formation continue et ne sont pas annuelles. Pour les années de 2010 à 2020 : les inscriptions sont comptabilisées hors inscriptions simultanées université-CPGE. À partir de 2019, le diplôme « statistique et informatique décisionnelle » est comptabilisé dans le secteur de la production.

Précisions

Population concernée – Étudiants inscrits en IUT en préparation du BUT/DUT. Toutes les formes d'enseignement (formation initiale, continue, en alternance, etc.) sont prises en compte.

BUT, DUT, IUT – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Notes flash du SIES : 24.12; 24.13; 24.15.

2 Origine scolaire des étudiants nouveaux entrants (1) en première année de BUT en 2023-2024, en %

	Domaines de spécialité		Total	Rappel 2022-2023
	Production	Services		
Baccalauréats généraux	59,8	51,2	54,7	54,6
Nouveau baccalauréat général	59,3	50,9	54,3	53,7
S	0,2	0,1	0,1	0,5
ES	0,0	0,1	0,0	0,2
L	0,2	0,1	0,1	0,2
Baccalauréats technologiques	34,3	45,7	41,0	41,7
STI2D (2)	25,8	7,5	15,0	15,3
STMG/STG (3)	0,9	36,2	21,8	21,8
Autres	7,5	2,0	4,3	4,6
Baccalauréats professionnels	1,3	1,8	1,6	1,4
Autres origines (4)	4,6	1,3	2,7	2,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectifs d'entrants 2023-2024	20 404	29 489	49 893	50 426
Progression annuelle des entrants (%)	1,1	-0,9	-0,1	-2,4

RERS 2024, DEPP, SIES

► Champ : France.

1. Nouveaux entrants à l'université : voir « Population concernée » de la fiche 7.06.
2. STI2D : sciences et technologies de l'industrie et du développement durable, STI pour les années antérieures à 2013.
3. STMG : sciences et technologies du management et de la gestion ; STG : sciences et techniques de gestion.
4. Capacité en droit, titre étranger admis nationalement en équivalence, titre français admis nationalement en dispense, promotion sociale, validation d'études, d'expériences professionnelles, d'acquis personnels, autres cas.

3 Répartition par spécialité des effectifs préparant un DUT ou un BUT et part des femmes en 2023-2024

Spécialités	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)	Effectifs 2022(1)
Chimie	2 274	1 655	3 929	57,9	2 944
Génie biologique	5 110	2 940	8 050	63,5	6 066
Génie chimique - génie des procédés	555	736	1 291	43,0	1 000
Génie civil - construction durable	1 337	5 391	6 728	19,9	5 028
Génie électrique et informatique industrielle	706	7 857	8 563	8,2	6 610
Génie industriel et maintenance	217	2 250	2 467	8,8	1 831
Génie mécanique et productique	652	8 313	8 965	7,3	6 860
Génie thermique et énergie					12
Hygiène, sécurité, environnement	614	1 592	2 206	27,8	1 617
Mesures physiques	984	3 829	4 813	20,4	3 694
Métiers de la transition et de l'efficacité énergétiques	193	1 912	2 105	9,2	1 578
Packaging, emballage et conditionnement	229	200	429	53,4	294
Qualité, logistique industrielle et organisation	594	1 750	2 344	25,3	1 622
Réseaux et télécommunications	293	3 579	3 872	7,6	2 924
Science des données	438	1 386	1 824	24,0	1 352
Science et génie des matériaux	199	1 059	1 258	15,8	997
Total du secteur de la production	14 395	44 449	58 844	24,5	44 429
Carrières juridiques	2 923	742	3 665	79,8	2 754
Carrières sociales	3 200	814	4 014	79,7	3 000
Gestion administrative et commerciale des organisations	2 047	1 079	3 126	65,5	2 210
Gestion des entreprises et des administrations	12 820	11 146	23 966	53,5	18 359
Gestion logistique et transport					13
Information-communication	3 685	987	4 672	78,9	3 289
Informatique	997	9 674	10 671	9,3	8 072
Management de la logistique et des transports	859	2 261	3 120	27,5	2 255
Métiers du multimédia et de l'internet	1 786	3 574	5 360	33,3	4 025
Techniques de commercialisation	14 901	10 784	25 685	58,0	18 850
Total du secteur des services	43 218	41 061	84 279	51,3	62 827
Ensemble	57 613	85 510	143 123	40,3	107 256
Rappel 2022-2023	60 813	86 324	147 137	39,6	

RERS 2024, DEPP, SIES

► Champ : France.

1. Les données 2022-2023 comportent l'IUT de Tarbes qui est sorti du champ universitaire au 1^{er} janvier 2024 et n'est donc pas inclus dans les données 2023-2024.

Note : ne sont pas mentionnés les effectifs inscrits en formations post-DUT et en licences professionnelles. Les effectifs prennent en compte toutes les formes d'enseignement (formation initiale, continue, en alternance, etc.).

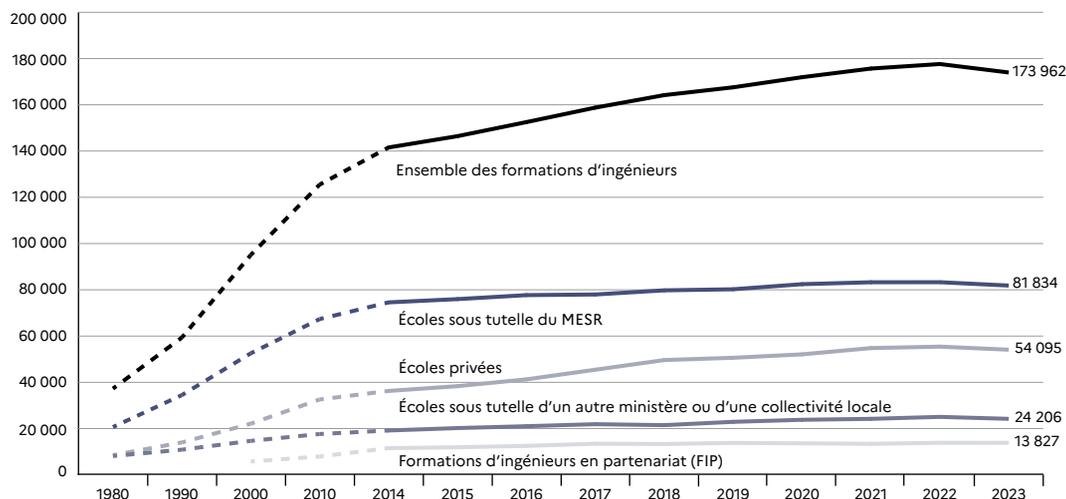
En 2023-2024, 173 900 étudiants suivent une formation d'ingénieur, soit 2,1% de moins qu'en 2022-2023 (1). Les effectifs des écoles sous tutelle du MESR diminuent de 1,7%. Les inscriptions dans les **formations d'ingénieurs en partenariat (FIP)** sont stables (2).

La diminution des effectifs est due à la forte baisse du nombre de nouveaux entrants en première année du cycle ingénieur (-11,5% en un an), et plus particulièrement à celle des titulaires d'un **DUT** ou **BTS**, dont la part passe de 17,6% à 10,7%, soit -6,9 points (4). En effet, la mise en place du **BUT** à la rentrée 2021 conduit ces étudiants à poursuivre en troisième année en BUT (pour la première cohorte à la rentrée 2023) plutôt que de poursuivre leur cursus dans une **école d'ingénieurs**.

Les **classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE)** restent la principale voie d'intégration des nouveaux entrants (35,7%).

En 2023-2024, les établissements sous tutelle du MESR regroupent la moitié des étudiants ingénieurs : 15,5% dans une école interne ou rattachée à une université, et 31,5% dans une autre école du MESR (3). Les évolutions annuelles selon le type d'écoles s'expliquent en grande partie par la mise en place d'établissements expérimentaux en 2020 et l'évolution de leur contour. La part des étudiantes est de 29,8% parmi les étudiants ingénieurs. Elle est plus élevée dans les écoles publiques, sous tutelle du MESR (30,8%) et d'autres ministères (34,9%) que dans les écoles privées (28,9%).

1 Évolution des effectifs d'étudiants en formations d'ingénieurs



► Champ : France (1).

1. Il n'y a pas d'école d'ingénieurs à Mayotte.

Note : les années jusqu'en 2014 apparaissent en pointillés car elles ne sont pas toutes représentées.

RERS 2024, DEPP, SIES

Précisions

Population concernée – Étudiants inscrits dans une formation menant à un titre d'ingénieur ou d'ingénieur spécialisé, d'une école habilitée à délivrer un diplôme reconnu, quel que soit le régime d'inscription, y compris les formations d'ingénieurs en partenariat. Les étudiants inscrits dans une autre formation (cycle préparatoire intégré, master, doctorat, etc.) ne sont pas comptabilisés, contrairement à la fiche 7.04.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information du SIES : 21.12 ; 16.04.
- Note Flash du SIES : 24.14.

2 Évolution des effectifs d'étudiants en formations d'ingénieurs (1)

Types d'écoles	1980	1990	2000	2010	2019	2020 (2)	2021	2022	2023 (7)	Évolution 2022/2023 (%)	
Écoles sous tutelle du MESR	20 650	34 475	52 537	67 353	80 230	82 435	83 263	83 285	81 834	-1,7	
Écoles internes ou rattachées aux universités (3)(8)	n.d.	12 234	19 887	24 657	30 724	30 534	28 453	28 322	27 045	-4,5	
Autres écoles du MESR	n.d.	22 241	32 650	42 696	49 506	51 901	54 810	54 963	54 789	-0,3	
Écoles sous tutelle d'un autre ministère ou d'une collectivité locale	8 127	10 865	14 670	17 643	22 913	23 791	24 202	25 054	24 206	-3,4	
Agriculture, pêche	2 506	3 078	4 010	4 637	5 275	5 410	5 400	5 833	5 972	2,4	
Défense	2 347	3 238	3 803	4 186	4 656	4 908	4 838	4 899	4 922	0,5	
Industrie	1 083	1 571	3 201	4 226	1 026	1 300	1 063	1 104	935	-15,3	
Mer					591	650	703	728	838	15,1	
Télécommunications	666	1 302	1 760	2 013	27	43	44	75	129	72,0	
Équipement, transport, logement	1 246	1 338	1 509	1 808	2 459	2 382	2 432	2 459	2 419	-1,6	
Santé	25	18	8	23	(4)	(4)	(4)	(4)	(4)	(4)	
Économie et finances (5)					211	8 169	8 350	9 059	9 324	8 260	-11,4
Ville de Paris	254	320	379	539	710	748	663	632	731	15,7	
Écoles privées	8 490	14 002	22 106	32 586	50 615	52 091	54 800	55 434	54 095	-2,4	
Formations d'ingénieurs en partenariat (FIP)	n.d.	n.d.	5 741	7 919	13 789	13 608	13 399	13 850	13 827	-0,2	
Ensemble des formations d'ingénieurs	37 267	59 342	95 054	125 501	167 547	171 925	175 664	177 623	173 962	-2,1	

RERS 2024, DEPP, SIES

► Champ : France (6).

1. Hors cycles préparatoires ingénieurs qui concernent 21 729 étudiants en 2023-2024.

2. Les données d'une école (600 étudiants) en 2020-2021 sont celles de 2019.

3. Depuis 2011-2012, les formations d'ingénieurs de l'université de Lorraine, devenue grand établissement, sont maintenues avec les effectifs des écoles internes aux universités.

4. Depuis 2014-2015, il n'y a pas d'étudiants inscrits en formations d'ingénieurs à l'École des hautes études en santé publique (EHESP).

5. Depuis 2017-2018, toutes les écoles de l'IMT sont sous tutelle du ministère chargé de l'économie.

6. Il n'y a pas d'école d'ingénieurs à Mayotte.

7. En 2023-2024, parmi les 173 962 étudiants en formations d'ingénieurs : 157 216 étudiants sont inscrits en cycle ingénieur (bac +3 à bac +5), 16 314 étudiants sont inscrits en bac +1 et bac +2, dans les deux premières années des formations en 5 ans, et 432 sont inscrits en spécialité (bac +6).

8. Écoles réellement intégrées aux universités (pas au sens des EPE).

3 Répartition des effectifs d'étudiants en formations d'ingénieurs en 2023-2024 (1)

	Nombre d'implantations géographiques	Effectifs en 2023	Répartition en 2023 (%)	Évolution des effectifs 2022/2023	dont étudiantes en 2023	Part des femmes en 2023 (%)	Évolution des effectifs des femmes 2022/2023	
Écoles sous tutelle du MESR	143	81 834	47,0	-1,7	25 187	30,8	-1,8	
Écoles internes ou rattachées aux universités (2)(5)	77	27 045	15,5	-4,5	8 808	17,0	-4,1	
Autres écoles du MESR	66	54 789	31,5	-0,3	16 379	31,6	-0,5	
Universités de technologie	6	6 874	4,0	13,3	1 863	27,1	4,7	
INSA	7	13 908	8,0	-0,9	5 257	37,8	-0,8	
Ensam	8	4 373	2,5	4,0	749	17,1	5,2	
Écoles centrales	7	8 112	4,7	3,5	1 837	22,6	2,5	
Autres écoles	38	21 522	12,3	-5,7	6 673	12,9	-2,9	
Écoles sous tutelle d'un autre ministère ou d'une collectivité locale	43	24 206	13,9	-3,4	8 442	34,9	-1,0	
Agriculture, pêche	12	5 972	3,4	2,4	3 870	64,8	0,5	
Défense	7	4 922	2,8	0,5	941	19,1	2,0	
Industrie	3	935	0,5	-15,3	240	25,7	-7,7	
Mer	3	838	0,5	15,1	135	16,1	22,7	
Télécommunications	1	129	0,1	72,0	31	24,0	47,6	
Équipement, transport, logement	5	2 419	1,4	-1,6	798	33,0	-1,5	
Économie et finances (3)	10	8 260	4,7	-11,4	2 088	25,3	-8,3	
Ville de Paris	2	731	0,4	15,7	339	46,4	21,5	
Écoles privées	101	54 095	31,1	-2,4	15 644	28,9	-1,8	
Formations d'ingénieurs en partenariat (FIP)	87	13 827	7,9	-0,2	2 511	18,2	2,0	
Ensemble des formations d'ingénieurs	374	173 962	100,0	-2,1	51 784	29,8	-1,5	
dont étudiants en cycle ingénieur		292	157 216	90,4		46 715	29,7	-1,5

RERS 2024, DEPP, SIES

► Champ : France (4).

1. Hors cycles préparatoires ingénieurs.

2. Depuis 2011-2012, les formations d'ingénieurs de l'université de Lorraine, devenue grand établissement, sont maintenues avec les effectifs des écoles internes aux universités.

3. Depuis 2017-2018, toutes les écoles de l'IMT sont sous tutelle du ministère chargé de l'économie.

4. Il n'y a pas d'école d'ingénieurs à Mayotte.

5. Écoles réellement intégrées aux universités (pas au sens des EPE).

4 Provenance des nouveaux étudiants inscrits en 1^{re} année du cycle d'ingénieurs en 2023-2024, en %

Provenance de l'étudiant à l'entrée	CPI (1)	CPGE	Université	DUT-BTS	Autres (2)	Total	Effectifs 2023
Écoles sous tutelle du MESR	27,2	38,0	11,2	11,1	12,5	54,4	22 998
Écoles sous tutelle d'un autre ministère ou d'une collectivité locale	10,4	63,6	5,2	7,1	13,7	14,9	6 290
Écoles privées	49,1	18,1	3,3	11,6	17,9	30,7	12 951
Ensemble	31,4	35,7	7,9	10,7	14,3	100,0	42 239
Rappel 2022	29,0	36,3	7,5	17,6	9,7	100,0	47 745

RERS 2024, DEPP, SIES

► Champ : France.

1. Cycle préparatoire intégré.

2. Essentiellement des étudiants issus d'établissements étrangers et d'autres établissements ou cursus en France.

Lecture : 27,2% des nouveaux étudiants inscrits en première année de cycle d'ingénieurs au sein d'une école sous tutelle du MESR proviennent d'un cycle préparatoire intégré.

À la rentrée 2023, 250 200 étudiants suivent une formation aux métiers du commerce, de la gestion et de la vente dans 393 écoles (1)(2). Les effectifs de ces établissements ont augmenté de 2,2% en un an (3). La progression concerne essentiellement le groupe III (+9,0%), les effectifs du groupe I (+0,7%) et du groupe II (+0,9%) progressant plus faiblement. Par ailleurs, 2,5% des étudiants de ces écoles sont inscrits dans les antennes étrangères des établissements.

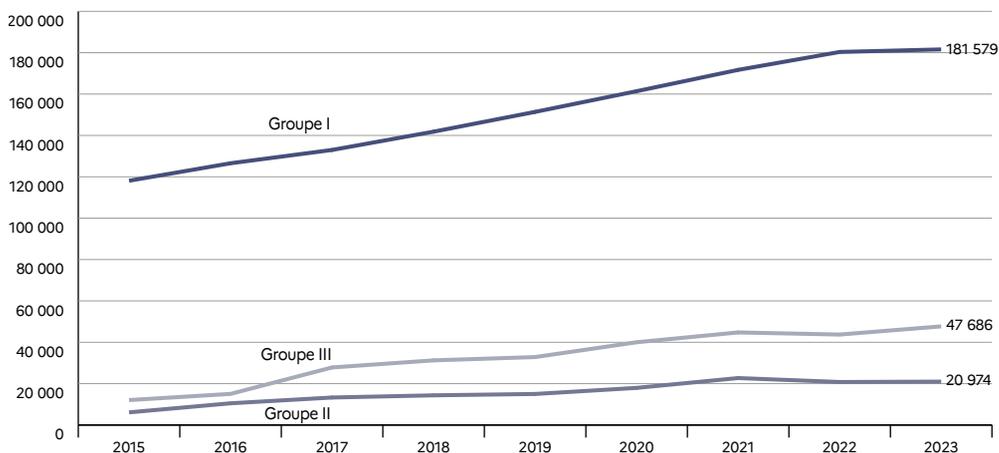
Avec 181 600 étudiants (72,6%), les 130 établissements du groupe I regroupent le plus d'inscrits (4). Au sein de ces écoles, 151 300 étudiants préparent un diplôme visé par le ministère chargé de l'enseignement supérieur. Parmi eux, sept étudiants sur dix suivent une formation délivrant un diplôme de niveau bac +5 conférant le grade de master et 29% sont inscrits dans un diplôme visé

de niveau bac +3 ou +4 (+1 point par rapport à 2022). Les 52 écoles du groupe II comptent 21 000 étudiants en 2023 (8,4% des inscrits), tandis que le groupe III, avec 211 écoles, forme 47 700 étudiants (19,1%).

En 2023, 33 300 étudiants suivent un cursus menant à la délivrance d'un diplôme visé de niveau bac +5 conférant le grade de master (5). Cette inscription se fait le plus souvent à un niveau bac +3 (33,8%) ou bac +4 (36,3%), et les CPGE en constituent la voie d'accès privilégiée (18,3%).

En 2023-2024, la part des femmes est stable dans ces écoles (51,6%). C'est dans le groupe III qu'elles sont proportionnellement les plus nombreuses (57,7%). La part d'étudiants étrangers atteint 25,0% (+2 points par rapport à 2022).

1 Évolution des effectifs étudiants inscrits en écoles de commerce, gestion et vente en fonction de leur groupe (hors BTS, DCG et DSCG)



► Champ : France.

Note : Depuis la collecte 2015-2016, des opérations d'identification d'établissements manquants et d'extension de la couverture du système d'information individualisé ont été mises en œuvre et influent sur les évolutions observées.

RERS 2024, DEPP, SIES

Précisions

Population concernée – Étudiants inscrits en écoles de commerce en France, quel que soit le régime d'inscription, dans une formation autre que préparant au BTS, DCG ou au DSCG. Les inscriptions dans les autres établissements sont exclues, même celles ayant reçu un visa de la CEFDG. Pour 90 établissements des groupes II et III, représentant 3,7% du total des effectifs, seuls les inscrits en formation initiale sous statut scolaire sont comptabilisés.

BTS, DCG, DSCG, instituts universitaires de technologie (IUT), population étudiante, sections de techniciens supérieurs (STS) et assimilés, visa du ministère chargé de l'enseignement supérieur – Voir « Glossaire ».

Groupe I, Groupe II, Groupe III – Voir « Glossaire » à « Écoles de commerce, gestion et vente ».

Pour en savoir plus

- Note d'Information du SIES : 2011.

2 Évolution des effectifs inscrits en école de commerce, gestion et vente (hors BTS, DCG et DSCG) (1)

	2017 (1)	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Effectifs	174 092	187 428	199 225	219 337	239 146	244 865	250 239
dont formation initiale sous statut scolaire	144 758	154 237	158 575	167 076	176 467	165 635	162 344
Évolution annuelle en %	14,5	7,7	6,3	10,1	9,0	2,4	2,2
Nombre d'écoles	308	333	334	352	369	374	393

RERS 2024, DEPP, SIES

► Champ : France (2).

- L'augmentation du nombre d'étudiants résulte pour partie de l'amélioration de la couverture de la collecte.
- Ces données intègrent les antennes étrangères référencées d'établissements implantés en France. En 2023-2024, ce sont ainsi 6 300 étudiants qui y sont inscrits, soit 2,5% de l'ensemble.

3 Évolution des effectifs et du nombre d'écoles selon le type d'école (1)

Type d'école	2021			2022			2023		
	Effectifs étudiants	Évolution (%)	Nombre d'écoles	Effectifs étudiants	Évolution (%)	Nombre d'écoles	Effectifs étudiants	Évolution (%)	Nombre d'écoles
Groupe I	171 692	6,4	119	180 349	5,0	123	181 579	0,7	130
Groupe II	22 697	26,5	55	20 785	-8,4	59	20 974	0,9	52
Groupe III	44 757	11,9	195	43 731	-2,3	192	47 686	9,0	211
Total	239 146	9,0	369	244 865	2,4	374	250 239	2,2	393

RERS 2024, DEPP, SIES

► Champ : France.

- L'augmentation du nombre d'écoles dans le groupe III résulte de l'amélioration de la couverture de la collecte.
- Lecture :** 250 239 étudiants sont inscrits dans l'une des 393 écoles de commerce recensées en France en 2023, soit 2,2% de plus qu'en 2022.

4 Effectifs selon le type d'école et le type de diplôme préparé en 2023-2024

Type d'école/ type de diplôme préparé	Nombre d'écoles	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)	Part des étrangers (%)	Part des étrangers hors antennes à l'étranger (%) (1)	Rappel 2022	Évolution 2022/2023 (%)
Groupe I	130	89 715	91 864	181 579	49,4	26,2	25,2	180 349	0,7
dont diplômes visés :		73 423	77 894	151 317	48,5	24,3	23,2	148 958	1,6
de niveau bac +3		12 468	13 141	25 609	48,7	27,8	26,3	24 311	5,3
de niveau bac +4		9 370	9 202	18 572	50,5	29,0	22,8	17 029	9,1
de niveau bac +5		693	1 058	1 751	39,6	19,0	19,0	2 188	-20,0
de niveau bac +5 grade master		50 892	54 493	105 385	48,3	22,6	22,6	105 430	0,0
Groupe II	52	11 842	9 132	20 974	56,5	31,3	25,7	20 785	0,9
Groupe III	211	27 505	20 181	47 686	57,7	17,7	17,7	43 731	9,0
Total	393	129 062	121 177	250 239	51,6	25,0	23,8	244 865	2,2

RERS 2024, DEPP, SIES

► Champ : France.

- La part des étrangers peut varier fortement selon l'existence à l'étranger d'antennes d'établissements français et le volume d'étudiants concernés ; c'est en particulier le cas pour les écoles du groupe II.

5 Origine scolaire des nouveaux inscrits dans un diplôme visé de niveau bac +5 conférant le grade de master en 2023-2024 selon le niveau d'inscription dans le diplôme, en %

Niveau d'inscription en 2023	Origine scolaire							Total	Effectifs	Répartition (%)
	Terminale	CPGE	Université (1)	STS-IUT	École de commerce, gestion	Autres (2)	Origine inconnue			
Bac +1	79,2	0,3	9,9	0,3	1,0	8,5	0,8	100,0	5 351	16,1
Bac +2	0,0	35,0	9,8	5,5	16,7	32,8	0,1	100,0	1 559	4,7
Bac +3	0,0	48,6	4,7	4,3	6,2	21,4	14,8	100,0	11 239	33,8
Bac +4	0,0	0,4	13,4	4,5	23,4	48,8	9,6	100,0	12 086	36,3
Bac +5	0,0	0,1	3,4	0,0	9,9	79,5	7,0	100,0	3 056	9,2
Ensemble	12,7	18,3	8,8	3,4	12,4	35,1	9,2	100,0	33 291	100,0
Rappel 2022-2023	13,7	19,7	11,0	5,6	12,7	33,2	4,3	100,0	34 589	100,0

RERS 2024, DEPP, SIES

► Champ : France.

- Licence LMD et master LMD.
- Autres établissements ou cursus en France, scolarisation à l'étranger, reprise d'études. En 2023, 11,6% des nouveaux inscrits en diplôme visé conférant le grade de master sont en situation de reprise d'études, 16,2% arrivent d'un établissement étranger et 5,3% sont issus d'un autre établissement en France.

Lecture : en 2023, 33 291 étudiants se sont inscrits pour la première fois dans un diplôme visé de niveau bac +5 conférant le grade de master proposé par une école de commerce. Dans l'ensemble, 18,3% arrivent à l'issue d'une CPGE. Cette proportion passe à 48,6% parmi les nouveaux entrants au niveau bac +3.

À la rentrée 2023, 82 400 étudiants sont inscrits en **classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE)**, soit une hausse des effectifs de 1,5% par rapport à la rentrée 2022, après deux années de baisse (2). Le nombre d'étudiants est en hausse quelle que soit la filière. La filière littéraire, avec 12 800 inscrits, est celle qui enregistre la plus forte hausse du nombre d'étudiants (+3,3%). La filière économique connaît une hausse des effectifs de 2,7% (18 300 étudiants). La filière scientifique est celle qui accueille le plus d'étudiants (51 200, soit 63% des étudiants en CPGE). L'effectif de cette filière progresse de 0,6%.

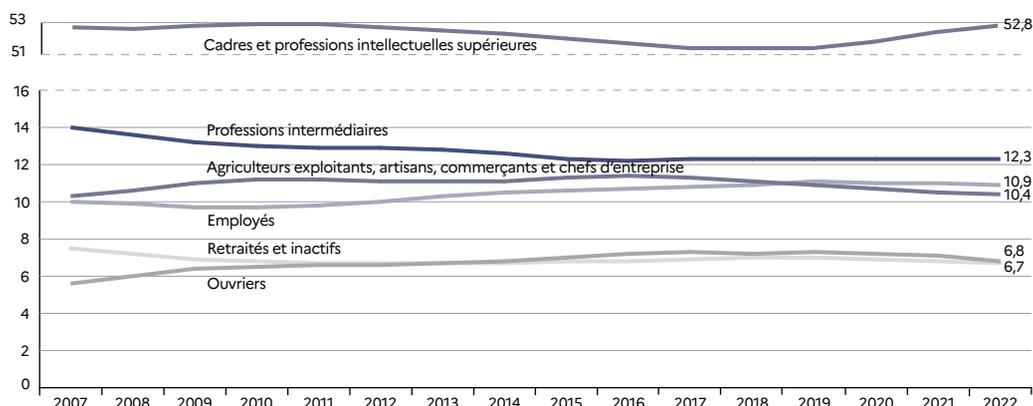
En 2022, les parents référents de 52,8% des étudiants en CPGE sont cadres ou de professions intellectuelles supérieures. Cette part retrouve son niveau atteint

entre 2007 et 2012, à la suite d'une légère baisse observée de 2013 à 2019. Les étudiants issus d'autres catégories sociales demeurent minoritaires dans ces formations (1).

Les femmes représentent 40,2% des inscrits en CPGE à la rentrée 2023 (33 100 étudiantes) (3). Si les femmes représentent la moitié des étudiants en filière économique et commerciale (47,5%), elles sont beaucoup moins représentées dans la filière scientifique (30,2%) et sont surreprésentées dans la filière littéraire (69,7%).

Les bacheliers généraux représentent 91,2% des nouveaux entrants en CPGE. Les bacheliers technologiques sont un peu plus présents dans les filières économiques et commerciales (11,6%) que littéraires (0,1%) (4).

1 Répartition des étudiants selon la catégorie socioprofessionnelle de leur parent référent depuis 2007, en %



► **Champ** : France, Public + Privé sous et hors contrat.

RERS 2024, DEPP, SIES

Note : les résultats sont présentés en moyenne mobile sur trois années. Cela permet de « lisser » une série de valeurs exprimées en fonction du temps (série chronologique). Elle permet d'éliminer les fluctuations les moins significatives. On calcule des moyennes mobiles d'ordre 1, d'ordre 2, d'ordre 3, etc. L'ordre est le nombre de périodes (années, trimestres, mois, etc.) sur lesquelles la moyenne mobile est calculée. Ainsi, une moyenne mobile d'ordre 3 pour une année n , consiste à calculer la valeur moyenne sur trois années : $n - 1$, n et $n + 1$. Par exemple, si en moyenne (mobile d'ordre 3), 12,3% des étudiants en 2021 ont leur parent référent exerçant une profession intermédiaire, cela signifie que la moyenne de la part de ces étudiants sur 2020, 2021 et 2022 est de 12,3%.

Précisions

Population concernée – Les étudiants sous statut scolaire des établissements publics, privés sous contrat et privés hors contrat, en France. Les CPGE intégrées à l'université ne sont pas prises en compte.

Classes préparatoires aux grandes écoles – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Note Flash du SIES : 24.03.

Source

DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat, traitement SIES-MESR.
DGER-MASA, Système d'information du ministère en charge de l'agriculture, traitement SIES-MESR.

2 Évolution des effectifs d'étudiants en CPGE selon la filière

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Filière scientifique	51 202	51 774	53 204	53 681	53 848	53 569	53 482	53 406	52 603	50 897	51 226
Évolution annuelle en %	1,4	1,1	2,8	0,9	0,3	-0,5	-0,2	-0,1	-1,5	-3,2	0,6
Filière économique et commerciale	19 632	19 591	20 010	20 168	20 056	18 971	19 279	19 265	18 392	17 861	18 345
Évolution annuelle en %	1,9	-0,2	2,1	0,8	-0,6	-5,4	1,6	-0,1	-4,5	-2,9	2,7
Filière littéraire	12 591	12 681	12 724	12 624	12 574	12 581	12 309	12 232	12 376	12 406	12 821
Évolution annuelle en %	1,3	0,7	0,3	-0,8	-0,4	0,1	-2,2	-0,6	1,2	0,2	3,3
Total	83 425	84 046	85 938	86 473	86 478	85 121	85 070	84 903	83 371	81 164	82 392
Évolution annuelle en %	1,5	0,7	2,3	0,6	0,0	-1,6	-0,1	-0,2	-1,8	-2,6	1,5

► Champ : France, Public + Privé sous et hors contrat.

RERS 2024, DEPP, SIES

3 Effectifs d'étudiants en CPGE par niveau de formation et par sexe en 2023-2024

	Public			Privé			Public + Privé			Part des femmes (%)
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	
Éducation nationale	27 813	40 181	67 994	4 575	7 921	12 496	32 388	48 102	80 490	40,2
Filière scientifique	13 117	29 929	43 046	1 759	4 983	6 742	14 876	34 912	49 788	29,9
Première année	6 797	14 865	21 662	926	2 504	3 430	7 723	17 369	25 092	30,8
Deuxième année	6 320	15 064	21 384	833	2 479	3 312	7 153	17 543	24 696	29,0
Filière économique et commerciale	6 678	6 961	13 639	1 998	2 465	4 463	8 676	9 426	18 102	47,9
Première année	3 590	3 592	7 182	1 013	1 256	2 269	4 603	4 848	9 451	48,7
Deuxième année	3 088	3 369	6 457	985	1 209	2 194	4 073	4 578	8 651	47,1
Filière littéraire	8 018	3 291	11 309	818	473	1 291	8 836	3 764	12 600	70,1
Première année	4 361	1 659	6 020	467	248	715	4 828	1 907	6 735	71,7
Deuxième année	3 657	1 632	5 289	351	225	576	4 008	1 857	5 865	68,3
Autres ministères	724	1 178	1 902				724	1 178	1 902	38,1
Filière scientifique	581	857	1 438				581	857	1 438	40,4
Première année	200	404	604				200	404	604	33,1
Deuxième année	381	453	834				381	453	834	45,7
Filière économique et commerciale	46	197	243				46	197	243	18,9
Première année	28	98	126				28	98	126	22,2
Deuxième année	18	99	117				18	99	117	15,4
Filière littéraire	97	124	221				97	124	221	43,9
Première année	51	58	109				51	58	109	46,8
Deuxième année	46	66	112				46	66	112	41,1
Total	28 537	41 359	69 896	4 575	7 921	12 496	33 112	49 280	82 392	40,2
Filière scientifique	13 698	30 786	44 484	1 759	4 983	6 742	15 457	35 769	51 226	30,2
Première année	6 997	15 269	22 266	926	2 504	3 430	7 923	17 773	25 696	30,8
Deuxième année	6 701	15 517	22 218	833	2 479	3 312	7 534	17 996	25 530	29,5
Filière économique et commerciale	6 724	7 158	13 882	1 998	2 465	4 463	8 722	9 623	18 345	47,5
Première année	3 618	3 690	7 308	1 013	1 256	2 269	4 631	4 946	9 577	48,4
Deuxième année	3 106	3 468	6 574	985	1 209	2 194	4 091	4 677	8 768	46,7
Filière littéraire	8 115	3 415	11 530	818	473	1 291	8 933	3 888	12 821	69,7
Première année	4 412	1 717	6 129	467	248	715	4 879	1 965	6 844	71,3
Deuxième année	3 703	1 698	5 401	351	225	576	4 054	1 923	5 977	67,8

► Champ : France, Public + Privé sous et hors contrat.

RERS 2024, DEPP, SIES

Note : les formations en CPGE sont proposées dans des établissements qui peuvent être sous tutelle du ministère chargé de l'éducation nationale (qui regroupe ici aussi ceux sous tutelle du ministère chargé de l'enseignement supérieur) ou d'autres ministères tels que celui chargé de l'agriculture ou encore des armées.

4 Origine scolaire des étudiants entrants en CPGE en 2023-2024, en %

	Bac général	Bac techno	Bac pro	Autres origines (1)	Total	Effectif d'entrants 2023-2024	Progression annuelle d'entrants (%)
Filière scientifique	91,7	5,9	0,2	2,2	100,0	25 221	4,2
Filière économique et commerciale	85,4	11,6	0,6	2,4	100,0	9 394	6,1
Filière littéraire	97,8	0,1	0,0	2,2	100,0	6 710	1,3
Total	91,2	6,3	0,3	2,2	100,0	41 325	4,2

► Champ : France, Public + Privé sous et hors contrat.

RERS 2024, DEPP, SIES

1. Université, IUT, vie active, étudiants étrangers et autres.

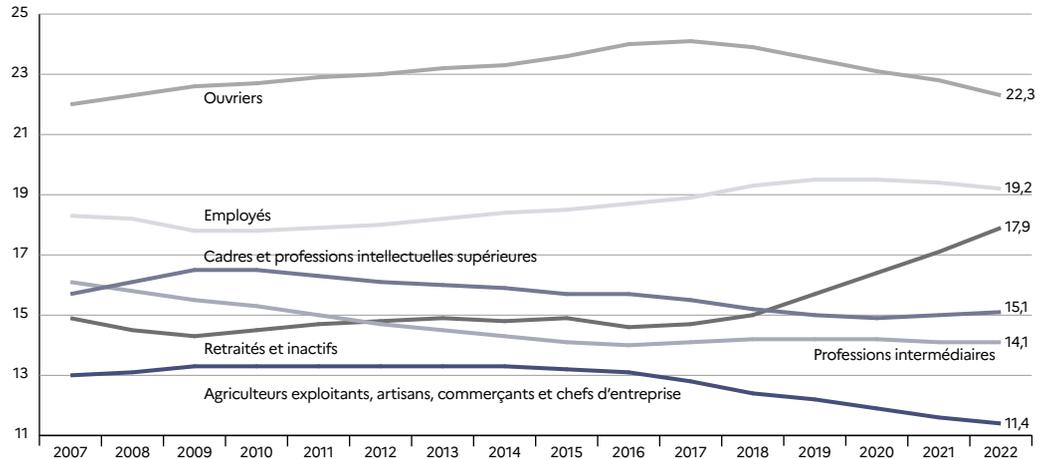
À la rentrée 2023, 219 400 étudiants sont inscrits en **section de technicien supérieur (STS)** sous statut scolaire (2), soit une baisse de 3,7% par rapport à 2022, après une diminution de 9,6% en 2022. La baisse est plus prononcée dans les établissements privés (-6,6%) que dans les établissements publics (-2,5%). Au total, 114 700 étudiants sont entrés pour la première fois en formation de STS sous statut scolaire contre 116 200 à la rentrée 2022 (4). Cette baisse (-1,2%) est fortement liée à la hausse des inscriptions en apprentissage. Le domaine des services est affecté par cette évolution (-1,8%) alors que celui de la production est stable.

Les enfants d'ouvriers représentent 22,3% des inscrits en STS sous statut scolaire en 2022, les enfants d'employés 19,2%, et les enfants de retraités et inactifs

17,9% (1). La part des étudiants en STS issus de parents ouvriers diminue depuis 2018, après une hausse constante entre 2007 et 2018. À l'inverse, les parts des enfants d'employés et de retraités et inactifs sont en hausse. La proportion d'étudiants dont le parent référent exerce une profession intermédiaire est stable depuis 2015, et celle d'enfants de cadre depuis 2018.

À la rentrée 2023, 27,5% des étudiants inscrits en STS suivent leur formation dans un établissement privé, part qui diminue lentement depuis une dizaine d'années (33,5% en 2012). Les étudiantes composent la moitié des effectifs en STS (47,3%) et sont néanmoins plus présentes dans les établissements privés (50,4% des effectifs du privé) que dans les établissements publics (46,1%) (3).

1 Répartition des étudiants selon la catégorie socioprofessionnelle de leur parent référent, en %



► Champ : France (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé sous ou hors contrat, étudiants sous statut scolaire.

Note : les résultats sont présentés en moyenne mobile sur trois années. Cela permet de « lisser » une série de valeurs exprimées en fonction du temps (série chronologique). Elle permet d'éliminer les fluctuations les moins significatives. On calcule des moyennes mobiles d'ordre 1, d'ordre 2, d'ordre 3, etc. L'ordre est le nombre de périodes (années, trimestres, mois, etc.) sur lesquelles la moyenne mobile est calculée. Ainsi, une moyenne mobile d'ordre 3 pour une année n , consiste à calculer la valeur moyenne sur trois années : $n - 1$, n et $n + 1$. Par exemple, si en moyenne (mobile d'ordre 3), 19,2% des étudiants inscrits en STS et assimilés en 2022 ont leur parent référent employé, cela signifie que la moyenne de la part de ces étudiants sur 2021, 2022 et 2023 est de 19,2%.

Précisions

Population concernée – Les étudiants sous statut scolaire des établissements publics, privés sous contrat et privés hors contrat, tous ministères de tutelle, en France.

Brevet de technicien supérieur (BTS), classe de mise à niveau pour le BTS, classe passerelle, DN MADE, sections de techniciens supérieurs (STS) et assimilés – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Note Flash du SIES : 24.04.

Source

Systèmes d'information des ministères chargés de l'éducation nationale, de l'agriculture et de la mer. Traitement SIES-MESR.

2 Évolution des effectifs d'étudiants en STS, classes de mise à niveau pour BTS, DN MADE, classes passerelles et DMA (1)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Public	168 772	170 705	171 062	172 244	172 866	173 016	178 902	179 400	184 596	176 953	163 180	159 057
Évolution annuelle en % (2)	3,1	1,1	0,2	0,7	0,4	0,1	2,5	0,3	2,0	-4,1	-7,8	-2,5
% par rapport à l'effectif total	66,5	67,0	67,0	67,2	67,2	67,4	68,1	68,3	69,0	70,2	71,6	72,5
Privé	84 957	84 262	84 215	83 926	84 381	83 547	83 724	83 098	82 754	75 088	64 589	60 347
Évolution annuelle en % (2)	3,3	-0,8	-0,1	-0,3	0,5	-1,0	-0,3	-0,7	-0,9	-9,3	-14,0	-6,6
% par rapport à l'effectif total	33,5	33,0	33,0	32,8	32,8	32,6	31,9	31,7	31,0	29,8	28,4	27,5
Public + Privé	253 729	254 967	255 277	256 170	257 247	256 563	262 626	262 498	267 350	252 041	227 769	219 404
Évolution annuelle en % (1) (2)	3,1	0,5	0,1	0,3	0,4	-0,3	1,6	0,0	1,1	-5,7	-9,6	-3,7

RERS 2024, DEPP, SIES

► **Champ :** France, Public + Privé sous ou hors contrat, étudiants sous statut scolaire.

1. Les classes de mise à niveau s'adressent aux étudiants des STS « arts appliqués », « hôtellerie-restauration », « maintenance des systèmes électro-navals » et « pêche et gestion de l'environnement marin » qui ne sont pas titulaires des baccalauréats correspondants. Créées en septembre 2018, les classes passerelles sont destinées aux bacheliers professionnels diplômés en 2018. Elles permettent une remise à niveau en vue d'intégrer une formation en STS.

2. Les évolutions annuelles entre 2018 et 2020 sont calculées à champ constant, hors DN MADE, diplôme de niveau bac +3 créé en 2018 et en fin de montée en charge en 2020.

Lecture : à la rentrée 2023, 159 057 étudiants sont inscrits en STS (et assimilés) dans un établissement public. Cet effectif est en baisse de 2,5% par rapport à celui de 2022. Il représente 72,5% de l'effectif total des STS (et assimilés) de 2023.

3 Effectifs d'étudiants selon la formation et le ministère de tutelle en 2023-2024

	Public			Privé			Public + Privé			Part des femmes (%)
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	
Éducation nationale et Enseignement supérieur	68 980	79 852	148 832	27 859	26 727	54 586	96 839	106 579	203 418	47,6
STS en 1, 2 et 3 ans (1)	68 228	79 279	147 507	27 703	26 562	54 265	95 931	105 841	201 772	47,5
Classes de mise à niveau (2)	550	379	929	119	135	254	669	514	1 183	56,6
Classes passerelles BTS (3)	202	194	396	37	30	67	239	224	463	51,6
Agriculture	4 321	5 598	9 919	2 161	2 945	5 106	6 482	8 543	15 025	43,1
STS en 1, 2 et 3 ans (1)	4 321	5 598	9 919	2 161	2 945	5 106	6 482	8 543	15 025	43,1
Autres ministères	59	247	306	405	250	655	464	497	961	48,3
STS en 1, 2 et 3 ans (1)	59	232	291	385	216	601	444	448	892	49,8
Classes de mise à niveau (2)	0	15	15	20	34	54	20	49	69	29,0
Total	73 360	85 697	159 057	30 425	29 922	60 347	103 785	115 619	219 404	47,3

RERS 2024, DEPP, SIES

► **Champ :** France (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé sous ou hors contrat, étudiants sous statut scolaire.

1. Les DTS sont comptés avec les troisièmes années de STS. C'est également le cas des DMA et DN MADE.

2. Les classes de mise à niveau s'adressent aux étudiants des STS « arts appliqués », « hôtellerie-restauration », « maintenance des systèmes électro-navals » et « pêche et gestion de l'environnement marin » qui ne sont pas titulaires des baccalauréats correspondants.

3. Créées en septembre 2018, les classes passerelles sont destinées aux bacheliers professionnels diplômés en 2018. Elles permettent une remise à niveau en vue d'intégrer une formation en STS.

4 Origine scolaire des nouveaux entrants en première année de STS, classes de mise à niveau pour BTS, DN MADE, classes passerelles et DMA en 2023-2024, en % (1)

Domaines de spécialité	Bac général	Bac technologiques			Bac pro	Autres origines (2)	Total	Effectif d'entrants 2023-2024	Progression annuelle des entrants (%)
		STI2D, STD2A	STMG	Autres					
Disciplinaire (lettres et arts)	39,9	33,3	1,0	1,0	8,9	15,9	100,0	4 118	0,1
Production	12,6	18,7	0,7	9,5	39,4	19,0	100,0	31 734	0,0
Services	19,0	1,8	24,5	4,9	29,6	20,2	100,0	78 890	-1,8
Total	18,0	7,6	17,1	6,0	31,6	19,7	100,0	114 742	-1,2

RERS 2024, DEPP, SIES

► **Champ :** France (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé sous ou hors contrat, étudiants sous statut scolaire.

1. Voir note 1 du tableau 2.

2. Brevet de technicien, université, IUT, vie active, étudiants étrangers et autres.

Lecture : en 2023, 29,6% des étudiants entrant en STS dans le domaine des services ont obtenu un baccalauréat professionnel. Entre les rentrées 2022 et 2023, l'effectif des entrants en STS du domaine des services a diminué de 1,8%.

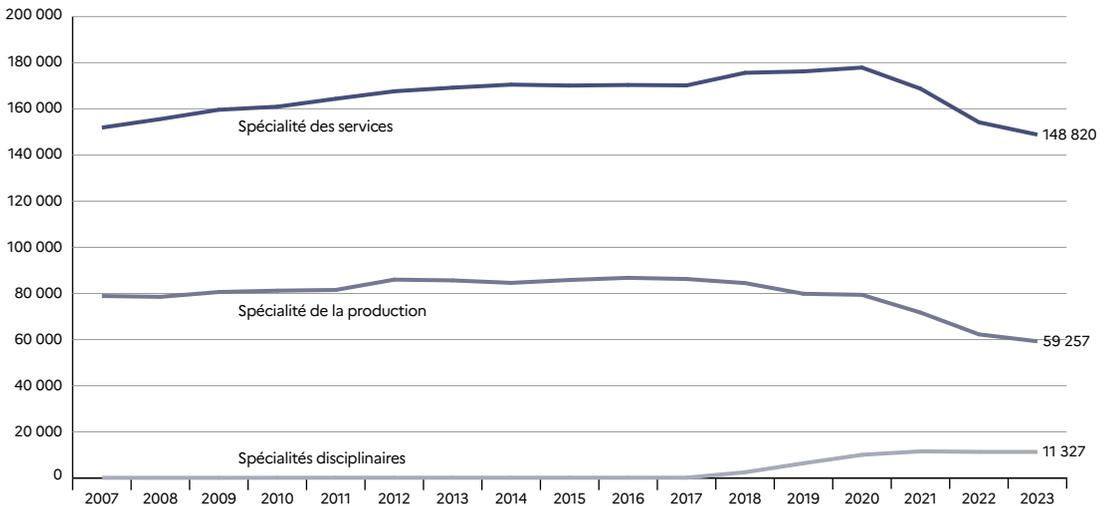
À la rentrée 2023, 219 400 étudiants sous statut scolaire sont inscrits dans une **section de technicien supérieur (STS) ou assimilé (1)**. Cet effectif est en baisse de 3,7% par rapport à la rentrée précédente (-8 400 inscrits) en lien avec le développement de la formation en apprentissage (2).

Les formations dans les spécialités de la production accueillent 59 300 étudiants, en baisse de 4,8% par rapport à la rentrée 2022. Toutes les spécialités de production enregistrent une diminution hormis certaines rares spécialités, notamment celles concernant le bâtiment, le « cuirs et peaux » et les « spécialités pluritechnologiques des transformations ». Les spécialités de services enregistrent une baisse de 3,5% du nombre d'étudiants, notamment dans les « spécialités plurivalentes sanitaires et sociales » (-11,3%) et celle de la « coiffure et esthétique » (-19,0%). Enfin, les effectifs d'étudiants inscrits en spécialités disciplinaires sont stables (11 300).

Les formations dans les spécialités des services accueillent 67,8% des inscrits à la rentrée 2023, contre 27,0% dans les domaines de la production. Les établissements privés scolarisent 27,5% des étudiants contre 28,4% à la rentrée 2022, la baisse du nombre d'inscrits y étant plus prononcée que dans les établissements publics.

Les femmes restent peu nombreuses dans les spécialités de la production (21,7%), à l'exception de quelques spécialités comme celles du textile et de la mode où elles représentent les trois quarts des inscrits. Elles sont majoritaires parmi les effectifs inscrits dans les spécialités des services, notamment dans la coiffure (90,8%), mais sont minoritaires dans les spécialités informatiques (7,6%), de la technique de l'image et du son (37,7%), du transport, de la manutention, du magasinage (21,7%) et de la sécurité des biens et des personnes (34,9%). Enfin, elles représentent 76,2% des inscrits dans les spécialités disciplinaires.

1 Effectifs des étudiants inscrits en STS et assimilés selon la catégorie de spécialité depuis 2007



► Champ : France, Public + Privé sous ou hors contrat, étudiants sous statut scolaire.

RERS 2024, DEPP, SIES

Précisions

Population concernée – Les étudiants sous statut scolaire des établissements publics, privés sous contrat et privés hors contrat, en France.

Brevet de technicien supérieur (BTS) (agricole) et ses spécialités de formation, sections de techniciens supérieurs (STS) et assimilés – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Note Flash du SIES : 24.02.

2 Les étudiants inscrits en STS, classes de mise à niveau pour BTS, DN MADE, classes passerelles et DMA par spécialité de formation en 2023-2024

Groupes de spécialités de formation	Effectifs 2023-2024	Répartition (%)	Part du privé (%)	Part des femmes (%)	Effectifs 2022-2023	Évolution annuelle (%)
133 Musique, arts du spectacle						0,0
134 Autres disciplines artistiques et spécialités artistiques plurivalentes	11 327	5,2	23,9	76,2	11 331	0,0
Total des spécialités disciplinaires	11 327	5,2	23,9	76,2	11 331	0,0
200 Technologies industrielles fondamentales	2 262	1,0	9,2	10,8	2 315	-2,3
201 Technologies de commandes des transformations industrielles	9 650	4,4	17,4	6,3	9 835	-1,9
210 Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture	2 998	1,4	40,1	35,6	3 705	-19,1
211 Productions végétales, cultures spécialisées, protection des cultures	1 647	0,8	25,6	32,7	1 785	-7,7
212 Productions animales, élevages spécialisés, soins aux animaux	1 821	0,8	31,7	63,0	1 977	-7,9
213 Forêts, espaces verts, faune sauvage, pêche	3 285	1,5	39,2	36,4	3 338	-1,6
214 Aménagement paysager, parcs, jardins, espaces verts, terrains de sport	1 239	0,6	25,4	26,4	1 370	-9,6
220 Spécialités pluritechnologiques des transformations	212	0,1	0,0	29,7	205	3,4
221 Agroalimentaire, alimentation, cuisine	3 226	1,5	18,1	60,3	3 492	-7,6
222 Transformations chimiques et apparentées	3 203	1,5	28,1	59,9	3 350	-4,4
223 Métallurgie	1 721	0,8	1,5	7,0	1 826	-5,8
224 Matériaux de construction, verre, céramique	14	0,0	0,0	50,0	16	-12,5
225 Plasturgie, matériaux composites	231	0,1	0,0	6,1	251	-8,0
227 Énergie, génie climatique	2 473	1,1	15,8	3,2	2 558	-3,3
230 Spécialités pluritechnologiques génie civil, construction, bois	3 139	1,4	12,0	20,2	3 301	-4,9
231 Mines et carrières, génie civil, topographie	1 001	0,5	8,5	9,9	1 605	-37,6
232 Bâtiment : construction et couverture	810	0,4	7,2	12,5	359	125,6
233 Bâtiment : finitions	1 062	0,5	16,1	60,4	999	6,3
234 Travail du bois et de l'ameublement	1 003	0,5	10,2	11,1	1 068	-6,1
241 Textile	33	0,0	0,0	75,8	38	-13,2
242 Habillement	1 220	0,6	10,6	89,8	1 213	0,6
243 Cuir et peaux	155	0,1	0,0	74,2	138	12,3
250 Spécialités pluritechnologiques en mécanique-électricité	4 909	2,2	12,9	5,4	5 095	-3,7
252 Moteurs et mécanique auto	2 097	1,0	16,5	3,4	2 227	-5,8
253 Mécanique aéronautique et spatiale	439	0,2	15,3	16,6	432	1,6
254 Structures métalliques	1 248	0,6	7,1	5,3	1 338	-6,7
255 Électricité, électronique	8 159	3,7	9,9	3,7	8 426	-3,2
Total des spécialités de la production	59 257	27,0	17,6	21,7	62 262	-4,8
300 Spécialités plurivalentes des services	1 084	0,5	32,9	62,3	1 180	-8,1
311 Transport, manutention, magasinage	2 112	1,0	18,6	21,7	2 188	-3,5
312 Commerce, vente	45 951	20,9	30,9	47,5	47 042	-2,3
313 Finances, banque, assurances	8 173	3,7	33,3	56,1	8 183	-0,1
314 Comptabilité, gestion	25 774	11,7	24,0	51,9	26 727	-3,6
320 Spécialités plurivalentes de la communication	5 872	2,7	60,0	73,1	6 240	-5,9
322 Techniques de l'imprimerie et de l'édition	863	0,4	8,2	50,8	856	0,8
323 Techniques de l'image et du son, métiers connexes du spectacle	2 537	1,2	39,1	37,7	2 487	2,0
324 Secrétariat, bureautique	9 888	4,5	18,0	72,8	10 494	-5,8
326 Informatique, traitement de l'information, transmission des données	9 598	4,4	35,9	7,6	9 944	-3,5
330 Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales	4 452	2,0	28,5	89,5	5 018	-11,3
331 Santé	6 596	3,0	48,6	73,0	6 907	-4,5
332 Travail social	6 791	3,1	40,5	90,8	7 384	-8,0
334 Accueil, hôtellerie, tourisme	12 715	5,8	29,1	65,3	12 867	-1,2
336 Coiffure, esthétique, autres spécialités des services aux personnes	2 008	0,9	56,9	98,1	2 478	-19,0
343 Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement	1 157	0,5	13,8	28,3	1 228	-5,8
344 Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance	1 075	0,5	28,2	34,9	863	24,6
345 Application des droits et statuts des personnes	2 174	1,0	45,4	83,4	2 090	4,0
Total des spécialités des services	148 820	67,8	31,7	55,3	154 176	-3,5
Ensemble des spécialités	219 404	100,0	27,5	47,3	227 769	-3,7

► **Champ** : France, Public + Privé sous ou hors contrat, étudiants sous statut scolaire.

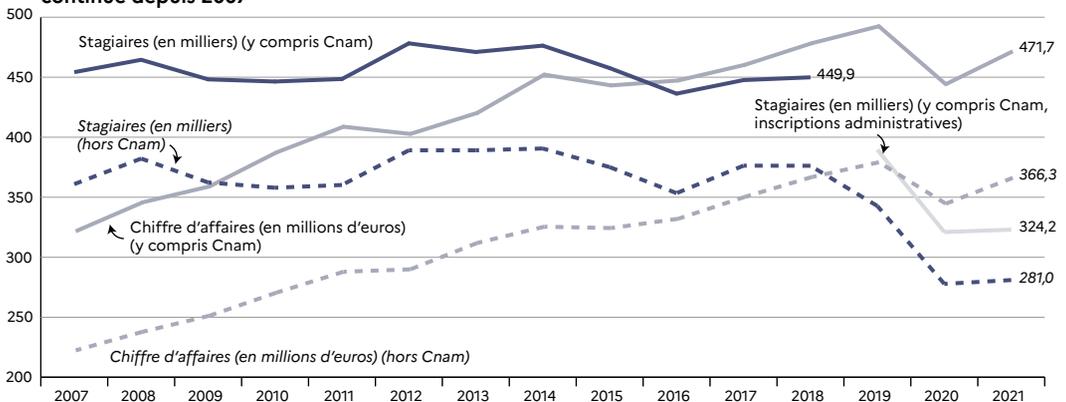
RERS 2024, DEPP, SIES

Lecture : 67,8% des étudiants en STS ou assimilés sont inscrits dans le secteur des spécialités des services. Les établissements privés scolarisent 31,7% d'entre eux. Les femmes représentent 55,3% des étudiants formés dans ce secteur.

En 2021, plus de 323 000 stagiaires suivent une formation continue en université et leurs composantes, en écoles d'ingénieurs et autres établissements ou au Cnam, contre 321 000 en 2020 (1)(2). Cet effectif est cependant en deçà de celui observé deux ans plus tôt (389 600, soit -17,0%) avant la crise sanitaire qui a réduit les activités de formation continue, en université notamment. Ces dernières forment 261 600 stagiaires qui représentent 81% de l'ensemble des stagiaires : 79% sont des salariés (103 200) ou des particuliers (104 200). Ces deux catégories sont également majoritaires dans les écoles d'ingénieurs (75% des 19 400 stagiaires). Elles le sont également au Cnam : 42 000 stagiaires dont un sur deux est salarié et quatre stagiaires sur dix sont des particuliers.

La durée moyenne totale de formation est en baisse dans les écoles d'ingénieurs : de 148 heures de formation suivie en 2020 à 193 heures en 2021. En université, les stagiaires suivent en moyenne 157 heures de formation (-5 heures par rapport à 2020). Le chiffre d'affaires de la formation continue réalisé dans l'ensemble des établissements atteint 471,7 millions d'euros en 2021, en hausse de 5,0% par rapport à 2020, mais inférieur au niveau de 2019 (-4,2%) (3). Les universités représentent 69% du chiffre d'affaires global, avec 327,7 millions d'euros (en baisse de 4,2%). Les écoles d'ingénieurs connaissent la plus forte hausse (+39,7%) et réalisent un chiffre d'affaires de 39,3 millions. Le Cnam représente 23% du total avec un chiffre d'affaires de 105,4 millions d'euros, stable en 2021 et en deçà du niveau de 2019 (113,3 millions).

1 Évolution du chiffre d'affaires, en millions d'euros, et du nombre de stagiaires, en milliers, de la formation continue depuis 2007



► Champ : France (Mayotte à partir de 2015), Public.

Note : rupture de série sur le nombre de stagiaires total à partir de 2019.

Depuis 2019, les données du Cnam concernent seulement les inscriptions administratives dans le centre du lieu de résidence ou principal.

RERS 2024, DEPP, SIES

Précisions

Établissements concernés – Tous les établissements sous tutelle du ministère chargé de l'enseignement supérieur, classés en trois catégories :

- universités : les universités et leurs composantes, les instituts nationaux polytechniques, les universités de technologie et Paris-Dauphine ;
- écoles d'ingénieurs et autres établissements : les écoles d'ingénieurs publiques extérieures aux universités, l'Institut national des langues et civilisations orientales, l'Institut d'études politiques de Paris, les écoles normales supérieures et quelques grands établissements ;
- Cnam.

Les données du Cnam – Depuis 2019, elles font l'objet d'un traitement statistique pour corriger des données de centres régionaux manquants.

Pour en savoir plus

- Note Flash du SIES : 22.35.

Source

SIES-MESR, enquête sur le « Bilan des actions de formation continue réalisées par les établissements publics d'enseignement supérieur ».

2 Répartition des stagiaires, en milliers, et des heures-stagiaires, en millions, par types de dispositifs en 2021

	Universités, INP et UT (1)			Écoles d'ingénieurs et autres établissements (1)		
	Stagiaires (en milliers) (2)	Heures-stagiaires (en millions) (3)	Durée moyenne de formation (en heures)	Stagiaires (en milliers) (2)	Heures-stagiaires (en millions) (3)	Durée moyenne de formation (en heures)
Salariés	103,2	18,2	175,0	9,1	0,9	94,0
Salariés bénéficiant d'un financement par l'employeur	79,8	13,1	162,0	8,3	0,6	69,0
Salariés bénéficiant d'un financement par des fonds mutualisés	23,4	5,1	218,0	0,8	0,3	354,0
Salariés ne bénéficiant pas d'un financement employeur ou fonds mutualisés					0,0	
Personnes en recherche d'emploi aidées	20,5	6,4	313,0	0,4	0,1	363,0
Personnes en recherche d'emploi bénéficiant d'un financement public	17,4	5,7	325,0	0,4	0,1	360,0
Personnes en recherche d'emploi bénéficiant d'un financement par des fonds mutualisés	3,1	0,7	243,0	0,0	0,0	405,0
Personnes en recherche d'emploi ne bénéficiant pas d'un financement public ou fonds mutualisés					0,0	
Particuliers	104,2	12,1	116,0	5,5	1,4	261,0
dont interâges	16,4	0,4	26,0	0,2	0,0	18,0
Autres	33,7	4,4	131,0	4,4	0,4	101,0
Ensemble	261,6	41,1	157,0	19,4	2,9	148,0
Ensemble 2020	262,7	42,7	162,4	15,1	2,9	193,2

	Cnam			Total		
	Stagiaires (en milliers) (2)	Heures-stagiaires (en millions) (3)	Durée moyenne de formation (en heures)	Stagiaires (en milliers) (2)	Heures-stagiaires (en millions) (3)	Durée moyenne de formation (en heures)
Salariés	21,1	4,3	203,2	133,4	23,3	174,6
Salariés bénéficiant d'un financement par l'employeur	7,7	1,8	218,0	95,9	15,5	161,3
Salariés bénéficiant d'un financement par des fonds mutualisés	0,2	0,1	238,4	24,4	5,4	222,9
Salariés ne bénéficiant pas d'un financement employeur ou fonds mutualisés	13,1	2,4	182,2	13,1	2,4	182,2
Personnes en recherche d'emploi aidées	5,4	1,0	148,3	26,3	7,5	286,8
Personnes en recherche d'emploi bénéficiant d'un financement public	0,1	0,0	213,1	17,9	5,8	326,4
Personnes en recherche d'emploi bénéficiant d'un financement par des fonds mutualisés	0,1	0,0	127,0	3,2	0,8	242,9
Personnes en recherche d'emploi ne bénéficiant pas d'un financement public ou fonds mutualisés	5,2	0,9	178,6	5,2	0,9	178,6
Particuliers	15,4	2,8	169,6	125,1	16,3	130,6
dont interâges	0,0	2,8	0,0	16,6	3,2	194,8
Autres	0,0	0,0	0,0	38,2	4,9	127,2
Ensemble	42,0	6,9	187,7	324,2	51,1	157,7
Ensemble 2020	43,2	6,8	157,7	321,0	52,4	163,3

► Champ : France, Public.

1. Voir « Établissements concernés » dans la rubrique « Précisions ».

2. Stagiaires : un stagiaire peut être compté autant de fois que de participations à des actions de formation continue pendant l'année civile. Par ailleurs, depuis 2019, pour les données Cnam, le nombre de stagiaires porte sur les inscriptions administratives (dans un unique centre) et non plus pédagogiques, qui pouvaient concerner plusieurs centres pour un même stagiaire à travers le territoire.

3. Y compris les stages pratiques. Heures-stagiaires = (stagiaires) x (durée en heures des prestations).

RERS 2024, DEPP, SIES

3 Les ressources de la formation continue dans l'enseignement supérieur en 2021, en millions d'euros

	Universités, INP et UT (1)	Part (%)	Écoles d'ingénieurs et autres établissements (1)	Total	Cnam (p)	Total avec Cnam	Part (%)
Entreprises (pour la formation des salariés)	67,9	20,7	13,1	81,0	12,0	93,0	19,7
Organismes paritaires collecteurs ou gestionnaires des fonds de la formation	67,7	20,7	6,9	74,5	11,1	85,6	18,1
Formation à titre individuel et à leurs frais	71,2	21,9	12,2	83,4	26,1	109,5	23,2
Partie restant au stagiaire en complément d'un autre financement	1,4	0,4	0,0	1,4	0,1	1,5	0,3
Total particuliers	72,6	22,3	12,2	84,8	26,1	111,0	23,5
Ensemble des fonds privés	208,2	63,7	32,1	240,3	49,2	289,5	61,4
Pouvoirs publics : État et collectivités territoriales							
pour la formation de leurs agents	26,3	8,0	0,9	27,1	0,3	27,4	5,8
pour la formation de publics spécifiques	28,9	8,8	1,4	30,3	39,1	69,4	14,7
- des instances européennes	0,5	0,1	0,0	0,5	1,2	1,7	0,4
- de l'État	4,0	1,2	0,6	4,6	19,6	24,2	5,1
- des régions	20,7	6,3	0,5	21,2	17,7	38,9	8,3
- Pôle emploi	3,8	1,2	0,3	4,1	0,5	4,6	1,0
Autres ressources publiques	3,0	0,9	2,0	5,0	3,5	8,5	1,8
Ensemble des fonds publics	58,1	17,8	4,3	62,4	42,8	105,2	22,3
Autres ressources	60,7	18,6	2,9	63,6	13,3	76,9	16,3
Total général	327,0	100,0	39,3	366,3	105,4	471,7	100,0
Total général 2020	316,5	100,0	28,1	344,7	104,6	449,2	100,0

► Champ : France, Public.

1. Voir « Établissements concernés » dans la rubrique « Précisions ».

RERS 2024, DEPP, SIES

En 2023-2024, 55,9% des étudiants de l'enseignement supérieur sont des femmes (1). Depuis 1980, le nombre d'étudiantes dépasse celui des étudiants en France. Leur proportion progresse modérément dans l'ensemble mais plus fortement à l'université (respectivement +1,1 et +2,6 points depuis 2013).

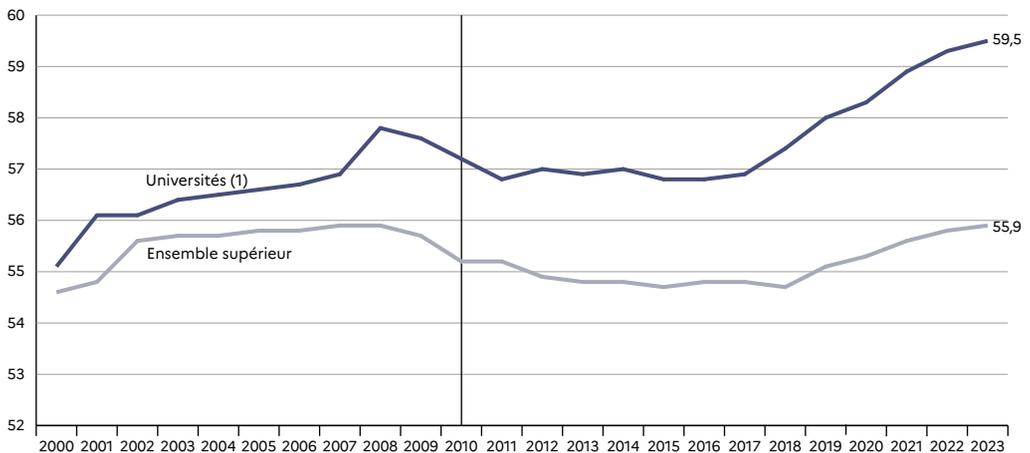
La scolarisation des femmes dans l'enseignement supérieur s'est plus fortement développée que celle des hommes (2). En 2021, le taux de scolarisation des femmes de 17 à 29 ans dans l'enseignement supérieur est plus élevé que celui des hommes, quel que soit l'âge. C'était déjà le cas en 2001, mais les écarts entre les taux de scolarisation se sont creusés pour les 18-25 ans, et réduits pour les 26-29 ans.

La part de femmes varie considérablement selon le type d'études (3). Les femmes sont largement majoritaires

dans les formations paramédicales ou sociales (83,7%). Elles sont minoritaires en CPGE (40,2%), en BUT (40,3%), et en sciences (29,8% des effectifs des formations d'ingénieurs). En STS par apprentissage, leur part a fortement progressé en 10 ans (+8,8 points, atteignant 44,8%).

Ces disparités se retrouvent à l'université, où les femmes représentent 59,5% de la population étudiante. C'est dans les disciplines littéraires que la part des femmes est la plus élevée, en particulier en « langues, lettres et sciences humaines » (70,9%). Les femmes représentent 67,2% des étudiants de médecine, odontologie, pharmacie. En revanche, elles restent minoritaires dans les autres disciplines scientifiques (44,4%), bien que ce soit dans ces disciplines que leur part a le plus augmenté en 10 ans, gagnant 7,3 points.

1 Évolution de la part des femmes à l'université et dans l'enseignement supérieur, en %



► Champ : France.

1. Y compris les IUT.

Note : depuis 2010, les inscriptions en STS en apprentissage sont prises en compte dans les calculs.

RERS 2024, DEPP, SIES

Précisions

Population concernée – Étudiants inscrits dans un établissement de l'enseignement supérieur (voir fiche 7.01). Les inscriptions comptabilisées excluent les inscriptions simultanées à l'université et en CPGE, rendues obligatoires par la loi en 2013.

Inscriptions simultanées à l'université et en CPGE, PASS – Voir « Glossaire ».

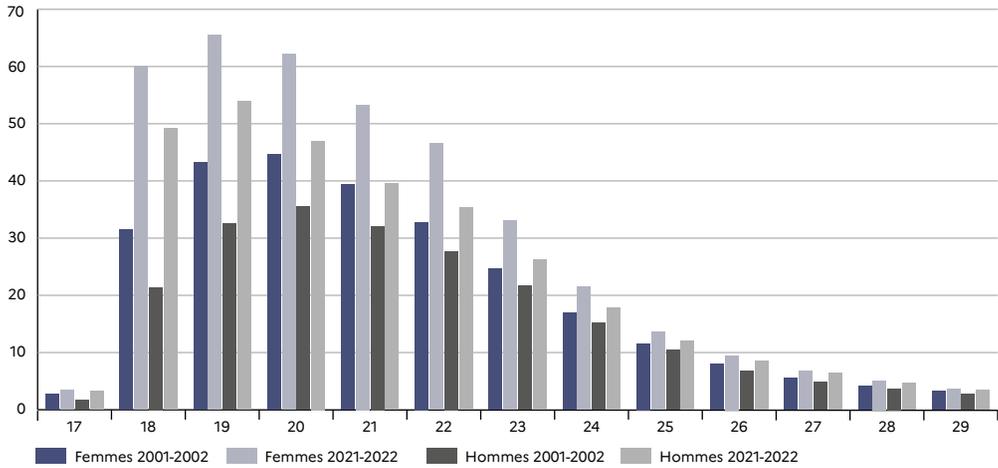
Pour en savoir plus

- Note d'information du SIES : 23.11.

Source

SIES-MESR, système d'information SISE et Scolarité, enquêtes menées par le SIES sur les établissements d'enseignement supérieur, enquêtes sous la responsabilité des ministères chargés de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales et de la culture.

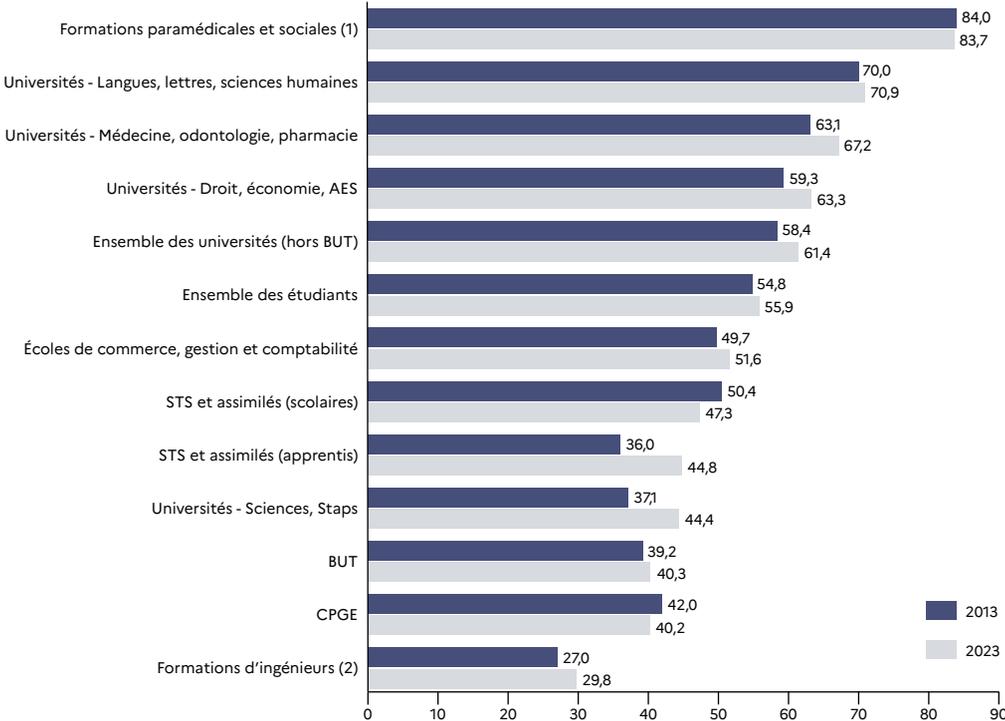
2 Taux de scolarisation des femmes et des hommes dans l'enseignement supérieur par âge, en %



► Champ : France hors DROM pour 2001-2002, France pour 2021-2022.

RERS 2024, DEPP, SIES

3 Part des femmes dans les différentes formations d'enseignement supérieur, en %



► Champ : France.

1. Les dernières données disponibles portent sur 2022-2023.

2. Y compris les formations d'ingénieurs dépendantes des universités, des INP, des universités de technologies et les formations d'ingénieurs en partenariat.

RERS 2024, DEPP, SIES

L'origine sociale des étudiants de nationalité française évolue peu d'une année à l'autre. En 2023-2024, 36,4% ont des parents cadres ou exerçant une profession intellectuelle supérieure, contre 9,6% dont les parents sont ouvriers et 17,7% employés (1).

Les enfants de cadres représentent 64,9% des étudiants dans les écoles normales supérieures (ENS), 56,9% dans les **formations d'ingénieurs hors université**, 53,7% dans les **classes préparatoires aux grandes écoles** (CPGE) et 49,4% dans les **écoles de commerce**. Les enfants d'ouvriers sont sous-représentés dans la plupart des filières, sauf en **sections de techniciens supérieurs** (STS) (21,6%), dans les écoles paramédicales et sociales (19,0%), et en BUT (11,2%). La part des enfants d'artisans, commerçants, chefs d'entreprise

ou exploitants agricoles est plus élevée parmi les étudiants des écoles de commerce (16,9%). Enfin, dans les écoles paramédicales et sociales, les enfants d'employés sont les plus nombreux (30,3%).

À l'**université**, les enfants de cadres et professions intellectuelles supérieures représentent 34,9% des effectifs (2). Ils sont surreprésentés dans les disciplines de santé (48,2%) ainsi que dans les parcours de droit, sciences politiques (38,3%) et de sciences (36,1%). Les études longues à l'université sont plus le fait d'enfants de cadres : leur part passe de 30,7% en cursus licence à 42,2% en cursus doctorat (3). Inversement, les enfants d'ouvriers représentent 10,3% des effectifs en cursus licence et 3,6% en cursus doctorat.

Précisions

L'origine sociale – L'information sur la catégorie socioprofessionnelle n'étant pas disponible pour tous les étudiants étrangers, les résultats ne portent que sur les étudiants de nationalité française. Les pourcentages sont calculés hors étudiants dont l'origine sociale est inconnue pour faciliter les comparaisons entre formations. Les inscriptions comptabilisées excluent les inscriptions simultanées à l'université et en CPGE, ainsi que les STS en apprentissage.

Cursus licence-master-doctorat (LMD), inscriptions simultanées à l'université et CPGE, population étudiante – Voir « Glossaire ».

Source

SIES-MESR, Système d'information SISE et Scolarité, enquêtes menées par le SIES sur les établissements d'enseignement supérieur, enquêtes sous la responsabilité des ministères chargés de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales et de la culture.

1 Origine sociale des étudiants de nationalité française en 2023-2024, en %

	Agriculteurs, artisans, commerçants et chefs d'entreprise	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Retraités et inactifs	Ensemble (1)	Proportion de valeurs manquantes
Universités	8,7	34,9	16,1	18,3	8,7	13,4	100,0	8,7
dont : BUT	9,5	31,0	19,2	20,8	11,2	8,4	100,0	3,8
formations d'ingénieurs (2)	8,5	47,6	16,4	13,3	6,4	7,8	100,0	4,5
autres formations	8,6	35,7	15,7	18,1	8,4	14,1	100,0	9,4
Formations d'ingénieurs hors université (2)	10,8	56,9	11,9	9,8	4,2	6,5	100,0	6,9
STS (scolaires)	11,4	15,9	14,7	19,3	21,6	17,2	100,0	10,0
CPGE et préparations intégrées	10,4	53,7	12,3	10,9	6,4	6,2	100,0	4,7
Écoles de commerce, gestion et comptabilité	16,9	49,4	9,9	12,5	4,6	6,6	100,0	34,7
Établissements privés d'enseignement universitaire	12,3	47,3	12,5	14,1	5,6	8,1	100,0	14,0
Écoles normales supérieures	6,4	64,9	10,1	7,7	2,0	9,0	100,0	5,5
Écoles artistiques, d'architecture et de journalisme	12,9	45,9	15,6	14,8	4,1	6,8	100,0	40,6
Écoles paramédicales et sociales (3)	16,0	23,8	9,2	30,3	19,0	1,7	100,0	0,1
Autres écoles et formations (4)	11,2	48,1	12,5	12,7	5,5	10,0	100,0	32,0
Ensemble des étudiants français (5)	10,4	36,4	14,5	17,7	9,6	11,3	100,0	12,8

RERS 2024, DEPP, SIES

► Champ : France.

- Hors étudiants dont l'origine sociale est inconnue.
- Y compris les formations d'ingénieurs en partenariat.
- Les données concernant les écoles paramédicales et sociales sont celles de 2022-2023.
- Comprend notamment les écoles juridiques et administratives.
- Hors STS en apprentissage.

2 Origine sociale des étudiants de nationalité française dans les universités (1) selon la discipline en 2023-2024, en %

	Agriculteurs, artisans, commerçants et chefs d'entreprise	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Retraités et inactifs	Ensemble (1)	Proportion de valeurs manquantes	Effectifs
Droit sciences politiques	9,8	38,3	14,5	17,9	7,4	12,1	100,0	6,4	187 173
Sciences économiques, gestion	10,8	31,5	15,0	19,9	10,6	12,2	100,0	9,1	146 561
AES	8,3	20,6	14,8	23,1	13,6	19,7	100,0	7,1	21 803
Pluridroit, sciences économiques, AES	10,4	25,1	13,6	20,7	11,6	18,5	100,0	7,8	4 704
Total économie, AES	10,4	30,0	15,0	20,4	11,0	13,3	100,0	8,9	173 068
Arts, lettres, sciences du langage	7,3	31,1	16,8	20,5	8,4	16,1	100,0	11,2	69 463
Langues	7,5	23,6	16,3	24,1	11,5	17,1	100,0	7,3	75 347
Sciences humaines et sociales	7,6	29,3	17,2	19,9	9,3	16,7	100,0	9,3	267 013
Plurillettres, langues, sciences humaines	8,0	33,4	15,5	19,5	7,9	15,7	100,0	9,2	8 534
Total arts, lettres, langues, SHS	7,6	28,6	16,9	20,8	9,5	16,7	100,0	9,3	420 357
Sciences fondamentales et application	8,4	37,3	17,1	17,2	9,1	10,9	100,0	6,6	183 736
Sciences de la nature et de la vie	9,0	34,5	17,7	18,0	8,9	11,8	100,0	6,7	96 656
Plurisciences	8,4	31,0	16,7	19,8	11,1	13,1	100,0	8,3	11 900
Total sciences	8,6	36,1	17,3	17,6	9,1	11,3	100,0	6,7	292 292
Staps	8,4	32,0	20,3	21,4	9,9	8,0	100,0	4,1	56 994
Total disciplines générales	8,7	32,6	16,5	19,4	9,3	13,5	100,0	7,8	1 129 884
Médecine-odontologie	8,5	50,8	13,2	10,4	3,9	13,1	100,0	15,7	157 976
Pharmacie	9,8	39,3	14,7	14,8	8,5	13,0	100,0	11,5	28 957
Plurisanité	9,1	42,6	16,3	15,8	7,7	8,4	100,0	2,7	22 905
Total disciplines de santé	8,8	48,2	13,8	11,7	5,0	12,5	100,0	13,7	209 838
Total	8,7	34,9	16,1	18,3	8,7	13,4	100,0	8,7	1 339 722

RERS 2024, DEPP, SIES

► Champ : France.

- Hors étudiants dont l'origine sociale est inconnue, hors parcours interdisciplinaires.

3 Origine sociale des étudiants de nationalité française dans les universités par sexe et par cursus LMD en 2023-2024, en %

	Cursus licence			Cursus master			Cursus doctorat			Ensemble		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
Agriculteurs	1,3	1,0	1,2	1,6	1,1	1,4	1,2	1,3	1,3	1,4	1,1	1,3
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	7,7	7,5	7,6	7,4	7,1	7,3	6,5	6,3	6,4	7,5	7,3	7,4
Cadres et professions intellectuelles supérieures	28,9	33,2	30,7	41,0	43,8	42,0	41,5	42,8	42,2	33,5	36,9	34,9
Professions intermédiaires	17,0	17,5	17,2	14,3	14,3	14,3	11,8	12,5	12,2	15,9	16,3	16,1
Employés	21,6	19,8	20,9	14,6	13,5	14,2	10,0	10,0	10,0	18,8	17,5	18,3
Ouvriers	10,6	9,8	10,3	6,3	6,0	6,2	3,7	3,6	3,6	8,9	8,4	8,7
Retraités, inactifs	12,9	11,3	12,2	14,9	14,2	14,7	25,3	23,6	24,4	13,9	12,6	13,4
Ensemble (1)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Proportion de valeurs manquantes	7,0	6,2	6,7	12,3	10,9	11,8	14,3	14,5	14,4	9,2	8,1	8,7
Effectifs	485 279	337 649	822 928	304 884	178 326	483 210	16 642	17 221	33 863	806 805	533 196	1 340 001

RERS 2024, DEPP, SIES

► Champ : France.

- Hors étudiants dont l'origine sociale est inconnue.

En 2020-2021, le nombre d'étudiants étrangers en **mobilité diplômante** en France est estimé à 252 900, soit 4% du nombre total des étudiants en mobilité dans le monde (1). Le nombre de ces étudiants est stable par rapport à l'année précédente, malgré des mobilités affectées par la pandémie en 2020. La France occupe la septième place des pays d'accueil des étudiants internationaux derrière les États-Unis, le Royaume-Uni, l'Australie, l'Allemagne, la Russie et le Canada dont les données n'avaient pas été collectées l'an dernier.

En 2020-2021, la France reste au sixième rang des pays d'origine des étudiants en mobilité à l'étranger, devant les États-Unis mais demeurant derrière la Chine, l'Inde, le Vietnam, l'Allemagne et désormais l'Ouzbékistan, dont les étudiants se tournent de plus en plus vers l'étranger chaque année (2). Le nombre d'étudiants français en mobilité internationale est estimé à 105 800, un effectif en baisse de 2,7% par rapport à l'année précédente.

Dans un contexte de crise sanitaire, cette diminution est à mettre en lien avec un arrêt des mobilités en direction de l'Amérique du Nord : le Canada, destination favorite des étudiants français en 2019, descend au troisième rang en 2020 (13 200 étudiants, soit -5 000 par rapport à la rentrée 2019). Les principales destinations des étudiants français à l'étranger sont désormais la Belgique (19 100) et le Royaume-Uni (14 000) (3). La Suisse (12 300) et l'Espagne (10 300) complètent ces cinq destinations privilégiées en 2020-2021, ces dernières attirant à elles seules deux tiers des étudiants français à l'étranger.

La France se distingue par un positionnement relativement stable sur les deux types de mobilités (entrante et sortante) par rapport aux autres pays, avec un flux net de +147 100 étudiants en mobilité internationale, ainsi qu'un nombre de mobilités entrantes stable dans le contexte d'une année 2020-2021 marquée par la pandémie.

Précisions

Population concernée – Estimation des flux d'étudiants en mobilité dans le monde : l'estimation des flux sortants est produite par l'Institut de statistique de l'Unesco (ISU) à partir du nombre d'étudiants français inscrits dans les autres pays. L'année académique $n-n+1$ est indiquée comme l'année $n+1$ sur le site de l'Unesco. À partir de 2017-2018, pour les flux entrants, la France a affiné sa définition d'étudiants internationaux à celle d'étudiants en mobilité diplômante, en conformité avec les préconisations de l'Unesco, ce qui induit une rupture de série cette année-là.

Mobilité diplômante – Voir « Glossaire ».

Source

Unesco-ISU (données extraites le 2 mai 2024 de UIS.stat).

1 Nombre d'étudiants internationaux inscrits par pays d'accueil

Destination (1)	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
États-Unis	784 427	842 384	907 251	971 417	984 898	987 314	976 853	957 475	833 204
Royaume-Uni	416 693	428 724	430 833	432 001	435 734	452 079	489 019	550 877	600 589
Australie	249 868	266 048	294 438	335 512	381 202	444 514	509 160	458 279	378 439
Allemagne	196 619	210 542	228 756	244 575	258 873	311 738	333 233	368 717	376 359
Russie	n.d.	213 347	n.d.	243 752	250 658	262 416	282 922	453 807	321 845
Canada (2)	151 244	164 274	171 603	189 478	209 979	224 548	279 168	323 157	312 630
France	228 639	235 123	239 409	245 349	258 380	229 623	246 378	252 444	252 856
Turquie	54 387	48 183	72 178	87 903	108 076	125 138	154 505	185 047	224 048
Chine	96 409	108 217	123 127	137 527	157 108	178 271	201 177	225 100	221 653
Japon	135 803	132 685	131 980	143 457	164 338	182 748	202 907	222 661	216 241
Autres pays	1 944 006	2 071 842	2 211 346	2 342 322	2 558 704	2 316 890	2 424 022	2 378 791	2 649 624
Pays membres et membres associés de l'Unesco	4 262 935	4 523 958	4 812 188	5 119 101	5 409 216	5 715 280	6 099 343	6 376 355	6 387 488

RERS 2024, DEPP, SIES

- Le concept mesuré et la méthodologie peuvent varier selon les pays (critères retenus pour qualifier les étudiants internationaux, prise en compte ou non des doubles inscriptions, etc.). À partir de 2017-2018, pour les flux entrants, la France a affiné et restreint sa définition d'étudiants internationaux aux seuls étudiants en mobilité diplômante, concept attendu dans les statistiques internationales, occasionnant une rupture de série en 2017-2018.
- Estimation nationale jusqu'à 2015.

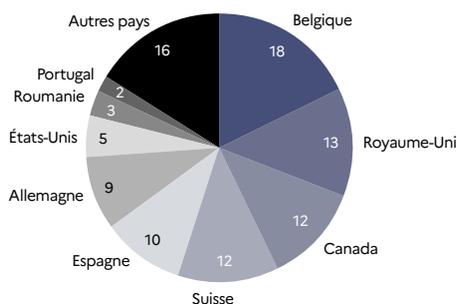
2 Nombre estimé d'étudiants nationaux inscrits à l'étranger par pays d'origine (1)

Origine	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Chine	718 991	769 926	818 571	866 806	928 353	997 618	1 059 984	1 095 780	1 021 303
Inde	190 685	216 008	257 047	305 422	341 521	377 993	460 871	516 693	508 174
Vietnam	55 976	59 451	68 013	82 647	94 611	108 341	125 547	136 101	137 022
Allemagne	120 524	118 512	117 107	118 100	122 977	122 543	122 667	123 534	126 359
Ouzbékistan	20 350	26 119	28 118	32 908	35 033	42 344	52 820	86 248	109 945
France	76 762	82 096	86 699	90 844	94 765	99 572	103 006	108 757	105 790
États-Unis	75 758	78 053	80 614	84 026	86 650	86 059	102 177	108 525	102 691
Syrie	25 081	31 692	38 570	46 734	53 462	64 473	74 775	86 994	99 050
Kazakhstan	54 172	66 998	78 253	90 213	84 859	88 119	89 347	90 338	91 860
République de Corée	113 868	110 112	107 861	105 477	105 453	101 696	101 581	102 078	90 196
Népal	32 168	35 744	40 558	49 468	64 355	82 046	93 358	98 751	88 904
Autres pays	2 759 419	2 910 172	3 068 470	3 227 356	3 373 891	3 544 476	3 713 210	3 822 556	3 906 194
Pays membres et membres associés de l'Unesco	4 262 935	4 523 958	4 812 188	5 119 101	5 409 216	5 715 280	6 099 343	6 376 355	6 387 488

RERS 2024, DEPP, SIES

- L'Institut de statistique de l'Unesco (ISU) estime les flux d'étudiants sortants à partir de la somme des inscrits nationaux dans les autres pays. La fiabilité de l'indicateur dépend de la qualité et du niveau de détail des informations fournies par les pays (critères retenus pour qualifier les étudiants internationaux, prise en compte ou non des doubles inscriptions, etc.) ainsi que du nombre de pays de destination pour lesquels des données sont disponibles. Pour la France, les données transmises par le SIES à l'UOE, en conformité avec leurs préconisations, correspondent au nombre d'étudiants de nationalité étrangère inscrits en France et ayant obtenu leur diplôme d'études secondaires à l'étranger.

3 Répartition estimée des étudiants français inscrits à l'étranger par pays d'accueil en 2020-2021, en % (1)



RERS 2024, DEPP, SIES

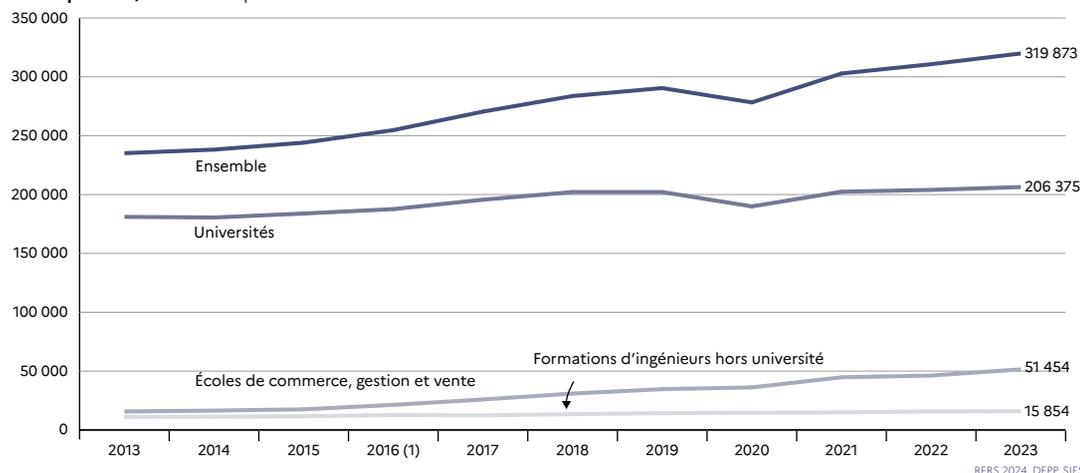
- L'Institut de statistique de l'Unesco (ISU) estime les flux d'étudiants sortants à partir de la somme des inscrits nationaux dans les autres pays. La fiabilité de l'indicateur dépend de la qualité et du niveau de détail des informations fournies par les pays (critères retenus pour qualifier les étudiants internationaux, prise en compte ou non des doubles inscriptions, etc.) ainsi que du nombre de pays de destination pour lesquels des données sont disponibles. Pour la France, les données transmises par le SIES à l'UOE, en conformité avec leurs préconisations, correspondent au nombre d'étudiants de nationalité étrangère inscrits en France et ayant obtenu leur diplôme d'études secondaires à l'étranger.

En 2023-2024, le nombre d'étudiants étrangers en **mobilité internationale** en France est estimé à 319 900, soit 11,5 % des effectifs de l'enseignement supérieur (1) (2). Cet effectif poursuit sa progression régulière (+2,9% en un an, +10,1% par rapport à 2019-2020) après deux rentrées 2020 et 2021 marquées respectivement par une baisse puis un rebond des mobilités en lien avec la crise sanitaire. Les **CPGE**, où la proportion d'étudiants étrangers mobiles est particulièrement faible (2,7% de l'ensemble des étudiants), prennent leur essor cette année (+95,0% d'étudiants mobiles). Les **écoles de commerce, gestion et vente** confortent leur position d'établissements où la proportion d'étudiants mobiles est la plus élevée avec un étudiant sur cinq, contre 12,9% à l'université.

À la rentrée 2023, les **universités** accueillent 64,5% des étudiants étrangers en mobilité internationale – proportion en baisse constante ces dernières années – soit 206 400 étudiants mobiles. Ces étudiants représentent 12,9% des inscrits en **université** (+0,1 point par rapport à 2022-2023). Leur part augmente fortement avec le cursus : 9,9% en licence, 15,5% en master et 35,6% en doctorat (4). Neuf sur dix sont en **mobilité diplômante** (91,2%) (3).

À l'université, un étudiant en mobilité internationale sur six est originaire de l'Union européenne (14,6%), 54,1% sont africains et 19,3% asiatiques. Ces derniers sont particulièrement surreprésentés en cursus doctorat (15,1%, contre 9,3% pour l'ensemble) tandis que 54,7% des étudiants en provenance du Maghreb inscrits à l'université étudient en master.

1 Évolution du nombre estimé d'étudiants étrangers en mobilité internationale inscrits dans l'enseignement supérieur, hors inscriptions simultanées licence-CPGE



► Champ : France.

1. Une part de la hausse observée est liée à une meilleure prise en compte de la totalité du périmètre des écoles de commerce et de la culture à partir de 2017.

Précisions

Population concernée – Étudiants inscrits dans un établissement de l'enseignement supérieur (voir « Glossaire » à « Population étudiante »). Les inscriptions comptabilisées excluent les inscriptions simultanées licence-CPGE, rendues obligatoires par la loi en 2013. Depuis l'édition 2019, la notion d'étudiants étrangers a été affinée par celle d'étudiants internationaux.

Inscriptions simultanées licence-CPGE, établissements expérimentaux, mobilité d'échange, population étudiante – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Notes d'Information du SIES : 24.02; 22.11.

Source

SIES-MESR, Systèmes d'information SISE et Scolarité, enquêtes menées par le SIES sur les établissements d'enseignement supérieur, enquêtes sous la responsabilité des ministères chargés de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales et de la culture.

2 Évolution du nombre estimé d'étudiants étrangers en mobilité internationale inscrits dans l'enseignement supérieur par formation, hors inscriptions simultanées licence-CPGE

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Part du nombre total d'étudiants (%)	Évolution 2022/2023 (%)
Universités	195 600	202 151	202 140	189 935	202 397	203 943	206 375	12,9	1,2
dont : préparation DUT ou BUT	3 976	3 750	3 686	3 194	3 006	3 143	4 480	3,1	42,5
formations d'ingénieurs (1)	4 159	4 342	4 480	4 144	4 213	4 379	4 447	14,6	1,6
Formations d'ingénieurs hors université (1)	12 371	13 379	14 226	14 588	14 922	15 688	15 854	11,0	1,1
Écoles de commerce, gestion et vente	25 860	30 907	34 653	36 125	44 726	46 204	51 454	20,6	11,4
Écoles artistiques, d'architecture et de journalisme (2)	8 240	8 308	9 026	8 750	8 499	9 395	9 061	9,3	-3,6
STS et assimilés	2 277	2 620	2 415	3 212	4 454	5 089	4 349	2,0	-14,5
CPGE	664	691	586	764	1 051	1 155	2 251	2,7	95,0
Autres écoles et formations (3) (4)	25 451	25 658	27 424	24 904	26 814	29 286	30 528	8,1	4,2
Ensemble	270 463	283 714	290 470	278 278	302 863	310 759	319 873	11,5	2,9
En % du nombre total d'étudiants (5)	10,3	10,6	10,7	10,0	10,8	11,3	11,5		

RERS 2024, DEPP, SIES

► **Champ : France.**

- Y compris les formations d'ingénieurs en partenariat.
- Écoles supérieures artistiques et culturelles, écoles supérieures d'architecture, écoles de journalisme et écoles littéraires.
- Groupe non homogène. Comprend notamment les établissements privés d'enseignement universitaire, les écoles paramédicales et sociales, les ENS, les écoles juridiques et administratives, etc.
- Données 2022-2023 reconduites en 2023-2024 pour les écoles paramédicales et sociales.
- Cette proportion est calculée sur le total d'étudiants hors STS en apprentissage.

3 Effectifs d'étudiants étrangers en mobilité internationale et diplômante estimés sur les champs RERS et UOE sur l'année 2022-2023

	Mobilité internationale	Dont mobilité diplômante	Mobilité internationale champ UOE (1)	Dont mobilité diplômante champ UOE(1)(2)
2022-2023	310 759	284 719	296 385	269 790

RERS 2024, DEPP, SIES

► **Champ : France.**

- Champ UOE (Unesco-OCDE-Eurostat) : formations du cycle court au doctorat excluant les habilitations à diriger des recherches et toutes les inscriptions simultanées entre licence-CPGE et entre l'université et les établissements.
- Cette mesure plus précise sera transmise pour les données 2022-2023 à l'UOE (voir fiche 7.17). Les effectifs du champ UOE des fiches 7.17 et 7.18 ne sont pas comparables.

4 Répartition des étudiants étrangers en mobilité internationale dans les universités par cursus en 2023-2024

	Cursus licence		Cursus master		Cursus doctorat		Total	
	Total	Part des diplômants (%) (1)	Total	Part des diplômants (%)	Total	Part des diplômants (%)	Total	Part des diplômants (%)
Union européenne (UE)	13 626	71,6	12 723	74,4	3 698	95,1	30 047	75,7
Europe hors UE (2)	4 493	84,2	3 141	85,3	874	97,1	8 508	85,9
Afrique hors Maghreb	30 516	98,8	23 675	97,7	3 152	98,0	57 343	98,3
Maghreb	21 435	99,3	29 750	97,2	3 161	95,9	54 346	98,0
Amérique	6 402	79,4	7 419	83,4	2 281	96,6	16 102	83,7
Asie	18 898	83,3	14 828	89,6	6 005	98,2	39 731	87,9
Océanie	148	32,4	102	63,7	21	100,0	271	49,4
Non renseigné	9	88,9	17	100,0	1	100,0	27	96,3
Ensemble	95 527	89,9	91 655	91,4	19 193	97,0	206 375	91,2
En % du nombre d'étudiants	9,9		15,6		35,6		12,9	

RERS 2024, DEPP, SIES

► **Champ : France.**

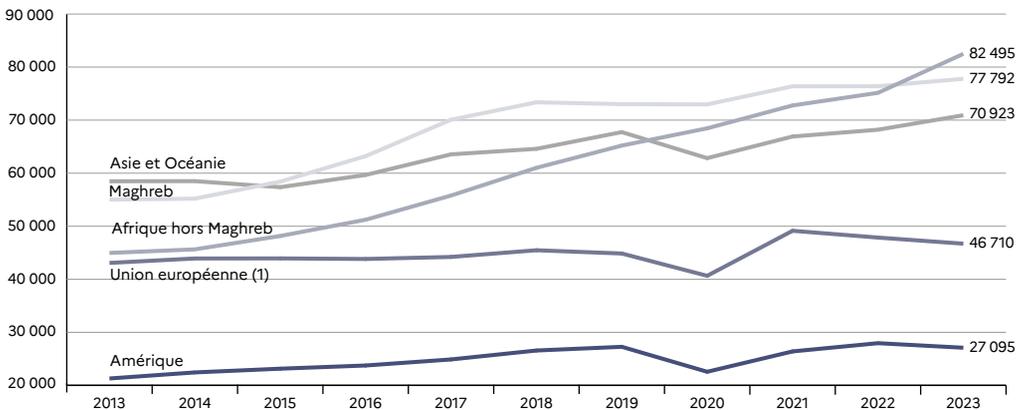
- Part des étudiants venus étudier avec l'intention d'obtenir un diplôme français, ne faisant pas partie d'un programme d'échange type Erasmus.
- Les étudiants originaires du Royaume-Uni sont comptabilisés à partir de la rentrée 2022 dans l'ensemble « Europe hors UE ».

En 2023-2024, le nombre d'étudiants en **mobilité internationale** poursuit sa progression (+2,9%). Si les étudiants originaires d'Amérique et d'Union européenne sont légèrement moins nombreux que l'an dernier (respectivement -3,1% et -2,4%), l'affluence croissante d'étudiants originaires d'Afrique hors Maghreb (82 500, +9,8%) et d'Asie-Océanie (70 900, +4,0%) dope la mobilité entrante de 2023-2024. Le nombre d'étudiants mobiles originaires du Maghreb est stable (77 800) (1). À la rentrée 2023, un étudiant étranger en mobilité internationale sur deux est issu du continent africain, 18,6% d'Europe, 22,2% d'Asie ou d'Océanie et 8,5% du continent américain (2).

En 2023-2024, les étudiants marocains sont les étudiants en mobilité internationale les plus représentés en France

(36 800, -2,4% par rapport à l'année précédente) malgré deux années de baisse consécutives, devant les étudiants algériens (27 500, +6,1%) et chinois (24 200, +6,1%) (3). Les effectifs d'étudiants en provenance du Sénégal et d'Inde enregistrent des progressions importantes (+17,0% et +11,2%) dans des filières différentes : les étudiants sénégalais privilégient l'**université** (74% d'entre eux, contre 65% pour l'ensemble des étudiants étrangers en mobilité internationale), tandis que les étudiants indiens s'inscrivent massivement en **écoles de commerce, gestion et vente** (62%, contre 16% toutes origines confondues). L'**université** (y compris **DUT/BUT** et **formations d'ingénieurs**) reste le lieu de formation privilégié des étudiants en mobilité internationale (choisi par 65% d'entre eux). Les étudiants algériens s'y inscrivent davantage (86% que le reste des étudiants mobiles).

1 Évolution des effectifs des étudiants étrangers en mobilité internationale dans l'enseignement supérieur par zone géographique de nationalité (estimation)



► Champ : France.

1. Les étudiants originaires du Royaume-Uni ne sont plus comptabilisés dans l'ensemble « Union européenne » à partir de la rentrée 2022.

RERS 2024, DEPP, SIES

Précisions

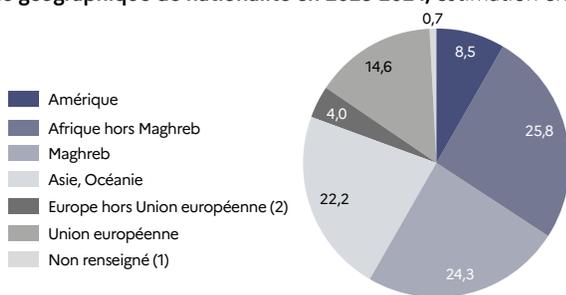
Population concernée – Étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur (voir « Glossaire » à « Population étudiante »). Les inscriptions comptabilisées excluent les inscriptions simultanées licence-CPGE, rendues obligatoires par la loi en 2013. Depuis l'édition 2019, la notion d'étudiants étrangers a été affinée par celle d'étudiants internationaux, ce qui a conduit à estimer certains effectifs en cas d'absence des données nécessaires.

CPGE, écoles de commerce, inscriptions simultanées licence-CPGE, population étudiante, STS – Voir « Glossaire ».

Source

SIES-MESR, Systèmes d'information SISE et Scolarité, enquêtes menées par le SIES sur les établissements d'enseignement supérieur, enquêtes sous la responsabilité des ministères chargés de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales et de la culture.

2 Répartition des étudiants étrangers en mobilité internationale dans l'enseignement supérieur par zone géographique de nationalité en 2023-2024, estimation en %



RERS 2024, DEPP, SIES

► **Champ : France.**

1. Y compris l'ensemble des étudiants en formations paramédicales et sociales et dans les établissements dépendant du ministère chargé de l'agriculture, pour lesquels on ne dispose pas d'information sur la nationalité des étudiants étrangers.
2. Les étudiants originaires du Royaume-Uni sont comptabilisés à partir de la rentrée 2022 dans l'ensemble « Europe hors UE ».

3 Répartition des étudiants étrangers en mobilité internationale dans l'enseignement supérieur par filière de formation en 2023-2024, estimation en %

Origine	Universités (4)	Formations d'ingénieurs hors université (5)	STS et assimilés	CPGE	Écoles de commerce, gestion et vente	Écoles artistiques, d'architecture et de journalisme (6)	Autres écoles de spécialités diverses	Effectifs estimés	Évolution (%) 2022/2023
Allemagne	64	2	0	0	18	3	13	6 993	-3,3
Italie	60	2	0	0	24	3	11	13 280	-2,2
Autres Union européenne (UE) (1)	67	2	0	0	14	4	12	26 436	-2,3
Europe hors UE (1)	67	2	1	0	13	6	11	12 740	1,3
Maroc	59	11	1	2	18	2	6	36 813	-2,4
Algérie	86	1	1	0	6	1	5	27 489	6,1
Tunisie	66	9	0	2	10	2	11	12 445	6,5
Autres Maghreb	73	8	1	2	10	0	7	1 045	-3,3
Sénégal	74	6	5	2	8	0	4	15 227	17,0
Côte d'Ivoire	59	5	2	1	23	1	8	9 184	8,1
Autres Afrique (2)	70	5	3	1	12	1	8	58 084	11,3
Liban	68	6	0	0	13	3	9	10 245	-3,8
Autres Moyen-Orient	79	2	0	0	6	4	8	9 528	-17,6
Chine	46	5	0	0	36	4	9	24 174	6,1
Inde	21	2	0	0	62	3	13	7 344	11,2
Autres Asie	66	3	1	0	14	7	10	19 122	-6,2
Amérique du Sud	61	11	0	0	13	4	10	12 500	-4,2
Amérique du Nord	46	1	0	0	16	7	29	7 809	1,0
Antilles - Amérique centrale	72	2	1	0	13	3	8	6 787	-5,4
Océanie	53	5	1	0	16	5	20	510	27,0
Non renseigné (3)	1	0	18	0	10	0	70	2 119	-19,6
Total	65	5	1	1	16	3	10	319 873	2,9

RERS 2024, DEPP, SIES

► **Champ : France.**

1. Les étudiants originaires du Royaume-Uni sont comptabilisés à partir de la rentrée 2022 dans l'ensemble « Europe hors UE ».
2. Hors étudiants égyptiens comptabilisés dans « Autres Moyen-Orient ».
3. Y compris l'ensemble des étudiants étrangers des formations paramédicales et sociales et établissements dépendant du ministère chargé de l'agriculture, pour lesquels on ne dispose pas d'information sur l'origine des étudiants étrangers.
4. Y compris préparation au DUT/BUT et formations d'ingénieurs des universités.
5. Y compris les formations d'ingénieurs en partenariat.
6. Écoles supérieures artistiques et culturelles, écoles supérieures d'architecture, écoles de journalisme et écoles littéraires.

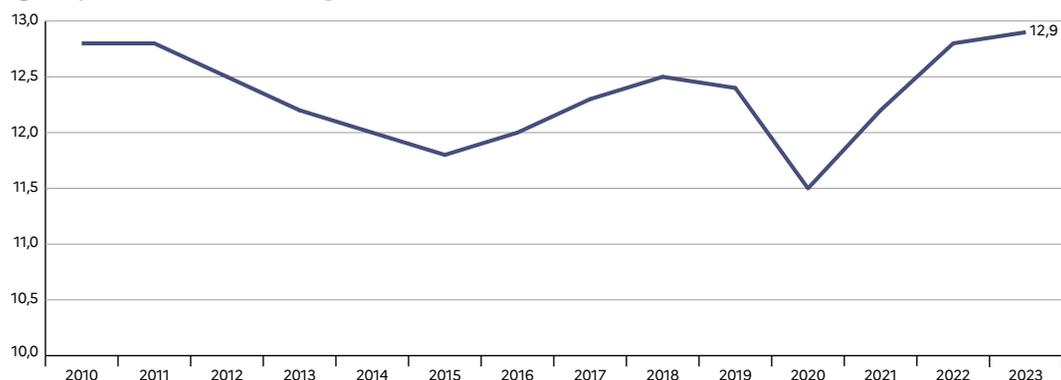
En 2023-2024, 206 400 des 319 300 étudiants en **mobilité internationale** sont inscrits dans les **universités françaises (2)**. Cet effectif universitaire est à peine supérieur au niveau enregistré en 2018 (+2,1% en cinq ans) malgré une dynamique forte dans l'ensemble de l'enseignement supérieur (+12,5% sur la même période). La part des étudiants en mobilité internationale dans les universités est également stable (12,9%) (1). La **mobilité diplômante** concerne 91,2% des étudiants internationaux inscrits à l'université et 98,1% de ceux provenant d'Afrique.

Plus d'un étudiant international sur deux est africain (54,1%) (3). Les continents les plus représentés sont ensuite l'Asie et l'Europe (respectivement 19,3% et 18,7%), suivis par l'Amérique (7,8%). Parmi les étudiants européens, quatre sur cinq sont originaires de l'Union européenne (78%). Les étudiants algériens et marocains sont les plus nombreux (23 700 et 21 600 respectivement) devant les étudiants sénégalais et chinois (11 300 et

11 100). Seuls 1 500 des 7 300 étudiants indiens présents en France s'inscrivent à l'université. Si les étudiants en mobilité diplômante sont largement majoritaires, 84,2% des étudiants arméniens et la moitié des étudiants britanniques sont présents dans le cadre d'un échange. Parmi les étudiants internationaux, 44 100 sont originaires d'un État engagé dans le **processus de Bologne**.

Les étudiants en mobilité, tous continents confondus, se dirigent principalement vers les disciplines scientifiques, hors santé et hors **DUT** (33%), et les disciplines littéraires (29%), avant les disciplines économiques (16%). Les étudiants africains et asiatiques s'inscrivent davantage en sciences (respectivement 38% et 36%), et les étudiants européens et américains en lettres, sciences sociales (respectivement 42% et 48%). Les femmes sont majoritaires (55%) parmi les étudiants en mobilité venant de tous les continents, excepté d'Afrique (49%) notamment subsaharienne.

1 Proportion d'étudiants étrangers en mobilité internationale dans les universités, en %



► Champ : France.

RERS 2024, DEPP, SIES

Précisions

Population concernée – Étudiants inscrits à l'université. Les inscriptions comptabilisées excluent les inscriptions simultanées en licence-CPGE, rendues obligatoires par la loi en 2013. Dans la présente édition, la notion d'étudiants étrangers a été affinée par celle d'étudiants internationaux.

Inscriptions simultanées licence-CPGE, mobilité d'échange, université, CPGE, DUT – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Notes d'Information du SIES : 24.02 ; 22.11.

2 Évolution des effectifs d'étudiants étrangers en mobilité internationale dans les universités (1)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2022
Effectifs d'étudiants en mobilité internationale	182 011	183 777	180 016	181 040	180 506	183 869	187 642	195 600	202 151	202 140	189 935	202 397	203 943	206 375
dont étudiants en mobilité diplômante	166 319	166 930	162 262	163 428	162 680	165 817	170 018	176 152	182 256	181 829	178 019	184 604	186 025	188 220
Variation annuelle (%)		(2),1,0	-2,0	0,6	-0,3	1,9	2,1	4,2	3,3	0,0	-6,0	6,6	0,8	1,2

► Champ : France.

RERS 2024, DEPP, SIES

1. Hors inscriptions simultanées licence-CPGE.

2. L'évolution ne tient pas compte des effectifs 2010-2011 des étudiants de l'Institut national polytechnique de Lorraine qui ne faisait pas partie du champ « Universités » avant la formation de l'université de Lorraine.

3 Répartition des étudiants étrangers en mobilité internationale dans les universités par origine et par discipline en 2023-2024

	Droit	Sciences éco., AES	Lettres, sciences sociales	Sciences et Staps	Médecine, odontologie, pharmacie	DUT ou BUT	Total	Répartition par nationalité (%)	Part des femmes (%)	Part des diplômés (%)
Europe	5 247	4 403	16 237	8 421	3 822	425	38 555	18,7	67,1	77,9
Union européenne	4 360	3 377	11 920	6 703	3 436	251	30 047	14,6	66,0	75,7
dont : Italie	831	877	3 715	1 764	717	48	7 952	3,9	67,0	74,7
Allemagne	952	551	1 898	746	278	50	4 475	2,2	69,0	55,9
Espagne	431	495	1 690	1 175	362	57	4 210	2,0	64,3	74,9
Grèce	475	158	864	1 112	146	6	2 761	1,3	57,5	92,5
Roumanie	381	142	431	265	749	6	1 974	1,0	74,3	89,8
Belgique	212	148	667	299	603	27	1 956	0,9	59,6	86,7
Luxembourg	302	234	372	169	190	17	1 284	0,6	59,7	94,9
Pologne	123	95	451	180	69	8	926	0,4	72,2	68,6
Portugal	123	120	315	226	107	7	898	0,4	64,9	86,6
Europe hors UE (1)	887	1 026	4 317	1 718	386	174	8 508	4,1	70,8	85,9
dont : Ukraine	157	292	1 417	413	72	67	2 418	1,2	73,7	97,5
Russie	177	255	1 093	533	61	10	2 129	1,0	73,2	95,6
Royaume-Uni	162	82	796	144	28	4	1 216	0,6	67,1	50,7
Afrique	10 529	18 883	23 056	42 972	12 881	3 368	111 689	54,1	48,8	98,1
dont : Algérie	488	2 161	6 003	11 737	3 205	133	23 727	11,5	57,8	99,6
Maroc	1 106	4 472	2 397	10 521	2 625	528	21 649	10,5	52,5	96,5
Sénégal	1 257	1 498	3 772	3 499	414	885	11 325	5,5	39,7	99,2
Tunisie	628	1 070	1 228	2 846	2 330	108	8 210	4,0	62,0	97,1
Côte d'Ivoire	1 121	1 313	1 289	1 311	317	106	5 457	2,6	42,3	98,4
Bénin	679	1 056	1 092	1 218	469	108	4 622	2,2	38,1	99,2
Congo	708	647	578	1 380	415	397	4 125	2,0	41,7	99,3
Cameroun	322	558	504	1 454	752	96	3 686	1,8	48,8	97,6
Togo	715	856	776	1 002	244	62	3 655	1,8	37,7	99,0
Madagascar	326	896	607	896	281	185	3 191	1,5	58,9	98,3
Gabon	506	446	833	826	98	196	2 905	1,4	55,7	99,2
Guinée	302	522	268	1 012	238	54	2 396	1,2	25,5	99,2
Tchad	385	452	550	735	64	38	2 224	1,1	15,0	99,2
Asie	2 763	7 160	12 662	14 133	2 477	536	39 731	19,3	57,5	87,9
dont : Chine	194	2 208	4 553	4 020	87	88	11 150	5,4	58,3	86,5
Liban	708	813	993	3 328	1 090	50	6 982	3,4	55,0	97,8
Vietnam	86	1 466	629	968	164	122	3 435	1,7	61,4	94,0
Turquie	386	309	1 117	684	65	13	2 574	1,2	61,1	90,8
Iran	99	151	1 030	757	84	13	2 134	1,0	64,5	98,0
Inde	16	173	267	1 016	28	6	1 506	0,7	45,0	85,9
Arménie	472	902	86	84	13	1	1 558	0,8	76,0	15,8
Corée du Sud	81	93	838	121	22	2	1 157	0,6	76,4	81,3
Japon	65	48	585	76	11	13	798	0,4	67,5	73,9
Amérique	1 865	2 213	7 788	3 460	625	151	16 102	7,8	60,6	83,7
dont : Brésil	371	289	1 163	632	89	18	2 562	1,2	64,1	82,2
États-Unis	227	247	1 591	345	41	4	2 455	1,2	70,9	60,0
Haiti	454	543	796	368	94	22	2 277	1,1	49,2	99,8
Colombie	218	271	1 195	511	36	8	2 239	1,1	59,1	89,8
Mexique	114	260	732	455	40	44	1 645	0,8	62,0	86,0
Canada	209	131	438	212	76	6	1 072	0,5	66,6	59,8
Océanie	30	35	157	38	11	0	271	0,1	71,6	49,4
Apatrides ou non déclarés	2	5	14	1	5	0	27	0,0	59,3	96,3
Ensemble	20 436	32 699	59 914	69 025	19 821	4 480	206 375	100,0	54,8	91,2
Proportion d'étudiants en mobilité internationale parmi l'ensemble des étudiants d'université (%)	9,6	20,2	12,3	18,8	8,4	3,1	12,9			

► Champ : France.

RERS 2024, DEPP, SIES

1. Les étudiants originaires du Royaume-Uni sont comptabilisés à partir de la rentrée 2022 dans l'ensemble « Europe hors UE ».

Pour la session 2023 de **Parcoursup**, 611 000 candidats de terminale scolarisés en France ont confirmé au moins un vœu au cours de la phase principale, soit 5 000 candidats de plus qu'en 2022. Ces candidats ont formulé en moyenne 13,5 vœux, contre 12,9 pour 2022 (1). L'enrichissement de l'offre de formation ralentit en 2023 (+100 par rapport à 2022). Les candidats de terminale générale ont confirmé en moyenne 15,7 vœux et la licence compose 43,4% de leur liste de vœux (2). Ceux de terminale technologique font en moyenne 11,8 vœux, et leur liste de vœux est à 47,3% composée de **BTS**. Les élèves de terminale professionnelle font moins de vœux (7,4), dont les trois quarts sont des vœux en **BTS**.

Parmi les candidats inscrits sur **Parcoursup**, 578 000 ont obtenu le baccalauréat en 2023 et 95,2% d'entre eux ont reçu au moins une proposition, soit légèrement plus que l'année dernière (+0,4 point). Pour les bacheliers de la série générale, cette part atteint 97,8%, contre 93,3% pour la série technologique et 87,8% pour la série professionnelle (3). Ces derniers ont plus souvent reçu une proposition qu'en 2022 (+1,1 point), là où les autres séries sont restées plutôt stables. La licence reste la formation la plus choisie avec 39,9% des propositions acceptées par les candidats dont 3,5% des **L.AS**, suivie par les **BTS** (21,0%) et les **BUT** (9,9%) (4). Les **BTS** représentent sept formations sur dix acceptées par les bacheliers professionnels et quatre bacheliers technologiques sur dix.

Précisions

La campagne 2023 s'est déroulée du 18 janvier au 12 septembre. Les propositions de la phase principale et de l'apprentissage ont été faites à partir du 1^{er} juin. La phase complémentaire a débuté le 15 juin.

Champ – Ensemble des candidats ayant validé au moins un vœu au cours de la phase principale et inscrits en terminale en France (y compris COM et le Cned).

Pour en savoir plus

- *Notes Flash du SIES* : 23.05 ; 23.24.

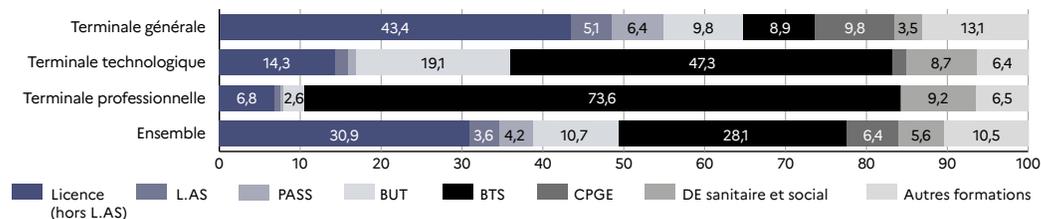
1 Nombre de candidats et de vœux moyen selon la classe de terminale, session 2023

	Terminale générale	Terminale technologique	Terminale professionnelle	Ensemble
Nombre moyen de vœux	15,7	11,8	7,4	13,5
Nombre de candidats ayant confirmé un vœu	374 576	135 570	100 800	610 946

► Champ : ensemble des candidats effectifs de terminale en France (y c. Cned), hors vœux en apprentissage.

RERS 2024, DEPP, SIES

2 Choix de filières de formation des candidats, selon la classe de terminale, session 2023, en %

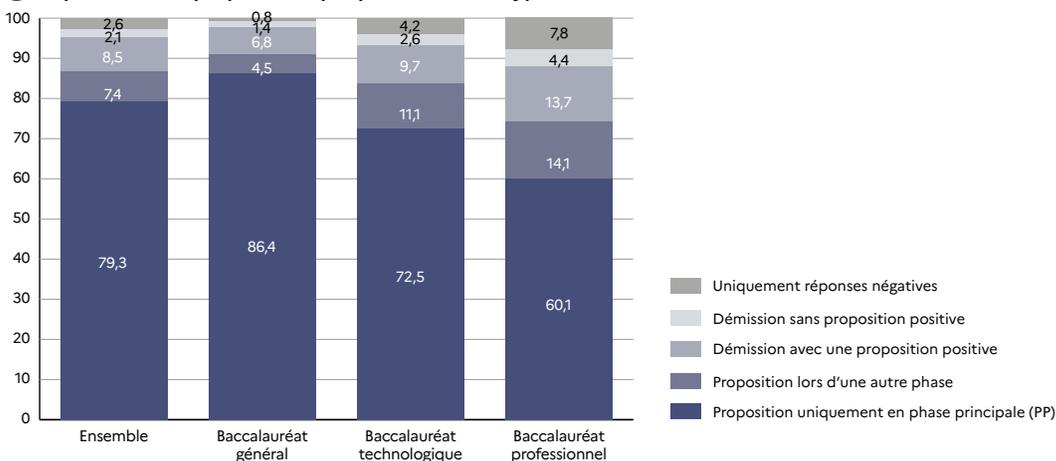


► Champ : ensemble des candidats effectifs de terminale en France (y c. Cned), hors vœux en apprentissage.

RERS 2024, DEPP, SIES

Lecture : en moyenne, les listes de vœux se composent à 30,9% de candidatures en licence.

3 Répartition des propositions par phase, selon le type de baccalauréat, session 2023, en %

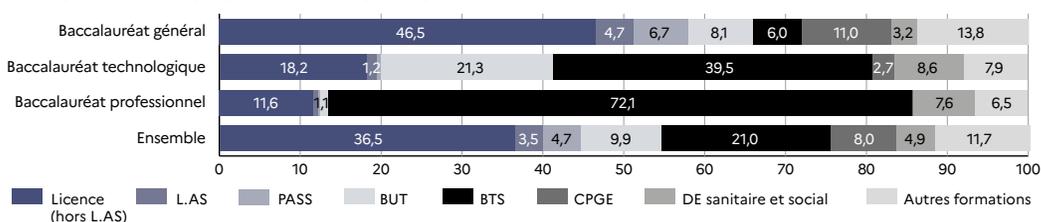


► Champ : candidats effectifs inscrits dans Parcoursup et diplômés du baccalauréat à la session 2023.

RERS 2024, DEPP, SIES

Lecture : 79,3% des lycéens diplômés du baccalauréat 2023 ont reçu une proposition uniquement en phase principale.

4 Répartition des propositions acceptées par filière de formation, session 2023, en %



► Champ : candidats effectifs inscrits dans Parcoursup et diplômés du baccalauréat à la session 2023.

RERS 2024, DEPP, SIES

Lecture : 36,5% des formations acceptées sont des licences.

En 2023, hors inscriptions simultanées licence-CPGE, 532 400 néo-bacheliers poursuivent leurs études dans l'enseignement supérieur (2). Le taux de poursuite est de 78,9%. Il est plus élevé parmi les femmes (81,5%, contre 76,1% parmi les hommes), avec des différences très marquées à l'université (11,4 points de plus pour les femmes) et dans les STS (7 points de plus pour les hommes). Le taux de poursuite global repart légèrement à la hausse en 2023 par rapport à 2022. Il reste stable dans les universités mais continue d'augmenter dans les autres formations. Le taux de poursuite dans l'enseignement supérieur dépasse 92% pour les bacheliers généraux, alors qu'il reste en dessous de 50% pour les bacheliers professionnels. La série STMG est celle dont le taux de poursuite est le plus faible parmi l'ensemble des séries technologiques (63,5% contre 81,1%) (1).

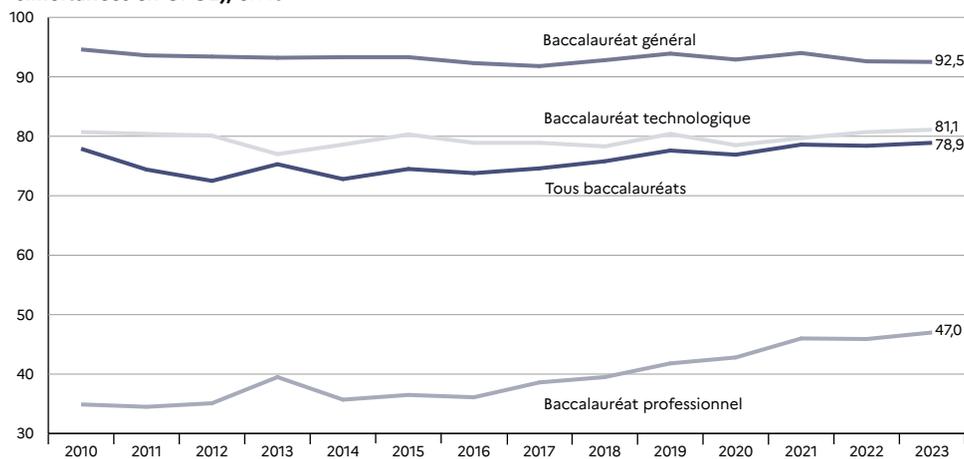
Dans le détail par série, les bacheliers généraux poursuivent plus souvent que les autres bacheliers à

l'université (57,2%) et dans les CPGE (10,1%). La filière STS attire de plus en plus les bacheliers généraux (9,6% en 2023), au détriment des filières universitaires, parmi lesquelles les BUT (6,9% en 2023).

Les bacheliers technologiques s'inscrivent plus souvent en STS (39,8%) et en BUT (14,5%). La poursuite en BUT est particulièrement forte parmi les bacheliers STI2D (27,7%), fréquemment inscrits en BUT production (19,6%), tandis que les bacheliers STMG poursuivent plutôt dans les BUT services (14,2%). Les bacheliers ST2S ont un fort taux de poursuite dans les autres formations (29,2%), qui comprennent notamment les formations paramédicales et sociales.

Les bacheliers professionnels s'inscrivent fréquemment en STS (39,1%) avec une part de l'apprentissage en progression depuis trois ans (+6,5 points entre 2020 et 2023).

1 Évolution des taux d'inscription des bacheliers par série dans l'enseignement supérieur (hors inscriptions simultanées en CPGE), en %



► Champ : France.

RERS 2024, DEPP, SIES

Précisions

Population concernée – Bacheliers s'inscrivant dans un établissement de l'enseignement supérieur en France l'année d'obtention du baccalauréat.

Taux d'inscription ou taux de poursuite – Les taux se rapportent à des inscriptions de nouveaux bacheliers dans le supérieur et non aux individus, puisqu'un individu peut être inscrit dans plusieurs filières. Ces taux sont calculés hors inscriptions simultanées université-CPGE pour neutraliser l'effet de la loi 2013.

Source

Systèmes d'information des ministères chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de l'agriculture. Traitement SIES-MESR.

2 Évolution des taux d'inscription dans l'enseignement supérieur, en %

		2010	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Femmes 2023	Hommes 2023	
Ensemble tous bac	Inscriptions des nouveaux bacheliers dans le supérieur	414 089	513 230	518 620	555 784	541 466	522 670	532 431	282 740	249 691	
	Ensemble supérieur	77,9	75,8	77,6	76,9	78,6	78,4	78,9	81,5	76,1	
	Université	40,6	40,4	40,5	39,2	39,3	38,5	38,4	44,0	32,6	
	<i>dont préparation BUT</i>	8,2	7,5	7,5	7,1	7,0	6,9	6,8	5,2	8,5	
	CPGE	7,0	6,1	6,1	5,6	5,7	5,8	6,0	4,8	7,2	
	STS	22,6	21,1	21,6	22,0	22,8	22,9	23,0	19,6	26,6	
	<i>dont voie scolaire</i>	19,3	17,2	17,3	16,0	14,8	13,8	13,6	12,0	15,2	
	Autres formations	7,8	8,1	9,4	10,0	10,8	11,2	11,5	13,1	9,7	
	Bac général	Ensemble supérieur	94,6	92,8	93,9	92,9	94,0	92,6	92,5	92,7	92,2
	Université	60,4	61,2	61,4	59,7	59,6	57,7	57,2	61,0	52,4	
<i>dont : disciplines scientifiques (y compris Staps)</i>	9,2	12,1	12,2	13,4	13,7	13,6	13,8	10,7	17,8		
<i>préparation BUT</i>	10,6	9,2	9,1	8,6	7,4	7,1	6,9	4,8	9,6		
CPGE	12,6	10,8	10,7	9,8	9,9	9,9	10,1	7,6	13,3		
<i>dont CPGE sciences</i>	7,4	6,6	6,6	6,1	6,2	6,1	6,2	3,5	9,7		
STS	9,6	8,2	8,3	9,1	9,1	9,4	9,6	8,9	10,5		
<i>dont voie scolaire</i>	8,7	7,1	7,0	6,7	5,8	5,5	5,6	5,2	6,0		
Autres formations	12,0	12,6	13,5	14,2	15,4	15,7	15,5	15,3	15,9		
<i>dont : écoles d'ingénieurs non universitaires (1)</i>	2,4	3,0	3,1	3,2	3,2	3,4	3,3	1,7	5,3		
<i>écoles de commerce, gestion, vente, comptabilité</i>	2,7	3,3	3,7	3,2	3,7	3,9	3,7	3,2	4,3		
Bac techno- logique, dont :	Ensemble supérieur	80,7	78,3	80,4	78,5	79,7	80,7	81,1	81,4	80,7	
Université	28,3	30,9	30,5	29,0	29,8	29,7	29,0	30,1	27,9		
<i>dont préparation BUT</i>	9,8	12,2	12,1	11,6	14,4	15,1	14,5	11,4	17,7		
CPGE	1,4	1,9	1,9	1,8	1,8	1,8	1,9	1,2	2,6		
STS	46,0	40,0	40,5	39,4	39,5	39,8	39,8	36,4	43,3		
<i>dont voie scolaire</i>	42,5	35,0	34,7	31,0	27,6	26,4	26,2	24,1	28,3		
Autres formations	5,1	5,5	7,6	8,4	8,6	9,4	10,4	13,7	6,9		
Bac STI2D (ex-STI) (2)	Ensemble supérieur	88,7	79,2	78,4	75,9	75,9	75,0	74,3	77,9	73,9	
Université	25,9	34,6	33,5	32,6	35,9	36,4	34,9	34,4	35,0		
<i>dont : préparation BUT</i>	17,5	22,1	21,9	21,7	27,1	28,7	27,7	21,2	28,3		
<i>BUT production</i>	14,4	16,4	16,0	15,9	19,0	20,0	19,6	15,5	20,0		
CPGE	2,8	3,9	3,7	3,6	4,0	4,0	4,6	4,0	4,7		
STS voie scolaire (3)	56,3	35,3	35,3	33,7	29,8	28,3	28,2	25,8	28,4		
<i>dont STS production (3)</i>	50,3	29,7	28,8	27,7	23,1	22,1	22,7	19,2	23,7		
Autres formations	3,7	5,3	5,9	5,9	6,2	6,4	6,5	13,7	5,9		
Bac STMG (ex-STG) (2)	Ensemble supérieur	82,5	77,6	75,4	68,9	65,0	63,6	63,5	66,7	59,6	
Université	32,0	31,2	30,3	29,1	29,2	28,5	27,4	30,7	23,4		
<i>dont : préparation BUT</i>	9,4	12,0	11,9	10,9	14,2	15,1	14,4	15,7	13,0		
<i>BUT services</i>	9,3	11,9	11,7	10,8	13,9	14,8	14,2	15,6	12,6		
CPGE	1,3	1,7	1,6	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5		
STS voie scolaire (3)	44,9	40,9	39,2	33,3	29,1	27,8	27,5	27,1	28,1		
<i>dont STS services (3)</i>	43,8	38,8	38,0	32,2	28,6	27,3	27,1	26,8	27,4		
Autres formations	4,3	3,8	4,3	5,0	5,2	5,8	7,0	7,4	6,6		
Bac ST2S (2)	Ensemble supérieur	45,3	55,8	68,4	67,0	67,9	70,5	73,3	74,0	69,3	
Université	23,8	30,0	30,7	27,7	29,2	30,6	32,4	31,6	37,1		
<i>dont préparation BUT</i>	1,1	2,0	2,2	2,3	3,1	2,8	2,6	2,5	3,0		
CPGE	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		
STS : voie scolaire (3)	11,2	14,7	16,6	15,0	13,2	12,7	11,7	11,8	11,4		
<i>STS services (3)</i>	11,1	14,0	15,8	14,2	11,4	10,9	9,7	9,8	9,1		
Autres formations	10,3	11,0	21,2	24,3	25,5	27,1	29,2	30,6	20,8		
Bac professionnel	Ensemble supérieur	34,9	39,5	41,8	42,8	46,0	45,9	47,0	48,1	46,2	
Université	7,7	5,8	5,7	5,7	5,0	4,5	4,7	7,2	3,0		
<i>dont préparation BUT</i>	0,8	0,4	0,4	0,4	0,3	0,4	0,4	0,4	0,4		
CPGE	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1		
STS	26,6	32,6	33,9	34,5	38,3	38,7	39,1	35,0	42,0		
<i>dont : voie scolaire</i>	18,3	24,2	25,1	23,4	24,0	22,0	21,5	20,8	22,0		
<i>apprentissage</i>	8,3	8,4	8,8	11,1	14,2	16,7	17,6	14,2	20,0		
Autres formations	0,6	0,9	2,1	2,6	2,7	2,7	3,1	5,9	1,2		

► Champ : France.

RERS 2024, DEPP, SIES

1. Formations d'ingénieurs ou cycle préparatoire intégré.

2. STI2D : sciences et technologies de l'industrie et du développement durable ; STMG : sciences et technologies du management et de la gestion ; ST2S : sciences et technologies de la santé et du social.

3. La source utilisée pour recenser les apprentis (SIFA) ne distingue pas le détail des séries du bac et ne permet donc pas d'inclure les taux d'inscription en STS en apprentissage à ce niveau de détail.

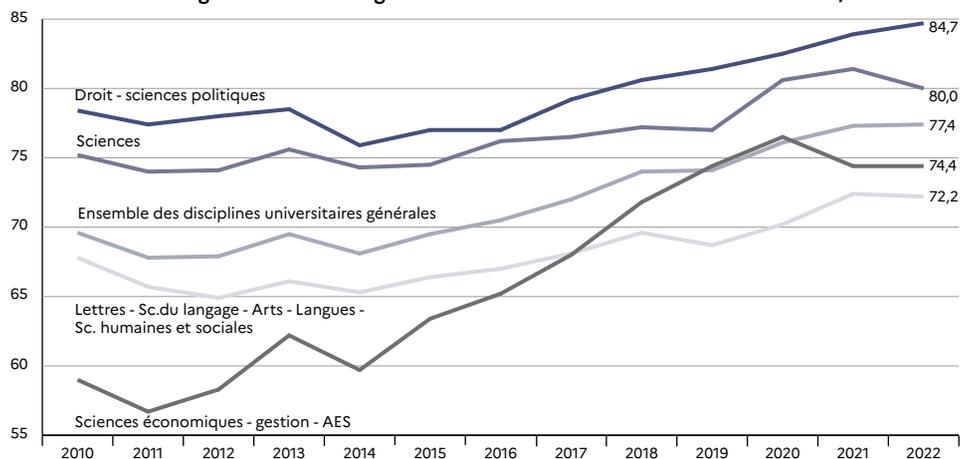
À la rentrée 2022, les bacheliers généraux, technologiques et professionnels représentent respectivement 62,5%, 18,6% et 13,7% des entrants en première année de l'enseignement supérieur (2). Les bénéficiaires d'une dispense du baccalauréat représentent 5,2% des entrants. La part de bacheliers généraux est particulièrement élevée parmi les entrants en santé (88,7%), en CPGE (92,9%) et dans les formations d'ingénieurs, universitaires ou non (95,1% et 92,1%). Les bacheliers technologiques sont surreprésentés dans les BUT (41,9%) tandis que les bacheliers professionnels le sont en STS, scolaire (39,4%) et surtout par apprentissage (51,0%).

La part des bacheliers généraux dans les formations universitaires a augmenté de 10 points en dix ans pour atteindre 77,4% en 2022. Cette augmentation a

été particulièrement forte en sciences économiques (+16,1 points). Néanmoins, la part des bacheliers généraux stagne entre 2021 et 2022 (1).

Deux entrants sur trois en 2022-2023 poursuivent dans la même filière l'année suivante (3). Un entrant sur sept se réoriente vers une autre filière, tandis qu'un entrant sur six interrompt vraisemblablement ses études en France de manière provisoire ou définitive (une faible part pouvant poursuivre à l'étranger ou dans les filières non étudiées, voir « Précisions »). Ces taux varient beaucoup par filière : les étudiants de CPGE, d'écoles de commerce, gestion et vente et d'écoles d'ingénieurs poursuivent en majorité leurs études (à plus de 90%) tandis que les étudiants des formations universitaires générales et des STS ont des taux de non-réinscription, dans le champ étudié, plus élevés (de 14,2% à 31,5%).

1 Part des bacheliers généraux dans les grandes filières universitaires entre 2010 et 2022, en %



► Champ : France.

RERS 2024, DEPP, SIES

Précisions

Population concernée – Étudiants s'inscrivant pour la première fois en première année dans le champ considéré (représentant 93% des effectifs du supérieur) : universités, écoles d'ingénieurs, écoles de commerce, gestion et vente, STS sous statut scolaire (hors agricoles) et en apprentissage, CPGE, établissements d'enseignement universitaire privés, grands établissements, écoles d'arts et autres écoles remontant des données individuelles au SIES. Les écoles du ministère de la Santé ne sont pas prises en compte. Les inscriptions simultanées en licence et CPGE sont déduites des effectifs.

BUT, CPGE, école d'ingénieurs, de commerce, STS, université – Voir « Glossaire ».

2 Répartition des entrants de 2022-2023 en première année d'enseignement supérieur selon la filière et la série de baccalauréat, en %

Filière	Bac général	Baccalauréat technologique				Bac pro	Total bacheliers	Dispensés sur titre (1)	Total général
		STMG	STI2D	Autres	Total				
Droit - sciences politiques	84,7	6,2	0,3	1,2	7,7	2,5	94,9	5,1	100,0
Sciences économiques - Gestion - AES	74,4	9,9	0,7	1,2	11,9	4,4	90,6	9,4	100,0
Lettres - Sc. du langage - Arts - Langues - Sc. humaines et sociales	72,2	5,3	1,1	4,1	10,5	6,3	89,0	11,0	100,0
Sciences	80,0	0,7	1,5	5,4	7,6	2,2	89,8	10,2	100,0
Staps	84,5	3,7	1,9	5,4	11,0	2,8	98,4	1,6	100,0
Ensemble des filières universitaires générales	77,4	5,0	1,0	3,6	9,6	4,3	91,3	8,7	100,0
Santé	88,7	0,5	0,2	5,3	5,9	2,0	96,7	3,3	100,0
Ingénieurs universitaires	95,1	0,0	1,8	0,0	1,9	0,0	97,0	3,0	100,0
DUT	54,4	22,1	15,2	4,6	41,9	1,4	97,7	2,3	100,0
Total université y compris IUT	74,9	7,3	3,3	3,9	14,5	3,5	92,9	7,1	100,0
Facultés privées	90,4	3,2	0,4	2,8	6,4	1,4	98,1	1,9	100,0
CPGE	92,9	2,8	2,7	0,7	6,2	0,3	99,4	0,6	100,0
STS scolaires hors agricoles	22,2	22,2	8,0	7,4	37,5	39,4	99,1	0,9	100,0
STS en apprentissage	19,8	9,6	9,8	9,4	28,9	51,0	99,7	0,3	100,0
Écoles d'ingénieurs (prépa. intégrées)	92,1	0,0	3,4	1,0	4,4	0,0	96,5	3,5	100,0
Écoles de commerce	73,3	10,1	0,6	1,0	11,7	1,6	86,6	13,4	100,0
Grands établissements	80,7	1,9	0,3	0,9	3,1	2,0	85,8	14,2	100,0
Écoles d'art	64,0	3,6	2,7	5,7	12,0	5,1	81,1	18,9	100,0
Autres écoles	73,5	3,6	7,4	4,0	14,9	4,2	92,7	7,3	100,0
Total	62,5	9,4	4,6	4,6	18,6	13,7	94,8	5,2	100,0

► Champ : France.

RERS 2024, DEPP, SIES

1. Regroupent les catégories d'étudiants suivantes : étudiants ayant obtenu une dispense ou une équivalence du baccalauréat (en particulier les étudiants étrangers), étudiants ayant bénéficié d'une validation de leurs acquis.

3 Devenir un an après des entrants de 2022-2023 en première année d'enseignement supérieur, en %

Filière	Poursuite dans la même filière (1)	Réorientation vers une autre filière du champ étudié (2)	Non-réinscription dans une filière du champ étudié	Total
Droit - Sciences politiques	65,2	18,4	16,4	100,0
Sciences économiques - Gestion (hors AES)	56,6	23,0	20,4	100,0
AES	51,8	26,0	22,2	100,0
Lettres - Sciences du langage - Arts	49,3	17,6	33,1	100,0
Langues	55,1	19,2	25,7	100,0
Sciences humaines et sociales	58,4	17,4	24,3	100,0
Sciences fondamentales et applications	56,9	26,7	16,4	100,0
Sciences de la vie, de la santé, de la Terre et de l'Univers	51,0	28,6	20,4	100,0
Staps	63,7	12,5	23,8	100,0
Ensemble des filières universitaires générales	57,8	20,1	22,0	100,0
Santé	39,7	41,0	19,3	100,0
Ingénieurs universitaires	83,0	14,8	2,2	100,0
BUT	77,6	12,3	10,2	100,0
Total université y compris IUT	59,6	20,7	19,6	100,0
Formations universitaires privées	66,1	22,7	11,2	100,0
CPGE	78,1	17,4	4,6	100,0
STS scolaires hors agricoles	66,0	7,7	26,3	100,0
STS en apprentissage	77,7	1,3	21,0	100,0
Ingénieurs hors universitaires	83,3	12,3	4,4	100,0
Écoles de commerce	88,2	3,6	8,2	100,0
Grands établissements	79,3	11,9	8,8	100,0
Écoles d'art	75,9	4,9	19,2	100,0
Autres écoles	80,6	7,1	12,3	100,0
Total	65,7	15,3	19,0	100,0

► Champ : France.

RERS 2024, DEPP, SIES

1. Taux de poursuite dans la filière : proportion d'entrants de 2022-2023 inscrits dans la même filière l'année suivante, en 2023-2024. Il peut s'agir soit d'un passage en deuxième année, soit d'un redoublement en première année.

2. Taux de réorientation vers une autre filière : proportion d'entrants de 2022-2023 inscrits l'année suivante, en 2023-2024, dans le champ étudié mais dans une filière différente de celle choisie initialement, en première ou en deuxième année.

Lors de la campagne 2023 de **Mon Master**, 209 300 candidats ont confirmé au moins une candidature en diplôme national de master (1). En moyenne, ces candidats confirment 9,3 candidatures, dont 8,1 pour des formations sous statut scolaire et 1,2 pour des formations en alternance. Les étudiants inscrits en 3^e année de licence générale (L3) représentent 60,5% des candidats et ont fait en moyenne 10,7 candidatures.

Lors des phases d'admissions, 72,1% des candidats ont reçu au moins une proposition d'admission, dont 69,8% durant la phase principale (PP), 1,4% durant la gestion des désistements (GDD) et 0,9% de démissionnaire (2). Ce taux atteint 81,6% pour les candidats qui étaient inscrits en L3. La moitié des candidats ont accepté l'une des propositions d'admission qui leur a

été faite. Parmi les candidats inscrits en L3, 69,0% ont accepté une proposition. Ainsi, 122 000 étudiants ont accepté une proposition d'admission en PP, auxquels s'ajoutent 9 900 recrutements lors des phases locales complémentaires, pour 172 000 places offertes dans Mon Master (3). Par ailleurs, 4 600 candidats supplémentaires pourront être acceptés dans un master sous réserve de signature d'un contrat d'alternance dans les trois mois suivant la rentrée scolaire.

Ce sont les masters de « sciences fondamentales et appliquées (dont STAPS) » qui rassemblent le plus de candidats ayant accepté une proposition d'admission, suivis par les formations en « sciences humaines et sociales » et les masters « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) ».

Précisions

La campagne Mon Master 2023 s'est déroulée du 22 mars au 30 septembre. Les propositions d'admission pour l'alternance ont été faites dès le 24 avril et les propositions pour les formations sous statut scolaire ont été faites à partir du 23 juin. La phase de gestion des désistements s'est déroulée du 26 juillet au 16 septembre pour les formations sous statut scolaire. En 2023, une seule phase d'admission a été organisée : la phase principale. Cependant, des recrutements complémentaires hors plateforme ont été autorisés à partir du 8 juillet.

Champ – Ensemble des candidats ayant confirmé au moins une candidature sur Mon Master.

Pour en savoir plus

- *Notes Flash du SIES* : 23.25 ; 24.01.

1 Candidats et acceptations des propositions d'admission en 2023 selon la formation d'origine

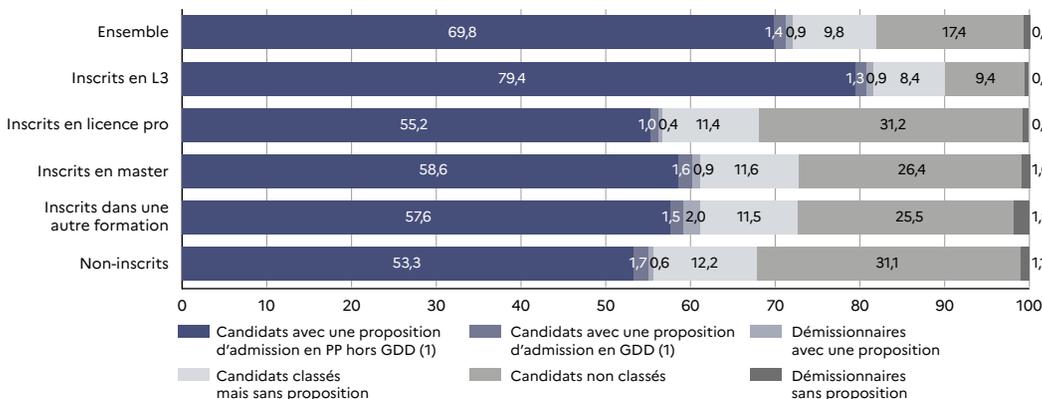
Inscription dans un établissement d'enseignement supérieur en France en 2022-2023	Candidats		Nombre moyen de candidatures		Candidats ayant accepté une proposition d'admission en phase principale			Candidats en recherche de contrat d'alternance (sans acceptation d'une proposition d'admission sous statut scolaire)	
	Effectifs	%	Sous statut scolaire	En alternance	Effectifs	Part des candidats (%)	Part des candidats avec proposition d'admission (%)	Effectifs	Part des candidats (%)
Inscrits en L3	126 546	60,5	9,5	1,2	87 334	69,0	84,5	2 243	1,8
Inscrits en licence pro	11 455	5,5	3,6	2,8	4 327	37,8	66,6	828	7,2
Inscrits en master	12 131	5,8	5,7	0,9	4 947	40,8	66,8	153	1,3
Inscrits dans une autre formation	11 809	5,6	6,7	1,3	5 176	43,8	71,7	223	1,9
Non inscrits	47 383	22,6	6,1	1,2	19 979	42,2	75,8	1 129	2,4
Ensemble	209 324	100,0	8,1	1,2	121 763	58,2	80,7	4 576	2,2

► **Champ** : ensemble des candidats ayant confirmé au moins une candidature sur Mon Master pour une formation de France + Nouvelle Calédonie et Polynésie française.

RERS 2024, DEPP, SIES

Lecture : 126 546 candidats présents sur Mon Master étaient inscrits en 3^e année de licence générale (L3) pendant l'année scolaire 2022-2023. En moyenne ces étudiants ont confirmé 10,7 candidatures sur la plateforme dont 9,5 pour des formations sous statut scolaire et 1,2 pour des formations en alternance. Parmi ces candidats inscrits en L3 en 2022-2023, 69,0% ont reçu une proposition d'admission et 1,8% sont en recherche d'un contrat d'alternance.

2 Répartition des propositions d'admission par phases en 2023 selon l'origine des candidats, en %



► **Champ** : ensemble des candidats ayant confirmé au moins une candidature sur Mon Master pour une formation de France + Nouvelle Calédonie et Polynésie française.

RERS 2024, DEPP

1. PP : phase principale; GDD : phase de gestion des désistements.

Lecture : 69,8% des candidats ont reçu au moins une proposition d'admission pendant la phase principale et 1,4% en ont reçu au moins une pendant la phase de gestion des désistements (GDD).

3 Candidatures, propositions d'admission et acceptations par discipline en 2023

Disciplines	Places offertes	Candidats avec au moins une candidature (1)		Candidats avec au moins une proposition d'admission (2)		Candidats ayant accepté une proposition d'admission en phase principale		Candidats en recherche de contrat d'alternance (sans acceptation d'une proposition d'admission sous statut scolaire) (3)	
	Effectifs	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Droit et sciences politiques	23 894	42 800	20,4	24 990	16,6	19 812	16,3	242	5,3
Économie, gestion et AES	25 585	57 774	27,6	29 375	19,5	17 749	14,6	2 568	56,1
Lettres, langues, art	23 099	33 793	16,1	20 591	13,7	13 957	11,5	122	2,7
Sciences humaines et sociales (SHS)	29 812	62 429	29,8	32 151	21,3	22 210	18,2	533	11,6
Sciences fondamentales et appliquées (dont STAPS)	35 734	57 777	27,6	35 534	23,6	26 387	21,7	1 118	24,4
Ensemble hors MEEF	138 124	190 108	90,8	128 269	85,0	100 115	82,2	4 572	99,9
MEEF	33 549	36 751	17,6	30 084	19,9	21 648	17,8	5	0,1
Ensemble	171 673	209 324		150 837		121 763	100	4 576	

► **Champ** : ensemble des candidats ayant confirmé au moins une candidature sur Mon Master pour une formation de France + Nouvelle Calédonie et Polynésie française.

RERS 2024, DEPP, SIES

1. Un candidat peut candidater pour des masters dans plusieurs disciplines. Par conséquent, la somme des lignes par discipline est supérieure à la ligne « Ensemble ».

2. Un candidat peut avoir une proposition d'admission dans plusieurs disciplines. Par conséquent, la somme des lignes par discipline est supérieure à la ligne « Ensemble ».

3. Le statut « en recherche de contrat » ne correspond pas à une acceptation définitive, ainsi un candidat peut être positionné en recherche de contrat d'alternance sur plusieurs candidatures et dans plusieurs disciplines. Par conséquent, la somme des lignes par discipline est supérieure à la ligne « Ensemble ».

Lecture : en « droit et sciences politiques », 23 894 places étaient offertes sur la plateforme. 42 800 étudiants ont confirmé au moins une candidature dans cette discipline. Pendant la phase principale, 24 990 candidats ont reçu au moins une proposition d'admission en « droit et sciences politiques ». Et 19 812 candidats ont accepté une proposition d'admission dans la discipline. De plus, 242 candidats n'avaient pas d'acceptation mais étaient en recherche de contrat d'alternance.

Trois étudiants hors apprentissage sur dix ont effectué un stage en 2020-2021, une part quasiment stable depuis 2009-2010 (1). La baisse du nombre de stagiaires observée depuis 2015 dans les licences professionnelles se poursuit en 2020-2021 (-16 points entre 2018-2019 et 2020-2021) sous l'effet de l'apprentissage. En effet, le nombre d'étudiants inscrits dans cette formation en tant qu'apprentis a connu une croissance opposée, et le recours au stage a donc fortement diminué. Désormais, les cycles d'ingénieur (71% en 2020-2021) et les DUT (62%) ont les plus forts taux de stagiaires – une part en baisse de 8 points depuis 2009 pour les premiers, mais stable pour les DUT.

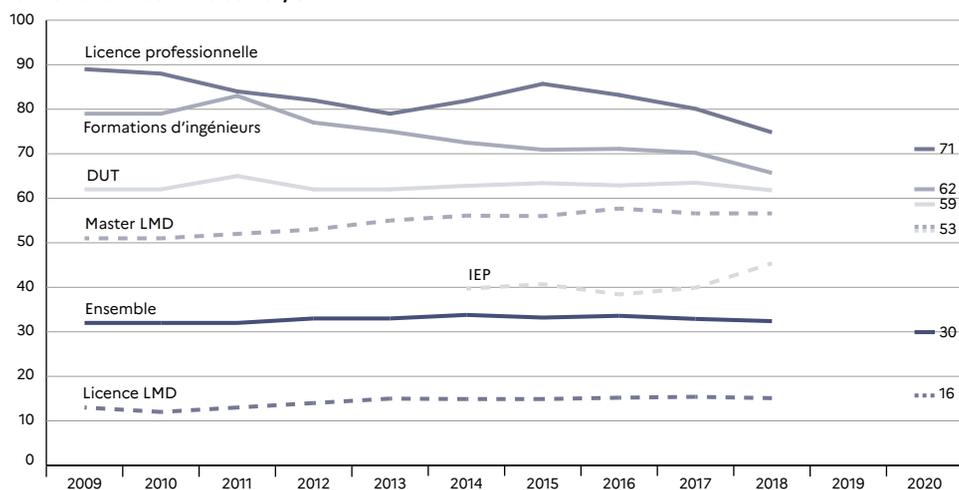
La part de stagiaires est d'autant plus élevée que le niveau de formation est élevé. Ainsi, 84% des étudiants de deuxième année à la préparation au **diplôme universitaire de technologie (DUT)** ainsi qu'en deuxième année de formation d'ingénieur suivent un stage contre 42% et 47% de leurs premières années respectives (2). En deuxième année de DUT, la part de stagiaires est ainsi

deux fois plus forte qu'en première année. Les étudiants en licence générale sont ceux qui effectuent le moins de stages, même si leur part augmente considérablement en dernière année (de 3% à 38%).

Par ailleurs, la part du nombre d'étudiants ayant effectué un stage de plus de deux mois croît avec l'année de formation, tout comme celle des stages gratifiés (3). Les taux de stagiaires selon ces deux critères sont parmi les plus élevés dans les formations d'ingénieurs : pour 76% d'entre eux, leur stage a ainsi duré plus de deux mois et a été gratifié.

En 2020-2021, la mobilité des stagiaires à l'étranger a fortement été réduite, puisque 5% des stagiaires seulement sont partis à l'étranger pour réaliser leur stage (contre 10% en 2018-2019) et plus de sept sur dix sont restés dans leur région d'étude. La mobilité des stagiaires reste néanmoins plus courante en cycle d'ingénieur ou dans les IEP (13% de stages effectués à l'étranger dans ces deux formations).

1 Évolution de la proportion d'étudiants ayant effectué un stage entre les années universitaire 2009-2010 et 2020-2021 selon le cursus, en %



► Champ : France.

Note : rupture de série à partir de la rentrée 2019-2020.

RERS 2024, DEPP, SIES

Précisions

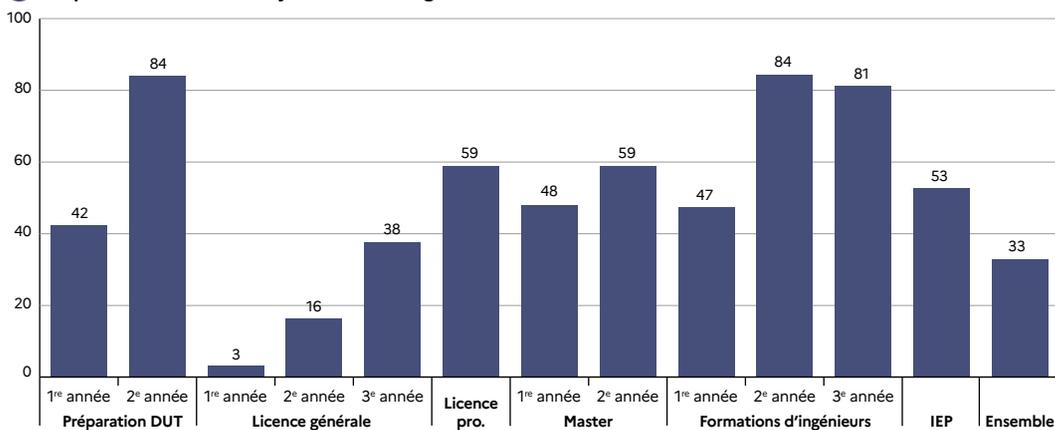
Population concernée – Étudiants en formation initiale hors apprentissage et contrat de professionnalisation, inscrits au 15 janvier 2021 en université (y compris les deux CUFR et les universités de Dauphine et de Lorraine), dans les écoles d'ingénieurs internes ou rattachées aux universités, dans les universités de technologie ou à l'IEP de Paris. Le champ comprend les étudiants inscrits en préparation au DUT, en

licences et masters LMD (masters enseignement compris), en formations d'ingénieurs ou dans un IEP. Il exclut ceux inscrits en études de médecine et préparant un diplôme d'université ou un doctorat.

Pour en savoir plus

- Notes Flash du SIES : 22.27 ; 2017.

2 Proportion d'étudiants ayant fait un stage selon le cursus en 2020-2021, en %



► Champ : France.

RERS 2024, DEPP, SIES

3 Indicateurs sur les stages effectués selon le cursus des étudiants en 2020-2021, en %

		Stagiaires	Stages ≥ 2 mois	Lieux de stages			Stages gratifiés	Gratification supérieure à 603,75 €
				Région d'études	Autre région française	À l'étranger		
Préparation DUT	1 ^{re} année	42	7	79	20	1	12	27
	2 ^e année	84	66	78	20	2	58	17
	Ensemble	62	45	78	20	2	42	18
Licence générale	1 ^{re} année	3	11	83	15	2	8	28
	2 ^e année	16	21	81	16	2	9	25
	3 ^e année	38	30	78	18	4	17	26
Ensemble	16	26	80	17	3	14	26	
Licence pro.	Ensemble	59	84	67	30	3	79	17
Master	1 ^{re} année	48	49	76	20	4	39	33
	2 ^e année	59	81	66	28	6	72	40
	Ensemble	53	66	70	24	5	57	38
Formations d'ingénieurs	1 ^{re} année	47	22	45	44	11	36	55
	2 ^e année	84	84	38	46	16	77	46
	3 ^e année	81	98	34	56	10	98	66
Ensemble	71	76	38	49	13	76	57	
IEP	Ensemble	53	75	52	35	13	51	54
Tous cursus		32	51	72	23	5	42	35

► Champ : France.

RERS 2024, DEPP, SIES

Lecture : 84% des inscrits en deuxième année de préparation au DUT ont effectué un stage. Pour 66% d'entre eux, le stage a duré deux mois ou plus et 78% l'ont effectué dans leur région d'études. 58% des stagiaires ont perçu une gratification. Parmi eux, 17% ont touché plus de 603,75 euros.

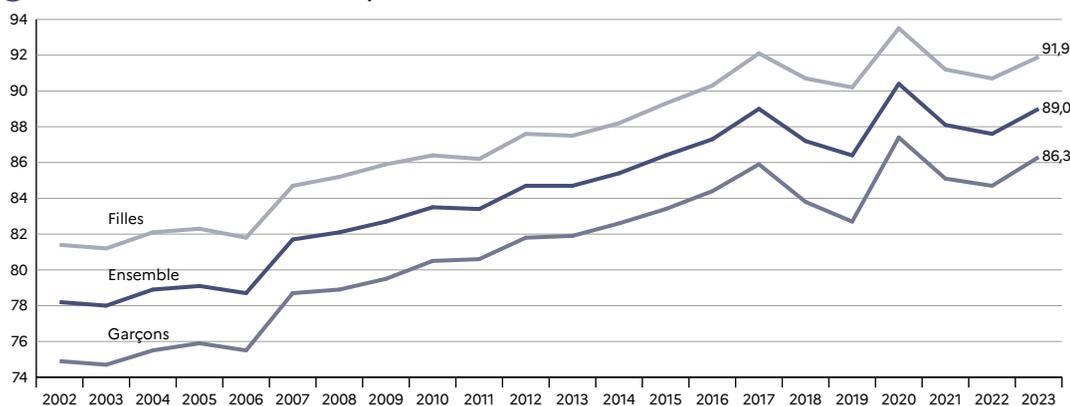
À la session 2023, 757 600 candidats de France ont obtenu le **diplôme national du brevet (DNB)** portant le **taux de réussite** à 89,0%, soit une hausse de 1,4 point par rapport à la session 2022 (1) (2). Le taux de réussite retrouve son niveau de 2017, avant l'introduction de nouvelles modalités d'examen en 2018 et la crise sanitaire.

Depuis la session 2013, les candidats se répartissent en deux séries : la série générale, largement majoritaire, à laquelle se présentent essentiellement les élèves scolarisés en classes de troisième générale au collège, et la série professionnelle, plus minoritaire, à laquelle se présentent principalement les élèves de classe de troisième préparatoire aux formations professionnelles et de l'enseignement agricole. Les candidats à la série générale obtiennent leur diplôme dans 90,2% des cas, et ceux de la série professionnelle dans 78,1% des cas.

Comme lors des sessions précédentes, les filles réussissent mieux que les garçons au DNB, quelle que soit la série présentée. Les admis à la série générale sont plus jeunes que ceux de la série professionnelle, puisque 9 lauréats sur 10 ont 15 ans lors de l'année du DNB, alors que cette proportion est de 6 sur 10 dans la série professionnelle (3).

Les enfants de cadres et de professions intellectuelles supérieures ou d'agriculteurs exploitants réussissent mieux cet examen que les autres candidats. À l'inverse, les enfants d'ouvriers ou d'inactifs comptent parmi ceux ayant les taux de réussite les plus faibles (4). Ainsi, pour l'ensemble des candidats au DNB, le taux de réussite des enfants de professeurs est supérieur de 22,1 points à celui des enfants d'inactifs.

1 Évolution du taux de réussite au diplôme national du brevet selon le sexe, en %



► Champ : France (hors Mayotte avant 2011) (1).

1. Les évolutions avec ou sans Mayotte sont quasiment identiques.

RERS 2024, DEPP

Précisions

Âge atteint au cours de l'année – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Note d'Information : 24.10.

2 Réussite au diplôme national du brevet selon le sexe, session 2023

	Série générale		Série professionnelle		Total	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
Garçons	333 749	87,7	39 702	75,9	373 451	86,3
Filles	357 943	92,7	26 168	81,6	384 111	91,9
Ensemble	691 692	90,2	65 870	78,1	757 562	89,0

► Champ : France.

RERS 2024, DEPP

3 Réussite au diplôme national du brevet selon l'âge, session 2023

	Série générale		Série professionnelle		Total	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
14 ans ou moins	22 476	98,9	104	89,7	22 580	98,8
15 ans	635 319	91,6	43 464	81,3	678 783	90,9
16 ans	32 449	68,1	20 642	74,1	53 091	70,4
17 ans ou plus	1 448	59,5	1 660	55,6	3 108	57,3
Ensemble	691 692	90,2	65 870	78,1	757 562	89,0

► Champ : France.

RERS 2024, DEPP

4 Réussite au diplôme national du brevet selon l'origine sociale, session 2023

	Série générale		Série professionnelle		Total	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
Agriculteurs exploitants	6 684	96,0	1 279	91,4	7 963	95,3
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	46 200	92,9	4 619	84,6	50 819	92,1
Cadres, professions intellectuelles supérieures	156 028	98,0	3 887	88,9	159 915	97,8
<i>dont professeurs et assimilés</i>	22 020	99,1	285	90,8	22 305	99,0
Professions intermédiaires	120 802	94,9	7 887	84,5	128 689	94,2
<i>dont instituteurs et assimilés</i>	18 486	98,2	422	87,6	18 908	97,9
Employés	183 228	90,2	17 463	81,4	200 691	89,4
Ouvriers	62 094	85,3	11 756	78,9	73 850	84,2
Retraités	4 067	86,7	472	72,7	4 539	85,0
Inactifs	87 379	78,3	14 027	69,6	101 406	76,9
Indéterminé	25 210	80,6	4 480	67,1	29 690	78,2
Ensemble	691 692	90,2	65 870	78,1	757 562	89,0

► Champ : France.

RERS 2024, DEPP

Le **taux de réussite** au baccalauréat 2023 est de 90,7% avec 743 900 candidats et 674 900 bacheliers : 95,5% au **baccalauréat général**, 89,5% au **baccalauréat technologique** et 82,6% au **baccalauréat professionnel** (1)(2). L'effectif de bacheliers augmente de 8 100.

Dans les trois voies, les filles réussissent mieux que les garçons, avec un écart nettement plus important en professionnel (3). Les candidats se présentent essentiellement sous statut scolaire ou via l'apprentissage. Ceux qui se présentent sous statut individuel obtiennent des résultats moins élevés (4).

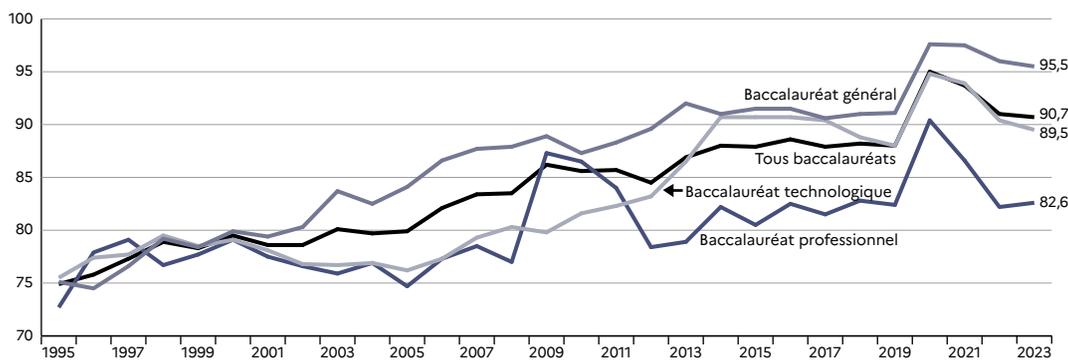
Entre 1995 et 2019, le taux de réussite toutes voies confondues a progressé de 13,2 points. Il a augmenté régulièrement dans la voie générale jusqu'en 2013. À partir de 2005, il a progressé de manière irrégulière dans les voies technologique et professionnelle, le taux de réussite en voie technologique s'éloignant de celui de la voie professionnelle pour se rapprocher de celui de

la voie générale en 2014. Ce taux s'est stabilisé ensuite autour de 88,0% toutes voies confondues jusqu'en 2019. Dans le contexte de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19, les taux de réussite de 2020 et 2021 sont supérieurs de 6 à 7 points par rapport à ceux des sessions antérieures. Dès 2022, ils retrouvent des niveaux proches de ceux qui prévalaient avant la crise sanitaire.

En 2023, le taux de réussite diminue très légèrement. La baisse est plus importante dans la voie technologique et plus faible dans la voie générale. Dans la voie professionnelle, le taux de réussite au baccalauréat progresse.

À la session 2023, pour 100 bacheliers, 55 sont diplômés de la voie générale, 20 de la voie technologique et 25 de la voie professionnelle, contre respectivement 58, 28 et 14 en 1995. La voie professionnelle a progressé principalement sous l'effet de la mise en place dans cette voie du baccalauréat en trois ans.

1 Évolution des taux de réussite au baccalauréat selon la filière, en %



► Champ : France (Mayotte à partir de 2011).

RERS 2024, DEPP

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 24.07 ; 23.09 (baccalauréat, résultats définitifs).
- Série chronologique en ligne : la réussite au baccalauréat par série selon le sexe ou par origine sociale.

2 Évolution des effectifs d'admis au baccalauréat

Séries	1995	2000	2005	2010	2015	2020	2022	2023		
								Filles	Garçons	Ensemble
S	139 031	136 214	136 877	145 839	166 824	199 253				
ES	76 555	75 299	86 201	88 220	100 360	130 389				
L	71 460	59 642	49 434	45 692	49 870	54 516				
Baccalauréat général	287 046	271 155	272 512	279 751	317 054	384 158	363 893	208 346	163 484	371 830
STI (1)	36 364	36 940	34 567	30 022						
STI2D/STI hors AA	35 249	35 477	32 773	27 831	26 763	33 252	25 352	2 245	23 581	25 826
STL	4 840	6 327	6 426	6 851	7 587	8 723	6 263	3 489	2 557	6 046
STAV (ex-STAE STPA)	2 247	5 828	5 107	5 004	4 615	5 272	4 709	2 295	2 509	4 804
STMG (ex-STT STG)	78 896	82 221	73 565	68 043	60 124	73 621	69 483	38 924	32 378	71 302
ST2S (ex-SMS)	13 337	18 469	18 689	20 622	20 608	22 967	19 997	16 828	2 928	19 756
STD2A/STI-AA	1 115	1 463	1 794	2 197	2 817	3 525	3 570	3 008	721	3 729
S2TMD (ex-TMD)	299	370	273	311	303	335	342	212	147	359
STHR (ex-Hôtellerie)	2 284	2 623	2 201	2 578	2 327	2 277	2 181	1 095	948	2 043
Baccalauréat technologique	138 267	152 778	140 828	133 431	125 144	149 972	131 897	68 096	65 769	133 865
Production	26 218	42 029	43 586	52 951	80 650	87 019	79 372	12 863	66 434	79 297
Services	40 878	50 588	49 682	65 635	95 996	101 822	91 678	57 550	32 399	89 949
Baccalauréat professionnel	67 096	92 617	93 268	118 586	176 646	188 841	171 050	70 413	98 833	169 246
Ensemble	492 409	516 550	506 608	531 768	618 844	722 971	666 840	346 855	328 086	674 941

RERS 2024, DEPP

► Champ : France (Mayotte à partir de 2011).

1. À partir de la session 2015, la série STI (option « Arts appliqués » [AA] et autres options) est remplacée par les séries STI2D et STD2A. Afin de pouvoir suivre l'évolution de ces séries, les effectifs de la série STI figurent globalement et de façon décomposée en « STI hors AA » (en regard de STI2D) et en « STI-AA » (en regard de STD2A).

Les effectifs de la série STI figurent donc deux fois.

3 Évolution des taux de réussite au baccalauréat, en %

Séries	1995	2000	2005	2010	2015	2020	2022	2023		
								Filles	Garçons	Ensemble
S	78,5	80,7	84,8	88,7	91,9	97,9				
ES	73,0	78,2	84,2	86,1	91,2	97,6				
L	71,3	80,2	81,9	85,1	90,6	96,3				
Baccalauréat général	75,1	79,9	84,1	87,3	91,5	97,6	96,0	96,1	94,8	95,5
STI (1)	67,2	75,8	76,4	80,0						
STI2D/STI hors AA	67,0	75,4	75,7	79,3	91,7	96,0	90,6	91,7	91,3	91,3
STL	74,6	81,8	83,2	87,1	93,9	95,8	90,4	91,5	88,2	90,1
STAV (ex-STAE STPA)	69,1	73,9	78,0	74,5	86,9	98,7	97,3	96,8	97,4	97,1
STMG (ex-STT STG)	80,5	80,5	75,1	83,8	89,5	93,1	89,3	89,4	85,3	87,5
ST2S (ex-SMS)	73,3	79,4	76,6	76,1	91,8	96,3	90,8	91,0	87,7	90,5
STD2A/STI-AA	76,4	87,0	89,8	90,7	97,2	99,1	96,6	97,6	96,0	97,3
S2TMD (ex-TMD)	92,3	85,1	89,8	94,5	97,1	99,4	98,0	98,1	97,4	97,8
STHR (ex-Hôtellerie)	81,5	89,0	86,8	89,8	90,8	97,9	96,8	95,7	95,1	95,4
Baccalauréat technologique	75,5	79,1	76,2	81,6	90,7	94,8	90,4	90,7	88,3	89,5
Production	69,3	78,5	75,6	85,6	78,9	90,1	81,3	85,3	81,4	82,0
Services	75,0	79,7	73,8	87,3	81,9	90,7	83,1	85,2	79,7	83,1
Baccalauréat professionnel	72,7	79,1	74,7	86,5	80,5	90,4	82,2	85,2	80,9	82,6
Ensemble	74,9	79,5	79,9	85,6	87,9	95,0	91,0	92,6	88,8	90,7

RERS 2024, DEPP

► Champ : France (Mayotte à partir de 2011).

1. À partir de la session 2015, la série STI (option « Arts appliqués » [AA] et autres options) est remplacée par les séries STI2D et STD2A.

4 Évolution des taux de réussite au baccalauréat selon le statut des candidats, en %

Statut	1997	2000	2005	2010	2015	2020	2022	2023	Présents 2023
Scolaire	78,5	80,9	81,4	86,6	88,9	95,6	91,6	91,7	700 307
Enseignement à distance	43,8	38,3	44,0	49,8	52,5	81,3	77,4	71,2	3 357
Apprentissage	80,0	81,4	79,6	86,6	81,9	91,1	83,0	83,7	29 201
Formation continue	72,0	74,0	70,3	82,6	83,6	91,9	87,5	86,8	1 604
Individuel	50,4	51,1	44,2	49,8	49,8	64,9	63,5	50,0	9 405
Ensemble	77,3	79,5	79,9	85,6	87,9	95,0	91,0	90,7	743 874

RERS 2024, DEPP

► Champ : France (Mayotte à partir de 2011).

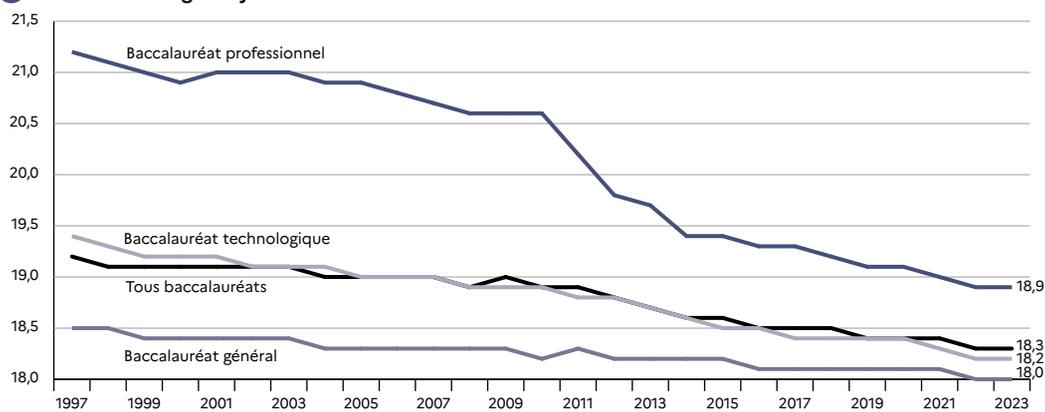
Le **taux de réussite** au baccalauréat 2023 est de 90,7% (674 900 admis pour 743 900 candidats). Il diminue de 0,3 point par rapport à la session 2022 (2). Quelle que soit la voie, les filles réussissent mieux que les garçons. Si l'écart entre filles et garçons diminue globalement par rapport à 2022 du fait de la voie professionnelle, il demeure néanmoins le plus important dans cette dernière voie. L'écart entre filles et garçons est stable dans les voies générale et technologique entre 2022 et 2023.

La baisse des redoublements, constatée à tous les niveaux de formation, se traduit par le rajeunissement des candidats et donc des bacheliers, toutes voies confondues (1). Ce rajeunissement est amplifié dans la voie professionnelle avec la généralisation du cursus en

trois ans menant au baccalauréat, même si les bacheliers y sont en moyenne toujours plus âgés que dans les autres voies. En 2023, l'âge moyen au baccalauréat est stable. Dans les voies générale et technologique, à partir de 17 ans, plus les candidats sont âgés, moins le taux de réussite est élevé (3). À l'inverse, dans la voie professionnelle, les candidats de 25 ans ou plus obtiennent plus souvent leur diplôme que ceux de 18 ans.

Au sein de chaque voie, le taux de réussite au baccalauréat des enfants d'agriculteurs exploitants est parmi les plus élevés, avec celui des enfants de professeurs, instituteurs et assimilés (4). Ces enfants ont un taux de réussite supérieur de 16,8 points à celui des enfants dont les parents sont sans activité professionnelle (hors retraités), et supérieur de 10,1 points à celui des enfants d'ouvriers.

1 Évolution de l'âge moyen à l'obtention du baccalauréat



► Champ : France (Mayotte à partir de 2011).

RERS 2024, DEPP

Précisions

Âge atteint au cours de l'année – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 24.07 ; 23.09 (baccalauréat, résultats définitifs).

- Série chronologique en ligne : la réussite au baccalauréat par série selon le sexe ou par origine sociale.

2 Évolution de la réussite au baccalauréat selon le sexe

	1980	1985	1990	1995	2000	2005	2010	2015	2020	2022	2023
Filles	66,9	68,9	76,6	76,0	81,8	85,5	88,3	92,7	98,1	96,5	96,1
Garçons	64,5	66,2	73,9	73,9	77,4	82,1	85,9	89,9	96,9	95,3	94,8
Ensemble bac général	65,9	67,8	75,4	75,1	79,9	84,1	87,3	91,5	97,6	96,0	95,5
Filles	60,2	65,8	68,3	79,3	81,9	78,2	82,7	91,9	96,0	91,6	90,7
Garçons	57,9	65,0	68,5	71,8	76,2	74,2	80,4	89,5	93,6	89,3	88,3
Ensemble bac technologique	59,2	65,4	68,4	75,5	79,1	76,2	81,6	90,7	94,8	90,4	89,5
Filles			75,3	75,3	80,5	75,7	88,6	83,7	92,9	85,6	85,2
Garçons			73,6	70,4	78,2	73,9	85,0	78,0	88,6	79,9	80,9
Ensemble bac professionnel			74,3	72,7	79,1	74,7	86,5	80,5	90,4	82,2	82,6
Filles	64,9	68,2	73,9	76,8	81,6	81,9	86,9	90,1	96,5	93,0	92,6
Garçons	62,5	65,6	72,1	72,7	77,2	77,7	84,2	85,6	93,5	88,8	88,8
Ensemble tous baccalauréats	63,9	67,2	73,1	74,9	79,5	79,9	85,6	87,9	95,0	91,0	90,7

► Champ : France (Mayotte à partir de 2011).

RERS 2024, DEPP

3 Réussite au baccalauréat selon l'âge, session 2023

	Baccalauréat général		Baccalauréat technologique		Baccalauréat professionnel		Ensemble	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
16 ans ou moins	624	98,0	27	96,4	6	100,0	657	97,9
17 ans	18 773	98,6	1 716	94,3	588	90,2	21 077	98,0
18 ans	324 889	97,2	105 815	92,8	99 284	86,1	529 988	94,0
19 ans	24 225	83,0	22 841	81,1	44 799	78,5	91 865	80,3
20 ans	2 446	63,2	2 732	67,6	13 415	75,9	18 593	72,7
21 ans	457	52,1	443	57,5	4 726	75,0	5 626	70,7
22 ans	146	37,7	112	43,8	1 906	76,7	2 164	69,2
23 ans	88	36,1	60	46,2	949	80,2	1 097	70,5
24 ans	49	35,5	34	48,6	634	83,4	717	74,1
25-29 ans	58	18,1	36	30,0	1 334	86,8	1 428	72,2
30 ans ou plus	75	19,1	49	32,7	1 605	89,6	1 729	74,1
Ensemble	371 830	95,5	133 865	89,5	169 246	82,6	674 941	90,7

► Champ : France.

RERS 2024, DEPP

4 Réussite au baccalauréat selon l'origine sociale, session 2023

	Baccalauréat général		Baccalauréat technologique		Baccalauréat professionnel		Ensemble	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
Agriculteurs exploitants	4 282	98,0	1 235	95,7	1 405	91,5	6 922	96,2
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	29 654	96,0	10 384	91,3	10 210	86,1	50 248	92,8
Cadres, professions intellectuelles supérieures	125 220	98,0	20 783	93,9	11 819	89,9	157 822	96,8
<i>dont professeurs et assimilés</i>	20 018	98,5	2 341	94,3	1 084	92,3	23 443	97,7
Professions intermédiaires	62 814	96,7	20 987	92,3	18 624	86,6	102 425	93,8
<i>dont instituteurs et assimilés</i>	8 182	97,7	1 397	94,5	954	90,5	10 533	96,6
Employés	73 324	95,0	32 653	89,6	35 722	83,8	141 699	90,7
Ouvriers	35 609	93,4	20 449	87,5	27 438	81,2	83 496	87,6
Retraités	4 326	93,7	1 624	87,4	2 037	81,5	7 987	89,0
Autres personnes sans activité professionnelle	24 894	87,7	14 592	82,0	23 641	74,2	63 127	80,9
Indéterminé	11 707	88,7	11 158	88,6	38 350	83,3	61 215	85,2
Ensemble	371 830	95,5	133 865	89,5	169 246	82,6	674 941	90,7

► Champ : France.

RERS 2024, DEPP

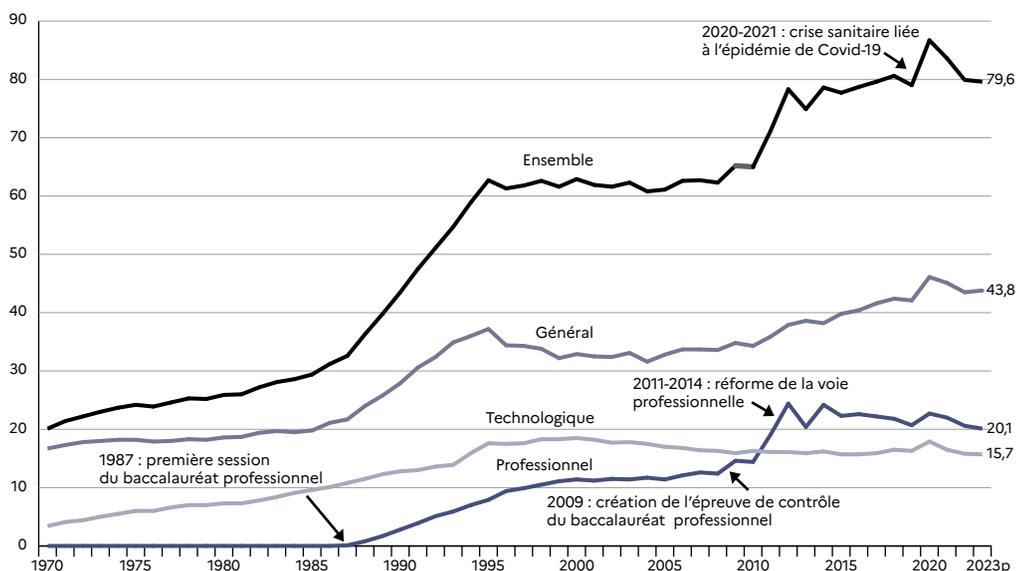
À la session 2023, pour la France (hors Mayotte), 79,6% d'une génération est titulaire du diplôme du baccalauréat : 43,8% en général, 15,7% en technologique et 20,1% en professionnel (1).

Depuis 1970, la **proportion de bacheliers dans une génération** a gagné 60 points. Cette forte progression résulte surtout de la croissance de la voie générale et de l'important essor de la voie professionnelle depuis sa première session en 1987. Entre 1995 et 2008, en contraste avec la longue période de croissance qui a précédé, la proportion de bacheliers dans une génération atteint un palier et oscille autour de 62%. Elle augmente de 16 points entre 2008 et 2012 avec la réforme de la voie professionnelle. Après une phase de transition, elle reprend une progression plus lente,

essentiellement grâce à la poursuite de la progression de la voie générale. En 2020 et 2021, avec les aménagements réglementaires mis en place dans le contexte de la crise sanitaire et la première session de la nouvelle mouture du baccalauréat général, la proportion de bacheliers dans une génération augmente fortement. Dès 2022, la proportion de bacheliers dans une génération retrouve son niveau d'avant crise.

L'écart entre filles et garçons est de 9 points en faveur des filles (2). La proportion de bachelières dans une génération dépasse de 13 points celle des garçons dans la voie générale, tandis qu'elle est inférieure de 6 points dans la voie professionnelle. Dans la voie technologique, l'écart en faveur des filles est de 2 points.

1 Évolution de la proportion de bacheliers dans une génération selon la voie, en %



► Champ : France hors DROM jusqu'en 2000, France hors Mayotte depuis 2001.

RERS 2024, DEPP

Précisions

Données démographiques – La population par âge est issue des estimations publiées chaque année par l'Insee pour la France hors Mayotte. La population connue en mars 2024 utilisée ici permet le calcul des proportions provisoires de bacheliers dans une génération pour les sessions 2022 et 2023, et définitives pour les sessions antérieures.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 24.07 ; 23.09 (baccalauréat, résultats définitifs).
- Série chronologique en ligne : la proportion de bacheliers dans une génération.

Source

DEPP, Systèmes d'information Ocean, Cyclades.
Ministère chargé de l'agriculture.
Insee, Estimations démographiques. Traitement DEPP.

2 Évolution de la proportion de bacheliers dans une génération selon la voie et le sexe, en %

	France hors DROM				France hors Mayotte							
	1980	1990	2000	2001	2001	2005	2010	2015	2020	2021	2022p	2023p
Filles	n.d.	n.d.	39,1	39,1	38,9	39,2	40,0	46,3	53,9	52,5	50,8	50,6
Garçons	n.d.	n.d.	27,1	26,5	26,3	26,5	29,0	33,6	38,7	38,1	36,8	37,3
Ensemble bac général	18,6	27,9	33,0	32,6	32,5	32,8	34,3	39,8	46,1	45,1	43,5	43,8
Filles	n.d.	n.d.	20,0	19,7	19,6	18,0	17,4	16,1	17,8	16,8	16,4	16,5
Garçons	n.d.	n.d.	17,2	16,9	16,8	16,0	15,2	15,2	18,0	16,2	15,2	15,0
Ensemble bac technologique	7,3	12,8	18,5	18,2	18,2	17,0	16,3	15,7	17,9	16,5	15,8	15,7
Filles		n.d.	9,9	9,7	9,8	9,7	12,7	20,8	20,0	19,2	17,9	17,3
Garçons		n.d.	12,9	12,7	12,7	13,0	16,0	23,7	25,3	24,6	23,2	22,8
Ensemble bac professionnel		2,8	11,4	11,2	11,2	11,4	14,4	22,3	22,7	22,0	20,6	20,1
Filles	n.d.	n.d.	69,0	68,4	68,3	67,0	70,0	83,2	91,6	88,5	85,0	84,3
Garçons	n.d.	n.d.	57,2	56,0	55,8	55,6	60,2	72,6	81,9	78,9	75,1	75,2
Ensemble tous baccalauréats	25,9	43,5	62,9	62,0	61,9	61,1	65,0	77,7	86,7	83,6	79,9	79,6

► France hors DROM jusqu'en 2000, France hors Mayotte depuis 2001.

RERS 2024, DEPP

Les jeunes de sixième ont une probabilité d'accéder au baccalauréat qui repose presque uniquement sur le statut scolaire, et surtout sur les voies générale et technologique, très peu via l'apprentissage. En 2022, l'espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième varie de 40,8% en Guyane à 77,1% à Versailles (1). Dans les académies de Besançon, Dijon, Poitiers, Strasbourg et Nantes l'apprentissage pèse davantage.

Les académies de Paris, Versailles et Créteil se détachent avec les espérances d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième les plus fortes. La voie générale et technologique y est largement prépondérante et la voie professionnelle pèse peu, sauf dans l'académie de Créteil où elle est un peu plus développée. La voie

professionnelle pèse davantage dans l'espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième des académies de Nancy-Metz, Clermont-Ferrand, Nantes et Rennes.

Entre 2021 et 2022, l'ensemble des régions académiques connaissent une baisse de leur espérance d'obtenir le baccalauréat, à la suite de la fin des périodes marquées par l'épidémie de Covid (2).

Cette baisse est particulièrement marquée en Corse, dans les Hauts-de-France et en Bretagne. Sous statut scolaire, entre 2022 et 2023, l'espérance repart à la hausse mais sans rattraper son niveau de 2021, particulièrement en Corse et dans les Hauts-de-France.

Précisions

Changement de méthode – Depuis la rentrée scolaire 2020, l'immatriculation des élèves via leur identifiant national (INE) dans les différentes sources permet de retracer leur parcours scolaire d'une année scolaire à l'autre. La méthodologie du calcul des taux de redoublement, de passage et de sortie a été révisée, et les chiffres des années 2021 à 2022 sont présentés selon cette nouvelle méthode, qui met dorénavant en regard les situations individuelles des élèves sur deux rentrées successives. Auparavant, la formation d'une rentrée scolaire était comparée à celle en fin d'année scolaire précédente à un niveau agrégé, en comparant des stocks d'élèves, sans identifier le parcours de chaque élève pris individuellement.

L'espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième donne une mesure de la probabilité qu'aurait un

jeune de sixième, une année donnée, de réussir l'examen du baccalauréat s'il rencontrait tout au long de son parcours les conditions scolaires que connaissent les autres jeunes cette année-là. Cet indicateur est décliné selon l'académie d'origine des élèves.

Pour une année scolaire donnée, le calcul combine tous les parcours les plus représentatifs de sixième en terminale jusqu'à l'obtention du diplôme. Il intègre tous les passages dans la classe supérieure, les orientations et réorientations vers les voies générale et technologique d'un côté, professionnelle de l'autre, que ce soit sous statut scolaire ou d'apprenti.

Pour en savoir plus

- *Notes d'Information* : 24.07 ; 23.09 (baccalauréat, résultats définitifs).

Source

DEPP, Systèmes d'information Ocean, Cyclades, Scolarité, SIFA.
Ministère chargé de l'agriculture.

1 Espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième par académie et région académique selon le statut et la voie, en %

Académies et régions académiques	2022					2023 (1)		
	Scolaire			Apprentissage	Tous statuts	Scolaire		
	Générale et technologique	Professionnelle	Toutes voies	Professionnelle	Toutes voies	Générale et technologique	Professionnelle	Toutes voies
Clermont-Ferrand	49,0	17,1	66,2	1,4	67,6	48,0	18,4	66,4
Grenoble	53,6	13,8	67,4	1,6	69,0	53,3	14,9	68,2
Lyon	54,0	13,1	67,1	1,3	68,4	54,1	13,9	68,0
Auvergne-Rhône-Alpes	53,1	14,0	67,1	1,4	68,5	52,8	15,0	67,8
Besançon	50,4	15,6	66,0	2,0	68,0	50,3	17,1	67,4
Dijon	49,6	15,5	65,0	2,2	67,3	49,1	16,1	65,2
Bourgogne-Franche-Comté	49,9	15,5	65,5	2,1	67,5	49,6	16,5	66,1
Bretagne (Rennes)	53,1	16,8	70,0	1,3	71,3	52,8	17,9	70,7
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	50,9	15,6	66,5	2,1	68,6	50,3	16,6	67,0
Corse	55,1	14,0	69,1	0,5	69,6	59,1	14,9	74,0
Nancy-Metz	51,6	17,2	68,8	1,2	70,0	51,8	18,6	70,3
Reims	49,3	15,7	65,0	1,3	66,3	49,2	17,6	66,8
Strasbourg	53,1	12,7	65,7	2,2	67,9	52,5	14,8	67,3
Grand Est	51,5	15,3	66,8	1,6	68,4	51,4	17,0	68,4
Amiens	49,7	15,6	65,2	1,2	66,4	49,8	17,2	67,0
Lille	50,5	15,9	66,4	0,6	66,9	51,1	18,3	69,4
Hauts-de-France	50,2	15,8	66,0	0,7	66,7	50,7	18,0	68,6
Créteil	58,1	15,5	73,6	0,5	74,1	58,0	16,6	74,6
Paris	65,1	9,3	74,4	0,1	74,6	65,9	9,8	75,8
Versailles	64,1	12,5	76,5	0,6	77,1	63,7	13,1	76,8
Île-de-France	61,9	13,2	75,1	0,5	75,6	61,9	13,9	75,8
Normandie	50,2	14,8	65,0	2,0	67,1	50,4	16,2	66,6
Bordeaux	52,7	14,9	67,7	1,1	68,7	51,7	16,7	68,4
Limoges	52,3	14,2	66,5	1,4	67,9	50,7	16,1	66,7
Poitiers	49,8	13,9	63,7	2,3	66,0	49,9	15,8	65,7
Nouvelle-Aquitaine	51,8	14,5	66,3	1,4	67,8	51,1	16,3	67,4
Montpellier	51,3	14,7	66,0	0,4	66,4	51,2	15,6	66,7
Toulouse	54,5	15,6	70,1	0,7	70,7	54,4	18,1	72,5
Occitanie	53,0	15,1	68,1	0,5	68,6	52,8	16,8	69,6
Pays de la Loire (Nantes)	50,7	14,9	65,6	3,0	68,6	50,5	16,4	66,9
Aix-Marseille	53,5	13,3	66,8	0,5	67,4	54,0	14,1	68,1
Nice	53,9	13,1	67,1	0,6	67,7	53,1	14,1	67,2
Provence-Alpes-Côte d'Azur	53,7	13,2	67,0	0,6	67,5	53,7	14,1	67,8
Guadeloupe	48,2	13,8	62,0	0,1	62,1	52,4	20,1	72,5
Guyane	30,4	10,5	40,8	0,0	40,8	29,9	14,9	44,8
Martinique	50,8	15,4	66,2	0,2	66,3	53,5	20,2	73,7
Mayotte	42,4	14,1	56,6	0,0	56,6	45,2	14,3	59,5
La Réunion	46,9	15,2	62,2	0,0	62,2	48,3	19,5	67,8

► Champ : France, Public + Privé, hors et sous contrat.

1. Les données 2023 sur l'apprentissage ne sont pas disponibles au moment où le RERS 2024 est finalisé.

RERS 2024, DEPP

Lecture : 68,4% des élèves de sixième à Lyon en 2022 obtiendraient leur baccalauréat s'ils connaissaient tout au long de leur parcours les conditions scolaires que connaissent les jeunes en 2022.

2 Espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième par région académique, en %

Régions académiques	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2021(1)	2022
Auvergne-Rhône-Alpes	75,7	76,0	75,3	74,8	77,3	75,4	72,3	68,5
Bourgogne-Franche-Comté	72,6	72,7	71,9	71,6	73,3	70,3	69,5	67,5
Bretagne (Rennes)	80,8	78,8	77,9	76,3	78,4	77,8	75,6	71,3
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	74,9	73,4	73,4	73,8	76,1	72,9	70,9	68,6
Corse	78,4	76,4	75,3	72,0	78,5	76,3	74,5	69,6
Grand Est	74,7	74,2	74,5	74,2	77,7	74,4	71,6	68,4
Hauts-de-France	71,7	72,1	71,7	71,5	76,2	72,9	70,7	66,7
Île-de-France	81,6	81,0	81,6	81,5	87,2	83,4	78,6	75,6
Normandie	73,8	72,5	72,5	72,7	76,0	72,9	71,0	67,1
Nouvelle-Aquitaine	74,7	74,9	73,9	73,4	76,8	75,6	71,0	67,8
Occitanie	75,0	74,6	74,3	75,3	76,2	75,0	70,8	68,6
Pays de la Loire (Nantes)	74,0	72,2	72,3	73,2	76,1	72,1	72,0	68,6
Provence-Alpes-Côte d'Azur	72,4	72,7	72,9	72,4	76,9	74,1	71,2	67,5
Guadeloupe	75,0	73,1	76,0	78,9	84,1	79,0	73,0	62,1
Guyane	53,7	58,3	55,6	56,3	63,8	59,1	50,3	40,8
Martinique	78,8	74,0	72,5	77,7	84,4	78,8	73,7	66,3
Mayotte	63,4	61,3	60,2	54,1	72,0	68,9	62,3	56,6
La Réunion	67,0	65,5	68,4	66,9	74,0	70,9	68,8	62,2

► Champ : France, Public + Privé, hors et sous contrat.

1. Rupture de série : à partir de 2021, la méthodologie a été révisée (cf. « Précisions »).

RERS 2024, DEPP

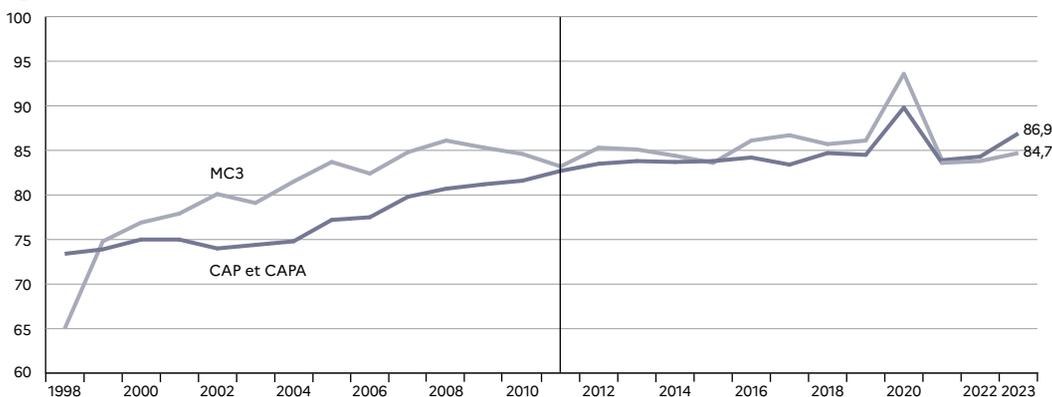
À la session 2023, 497 400 diplômes technologiques et professionnels sont délivrés, dont deux tiers au niveau 4 et un tiers au niveau 3 (2). Pour le niveau 3, 95,5% sont des certificats d'aptitude professionnelle (CAP, y compris CAP agricole), les autres sont des mentions complémentaires de niveau 3 (MC3). Au niveau 4, 52,2% de ces diplômes sont des **baccalauréats professionnels** et 41,3% des **baccalauréats technologiques**.

Entre les sessions 2022 et 2023, les **taux de réussite** aux examens professionnels de niveau 3 augmentent. Cette tendance est plus marquée pour la mention complémentaire (+ 2,6 points) que pour le CAP (+0,9 point) (1)(3). Sur la même période, les taux de réussite aux examens professionnels de niveau 4 sont légèrement en hausse, à l'exception du baccalauréat technologique qui baisse de 0,9 point. Les taux de réussite augmentent de 0,4 point pour le baccalauréat

professionnel, de 0,3 point pour la mention complémentaire et de 2,4 points pour le brevet professionnel.

Les candidats au baccalauréat professionnel ou technologique se présentent en large majorité sous le statut scolaire. À l'examen des mentions complémentaires de niveau 4 (MC4), les apprentis et les scolaires sont présents dans des proportions similaires. Pour le CAP, le brevet professionnel et les mentions complémentaires de niveau 3 (MC3), les apprentis sont majoritaires parmi les candidats. En MC3, les candidats sous statut scolaire ont des résultats plus élevés que les apprentis (+4,4 points). En revanche, au CAP, à la mention complémentaire de niveau 4 et au baccalauréat professionnel, l'écart de réussite est en faveur des apprentis (respectivement +2,3 points, +6,2 points et +1,0 point comparé aux scolaires).

1 Évolution des taux de réussite aux examens de niveau 3, en %



► Champ : France (Mayotte à partir de 2011) (1).

1. Les évolutions avec ou sans Mayotte sont quasiment identiques.

RERS 2024, DEPP

Précisions

Population concernée – Candidats aux diplômes délivrés par le ministère chargé de l'éducation nationale, ainsi que par le ministère chargé de l'agriculture. Tous les statuts des candidats sont pris en compte, qu'ils soient scolaires, apprentis ou autres (formation continue, candidat individuel ou en enseignement à distance).

Attestation intermédiaire professionnelle (AIP), nomenclature nationale des niveaux – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

– Notes d'Information : 19.29; 18.11.

Source

- DEPP et SIES-MESR, Systèmes d'information Ocean et Cyclades et enquête n° 4.
- DGER-MASA, Système d'information du ministère chargé de l'agriculture.

2 Évolution du nombre de diplômes par niveau

Session	Niveau 3				Niveau 4						Ensemble
	CAP (1)	BEP/AIP (2)	MC3	Total	BP	BT (1), BMA	Bac techno (1)	Bac pro (1)	MC4	Total	
1995	270 721	206 453	11 531	488 705	13 133	18 152	138 267	67 096		236 648	725 353
2000	221 241	232 879	10 882	465 002	16 060	10 156	152 778	92 617	643	272 254	737 256
2005	150 898	212 523	8 229	371 650	18 798	7 124	140 828	93 268	1 496	261 514	633 164
2007	143 000	204 921	9 003	356 924	19 037	3 512	137 605	104 975	1 537	266 666	623 590
2008	148 290	204 881	9 095	362 266	19 446	2 146	135 886	103 311	1 814	262 603	624 869
2009	152 062	194 039	9 358	355 459	20 594	2 117	131 602	120 728	2 000	277 041	632 500
2010	159 666	181 097	9 552	350 315	20 186	1 586	133 431	118 586	1 709	275 498	625 813
2011	185 466	148 349	9 465	343 280	19 745	1 743	129 472	156 063	1 705	308 728	652 008
2012	186 269	150 794	8 899	345 962	20 056	920	125 121	190 899	1 640	338 636	684 598
2013	194 022	151 580	9 606	355 208	18 972	832	124 853	159 241	2 173	306 071	661 279
2014	191 203	148 014	8 465	347 682	18 489	975	129 210	190 773	2 157	341 604	689 286
2015	188 386	143 869	8 815	341 070	17 672	992	125 144	176 646	1 991	322 445	663 515
2016	183 618	147 372	8 729	339 719	16 988	1 202	126 578	179 841	2 059	326 668	666 387
2017	190 371	146 791	8 559	345 721	16 713	1 186	128 488	177 570	2 179	326 136	671 857
2018	184 510	146 621	8 575	339 706	16 147	1 080	138 570	179 262	2 136	337 195	676 901
2019	173 552	145 848	8 120	327 520	15 057	1 066	138 284	173 675	2 372	330 454	657 974
2020	185 165	152 501	9 119	346 785	16 916	1 151	149 972	188 841	2 968	359 848	706 633
2021	161 399	140 836	8 640	310 875	14 599	1 061	136 296	181 020	2 799	335 775	646 650
2022	170 679		8 534	179 213	16 325	1 049	131 897	171 050	2 836	323 157	502 370
2023	165 246		7 815	173 061	17 221	976	133 865	169 246	3 028	324 336	497 397

► Champ : France (Mayotte à partir de 2011).

1. Y compris les données de l'enseignement agricole pour l'ensemble de la série.
2. Les chiffres portent sur les AIP à partir de 2021.

RERS 2024, DEPP

3 Nombre de diplômés et taux de réussite selon le statut du candidat, session 2023 (1)

	Niveau 3		Niveau 4				
	CAP (2)	MC3	BP	BT, BMA (n.d.)	Bac techno	Bac pro	MC4
Formation sous statut scolaire							
Admis	44 802	1 412		75,4	132 485	142 265	1 221
Taux de réussite	84,6	90,7		85,6	90,4	82,7	84,1
Formation sous statut apprenti							
Admis	78 013	6 029	15 237	196		24 452	1 594
Taux de réussite	86,9	86,3	78,4	91,2		83,7	90,3
Enseignement à distance							
Admis	2 344	€	61	€	419	182	
Taux de réussite	74,7	66,7	56,5		67,6	60,5	
Formation continue							
Admis	17 599	253	1 168	€		1 392	192
Taux de réussite	90,4	87,5	85,3	100,0		86,8	94,1
Autres (candidats libres, etc.)							
Admis	22 488	€	755	€	961	955	21
Taux de réussite	75,9	78,8	50,2	75,0	40,1	58,9	91,3
Total des candidats							
Présents	194 984	8 990	22 412	1 129	149 599	204 843	3 445
Admis	165 246	7 815	17 221	976	133 865	169 246	3 028
Taux de réussite	84,7	86,9	76,8	86,4	89,5	82,6	87,9
Session 2022							
Présents	203 711	10 127	21 949	1 218	145 882	208 034	3 237
Admis	170 679	8 534	16 325	1 049	131 897	171 050	2 836
Taux de réussite	83,8	84,3	74,4	86,1	90,4	82,2	87,6

► Champ : France.

1. Le statut du candidat est déclaratif. Il est à prendre avec précaution.
2. Y compris les données de l'enseignement agricole.

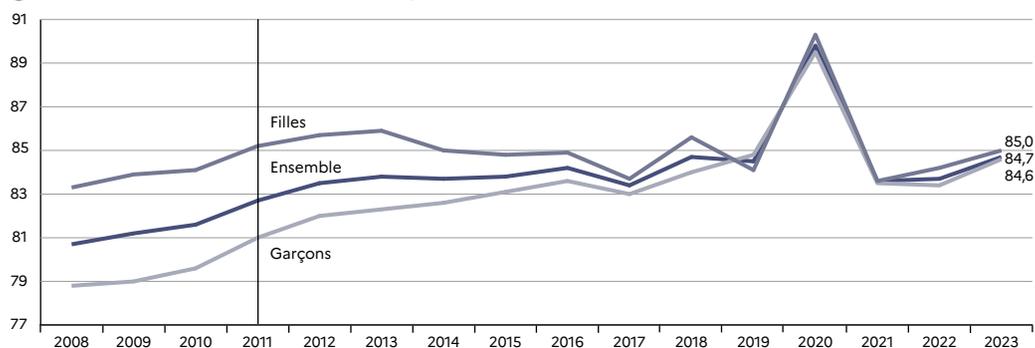
RERS 2024, DEPP

À la session 2023, 165 200 candidats au **CAP** (y compris les CAP agricoles) ont obtenu leur diplôme (2). Le **taux de réussite** au CAP atteint 84,7 %, et augmente de 0,9 point comparé à la session 2022 (83,8 %) (1).

En 2023, les filles réussissent légèrement mieux au CAP que les garçons (85,0% contre 84,6%), l'écart est stable par rapport à 2022. Selon leur mode de formation, les lauréats au CAP présentent des profils par **âge** différents. Ceux qui viennent d'établissements scolaires et qui intègrent le CAP après la classe de troisième devraient avoir 17 ans au moment du passage de l'examen. Cependant, 38,4% ont 18 ans, soit un an de retard. Parmi les apprentis, 61,1% des admis au CAP sont âgés de 17 à 19 ans. Pour ces deux statuts, les candidats « à l'heure » obtiennent de meilleurs résultats que les candidats qui ont entre un et trois ans de retard. Pour les apprentis, à partir de 21 ans, la réussite s'améliore.

À la session 2023, 169 200 candidats au **baccalauréat professionnel** (y compris agricole) ont obtenu leur diplôme (3). Le taux de réussite au baccalauréat professionnel atteint 82,6 %. Parmi les élèves en voie scolaire, 64,3 % sont « à l'heure » (âgés de 18 ans) et 26,4 % accusent un retard d'une année. Ces derniers ont un taux de réussite de 78,1%, soit 7,8 points de moins que les élèves « à l'heure ». Parmi les apprentis, 32,0% des admis sont âgés de 18 ans et 28,0% de 19 ans. Le taux de réussite des apprentis « à l'heure » est de 88,3%. Leur taux est supérieur de 6,3 points par rapport à celui des apprentis en retard d'une année. En revanche, à partir de 24 ans, la réussite s'améliore.

1 Évolution des taux de réussite au CAP par sexe, en %



► Champ : France (Mayotte à partir de 2011).

RERS 2024, DEPP

Précisions

Population concernée – Candidats au CAP et baccalauréat professionnel délivrés par le ministère chargé de l'éducation nationale et par le ministère chargé de l'agriculture. Tous les statuts des candidats sont pris en compte, qu'ils soient scolaires, apprentis ou autres (formation continue, candidat individuel ou en enseignement à distance).

Admis – Est considéré comme admis au CAP ou admis au baccalauréat professionnel, tout candidat qui a obtenu d'une part, une moyenne générale supérieure ou égale à 10 sur 20 et, d'autre part, une moyenne supérieure ou égale à 10 sur 20 aux épreuves professionnelles.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 18.11; 17.08.

Source

DEPP et SIES-MESR, Système d'information Ocean et enquête n° 4; Système d'information Cyclades. MASA-DGER, Système d'information du ministère chargé de l'agriculture.

2 Répartition des lauréats au diplôme du CAP selon l'âge et le statut (1) (2), session 2023

	Scolaires		Apprentis		Autres		Ensemble	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
16 ans ou moins	93	89,4	13	81,3	8	80,0	114	87,7
17 ans	17 882	86,3	18 538	88,6	88	77,2	36 508	87,4
18 ans	17 212	82,8	16 852	84,3	851	72,3	34 915	83,2
19 ans	5 356	83,0	12 300	84,2	1 726	76,4	19 382	83,1
20 ans	2 143	85,2	9 165	84,8	1 764	75,2	13 072	83,4
21 ans	820	86,0	5 720	87,0	1 512	74,1	8 052	84,2
22 ans	432	91,5	3 983	89,8	1 559	77,7	5 974	86,4
23 ans	196	88,3	2 791	90,7	1 442	79,5	4 429	86,6
24 ans	135	93,1	2 026	90,4	1 225	78,6	3 386	85,9
25 ans	533	93,7	1 537	91,8	1 173	79,1	3 243	87,0
26-29 ans			3 403	92,6	4 644	81,9	8 047	86,2
30-39 ans			1 388	93,8	13 197	84,0	14 585	84,9
40 ans ou plus			297	91,9	13 242	82,5	13 539	82,7
Total	44 802	84,6	78 013	86,9	42 431	81,2	165 246	84,7
dont filles	19 255	88,1	24 246	90,1	29 573	79,5	73 074	84,9

RERS 2024, DEPP

► **Champ : France.**

1. Le statut des candidats est déclaratif. Il est à prendre avec précaution.

2. Y compris les données de l'enseignement agricole.

3 Répartition des lauréats au diplôme du baccalauréat professionnel selon l'âge et le statut (1) (2), session 2023

	Scolaires		Apprentis		Autres		Ensemble	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
16 ans ou moins	5	100,0	1	100,0			6	100,0
17 ans	532	89,7	50	94,3	6	100,0	588	90,2
18 ans	91 324	85,9	7 829	88,3	131	68,9	99 284	86,1
19 ans	37 579	78,1	6 852	82,0	368	61,6	44 799	78,5
20 ans	9 037	75,7	4 125	78,5	253	54,1	13 415	75,9
21 ans	2 538	74,1	2 069	78,9	119	45,9	4 726	74,9
22 ans	663	71,6	1 128	82,1	115	62,5	1 906	76,7
23 ans	218	70,8	644	86,6	87	66,4	949	80,2
24 ans	118	78,7	442	88,6	74	66,7	634	83,4
25 ans	62	80,5	305	89,9	51	65,4	418	84,6
26-29 ans			666	91,1	250	80,1	916	87,8
30-39 ans			287	94,4	654	89,2	941	90,7
40 ans ou plus			54	93,1	610	87,6	664	88,1
Total	142 076	82,7	24 452	83,7	2 718	72,2	169 246	82,6
dont filles	63 899	85,6	5 365	85,5	1 149	67,7	70 413	85,2

RERS 2024, DEPP

► **Champ : France.**

1. Le statut des candidats est déclaratif. Il est à prendre avec précaution.

2. Y compris les données de l'enseignement agricole.

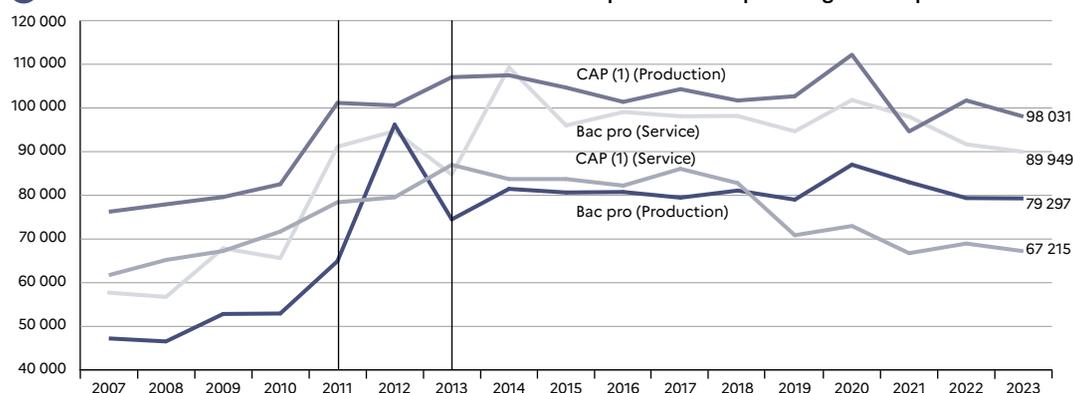
À la session 2023, 334 500 candidats ont réussi l'un des deux principaux examens de l'enseignement professionnel du second degré : 165 200 lauréats pour le **CAP** et 169 200 pour le **baccalauréat professionnel** (1). Huit présents à ces examens sur dix ont été admis (le taux de réussite est de 84,7% au CAP et de 82,6% au baccalauréat professionnel) (2).

Les **spécialités** de la production sont majoritaires parmi les lauréats du CAP. À l'inverse, les spécialités des services dominent au baccalauréat professionnel. Au CAP, parmi les spécialités de la production le groupe « agroalimentaire, alimentation et cuisine » rassemble 32,3% des admis. Parmi les spécialités des services, trois groupes se démarquent et rassemblent les trois quarts des admis : « travail social » (32,7% des admis, dont l'intégralité suivent la spécialité « accompagnement éducatif de la petite enfance »), « coiffure, esthétique et autres soins » (22,5% des admis) et « commerce et vente » (21,1% des

admis). Au CAP, les taux de réussite sont les plus élevés pour les candidats aux « spécialités plurivalentes sanitaires et sociales » (96,3%) et aux spécialités du groupe « techniques image et son, métiers connexes du spectacle » (94,0%) et les plus faibles pour les candidats aux « spécialités plurivalentes des services à la collectivité » (75,2%) et aux spécialités du « travail social » (79,6%).

Quatre groupes de spécialités du baccalauréat professionnel – « commerce, vente », « spécialités plurivalentes sanitaires et sociales », « spécialités plurivalentes des services » et « électricité, électronique » – représentent à eux seuls 53,8% des lauréats. Les taux de réussite les plus élevés concernent les candidats aux spécialités « forêt, espaces verts, faune sauvage et pêche » (92,0%) et « mécanique, aéronautique et spatiale » (93,2%), et les plus faibles, les candidats aux spécialités « technologies industrielles fondamentales » (73,4%) et « métallurgie » (74,6%).

1 Évolution des effectifs d'admis au CAP et au baccalauréat professionnel par catégorie de spécialité



► Champ : France (Mayotte à partir de 2011).

1. Y compris enseignement agricole à partir de 2013.

RERS 2024, DEPP

Précisions

Population concernée – Candidats au CAP ou baccalauréat professionnel délivrés par le ministère chargé de l'éducation nationale et par le ministère chargé de l'agriculture. Tous les statuts des candidats sont pris en compte, qu'ils soient scolaires, apprentis ou autres (candidat individuel, formation continue, enseignement à distance).

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 19.29; 18.11.

Source

DEPP et SIES-MESR

- Système d'information Ocean et enquête n° 4 sur les résultats aux examens de l'enseignement technologique et professionnel du second degré.

- Système d'information Cyclades.

- Système d'information du ministère chargé de l'agriculture.

2 Répartition des admis au CAP et au baccalauréat professionnel selon la spécialité, session 2023

Groupes de spécialités de diplôme	CAP (1)		Baccalauréat professionnel (1)	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
200 Technologies industrielles fondamentales			414	73,4
201 Technologies de commandes des transformations industrielles	479	89,2	363	82,7
210 Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture	68	97,1	5 086	82,5
211 Productions végétales, cultures spécialisées, protection des cultures	2 010	95,6	1 189	85,9
212 Productions animales, élevages spécialisés, soins aux animaux	723	96,9	2 843	86,2
213 Forêts, espaces verts, faune sauvage, pêche	82	94,3	1 603	92
214 Aménagement paysager, parcs, jardins, espaces verts, terrains de sport	2 304	95,3	3 094	90
220 Spécialités pluritechnologiques des transformations	62	82,5	900	81,1
221 Agroalimentaire, alimentation, cuisine	31 645	82,5	7 387	87,4
222 Transformations chimiques et apparentées	4	100,0		
223 Métallurgie	861	91,0	44	74,6
224 Matériaux de construction, verre, céramique	616	90,6	161	92
225 Plasturgie, matériaux composites	66	84,6	250	79,4
226 Papier, carton	2	66,7		
227 Énergie, génie climatique	3 719	87,4	2 481	75,3
230 Spécialités pluritechno génie civil, construction, bois	1 102	86,8	2 255	78,7
231 Mines et carrières, génie civil, topographie	2 503	93,0	1 451	82,9
232 Bâtiment : construction et couverture	5 527	81,4	873	76,5
233 Bâtiment : finitions	9 597	83,7	949	76,6
234 Travail du bois et de l'ameublement	9 047	87,7	3 036	79,6
240 Spécialités pluritechnologiques des matériaux souples	273	85,8	11	44
241 Textile	149	81,9		
242 Habillement	2 913	87,0	2 458	84,7
243 Cuirs et peaux	1 054	93,3	314	87,7
250 Spécialités pluritechnologiques en mécanique-électricité			5 530	75,5
251 Mécanique générale et de précision, usinage	740	83,9	2 111	78,1
252 Moteurs et mécanique auto	8 502	86,6	9 857	83
253 Mécanique aéronautique et spatiale	74	78,7	1 081	93,2
254 Structures métalliques	7 281	86,7	4 392	82,6
255 Électricité, électronique	6 628	83,8	19 164	80,8
Total spécialités de la production	98 031	85,3	79 297	82,0
300 Spécialités plurivalentes des services			14 013	76,5
311 Transport, manutention, magasinage	3 964	88,1	4 442	77,4
312 Commerce, vente	14 168	87,3	34 649	82,7
322 Techniques de l'imprimerie et de l'édition	669	87,3	926	88,1
323 Techniques image et son, métiers connexes du spectacle	142	94,0	1 823	89,0
330 Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales	2 874	96,3	23 202	87,8
331 Santé	49	90,7	1 021	89,4
332 Travail social (2)	22 000	79,6		
334 Accueil, hôtellerie, tourisme	5 763	86,8	2 985	83,7
336 Coiffure, esthétique et autres soins	15 124	82,8	3 475	84,1
340 Spécialités plurivalentes des services à la collectivité	85	75,2		
343 Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement	691	84,5	705	78,2
344 Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance	1 686	90,3	2 708	90,8
Total spécialités des services	67 215	84,0	89 949	83,1
Ensemble des spécialités	165 246	84,7	169 246	82,6
Rappel session 2022	170 679	83,8	171 050	82,2
dont spécialités de la production	101 716	84,1	79 372	81,3
dont spécialités des services	68 963	83,2	91 678	83,1

► Champ : France.

1. Y compris l'enseignement agricole.

2. Le groupe de spécialité « travail social » ne recouvre que la spécialité de CAP « accompagnement éducatif de la petite enfance ».

Lecture : à la session 2023, 84,0% des candidats au CAP dans une spécialité des services ont obtenu leur diplôme.

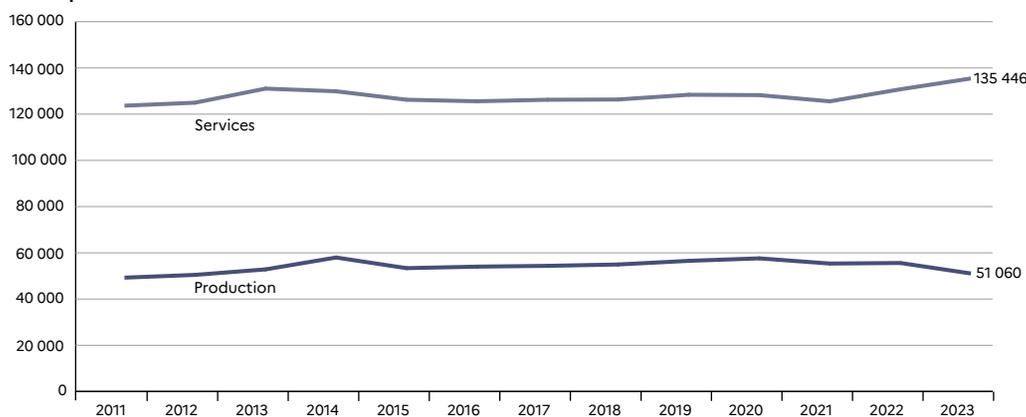
RERS 2024, DEPP

Lors de la session 2023 de l'examen du **brevet de technicien supérieur (BTS)**, 186 500 candidats étaient présents, dont 135 400 dans les domaines des services et 51 100 dans ceux de la production (1). Le nombre de candidats a augmenté de 3,6% dans le domaine des services et a baissé dans les domaines de la production (-8,2%).

140 800 candidats obtiennent leur diplôme du BTS, soit un **taux de succès** de 75,5% (2). Ce taux est de 73,7% dans les domaines des services et de 80,3% dans ceux de la production. Le taux de succès des femmes (76,4%) est plus élevé que celui des hommes (74,6%). Parmi les candidats présents à l'examen, les femmes sont majoritaires dans les domaines des services (57,8%) et très minoritaires dans les domaines de la production (19,3%).

Lors de la session 2023, les 89 900 candidats sous statut scolaire représentent 48,2% des étudiants présents à l'examen et 51,4% des admis. Leur taux de succès s'élève à 80,4% (3). Les 79 900 candidats issus de l'apprentissage représentent 42,9% des candidats et leur taux de succès atteint 73,1%. Une très large majorité des candidats issus d'un baccalauréat général obtiennent le diplôme du BTS (85,5%) (4). Le taux de succès des bacheliers technologiques est de 76,0%, quand il est de 64,8% pour les bacheliers professionnels et de 73,3% pour les candidats issus d'autres diplômes.

1 Évolution des effectifs de candidats présents à l'examen du BTS selon la catégorie de spécialité depuis la session 2011



► Champ : France.

RERS 2024, DEPP, SIES

Précisions

Population concernée – Candidats présents à l'examen du BTS lors de la session 2023, sous statut scolaire, en apprentissage, en formation continue, en formation à distance ou en candidat libre, y compris BTS agricole et maritime, en France.

Taux de succès – L'indicateur publié ici est le taux de succès brut (rapport entre le nombre d'admis et celui des présents à l'examen lors d'une même session) dont la définition est identique aux taux de réussite présentés aux fiches 8.1 à 8.4 et 8.6 à 8.8 concernant le diplôme national du brevet, le baccalauréat et les autres diplômes du secondaire.

Apprentis, baccalauréat général, baccalauréat professionnel, baccalauréat technologique, brevet de technicien supérieur (BTS) (agricole) et ses spécialités de formation, candidat individuel, centre de formation d'apprentis (CFA), réseau national des Greta, sections de techniciens supérieurs (STS) – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

– Note flash du SIES : 24.09.

Source

– SIES-MESR, Systèmes d'information Ocean et Cyclades.
– Systèmes d'information des ministères chargés de l'agriculture et de la mer, traitement SIES-MESR.

2 Les candidats au BTS selon le domaine de spécialité, session 2023

Domaines de spécialité	Femmes			Hommes			Total			Part des femmes parmi les présents (%)
	Présentes	Admises	Taux de succès (%)	Présents	Admis	Taux de succès (%)	Présents	Admis	Taux de succès (%)	
20 Spécialités pluritechnologiques de production	395	341	86,3	6 004	5 089	84,8	6 399	5 430	84,9	6,2
21 Agriculture, pêche, forêt et espaces verts	4 442	3 727	83,9	8 120	6 359	78,3	12 562	10 086	80,3	35,4
22 Transformations	2 567	2 267	88,3	5 584	4 380	78,4	8 151	6 647	81,5	31,5
23 Génie civil, construction et bois	1 075	950	88,4	5 222	4 165	79,8	6 297	5 115	81,2	17,1
24 Matériaux souples	699	613	87,7	93	76	81,7	792	689	87,0	88,3
25 Mécanique, électricité, électronique	672	574	85,4	16 187	12 448	76,9	16 859	13 022	77,2	4,0
Total domaines de la production	9 850	8 472	86,0	41 210	32 517	78,9	51 060	40 989	80,3	19,3
30 Spécialités plurivalentes des services	292	246	84,2	156	121	77,6	448	367	81,9	65,2
31 Échanges et gestion	44 482	32 753	73,6	39 579	27 745	70,1	84 061	60 498	72,0	52,9
dont : 31213 - Management commercial opérationnel	13 096	9 111	69,6	12 788	8 084	63,2	25 884	17 195	66,4	50,6
31212 - Négociation et relation client	7 035	5 677	80,7	8 824	6 804	77,1	15 859	12 481	78,7	44,4
31409 - Assistant de gestion PME PMI à référentiel commun européen	9 189	6 516	70,9	3 203	2 080	64,9	12 392	8 596	69,4	74,2
31408 - Comptabilité et gestion	5 667	4 253	75,0	5 176	3 860	74,6	10 843	8 113	74,8	52,3
32 Communication et information	10 888	8 499	78,1	10 329	7 759	75,1	21 217	16 258	76,6	51,3
33 Services aux personnes	20 354	15 581	76,6	5 598	4 103	73,3	25 952	19 684	75,8	78,4
34 Services à la collectivité	2 224	1 774	79,8	1 544	1 186	76,8	3 768	2 960	78,6	59,0
Total domaines des services	78 240	58 853	75,2	57 206	40 914	71,5	135 446	99 767	73,7	57,8
Total BTS	88 090	67 325	76,4	98 416	73 431	74,6	186 506	140 756	75,5	47,2
dont BTS agricoles	5 637	4 755	84,4	9 164	7 182	78,4	14 801	11 937	80,6	38,1
dont BTS maritimes	6	6	100,0	67	65	97,0	73	71	97,3	8,2

► Champ : France.

RERS 2024, DEPP, SIES

3 Succès au BTS selon le statut des candidats, session 2023

	Présents		Admis		Taux de succès (%)
	Effectifs	Répartition (%)	Effectifs	Répartition (%)	
Scolaires (STS)	89 912	48,2	72 286	51,4	80,4
Public	62 544	33,5	49 845	35,4	79,7
Privé sous contrat	21 768	11,7	18 948	13,5	87,0
Privé hors contrat	5 600	3,0	3 493	2,5	62,4
Apprentissage (CFA)	79 940	42,9	58 464	41,5	73,1
Formation continue (Greta)	4 984	2,7	3 865	2,7	77,5
Enseignement à distance	4 857	2,6	1 973	1,4	40,6
Individuels (1)	6 813	3,7	4 168	3,0	61,2
Total BTS	186 506	100,0	140 756	100,0	75,5

► Champ : France.

RERS 2024, DEPP, SIES

1. Il s'agit de candidats inscrits à l'examen du BTS sans l'avoir préparé dans un établissement. La validation des acquis de l'expérience (VAE) permet à certains candidats d'obtenir le diplôme.

4 Succès au BTS selon le diplôme initial, session 2023

	Présents		Admis		Taux de succès (%)
	Effectifs	Répartition (%)	Effectifs	Répartition (%)	
Baccalauréat général	50 346	29,3	43 031	33,4	85,5
Baccalauréat technologique	56 859	33,1	43 239	33,6	76,0
Série STI, STI2D, STD2A	13 150	7,7	10 820	8,4	82,3
Série STL	3 071	1,8	2 421	1,9	78,8
Série STT, STMG	33 898	19,7	24 674	19,2	72,8
Série SMS, ST2S	4 708	2,7	3 553	2,8	75,5
Série hôtellerie	1 379	0,8	1 240	1,0	89,9
Autres séries (TMD, STAV)	653	0,4	531	0,4	81,3
Baccalauréat professionnel	55 533	32,3	35 978	27,9	64,8
Domaines de la production	22 681	13,2	16 121	12,5	71,1
Domaines des services	27 104	15,8	16 421	12,7	60,6
Domaine indéterminé	5 748	3,3	3 436	2,7	59,8
Autres diplômes (BT, BMA, étrangers, etc.)	8 967	5,2	6 571	5,1	73,3
Total BTS (hors BTS agricoles)	171 705	100,0	128 819	100,0	75,0
BTS agricoles (1)	14 801		11 937		80,6
Total BTS	186 506		140 756		75,5

► Champ : France.

1. L'information sur le diplôme d'origine n'est pas disponible pour les BTS agricoles.

RERS 2024, DEPP, SIES

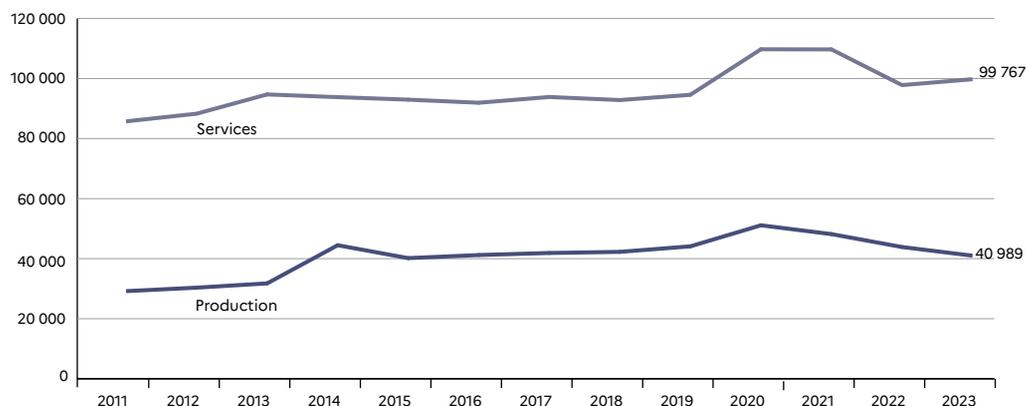
À la session 2023, 99 800 étudiants obtiennent leur diplôme de **brevet de technicien supérieur (BTS)** dans les domaines des services (1). Cet effectif de diplômés est en hausse de 2,0% par rapport à la session 2022. Dans les domaines de la production, le nombre de diplômés (41 000) diminue de 6,6%. Néanmoins, depuis la session 2011 ce nombre a augmenté de 40,4% dans les domaines de la production et de 16,4% dans ceux des services.

Avec un **taux de succès** de 75,5%, la session 2023 compte 140 800 admis à l'examen national du BTS, tous groupes de spécialités confondus (2). Dans les domaines des services, 73,7% des candidats obtiennent leur

diplôme, pour 80,3% dans les domaines de la production. Un diplômé sur trois (33,2%) des domaines de la production obtient son diplôme dans une spécialité du groupe « technologie de commandes des transformations industrielles » (4 300), « spécialités pluritechnologiques mécanique-électricité » (4 600) ou « électricité, électronique » (4 700).

Le taux de succès des hommes (74,6%) est de 1,8 point inférieur à celui des femmes (76,4%). Cet écart est de 3,7 points dans les spécialités des services et atteint 7,1 points dans les spécialités de la production, avec un taux de succès masculin de 78,9% et un taux de succès féminin de 86,0%.

1 Évolution des effectifs admis à l'examen du BTS selon la spécialité depuis la session 2011



► Champ : France.

RERS 2024, DEPP, SIES

Précisions

Population concernée – Candidats présents à l'examen du BTS aux sessions 2022 et 2023, sous statut scolaire, en apprentissage, en formation continue, en formation à distance ou en candidat libre, y compris BTS agricole et maritime, en France.

Taux de succès – L'indicateur publié ici est le taux de succès brut (rapport entre le nombre d'admis et celui des présents à l'examen lors d'une même session) dont la définition est identique aux taux de réussite présentés aux fiches 8.1 à 8.4 et 8.6 à 8.8 concernant le diplôme national du brevet, le baccalauréat et les autres diplômes du secondaire.

Brevet de technicien supérieur (BTS) (agricole) et ses spécialités de formation – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Note flash du SIES : 24.09.

Source

- SIES-MESR, Systèmes d'information OCEAN et CYCLADES.
- Systèmes d'information des ministères chargés de l'agriculture et de la mer, traitement SIES-MESR.

2 Répartition des admis au BTS selon le groupe de spécialité, sessions 2022 et 2023

Groupes de spécialités	2022				2023			
	Total admis	Taux de succès global (%)	Taux de succès Hommes (%)	Taux de succès Femmes (%)	Total admis	Taux de succès global (%)	Taux de succès Hommes (%)	Taux de succès Femmes (%)
200 Technologies industrielles fondamentales	3 261	85,5	85,2	87,3	1 136	85,7	85,6	87,4
201 Technologies de commandes des transformations industrielles	4 518	82,3	82,0	86,5	4 294	84,6	84,5	86,0
210 Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture	3 902	77,3	75,6	80,4	3 555	79,4	78,0	82,0
211 Productions végétales, cultures spécialisées, protection des cultures	1 887	83,1	80,7	88,1	1 913	88,4	87,6	89,9
212 Productions animales, élevages spécialisés, soins aux animaux	1 158	79,4	73,8	82,9	1 178	82,6	82,3	82,8
213 Forêts, espaces verts, faune sauvage, pêche	1 791	78,8	73,9	86,6	1 891	80,7	77,9	85,4
214 Aménagement paysager, parcs, jardins, espaces verts, terrains de sport	1 470	71,4	68,7	82,8	1 549	72,0	70,2	79,8
220 Spécialités pluritechnologiques des transformations	398	90,2	89,0	95,5	217	88,2	87,3	94,1
221 Agroalimentaire, alimentation, cuisine	1 974	86,9	82,8	89,7	1 735	85,5	83,4	86,7
222 Transformations chimiques et apparentées	1 663	90,0	87,7	91,4	1 585	89,9	90,0	89,8
223 Métallurgie	1 427	80,6	80,0	92,2	1 317	82,4	81,9	90,6
224 Matériaux de construction, verre, céramique	5	71,4	100,0	50,0	6	100,0	100,0	100,0
225 Plasturgie, matériaux composites	238	76,3	74,7	90,3	178	75,4	74,0	94,1
227 Énergie, génie climatique	1 778	74,5	74,2	88,5	1 609	70,8	70,5	84,3
230 Spécialités pluritechnologiques génie civil, construction, bois	1 843	69,8	68,1	78,3	2 058	77,9	76,5	84,8
231 Mines et carrières, génie civil, topographie	1 495	82,5	81,4	92,3	1 433	81,7	80,8	91,4
232 Bâtiment : construction et couverture	194	68,8	67,5	77,8	219	81,4	80,6	85,7
233 Bâtiment : finitions	470	77,9	70,1	86,0	644	88,7	85,0	92,1
234 Travail du bois et de l'ameublement	731	84,0	83,1	95,2	761	84,0	83,9	85,1
241 Textile	23	85,2	75,0	93,3	14	87,5	80,0	100,0
242 Habillement	592	92,9	93,8	92,8	580	86,4	80,3	87,2
243 Cuirs et peaux	98	90,7	91,7	90,6	95	90,5	91,7	90,3
250 Spécialités pluritechnologiques mécanique-électricité	4 505	75,6	75,4	80,2	4 573	78,5	78,1	86,1
252 Moteurs et mécanique auto	2 209	72,8	72,8	73,1	2 248	71,9	71,6	81,9
253 Mécanique aéronautique et spatiale	355	91,0	91,7	87,3	412	92,8	92,3	96,4
254 Structures métalliques	1 102	78,9	78,5	88,1	1 051	78,0	77,9	80,7
255 Électricité, électronique	4 795	75,0	74,7	84,5	4 738	77,5	77,2	84,4
Total des spécialités de la production	43 882	78,9	77,2	86,1	40 989	80,3	78,9	86,0
300 Spécialités plurivalentes des services	441	79,0	78,7	79,2	367	81,9	77,6	84,2
311 Transport, manutention, magasinage	1 274	63,0	61,3	68,4	1 471	67,3	65,7	72,9
312 Commerce, vente	33 356	75,1	71,9	78,3	34 746	71,7	69,5	74,0
313 Finances, banque, assurances	7 122	75,4	75,1	75,5	7 572	74,6	74,1	74,9
314 Comptabilité, gestion	16 804	71,2	70,2	71,8	16 709	71,9	70,9	72,5
320 Spécialités plurivalentes de la communication	3 517	78,9	73,3	80,6	3 560	77,9	70,3	80,3
322 Techniques de l'imprimerie et de l'édition	512	85,0	82,2	88,7	529	82,5	77,9	87,3
323 Techniques de l'image, du son, métiers du spectacle	1 343	77,1	72,6	87,2	1 380	76,9	73,6	84,2
324 Secrétariat, bureautique	6 076	76,6	69,4	78,2	5 497	73,7	65,4	75,6
326 Informatique, traitement de l'information	5 111	77,1	77,3	75,3	5 292	78,4	78,4	78,8
330 Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales	2 873	82,4	73,6	83,0	2 650	80,4	70,4	81,2
331 Santé	4 258	57,9	55,5	58,5	5 090	60,4	59,0	60,8
332 Travail social	2 903	80,7	75,0	81,1	2 713	82,2	75,2	82,9
334 Accueil, hôtellerie, tourisme	7 661	86,1	81,7	88,3	7 076	86,7	83,7	88,5
336 Coiffure, esthétique et autres soins	2 138	74,4	68,3	74,5	2 155	77,9	56,5	78,3
343 Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement	866	78,7	78,0	80,6	717	75,5	75,1	76,6
344 Sécurité des biens et des personnes	278	79,0	80,0	76,3	571	79,5	78,3	82,4
345 Application des droits et statuts des personnes	1 276	74,4	70,4	75,2	1 672	79,6	78,2	79,9
Total des spécialités des services	97 809	74,8	72,5	76,4	99 767	73,7	71,5	75,2
Ensemble des spécialités	141 691	76,0	74,6	77,5	140 756	75,5	74,6	76,4

RERS 2024, DEPP, SIES

► Champ : France, Public + Privé.

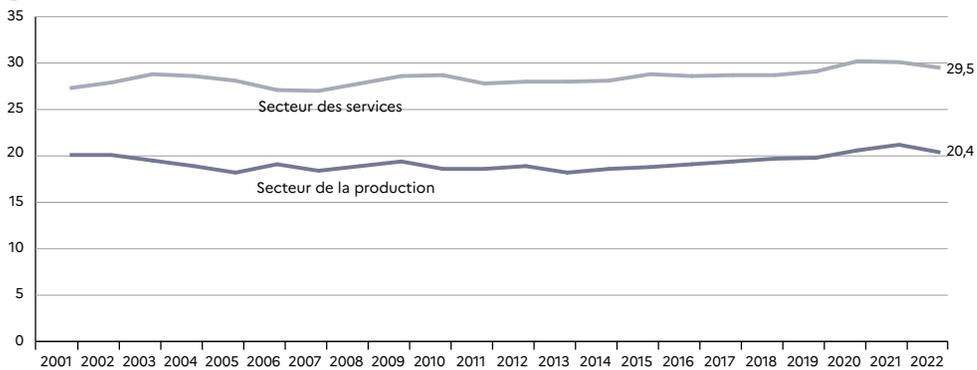
Lecture : à la session 2023, 1 136 candidats ont été admis à l'examen d'un BTS de la spécialité « technologies industrielles fondamentales », soit un taux de succès de 85,7% (87,4% pour les femmes, 85,6% pour les hommes).

À la session 2022, en France, 49 900 **diplômes universitaires de technologie (DUT)** ont été délivrés, volume en baisse de 2,8% après une très légère hausse de 0,9% à la session 2021 (1). La répartition entre les secteurs des services et de la production reste inchangée : le secteur des services représente six DUT délivrés sur dix (29 500 diplômes) et son nombre de diplômés décroît moins que dans le secteur de la production (-1,9% contre -4,0%). Deux spécialités des services – « gestion des entreprises et des administrations » et « techniques de commercialisation » – regroupent 35% de l'ensemble des DUT délivrés (2).

La part des femmes parmi les diplômés d'un DUT augmente de 0,9 point par rapport à la session 2016 : elles sont 21 400, soit 42,9% de l'ensemble des diplômés (3).

Cette part diffère selon le secteur : les femmes représentent un peu plus de la moitié des diplômés du tertiaire (54,0%, +1,1 point) et seulement un quart de ceux de la production (26,8%, +1,1 point). Les écarts sont encore plus importants au sein de ces secteurs et restent stables, révélant des orientations disciplinaires différenciées selon le genre. Dans le domaine des services, les femmes représentent 82,6% des diplômés des DUT « carrières juridiques » contre 9,8% dans la spécialité « informatique ». Dans le secteur de la production, plus de six diplômés sur dix sont des femmes dans les DUT « chimie » et « génie biologique », contre moins de 10% pour les filières « génie électrique et informatique industrielle », « génie industriel et maintenance » ou « génie mécanique ou productique ».

1 Évolution du nombre de diplômes universitaires de technologie (DUT) délivrés par secteur, en milliers



► Champ : France.

RERS 2024, DEPP, SIES

Précisions

Diplômes concernés – Diplômes universitaires de technologie (DUT) délivrés en France. Ceux-ci peuvent avoir été préparés dans le cadre de la formation initiale, de la reprise d'études, de l'apprentissage ou de la formation continue.

Pour en savoir plus

- Note Flash du SIES : 24.13.

2 Évolution du nombre de diplômes universitaires de technologie (DUT) délivrés

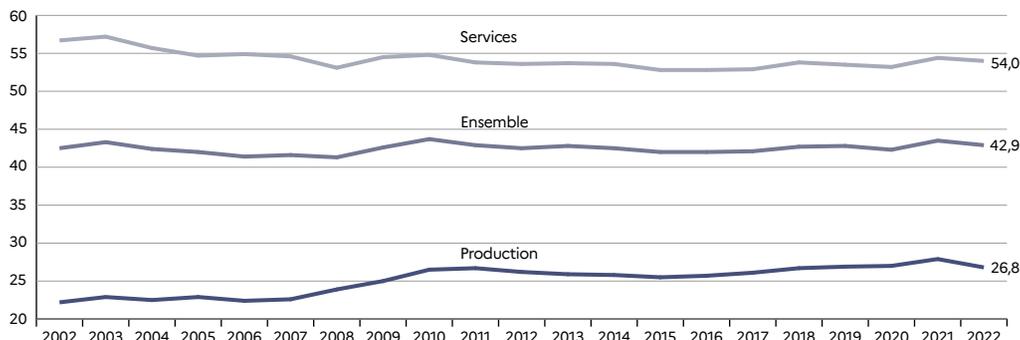
	2016		2017	2018	2019	2020	2021	2022	
	Total	Part des femmes (%)	Total	Total	Total	Total	Total	Total	Part des femmes (%)
Chimie	1 269	59,5	1 362	1 409	1 349	1 461	1 388	1 352	61,3
Génie biologique	2 920	66,7	2 958	2 965	2 883	2 978	3 028	2 980	68,4
Génie chimique - génie des procédés	440	39,8	454	479	441	493	502	472	47,0
Génie civil - construction durable	1 972	16,8	1 900	1 962	1 963	2 153	2 194	2 160	20,2
Packaging, emballage et conditionnement	158	56,3	160	143	162	157	166	154	53,9
Génie électrique et informatique industrielle	2 775	8,0	2 995	3 066	3 037	3 137	3 116	2 981	8,4
Génie industriel et maintenance	732	8,2	779	772	833	843	905	820	7,9
Génie mécanique et productique	2 930	7,1	3 028	3 084	3 139	3 209	3 130	3 028	7,5
Génie thermique et énergie	768	11,1	775	829	804	813	815	849	12,7
Hygiène, sécurité et environnement	781	28,4	702	705	707	760	797	784	33,2
Mesures physiques	1 840	20,0	1 796	1 854	1 898	1 971	1 964	1 858	20,8
Qualité, logistique industrielle et organisation	849	29,1	895	845	846	912	933	864	28,9
Réseaux et télécommunications	1 165	9,0	1 144	1 168	1 223	1 249	1 293	1 143	9,1
Science et génie des matériaux	457	18,2	434	454	484	490	450	413	18,2
Statistiques et informatique décisionnelle						498	532	515	26,2
Ensemble secteur de la production	19 056	25,7	19 382	19 735	19 769	21 124	21 213	20 373	26,8
Carrières juridiques	978	82,1	924	968	1 037	1 112	1 131	1 081	82,6
Carrières sociales	1 395	81,4	1 436	1 478	1 493	1 496	1 574	1 489	80,3
Gestion des entreprises et des administrations	8 386	58,4	8 337	8 376	8 404	8 580	8 784	8 538	59,3
Gestion administrative et commerciale des organisations	899	67,2	934	922	911	964	1 026	974	69,0
Gestion, logistique et transport	1 084	31,5	1 079	1 110	1 081	1 217	1 254	1 187	30,2
Information-communication	1 836	78,3	1 825	1 785	1 763	1 789	1 757	1 751	78,7
Informatique	3 490	7,7	3 592	3 461	3 595	3 820	3 446	3 434	9,8
Métiers du multimédia et de l'internet	1 579	33,6	1 614	1 627	1 673	1 731	1 844	1 896	33,1
Statistiques et informatique décisionnelle	398	33,4	451	465	495				
Techniques de commercialisation	8 569	57,9	8 479	8 493	8 683	8 974	9 254	9 138	58,9
Ensemble secteur des services	28 614	52,8	28 671	28 685	29 135	29 683	30 070	29 488	54,0
Total	47 670	42,0	48 053	48 420	48 904	50 807	51 283	49 861	42,9

► Champ : France.

Lecture : à la session 2022, 49 861 DUT ont été délivrés, dont 42,9% à des femmes.

RERS 2024, DEPP, SIES

3 Évolution de la part des femmes parmi les diplômés d'un diplôme universitaire de technologie (DUT), en %



► Champ : France.

Lecture : à la session 2022, 26,8% des diplômés d'un DUT du secteur de la production sont des femmes. Elles représentent 42,9% de l'ensemble des diplômés d'un DUT.

RERS 2024, DEPP, SIES

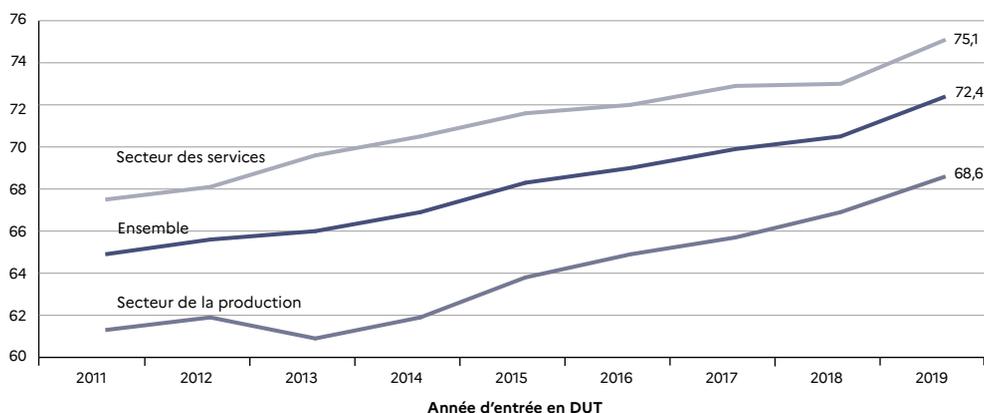
Parmi les étudiants inscrits à la rentrée universitaire 2019 pour la première fois en première année de DUT, 72,4% ont obtenu leur diplôme au bout des deux années de formation et 6,8% après une année supplémentaire, à la session 2022 (1) (2).

Le taux de réussite en deux ans est plus élevé dans le secteur des services (75,1%) que dans celui de la production (68,6%). Cet écart diminue avec la réussite cumulée en trois ans (80,3% contre 77,7%) et est assez stable dans le temps. La réussite dépend également de la spécialité du DUT. Dans le secteur des services, les écarts de réussite peuvent atteindre 16,9 points

entre les étudiants en « information communication » (87,2% en deux ou trois ans) et ceux de « statistique et informatique décisionnelle » (70,3%). Dans celui de la production, l'écart maximal est de 14,4 points entre « packaging, emballage et conditionnement » (87,2%) et « génie électrique et informatique industrielle » (72,8%).

Les perspectives de réussite en DUT varient en fonction du baccalauréat détenu par l'étudiant. En deux ou trois ans, elles sont de 86,2% pour les bacheliers généraux, contre 65,8% pour les bacheliers technologiques et 60,3% pour les bacheliers professionnels (3).

1 Évolution de la réussite au DUT en deux ans, en %



► Champ : France (hormis la Nouvelle-Calédonie pour 2014 et 2015, et les Antilles pour 2015 et 2016).
Lecture : 72,4% des étudiants inscrits pour la première fois en DUT à la rentrée 2019 ont obtenu leur diplôme en deux ans.

RERS 2024, DEPR, SIES

Précisions

Taux de réussite – Les taux de réussite en DUT en deux ou trois ans ont été calculés à partir de la cohorte d'étudiants (bacheliers et non bacheliers) inscrits pour la première fois en première année de DUT dans une université à la rentrée 2019. Cette définition n'est donc pas identique aux taux de réussite présentés aux fiches 8.1 à 8.4 et 8.6 à 8.8 concernant le diplôme national du brevet, le baccalauréat et les autres diplômes du secondaire.

Étudiants non bacheliers, instituts universitaires de technologie (IUT), diplômes universitaires de technologie (DUT et ses spécialités) – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Note Flash du SIES : 23.27.

2 Réussite au DUT en deux et trois ans par secteur et spécialité de formation

Spécialité	Effectifs	Effectifs (en %)	Réussite en 2 ans (%)		Réussite en 3 ans (%)		Réussite cumulée en 3 ans (%)	
			Total	dont sans réorientation	Total	dont sans réorientation	Total	dont sans réorientation
Chimie	1 748	2,8	68,1	66,1	9,8	6,8	77,9	72,9
Génie biologique	3 400	5,5	77,0	71,0	5,1	4,1	82,1	75,1
Génie chimique - génie des procédés	652	1,1	64,4	64,3	11,3	8,9	75,8	73,2
Génie civil - construction durable	2 734	4,5	68,7	68,3	9,7	7,6	78,5	75,9
Génie électrique et informatique industrielle	4 154	6,8	62,3	61,1	10,5	8,1	72,8	69,3
Génie industriel et maintenance	1 110	1,8	67,7	62,4	7,7	6,0	75,4	68,5
Génie mécanique et productique	3 862	6,3	68,9	67,4	9,6	7,3	78,5	74,7
Génie thermique et énergie	1 056	1,7	63,0	59,5	10,5	8,0	73,5	67,5
Hygiène sécurité environnement	948	1,5	74,9	74,6	6,0	5,3	80,9	79,9
Mesures physiques	2 376	3,9	68,9	65,2	12,7	8,8	81,6	73,9
Packaging, emballage et conditionnement	180	0,3	82,2	82,2	5,0	4,4	87,2	86,7
Qualité, logistique industrielle et organisation	1 066	1,7	73,9	73,7	5,7	4,3	79,6	78,0
Réseaux et télécommunications	1 660	2,7	65,4	63,1	8,2	6,3	73,6	69,5
Sciences et génie des matériaux	579	0,9	63,9	63,6	13,0	10,2	76,9	73,7
Total du secteur de la production	25 525	41,6	68,6	66,3	9,1	6,9	77,7	73,2
Carrières juridiques	1 468	2,4	69,8	69,5	5,7	4,0	75,5	73,4
Carrières sociales	1 849	3,0	74,5	74,0	4,2	3,5	78,7	77,6
Gestion administrative et commerciale des organisations	1 156	1,9	74,9	74,6	7,3	7,0	82,2	81,6
Gestion des entreprises et des administrations	10 430	17,0	74,0	71,7	5,0	3,9	78,9	75,6
Gestion logistique et transport	1 460	2,4	72,7	70,0	5,1	3,6	77,8	73,6
Information communication	1 797	2,9	84,0	81,2	3,2	2,9	87,2	84,1
Informatique	4 410	7,2	65,0	62,3	9,3	6,0	74,2	68,3
Métiers du multimédia et de l'internet	2 131	3,5	79,6	74,6	4,3	3,3	83,9	77,9
Statistique et informatique décisionnelle	721	1,2	61,2	57,4	9,2	5,3	70,3	62,7
Techniques de commercialisation	10 459	17,0	80,1	77,9	3,9	3,2	84,0	81,1
Total du secteur des services	35 881	58,4	75,1	72,8	5,2	4,0	80,3	76,8
Ensemble	61 406	100,0	72,4	70,1	6,8	5,2	79,2	75,3

► Champ : France.

RERS 2024, DEPP, SIES

Lecture : 61 406 étudiants se sont inscrits pour la première fois en DUT à la rentrée 2019. 79,2% d'entre eux ont obtenu leur diplôme en deux ou trois ans (72,4% en deux ans, 6,8% en trois ans), dont 75,3% sans réorientation, c'est-à-dire dans la spécialité et l'établissement d'inscription en première année.

3 Réussite au DUT en deux et trois ans par filière de baccalauréat

Filière de baccalauréat	Secteur de la production			Secteur des services			Ensemble	
	Effectifs	Réussite en 2 ans (%)	Cumulée en 3 ans (%)	Effectifs	Réussite en 2 ans (%)	Cumulée en 3 ans (%)	Réussite en 2 ans (%)	Cumulée en 3 ans (%)
Littéraire	24	58,3	62,5	1 311	76,5	80,5	76,2	80,1
Économique	493	67,1	75,5	13 914	83,4	87,2	82,8	86,8
Scientifique	16 286	77,7	85,7	7 922	81,9	87,3	79,1	86,2
Baccalauréat général	16 803	77,4	85,3	23 147	82,5	86,8	80,4	86,2
STG	101	45,5	58,4	8 488	61,9	68,0	61,7	67,9
STI/STI2D/STD2A	5 602	49,6	61,5	2 195	59,1	69,7	52,3	63,8
Autres séries technologiques	1 696	49,6	60,7	698	70,3	74,8	55,6	64,8
Baccalauréat technologique	7 399	49,5	61,3	11 381	61,8	68,7	57,0	65,8
Baccalauréat professionnel	305	52,1	59,3	680	55,7	60,7	54,6	60,3
Ensemble bacheliers	24 507	68,7	77,8	35 208	75,3	80,5	72,6	79,4
dont néo-bacheliers	20 956	67,8	77,3	29 508	74,9	80,2	71,9	79,0
Non-bacheliers	1 018	67,1	76,6	673	61,5	69,2	64,9	73,7
Ensemble	25 525	68,6	77,7	35 881	75,1	80,3	72,4	79,2

► Champ : France.

RERS 2024, DEPP, SIES

Lecture : 16 803 étudiants titulaires d'un baccalauréat général se sont inscrits pour la première fois à la rentrée 2019 afin de préparer un DUT dans le secteur de la production. 85,3% d'entre eux ont obtenu leur diplôme en deux ou trois ans (77,4% en deux ans, 7,9% en trois ans).

À la session 2022, 204 000 licences LMD ont été délivrées par les universités, soit une baisse de 7% par rapport à la session 2021. Si le nombre de licences professionnelles délivrées diminue de 2,1% (47 800 à la session 2022), c'est le nombre de licences générales qui diminue le plus fortement (-8,4%, atteignant 156 600 en 2022), avec un nombre d'inscrits en niveau terminal quasiment identique à celui de l'année précédente et un taux de réussite en troisième année inférieur à celui d'avant crise sanitaire (1).

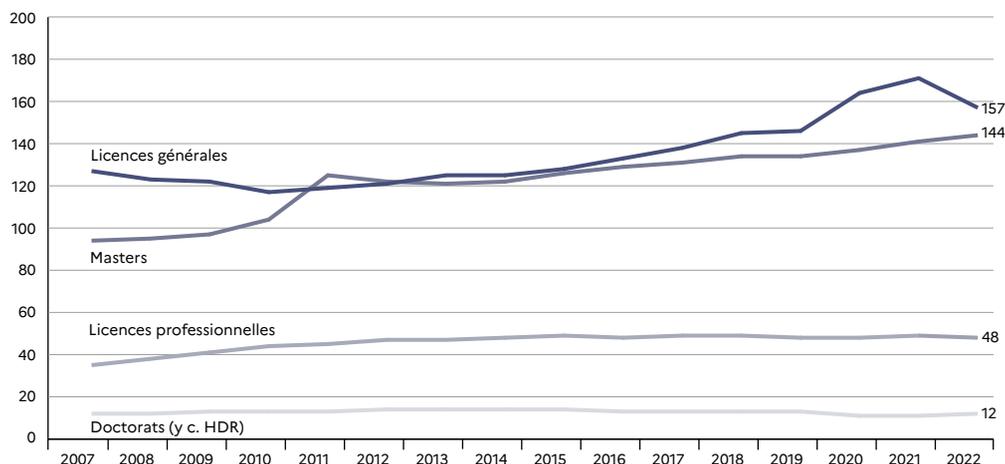
Le nombre de masters délivrés par les universités est de 144 400, en hausse de 2,3%, s'inscrivant ainsi dans la tendance des huit années précédentes, à l'exception de la session 2019 au cours de laquelle le nombre de masters délivrés est resté stable (2). Le nombre de masters MEEF (15% des diplômes de master délivrés) est en hausse (+7,4%) après une stagnation à la session 2021. Après deux années de baisse consécutives, dans un

contexte de crise sanitaire, le nombre de doctorats et d'habilitations à diriger des recherches (HDR) délivrés est en hausse depuis la session 2021 (11 870 en 2022, +3,5% après +5,7% en 2021).

Au total, le nombre de diplômes nationaux et d'HDR, délivrés par les universités, diminue de 3,2% après une hausse équivalente à la session 2021 (+3,4%) et une encore plus vive lors de la session 2020 (+5,8%), alors que les modalités d'études et d'évaluation avaient été temporairement perturbées par la crise sanitaire. En 10 ans, le nombre de diplômes délivrés a progressé de 29% en licence générale et de 18% en master.

Le nombre de licences professionnelles délivrées par les universités s'est stabilisé depuis 2015 après une hausse continue, notamment due à l'essor des filières de sciences économiques.

1 Nombre de diplômes en licences, masters et doctorats délivrés par année, en milliers



RERS 2024, DEPP, SIES

► Champ : France.

Précisions

Diplômes concernés – Diplômes nationaux et d'habilitations à diriger des recherches délivrés par les universités (hors diplômes d'État pour la santé).

Cursus licence-master-doctorat (LMD), Inspé, université – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Notes Flash du SIES : 24.15 ; 24.13 ; 24.12.
- Voir Fiche RERS 8.14.

2 Évolution du nombre des principaux diplômes de l'enseignement supérieur universitaire (1)

		Droit, sciences politiques	Sciences économiques	AES	Lettres	Sciences	Staps	Médecine, pharmacie	Ensemble
Licences professionnelles	2011	1 461	15 968	2 507	5 918	18 602	555	367	45 378
	2012	1 630	16 897	2 413	6 086	18 803	595	336	46 760
	2013	1 768	17 034	2 282	6 147	19 150	551	372	47 304
	2014	1 829	17 592	2 226	6 116	19 059	554	373	47 749
	2015	1 870	18 185	2 231	6 121	19 389	576	372	48 744
	2016	1 652	19 266	1 287	5 941	18 852	502	277	47 777
	2017	1 674	20 335	979	5 590	19 219	623	403	48 823
	2018	1 767	20 881	682	5 652	18 932	560	279	48 753
	2019	1 728	20 971	640	5 361	18 570	591	118	47 979
	2020	1 756	20 857	552	5 584	18 743	586	78	48 156
	2021	1 977	21 238	487	5 884	18 583	615	49	48 833
	2022	1 941	20 047	454	5 853	18 996	456	54	47 801
Licences générales	2011	20 023	17 860	5 755	46 036	24 775	4 140	370	118 959
	2012	19 878	17 191	6 027	47 367	25 687	4 809	367	121 326
	2013	21 166	17 291	5 606	49 979	25 348	5 472	301	125 163
	2014	21 373	16 525	5 051	50 971	24 859	6 013	398	125 190
	2015	21 555	16 502	5 330	52 184	26 066	6 735	24	128 396
	2016	21 343	16 338	5 317	54 721	27 620	7 690	24	133 053
	2017	21 678	16 643	5 438	57 411	29 393	7 909	27	138 499
	2018	22 101	16 824	5 458	60 240	31 593	8 622		144 838
	2019	21 851	17 573	5 016	59 965	32 408	8 816		145 629
	2020	25 644	19 599	6 014	66 929	35 977	9 524		163 687
	2021	26 844	20 822	6 161	70 172	36 166	10 752		170 917
	2022	23 347	18 305	5 595	64 452	34 547	10 356		156 602
Masters professionnels	2011	10 372	19 080	1 217	20 705	11 334	1 447	776	64 931
	2012	10 306	18 422	1 046	18 229	10 650	1 101	911	60 665
	2013	9 646	17 957	1 087	17 178	9 898	1 090	848	57 704
	2014	9 787	18 312	1 159	16 869	9 636	1 131	801	57 695
	2015	9 446	17 289	1 175	10 651	8 773	717	805	48 856
	2016	6 618	13 797	462	8 910	6 768	648	367	37 570
	2017	3 679	7 971	393	5 723	3 784	397	256	22 203
	2018	2 582	4 541	35	3 322	1 398	273	276	12 427
	2019	868	989		1 534	402	54	53	3 900
	2020					21			21
Masters recherche	2011	2 958	823	49	9 813	5 440	169	323	19 575
	2012	2 880	891	4	8 497	5 219	175	336	18 002
	2013	2 749	678		7 873	4 731	141	343	16 515
	2014	2 572	732		7 590	5 092	155	373	16 514
	2015	2 387	602		5 556	4 698	104	354	13 701
	2016	1 941	521		4 567	3 759	86	315	11 189
	2017	915	223		2 812	2 017	49	300	6 316
	2018	734	117		1 990	988	41	303	4 173
	2019	425	36		1 230	442		13	2 146
Masters indifférenciés (2)	2011	4 722	7 659	389	15 340	10 974	855	458	40 397
	2012	5 191	8 544	576	15 470	12 197	829	570	43 377
	2013	6 621	9 436	517	15 882	13 078	908	637	47 079
	2014	7 067	9 190	613	15 814	13 900	956	677	48 217
	2015	7 911	10 500	473	27 655	14 911	1 374	881	63 705
	2016	10 843	14 790	447	32 341	19 593	1 358	684	80 056
	2017	15 058	21 534	603	39 150	23 906	1 467	479	102 197
	2018	16 069	24 742	580	45 718	28 277	1 680	507	117 573
	2019	17 947	28 566	422	48 165	30 752	1 817	127	127 796
	2020	19 523	29 769	415	53 119	32 536	2 093		137 455
	2021	21 016	29 662	241	54 312	33 870	2 066		141 167
	2022	21 446	30 089	419	56 102	34 077	2 230		144 363
Doctorats (y c. HDR)	2011	947	703	1	3 174	8 006	122	536	13 489
	2012	879	716	7	3 127	8 267	114	576	13 686
	2013	885	722		3 172	8 305	119	545	13 748
	2014	952	702	2	3 178	8 199	100	542	13 675
	2015	858	720	3	3 269	8 471	96	540	13 957
	2016	782	694	4	3 049	7 951	119	409	13 008
	2017	813	668	3	3 100	7 801	118	436	12 939
	2018	827	614	3	2 931	8 359	138	442	13 314
	2019	824	624	2	2 846	8 127	117	448	12 988
	2020	617	586	3	2 456	6 625	107	446	10 840
	2021	647	625		2 571	6 987	129	503	11 462
	2022	715	575	1	2 553	7 417	113	491	11 865

► Champ : France.

RERS 2024, DEPP, SIES

1. Sont comptabilisés les diplômes terminaux et non les diplômes intermédiaires : les étudiants inscrits en licence LMD validant les deux premières années obtiennent un DEUG intermédiaire (85 800 ont été édités à la session 2022). Les étudiants inscrits en première année de master LMD validant leur première année obtiennent une maîtrise intermédiaire (112 300 ont été édités à la session 2022).

2. À partir de la session 2020, il n'y a plus de masters recherche.

À la session 2022, 204 400 licences **LMD** et 144 400 masters ont été délivrés dans les universités de France (1). Le groupe disciplinaire « lettres, langues et sciences humaines » reste celui où les diplômes délivrés sont les plus nombreux : 41,2% des licences générales et 38,9% des masters. L'« économie-gestion » (41,9%) et les « sciences » (39,7%) sont les disciplines majeures en licence professionnelle.

En cursus licence et master, les femmes représentent six diplômés sur dix avec des différences notables entre disciplines. Les trois quarts des diplômés sont des femmes en « lettres, langues et sciences humaines », quatre sur dix en « sciences » et moins de quatre sur dix en **Staps**. En licence professionnelle, l'écart est encore plus marqué : 27,1% de femmes sont en « sciences » et 80,6% en « droit, sciences politiques ».

En 2022, 10 500 thèses de doctorat ont été soutenues avec succès dans les universités, dont 63,7% en « sciences ». La part des femmes est de 47,0% mais elles sont majoritaires dans les disciplines littéraires et de santé (60,0% et 55,9% respectivement). Sur les 1 400 habilitations à diriger des recherches (dont 800 en sciences), 600 sont délivrées à des femmes.

En 2022, parmi les 36 200 diplômes délivrés dans les formations de santé, on dénombre 13 700 diplômes d'État de docteur (-6,9%) dont 60,4% à des femmes (+0,6 point) (2). Les diplômés d'État de sage-femme (maïeutique) sont pour 98,5% des femmes.

Précisions

Diplômes concernés – Diplômes nationaux.

Cursus licence-master-doctorat (LMD) – Voir « Glossaire ».

1 Principaux diplômes universitaires délivrés à la session 2022

Licences LMD	Licences professionnelles		Licences générales		Total licences	
	Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)
Droit, sciences politiques	1 941	80,6	23 347	73,3	25 288	73,9
Économie, gestion	20 047	59,5	18 305	53,2	38 352	56,5
Administration économique et sociale	454	50,0	5 595	63,4	6 049	62,4
Lettres, langues et sciences humaines	5 853	62,9	64 452	75,2	70 305	74,2
Sciences	18 996	27,1	34 547	47,6	53 543	40,3
Staps	456	45,8	10 356	37,5	10 812	37,8
Santé	54	70,4			54	70,4
Total	47 801	47,7	156 602	63,4	204 403	59,7
Inscriptions en année diplômante au 15 janvier 2022	51 900	47,5	205 750	61,5	257 650	58,7

Masters LMD	Masters	
	Effectifs	Part des femmes (%)
Droit, sciences politiques	21 446	68,3
Économie, gestion	30 089	57,7
Administration économique et sociale	419	67,1
Lettres, langues et sciences humaines	56 102	72,0
Sciences	34 077	44,2
Staps	2 230	42,1
Santé		
Total	144 363	61,4
Inscriptions en année diplômante au 15 janvier 2022	172 486	60,8

Doctorats LMD	Doctorat		HDR	
	Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)
Droit, sciences politiques	661	45,7	54	44,4
Économie, gestion et administration économique et sociale	472	46,4	104	53,8
Lettres, langues et sciences humaines	2 235	60,0	318	54,7
Sciences	6 661	42,5	756	33,9
Staps	99	41,4	14	50,0
Santé	324	55,9	167	29,9
Total	10 452	47,0	1 413	40,1
Inscriptions au 15 janvier 2022	53 290	48,8	980	38,5

► **Champ** : France.

RERS 2024, DEPP, SIES

Note : ce tableau présente les principaux diplômes nationaux. D'autres diplômes de la session 2022 ne sont pas mentionnés dans le tableau : la capacité en droit (301 diplômés), le diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU) (3 631 diplômés), les magistères (394 diplômés), les diplômes d'études universitaires scientifiques et techniques (Deust) (970 diplômés), etc. Les DUT apparaissent en 8.11 et 8.13, les diplômes d'ingénieurs en 8.16.

Sur le contour des établissements expérimentaux, incluant des établissements partenaires ou composantes de ces nouveaux regroupements en plus du contour universitaire historique présenté ici, 365 264 diplômes ont été délivrés en tout, soit 4 600 diplômes supplémentaires ; plus de 7 sur 10 sont des masters. Les diplômes de santé incluent les diplômes des disciplines médicales, odontologiques et pharmaceutiques ainsi que les diplômes en pluri-santé, pour les diplômes nationaux de licences, masters, doctorats d'État et HDR.

2 Principaux diplômes délivrés par les universités dans les disciplines médicales à la session 2022

	Médecine		Odontologie		Pharmacie		Total	
	Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)
Diplôme de docteur (diplôme d'État)	8 855	57,6	1 466	59,5	3 387	67,9	13 708	60,4
Diplôme de formation approfondie en sciences (DFAS) (1)	8 143	62,6	1 004	63,9	2 655	68,0	11 802	63,9
Capacité en médecine	1 102	49,1					1 102	49,1
DES, DIS, DESC	7 739	58,1	79	72,2	343	70,6	8 161	58,8
AFS, AFSA	22	63,6					22	63,6
DE sage-femme	846	98,5					846	98,5
Doctorats (y c. HDR)	421	48,2	16	31,3	52	44,2	489	47,2
Licence professionnelle					54	70,4	54	70,4
DEUST					13	61,5	13	61,5
Total	27 128	60	2 565	61	6 504	68	36 197	61,6

► **Champ** : France.

RERS 2024, DEPP, SIES

1. Le diplôme de formation approfondie en sciences (DFAS) s'inscrit dans le cursus de la préparation des diplômes d'État de docteur et est un diplôme de fin de second cycle de grade master.

DES : Diplôme d'Études Spécialisées, DIS : Diplôme Interuniversitaire de Spécialité, DESC : Diplôme d'Études Spécialisées Complémentaires, AFS : Attestation de Formation Spécialisée, AFSA : Attestation de Formation Spécialisée Approfondie (AFS et AFSA sont réservées aux médecins et pharmaciens étrangers).

Note : ce tableau est un focus sur les disciplines médicales, odontologiques et pharmaceutiques, et principalement sur les formations relevant du ministère de la Santé que sont les diplômes d'État des professions réglementées, pour les formations longues en santé. Il comporte aussi les diplômes de doctorat et licence professionnelle de ces disciplines inclus dans les lignes « santé » du tableau 1.

Les étudiants en licence (générale et professionnelle) sont 45,8% à obtenir leur diplôme en trois ou quatre ans après leur première inscription en L1 à la rentrée 2018-2019 : 34,9% en trois ans et 10,8% après une année supplémentaire (1). Ces taux de réussite progressent régulièrement depuis 2020. Après une hausse de 1,5 point en 2020 due à la crise sanitaire, l'augmentation s'est poursuivie en 2021 et en 2022 (respectivement 2,1 et 1,4 points). Ces taux restent relativement faibles du fait d'un taux d'abandon important au bout d'une ou deux années d'études.

Si la moitié des bacheliers généraux obtiennent le diplôme en trois ou quatre ans, c'est le cas de seulement 19,0% des bacheliers technologiques et de 10,1%

des bacheliers professionnels (2). L'origine sociale et la mention obtenue au baccalauréat ont également une influence. La réussite en trois ou quatre ans varie graduellement de 54,3% pour les étudiants issus d'un milieu très favorisé à 37,5% pour ceux issus d'un milieu défavorisé, et de 78,0% pour les titulaires d'une mention « très bien » à 20,4% pour ceux ayant obtenu leur baccalauréat après les épreuves de rattrapage.

La réussite en trois ans est plus élevée en « sciences et techniques des activités physiques et sportives » (STAPS) (36,5%), et plus faible en « sciences-santé » (31,1%). En trois ou quatre ans, la réussite est toujours plus élevée en « STAPS » (48,6%) et plus faible en « sciences-santé » (43,6%).

Précisions

Le taux de réussite en licence (générale ou professionnelle) est calculé à partir de la cohorte des étudiants (bacheliers et non bacheliers) inscrits pour la première fois en première année de licence (LMD). La « cohorte 2018 » correspond aux entrants en licence à la rentrée universitaire 2018-2019. Pour ne pas introduire de biais, les étudiants inscrits en parallèle en CPGE, en DUT ou en STS, ont été retirés de la cohorte. Le champ couvre la France + COM, hormis la Nouvelle-Calédonie pour les cohortes 2012 à 2015, et les Antilles pour les cohortes 2014 à 2016.

Cursus licence, étudiants non bacheliers, origine sociale regroupée – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Note Flash du SIES : 23.26.

1 Coursus licence : évolution de la réussite

Cohorte	Effectif de la cohorte, en milliers	Réussite en 3 ans (%)	Réussite en 4 ans (%)	Réussite en 3 ou 4 ans (%)
Cohorte 2009	169,2	26,6	12,2	38,9
Cohorte 2010	169,7	27,8	12,0	39,8
Cohorte 2011	173,8	27,2	11,8	39,0
Cohorte 2012	177,3	27,5	11,7	39,3
Cohorte 2013	185,7	27,9	11,8	39,6
Cohorte 2014	188,9	28,6	11,9	40,5
Cohorte 2015	197,7	29,0	11,8	40,8
Cohorte 2016	200,3	29,0	13,3	42,3
Cohorte 2017	204,0	31,7	12,7	44,4
Cohorte 2018	217,9	34,9	10,8	45,8
Cohorte 2019	216,6	33,6		

► Champ : France (hormis la Nouvelle-Calédonie pour les cohortes 2012 à 2015, et les Antilles pour 2014 à 2016). RERS 2024, DEPP, SIES

Note : Les résultats aux diplômes de la session 2023 n'étant pas encore connus, les données de réussite en quatre ans pour la cohorte 2019 ne sont pas disponibles.

2 Coursus licence : réussite des étudiants inscrits pour la première fois en L1 en 2018, en %

	Caractéristiques des étudiants	Part parmi les inscrits (%)	Réussite en 3 ans (%)	Réussite en 4 ans (%)	Réussite en 3 ou 4 ans (%)
Sexe	Femme	59,1	39,9	11,0	50,9
	Homme	40,9	28,0	10,6	38,5
	Total	100,0	35,0	10,8	45,8
Âge au baccalauréat	« À l'heure » ou en avance	76,5	38,9	11,4	50,3
	En retard d'un an	14,7	19,1	9,0	28,1
	En retard de plus d'un an	3,6	14,5	6,7	21,2
	Non-bachelier	5,1	37,2	10,3	47,5
	Total	100,0	35,0	10,8	45,8
Ancienneté d'obtention du baccalauréat	Baccalauréat obtenu dans l'année	85,6	35,6	11,3	46,9
	Baccalauréat obtenu un an avant	5,2	29,4	6,7	36,2
	Baccalauréat obtenu plus d'un an avant	4,0	27,3	5,2	32,5
	Non-bachelier	5,1	37,2	10,3	47,5
	Total	100,0	35,0	10,8	45,8
Série du baccalauréat	Scientifique	28,4	44,1	12,0	56,1
	Économique	29,6	42,0	12,8	54,8
	Littéraire	17,2	35,4	11,1	46,5
	Ensemble des baccalauréats généraux	75,3	41,3	12,1	53,4
	Technologique STMG	6,9	9,2	6,0	15,2
	Autre technologique	6,7	15,1	7,9	23,0
	Ensemble des baccalauréats technologiques	13,5	12,1	6,9	19,0
	Ensemble des baccalauréats professionnels	6,0	6,5	3,6	10,1
	Ensemble des baccalauréats	94,9	34,9	10,8	45,7
	Non-bachelier	5,1	37,2	10,3	47,5
	Total	100,0	35,0	10,8	45,8
	Mention obtenue au baccalauréat (1)	Très bien	5,9	70,8	7,2
Bien		13,5	59,5	10,4	69,9
Assez bien		25,3	41,7	12,4	54,1
Passable premier groupe		32,8	22,8	11,5	34,3
Passable deuxième groupe		12,4	11,5	8,9	20,4
Inconnue		5,0	28,7	9,1	37,7
Non-bachelier		5,1	37,2	10,3	47,5
Total		100,0	35,0	10,8	45,8
Origine sociale (2)	Très favorisée	28,1	42,9	11,4	54,3
	Favorisée	13,5	37,5	11,5	49,1
	Assez défavorisée	28,3	33,9	10,9	44,8
	Défavorisée	23,5	27,5	10,0	37,5
	Non-réponse	6,5	27,8	9,2	37,0
	Total	100,0	35,0	10,8	45,8
Groupe disciplinaire d'inscription en L1	Droit, sciences politiques	17,3	35,4	12,4	47,8
	Économie, AES	13,9	34,7	10,8	45,5
	Arts, lettres, langues, SHS	42,9	36,4	9,2	45,6
	Sciences-santé	17,8	31,1	12,6	43,6
	Staps	8,1	36,5	12,1	48,6
Total	100,0	35,0	10,8	45,8	

► Champ : France.

RERS 2024, DEPP, SIES

1. Les bacheliers avec une mention « passable deuxième groupe » ont obtenu leur baccalauréat après les épreuves de rattrapage.

2. Origine sociale regroupée, voir « Glossaire ».

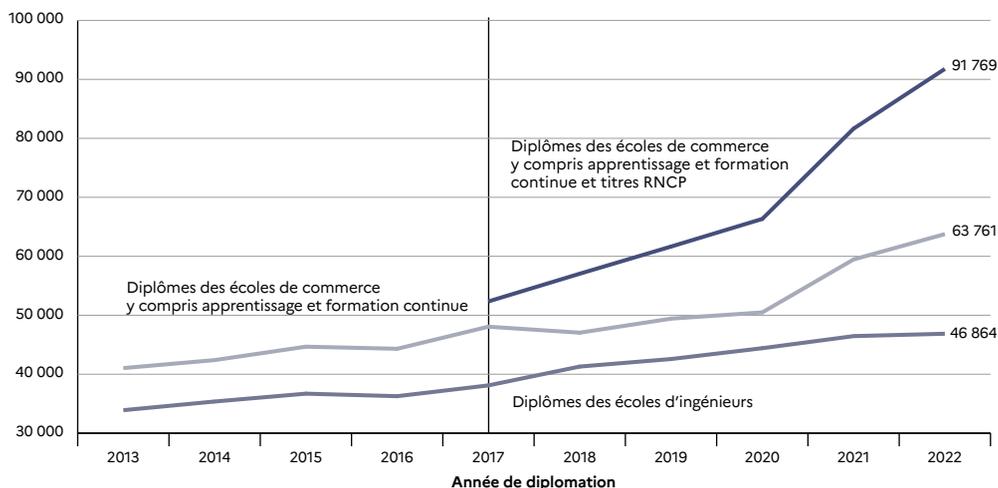
Lecture : 59,1 % des inscrits en première année de cursus licence en 2018 sont des femmes. 50,9 % d'entre elles ont réussi leur licence en trois ou quatre ans (39,9 % en trois ans, 11,0 % en quatre ans).

En 2022, 46 900 diplômes d'ingénieurs sont délivrés contre 38 100 en 2017, soit une hausse de 23 % en cinq ans (1). Entre 2021 et 2022, le nombre global augmente de 1%. Il baisse de 0,8% dans les écoles du MESR qui délivrent la moitié des diplômes (48,2%) alors que 15,1% sont délivrés par les écoles publiques sous tutelle des autres ministères et un tiers par les écoles privées (2).

La part des femmes parmi les diplômés d'un titre d'ingénieur est de 29,0%, soit une progression de 1,6 point en dix ans. Elle reste supérieure au taux moyen observé dans les écoles du MESR (30 %) et dans celles sous tutelle des autres ministères (35,5%), et reste inférieure dans les écoles privées (27,5 %).

En 2022, 63 800 diplômes et certificats sont délivrés par les écoles de commerce et de gestion (+7,2% par rapport à la session 2021), 91 800 en incluant les titres RNCP (+12,4%) (3). Les diplômés visés par le MESR poursuivent leur progression (+9,5% en 2022) et représentent toujours la majorité des titres délivrés par les écoles de commerce hors titres RNCP (64,9%), tandis que le nombre de certificats d'école progresse moins rapidement (+3,0%). Les titres RNCP délivrés en 2022 connaissent une très forte croissance (+26,5%). En 2022, un diplômé sur deux d'un diplôme visé ou d'un certificat d'école est une femme (51,5%).

1 Évolution du nombre de diplômes délivrés par les écoles de commerce et d'ingénieurs



RERS 2024, DEPP, SIES

► Champ : France.

Note : l'augmentation du nombre de diplômés d'écoles de commerce résulte de différents facteurs : amélioration de la couverture de la collecte, démographie des établissements (création de nouvelles écoles), développement de l'offre des établissements (bachelors notamment), augmentation du nombre d'étudiants inscrits dans ces écoles et plus récemment mise en place de doubles diplomations programme grande école (PGE) et *master of sciences* (MSc) dans certains établissements.

Précisions

Diplômes d'ingénieur, diplômes des écoles de commerce, diplômes des formations d'ingénieur en partenariat (FIP), MBA, visa du ministère en charge de l'enseignement supérieur – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Notes d'Information du SIES : 20.09 ; 20.11.
- Note Flash du SIES : 24.14.

Source
SIES-MESR

- (1) Enquête auprès des écoles d'ingénieurs publiques et privées, système d'information SISE.

- (2) Enquête n°26 auprès des établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités et système d'information SISE.

2 Évolution du nombre de diplômes délivrés par les écoles d'ingénieurs

	2010	2012	2013	2014	2015	2016	2017 (2)	2018	2019	2020	2021	2022
Écoles universitaires (1)(4)	10 578	10 313	11 326	11 560	11 557	11 229	11 881	11 690	11 892	7 822	7 925	7 938
Part de femmes (%)	27,6	29,6	29,7	29,7	30,9	30,9	30,7	31,0	31,3	32,8	32,6	33,2
Écoles indépendantes des universités	5 660	7 272	6 257	6 740	7 274	7 361	7 500	8 720	8 913	13 632	14 965	14 653
Part de femmes (%)	24,5	25,3	25,4	25,7	25,4	25,2	25,5	25,6	26,0	29,7	29,1	28,0
Total public MESR	16 238	17 585	17 583	18 300	18 831	18 590	19 381	20 410	20 805	21 454	22 890	22 591
Part de femmes (%)	26,5	27,9	28,2	28,2	28,8	28,6	28,3	28,7	29,0	29,8	30,3	29,8
Écoles publiques autres ministères	5 333	5 556	5 619	5 840	5 832	5 833	6 284	7 146	7 103	7 118	7 414	7 067
Part de femmes (%)	34,7	35,2	35,0	34,9	36,4	35,1	32,6	32,7	32,6	32,8	33,5	35,5
Écoles privées	7 357	8 207	8 430	8 705	9 279	9 092	9 517	10 327	11 134	12 039	12 380	13 656
Part de femmes (%)	23,9	25,4	27,7	27,7	28,7	28,0	28,5	26,5	27,5	27,4	27,7	27,5
Formations d'ingénieurs en partenariat (FIP) (3)	3 700	2 062	2 265	2 526	2 760	2 758	2 922	3 416	3 532	3 800	3 669	3 550
Total	32 628	33 410	33 897	35 371	36 702	36 273	38 104	41 299	42 574	44 411	46 353	46 864
Part de femmes (%)	27,3	27,4	28,2	28,2	29,0	28,5	28,1	27,8	28,1	28,3	29,3	29,0

RERS 2024, DEPP, SIES

► Champ : France.

1. Les universités de technologie et les instituts nationaux polytechniques ont été classés parmi les écoles universitaires de 2009 à 2019. À partir de 2020, ils sont classés parmi les écoles indépendantes des universités, entraînant ainsi une rupture de série.
2. Les diplômés du Conservatoire national des arts et métiers (Cnam) sont intégrés dans le tableau à partir de la session 2017.
3. Plus de huit diplômés sur dix sont issus de la formation initiale en apprentissage; les diplômés restants sont issus pour moitié de la formation initiale et pour moitié de la formation continue.
4. Écoles réellement intégrées aux universités (pas au sens des EPE).

3 Évolution du nombre de diplômes délivrés par les écoles de commerce (1)

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Diplômes visés par le MESR	26 116	27 313	29 667	27 717	30 513	30 255	31 465	32 919	37 749	41 352
Part de femmes (%)	49,2	49,0	49,2	50,1	49,8	50,4	50,1	48,7	49,9	50,0
Certificats d'école	14 923	15 081	15 004	16 596	17 546	16 785	17 956	17 565	21 750	22 409
dont : mastères	3 696	3 762	3 469	3 026	3 595	3 883	4 142	4 056	4 039	4 444
MBA	3 178	4 103	3 525	3 357	2 729	5 830	5 951	6 900	10 302	12 627
Total	41 039	42 394	44 671	44 313	48 059	47 040	49 421	50 484	59 499	63 761
Part de femmes (%)	50,5	50,5	50,7	52,1	51,2	52,2	52,2	50,6	51,5	51,5
Titres RNCP (2)					4 287	10 004	12 224	15 848	22 143	28 008
Part de femmes (%)					58,5	58,8	58,0	58,5	60,4	59,7
Total y compris titres RNCP					52 346	57 044	61 645	66 332	81 642	91 769
Part de femmes (%)					51,8	53,4	53,3	52,5	53,9	54,0

► Champ : France (3).

RERS 2024, DEPP, SIES

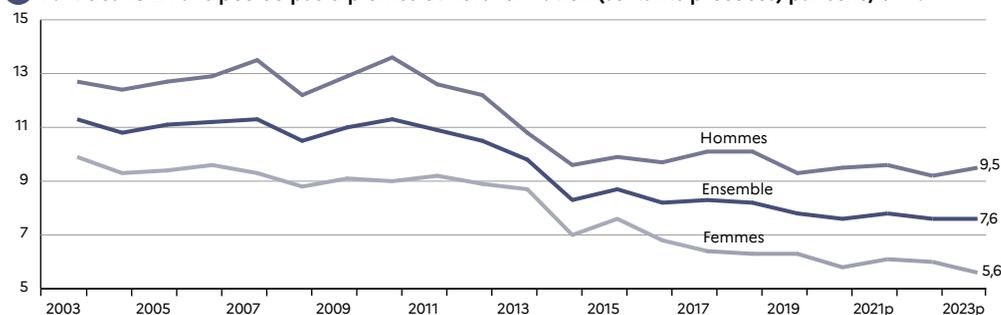
1. Y compris apprentissage et formation continue à partir de la session 2013.
2. Données collectées à partir de la session 2017.
3. Ces données intègrent les antennes étrangères référencées d'établissements implantés en France.

La part de **sortants précoces** (jeunes de 18-24 ans peu ou pas diplômés ne suivant pas de formation) et la part de **sortants de formation initiale** peu ou pas diplômés sont deux mesures des sorties du système éducatif avec un faible niveau d'études : la première en stock (soit les sortants sur l'ensemble des 18-24 ans quelle que soit l'année de sortie) et la seconde en flux (sur les sortants du système éducatif une année donnée). En 2021, l'Union européenne (UE) s'est fixé des objectifs en matière d'éducation et de formation à atteindre avant 2030 dans la continuité de ceux de la stratégie européenne 2020. L'un des objectifs est d'abaisser la part des sortants précoces dans l'UE à 9% en 2030. Il a été atteint en France en 2023 avec 8% de sortants précoces (1).

La part des sortants de formation initiale sans diplôme ou détenant au plus le brevet était de 10% en 2021 (2). Au contraire, 38% des jeunes sortaient du système scolaire avec, au plus, un diplôme de formation en lycée ou en apprentissage du second degré (CAP, baccalauréat ou équivalent) et 52% sortaient diplômés du supérieur.

Les sorties au niveau du baccalauréat représentent les trois quarts des sortants de l'enseignement secondaire (3). Entre 2021 et 2022, leur part baisse de 2,1 points. Les filles ont plus tendance à sortir au niveau du baccalauréat que les garçons (79% contre 71%), qui eux sortent plus souvent que les filles avant la fin du second degré ou au niveau du CAP. En effet, 14% des garçons sortent de l'enseignement secondaire après une année terminale de CAP ou BEP, contre seulement 8% des filles.

1 Part des 18-24 ans peu ou pas diplômés et hors formation (sortants précoces) par sexe, en %



► Champ : France.

Lecture : en 2023, le taux de sortants précoces en France est de 7,6%.

Note : à la suite de la rénovation du questionnaire de l'enquête Emploi en 2013, la part de sortants précoces est corrigée de cette rupture de série pour les années 2003 à 2013 (estimation DEPP). Dans le même temps, les données sur le champ France hors DROM (de 2003 à 2013) ont été extrapolées au champ France hors Mayotte.

RERS 2024, DEPP

Précisions

Diplômes les plus élevés – Ce sont ceux déclarés par les répondants aux enquêtes Emploi de l'Insee (2).

Sorties de l'enseignement secondaire – Depuis la rentrée scolaire 2020, l'immatriculation des élèves via leur identifiant national (INE) dans les différentes sources permet de retracer leur parcours scolaire d'une année scolaire à l'autre au sein des établissements d'enseignement secondaire (y compris apprentis et lycées agricoles). La méthodologie du calcul des taux de redoublement, de passage et de sortie a été révisée, et les chiffres des années 2021 à 2022 sont présentés selon la nouvelle méthode, qui met dorénavant en regard les situations individuelles des élèves sur deux rentrées successives. Les sorties de l'enseignement secondaire sont réparties selon la classe atteinte et non selon le diplôme acquis. Les sortants de l'année « n » sont déclinés selon la classe atteinte en « n-1 ».

Le nombre de sortants de formation initiale repose sur une estimation réalisée par la DEPP à partir des enquêtes Emploi, des estimations de population et du recensement de la population de l'Insee. La méthodologie employée diffère de celle publiée en 2016, les résultats ne doivent donc pas être comparés.

– Voir la fiche 7.33 de RERS édition 2020 pour les indicateurs de la stratégie 2020.

Pour en savoir plus

- DEPP, 2013, *Éducation & formations*, n°84.
- Séries chronologiques en ligne :
 - Les sorties précoces parmi les jeunes âgés de 18 à 24 ans.
 - Les sorties de l'enseignement secondaire par classe.

2 Répartition des sortants en 2021 de formation initiale en fonction de leur diplôme le plus élevé

	Ensemble		Femmes		Hommes	
	En milliers	En %	En %	En %	En %	En %
Master, doctorat	137	18		22		14
Diplômes d'écoles d'ingénieurs ou de commerce	48	6		5		7
Licence	128	17		20		14
BTS, DUT ou équivalent	88	11		11		12
Total diplômés d'études supérieures	401	52		58		47
Baccalauréat général	64	8		9		7
Baccalauréat technologique	38	5		5		5
Baccalauréat professionnel et assimilé	125	16		14		18
CAP, BEP ou équivalent	69	9		7		11
Total diplômés de formations en lycée et en apprentissage (2^e degré)	296	38		35		41
Diplôme national du brevet	43	6		5		7
Aucun diplôme	33	4		3		6
Total diplômés du brevet et aucun diplôme	76	10		8		12
Total sortants de formation initiale	773	100		100		100

► Champ : France.

Lecture : en moyenne sur 2020, 2021 et 2022, 772 700 jeunes sont sortis de formation initiale. 52% sont sortis diplômés de l'enseignement supérieur.

RERS 2024, DEPP

3 Les sorties de l'enseignement secondaire par classe selon l'année, en %

Classe atteinte	2010	2011	2015	2018	2019	2020	2021	2021(1)	2022		
									Total	Filles	Garçons
Terminales générales et technologiques	54,7	53,6	56,0	59,9	60,4	62,9	60,5	53,4	51,1	58,3	44,5
Terminales professionnelles (bac pro et BP)	17,8	23,4	26,3	24,3	24,4	24,6	25,0	23,1	23,3	20,4	26,0
Total sorties au niveau du baccalauréat	72,5	77,0	82,3	84,2	84,8	87,5	85,5	76,5	74,4	78,7	70,5
Première année de bac pro en deux ans ou BP	0,7	0,4	0,2	0,2	0,6	0,2	0,1	0,5	0,6	0,5	0,6
Année terminale de CAP ou BEP	16,9	12,3	9,8	8,6	8,4	7,8	8,4	10,2	11,1	8,2	13,8
Total sorties au niveau du CAP ou BEP	17,6	12,7	10,0	8,8	9,0	8,0	8,5	10,7	11,6	8,7	14,3
Seconde ou première générales et technologiques	1,3	1,0	1,0	1,3	1,2	1,0	1,3	2,3	2,6	3,2	2,1
Première professionnelle	2,3	3,8	2,5	2,9	2,7	1,8	2,4	2,3	2,6	2,3	2,8
Seconde professionnelle	2,4	2,6	2,0	1,9	1,6	1,0	0,9	1,5	1,8	1,6	1,9
Formations en collège, première année de CAP ou BEP	3,9	2,9	2,2	0,9	0,7	1,4	6,6	7,0	5,6	5,6	8,3
Total sorties avant la fin du second degré	9,9	10,3	7,7	7,0	6,2	4,5	6,0	12,8	13,9	12,6	15,1
Total des élèves sortis de l'enseignement secondaire	100,0										

► Champ : France.

1. Rupture de série : à partir de 2021, la méthodologie a été révisée (cf. « Précisions »).

Lecture : en 2022, sur 100 élèves sortis de l'enseignement secondaire, 23,3% le font au niveau de la classe de terminale professionnelle, qu'ils soient diplômés ou non.

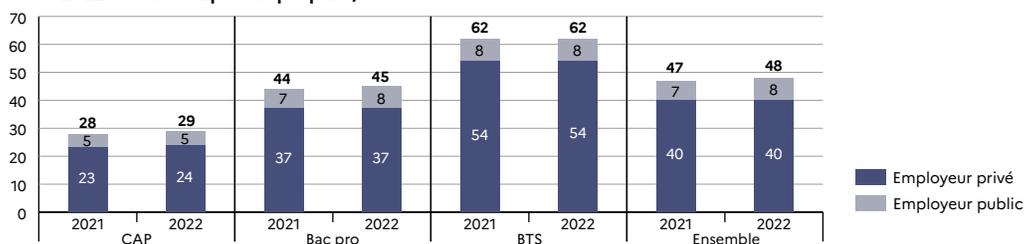
RERS 2024, DEPP

Parmi les jeunes lycéens professionnels inscrits en 2021-2022 en dernière année d'une formation de niveau CAP à BTS, la moitié (48%) sort du système éducatif à la fin de l'année scolaire 2022, tandis que l'autre (52%) poursuit ses études (2). Six mois après leur sortie, en janvier 2023, 48% de ces jeunes sortants ont un emploi salarié : 40% dans le secteur privé et 8% dans le secteur public (1). Ce taux d'emploi des jeunes lycéens professionnels est quasi-stable par rapport à la génération précédente, sortie du système scolaire en 2021 (47%).

Quel que soit le niveau de formation, obtenir le diplôme demeure déterminant dans l'insertion des jeunes : 6 mois après leur sortie, les diplômés ont un taux d'emploi de 51%, contre 41% pour ceux qui n'ont pas obtenu le diplôme préparé, soit un écart de 10 points. Par ailleurs, sortir d'une formation de niveau élevé augmente les chances des lycéens professionnels d'être en emploi six mois après leur sortie de formation.

Pour les jeunes sortants en 2022, le taux d'emploi des jeunes femmes est de 50%, de trois points supérieurs à celui des jeunes hommes (47%) (3). Les jeunes femmes sont, en effet, plus souvent inscrites dans des formations relevant des services, spécialités pour lesquelles le taux d'emploi est plus élevé que pour les sortants de formations de la production (50% contre 45%). Au sein de ces deux secteurs, l'insertion professionnelle varie également selon le domaine de formation (4). Le domaine des services offrant la meilleure insertion sur le marché du travail est « coiffure esthétique » (55%). Au sein de la production, il s'agit des domaines de spécialités « technologies industrielles » et « énergie, chimie, métallurgie » (55%). Pour chaque niveau de diplôme, les spécialités du domaine « énergie, chimie, métallurgie » offrent également une meilleure insertion que la moyenne. *A contrario*, l'insertion est la plus faible pour « matériaux souples » (37%) parmi les domaines de la production et « commerce, vente » (46%) parmi ceux des services.

1 Taux d'emploi salarié privé et public à 6 mois pour les lycéens professionnels sortant d'études en 2021 et 2022 selon le diplôme préparé, en %



► Champ : France hors Mayotte. Sortants en 2021 et 2022 d'une dernière année de formation professionnelle en lycée public ou privé sous contrat, 6 mois après la fin des études (hors mentions complémentaires qui représentent 2% des lycéens sortants).

RERS 2024, DEPP

Lecture : 48% des lycéens professionnels sortis d'études en 2022 sont en emploi salarié 6 mois après leur sortie : 40% chez un employeur privé et 8% chez un employeur public.

Note : l'emploi mesuré par Inserjeunes inclut pour la première fois l'emploi public.

Précisions

Inserjeunes – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 23.53.

2 Situation en janvier 2023 des lycéens après la fin d'un cycle professionnel 6 mois après la sortie d'études, en %

Niveau de sortie (1)	Diplôme obtenu	Taux de poursuite d'études	Taux de sortie	Taux d'emploi	Parmi les sortants en emploi					Répartition des sortants (%)
					CDI	Intérim	CDD	Contrat pro	Autres contrats	
CAP	Oui (74,2%)	57	43	33	34	13	39	3	11	
	Non (25,8%)	34	66	20	32	17	36	2	13	
	Ensemble (2)	50	50	29	34	14	38	3	11	16,9
Bac pro	Oui (72,6%)	62	38	48	35	14	38	3	10	
	Non (27,4%)	35	65	37	37	20	32	2	9	
	Ensemble (2)	56	44	45	36	16	36	3	9	49,2
BTS	Oui (73,5%)	51	49	64	42	13	38	2	5	
	Non (26,5%)	37	63	58	43	18	32	1	6	
	Ensemble (2)	48	52	62	43	14	36	2	5	33,9
Ensemble	Oui (73,2%)	58	42	51	38	14	38	2	8	
	Non (26,8%)	35	65	41	39	19	32	2	8	
Ensemble	Ensemble (2)	52	48	48	39	15	36	2	8	100
Evolution P/R à la génération précédente (sortants en 2021) (en points)		1,7	-1,7	0,6	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	

► **Champ :** France hors Mayotte. Taux de poursuite d'études et taux de sortie : inscrits en 2021-2022 en dernière année de formation professionnelle en lycée public et privé sous contrat (hors mentions complémentaires). Taux d'emploi salarié et type de contrats : sortants en 2022 d'une dernière année de formation professionnelle en lycée public ou privé sous contrat, six mois après la fin des études (hors mentions complémentaires qui représentent 2% des lycéens sortants).

1. Il s'agit du dernier niveau suivi. Le diplôme préparé cette année-là peut être obtenu ou non.

2. Y compris les jeunes dont l'obtention du diplôme est inconnue.

Note : l'emploi mesuré par Inserjeunes inclut pour la première fois l'emploi public.

RERS 2024, DEPP

3 Taux d'emploi salarié des lycéens professionnels à 6 mois en janvier 2023 selon le secteur de formation, le sexe et le niveau de sortie, en %

Niveau de sortie (1)	Ensemble				Femmes		Hommes	
	Femmes	Hommes	Production	Services	Production	Services	Production	Services
CAP	28	30	29	30	25	29	30	30
Bac pro	45	44	44	45	41	45	45	44
BTS	65	60	62	63	66	65	61	58
Ensemble	50	47	45	50	42	51	46	48
Evolution P/R à la génération précédente (sortants en 2021) (en points)		n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.

► **Champ :** France hors Mayotte. Sortants en 2022 d'une dernière année de formation professionnelle en lycée public ou privé sous contrat, 6 mois après la fin des études (hors mentions complémentaires qui représentent 2% des lycéens sortants).

1. Il s'agit du dernier niveau suivi. Le diplôme préparé cette année-là peut être obtenu ou non.

Lecture : parmi les lycéennes sorties d'un CAP d'une spécialité de la production en 2022, 25% sont en emploi en janvier 2023 (taux d'emploi à 6 mois).

Note : l'emploi mesuré par Inserjeunes inclut pour la première fois l'emploi public.

RERS 2024, DEPP

4 Taux d'emploi salarié des lycéens professionnels à 6 mois en janvier 2023 selon la spécialité regroupée de formation et le niveau de sortie, en %

Spécialité regroupée (1)	CAP	Bac pro	BTS	Ensemble sortants 2022	Répartition des sortants 2022	Répartition des sortants 2021
Mécanique et structures métalliques	28	48	66	48	26,7	27,0
Électricité, électronique	26	39	59	42	21,8	21,3
Génie civil, construction, bois	32	43	65	43	17,4	17,5
Alimentation et agroalimentaire transformation	30	51	66	41	12,2	11,8
Technologies industrielles	28	43	57	55	8,6	9,0
Énergie, chimie, métallurgie	35	46	65	55	7,8	8,1
Matériaux souples	24	39	59	37	4,8	4,8
Ensemble production	29	44	62	45	100,0	100,0
Commerce, vente	22	43	62	46	34,5	33,8
Services aux personnes (santé, social)	45	45	68	51	18,8	18,4
Finances, comptabilité		39	64	52	17,3	18,9
Secrétariat, communication et information	23	28	57	52	8,9	9,2
Hôtellerie, restauration, tourisme	27	54	63	49	8,6	8,2
Transport, manutention, magasinage	41	52	60	50	5,3	5,1
Services à la collectivité (sécurité, nettoyage)	31	59	69	53	3,7	3,5
Coiffure esthétique	37	58	69	55	2,9	2,9
Ensemble services	30	45	63	50	100,0	100,0
Ensemble (toutes spécialités)	29	45	62	48		

► **Champ :** France hors Mayotte. Sortants en 2022 d'une dernière année de formation professionnelle en lycée public ou privé sous contrat, 6 mois après la fin des études (hors mentions complémentaires qui représentent 2% des lycéens sortants).

1. Le regroupement des spécialités utilisé ici est un regroupement *ad hoc* permettant une harmonisation des catégories pour les diplômes des lycéens et des apprentis.

Les sortants d'une spécialité relevant de l'agriculture (moins de 1% des sortants de la production) ne sont pas présentés ici.

Lecture : dans la spécialité « commerce-vente », 22% des sortants d'un CAP sont en emploi 6 mois après la sortie du système scolaire. C'est le cas de 43% des sortants d'un bac pro et 62% pour les sortants de BTS du même domaine. Le poids de cette spécialité parmi les sortants d'une spécialité relevant des services est de 34,5%.

Note : l'emploi mesuré par Inserjeunes inclut pour la première fois l'emploi public.

RERS 2024, DEPP

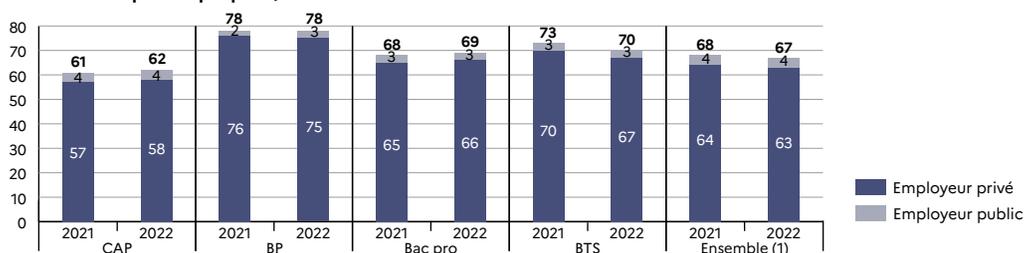
En 2021-2022, parmi les inscrits en dernière année d'une formation par apprentissage de niveau CAP à BTS, 62% des jeunes sortent du système éducatif à la fin de leur année scolaire et 38% poursuivent leurs études (2). Six mois après leur sortie, en janvier 2023, 67% de ces jeunes sortants ont un emploi : 63% dans le secteur privé et 4% dans le secteur public (1). Pour la génération précédente, sortie d'études en 2021, le taux d'emploi à six mois s'élevait à 68%.

Quel que soit le niveau de formation, sortir du système éducatif après avoir obtenu le diplôme préparé demeure déterminant pour l'insertion. L'écart des taux d'insertion selon ce critère est en moyenne de 10 points : 73% des sortants diplômés sont en emploi six mois après la sortie d'études contre 63% des jeunes sortis d'une année terminale d'un cursus sans obtenir le diplôme. Six mois après leur sortie du système scolaire en 2022, 60% des jeunes sortant d'apprentissage en emploi sont en CDI, 28% en CDD et 8% en intérim.

Les jeunes hommes sont plus souvent en emploi six mois après leur sortie d'études en 2022 que leurs consœurs, avec un écart de 6 points au niveau CAP, 10 points au niveau baccalauréat professionnel et 2 points au niveau BTS (3).

L'insertion professionnelle varie selon le niveau de diplôme préparé, mais aussi avec la spécialité de formation (4). Les domaines offrant une bonne insertion sur le marché du travail sont « énergie, chimie, métallurgie » (75%) au sein des domaines de la production et « transport, manutention, magasinage » (72%) au sein des domaines des services. *A contrario*, l'insertion est la plus faible pour « agriculture » (67%) parmi les domaines de la production et « secrétariat, communication et information » (59%) parmi ceux des services.

1 Taux d'emploi salarié privé et public à 6 mois pour les apprentis sortant d'études en 2021 et 2022, selon le diplôme préparé, en %



► Champ : France hors Mayotte. Sortants en 2021 et 2022 d'une dernière année de formation professionnelle en CFA de niveau CAP à BTS, 6 mois après la fin des études.

1. Y compris autres certifications de niveaux équivalents.

Lecture : 67% des apprentis sortis d'études en 2022 sont en emploi salarié 6 mois après leur sortie : 63% chez un employeur privé et 4% chez un employeur public.

RERS 2024, DEPP

Précisions

InserJeunes – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Note d'Information : 23.52.

2 Situation en janvier 2023 des apprentis 6 mois après la sortie d'études, en %

Niveau de sortie (1)	Diplôme obtenu	Taux de poursuite d'études	Taux de sortie	Taux d'emploi	Parmi les sortants en emploi					Répartition des sortants (%)
					CDI	Intérim	CDD	Contrat pro	Autres contrats	
CAP	Oui (74,3%)	51	49	67	58	9	28	3	2	26,5
	Non (25,7%)	27	73	52	51	14	30	2	3	
	Ensemble (2)	45	55	62	56	10	29	3	2	
Autre niveau 3	Oui (71,3%)	46	54	76	72	4	21	2	1	11,7
	Non (28,7%)	27	73	70	64	9	24	2	1	
	Ensemble (2)	25	75	65	63	7	26	2	2	
Bac pro	Oui (75,4%)	45	55	73	60	11	24	4	1	8,9
	Non (24,6%)	23	77	61	54	16	27	2	1	
	Ensemble (2)	41	59	69	58	12	25	4	1	
BP	Oui (73,6%)	15	85	82	76	4	17	3	0	10,0
	Non (26,4%)	27	73	73	61	10	26	3	0	
	Ensemble (2)	19	81	78	71	5	20	3	1	
Autre niveau 4	Oui (86,4%)	17	83	81	65	10	22	2	1	12,2
	Non (13,6%)	18	82	67	53	18	26	0	3	
	Ensemble (2)	24	76	67	55	6	35	1	3	
BTS	Oui (61,8%)	48	52	75	61	7	29	2	1	23,0
	Non (38,2%)	29	71	67	57	11	29	2	1	
	Ensemble (2)	42	58	70	60	8	29	2	1	
Autre niveau 5	Oui (n.d.)	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	7,7
	Non (n.d.)	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
	Ensemble (2)	44	56	67	62	5	29	2	2	
Ensemble	Oui (70,3%)	45	55	73	63	8	25	3	1	100,0
	Non (29,7%)	28	72	63	56	12	28	2	2	
Ensemble	Ensemble (2)	38	62	67	60	8	28	2	2	100,0

Evolution P/R à la génération précédente (sortants en 2021) (en points)

-1,8 1,8 -0,4 n.d. n.d. n.d. n.d. n.d.

► **Champ :** France hors Mayotte. Taux de poursuite d'études et taux de sortie : apprentis inscrits en dernière année d'une formation de niveau CAP à BTS en 2021-2022. Taux d'emploi salarié : sortants en 2022 d'une dernière année de formation professionnelle en CFA, 6 mois après la fin des études.

RERS 2024, DEPP

1. Il s'agit du dernier niveau suivi. Le diplôme préparé cette année-là peut être obtenu ou non. 2. Y compris les jeunes dont l'obtention du diplôme est inconnue.

3 Taux d'emploi salarié des apprentis à 6 mois en janvier 2023 selon le secteur de formation, le sexe et le niveau de sortie, en %

Niveau de sortie (1)	Ensemble				Femmes		Hommes	
	Femmes	Hommes	Production	Services	Production	Services	Production	Services
CAP	57	63	63	59	56	57	63	62
Autre niveau 3	63	67	69	63	65	63	70	63
Bac pro	61	71	72	62	61	61	73	62
BP	77	78	78	78	66	79	79	71
Autre niveau 4	66	68	76	63	76	64	76	62
BTS	69	71	77	66	72	68	78	64
Autre niveau 5	67	68	78	64	78	66	78	63
Ensemble	66	68	70	65	65	66	71	63

► **Champ :** France hors Mayotte. Sortants en 2022 d'une dernière année de formation professionnelle en CFA, 6 mois après la fin des études.

RERS 2024, DEPP

1. Il s'agit du dernier niveau suivi. Le diplôme préparé cette année-là peut être obtenu ou non.

4 Taux d'emploi salarié des apprentis à 6 mois en janvier 2023 selon la spécialité regroupée de formation et le niveau de sortie, en %

Spécialité regroupée (1)	CAP	BP	Bac pro	BTS	Ensemble sortants 2022 (2)	Répartition des sortants 2022	Répartition des sortants 2021
Alimentation et agroalimentaire transformation	63	79	67	77	67	24,1	25,6
Génie civil, construction, bois	64	80	74	80	69	22,6	22,4
Mécanique et structures métalliques	64	73	75	81	74	21,7	21,5
Agriculture	52	67	68	71	67	15,8	14,9
Électricité, électronique	57	74	68	79	70	7,2	7,4
Énergie, chimie, métallurgie	67	82	72	79	75	6,4	6,1
Technologies industrielles	58		77	71	70	1,6	1,6
Matériaux souples	61	79	73	81	69	0,6	0,5
Ensemble production	63	78	72	77	70	100,0	100,0
Commerce, vente	54	69	61	66	61	34,6	28,3
Services aux personnes (santé, social)	65	85	64	77	71	26,5	27,1
Coiffure esthétique			61	66	66	9,4	8,0
Hôtellerie, restauration, tourisme	62	70	51	59	59	8,0	7,4
Finances, comptabilité	47	72	70	75	65	7,3	11,3
Transport, manutention, magasinage	57	70	65	67	63	7,0	8,9
Secrétariat, communication et information	75		64	71	72	5,2	7,0
Services à la collectivité (sécurité, nettoyage)	70	73	58	65	62	1,8	2,1
Ensemble services	59	78	62	66	65	100,0	100,0
Ensemble (toutes spécialités)	62	78	69	70	67		

► **Champ :** France hors Mayotte. Sortants en 2022 d'une dernière année de formation professionnelle en CFA, 6 mois après la fin des études.

RERS 2024, DEPP

1. Le regroupement des spécialités utilisé ici est un regroupement *ad hoc* permettant une harmonisation des catégories pour les diplômés des lycéens et des apprentis.

2. Ensemble y compris autres titres.

Note : il n'existe pas de CAP et de BP «finances, comptabilité», ni de BP «transport, manutention, magasinage» ou «technologies industrielles».

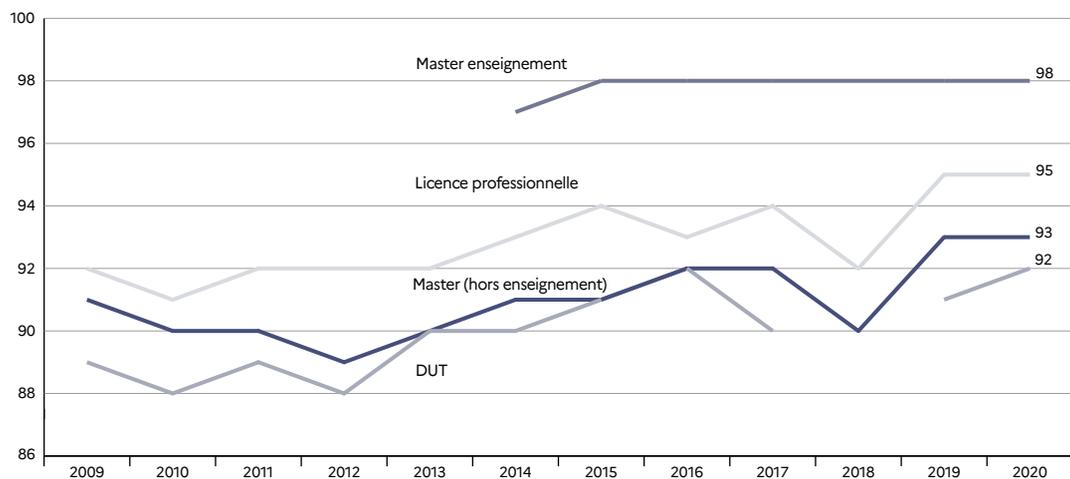
Fin 2022, les **taux d'insertion professionnelle** à 30 mois s'élevaient à 92% pour les diplômés 2020 de DUT, 95% pour les diplômés de licence professionnelle (LP), 93% pour les diplômés de master (hors enseignement) et 98% pour les diplômés de master enseignement (1) (2).

Le **taux d'emploi** s'établit à 90% pour les LP, 88% pour les masters (hors enseignement) et 95% pour les masters enseignement, et le **taux d'emploi salarié** en France respectivement à 83%, 75% et 92% (3). L'écart provient des emplois non salariés et de ceux occupés à l'étranger. La moitié des diplômés de master (hors enseignement) et les deux tiers des diplômés de LP en emploi salarié en France se sont insérés dès décembre 2020, peu après leur diplomation. Pour ces deux diplômés, le taux d'emploi salarié en France se stabilise à partir de 24 mois.

Le niveau de qualification et la rémunération des emplois occupés augmentent avec celui du diplôme obtenu. La part des emplois de niveau cadre ou professions intermédiaires varie ainsi fin 2022 de 62% pour les DUT à 91% pour les masters (hors enseignement) (4). Il existe de fortes différences entre domaines de spécialité. En particulier, entre les domaines « lettres-langues-arts » et « sciences-technologies-santé » : 29 points en licence professionnelle (respectivement 60% et 89%) et 15 points en master (hors enseignement) (80% contre 95%).

Les titulaires d'un master (hors enseignement) perçoivent en 2022 un **salaire mensuel net médian** de 2 180 euros contre 1 730 euros pour les diplômés de DUT (5). À diplôme donné, le salaire médian à 30 mois varie de 1 850 euros en « lettres-langues-arts » à 2 270 euros en « sciences-technologies-santé » en master (hors enseignement).

1 Taux d'insertion des diplômés à 30 mois, selon l'année d'obtention du diplôme, en %



► Champ : France hors Mayotte + COM.

Lecture : le taux d'insertion à 30 mois des diplômés de master en 2020 s'élève à 93%.

Note : les données de DUT en 2018 ne sont pas disponibles. Les taux d'insertion des diplômés de master enseignement ne sont pas disponibles avant la promotion 2014.

RERS 2024, DEPP, SIES

Précisions

Population concernée – Étudiants de nationalité française diplômés en 2020 d'un DUT, d'une licence professionnelle ou d'un master, issus de la formation initiale, et n'ayant pas poursuivi ou repris d'études dans les deux années suivant l'obtention de leur diplôme.

Méthodologie – Cette enquête sur l'insertion professionnelle des diplômés de l'université a été menée par le MESR auprès de plus de 100 000 diplômés en 2020 en France, 30 mois après l'obtention de leur diplôme. La collecte a été réalisée par

les universités concernées (à l'exception de Paris-Dauphine et Gustave-Eiffel) et coordonnée par le ministère. Les taux d'emploi salarié en France sont issus du dispositif InserSup qui apparie les données de l'enseignement supérieur avec les données d'emploi de la déclaration sociale nominative (DSN).

Taux d'insertion, taux d'emploi, taux d'emploi salarié en France – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Notes Flash du SIES : 23.21 ; 23.22 ; 23.29 ; 23.31 ; 23.32.

Source

SIES-MESR

- Enquêtes d'insertion professionnelle à 18 et 30 mois des diplômés de l'université.

- InserSup 2020.

2 Taux d'insertion professionnelle, taux d'emploi et taux d'emploi salarié en France à 30 mois des diplômés 2020, en %

	Taux d'insertion	Taux d'emploi	Taux d'emploi salarié en France (1)
DUT	92	78	n.d.
Licence professionnelle	95	90	83
Master (hors enseignement)	93	88	75
dont : Droit-économie-gestion (DEG)	95	90	78
Lettres-langues-arts (LLA)	89	82	60
Sciences humaines et sociales (SHS)	91	83	77
Sciences-technologies-santé (STS)	94	92	76
Master enseignement	98	95	92

► Champ : France hors Mayotte + COM pour les enquêtes IP; France (hors Mayotte) pour InserSup.

RERS 2024, DEPP, SIES

1. Le taux d'emploi salarié en France est calculé à partir d'InserSup 2020.

3 Taux d'emploi salarié en France des diplômés 2020 de 6 à 30 mois après leur diplomation, en % (1)

	6 mois	12 mois	18 mois	24 mois	30 mois
DUT	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Licence professionnelle	67	78	82	83	83
Master (hors enseignement)	49	66	72	76	75
dont : Droit-économie-gestion (DEG)	54	71	75	79	78
Lettres-langues-arts (LLA)	37	50	56	60	60
Sciences humaines et sociales (SHS)	43	64	74	77	77
Sciences-technologies-santé (STS)	50	66	73	76	76
Master enseignement	76	78	86	87	92

► Champ : France (hors Mayotte).

RERS 2024, DEPP, SIES

1. Le taux d'emploi salarié en France est calculé à partir d'InserSup 2020.

4 Conditions d'emploi des diplômés 2020 à 30 mois, en %

Cursus et domaines disciplinaires		DEG	LLA	SHS	STS	Ensemble
DUT	Taux d'insertion professionnelle	91		87	94	92
	Taux d'emploi	72		71	85	78
	Proportion d'emplois stables	81		62	81	78
	Proportion d'emplois à temps plein	92		82	97	93
	Proportion d'emplois de niveau cadre ou professions intermédiaires	37		49	79	62
Licence professionnelle	Taux d'insertion professionnelle	95	90	91	96	95
	Taux d'emploi	90	82	83	92	90
	Proportion d'emplois stables	87	70	67	88	85
	Proportion d'emplois à temps plein	98	91	93	98	97
	Proportion d'emplois de niveau cadre ou professions intermédiaires	67	60	70	89	78
Master (hors enseignement)	Taux d'insertion professionnelle	95	89	91	94	93
	Taux d'emploi	91	82	86	89	88
	Proportion d'emplois stables	84	72	62	82	78
	Proportion d'emplois à temps plein	99	89	89	97	95
	Proportion d'emplois de niveau cadre ou professions intermédiaires	92	80	89	95	91
Master enseignement	Taux d'insertion professionnelle			98		98
	Taux d'emploi			95		95
	Proportion d'emplois stables			85		85
	Proportion d'emplois à temps plein			93		93
	Proportion d'emplois de niveau cadre ou professions intermédiaires			93		93

► Champ : France hors Mayotte + COM.

RERS 2024, DEPP, SIES

DEG : droit-économie-gestion.

LLA : lettres-langues-arts.

SHS : sciences humaines et sociales.

STS : sciences-technologies-santé.

5 Salaire net mensuel médian des diplômés à 18 et 30 mois, en euros

Cursus et domaines disciplinaires		DEG	LLA	SHS	STS	Total
DUT	Salaire à 18 mois	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
	Salaire à 30 mois	1 690		1 510	1 800	1 730
Licence professionnelle	Salaire à 18 mois	1 660	1 410	1 540	1 770	1 700
	Salaire à 30 mois	1 800	1 520	1 650	1 900	1 840
Master (hors enseignement)	Salaire à 18 mois	2 030	1 700	1 760	2 080	1 990
	Salaire à 30 mois	2 300	1 850	1 900	2 270	2 180
Master enseignement	Salaire à 18 mois			1 850		1 850
	Salaire à 30 mois			1 950		1 950

► Champ : France hors Mayotte + COM.

RERS 2024, DEPP, SIES

8.21 L'insertion professionnelle des docteurs diplômés en 2018

Parmi les docteurs ayant obtenu leur diplôme en 2018, 92% sont en emploi trois ans après leur soutenance, contre 93% des docteurs diplômés en 2016 et 91% des docteurs diplômés en 2014. La plupart de ces docteurs occupent un emploi de cadre et à temps plein, les deux tiers d'entre eux ayant un emploi stable (1).

La stabilité dans l'emploi diffère davantage selon la discipline : en sciences du vivant, seuls 53% des docteurs occupent un emploi stable. À l'opposé, 71% des docteurs en sciences exactes et applications et 73% des docteurs en sciences de la société occupent un emploi stable (2).

Trois ans après l'obtention de leur diplôme, 44% des docteurs diplômés en 2018 travaillent dans le secteur académique et 18% dans le secteur de la R&D privée. Le secteur académique demeure le premier employeur des docteurs, même si sa part varie selon la discipline, avec près de la moitié des docteurs en sciences du vivant (50%) et en sciences de la société (48%) qui

y exercent leur profession. Trois ans après l'obtention de leur diplôme, 52% des docteurs en sciences exactes et applications occupent un emploi dans le secteur privé, alors que 80% des docteurs en sciences humaines et humanités sont en emploi dans le secteur public (3).

Plus de la moitié des docteurs étrangers diplômés en France travaillent en France trois ans après l'obtention de leur doctorat (53%) contre 82% des docteurs français diplômés en France. En France, 51% des emplois occupés par les docteurs de nationalité étrangère diplômés en 2018 sont dans le secteur privé contre 42% des emplois occupés par des docteurs français. Parmi ceux en emploi en France, 70% des docteurs étrangers ont un emploi stable contre 77% des docteurs de nationalité française. Néanmoins, la part d'emplois de niveau cadre des docteurs de nationalité étrangère diplômés en 2018 et en emploi en France trois ans plus tard (97%) est supérieure à celle des docteurs de nationalité française (95%) (4)(5).

Précisions

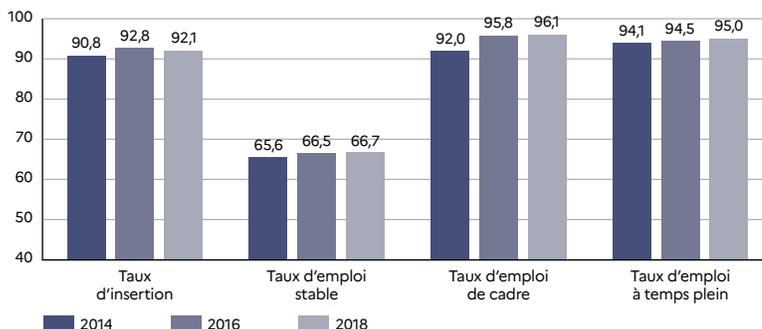
Au premier semestre 2022, les diplômés d'un doctorat en 2018 ont été interrogés sur leur situation professionnelle trois ans après l'obtention de leur diplôme. Cette enquête sur l'insertion professionnelle des docteurs (dénommée IPDoc) a impliqué une soixantaine d'établissements délivrant des doctorats, correspondant à 13 162 docteurs sur les 14 065 diplômés de 2018, toutes nationalités et tous âges confondus. Le taux de réponse net à l'enquête est de 59% et les résultats de 7 830 docteurs ont été retenus dans l'exploitation finale.

Taux d'insertion, taux d'emploi, taux d'emploi stable, secteur académique – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Notes d'Information du SIES : 22.08 ; 21.09.

1 Situation d'emploi des docteurs diplômés en 2014, 2016 et 2018 trois ans après l'obtention du diplôme, en %



► Champ : France + COM + Nouvelle Calédonie, docteurs diplômés en 2014, 2016 et 2018.

RERS 2024, DEPP, SIES

2 Situation d'emploi par grande discipline des docteurs diplômés en 2018 trois ans après l'obtention du diplôme, en %

Grande discipline	Taux d'insertion	Taux d'emploi stable	Taux d'emploi de cadre	Taux d'emploi à temps plein
Sciences exactes et applications	93,7	70,8	98,3	97,5
Sciences du vivant	92,5	53,4	96,0	96,6
Sciences humaines et humanités	89,7	67,0	90,6	87,9
Sciences de la société	89,4	72,6	95,8	93,9
Ensemble	92,1	66,7	96,1	95,0

► Champ : France + COM + Nouvelle Calédonie, docteurs diplômés en 2018.

RERS 2024, DEPP, SIES

3 Secteur d'activité par grande discipline des docteurs diplômés en 2018 en emploi trois ans après l'obtention de leur diplôme, en %

Grande discipline	Secteur académique	Secteur public hors secteur académique	Secteur privé R&D	Secteur privé hors R&D et hors secteur académique
Sciences exactes et applications	39,6	8,0	29,3	23,1
Sciences du vivant	49,7	17,7	13,1	19,6
Sciences humaines et humanités	46,2	33,3	4,3	16,2
Sciences de la société	48,0	24,4	3,5	24,0
Ensemble	44,0	17,0	17,8	21,2

► Champ : France + COM + Nouvelle Calédonie, docteurs diplômés en 2018, en emploi trois ans après l'obtention de leur diplôme.

RERS 2024, DEPP, SIES

4 Situation d'emploi selon le lieu de travail et la nationalité des docteurs diplômés en 2018 trois ans après l'obtention du diplôme, en %

Situation d'emploi	Français en emploi		Étrangers en emploi	
	en France	à l'étranger	en France	à l'étranger
Taux d'emploi de cadre	94,8	98,7	96,6	96,6
Taux d'emploi stable	76,8	32,7	69,7	56,6
Taux d'emploi stable dans le secteur académique	56,8	9,9	40,3	44,9
Ensemble	81,9	18,1	53,2	46,8

► Champ : France + COM + Nouvelle Calédonie, docteurs diplômés en 2018.

RERS 2024, DEPP, SIES

5 Secteur d'activité selon le lieu de travail et la nationalité des docteurs diplômés en 2018 en emploi trois ans après l'obtention de leur diplôme, en %

Secteur d'activité	Français en emploi		Étrangers en emploi	
	en France	à l'étranger	en France	à l'étranger
Secteur académique [1]	35,1	66,2	36,8	62,4
Secteur public hors secteur académique [2]	22,7	6,8	12,2	13,9
Secteur privé R&D [3]	19,3	13,8	23,4	9,9
Secteur privé hors R&D et hors secteur académique [4]	22,9	13,3	27,7	13,8
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0
Activité de recherche [1] + [3]	54,4	79,9	60,2	72,3
Secteur privé [3] + [4]	42,2	27,1	51,0	23,8

► Champ : France + COM + Nouvelle Calédonie, docteurs diplômés en 2018, en emploi trois ans après l'obtention de leur diplôme.

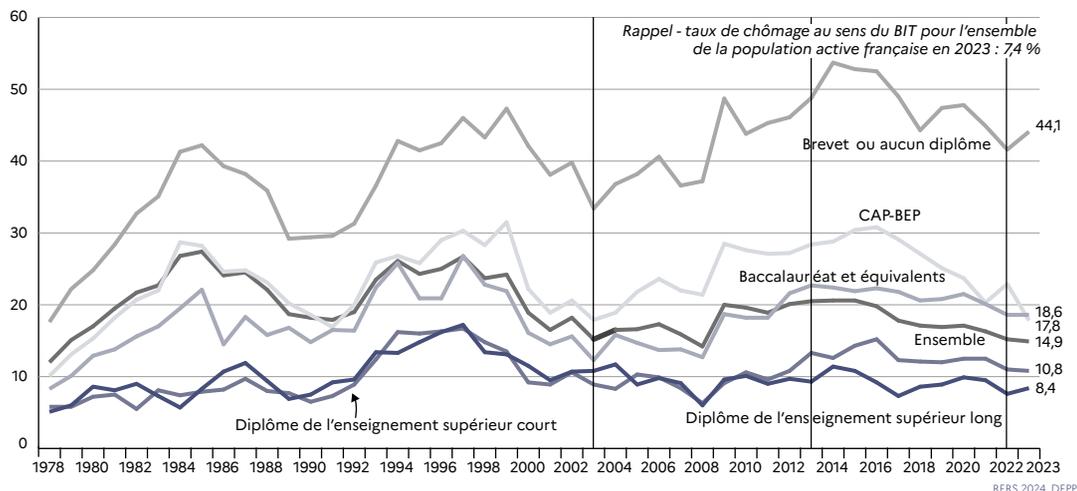
RERS 2024, DEPP, SIES

La part des jeunes en études décroît rapidement à partir de 18 ans (2). Alors que la quasi-totalité (98%) des jeunes âgés de 15 ans sont en études ou cumulent études et emploi, ce n'est plus le cas que d'un jeune sur deux à 21 ans (47%), et d'un sur cinq à 24 ans (19%). Inversement, la part des jeunes qui rejoignent le marché du travail augmente avec l'âge. À 21 ans, c'est déjà le cas de plus d'un jeune sur deux : 33% sont en emploi, 18% cumulent emploi et études et 8% sont au chômage.

Les jeunes sont plus souvent confrontés à une situation de chômage que le reste de la population. Le **taux de chômage** au sens du BIT est de 7,4% pour la population active française en moyenne en 2023 mais il atteint

14,9% chez les 15-29 ans lorsqu'ils ont quitté leurs études initiales depuis un à quatre ans (1). Moins le niveau d'études atteint est élevé, plus le risque de chômage est important. En 2023, parmi les jeunes diplômés qui sortent de longues études supérieures, 8,4% sont au chômage, contre 10,8% des sortants d'études supérieures courtes, 18,6% des bacheliers, 17,8% des élèves de CAP ou BEP et 44,1% des jeunes ayant le diplôme national du brevet pour plus haut diplôme ou ne possédant aucun diplôme. Par ailleurs, lorsqu'ils sont en emploi, les jeunes avec des diplômes plus élevés occupent plus fréquemment un emploi de catégorie socioprofessionnelle supérieure (3).

1 Taux de chômage des actifs sortis depuis un à quatre ans de formation initiale, en fonction du diplôme le plus élevé, en %



► Champ : France jusqu'en 2013, France hors Mayotte à partir de 2014.

► Lecture : en 2023, 14,9% des jeunes actifs de 15 à 29 ans ayant terminé leur formation initiale depuis un à quatre ans sont chômeurs, au sens du BIT.

► Note : en 2003 a lieu une rupture de série de l'enquête Emploi, principalement provoquée par le passage d'une enquête annuelle réalisée en mars à une enquête en continu tout au long de l'année. En 2013 a lieu une autre rupture. La rénovation du questionnaire en 2013 répond aux besoins de simplifier le questionnaire, d'améliorer la qualité de la codification des variables, professions et diplômes, conformément aux orientations d'Eurostat, et d'enrichir la connaissance du marché du travail. En 2021 a lieu une nouvelle rupture en lien avec la refonte du questionnaire de l'enquête emploi. L'objectif est de moderniser les modes de collecte et de s'harmoniser avec les exigences européennes. Les données de 2020 à 2023 sont provisoires.

Précisions

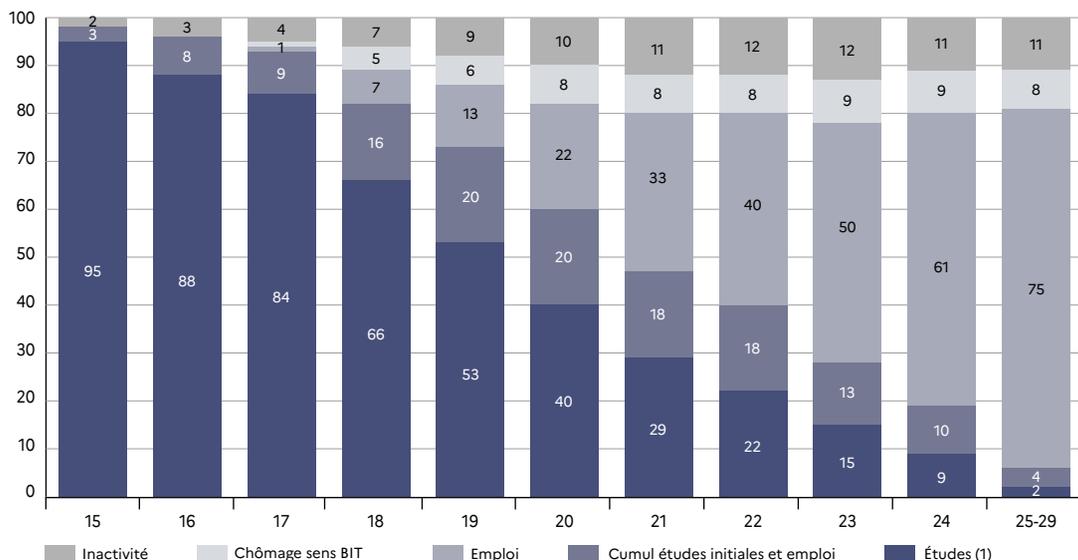
Sortants de formation initiale – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- « L'insertion professionnelle des jeunes », *Rapport de diagnostic élaboré par France Stratégie et la Dares*, janvier 2017.

- *Bilan Formation-emploi*, édition 2023, Insee.

2 La situation des jeunes âgés de 15 à 29 ans en 2023, en %



► **Champ** : France hors Mayotte, données provisoires.

RERS 2024, DEPP

1. Dont les 1% de jeunes qui sont en formation et au chômage au sens du BIT.

Lecture : en 2023, 40% des jeunes âgés de 20 ans sont en études sans cumul avec de l'emploi.

Note : en raison des arrondis, la somme des pourcentages ne correspond pas exactement à 100%.

3 Catégorie socioprofessionnelle en 2023 des actifs occupés sortis de formation initiale depuis un à quatre ans, en % (1)

	Enseignement supérieur long (2)	Enseignement supérieur court (3)	Baccalauréat	CAP-BEP	Brevet ou aucun diplôme	Ensemble
Indépendants	1	4	3	3	2	2
Cadres et professions intellectuelles	47	2	2	0	0	23
Professions intermédiaires	36	41	18	5	10	28
Employés qualifiés	8	21	22	20	8	15
Employés non qualifiés	4	11	21	19	36	13
Ouvriers qualifiés	2	14	21	37	17	13
Ouvriers non qualifiés	1	7	13	16	28	8
Ensemble	100	100	100	100	100	100

► **Champ** : actifs occupés de France hors Mayotte, données provisoires.

RERS 2024, DEPP

1. Conformément au Bilan Formations-Emploi de l'Insee, la situation professionnelle étudiée ici est celle des sortants de formation initiale depuis un à quatre ans

(durée calculée en différence d'années civiles). Les catégories de professions proviennent de la classification socioprofessionnelle de l'Insee. Les indépendants regroupent les agriculteurs, artisans, commerçants et chefs d'entreprise. On distingue au sein des ouvriers et des employés les qualifiés et les non-qualifiés.

2. L'enseignement supérieur long correspond à la licence, à la maîtrise (M1), au master, au DEA, au DESS, au doctorat ainsi qu'aux diplômés des écoles de niveau licence ou au-delà.

3. L'enseignement supérieur comprend les formations allant du DEUG, au BTS, DUT ou équivalent ainsi qu'au paramédical et social de niveau bac + 2.

Lecture : 28% des jeunes qui sont en emploi en 2023 et sont sortis de formation initiale depuis un à quatre ans occupent des emplois de professions intermédiaires.

En 2023, le nombre des recevabilités accordées tout au long de l'année pour accéder à la **validation des acquis de l'expérience** (VAE) repart à la hausse (+7%) et repasse au-dessus de la barre des 22 000 (2). En aval du dispositif, le nombre des candidatures examinées par un jury recule encore de 2%.

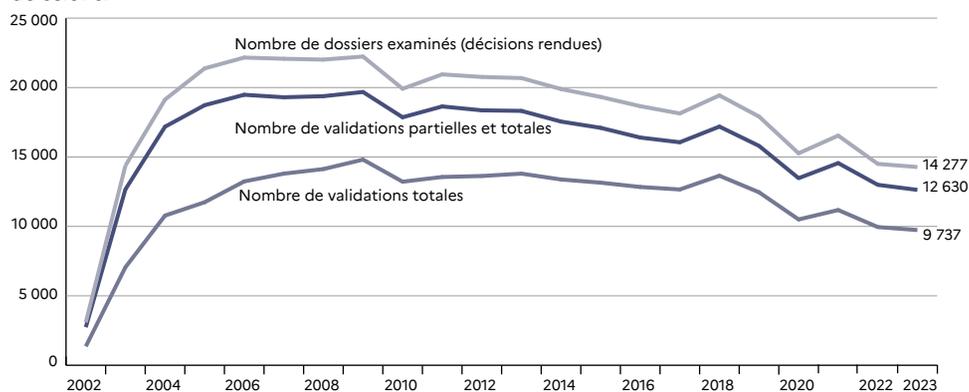
Au final, les jurys ont accordé 9 740 validations totales de diplôme (-2%) sur les 14 280 dossiers qu'ils ont examinés (1). Le taux de validation totale (68%) reste stable.

La demande de VAE vise majoritairement un diplôme de niveau supérieur au bac : les diplômes du supérieur (niveau 5 et au-delà) regroupent 57% des dossiers recevables, 56% des candidatures examinées et 53% des validations totales de diplômes (3).

En 2023, 32% des candidatures visent un BTS (-2 points par rapport à 2022) et 21% le DEES (+3 points) (4). Parmi les autres candidatures examinées, 14% visent un CAP, 13% un baccalauréat professionnel (-1 point), 10% le DEME et 6% un BP.

Le public de la VAE est composé principalement de femmes (64% des candidatures examinées) et d'actifs en emploi (84%). La part des hommes et des demandeurs d'emploi, ainsi que celle des plus jeunes tendent à être plus élevées en début de parcours, au moment de la recevabilité (5).

1 Évolution du nombre de candidats à la validation ayant obtenu un diplôme ou des unités constitutives de celui-ci



► Champ : France.

RERS 2024, DEPP

Précisions

L'enquête concerne les diplômes à finalité professionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur délivrés par les recteurs, y compris les trois diplômes d'éducateurs placés sous cotutelle du ministère chargé des affaires sociales (DEES, DEETS et DEME) et les deux diplômes comptables DCG et DSCG.

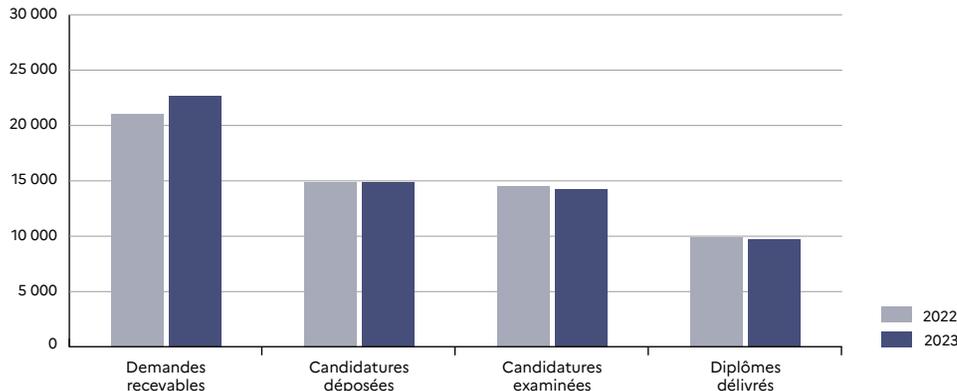
L'unité statistique est le dossier (un dossier par diplôme visé). Sont comptabilisés les dossiers enregistrés chaque année aux différentes étapes du parcours VAE (recevabilité, dépôt et examen des candidatures).

La validation peut être totale ou partielle. La validation totale autorise la délivrance du diplôme. Les diplômes délivrés sont comptabilisés selon le mode d'évaluation au moment de l'obtention du diplôme.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 24.27 ; 22.40.

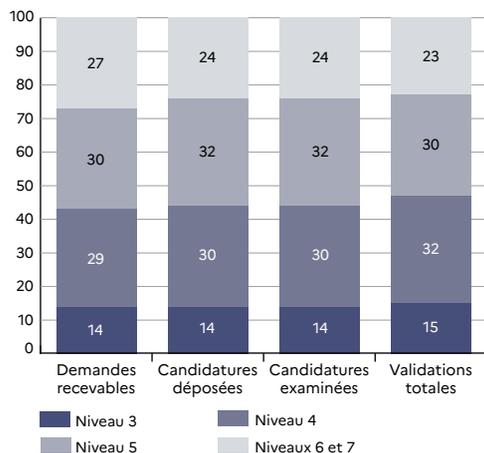
2 Les différentes étapes du parcours VAE, effectifs recensés entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre en 2022 et 2023



► Champ : France.

RERS 2024, DEPP

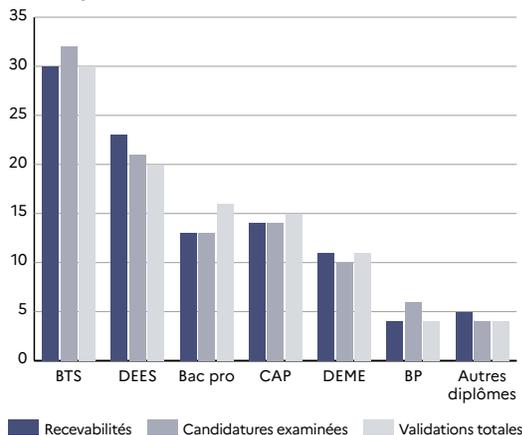
3 Répartition des demandes aux différentes étapes du parcours VAE en 2023 par niveau, en %



► Champ : France.

RERS 2024, DEPP

4 Répartition des demandes aux différentes étapes du parcours VAE en 2023 par diplôme visé, en %



► Champ : France.

RERS 2024, DEPP

5 Profil du public VAE en 2023, en %

		Recevabilités	Livrets 2 déposés	Convocations au jury	Validations totales
Sexe	Hommes	37	37	36	36
	Femmes	63	63	64	64
	Total	100	100	100	100
Âge	Moins de 25 ans	5	2	2	2
	25-29 ans	13	11	11	10
	30-39 ans	38	38	38	39
	40-49 ans	30	32	32	33
	50 ans et plus	14	17	17	16
	Total	100	100	100	100
Situation par rapport à l'emploi	Demandeur d'emploi	16	15	15	15
	En emploi	83	84	84	84
	Inactif	1	1	1	1
	Total	100	100	100	100

► Champ : France.

RERS 2024, DEPP

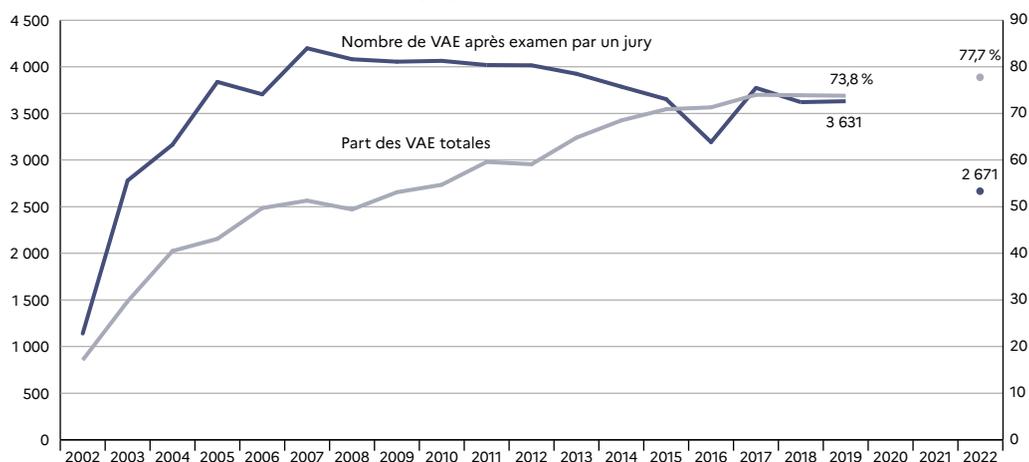
En 2022, dans les universités et au Cnam, 2 700 personnes obtiennent totalement ou en partie un diplôme de l'enseignement supérieur par le dispositif de **validation des acquis de l'expérience (VAE)** (1). Cette année, les démarches de VAE ont de nouveau été perturbées par les effets de la crise sanitaire passée. En 2019, elles concernaient encore 3 600 bénéficiaires, déjà en léger repli par rapport au début des années 2010. La part des VAE validées totalement est de 77,7% en 2022, soit une hausse de 3,9 points par rapport à 2019.

Les diplômes les plus obtenus par VAE sont la licence professionnelle (44,0%) et le master (34,9%) (2). Les bénéficiaires du dispositif obtiennent par ailleurs un diplôme généralement juste supérieur à celui dont ils

étaient titulaires précédemment. En 2022, les titulaires d'un bac +2 sont les plus nombreux (38,7%) parmi les bénéficiaires de VAE (3). Ils représentent ainsi la moitié des diplômés des licences professionnelles, et 24,6% de l'ensemble des VAE.

Dans les universités, une démarche de VAE dure 17,5 mois en moyenne, du dépôt du dossier de recevabilité à son examen par un jury. Neuf mois s'ajoutent à ce délai moyen pour obtenir le diplôme complet s'il s'agit d'une VAE partielle (4). Les gestionnaires de fonds de la formation professionnelle sont les premiers financeurs des démarches de VAE (35,1%), devant l'autofinancement (26,0%) et le financement par les entreprises (21,3%) (5).

1 Évolution de la VAE après examen par un jury et part des VAE totales (1)



RERS 2024, DEPP, SIES

► Champ : France + COM, toutes les universités et le Cnam.

1. Rupture de série entre 2019 et 2022, absence d'enquête pour les années 2020 et 2021.

Précisions

Établissements concernés :

- universités : les universités et leurs composantes (dont les instituts universitaires de technologie), les instituts nationaux polytechniques (INP), l'institut d'administration des entreprises (IAE) de Paris, les universités de technologie (UT) et Paris-Dauphine ;
- Cnam : le grand établissement et ses centres régionaux associés ; uniquement pour les données pédagogiques, les données relatives à la durée des démarches et au profil socio-économique des candidats n'étant pas disponibles à ce jour.

Pour en savoir plus

– Note Flash du SIES : 23.30.

Source

SIES-MESR, enquête sur la « Validation des acquis dans les établissements d'enseignement supérieur ».

2 Répartition des bénéficiaires de VAE après examen par un jury selon le diplôme obtenu en 2022, en %

	DUT-DEUST-DNTS	Licence professionnelle & BUT (1)	Licence (LMD)	Master et doctorat (LMD) (2)	Diplôme d'ingénieur	Autres diplômes	Total
Validations totales	2,1	47,9	8,5	34,9	3,9	2,7	100,0
Validations partielles	1,3	30,6	14,4	35,0	9,6	9,1	100,0
Ensemble	1,9	44,0	9,8	34,9	5,2	4,1	100,0
Part des VAE totales	85	85	67	78	59	51	78

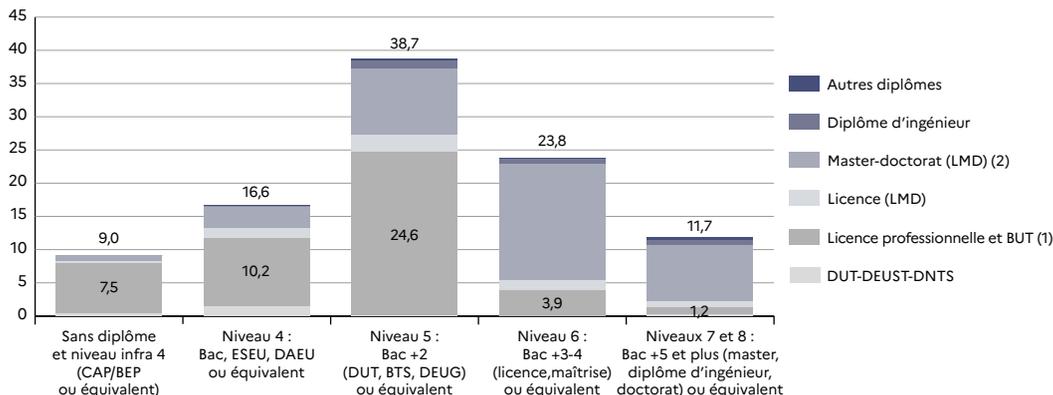
► Champ : France + COM, toutes les universités et le Cnam.

1. Les effectifs en BUT sont inférieurs à 10.

2. Les doctorats représentent 1,3% des validations totale et 2,2% des validations partielles.

RERS 2024, DEPP, SIES

3 Répartition de l'ensemble des bénéficiaires de VAE après examen par un jury selon le diplôme obtenu et le diplôme le plus élevé possédé en 2022, en %



► Champ : France + COM, toutes les universités (hors Cnam).

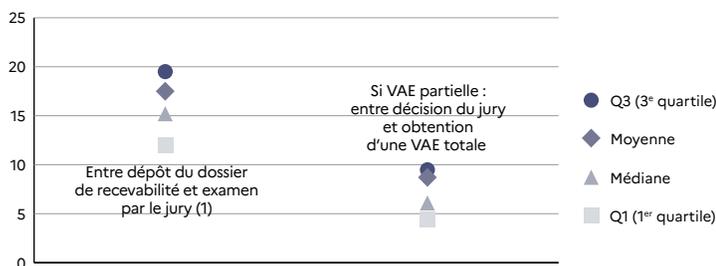
1. Les effectifs en BUT sont inférieurs à 10.

2. Les doctorats représentent moins de 1,5% des validations (totales ou partielles confondues).

RERS 2024, DEPP

Lecture : parmi l'ensemble des bénéficiaires de VAE, 24,6% sont titulaires d'un diplôme de niveau 5 et obtiennent une licence professionnelle par VAE.

4 Distribution de la durée d'une démarche de VAE en 2022, en mois



► Champ : France + COM, toutes les universités (hors Cnam).

1. Quelle que soit la décision du jury (refus, VAE totale, VAE partielle).

Lecture : en 2022, pour les trois quarts des universités, la durée moyenne d'une démarche de VAE dure moins de 18 mois (Q3).

À compter du dépôt du dossier de recevabilité, jusqu'à examen par un jury de VAE, la durée moyenne d'une démarche de VAE est de 15,8 mois.

Pour la moitié des universités, cette durée est inférieure à 14 mois. Pour un quart d'entre elles (Q1), elle dure moins de 11 mois.

RERS 2024, DEPP, SIES

5 Financement des VAE délivrées dans les universités en 2022, en %

	Répartition globale des financements des bénéficiaires d'une VAE	Proportion d'universités concernées
Gestionnaires des fonds de la formation professionnelle	35,1	90,4
Contrats conclus avec des personnes à titre individuel et à leurs frais	26,0	82,2
Entreprises	21,3	82,2
Fonds publics pour la formation de publics spécifiques	11,1	75,3
Fonds publics pour la formation des agents du service public	3,6	39,7
Autres	1,3	11,0
Contrats conclus avec d'autres prestataires de VAE	1,4	8,2
Fonds d'assurance de formation des non-salariés	0,2	2,7
Ensemble	100,0	

► Champ : France + COM, toutes les universités et le Cnam.

RERS 2024, DEPP, SIES

En 2021, l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur publics sous tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR) a délivré au titre de la formation continue un total de 105 200 diplômes, un nombre en baisse de 6,2% par rapport à 2020 parmi lequel 64 800 sont des **diplômes nationaux** et 40 400 des **diplômes d'établissement** (1)(2).

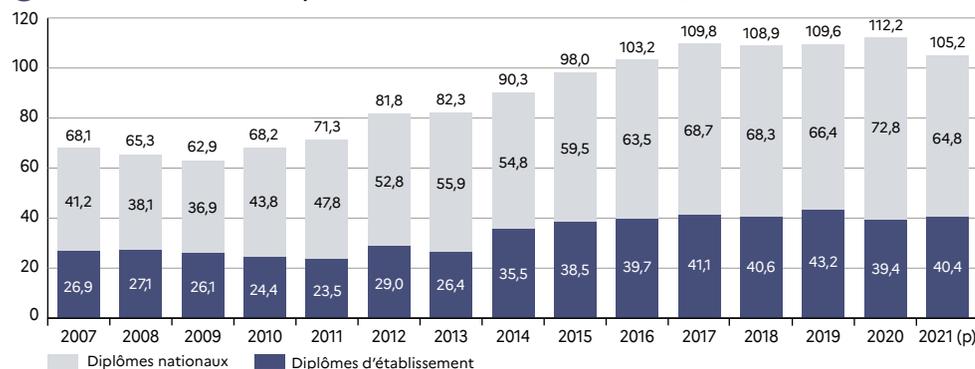
Les diplômes d'établissements délivrés représentent quant à eux 38% de ces diplômes délivrés en formation continue, et progressent de 2,7% en 2021. Les diplômes nationaux baissent de 11,1% cette année, mais restent majoritaires (62% de l'ensemble des diplômes délivrés en formation continue).

Parmi ces derniers, plus de huit diplômes sur dix délivrés sont soit de niveau 7 ou 8 (45%), soit de niveau 6 (40%) (cf. **nomenclature nationale des niveaux**) (3). Par ailleurs, la licence (21 400 diplômes de licence générale ou licence professionnelle) et le master (20 200 diplômes)

sont les plus fréquemment délivrés. Ils représentent 64% de l'ensemble des diplômes délivrés en formation continue, en 2021.

Les universités (y compris les universités de technologie et les instituts nationaux polytechniques) ont délivré moins de diplômes qu'en 2020 (-5,2%), une baisse principalement motivée par celle des diplômes nationaux (-9,1%) qui représentent 60% de leurs diplômes. Si leurs diplômes nationaux de niveaux 7 et 8 sont en hausse (+9,4%), les diplômes des autres niveaux diminuent, en particulier ceux de niveaux 6 (-23,8%) et de niveau 5 (-19,7%). En revanche, le nombre de diplômes issus du Conservatoire national des arts et métiers (Cnam) diminue de 19,1% pour atteindre 8 300 diplômes délivrés. Parmi eux, 6 300 sont des diplômes nationaux, soit 3 diplômes sur 4. Les écoles d'ingénieurs et les autres établissements sous la tutelle du MESR ont délivré, quant à eux, 2 000 diplômes nationaux, soit 5,2% de plus qu'en 2020.

1 Évolution du nombre de diplômes délivrés en formation continue (FC) entre 2007 et 2021, en milliers



► Champ : France, Public (Mayotte à partir de 2015).

RERS 2024, DEPP, SIES

Précisions

Établissements concernés – Tous les établissements sous tutelle du ministère chargé de l'enseignement supérieur. Ils se classent en trois catégories :

- universités : les universités et leurs composantes, les INP, les universités de technologie et Paris-Dauphine ;
- écoles d'ingénieurs et autres établissements : les écoles d'ingénieurs publiques extérieures aux universités, l'Inalco, l'IEP de Paris, les ENS et quelques grands établissements ;
- Cnam : la révision et la consolidation des données du Cnam entraînent une rupture de série à compter de 2018 ; ces chiffres sont consolidés depuis l'édition 2021 du RERS. Les chiffres 2020 sont susceptibles d'être légèrement modifiés dans l'édition suivante.

Nombre de diplômes – Un correctif a été apporté sur le nombre de diplômes nationaux et d'établissements délivrés en université et au Cnam depuis la publication de la *Note Flash du SIES* n° 22.35.

Niveaux de diplômes – Voir détail tableau 3.

Pour en savoir plus

- *Note Flash du SIES* : 22.35.

2 Diplômes délivrés en formation continue (FC) en 2020 et 2021 selon le type d'établissement

	Universités (IUT inclus) INP et UT (1)		Écoles d'ingénieurs et autres établissements (1)		Cnam (1)		Total	
	2020	2021 (p)	2020	2021 (p)	2020	2021 (p)	2020	2021 (p)
Nombre de diplômes nationaux délivrés en FC	62 156	56 509	1 863	1 959	8 800	6 295	72 819	64 763
Nombre de diplômes d'établissement (y c. DU) délivrés en FC	37 268	37 714	598	664	1 491	2 032	39 357	40 411
Ensemble des diplômes délivrés en FC	99 424	94 223	2 461	2 623	10 291	8 327	112 176	105 173
Part des diplômes nationaux délivrés en FC (%)	62,5	60,0	75,7	74,7	85,5	75,6	64,9	61,6
Part des diplômes d'établissement (y c. DU) délivrés en FC (%)	37,5	40,0	24,3	25,3	14,5	24,4	35,1	38,4
Ensemble des diplômes délivrés en FC (%)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

► Champ : France, Public.

RERS 2024, DEPP, SIES

1. Voir « Établissements concernés » dans la rubrique « Précisions ».

Lecture : en 2021, 56 509 diplômes nationaux ont été délivrés par les universités, les INP et les UT dans le cadre de la formation continue. Ils représentent 60% des 94 223 diplômes que ces entités délivrent par la formation continue.

3 Diplômes nationaux délivrés en formation continue en 2020 et 2021 selon le niveau et le type d'établissement

	Universités (IUT inclus) INP et UT (1)		Écoles d'ingénieurs et autres établissements (1)		Cnam (1)		Total	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021 (p)	2020	2021 (p)
Capacité en droit	188	285					188	285
DAEU A (littéraire)								
DAEU B (scientifique)								
DAEU	5 348	4 946					5 348	4 946
DELFDALF								
Total niveau 4	5 536	5 231					5 536	5 231
DEUST (et DEUG)								
DUT (et DNTS)	3 054	2 690			57	45	3 111	2 735
DEUG	505	653	5				510	653
DEUST	154	161					154	161
Titres RNCP niveau 5	357	108		28	867	694	1 224	830
Diplômes paramédicaux niveau 5	494	52					494	52
Total niveau 5	4 564	3 663	5	28	924	739	5 493	4 430
Licences générales	5 757	5 855	133	7	4 382	3 152	10 272	9 014
Licences professionnelles	16 574	11 746	1		1 355	589	17 930	12 335
Maîtrises-masters 1	5 685	3 576	33	32			5 718	3 608
DCG								
DECF-DCG	49	22	4	2			53	24
Titres RNCP niveau 6	74	239	7	88	387	431	468	758
Total niveau 6	28 139	21 438	178	129	6 124	4 172	34 441	25 739
DESCF-DSCG	5	33	2	3			7	36
Masters	20 500	18 976	858	444	1 141	770	22 499	20 191
Mastères, MBA	261	203	376	287	33	23	670	513
HDR	50	19					50	19
DRT	11	27					11	27
Diplômes d'ingénieurs (dont ingénieurs Cnam)	1 161	5 082	352	617,6	287	375	1 800	6 075
Capacité médecine	836	751					836	751
Titres RNCP niveaux 7 et 8	186	271	92	449	291	216	569	936
Doctorats	907	814		1			907	815
Diplômes d'État								
Total niveaux 7 et 8	23 917	26 177	1 680	1 802	1 752	1 384	27 349	29 363
Ensemble des diplômes	62 156	56 509	1 863	1 959	8 800	6 295	72 819	64 763

► Champ : France, Public.

RERS 2024, DEPP, SIES

1. Voir « Établissements concernés » dans la rubrique « Précisions ».

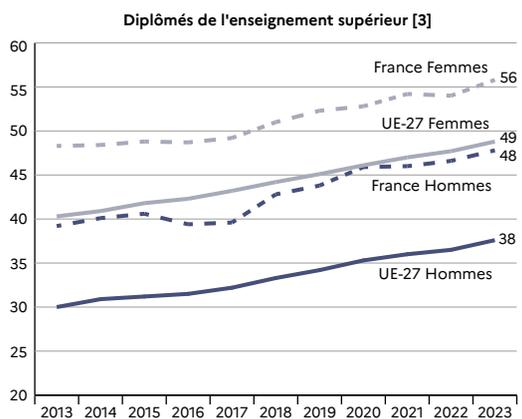
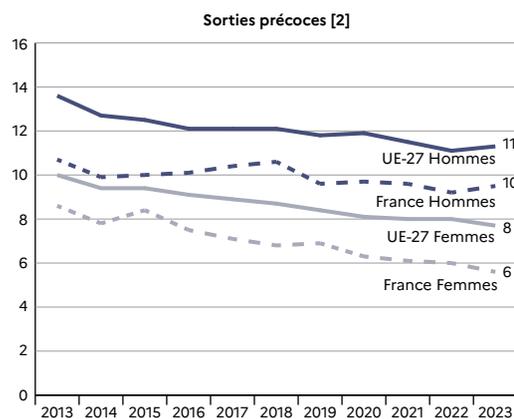
En 2021, les pays de l'Union européenne (UE) se sont engagés à atteindre cinq objectifs collectifs en matière d'éducation et de formation avant 2030. L'un de ces objectifs est d'avoir moins de 9% de « sortants précoces » parmi les jeunes âgés de 18 à 24 ans, ce qui correspond aux jeunes peu diplômés (niveau inférieur au second cycle de l'enseignement secondaire) et qui ne sont ni en formation ni en éducation. Il est également visé d'avoir, avant cette date, au moins 45% de diplômés de l'enseignement supérieur parmi les jeunes âgés de 25 à 34 ans.

En 2023, la France se distingue par une très faible proportion de sortants précoces, surtout parmi les filles : 7,6% en moyenne, 5,6% chez les filles contre 9,5% chez les garçons. De même, une large part des jeunes femmes est diplômée de l'enseignement supérieur en France (55,8%, contre 47,8% des hommes), au-dessus des moyennes de l'UE. Ainsi, depuis 2013, le résultat moyen de l'ensemble des pays membres, et de la France en particulier, ont convergé vers les objectifs communs, que la France a déjà atteints (1).

En 2021-2022, la France est, de plus, le seul pays à approcher les 100% des enfants ayant entre 3 ans et l'âge du début de l'enseignement élémentaire obligatoire (6 ans en France) qui participent à l'enseignement formel, dépassant ainsi l'objectif de porter cette part à 96% ou plus avant 2030.

Toutefois, la France est en-deçà des objectifs qui concernent les compétences des jeunes, comme la plupart des autres pays européens. La proportion de jeunes âgés de 15 ans ayant de faibles compétences de base (lecture, cultures mathématique et scientifique) reste, lors de l'évaluation PISA 2022, au-dessus du plafond de l'objectif 2030 (moins de 15%) à la fois pour la France et pour la quasi-totalité des pays de l'UE, ainsi qu'en moyenne européenne. La part d'élèves en classe de quatrième possédant de faibles compétences en « littératie » numérique est également supérieure à l'objectif en France et dans les autres pays européens participants à l'enquête ICILS 2018 (2).

1 Évolution de la proportion de jeunes en sortie précoce et de celle de diplômés de l'enseignement supérieur en France et dans l'UE-27 selon le sexe, en %



RERS 2024, DEPP

Precisions

Champ – Union européenne.

Note : seuls les indicateurs ayant pour cible 2030 ont été pris en compte.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 24.18 ; 23.20.
- *L'Europe de l'éducation en chiffres*, édition 2022.
- Résolution du conseil 2021/C 66/01, *Journal officiel de l'Union européenne* du 26 février 2021.
- *Education and Training Monitor 2023*, European Commission, 2023.

Source

- [1] : Eurostat à partir des statistiques scolaires (collecte UOE); date d'extraction le 14/05/2024.
 [2] et [3] : Eurostat à partir des enquêtes européennes sur les forces de travail (l'enquête Emploi en France, DROM inclus depuis 2014); date d'extraction le 25/04/2024.
 [4], [5] et [6] : Enquête PISA 2022 (DEPP-OCDE).
 [7] : Enquête ICILS 2018 (DEPP-IEA).

2 L'atteinte des objectifs européens en matière d'éducation et de formation, en %

	Participation à la formation et diplômes			Faibles compétences des élèves			
	Éducation de jeunes enfants [1]	Sorties précoces [2]	Diplômés de l'enseignement supérieur [3]	Compréhension de l'écrit [4]	Culture mathématique [5]	Culture scientifique [6]	Littératie numérique [7]
	2021-2022	2023	2023	2022	2022	2022	2018
Allemagne	93,1	12,8	38,4	25,5	29,5	22,9	33,2
Autriche	90,6	8,6	43,5	25,3	24,9	22,7	
Belgique	98,3	6,2	50,0	25,3	25,0	22,4	
Bulgarie	80,4	9,3	35,8	52,9	53,6	48,0	
Chypre	84,4	10,5	61,6	60,6	53,2	51,8	
Croatie	83,5	2,0	38,7	22,7	32,9	22,4	
Danemark	97,1	10,4	49,0	19,0	20,4	19,5	16,2
Espagne	96,7	13,7	52,0	24,4	27,3	21,3	
Estonie	91,9	9,7	43,5	13,8	15,0	10,1	
Finlande	89,0	9,6	39,2	21,4	24,9	18,0	27,3
France	100,0	7,6	51,9	26,9	28,8	23,8	43,5
Grèce		3,7	44,5	37,6	47,2	37,3	
Hongrie	92,6	11,6	29,4	25,9	29,5	22,9	
Irlande	93,2	4,0	62,7	11,4	19,0	15,6	
Italie	92,7	10,5	30,6	21,4	29,6	23,9	
Lettonie	95,5	7,7	45,1	22,8	22,2	16,5	
Lituanie	96,7	6,4	57,4	24,9	27,8	21,8	
Luxembourg	90,5	6,8	60,2	29,3	27,2	26,8	50,6
Malte	87,5	10,0	46,3	36,3	32,6	30,3	
Pays-Bas	92,0	6,3	54,5	34,6	27,4	27,3	
Pologne	92,4	3,7	46,3	22,2	23,0	18,6	
Portugal	96,3	8,0	40,9	23,1	29,7	21,8	33,5
République tchèque	85,3	6,4	33,7	21,3	25,5	19,9	
Roumanie	74,8	16,6	22,5	41,7	48,6	44,0	
République slovaque	78,6	6,4	39,8	35,4	33,2	30,6	
Slovénie	92,7	5,4	40,7	26,1	24,6	17,8	
Suède	96,1	7,4	54,1	24,3	27,2	23,7	
Union européenne	93,1	9,5	43,1	26,2	29,5	24,2	
Objectif UE	≥ 96 (2030)	< 9 (2030)	≥ 45 (2030)	< 15 (2030)	< 15 (2030)	< 15 (2030)	< 15 (2030)

RERS 2024, DEPP

Note :

Les valeurs en caractères gras noir indiquent les pays qui ont atteint ou dépassé les objectifs de l'UE.

Éducation de jeunes enfants : parmi les effectifs d'enfants ayant entre 3 ans et l'âge d'entrée en instruction élémentaire obligatoire, la proportion de ceux qui sont inscrits dans des programmes éducatifs (développement éducatif, enseignement préélémentaire, voire élémentaire).

Sorties précoces : parmi les individus âgés de 18 à 24 ans faisant partie de l'échantillon, la proportion de ceux qui ont atteint tout au plus le premier cycle de l'enseignement secondaire (diplôme national de brevet en France) et qui ne sont ni en éducation ni en formation formelle ou non formelle au cours des quatre semaines précédant l'enquête.

Diplômés de l'enseignement supérieur : parmi les individus âgés de 25 à 34 ans faisant partie de l'échantillon, la proportion de ceux ayant atteint un niveau de l'enseignement supérieur, y compris le cycle court (ex. BTS en France).

Compréhension de l'écrit, culture mathématique, culture scientifique : parmi les élèves âgés de 15 ans et évalués à PISA, les proportions de ceux qui obtiennent des résultats inférieurs au niveau 2 sur l'échelle de compétences (ces élèves n'ont donc pas le niveau de compétences minimal).

Littératie numérique : parmi les élèves inscrits en 8^e année d'enseignement à commencer par la première d'année de l'enseignement élémentaire obligatoire (classe de quatrième en France) et évalués à ICILS, la proportion de ceux qui obtiennent, en littératie numérique (« *computer and information literacy* »), des résultats inférieurs au niveau 2 sur l'échelle de compétences (ces élèves n'ont donc pas le niveau de compétences minimal).

En France, 1,2 million de personnels exercent leurs fonctions au titre de l'éducation nationale en 2023-2024 (2). Avec 852 000 personnes concernées, les enseignants sont les plus nombreux : 711 600 enseignant dans le secteur public et 140 000 dans le secteur privé sous contrat.

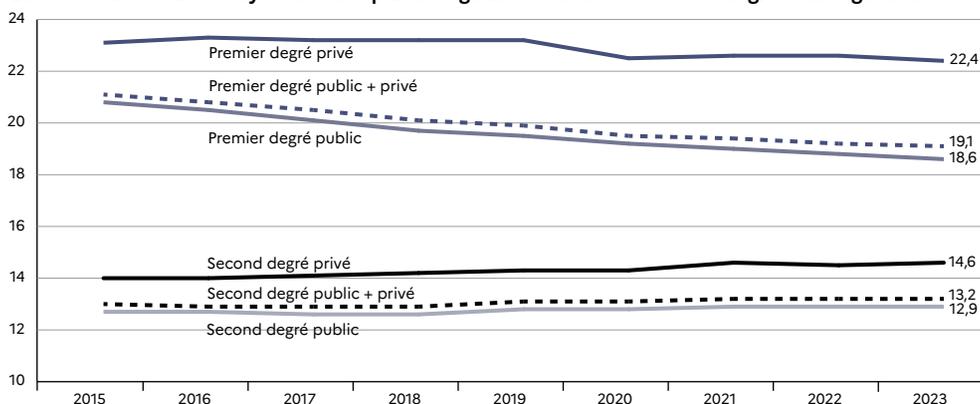
Dans le secteur public, le nombre d'enseignants a augmenté de 2,3% entre la rentrée 2015 et la rentrée 2020. Dans le secteur privé sous contrat, l'augmentation est plus limitée (+1,5%). Depuis 2021, les effectifs enseignants diminuent légèrement dans les deux secteurs d'enseignement (-1,6% entre la rentrée 2020 et la rentrée 2023).

À la rentrée 2023, le nombre moyen d'élèves par enseignant est de 18,6 dans le premier degré public, en diminution depuis 2015 (1). Dans le premier degré privé, le

nombre d'élèves par enseignant est de 22,4, en légère diminution par rapport à la rentrée 2022. Ce ratio est beaucoup moins élevé dans le second degré : les élèves sont en moyenne 12,9 par enseignant dans le public et 14,6 dans le privé.

Les effectifs des personnels effectuant une mission autre que l'enseignement augmentent à nouveau à la rentrée 2023 (+2,5%), mais à un rythme moins élevé que sur la période 2015-2020 (+7,2% par an en moyenne). Les agents ayant une mission d'animation pédagogique sont ceux qui augmentent le plus en proportion (+5,2%), du fait de la création de bureaux des entreprises dans les lycées professionnels et d'un plus grand nombre de conseillers pédagogiques dans le premier degré. En effectif, ce sont les agents ayant une mission d'assistance éducative qui augmentent le plus entre 2022 et 2023 (+6 900; +3,8%).

1 Évolution du nombre moyen d'élèves par enseignant selon le secteur et le degré d'enseignement



► Champ : France (hors Mayotte pour le privé sur toute la série), ensemble des agents payés par l'éducation nationale, en activité et ayant une affectation au 30 novembre. Public + Privé sous contrat. RERS 2024, DEPP

Lecture : en 2023, les élèves sont en moyenne 18,6 par enseignant dans le premier degré public.

Note : le nombre moyen d'élèves par enseignant correspond à l'effectif d'élèves divisé par le nombre d'enseignants en équivalents temps plein. Cet indicateur est une approche simplifiée des conditions d'accueil des élèves pour permettre des comparaisons internationales.

Précisions

Évolutions – Le panel des personnels issu de BSA est recalculé chaque année sur la base des données de gestion actualisées. Par conséquent, les effectifs peuvent légèrement varier d'une édition à l'autre de RERS. En effet, il arrive que des modifications des bases de gestion soient effectuées avec du décalage (corrections d'erreurs notamment). En outre, le calcul des indicateurs statistiques s'affine toujours davantage : c'est le cas cette année pour la répartition des AED entre mission d'assistance éducative et mission de soutien à l'enseignement.

Par ailleurs, les effectifs présentés concernent les personnes présentes au 30 novembre, et non celles ayant été présentes à un moment ou à un autre de l'année scolaire. Ce choix de concept joue en particulier sur les effectifs des popula-

tions dont le recrutement peut s'effectuer tout au long de l'année, et notamment ceux de certains personnels de vie scolaire (AED et AESH).

Du corps à la mission – Seuls les corps non enseignants du secteur public sont publiables, les données des personnels non enseignants du privé sous contrat n'étant pas présentes dans les systèmes d'information statistiques du ministère. Néanmoins les enseignants du public et du privé sous contrat assurant des missions non enseignantes sont pris en compte dans l'approche par mission retenue ici.

Pour en savoir plus

- DEPP, 2024, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2023-2024*. À paraître.

2 Évolution des effectifs de personnels par mission, et équivalents temps plein (ETP) consacrés à chaque mission en 2023-2024

	2015	2020	2021	2022	2023	Évolution 2022/2023 (%)	2023 Total des ETP consacrés à la mission (1)
Enseignement du premier degré public	320 532	330 959	329 233	326 471	324 633	-0,6	308 479
Enseignement en classe préélémentaire	79 649	78 515	78 719	78 026	77 139	-1,1	84 467
Enseignement en classe élémentaire	152 122	163 180	162 380	160 754	159 491	-0,8	173 348
Enseignement et direction d'école simultanée (2)	43 635	40 456	39 811	37 977	37 272	-1,9	
Remplacement	27 359	29 931	29 482	30 669	31 500	2,7	31 703
Besoins spécifiques	17 767	18 877	18 841	19 045	19 231	1,0	18 962
Enseignement du second degré public	386 403	392 581	389 313	387 099	386 959	0,0	377 524
Enseignement sur classes attirées	354 513	357 286	354 362	351 742	351 662	0,0	342 414
Remplacement	18 975	21 746	21 290	21 566	21 315	-1,2	21 342
Documentation	8 956	8 930	8 936	8 873	8 938	0,7	8 701
Besoins spécifiques	3 959	4 619	4 725	4 918	5 044	2,6	5 067
Total enseignement du secteur public	706 935	723 540	718 546	713 570	711 592	-0,3	686 004
Enseignement du premier degré privé	44 568	45 233	44 668	44 075	43 999	-0,2	40 232
Enseignement en classe préélémentaire	10 569	10 421	10 279	10 094	10 049	-0,4	10 174
Enseignement en classe élémentaire	23 806	24 688	24 504	24 372	24 235	-0,6	24 127
Enseignement et direction d'école simultanée (2)	3 848	3 541	3 518	3 305	3 282	-0,7	
Remplacement	2 899	2 897	2 677	2 660	2 743	3,1	2 433
Besoins spécifiques	3 446	3 686	3 690	3 644	3 690	1,3	3 498
Enseignement du second degré privé	95 597	97 041	96 498	96 215	95 986	-0,2	88 691
Enseignement sur classes attirées	89 589	90 479	90 250	90 142	89 923	-0,2	83 211
Remplacement	3 341	3 728	3 401	3 225	3 173	-1,6	2 788
Documentation	2 122	2 112	2 096	2 083	2 092	0,4	1 899
Besoins spécifiques	545	722	751	765	798	4,3	793
Total enseignement du secteur privé (3)	140 165	142 274	141 166	140 290	139 985	-0,2	128 923
Soutien à l'enseignement	10 250	11 063	16 860	18 454	18 160	-1,6	12 194
Animation pédagogique	13 678	14 773	14 980	15 131	15 918	5,2	15 827
Assistance éducative (4)	80 923	174 592	177 863	180 359	187 210	3,8	127 824
Éducation (5)	22 174	22 394	22 234	22 280	22 417	0,6	21 871
Direction du premier degré	3 531	4 484	4 597	6 149	6 324	2,8	14 894
Direction du second degré	15 070	15 427	15 486	15 528	15 614	0,6	15 601
Inspection	3 548	3 682	3 717	3 770	3 823	1,4	3 898
Administration, logistique, santé et social	80 325	78 598	78 958	78 255	79 014	1,0	77 434
Total autres missions (non-enseignement)	229 499	325 013	334 695	339 926	348 480	2,5	289 543
Total personnels affectés	1 076 599	1 190 827	1 194 407	1 193 786	1 200 057	0,5	1 104 470
Aucune affectation (6)	12 177	11 420	11 076	11 324	11 799	4,2	
Ensemble des personnels	1 088 776	1 202 247	1 205 483	1 205 110	1 211 856	0,6	

► Champ : France (hors Mayotte pour le privé), ensemble des agents payés par l'éducation nationale, en activité au 30 novembre. Public + Privé sous contrat. RERS 2024, DEPP

1. Les effectifs physiques des personnels sont affectés à leur mission principale, c'est-à-dire celle à laquelle ils consacrent le plus de temps. Cependant, de nombreux agents sont affectés sur plusieurs missions différentes. Les ETP consacrés à la mission sont donc la somme de tous les ETP que les personnels consacrent à cette mission, que ce soit leur mission principale ou non.
2. Sont classés dans cette catégorie les personnels chargés de la direction d'une école et qui sont également chargés d'enseigner dans une classe du premier degré. Pour le total des ETP consacrés à la mission, cette catégorie est vide, car les ETP sont répartis entre la mission de direction du premier degré et les missions d'enseignement en classe préélémentaire ou élémentaire.
3. Uniquement les enseignants du secteur privé sous contrat, ceux du secteur privé hors contrat ne sont pas payés par l'éducation nationale.
4. Les effectifs présentés concernent les personnes présentes au 30 novembre, et non celles ayant été présentes à un moment ou à un autre de l'année scolaire. Ce choix de concept joue en particulier sur les effectifs des populations dont le recrutement peut s'effectuer tout au long de l'année, et notamment ceux de certains personnels de vie scolaire (AED et AESH).
5. Organisation de la vie quotidienne de l'établissement, animation éducative, développement psychologique.
6. Agents en congé longue durée ou en congé de formation professionnelle.

Lecture : parmi les 1 200 057 agents affectés au 30 novembre 2023, 77 139 ont pour mission l'enseignement en classe préélémentaire dans le secteur public.

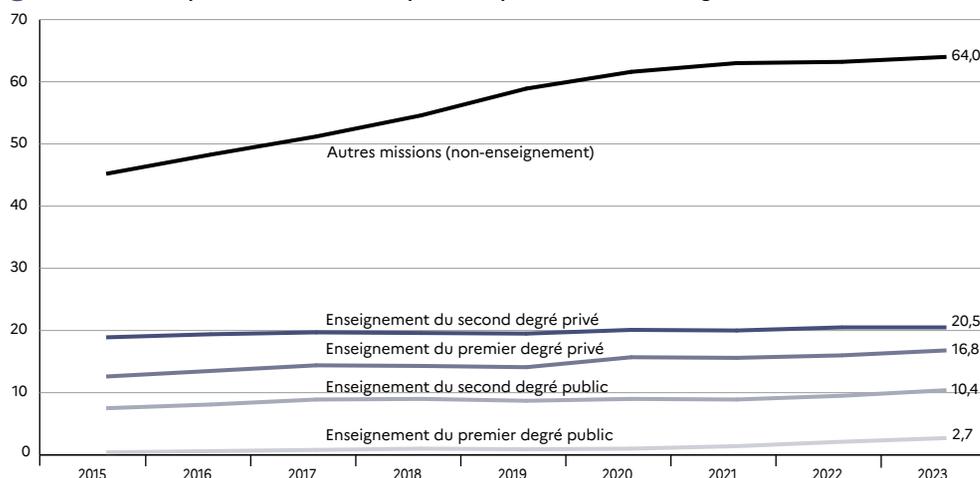
En 2023-2024, 1,2 million de personnes travaillent dans les secteurs public et privé sous contrat au titre du ministère chargé de l'éducation nationale (2). Parmi elles, 369 000 ont pour mission l'enseignement dans le premier degré (324 600 dans le public et 44 000 dans le privé sous contrat) : 23,7% enseignent en classe préélémentaire, 49,8% en classe élémentaire et 11,0% enseignent tout en étant également directeurs d'école. Parmi les enseignants du premier degré, 95,5% sont professeurs des écoles. Les agents **non titulaires** représentent 2,7% des enseignants dans le premier degré public, contre 16,8% dans le premier degré privé sous contrat (3).

Dans le second degré, 387 000 personnes enseignent dans le secteur public et 96 000 dans le secteur privé

sous contrat. La majorité (85%) sont des professeurs certifiés et professeurs d'éducation physique et sportive (PEPS), des professeurs de lycée professionnel (PLP) ou des agrégés. Les non-titulaires sont plus nombreux dans le secteur privé sous contrat (20,5%) que dans le secteur public (10,4%).

Parmi les 348 500 agents effectuant des missions autres que de l'enseignement, 7,0% sont titulaires d'un corps enseignant (ou assimilés). L'assistance éducative englobe à elle seule 187 200 personnes, exclusivement contractuelles. Par conséquent, la part des agents non titulaires dans l'ensemble des missions non enseignantes suit la même évolution que les effectifs de cette mission, avec une augmentation particulièrement importante de 2015 à 2020 (1).

1 Évolution de la part des non-titulaires parmi les personnels de l'enseignement scolaire selon la mission, en %



► Champ : France (hors Mayotte pour le privé sur toute la série), ensemble des agents payés par l'éducation nationale, en activité et ayant une affectation au 30 novembre. Public et privé sous contrat.

RERS 2024, DEPP

Précisions

Pour un historique des effectifs par mission, se référer à la fiche 9.01.

Professeur des écoles – Voir « Glossaire » à « Corps enseignants du premier degré ».

Agrégé, certifié, PEPS, PLP – Voir « Glossaire » à « Corps enseignants du second degré ».

Pour en savoir plus

- DEPP, 2024, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2023-2024*. À paraître.

2 Les personnels de l'enseignement scolaire selon leur mission et leur corps en 2023-2024

	Corps enseignants titulaires ou assimilés premier degré (1)		Corps enseignants titulaires ou assimilés second degré (1)				Enseignants non titulaires	Corps non enseignants et cas particuliers (3)	Ensemble des personnels
	Professeurs des écoles	Instituteurs	Agrégés et chaires supérieures	Certifiés et PEPS	PLP	Autres corps titulaires ou assimilés (2)			
Enseignement du premier degré public	315 269	672		9	€		8 679		324 633
Enseignement en classe préélémentaire	75 577	197					1 365		77 139
Enseignement en classe élémentaire	156 299	305		€			2 886		159 491
Enseignement et direction d'école simultanée	37 196	61					15		37 272
Remplacement	27 428	85		€			3 986		31 500
Besoins spécifiques	18 769	24			7	€	427		19 231
Enseignement du second degré public	9 420	12	53 401	233 609	49 909	265	40 343		386 959
Enseignement sur classes attirées	5 939	12	52 261	217 184	48 744	248	27 274		351 662
Remplacement	26		1 004	7 250	651	15	12 369		21 315
Documentation			18	8 340	44		536		8 938
Besoins spécifiques	3 455		118	835	470	€	164		5 044
Total enseignement du secteur public	324 689	684	53 401	233 618	49 913	265	49 022		711 592
Enseignement du premier degré privé	36 591	30		€	€		7 376		43 999
Enseignement en classe préélémentaire	9 224	8					817		10 049
Enseignement en classe élémentaire	21 853	20					2 362		24 235
Enseignement et direction d'école simultanée	3 062						220		3 282
Remplacement							2 743		2 743
Besoins spécifiques	2 452	€		€	€		1 234		3 690
Enseignement du second degré privé	546		4 286	60 274	10 449	709	19 722		95 986
Enseignement sur classes attirées	175		4 285	58 560	10 342	676	15 885		89 923
Remplacement							3 173		3 173
Documentation	€			1 581	15		23		2 092
Besoins spécifiques	370		€	133	92	10	192		798
Total enseignement du secteur privé (4)	37 137	30	4 286	60 275	10 450	709	27 098		139 985
Soutien à l'enseignement	39	€					47	18 073	18 160
Animation pédagogique	9 439	9	317	1 899	2 233	9	1 840	172	15 918
Assistance éducative							35	187 175	187 210
Éducation (5)	326	€		8	€		8	22 069	22 417
Direction du premier degré	6 294	13					10	7	6 324
Direction du second degré	1 281		41	482	241		13	13 556	15 614
Inspection	113		67	21	63			3 559	3 823
Administration, logistique, santé et social	891	€	110	460	149	€	68	77 328	79 014
Total autres missions (non-enseignement)	18 383	30	535	2 870	2 690	12	2 021	321 939	348 480
Aucune affectation (6)	4 630	29	704	4 053	858	57	163	1 305	11 799
Ensemble des personnels	384 839	773	58 926	300 816	63 911	1 043	78 304	323 244	1 211 856

► Champ : France (hors Mayotte pour le privé), ensemble des agents payés par l'éducation nationale, en activité au 30 novembre. Public et Privé sous contrat. RERS 2024, DEPP

1. Y compris stagiaires : les lauréats des concours de l'enseignement et de l'éducation effectuent un service à mi-temps en école ou établissement, et à mi-temps en formation à l'université.

2. Professeurs d'enseignement général de collège, adjoints et chargés d'enseignement, maîtres auxiliaires sur contrat définitif (privé seulement).

3. Cas particuliers : apprentis, contractuels alternants, assistants étrangers.

4. Uniquement les enseignants du secteur privé sous contrat, ceux du secteur privé hors contrat ne sont pas payés par le ministère chargé de l'éducation nationale.

5. Organisation de la vie quotidienne de l'établissement, animation éducative, développement psychologique.

6. Agents en congé longue durée ou en congé de formation professionnelle.

Legende : parmi les 77 139 agents ayant pour mission l'enseignement en classe préélémentaire dans le secteur public, 75 577 sont des professeurs des écoles.

Note : € est un signe utilisé pour remplacer une valeur très petite, mais non nulle ou non significative. Par rapport à l'édition précédente, de légères modifications méthodologiques ont été apportées aux missions (cf. fiche 9.01).

3 Répartition des personnels de l'enseignement scolaire selon leur statut par mission en 2023-2024, en %

		Titulaires ou assimilés	Non-titulaires	Total
Enseignement du public	Premier degré	97,3	2,7	100,0
	Second degré	89,6	10,4	100,0
Enseignement du privé	Premier degré	83,2	16,8	100,0
	Second degré	79,5	20,5	100,0
Autres missions (non-enseignement)	Soutien à l'enseignement ou animation pédagogique	41,2	58,8	100,0
	Assistance éducative	0,0	100,0	100,0
	Éducation	81,8	18,2	100,0
	Direction ou Inspection	99,9	0,1	100,0
	Administration, logistique, santé et social	85,3	14,7	100,0

► Champ : France (hors Mayotte pour le privé), ensemble des agents payés par l'éducation nationale, en activité et ayant une affectation au 30 novembre. RERS 2024, DEPP Public et Privé sous contrat.

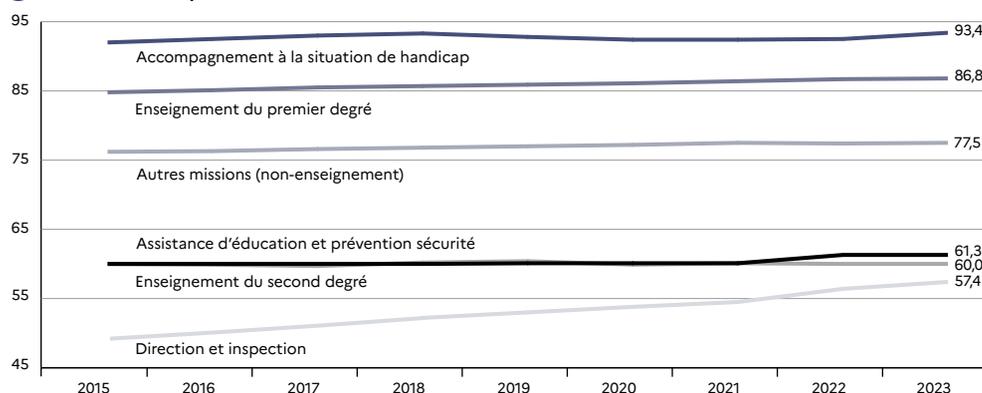
En 2023-2024, en France, 711 600 personnes enseignent dans le secteur public, 140 000 enseignent dans le secteur privé sous contrat et 348 500 exercent d'autres missions que l'enseignement (inspection, direction d'établissement, éducation, administration, santé, etc.) (2)(3)(4).

Les femmes représentent 71,2% des enseignants du secteur public (86,1% dans le premier degré et 58,7% dans le second degré) et respectivement 73,7%, 92,3% et 65,2% dans le privé sous contrat. Quel que soit le secteur, les enseignantes sont plus nombreuses que les enseignants à exercer à temps partiel ou incomplet (11,7% contre 5,7% dans le public, et 20,6% contre 17,3% dans le privé sous contrat).

Les femmes constituent 79,1% des personnels relevant de missions non enseignantes. Elles sont fortement majoritaires au sein des missions de soutien à l'enseignement (73,7%), d'administration et logistique (77,1%), d'éducation (79,3%) et d'assistance éducative (83,2%). Les missions sanitaires et sociales sont presque exclusivement féminines (95,4%). Comme dans l'enseignement, les femmes relevant de missions non enseignantes exercent davantage que les hommes leurs missions à temps partiel ou incomplet (58,4% des femmes et, en particulier, 88,3% des assistantes éducatives).

Depuis 2015, la part des femmes reste stable sur la plupart des missions, hormis celles de direction ou d'inspection où elle augmente régulièrement chaque année (+8 points en huit ans) après avoir dépassé pour la première fois le seuil des 50% en 2016 (1).

1 Évolution de la part des femmes selon la mission entre 2015 et 2023, en %



► Champ : France (hors Mayotte pour le privé), ensemble des agents payés par l'éducation nationale, en activité et ayant une affectation au 30 novembre. Public + Privé sous contrat.

Note : par rapport à l'édition précédente, de légères modifications méthodologiques ont été apportées aux missions (cf. fiche 9.01).

RERS 2024, DEPP

Précisions

Du corps à la mission – Les données concernant les personnels non enseignants du privé sous contrat ne sont pas présentes dans les systèmes d'information statistiques du ministère. Par conséquent, seuls les corps non enseignants du secteur public sont publiables. Néanmoins, dans l'approche par mission retenue ici, sont aussi pris en compte les enseignants du public et du privé sous contrat qui assurent des missions non enseignantes.

Pour en savoir plus

- DEPP, 2024, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2023-2024*. À paraître.

Source

DEPP, Panel des personnels issu de BSA, novembre 2023.

2 Les enseignants en mission dans le secteur public en 2023-2024

	Effectifs		Âge moyen			Temps partiel ou incomplet (1)		
	Total	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Ensemble	Part des femmes (%)	Part des hommes (%)	Ensemble (%)
Enseignement d'élèves du premier degré public	324 633	86,1	42,9	44,5	43,2	11,0	3,8	10,0
Professeurs des écoles	315 269	86,3	43,1	44,9	43,4	11,2	3,8	10,2
Instituteurs et autres titulaires	685	75,3	54,2	53,5	54,0	8,9	1,2	7,0
Non-titulaires	8 679	80,7	34,1	34,8	34,2	4,8	2,3	4,3
Enseignement d'élèves du second degré public	386 959	58,7	45,2	45,9	45,5	12,5	6,2	9,9
Professeurs de chaire supérieure	2 105	38,9	53,3	53,4	53,3	0,9	0,2	0,4
Professeurs agrégés	51 296	54,3	45,9	46,3	46,1	10,6	5,0	8,0
Professeurs certifiés	207 189	65,0	45,3	46,3	45,6	13,1	5,6	10,5
Professeurs d'EPS	26 420	41,3	43,9	42,1	42,9	10,2	4,9	7,1
Professeurs de lycée professionnel	49 909	50,6	48,2	49,5	48,8	7,7	3,3	5,5
Professeurs des écoles, instituteurs	9 432	68,5	43,9	46,7	44,8	4,4	1,5	3,5
PEGC, adjoints et chargés d'enseignement	265	50,9	61,7	62,1	61,9	15,6	4,6	10,2
Non-titulaires	40 343	52,3	40,9	41,4	41,1	21,5	16,0	18,9
Total	711 592	71,2	44,0	45,6	44,4	11,7	5,7	10,0

► Champ : France, ensemble des enseignants payés par l'éducation nationale au titre de leur mission d'enseignement dans le public, en activité et ayant une affectation au 30 novembre.

RERS 2024, DEPP

1. Il regroupe le temps partiel à l'initiative de l'agent, et le temps incomplet à l'initiative de l'administration. Un agent contractuel peut se voir attribuer un temps de travail inférieur à un temps plein.

3 Les enseignants en mission dans le secteur privé sous contrat en 2023-2024

	Effectifs		Âge moyen			Temps partiel ou incomplet (1)		
	Total	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Ensemble	Part des femmes (%)	Part des hommes (%)	Ensemble (%)
Enseignement d'élèves du premier degré privé	43 999	92,3	44,5	45,2	44,6	19,1	11,3	18,5
Professeurs des écoles et instituteurs	36 621	92,6	45,7	47,0	45,8	16,3	9,1	15,8
Autres assimilés titulaires (2)	€	€	€	€	€	€	€	€
Non-titulaires	7 376	91,0	38,9	37,8	38,8	33,2	20,2	32,0
Enseignement d'élèves du second degré privé	95 986	65,2	46,5	46,1	46,3	21,5	17,9	20,3
Professeurs de chaire supérieure et agrégés	4 286	54,8	47,8	49,0	48,3	11,5	6,2	9,1
Professeurs certifiés	54 006	71,7	47,4	47,9	47,5	17,4	13,4	16,3
Professeurs d'EPS	6 268	37,6	45,1	44,8	44,9	12,4	9,1	10,3
Professeurs de lycée professionnel	10 449	63,7	49,3	50,3	49,7	13,1	9,5	11,8
Autres assimilés titulaires (2)	1 255	70,3	53,2	54,9	53,7	21,5	29,8	24,0
Non-titulaires	19 722	59,1	41,3	40,3	40,9	44,1	36,8	41,1
Total	139 985	73,7	45,7	46,0	45,8	20,6	17,3	19,7

► Champ : France (hors Mayotte), ensemble des enseignants payés par l'éducation nationale au titre de leur mission d'enseignement dans le privé sous contrat, en activité et ayant une affectation au 30 novembre.

RERS 2024, DEPP

1. Il regroupe le temps partiel à l'initiative de l'agent, et le temps incomplet à l'initiative de l'administration. Un agent contractuel peut se voir attribuer un temps de travail inférieur à un temps plein.

2. Dans le premier degré : professeurs certifiés ; dans le second degré : professeurs certifiés des écoles, instituteurs, professeurs d'enseignement général de collège (PEGC), adjoints et chargés d'enseignement, maîtres auxiliaires sur contrat définitif.

Note : € est un signe utilisé pour remplacer une valeur très petite, mais non nulle ou non significative.

4 Les personnels de la mission non enseignante en 2023-2024

	Effectifs		Âge moyen			Temps partiel ou incomplet (1)		
	Total	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes (%)	Hommes (%)	Ensemble (%)
Soutien à l'enseignement	18 160	73,7	24,7	26,3	25,1	73,7	67,2	72,0
Animation pédagogique	15 918	66,6	49,3	50,8	49,8	4,8	2,3	4,0
Assistance éducative	187 210	83,2	42,0	32,6	40,4	88,3	64,5	84,3
Éducation (2)	22 417	79,3	44,6	46,6	45,0	9,4	4,3	8,4
Direction (3)	21 938	58,1	51,3	51,6	51,4	0,8	0,3	0,6
Inspection	3 823	53,8	52,8	53,2	53,0	0,5	0,3	0,4
Administration, logistique	66 114	77,1	48,2	47,6	48,1	14,4	4,7	12,2
Santé et social	12 900	95,4	47,7	48,6	47,8	31,5	12,7	30,7
Total	348 480	79,1	43,5	40,6	42,9	58,4	33,8	53,3

► Champ : France, ensemble des agents payés par l'éducation nationale au titre de leur mission non enseignante, en activité et ayant une affectation au 30 novembre (voir « Précisions »).

RERS 2024, DEPP

1. Il regroupe le temps partiel à l'initiative de l'agent, et le temps incomplet à l'initiative de l'administration. Un agent contractuel peut se voir attribuer un temps de travail inférieur à un temps plein.

2. Organisation de la vie quotidienne de l'établissement, animation éducative, développement psychologique.

3. Y compris les directeurs d'école entièrement déchargés d'enseignement des secteurs public et privé sous contrat.

Note : par rapport à l'édition précédente, de légères modifications méthodologiques ont été apportées aux missions (cf. fiche 9.01).

En 2023-2024, les personnels de l'éducation nationale ont en moyenne 44 ans.

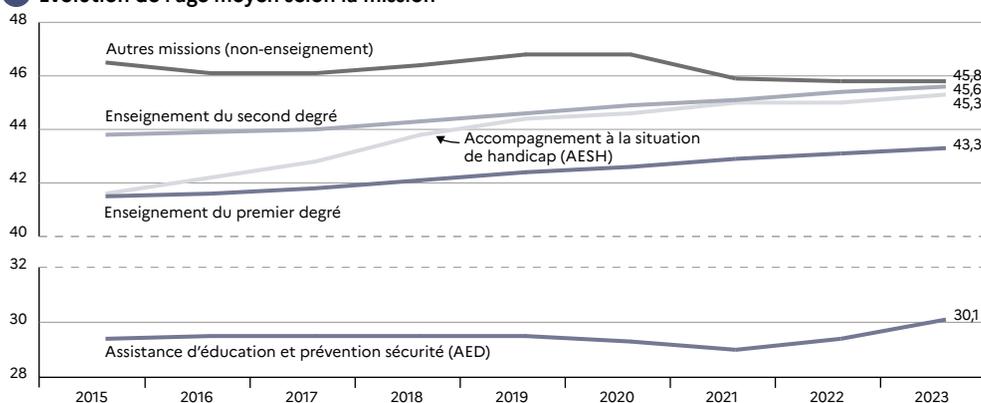
Quel que soit le secteur, les enseignants du premier degré sont en moyenne plus jeunes que leurs homologues du second degré (43 ans contre 46 ans) (1). Les enseignants affectés dans le premier degré public sont généralement plus jeunes que ceux affectés dans le premier degré privé (respectivement 43 ans contre 45 ans), l'écart d'âges entre le public et le privé étant plus limité dans le second degré (2) (3).

Parmi les personnels relevant de la mission d'assistance éducative, ceux en charge d'assistance d'éducation ou

d'assistance prévention sécurité sont les plus jeunes : en moyenne 30 ans, contre 45 ans pour ceux chargés de l'accompagnement à la situation de handicap (4). À l'inverse, les personnes en mission de direction ou d'inspection ont en moyenne 52 ans, soit sept ans de plus que celles relevant des autres missions non enseignantes (administratives, logistiques, sanitaires et sociales, soutien à l'enseignement, éducation) (5).

Depuis 2015, un vieillissement s'est opéré pour les personnels chargés de la mission d'accompagnement à la situation de handicap (+4 années en huit ans). Cette évolution est le reflet de la mise en œuvre de la sécurisation des parcours des AESH par le ministère.

1 Évolution de l'âge moyen selon la mission



► France (hors Mayotte pour le privé), agents payés par l'éducation nationale, en activité et ayant une affectation au 30 novembre.

Public + Privé sous contrat.

Note : par rapport à l'édition précédente, de légères modifications méthodologiques ont été apportées aux missions (cf. fiche 9.01).

RERS 2024, DEPP

Précisions

Du corps à la mission – Les données concernant les personnels non enseignants du privé sous contrat ne sont pas présentes dans les systèmes d'information statistiques du ministère. Par conséquent, seuls les corps non enseignants du secteur public sont publiables. Néanmoins, dans l'approche par mission retenue ici, sont aussi pris en compte les enseignants du public et du privé sous contrat qui assurent des missions non enseignantes.

Pour en savoir plus

- DEPP, 2024, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2023-2024*. À paraître.

Source

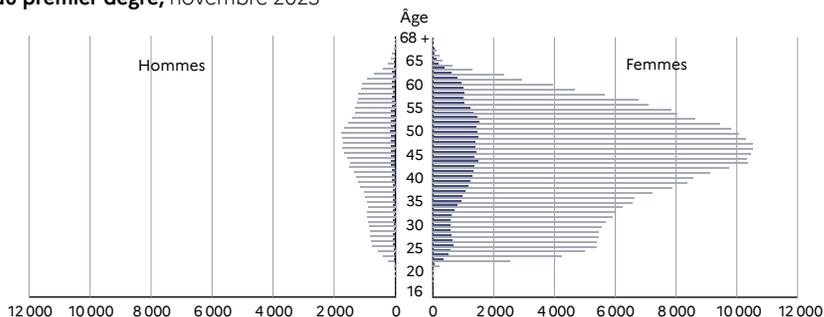
DEPP, panel des personnels issu de BSA, novembre 2023.

2 Enseignement du premier degré, novembre 2023

Âge moyen hommes
Secteur public : 44,5 ans
Secteur privé : 45,2 ans

Âge moyen femmes
Secteur public : 42,9 ans
Secteur privé : 44,5 ans

Âge moyen
hommes + femmes
Secteur public : 43,2 ans
Secteur privé : 44,6 ans



► Champ : France (hors Mayotte pour le privé). Enseignants en mission d'enseignement dans le premier degré public ou privé sous contrat.

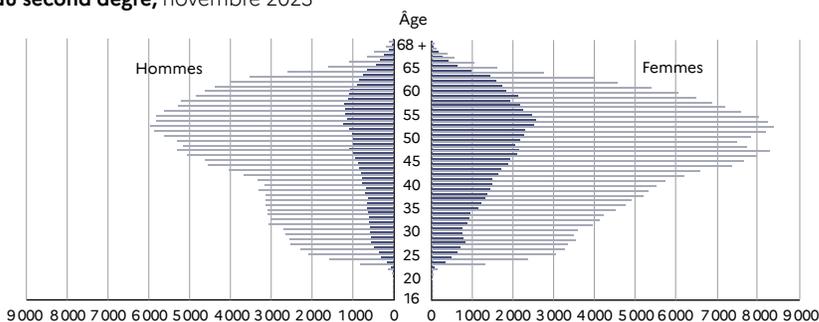
RERS 2024, DEPP

3 Enseignement du second degré, novembre 2023

Âge moyen hommes
Secteur public : 45,9 ans
Secteur privé : 46,1 ans

Âge moyen femmes
Secteur public : 45,2 ans
Secteur privé : 46,5 ans

Âge moyen
hommes + femmes
Secteur public : 45,5 ans
Secteur privé : 46,3 ans



► Champ : France (hors Mayotte pour le privé). Enseignants en mission d'enseignement dans le second degré public ou privé sous contrat.

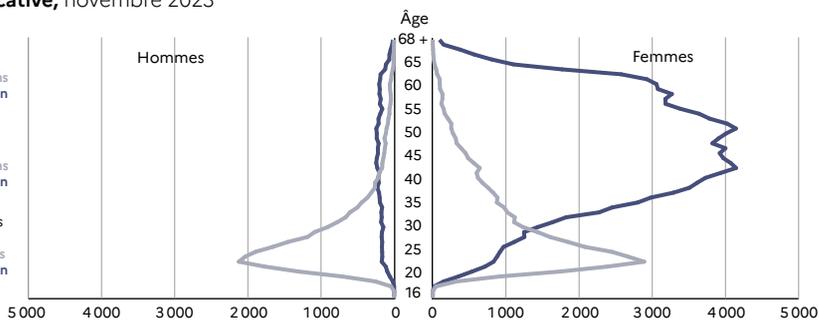
RERS 2024, DEPP

4 Assistance éducative, novembre 2023

Âge moyen hommes
Assistance d'éducation
et prévention sécurité : 28,7 ans
Accompagnement à la situation
de handicap : 43,1 ans

Âge moyen femmes
Assistance d'éducation
et prévention sécurité : 30,9 ans
Accompagnement à la situation
de handicap : 45,4 ans

Âge moyen hommes + femmes
Assistance d'éducation
et prévention sécurité : 30,1 ans
Accompagnement à la situation
de handicap : 45,3 ans



► Champ : France, personnels relevant de la mission d'assistance éducative (voir « Précisions »).

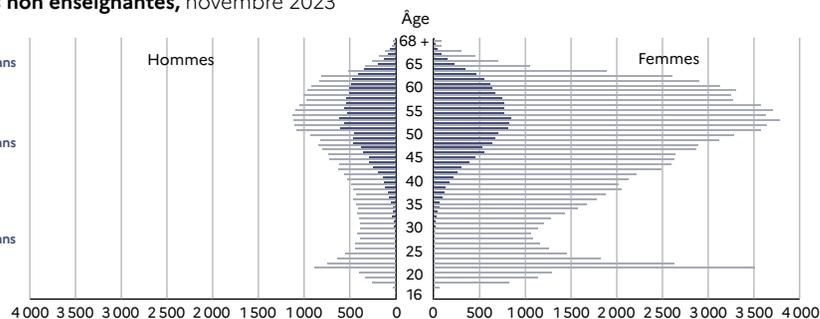
RERS 2024, DEPP

5 Autres missions non enseignantes, novembre 2023

Âge moyen hommes
Direction et inspection : 51,9 ans
Autres missions
non enseignantes : 44,7 ans

Âge moyen femmes
Direction et inspection : 51,5 ans
Autres missions
non enseignantes : 44,7 ans

Âge moyen
hommes + femmes
Direction et inspection : 51,7 ans
Autres missions
non enseignantes : 44,7 ans



► Champ : France, personnels relevant des missions non enseignantes (hors assistance éducative, voir « Précisions »).

RERS 2024, DEPP

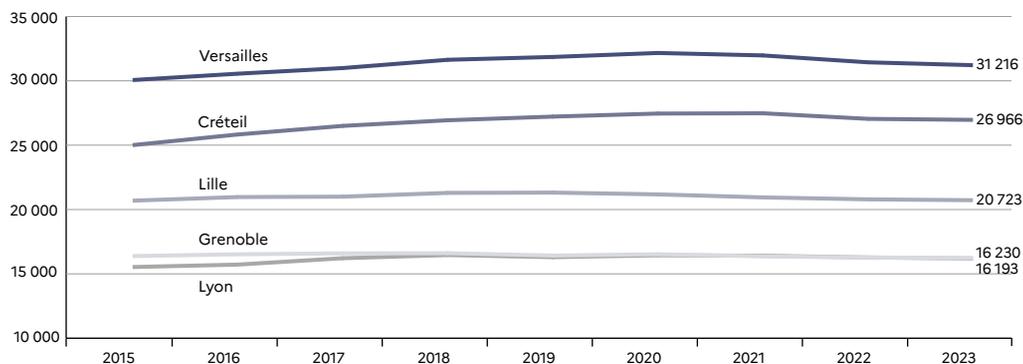
En 2023-2024, la répartition sur l'ensemble de la France des 324 600 agents en charge d'une mission d'enseignement dans le premier degré public est très contrastée (2). La moitié des départements, notamment dans le centre et le sud-ouest de la France, disposent de moins de 2 600 enseignants. À l'opposé, dix-sept départements, situés pour la plupart en Île-de-France et au nord de la France, regroupent chacun plus de 6 000 enseignants.

De 2015 à 2023, les effectifs des cinq académies présentant le plus d'agents ont évolué de façon différenciée (1). Les effectifs des académies de Créteil, Lyon et Versailles ont fortement crû de 2015 à 2020 puis ont baissé sur les trois dernières années, ce qui correspond à une hausse sur toute la période de respectivement 8%, 4% et 4%. Ceux de Lille et de Grenoble sont restés stables sur toute la période.

Dans le premier degré public, la part des enseignants non titulaires est faible : 2,7% en moyenne (3). La plupart des académies sont proches ou en-dessous de cette moyenne. Les académies de Nice, Créteil, Versailles et de Corse présentent une part d'enseignants non titulaires nettement plus élevée que la moyenne nationale. Celles de Guyane et Mayotte atteignent les taux les plus élevés (respectivement 13,3% et 28,2%).

Les enseignants titulaires du premier degré public sont 14,1% à avoir moins de cinq ans d'ancienneté (4). Les académies où la part des enseignants en début de carrière est la plus élevée sont la Guyane (27,6%), la Corse (17,7%) et celles de l'Île-de-France : Créteil (20,9%), Versailles (18,8%) et Paris (16,7%).

1 Évolution des effectifs des cinq plus grandes académies du premier degré public



► Champ : les cinq plus grandes académies parmi celles de France au regard de leurs effectifs d'agents ayant une mission d'enseignement dans le premier degré public, rémunérés par l'éducation nationale et en activité au 30 novembre.

RERS 2024, DEPP

Précisions

Les effectifs peuvent légèrement varier d'une édition à l'autre de RERS, car le panel des personnels est recalculé chaque année sur la base des données de gestion actualisées. Or, il arrive que des modifications des bases de gestion soient effectuées avec plusieurs années de décalage (corrections d'erreurs notamment). En outre, le calcul des indicateurs statistiques s'affine toujours davantage.

Ancienneté – Il s'agit du nombre d'années passées par l'agent en tant qu'enseignant titulaire, depuis la date de sa nomination jusqu'au 30 novembre 2023. Les éventuelles activités de non-titulaires ou de non-enseignants ne sont pas prises en compte.

Corps enseignant du premier degré public, élémentaire, préélémentaire – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- DEPP, 2024, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2023-2024*. À paraître.

2 Répartition des enseignants du premier degré public par académie et département en 2023-2024

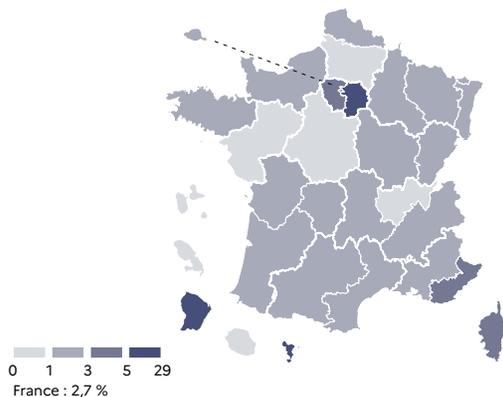
Départements et académies	Préél.	Élém.	Autres	Total	Départements et académies	Préél.	Élém.	Autres	Total	Départements et académies	Préél.	Élém.	Autres	Total
Alpes-Hte-Prov.	200	364	339	903	Nord	3 408	6 054	3 430	12 892	Paris	2 097	3 463	1 704	7 264
Hautes-Alpes	55	415	285	755	Pas-de-Calais	1 989	3 675	2 167	7 831	Charente	357	638	528	1 523
Bouches-du-Rh.	2 703	5 151	2 512	10 366	Lille	5 397	9 729	5 597	20 723	Charente-Marit.	572	1 221	920	2 713
Vaucluse	706	1 443	718	2 867	Corrèze	235	441	366	1 042	Deux-Sèvres	319	684	550	1 553
Aix-Marseille	3 664	7 373	3 854	14 891	Creuse	88	216	267	571	Vienne	432	889	638	1 959
Aisne	683	1 281	887	2 851	Haute-Vienne	340	764	488	1 592	Poitiers	1 680	3 432	2 636	7 748
Oise	1 082	2 023	1 484	4 589	Limoges	663	1 421	1 121	3 205	Ardennes	346	621	468	1 435
Somme	302	1 572	871	2 745	Ain	824	1 673	929	3 426	Aube	388	704	507	1 599
Amiens	2 067	4 876	3 242	10 185	Loire	831	1 640	869	3 340	Marne	676	1 287	855	2 818
Doubs	675	1 308	852	2 835	Rhône	2 551	4 837	2 039	9 427	Haute-Marne	218	352	355	925
Jura	233	500	447	1 180	Lyon	4 206	8 150	3 837	16 193	Reims	1 628	2 964	2 185	6 777
Haute-Saône	258	499	408	1 165	Aude	372	740	606	1 718	Côtes-d'Armor	127	1 314	597	2 038
Terr. de Belfort	167	311	224	702	Gard	882	1 713	898	3 493	Finistère	648	1 381	739	2 768
Besançon	1 333	2 618	1 931	5 882	Hérault	1 425	2 703	1 347	5 475	Ille-et-Vilaine	1 067	1 949	870	3 886
Dordogne	151	866	640	1 657	Lozère	36	194	169	399	Morbihan	440	968	537	1 945
Gironde	1 972	3 712	1 778	7 462	Pyrénées-Orient.	511	1 116	583	2 210	Rennes	2 282	5 612	2 743	10 637
Landes	200	986	584	1 770	Montpellier	3 226	6 466	3 603	13 295	Bas-Rhin	1 412	2 686	1 315	5 413
Lot-et-Garonne	332	620	509	1 461	Meurthe-et-Mos.	771	1 581	1 062	3 414	Haut-Rhin	945	1 740	1 053	3 738
Pyrénées-Atl.	565	1 073	860	2 498	Meuse	81	518	331	930	Strasbourg	2 357	4 426	2 368	9 151
Bordeaux	3 220	7 257	4 371	14 848	Moselle	1 202	2 403	1 625	5 230	Arrière	69	346	274	689
Allier	171	764	574	1 509	Vosges	390	741	617	1 748	Aveyron	59	550	427	1 036
Cantal	24	399	279	702	Nancy-Metz	2 444	5 243	3 635	11 322	Haute-Garonne	1 648	3 196	1 684	6 528
Haute-Loire	61	458	333	852	Loire-Atlantique	906	3 199	1 253	5 358	Gers	163	315	319	797
Puy-de-Dôme	553	1 440	946	2 939	Maine-et-Loire	687	1 278	794	2 759	Lot	132	265	291	688
Clermont-Ferrand	809	3 061	2 132	6 002	Mayenne	252	490	378	1 120	Hautes-Pyrénées	204	385	348	937
Corse-du-Sud	148	351	208	707	Sarthe	373	1 458	720	2 551	Tarn	248	837	476	1 561
Haute-Corse	129	427	261	817	Vendée	464	746	550	1 760	Tarn-et-Garonne	137	736	383	1 256
Corse	277	778	469	1 524	Nantes	2 682	7 171	3 695	13 548	Toulouse	2 660	6 630	4 202	13 492
Seine-et-Marne	2 949	6 334	2 144	11 427	Alpes-Maritimes	1 260	2 430	1 266	4 956	Yvelines	2 066	3 890	1 851	7 807
Seine-Saint-Denis	2 140	3 979	2 212	8 331	Var	1 242	2 423	1 173	4 838	Essonne	2 080	4 053	1 715	7 848
Val-de-Marne	2 011	3 858	1 339	7 208	Nice	2 502	4 853	2 439	9 794	Hauts-de-Seine	2 230	3 640	1 340	7 210
Créteil	7 100	14 171	5 695	26 966	Calvados	224	2 043	749	3 016	Val-d'Oise	2 384	4 224	1 743	8 351
Côte-d'Or	517	1 104	903	2 524	Eure	775	1 452	968	3 195	Versailles	8 760	15 807	6 649	31 216
Nièvre	196	350	367	913	Manche	498	950	594	2 042	France	72 840	150 093	83 746	306 679
Saône-et-Loire	558	1 116	929	2 603	Orne	292	511	345	1 148	hors DROM				
Yonne	378	685	640	1 703	Seine-Maritime	1 524	2 921	1 877	6 322	Guadeloupe	619	1 124	874	2 617
Dijon	1 649	3 255	2 839	7 743	Normandie	3 313	7 877	4 533	15 723	Guyane	755	1 735	676	3 166
Ardèche	115	711	483	1 309	Cher	302	564	515	1 381	Martinique	453	1 062	716	2 231
Drôme	604	1 157	782	2 543	Eure-et-Loir	571	1 063	634	2 268	Mayotte	674	2 137	477	3 288
Isère	1 590	3 039	1 750	6 379	Indre	199	370	363	932	La Réunion	1 798	3 340	1 514	6 652
Savoie	474	878	676	2 028	Indre-et-Loire	683	1 287	797	2 767	DROM	4 299	9 398	4 257	17 954
Haute-Savoie	1 114	2 005	852	3 971	Loir-et-Cher	301	679	536	1 516	Total	77 139	159 491	88 003	324 633
Grenoble	3 897	7 790	4 543	16 230	Loiret	871	1 707	878	3 456					
					Orléans-Tours	2 927	5 670	3 723	12 320					

RERS 2024, DEPP

► Champ : agents ayant une mission d'enseignement dans le premier degré public, rémunérés par l'éducation nationale et en activité au 30 novembre 2023.

Note : « Préél. » regroupe le personnel chargé d'enseigner dans une classe de maternelle. « Élém. » regroupe le personnel chargé d'enseigner dans une classe d'élémentaire. La catégorie « Autres » regroupe les enseignants en mission de remplacement (y compris contractuels affectés en cours d'année), ceux chargés d'enseigner dans des conditions particulières (enseignant mobile pour élèves en difficulté, enseignant chargé de classes pour enfants handicapés, etc.), et les directeurs d'école cumulant des missions de direction et d'enseignement.

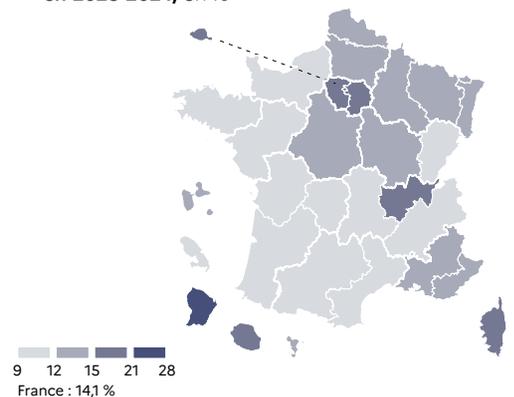
3 Part des non-titulaires parmi les enseignants du premier degré public en 2023-2024, en %



RERS 2024, DEPP

► Champ : France, agents ayant une mission d'enseignement dans le premier degré public, rémunérés par l'éducation nationale et en activité au 30 novembre 2023.

4 Part des enseignants titulaires du premier degré public ayant moins de cinq ans d'ancienneté en 2023-2024, en %



RERS 2024, DEPP

► Champ : France, agents ayant une mission d'enseignement dans le premier degré public, rémunérés par l'éducation nationale et en activité au 30 novembre 2023.

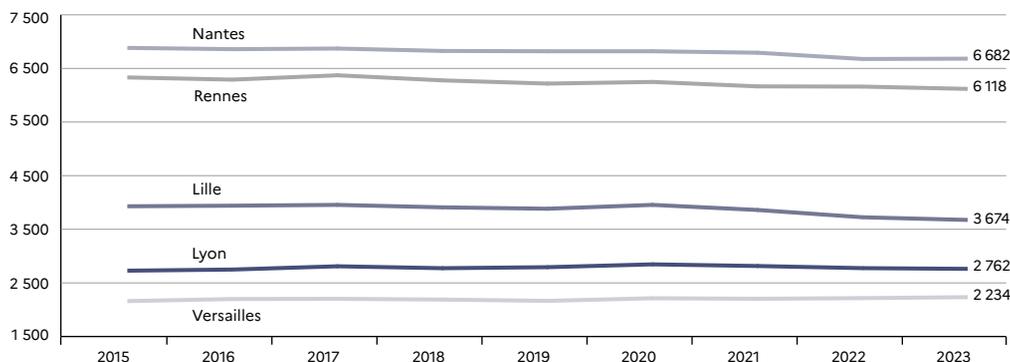
Dans le premier degré privé sous contrat, 44 000 personnes enseignent en 2023-2024 en France (2). Ces enseignants sont inégalement répartis entre les départements : plus de la moitié des départements accueillent moins de 300 d'entre eux. Outre Mayotte où il n'y a pas d'école privée sous contrat, la Creuse est le département qui compte le moins d'enseignants du secteur privé sous contrat (14). À l'opposé, dix départements regroupent chacun plus de 1 000 enseignants.

De 2015 à 2023, les effectifs des cinq académies présentant le plus d'agents ont évolué de façon contrastée (1). En huit ans, les effectifs des académies de Lyon et Versailles ont crû respectivement de 1% et 3% alors qu'ont diminué ceux de Lille (-6%), Rennes (-3%) et Nantes (-3%).

Dans le premier degré privé sous contrat, la part des enseignants non titulaires est de 16,8% (3). Cette part atteint 47,2% dans l'académie de la Martinique. Les deux académies qui présentent proportionnellement le moins de non-titulaires sont celles où leurs effectifs sont les plus élevés, celles de Rennes (12,4%) et de Nantes (13,7%).

Globalement, 11,3% des enseignants assimilés titulaires du premier degré privé ont moins de cinq ans d'ancienneté (4). Cette part est la plus élevée dans les académies de Créteil (26,9%) et Paris (25,5%), tandis qu'elle est seulement de 6,8% dans l'académie de Poitiers.

1 Évolution des effectifs des cinq plus grandes académies du premier degré privé sous contrat



► Champ : les cinq plus grandes académies parmi celles de France (hors Mayotte) au regard de leurs effectifs d'agents ayant une mission d'enseignement dans le premier degré privé sous contrat, rémunérés par l'éducation nationale et en activité au 30 novembre.

RERS 2024, DEPP

Précisions

Les effectifs peuvent légèrement varier d'une édition à l'autre de RERS, car le panel des personnels est recalculé chaque année sur la base des données de gestion actualisées. Or, il arrive que des modifications des bases de gestion soient effectuées avec plusieurs années de décalage (corrections d'erreurs notamment). En outre, le calcul des indicateurs statistiques s'affine toujours davantage.

Ancienneté – Il s'agit du nombre d'années passées par l'agent en tant qu'enseignant titulaire ou assimilé, depuis la date de sa nomination jusqu'au 30 novembre 2023. Les éventuelles activités de non-titulaire ou de non-enseignant ne sont pas prises en compte.

Élémentaire, enseignant assimilé titulaire, préélémentaire – Voir « Glossaire » à « Corps enseignant du privé sous contrat ».

Pour en savoir plus

– DEPP, 2024, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2023-2024*. À paraître.

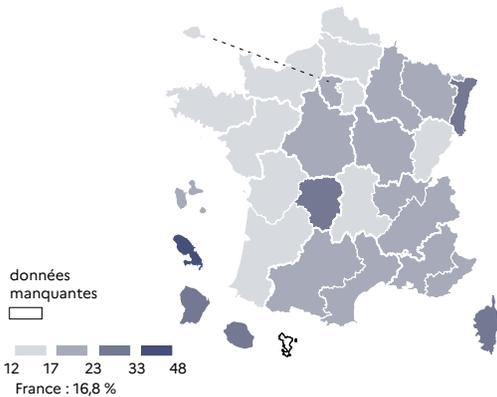
2 Répartition des enseignants du premier degré privé sous contrat par académie et département en 2023-2024

Départements et académies	Préél.	Élém.	Autres	Total	Départements et académies	Préél.	Élém.	Autres	Total	Départements et académies	Préél.	Élém.	Autres	Total
Alpes-Hte-Prov.	8	27	12	47	Nord	762	1 560	465	2 787	Paris	426	989	205	1 620
Hautes-Alpes	12	34	10	56	Pas-de-Calais	234	509	144	887	Charente	36	77	51	164
Bouches-du-Rh.	253	604	217	1 074	Lille	996	2 069	609	3 674	Charente-Marit.	40	91	67	198
Vaucluse	70	177	51	298	Corrèze	19	43	11	73	Deux-Sèvres	75	173	68	316
Aix-Marseille	343	842	290	1 475	Creuse	4	6	4	14	Vienne	56	121	52	229
Aisne	48	128	45	221	Haute-Vienne	23	51	25	99	Poitiers	207	462	238	907
Oise	65	142	55	262	Limoges	46	100	40	186	Ardennes	20	59	26	105
Somme	104	217	66	387	Ain	78	190	87	355	Aube	32	71	24	127
Amiens	217	487	166	870	Loire	196	426	210	832	Marne	73	182	78	333
Doubs	52	139	45	236	Rhône	381	879	315	1 575	Haute-Marne	10	25	6	41
Jura	22	75	25	122	Lyon	655	1 495	612	2 762	Reims	135	337	134	606
Haute-Saône	15	39	11	65	Aude	32	60	28	120	Côtes-d'Armor	11	622	207	840
Terr. de Belfort	13	37	19	69	Gard	97	204	104	405	Finistère	347	820	359	1 526
Besançon	102	290	100	492	Hérault	146	311	170	627	Ille-et-Vilaine	547	1 045	434	2 026
Dordogne	5	77	32	114	Lozère	36	71	37	144	Morbihan	444	897	385	1 726
Gironde	148	368	196	712	Pyrénées-Orient.	41	118	60	219	Rennes	1 349	3 384	1 385	6 118
Landes	4	93	49	146	Montpellier	352	764	399	1 515	Bas-Rhin	47	171	109	327
Lot-et-Garonne	29	89	25	143	Meurthe-et-Mos.	45	141	69	255	Haut-Rhin	30	155	68	253
Pyrénées-Atl.	203	401	213	817	Meuse	7	45	13	65	Strasbourg	77	326	177	580
Bordeaux	389	1 028	515	1 932	Moselle	51	133	101	285	Arrière	0	41	16	57
Allier	30	71	35	136	Vosges	25	68	28	121	Aveyron	10	203	84	297
Cantal	0	50	14	64	Nancy-Metz	128	387	211	726	Haute-Garonne	156	329	116	601
Haute-Loire	69	188	95	352	Loire-Atlantique	671	1 249	512	2 432	Gers	22	57	25	104
Puy-de-Dôme	87	211	82	380	Maine-et-Loire	401	853	418	1 672	Lot	6	43	22	71
Clermont-Ferrand	186	520	226	932	Mayenne	115	265	130	510	Hautes-Pyrénées	28	64	39	131
Corse-du-Sud	9	20	6	35	Sarthe	14	309	133	456	Tarn	55	144	80	279
Haute-Corse	2	15	3	20	Vendée	441	779	392	1 612	Tarn-et-Garonne	11	95	29	135
Corse	11	35	9	55	Nantes	1 642	3 455	1 585	6 682	Toulouse	288	976	411	1 675
Seine-et-Marne	91	291	80	462	Alpes-Maritimes	114	223	82	419	Yvelines	149	416	112	677
Seine-Saint-Denis	92	194	63	349	Var	63	169	118	350	Essonne	80	208	90	378
Val-de-Marne	120	302	82	504	Nice	177	392	200	769	Hauts-de-Seine	207	501	122	830
Créteil	303	787	225	1 315	Calvados	110	242	86	438	Val-d'Oise	81	207	61	349
Côte-d'Or	55	128	49	232	Eure	48	126	57	231	Versailles	517	1 332	385	2 234
Nièvre	15	29	11	55	Manche	105	231	78	414	France hors DROM	9 791	23 687	9 483	42 961
Saône-et-Loire	51	107	36	194	Orne	56	137	65	258	Guadeloupe	56	130	41	227
Yonne	36	64	30	130	Seine-Maritime	129	340	137	606	Guyane	44	74	21	139
Dijon	157	328	126	611	Normandie	448	1 076	423	1 947	Martinique	32	98	86	216
Ardèche	4	277	140	421	Cher	21	52	23	96	La Réunion	126	246	84	456
Drôme	80	185	86	351	Eure-et-Loir	44	134	53	231	DROM (1)	258	548	232	1 038
Isère	139	330	149	618	Indre	9	36	15	60	Total	10 049	24 235	9 715	43 999
Savoie	47	95	57	199	Indre-et-Loire	62	183	91	336					
Haute-Savoie	131	289	121	541	Loir-et-Cher	37	83	33	153					
Grenoble	401	1 176	553	2 130	Loiret	66	162	44	272					
					Orléans-Tours	239	650	259	1 148					

RERS 2024, DEPP

► **Champ** : France, agents ayant une mission d'enseignement dans le premier degré privé sous contrat, rémunérés par l'éducation nationale et en activité au 30 novembre 2023.
 1. Mayotte ne comprend pas d'école privée sous contrat.
 Note : « Préél. » regroupe le personnel chargé d'enseigner dans une classe de maternelle. « Élém. » regroupe le personnel chargé d'enseigner dans une classe d'élémentaire. La catégorie « Autres » regroupe les enseignants en mission de remplacement (y compris contractuels affectés en cours d'année), ceux chargés d'enseigner dans des conditions particulières (enseignement mobile pour élèves en difficulté, enseignant chargé de classes pour enfants handicapés, etc.), et les directeurs d'école cumulant des missions de direction et d'enseignement.

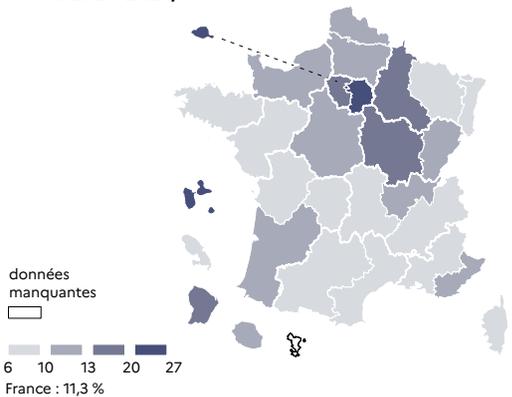
3 Part des non-titulaires parmi les enseignants du premier degré privé en 2023-2024, en %



► **Champ** : France, agents ayant une mission d'enseignement dans le premier degré privé sous contrat, rémunérés par l'éducation nationale et en activité au 30 novembre 2023.

RERS 2024, DEPP

4 Part des enseignants titulaires du premier degré privé ayant moins de cinq ans d'ancienneté en 2023-2024, en %



► **Champ** : France, agents ayant une mission d'enseignement dans le premier degré privé sous contrat, rémunérés par l'éducation nationale et en activité au 30 novembre 2023.

RERS 2024, DEPP

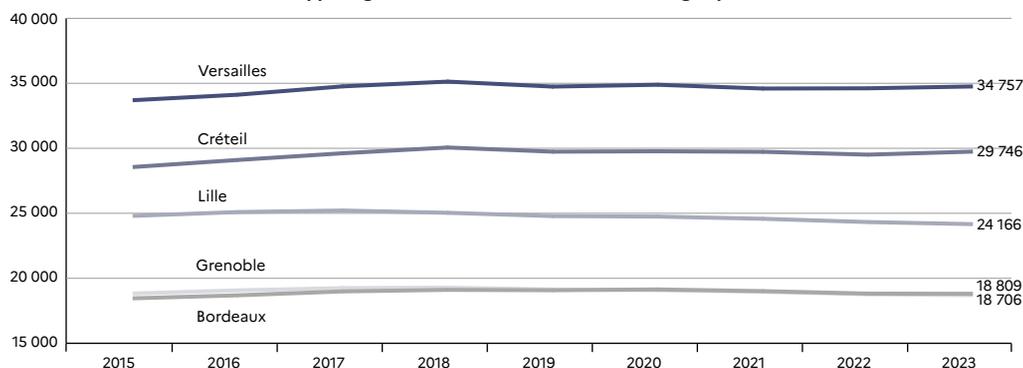
En 2023-2024, la répartition sur l'ensemble de la France des 387 000 agents chargés d'une mission d'enseignement dans le second degré public est très contrastée (2). Trois académies regroupent chacune plus de 20 000 enseignants, totalisant à elles seules un quart des effectifs : Versailles (34 800), Créteil (29 700) et Lille (24 200). À l'inverse, l'académie comptant le moins d'enseignants est la Corse, avec moins de 2 000 enseignants.

Entre 2015 et 2023, les académies de Créteil, Versailles et Bordeaux ont vu leurs effectifs progresser (respectivement de 4%, 3% et 2% sur toute la période), tandis que ceux de l'académie de Lille ont diminué de 3% et ceux de Grenoble sont restés stables (1).

Dans le second degré public, un enseignant sur dix est non titulaire (3). Cette part est même inférieure à 7,0% dans les académies de Dijon, de Strasbourg et de Normandie, tandis qu'elle atteint 52,0% à Mayotte. L'académie de Guyane compte également une part importante de non-titulaires (29,5%).

Les enseignants titulaires du second degré dans le secteur public sont 10,8% à avoir moins de cinq ans d'ancienneté en tant que titulaires d'un corps enseignant (4). Les académies accueillant le plus d'enseignants en début de carrière sont surtout concentrées en Île-de-France, à savoir les académies de Créteil (23,3%) et de Versailles (22,4%).

1 Évolution des effectifs des cinq plus grandes académies du second degré public



► Champ : les cinq plus grandes académies de France au regard de leurs effectifs d'agents ayant une mission d'enseignement dans le second degré public, rémunérés par l'éducation nationale et en activité au 30 novembre.

RERS 2024, DEPP

Précisions

Les effectifs peuvent légèrement varier d'une édition à l'autre de RERS, car le panel des personnels est recalculé chaque année sur la base des données de gestion actualisées. Or, il arrive que des modifications des bases de gestion soient effectuées avec plusieurs années de décalage (corrections d'erreurs notamment). En outre, le calcul des indicateurs statistiques s'affine toujours davantage.

Toutes les personnes enseignant dans le second degré sont prises en compte. Outre des enseignants du second degré, le champ inclut donc des enseignants des corps du premier degré, professeurs des écoles ou instituteurs exerçant en Segpa, des enseignants des sections de technicien supérieur (STS) et ceux des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE).

Ancienneté – Il s'agit du nombre d'années passées par l'agent en tant qu'enseignant titulaire, depuis la date de sa nomination jusqu'au 30 novembre 2023. Les éventuelles activités de non-titulaire ou de non-enseignant ne sont pas prises en compte.

Corps enseignants du second degré public – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- DEPP, 2024, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2023-2024*. À paraître.

Source

DEPP, Panel des personnels issu de BSA, novembre 2023.

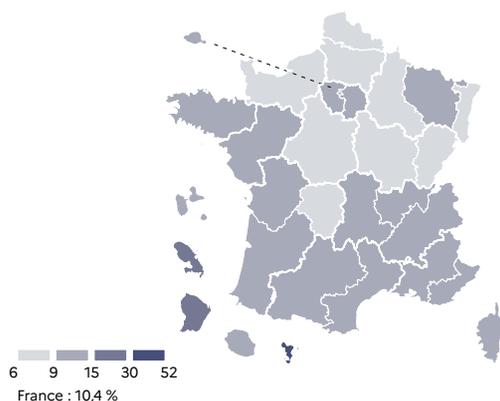
2 Répartition des enseignants du second degré public par corps et par académie en 2023-2024

Académies et régions académiques	Agrégés et prof. de chaire sup.	Certifiés et PEPS	PLP	Professeurs des écoles et instituteurs	PEGC, adjoints et chargés enseignement	Non-titulaires	Total 2 ^e degré
Clermont-Ferrand	913	4 297	978	192	4	804	7 188
Grenoble	2 851	11 394	2 123	370	13	1 955	18 706
Lyon	3 100	10 161	2 072	424	7	1 815	17 579
Auvergne-Rhône-Alpes	6 864	25 852	5 173	986	24	4 574	43 473
Besançon	921	4 278	958	203	5	627	6 992
Dijon	1 135	5 811	1 083	218	6	601	8 854
Bourgogne-Franche-Comté	2 056	10 089	2 041	421	11	1 228	15 846
Bretagne (Rennes)	1 855	8 724	1 797	345	11	1 496	14 228
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	1 869	9 577	1 848	455	7	1 212	14 968
Corse	180	1 251	244	49	2	243	1 969
Nancy-Metz	1 645	8 360	1 876	442	13	1 413	13 749
Reims	912	4 679	1 082	215	6	662	7 556
Strasbourg	1 893	6 726	1 517	342	7	765	11 250
Grand Est	4 450	19 765	4 475	999	26	2 840	32 555
Amiens	1 214	7 519	1 847	384	13	857	11 834
Lille	2 483	15 362	3 757	705	21	1 838	24 166
Hauts-de-France	3 697	22 881	5 604	1 089	34	2 695	36 000
Créteil	4 541	17 647	3 230	533	8	3 787	29 746
Paris	3 395	4 863	1 054	94	3	1 419	10 828
Versailles	5 922	20 680	3 698	607	9	3 841	34 757
Île-de-France	13 858	43 190	7 982	1 234	20	9 047	75 331
Normandie	2 252	12 248	2 490	492	21	1 138	18 641
Bordeaux	2 638	11 202	2 586	457	17	1 909	18 809
Limoges	529	2 682	594	95	1	324	4 225
Poitiers	1 164	6 182	1 266	261	5	881	9 759
Nouvelle-Aquitaine	4 331	20 066	4 446	813	23	3 114	32 793
Montpellier	2 132	9 925	2 020	385	9	1 614	16 085
Toulouse	2 423	10 361	2 241	352	19	1 683	17 079
Occitanie	4 555	20 286	4 261	737	28	3 297	33 164
Pays de la Loire (Nantes)	2 000	10 297	2 165	457	9	1 633	16 561
Aix-Marseille	2 435	10 281	2 202	367	14	1 853	17 152
Nice	1 624	7 526	1 405	301	9	1 238	12 103
Provence-Alpes-Côte d'Azur	4 059	17 807	3 607	668	23	3 091	29 255
France hors DROM	52 026	222 033	46 133	8 745	239	35 608	364 784
Guadeloupe	266	2 170	634	143	13	443	3 669
Guyane	103	1 544	538	173	2	988	3 348
Martinique	173	1 663	567	98	3	449	2 953
Mayotte	73	1 171	373	77	1	1 833	3 528
La Réunion	760	5 028	1 664	196	7	1 022	8 677
DROM	1 375	11 576	3 776	687	26	4 735	22 175
France	53 401	233 609	49 909	9 432	265	40 343	386 959

► Champ : France, agents ayant une mission d'enseignement dans le second degré public, rémunérés par l'éducation nationale et en activité au 30 novembre 2023.

RERS 2024, DEPP

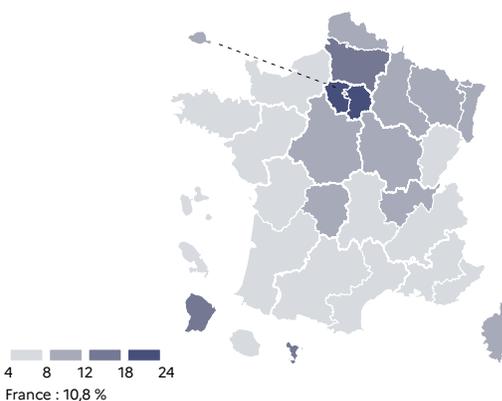
3 Part des non-titulaires parmi les enseignants du second degré public en 2023-2024, en %



► Champ : France, agents ayant une mission d'enseignement dans le second degré public, rémunérés par l'éducation nationale et en activité au 30 novembre 2023.

RERS 2024, DEPP

4 Part des enseignants titulaires du second degré public ayant moins de cinq ans d'ancienneté en 2023-2024, en %



► Champ : France, agents ayant une mission d'enseignement dans le second degré public, rémunérés par l'éducation nationale et en activité au 30 novembre 2023.

RERS 2024, DEPP

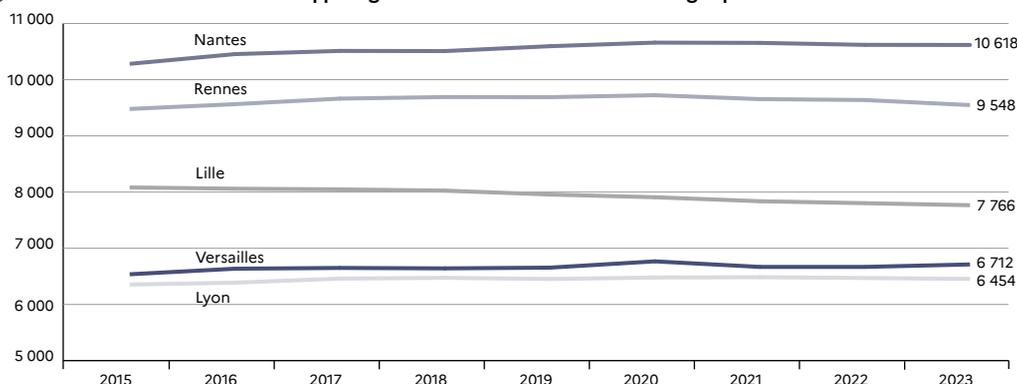
En 2023-2024, dans l'enseignement privé sous contrat du second degré, 96 000 enseignants effectuent leur service en France, hors Mayotte. Les enseignants certifiés et les enseignants d'éducation physique et sportive (PEPS) représentent à eux seuls 63% des effectifs (2). La Corse est l'académie de France métropolitaine qui compte le moins d'enseignants du second degré privé sous contrat (107).

De 2015 à 2023, les effectifs des cinq académies présentant le plus d'agents ont évolué différemment (1). Les effectifs des académies de Nantes et Versailles ont crû de 3% et ceux de Lyon de 2%. À l'inverse, les effectifs de l'académie de Lille ont diminué de 4% et ceux de Rennes sont stables.

Dans le second degré privé sous contrat, la part des enseignants non titulaires est de 20,5% (3). Elle est la plus faible dans deux académies de l'Ouest (13,3% à Rennes et 15,5% à Nantes), mais également dans l'académie de Nice, où elle atteint 13,9%. *A contrario*, dans l'académie de Guyane, un enseignant sur deux est non titulaire (48,5%).

Les enseignants assimilés titulaires du second degré privé sous contrat sont 13,0% à avoir moins de cinq ans d'ancienneté (4). Trois académies accueillent plus de 15,0% de jeunes enseignants : Paris, Lyon et Guyane. À l'opposé, les deux académies où les enseignants récemment titularisés sont les moins nombreux sont celles de Corse et de Martinique (respectivement 9,3% et 9,4%).

1 Évolution des effectifs des cinq plus grandes académies du second degré privé sous contrat



► Champ : les cinq plus grandes académies parmi celles de France au regard de leurs effectifs, agents ayant une mission d'enseignement dans le second degré privé sous contrat, rémunérés par l'éducation nationale et en activité au 30 novembre.

RERS 2024, DEPP

Précisions

Les effectifs peuvent légèrement varier d'une édition à l'autre de RERS, car le panel des personnels est recalculé chaque année sur la base des données de gestion actualisées. Or, il arrive que des modifications des bases de gestion soient effectuées avec plusieurs années de décalage (corrections d'erreurs notamment). En outre, le calcul des indicateurs statistiques s'affine toujours davantage.

À l'instar de ce qui s'observe dans le second degré public, le champ inclut des enseignants des corps du premier degré, professeurs des écoles ou instituteurs exerçant en Segpa, les enseignants des sections de technicien supérieur (STS) et ceux des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE).

Ancienneté – Il s'agit du nombre d'années passées par l'agent en tant qu'enseignant assimilé titulaire, depuis la date de sa nomination jusqu'au 30 novembre 2023. Les éventuelles activités de non-titulaires ou de non-enseignants ne sont pas prises en compte.

Corps enseignants du privé sous contrat, missions des personnels – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- DEPP, 2024, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2023-2024*. À paraître

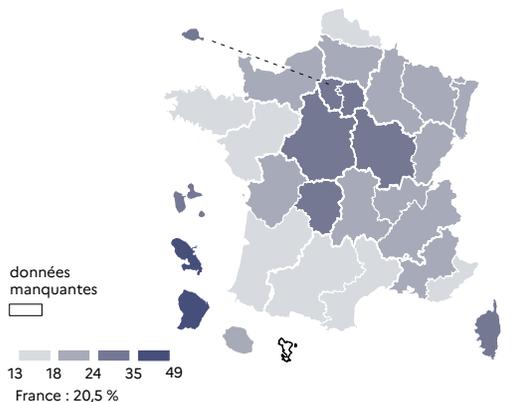
2 Les enseignants du second degré privé sous contrat par corps et par académie en 2023-2024

Académies et régions académiques	Agrégés et prof. de chaire sup.	Certifiés et PEPS	PLP	PEGC, adjoints et chargés enseignement, MACD	Professeurs des écoles et instituteurs	Non-titulaires	Total 2 ^e degré
Clermont-Ferrand	79	1 219	218	16	25	370	1 927
Grenoble	199	3 102	656	31	26	1 048	5 062
Lyon	413	3 958	714	36	43	1 290	6 454
Auvergne-Rhône-Alpes	691	8 279	1 588	83	94	2 708	13 443
Besançon	17	814	160	14	3	297	1 305
Dijon	49	894	231	10	4	380	1 568
Bourgogne-Franche-Comté	66	1 708	391	24	7	677	2 873
Bretagne (Rennes)	342	6 663	1 114	98	62	1 269	9 548
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	69	1 503	291	12	19	723	2 617
Corse	6	72	1	0	2	26	107
Nancy-Metz	71	1 411	367	5	36	504	2 394
Reims	37	887	234	12	6	333	1 509
Strasbourg	143	1 146	134	6	8	364	1 801
Grand Est	251	3 444	735	23	50	1 201	5 704
Amiens	47	1 396	195	10	20	507	2 175
Lille	277	4 996	961	29	110	1 393	7 766
Hauts-de-France	324	6 392	1 156	39	130	1 900	9 941
Créteil	121	2 199	230	3	22	1 380	3 955
Paris	474	2 588	186	10	34	1 410	4 702
Versailles	451	4 022	238	20	50	1 931	6 712
Île-de-France	1 046	8 809	654	33	106	4 721	15 369
Normandie	119	2 658	616	13	33	911	4 350
Bordeaux	177	2 720	534	32	25	658	4 146
Limoges	13	327	39	4	1	124	508
Poitiers	60	1 156	206	14	4	359	1 799
Nouvelle-Aquitaine	250	4 203	779	50	30	1 141	6 453
Montpellier	149	2 036	466	29	18	519	3 217
Toulouse	191	2 387	465	34	43	673	3 793
Occitanie	340	4 423	931	63	61	1 192	7 010
Pays de la Loire (Nantes)	413	7 230	1 184	77	71	1 643	10 618
Aix-Marseille	200	2 647	607	14	28	847	4 343
Nice	117	1 297	199	7	9	262	1 891
Provence-Alpes-Côte d'Azur	317	3 944	806	21	37	1 109	6 234
France hors DROM	4 234	59 328	10 246	536	702	19 221	94 267
Guadeloupe	10	214	89	2	0	117	432
Guyane	2	92	28	2	0	117	241
Martinique	7	228	33	1	2	146	417
La Réunion	33	412	53	5	5	121	629
DROM	52	946	203	10	7	501	1 719
France (hors Mayotte)	4 286	60 274	10 449	546	709	19 722	95 986

► Champ : France (hors Mayotte), agents ayant une mission d'enseignement dans le second degré privé sous contrat, rémunérés par l'éducation nationale et en activité au 30 novembre 2023.

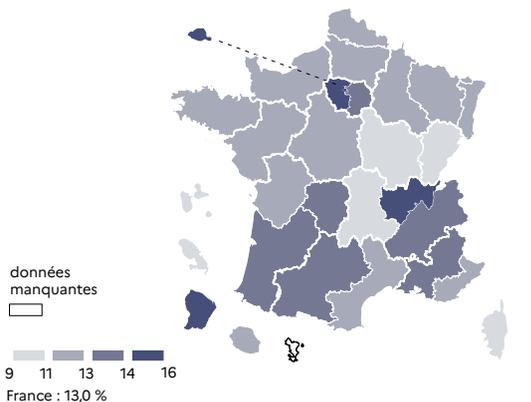
RERS 2024, DEPP

3 Part des non-titulaires parmi les enseignants du second degré privé en 2023-2024, en %



► Champ : France (hors Mayotte), agents ayant une mission d'enseignement dans le second degré privé sous contrat, rémunérés par l'éducation nationale et en activité au 30 novembre 2023.

4 Part des enseignants titulaires du second degré privé ayant moins de cinq ans d'ancienneté en 2023-2024, en %



► Champ : France (hors Mayotte), agents ayant une mission d'enseignement dans le second degré privé sous contrat, rémunérés par l'éducation nationale et en activité au 30 novembre 2023.

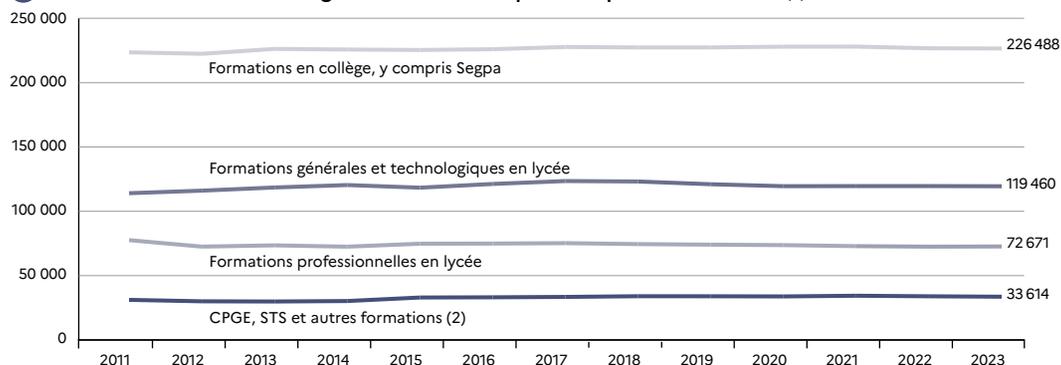
9.09 Les enseignants du second degré par niveau de formation

Entre les rentrées 2022 et 2023, les effectifs d'enseignants sont stables pour les formations de niveau collège (y compris Segpa), les formations générales et technologiques et les formations professionnelles en lycée (1).

À la rentrée 2023, la moitié des 360 300 enseignants des établissements du second degré public sont en charge d'une formation en collège, 26,0% d'une formation générale et technologique en lycée et 16,4% d'une formation professionnelle en lycée (2). Cette répartition est comparable dans le secteur privé sous contrat qui compte 91 900 enseignants : 49,2% assurent une formation au collège (y compris Segpa), 28,0% une formation générale et technologique et 14,9% une formation professionnelle en lycée (3).

Dans les deux secteurs, les enseignants certifiés et assimilés sont majoritaires dans les formations de niveau collège (79,5% du corps enseignant dans le public et 76,2% dans le privé sous contrat) comme dans les formations générales et technologiques en lycée (63,3% et 75,3%). Les formations professionnelles en lycée sont assurées majoritairement par des professeurs de lycée professionnel (PLP) : 73,7% dans le public et 64,5% dans le privé. Dans ce type de formation, la part d'enseignants non titulaires est la plus importante (18,3% dans le public et 26,2% dans le privé sous contrat). Les formations en STS sont assurées à 6,1% par des professeurs non titulaires dans le public contre 22,5% dans le privé.

1 Évolution du nombre d'enseignants des secteurs public et privé sous contrat (1)



► Champ : France.

RERS 2024, DEPP

1. Uniquement les enseignants chargés d'élèves à l'année. Ces enseignants sont un peu plus nombreux que les « enseignants sur classes attitrées » des fiches précédentes. Par exemple, certains remplaçants peuvent être affectés en partie dès la rentrée pour assurer les cours face à élèves. Les enseignants sont comptabilisés au prorata de leur enseignement dans chaque niveau de formation.

2. La catégorie « autres formations » regroupe principalement la mission de lutte contre le décrochage scolaire, mais aussi diverses préparations post-bac (hors STS et CPGE) et des formations complémentaires d'initiative locale.

Précisions

Population concernée – Enseignants en charge d'élèves à l'année.

Corps enseignants du privé sous contrat, corps enseignants du second degré public, temps de travail des agents de l'éducation – Voir « Glossaire ».

Source
DEPP, bases relais.

2 Répartition des enseignants du secteur public par corps selon le niveau de la formation enseignée en 2023-2024 (1)

	Formations en collège y c. Segpa	Formations professionnelles en lycée	Formations générales ou technologiques en lycée	CPGE	STS	Autres formations (2)	Total	Total (%)	Part des femmes (%)	Part à temps partiel (3) (%)
Professeurs de chaire supérieure	ε		10	2 074	5	ε	2 091	0,6	38,9	0,4
Agrégés	11 828	446	27 850	4 743	5 412	84	50 363	14,0	54,3	7,9
Certifiés et assimilés	144 145	3 900	59 399	124	10 928	176	218 671	60,7	61,5	10,0
PLP	3 717	43 432	268	ε	1 391	106	48 913	13,6	50,5	5,4
Autres titulaires (4)	7 794	412	53	ε	ε	25	8 286	2,3	67,8	3,5
Total titulaires	167 483	48 190	87 579	6 942	17 738	393	328 324	91,1	58,8	8,8
Total non-titulaires	13 751	10 765	6 185	9	1 150	146	32 006	8,9	50,4	0,7
Ensemble	181 234	58 954	93 764	6 951	18 888	539	360 330	100,0	58,0	8,1
Part (en %)	50,3	16,4	26,0	1,9	5,2	0,1	100,0			

► **Champ : France.**

1. Uniquement les enseignants chargés d'élèves à l'année. Ces enseignants sont un peu plus nombreux que les « enseignants sur classes attirées » des fiches précédentes. Par exemple, certains remplaçants peuvent être affectés en partie dès la rentrée pour assurer les cours face à élèves. Les enseignants sont comptabilisés au prorata de leur enseignement dans chaque niveau de formation.

2. Cette catégorie regroupe principalement la mission de lutte contre le décrochage scolaire, mais aussi diverses préparations post-bac (hors STS et CPGE) et des formations complémentaires d'initiative locale.

3. Les agents contractuels travaillant à temps incomplet ne sont pas comptés dans le temps partiel.

4. Quasiment exclusivement des enseignants des corps du premier degré.

Lecture : 11 828 professeurs agrégés donnent une formation en collège (y compris Segpa). La part de femmes parmi les professeurs de chaire supérieure est de 38,9%.

RERS 2024, DEPP

3 Répartition des enseignants du secteur privé sous contrat par corps selon le niveau de la formation enseignée en 2023-2024 (1)

	Formations en collège y c. Segpa	Formations professionnelles en lycée	Formations générales ou technologiques en lycée	CPGE	STS	Autres formations (2)	Total	Total (%)	Part des femmes (%)	Part à temps partiel (3) (%)
Professeurs de chaire supérieure	ε		6	111	ε	ε	122	0,1	27,9	0,8
Agrégés	830	40	1 915	937	497	9	4 228	4,6	55,1	5,9
Certifiés et assimilés	34 477	1 155	19 337	163	3 551	59	58 742	63,9	67,6	9,8
PLP	896	8 843	306	ε	456	24	10 526	11,5	63,7	7,7
Autres titulaires (4)	680	87	80	ε	14		861	0,9	74,1	9,6
Total titulaires	36 883	10 124	21 644	1 213	4 522	93	74 479	81,0	66,3	9,3
Total non-titulaires	8 383	3 592	4 052	15	1 316	77	17 435	19,0	58,5	0,5
Ensemble	45 265	13 716	25 696	1 228	5 838	170	91 914	100,0	64,8	7,6
Part (en %)	49,2	14,9	28,0	1,3	6,4	0,2	100,0			

► **Champ : France.**

1. Uniquement les enseignants chargés d'élèves à l'année. Ces enseignants sont un peu plus nombreux que les « enseignants sur classes attirées » des fiches précédentes. Par exemple, certains remplaçants peuvent être affectés en partie dès la rentrée pour assurer les cours face à élèves. Les enseignants sont comptabilisés au prorata de leur enseignement dans chaque niveau de formation.

2. Cette catégorie regroupe principalement la mission de lutte contre le décrochage scolaire, mais aussi diverses préparations post-bac (hors STS et CPGE) et des formations complémentaires d'initiative locale.

3. Les agents contractuels travaillant à temps incomplet ne sont pas comptés dans le temps partiel.

4. Quasiment exclusivement des enseignants des corps du premier degré.

RERS 2024, DEPP

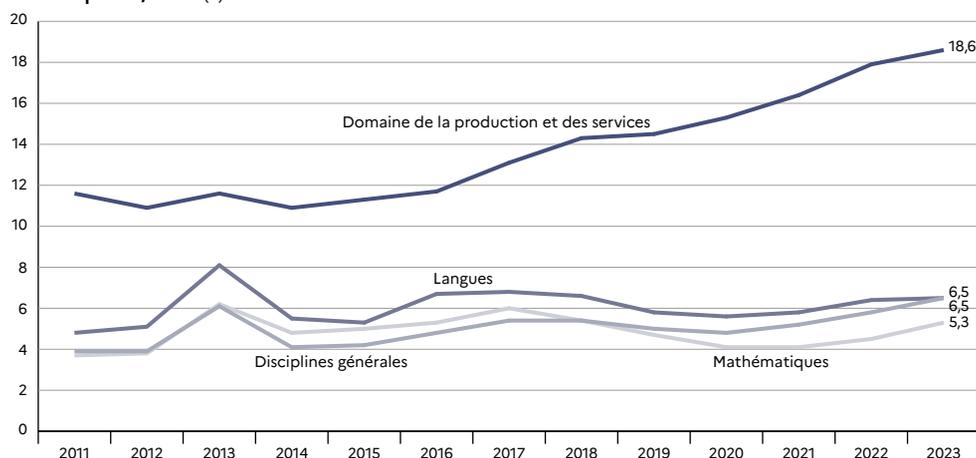
À la rentrée scolaire 2023, dans les établissements du second degré, 360 300 enseignants sont en charge d'élèves à l'année dans le secteur public et 91 900 dans le secteur privé sous contrat (2). Dans le secteur public, 77,4% d'entre eux enseignent des disciplines générales (philosophie, lettres, mathématiques, etc.), 12,0% des disciplines dans le domaine de la production et 8,1% dans celui des services. Dans le public, le groupe de disciplines de postes « langues » est le plus important avec 56 600 enseignants, devant les « lettres » (56 400) et les « mathématiques » (45 700).

Les femmes sont majoritaires dans les disciplines générales (61,5% dans le public et 66,8% dans le privé sous contrat) ou dans le domaine des services (64,9% dans

le public et 73,6% dans le privé), mais minoritaires dans le domaine de la production (29,1% dans le public et 37,2% dans le privé). Dans le public, la part des femmes est très importante pour les « langues » et les « lettres » (respectivement 82,9% et 79,2%), mais elles sont minoritaires en philosophie (38,9%).

Dans le secteur public, la proportion de non-titulaires est plus importante dans les domaines des services (21,4%) et de la production (16,7%) que dans les disciplines générales (6,5%). Cette proportion a fortement augmenté depuis 2011 dans les domaines de la production et des services (1). Depuis la rentrée 2020, la tendance est aussi à la hausse pour les disciplines générales, mais de manière plus mesurée.

1 Évolution de la part des enseignants non titulaires dans le secteur public pour certains groupes de disciplines, en % (1)



► Champ : France.

1. Uniquement les enseignants chargés d'élèves à l'année. Ces enseignants sont un peu plus nombreux que les « enseignants sur classes attitrées » des fiches précédentes. Par exemple, certains remplaçants peuvent être affectés en partie dès la rentrée pour assurer les cours face à élèves.

Note : le pic de 2013 s'explique par l'apport des contractuels admissibles à la session exceptionnelle des concours enseignants de cette année. Ces agents, en attendant de se présenter aux épreuves d'admission en juin 2014, ont bénéficié d'un contrat uniquement pour cette année scolaire.

RERS 2024, DEPP

Précisions

Regroupement des disciplines – Un professeur du second degré est affecté sur un poste pour y assurer un enseignement d'une ou plusieurs disciplines (postes bivalents). Les disciplines de postes étant nombreuses, elles sont ici regroupées. Par exemple, le groupe « lettres » comprend

principalement les lettres classiques et les lettres modernes, mais aussi les disciplines bivalentes lettres-histoire-géographie, lettres-langues, lettres-EPS, etc.

L'enseignement spécialisé englobe les disciplines généralistes dispensées principalement en Segpa, UPE2A, etc., et les enseignements du braille et du langage des signes.

2 Les enseignants par groupe de disciplines en 2023-2024 (1)

	Secteur public								Secteur privé sous contrat		
	Formations en collège y.c. Segpa	Formations pro en lycée	Formations générales ou technologiques en lycée	CPGE	STS	Autres	Total	Part des femmes (%)	Part des non-titulaires (%)	Total privé sous contrat	Part des femmes (%)
Disciplines générales											
Philosophie	€	8	3 812	356	66	10	4 253	38,9	6,5	1 207	44,5
Lettres	31 500	12 680	9 948	712	1 445	92	56 376	79,2	8,1	14 246	83,3
<i>dont : lettres modernes</i>	25 626	114	8 258	396	1 141	48	35 582	83,0	5,3	9 977	86,0
<i>lettres classiques</i>	4 871	€	1 563	316	83	8	6 783	82,1	4,3	807	83,0
Langues	34 634	360	18 662	1 152	1 800	27	56 635	82,9	6,5	15 625	87,1
<i>dont : anglais</i>	20 122	53	9 814	623	1 429	20	32 061	82,4	5,1	8 724	86,9
<i>espagnol</i>	9 187	173	5 599	252	253	€	15 467	84,6	7,5	4 370	88,7
<i>allemand</i>	3 383	50	1 830	203	71	€	5 540	84,0	5,4	1 644	87,4
Histoire-géographie	18 300	14	10 688	387	76	12	29 476	49,6	5,0	8 105	55,6
Sciences économiques et sociales	€	€	4 198	137	12	€	4 355	49,4	5,6	1 404	54,9
Mathématiques	24 358	6 746	12 094	1 631	803	31	45 663	44,5	5,3	11 596	55,5
Physique-chimie	9 296	16	9 665	1 464	1 217	13	21 671	42,8	6,9	5 416	51,0
Biologie-géologie	10 216	6	6 721	151	6	7	17 107	65,5	5,2	4 673	71,7
Éducation musicale	6 196	€	206	5	€	€	6 417	55,0	13,9	1 706	58,7
Arts plastiques	6 007	22	532	26	17	€	6 607	70,2	10,1	1 819	76,5
Éducation physique et sportive	21 080	3 646	5 425	92	5	13	30 261	41,2	4,8	7 503	36,0
Total disciplines générales	161 591	23 502	81 951	6 111	5 449	215	278 820	61,5	6,5	73 300	66,8
Domaines de la production											
Technologie	7 875	98	3 272	12	3 149	21	14 427	14,1	12,2	3 089	21,6
Sciences techniques industrielles	€	8	593	€	€	€	606	11,9	0	76	14,5
Génie industriel (2)	414	3 121	18	€	176	20	3 748	25,1	22,1	370	27,8
Génie chimique	€	87	€	€	13	€	101	36,6	15,8	8	50,0
Génie civil	683	1 750	€	€	81	7	2 524	14,4	25,4	164	19,5
Génie thermique	97	862	€	€	75	€	1 038	3,5	20,1	144	7,6
Génie mécanique	168	4 236	19	13	269	21	4 726	5,0	15,3	708	11,0
Génie électrique	41	3 026	21	€	240	7	3 336	5,2	16,0	744	5,2
Biotech.-santé-environnement-génie biologique	1 220	4 034	53	€	238	9	5 553	83,2	17,3	1 267	89,4
Métiers des arts appliqués	89	2 231	385	18	947	9	3 678	67,8	21,8	1 038	66,7
Biotech.-génie biologique et biochimie	302	151	900	11	545	65	1 974	64,5	20,1	414	73,2
Hôtellerie : techniques culinaires	52	1 341	123	0	116	€	1 632	19,2	22,4	386	14,8
Total domaines de la production	10 942	20 937	4 804	647	5 852	161	43 343	29,1	16,7	8 408	37,2
Domaines des services											
Informatique, télématique	€	€	277	39	126	€	443	13,8	6,8	84	25,0
Industries graphiques	€	167	€	€	72	€	240	41,3	35,4	31	41,9
Autres activités : conduite, navigation	€	672	€	€	€	€	673	10,9	17,2	86	19,8
Métiers d'arts, de l'artisanat et spécifiques	8	454	22	€	73	6	564	44,3	40,2	115	48,7
EFS-Employé technique des collectivités (3)	20	€	€	€	€	€	24	83,3	37,5	19	79,0
Paramédical et social, soins personnels	12	2 447	823	€	417	81	3 780	90,4	18,9	1 879	94,3
Économie et gestion	367	9 156	5 683	152	6 543	22	21 922	64,7	22,0	6 667	70,9
Hôtellerie : services, tourisme	26	996	145	€	345	€	1 513	53,7	14,3	348	49,1
Total domaines des services	436	13 896	6 949	192	7 575	110	29 159	64,9	21,4	9 229	73,6
Enseignement spécialisé	8 265	619	59	11	53	9 008	69,0	5,1	977	75,3	
Ensemble	181 234	58 954	93 764	6 951	18 888	539	360 330	58,0	8,9	91 914	64,8

RERS 2024, DEPP

► Champ : France.

1. Uniquement les enseignants chargés d'élèves à l'année. Ces enseignants sont un peu plus nombreux que les « enseignants sur classes attirées » des fiches précédentes. Par exemple, certains remplaçants peuvent être affectés en partie dès la rentrée pour assurer les cours face à élèves. Les enseignants sont comptabilisés au prorata de leur enseignement dans chaque niveau de formation.

2. Englobe également les disciplines d'encadrement des ateliers (industrie).

3. EFS : économie familiale et sociale.

À la rentrée 2023, le **service moyen d'un enseignant** dans un établissement du second degré public et privé sous contrat (y compris post-bac) est de 18,57 heures par semaine (soit 18 heures et 34 minutes) : 17,58 heures d'enseignement (17 heures et 35 minutes), dont 1,72 heure supplémentaire (1 heure et 43 minutes), une demi-heure d'activités autres que l'enseignement et une demi-heure de pondération (2). Dans le secteur public, le service moyen d'un enseignant est de 18,67 heures (18 heures et 40 minutes), dont 1,71 heure supplémentaire (1 heure et 43 minutes). Dans ce secteur, le service moyen des professeurs agrégés et de chaire supérieure est de 16,12 heures (16 heures et 7 minutes). Il est de 19,20 heures (19 heures et 12 minutes) pour les certifiés et assimilés et de 19,77 heures (19 heures et 46 minutes) pour les professeurs de lycée professionnel (PLP). Les professeurs agrégés et de chaire supérieure effectuent le plus d'heures supplémentaires (2,31 en moyenne, soit 2 heures et 19 minutes). Dans le second degré privé sous contrat, le service moyen d'un enseignant est de 18,17 heures (18 heures et 10 minutes), dont 1,76 heure supplémentaire (1 heure et 46 minutes).

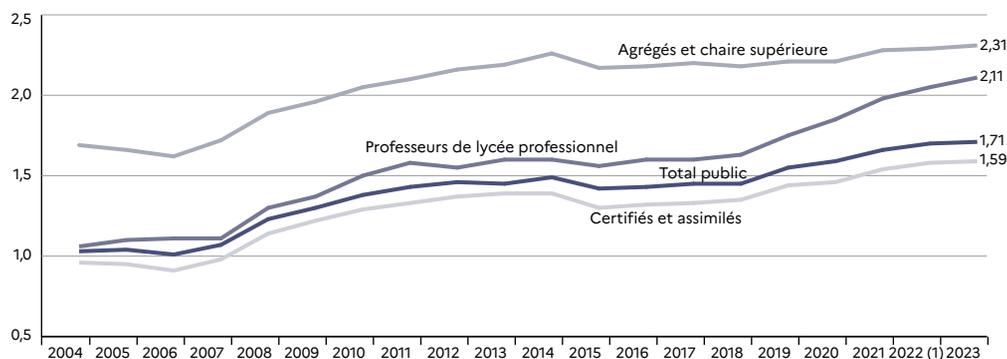
La part des enseignants faisant des **heures supplémentaires à l'année** est plus importante parmi les hommes, tant dans le secteur public (77,1% des hommes, contre 72,5% des femmes) que dans le secteur privé sous contrat (respectivement 71,3%, contre 67,0%) (3).

Le nombre moyen d'heures supplémentaires à l'année dans les établissements du second degré du secteur public a augmenté de 41 minutes (de 1,03 à 1,71 heure) entre la rentrée 2004 et la rentrée 2023 (1). En particulier, elles augmentent d'environ 30 minutes (+0,48 heure) pour les PLP depuis 2018.

Sur l'année scolaire 2022-2023, dans les secteurs public et privé sous contrat, 65,9% des enseignants ont effectué des **heures supplémentaires effectives** (heures ponctuelles ne comptant pas dans le service des enseignants), 47,5% ont perçu une indemnité pour leur mission de professeur principal et 24,2% ont reçu au moins une **indemnité pour missions particulières** (4).

Mis en place à la rentrée 2023, le Pacte enseignant consiste aussi à effectuer des missions complémentaires. La part d'enseignants engagés dans le pacte à la rentrée 2023 est plus importante dans le secteur privé sous contrat (47,8%) que dans le secteur public (24,2%). Si, dans le privé sous contrat, les femmes sont aussi nombreuses à avoir opté pour le pacte que les hommes (respectivement 47,7% et 48,0%), elles sont moins concernées dans le public (23,0%, contre 25,8% des hommes).

1 Évolution du nombre moyen d'heures supplémentaires année (HSA) par regroupement de corps dans le secteur public



► Champ : enseignants en charge d'élèves à l'année dans le secteur public, France.

1. Le décret du 12 octobre 2021 rend compatible l'exercice des fonctions à temps partiel avec la réalisation d'heures supplémentaires années (HSA) à la rentrée 2022, ce qui n'était pas le cas les années précédentes.

RERS 2024, DEPP

Précisions

Service moyen d'un enseignant – Voir « Glossaire » à « Service total des enseignants ».

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 23.25 ; 22.33.

2 Service hebdomadaire moyen en 2023-2024

	Effectifs	Heures rémunérées				
		Enseignement	Autres activités (1)	Heures de pondération	Service hebdomadaire total (2)	dont heures supplémentaires
Agrégés et chaires supérieures	52 454	14,84	0,42	0,85	16,12	2,31
Certifiés et assimilés	218 671	18,02	0,63	0,54	19,20	1,59
PLP	48 913	19,40	0,22	0,14	19,77	2,11
Autres titulaires (3)	8 286	20,63	0,50	0,22	21,35	0,68
Total titulaires	328 324	17,79	0,54	0,52	18,84	1,76
Non-titulaires (4)	30 445	16,82	0,26	0,38	17,46	1,27
Contractuels alternants	1 561	5,90	0,16	0,02	6,09	0,00
Total non-titulaires	32 006	16,29	0,25	0,36	16,90	1,21
Ensemble public	360 330	17,65	0,51	0,51	18,67	1,71
Titulaires	74 479	17,75	0,41	0,50	18,67	1,83
Non-titulaires	17 435	15,41	0,19	0,42	16,02	1,45
Ensemble privé sous contrat	91 914	17,31	0,37	0,49	18,17	1,76
Total public et privé sous contrat	452 244	17,58	0,48	0,50	18,57	1,72

RERS 2024, DEPP

► **Champ** : enseignants en charge d'élèves à l'année à la rentrée 2023 en France, Public + Privé sous contrat.

1. Heures de réduction de service ainsi que les heures consacrées à des activités complémentaires à l'enseignement.

2. Y compris les pondérations.

3. Quasiment exclusivement des enseignants du premier degré.

4. Professeurs contractuels et maîtres auxiliaires hors contractuels alternants.

Lecture : dans les établissements du second degré du secteur public, toutes disciplines et toutes modalités de service confondues, les agrégés et professeurs de chaire supérieure ont un service moyen de 16,12 heures qui se décompose en 14,84 heures devant élèves, 0,42 heure dans d'autres activités et 0,85 heure de pondération. Sur ce service moyen, 2,31 heures sont rémunérées en heure supplémentaire.

3 Heure supplémentaire année (HSA) et Pacte enseignant en 2023-2024

		Enseignants effectuant au moins une HSA (%)		Enseignants engagés dans le pacte (%)	
		Public	Privé	Public	Privé
Sexe	Femmes	72,5	67,0	23,0	47,7
	Hommes	77,1	71,3	25,8	48,0
Âge	Moins de 30 ans	59,9	60,9	19,9	42,6
	De 30 à 39 ans	74,5	69,9	25,4	50,0
	De 40 à 49 ans	77,0	71,5	28,0	52,8
	50 ans ou plus	75,6	67,2	21,5	44,3
Corps	Agrégés et chaires supérieures	84,1	81,9	12,1	30,6
	Certifiés et assimilés	76,0	71,8	24,1	47,8
	PLP	78,8	72,8	31,3	58,8
	Autres titulaires (1)	41,1	31,6	41,8	50,4
	Total titulaires	76,9	72,0	23,7	48,3
	Non-titulaires (2)	49,7	53,4	28,8	45,4
Ensemble		74,4	68,5	24,2	47,8

RERS 2024, DEPP

► **Champ** : enseignants en charge d'élèves à l'année à la rentrée 2023 en France, Public + Privé sous contrat.

1. Quasiment exclusivement des enseignants du premier degré.

2. Professeurs contractuels et maîtres auxiliaires.

Lecture : dans les établissements du second degré public, à la rentrée 2023-2024, 72,5% des enseignantes font des HSA et 23,0% sont engagées dans le Pacte enseignant.

4 Les heures supplémentaires effectives (HSE) et les indemnités pour missions particulières (IMP) en 2022-2023

	Femmes		Hommes		Ensemble	
	Part de bénéficiaires (%)	Montant annuel moyen par bénéficiaire	Part de bénéficiaires (%)	Montant annuel moyen par bénéficiaire	Part de bénéficiaires (%)	Montant annuel moyen par bénéficiaire
Heures supplémentaires effectives	66,8	1 026	64,5	1 355	65,9	1 157
Indemnités pour missions particulières	22,9	976	26,0	1 269	24,2	1 104
Indemnités de professeur principal	48,2	1 320	46,4	1 331	47,5	1 324

RERS 2024, DEPP

► **Champ** : enseignants en charge d'élèves à l'année à la rentrée 2022 en France, Public + Privé sous contrat.

Lecture : dans les établissements du second degré, 66,8% des enseignantes qui sont en charge d'élèves à la rentrée 2022 ont réalisé des HSE pour un montant moyen de 1 026 euros.

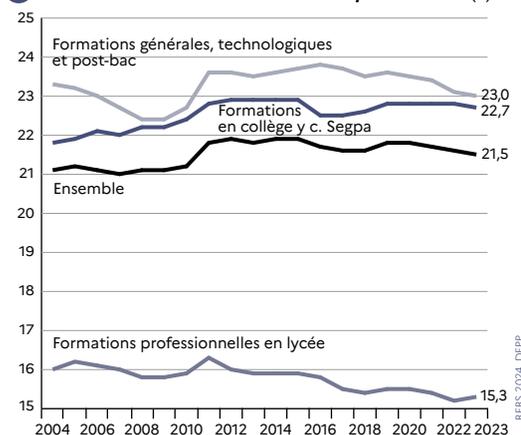
L'indicateur E/S (nombre d'élèves par structure) est le nombre d'élèves dont un professeur a la charge en moyenne pendant une heure de cours. Il mesure ainsi les conditions d'encadrement de manière plus précise que la taille des classes, en prenant notamment en compte les enseignements assurés en groupe, donc en structures plus petites. Dans le secteur public, il est passé de 21,1 élèves en 2004 à 21,8 en 2011 puis diminué régulièrement pour atteindre 21,5 à la rentrée 2023 (1).

Si la taille moyenne des classes de formations générales et technologiques en lycée est plus élevée que pour les formations en collège, l'indicateur E/S rapproche les deux formations. Ainsi, il est de 23,4 pour les formations en collège (y compris Segpa) et de 24,1 pour les formations générales et technologiques en lycée tous secteurs confondus (3). Il est plus faible dans les formations professionnelles en lycée (15,5). Dans le secteur public, pour les formations en collège (y compris Segpa), l'indicateur E/S est le plus faible dans les académies de Martinique et de Guyane (19,9) et le plus élevé à Mayotte (24,1).

L'indicateur H/E (nombre d'heures d'enseignement allouées par élève) traduit, quant à lui, les moyens fournis. Il dépend notamment des horaires des programmes et des tailles des structures dans lesquelles sont pratiqués les enseignements. À la rentrée 2023, il est de 1,36 heure dans le public et reste stable depuis 2012 (2).

Dans l'ensemble des secteurs public et privé sous contrat, le nombre d'heures par élève est le plus faible pour les formations en collège (y compris Segpa). Il est de 1,19 heure, tandis qu'il s'établit à 1,26 heure pour les formations générales et technologiques en lycée. Il est plus élevé lorsque les formations sont dispensées en petits effectifs (pratique en ateliers en groupes réduits, etc.), comme pour les formations professionnelles en lycée (2,18 heures).

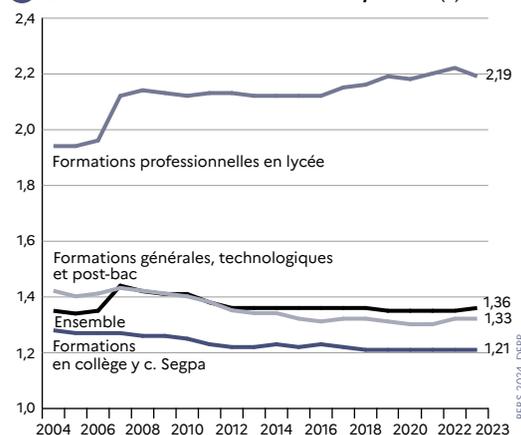
1 Évolution de l'indicateur « élèves/structure » (1)



► Champ : France (Mayotte à partir de 2011), Public.

1. Éléves/structure (E/S), voir « Glossaire ».

2 Évolution de l'indicateur « heures/élève » (1)



► Champ : France (Mayotte à partir de 2011), Public.

1. Heures/élève (H/E), voir « Glossaire ».

Précisions

Nombre moyen d'élèves par structure (groupe ou division) (E/S) – Voir « Glossaire » à « Éléves par structure E/S ».

Heures d'enseignement par élève (H/E) – Voir « Glossaire » à « Heures d'enseignement par élève H/E ».

Pour en savoir plus

- Note d'Information : 23.36.

3 Indicateurs « heures/élève » et « élèves/structure » en 2023-2024 (1)

Académies et régions académiques, secteur public	Formations en collège y c. Segpa		Formations professionnelles au lycée		Formations générales ou technologiques en lycée		Total second degré		Formations post-bac en lycée		Total	
	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S
Clermont-Ferrand	1,25	22,5	2,31	15,4	1,25	24,1	1,37	21,5	2,05	16,8	1,41	21,2
Grenoble	1,18	23,3	2,20	15,1	1,22	24,4	1,29	22,3	1,84	18,3	1,31	22,1
Lyon	1,17	23,3	2,19	15,2	1,20	24,8	1,28	22,3	1,62	19,8	1,30	22,2
Auvergne-Rhône-Alpes	1,18	23,2	2,21	15,2	1,22	24,5	1,30	22,2	1,78	18,6	1,32	22,0
Besançon	1,24	22,4	2,29	15,0	1,26	23,8	1,37	21,3	2,10	15,6	1,40	21,0
Dijon	1,24	22,3	2,35	14,1	1,27	23,5	1,36	21,2	1,98	16,8	1,38	20,9
Bourgogne-Franche-Comté	1,24	22,3	2,32	14,5	1,27	23,6	1,36	21,3	2,04	16,3	1,39	20,9
Bretagne (Rennes)	1,22	22,7	2,21	15,3	1,25	24,2	1,34	21,8	1,76	18,9	1,36	21,6
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	1,23	22,6	2,19	15,3	1,25	24,6	1,34	21,8	1,86	17,4	1,36	21,6
Corse	1,34	21,3	2,77	12,0	1,37	21,7	1,49	19,7	2,50	13,7	1,52	19,4
Nancy-Metz	1,27	22,1	2,18	15,3	1,27	24,0	1,39	21,2	1,83	17,8	1,41	21,0
Reims	1,24	22,4	2,22	14,9	1,22	24,6	1,36	21,4	1,88	17,4	1,39	21,1
Strasbourg	1,23	22,2	2,16	14,3	1,22	24,7	1,33	21,4	1,75	18,4	1,35	21,2
Grand Est	1,25	22,2	2,19	14,9	1,24	24,4	1,36	21,3	1,82	17,9	1,39	21,1
Amiens	1,26	22,0	2,16	16,1	1,25	24,5	1,38	21,3	1,99	17,0	1,41	21,1
Lille	1,29	21,4	2,14	16,1	1,34	22,7	1,43	20,6	1,74	19,1	1,45	20,5
Hauts-de-France	1,28	21,6	2,15	16,1	1,31	23,3	1,41	20,8	1,80	18,5	1,43	20,7
Créteil	1,22	22,5	2,05	16,0	1,25	23,7	1,33	21,6	1,68	19,2	1,35	21,5
Paris	1,22	22,7	2,21	14,7	1,21	25,1	1,34	21,9	1,35	23,7	1,34	22,2
Versailles	1,15	23,9	2,07	15,3	1,21	24,7	1,26	22,7	1,60	20,5	1,28	22,6
Île-de-France	1,18	23,2	2,08	15,5	1,22	24,3	1,30	22,1	1,52	21,3	1,31	22,1
Normandie	1,22	22,5	2,25	15,3	1,23	24,5	1,34	21,7	1,90	17,6	1,36	21,5
Bordeaux	1,21	23,1	2,25	15,2	1,25	24,3	1,33	21,9	1,78	19,2	1,35	21,8
Limoges	1,24	22,5	2,42	15,3	1,29	23,6	1,38	21,4	2,03	16,1	1,42	21,0
Poitiers	1,23	22,5	2,43	14,2	1,26	23,8	1,36	21,4	1,99	16,6	1,38	21,1
Nouvelle-Aquitaine	1,22	22,8	2,32	14,9	1,26	24,1	1,35	21,7	1,88	17,9	1,37	21,5
Montpellier	1,20	23,1	2,12	15,7	1,23	24,8	1,31	22,3	1,78	18,5	1,33	22,1
Toulouse	1,18	23,4	2,28	14,9	1,24	24,2	1,31	22,1	1,91	17,4	1,34	21,8
Occitanie	1,19	23,3	2,20	15,3	1,23	24,5	1,31	22,2	1,85	17,9	1,33	21,9
Pays de la Loire (Nantes)	1,19	23,1	2,34	14,6	1,25	24,1	1,33	21,8	1,92	18,3	1,35	21,6
Aix-Marseille	1,17	23,2	2,24	14,5	1,29	23,2	1,32	21,6	1,77	18,6	1,34	21,5
Nice	1,15	23,5	2,09	15,4	1,23	24,5	1,27	22,4	1,76	19,1	1,30	22,2
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1,17	23,3	2,18	14,9	1,26	23,8	1,30	21,9	1,77	18,8	1,32	21,8
France hors DROM	1,21	22,8	2,19	15,2	1,25	24,2	1,33	21,8	1,75	18,8	1,35	21,6
Guadeloupe	1,36	21,3	2,32	15,7	1,44	21,7	1,54	20,0	2,01	16,7	1,57	19,8
Guyane	1,37	19,9	2,15	15,5	1,44	20,6	1,55	18,7	2,13	15,7	1,56	18,7
Martinique	1,43	19,9	2,48	13,9	1,51	20,8	1,65	18,4	2,18	15,1	1,69	18,1
Mayotte	1,13	24,1	1,74	19,3	1,17	25,2	1,22	23,5	1,61	19,8	1,23	23,4
La Réunion	1,26	22,1	2,24	14,9	1,33	23,0	1,44	20,4	2,01	16,7	1,47	20,2
DROM	1,28	21,7	2,18	15,6	1,35	22,6	1,45	20,4	2,01	16,5	1,47	20,2
Public, France	1,21	22,7	2,19	15,3	1,25	24,1	1,34	21,7	1,77	18,7	1,36	21,5
Privé sous contrat, France	1,09	25,9	2,13	16,6	1,29	24,3	1,25	23,8	1,85	18,6	1,28	23,5
Public + Privé sous contrat, France	1,19	23,4	2,18	15,5	1,26	24,1	1,32	22,1	1,78	18,7	1,34	21,9

RERS 2024, DEPP

► Champ : France.

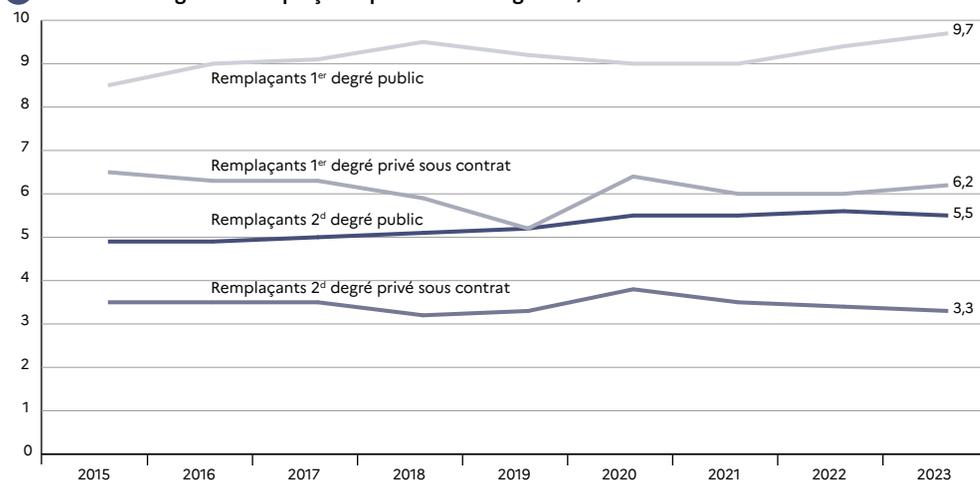
1. Heures/élève (H/E) et élèves/structure (E/S), voir « Glossaire ».

À la rentrée 2023, dans le premier degré public, 31 500 enseignants, titulaires ou non, sont des enseignants **remplaçants**, c'est-à-dire qu'ils sont mobilisés ou mobilisables pour suppléer l'absence d'enseignants, pour des durées inférieures à l'année (2). Ils représentent 9,7% des enseignants (6,2% dans le privé sous contrat). Dans le second degré public, 21 300 enseignants, titulaires ou non, sont remplaçants et représentent 5,5% des enseignants (3,3% dans le privé sous contrat).

Les remplaçants du premier degré public sont en moyenne âgés de 42 ans pour les hommes et de 38 ans pour les femmes (3). La distribution par âge des hommes remplaçants est régulière, tandis que les femmes sont plus nombreuses en-dessous de 30 ans. Les remplaçants du second degré public sont en moyenne âgés de 40 ans et une part importante a moins de 35 ans, tant chez les hommes que chez les femmes (4).

Dans le premier degré public, après deux années de légère baisse en 2020 et 2021 (crise sanitaire), la proportion de remplaçants parmi les enseignants atteint en 2023 son niveau le plus élevé depuis 2015 (9,7%) (1). Dans le premier degré privé sous contrat, après une baisse entre 2015 et 2019 où elle atteint 5,2%, elle remonte en 2020 (6,4%) puis se stabilise en 2023 (6,2%). Dans le second degré public, la proportion de remplaçants parmi les enseignants augmente régulièrement de 4,9% en 2015 à 5,5% en 2023. Sur l'ensemble de la période 2015-2023, elle évolue peu dans le second degré privé. Cependant, après un léger pic en 2020 à 3,8%, elle redescend à 3,3% en 2023.

1 Part des enseignants remplaçants parmi les enseignants, en %



► Champ : France, agents en mission d'enseignement, payés par l'éducation nationale, en activité et ayant une affectation au 30 novembre.

RERS 2024, DEPP

Précisions

Remplaçants – Voir « Glossaire » pour la méthodologie car la caractérisation du remplacement est basée sur le temps de service réel mobilisable pour ces fonctions, et non sur l'existence d'une affectation en zone de remplacement.

Pour en savoir plus

- DEPP, 2024, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2023-2024*. À paraître.

2 Les enseignants remplaçants et leur part parmi l'ensemble des enseignants en 2023-2024

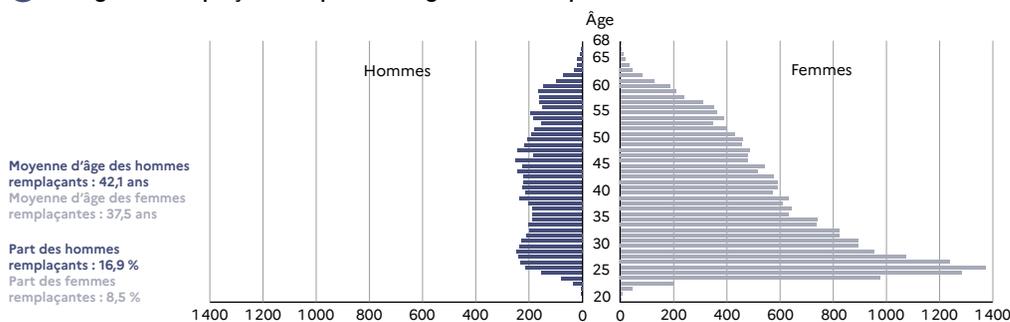
	Enseignants du secteur public		Enseignants du secteur privé sous contrat	
	Effectifs remplaçants	Part parmi les enseignants (en %)	Effectifs remplaçants	Part parmi les enseignants (en %)
Enseignement d'élèves du premier degré				
Enseignant titulaire	27 514	8,7		
Enseignant non titulaire	3 986	45,9	2 743	37,2
Total 1^{er} degré	31 500	9,7	2 743	6,2
Enseignement d'élèves du second degré				
Agrégé et chaire supérieure	1 004	1,9		
Certifié et PEPS	7 250	3,1		
Professeur en lycée professionnel	651	1,3		
Autres enseignants titulaires	41	0,4		
Enseignant non titulaire	12 369	30,7	3 173	16,1
Total 2^e degré	21 315	5,5	3 173	3,3

► Champ : France (hors Mayotte pour le privé), enseignants remplaçants payés par l'éducation nationale, en activité et ayant une affectation au 30 novembre 2023.

RERS 2024, DEPP

Lecture : 21 315 enseignants du second degré public sont remplaçants, c'est-à-dire que, à la date d'observation, la majorité de leurs temps de service s'effectue en zone de remplacement ou est consacrée à des affectations dont la durée de chacune est inférieure à l'année. Ils représentent 5,5% de l'ensemble des enseignants du second degré public.

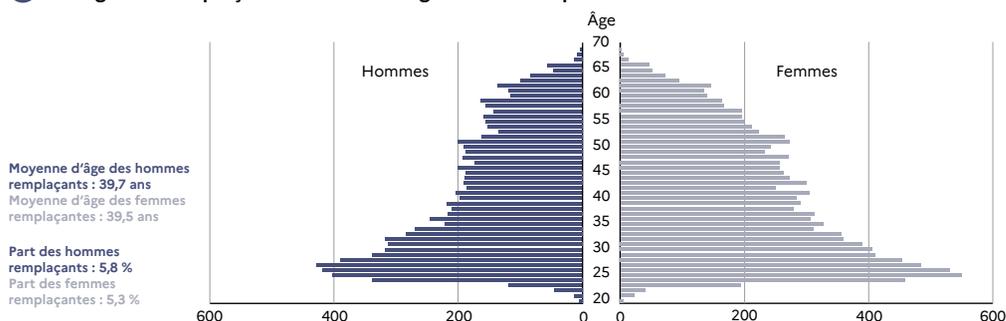
3 Enseignants remplaçants du premier degré du secteur public en 2023-2024



► Champ : France, enseignants remplaçants du premier degré du secteur public, payés par l'éducation nationale, en activité et ayant une affectation au 30 novembre 2023.

RERS 2024, DEPP

4 Enseignants remplaçants du second degré du secteur public en 2023-2024



► Champ : France, enseignants remplaçants du second degré du secteur public, payés par l'éducation nationale, en activité et ayant une affectation au 30 novembre 2023.

RERS 2024, DEPP

À la rentrée 2023, 1,1% des enseignants titulaires du premier degré public depuis au moins un an ont changé de département (1,2% en 2015) (1)(2). Dans le second degré public, 1,5% des enseignants titulaires ont changé d'académie d'affectation (contre 1,7% en 2022 et 2,2% en 2015), en repli de 0,2 point par rapport à 2022. Cette évolution est la conséquence d'une baisse du nombre de demandes tandis que le taux d'obtention de mutation inter-académique a atteint son niveau le plus bas depuis 2015. Les taux de mobilité des premier et second degrés s'élèvent respectivement à 16,2% et 8,3%, en incluant les changements d'établissement n'entraînant pas de changement de département ou d'académie.

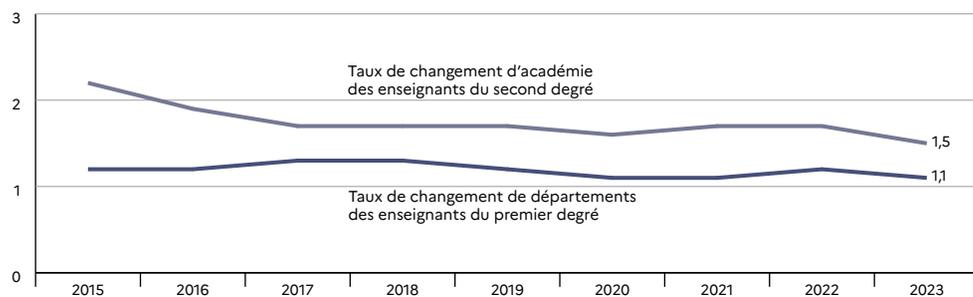
En plus de la **mobilité des enseignants** titulaires, la plupart des néo-titulaires changent d'établissement après leur stage pour leur première affectation en tant que titulaires : 94,9% dans le premier degré et 89,9% dans le second degré. Les néo-titulaires du second degré

sont souvent affectés dans une autre académie que celle où ils ont effectué leur stage (51,1%). À l'inverse, les nouveaux professeurs des écoles ne changent de département que dans 0,3% des cas, car les concours sont ouverts à une échelle académique avec des stages réalisés dans l'un des départements de l'académie uniquement.

Dans le premier degré, les taux de migration interdépartementaux des enseignants titulaires sont généralement peu dispersés (3). Au contraire, les taux de migration interacadémiques nets des enseignants titulaires du second degré le sont davantage, variant entre -4,1% dans l'académie de Créteil et +1,7% dans celle de Montpellier (4).

Les enseignants ont plus souvent moins de six ans d'ancienneté dans leur école ou collège lorsqu'ils sont en REP ou REP+ (5).

1 Évolution des taux de mobilité des enseignants titulaires du public, en %



RERS 2024, DEPP

► Champ : France, personnels appartenant à un corps enseignant titulaire (hors néo-titulaires) du public, rémunérés au titre de l'éducation nationale, en activité au 30 novembre de l'année considérée.

Lecture : entre novembre 2022 et novembre 2023, 1,1% des enseignants du premier degré ont changé de département, tandis que 1,5% des enseignants du second degré ont changé d'académie.

Précisions

Les données présentées ici correspondent aux mouvements observés entre le 30 novembre de deux années consécutives. Elles ne sont donc pas directement comparables à celles présentées par la DGRH dans le bilan social national (bilan de la campagne annuelle de mobilité).

Taux de migration nette – Différence entre les entrées et les sorties d'une zone (académie ou département) au cours de la période rapportée à la population moyenne de la zone sur la période. On ne comptabilise pas dans les mouvements ceux des agents n'ayant pas d'affectation en novembre 2022 et/ou en novembre 2023, ni ceux des néo-titulaires.

Source

DEPP, Panel des personnels issu de BSA, novembre 2023.

2 Taux de mobilité des enseignants des premier et second degrés publics selon la classe d'âge entre 2022 et 2023, en %

	Premier degré			Second degré			Ensemble
	Mobilité globale (3)		Mobilité inter-départementale	Mobilité globale		Mobilité inter-académique	Mobilité globale
	Ensemble	Titulaires d'un poste définitif en établissement		Ensemble	Titulaires d'un poste définitif en établissement		
Titulaires (1)	16,2	6,8	1,1	8,3	4,0	1,5	12,1
Moins de 30 ans (1)	47,0	11,0	2,9	27,1	8,6	7,2	38,3
30-39 ans (1)	23,2	9,4	1,8	14,5	6,7	2,9	19,2
40-49 ans (1)	12,5	6,8	0,8	6,8	4,1	0,9	9,8
50 ans et plus (1)	8,7	5,2	0,6	4,5	2,6	0,6	6,2
Néo-titulaires (2)	94,9		0,3	89,9		51,1	92,6

► Champ : France, personnels appartenant à un corps enseignant titulaire du public, rémunérés au titre de l'éducation nationale, en activité au 30 novembre 2023.

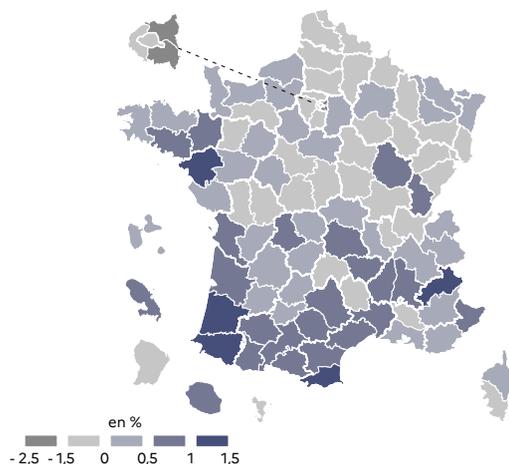
RERS 2024, DEPP

- Hors néo-titulaires.
- Les néo-titulaires correspondent aux enseignants stagiaires le 30 novembre 2022 et titulaires le 30 novembre 2023.
- La mobilité globale correspond au nombre de personnes ayant changé d'établissement entre le 30 novembre 2022 et le 30 novembre 2023, rapporté à la population en affectation aux deux dates.

Lecture : entre novembre 2022 et novembre 2023, 16,2% des enseignants titulaires du premier degré public ont changé d'établissement d'affectation. Parmi ceux qui étaient déjà titulaires d'un poste définitif, 6,8% ont changé d'établissement. 1,1% des enseignants du premier degré ont changé de département.

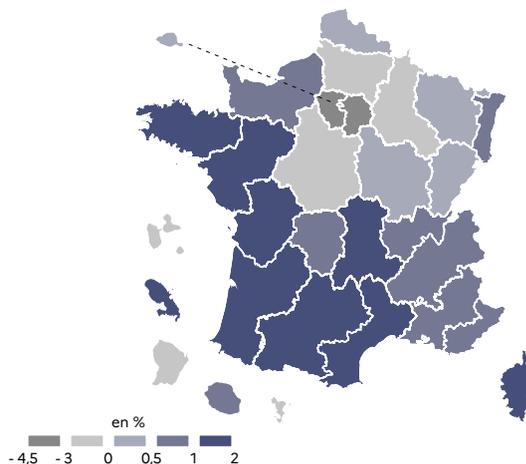
3 Taux de migration nette des enseignants titulaires du premier degré public par département, en % (novembre 2022-novembre 2023)

4 Taux de migration nette des enseignants titulaires du second degré public par académie, en % (novembre 2022-novembre 2023)



► Champ : France, personnels appartenant à un corps enseignant titulaire du public, rémunérés au titre de l'éducation nationale, en activité en 2022 et 2023.

RERS 2024, DEPP



► Champ : France, personnels appartenant à un corps enseignant titulaire du public, rémunérés au titre de l'éducation nationale, en activité en 2022 et 2023.

RERS 2024, DEPP

5 Répartition des enseignants en fonction de leur ancienneté dans l'établissement, en %

	Moins de 1 an	Entre 1 an et 6 ans	Entre 6 ans et 12 ans	12 ans ou plus	Total
Écoles	12,6	37,1	22,4	28,0	100,0
hors zone REP ou REP+	12,7	35,5	22,0	29,8	100,0
REP	12,8	43,0	22,0	22,2	100,0
REP+	11,2	40,1	25,8	23,0	100,0
Collèges et SEGPA	7,0	28,0	26,1	38,8	100,0
hors zone REP ou REP+	6,8	25,9	25,5	41,8	100,0
REP	8,4	34,7	26,6	30,4	100,0
REP+	7,4	35,1	31,0	26,5	100,0
Lycées GT	5,6	24,9	27,4	42,1	100,0
Lycées professionnels	6,6	26,7	23,9	42,8	100,0
Lycées polyvalents	6,6	26,5	27,8	39,1	100,0
Autres établissements	39,4	44,3	11,0	5,4	100,0
Ensemble des écoles et établissements	13,3	33,3	22,8	30,6	100,0

► Champ : France, personnels appartenant à un corps enseignant titulaire du public, rémunérés au titre de l'éducation nationale, en activité au 30 novembre 2023.

RERS 2024, DEPP

Lecture : en novembre 2023, 12,7% des enseignants affectés en écoles, hors zone REP ou REP+, exercent dans leur école depuis moins d'un an.

En 2021, un enseignant de l'éducation nationale, qu'il soit à temps plein, partiel ou incomplet, perçoit en moyenne 2 590 euros nets par mois : 2 660 euros dans le public et 2 260 dans le privé sous contrat (1) (2) (3). Si tous les enseignants travaillaient à temps plein et étaient présents toute l'année, alors le salaire net mensuel moyen serait de 2 700 euros en EQTP : 2 740 euros dans le public et 2 430 euros dans le privé.

Dans le secteur public, les professeurs des écoles ont perçu un salaire net moyen de 2 460 euros, correspondant à un traitement indiciaire brut de 2 690 euros, auquel s'ajoutent 310 euros de primes, éventuellement un supplément familial de traitement et une indemnité de résidence, et se retranchent les charges sociales. Les professeurs certifiés, d'EPS (PEPS) et de lycées professionnels (PLP), bénéficient de la même grille de rémunération : les traitements indiciaires bruts moyens de tous ces corps sont proches, les écarts provenant des différences de temps partiel et d'ancienneté. Les enseignants du second degré perçoivent davantage de primes et d'heures supplémentaires que ceux du premier degré : en moyenne 510 euros par mois pour les certifiés,

780 euros pour les agrégés, et 2 330 euros pour les professeurs de chaire supérieure, enseignants les mieux rémunérés avec un salaire net moyen de 5 730 euros.

Dans le secteur privé sous contrat, les enseignants perçoivent en moyenne des salaires plus faibles que leurs homologues du public. Les professeurs des écoles ont en moyenne perçu un salaire net de 2 170 euros, soit 290 euros de moins que dans le public. Dans le second degré, les enseignants rémunérés sur les grilles de rémunération des enseignants titulaires du public (certifiés, PEPS, PLP, agrégés, etc.) ont gagné 2 520 euros nets par mois contre 2 920 euros dans le public. En effet, outre le temps partiel ou incomplet plus fréquent, les enseignants du privé sous contrat sont généralement moins avancés dans leur carrière et cotisent davantage pour la retraite que ceux du public.

Les enseignantes perçoivent des salaires moins élevés que leurs homologues masculins. En moyenne, une enseignante du public gagne 0,11 fois moins qu'un enseignant du public. Le rapport est de 0,08 dans le privé sous contrat.

Précisions

Le salaire net est le salaire que perçoit effectivement l'agent. Il s'obtient en retranchant du salaire brut (composé du traitement indiciaire brut, des primes et indemnités, du supplément familial de traitement et de l'indemnité de résidence) les cotisations sociales salariales (cotisations vieillesse, maladie, solidarité chômage, contribution sociale généralisée et contribution au remboursement de la dette sociale). Seuls les salaires versés par le ministère chargé de l'éducation nationale sont pris en compte.

Il s'agit ici de salaires individuels perçus. Chaque personne compte pour 1, qu'elle ait travaillé à temps partiel, à temps incomplet, ou à temps plein, et qu'elle ait été présente toute l'année ou seulement une partie de l'année (par exemple une personne présente 6 mois dans l'année compte pour 1 et non pas pour 0,5).

La méthodologie de calcul des salaires est détaillée dans le chapitre 7 du *Panorama statistique des personnels 2022-2023*.

Pour en savoir plus

- Note d'Information : 23.34.
- DEPP, 2023, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2022-2023*.
- Defresne M., Monso O., Saint-Philippe S., 2018, « Pourquoi les enseignantes perçoivent-elles un salaire inférieur de 14% à celui des enseignants? », *Éducation & formations*, n°96, DEPP.
- Defresne M., 2016, « Les enseignants du public sont-ils mieux payés que ceux du privé? », *Éducation & formations*, n°92, DEPP.

Source

Insee, Système d'information sur les agents des services publics (Siasp). Traitement DEPP.

1 La rémunération des enseignants des secteurs public et privé sous contrat en 2021

	Salaire brut (1)					Salaire net (3)				
	Montant	Traitement indiciaire brut	Primes et indemnités (2)			Moyenne	1 ^{er} décile (4)	9 ^e décile (5)	Ratio femmes/hommes	Salaire net en EQTP (6)
			Montant	dont heures sup.	Primes et indemnités dans le salaire brut (en %)					
Enseignants du premier degré (Public + Privé sous contrat)	3 012	2 650	299	0	9,9	2 409	1 736	3 131	0,91	2 499
Enseignants titulaires	3 035	2 674	298	0	9,8	2 427	1 786	3 136	0,91	2 512
Enseignants contractuels	2 306	1 933	326	0	14,1	1 859	1 008	2 789	0,89	1 873
Enseignants du second degré (Public + Privé sous contrat)	3 404	2 807	540	248	15,9	2 745	1 783	3 722	0,93	2 859
Enseignants titulaires	3 539	2 926	554	262	15,7	2 852	1 992	3 770	0,92	2 938
Enseignants contractuels	2 476	1 988	446	154	18,0	2 011	1 122	2 878	0,94	2 118
Ensemble des enseignants (Public + Privé sous contrat)	3 227	2 736	431	140	13,4	2 593	1 760	3 508	0,89	2 695

RERS 2024, DEPP

► Champ : France (hors Mayotte), secteur public et privé sous contrat.

1. Le salaire brut se compose du traitement indiciaire brut, de l'indemnité de résidence (IR), du supplément familial de traitement (SFT) et des primes et indemnités.

2. L'indemnité de résidence (IR) et le supplément familial de traitement (SFT) en sont exclus.

3. Salaire que perçoit effectivement l'enseignant. Il s'obtient en retranchant du salaire brut les cotisations sociales salariales (cotisations vieillesse, maladie, solidarité chômage), la contribution sociale généralisée (CSG) et la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS).

4. En 2021, les 10 % des enseignants les moins bien rémunérés perçoivent au plus 1 760 euros nets mensuels.

5. En 2021, les 10 % des enseignants les mieux rémunérés perçoivent au moins 3 508 euros nets mensuels.

6. Salaire net en équivalent temps plein annualisé : il correspond au salaire qui serait perçu si tous les enseignants avaient travaillé à temps plein toute l'année. Dans cette approche, les enseignants sont pris en compte au prorata du temps de travail qu'ils ont effectué durant l'année : ceux à temps plein toute l'année comptent pour 1, ceux à temps partiel ou n'ayant été rémunérés par le ministère chargé de l'éducation nationale que quelques mois comptent pour moins. Par exemple, un agent ayant occupé un poste durant six mois à 80 % et ayant perçu 1 000 euros par mois compte pour 0,4 EQTP (0,5 année × 80 %) rémunéré 1 250 euros en EQTP par mois (1 000/0,8).

2 La rémunération des enseignants du secteur public en 2021

	Salaire brut (1)					Salaire net (3)				
	Montant	Traitement indiciaire brut	Primes et indemnités (2)			Moyenne	1 ^{er} décile (4)	9 ^e décile (5)	Ratio femmes/hommes	Salaire net en EQTP (6)
			Montant	dont heures sup.	Primes et indemnités dans le salaire brut (en %)					
Enseignants du premier degré public	3 056	2 678	314	0	10,3	2 452	1 801	3 173	0,91	2 532
Enseignants titulaires	3 062	2 685	313	0	10,2	2 457	1 812	3 174	0,91	2 537
dont professeurs des écoles	3 063	2 686	312	0	10,2	2 457	1 812	3 175	0,91	2 537
Enseignants contractuels	2 665	2 183	432	0	16,2	2 158	1 484	3 088	0,94	2 070
Enseignants du second degré public	3 506	2 883	566	258	16,1	2 842	1 902	3 811	0,94	2 936
Enseignants titulaires	3 605	2 969	576	270	16,0	2 921	2 038	3 849	0,93	2 998
dont : professeurs de chaire supérieure	6 810	4 382	2 331	1 972	34,2	5 725	4 424	7 074	0,89	5 732
professeurs agrégés	4 424	3 567	776	495	17,5	3 600	2 571	4 612	0,93	3 688
professeurs certifiés	3 398	2 835	508	213	15,0	2 747	1 965	3 550	0,94	2 828
professeurs d'EPS	3 431	2 848	523	205	15,2	2 776	2 036	3 522	1,00	2 834
professeurs de lycée professionnel	3 626	2 945	621	255	17,1	2 942	2 190	3 716	0,95	2 992
Enseignants contractuels	2 647	2 128	476	154	18,0	2 152	1 275	3 024	0,95	2 223
Ensemble des enseignants du secteur public	3 293	2 786	446	140	13,6	2 657	1 840	3 562	0,89	2 743

RERS 2024, DEPP

► Champ : France (hors Mayotte), secteur public.

1. 2. 3. 4. 5. et 6. Voir [1] supra.

3 La rémunération des enseignants du secteur privé sous contrat en 2021

	Salaire brut (1)					Salaire net (3)				
	Montant	Traitement indiciaire brut	Primes et indemnités (2)			Moyenne	1 ^{er} décile (4)	9 ^e décile (5)	Ratio femmes/hommes	Salaire net en EQTP (6)
			Montant	dont heures sup.	Primes et indemnités dans le salaire brut (en %)					
Enseignants du premier degré privé	2 680	2 439	181	0	6,8	2 084	1 393	2 807	0,94	2 227
Enseignants assimilés titulaires	2 798	2 568	167	0	6,0	2 165	1 590	2 826	0,94	2 288
dont professeurs des écoles	2 799	2 570	167	0	6,0	2 166	1 592	2 827	0,94	2 288
Maîtres délégués du premier degré	2 069	1 767	256	0	12,4	1 662	901	2 483	0,91	1 751
Enseignants du second degré privé	2 985	2 497	437	209	14,6	2 348	1 462	3 265	0,95	2 524
Enseignants assimilés titulaires	3 225	2 721	450	225	14,0	2 522	1 812	3 328	0,94	2 651
dont : professeurs de chaire supérieure et agrégés	4 448	3 574	789	549	17,7	3 502	2 603	4 517	0,90	3 610
professeurs certifiés	3 150	2 673	423	208	13,4	2 462	1 776	3 237	0,95	2 597
professeurs d'EPS	3 185	2 719	412	185	12,9	2 486	1 925	3 190	0,99	2 570
professeurs de lycée professionnel	3 352	2 782	520	246	15,5	2 623	1 962	3 386	0,93	2 728
Maîtres délégués du second degré	2 154	1 724	390	153	18,1	1 745	945	2 396	0,95	1 905
Ensemble des enseignants du secteur privé	2 884	2 478	353	141	12,2	2 261	1 432	3 136	0,92	2 426

RERS 2024, DEPP

► Champ : France (hors Mayotte), secteur privé sous contrat.

1. 2. 3. 4. 5. et 6. Voir [1] supra.

En 2023-2024, 348 500 personnes sont rémunérées au titre du ministère chargé de l'éducation nationale pour des missions autres que l'enseignement (1) (2). Seulement 36,0% d'entre elles sont fonctionnaires en raison de la part importante de personnels d'assistance éducative, tous non-titulaires.

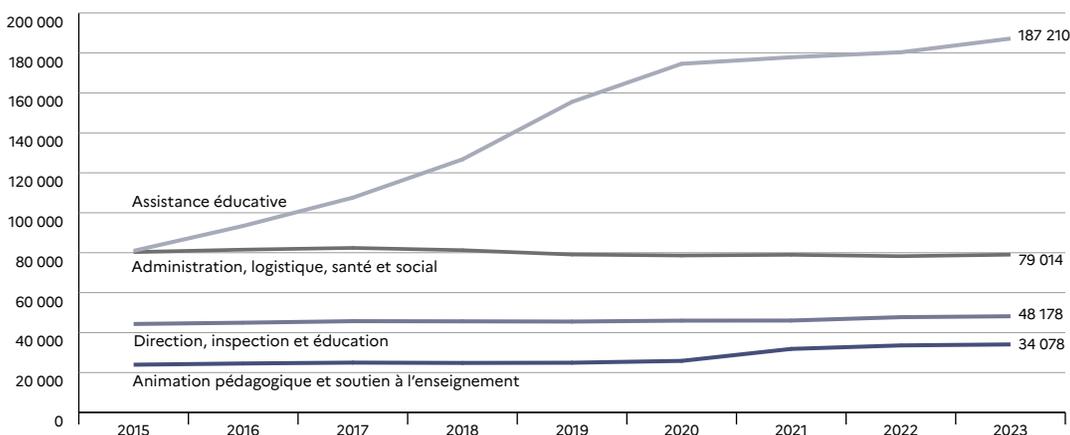
La majorité des personnels non enseignants est affectée dans les établissements du second degré (181 000). Les accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) des premier et second degrés exercent en établissement (2 600), mais sont plus fréquemment affectés administrativement en rectorat ou en service départemental (6 400) car, depuis la mise en place en 2019 des pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL), les personnels d'assistance éducative interdegrés font l'objet d'une gestion collective. Leurs lieux d'exercice réels ne peuvent donc plus être distingués entre premier ou second degré.

Depuis 2015, l'évolution des effectifs des non-enseignants relevant de l'enseignement scolaire est

surtout marquée par l'augmentation importante du nombre des personnels d'assistance éducative, en raison d'un recrutement important d'AESH, à un rythme soutenu entre 2015 et 2021. Bien moins nombreux, les personnels d'animation pédagogique et de soutien à l'enseignement ont fortement progressé entre 2022 et 2023, renforçant ainsi la croissance progressive observée les années précédentes (+32% entre 2020 et 2023). Pour les autres activités non enseignantes, les effectifs évoluent peu sur cette même période.

Au 31 décembre 2022, outre les personnels rémunérés par le ministère chargé de l'éducation nationale, 50 000 agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (Atsem) sont affectés dans les écoles du premier degré public et 84 700 adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement (ATEE) sont affectés dans les collèges et les lycées du public (3). Parmi ces personnels, 82,4% sont fonctionnaires ou stagiaires et 18,9% travaillent à temps partiel. Les femmes sont majoritaires (99,3% des Atsem et 60,7% des ATEE) et sont en moyenne plus âgées que leurs homologues masculins.

1 Évolution des effectifs de personnels non enseignants



► Champ : France, ensemble des agents payés par l'éducation nationale au titre de leur mission non enseignante, en activité et ayant une affectation au 30 novembre (voir « Précisions »).

RERS 2024, DEPP

Précisions

Du corps à la mission – Les données concernant les personnels non enseignants du privé sous contrat ne sont pas présentes dans les systèmes d'information statistiques du ministère. Par conséquent, seuls les corps non enseignants du secteur public sont publiables. Néanmoins, dans l'approche par mission retenue ici, sont aussi pris en compte les enseignants du public et du privé sous contrat qui assurent des missions non enseignantes.

Pour en savoir plus

- DEPP, 2024, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2023-2024*. À paraître.

2 Les personnels non enseignants du scolaire en 2023-2024

	Écoles élémentaires et préélémentaires	Collèges et Segpa	Lycées généraux et technologiques	Lycées professionnels	Services départementaux et inspections académiques (1)	Rectorats et administration centrale (1)	Autres (2)	Ensemble	Part de titulaires (%)
Animation pédagogique du 1 ^{er} degré public	1 096	12	€	€	7 311	67	704	9 193	99,7
Animation pédagogique du 2 ^d degré public	€	187	1 961	1 297	232	1 775	654	6 108	69,4
Animation pédagogique du 1 ^{er} degré privé	208						€	211	97,6
Animation pédagogique du 2 ^d degré privé			249	154		€	€	406	91,1
Animation pédagogique	1 306	199	2 211	1 453	7 543	1 843	1 363	15 918	87,8
Direction d'école du 1 ^{er} degré public sans enseignement	5 254	€			11	€	35	5 303	100,0
Direction d'école du 1 ^{er} degré privé sans enseignement	1 020						€	1 021	99,1
Direction d'établissement du 2 ^d degré	16	10 280	3 812	1 360	€	22	123	15 614	99,9
Direction	6 290	10 282	3 812	1 360	12	23	159	21 938	99,9
Inspection du 1^{er} degré public	5	€	€		1 433	29		1 473	100,0
Inspection du 2^d degré public		38	69	39	110	1 854	€	2 114	100,0
Inspection générale de l'éducation nationale						234	€	236	100,0
Inspection	5	42	71	39	1 543	2 117	6	3 823	100,0
Éducation en internat	123						€	124	98,4
Développement psychologique et socialisation des élèves	€				3 714	120	35	3 871	85,2
Éducation du 1^{er} degré public	125				3 714	120	36	3 995	85,6
Conseiller principal d'éducation		7 184	4 297	1 488		€	654	13 624	84,1
Éducation en internat				237				237	83,5
Développement psychologique et orientation des élèves		€	5		€	4 359	192	4 561	71,7
Éducation du 2^d degré public		7 188	4 302	1 725	€	4 360	846	18 422	81,0
Éducation	125	7 188	4 302	1 725	3 715	4 480	882	22 417	81,8
Assistance d'éducation		244	27	€		15		290	
Accompagnement à la situation handicap		1 434	2 754	390	7 841	1 956		14 375	
Assistance éducative du 1^{er} degré public		1 678	2 781	394	7 841	1 971		14 665	
Assistance d'éducation	11	34 587	17 546	6 308	€	50	18	58 523	
Assistance prévention sécurité		367	87	81		€		536	
Accompagnement à la situation handicap		835	1 255	463	5 186	1 230	€	8 970	
Assistance éducative du 2^d degré public	11	35 789	18 888	6 852	5 189	1 281	19	68 029	
Assistance éducative interdegres public ou référent	€	700	20 547	614	74 594	8 059		104 516	
Assistance éducative	13	38 167	42 216	7 860	87 624	11 311	19	187 210	
Administration	138	15 852	13 138	3 281	7 808	14 440	1 025	55 682	85,6
Santé et accompagnement social	9	5 521	2 108	839	3 947	472	€	12 900	87,6
Logistique technique et de services		425	5 840	88	358	3 606	115	10 432	80,6
Administration, logistique, santé et social	147	21 798	21 086	4 208	12 113	18 518	1 144	79 014	85,3
Soutien à l'enseignement	4 317	6 321	5 812	827	819	53	11	18 160	0,4
Ensemble	12 203	83 997	79 510	17 472	113 369	38 345	3 584	348 480	36,0

► Champ : France, ensemble des agents payés par l'éducation nationale au titre de leur mission non enseignante, en activité et ayant une affectation au 30 novembre (voir « Précisions »).

RERS 2024, DEPP

1. Les personnels non titulaires, en particulier les personnels d'assistance éducative, interviennent dans les établissements, mais peuvent être affectés de façon administrative ailleurs, en particulier dans les services départementaux ou aux rectorats.
2. Y compris les établissements publics administratifs sous la tutelle du ministère chargé de l'éducation nationale, centres d'information et d'orientation, Greta, etc.

3 Les agents territoriaux au service des établissements d'enseignement en 2022-2023

	Effectifs			Âge moyen	
	Total	Part des femmes (%)	Part des temps partiels (%) (3)	Femmes	Hommes
Atsem (1)	50 014	99,3	29,6	47,9	40,4
Titulaires (dont stagiaires)	40 763	99,5	27,1	49,8	44,9
Contractuels	9 251	98,6	40,3	39,3	33,2
ATTEE (2)	84 740	60,7	12,6	50,1	48,5
Titulaires (dont stagiaires)	70 326	60,0	9,2	51,6	49,6
Contractuels	14 414	64,1	28,9	43,1	42,5
Ensemble	134 754	75,0	18,9	49,0	48,4

► Champ : France (hors Mayotte). Agents en activité au 31 décembre 2022.

RERS 2024, DEPP

1. Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles.
2. Adjointes techniques territoriales des établissements d'enseignement.
3. Sont considérés comme étant à temps partiel les agents dont la quotité est inférieure ou égale à 90%.

Au cours du printemps 2023, les personnels de l'éducation nationale exerçant en école ou établissement scolaire évaluent leur satisfaction professionnelle à 6,1 sur 10 en moyenne (1). Les enseignants remplaçants du premier degré se démarquent avec une note plus faible (5,6), tandis que les accompagnants d'élèves en situation de handicap accordent une note plus élevée (7,1).

Dans l'ensemble, les personnels attribuent des notes de satisfaction plus élevées concernant la vie menée actuellement (6,7 sur 10) et le sentiment que leur vie professionnelle et personnelle a du sens pour eux (7,4) mais ils n'ont que très faiblement le sentiment que leur métier est valorisé dans la société (2,5). Les perspectives de carrière (2,8) et le niveau de rémunération (3,2) sont également jugés globalement insatisfaisants par les personnels de l'éducation nationale (2).

Le sentiment d'épuisement professionnel est estimé à 6,7 sur 10 en moyenne et la satisfaction vis-à-vis de l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle à 5,6 sur 10. Pour ce dernier domaine, les notes les plus faibles sont attribuées par les personnels de direction du second degré (4,2).

Six personnels de l'éducation nationale sur dix considèrent que le pouvoir d'achat est l'un des trois domaines à améliorer en priorité pour l'exercice de leur métier et 44 % désignent la charge de travail (3). Les domaines les plus signalés ensuite sont l'aménagement de fin de carrière (33 %), les perspectives de carrière (27 %) et la formation professionnelle continue (20%).

Précisions

Le Baromètre du bien-être au travail est réalisé auprès d'un échantillon représentatif des personnels de l'éducation nationale exerçant dans les écoles et les établissements scolaires publics et privés sous contrat en France. Un an après sa première édition, l'enquête a été reconduite au printemps 2023. 74 000 personnels y ont répondu : des personnels enseignants, de direction, administratifs, des conseillers principaux d'éducation, des assistants sociaux, des accompagnants d'élèves en situation de handicap, des psychologues de l'éducation nationale, des infirmiers et des médecins scolaires.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 24.03 ; 23.38.

1 Opinions des personnels sur leur travail et leur vie en 2023, en note moyenne sur 10

	Dans quelle mesure êtes-vous satisfait(e) de votre travail en général?	Dans l'ensemble, dans quelle mesure êtes-vous satisfait(e) de la vie que vous menez actuellement?	Dans quelle mesure avez-vous le sentiment que ce que vous faites dans votre vie (personnelle et professionnelle) a du sens, de la valeur pour vous?	Dans quelle mesure avez-vous le sentiment que votre métier est valorisé dans la société?
Enseignants hors remplaçants	6,1	6,8	7,7	2,5
Enseignants remplaçants	5,6	6,3	7,2	2,3
Directeurs	6,3	6,9	7,9	2,9
Personnels du premier degré	6,0	6,7	7,6	2,5
Enseignants hors remplaçants	5,8	6,7	7,1	2,3
Enseignants remplaçants	5,7	6,1	7,0	2,6
Personnels de direction	6,2	6,5	7,6	4,2
Personnels administratifs	6,3	6,7	7,0	3,2
Conseillers principaux d'éducation	6,4	6,9	7,9	3,5
Personnels du second degré	5,9	6,6	7,1	2,5
Accompagnants d'élèves en situation de handicap	7,1	6,7	7,9	2,4
Assistants sociaux	6,1	6,9	7,4	2,9
Médecins	5,7	6,9	7,0	2,4
Infirmiers	6,4	7,0	7,6	2,7
Psychologues	5,9	6,7	7,4	3,6
Personnels médico-sociaux	6,0	6,8	7,5	2,9
Ensemble	6,1	6,7	7,4	2,5

► Champ : France, personnels de l'éducation nationale exerçant en école ou établissement scolaire.

RERS 2024, DEPP

2 Déclarations des personnels sur leur satisfaction vis-à-vis de leurs conditions de travail en 2023, en note moyenne sur 10

	Vos perspectives de carrière (avancement, promotion, rémunération) vous paraissent-elles satisfaisantes?	Êtes-vous satisfait(e) de votre niveau de rémunération?	Dans quelle mesure le sentiment d'épuisement s'applique-t-il à votre expérience professionnelle actuelle?	Dans l'ensemble, êtes-vous satisfait(e) de l'équilibre entre votre vie professionnelle et votre vie personnelle?
Enseignants hors remplaçants	3,0	3,2	7,2	5,0
Enseignants remplaçants	2,6	3,1	7,2	4,9
Directeurs	3,4	3,5	7,2	4,9
Personnels du premier degré	3,0	3,2	7,2	5,0
Enseignants hors remplaçants	2,8	3,3	6,7	5,4
Enseignants remplaçants	2,7	3,3	6,6	5,5
Personnels de direction	3,9	4,0	7,1	4,2
Personnels administratifs	3,4	3,7	5,9	5,8
Conseillers principaux d'éducation	3,5	3,6	6,4	6,1
Personnels du second degré	2,9	3,3	6,6	5,4
Accompagnants d'élèves en situation de handicap	2,2	2,1	5,5	7,9
Assistants sociaux	3,1	4,0	6,3	6,2
Médecins	3,0	4,0	5,6	6,5
Infirmiers	2,9	3,4	5,8	6,6
Psychologues	2,8	3,6	6,5	5,9
Personnels médico-sociaux	2,8	3,5	6,3	6,0
Ensemble	2,8	3,2	6,7	5,6

► Champ : France, personnels de l'éducation nationale exerçant en école ou établissement scolaire.

RERS 2024, DEPP

3 Les domaines d'amélioration prioritaires pour l'exercice du métier cités par les personnels en 2023, en %

	Le pouvoir d'achat	La charge de travail	L'aménagement de fin de carrière	Les perspectives de carrière	La formation professionnelle continue
Personnels du premier degré	57	55	36	21	21
Personnels du second degré	60	44	35	27	15
Accompagnants d'élèves en situation de handicap	63	10	14	46	35
Personnels médico-sociaux	47	58	23	24	38
Ensemble	59	44	33	27	20

► Champ : France, personnels de l'éducation nationale exerçant en école ou établissement scolaire.

RERS 2024, DEPP

Lecture : 59% des personnels déclarent que le pouvoir d'achat fait partie des trois domaines prioritaires à améliorer pour l'exercice du métier parmi une liste de treize domaines proposés.

En 2022-2023, 91 800 enseignants sont en fonction dans les établissements publics d'enseignement supérieur en France, principalement en universités, instituts nationaux polytechniques et universités de technologie (92%) (2).

Ils se répartissent en trois grandes catégories : 55 100 enseignants-chercheurs (EC) titulaires – et stagiaires – (soit 60%) constitués des maîtres de conférences (MCF) et des professeurs des universités (PR), 12 700 enseignants du second degré affectés dans l'enseignement supérieur (14%), et 24 000 enseignants contractuels (26%), dont la moitié est constituée de doctorants contractuels effectuant un service d'enseignement et d'attachés temporaires d'enseignement et de recherche.

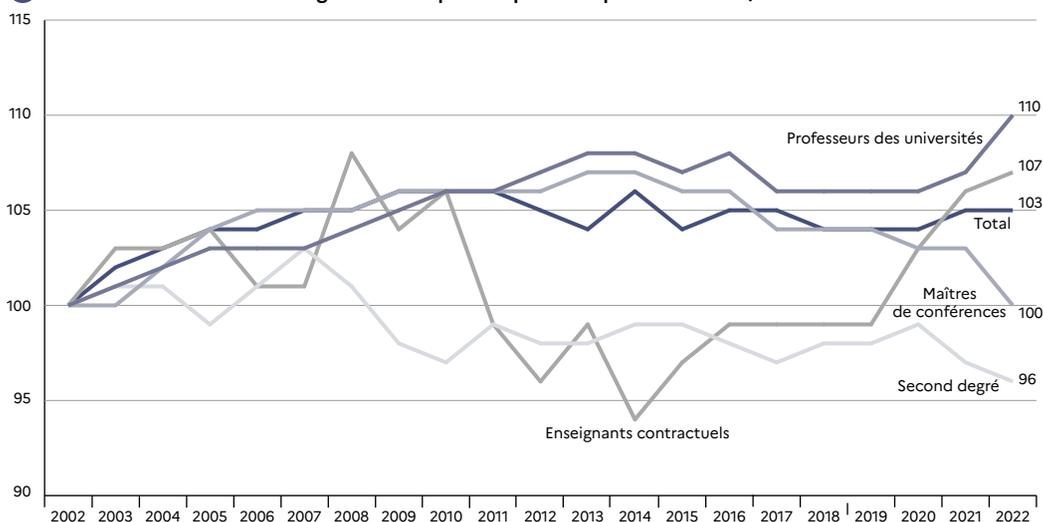
L'effectif total des enseignants du supérieur a augmenté de 3% au cours des vingt dernières années, passant de 88 800 à 91 800. Les taux de croissance les plus élevés

ont, pour cette période, concerné les effectifs des professeurs des universités (+10%), puis les enseignants contractuels (+7%) (1).

Les effectifs des enseignants en sciences sont les plus importants (37%), suivis par ceux des lettres (30%), ceux de droit et ceux de santé (14% chacun).

En lettres, les EC représentent 53% de l'effectif, les enseignants du second degré sont davantage représentés (25%) ainsi que les contractuels (22%). En sciences, les EC constituent 71% du personnel, alors que les enseignants du second degré et les contractuels ne représentent respectivement que 12% et 17%. Dans les disciplines de santé, la part des PR est plus importante que celle des MCF (38% contre 22%), alors que les PR sont proportionnellement moins nombreux, toutes disciplines confondues (23% contre 37%).

1 Évolution des effectifs enseignants du supérieur public depuis 2002-2003, base 100 en 2002-2003



► Champ : France + COM + Nouvelle-Calédonie.

RERS 2024, DEPP, DGRH

Précisions

La discipline – La discipline est issue des rattachements aux sections du Conseil national des universités (CNU). La discipline « droit » regroupe les sciences juridiques, politique, économiques et de gestion ; la discipline « lettres », les lettres et les sciences humaines ; la discipline « sciences », les sciences et techniques ; la discipline « santé » regroupe

médecine, pharmacie, odontologie et autres sections de santé. La discipline est inconnue pour un certain nombre de contractuels et pour quelques enseignants du second degré.

ATER et doctorants contractuels (enseignants contractuels), personnels enseignants des corps spécifiques, personnels enseignants de type « second degré », personnels enseignants du supérieur – Voir « Glossaire ».

Source

DGRH-MENJ-MESR, RHSUPINFO au 31 décembre 2022 (année 2022-2023) et enquête sur la situation des enseignants contractuels 2022-2023.

2 Répartition des enseignants du supérieur public en activité par discipline, fonction et type d'établissement en 2022-2023

Disciplines et fonctions		Universités, instituts nationaux polytechniques et universités de technologie	Écoles d'ingénieurs (1)	Autres établissements (2)	Total
Droit	Professeurs titulaires (et stagiaires)	2 439	16	122	2 577
	Maîtres de conférences titulaires (et stagiaires) (3)	4 958	29	187	5 174
	Enseignants du second degré	1 702	27	26	1 755
	Doctorants contractuels avec mission d'enseignement et ATER	1 698		147	1 845
	Enseignants associés	660	15	79	754
	Autres enseignants contractuels (5)	887	19		906
	Total	12 344	106	561	13 011
Lettres	Professeurs titulaires (et stagiaires)	4 196	16	194	4 406
	Maîtres de conférences titulaires (et stagiaires) (3)	9 681	41	338	10 060
	Enseignants du second degré	6 488	215	168	6 871
	Doctorants contractuels avec mission d'enseignement et ATER	2 713	6	211	2 930
	Enseignants associés	617	18	38	673
	Autres enseignants contractuels (5)	2 365	94	68	2 527
	Total	26 060	390	1 017	27 467
Sciences	Professeurs titulaires (et stagiaires)	7 414	809	170	8 393
	Maîtres de conférences titulaires (et stagiaires) (3)	14 157	1 327	276	15 760
	Enseignants du second degré	3 594	320	77	3 991
	Doctorants contractuels avec mission d'enseignement et ATER	4 293	331	193	4 817
	Enseignants associés	307	21	31	359
	Autres enseignants contractuels (5)	589	126	1	716
	Total	30 354	2 934	748	34 036
Santé	Professeurs titulaires (et stagiaires)	4 866			4 866
	Maîtres de conférences titulaires (et stagiaires) (3)	2 842		2	2 844
	Doctorants contractuels avec mission d'enseignement et ATER	164			164
	Enseignants associés	536		1	537
	Chefs de clinique, AHU, PHU (4)	4 345			4 345
	Autres enseignants contractuels (5)	78			78
	Total	12 831		3	12 834
Corps spécifiques	Professeurs titulaires (et stagiaires)	83	1	490	574
	Maîtres de conférences titulaires (et stagiaires) (3)	123		353	476
	Total	206	1	843	1 050
Non renseignée	Enseignants du second degré	48	14	67	129
	Doctorants contractuels avec mission d'enseignement et ATER	1 432	79	155	1 666
	Enseignants associés	358	11	15	384
	Autres enseignants contractuels (5)	904	181	183	1 268
	Total	2 742	285	420	3 447
Total	Professeurs titulaires (et stagiaires)	18 998	842	976	20 816
	Maîtres de conférences titulaires (et stagiaires) (3)	31 761	1 397	1 156	34 314
	Enseignants du second degré	11 832	576	338	12 746
	Doctorants contractuels avec mission d'enseignement et ATER	10 300	416	706	11 422
	Enseignants associés	2 478	65	164	2 707
	Chefs de clinique, AHU, PHU (4)	4 345			4 345
	Autres enseignants contractuels (5)	4 823	420	252	5 495
Total	84 537	3 716	3 592	91 845	

► Champ : France + COM + Nouvelle-Calédonie.

1. ENI, INSA, Écoles centrales, ENS Chimie, etc.
2. ENS, IEP, grands établissements, écoles françaises à l'étranger, etc.
3. Les assistants de l'enseignement supérieur, corps en voie d'extinction, sont inclus.
4. AHU : assistants hospitalo-universitaires, PHU : praticiens hospitalo-universitaires (enseignants contractuels).
5. Lecteurs et maîtres de langues, professeurs contractuels sur emplois vacants du second degré, contractuels LRU.

RERS 2024, DEPP, DGRH

En 2022, l'enseignement supérieur public compte 90 000 personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé (BIATSS), dont 59 700 titulaires et 30 300 contractuels sur missions permanentes (1). La part des contractuels sur missions permanentes atteint 33,7% de l'effectif total.

Les filières professionnelles les plus représentées sont la filière des ingénieurs et techniciens de recherche et de formation (ITRF), qui regroupe 80,2% de l'ensemble des personnels BIATSS, et la filière administrative, qui en regroupe 13,3%. Les effectifs des filières des bibliothèques (BIB) et sociale et de santé (SS) constituent respectivement 5,3% et 1,1% des personnels non enseignants. Parmi les personnels contractuels sur missions permanentes, la filière ITRF représente 92,4% des effectifs.

La part des personnels exerçant des fonctions de catégorie C est plus élevée dans la filière administrative

(47,7%). À l'inverse, la part des personnels exerçant des fonctions de catégorie A est plus importante parmi les ITRF (42,7%). La catégorie C est surreprésentée parmi les titulaires (37,0%) alors que la majorité des contractuels sur missions permanentes est rattachée à la catégorie A (52,5%).

Le personnel BIATSS, titulaire et contractuel, est principalement féminin (63,6%), mais il existe une grande disparité entre les filières. Les femmes sont les plus nombreuses dans les filières sociale et de santé (89,1%) et administrative (81,7%), tandis que la filière ITRF est nettement moins féminisée (59,8%). La filière des bibliothèques occupe une position intermédiaire avec un taux de 69,6%. La part des femmes est supérieure de 2,2 points parmi les agents contractuels (65,1%) par rapport aux agents titulaires (62,9%). C'est particulièrement vrai dans la filière ITRF : les agentes contractuelles y représentent 63,9% des effectifs, contre 57,3% parmi les titulaires.

Précisions

Concernant les BIATSS titulaires, les données présentées sont extraites des annuaires de gestion Agora (au 1^{er} novembre 2022), Poppée-Bib et Poppée-ITRF (au 1^{er} février 2023). Le personnel titulaire recensé est le personnel en activité en 2022 dans les établissements bénéficiant des responsabilités et compétences élargies (RCE) et ceux non RCE, qui est rémunéré sur les programmes budgétaires « Formations supérieures et recherche universitaire » (P150) et « Vie étudiante » (P231).

Concernant les BIATSS contractuels, les données présentées sont issues de l'enquête de la DGRH sur les contractuels

BIATSS en fonction en 2022 dans les établissements d'enseignement supérieur, RCE et non RCE (EANT 2023). Seuls ont été comptabilisés les contractuels BIATSS de droit public sur missions permanentes. N'ont pas été comptabilisés les contractuels sur missions temporaires, les vacataires, les contractuels étudiants et les apprentis. N'ont pas non plus été comptabilisés les contractuels exerçant leurs fonctions au sein du réseau des œuvres universitaires et scolaires. Les effectifs présentés sont les personnes physiques rémunérées sous plafond État ou sur ressources propres au cours de l'année 2022, quelle que soit la durée de leur contrat.

Source

DGRH, Annuaires (Agora, Poppée-BIB pour les personnels des bibliothèques et Poppée-ITRF pour les personnels ITRF des établissements RCE et non RCE), enquête sur les contractuels BIATSS (EANT), Direction de l'encadrement - Bureau des études de la gestion prévisionnelle des effectifs et des compétences et de la formation - Bases de gestion des emplois fonctionnels et administrateurs de l'État.

1 Personnels non enseignants rémunérés sur les programmes budgétaires « Formations supérieures et recherche universitaire » (P 150) et « Vie étudiante » (P 231) en 2022

Filière	Catégorie statutaire	Corps	Effectifs			Part des femmes (en %)		
			Titulaires	Contractuels sur missions permanentes (1)	Ensemble	Titulaires	Contractuels sur missions permanentes (1)	Ensemble
Administrative, dont encadrement (ADM)	A	Administrateurs (ADMENESR) et administrateurs de l'État	235		235	59,1		59,1
		Autres corps d'encadrement supérieur (2)	290		290	39,7		39,7
		Attachés d'administration de l'État	1 882	374	2 256	67,0	68,7	67,2
		Total catégorie A	2 407	374	2 781	62,9	68,7	63,7
	B	Secrétaires administratifs	3 119	374	3 493	85,6	88,2	85,9
C	Adjoints administratifs	5 112	614	5 726	88,1	86,0	87,9	
Total ADM			10 638	1 362	12 000	81,7	81,9	81,7
Bibliothèques (BIB)	A	Conservateurs généraux des bibliothèques	107	1	108	62,6	100,0	63,0
		Conservateurs des bibliothèques	684	26	710	68,0	65,4	67,9
		Bibliothécaires	518	52	570	74,9	69,2	74,4
		Total catégorie A	1 309	79	1 388	70,3	68,4	70,2
	B	Bibliothécaires assistants spécialisés	1 483	100	1 583	77,3	75,0	77,1
C	Magasiniers	1 585	229	1 814	62,3	63,8	62,5	
Total BIB			4 377	408	4 785	69,8	67,4	69,6
Ingénieurs et techniciens de recherche et de formation (ITRF)	A	Ingénieurs de recherche	2 627	2 887	5 514	39,6	46,1	43,0
		Ingénieurs d'études	9 161	8 703	17 864	53,1	60,2	56,6
		Assistants ingénieurs	4 096	3 345	7 441	53,2	67,2	59,5
		Total catégorie A	15 884	14 935	30 819	50,9	59,1	54,9
	B	Techniciens de recherche et de formation (3)	12 896	5 854	18 750	59,8	69,9	62,9
C	Adjoints techniques de recherche et de formation (3)	15 404	7 235	22 639	61,7	69,1	64,1	
Total ITRF			44 184	28 024	72 208	57,3	63,9	59,8
Sociale et de santé (SS)	A	Médecins de l'éducation nationale et médecins de prévention		370	370	0,0	77,6	77,6
		Infirmiers	220	116	336	96,4	93,1	95,2
		Conseillers techniques de service social des administrations de l'État	44	10	54	97,7	90,0	96,3
		Assistants de service social des administrations de l'État	230	40	270	96,5	90,0	95,6
	Total catégorie A	494	536	1 030	96,6	82,1	89,0	
B	Infirmiers (catégorie B)	5		5	100,0		100,0	
Total SS			499	536	1 035	96,6	82,1	89,1
Ensemble			59 698	30 330	90 028	62,9	65,1	63,6

► Champ : France.

RERS 2024, DEPP, DGRH

1. Seuls ont été comptabilisés dans ce tableau les agents contractuels BIATSS de droit public sur missions permanentes (relevant des dispositions des articles 4, 6, 6 bis, 22 bis et 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État, des articles L. 123-5, L. 711-1 et L. 954-3 1° du Code de l'éducation, du décret n° 95-979 du 25 août 1995 relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la FP et du décret n° 2002-1347 du 7 novembre 2002 portant dispositions générales applicables aux agents non titulaires recrutés dans les SAIC). N'ont pas été comptabilisés les agents contractuels sur missions temporaires, les agents vacataires, les contractuels étudiants et les apprentis. N'ont pas non plus été comptabilisés les agents contractuels exerçant leurs fonctions au sein du réseau des œuvres universitaires et scolaires. Les effectifs présentés sont les personnes physiques rémunérées sous plafond État ou sur ressources propres au cours de l'année 2022 quelle que soit la durée de leur contrat.

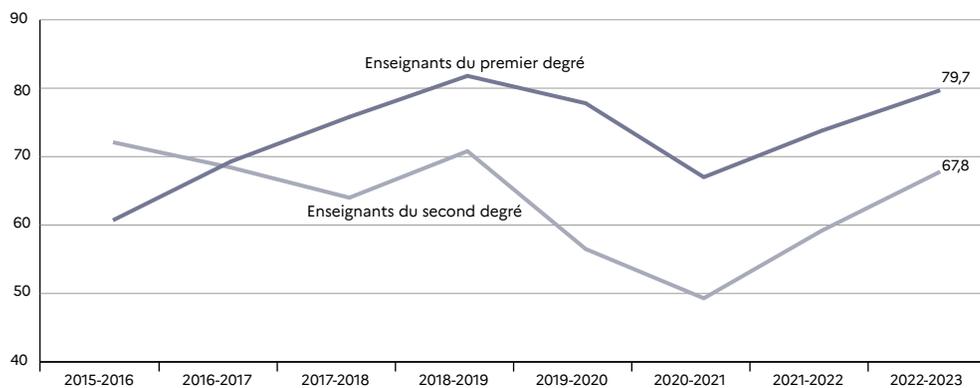
2. Secrétaires généraux des établissements d'enseignement supérieur, agents comptables et directeurs généraux du Crous.

3. Les techniciens et les agents techniques de la filière ouvrière sont assimilés respectivement aux corps des techniciens et adjoints techniques de recherche et de formation de la filière ITRF.

Dans le secteur public, le taux d'accès à la formation continue des enseignants du premier degré a augmenté régulièrement de la rentrée 2015 à celle de 2018, passant de 60,7% à 81,8% en quatre ans (1). Il a diminué ensuite, jusqu'à 67,0%, durant les deux années de crise sanitaire qui ont eu des conséquences sur les activités de formation jusqu'en 2020-2021. Depuis, ce taux remonte fortement pour atteindre 79,7% cette année. Concernant les enseignants du second degré, il est plus élevé lors des années de réforme, respectivement 72,1% en 2015-2016 avec la réforme des collèges et 70,8% en 2018-2019 avec celle des lycées. Comme pour le premier degré, ce taux a baissé durant les années de crise sanitaire (49,3%), puis a connu une forte croissance pour atteindre 67,8% la dernière année.

En 2022-2023, 297 400 enseignants du premier degré et 299 800 enseignants du second degré se sont inscrits à au moins un module de formation. Respectivement, 260 200 et 262 500 d'entre eux se sont présentés à un module de formation (2). Dans le premier degré, les enseignants qui sont aussi directeurs d'école sont les plus formés (92,5%). Dans le second degré, c'est le cas pour les enseignants documentalistes avec 87,6% de formés. Par ailleurs, 17 600 directeurs d'école ou d'établissement du second degré et 16 500 **personnels de l'éducation** ont accédé à un module de formation. Enfin, 68,5% des enseignants dans le domaine des services ont été présents à une formation contre 70,4% des enseignants dans le domaine de la production et 67,2% des enseignants des disciplines générales (3).

1 Évolution du taux d'accès en formation, en %



► Champ : France, ensemble des personnels, titulaires ou non titulaires, en activité et rémunérés au 30 novembre de l'année scolaire considérée, en mission d'enseignement dans le premier et le second degré public.

RERS 2024, DEPP

Précisions

La **formation continue des personnels** peut être abordée sous l'angle de la personne, qu'elle soit inscrite (ayant « fait acte » de candidature à un module), retenue (sa candidature a été retenue par l'administration) ou présente (elle a assisté à au moins une heure de formation sur le module).

Les **données de la formation continue** sont mises en regard des personnels de l'éducation nationale (cf. fiche 9.01). On en déduit le taux d'inscription (rapport entre le nombre de personnes inscrites et l'effectif de la population étudiée) et le taux d'accès (rapport entre le nombre de personnes présentes et l'effectif de la population étudiée).

Personnels de l'éducation – Voir « Glossaire » à « Missions des personnels ».

Regroupement des disciplines – Voir rubrique « Précisions » de la fiche 9.10.

Pour en savoir plus

- DEPP, 2024, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2023-2024*. À paraître.

Source

DEPP, exploitation données GAIA, année scolaire 2022-2023 et panel des agents issus de BSA, novembre 2022.

2 La formation continue en 2022-2023, selon les missions

	Personnes inscrites à au moins un module de formation		Personnes présentes à au moins un module de formation	
	Effectifs	Taux d'inscription (%)	Effectifs	Taux d'accès (%)
Enseignement du premier degré	297 422	91,1	260 207	79,7
Enseignement en classe préélémentaire	71 458	91,6	61 323	78,6
Enseignement en classe élémentaire	147 960	92,1	128 867	80,2
Enseignement et direction d'école simultanés	37 211	98,0	35 134	92,5
Remplacement	25 507	83,1	21 518	70,1
Enseignement répondant à des besoins spécifiques	15 286	80,3	13 365	70,2
Enseignement du second degré	299 832	77,5	262 508	67,8
Enseignement sur classes attitrées	272 425	77,4	238 575	67,8
Agrégés et chaires supérieures	35 866	69,3	30 530	59,0
Certifiés et PEPS	170 804	78,0	149 974	68,5
Professeurs de lycée professionnel	40 427	81,0	35 843	71,9
Enseignants non titulaires	20 219	81,9	17 725	71,8
Autres titulaires	5 109	80,0	4 503	70,5
Remplacement	15 200	70,8	12 775	59,5
Documentation	8 437	95,0	7 775	87,6
Enseignement répondant à des besoins spécifiques	3 770	76,6	3 383	68,8
Personnels ayant des missions de direction ou d'éducation				
Direction d'école sans enseignement et direction d'établissement du second degré	19 934	96,4	17 561	85,0
Éducation	18 947	85,1	16 501	74,1

► Champ : France, ensemble des personnes, titulaires ou non titulaires, en activité et rémunérées au 30 novembre 2022, dans le premier et le second degré public.

RERS 2024, DEPP

3 Les enseignants du second degré en formation continue en 2022-2023, selon le groupe de discipline

	Personnes inscrites à au moins un module de formation		Personnes présentes à au moins un module de formation	
	Effectifs	Taux d'inscription (%)	Effectifs	Taux d'accès (%)
Disciplines générales	209 351	76,9	183 061	67,2
Philosophie	2 774	67,6	2 224	54,2
Lettres	43 320	78,8	37 497	68,2
dont : lettres modernes	27 062	78,1	23 245	67,0
lettres classiques	5 255	78,5	4 541	67,8
Langues	41 026	73,7	35 919	64,6
dont : allemand	4 363	79,1	3 897	70,7
anglais	22 712	71,9	19 870	62,9
espagnol	11 092	73,4	9 648	63,8
Histoire-Géographie	21 616	74,5	18 795	64,8
Sciences économiques et sociales	3 248	76,9	2 631	62,3
Mathématiques	33 693	76,1	30 066	67,9
Physique-Chimie	14 599	68,9	12 839	60,6
Biologie-géologie	14 411	85,8	12 787	76,1
Éducation musicale	5 325	85,6	4 448	71,5
Arts plastiques	5 714	89,8	4 792	75,3
Éducation physique et sportive	23 625	80,1	21 063	71,4
Domaines de la production	34 958	79,5	30 931	70,4
Domaines des services	22 097	78,7	19 242	68,5

► Champ : France, ensemble des personnes, titulaires ou non titulaires, en activité et rémunérées au 30 novembre 2022, dans le second degré public.

RERS 2024, DEPP

Parmi les enseignants français du premier degré ayant répondu à l'enquête internationale Talis en 2018, neuf sur dix déclarent que le contenu et la pédagogie propres aux disciplines enseignées figuraient au programme de leur formation initiale (1). L'utilisation du numérique pour l'enseignement apparaît comme le domaine le moins abordé (53%), mais en Europe, seuls les enseignants anglais sont davantage formés aux TICE. Ce domaine, ainsi que la prise en compte de l'hétérogénéité des élèves et la gestion de la classe, sont ceux pour lesquels les enseignants français s'estiment les moins bien préparés : seul un sur quatre ayant abordé ces contenus s'estime « bien » ou « très bien » préparé (2).

Au cours des douze derniers mois, les activités de formation continue (formelle ou informelle) les plus fréquentes sont la participation à des conférences pédagogiques avec des professionnels et/ou des chercheurs ainsi que des cours ou séminaires en présentiel (3).

Pour huit enseignants français sur dix, ces activités portent sur les compétences pédagogiques dans les disciplines enseignées (4). La gestion de la classe et du comportement des élèves est le domaine le moins souvent abordé. Les besoins élevés de formation portent le plus fréquemment sur l'enseignement aux élèves à besoins éducatifs particuliers et l'acquisition de compétences TICE (respectivement 47% et 35%).

Précisions

Talis, l'enquête internationale sur l'enseignement et l'apprentissage de l'OCDE réalisée tous les cinq ans, documente les pratiques professionnelles et les conditions d'exercice du métier d'enseignant. La France a participé à cette enquête pour le niveau élémentaire pour la première fois en 2018. Talis permet des comparaisons des données françaises avec celles d'autres pays, dont cinq pays européens (Angleterre, Belgique (Flandre), Danemark, Espagne et Suède). En 2018, 200 écoles de l'enseignement élémentaire en France ont été sélectionnées afin de constituer un échantillon national représentatif. Leurs enseignants ainsi que le directeur ou la directrice d'école ont été sollicités pour répondre à l'enquête.

Pour en savoir plus

- Note d'Information : 19.22.
 - Bocognano L., Charpentier A. et Raffaëlli C. (2021), « Quelles spécificités pour le métier d'enseignant en milieu rural ? Les apports de l'enquête Talis 2018 », *Éducation & formations*, n°102.

1 Comparaison européenne sur la formation initiale des enseignants : domaines abordés, en %

Enseignants ayant abordé les domaines suivants en formation initiale	France	Angleterre	Belgique (Flandre)	Danemark	Espagne	Suède
Contenu propre aux disciplines enseignées	91	97	97	94	86	96
Pédagogie propre aux disciplines enseignées	90	95	98	95	85	93
Pédagogie générale	92	97	98	98	96	95
Pratiques employées en classe dans les disciplines enseignées	86	98	98	89	86	89
Enseignement à des élèves de niveaux différents	64	91	70	64	57	77
Enseignement de compétences transversales	63	80	71	69	59	72
Utilisation des TICE	53	79	49	41	49	40
Gestion de la classe et du comportement des élèves	58	93	77	58	58	73
Suivi de l'apprentissage et de la progression des élèves	58	89	45	67	72	79

► **Champ :** France hors Mayotte et La Réunion, secteurs public et privé (sous contrat), pays européens ayant participé à Talis 2018.

RERS 2024, DEPP

Lecture : 91% des enseignants français (contre 97% en Angleterre, par exemple) exerçant en élémentaire déclarent que leur formation initiale abordait le contenu propre aux disciplines qu'ils enseignent.

2 Comparaison européenne sur la formation initiale des enseignants : sentiment de préparation, en %

Enseignants ayant abordé les domaines suivants en formation initiale et rapportant avoir été « bien » ou « très bien » préparés	France	Angleterre	Belgique (Flandre)	Danemark	Espagne	Suède
Contenu propre aux disciplines enseignées	61	66	90	92	76	86
Pédagogie propre aux disciplines enseignées	49	68	89	87	69	76
Pédagogie générale	52	73	86	86	71	83
Pratiques employées en classe dans les disciplines enseignées	38	80	86	80	71	78
Enseignement à des élèves de niveaux différents	23	74	41	57	56	74
Enseignement de compétences transversales	34	61	55	69	63	64
Utilisation des TICE	25	51	43	59	51	48
Gestion de la classe et du comportement des élèves	23	69	53	66	58	65
Suivi de l'apprentissage et de la progression des élèves	37	62	47	72	64	67

► **Champ :** France hors Mayotte et La Réunion, secteurs public et privé (sous contrat), pays européens ayant participé à Talis 2018.

RERS 2024, DEPP

Lecture : en France, parmi les enseignants français exerçant en élémentaire qui déclarent que leur formation initiale abordait le contenu propre aux disciplines qu'ils enseignent, 61% estiment avoir été bien ou très bien préparés sur cet aspect de leur métier (contre 66% en Angleterre, par exemple).

3 Comparaison européenne sur la participation aux activités de formation continue, en %

Enseignants ayant participé aux activités de formation continue suivantes au cours des douze derniers mois précédant l'enquête	France	Angleterre	Belgique (Flandre)	Danemark	Espagne	Suède
Cours ou séminaires en présentiel	71	89	93	72	84	80
Cours ou séminaires en ligne	55	44	7	7	45	35
Conférences pédagogiques avec des professionnels et/ou des chercheurs	75	40	52	45	52	43
Programme de qualification	5	11	15	14	19	5
Visites d'observation dans d'autres écoles	8	48	23	6	19	16
Observation de collègues ou auto-observation avec accompagnement	16	67	36	39	23	50
Réseau d'enseignants axé sur la formation continue des enseignants	22	61	27	39	27	49
Lecture d'ouvrages spécialisés	58	70	79	64	42	81

► **Champ :** France hors Mayotte et La Réunion, secteurs public et privé (sous contrat), pays européens ayant participé à Talis 2018.

RERS 2024, DEPP

Lecture : 71% des enseignants français exerçant en élémentaire déclarent avoir participé à un cours ou séminaire en présentiel au cours des douze derniers mois précédant l'enquête contre, par exemple, 89% pour la moyenne des enseignants anglais interrogés par Talis.

4 Contenus abordés lors des activités de formation continue et besoins élevés de formation, en %

	Enseignants français...	
	... ayant abordé les contenus suivants en formation continue (1)	... exprimant un besoin élevé de formation sur les contenus suivants
Compétences pédagogiques des disciplines enseignées	81	10
Connaissance et maîtrise des disciplines enseignées	70	4
Connaissance des programmes scolaires	62	3
Pratiques d'évaluation des élèves	52	15
Compétences TICE	34	35
Enseignement aux élèves ayant des besoins éducatifs particuliers	32	47
Approches pédagogiques individualisées	31	28
Enseignement de compétences transversales	30	17
Gestion de la classe et du comportement des élèves	27	20

► **Champ :** France hors Mayotte et La Réunion, secteurs public et privé (sous contrat).

RERS 2024, DEPP

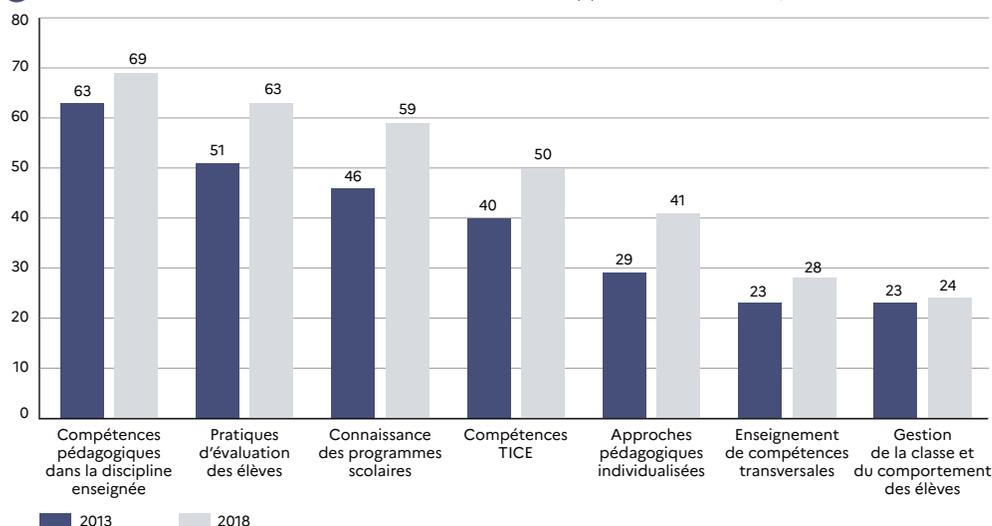
1. Parmi les enseignants ayant déclaré avoir suivi au moins une activité de formation continue au cours des douze derniers mois précédant l'enquête.

Lecture : parmi les enseignants français exerçant en élémentaire qui déclarent avoir suivi une activité de formation continue au cours des douze derniers mois précédant l'enquête Talis, 81% ont abordé les compétences pédagogiques des disciplines enseignées dans le cadre de cette activité. Seuls 10% des enseignants français exerçant en élémentaire expriment un besoin élevé de formation dans ce domaine.

Les enseignants français de collège ayant répondu à l'enquête internationale Talis en 2018 sont respectivement 94% et 77% à déclarer que le contenu et la pédagogie propres à la discipline enseignée figuraient au programme de leur formation initiale (2). L'enseignement de compétences transversales apparaît comme le domaine le moins abordé (39%) et c'est sur ce point que l'écart avec la moyenne de l'Union européenne (UE) est le plus important (23 points de pourcentage). L'aspect sur lequel les enseignants s'estiment les moins bien préparés est la gestion de la classe et du comportement des élèves : seul un sur trois ayant abordé ce contenu s'estime « bien » ou « très bien » préparé.

Les activités de formation continue (formelle ou informelle) les plus fréquentes consistent en des cours et séminaires en présentiel (3). Pour sept enseignants sur dix, elles portent sur les compétences pédagogiques dans la discipline enseignée. Depuis 2013, les hausses de participation les plus fortes ont concerné la connaissance des programmes scolaires (+13 points de pourcentage), les pratiques d'évaluation des élèves et la mise en œuvre d'approches pédagogiques individualisées (+12 points) (1). Toutefois, les besoins de formation exprimés par les enseignants se sont également renforcés sur ce dernier aspect, ainsi que sur l'enseignement aux élèves ayant des besoins éducatifs particuliers, et demeurent les plus importants avec ceux ayant trait aux TICE (4).

1 Évolution des contenus abordés en formation continue (1) entre 2013 et 2018, en %



► Champ : France hors Mayotte et La Réunion, secteurs public et privé (sous contrat).

RERS 2024, DEPP

1. Parmi les enseignants ayant déclaré avoir suivi au moins une activité de formation continue au cours des douze derniers mois précédant l'enquête.

Lecture : parmi les enseignants de collège français déclarant avoir suivi une activité de formation continue au cours des douze derniers mois précédant l'enquête Talis, 69% ont abordé les compétences pédagogiques dans la discipline enseignée dans le cadre de cette activité en 2018 contre 63% en 2013.

Précisions

Talis, l'enquête internationale sur l'enseignement et l'apprentissage de l'OCDE réalisée tous les cinq ans, documente les pratiques professionnelles et les conditions d'exercice des enseignants et permet des comparaisons inédites dans le temps et dans l'espace. Pour le niveau collège, la France participe à cette enquête depuis 2013. 48 pays dont 23 membres de l'UE ont participé à l'édition 2018.

En 2018, 200 collèges français ont été sélectionnés afin de constituer un échantillon national représentatif. Leur principal ainsi qu'une vingtaine d'enseignants sélectionnés aléatoirement dans chaque collège ont été sollicités.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 20.11 ; 19.23.
- Charpentier A., Longhi L., Raffaëlli C. et Solnon A. (2020), « Le métier d'enseignant : pratiques, conditions d'exercice et aspirations. Les apports de l'enquête Talis 2018 », *Éducation & formations*, n°101.

2 Comparaison européenne sur la formation initiale des enseignants : domaines abordés et sentiment de préparation, en %

	Enseignants ...			
	...ayant abordé les domaines suivants en formation initiale		...et rapportant avoir été « bien » ou « très bien » préparés	
	France	UE	France	UE
Contenu propre à la discipline enseignée	94	92	87	85
Pédagogie propre à la discipline enseignée	77	83	63	74
Pédagogie générale	67	86	49	69
Pratiques employées en classe dans la discipline enseignée	73	86	55	77
Enseignement à des élèves de niveaux différents	49	59	44	63
Enseignement de compétences transversales	39	62	49	64
Utilisation des TICE	51	53	47	61
Gestion de la classe et du comportement des élèves	55	67	33	65
Suivi de l'apprentissage et de la progression des élèves	45	66	46	65

► **Champ** : France hors Mayotte et La Réunion, secteurs public et privé (sous contrat), pays membres de l'UE ayant participé à Talis 2018.

RERS 2024, DEPP

Lecture : 94% des enseignants de collège français déclarent que leur formation initiale abordait le contenu propre à la discipline qu'ils enseignent.

Parmi eux, 87% estiment avoir été « bien » ou « très bien » préparés sur cet aspect de leur métier.

Note : la moyenne UE est calculée à partir des données des 22 pays membres de l'UE (hors France) ayant participé à l'enquête Talis 2018.

3 Comparaison européenne sur la participation aux activités de formation continue, en %

Enseignants ayant participé aux activités de formation continue suivantes au cours des douze derniers mois précédant l'enquête	France	UE
Cours ou séminaires en présentiel	50	75
Cours ou séminaires en ligne	17	37
Conférences pédagogiques avec des professionnels et/ou des chercheurs	37	44
Programme de qualification	8	15
Visites d'études dans d'autres établissements	11	21
Observation de collègues ou auto-observation avec accompagnement	20	41
Réseau d'enseignants axé sur la formation continue des enseignants	27	34
Lecture d'ouvrages spécialisés	48	60

► **Champ** : France hors Mayotte et La Réunion, secteurs public et privé (sous contrat), pays membres de l'UE ayant participé à Talis 2018.

RERS 2024, DEPP

Lecture : 50% des enseignants de collège français déclarent avoir participé à un cours ou séminaire en présentiel au cours des douze derniers mois précédant l'enquête contre 75% pour la moyenne des enseignants de l'UE interrogés par Talis.

Note : la moyenne UE est calculée à partir des données des 22 pays membres de l'UE (hors France) ayant participé à l'enquête Talis 2018.

4 Évolution des besoins élevés de formation exprimés par les enseignants entre 2013 et 2018, en %

	Enseignants français exprimant un besoin élevé de formation sur les contenus suivants	
	2013	2018
Compétences pédagogiques dans la discipline enseignée	9	9
Pratiques d'évaluation des élèves	14	15
Connaissance des programmes scolaires	3	4
Connaissance et maîtrise de la discipline enseignée	5	5
Compétences TICE	25	23
Approches pédagogiques individualisées	19	24
Enseignement aux élèves ayant des besoins éducatifs particuliers	27	34
Enseignement de compétences transversales	11	14
Gestion de la classe et du comportement des élèves	9	13

► **Champ** : France hors Mayotte et La Réunion, secteurs public et privé (sous contrat).

RERS 2024, DEPP

Lecture : en 2018, 34% des enseignants de collège français expriment un besoin élevé de formation pour l'enseignement aux élèves ayant des besoins éducatifs particuliers, contre 27% en 2013.

Comparativement à leurs collègues d'autres pays européens, les enseignants français sont peu nombreux à laisser fréquemment les élèves utiliser les TIC en classe (14%) (1). La France est le pays dans lequel, en début de cours, les enseignants présentent le plus souvent un résumé de ce qui a été appris récemment (83%). C'est une de leurs pratiques les plus courantes avec le fait d'expliquer les attendus en termes d'apprentissage.

Les femmes sont moins nombreuses à demander fréquemment aux élèves de décider seuls des procédures à utiliser pour résoudre des exercices difficiles ou à les laisser utiliser le numérique en classe (écarts de 19 et 16 points de pourcentage, respectivement) (2). Les enseignants ayant plus d'ancienneté sont plus

nombreux à expliquer fréquemment la façon dont sont reliés les nouveaux thèmes aux thèmes précédents ou les attendus en termes d'apprentissage (écarts de 16 et 15 points, respectivement).

Les pratiques de gestion de classe sont assez similaires entre pays. Par exemple, dire aux élèves d'écouter l'enseignant est une pratique fréquemment mise en œuvre partout (82% en France, contre 74% au Danemark et 85% en Espagne) (3). En France, dire aux élèves de respecter les règles de la classe est plus courant que de leur demander de se calmer rapidement en début de cours (83% contre 63%). Les femmes ont plus fréquemment recours que les hommes aux pratiques de gestion de classe, comme les enseignants ayant moins d'ancienneté (4).

Précisions

Talis, l'enquête internationale sur l'enseignement et l'apprentissage de l'OCDE réalisée tous les cinq ans, documente les pratiques professionnelles et les conditions d'exercice du métier d'enseignant. La France a participé à cette enquête pour le niveau élémentaire pour la première fois en 2018. Talis permet des comparaisons des données françaises avec celles d'autres pays, dont cinq pays européens (Angleterre, Belgique (Flandre), Danemark, Espagne et Suède). En 2018, 200 écoles de l'enseignement élémentaire en France ont été sélectionnées afin de constituer un échantillon national représentatif. Leurs enseignants ainsi que le directeur ou la directrice d'école ont été sollicités pour répondre à l'enquête.

Pour en savoir plus

- Note d'Information : 19.22.
- Bocognano L., Charpentier A. et Raffaëlli C. (2021), « Quelles spécificités pour le métier d'enseignant en milieu rural ? Les apports de l'enquête Talis 2018 », *Éducation & formations*, n°102.

1 Comparaison européenne des pratiques pédagogiques fréquemment mises en œuvre, en %

Pourcentage d'enseignants rapportant recourir « souvent » ou « toujours » aux pratiques suivantes	France	Angleterre	Belgique (Flandre)	Danemark	Espagne	Suède
Expliquer les attendus en termes d'apprentissage	84	98	89	83	90	86
Présenter un résumé de ce qui a été appris récemment	83	76	71	74	73	78
Exposer les objectifs en début de cours	73	92	59	61	78	73
Expliquer la façon dont sont reliés les nouveaux thèmes aux thèmes précédents	65	86	78	70	87	65
Faire référence à un problème de la vie courante pour montrer l'utilité des nouveaux acquis	58	77	79	59	86	55
Donner des exercices similaires jusqu'à ce que tous les élèves aient compris	58	71	81	63	84	72
Faire travailler les élèves en petits groupes pour qu'ils trouvent ensemble une solution à un problème ou à un exercice	50	68	65	57	63	51
Demander aux élèves de décider seuls des procédures à utiliser pour résoudre des exercices difficiles	44	58	48	35	55	41
Donner des exercices obligeant les élèves à développer leur esprit critique	29	68	43	37	65	36
Proposer des exercices pour lesquels il n'existe pas de solution évidente	20	42	25	39	45	21
Donner des projets nécessitant au moins une semaine de travail	18	23	23	20	32	25
Laisser les élèves utiliser les TIC pour des projets ou des travaux en classe	14	42	39	58	42	51

► **Champ :** France hors Mayotte et La Réunion, secteurs public et privé (sous contrat), pays européens ayant participé à Talis 2018.

RERS 2024, DEPP

Lecture : en France, 84% des professeurs des écoles déclarent « souvent » ou « toujours » expliquer les attendus en termes d'apprentissage, contre 98% en Angleterre et 89% en Flandre.

2 Comparaison des pratiques pédagogiques fréquemment mises en œuvre selon le sexe et l'ancienneté des enseignants, en %

Pourcentage d'enseignants rapportant recourir « souvent » ou « toujours » aux pratiques suivantes	Hommes	Femmes	Moins de 5 années d'ancienneté	5 années ou plus d'ancienneté
Expliquer les attendus en termes d'apprentissage	81	85	71	86
Présenter un résumé de ce qui a été appris récemment	78	84	78	84
Exposer les objectifs en début de cours	72	73	69	73
Expliquer la façon dont sont reliés les nouveaux thèmes aux thèmes précédents	67	65	51	67
Faire référence à un problème de la vie courante pour montrer l'utilité des nouveaux acquis	60	58	52	59
Donner des exercices similaires jusqu'à ce que tous les élèves aient compris	50	60	58	58
Faire travailler les élèves en petits groupes pour qu'ils trouvent ensemble une solution à un problème ou à un exercice	62	48	55	49
Demander aux élèves de décider seuls des procédures à utiliser pour résoudre des exercices difficiles	60	41	50	43
Donner des exercices obligeant les élèves à développer leur esprit critique	39	27	29	29
Proposer des exercices pour lesquels il n'existe pas de solution évidente	29	18	14	21
Donner des projets nécessitant au moins une semaine de travail	24	17	22	17
Laisser les élèves utiliser les TIC pour des projets ou des travaux en classe	28	12	11	15

RERS 2024, DEPP

► **Champ :** France hors Mayotte et La Réunion, secteur public et privé (sous contrat).

Lecture : en France, 84% des enseignantes du premier degré déclarent « souvent » ou « toujours » présenter un résumé de ce qui a été appris récemment, contre 78% des enseignants.

3 Comparaison européenne des pratiques de gestion de classe fréquemment mobilisées, en %

Pourcentage d'enseignants rapportant recourir « souvent » ou « toujours » aux pratiques suivantes	France	Angleterre	Belgique (Flandre)	Danemark	Espagne	Suède
Dire aux élèves de respecter les règles de la classe	83	73	84	73	85	61
Dire aux élèves de les écouter	82	71	83	74	85	66
Calmer les élèves perturbateurs	75	62	83	76	84	65
Demander aux élèves de se calmer rapidement en début de cours	63	72	84	79	68	60

RERS 2024, DEPP

► **Champ :** France hors Mayotte et La Réunion, secteur public et privé (sous contrat).

Lecture : en France, 83% des professeurs des écoles déclarent « souvent » ou « toujours » dire aux élèves de respecter les règles de la classe, contre 61% en Suède et 85% en Espagne.

4 Comparaison des pratiques de gestion de classe fréquemment mobilisées selon le sexe et l'ancienneté des enseignants, en %

Pourcentage d'enseignants rapportant recourir « souvent » ou « toujours » aux pratiques suivantes	Hommes	Femmes	Moins de 5 années d'ancienneté	5 années ou plus d'ancienneté
Dire aux élèves de respecter les règles de la classe	69	85	88	82
Dire aux élèves de les écouter	69	74	84	81
Calmer les élèves perturbateurs	67	76	77	75
Demander aux élèves de se calmer rapidement en début de cours	45	65	69	62

RERS 2024, DEPP

► **Champ :** France hors Mayotte et La Réunion, secteurs public et privé (sous contrat).

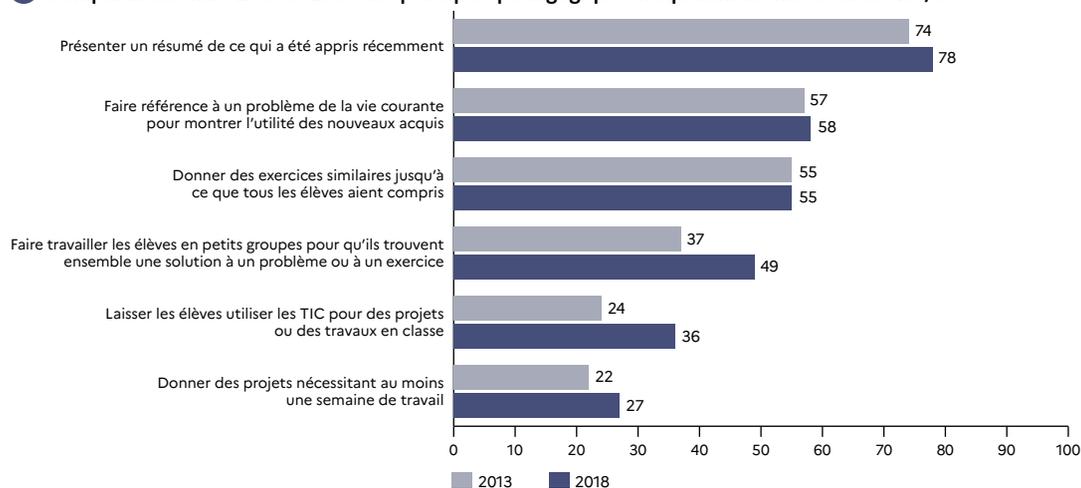
Lecture : en France, 85% des enseignantes du premier degré déclarent « souvent » ou « toujours » dire aux élèves de respecter les règles de la classe, contre 69% des enseignants.

La proportion d'enseignants français à laisser fréquemment les élèves utiliser les TIC en classe a progressé de 12 points de pourcentage entre 2013 et 2018, mais reste inférieure à la moyenne dans l'Union européenne (UE) (1). Les enseignants français et européens sont peu nombreux (26% et 36%) à proposer fréquemment aux élèves des exercices sans solution évidente, alors qu'ils sont très nombreux à présenter fréquemment les attendus en termes d'apprentissage (2). Faire le lien entre l'utilité de nouveaux acquis et la vie courante ou proposer des exercices similaires jusqu'à ce que tous les élèves aient compris sont les pratiques pour lesquelles l'écart entre les moyennes françaises et UE est le plus important (18 points).

Les exercices sans solution évidente sont plus souvent proposés par les hommes. Les enseignants ayant une plus grande ancienneté recourent plus fréquemment à certaines pratiques structurantes (présenter les objectifs du cours ou les attendus en termes d'apprentissage) (3).

Le recours aux pratiques de gestion de classe est relativement aussi fréquent en France qu'en moyenne dans l'UE (4). L'ancienneté est associée à un recours moins fréquent aux pratiques de gestion de classe. Les enseignants ayant le plus d'ancienneté sont moins fréquemment amenés à calmer les élèves perturbateurs (69% contre 81%) et demandent moins fréquemment aux élèves de se calmer rapidement en début de cours (68% contre 79%) (5).

1 Comparaison entre 2013 et 2018 des pratiques pédagogiques fréquemment mises en œuvre, en %



► Champ : France hors Mayotte et La Réunion, secteurs public et privé (sous contrat).

Lecture : en France en 2013, 74% des professeurs de collège déclarent souvent ou toujours présenter un résumé de ce qui a été appris récemment, contre 78% en 2018.

RERS 2024, DEPP

Précisions

Talis, l'enquête internationale sur l'enseignement et l'apprentissage de l'OCDE réalisée tous les cinq ans, documente les pratiques professionnelles et les conditions d'exercice du métier d'enseignant. Pour le niveau collège, la France participe à cette enquête depuis 2013. Talis permet des comparaisons inédites dans le temps et dans l'espace. 48 pays dont 23 membres de l'UE ont participé à l'édition 2018. En 2018, 200 collèges français ont été sélectionnés afin de constituer un échantillon national représentatif. Leur principal ainsi qu'une vingtaine d'enseignants sélectionnés aléatoirement dans chaque collège ont été sollicités.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 2011; 19.23.
- Charpentier A., Longhi L., Raffaëlli C. et Solnon A., 2020, « Le métier d'enseignant : pratiques, conditions d'exercice et aspirations. Les apports de l'enquête Talis 2018 », *Éducation & formations*, n°101.
- Bocognano L., Charpentier A. et Raffaëlli C. (2021), « Quelles spécificités pour le métier d'enseignant en milieu rural ? Les apports de l'enquête Talis 2018 », *Éducation & formations*, n°102.

2 Comparaison européenne des pratiques pédagogiques fréquemment mises en œuvre, en %

Pourcentage d'enseignants rapportant recourir «souvent» ou «toujours» aux pratiques suivantes	France	UE
Expliquer les attendus en termes d'apprentissage	90	91
Exposer les objectifs en début de cours	79	82
Présenter un résumé de ce qui a été appris récemment	78	76
Expliquer la façon dont sont reliés les nouveaux thèmes aux thèmes précédents	71	88
Faire référence à un problème de la vie courante pour montrer l'utilité des nouveaux acquis	58	76
Donner des exercices similaires jusqu'à ce que tous les élèves aient compris	55	73
Donner des exercices obligeant les élèves à développer leur esprit critique	50	62
Faire travailler les élèves en petits groupes pour qu'ils trouvent ensemble une solution à un problème ou à un exercice	49	46
Laisser les élèves utiliser les TIC pour des projets ou des travaux en classe	36	48
Donner des projets nécessitant au moins une semaine de travail	27	26
Proposer des exercices pour lesquels il n'existe pas de solution évidente	26	36
Demander aux élèves de décider seuls des procédures à utiliser pour résoudre des exercices difficiles	26	41

REERS 2024, DEPP

► **Champ :** France hors Mayotte et La Réunion, secteurs public et privé (sous contrat), pays membres de l'UE ayant participé à Talis 2018.

Lecture : en France, 90% des professeurs de collège déclarent souvent ou toujours expliquer les attendus en termes d'apprentissage, contre 91% en moyenne pour les pays membres de l'UE ayant participé à l'enquête Talis 2018.

Note : la moyenne UE est calculée à partir des données des 22 pays membres de l'UE (hors France) ayant participé à l'enquête Talis 2018.

3 Comparaison des pratiques pédagogiques fréquemment mises en œuvre selon le sexe et l'ancienneté des enseignants, en %

Pourcentage d'enseignants rapportant recourir «souvent» ou «toujours» aux pratiques suivantes	Hommes	Femmes	Moins de 5 années d'ancienneté	5 années ou plus d'ancienneté
Expliquer les attendus en termes d'apprentissage	89	90	84	91
Exposer les objectifs en début de cours	77	80	67	81
Présenter un résumé de ce qui a été appris récemment	77	79	77	79
Expliquer la façon dont sont reliés les nouveaux thèmes aux thèmes précédents	69	73	62	73
Faire référence à un problème de la vie courante pour montrer l'utilité des nouveaux acquis	57	58	56	58
Donner des exercices similaires jusqu'à ce que tous les élèves aient compris	55	55	52	56
Donner des exercices obligeant les élèves à développer leur esprit critique	52	50	50	50
Faire travailler les élèves en petits groupes pour qu'ils trouvent ensemble une solution à un problème ou à un exercice	50	49	51	49
Laisser les élèves utiliser les TIC pour des projets ou des travaux en classe	36	36	35	36
Donner des projets nécessitant au moins une semaine de travail	26	28	31	27
Proposer des exercices pour lesquels il n'existe pas de solution évidente	31	23	31	25
Demander aux élèves de décider seuls des procédures à utiliser pour résoudre des exercices difficiles	31	24	31	26

REERS 2024, DEPP

► **Champ :** France hors Mayotte et La Réunion, secteurs public et privé (sous contrat).

Lecture : en France, 90% des enseignantes de collège déclarent souvent ou toujours expliquer les attendus en termes d'apprentissage, contre 89% de leurs collègues de sexe masculin.

4 Comparaison européenne des pratiques de gestion de classe fréquemment mobilisées, en %

Pourcentage d'enseignants rapportant recourir «souvent» ou «toujours» aux pratiques suivantes	France	UE
Dire aux élèves de respecter les règles de la classe	77	75
Dire aux élèves de les écouter	76	74
Calmer les élèves perturbateurs	71	67
Demander aux élèves de se calmer rapidement en début de cours	69	64

REERS 2024, DEPP

► **Champ :** France hors Mayotte et La Réunion, secteurs public et privé (sous contrat), pays membres de l'UE ayant participé à Talis 2018.

Lecture : en France, 77% des professeurs de collège déclarent souvent ou toujours dire aux élèves de respecter les règles de la classe, contre 75% en moyenne pour les pays membres de l'UE ayant participé à l'enquête Talis 2018.

Note : la moyenne UE est calculée à partir des données des 22 pays membres de l'UE (hors France) ayant participé à l'enquête Talis 2018.

5 Comparaison des pratiques de gestion de classe fréquemment mobilisées selon le sexe et l'ancienneté des enseignants, en %

Pourcentage d'enseignants rapportant recourir «souvent» ou «toujours» aux pratiques suivantes	Hommes	Femmes	Moins de 5 années d'ancienneté	5 années ou plus d'ancienneté
Dire aux élèves de respecter les règles de la classe	78	77	82	77
Dire aux élèves de les écouter	78	75	80	76
Calmer les élèves perturbateurs	73	69	81	69
Demander aux élèves de se calmer rapidement en début de cours	69	70	79	68

REERS 2024, DEPP

► **Champ :** France hors Mayotte et La Réunion, secteurs public et privé (sous contrat).

Lecture : en France, 77% des enseignantes de collège déclarent souvent ou toujours dire aux élèves de respecter les règles de la classe, contre 78% de leurs collègues de sexe masculin.

Durant l'année scolaire 2022-2023, 16 000 enseignants du secteur public, 3 700 personnels des corps non enseignants de l'éducation nationale et 3 200 enseignants assimilés titulaires du privé ont pris leur retraite. Soit au total 23 000 départs, un peu moins qu'en 2020-2021 et 2021-2022 (1).

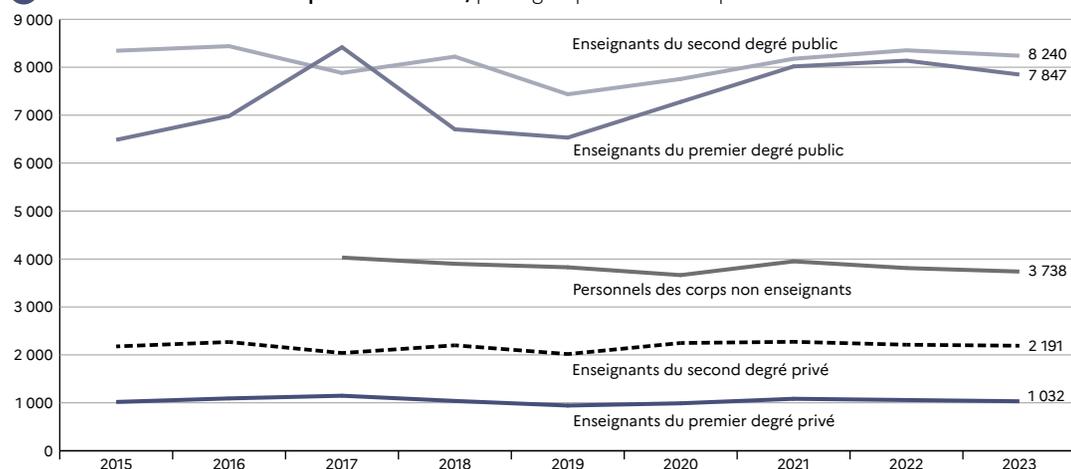
L'âge de départ moyen est de 62,2 ans (2). Pour les enseignants du premier degré public, cet âge moyen est de 60,9 ans : en effet, de nombreux enseignants du premier degré public ont été instituteurs pendant au moins quinze ans et bénéficient, à ce titre, de la possibilité de partir de manière anticipée à 57 ans (progressivement décalé à 59 ans entre 2023 et 2032). Les enseignants assimilés titulaires du premier degré privé partent sept mois plus tard en moyenne que leurs homologues du public.

Les enseignants du second degré public, ceux du second degré privé, ainsi que les non-enseignants titulaires sont en moyenne âgés de 63 ans lors de leur départ.

Les nouvelles retraitées sont légèrement plus jeunes que les nouveaux retraités : en 2022-2023, elles partent en moyenne un an avant les hommes, et huit mois avant en moyenne pour celles ne bénéficiant pas du dispositif « parent de trois enfants ».

Entre 2015 et 2023, l'âge moyen des départs à la retraite des personnels de l'éducation nationale a augmenté pour les hommes comme pour les femmes (3) (4). Cette augmentation est plus forte pour les enseignants du premier degré (+2,4 ans pour les hommes, +1,8 an pour les femmes), en raison de la baisse de la proportion des générations d'anciens instituteurs partis plus tôt en retraite.

1 Évolution du nombre de départs en retraite, par regroupement de corps



► Champ : France, titulaires du secteur public (enseignants et non-enseignants), et enseignants assimilés titulaires du privé sous contrat.

Lecture : entre le 1^{er} octobre 2022 et le 30 septembre 2023, 7 847 enseignants titulaires du premier degré public sont partis à la retraite.

Note : départs entre le 1^{er} octobre de l'année n-1 et le 30 septembre de l'année n. 2023 correspond donc à l'année scolaire 2022-2023.

RERS 2024, DEPP

Précisions

Les départs anticipés des parents de trois enfants ou plus – Jusqu'en 2011, les parents de trois enfants ou plus (ayant exercé de manière effective au moins quinze ans dans la fonction publique et s'étant arrêtés au moins deux mois à la naissance de chacun de leurs enfants) pouvaient partir quand ils le souhaitaient. L'arrêt de ce dispositif a été prévu lors de la réforme des retraites de 2010.

Pour en savoir plus

– DEPP, 2024, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2022-2023*. À paraître.

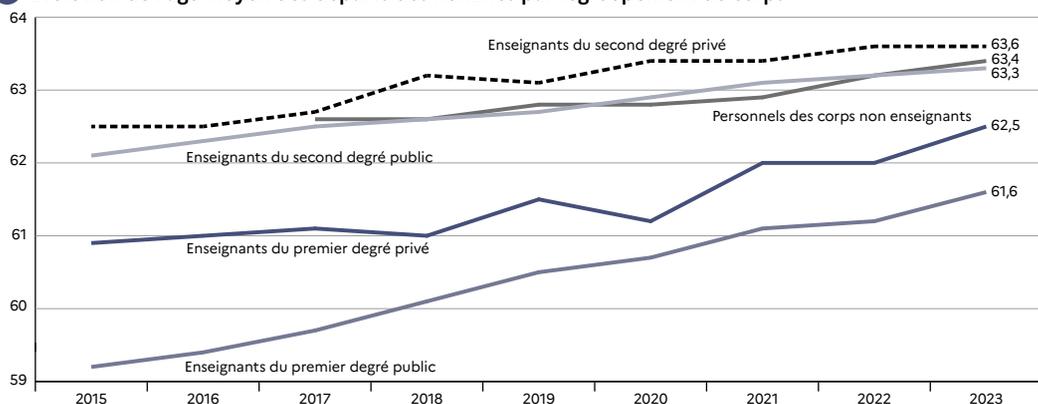
2 Âge moyen des départs par regroupement de corps et sexe durant l'année scolaire 2022-2023

	Mères de trois enfants	Hors départs mères de trois enfants	Femmes	Hommes	Ensemble
Enseignants du premier degré public	58,0	61,0	60,7	61,6	60,9
Enseignants du second degré public	58,6	63,1	62,6	63,3	62,9
Enseignants du premier degré privé	59,0	61,8	61,4	62,5	61,5
Enseignants du second degré privé	58,6	63,2	62,9	63,6	63,2
Personnels d'encadrement	59,1	63,5	63,0	63,5	63,3
Vie scolaire	59,2	62,9	62,6	63,6	62,8
Personnels ASS (administratifs, sociaux et de santé)	59,4	63,1	62,9	63,3	63,0
Ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation, personnels des bibliothèques	59,9	62,8	62,7	63,2	62,9
Ensemble	58,5	62,2	61,9	62,9	62,2
Effectifs	1 405	14 424	15 829	7 219	23 048

► Champ : France, titulaires du secteur public (enseignants et non-enseignants), et enseignants assimilés titulaires du privé sous contrat.

RERS 2024, DEPP

3 Évolution de l'âge moyen des départs des hommes par regroupement de corps

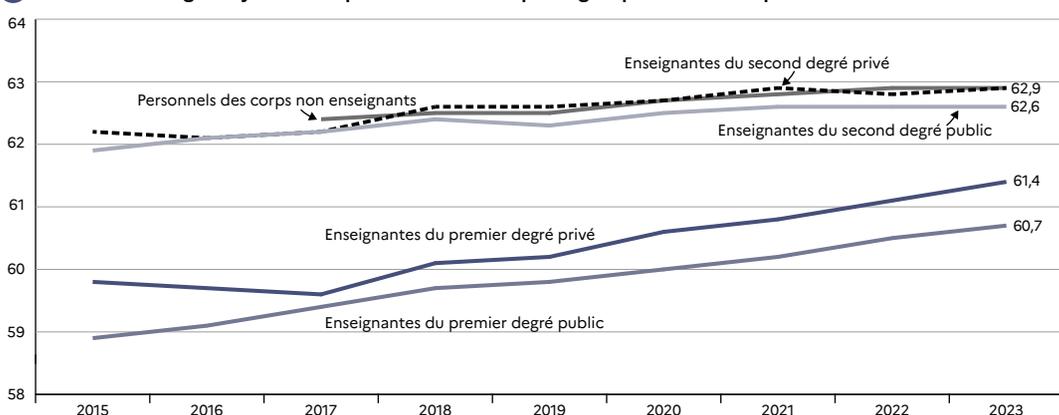


► Champ : France, titulaires du secteur public (enseignants et non-enseignants), et enseignants assimilés titulaires du privé sous contrat.

RERS 2024, DEPP

Note : départs entre le 1^{er} octobre de l'année $n-1$ et le 30 septembre de l'année n . 2023 correspond donc à l'année scolaire 2022-2023.

4 Évolution de l'âge moyen des départs des femmes par regroupement de corps



► Champ : France, titulaires du secteur public (enseignants et non-enseignants), et enseignants assimilés titulaires du privé sous contrat.

RERS 2024, DEPP

Note : départs entre le 1^{er} octobre de l'année $n-1$ et le 30 septembre de l'année n . 2023 correspond donc à l'année scolaire 2022-2023.

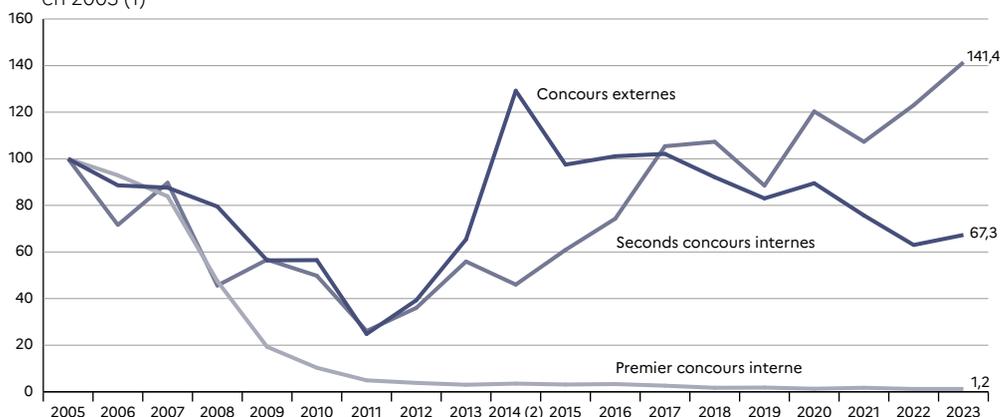
En 2023, l'offre globale aux concours du premier degré public atteint 10 350 postes (2). Aux concours externes de la session de droit commun, 9 332 postes sont offerts, soit une centaine de postes en moins qu'en 2022. Les candidats sont plus nombreux (2,4 candidats par poste). Le taux de couverture s'améliore, passant de 78,6% en 2022 à 85,8%, sans retrouver son niveau de 2021 avant la réforme des concours enseignants (95,2%). La prise en compte du concours externe de la session supplémentaire – ouvert en 2023 dans les académies de Créteil et de Versailles (357 admis) – élève le taux de couverture global à 89,6% (83,0% en 2022). Pour l'ensemble des concours externes, le nombre d'admis repart à la hausse en 2023 (1).

Aux concours internes, l'offre de postes double par rapport à 2022, passant de 503 à 1 018, en partie du

fait d'un recrutement interne exceptionnel organisé en 2023 dans les académies de Créteil, de Versailles et de Guyane (370 postes). Le taux de couverture se dégrade au premier concours (42,5% contre 70,6% en 2022), et aux seconds concours (65,0% au lieu de 71,0%). Si le nombre de postes augmente, celui des admis fléchit légèrement au premier concours réservé aux instituteurs titulaires. Aux seconds concours internes, le nombre d'admis augmente moins que le nombre de postes.

Dans l'enseignement privé sous contrat, 1 058 contrats sont ouverts (3). Aux concours externes, les admis sont plus nombreux qu'en 2022 pour une offre de contrats stable. Le taux de couverture est de 98,9%, au lieu de 95,3% en 2022. Il s'améliore également aux différents concours internes, en raison du nombre d'admis qui augmente plus que l'offre.

1 Évolution du nombre d'admis aux concours de personnels enseignants du premier degré public, base 100 en 2005 (1)



► Champ : France + COM.

1. Le graphique représente les candidatures. Un candidat déclaré admis à plusieurs concours est compté plusieurs fois.

2. La session exceptionnelle est prise en compte.

Note : la session supplémentaire du concours externe, organisée à partir de 2015, est prise en compte.

RERS 2024, DEPP

Précisions

À compter de la session 2022, seuls les étudiants inscrits en seconde année de master (et non plus en première année) ou les candidats déjà titulaires d'un master peuvent se présenter aux concours externes.

Admis – Candidats admis sur liste principale.

Concours de recrutement des enseignants du secteur public, concours de recrutement des enseignants du secteur privé sous contrat, taux de couverture – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 23.46 ; 22.36.
- Séries chronologiques en ligne : voir la rubrique « Les personnels ».
- DEPP, 2024, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2023-2024*. À paraître.

Source

DEPP, bases de données sur les concours.

DAF.

2 Évolution du nombre de postes et de candidats aux concours de personnels enseignants du premier degré public (1)

		2005	2010	2015	2020	2021	2022	2023
Concours externes, session de droit commun	Postes	12 500	7 000	11 758	11 062	9 573	9 448	9 332
	Présents	57 324	37 520	30 855	33 144	29 996	17 156	21 931
	Admis	12 435	7 029	11 627	10 433	9 116	7 424	8 007
	Taux de couverture (%)	99,5	100,4	98,9	94,3	95,2	78,6	85,8
Concours externes, session supplémentaire	Postes			500	700	300	700	700
	Présents			5 027	2 368	3 137	1 502	1 323
	Admis			500	700	300	414	357
	Taux de couverture (%)			100,0	100,0	100,0	59,1	51,0
Tous concours externes (2)	Postes	12 500	7 000	11 758	11 062	9 573	9 448	9 332
	Présents	57 324	37 520	35 882	35 512	33 133	18 658	23 254
	Admis	12 435	7 029	12 127	11 133	9 416	7 838	8 364
	Taux de couverture (%)	99,5	100,4	103,1	100,6	98,4	83,0	89,6
Premier concours interne	Postes	3 089	450	147	100	90	51	80
	Présents	4 235	472	150	68	96	85	76
	Admis	2 934	303	90	39	49	36	34
	Taux de couverture (%)	95,0	67,3	61,2	39,0	54,4	70,6	42,5
Seconds concours internes	Postes	250	165	192	363	327	452	568
	Présents	1 630	661	581	1 032	933	1 164	1 439
	Admis	261	130	159	314	280	321	369
	Taux de couverture (%)	104,4	78,8	82,8	86,5	85,6	71,0	65,0
Concours interne exceptionnel	Postes							370
	Présents							534
	Admis							282
	Taux de couverture (%)							76,2
Tous concours internes	Postes	3 339	615	339	463	417	503	1 018
	Présents	5 865	1 133	731	1 100	1 029	1 249	2 049
	Admis	3 195	433	249	353	329	357	685
	Taux de couverture (%)	95,7	70,4	73,5	76,2	78,9	71,0	67,3
Tous concours	Postes	15 839	7 615	12 097	11 525	9 990	9 951	10 350
	Présents	63 189	38 653	36 613	36 612	34 162	19 907	25 303
	Admis	15 630	7 462	12 376	11 486	9 745	8 195	9 049
	Taux de couverture (%)	98,7	98,0	102,3	99,7	97,5	82,4	87,4
Recrutements réservés	Postes			40				
	Présents			26				
	Admis			14				
	Taux de couverture (%)			35,0				

► Champ : France + COM.

RERS 2024, DEPP

1. Le tableau représente les candidatures. Un candidat déclaré admis à plusieurs concours est compté plusieurs fois.

2. Les postes ouverts à la session supplémentaire visent à compenser la déperdition prévisionnelle de la session de droit commun : au total, il y a donc 9 332 postes à pourvoir aux concours externes en 2023.

Note : les recrutements réservés, dans le cadre du dispositif «loi Sauvadet», ont été organisés de 2013 à 2018.

3 Évolution du nombre de contrats et de candidats aux concours de personnels enseignants du premier degré privé sous contrat (1)

		2011	2015	2020	2021	2022	2023
Concours externes	Contrats	738	835	1 070	900	850	850
	Présents	2 365	3 357	4 500	3 745	2 576	2 912
	Admis	652	815	1 063	904	810	841
	Taux de couverture (%)	88,3	97,6	99,3	100,4	95,3	98,9
Premier concours interne	Contrats	58	30	7		4	5
	Présents	6	38	1		2	16
	Admis	5	11			2	5
	Taux de couverture (%)	8,6	36,7			50,0	100,0
Seconds concours internes	Contrats	107	37	93	159	107	144
	Présents	624	117	175	343	219	403
	Admis	65	34	68	102	72	103
	Taux de couverture (%)	60,7	91,9	73,1	64,2	67,3	71,5
Concours interne exceptionnel	Contrats						59
	Présents						168
	Admis						57
	Taux de couverture (%)						96,6
Tous concours	Contrats	903	902	1 170	1 059	961	1 058
	Présents	2 995	3 512	4 676	4 088	2 797	3 499
	Admis	722	860	1 131	1 006	884	1 006
	Taux de couverture (%)	80,0	95,3	96,7	95,0	92,0	95,1
Recrutements réservés	Contrats		510				
	Présents		814				
	Admis		445				
	Taux de couverture (%)		87,3				

► Champ : France + COM + Nouvelle-Calédonie.

RERS 2024, DEPP

1. Le tableau représente les candidatures. Un candidat déclaré admis à plusieurs concours est compté plusieurs fois.

Note : les recrutements réservés, dans le cadre du dispositif «loi Sauvadet», ont été organisés de 2013 à 2018.

En 2023, 21 900 candidats se sont présentés à la session de droit commun des différents concours externes de professeurs des écoles du public pour 9 332 postes offerts (1). Le taux de candidature est de 2,4 présents pour un poste (1,8 en 2022). Cette moyenne masque une forte dispersion académique. Les académies de Créteil et de Versailles, offrant le plus de postes, ont une faible attractivité avec un présent pour un poste (0,8) contre six à Rennes et à La Réunion, sept en Guadeloupe et huit en Polynésie française. La session supplémentaire reste plus attractive que la session de droit commun dans l'académie de Créteil (1,3 présent pour un poste), comme dans celle de Versailles (3,5).

La très grande majorité des académies a pourvu les postes ouverts avec les admis sur liste principale. En 2023, hors session supplémentaire et malgré une

amélioration, les académies de Créteil et de Versailles enregistrent un taux de couverture parmi les plus bas de France, avec respectivement 56,4 % et 60,0 % de postes pourvus. Avec les admis au concours externe de la session supplémentaire, le taux de couverture global atteint 68,2 % dans l'académie de Créteil (56,6 % en 2022) et 72,0 % dans l'académie de Versailles (48,7 % en 2022).

Pour les concours externes de professeurs des écoles du privé sous contrat, l'attractivité du métier d'enseignant est plus élevée que dans le public, avec en moyenne 3,4 candidats présents pour un contrat (3,0 en 2022) (2). Dans la plupart des académies, le taux de candidature y est supérieur. Parmi les académies offrant plus de vingt contrats, on compte un présent pour un contrat dans l'académie de Créteil, deux dans celles de Paris et de Versailles, contre cinq dans l'académie de Rennes.

Précisions

Admis – Candidats admis sur liste principale.

Présents – Candidats qui se sont présentés à la première épreuve des concours, ou ayant envoyé un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP).

Concours de recrutement des enseignants du secteur public, concours de recrutement des enseignants du secteur privé sous contrat, taux de couverture – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 23.46 ; 22.36.

- DEPP, 2024, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2023-2024*. À paraître.

1 Concours externes de recrutement de professeurs des écoles du public par académie en 2023 (concours externe, externe spécial langues régionales et troisième concours confondus) (1)

Académies	Postes (2)	Présents	Taux de candidature	Admis	Taux de couverture (%)
Session de droit commun	9 332	21 931	2,4	8 007	85,8
Aix-Marseille	384	1 049	2,7	384	100,0
Amiens	253	593	2,3	253	100,0
Besançon	105	412	3,9	105	100,0
Bordeaux (3)	288	1 149	4,0	292	101,4
Clermont-Ferrand	78	392	5,0	78	100,0
Corse	43	159	3,7	43	100,0
Créteil	1 494	1 191	0,8	842	56,4
Dijon (3)	194	421	2,2	252	129,9
Grenoble	432	879	2,0	432	100,0
Lille	535	1 825	3,4	535	100,0
Limoges	60	233	3,9	60	100,0
Lyon	484	1 085	2,2	484	100,0
Montpellier	323	1 050	3,3	323	100,0
Nancy-Metz	308	697	2,3	308	100,0
Nantes	190	823	4,3	190	100,0
Nice (3)	268	692	2,6	272	101,5
Normandie	292	1 051	3,6	292	100,0
Orléans-Tours	293	647	2,2	293	100,0
Paris	241	433	1,8	241	100,0
Poitiers	151	611	4,0	151	100,0
Reims	162	414	2,6	162	100,0
Rennes (3)	146	877	6,0	149	102,1
Strasbourg (3)	228	627	2,8	244	107,0
Toulouse	290	1 089	3,8	290	100,0
Versailles	1 500	1 274	0,8	900	60,0
Guadeloupe	34	227	6,7	34	100,0
Guyane	187	214	1,1	63	33,7
Martinique	38	196	5,2	38	100,0
Mayotte	159	500	3,1	125	78,6
La Réunion	157	1 006	6,4	157	100,0
Polynésie française	15	115	7,7	15	100,0
Session supplémentaire	700	1 323	1,9	357	51,0
Créteil	500	633	1,3	177	35,4
Versailles	200	690	3,5	180	90,0
Tous concours externes	9 332	23 254	2,5	8 364	89,6
Rappel 2022	9 448	18 658	2,0	7 838	83,0

RERS 2024, DEPP

► Champ : France + COM.

1. Le tableau représente les candidatures. Un candidat déclaré admis à plusieurs concours est compté plusieurs fois.
2. Les postes ouverts à la session supplémentaire visent à compenser la déperdition prévisionnelle de la session de droit commun : au total, il y a donc 9 332 postes à pourvoir aux concours externes en 2023.
3. Le nombre d'admis aux concours externes est supérieur au nombre de postes grâce à un report de postes non pourvus aux concours internes.

2 Concours externes de recrutement de professeurs des écoles du privé sous contrat par académie en 2023 (concours externe, externe spécial langues régionales et troisième concours confondus) (1)

Académies	Contrats	Présents	Taux de candidature	Admis	Taux de couverture (%)
Session de droit commun	850	2 912	3,4	841	98,9
dont académies offrant plus de 20 contrats :					
Aix-Marseille	22	81	3,7	22	100,0
Bordeaux	42	150	3,6	36	85,7
Créteil	69	93	1,3	61	88,4
Grenoble	25	103	4,1	25	100,0
Lille	69	231	3,3	69	100,0
Lyon	66	210	3,2	66	100,0
Montpellier	32	96	3,0	29	90,6
Nantes	130	477	3,7	130	100,0
Normandie	40	154	3,9	40	100,0
Orléans-Tours	24	85	3,5	24	100,0
Paris (2)	52	122	2,3	61	117,3
Rennes	79	429	5,4	76	96,2
Toulouse	22	97	4,4	22	100,0
Versailles	54	128	2,4	54	100,0

RERS 2024, DEPP

► Champ : France + COM.

1. Le tableau représente les candidatures. Un candidat déclaré admis à plusieurs concours est compté plusieurs fois.
2. Le nombre d'admis aux concours externes est supérieur au nombre de contrats grâce à un report de contrats non pourvus aux concours internes.

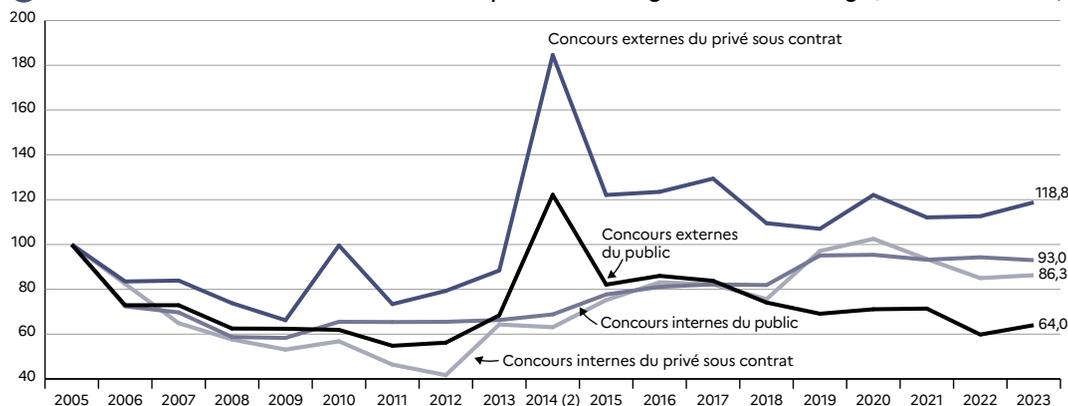
En 2023, 12 883 postes sont offerts aux **concours de personnels enseignants du second degré public** : 10 213 pour les concours externes et 2 670 pour les concours internes (2). L'offre globale se stabilise donc autour de 13 000 postes depuis 2018. Sans retrouver le niveau de 2021, le nombre de candidats déclarés admis repart à la hausse en 2023 dans la voie externe après la diminution de 2022 liée à la mise en place de la réforme des concours.

Aux concours externes, le **taux de couverture** s'améliore, passant de 79% en 2022 à 84%, en corrélation avec la hausse du nombre d'admis plus forte que celle des postes. Il était de 94% en 2021 avant la réforme des concours. Aux concours internes, le taux de couverture s'établit à 95% contre 96% en 2022, le nombre de postes et de lauréats étant quasiment équivalent à 2022.

Aux **concours enseignants du second degré privé sous contrat**, 2 850 contrats sont ouverts, soit 50 contrats de plus qu'en 2022, tous aux concours internes (CAER) (3). Aux concours externes, le taux de couverture progresse, passant de 93% en 2022 à 98% en 2023 (pour mémoire, il était de 97% en 2021). Aux concours internes, il fléchit (91% contre 92% en 2022). Les taux de couverture aux concours externes restent en moyenne plus élevés dans le privé que dans le public.

En 2023, le volume de candidats admis se situe à un niveau supérieur à celui de la session de 2005 pour les concours externes du privé sous contrat (+19%). En revanche, il est inférieur de 7% pour les concours internes du public, de 14% pour ceux du privé, de 36% pour les concours externes du public (1).

1 Évolution du nombre d'admis aux concours de personnels enseignants du second degré, base 100 en 2005 (1)



► Champ : France + COM + Nouvelle-Calédonie.

1. Le graphique représente les candidatures. Un candidat déclaré admis à plusieurs concours est compté plusieurs fois.

2. La session exceptionnelle est prise en compte.

Note : le concours externe spécial de l'agrégation, organisé à partir de 2017, est pris en compte. Les concours du Capes à affectation locale en Guyane et à Mayotte, organisés à partir de 2021, sont pris en compte.

RERS 2024, DEPP

Précisions

À compter de la session 2022, seuls les étudiants inscrits en seconde année de master (et non plus en première année) ou les candidats déjà titulaires d'un master peuvent se présenter aux concours externes.

Admis – Candidats admis sur liste principale.

Concours de recrutement des enseignants du secteur public (Capes, Capeps, Capet, CAPLP), concours de recrutement des enseignants du secteur privé sous contrat (Cafep, CAER), concours de recrutement des professeurs agrégés, taux de couverture – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 23.46 ; 22.36.
- Séries chronologiques en ligne : « Les personnels ».
- DEPP, 2024, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2023-2024*. À paraître.

Source

DEPP, bases de données sur les concours.

2 Évolution du nombre de postes et de candidats aux concours de personnels enseignants du second degré public (1)

		2005	2010	2015	2020	2021	2022	2023
Agréation	Postes	2 890	1 992	2 865	2 610	2 610	2 620	2 740
	Admis	2 872	1 986	2 649	2 513	2 525	2 554	2 660
Capes	Postes	9 155	5 684	8 219	6 880	6 890	6 750	6 688
	Admis	9 124	5 673	7 151	6 493	6 555	5 188	5 503
Capeps (2)	Postes	920	490	865	750	750	770	760
	Admis	920	490	865	750	749	766	760
Capet	Postes	765	275	670	795	780	780	770
	Admis	757	275	588	661	665	633	662
CAPLP	Postes	2 480	1 644	2 145	1 815	1 810	1 870	1 925
	Admis	2 356	1 591	1 789	1 641	1 535	1 377	1 467
Tous concours	Postes	16 210	10 085	14 764	12 850	12 840	12 790	12 883
	Présents	108 561	66 759	62 358	56 154	57 206	44 222	45 772
	Admis	16 029	10 015	13 042	12 058	12 029	10 518	11 052
	Taux de couverture (%)	98,9	99,3	88,3	93,8	93,7	82,2	85,8
Concours externes	Postes	13 475	8 300	12 609	10 170	10 160	10 120	10 213
	Présents	80 222	43 954	42 845	39 357	39 531	27 000	28 928
	Admis	13 316	8 237	10 933	9 471	9 501	7 960	8 528
	Taux de couverture (%)	98,8	99,2	86,7	93,1	93,5	78,7	83,5
Concours internes	Postes	2 735	1 785	2 155	2 680	2 680	2 670	2 670
	Présents	28 339	22 805	19 513	16 797	17 675	17 222	16 844
	Admis	2 713	1 778	2 109	2 587	2 528	2 558	2 524
	Taux de couverture (%)	99,2	99,6	97,9	96,5	94,3	95,8	94,5
Recrutements réservés	Postes			2 805				
	Présents			2 399				
	Admis			1 283				
	Taux de couverture (%)			45,7				

RERS 2024, DEPP

► **Champ** : France + COM + Nouvelle-Calédonie.

1. Le tableau représente les candidatures. Un candidat déclaré admis à plusieurs concours est compté plusieurs fois.

2. Les concours internes du Capes ont été gelés de 2007 à 2009.

Note : le concours externe spécial de l'agrégation, organisé à partir de 2017, est pris en compte. Les concours du Capes à affectation locale en Guyane et à Mayotte, organisés à partir de 2021, sont pris en compte.

Les recrutements réservés, dans le cadre du dispositif « loi Sauvadet », ont été organisés de 2013 à 2018.

3 Évolution du nombre de contrats et de candidats aux concours de personnels enseignants du second degré privé sous contrat (1)

		2005	2010	2015	2020	2021	2022	2023
Concours externes (Cafep)	Contrats	1 300	1 800	1 450	1 350	1 250	1 300	1 300
	Présents	8 559	5 605	5 279	5 670	5 845	4 134	4 853
	Admis	1 077	1 073	1 315	1 315	1 207	1 213	1 279
	Taux de couverture (%)	82,8	59,6	90,7	97,4	96,6	93,3	98,4
Concours internes (CAER) (2)	Contrats	2 925	980	1 300	1 800	1 650	1 500	1 550
	Présents	7 155	7 319	7 037	5 774	6 058	5 816	6 062
	Admis	1 628	924	1 225	1 668	1 522	1 383	1 405
	Taux de couverture (%)	55,7	94,3	94,2	92,7	92,2	92,2	90,6
Tous concours	Contrats	4 225	2 780	2 750	3 150	2 900	2 800	2 850
	Présents	15 714	12 924	12 316	11 444	11 903	9 950	10 915
	Admis	2 705	1 997	2 540	2 983	2 729	2 596	2 684
	Taux de couverture (%)	64,0	71,8	92,4	94,7	94,1	92,7	94,2
Recrutements réservés	Contrats			800				
	Présents			1 542				
	Admis			732				
	Taux de couverture (%)			91,5				

RERS 2024, DEPP

► **Champ** : France + COM + Nouvelle-Calédonie.

1. Le tableau représente les candidatures. Un candidat déclaré admis à plusieurs concours est compté plusieurs fois.

2. Les concours internes du Capes ont été gelés de 2007 à 2009.

Note : il s'agit de l'ensemble des concours externes (Cafep) et internes (CAER), soit les équivalents du Capes, Capeps, Capet, CAPLP et agrégation pour l'enseignement privé sous contrat. Pour l'agrégation, seuls des concours internes (CAER) sont organisés.

Les recrutements réservés, dans le cadre du dispositif « loi Sauvadet », ont été organisés de 2013 à 2018.

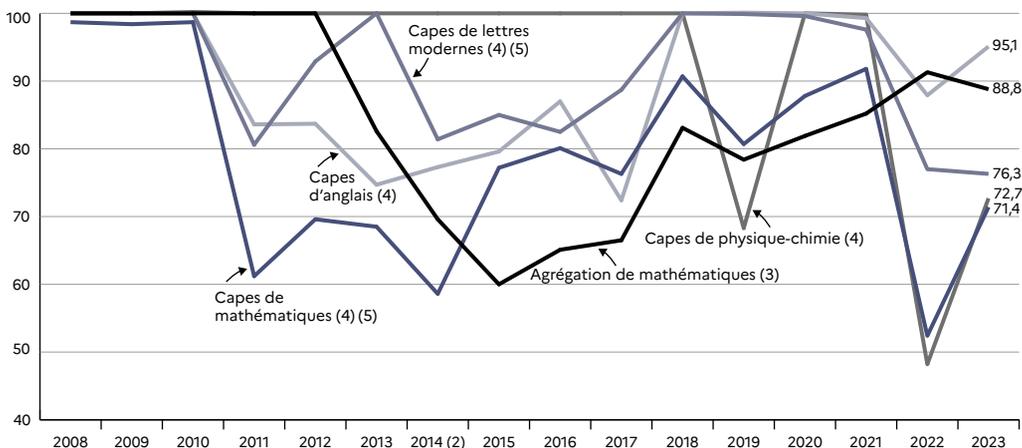
Aux concours externes de 2023, le **taux de candidature** moyen est comparable à celui de 2022 avec 2,8 présents pour un poste (2). Le **taux de couverture** s'améliore, passant de 79 % en 2022 à 84 %, sans retrouver son niveau de 2021 avant la réforme des concours. Dans les sections scientifiques, à l'agrégation externe de mathématiques, 89 % des postes sont pourvus en 2023 contre 91 % en 2022 (1). Aux Capes externes de mathématiques et de physique-chimie, les taux de couverture, qui avaient fortement baissé en 2022 avec la moitié des postes pourvus, sont désormais respectivement de 71 % et 73 %, mais restent très en deçà de leur niveau de 2021 (92 % et 100 %). À la différence de la session dernière, le Capes externe d'anglais n'est presque plus déficitaire en 2023, avec 95 % de postes pourvus (contre 88 % en 2022 et 99 % en 2021). Le taux de couverture continue

de reculer au Capes de lettres modernes avec 76 % des postes pourvus, bien en deçà des sessions antérieures à 2022. Dans les disciplines professionnelles, le taux de couverture progresse au Capet externe (84 % de postes couverts contre 79 % en 2022 et 83 % en 2021), et plus encore au CAPLP externe (79 % contre 71 % en 2022). Néanmoins, au CAPLP, le niveau de 2021 n'est pas retrouvé (81 %).

Aux concours internes, le nombre de présents diminue en moyenne de 2 % entre 2022 et 2023. Le taux de candidature moyen demeure deux fois plus élevé aux concours internes qu'aux concours externes (6,3 % contre 2,8 %) et le taux de couverture s'établit à 95 % (96 % en 2022).

1 Évolution du taux de couverture aux concours externes selon les disciplines, en % (1)

Taux de couverture



RERS 2024, DEPP

► Champ : France + COM + Nouvelle-Calédonie.

1. Le graphique représente les candidatures. Un candidat déclaré admis à plusieurs concours est compté plusieurs fois.
2. La session exceptionnelle est prise en compte.
3. Le concours externe spécial de l'agrégation, organisé à partir de 2017, est pris en compte.
4. Le troisième concours est pris en compte.
5. Le concours externe du Capes à affectation locale à Mayotte, organisé à partir de 2021, est pris en compte.

Précisions

Admis – Candidats admis sur liste principale.

Présents – Candidats qui se sont présentés à la première épreuve des concours, ou ayant envoyé un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP).

Concours de recrutement des enseignants du secteur public (Agrégation, Capes, Capeps, Capet, CAPLP), taux de candidature, taux de couverture – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 23.46 ; 22.36.
- DEPP, 2024, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2023-2024*. À paraître.

Source

DEPP, bases de données sur les concours.

2 Nombre de postes, de présents et d'admis selon le groupe de disciplines en 2023 (1)

	Concours externes					Concours internes				
	Postes	Présents	Taux de candidature	Admis	Taux de couverture (%)	Postes	Présents	Taux de candidature	Admis	Taux de couverture (%)
Agrégation (2)	1 725	8 992	5,2	1 651	95,7	1 015	9 326	9,2	1 009	99,4
Disciplines scientifiques	625	2 842	4,5	578	92,5	274	2 678	9,8	274	100,0
dont : mathématiques	400	1 521	3,8	355	88,8	160	1 277	8,0	160	100,0
physique-chimie	148	801	5,4	146	98,6	49	710	14,5	49	100,0
Disciplines littéraires et sciences humaines	442	2 297	5,2	434	98,2	326	2 408	7,4	321	98,5
dont : lettres modernes	128	572	4,5	126	98,4	120	964	8,0	120	100,0
histoire et géographie	112	635	5,7	112	100,0	115	778	6,8	110	95,7
Langues	293	1 365	4,7	287	98,0	185	1 835	9,9	185	100,0
dont : anglais	176	906	5,1	176	100,0	70	952	13,6	70	100,0
espagnol	53	210	4,0	53	100,0	45	581	12,9	45	100,0
Disciplines professionnelles	263	1 762	6,7	250	95,1	85	1 108	13,0	84	98,8
dont : sciences industrielles de l'ingénieur	104	621	6,0	92	88,5	20	396	19,8	19	95,0
économie et gestion	103	668	6,5	103	100,0	46	452	9,8	46	100,0
Disciplines artistiques	51	330	6,5	51	100,0	35	394	11,3	35	100,0
Éducation physique et sportive	51	396	7,8	51	100,0	10	903	8,2	110	100,0
Évolution 2022-2023 (3)	7,5	0,9	-0,4	7,3	-0,2	0,0	-3,7	-0,3	-0,6	-0,6
Capes (4) (5)	5 673	12 137	2,1	4 587	80,9	1 015	4 026	4,0	916	90,2
Disciplines scientifiques	2 022	3 599	1,8	1 540	76,2	359	1 220	3,4	354	98,6
dont : mathématiques	1 234	1 799	1,5	881	71,4	225	638	2,8	220	97,8
physique-chimie	450	658	1,5	327	72,7	74	303	4,1	74	100,0
Disciplines littéraires et sciences humaines	1 904	4 850	2,5	1 616	84,9	319	1 719	5,4	288	90,3
dont : lettres modernes	820	1 181	1,4	626	76,3	110	510	4,6	104	94,5
histoire et géographie	594	1 813	3,1	593	99,8	85	581	6,8	76	89,4
Langues	1 505	3 067	2,0	1 245	82,7	275	818	3,0	212	77,1
dont : anglais	874	1 611	1,8	831	95,1	148	390	2,6	97	65,5
espagnol	348	878	2,5	268	77,0	68	295	4,3	68	100,0
Disciplines artistiques	240	615	2,6	184	76,7	62	269	4,3	62	100,0
Langages spéciaux	2	6	3,0	2	100,0					
Évolution 2022-2023 (3)	-0,9	13,2	0,2	9,1	7,4	-1,0	-1,0	0,0	-6,7	-5,6
Capecs (4)	675	2 796	4,1	675	100,0	85	1 025	12,1	85	100,0
Évolution 2022-2023 (3)	-2,2	2,2	0,1	-1,6	0,6	6,3	-5,4	-1,4	6,3	0,0
Capet (4)	645	1 927	3,0	543	84,2	125	878	7,0	119	95,2
dont : économie et gestion	300	1 008	3,4	273	91,0	68	476	7,0	68	100,0
sciences industrielles de l'ingénieur	249	391	1,6	175	70,3	37	247	6,7	31	83,8
Évolution 2022-2023 (3)	-1,5	25,0	0,6	5,6	5,7	0,0	1,7	0,1	0,0	0,0
CAPLP (4)	1 495	3 076	2,1	1 072	71,7	430	1 589	3,7	395	91,9
Disciplines d'enseignement général	550	770	1,4	326	59,3	126	519	4,1	125	99,2
dont : mathématiques-physique chimie	280	254	0,9	107	38,2	51	173	3,4	50	98,0
lettres-histoire et géographie	160	288	1,8	128	80,0	50	210	4,2	50	100,0
Disciplines professionnelles	945	2 306	2,4	746	78,9	304	1 070	3,5	270	88,8
dont : économie et gestion	196	774	3,9	193	98,5	46	353	7,7	46	100,0
biotechnologies	190	249	1,3	110	57,9	70	161	2,3	61	87,1
Évolution 2022-2023 (3)	3,5	-0,3	0,0	5,6	1,5	1,2	4,4	0,1	9,1	6,7
Tous concours	10 213	28 928	2,8	8 528	83,5	2 670	16 844	6,3	2 524	94,5
Évolution 2022-2023 (3)	0,9	7,1	0,1	7,1	4,8	0,0	-2,2	-0,2	-1,3	-1,3

RERS 2024, DEPP

► Champ : France + COM + Nouvelle-Calédonie.

Disciplines scientifiques – sections mathématiques, physique-chimie (agrégation et Capes); sciences de la vie, de la Terre et de l'Univers (agrégation); sciences de la vie et de la Terre, numérique et sciences informatiques (Capes). **Disciplines littéraires et sciences humaines** – sections philosophie, lettres classiques et modernes, histoire et géographie, sciences économiques et sociales (agrégation et Capes); grammaire (agrégation); documentation (Capes). **Langues** – sections langues vivantes étrangères (options allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, italien, japonais, portugais, russe) (agrégation et Capes); hébreu, néerlandais (agrégation); section langue corse (Capes); langues de France (options breton, corse, occitan-langue d'oc, créole, tahitien) (agrégation); langues régionales (options basque, breton, catalan, occitan-langue d'oc, créole) (Capes). **Disciplines artistiques** – sections musique, arts plastiques (agrégation); éducation musicale et chant choral, arts plastiques (Capes). **Langages spéciaux** – section langue des signes française (Capes externe et troisième concours créés en 2010). **Disciplines d'enseignement général (CAPLP)** – sections mathématiques-physique chimie, lettres-histoire et géographie, langues vivantes-lettres (options allemand-lettres, anglais-lettres, espagnol-lettres). **Disciplines professionnelles** – sections biochimie-génie biologique, informatique (agrégation); économie et gestion, sciences et techniques médico-sociales, design et métiers d'art (agrégation, Capet et CAPLP); sciences industrielles de l'ingénieur (agrégation et Capet); hôtellerie-restauration, biotechnologies, esthétique-cosmétique (Capet et CAPLP); génies industriel, civil, mécanique, électrique, réparation et revêtement en carrosserie, bâtiment, conducteurs routiers, fonderie, industries graphiques, horticulture, prothèse dentaire, coiffure, métiers de l'alimentation (CAPLP).

1. Le tableau représente les candidatures. Un candidat déclaré admis à plusieurs concours est compté plusieurs fois.

2. Le concours externe spécial de l'agrégation est pris en compte.

3. Évolution en pourcentage et en points pour le taux de candidature et le taux de couverture.

4. Le troisième concours est comptabilisé avec le concours externe.

5. Les concours du Capes à affectation locale en Guyane et à Mayotte sont pris en compte.

Le nombre d'admis aux concours de direction diminue de 2008 à 2021, en écho à l'évolution du nombre de postes offerts, pour augmenter depuis. Aux concours d'inspection, le nombre d'admis est stable depuis 2011, à l'exception des rebonds de 2017 et 2022. Aux concours de personnels de vie scolaire, le nombre d'admis augmente depuis 2009, avec toutefois de fortes variations annuelles (1).

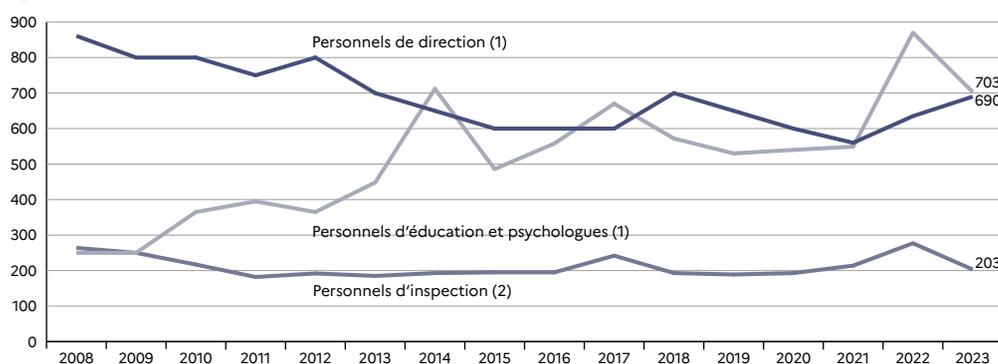
En 2023, l'offre de postes aux concours de personnels de direction est supérieure à celle de 2022 (690 contre 635), comme le nombre de présents. Le taux de candidature est stable avec quatre présents pour un poste (2). Tous les postes sont pourvus.

Au concours d'inspecteurs de l'éducation nationale, 125 postes sont offerts (contre 185 en 2022) alors que les inscrits sont plus nombreux (+30 inscrits) (3). Cinq dossiers sont examinés pour un poste (trois en 2022). Tous les postes sont pourvus, contrairement aux

sessions précédentes. Au concours d'inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux, l'offre de postes est inférieure à celle de 2022 (80 contre 140) pour un nombre d'inscrits comparable. Trois dossiers sont examinés pour un poste (deux en 2022). À l'issue de l'épreuve d'admission, 2 postes sont restés vacants en 2023 (contre 28 en 2022).

Aux concours de conseillers principaux d'éducation, 480 postes sont ouverts (640 en 2022), avec une offre en recul aux concours externes (-160 postes) (4). Le nombre de présents fléchit de nouveau en 2023. L'attractivité reste forte dans la voie interne, avec 18 présents pour un poste (5 à l'externe). Aux concours de psychologues de l'éducation nationale, 260 postes sont offerts, comme en 2022. La baisse du nombre de présents se poursuit. Un candidat est présent pour un poste dans chacune des voies de recrutement. Tous les postes sont pourvus à l'exception des concours externes de psychologues.

1 Évolution du nombre d'admis aux concours de personnels d'encadrement et de vie scolaire



► Champ : France + COM + Nouvelle-Calédonie.

1. Y compris le troisième concours.

2. Le concours supplémentaire d'inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux ouvert en 2017 est pris en compte.

RERS 2024, DEPP

Précisions

À compter de la session 2022, seuls les étudiants inscrits en seconde année de master (et non plus en première année) ou les candidats déjà titulaires d'un master peuvent se présenter au concours externe de conseillers principaux d'éducation.

Présents – Candidats qui se sont présentés à la première épreuve des concours, ou ayant envoyé un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP).

Admis – Candidats admis sur liste principale.

Concours de recrutement de personnels d'encadrement et de vie scolaire, taux de candidature, taux de couverture – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

– DEPP, 2024, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2023-2024*. À paraître.

Source

DEPP, bases de données sur les concours (personnels d'éducation et psychologues).
DGRH (personnels de direction et d'inspection).

2 Évolution du nombre de postes et de candidats aux concours de personnels de direction

		2008	2010	2015	2020	2021	2022	2023
Personnels de direction (1) (2)	Postes	880	800	600	600	560	635	690
	Présents	3 222	3 909	3 633	3 033	3 073	2 693	2 773
	Admis	861	800	600	600	560	635	690
	Taux de couverture (%)	97,8	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

RERS 2024, DEPP

► **Champ : France + COM + Nouvelle-Calédonie.**

1. Depuis la session 2018, un seul concours d'accès à la classe normale des personnels de direction est organisé, compte tenu de la fusion des grades de première et de seconde classes de ce corps.

2. Y compris le troisième concours.

3 Évolution du nombre de postes et de candidats aux concours de personnels d'inspection

		2008	2010	2015	2020	2021	2022	2023
Inspecteurs de l'éducation nationale	Postes	178	135	115	115	125	185	125
	Inscrits (2)	856	1 533	855	596	660	602	632
	Admis	177	135	115	112	124	165	125
	Taux de couverture (%)	99,4	100,0	100,0	97,4	99,2	89,2	100,0
Inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux (1)	Postes	108	85	80	110	105	140	80
	Inscrits (2)	284	360	279	234	263	272	271
	Admis	87	82	80	81	90	112	78
	Taux de couverture (%)	80,6	96,5	100,0	73,6	85,7	80,0	97,5
Tous concours	Postes	286	220	195	225	230	325	205
	Inscrits (2)	1 140	1 893	1 134	830	923	874	903
	Admis	264	217	195	193	214	277	203
	Taux de couverture (%)	92,3	98,6	100,0	85,8	93,0	85,2	99,0

RERS 2024, DEPP

► **Champ : France + COM + Nouvelle-Calédonie.**

1. Le concours supplémentaire d'inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux ouvert en 2017 est pris en compte.

2. Candidats dont le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) est examiné dans le cadre de l'épreuve d'admissibilité.

4 Évolution du nombre de postes et de candidats aux concours de personnels d'éducation et de psychologues

		2008	2010	2015	2020	2021	2022	2023	
Conseillers principaux d'éducation	Externes (2)	Postes	200	250	310	270	270	570	410
		Présents	4 890	3 653	3 210	2 668	2 677	1 846	1 896
		Admis	200	250	310	270	270	570	410
		Taux de couverture (%)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	Interne (3)	Postes		50	65	70	70	70	70
		Présents		2 741	1 817	1 585	1 722	1 463	1 246
		Admis		50	65	70	70	70	70
		Taux de couverture (%)		100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Psychologues de l'éducation nationale (1)	Externes (2)	Postes	50	50	90	160	170	210	210
		Présents	524	395	529	488	454	273	257
		Admis	50	50	90	160	170	180	173
		Taux de couverture (%)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	85,7	82,4
	Interne (3)	Postes		15	21	40	40	50	50
		Présents		58	87	184	172	105	74
		Admis		15	21	40	39	50	50
		Taux de couverture (%)		100,0	100,0	100,0	97,5	100,0	100,0
Tous concours	Postes	250	365	486	540	550	900	740	
	Présents	5 414	6 847	5 643	4 925	5 025	3 687	3 473	
	Admis	250	365	486	540	549	870	703	
	Taux de couverture (%)	100,0	100,0	100,0	100,0	99,8	96,7	95,0	
Recrutements réservés	Postes			155					
	Présents			134					
	Admis			62					
	Taux de couverture (%)			40,0					

RERS 2024, DEPP

► **Champ : France + COM + Nouvelle-Calédonie.**

1. En 2017, un nouveau corps unique de psychologues a été créé. Il rassemble les métiers de psychologue scolaire dans le premier degré, conseiller d'orientation-psychologue et directeur de centre d'information et d'orientation dans le second degré. Jusqu'en 2016, les concours de conseillers d'orientation-psychologues ne concernaient que le second degré; les psychologues du premier degré avaient le statut des professeurs des écoles.

2. Y compris le troisième concours.

3. Les concours internes ont été gelés de 2007 à 2009.

En 2023, l'offre de postes aux concours de personnels ASS est supérieure à celle de 2022. Ainsi, 2 325 sont offerts aux concours externes et 1 994 aux concours internes (1). Globalement, 84% des postes sont destinés à la filière administrative. Le taux de candidature reste élevé dans chacune des voies de recrutement de la filière administrative (en moyenne supérieur à 5 présents pour un poste) alors que le nombre de présents continue de baisser entre 2022 et 2023. Les faibles ratios de présents par poste dans certains concours de la filière sociale et de santé illustrent des difficultés persistantes de recrutement. Le concours de médecin reste peu attractif, avec 0,4 présent pour un poste, et un taux de couverture des postes de 44%. Le concours interne d'assistant de service social conserve un faible taux de candidature.

Aux concours de personnels des bibliothèques, les postes ouverts sont plus nombreux qu'en 2022, aux

concours externes (64) comme internes (38) (2). Le taux de candidature baisse entre 2022 et 2023. Pour autant, avec respectivement 25,7 et 18,4 candidats présents pour un poste aux concours externes et internes, tous les postes sont pourvus.

Aux concours de personnels ITRF, le nombre de postes augmente entre 2022 et 2023 avec 1 346 postes ouverts aux concours externes et 1 060 aux concours internes (3). Globalement, 58% des postes sont offerts pour les catégories B et C (technicien, adjoint technique). Le nombre de présents repart à la hausse dans la voie externe tandis que la baisse se poursuit dans la voie interne. Le taux de candidature moyen est comparable dans chacune des voies de recrutement. Ces taux sont plus faibles pour les concours de catégories B et C. Tous corps et voies confondus, la branche d'activité professionnelle « gestion et pilotage » (BAP J) rassemble 45% des postes offerts et 49% des admis.

Précisions

Présents – Candidats qui se sont présentés à la première épreuve des concours, ou ayant envoyé un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP), ou un rapport d'activité. Pour les concours de médecin, de conseiller technique de service social et d'assistant de service social, il s'agit des candidats présents à l'épreuve orale d'admission.

Admis – Candidats admis sur liste principale.

Concours de recrutement de personnels administratifs, sociaux et de santé (ASS), concours de recrutement de personnels des bibliothèques, concours de recrutement des ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation (ITRF), taux de candidature, taux de couverture – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- DEPP, 2024, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2023-2024*. À paraître.

Source

DEPP, bases de données sur les concours.
DGRH (ITRF).

1 Concours de personnels ASS, session 2023

	Concours externes					Concours internes				
	Postes	Présents	Taux de candidature	Admis	Taux de couverture (%)	Postes	Présents	Taux de candidature	Admis	Taux de couverture (%)
Attaché d'administration (1)						160	2 421	15,1	160	100,0
Secrétaire administratif de classe normale (2)	927	5 164	5,6	927	100,0	818	6 814	8,3	818	100,0
Secrétaire administratif de classe supérieure (3)	97	307	3,2	78	80,4	144	962	6,7	132	91,7
Adjoint administratif principal de 2 ^e classe (2)	688	4 977	7,2	688	100,0	795	4 114	5,2	795	100,0
Total filière administrative	1 712	10 448	6,1	1 693	98,9	1 917	14 311	7,5	1 905	99,4
Évolution 2022/2023 (7)	21,5	-24,5	-3,7	20,5	-0,8	35,3	-0,5	-2,7	34,4	-0,6
Médecin (4)	27	12	0,4	12	44,4					
Conseiller technique de service social (5)						23	81	3,5	23	100,0
Assistant de service social	104	292	2,8	81	77,9	54	10	0,2	7	13,0
Infirmier (6)	482	1 609	3,3	435	90,2					
Total filière sociale et de santé	613	1 913	3,1	528	86,1	77	91	1,2	30	39,0
Évolution 2022/2023 (7)	10,5	-5,4	-0,5	18,9	6,1	1,3	-10,8	-0,1	-11,8	-5,7
Total	2 325	12 361	5,3	2 221	95,5	1 994	14 402	7,2	1 935	97,0
Évolution 2022/2023 (7)	18,4	-22,0	-2,8	20,1	1,4	33,6	-0,6	-2,5	33,4	-0,2

RERS 2024, DEPP

► **Champ : France + COM + Nouvelle-Calédonie.**

- Le recrutement externe d'attaché d'administration se fait par la voie des instituts régionaux d'administration (IRA).
- Depuis la session 2012, les concours de secrétaire administratif de classe normale et d'adjoint administratif sont des concours interministériels.
- Y compris administration centrale.
- Depuis la session 2009, le concours de médecin est un concours unique sur titres et travaux comptabilisé dans les concours externes.
- Le concours unique de conseiller technique de service social est comptabilisé dans les concours internes.
- Depuis la session 2004, le concours d'infirmier est un concours unique comptabilisé dans les concours externes.
- Évolution en % pour les effectifs; en points pour les taux.

Note : à compter du 1^{er} janvier 2017, la structure des corps de catégorie C est modifiée. Les adjoints administratifs de 1^{re} classe sont intégrés dans le grade d'adjoint administratif principal de 2^e classe.

2 Concours de personnels des bibliothèques, session 2023

	Concours externes					Concours internes				
	Postes	Présents	Taux de candidature	Admis	Taux de couverture (%)	Postes	Présents	Taux de candidature	Admis	Taux de couverture (%)
Conservateur (1) (2)	14	247	17,6	14	100,0	11	73	6,6	11	100,0
Bibliothécaire (1)	14	479	34,2	14	100,0	5	228	45,6	5	100,0
Bibliothécaire assistant spécialisé de classe normale	19	598	31,5	19	100,0	13	305	23,5	13	100,0
Magasinier principal des bibliothèques	17	318	18,7	17	100,0	9	92	10,2	9	100,0
Total	64	1 642	25,7	64	100,0	38	698	18,4	38	100,0
Évolution 2022/2023 (3)	42,2	12,9	-6,6	42,2	0,0	46,2	13,7	-5,2	58,3	7,7

RERS 2024, DEPP

► **Champ : France + COM + Nouvelle-Calédonie.**

- Le concours externe spécial est pris en compte.
- Le concours de conservateur des bibliothèques réservé aux élèves et anciens élèves de l'École nationale des chartes, et aux candidats justifiant d'un diplôme ou d'un titre reconnu équivalent à la troisième année de scolarité de cette école, est comptabilisé avec le concours interne de conservateur.
- Évolution en % pour les effectifs; en points pour les taux.

Note : les concours externe et interne de bibliothécaire assistant spécialisé de classe supérieure ne sont pas organisés à la session 2023, contrairement à 2022, et inversement pour ceux de magasinier principal des bibliothèques.

3 Concours de personnels ITRF, session 2023

	Concours externes					Concours internes				
	Postes	Présents	Taux de candidature	Admis	Taux de couverture (%)	Postes	Présents	Taux de candidature	Admis	Taux de couverture (%)
Par corps										
Ingénieur de recherche	76	686	9,0	54	71,1	69	796	11,5	59	85,5
Ingénieur d'études	338	4 758	14,1	239	70,7	189	2 670	14,1	139	73,5
Assistant ingénieur	175	1 832	10,5	131	74,9	175	4 300	24,6	137	78,3
Technicien	457	1 885	4,1	370	81,0	378	2 213	5,9	356	94,2
Adjoint technique	300	820	2,7	234	78,0	249	1 011	4,1	192	77,1
Par BAP										
A : sciences du vivant, de la Terre et de l'environnement	144	555	3,9	120	83,3	68	162	2,4	53	77,9
B : sciences chimiques et sciences des matériaux	133	414	3,1	104	78,2	66	130	2,0	46	69,7
C : sciences de l'ingénieur et instrumentation scientifique	73	266	3,6	47	64,4	10	30	3,0	10	100,0
D : sciences humaines et sociales	5	53	10,6	4	80,0	5	27	5,4	4	80,0
E : informatique, statistiques et calcul scientifique	238	1 790	7,5	158	66,4	105	885	8,4	80	76,2
F : culture, communication, production et diffusion des savoirs	77	996	12,9	60	77,9	59	305	5,2	46	78,0
G : patrimoine immobilier, logistique, restauration et prévention	173	441	2,5	113	65,3	176	583	3,3	136	77,3
J : gestion et pilotage	503	5 466	10,9	422	83,9	571	8 868	15,5	508	89,0
Total	1 346	9 981	7,4	1 028	76,4	1 060	10 990	10,4	883	83,3
Évolution 2022/2023 (1)	5,7	1,3	-0,3	9,4	2,6	0,7	-1,1	-0,2	-4,0	-4,1

RERS 2024, DEPP

► **Champ : France + COM + Nouvelle-Calédonie.**

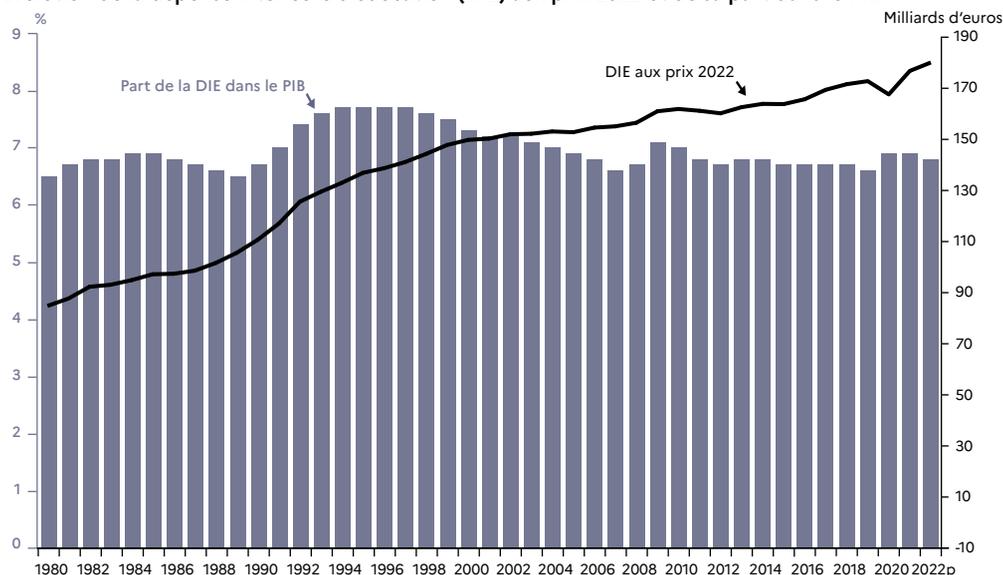
- Évolution en % pour les effectifs; en points pour les taux.

La **dépense intérieure d'éducation (DIE)** est évaluée à 180,1 milliards d'euros en 2022 (1). Elle a plus que doublé depuis 1980 en prix constants, ce qui correspond à un taux de croissance annuel moyen de 1,8%, taux globalement identique à celui du **produit intérieur brut (PIB)**.

La part de la DIE dans le PIB se situe en moyenne autour de 7% (2). Elle atteint un maximum de 7,7% au milieu des années 1990 puis fléchit avant de connaître un rebond lors de la crise de 2009, sous l'effet d'une poursuite de la hausse de la DIE conjuguée au recul du PIB. Entre 2011 et 2019, elle se stabilise autour de 6,7%. Elle augmente à 6,9% en 2020 car la crise sanitaire a suscité une baisse plus importante du PIB que de la DIE. En 2022, le poids des dépenses d'éducation dans le PIB s'établit à 6,8%.

La hausse de la DIE depuis 1980 concerne tous les niveaux d'enseignement (3). Cependant, la structure de la DIE par niveau présente des évolutions notables liées à la politique éducative et à la démographie (4). Ainsi, la part consacrée à l'enseignement du premier degré avait décliné de 29,2% en 1980 à 26,5% en 1992. Elle augmente ensuite tendanciellement avec la hausse des naissances à partir du milieu des années 1990 et la priorité accordée au premier degré depuis 2017 (29,0% en 2022). À l'inverse, la part du second degré est plutôt orientée à la baisse depuis le début des années 2000 pour atteindre 37,4% en 2022. La part consacrée à l'enseignement supérieur augmente de façon quasi continue, de 15,1% de la DIE en 1980 à 22,4% en 2022.

1 Évolution de la dépense intérieure d'éducation (DIE) aux prix 2022 et de sa part dans le PIB



► **Champ :** France (Mayotte sur toute la série).

Lecture : en 2022, la DIE s'élève à 180,1 milliards d'euros (courbe avec échelle de droite) ce qui représente 6,8% du PIB (bâtons avec échelle de gauche). Pour passer des prix courants, observés à une date donnée, aux prix constants, corrigés de la variation des prix, le déflateur utilisé est le prix du PIB (+2,9% en 2022). Celui-ci s'obtient à partir des évolutions du PIB en valeur et en volume (à prix courants et constants).

RERS 2024, DEPP

Précisions

Évaluation aux prix de 2022 – Estimation utilisée afin de corriger l'effet de la hausse des prix, permettant ainsi de suivre l'évolution « en volume » des dépenses d'éducation. Le déflateur utilisé est le prix du PIB (+2,9% en 2022). Celui-ci s'obtient à partir des évolutions du PIB en valeur et en volume (à prix courants et constants).

Pour en savoir plus

- *Notes d'Information* : 23.43 ; 22.34.
- Séries chronologiques : voir rubrique « Les coûts et les financements ».
- *Les dossiers de la DEPP*, 2016, « Le Compte de l'éducation. Principes, méthodes et résultats pour les années 2006 à 2014 », n° 206.

2 Évolution de la dépense intérieure d'éducation (DIE) et de sa part dans le PIB

	1980	1990	2000	2005	2010	2015	2020	2021	2022p
DIE (millions d'euros, prix courants)	29 446	70 181	108 202	121 231	139 337	147 615	160 540	171 717	180 064
DIE (millions d'euros, prix 2022)	84 771	110 681	149 801	152 773	161 885	163 824	167 625	176 778	180 064
Part du PIB (%)	6,5	6,7	7,3	6,9	7,0	6,7	6,9	6,9	6,8

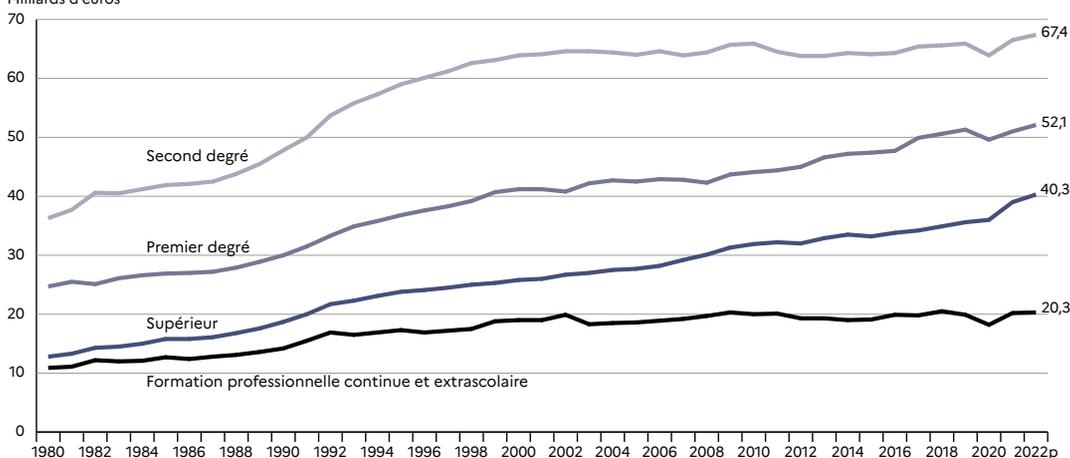
► Champ : France (Mayotte sur toute la série).

RERS 2024, DEPP

Lecture : en 2022, en prix constants, la DIE s'élève à 180,1 milliards d'euros, après 176,8 milliards en 2021. Pour passer des prix courants, observés à une date donnée, aux prix constants, corrigés de la variation des prix, le déflateur utilisé est le prix du PIB (+2,9% en 2022). Celui-ci s'obtient à partir des évolutions du PIB en valeur et en volume (à prix courants et constants).

3 Évolution de la dépense intérieure d'éducation (DIE) par niveau d'enseignement, en milliards d'euros, aux prix 2022

Milliards d'euros



RERS 2024, DEPP

► Champ : France (Mayotte sur toute la série).

Lecture : en 2022, en prix constants, la DIE pour le premier degré s'élève à 52,1 milliards d'euros après 51,0 milliards en 2021. Pour passer des prix courants, observés à une date donnée, aux prix constants, corrigés de la variation des prix, le déflateur utilisé est le prix du PIB (+2,9% en 2022). Celui-ci s'obtient à partir des évolutions du PIB en valeur et en volume (à prix courants et constants).

4 Structure de la dépense intérieure d'éducation par niveau d'enseignement, en %

Niveaux d'enseignement	1980	1990	1992	2000	2005	2010	2015	2020	2021	2022p
Premier degré	29,2	27,1	26,5	27,5	27,8	27,2	28,9	29,6	28,9	29,0
Second degré	42,9	43,2	42,7	42,6	41,9	40,7	39,1	38,1	37,6	37,4
Supérieur	15,1	16,9	17,3	17,2	18,2	19,7	20,3	21,5	22,1	22,4
Formation professionnelle continue et extrascolaire	12,9	12,8	13,5	12,7	12,2	12,4	11,7	10,8	11,4	11,3
Total	100,0	100,0	100	100,0						

► Champ : France (Mayotte sur toute la série).

RERS 2024, DEPP

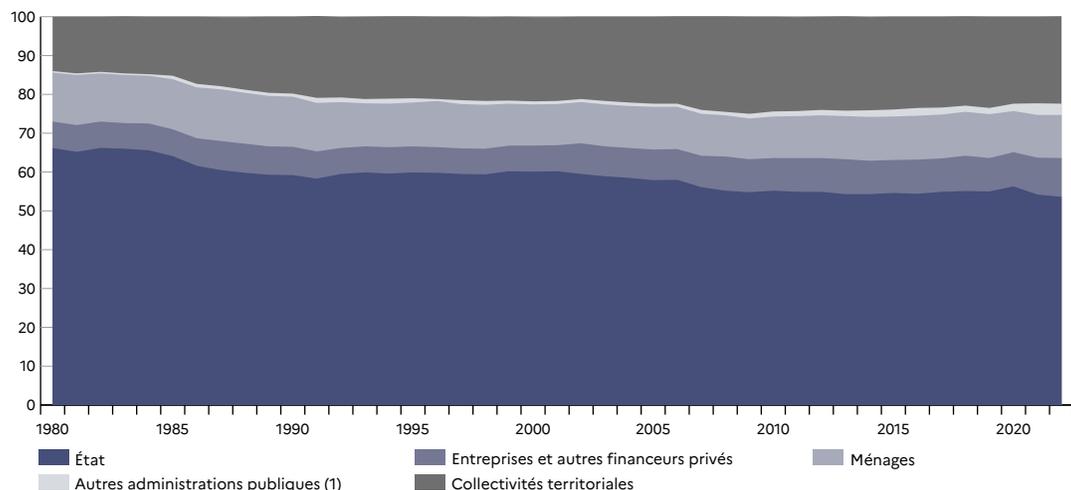
L'État est le premier financeur de la **dépense intérieure d'éducation** (DIE) en assurant 53,6% du financement final en 2022 **(1)** **(2)**. La part des collectivités territoriales dans la DIE est de 22,5%. Elle s'est fortement accrue sous l'effet des lois de décentralisation successives. Les autres financeurs sont les ménages (11,1%), les entreprises et autres financeurs privés (10,0%) – essentiellement par le biais de la taxe d'apprentissage ou de leurs dépenses pour financer la formation professionnelle continue – et les **autres administrations publiques** (2,9%).

En financement initial, avant transfert des bourses vers les ménages et de diverses subventions vers les

collectivités territoriales, la part de l'État dans la DIE est encore plus importante (55,7%) **(3)**. Celle des autres administrations publiques est également renforcée (3,8%), en lien avec l'allocation de rentrée scolaire versée aux familles par les caisses d'allocations familiales. Inversement, la part des ménages est plus faible (7,8%).

La DIE est principalement consacrée aux activités d'enseignement (155,3 milliards d'euros en 2022, soit 86,2% du total). Les dépenses d'hébergement et de restauration représentent 7,1% de la DIE. Les autres dépenses notables concernent l'administration générale (2,2%), les achats de fournitures et de manuels scolaires (1,8%) et les transports scolaires (1,5%) **(4)**.

1 Évolution de la structure de la dépense intérieure d'éducation par financeur final, en %



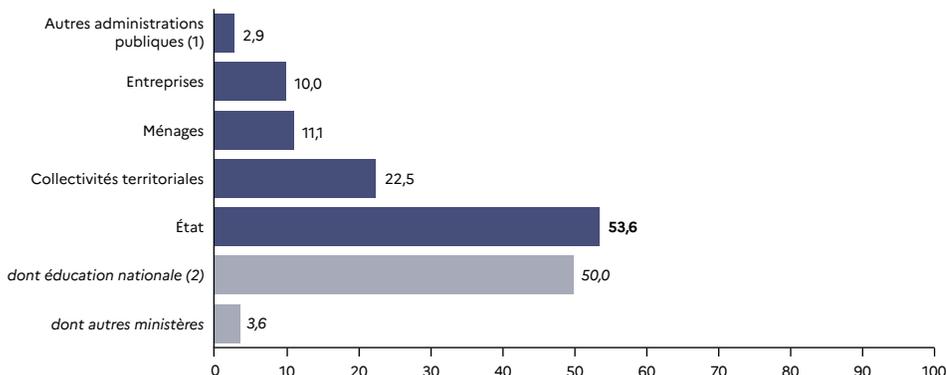
► Champ : France (Mayotte sur toute la série).
1. Voir « Glossaire ».

RERS 2024, DEPP

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 23.43 ; 22.34.
- Séries chronologiques : voir rubrique « Les coûts et les financements ».
- Les dossiers de la DEPP, 2016, « Le Compte de l'éducation. Principes, méthodes et résultats pour les années 2006 à 2014 », n°206.

2 Structure de la dépense intérieure d'éducation par financeur final, en 2022, en %



► Champ : France.

1. Voir « Glossaire ».

2. L'éducation nationale comprend le ou les ministères chargé(s) de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

RERS 2024, DEPP

3 Structure de la dépense intérieure d'éducation par financeur final et initial, en 2022, en %

Source de financement	Part dans le financement final	Part dans le financement initial
Éducation nationale (1)	50,0	51,9
Autres ministères (2)	3,6	3,9
Total État	53,6	55,7
Collectivités territoriales	22,5	22,7
Autres administrations publiques (3)	2,9	3,8
Ménages	11,1	7,8
Entreprises et autres financeurs privés	10,0	9,9
Total de la dépense intérieure d'éducation	100,0	100,0

► Champ : France.

1. L'éducation nationale comprend le ou les ministères chargé(s) de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

2. Y compris le reste du monde (Union européenne et autres pays étrangers), pour 336 millions d'euros en 2022 (en financement final).

3. Voir « Glossaire ».

RERS 2024, DEPP

4 Le financement des activités d'éducation en 2022, dépenses totales des financeurs finals (en millions d'euros)

		Éducation nationale (1)	Autres ministères (2)	Total État	Collectivités territoriales	Autres administrations publiques (3)	Ménages	Entreprises et autres fin. privés	Total général
Enseignement de type scolaire	Premier degré	27 361	222	27 583	14 433	14	1 125	0	43 155
	Second degré	38 331	1 453	39 784	11 468	78	1 827	3 015	56 172
	Enseignement supérieur (4)	17 464	2 756	20 220	2 730	1 297	4 363	7 085	35 695
Enseignement de type extrascolaire (5)		441	1 348	1 789	4 537	3 789	2 596	7 558	20 270
Total dépense intérieure d'enseignement		83 596	5 779	89 375	33 169	5 177	9 912	17 658	155 292
Activités annexes	Hébergement, restauration	2 013	214	2 227	4 852	7	5 412	224	12 722
	Médecine scolaire	807		807	15				822
	Orientation	311	0	311	13	0	4	1	328
	Administration générale	3 313	414	3 727	134	3	13	158	4 035
Achats de biens et services liés	Transports scolaires				2 072		600		2 672
	Fournitures et livres scolaires				181		3 024		3 205
	Habillement, leçons particulières						988		988
Total dépense intérieure d'éducation		90 040	6 408	96 447	40 437	5 187	19 952	18 040	180 064

► Champ : France.

1. L'éducation nationale comprend le ou les ministères chargé(s) de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

2. Y compris le reste du monde (Union européenne et autres pays étrangers), pour 336 millions d'euros en 2022.

3. Voir « Glossaire ».

4. Y compris la recherche universitaire.

5. Formation professionnelle continue et autres stages, formations dispensées dans les conservatoires municipaux, etc.

Note : pour des raisons d'arrondis, certains totaux ou sous-totaux diffèrent légèrement de la somme des montants détaillés.

RERS 2024, DEPP

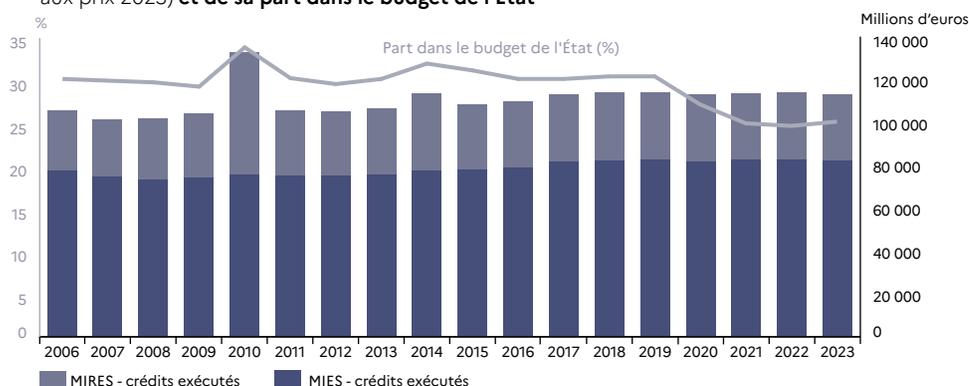
Le budget des ministères chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur est présenté dans deux missions interministérielles : « Enseignement scolaire (MIES) » et « Recherche et enseignement supérieur (MIRES) » (1). Les crédits votés en loi de finances initiale pour 2024 au titre de ces deux missions s'élèvent à 118,8 milliards d'euros, soit 25,1% du budget de l'État (2).

En 2024, 87,0 milliards d'euros sont consacrés à la MIES, en hausse de 6,1% en prix courants par rapport aux crédits exécutés en 2023 (soit + 5,0 milliards). Cette augmentation, la plus forte depuis l'entrée en vigueur de la loi organique relative aux lois de finances en 2006, est générale à tous les programmes de la mission. Elle est portée par ceux consacrés aux enseignements scolaires publics des premier et second

degrés (140 et 141) qui en absorbent les trois quarts des crédits (3). Elle traduit des mesures de revalorisation financière du métier d'enseignant et des autres personnels de l'éducation.

Au sein de la MIRÉS, les crédits du programme 150 « Formations supérieures et recherche universitaire » s'élèvent à 15,2 milliards d'euros en 2024, soit une hausse de 1,1% en prix courants par rapport à 2023. Ceux du programme 231 « Vie étudiante », incluant les aides directes aux étudiants, augmentent de 7,9% en 2023 et atteignent 3,3 milliards d'euros. Par ailleurs, la MIRÉS comprend d'autres programmes concernant principalement la recherche non universitaire. Les crédits votés en 2024 pour ces « autres programmes » progressent de 2,6% pour se situer à 12,9 milliards d'euros.

1 Évolution du budget de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (en crédits exécutés aux prix 2023) et de sa part dans le budget de l'État



► Champ : France + COM.

Lecture : en 2023, les crédits exécutés de la MIES et la MIRÉS s'élèvent à 113 099 millions d'euros (bâtons avec échelle de droite) ce qui représente 25,2% du budget de l'État (courbe avec échelle de gauche).

Note : les augmentations de 2010 et 2014 sont liées à l'introduction de programmes non reconduits les années suivantes.

RERS 2024, DEPP

Précisions

Champ – La totalité de la MIES et la MIRÉS est prise en compte. Le champ ne correspond donc pas aux champs des données figurant dans les fiches 10.01, 10.02, 10.04 et 10.05 qui excluent la recherche non universitaire.

Évaluation aux prix de 2023 – Estimation utilisée afin de corriger l'effet de la hausse des prix, permettant ainsi de suivre l'évolution « en volume » des crédits. Le déflateur utilisé est le prix du PIB.

Prix courants/prix constants – voir « Glossaire »

Source

DEPP, LFI 2024 - Missions interministérielles Enseignement scolaire et Recherche et Enseignement supérieur.

2 Évolution des missions interministérielles « Enseignement scolaire » et « Recherche et enseignement supérieur » de 2021 à 2024, en millions d'euros aux prix courants

Missions interministérielles (1)	Crédits exécutés en (2)			Crédits votés en LFI pour 2024 (3)	Évolution 2023/2024 (%)
	2021	2022	2023		
Mission interministérielle enseignement scolaire (MIES)	75 897,8	78 496,8	82 028,1	87 002,2	6,1
Mission interministérielle recherche et enseignement supérieur (MIREs)	28 774,1	29 569,2	31 070,7	31 839,2	2,5
Ensemble	104 671,9	108 066,1	113 098,8	118 841,3	5,1
Part dans le budget de l'État (%) (4)	25,0	24,7	25,2	25,1	
Part dans le PIB (%) (5)	4,2	4,1	4,0	n.d.	

RERS 2024, DEPP

► Champ : France + COM.

1. Mission : ensemble de programmes dépendant d'un ou plusieurs ministères, concourant à une politique publique définie.
2. Crédits ayant fait l'objet d'une dépense effective.
3. Crédits ouverts après leur approbation par le parlement en loi de finances initiale.
4. Budget de l'État : ensemble des budgets civils et du budget du ministère chargé des armées.
5. Voir « Glossaire ».

3 Évolution des missions interministérielles « Enseignement scolaire » et « Recherche et enseignement supérieur » de 2021 à 2024, en millions d'euros aux prix courants

Mission interministérielle « Enseignement scolaire » (MIES) (1)	Crédits exécutés en (2)			Crédits votés en LFI pour 2024 (3)		Évolution (%) 2023/2024
	2021	2022	2023	Montant	%	
Programmes (4)						
Programme 140 : Enseignement scolaire public du premier degré	23 587,6	24 392,4	25 455,7	26 873,8	30,9	5,6
Programme 141 : Enseignement scolaire public du second degré	33 976,3	34 926,7	36 343,2	38 424,6	44,2	5,7
Programme 230 : Vie de l'élève	6 384,1	6 874,6	7 468,4	8 099,0	9,3	8,4
Programme 139 : Enseignement privé du premier et du second degrés	7 767,2	8 049,3	8 424,8	9 035,3	10,4	7,2
Programme 214 : Soutien de la politique de l'éducation nationale	2 701,2	2 724,8	2 784,3	2 873,8	3,3	3,2
Sous-total MENJ	74 416,4	76 967,8	80 476,3	85 306,5	98,1	6,0
Programme 143 : Enseignement technique agricole	1 481,4	1 529,0	1 551,7	1 695,7	1,9	9,3
Total mission « Enseignement scolaire »	75 897,8	78 496,8	82 028,1	87 002,2	100,0	6,1

Mission interministérielle « Recherche et enseignement supérieur » (MIREs) (1)	Crédits exécutés en (2)			Crédits votés en LFI pour 2024 (3)		Évolution (%) 2023/2024
	2021	2022	2023	Montant	%	
Programmes (4)						
Programme 150 - Formations supérieures et recherche universitaire						
Formation initiale et continue du baccalauréat au doctorat (actions 1 à 3)	6 624,6	6 817,0	7 141,9	7 111,4	22,3	-0,4
Établissements d'enseignement privés (action 4)	90,3	92,4	92,7	94,9	0,3	2,4
Bibliothèques et documentation (action 5)	476,2	476,9	489,6	481,8	1,5	-1,6
Diffusion des savoirs et musées (action 13)	134,3	137,1	140,9	133,7	0,4	-5,1
Immobilier (action 14)	1 183,6	1 167,2	1 241,9	1 272,6	4,0	2,5
Pilotage et support du programme (action 15)	1 619,7	1 698,8	1 838,0	1 769,7	5,6	-3,7
Recherche universitaire (action 17)	3 869,1	3 936,1	4 073,6	4 316,6	13,6	6,0
Total programme 150	13 997,7	14 325,6	15 018,5	15 180,8	47,7	1,1
Programme 231 - Vie étudiante						
Aides directes (action 1)	2 502,2	2 392,2	2 426,7	2 658,6	8,4	9,6
Aides indirectes (action 2)	376,4	379,7	462,1	461,7	1,5	-0,1
Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives (action 3)	60,6	79,9	83,2	93,9	0,3	12,9
Pilotage et animation du programme (action 4)	101,6	103,2	110,2	112,4	0,4	1,9
Total programme 231	3 040,7	2 955,2	3 082,3	3 326,6	10,4	7,9
Programme 142 - Enseignement supérieur et recherche agricoles	352,2	369,5	407,2	443,0	1,4	8,8
Autres programmes : 172, 190 à 193	11 383,4	11 919,0	12 562,7	12 888,7	40,5	2,6
Total mission « Recherche et enseignement supérieur »	28 774,1	29 569,2	31 070,7	31 839,2	100,0	2,5

RERS 2024, DEPP

► Champ : France + COM.

1. Mission : ensemble de programmes dépendant d'un ou plusieurs ministères, concourant à une politique publique définie.
2. Crédits ayant fait l'objet d'une dépense effective.
3. Crédits ouverts après leur approbation par le parlement en loi de finances initiale.
4. Programme : regroupement de crédits destinés à mettre en œuvre une action ou un ensemble cohérent d'actions relevant d'un même ministère.

Les **producteurs d'éducation** (écoles, collèges, lycées, etc.) exercent une activité d'enseignement ou une activité annexe (hébergement, restauration, etc.). Ils utilisent les ressources mises à leur disposition par les financeurs publics et privés (173,2 milliards d'euros en 2022) (1). Ces ressources financent les établissements publics (73,1% en 2022), les **établissements privés subventionnés** (13,9%), les **établissements privés non subventionnés** (9,6%) et les **services administratifs et organismes publics** (3,3%) (2). Cette répartition est relativement stable depuis 2006.

En 2022, les écoles maternelles et élémentaires (y compris primaires) du secteur public bénéficient d'un financement de 45,1 milliards d'euros (3). La participation des collectivités territoriales à ce financement est importante (38,9% du total), mais reste inférieure à celle de l'État (56,9%) (4).

Les collèges et lycées publics reçoivent 53,1 milliards d'euros, dont 72,4% proviennent de l'État et correspondent en grande partie aux rémunérations des enseignants. La part des collectivités territoriales s'élève à 22,7%. Les collèges et lycées privés subventionnés sont financés pour 64,8% par l'État (qui assure la rémunération des enseignants et verse le forfait d'externat) et pour 25,3% par les familles et les autres acteurs privés.

Les universités et les autres établissements d'enseignement supérieur publics sont financés aux trois quarts par l'État. Au contraire, les établissements d'enseignement supérieur privés subventionnés sont surtout financés par les ménages et les autres acteurs privés.

1 Évolution du financement par producteur d'éducation, en % et en milliards d'euros, aux prix 2022



► Champ : France (Mayotte sur toute la série).

RERS 2024, DEPP

Lecture : en 2022, 73,1% des moyens mis à disposition des producteurs d'éducation sont destinés aux écoles et établissements du secteur public. Tous secteurs confondus, ces moyens s'élèvent à 173,2 milliards d'euros en 2022, après 169,6 milliards en 2021 en prix constants. Pour passer des prix courants, observés à une date donnée, aux prix constants, corrigés de la variation des prix, le déflateur utilisé est le prix du PIB (+2,9% en 2022). Celui-ci s'obtient à partir des évolutions du PIB en valeur et en volume (à prix courants et constants).

Précisions

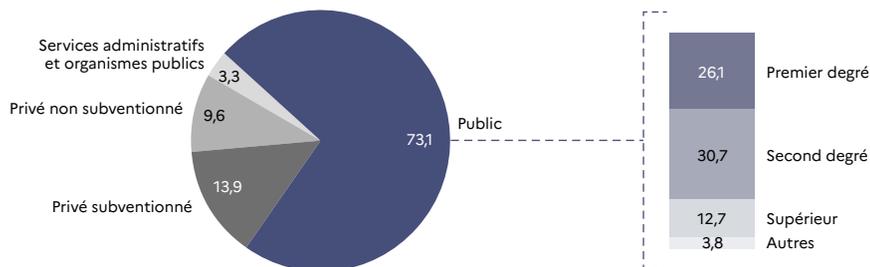
Producteurs d'éducation, autres administrations publiques – Voir « Glossaire ».

Services administratifs et organismes publics – Ce producteur n'assure pas d'enseignement, mais des activités d'organisation (administration centrale, services déconcentrés ou décentralisés), d'orientation et de recherche, ainsi que d'hébergement et de restauration avec le Cnous.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 23.43; 22.34.
- Séries chronologiques : voir rubrique « Les coûts et les financements ».
- Les dossiers de la DEPP, 2016, « Le Compte de l'éducation. Principes, méthodes et résultats pour les années 2006 à 2014 », n° 206.

2 Répartition du financement selon le producteur en 2022, en %



► Champ : France.

LECTURE : 26,1% du financement est alloué aux établissements publics du premier degré.

RERS 2024, DEPP

3 Financement des producteurs d'éducation en 2022 – Dépenses totales des financeurs finals (en millions d'euros)

Unités de production	Éducation nationale (1)	Autres ministères (2)	Total État	Collectivités territoriales	Autres administrations publiques (3)	Ménages	Entreprises et autres financeurs privés	Total
Écoles maternelles et élémentaires (y compris primaires)	25 489	209	25 699	17 567	13	1 861		45 140
Collèges et lycées	37 497	972	38 469	12 076	54	1 951	554	53 104
Centre de formation d'apprentis	4	138	142	96	32	34	1 832	2 137
Universités	12 218	628	12 845	607	873	435	1 293	16 054
Autres établissements d'enseignement supérieur	1 969	1 723	3 692	1 120	278	201	577	5 868
Centres de formation artistique				1 800				1 800
Centres d'enseignement spécial	250	211	461	17	0	8	3	489
Organismes d'enseignement à distance	101		101		2	50	9	161
Organismes de formation extrascolaire (4)	115	562	677	664	345	37	198	1 921
Total établissements publics d'enseignement	77 643	4 444	82 086	33 948	1 598	4 577	4 465	126 674
Écoles maternelles et élémentaires (y compris primaires)	2 078		2 078	933		936		3 947
Collèges et lycées	5 871	539	6 410	975	0	2 342	159	9 887
Centres de formation d'apprentis	0	113	113	96	33	44	1 674	1 960
Établissements d'enseignement supérieur	92	88	180	210	10	1 322	822	2 544
Organismes de formation extrascolaire (4)	126	324	450	889	1 763	483	2 224	5 809
Total établissements privés subventionnés	8 168	1 064	9 232	3 103	1 807	5 127	4 879	24 147
Écoles maternelles et élémentaires (y compris primaires)						337		337
Établissements du second degré						218	17	235
Centres de formation d'apprentis		120	120	173	62	69	3 555	3 978
Écoles supérieures					87	2 248	458	2 793
Organismes de formation extrascolaire (4)		326	326	782	1 630	2 017	4 498	9 254
Total établissements privés non subventionnés		446	446	955	1 780	4 889	8 527	16 596
Total producteurs d'enseignement	85 810	5 954	91 764	38 005	5 184	14 593	17 871	167 417
Services administratifs et organismes publics	4 229	454	4 684	178	3	748	169	5 782
Total	90 040	6 408	96 447	38 183	5 187	15 341	18 040	173 199

► Champ : France.

1. L'éducation nationale comprend le ou les ministères chargé(s) de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

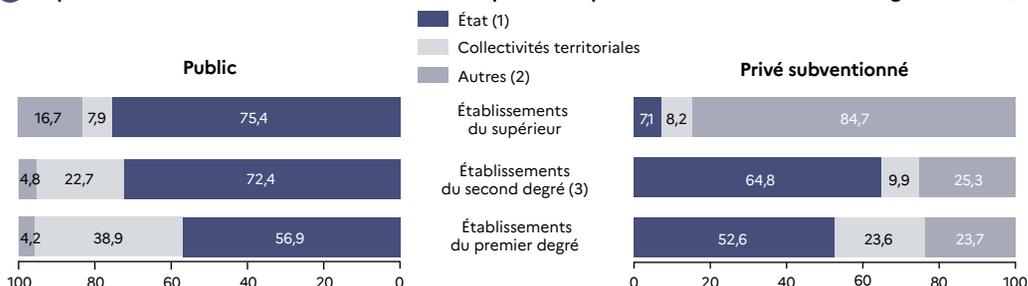
2. Y compris le reste du monde (Union européenne et autres pays étrangers), pour 336 millions d'euros en 2022.

3. Voir « Glossaire ».

4. Y compris la formation professionnelle continue.

RERS 2024, DEPP

4 Répartition du financement des établissements publics et privés subventionnés selon l'origine en 2022, en %



► Champ : France.

1. État = MENJ-MESR + autres ministères + reste du monde.

2. Autres = autres administrations publiques + entreprises et autres financeurs privés + ménages.

3. Collèges et lycées, y compris STS et CPGE.

RERS 2024, DEPP

Tous niveaux confondus, la **dépense moyenne par élève ou étudiant** s'accroît de 1,5% par an en prix constants depuis 1980 (1). Elle atteint 9 860 euros en 2022 et progresse avec le niveau de formation (2).

La dynamique des dépenses par élève dans le premier degré continue de bénéficier de la politique de priorité au primaire engagée en 2017. Le préélémentaire affiche un léger surcoût par rapport à l'élémentaire, porté par la présence des Atsem (3).

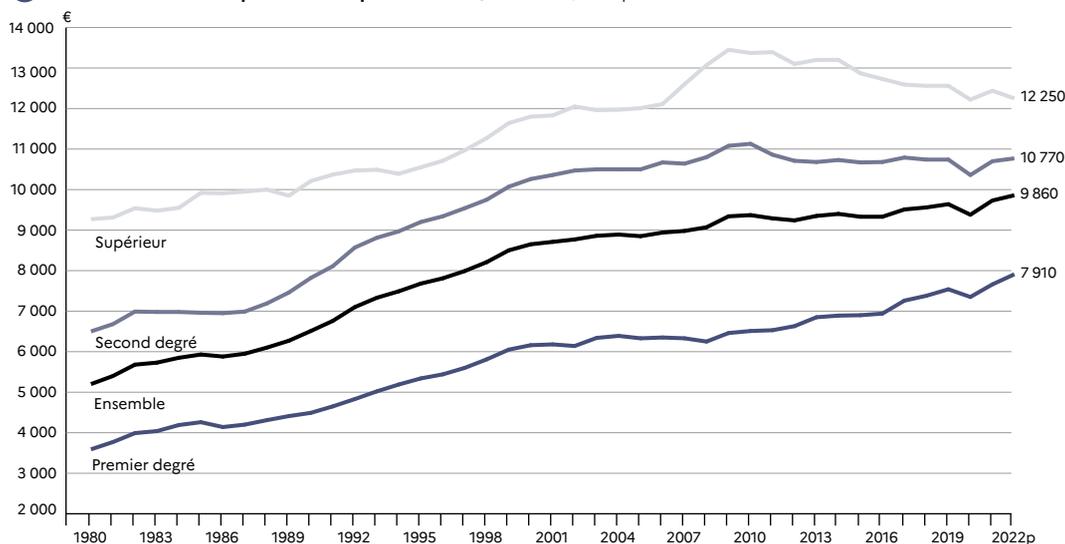
Dans le second degré, le coût par collégien est inférieur au coût par lycéen en enseignement général et technologique, et surtout à celui par lycéen en enseignement professionnel. Cela est principalement dû aux écarts de statut et de rémunération des enseignants. Les lycéens

en enseignement professionnel sont aussi moins nombreux par classe et les dépenses de fonctionnement et d'investissement dans cette filière sont plus importantes.

Dans le supérieur, les écarts de coûts entre les formations universitaires et les filières CPGE ou STS dépendent en grande partie des différents taux d'encadrement. Par rapport à l'enseignement secondaire, les enseignants en CPGE ou STS sont souvent agrégés, corps conjuguant une rémunération plus élevée et une obligation de service plus faible.

Pour tous les niveaux, 85% de la dépense par élève ou étudiant est consacrée à l'enseignement (4).

1 Évolution des coûts par élève et par étudiant, en euros, aux prix 2022



► **Champ** : France (Mayotte sur toute la série), Public + Privé.

RERS 2024, DEPP

Lecture : en 2022, tous niveaux confondus, la dépense moyenne s'élève à 9 860 euros après 7 300 euros en 2021 en prix constants. Pour passer des prix courants, observés à une date donnée, aux prix constants, corrigés de la variation des prix, le déflateur utilisé est le prix du PIB (+ 2,9% en 2022). Celui-ci s'obtient à partir des évolutions du PIB en valeur et en volume (à prix courants et constants).

Précisions

Évaluation aux prix de 2022 – Estimation utilisée afin de corriger l'effet de la hausse des prix, permettant ainsi de suivre l'évolution « en volume » des dépenses d'éducation. Le déflateur utilisé est le prix du PIB (+2,9% en 2022). Celui-ci s'obtient à partir des évolutions du PIB en valeur et en volume (à prix courants et constants).

Pour en savoir plus

- *Notes d'Information* : 23.43 ; 22.34.
- Séries chronologiques : voir rubrique « Les coûts et les financements ».
- *Les dossiers de la DEPP*, 2016, « Le Compte de l'éducation. Principes, méthodes et résultats pour les années 2006 à 2014 », n°206.

2 Évolution des coûts par élève et par étudiant, en euros, aux prix 2022

Niveaux	1980	1990	2000	2005	2010	2015	2020	2021	2022p
Préélémentaire	n.d.	3 970	5 990	6 100	6 440	7 090	7 440	7 800	8 050
Élémentaire	n.d.	4 750	6 220	6 480	6 550	6 790	7 290	7 580	7 840
Premier degré (1)	3 590	4 490	6 160	6 330	6 510	6 900	7 350	7 660	7 910
Formations en collège	n.d.	6 810	8 860	9 330	9 570	9 360	9 120	9 440	9 520
Formations générales et technologiques en lycée	n.d.	8 830	12 030	11 870	13 210	12 190	11 650	11 940	11 940
Formations professionnelles en lycée	n.d.	10 760	13 490	13 260	14 050	13 610	13 220	13 610	13 760
Second degré (2)	6 500	7 820	10 260	10 500	11 130	10 670	10 360	10 700	10 770
Premier et second degrés (1) (2)	4 890	6 080	8 140	8 310	8 660	8 660	8 780	9 120	9 300
STS	n.d.	n.d.	15 720	16 310	16 160	15 090	14 790	15 060	15 630
CPGE	n.d.	n.d.	17 610	18 060	17 770	16 730	16 520	16 750	17 260
Universités (3)	n.d.	n.d.	9 840	9 890	12 020	11 570	10 790	10 920	11 190
Supérieur (4)	9 270	10 210	11 800	12 010	13 370	12 870	12 220	12 440	12 250
Coût moyen tous niveaux	5 200	6 510	8 650	8 850	9 370	9 330	9 380	9 730	9 860

RERS 2024, DEPP

► Champ : France (Mayotte sur toute la série), Public + Privé.

1. Y compris l'enseignement spécial.

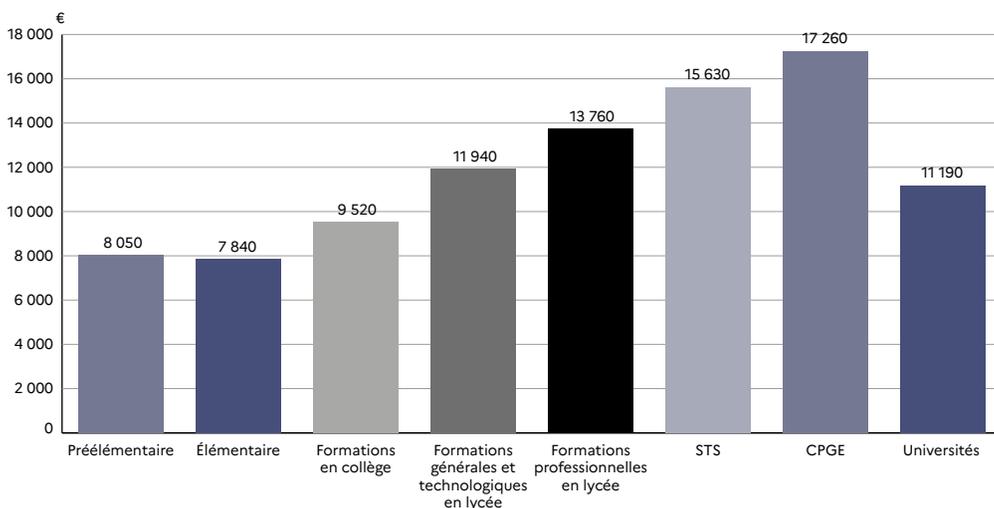
2. Y compris l'enseignement spécial et l'apprentissage.

3. Y compris les étudiants des instituts ou écoles internes aux universités.

4. Y compris les étudiants des autres écoles du supérieur publiques ou privées (écoles d'ingénieurs, écoles de commerce, etc.) et les apprentis.

Lecture : en 2022, tous niveaux confondus, la dépense moyenne s'élève à 9 860 euros après 9 730 euros en 2021 en prix constants. Pour passer des prix courants, observés à une date donnée, aux prix constants, corrigés de la variation des prix, le déflateur utilisé est le prix du PIB (+2,9% en 2022). Celui-ci s'obtient à partir des évolutions du PIB en valeur et en volume (à prix courants et constants).

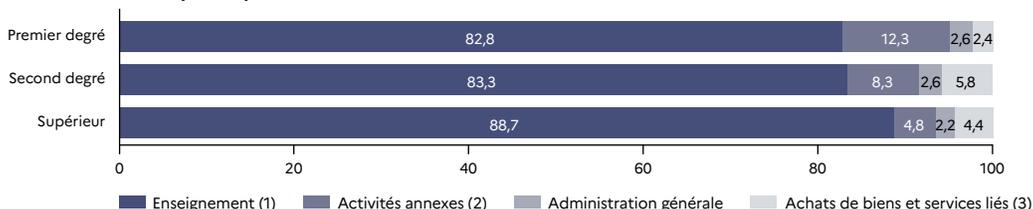
3 Les coûts par élève et par étudiant, en euros, aux prix 2022



► Champ : France, Public + Privé.

RERS 2024, DEPP

4 Structure de la dépense par élève ou étudiant selon l'activité en 2022, en %



► Champ : France, Public + Privé.

1. Y compris la recherche universitaire.

2. Hébergement, restauration, médecine scolaire, orientation.

3. Transports scolaires, livres et fournitures, leçons particulières, habillements demandés par les institutions scolaires.

RERS 2024, DEPP

Différentes aides financières permettent d'aider les familles à améliorer les conditions de scolarisation de leurs enfants : **bourses nationales, fonds sociaux, allocation de rentrée scolaire**. Le montant total de l'aide directe versée par le ministère chargé de l'éducation nationale s'élève à 818,9 millions d'euros au titre des bourses pour l'année scolaire 2023-2024 et 49,1 millions d'euros au titre des fonds sociaux en 2023 (3).

En 2023-2024, en France, 1 410 100 élèves du second degré (24,9%) bénéficient d'une bourse nationale (2). En lien avec les difficultés sociales des élèves accueillis, plus marquées dans les établissements publics que privés, la proportion de boursiers nationaux est plus élevée dans les établissements publics que dans les établissements privés : 28,6% contre 11,2%.

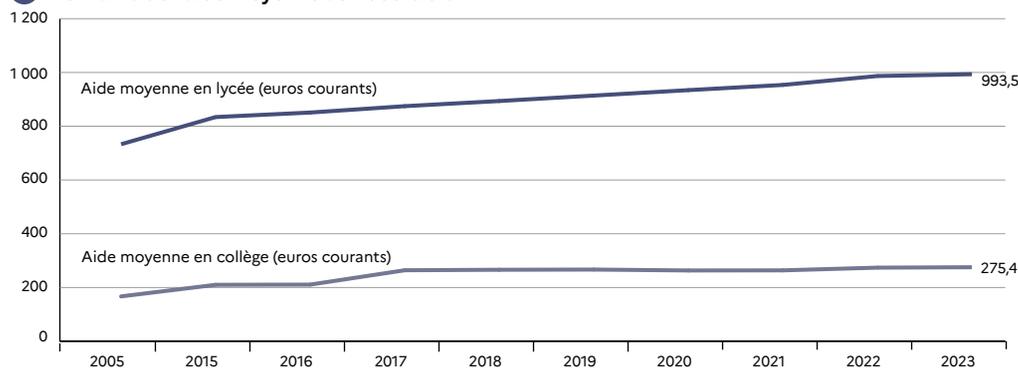
Le taux de boursiers diminue légèrement au collège (23,8%) et augmente au lycée (26,6%) par rapport à l'année scolaire précédente. Le taux de boursiers de l'enseignement professionnel demeure supérieur à celui des boursiers des enseignements général et technologique (respectivement 38,4%, 19,1% et 31,7%).

Les bourses nationales de collège concernent 810 500 jeunes et 599 600 jeunes bénéficient d'une bourse nationale de lycée.

Globalement, la part des élèves boursiers du second degré varie peu : 0,2 point entre les rentrées scolaires 2022 et 2023. Le taux des boursiers de collège enregistre une légère baisse de 0,1 point, et celui des boursiers de lycée une légère hausse de 0,6 point.

L'aide moyenne octroyée aux lycéens boursiers connaît une progression constante depuis la rénovation des bourses de lycée en 2016 (1). Les caisses d'allocations familiales versent aux familles, sous condition de ressources, une allocation de rentrée scolaire pour les enfants scolarisés de 6 à 18 ans (4). Ce montant est modulé selon l'âge de l'enfant. La dépense totale au titre de cette allocation, tous régimes confondus, est de 2,084 milliards d'euros en 2023.

1 Montants de l'aide moyenne aux boursiers



► Champ : France, Public + Privé.

RERS 2024, DEFP, DGESCO

Précisions

Montants des bourses et primes pour l'année scolaire 2023-2024 :

Bourse de collège : le montant annuel est de 111 euros pour l'échelon 1, 312 euros pour l'échelon 2 et 486 euros pour l'échelon 3.

Bourse de lycée : le montant annuel varie de 468 euros pour l'échelon 1 à 993 euros pour l'échelon 6.

Bourse au mérite : le montant annuel varie de 402 euros pour l'échelon 1 à 1 002 euros pour l'échelon 6.

Prime à l'internet : le montant annuel varie de 327 euros pour l'échelon 1 à 465 euros pour l'échelon 3 en collège et 672 euros pour l'échelon 6 en lycée.

Prime de reprise d'études : le montant annuel est de 600 euros.

Prime d'équipement : le montant annuel est de 341,71 euros.

Bourses du second degré – Voir « Glossaire ».

Source

DGESCO, enquêtes sur les bourses ; CNAF ; MSA.

2 Les boursiers nationaux dans le second degré en 2023-2024

	Effectifs de boursiers en 2023			Part des élèves boursiers en 2023 (%) (1)			Part des élèves boursiers en 2022 (%) (1)		
	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
Boursés au collège	738 768	71 706	810 474	27,6	9,9	23,8	27,8	9,8	23,9
Échelon 1 : 111 euros	325 555	39 727	365 282						
Échelon 2 : 312 euros	185 010	17 456	202 466						
Échelon 3 : 486 euros	228 203	14 523	242 726						
dont primes à l'internat au collège	2 620	1 432	4 052						
Formations professionnelles en lycée	214 418	28 814	243 232	41,6	24,5	38,4	39,7	21,9	36,1
Montant moyen boursier (€) (2)	764,55	712,42	758,37						
dont primes d'équipement	39 998	3 495	43 493						
bourses au mérite	12 176	2 577	14 753						
primes à l'internat	21 526	2 137	23 663						
primes de reprise d'études	21	13	34						
Formations générales et technologiques en lycée	314 733	30 720	345 453	24,7	8,9	21,3	24,5	8,8	21,1
Enseignement général	228 391	24 732	253 123	22,2	8,2	19,1	21,9	8,1	18,8
Montant moyen boursier (€) (2)	719,28	689,69	716,39						
dont primes d'équipement	36	1	37						
bourses au mérite	122 183	15 394	137 577						
primes à l'internat	10 365	1 436	11 801						
primes de reprise d'études	2	0	2						
Enseignement technologique	86 342	5 988	92 330	35,2	13,0	31,7	34,9	13,4	31,5
Montant moyen boursier (€) (2)	732,44	685,27	729,38						
dont primes d'équipement	8 937	410	9 347						
bourses au mérite	17 209	1 781	18 990						
primes à l'internat	4 397	399	4 796						
primes de reprise d'études	4	0	4						
Total formations en lycée	529 151	59 534	588 685	29,6	12,8	26,1	28,9	12,4	25,5
Formations niveau collège en lycée (3)	9 073	1 872	10 945						
Total lycée (y c. niveau collège en lycée)	538 224	61 406	599 630	30,1	13,2	26,6	29,4	12,8	26,0
Total second degré	1 276 992	133 112	1 410 104	28,6	11,2	24,9	28,5	11,0	24,7

RERS 2024, DEPP, DGESCO

► Champ : France, Public + Privé.

1. Pourcentage de boursiers parmi l'ensemble des élèves.

2. Montant moyen boursier (en euros) : hors primes d'équipement, bourse au mérite, primes à l'internat et primes de reprise d'études.

3. Niveau collège en lycée : 3^e prépa-métier, 6^e à 3^e en lycée et en EREA.**Lecture** : en 2023, dans le second degré public, 1 276 992 élèves disposent d'une bourse nationale. Ils représentent 28,6% des élèves du second degré public.

3 Nature et montant des aides, en milliers d'euros

Nature des aides	2000	2022	2023	Évolution 2000/2023 (en %)	
				en € courants	en € constants
Boursés de collège	115 070	220 416	221 681	92,6	33,3
Boursés et primes lycée	379 328	565 211	575 582	51,7	5,0
Boursés de lycée (1)	206 853	428 394	441 405		
Primes (lycée sauf internat) (2)	165 420	18 344	18 095		
Boursés au mérite - lycée (3)	7 055	118 472	116 082		
Prime à l'internat - collège		1 648	1 553		
Prime à l'internat - lycée		20 012	20 132		
Bourse d'enseignement d'adaptation (3)	1 038				
Fonds sociaux (4)	67 900	52 512	49 060	-27,7	-50,0
Total aides directes MENJ	563 336	859 799	868 008	54,1	6,6
Allocation de rentrée scolaire (ARS)	1 233 762	2 064 177	2 084 254	68,9	16,9

RERS 2024, DEPP, DGESCO

► Champ : France, Public + Privé.

1. À compter de l'année scolaire 2016-2017, à la suite de la rénovation du dispositif des bourses de lycée, les échelons de bourse intègrent les primes d'entrée et la prime à la qualification.

2. À compter de l'année scolaire 2016-2017 : prime d'équipement et prime de reprise d'études.

3. À compter de l'année scolaire 2016-2017, suppression du dispositif des bourses d'enseignement d'adaptation.

4. Données issues du rapport annuel de performance relatif à l'enseignement scolaire de 2023. Ces montants n'incluent pas l'utilisation des reliquats par les EPLE.

4 Montants de l'aide moyenne octroyée aux boursiers (1) et aux bénéficiaires de l'ARS

	2000	2005	2010	2015	2019	2020	2021	2022	2023	Évolution 2000/2023 (%)
Aide moyenne en collège (2)	152,1	167,0	192,5	210,0	266,8	263,4	263,8	273,9	275,4	81,1
Effectifs de boursiers en collège (2)	789,7	770,7	769,6	840,8	873,0	857,3	834,6	810,7	810,5	2,6
Effectifs des élèves de collège (2)	3 346,3	3 266,5	3 179,3	3 293,7	3 376,0	3 393,5	3 387,2	3 390,1	3 404,3	1,7
Aide moyenne en lycée (2)	664,0	733,0	837,0	834,1	914,0	934,2	940,0	986,7	993,5	49,6
Effectifs de boursiers en lycée (2)	589,4	558,9	481,2	516,8	614,0	608,0	606,1	593,1	599,6	1,7
Effectifs des élèves de lycée (2)	2 204,2	2 260,1	2 173,9	2 256,3	2 300,5	2 292,3	2 298,7	2 284,8	2 251,2	2,1
Allocation de rentrée scolaire (ARS)										
6-10 ans			281 €	363 €	369 €	470 €	370 €	392 €	398 €	
11-14 ans	253 €	263 €	296 €	383 €	389 €	490 €	390 €	414 €	420 €	
15-18 ans			306 €	396 €	403 €	504 €	404 €	428 €	435 €	

RERS 2024, DEPP, DGESCO

► Champ : France, Public + Privé.

1. Bourses + primes du MENJ, hors fonds sociaux (enseignement public et privé).

2. En milliers d'euros (en euros courants).

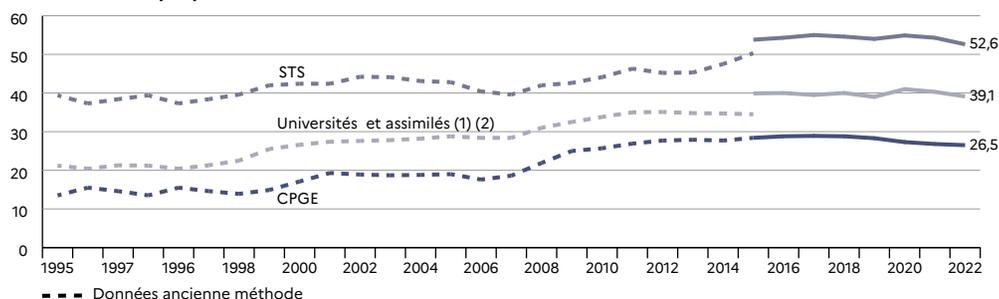
En 2022-2023, 701 000 étudiants reçoivent une aide financière (2). Ils représentent 38,4% des étudiants inscrits dans une formation ouvrant droit à une bourse.

Le nombre d'étudiants aidés diminue depuis l'année universitaire 2020-2021, durant laquelle il avait fortement augmenté du fait de la crise sanitaire. Cette baisse s'explique d'abord par les diminutions des effectifs de boursiers sur critères sociaux, pour l'année universitaire 2021-2022 (-3,9%), et de façon encore plus marquée pour 2022-2023 (-7,6%). Les **bourses sur critères sociaux**, avec 665 200 étudiants bénéficiaires en 2022-2023, représentent 93% des aides financières directes. En 2022-2023, 41 900 étudiants ont reçu une aide spécifique ponctuelle sur l'année, dont 9 600 boursiers sur critères sociaux, et 4 700 étudiants ont bénéficié d'une allocation spécifique annuelle.

En 2022-2023, 52,6% des étudiants en **STS et assimilés** sont boursiers (1). Le pourcentage de boursiers s'élève à 26,5% en **CPGE** et 39,1% à l'université. La proportion de boursiers est particulièrement faible dans les écoles de commerce (11,2%) (3). La part de boursiers diffère selon le secteur de la formation. En STS publique, 56,0% des étudiants sont boursiers, contre 42,0% en STS privée. En CPGE, cette part est de 28,3% dans le public contre 15,9% dans le privé.

Un tiers des étudiants boursiers perçoit une bourse à l'échelon 0 BIS (4). L'échelon 7, correspondant aux étudiants les plus précaires, concerne 8,5% des boursiers en 2022-2023.

1 Évolution de la proportion d'étudiants boursiers sur critères sociaux à l'université, en STS et en CPGE, en %



■ ■ ■ Données ancienne méthode

RERS 2024, DEPP, SIES

- **Champ : France (Mayotte depuis 2013-2014).**
1. Avant révision, cela comprend les universités, universités de technologie, écoles normales supérieures, instituts nationaux polytechniques, instituts d'études politiques, établissements privés d'enseignement universitaire. Après révision, uniquement les universités.
2. En 2009, les étudiants inscrits dans les IUFM intégrés dans une université de rattachement ne sont pas comptabilisés. On dénombre 13 422 boursiers dans les IUFM rattachés aux universités en 2009-2010.

Précisions

Les **aides financières** comptabilisées correspondent aux principales aides destinées aux étudiants dans le champ du ministère chargé de l'enseignement supérieur : bourses sur critères sociaux, aides spécifiques et ponctuelles.

Aides au mérite, aides spécifiques, proportion d'étudiants aidés – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

– Note Flash du SIES : 23.20.

2 Évolution du nombre d'étudiants bénéficiant d'une aide financière

	2015	2018	2019	2020	2021	2022
Boursiers sur critères sociaux	681 078	712 166	717 955	749 562	720 043	665 212
dont aide au mérite	36 239	41 993	38 757	45 353	46 527	46 269
En % d'étudiants concernés	37,9	37,7	36,8	38,4	37,7	36,3
Aide spécifique ponctuelle (ancienne méthode)	40 560	44 121	109 883			
Aide spécifique ponctuelle (nouvelle méthode)			104 539	81 529	46 561	41 928
Aide spécifique : allocation annuelle	5 734	5 635	5 724	5 960	5 455	4 657
Ensemble des étudiants percevant au moins une aide (1) (ancienne méthode)	711 261	745 083	818 257	800 191	757 429	700 990
Ensemble des étudiants percevant au moins une aide (1) (nouvelle méthode)			786 656	804 895	758 997	700 990
En % d'étudiants concernés (ancienne méthode)	39,5	39,5	41,9			
En % d'étudiants concernés (nouvelle méthode)			40,3	41,4	39,8	38,4

RERS 2024, DEPP, SIES

► Champ : France (Mayotte depuis 2013-2014).

1. Il est possible de cumuler plusieurs aides. Ainsi en 2022-2023, 9 630 étudiants ont perçu une bourse sur critères sociaux et l'aide spécifique ponctuelle, 1 177 une allocation annuelle et l'aide ponctuelle.

3 Proportions de boursiers sur critères sociaux selon la formation suivie depuis 2015, en %

	2015	2018	2019	2020	2021	2022	Effectifs 2022	Part de boursiers échelons 5 à 7 en 2022 (%) (2)
Université (1)	39,9	40,0	39,0	41,0	40,3	39,1	470 926	12,7
dont : IUT	44,6	44,8	43,8	45,2	45,1	45,0	42 046	12,9
filières ingénieurs	37,2	35,5	34,0	34,0	33,6	33,4	7 835	7,0
CPGE	28,4	28,8	28,3	27,3	26,8	26,5	20 770	6,6
dont : public	30,2	30,7	30,2	29,1	28,6	28,3	18 887	7,1
privé	19,1	19,2	18,1	17,9	17,0	15,9	1 883	3,7
STS et assimilées	53,8	54,6	54,0	54,9	54,3	52,6	99 260	21,5
dont : public	56,7	57,4	57,2	58,1	57,3	56,0	80 167	24,1
privé	45,2	46,1	45,0	45,5	45,2	42,0	19 093	13,4
Formations d'ingénieurs hors université	24,1	23,0	22,5	22,8	22,2	21,8	19 490	4,8
Écoles de commerce	14,6	12,6	12,0	12,4	11,5	11,2	16 074	3,3
Grands établissements de type universitaire	21,6	21,6	21,2	23,3	23,2	22,2	5 801	7,4
Établissements d'enseignement universitaires privés	26,3	28,3	26,8	27,4	27,5	27,4	9 991	6,5
Autres écoles	22,1	21,0	21,7	27,1	32,6	28,6	18 842	7,9
Scolarité à l'étranger (1)							4 058	
Total boursiers	37,9	37,5	36,8	38,4	37,7	36,3	665 212	12,7

► Champ : France.

1. Il s'agit d'étudiants qui perçoivent une bourse sur critères sociaux en étant inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur étranger.

RERS 2024, DEPP, SIES

2. Ce pourcentage correspond à la part des effectifs des boursiers les plus précaires (échelons 5-6-7) sur l'ensemble des étudiants dans des formations ouvrant droit aux bourses sur critères sociaux.

4 Répartition des boursiers sur critères sociaux par montant annuel des bourses en 2022-2023

Boursiers sur critères sociaux	Montant annuel 2022-2023 (en euros)	Boursiers 2022	Boursiers 2022 (%)	Boursiers 2021	Boursiers 2021 (%)	Boursiers 2020	Boursiers 2020 (%)
Échelon 0 BIS	1 084	213 214	32,1	229 564	31,9	238 162	31,8
Échelon 1	1 793	91 459	13,8	100 163	13,9	105 137	14,0
Échelon 2	2 701	47 516	7,1	51 830	7,2	55 004	7,3
Échelon 3	3 458	47 621	7,2	52 692	7,3	55 578	7,4
Échelon 4	4 217	46 723	7,0	51 801	7,2	53 554	7,1
Échelon 5	4 842	86 008	12,9	93 688	13,0	97 850	13,1
Échelon 6	5 136	76 039	11,4	82 303	11,4	88 185	11,8
Échelon 7	5 965	56 632	8,5	58 002	8,1	56 092	7,5
Ensemble		665 212	100	720 043	100	749 562	100

► Champ : France.

RERS 2024, DEPP, SIES

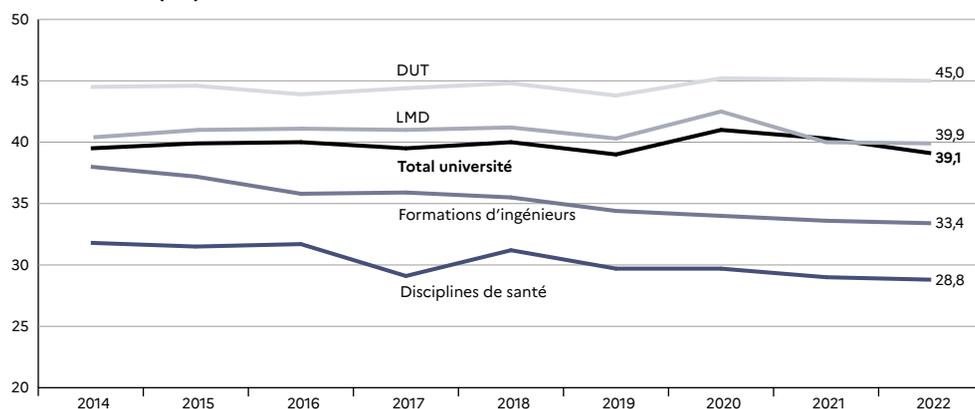
En 2022-2023, 470 900 boursiers sur critères sociaux étudient à l'université. Les trois quarts d'entre eux sont inscrits en **cursus licence** et un quart en **cursus master**, le **cursus doctorat** ne permettant pas l'attribution d'une **bourse sur critères sociaux**. Un étudiant sur huit inscrits à l'université est boursier sur critères sociaux aux échelons de bourse les plus élevés, les échelons 5 à 7 (2).

La part de boursiers sur critères sociaux à l'université est de 39,1%. Elle est en baisse de 1,2 point par rapport à l'année 2021-2022, qui avait déjà connu une première diminution du nombre de boursiers par rapport à l'année 2020-2021 (-0,7 point) (1). La proportion de boursiers varie selon le niveau d'études : 42,2% en cursus licence contre 32,3% en cursus master (3).

Des écarts importants existent selon les disciplines de licence. Les parts d'étudiants boursiers sont plus importantes dans les formations en « administration économique et sociale » (AES) et en « langues », (respectivement 50,7% et 49,6%). À l'inverse, en « plurisciences » (36,6%), en « sciences fondamentales et applications » (36,5%) et dans les disciplines de santé (34,6%), les parts d'étudiants boursiers sont plus faibles.

En cursus master, deux formations accueillent 40% d'étudiants boursiers : les masters « enseignement » (48,4%) et, avec des effectifs plus réduits, ceux d'AES (42,8%).

1 Évolution de la proportion d'étudiants boursiers sur critères sociaux à l'université, en %



► Champ : France.

RERS 2024, DEPR, SIES

Précisions

Proportion d'étudiants aidés – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Note Flash du SIES : 23.20.

2 Évolution de la proportion de boursiers sur critères sociaux à l'université selon la formation et la discipline, en %

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022		
							Proportion de boursiers	dont échelon 5 à 7	Effectif de boursiers
Préparations au DUT	43,9	44,4	44,8	43,8	45,2	44,7	45,0	12,9	42 046
Licence professionnelle	45,1	43,5	42,4	38,8	41,1	39,4	38,6	12,8	4 071
Formations d'ingénieurs	35,8	35,9	35,5	34,4	34,0	33,6	33,4	7,0	7 835
Masters enseignement	42,1	43,1	42,4	44,7	46,2	46,0	48,4	13,0	18 862
Formations LMD disciplines générales (1)	41,1	41,0	41,2	40,3	42,5	40,8	39,9	13,5	353 112
Droit, sciences politiques	38,3	38,5	39,0	38,1	40,6	39,3	38,4	12,9	59 609
Sciences économiques, gestion (2)	37,0	36,6	37,4	37,0	38,8	37,2	36,8	13,9	31 397
AES	53,1	52,3	52,2	51,5	54,9	52,4	50,5	23,2	13 126
Arts, lettres, sciences du langage	40,6	41,3	41,7	41,9	43,4	42,3	41,7	14,1	28 672
Langues	47,8	47,7	48,9	48,9	50,7	49,6	48,2	19,0	43 604
Sciences humaines et sociales	42,0	42,3	42,5	42,0	43,6	42,1	41,1	13,1	79 578
Plurillettres, langues, sciences humaines	41,9	41,9	43,6	41,3	41,8	38,6	39,1	12,8	3 639
Sciences fondamentales et applications	35,2	33,9	33,7	33,0	35,2	32,7	33,1	11,6	36 798
Sciences de la nature et de la vie	43,4	42,7	42,2	39,7	41,9	39,4	37,6	11,4	29 973
Plurisciences	38,3	39,6	38,1	33,2	40,7	37,8	35,9	12,8	4 590
Staps	45,6	45,0	44,9	42,6	44,5	43,8	42,0	9,3	22 126
Disciplines de santé	31,7	29,1	31,2	29,7	29,7	28,5	28,8	7,9	31 734
Plurisanté (Paces, PASS) (3)	38,7	36,3	38,3	38,3	38,7	37,5	38,6	13,6	9 662
Médecine, odontologie, pharmacie	26,4	23,9	26,0	24,0	25,1	25,6	25,9	6,2	22 072
Autres formations	29,7	31,0	31,2	27,9	31,3	48,4	32,1	10,6	13 266
Total	40,0	39,5	40,0	39,0	41,0	40,3	39,1	12,7	470 926
dont : formations de cursus licence	43,7	43,4	43,7	42,8	44,9	43,1	42,2	14,3	350 690
formations de cursus master	32,1	31,4	32,0	30,8	32,2	31,4	32,3	9,1	120 236

► Champ : France.

1. Hors licences professionnelles et masters enseignement.

2. Y compris pluridroit, sciences économiques, AES.

3. Pour les formations ouvrant droit à une bourse, cette discipline correspond à 99% à des étudiants en première année commune aux études de santé (Paces, PASS) ou plus rarement Pluripass). Les étudiants en L.AS sont comptabilisés dans les formations LMD.

RERS 2024, DEPP, SIES

3 Boursiers sur critères sociaux selon la formation, la discipline universitaire et le cursus en 2022-2023

	Cursus licence		Cursus master	
	Effectifs de boursiers	Proportion de boursiers (en %)	Effectifs de boursiers	Proportion de boursiers (en %)
Préparations au DUT	42 046	45,0		
Licence professionnelle	4 071	38,6		
Formations d'ingénieurs			7 835	33,4
Masters enseignement			18 862	48,4
Formations LMD disciplines générales (1)	288 982	42,0	64 130	32,5
Droit, sciences politiques	46 323	39,5	13 286	35,0
Sciences économiques, gestion (2)	22 949	39,7	8 448	30,6
AES	12 848	50,7	278	42,8
Arts, lettres, sciences du langage	23 839	44,6	4 833	31,5
Langues	39 437	49,6	4 167	37,9
Sciences humaines et sociales	63 794	42,9	15 784	35,4
Plurillettres, langues, sciences humaines	1 984	42,1	1 655	36,1
Sciences fondamentales et applications	29 526	36,5	7 272	24,0
Sciences de la nature et de la vie	23 342	39,3	6 631	32,7
Plurisciences	4 402	36,6	188	24,6
Staps	20 538	42,5	1 588	36,5
Total disciplines de santé	10 781	34,6	20 953	26,5
Plurisanté (Paces, PASS) (3)	9 662	38,6		
Médecine, odontologie, pharmacie	1 119	18,1	20 953	26,5
Autres formations (4)	4 810	59,1	8 456	25,5
Total	350 690	42,2	120 236	32,3

► Champ : France.

1. Hors licences professionnelles et masters enseignement.

2. Y compris pluridroit, sciences économiques, AES.

3. Pour les formations ouvrant droit à une bourse, cette discipline correspond à 99% à des étudiants en première année commune aux études de santé (Paces, PASS) ou plus rarement Pluripass). Les étudiants en L.AS sont comptabilisés dans les formations LMD.

4. Regroupe les formations de cursus licence et master.

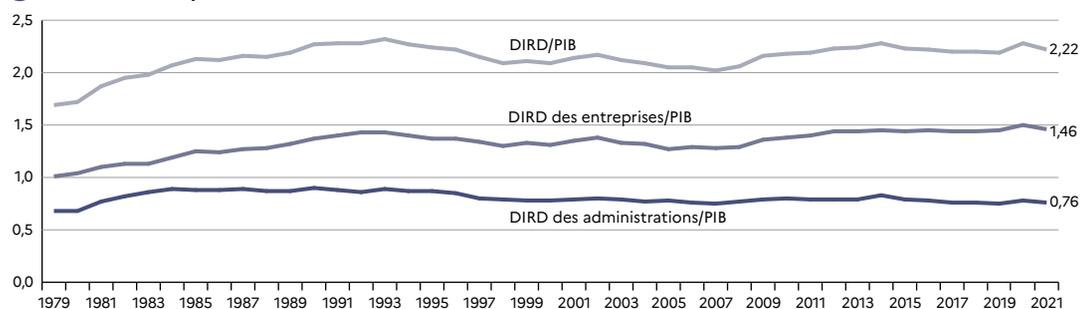
RERS 2024, DEPP, SIES

En 2021, la **dépense intérieure de recherche et développement expérimental (DIRD)** atteint 55,5 milliards d'euros (Md€) (2). Corrigée de l'évolution des prix, la DIRD a augmenté de 3,7% entre 2020 et 2021 (+3,8% pour les entreprises et +3,6% pour les administrations). Les entreprises réalisent 65,7% de la DIRD. Au cours des trente dernières années, les structures de l'exécution et du financement de la R&D se sont profondément modifiées avec un poids de plus en plus important des entreprises. Le rapport DIRD/PIB, dénommé « effort de recherche », mesure la part du produit intérieur brut (PIB) consacrée à la R&D. Dans un contexte où le produit intérieur brut a fortement augmenté après la crise sanitaire (+6,4% en 2021), l'effort de recherche s'élève à 2,22% en 2021, dont 1,46% pour les entreprises et 0,76% pour les administrations (1). Il était de 2,28% en 2020.

En 2021, la **dépense nationale de recherche et développement (DNRD)** s'élève à 58,9 Md€, dont 35,2 Md€ pour les entreprises et 23,7 Md€ pour les administrations. La contribution des entreprises au financement de la R&D s'est nettement accrue et a dépassé celle des administrations depuis 1995, tout comme le ratio DNRDE/PIB qui dépasse le ratio DNRDA/PIB depuis cette date (3). L'indicateur DNRD/PIB s'élève à 2,36%, dont 1,41% pour les entreprises et 0,95% pour les administrations. La part des entreprises dans la DNRD est de 59,7% en 2021.

En 2021, la R&D mobilise en France 496 200 personnes en équivalent temps plein (ETP) (4). Ces effectifs ont progressé de 4,7% par rapport à 2020. Les chercheurs occupent 67% des emplois de R&D (66% au sein des administrations et 68% dans les entreprises).

1 Évolution de la part de la DIRD dans le PIB, en %



► Champ : France.

RERS 2024, DEPP, SIES

Précisions

Entreprises – Enquête réalisée auprès de 12 000 unités légales exécutant des travaux de R&D en interne sur le territoire français. Enquête exhaustive pour les entreprises ayant des dépenses intérieures de R&D supérieures à 0,4 M€ et échantillonnées pour les autres.

Administrations – Enquêtes réalisées auprès des organismes de recherche, ainsi que des services ministériels qui financent et/ou exécutent des travaux de recherche, des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, des centres hospitaliers universitaires (CHU), des centres de lutte contre le cancer (CLCC) et des institutions sans but lucratif.

ETP recherche (équivalent temps plein recherche) – Les effectifs mesurés en ETP correspondent à de l'emploi (en ETP) travaillé dans l'activité de R&D sur une année, soit « ETP recherche ».

Pour en savoir plus

- Notes d'Information du SIES : 23.10 ; 22.15.
- Notes Flash du SIES : 23.16 ; 23.04.
- L'état de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation en France, n°16, SIES-MESR, juin 2023.

Source

SIES-MESR, enquêtes réalisées auprès des entreprises et des administrations ; Insee, PIB.

2 Financement de la DNRD et exécution de la DIRD en France, en millions d'euros courants (M€)

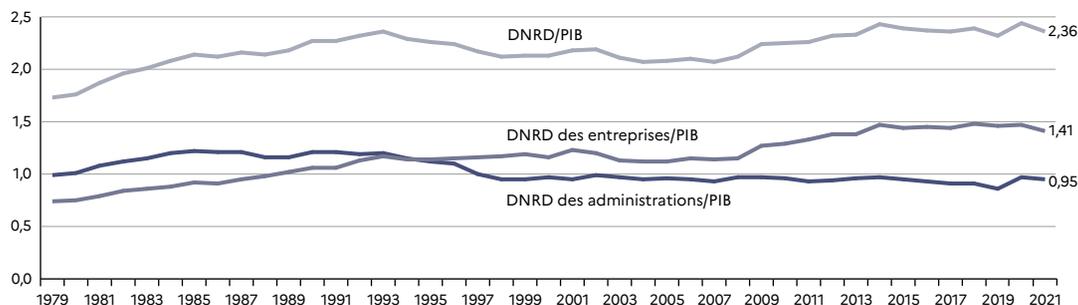
	1978	1999	2010	2015 (1)	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Évolution (%) (2)
DNRD	5 897	29 885	44 841	52 607	53 004	54 101	56 407	56 617	56 484	58 937	2,8
DNRD par les administrations (3)	3 459	13 267	19 172	20 991	20 675	21 016	21 546	20 987	22 467	23 744	4,1
DNRD par les entreprises	2 438	16 618	25 668	31 616	32 329	33 085	34 861	35 630	34 017	35 193	2,0
Part des entreprises dans la DNRD (%)	41,4	55,6	57,2	60,1	61,0	61,2	61,8	62,9	60,2	59,7	
DIRD	5 743	29 529	43 469	48 959	49 651	50 514	51 914	53 453	52 722	55 499	3,7
DIRD par les administrations (3) (4)	2 313	10 873	16 014	17 295	17 325	17 494	17 891	18 216	18 097	19 021	3,6
DIRD par les entreprises	3 430	18 655	27 455	31 665	32 326	33 019	34 023	35 237	34 625	36 478	3,8
Part des entreprises dans la DIRD (%)	59,7	63,2	63,2	64,7	65,1	65,4	65,5	65,9	65,7	65,7	
Part de la DIRD dans le PIB (5) (%)	1,65	2,11	2,18	2,23	2,22	2,20	2,20	2,19	2,28	2,22	

► Champ : France.

1. Changement méthodologique.
2. Évolution entre 2020 et 2021 (en volume, en %).
3. Administrations publiques et privées (État, enseignement supérieur et institutions sans but lucratif).
4. En 2020, les dépenses intérieures de R&D des ISBL intègrent une évolution méthodologique.
5. Changement méthodologique pour le calcul du PIB en mai 2014.

RERS 2024, DEPP, SIES

3 Évolution du financement de la R&D par rapport au PIB, en %



► Champ : France.

RERS 2024, DEPP, SIES

4 Évolution du personnel de recherche et développement expérimental, en ETP

	1993	2010	2015	2016	2017	2018	2019	2020 (3)	2021	Évolution (%) (4)	
Personnel total de R&D	293 272	397 756	426 428	432 245	442 222	453 387	462 006	474 150	496 250	100	4,7
dont chercheurs (1)	142 772	243 533	279 470	285 488	296 324	305 439	313 514	321 398	333 799	67	3,9
Personnel total de R&D en entreprise (2)	164 384	235 588	251 915	255 805	265 701	276 547	283 658	286 320	302 380	100	5,6
dont chercheurs en entreprise (1)	66 455	143 828	166 814	170 571	180 642	189 012	195 642	198 271	205 942	68	3,9
Personnel total de R&D des administrations	128 888	162 168	174 514	176 440	176 521	176 840	178 348	187 830	193 870	100	3,2
dont chercheurs des administrations (1)	76 317	99 705	112 656	114 916	115 682	116 427	117 872	123 128	127 857	66	3,8

► Champ : France.

1. Chercheurs et doctorants rémunérés.
2. Rupture de série : à partir de 2006, les entreprises employant plus de 0,1 ETP chercheur sont incluses dans les résultats.
3. À partir de 2020, les effectifs des établissements non passés aux responsabilités et compétences élargies (RCE) ont été ajoutés et des changements méthodologiques ont été apportés dans le calcul des effectifs par l'Institut Mines-Télécom et sur la partie échantillonnée de l'enquête auprès des institutions sans but lucratif.
4. Évolution entre 2020 et 2021.

RERS 2024, DEPP, SIES

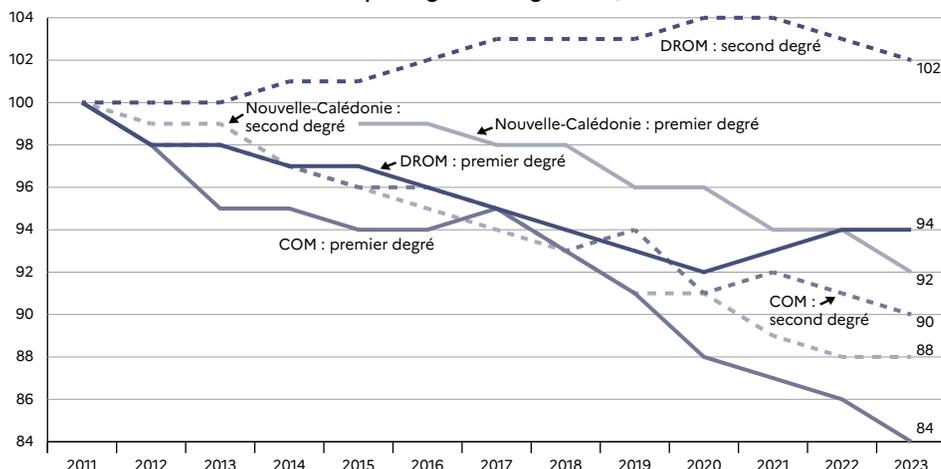
Entre 2011 et 2023, les populations scolaires en outre-mer ont baissé dans l'ensemble des territoires, hormis pour les élèves du second degré des DROM (+2%) (1). À la rentrée 2023, le secteur public et le secteur privé sous contrat scolarisent plus de 680 700 élèves du premier et du second degrés (2)(3). Les effectifs sont stables par rapport à la rentrée 2022 dans le premier degré (+0,1%) et diminuent légèrement dans le second (-0,8%). La majorité des élèves est scolarisée dans les DROM (557 700). Les COM regroupent 62 400 élèves et la Nouvelle-Calédonie 60 700.

Dans le premier degré, les effectifs sont stables ou en baisse dans tous les territoires, à l'exception de la Guyane (+1,8%) et surtout de Mayotte (+3,1%). La part du secteur public dans les DROM (92,9%) est plus forte qu'en métropole (86,2%), en particulier à Mayotte

où l'enseignement privé sous contrat ne scolarise pas d'élèves. À l'inverse, cette part est plus faible en Nouvelle-Calédonie (78,1%) et dans les COM (82,3%), notamment à Saint-Pierre-et-Miquelon (47,5%) et à Wallis-et-Futuna, où l'enseignement du premier degré est exclusivement privé hors contrat.

Dans le second degré, les effectifs sont également stables ou en baisse dans tous les territoires, à l'exception de Mayotte (+0,8%). La part du secteur public dans les DROM (92,4%) est encore plus forte qu'en métropole (78,3%), en particulier à Mayotte. Au contraire, cette part est plus faible en Nouvelle-Calédonie (72,5%) et globalement dans les COM (74,5%), exception faite de Wallis-et-Futuna où tous les élèves du second degré sont scolarisés dans le public.

1 Évolution des effectifs en outre-mer par degré d'enseignement, en indice



► **Champ** : DROM, COM et Nouvelle-Calédonie, Public + Privé sous contrat.

Note : les données du premier degré pour la Nouvelle-Calédonie ne permettent pas de distinguer le privé hors contrat du privé sous contrat entre 2012 et 2014, elles ne sont donc pas utilisées dans ce graphique.

RERS 2024, DEPP

Précisions

Départements et régions d'outre-mer (DROM) – Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion et Mayotte depuis le 31 mars 2011, date à laquelle cette collectivité d'outre-mer est devenue département. Saint-Barthélemy et Saint-Martin sont rattachées à l'académie de Guadeloupe.

Collectivités d'outre-mer (COM) – Polynésie française, Wallis-et-Futuna, Saint-Pierre-et-Miquelon. La Nouvelle-Calédonie possède un statut provisoire de « collectivité spécifique ». Mayotte est inclus jusqu'au 31 mars 2011.

Population scolaire du premier degré, population scolaire du second degré – Voir « Glossaire ».

Source

Voir les sources décrites pour chaque niveau dans les chapitres correspondants de la présente édition de *Repères et références statistiques*.

2 Effectifs du premier degré public et privé en outre-mer à la rentrée 2023

	Préélémentaire	Élémentaire	ULIS	Total public	Préélémentaire	Élémentaire	ULIS	Total privé sous contrat
Guadeloupe (1)	13 752	21 918	397	36 067	1 632	3 122	17	4 771
Guyane	17 647	27 883	410	45 940	1 178	1 955	0	3 133
Martinique	10 542	16 888	235	27 665	949	2 281	0	3 230
Mayotte	22 188	40 310	182	62 680	0	0	0	0
La Réunion	37 709	64 370	1 366	103 445	3 601	6 231	35	9 867
Total DROM	101 838	171 369	2 590	275 797	7 360	13 589	52	21 001
Saint-Pierre-et-Miquelon	60	171	0	231	110	145	0	255
Polynésie française	9 905	16 213	45	26 163	2 027	3 354	22	5 403
Wallis-et-Futuna	0	0	0	0	0	0	0	0
Total COM	9 965	16 384	45	26 394	2 137	3 499	22	5 658
Nouvelle-Calédonie	8 837	16 094	253	25 184	2 562	4 490	0	7 052
Total outre-mer	120 640	203 847	2 888	327 375	12 059	21 578	74	33 711

(suite)	Total premier degré	Évolution 2022/2023 (%)	Part du public (%)
Guadeloupe (1)	40 838	-0,8	88,3
Guyane	49 073	1,8	93,6
Martinique	30 895	-1,7	89,5
Mayotte	62 680	3,1	100,0
La Réunion	113 312	-0,3	91,3
Total DROM	296 798	0,5	92,9
Saint-Pierre-et-Miquelon	486	-2,6	47,5
Polynésie française	31 566	-1,9	82,9
Wallis-et-Futuna	0	0,0	0,0
Total COM	32 052	-1,9	82,3
Nouvelle-Calédonie	32 236	-1,6	78,1
Total outre-mer	361 086	0,1	90,7

► Champ : DROM, COM et Nouvelle-Calédonie, Public + Privé sous contrat.

1. Y compris 4 186 élèves scolarisés dans un établissement de Saint-Martin ou de Saint-Barthélemy.

RERS 2024, DEPP

3 Effectifs du second degré public et privé en outre-mer à la rentrée 2023

	Formations en collège	Formations générales et technologiques en lycée	Formations professionnelles en lycée	Total public	Formations en collège	Formations générales et technologiques en lycée	Formations professionnelles en lycée	Total privé sous contrat
Guadeloupe (1)	20 066	10 555	6 019	36 640	2 727	820	578	4 125
Guyane	22 170	6 769	7 533	36 472	1 837	699	440	2 976
Martinique	14 296	7 085	4 874	26 255	2 939	1 267	165	4 371
Mayotte	30 475	12 969	6 580	50 024	59	0	29	88
La Réunion	52 872	23 366	15 436	91 674	5 703	1 964	520	8 187
Total DROM	139 879	60 744	40 442	241 065	13 265	4 750	1 732	19 747
Saint-Pierre-et-Miquelon	139	132	86	357	140	0	0	140
Polynésie française	12 754	4 018	4 170	20 942	4 370	2 057	1 188	7 615
Wallis-et-Futuna	841	255	210	1 306	0	0	0	0
Total COM	13 734	4 405	4 466	22 605	4 510	2 057	1 188	7 755
Nouvelle-Calédonie	12 937	4 528	3 147	20 612	3 706	1 633	2 471	7 810
Total outre-mer	166 550	69 677	48 055	284 282	21 481	8 440	5 391	35 312

(suite)	Total second degré	Évolution 2022/2023 (%)	Part du public (%)
Guadeloupe	40 765	-2,6	89,9
Guyane	39 448	-0,2	92,5
Martinique	30 626	-2,4	85,7
Mayotte	50 112	0,8	99,8
La Réunion	99 861	-0,5	91,8
Total DROM	260 812	-0,7	92,4
Saint-Pierre-et-Miquelon	497	-4,4	71,8
Polynésie française	28 557	-1,8	73,3
Wallis-et-Futuna	1 306	0,2	100,0
Total COM	30 360	-1,7	74,5
Nouvelle-Calédonie	28 422	-0,5	72,5
Total outre-mer	319 594	-0,8	89,0

► Champ : DROM, COM et Nouvelle-Calédonie, Public + Privé sous contrat.

1. Y compris élèves scolarisés dans un établissement de Saint-Martin ou de Saint-Barthélemy.

RERS 2024, DEPP

Depuis les années 2000, les effectifs d'élèves du premier degré dans les départements et régions d'outre-mer (DROM) sont en recul (1). En 2023, cette population s'établit à 296 800 élèves, soit 4,7% de la population scolaire française (2). Entre les rentrées 2018 et 2023, les académies de Martinique et de Guadeloupe enregistrent de très fortes réductions d'effectifs (respectivement -12,3% et -10,3%), au contraire de la Guyane et de Mayotte dont les effectifs sont en nette hausse (+10,7% et +20,3%). Les effectifs de l'académie de La Réunion baissent, mais de façon moins marquée (-3,2%). Par comparaison, la baisse est de 5,7% dans l'Hexagone, en lien avec la démographie.

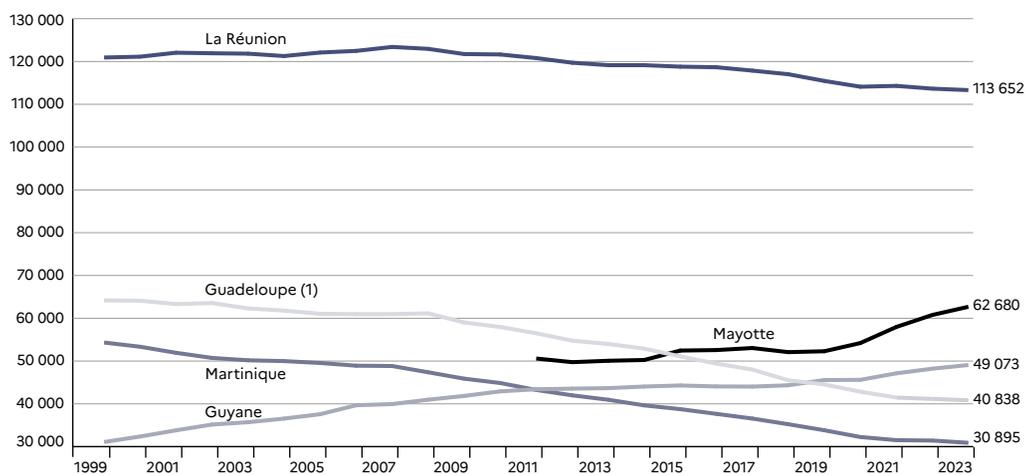
La part de l'enseignement privé sous contrat dans les DROM (7,1%) est inférieure à celle observée dans l'Hexagone (13,8%). Comme dans l'hexagone, les dispositifs collectifs accueillant des élèves en situation de handicap sont moins développés dans le secteur privé

sous contrat : 2,0% des élèves en ULIS des DROM sont scolarisés dans une école privée sous contrat.

Le taux de scolarisation des enfants en situation de handicap dans les DROM est de 9,3%. S'il est supérieur à 25% en Guadeloupe et en Martinique (respectivement 25,9% et 26,9%), il est à peine supérieur à 1% en Guyane et à Mayotte (respectivement 1,1% et 1,7%).

Dans les écoles publiques des DROM, les retards à l'entrée dans un niveau sont plus fréquents en CM2 en comparaison avec l'hexagone (3). En moyenne, les retards à l'entrée dans un niveau des élèves du premier degré des DROM sont proches de ceux des élèves de France hors DROM. Cependant, les retards sont plus fréquents à l'entrée en CP dans les académies de Guadeloupe et de La Réunion, et au CE2 et en CM2 pour la Guyane. L'académie de Mayotte connaît les **taux de redoublement** les plus faibles à tous les niveaux (4).

1 Évolution des effectifs d'élèves du premier degré dans les DROM



► Champ : DROM, Public + Privé sous contrat à partir de 2009 (Public + Privé sous et hors contrat de 1999 à 2008).

RERS 2024, DEPP

1. Y compris 4 186 élèves scolarisés dans un établissement de Saint-Martin ou de Saint-Barthélemy.

Précisions

- Pour la part de la population scolaire des DROM sur la population française et pour la part de l'enseignement privé au niveau national, voir la fiche 3.02.

- Pour les retards à l'entrée au niveau national, voir la fiche 3.03.

La source Diapre est un dispositif de remontées de données du premier degré. Elle comporte des données individuelles qui permettent une analyse plus fine et de meilleure qualité que les données par école utilisées auparavant. À la rentrée 2023, 100,0% des écoles publiques et 99,3% des

écoles privées sous contrat renseignent Diapre. Cette source couvre 98,2% des classes et 100,0% des élèves des secteurs public et privé sous contrat.

Taux de redoublement, taux de retard, unité localisée pour l'inclusion scolaire – Voir « Glossaire ».

Saint-Barthélemy et Saint-Martin sont rattachées à l'académie de Guadeloupe.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 23.50 ; 22.38.

2 Effectifs d'élèves du premier degré dans les DROM : évolution, part du privé sous contrat et taux de scolarisation à 2 ans

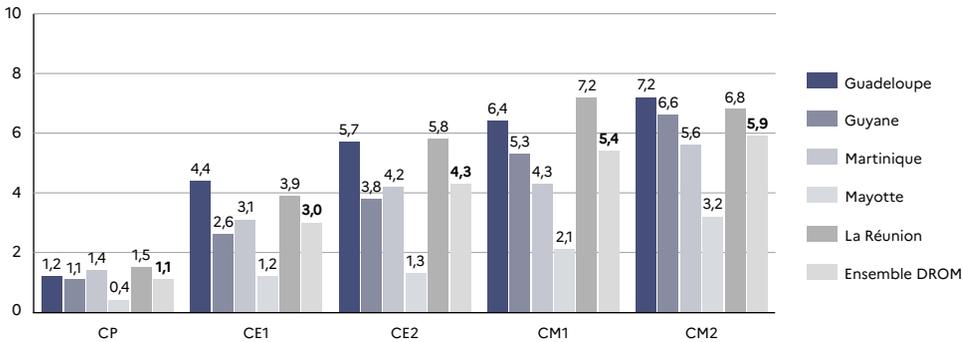
	Guadeloupe (1)	Guyane	Martinique	Mayotte	La Réunion	Total
Effectifs en 2023 (Public + Privé sous contrat)	40 838	49 073	30 895	62 680	113 312	296 798
Préélémentaire	15 384	18 825	11 491	22 188	41 310	109 198
Élémentaire	25 040	29 838	19 169	40 310	70 601	184 958
ULIS	414	410	235	182	1 401	2 642
Évolution des effectifs (%) entre 2018 et 2023 (Public + Privé sous contrat)	-10,3	10,7	-12,3	20,3	-3,2	0,9
Préélémentaire	-6,2	22,3	-10,7	35,3	-4,5	4,7
Élémentaire	-12,5	4,9	-13,2	13,6	-2,7	-1,2
ULIS	-14,1	-19,4	-13,6	-12,9	14,8	-1,9
Part du privé sous contrat (%) en 2023	11,7	6,4	10,5	0,0	8,7	7,1
Préélémentaire	10,6	6,3	8,3	0,0	8,7	6,7
Élémentaire	12,5	6,6	11,9	0,0	8,8	7,3
ULIS	4,1	0,0	0,0	0,0	2,5	2,0
Évolution de la part du privé sous contrat (en points) entre 2018 et 2023	0,9	-0,2	1,4	0,0	0,2	0,0
Préélémentaire	1,1	0,6	1,9	0,0	0,4	0,1
Élémentaire	0,9	-0,6	1,2	0,0	0,1	-0,2
Taux de scolarisation à deux ans (%) en 2023	25,9	1,1	26,9	1,7	9,0	9,3

► Champ : DROM, Public + Privé sous contrat.

RERS 2024, DEPP

1. Y compris 4 186 élèves scolarisés dans un établissement de Saint-Martin ou de Saint-Barthélemy.

3 Taux de retard à l'entrée à un niveau par DROM à la rentrée 2023, en %



► Champ : DROM, Public; indicateur non disponible pour le secteur privé.

RERS 2024, DEPP

4 Taux de redoublement par niveau à la rentrée 2023, en %

	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Guadeloupe	2,6	2,1	1,6	0,4	0,4
Guyane	1,1	1,1	1,0	0,4	1,1
Martinique	1,3	1,1	1,2	0,3	0,4
Mayotte	0,2	0,1	0,2	0,1	0,2
La Réunion	2,9	1,9	1,6	0,5	0,7
DROM	1,8	1,3	1,1	0,4	0,6
France hors DROM	1,9	1,4	1,2	0,3	0,5

► Champ : DROM, Public; indicateur non disponible pour le secteur privé.

RERS 2024, DEPP

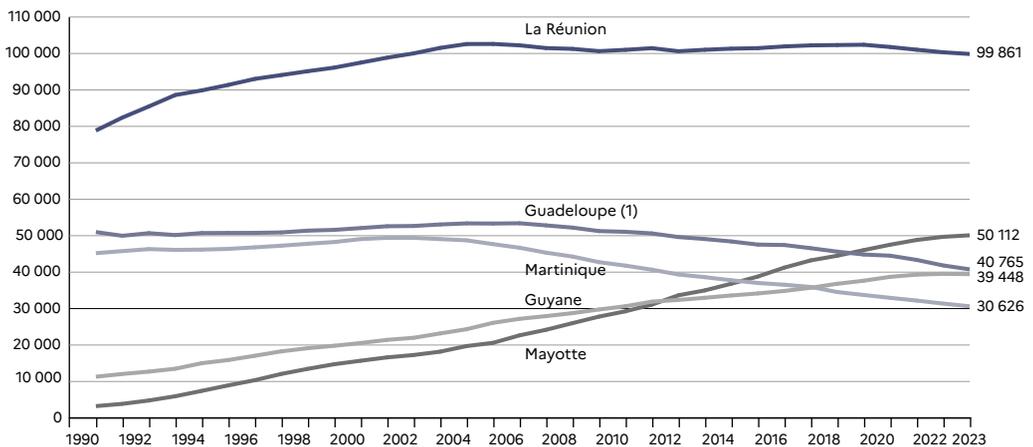
À la rentrée 2023, les départements et régions d'outre-mer (DROM) scolarisent 260 800 élèves dans le second degré au sein d'un établissement public ou privé sous contrat, soit des effectifs en baisse par rapport à la rentrée précédente (-2 000 élèves, -0,7%)(1). Seule l'académie de Mayotte enregistre une hausse de ses effectifs (+400 élèves, +0,8%). Dans les autres académies, la baisse peut atteindre jusqu'à 2,6% en Guadeloupe. Par ailleurs, seuls 7,6% des élèves du second degré sont scolarisés dans un établissement privé sous contrat, contre 21,1% sur l'ensemble du territoire français (2)(3)(4).

Dans les **formations en collège**, 153 100 élèves sont inscrits, soit une baisse de 1,0% par rapport à la rentrée précédente. Les sections d'enseignement général et professionnel adapté scolarisent 6 800 élèves, soit 4,4% de l'ensemble des élèves inscrits en collège.

Les **formations générales et technologiques en lycée** accueillent 65 500 élèves, soit des effectifs en baisse de 1,2% par rapport à 2022. La majorité de ces élèves sont des filles (57,4%). En première et terminale, deux tiers des élèves suivent une formation générale. Toujours pour ces niveaux, la part des lycéennes en voie générale (59,0%) est supérieure à celle en voie technologique (55,2%).

Dans les **formations professionnelles en lycée**, 42 200 élèves des DROM sont scolarisés. Comme en métropole, ces effectifs sont en hausse par rapport à 2022 (+400 élèves, +1,0%). Ils représentent 39,2% des effectifs inscrits au lycée (contre 28,1% sur l'ensemble du territoire français). Par ailleurs, les formations en CAP regroupent un quart des élèves de l'enseignement professionnel, contre un sur six sur l'ensemble du territoire.

1 Évolution des effectifs du second degré dans les DROM



► Champ : DROM, Public + Privé sous contrat.

1. Y compris 3 901 élèves scolarisés dans un établissement de Saint-Martin ou de Saint-Barthélemy en 2023.

RERS 2024, DEPP

Précisions

Population concernée – Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements publics et privés sous contrat relevant du ministère chargé de l'éducation nationale. Saint-Barthélemy et Saint-Martin sont rattachées à l'académie de Guadeloupe.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 23.51 ; 22.39.

2 Les effectifs des formations en collège dans les DROM à la rentrée 2023

	Public			Privé sous contrat			Public + Privé	
	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Total	Part des filles (%)
Sixième	16 365	16 278	32 643	1 654	1 619	3 273	35 916	50,2
Cinquième	16 261	15 801	32 062	1 751	1 564	3 315	35 377	50,9
Quatrième	16 449	15 813	32 262	1 698	1 566	3 264	35 526	51,1
Troisième	16 664	16 602	33 266	1 706	1 564	3 270	36 536	50,3
Total sixième-troisième	65 739	64 494	130 233	6 809	6 313	13 122	143 355	50,6
Sixième Segpa	588	890	1 478	8	3	11	1 489	40,0
Cinquième Segpa	663	1 077	1 740	4	10	14	1 754	38,0
Quatrième Segpa	654	1 068	1 722	18	21	39	1 761	38,2
Troisième Segpa	613	1 117	1 730	25	24	49	1 779	35,9
Total Segpa	2 518	4 152	6 670	55	58	113	6 783	37,9
ULIS	939	2 037	2 976	5	25	30	3 006	31,4
Total	69 196	70 683	139 879	6 869	6 396	13 265	153 144	49,7

► Champ : DROM, Public + Privé sous contrat.

RERS 2024, DEPP

3 Les effectifs des formations générales et technologiques en lycée dans les DROM à la rentrée 2023

	Public			Privé sous contrat			Public + Privé	
	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Total	Part des filles (%)
Seconde	12 073	9 043	21 116	960	799	1 759	22 875	57,0
Première	11 503	8 200	19 703	792	666	1 458	21 161	58,1
Générale	7 605	5 131	12 736	666	535	1 201	13 937	59,3
STMG	2 019	1 589	3 608	72	108	180	3 788	55,2
STL	263	153	416				416	63,2
ST2S	1 123	214	1 337	54	18	72	1 409	83,5
STI2D	300	1 016	1 316		5	5	1 321	22,7
Autres (1)	193	97	290				290	66,6
Terminale	11 481	8 434	19 915	799	734	1 533	21 448	57,3
Générale	7 564	5 220	12 784	668	588	1 256	14 040	58,6
STMG	2 107	1 686	3 793	84	122	206	3 999	54,8
STL	279	162	441				441	63,3
ST2S	1 066	202	1 268	46	18	64	1 332	83,5
STI2D	272	1 060	1 332	1	6	7	1 339	20,4
Autres (1)	193	104	297				297	65,0
ULIS		10	10				10	0,0
Total	35 057	25 687	60 744	2 551	2 199	4 750	65 494	57,4

► Champ : DROM, Public + Privé sous contrat.

1. Séries des baccalauréats technologiques STD2A, TMD Hôtellerie et brevet technologique.

RERS 2024, DEPP

4 Les effectifs des formations professionnelles en lycée dans les DROM à la rentrée 2023

		Public			Privé sous contrat			Public + Privé	
		Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Total	Part des filles (%)
CAP 2 ans (1)	Total	3 770	6 686	10 456	149	206	355	10 811	36,3
	1 ^{re} année	2 001	3 624	5 625	89	108	197	5 822	35,9
	2 ^e année	1 764	3 042	4 806	60	98	158	4 964	36,7
	Total	12 412	16 424	28 836	667	702	1 369	30 205	43,3
Bac pro/ BMA (2)	Seconde professionnelle	4 171	5 470	9 641	186	194	380	10 021	43,5
	Première professionnelle	4 317	5 562	9 879	225	243	468	10 347	43,9
	Terminale professionnelle	3 905	5 373	9 278	256	265	521	9 799	42,5
Autres formations de niveaux 3 et 4		257	248	505	4	4	8	509	50,5
ULIS		205	440	645	4	4	8	649	31,6
Total		16 644	23 798	40 442	816	916	1 732	42 174	41,4

► Champ : DROM, Public + Privé sous contrat.

1. Sont inclus 25 élèves préparant un CAP en un an.
2. Sont inclus 38 élèves préparant un BMA en deux ans.

RERS 2024, DEPP

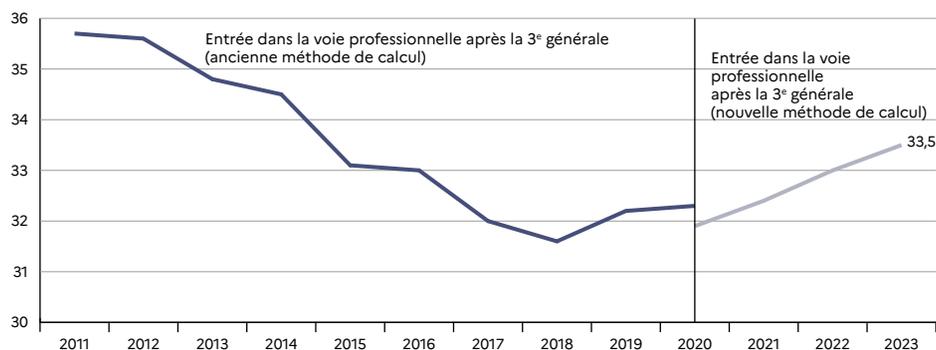
Parmi les élèves inscrits en troisième à la rentrée 2022 dans les départements et régions d'outre-mer (DROM), 33,5% se sont orientés en **formations professionnelles** en lycée à la rentrée 2023 (1). L'entrée dans la voie professionnelle est nettement plus élevée dans les DROM qu'en métropole (11 points de plus).

Cette orientation peut s'expliquer en partie par l'**origine sociale** des élèves. En effet, dans les départements et régions d'outre-mer, l'origine sociale des élèves est très différente de celle observée en France métropolitaine (2). D'une part, 41,1% des élèves sont issus d'une famille dont le responsable est inactif (contre 9,5% en France métropolitaine). D'autre part, les professions libérales, cadres et intermédiaires, enseignants exceptés, sont nettement sous-représentés.

Comme dans l'hexagone, la part des élèves avec des parents enseignants, exerçant une profession libérale ou d'encadrement, est plus élevée dans les formations générales et technologiques que dans les formations professionnelles au lycée. Au contraire, les enfants d'ouvriers et d'inactifs sont proportionnellement plus nombreux à suivre des formations professionnelles.

D'une façon générale, et de façon plus marquée encore que dans l'Hexagone, les établissements privés sous contrat scolarisent davantage d'élèves appartenant aux catégories sociales favorisées et beaucoup moins d'enfants appartenant aux catégories sociales défavorisées (3).

1 Évolution du flux d'entrée dans la voie professionnelle sous statut scolaire dans les établissements de l'éducation nationale à l'issue de la troisième générale, en %



► Champ : DROM, Public + Privé sous contrat.

RERS 2024, DEPP

Précisions

La méthode de calcul des flux a été modifiée à partir de 2020. Voir Note d'Information 23.51.

Population concernée – Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère chargé de l'éducation nationale (y compris EREA). Depuis la rentrée 2011, les DROM intègrent Mayotte. Saint-Barthélemy et Saint-Martin sont rattachées à l'académie de Guadeloupe.

Source
DEPP, Système d'information Scolarité.

2 Élèves du second degré dans les DROM selon l'origine sociale à la rentrée 2023, en %

	Agricul-teurs	Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	Prof. libérales, cadres (1)	Enseignants (2)	Profes-sions intermé-diaires (3)	Employés	Ouvriers	Retraités	Inactifs	Total	Effectifs
Sixième à troisième	1,1	8,1	7,5	3,5	8,6	16,9	12,5	1,0	40,8	100,0	143 355
ULIS dans les formations en collège, dispositifs relais	1,2	4,2	2,0	0,7	4,8	12,2	12,2	0,9	61,9	100,0	3 006
Segpa	0,9	4,0	1,2	0,3	3,9	11,0	13,0	1,0	64,6	100,0	6 783
Total formations en collège (y compris Segpa)	1,1	7,8	7,1	3,3	8,3	16,6	12,5	1,0	42,3	100,0	153 144
Seconde générale et technologique	1,2	10,0	10,6	5,4	10,3	18,4	12,4	1,4	30,3	100,0	22 875
Première et terminale générales	1,3	10,6	13,6	7,3	10,8	19,0	11,0	1,9	24,6	100,0	27 977
Première et terminale technologiques	1,4	9,1	5,4	2,1	8,2	18,9	16,0	1,4	37,4	100,0	14 632
ULIS en formations GT en lycée	0,0	30,0	10,0	10,0	20,0	10,0	0,0	10,0	10,0	100,0	10
Total formations générales et technologiques en lycée	1,3	10,1	10,7	5,5	10,0	18,7	12,6	1,6	29,4	100,0	65 494
CAP	0,8	4,1	1,1	0,4	4,0	11,4	12,4	1,0	64,9	100,0	10 811
Baccalauréat professionnel, BMA	1,2	6,3	2,4	0,8	5,9	15,4	15,5	1,2	51,3	100,0	30 205
ULIS en formations professionnelles en lycée	0,7	4,5	2,0	1,3	5,0	12,1	11,4	2,0	61,0	100,0	649
Autres niveaux 3 et 4	1,5	4,6	3,1	0,9	5,9	17,7	13,8	0,9	51,7	100,0	509
Total formations professionnelles en lycée	1,1	5,7	2,1	0,7	5,4	14,3	14,6	1,1	54,9	100,0	42 174
Ensemble	1,1	8,1	7,2	3,4	8,3	16,8	12,9	1,1	41,1	100,0	260 812
France hors DROM	1,3	10,9	21,3	3,1	12,9	16,7	23,0	1,2	9,5	100,0	5 395 874

► Champ : DROM, Public + Privé sous contrat.

1. Professeurs non compris.
2. Enseignants : professeurs, instituteurs, professeurs des écoles et professions assimilées.
3. Instituteurs et professeurs des écoles non compris.

RERS 2024, DEPP

3 Élèves du second degré dans les DROM selon l'origine sociale regroupée à la rentrée 2023, en % (1)

Formations	Public					Privé				
	Très favorisée	Favorisée	Moyenne	Défa- vorisée	Total	Très favorisée	Favorisée	Moyenne	Défa- vorisée	Total
Sixième à troisième	10,0	8,0	23,9	58,1	100,0	39,3	15,4	33,7	11,6	100,0
ULIS dans les formations en collège, dispositifs relais	3,0	4,9	17,5	74,7	100,0	16,7	6,7	23,3	53,3	100,0
Segpa	1,8	4,0	16,0	78,3	100,0	10,3	5,9	25,0	58,8	100,0
Total formations en collège (y compris Segpa)	9,4	7,8	23,4	59,4	100,0	39,1	15,4	33,6	11,9	100,0
Seconde générale et technologique	16,5	10,2	27,3	46,1	100,0	45,3	14,8	30,8	9,1	100,0
Première et terminale générales	21,3	10,7	28,7	39,2	100,0	48,6	15,6	28,5	7,3	100,0
Première et terminale technologiques	8,5	8,0	28,0	55,5	100,0	26,1	17,4	40,0	16,4	100,0
ULIS en formations GT en lycée	40,0	20,0	30,0	10,0	100,0					
Total formations générales et technologiques en lycée	16,7	9,9	28,0	45,3	100,0	44,9	15,5	30,6	9,0	100,0
CAP	1,6	4,0	16,1	78,3	100,0	6,0	4,1	27,3	62,5	100,0
Baccalauréat professionnel, BMA	3,7	5,7	22,0	68,6	100,0	12,3	13,4	36,2	38,0	100,0
ULIS en formations professionnelles en lycée	3,2	4,9	18,5	73,4	100,0	25,0	25,0	25,0	25,0	100,0
Autres niveaux 3 et 4	4,6	5,9	23,3	66,2	100,0	0,0	0,0	66,7	33,3	100,0
Total formations professionnelles en lycée	3,1	5,2	20,5	71,1	100,0	11,1	11,5	34,4	43,0	100,0
Ensemble	10,2	7,9	24,1	57,8	100,0	38,3	15,1	32,9	13,7	100,0

► Champ : DROM, Public + Privé sous contrat.

1. Pour les regroupements de catégories sociales, voir la définition « Origine sociale regroupée » dans le « Glossaire ».

RERS 2024, DEPP

En 2023-2024, le nombre d'étudiants inscrits dans les établissements d'enseignement supérieur des départements ou régions d'outre-mer (DROM) diminue de 0,6% et s'établit à 53 800 (1).

Les effectifs de l'université (60,3% de l'enseignement supérieur dans les DROM) diminuent de 1,7% entre 2022 et 2023 (2). Les effectifs d'étudiants préparant un BUT, au nombre de 1 600, sont en hausse de 33,3%, en raison de l'ouverture de la troisième année de BUT. En STS, le nombre d'étudiants diminue légèrement dans les parcours scolaires (-0,4%, soit 10 400 étudiants), mais augmente dans les parcours en apprentissage (+6,4%, soit 3 800 en 2023). Les effectifs en CPGE sont en baisse de 0,8%, s'établissant à 1 700 en 2023.

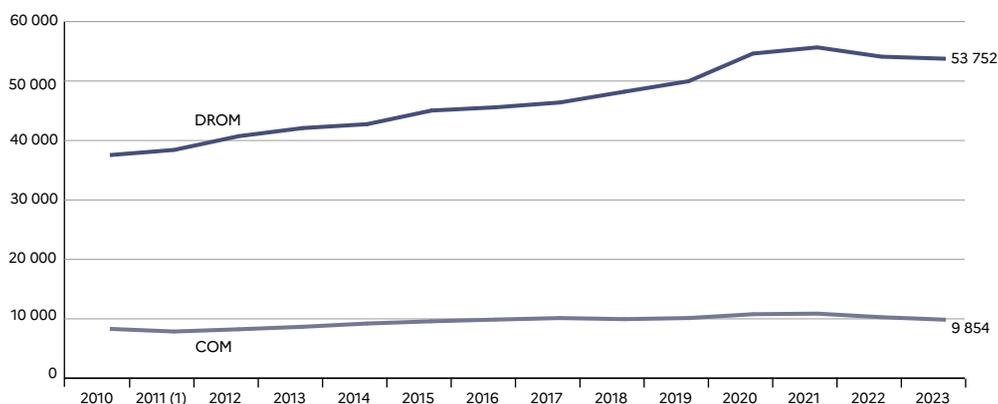
Après une croissance quasiment continue depuis la fin des années 1990, la part des femmes parmi les

étudiants dans les DROM a diminué régulièrement de 2011 (62,7%) à 2017 (60,1%) avant de se stabiliser depuis 2018 entre 60% et 61%. Elle reste cependant supérieure de 4,2 points à celle observée dans l'hexagone.

Dans les collectivités d'outre-mer (COM) et en Nouvelle-Calédonie, le nombre d'inscriptions dans l'enseignement supérieur diminue de 4,1% en 2023 pour s'établir à 9 900 étudiants (3). L'université accueille 56,6% des effectifs de l'enseignement supérieur. Cette part est en baisse (-2,0 points), pour la seconde année consécutive.

Les effectifs diminuent de 0,5% dans les parcours scolaires de STS et formations assimilées (3 100). Ils sont en hausse en CPGE (+11,4%, soit 600 étudiants). La part des étudiantes reste élevée dans les COM : 61,3% des étudiants, soit 5,5 points de plus que la moyenne du reste de l'enseignement supérieur.

1 Évolution des effectifs de l'enseignement supérieur dans les DROM et COM, hors inscriptions simultanées université-CPGE



► Champ : DROM (Mayotte à partir de 2011) et COM.

RERS 2024, DEPP, SIES

1. En 2011, Mayotte est devenu un DROM. Ce changement de statut représente un mouvement de 275 étudiants en STS et assimilés des COM vers les DROM.

Précisions

Localisation des établissements – L'unité géographique de référence est celle où est implantée la composante, quel que soit le type d'établissement. D'où la présence de formations universitaires privées en Polynésie française du fait de la présence d'une antenne de l'université catholique de l'Ouest. Les inscriptions comptabilisées excluent les inscriptions simultanées à l'université et en CPGE, rendues obligatoires par la loi en 2013.

CPGE, inscriptions simultanées à l'université et en CPGE – Voir « Glossaire ».

Voir fiche 715 concernant la part des femmes dans l'enseignement supérieur en France hors COM.

Pour en savoir plus

- Note d'Information du SIES : 23:11.

Source

SIES-MESR, système d'information SISE, enquêtes menées par le SIES sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, données sur les STS et CPGE collectées par la DEPP, enquête SIFA, enquêtes sous la responsabilité des ministères chargés de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales et de la culture.

2 Évolution des effectifs de l'enseignement supérieur dans les DROM,
hors inscriptions simultanées université-CPGE

	2010	2013	2015	2020	2022	2023 (p)
Universités (1)	24 202	26 711	29 034	34 778	32 971	32 426
Part des femmes (%)	63,4	62,5	61,6	62,1	62,8	62,5
<i>dont BUT</i>	919	1 087	1 119	1 313	1 224	1 632
part des femmes en BUT (%)	53,0	56,2	51,2	53,9	53,3	52,5
STS et assimilés (scolaires)	7 195	8 564	8 997	10 921	10 420	10 375
Part des femmes (%)	53,4	53,1	52,7	50,7	49,9	49,9
STS et assimilés (apprentis)	804	1 329	1 346	2 402	3 583	3 813
Part des femmes (%)	58,7	52,0	52,2	52,0	51,2	50,4
CPGE	1 290	1 581	1 685	1 713	1 708	1 695
Part des femmes (%)	54,3	51,4	48,6	48,4	44,6	46,1
Autres écoles (2)	4 058	3 907	3 975	4 813	5 417	5 443
Part des femmes (%)	76,7	75,1	76,6	78,1	76,2	76,1
Ensemble	37 549	42 092	45 037	54 627	54 099	53 752
Part des femmes (%)	62,5	58,9	60,4	60,4	60,3	60,1

RERS 2024, DEPP, SIES

► **Champ : DROM (Mayotte à partir de 2011).**

1. La ligne « universités » comprend le CUFR de Mayotte, créé en 2012.

2. Autres écoles : écoles de commerce et de gestion, architecture, formations comptables, paramédicales, sociales, artistiques et culturelles, d'ingénieurs, formations post-BTS et DSAA (diplôme supérieur des arts appliqués). Pour les écoles paramédicales et sociales, données 2022-2023 reconduites en 2023-2024.

3 Évolution des effectifs de l'enseignement supérieur dans les COM
et en Nouvelle-Calédonie, hors inscriptions simultanées université-CPGE

	2010	2013	2015	2020	2022	2023 (p)
Universités (1)	5 661	6 033	6 487	6 535	6 017	5 576
Part des femmes (%) (1)	64,2	63,9	64,5	65,1	64,9	64,8
STS et assimilés (scolaires) (2) (3)	1 920	1 924	2 197	3 029	3 066	3 052
Part des femmes (%)	59,4	57,7	57,7	55,1	55,9	56,4
CPGE	207	253	382	527	510	568
Part des femmes (%)	41,1	39,9	48,2	48,6	50,6	52,5
Autres écoles (4)	523	456	520	687	683	658
Part des femmes (%)	72,3	72,8	71,9	63,6	61,8	62,3
Ensemble	8 311	8 666	9 586	10 778	10 276	9 854
Part des femmes (%)	63,0	62,5	62,7	61,4	61,3	61,3

RERS 2024, DEPP, SIES

► **Champ : COM (hors Mayotte à partir de 2011).**

1. En 2015, reconduite des données 2014 pour l'université de Nouvelle-Calédonie.

2. Seuls des STS scolaires sont dispensés dans les COM.

3. En 2011, Mayotte est devenu un DROM. Ce changement de statut représente 275 étudiants de moins en STS et assimilés.

4. Autres écoles : formations comptables, écoles de commerce et de gestion et établissements universitaires privés.

En 2023-2024, 38 000 étudiants sont inscrits dans l'une des six universités françaises d'outre-mer, soit une baisse de 2,5% par rapport à l'année précédente (1). Moins d'un étudiant sur dix est inscrit dans un **Institut national supérieur du professorat et de l'éducation** (Inspé), part stable. En 2023-2024, le nombre de nouveaux entrants diminue de 4,7%, s'établissant à 9 600 (2).

Les trois quarts des étudiants inscrits dans les universités d'outre-mer sont en cursus licence, contre 59,7% dans l'hexagone. Ainsi, le poids des cursus master et doctorat est faible : 26,5% en cursus master et 1,5% en cursus doctorat, contre respectivement 36,8% et 3,4% en France hors DROM.

Au sein des universités d'outre-mer, 25,6% des étudiants sont en sciences ou Staps, 25,5% en droit, sciences politiques, sciences économiques ou AES, 32,2% sont inscrits en lettres, langues ou sciences humaines, et 11,6% dans les disciplines de santé. Enfin, 4,8% préparent un **BUT**. Les disciplines de santé et les BUT sont moins représentés dans les universités d'outre-mer qu'en métropole, où ces filières représentent respectivement 14,7% et 9% des inscriptions.

La part de femmes dans les universités d'outre-mer diminue par rapport à l'an dernier (62,8%; -0,3 point) et est supérieure à la part de femmes dans l'hexagone (59,5%). Les femmes sont majoritaires dans tous les regroupements disciplinaires, sauf en « sciences, Staps » car elles sont très nettement minoritaires en Staps.

Précisions

Population concernée – Étudiants inscrits dans les universités des DROM-COM et de Nouvelle-Calédonie. Les inscriptions comptabilisées excluent, pour tous les millésimes, les inscriptions simultanées à l'université et en CPGE.

Universités des DROM-COM et de Nouvelle-Calédonie – Il s'agit de l'université des Antilles, de l'université de Guyane, de l'université de La Réunion et de l'université de Mayotte pour les DROM, de l'université de Polynésie française dans les COM et de l'université de Nouvelle-Calédonie. L'université de Mayotte est devenue une université de plein exercice au 1^{er} janvier 2024; auparavant CUFR de Mayotte, créé en octobre 2011.

Cursus licence-master-doctorat, DUT, inscriptions simultanées à l'université et en CPGE, nouvel entrant, population étudiante – Voir « Glossaire ».

Voir fiche 7.05 sur les étudiants des universités en France hors DROM.

Pour en savoir plus

- *Notes Flash du SIES* : 24.12; 24.13; 24.15.

1 Les étudiants par discipline et cursus LMD dans les universités d'outre-mer en 2023-2024

		Cursus licence	Cursus master	Cursus doctorat	Ensemble
Antilles	Droit, sciences politiques, sciences éco., AES	1 849	502	44	2 395
	Lettres, sciences humaines, langues	1 392	1 019	78	2 489
	Sciences, Staps	2 237	416	96	2 749
	Santé	652	1 784	1	2 437
	BUT	502			502
	Total	6 632	3 721	219	10 572
Guyane	Droit, sciences politiques, sciences éco., AES	1 026	185	10	1 221
	Lettres, sciences humaines, langues	675	31	10	716
	Sciences, Staps	417	35	39	491
	Santé	183	39		222
	BUT	223			223
	Total	2 524	290	59	2 873
La Réunion	Droit, sciences politiques, sciences éco., AES	3 257	687	36	3 980
	Lettres, sciences humaines, langues	3 400	583	47	4 030
	Sciences, Staps	3 904	561	110	4 575
	Santé	592	1 150	1	1 743
	BUT	907			907
	Total	12 109	2 981	194	15 284
Mayotte	Droit, sciences politiques, sciences éco., AES	470			470
	Lettres, sciences humaines, langues	402			402
	Sciences	253			253
	Interdisciplinaire	79			79
	Total	1 204			1 204
Total DROM (y compris Inspé)		22 469	9 485	472	32 426
Nouvelle-Calédonie	Droit, sciences politiques, sciences éco., AES	755	39	6	800
	Lettres, sciences humaines, langues	952	47	4	1 003
	Sciences, Staps	928	26	27	981
	Santé			2	2
	DUT	178			178
	Total	2 813	112	39	2 964
Polynésie française	Droit, sciences politiques, sciences éco., AES	724	88	18	830
	Lettres, sciences humaines, langues	725	23	27	775
	Sciences	628	19	19	666
	Total	2 077	130	64	2 271
	Total COM + Nouvelle-Calédonie (y compris Inspé)		4 890	583	103
DROM + COM + Nouvelle-Calédonie (y compris Inspé)		27 359	10 068	575	38 002

RERS 2024, DEPP, SIES

2 Étudiants et nouveaux entrants dans les universités d'outre-mer

		Effectifs 2022-2023	dont femmes (%)	Effectifs 2023-2024	dont femmes (%)	Entrants 2022-2023	dont femmes (%)	Entrants 2023-2024	dont femmes (%)
Antilles	Droit, sciences politiques, sciences éco., AES	2 654	65,6	2 395	64,2	673	64,8	576	62,2
	Lettres, sciences humaines, langues	2 528	73,4	2 489	74,2	351	77,8	334	76,0
	Sciences, Staps	2 734	48,4	2 749	50,0	626	42,8	609	47,1
	Santé	2 297	65,7	2 437	64,2	660	73,8	621	72,5
	DUT	382	54,5	502	54,2	191	49,7	189	52,4
	Total	10 595	62,6	10 572	62,4	2 501	62,3	2 329	62,2
Guyane	Droit, sciences politiques, sciences éco., AES	1 425	66,5	1 221	66,3	387	65,1	361	68,7
	Lettres, sciences humaines, langues	727	77,9	716	79,5	213	79,3	169	81,1
	Sciences, Staps	531	41,2	491	39,1	131	49,6	123	42,3
	Santé	211	74,9	222	73,0	166	75,3	160	76,3
	DUT	165	53,3	223	54,3	84	53,6	85	52,9
	Total	3 059	64,7	2 873	64,5	981	66,9	898	67,3
La Réunion	Droit, sciences politiques, sciences éco., AES	4 018	63,8	3 980	64,9	1 282	64,8	1 345	62,5
	Lettres, sciences humaines, langues	4 351	74,3	4 030	72,1	1 112	70,7	1 169	70,8
	Sciences, Staps	4 715	41,6	4 575	42,8	1 192	38,4	1 249	39,2
	Santé	1 695	68,1	1 743	68,3	528	66,5	515	69,5
	DUT	677	52,7	907	51,0	341	50,1	334	50,3
	Total	15 478	60,0	15 284	59,7	4 477	58,3	4 638	58,1
Mayotte	Droit, sciences politiques, sciences éco., AES	566	73,9	470	70,6	181	70,7	142	72,5
	Lettres, sciences humaines, langues	529	73,0	402	73,9	236	67,4	106	74,5
	Sciences	264	63,6	253	65,2	71	67,6	77	68,8
	Interdisciplinaire			79	63,3				
	Total	1 359	71,5	1 204	70,1	488	68,6	325	72,3
Nouvelle-Calédonie	Droit, sciences politiques, sciences éco., AES	936	69,8	800	69,8	301	68,4	246	71,1
	Lettres, sciences humaines, langues	1 130	71,2	1 003	72,7	293	68,9	262	71,8
	Sciences	1 102	51,1	981	49,0	350	49,4	350	50,6
	Santé	13	84,6	2	100,0				
	DUT	116	45,7	178	57,3	43	44,2	59	64,4
	Total	3 315	63,2	2 964	63,2	987	60,8	917	63,0
Polynésie française	Droit, sciences politiques, sciences éco., AES	992	70,7	830	70,1	212	72,6	156	74,4
	Lettres, sciences humaines, langues	775	72,8	775	72,3	231	77,1	198	76,8
	Sciences	616	47,9	666	49,7	242	49,2	185	51,4
	Total	2 383	65,5	2 271	64,9	685	65,8	539	67,3
DROM + COM + Nouvelle-Calédonie (y compris Inspé) (1)		38 988	63,1	38 002	62,8	10 119	61,4	9 646	61,4

1. Les Inspé sont comptabilisés entièrement en sciences de l'éducation donc dans le regroupement disciplinaire « lettres, sciences humaines, langues ».

RERS 2024, DEPP, SIES

À la session 2023, dans les DROM, 6 600 diplômés du **CAP** et 27 900 diplômés du **baccalauréat** (y compris diplômés agricoles) sont délivrés (2). Le **taux de réussite** est de 79,1% au CAP et de 84,7% au baccalauréat. Au sein des DROM, la Martinique et La Réunion ont les taux de réussite les plus élevés, suivies de près par la Guadeloupe.

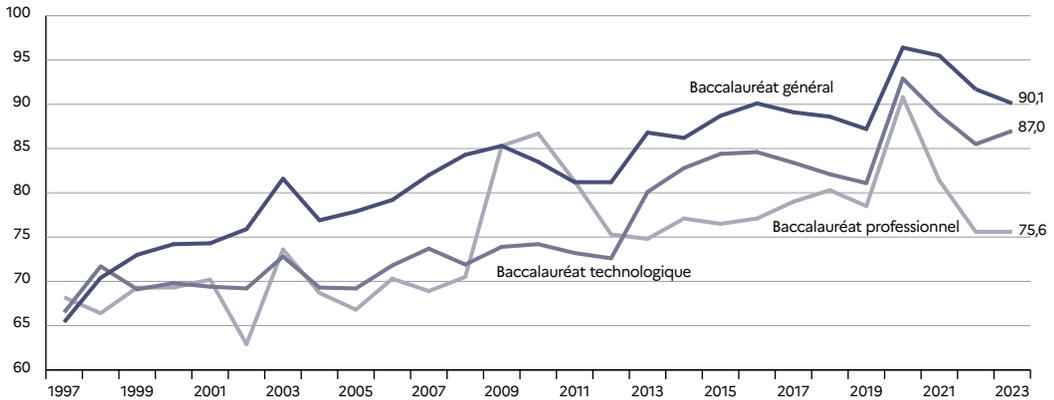
Les taux de réussite aux baccalauréats général et technologique augmentent rapidement dans les DROM entre 2011 et 2016, puis diminuent jusqu'en 2019 (1). La voie professionnelle, qui avait profité en 2009 de l'instauration de l'épreuve de rattrapage, retrouve dès 2012 un taux de réussite plus proche de celui des années précédentes, avant une nouvelle hausse constatée jusqu'en 2018. Dans le contexte de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19, dans les trois voies, les taux de réussite de 2020 et 2021 sont supérieurs de 7 à 12 points par rapport à ceux des sessions antérieures. Dès 2022, et même dès 2021 dans la voie professionnelle, ils retrouvent des niveaux proches de ceux qui prévalaient avant la crise sanitaire. En 2023, le taux de réussite global au baccalauréat dans les DROM diminue très légèrement (-0,2 point).

À la session 2022, dans les cinq universités d'outre-mer (y compris COM et Nouvelle-Calédonie) et le CUFR de Mayotte, 4 100 licences et 2 100 masters ont été délivrés (soit +2,4% et +6,2% respectivement par rapport à la session 2021) (4). Le nombre de thèses soutenues est stable (104 thèses en 2022 contre 70 thèses en 2021) et 569 **DUT** ont été délivrés (56 de moins qu'en 2021). Par ailleurs, 500 diplômés médicaux ont été délivrés aux Antilles et à La Réunion (principalement DE et DES de médecine mais aussi DE de sage-femme).

Quatre écoles de commerce ont délivré 147 diplômés (y compris en Nouvelle-Calédonie), et 28 diplômés d'ingénieurs ont été délivrés en université.

À la session 2023, 67,8% des candidats présents à l'examen du BTS (agricole ou non) sont admis, en hausse de 0,3 point par rapport à la session 2022 (3). Au **DCG** et **DSCG**, 37,3% des présents à l'examen sont admis (+1 point).

1 Évolution de la réussite au baccalauréat selon la filière, en %



► Champ : DROM (y compris Mayotte à partir de 2011).

RERS 2024, DEPP

Précisions

Population concernée – Ensemble des candidats, quel que soit leur statut (scolaire, apprenti, individuel, en formation continue, en enseignement à distance).

Attestation intermédiaire professionnelle (AIP), Brevet professionnel (BP), diplôme de comptabilité et de gestion (DCG), diplôme supérieur de comptabilité et de gestion (DSCG), mention complémentaire (MC), taux de réussite – Voir « Glossaire ».

Taux de succès – L'indicateur publié ici pour le BTS, le DCS et le DSCG est le taux de succès brut (rapport entre le nombre d'admis et celui des présents à l'examen lors d'une même session). Sa définition est identique à celle du taux de réussite pour les diplômes du secondaire présentée dans cette fiche.

Pour en savoir plus

- Note d'Information du SIES : 2019.

Source

DEPP et SIES-MESR

- Systèmes d'information (SI) Ocean et Cyclades, enquête n° 4 sur les résultats aux examens technologiques et professionnels, enquête n° 60 sur les résultats définitifs du baccalauréat, SI du ministère chargé de l'agriculture.

- Systèmes d'information (SI) Ocean et Cyclades, enquête n° 24 sur les résultats aux examens technologiques et professionnels de l'enseignement supérieur, SI du ministère chargé de l'agriculture.

- Système d'information SISE.

2 Les diplômes de l'enseignement secondaire dans les DROM, session 2023

	Guadeloupe		Guyane		Martinique		Mayotte		La Réunion		DROM	
	Nombre d'admis	Taux de réussite (%)										
CAP/CAPA	1 016	78,4	1 230	74,7	662	82,2	891	79,4	2 798	80,6	6 597	79,1
Baccalauréat général	2 759	93,1	1 380	86,0	1 894	96,6	1 911	72,7	5 271	95,6	13 215	90,1
STI2D	211	91,3	84	77,1	135	93,8	218	73,4	481	90,8	1 129	86,1
STL	42	84,0	50	75,8	32	88,9	128	79,0	127	85,8	379	82,0
STAV	18	100,0	11	100,0	12	100,0	6	40	27	96,4	74	88,1
STMG	495	91,5	276	86,0	411	96,3	922	75,6	1 377	89,6	3 481	86,1
ST2S	262	97,0	221	85,7	201	94,8	159	85,0	446	92,1	1 289	91,4
STD2A	32	100,0	0	0	35	100,0	40	75,5	28	100,0	135	91,2
S2TMD	23	95,8	0	0	0	0	0	0	0	0	23	95,8
STHR	21	95,5	18	81,8	18	100,0	17	70,8	20	87,0	94	86,2
Baccalauréat technologique	1 104	92,9	660	83,9	844	95,5	1 490	76,1	2 506	90,2	6 604	87,0
Production	828	81,3	435	63,8	565	79,7	384	63,1	1 301	79,3	3 513	75,4
Services	850	80,8	633	66,9	635	78,7	755	66,6	1 648	81,0	4 521	75,7
Baccalauréat professionnel	1 678	81,0	1 068	65,6	1 200	79,2	1 139	65,3	2 949	80,2	8 034	75,6
Total baccalauréat	5 541	89,1	3 108	77,3	3 938	90,3	4 540	71,7	10 726	89,7	27 853	84,7

► Champ : DROM.

RERS 2024, DEPP

3 Les BTS et diplômes de comptabilité et gestion dans les DROM, session 2023

	Guadeloupe		Guyane		Martinique		Mayotte		La Réunion		Total		Total Rappel 2022	
	Nombre d'admis	Taux de succès (%)	Nombre d'admis	Taux de succès (%)										
BTS/BTSA (1)	1 013	67,2	382	65,6	817	69,5	261	48,7	1 661	72,4	4 134	67,8	4 034	67,5
DCG et DSCG (2)	31	38,3	3	23,1	27	40,9	2	40,0	57	36,3	118	37,3	119	38,3

► Champ : DROM.

RERS 2024, DEPP, SIES

1. BTS (brevet de technicien supérieur), BTSA (brevet de technicien supérieur agricole).
2. DCG (diplôme de comptabilité et gestion), DSCG (diplôme supérieur de comptabilité et gestion).

4 Les diplômes nationaux (hors diplômes d'État médicaux) délivrés par les universités en 2022 dans les DROM-COM et en Nouvelle-Calédonie

		DEUG (1), Deust	DUT	Licences LMD, licences pro	Maîtrises (1)	Masters indiffé- renciés	DUFAE (2)	Doctorats	Total
DROM	Droit, sciences politiques	251	0	310	259	293	0	11	1 124
	Sciences économiques, AES	381	216	999	168	202	0	5	1 971
	Lettres, langues, sciences humaines	911	105	1 023	1 276	1 124	380	20	4 839
	Sciences	691	193	926	208	231		56	2 305
	STAPS	308	261	261	63	51		2	685
	Total DROM	2 542	514	3 519	1 974	1 901	380	94	10 924
COM et Nouvelle-Calédonie	Droit, sciences politiques	38		103	35	35		1	212
	Sciences économiques, AES	47	34	129	29	35		1	275
	Lettres, langues, sciences humaines	67	21	187	11	119	13	1	419
	Sciences	79		142	27	12		7	267
		Total COM et Nouvelle-Calédonie	231	55	561	102	201	13	10
Total		2 773	569	4 080	2 076	2 102	393	104	12 097
Rappel session 2021		1 602	625	3 983	1 179	1 980	366	70	9 805

► Champ : DROM, COM et Nouvelle-Calédonie.

RERS 2024, DEPP, SIES

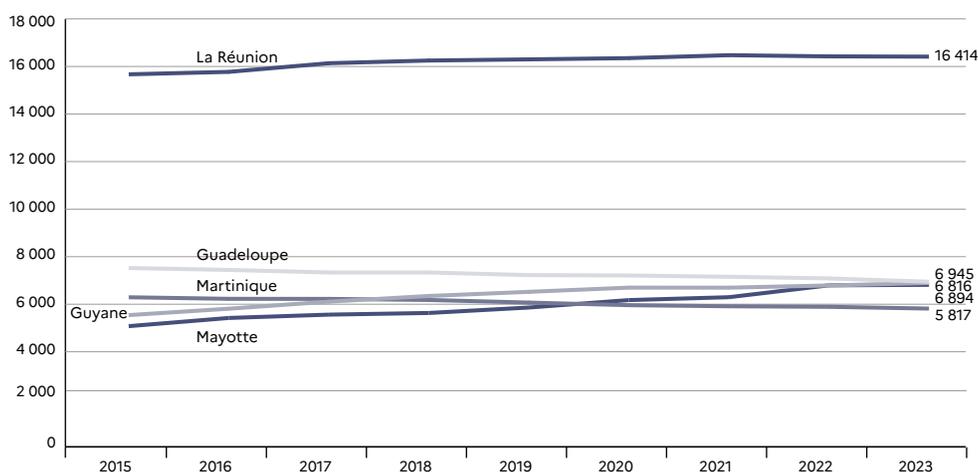
1. Il s'agit de diplômes intermédiaires (voir la définition dans le glossaire).
2. Diplôme universitaire de formation adaptée pour l'enseignement.

En 2023-2024, dans les DROM, 62 800 personnes travaillent pour le ministère chargé de l'éducation nationale (2). Parmi elles, sept sur dix ont l'enseignement d'élèves pour mission. Leur nombre est en augmentation à Mayotte et en Guyane, en diminution à la Martinique et en Guadeloupe, et stable à La Réunion (1). Les enseignants assurant des cours de niveau collège (y compris Segpa) représentent 48,4% des enseignants qui sont chargés d'élèves dans le second degré public, contre 50,3% pour l'hexagone. La part des enseignants des formations générales et technologiques en lycée public (22,5%) y est plus faible qu'au niveau national (26,0%), tandis que celle des formations professionnelles en lycée public y est plus élevée (22,5% contre 16,4%) (3).

Dans le secteur public comme dans le secteur privé sous contrat, même si, comme au niveau national, les femmes sont majoritaires parmi les enseignants, leur part est moins élevée dans les DROM (64,6%) que dans l'hexagone (72,0%) (4). C'est à Mayotte que le taux de féminisation est le plus faible (52,1%), tandis que la Guadeloupe et la Martinique sont les départements ultramarins les plus féminisés. Les enseignants de Guadeloupe et de Martinique sont en moyenne plus âgés que ceux de France métropolitaine, et ceux de Guyane et de Mayotte sont en moyenne plus jeunes.

Le temps partiel ou incomplet est moins courant dans les DROM qu'en métropole. Le recours aux **non-titulaires** est fréquent en Guyane et à Mayotte : 22,8% des enseignants de Guyane et 40,5% de ceux de Mayotte sont non titulaires, contre 7% à 12% dans les autres DROM et 8,6% dans l'hexagone.

1 Évolution du nombre de personnels ayant une mission d'enseignement dans les DROM



► Champ : DROM (hors Mayotte pour le privé), ensemble des agents payés par l'éducation nationale, en activité et ayant une affectation au 30 novembre. RERS 2024, DEPP Public et Privé sous contrat.

Pour en savoir plus

- DEPP, 2024, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2023-2024*. À paraître.
- Voir fiche 9.10.

Source

DEPP, bases relais.
DEPP, Panel des personnels issu de BSA, novembre 2023.

2 Les personnels de l'enseignement scolaire dans les DROM selon leur mission en 2023-2024

	Guadeloupe	Guyane	Martinique	Mayotte	La Réunion	Ensemble DROM	France hors DROM
Enseignement du premier degré public	2 617	3 166	2 231	3 288	6 652	17 954	306 679
Enseignement du second degré public	3 669	3 348	2 953	3 528	8 677	22 175	364 784
Total enseignement du secteur public	6 286	6 514	5 184	6 816	15 329	40 129	671 463
Enseignement du premier degré privé	227	139	216		456	1 038	42 961
Enseignement du second degré privé	432	241	417		629	1 719	94 267
Total enseignement du secteur privé (1)	659	380	633		1 085	2 757	137 228
Autres missions (non-enseignement)	3 311	2 838	2 708	2 640	7 502	18 999	329 481
Aucune affectation (2)	141	52	132	215	332	872	10 927
Ensemble des personnels	10 397	9 784	8 657	9 671	24 248	62 757	1 149 099

► **Champ : DROM (hors Mayotte pour le privé), ensemble des agents payés par l'éducation nationale, en activité au 30 novembre. Public et Privé sous contrat.** RERS 2024, DEPP

1. Uniquement les enseignants du secteur privé sous contrat, ceux du secteur privé hors contrat ne sont pas payés par l'éducation nationale.

2. Agents en congé longue durée ou en congé de formation professionnelle.

Lecture : parmi les 10 397 agents affectés en Guadeloupe, 2 617 ont pour mission l'enseignement dans le premier degré public.

3 Répartition des enseignants du second degré par corps selon le niveau de formation dans les DROM en 2023-2024 (1)

	Formations en collège y compris Segpa	Formations professionnelles en lycée	Formations générales et technologiques en lycée	CPGE	STS	Autres formations (3)	Total
Professeurs de chaire supérieure et agrégés	234	28	637	232	214	ε	1 349
Certifiés et assimilés	7 053	248	3 168	11	605	9	11 094
Professeurs de lycée professionnel	200	3 287	16		172	8	3 683
Autres titulaires (2)	579	47	6		ε	ε	633
Total titulaires	8 066	3 609	3 827	243	991	23	16 759
Total non-titulaires	1 924	1 025	806	ε	92	15	3 863
Ensemble Public	9 990	4 634	4 633	244	1 083	38	20 622
Ensemble Privé sous contrat	780	254	396	16	190		1 636
Ensemble	10 770	4 888	5 029	260	1 273	38	22 258

► **Champ : DROM, Public et Privé sous contrat.** RERS 2024, DEPP

1. Uniquement les enseignants chargés d'élèves à l'année. Les enseignants sont comptabilisés au prorata de leur enseignement dans chaque niveau de formation.

2. Quasiment exclusivement des enseignants du 1^{er} degré.

3. Cette catégorie regroupe principalement la mission de lutte contre le décrochage scolaire, mais aussi diverses préparations post-bac (hors STS et CPGE) et des formations complémentaires d'initiative locale.

Lecture : 1 349 professeurs de chaire supérieure ou agrégés exercent dans les DROM.

4 Caractéristiques des personnels enseignants dans les DROM par mission en 2023-2024

	Guadeloupe	Guyane	Martinique	Mayotte	La Réunion	Ensemble DROM	France hors DROM
Enseignement du premier degré public							
Âge moyen	45,6	40,1	46,6	39,3	43,4	42,8	43,2
Part des femmes (%)	83,8	78,8	86,0	63,7	78,6	77,6	86,6
Part du temps partiel ou incomplet (%) (1)	3,9	1,4	3,2	0,5	4,9	3,1	10,4
Part des non-titulaires (%)	0,2	13,3	0,0	28,2	0,1	7,6	2,4
Enseignement du second degré public							
Âge moyen	47,7	43,5	48,5	39,1	46,5	45,3	45,5
Part des femmes (%)	60,5	48,3	64,5	41,3	52,9	53,2	59,1
Part du temps partiel ou incomplet (%) (1)	6,4	3,2	5,4	2,6	7,9	5,8	10,2
Part des non-titulaires (%)	12,1	29,5	15,2	52,0	11,8	21,4	9,8
Enseignement du premier degré privé (2)							
Âge moyen	44,6	42,5	45,3	0,0	43,0	43,7	44,6
Part des femmes (%)	89,9	81,3	90,7	0,0	90,8	89,3	92,4
Part du temps partiel ou incomplet (%) (1)	5,3	2,9	3,2	0,0	8,8	6,1	18,8
Part des non-titulaires (%)	21,6	30,9	47,2	0,0	23,2	28,9	16,5
Enseignement du second degré privé (2)							
Âge moyen	49,6	42,3	47,7	0,0	45,5	46,6	46,3
Part des femmes (%)	61,6	57,7	66,7	0,0	58,8	61,3	65,3
Part du temps partiel ou incomplet (%) (1)	18,3	15,8	16,3	0,0	18,4	17,5	20,3
Part des non-titulaires (%)	27,1	48,5	35,0	0,0	19,2	29,1	20,4
Total enseignement							
Âge moyen	47,0	41,9	47,6	39,2	45,1	44,3	44,7
Part des femmes (%)	70,3	63,3	73,9	52,1	64,6	64,6	72,0
Part du temps partiel ou incomplet (%) (1)	6,1	2,8	5,3	1,6	7,1	5,1	11,9
Part des non-titulaires (%)	8,8	22,8	12,0	40,5	7,6	16,1	8,6

► **Champ : DROM (hors Mayotte pour le privé), ensemble des agents payés par l'éducation nationale, en activité et ayant une affectation au 30 novembre.** RERS 2024, DEPP

1. Il regroupe le temps partiel, à l'initiative de l'agent, et le temps incomplet (à l'initiative de l'administration, un agent contractuel peut se voir attribuer un temps de travail inférieur à un temps plein).

2. Uniquement les enseignants du secteur privé sous contrat, ceux du secteur privé hors contrat ne sont pas payés par l'éducation nationale.

Lecture : en Guadeloupe, les agents ayant pour mission l'enseignement d'élèves du premier degré public ont en moyenne 45,6 ans et sont des femmes à 83,8%.

Âge atteint au cours de l'année – Il est défini par la différence de millésime entre l'année d'observation et l'année de naissance, quelle que soit la date d'anniversaire.

Âge révolu – C'est le nombre d'années révolues au 31 décembre de la rentrée scolaire considérée.

Âge théorique – C'est l'âge de l'élève qui, entré en CP à 6 ans, parcourt sa scolarité sans redoublement ni saut de classe. Ainsi, l'âge théorique à l'entrée en sixième est 11 ans. Un élève dans ce cas est dit « à l'heure ». Les indicateurs « à l'heure », « en avance » et « en retard » sont calculés par rapport à l'âge théorique de référence pour chaque classe, soit 11 ans en sixième, 14 ans en troisième et 15 ans à l'entrée au lycée.

Aide humaine – Il s'agit de l'aide dispensée par les personnels chargés de l'accompagnement des élèves en situation de handicap, pour lesquels une aide a été notifiée par la CDAPH, dans le cadre scolaire et périscolaire. Cette aide a pour vocation de favoriser l'autonomie de l'élève dans les actes de la vie quotidienne, l'accès aux activités d'apprentissage (éducatives, culturelles, sportives, artistiques ou professionnelles) et les activités de la vie sociale et relationnelle sur tous les temps et lieux scolaires (stages, sorties et voyages scolaires). Elle peut prendre trois formes différentes :

- l'aide humaine mutualisée : aide apportée simultanément à plusieurs élèves ne nécessitant pas une attention soutenue et continue, dans le respect des notifications de la CDAPH. La CDAPH détermine les activités principales de l'aide humaine mutualisée, sans préciser de quotité horaire nécessaire. C'est l'équipe pédagogique qui détermine quand cette aide est la plus pertinente ;
- l'aide humaine individuelle : suivi individuel d'un élève, que l'enfant soit scolarisé à temps complet ou à temps partiel. Elle facilite l'inclusion scolaire d'un seul élève qui requiert une attention soutenue et continue. L'aide humaine individualisée est accordée par la CDAPH lorsque l'aide mutualisée ne permet pas de répondre aux besoins d'accompagnement de l'élève. La notification de la CDAPH précise le temps d'accompagnement par semaine et les activités principales pour lesquelles l'élève doit être accompagné ;
- l'accompagnement collectif des élèves orientés en unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS).

Aides au mérite – C'est un complément versé aux étudiants bénéficiaires d'une bourse sur critères sociaux. Elle est attribuée par le Crous aux étudiants ayant eu une mention « Très bien » au baccalauréat.

Aides spécifiques – Ces aides permettent d'apporter une aide financière rapide et personnalisée, ponctuelle ou pour la durée de l'année universitaire, aux étudiants rencontrant des difficultés, comme une rupture familiale ou une situation d'indépendance avérée. Il est possible de cumuler l'aide ponctuelle avec une aide annuelle ou une bourse sur critères sociaux.

Allocation de rentrée scolaire (ARS) – Aide versée, sous conditions de ressources, par les caisses d'allocations familiales (CAF) et la MSA (Mutualité sociale agricole) aux familles ayant au moins un enfant scolarisé et âgé de 6 à 18 ans. Elle permet d'aider les familles à financer les dépenses de la rentrée scolaire.

Apprentis – Les apprentis sont théoriquement des jeunes âgés de 16 à 29 ans (sauf dérogation) qui préparent un diplôme ou un titre à finalité professionnelle reconnu, dans le cadre d'un contrat de travail de type particulier, associant une formation en entreprise (sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage) et des enseignements dispensés dans un centre de formation d'apprentis (CFA) ou une section d'apprentissage (SA). Des dérogations sur la limite d'âge sont possibles, en cas d'enchaînement de formations en apprentissage, pour les travailleurs handicapés, les personnes ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise, ou les sportifs de haut niveau.

Apprentissage en établissement public local d'enseignement (EPLÉ) – Il existe quatre structures d'accueil des apprentis dans les EPLÉ (lycées professionnels, d'enseignement général et technologique ou polyvalents) prévues par le Code du travail :

- le centre de formation d'apprentis (CFA) : l'EPLÉ est l'organisme gestionnaire du CFA, qui est créé par convention entre l'EPLÉ et le conseil régional. L'établissement assume les responsabilités administratives, financières et pédagogiques des formations délivrées par le CFA implanté dans le lycée ;
- la section d'apprentissage (SA) : l'EPLÉ est l'organisme gestionnaire de la section d'apprentissage, qui est créée par convention entre l'EPLÉ, le conseil régional et l'entreprise. Une SA est créée pour une seule formation répondant à un besoin ponctuel, pour la durée de la formation. L'établissement assume les responsabilités administratives, financières et pédagogiques de la formation implantée dans le lycée ;
- l'unité de formation par apprentissage (UFA) : l'EPLÉ accueille une unité de formation par apprentissage, qui est créée par convention entre l'EPLÉ et un CFA (dans la majorité des académies, il s'agit d'un CFA académique). Une UFA peut délivrer plusieurs formations. L'établissement d'accueil de l'UFA assume la seule responsabilité pédagogique des formations délivrées par l'UFA implantée dans le lycée, tandis que le CFA a les responsabilités administratives et financières ;
- la convention de prestation de services (de type « L. 6231-3 ») : l'EPLÉ assure une « prestation de services » pour un CFA, dont les modalités sont définies par convention entre l'EPLÉ et le CFA. Il s'agit, le plus souvent, d'assurer tout ou partie des enseignements pour une formation.

Arts - enseignement obligatoire et facultatif – Musique, arts plastiques, cinéma-audiovisuel, théâtre-expression dramatique, histoire des arts, danse, arts du cirque.

Attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER) et doctorants contractuels (enseignants contractuels) – La catégorie des doctorants contractuels, créée par un décret du 25 avril 2009, remplace celle des moniteurs, dont les derniers ont effectué leur service dans l'année universitaire 2010-2011.

Attestation intermédiaire professionnelle (AIP) – Attestation délivrée en classe de première aux élèves préparant un baccalauréat professionnel. Sont concernés les élèves sous statut scolaire, scolarisés dans un établissement public ou privé sous contrat.

Autres administrations publiques – Sont regroupés sous cette appellation divers organismes intervenant dans le financement de l'éducation, par exemple la Caisse nationale des allocations familiales (pour le versement de l'allocation de rentrée scolaire).

Baccalauréat général – Il sanctionne une formation générale (à dominante scientifique (S), économique et sociale (ES) ou littéraire (L) jusqu'à la session 2020) organisée autour d'un noyau cohérent de disciplines dominantes dans le cadre d'une formation générale.

Baccalauréat professionnel – Il sanctionne une formation professionnelle qui permet d'entrer dans la vie active même si, comme tout baccalauréat, il donne le droit de poursuivre des études supérieures. Depuis la réforme de la voie professionnelle, ce baccalauréat est obtenu à l'issue d'un cursus en trois ans après la troisième. La voie professionnelle est composée de spécialités de la production et de spécialités des services.

Depuis la session 2009, les candidats ayant obtenu une moyenne entre 8 et 10 sur 20 aux épreuves du premier groupe et une note au moins égale à 10 sur 20 à l'épreuve professionnelle pratique peuvent se présenter à une épreuve de rattrapage dite « épreuve de contrôle ».

Baccalauréat technologique – Il associe une formation générale à une formation couvrant un champ technologique d'ensemble. Il existe différentes séries :

- ST12D : Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable, en remplacement de la série STI hors spécialité « Arts appliqués » depuis la session 2013 ;
- STL : Sciences et technologies de laboratoire ;
- STAV : Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant, en remplacement des séries STAE et STPA depuis la session 2008 ;
- STMG : Sciences et technologies du management et de la gestion, en remplacement de la série STT depuis la session 2007, puis STG depuis la session 2014 ;
- ST2S : Sciences et technologies de la santé et du social, en remplacement de la série SMS depuis la session 2009 ;
- STD2A : Sciences et technologies du design et des arts appliqués, en remplacement de la spécialité « Arts appliqués » de la série STI depuis la session 2013 ;
- STHR : Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration, en remplacement de la série Hôtellerie depuis la session 2018 ;
- S2TMD : Sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse. Cette série remplace progressivement la série TMD (Techniques de la musique et de la danse) à partir de la rentrée 2019.

Bachelor universitaire de technologie (BUT) – Diplôme national universitaire qui se prépare en trois ans au sein d'un institut universitaire de technologie (IUT) et confère un diplôme de niveau bac + 3. Défini dans l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle, le BUT est proposé aux étudiants depuis la rentrée 2021. Le BUT a vocation à remplacer le DUT existant et se décline, comme ce dernier, en 24 spécialités. Pour autant, chaque étudiant qui valide deux ans de la formation BUT va automatiquement obtenir une certification de type DUT et peut, s'il le souhaite, s'arrêter à ce moment.

Bourses du second degré – Le montant d'une bourse d'études du second degré est évalué en fonction des ressources de la famille et du nombre d'enfants à charge, selon un barème national. Les bourses du second degré se répartissent en bourses de collège et de lycée.

Les bourses de collège concernent les élèves scolarisés en collège et en Segpa, y compris ceux de niveau lycée. Elles comportent trois échelons. La bourse peut être complétée par une prime d'internat, versée automatiquement dès lors que les boursiers sont internes.

Les bourses de lycée concernent les élèves scolarisés en lycée et en EREA, y compris ceux de niveau collège (troisième prépa métier et 6^e à 3^e en EREA). Elles comportent six échelons. Des primes liées à la scolarité du boursier peuvent s'ajouter au montant des échelons :

- prime d'équipement lors de l'entrée en première année d'une formation technologique ou professionnelle y ouvrant droit (liste définie par arrêté) ;
- prime à l'internat versée automatiquement à tous les boursiers internes ;
- prime de reprise d'études allouée aux élèves boursiers âgés de 16 à 18 ans révolus reprenant, sous statut scolaire, une formation après une période d'interruption de leur scolarité ;
- bourse au mérite, attribuée de droit aux élèves ayant obtenu une mention « Bien » ou « Très bien » au DNB et qui sont boursiers de lycée à leur entrée en seconde. Son montant dépend de l'échelon de la bourse obtenue.

Bourses nationales – Elles sont payées sur des crédits du budget du ministère chargé de l'éducation nationale. Les bourses et aides départementales ou régionales, non comptabilisées dans cette publication, sont prises en charge sur les budgets des conseils départementaux (collégiens) ou régionaux (lycéens).

Bourses sur critères sociaux (BCS) – Ces bourses ne peuvent être attribuées qu'aux étudiants inscrits dans une formation habilitée par le ministère chargé de l'enseignement supérieur à recevoir des boursiers, avec des conditions sur l'âge, le régime d'inscription, la nationalité et le diplôme. Elles sont accordées en fonction des ressources et des charges de la famille appréciées selon un barème national qui détermine le montant annuel de la bourse.

Branche de recherche – Il s'agit de la branche d'activité économique bénéficiaire des travaux de R&D. Les trente-et-une branches de recherche utilisées sont construites à partir de la nomenclature d'activités française (NAF révision 2).

Brevet des métiers d'art (BMA) – Le brevet des métiers d'art est un diplôme national de la filière des métiers d'art qui vise à conserver et transmettre les techniques traditionnelles tout en favorisant l'innovation.

Brevet d'études professionnelles (BEP) (agricoles) – L'ensemble des BEP délivrés sont des certifications intermédiaires obtenues dans le cadre de la préparation au baccalauréat professionnel en trois ans (réforme de la voie professionnelle).

Brevet de technicien supérieur (BTS) (agricole) et ses spécialités de formation – Ce diplôme de niveau III est préparé généralement en deux ans. Il se prépare le plus souvent en section de technicien supérieur après le baccalauréat ou après une formation ou un diplôme considéré comme équivalent. Il est délivré au titre d'une spécialité professionnelle. Les spécialités utilisées pour classer les formations font référence à la nomenclature des spécialités de formation (NSF) précisée dans le décret interministériel n°94-522 du 21 juin 1994. Cette nomenclature a pour objectif de couvrir l'ensemble des formations, professionnelles ou non, de tout niveau. Elle définit un cadre général de classement avec trois niveaux d'agrégats possibles. Elle est utilisée ici dans son niveau d'agrégat le plus détaillé (groupes de formation). La partition entre spécialités de la production et des services fait référence à l'agrégat le plus haut.

Brevet professionnel (BP) – Ce diplôme se prépare en apprentissage ou en formation continue.

Candidat individuel – Il s'agit d'un candidat inscrit à un examen sans l'avoir préparé dans un établissement. Pour les diplômes du supérieur, la validation des acquis de l'expérience (VAE) permet à certains candidats d'obtenir le diplôme.

Cadre national des formations (CNF) – Le cadre national des formations comprend la liste des mentions des diplômes nationaux regroupés par grands domaines ainsi que les règles relatives à l'organisation des formations. Depuis 2014-2015, un nouveau cadre national des formations a été mis en place, pour les diplômes de licence dès la rentrée 2014 et l'est progressivement pour les diplômes de master (un cinquième des établissements sous tutelle du ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche ne sont pas encore passés à la nouvelle offre). Il a réduit considérablement le nombre d'intitulés de diplôme. La conséquence est une rupture statistique dans les séries d'effectifs par discipline. Les séries d'effectifs par groupe disciplinaire, en revanche, ne pâtissent pas d'une rupture statistique.

Capacité d'accueil pour l'enseignement – Nombre maximum d'élèves que le chef d'établissement pense pouvoir accueillir en sauvegardant de bonnes conditions de fonctionnement. Pour estimer cette capacité, en partie subjective, le chef d'établissement doit prendre en compte la diversité des formations proposées, les normes pédagogiques en vigueur, les normes de sécurité, etc. Le nombre d'élèves effectivement scolarisés dans l'établissement est rapporté à cette capacité pour calculer le taux d'occupation.

Centre de formation d'apprentis (CFA) – Les CFA sont des organismes de formation professionnelle continue responsables de la formation d'apprentis, dans le cadre de contrats d'apprentissage. Ils dispensent, eux-mêmes ou « hors les murs », une formation générale, technologique et pratique qui doit compléter la formation reçue en entreprise et s'articuler avec elle. La tutelle pédagogique est en général exercée par les ministères chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, ou par le ministère chargé de l'agriculture.

Certificat d'aptitude professionnelle (CAP) (CAPA pour agricole) – Diplôme national qui atteste d'un premier niveau de qualification professionnelle. Il a pour objectif une entrée directe dans la vie professionnelle, mais rend possible également la poursuite d'études. Il permet en particulier l'accès direct en classe de première professionnelle dans une spécialité de baccalauréat professionnel relevant du même secteur.

Charte de bon usage de l'Internet et des TIC – Document établi en concertation avec les utilisateurs précisant les conditions d'utilisation et les règles de bon usage des services numériques ainsi que des ressources matérielles permettant d'y accéder.

Cités scolaires – Ensemble immobilier constitué d'au moins deux établissements scolaires qui utilisent en commun des locaux, et dont au moins un est un établissement du second degré. Ces établissements peuvent être des collèges, des lycées, des lycées professionnels, voire des écoles.

Classe (division) – Le terme « classe » est utilisé pour dénommer et dénombrer les structures pédagogiques dans lesquelles sont inscrits les élèves pour suivre les enseignements de tronc commun définis dans les programmes. Chaque élève est inscrit dans une seule classe.

Dans le premier degré, le terme de « classe », correspond normalement à un groupe d'élèves scolarisés ensemble au même niveau pendant une année scolaire. Dans l'enseignement élémentaire, la classe s'identifie souvent au « cours » (cours préparatoire, cours élémentaire 1^{re} ou 2^e année, cours moyen 1^{re} ou 2^e année); ces classes peuvent être appelées « classes à cours unique ». Toutefois, dans certaines écoles, les effectifs sont tels que des élèves de niveaux différents sont regroupés dans une même classe; on a alors une « classe multiniveaux ». Certaines écoles ne comportent qu'une seule classe, regroupant le plus souvent plusieurs niveaux; on parle alors de « classe unique ».

Dans le second degré, le terme « division » est utilisé pour dénommer et dénombrer les structures pédagogiques dans lesquelles sont inscrits les élèves pour suivre les enseignements de tronc commun définis dans les programmes. Dans la très grande majorité des cas, une classe regroupe des élèves d'une seule formation. Néanmoins, il peut arriver que des élèves de différentes formations soient regroupés dans une seule classe pour suivre une partie des enseignements de tronc commun, par exemple les matières des disciplines générales dans les filières professionnelles. Dans ce cas, le niveau de la classe sera celui de la formation majoritairement représentée dans la classe.

Classe ordinaire – La scolarisation dans une classe ordinaire est la modalité de mise en œuvre de la scolarisation individuelle des élèves en situation de handicap dans une école ou un établissement scolaire du second degré, c'est-à-dire en milieu ordinaire. Elle fait l'objet de la décision d'orientation scolaire notifiée par la CDAPH. L'élève suit les modalités habituelles d'enseignement et bénéficie éventuellement de mesures de compensation (aide humaine, aide matérielle, aménagements divers) au sein d'une classe « ordinaire », c'est-à-dire au sein d'une classe qui correspond à sa classe d'âge.

Classe de mise à niveau pour le BTS – Elle s'adresse aux étudiants des BTS « Arts appliqués », « Hôtellerie-restauration », « Maintenance des systèmes électro-navals » et « Pêche et gestion de l'environnement marin » qui ne sont pas titulaires des baccalauréats correspondants.

Classe passerelle – Destinée aux bacheliers professionnels qui n'ont pas pu intégrer une formation en STS (section de techniciens supérieurs) via Parcoursup, la classe passerelle prépare à l'entrée en première année de STS.

Classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) – Les classes préparatoires aux grandes écoles constituent des formations de premier cycle de l'enseignement supérieur. Elles se répartissent en trois filières :

- la filière scientifique prépare aux écoles d'ingénieurs, aux écoles normales supérieures et aux écoles nationales vétérinaires ;
- la filière économique et commerciale prépare aux écoles supérieures de commerce et de gestion, aux écoles normales supérieures et au groupe des écoles nationales d'économie et de statistiques ;
- la filière littéraire prépare aux écoles normales supérieures, à l'École nationale des chartes, aux instituts d'études politiques et au groupe des écoles nationales d'économie et de statistiques.

Classification des principales déficiences présentées par les élèves

- Les troubles intellectuels ou cognitifs.
- Les troubles psychiques recouvrent les troubles de la personnalité, les troubles du comportement.
- Les troubles du langage ou de la parole ont remplacé les troubles spécifiques des apprentissages et comprennent la dyslexie, la dysphasie, etc.
- Les troubles auditifs concernent non seulement l'oreille, mais aussi ses structures annexes et leurs fonctions. La subdivision la plus importante des troubles auditifs concerne les troubles de la fonction de l'ouïe.
- Les troubles visuels regroupent les cécités, les autres troubles de l'acuité visuelle ainsi que les troubles de la vision (champ visuel, couleur, poursuite oculaire).
- Les troubles moteurs sont une limitation plus ou moins grave de la faculté de se mouvoir ; ils peuvent être d'origine cérébrale, spinale, ostéo-articulaire ou musculaire. Les dyspraxies doivent y être répertoriées.

- Les troubles viscéraux sont des troubles des fonctions cardio-respiratoires, digestives, hépatiques, rénales, urinaires, ou de reproduction, troubles métaboliques, immunohématologique, les troubles liés à une pathologie cancéreuse, toutes les maladies chroniques entraînant la mise en place d'aménagements ou l'intervention de personnels.
- Plusieurs troubles associés de même importance.
- Polyhandicap : trouble mental grave associé à un trouble important de la motricité.

Collège – Établissement d'enseignement secondaire. Il couvre la dernière année du cycle de consolidation, à savoir la classe de sixième ; et les trois années du cycle des approfondissements (cycle IV), les classes de cinquième, quatrième et troisième, éventuellement dans des structures adaptées (Segpa : section d'enseignement général et professionnel adapté).

Communautés d'universités et établissements (Comue) – Créées par la loi 2013-660 du 22 juillet 2013, les communautés d'universités et établissements sont des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP), qui regroupent des établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Compte de l'éducation – Il mesure l'effort monétaire que la collectivité nationale consacre au système éducatif. Il constitue un compte satellite de la comptabilité nationale et a un statut de compte économique permettant de rassembler et d'organiser, dans un cadre synthétique, l'ensemble des flux relatifs aux dépenses d'éducation et à leur financement. Ces dépenses sont évaluées chaque année avec des méthodes, un champ et des concepts qui évoluent périodiquement. Pour permettre un suivi chronologique, les principales séries de données sont alors rétro-polées. Les données sont provisoires pour la dernière année.

Compte personnel de formation (CPF) – Créé par l'accord national interprofessionnel (ANI) de décembre 2013, le compte personnel de formation (CPF) se substitue au DIF (droit individuel à la formation) à partir du 1^{er} janvier 2015, dans le secteur privé, selon des modalités prévues par la loi du 5 mars 2014 qui définit sa mise en œuvre.

Concours de recrutement de personnels administratifs, sociaux et de santé (ASS) – Les concours dits « nationaux » sont organisés pour les corps de catégorie A (attaché d'administration, médecin et conseiller technique de service social) : les inscriptions se font auprès des services académiques, qui convoquent les candidats aux épreuves d'admissibilité, et les épreuves d'admission sont organisées au niveau de l'administration centrale. Les postes offerts à ces concours sont à pourvoir sur l'ensemble du territoire. Pour les corps de catégories B et C, les concours sont « déconcentrés », organisés par les rectorats et les vice-rectorats : les inscriptions se font auprès des services académiques qui convoquent les candidats aux épreuves écrites. En cas de réussite, les affectations sont prononcées au sein de l'académie organisatrice. Selon le corps visé (médecin, secrétaire administratif, etc.), il existe des concours externes, internes,

uniques, et des recrutements réservés. Les personnels ASS admis aux concours relèvent aussi bien de l'enseignement scolaire que de l'enseignement supérieur.

Concours de recrutement de personnels des bibliothèques

Il existe cinq corps : magasinier de bibliothèque (catégorie C), bibliothécaire assistant spécialisé (catégorie B), bibliothécaire, conservateur et conservateur général (catégorie A), qui correspondent à des niveaux de responsabilité et de rémunération différents. Le statut de magasinier de 2^e classe est accessible par recrutement direct. Les statuts accessibles par concours sont ceux de magasinier principal de 2^e classe, BIBAS de classe normale, BIBAS de classe supérieure, bibliothécaire, conservateur. Outre les concours externe et interne, le concours de conservateur est aussi ouvert, via un concours réservé, aux élèves sortants de l'École nationale des chartes ou disposant d'un titre ou diplôme, d'une formation ou d'une qualification reconnue comme équivalente. La réussite d'un concours permet l'inscription sur une liste d'admission, puis l'affectation sur un poste. Les bibliothécaires sont affectés puis suivent une formation d'application de six mois à l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (Enssib). Les conservateurs doivent suivre une formation pré-recrutement de 18 mois sanctionnée par la réussite du diplôme de conservateur des bibliothèques auprès de l'Enssib). Puis ils prennent leurs fonctions dans les établissements où ils sont affectés.

Concours de recrutement de personnels d'encadrement

Le recrutement dans les corps de personnels de direction ou d'inspection se fait uniquement par voie de concours interne. Il est ouvert, sous certaines conditions, à des fonctionnaires titulaires de certains corps, et à des personnes ayant accompli des services dans une administration publique ou un organisme assimilé d'un État membre de l'Union européenne. Un concours supplémentaire d'inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR) est organisé à la session 2017. À partir de la session 2022, un concours de personnels de direction de type « troisième voie » est ouvert aux candidats qui justifient de huit années d'activités professionnelles accomplies dans le cadre d'un contrat de droit privé.

Concours de recrutement de personnels de vie scolaire

- Certificat d'aptitude aux fonctions de conseiller principal d'éducation : les conditions sont les mêmes que celles du Capes (voir les définitions des « concours de recrutement des enseignants »).
- Concours de recrutement de psychologues de l'éducation nationale (PsyEN) : dans le cadre de la modernisation des métiers de l'éducation nationale, un nouveau corps unique de psychologues de l'éducation nationale a été créé en 2017. Offrant deux spécialités, il rassemble les métiers de psychologue scolaire dans le premier degré et de conseiller d'orientation-psychologue et directeur de centre d'information et d'orientation dans le second degré. Les candidats doivent posséder une licence en psychologie et, soit être inscrits en deuxième année de master de psychologie, soit détenir un master de psychologie, ou justifier d'un diplôme permettant

de faire usage professionnel du titre de psychologue. Ouvert depuis 2022, le troisième concours, comptabilisé avec le concours externe, s'adresse aux candidats justifiant d'au moins cinq années d'exercice comme psychologue dans le secteur privé. Par ailleurs, les candidats aux concours interne ou réservé doivent justifier de conditions de diplôme, de profession et de durée de service.

Concours de recrutement des enseignants du secteur privé sous contrat

Les candidats souhaitant exercer leurs fonctions dans un établissement privé sous contrat passent les mêmes épreuves devant les mêmes jurys que les candidats des concours, externes, internes, réservés, correspondants de l'enseignement public. Les conditions de titre, de diplôme et de durée de service sont les mêmes que celles qui sont requises pour les candidats aux concours correspondants de l'enseignement public. Les candidats souhaitant exercer leurs fonctions dans un établissement privé sous contrat passent les mêmes épreuves devant les mêmes jurys que les candidats des concours, externes, internes, réservés, correspondants de l'enseignement public.

Concours de recrutement des enseignants du secteur public, hors agrégation

Concours de recrutement des professeurs des écoles (CRPE), concours du certificat d'aptitude au professorat du second degré (Capes), du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique (Capet), du certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive (Capeps), du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel (CAPLP).

Pour ces concours, plusieurs voies d'accès sont possibles : concours externes, troisièmes concours, concours internes, et recrutement réservés.

- À compter de la session 2022, seuls les étudiants inscrits en seconde année de master (et non plus en première année) ou les candidats déjà titulaires d'un master peuvent se présenter aux concours externes. Ces concours s'adressent aussi aux titulaires d'un titre sanctionnant un cycle d'études post-secondaires d'au moins cinq années. L'agrégation n'est pas concernée par la réforme de 2022.
- Les troisièmes concours, comptabilisés avec les concours externes, sont ouverts aux candidats qui justifient de cinq années d'activités professionnelles accomplies dans le cadre d'un contrat de droit privé. Aucune condition de titre ou de diplôme n'est exigée.
- Les concours internes sont accessibles aux candidats titulaires d'une licence ou équivalent et justifiant de trois années de services publics.
- Les concours et examens professionnalisés réservés sont destinés aux agents contractuels. Ils ne posent aucune exigence de diplôme, l'épreuve d'admissibilité repose sur l'étude d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP). Ce dispositif ponctuel, dit « loi Sauvadet », a été prolongé pour deux sessions (2017 et 2018) selon les mêmes modalités, mais avec une modification des conditions de candidature puisque l'observation des conditions requises à la date de mars 2011 est décalée à la date de mars 2013.

Pour les concours externes et internes, sont dispensés de diplôme les mères ou pères d'au moins trois enfants, ou les sportifs de haut niveau. Spécificités du concours de recrutement des professeurs des écoles :

- un concours externe supplémentaire est organisé dans les académies de Créteil (depuis 2015) et de Versailles (depuis 2018). Les conditions d'inscription et la nature des épreuves sont identiques à celles du concours externe classique ;
- le premier concours interne est ouvert aux instituteurs titulaires justifiant de trois années d'ancienneté au 1^{er} septembre de l'année précédant le concours. Les seconds concours interne et interne spécial langues régionales concernent les candidats justifiant de trois années d'ancienneté de services publics ;
- à partir de la session 2017, le concours externe et le second concours interne de recrutement de professeurs des écoles sont organisés à Mayotte. Auparavant, il s'agissait de concours spécifiques qui alimentaient le corps des instituteurs de la fonction publique de l'État recrutés à Mayotte. Pendant une période transitoire, le niveau de recrutement est la licence au lieu du master pour le concours externe. Pour le second concours interne, le niveau de recrutement est fixé à bac +2 au lieu de la licence ;
- à partir de la session 2023, un recrutement interne exceptionnel de professeurs des écoles est organisé dans les académies de Créteil, Versailles et de Guyane. Ce concours est ouvert aux agents publics justifiant de 18 mois de services d'enseignement et d'un diplôme classé au moins au niveau 5 (bac +2).

Concours de recrutement des ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation (ITRF) – Plusieurs voies d'accès sont possibles : concours externes, internes et réservés. Ils sont organisés par branche d'activité professionnelle (BAP) et par emploi-type. Les métiers de la recherche et de la formation sont répartis en huit BAP (A : sciences du vivant, de la terre et de l'environnement ; B : sciences chimiques et sciences des matériaux ; C : sciences de l'ingénieur et instrumentation scientifique ; D : sciences humaines et sociales ; E : informatique, statistiques et calcul scientifique ; F : culture, communication, production et diffusion des savoirs ; G : patrimoine immobilier, logistique, restauration et prévention ; J : gestion et pilotage). Les concours de catégorie A comportent une phase d'admissibilité nationale et une phase d'admission locale. Les concours de catégories B et C sont organisés par académie.

Concours de recrutement des professeurs agrégés – Les concours externes et internes de l'agrégation s'adressent aux personnes titulaires d'un master ou équivalent, ou d'un doctorat. Un nouveau concours est organisé à partir de la session 2017 : un concours externe spécial réservé aux titulaires d'un doctorat.

Corps enseignants du premier degré public – Les personnels ayant une mission d'enseignement dans le premier degré public sont principalement issus des corps suivants :

- professeurs des écoles : corps majoritaire du premier degré, créé en 1990 pour remplacer le corps des instituteurs ;

- instituteurs : extinction progressive du corps par intégration au corps des professeurs des écoles (concours interne ou liste d'aptitudes) et départs en retraite.

Par ailleurs, des personnels non titulaires enseignent également dans le premier degré.

Corps enseignants du privé sous contrat – Les personnels ayant une mission d'enseignement dans le secteur privé appartiennent à des corps similaires à ceux du secteur public (voir la définition des « corps enseignants du premier degré public » et « corps enseignants du second degré public »). Néanmoins, les enseignants qui en dépendent ne sont pas fonctionnaires. Ils sont généralement assimilés à leurs homologues titulaires du public, car leur grille de rémunération est identique. Ils ont intégré leur corps en passant l'équivalent, pour le privé, des concours du public. Ils exercent dans des écoles ou établissements du privé sous contrat.

Corps enseignants du second degré public – Les personnels ayant une mission d'enseignement dans le second degré public sont issus de plusieurs corps :

- professeurs certifiés : corps majoritaire du second degré, il comprend des enseignants de disciplines générales ou technologiques. L'accès se fait par les concours du CAPES et du CAPET ;
- professeurs d'éducation physique et sportive (PEPS) : corps lié à cette discipline. L'accès se fait par le concours du Capeps ;
- professeurs de lycée professionnel (PLP) : corps dont la vocation est l'enseignement en lycée professionnel. Il comprend des enseignants de disciplines générales comme des enseignants de disciplines professionnelles. L'accès se fait par le concours du CAPLP.

Les professeurs certifiés, PEPS et PLP ont des conditions de carrière et de rémunération similaires :

- professeurs agrégés : corps comprenant des enseignants de disciplines générales. L'accès se fait par le concours de l'agrégation ; l'agrégation interne est notamment destinée aux professeurs certifiés. La grille de rémunération des agrégés est plus favorable que celle des certifiés ;
- professeurs de chaire supérieure : corps issu de la promotion par liste d'aptitude de professeurs agrégés, et destiné plus particulièrement à enseigner dans les classes préparatoires aux grandes écoles.

Enfin, d'autres corps ne sont plus ouverts au recrutement. Il s'agit des PEGC (professeurs d'enseignement général de collège) et des adjoints et chargés d'enseignement (anciens corps d'intégration des maîtres auxiliaires).

Par ailleurs, des enseignants des corps du premier degré, professeurs des écoles ou instituteurs, exercent dans le second degré, en particulier en Segpa. Des personnels non titulaires enseignent également dans le second degré. De plus, les enseignants des sections de techniciens supérieurs (STS) et des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) font partie intégrante des enseignants du second degré public.

Corps non enseignants – Personnels d'encadrement, de vie scolaire, administratifs, sociaux et de santé, et ITRF.

Cursus licence-master-doctorat (LMD) – Depuis la rentrée 2007, l'ensemble des universités offre des formations LMD.

Outre les diplômes dits «LMD», l'ensemble des diplômes préparés dans les universités sont répartis en trois cursus :

- le cursus licence regroupe les formations amenant à un diplôme de niveau bac + 2 (DUT notamment) ou bac + 3 (licences générales, licences professionnelles, etc.);
- le cursus master comprend les formations amenant à un diplôme de niveau bac + 4 ou bac + 5 (masters, formations d'ingénieurs);
- le cursus doctorat rassemble pour l'essentiel des étudiants préparant un doctorat.

Cycle ingénieur – Désigne les trois années, du niveau bac + 3 au niveau bac + 5, qui conduisent au diplôme d'ingénieur. Pour les formations d'ingénieurs organisées sur cinq ans, il s'agit des trois dernières années.

DCG – Le diplôme de comptabilité et de gestion se prépare en trois ans après le baccalauréat. Il confère le grade de licence. Peuvent s'inscrire aux épreuves du DCG les personnes justifiant soit du baccalauréat, soit d'un titre ou d'un diplôme admis en dispense du baccalauréat en vue de l'inscription dans les universités, soit d'un titre ou diplôme étranger permettant l'accès à l'enseignement supérieur dans le pays de délivrance, soit d'un diplôme homologué au niveau I, II, III ou IV figurant sur l'arrêté du 17 juin 1980 modifié fixant la liste d'homologation des titres et diplômes de l'enseignement technologique, soit d'un diplôme enregistré au niveau I, II, III ou IV du Répertoire national de certification professionnelle (RNCP), soit d'un diplôme enregistré aux niveaux 4, 5, 6 ou 7 du Cadre national des certifications professionnelles prévu à l'article D. 6113-19 du Code du travail.

DSCG – Le diplôme supérieur de comptabilité et de gestion se prépare en deux ans.

Peuvent s'inscrire aux épreuves du DSCG, les personnes justifiant soit du DCG, soit du diplôme d'études comptables et financières (DECF), soit d'un diplôme national de master, soit d'un diplôme conférant le grade de master délivré en France ou dans un autre État membre de l'Espace européen de l'enseignement supérieur, soit d'un titre ou diplôme admis en dispense du DCG dont la liste est fixée par l'arrêté du 26 mars 2008 (BOESR n°16 du 17 avril 2008).

Demi-pensionnaire – Élève qui prend ses repas de midi dans un établissement scolaire.

Dépense extérieure de recherche et développement expérimental des entreprises (DERDE) – Elle correspond aux montants des travaux de R&D achetés ou financés par les entreprises et exécutés en dehors d'elles. Elle comprend la sous-traitance de recherche effectuée sur le territoire national ou à l'étranger, ainsi que la contribution aux organismes internationaux.

Dépense intérieure d'éducation (DIE) – La dépense intérieure d'éducation rassemble toutes les dépenses effectuées par l'ensemble des agents économiques (administrations publiques

centrales et locales, entreprises et ménages) pour les activités d'éducation : enseignement scolaire et extrascolaire de tous niveaux, organisation du système éducatif (administration générale, orientation, documentation pédagogique et recherche sur l'éducation), activités destinées à favoriser la fréquentation scolaire (hébergement et restauration, médecine scolaire, transports) et dépenses demandées par les institutions (fournitures, livres, habillement). La DIE est évaluée chaque année par le compte de l'éducation, compte satellite de la comptabilité nationale.

Dépense intérieure de recherche et développement expérimental (DIRD) – Elle correspond aux travaux de recherche et développement (R&D) exécutés sur le territoire national, quelle que soit l'origine des fonds. Une partie est exécutée par les administrations (DIRDA), l'autre par les entreprises (DIRDE). Elle comprend les dépenses courantes (masse salariale des personnels de R&D et dépenses de fonctionnement) et les dépenses en capital (achats d'équipements nécessaires à la réalisation des travaux internes à la R&D et opérations immobilières réalisées dans l'année).

Dépense nationale de recherche et développement expérimental (DNRD) – Cet agrégat mesure, sans double compte, l'effort financier des acteurs économiques nationaux, quelle que soit la destination des financements. L'écart entre le montant de la DIRD et celui de la DNRD représente le solde entre les échanges en matière de R&D entre la France et l'étranger, y compris les organisations internationales.

Dépense par élève ou étudiant – La dépense par élève ou étudiant prend en compte la totalité des dépenses, à savoir les dépenses courantes (personnels et fonctionnement) et les dépenses en capital pour l'ensemble des activités dans les établissements publics et privés, ainsi que les dépenses de l'administration permettant l'organisation du système, à l'exclusion des formations extrascolaires et de la formation continue. Elle comprend aussi les biens et services liés (transports scolaires, achat de fournitures, de manuels scolaires, de vêtements demandés par les institutions, de cours particuliers). Pour chaque niveau d'enseignement, la dépense par élève ou étudiant est égale à la somme des dépenses totales des unités de financement du compte de l'éducation, divisée par le nombre d'élèves ou étudiants de l'année civile n , calculé en prenant deux tiers des effectifs de l'année scolaire $n - 1/n$ et un tiers des effectifs de l'année scolaire $n/n + 1$.

Dépense totale de R&D – La dépense totale de R&D correspond au financement de la DIRDE à laquelle on ajoute le financement de la DERDE exécutée dans le secteur de l'État plus le financement de la DERDE exécutée à l'étranger.

Diplôme d'études en langue française (DEL F) et diplômes approfondis de langue française (DAL F) – Ce sont les seuls diplômes de français langue étrangère délivrés par le ministère chargé de l'éducation nationale. Ils sont valables à vie et bénéficient d'une reconnaissance internationale. De plus, les DEL F et les DAL F peuvent permettre d'étudier, de travailler et d'immigrer dans un pays francophone.

Diplôme des métiers d'art (DMA) – Le diplôme des métiers d'art se prépare en deux ans après le baccalauréat.

Diplôme national des métiers d'art et du design (DN MADE) – Diplôme de niveau bac +3, il a fait son apparition à la rentrée 2018 comme la nouvelle formation aux métiers d'art et de design. Il remplace progressivement le DMA, la MANAA (mise à niveau en arts appliqués) et certains BTS «en arts». Cependant, si le DN MADE est classé dans le domaine de spécialités «Lettres et arts» ce n'était pas le cas de la plupart des BTS «en arts». Aussi les évolutions annuelles par domaine de spécialités sont-elles calculées hors DN MADE, DMA, MANAA et certains BTS «en arts», afin de garder un champ constant au sein même des domaines de spécialités. L'évolution annuelle de l'ensemble des entrants est, quant à elle, établie sur l'ensemble du champ.

Diplôme national du brevet (DNB) – Diplôme national sanctionnant la formation secondaire au terme des classes de troisième, et attestant de la maîtrise des compétences du socle commun de connaissances et de compétences, depuis la session 2011. Pour les candidats scolaires, l'obtention du diplôme national du brevet (DNB) est liée à la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture et aux résultats obtenus aux épreuves de l'examen terminal. Les candidats individuels sont évalués par un examen écrit. À compter de la session 2013, le DNB comporte deux séries : la série générale et la série professionnelle. Jusqu'en 2012, il comportait trois séries : la série collège, la série technologique et la série professionnelle.

Diplômes d'ingénieurs – Ensemble des diplômes des établissements publics et privés, relevant de tous les ministères, habilités à délivrer un diplôme d'ingénieur reconnu par la commission des titres d'ingénieurs (CTI).

Diplômes des écoles de commerce – Ensemble des diplômes des établissements privés ou consulaires, ayant obtenu un titre visé ou non par le ministère chargé de l'enseignement supérieur. À partir de la session 2013 sont comptabilisés les diplômes obtenus par la voie de l'apprentissage ou décernés au titre de la formation continue. Depuis la session 2017, sont également pris en compte les titres inscrits au Répertoire national des certifications professionnelles.

Diplômes des formations d'ingénieurs en partenariat (FIP) – Anciennement intitulées «nouvelles formations d'ingénieurs» (NFI), ces formations ont été mises en place à la rentrée 1990. En 2018, 3 400 élèves ont été diplômés *via* ce type de formation assurée conjointement avec une entreprise. Près de neuf diplômés sur dix sont issus de la formation initiale par apprentissage ; les diplômés restants sont issus pour moitié de la formation initiale et pour moitié de la formation continue. Le diplôme d'ingénieur est reconnu par la CTI.

Diplômes nationaux et diplômes d'établissement ou d'université (DU) – Les diplômes nationaux de l'enseignement supérieur français sont des diplômes reconnus par l'État qui détient «le monopole de la collation des grades et des titres universitaires» (art. L. 613-1 du Code de l'éducation). Sont également inclus sous cette dénomination les titres d'ingénieur diplômé délivrés par les grandes écoles. Ils ne doivent pas être confondus avec les diplômes propres d'établissement (ou d'université), dont la création et la délivrance peuvent être effectuées par tout établissement d'enseignement supérieur public ou privé.

Diplômes universitaires de technologie (DUT et ses spécialités) – La formation est assurée dans 24 spécialités, conformément aux arrêtés du 7 mai 2013, du 15 mai 2013 et du 19 juin 2013 du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche relatifs à l'organisation des études conduisant au diplôme universitaire de technologie de certaines spécialités. En 2013-2014, sont ajoutées les spécialités «Génie civil - construction durable», «Gestion administrative et commerciale des organisations», «Métiers du multimédia et de l'internet» et «Packaging, emballage et conditionnement» qui remplacent respectivement les spécialités «Génie civil», «Gestion administrative et commerciale», «Services et réseaux de communications», «Génie du conditionnement et de l'emballage» (année 1 en 2013-2014, année 2 en 2014-2015).

Disciplines de poste des enseignants dans le second degré

- Groupe de disciplines «lettres» : il intègre aussi bien les disciplines bivalentes lettres-histoire-géographie et lettres-langues (disciplines de type collège, lycée professionnel ou lycée), ainsi que lettres-EPS, lettres-éducation musicale et lettres-arts plastiques (disciplines de type collège).
- Groupe de disciplines «mathématiques» : il intègre aussi bien les disciplines bivalentes mathématiques-sciences physiques (discipline de type collège, lycée professionnel ou lycée), ainsi que mathématiques-arts plastiques, mathématiques-éducation musicale et mathématiques-EPS (disciplines de type collège).
- Groupe de disciplines «biologie-géologie» : il comprend, outre les sciences de la vie et de la Terre, les disciplines bivalentes sciences naturelles-EPS, sciences naturelles-physique-technologie (disciplines de type collège), ainsi que sciences naturelles-sciences physiques et sciences naturelles-mathématiques (disciplines de type lycée).
- Enseignement non spécialisé : ce groupe englobe les disciplines généralistes dispensées principalement en section d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa), ainsi que l'enseignement du braille ou du langage des signes. Il est très majoritairement assuré par des enseignants des corps du premier degré.

Dispositif d'enquêtes sur les effectifs étudiants – La principale source est le système d'information SISE qui recense l'ensemble des inscriptions prises au 15 janvier de l'année *n* dans les différents établissements d'enseignement supérieur (les universités, les écoles d'ingénieurs, les écoles de commerces, les grands établissements, les écoles artistiques et culturelles, les instituts catholiques, autres écoles). Il concerne les inscriptions prises

au titre de l'année $n - 1/n$. Chaque inscription est relative à un étudiant (repéré par son numéro INE), à un diplôme préparé (repéré par son code SISE) et à une localisation (repéré par son numéro UAI). Il a été mis en place pour la première fois en 1995 sur le champ des universités, puis a connu plusieurs extensions de champ. Le système SISE recense la totalité des inscriptions prises dans les formations dispensées dans les établissements recensés. À l'université sont par exemple recensés les DUT, les formations d'ingénieurs, les formations paramédicales, l'enseignement à distance, etc. Cette source est complétée par les données collectées par le ministère chargé de l'éducation nationale (CPGE, STS et assimilés), ainsi que par les ministères chargés de l'agriculture (formations agricoles) et de la santé (formations paramédicales et sociales). Des opérations d'identification d'établissements manquants et d'extension de la couverture du système d'information individualisé (auparavant fondé sur des données agrégées pour certains établissements) ont été mises en œuvre depuis la collecte 2016-2017. Sont principalement concernés des établissements publics ou privés hors tutelle du ministère chargé de l'enseignement supérieur : écoles d'art et de commerce principalement.

Dispositifs relais – Les classes et les ateliers relais accueillent temporairement des élèves en voie de marginalisation, qui risquent de sortir sans qualification du système scolaire. Les dispositifs relais ont pour but de favoriser la préscolarisation et la resocialisation de ces élèves (cf. n° 2014-037 circulaires du 28 mars 2014). Les dispositifs relais sont rattachés administrativement à un collège (ils peuvent être implantés en son sein ou dans des locaux distincts), et s'appuient sur un partenariat mené par les services de l'État (ministères chargés de l'éducation nationale, de la justice, notamment la PJJ) et les collectivités territoriales.

Les équipes d'encadrement sont constituées d'enseignants, d'éducateurs et de personnels associatifs qui travaillent en relation étroite avec les personnels sociaux et de santé. Créées en 1998, les classes relais peuvent s'appuyer sur le secteur associatif et bénéficient d'un partenariat avec la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ). Créés en 2002, pour faire face à l'augmentation du nombre d'élèves en grande difficulté, les ateliers relais travaillent systématiquement en partenariat avec une association (mouvement d'éducation populaire, fondation bénéficiant d'une reconnaissance d'utilité publique, etc.). En 2014, les internats relais sont créés afin d'adapter la réponse éducative à la diversité des profils des jeunes en voie de déscolarisation.

Division (classe) – Voir « Classe ».

École élémentaire – L'école élémentaire accueille les élèves du cycle des apprentissages fondamentaux (cycle II) – CP, CE1 et CE2 – et des deux premières années du cycle de consolidation (cycle III) – CM1 et CM2.

École primaire – L'école élémentaire peut également accueillir des élèves de niveau préélémentaire (cycle I). Dans ce cas, elle est aussi appelée école primaire.

École maternelle – L'école maternelle accueille exclusivement les élèves du cycle des apprentissages premiers (cycle I) : petite, moyenne et grande sections de maternelle.

École ou établissement privé – Les écoles et les établissements d'enseignement privés sont liés à l'État par un contrat (établissement « sous contrat ») ou non (établissement « hors contrat »). Dans le cas d'une école ou d'un établissement sous contrat, le contrat, au sens de la loi Debré (n° 59-1557 du 31 décembre 1959), est l'acte juridique qui lie une école ou un établissement privé, pour tout ou partie de ses classes, à l'éducation nationale.

Il peut donc y avoir coexistence de classes sous contrat et hors contrat au sein d'une même école ou d'un même établissement. Le contrat précise quelles sont les classes concernées. Par convention, une école ou un établissement est considéré « sous contrat » dès lors qu'il comporte au moins une classe sous contrat. Le contrat peut être simple ou d'association. En principe, les établissements du second degré sont liés par contrat d'association. L'école ou l'établissement « hors contrat » n'est pas lié à l'État par un contrat, mais il est soumis à un régime d'inspection limité aux titres des directeurs et des enseignants, à l'obligation scolaire, à l'instruction obligatoire, à la prévention sanitaire et sociale, au respect de l'ordre public et des bonnes mœurs. Le contrôle sur le contenu de l'instruction obligatoire a été renforcé par la loi n° 98-1165 du 18 décembre 1998.

Écoles d'ingénieurs – Ensemble des établissements publics et privés, quel que soit le ministère de rattachement, habilités à délivrer un diplôme d'ingénieur reconnu par la commission des titres d'ingénieurs (CTI). Les formations d'ingénieurs de l'université de Lorraine (devenue grand établissement en 2011) ont été maintenues dans les effectifs des écoles internes universitaires.

Écoles de commerce, gestion et vente – Ce sont des établissements privés ou consulaires, classés en trois groupes :

- les écoles du groupe I sont reconnues par l'État et proposent au moins un diplôme visé par le ministère chargé de l'enseignement supérieur ;
- les écoles du groupe II sont également reconnues par l'État, mais aucun de leurs diplômes n'est visé par le ministère ;
- les écoles du groupe III ne sont pas reconnues par l'État et aucun de leurs diplômes n'est visé par le ministère.

Écoles doctorales – Elles sont définies, depuis 2001, comme un regroupement, autour d'un projet commun de formation, d'unités de recherche dont la qualité est reconnue à la suite d'une évaluation nationale (article L. 612-7 du Code de l'éducation et arrêté du 7 août 2006 relatif à la formation doctorale). Plusieurs établissements d'enseignement supérieur et de recherche, dont au moins un établissement public, peuvent faire l'objet d'une accréditation conjointe, la responsabilité administrative de l'école doctorale étant assurée par un établissement public, support de l'école doctorale.

Écoles et collèges numériques – Ils ont été choisis à l’issue d’un appel à projets national pour mettre en œuvre le déploiement du Plan numérique pour l’éducation, annoncé en mai 2015 par le président de la République. Ils ont bénéficié de ressources et d’équipements numériques (notamment matériels mobiles individuels dans les collèges et classes mobiles dans les écoles), ainsi que d’un accompagnement associé.

Éducation prioritaire (EP) – Elle a été initiée en 1981 avec la création des zones d’éducation prioritaire (ZEP). À la rentrée 1999, la carte de l’éducation prioritaire a été redéfinie et une nouvelle structure ajoutée : le réseau d’éducation prioritaire (REP). À la rentrée 2006, en lieu et place des réseaux existants dans l’éducation prioritaire (ZEP et REP), ont été constitués les 254 réseaux « ambition réussite » (RAR) et les autres réseaux dits « de réussite scolaire » (RRS). À la rentrée 2011, le programme « Écoles, collèges, lycées pour l’ambition, l’innovation et la réussite » (Éclair) est devenu le « centre des politiques de l’Éducation nationale en faveur de l’égalité des chances » (*vademecum* programme Éclair).

Le périmètre de l’éducation prioritaire a évolué en se fondant sur « un indice social unique permettant de mesurer les difficultés rencontrées par les élèves et leurs parents, et leurs conséquences sur les apprentissages ». Ainsi, à la rentrée 2015, les réseaux d’éducation prioritaire renforcés (REP+) et les réseaux d’éducation prioritaire (REP) ont été établis comme zonage de référence de l’éducation prioritaire. Un réseau regroupe un collège et les écoles de son secteur. L’importance du réseau est ainsi réaffirmée.

Effectifs de recherche et développement expérimental (R&D) – Ils correspondent à l’ensemble des personnels, chercheurs et personnels de soutien technique ou administratif qui effectuent des travaux de R&D. Les chercheurs et assimilés : ce sont des spécialistes travaillant à la conception ou à la création de connaissances, de produits, de procédés, de méthodes et de systèmes nouveaux et à la gestion des projets concernés. Les qualifications concernées sont : les enseignants-chercheurs, les chercheurs et ingénieurs de recherche pour autant que ceux-ci réalisent effectivement des travaux de R&D dans les EPST, les ingénieurs et les administratifs de haut niveau participant à des travaux de R&D dans les EPIC et dans les entreprises. Les doctorants financés par les ministères (contrats doctoraux, Cifre), les organismes de recherche ou les associations sont dénombrés dans la catégorie des chercheurs. Le personnel de soutien participe à la R&D en exécutant des tâches scientifiques ou techniques sous le contrôle de chercheurs. Il intègre aussi des travailleurs qualifiés ou non et le personnel administratif qui participent à l’exécution des projets de R&D.

Élève allophone – Est considéré comme élève allophone nouvellement arrivé tout élève ayant un besoin éducatif particulier dans l’apprentissage du français langue seconde (FLS), mis en évidence par un test de positionnement, et qui peut également concerner les apprentissages scolaires de manière générale. Un élève allophone le demeure tout au long de sa scolarité, mais il est allophone « nouvellement arrivé » tant que

le besoin éducatif existe. Ces élèves sont scolarisés en partie ou entièrement dans ces dispositifs particuliers et bénéficient notamment d’un soutien linguistique.

Élèves par structure E/S (nombre moyen d’élèves par structure) – Moyenne des effectifs des structures (classes entières ou groupes) pondérée par le nombre d’heures d’enseignement assurées dans chaque structure. Il permet d’estimer le nombre d’élèves sous statut scolaire dont un professeur a la charge en moyenne pendant une heure de cours. Il est plus faible lorsque les élèves suivent les enseignements en petits groupes que lorsque les cours sont délivrés devant des classes entières. L’indicateur E/S est inférieur à la taille moyenne de la classe, qui rend compte du nombre d’élèves de la classe dans laquelle un élève suit un enseignement pendant une heure.

Emplois aidés – Contrat de professionnalisation, parcours emploi compétences (PEC).

Emplois non aidés

- EDI : emploi à durée indéterminée (CDI, fonctionnaires, engagés dans l’armée et personnes travaillant à leur compte).
- EDD : emploi à durée déterminée (CDD, aides familiaux).
- Intérim.

Enseignement supérieur – Il regroupe les enseignements généraux, techniques ou professionnels qui demandent de disposer d’un niveau de formation supérieur ou égal au baccalauréat ou à son équivalent. Les enseignements sont dispensés dans les établissements d’enseignement publics ou privés, sous tutelle d’un ministère ou non. Le champ couvre les établissements situés en France, y compris d’outre-mer, ainsi que les établissements français à l’étranger. Il s’agit notamment : des universités et de leurs instituts, des écoles supérieures du professorat et de l’éducation (ESPE), des sections de techniciens supérieurs (STS), des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), des écoles d’ingénieurs, des écoles de commerce ou de gestion, vente et comptabilité, des écoles paramédicales et sociales, etc.

Enseignement supérieur court et long – L’enseignement supérieur court correspond au BTS, DUT ou équivalent, ainsi qu’au paramédical et social de niveau bac +2. L’enseignement supérieur long correspond à la licence, au master, doctorat ainsi qu’aux diplômés des écoles de niveau licence ou au-delà.

Enseignements adaptés du second degré – Dispensés dans des structures (Segpa, EREA) du ministère chargé de l’éducation nationale, ils peuvent être également assurés par des établissements sous tutelle du ministère chargé de la santé.

Enseignements d’exploration – Les enseignements d’exploration, au nombre de seize, concernaient les élèves de seconde générale et technologique jusqu’en 2018-2019. La très grande majorité des élèves suivaient deux enseignements d’exploration, dont l’un était obligatoirement sciences économiques et sociales (SES) ou principes fondamentaux de l’économie et de la gestion (PFEG). Outre ces deux matières, les enseignements

d'exploration les plus représentatifs étaient méthodes et pratiques scientifiques, littérature et société, arts, sciences et laboratoire, sciences de l'ingénieur.

Depuis la rentrée 2019, les élèves ont la possibilité de choisir au plus deux enseignements optionnels. Les enseignements optionnels comprennent notamment des enseignements à vocation scientifique et technologique (sciences de l'ingénieur, sciences et laboratoire, etc.), des enseignements à vocation littéraire (langues et cultures de l'Antiquité : latin ; langues et culture de l'antiquité : grec, etc.), des enseignements à vocation artistique (arts plastiques, musique, arts du cirque, etc.).

Enseignements de spécialité – Les enseignements de spécialité concernent les classes de première des voies générale et technologique à compter de la rentrée 2019, les classes de terminale à compter de la rentrée 2020. Dans la voie technologique, l'élève choisit la série du baccalauréat qu'il voudra passer : les enseignements de spécialité en découlent directement. Dans la voie générale, les élèves doivent choisir trois, puis deux enseignements de spécialité. En classe de première, l'élève choisit trois enseignements de quatre heures hebdomadaires dans la liste proposée ; en classe de terminale, l'élève choisit deux enseignements de six heures hebdomadaires parmi ceux déjà choisis en classe de première.

Ensemble immobilier du second degré public – L'ensemble immobilier est constitué des terrains et bâtiments d'un seul établissement ou de ceux de plusieurs établissements juridiquement autonomes utilisant certains locaux en commun. Il s'agit alors d'une cité scolaire. Théoriquement, toutes les annexes du ou des établissements constituant l'ensemble immobilier sont rattachées à celui-ci, mais certaines annexes « géographiques » situées dans une autre commune peuvent être considérées comme des ensembles immobiliers à part entière.

Équivalent temps plein recherche (ETP) – Afin de tenir compte de la pluralité des activités exercées, les effectifs en personnes physiques sont pondérés en fonction du temps consacré aux activités de R&D. Par convention, les enseignants-chercheurs sont comptabilisés à 50% de leur temps pour la R&D.

Établissement du secteur privé hors contrat – L'établissement scolaire privé hors contrat est un établissement qui n'a pas signé d'accord avec l'État. Cet établissement doit cependant déclarer son ouverture au recteur de l'académie où il s'installe. Il n'est pas obligé de suivre les programmes ni de respecter les horaires de l'enseignement public. En revanche, il doit permettre aux enfants d'acquérir les connaissances du socle commun de compétences. Par ailleurs, l'État ne prend pas en charge la rémunération des enseignants. C'est l'établissement qui recrute les enseignants et les rémunère.

Établissement public expérimental (EPE) – À titre expérimental pour une durée maximale de dix ans, un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel peut regrouper ou fusionner des établissements d'enseignement supérieur et de recherche publics et privés, concourant aux missions du service public de l'enseignement supérieur ou de la recherche.

Cet établissement expérimente de nouveaux modes d'organisation et de fonctionnement, afin de réaliser un projet partagé d'enseignement supérieur et de recherche défini par les établissements qu'il regroupe. Les établissements regroupés dans l'établissement public expérimental peuvent conserver leur personnalité morale. Ils sont dénommés « établissements-composantes » de l'établissement public expérimental. Après deux ans, l'établissement peut sortir de l'expérimentation ou à devenir un grand établissement. De plus, les communautés d'universités et d'établissements peuvent expérimenter de nouveaux modes d'organisation et de fonctionnement.

Établissement régional d'enseignement adapté (EREA) – Créés par le décret n°54-46 du 4 janvier 1954, les EREA ont pour mission de prendre en charge des adolescents en grande difficulté scolaire et sociale, ou présentant un handicap. Le décret du 30 août 1985 relatif à l'organisation administrative et financière des établissements publics locaux d'enseignement (lycées, collèges et établissements d'éducation spécialisée) en fait des établissements du second degré.

Établissement hospitalier et médico-social – Sous tutelle du ministère chargé de la santé, ces établissements offrent une prise en charge globale, scolaire, éducative et thérapeutique, qui peut s'accompagner dans certains cas d'une inclusion scolaire partielle.

Établissement privé non subventionné – Dans le cadre du Compte de l'éducation, ce sont les écoles et établissements hors contrat, les établissements déclarant des bénéfices industriels et commerciaux, les professions libérales déclarant des bénéfices non commerciaux et les individus donnant des leçons particulières.

Dans le cas, peu fréquent, où un établissement privé comprend à la fois des classes sous contrat et des classes hors contrat, seule l'activité d'enseignement correspondant aux classes hors contrat est rattachée à ce producteur.

Établissement privé subventionné – Dans le cadre du Compte de l'éducation, il s'agit des écoles et établissements privés des premier et second degrés comprenant des classes sous contrat d'association ou plus rarement sous contrat simple. Les établissements d'enseignement supérieur privés subventionnés, sans être à proprement parler sous contrat, touchent une subvention de l'État ; ils relèvent pour la plupart des grandes fédérations d'établissements privés.

Étudiants non bacheliers – Les étudiants non bacheliers regroupent les étudiants qui ont obtenu une dispense ou une équivalence du baccalauréat (en particulier les étudiants étrangers poursuivant leurs études supérieures en France), les titulaires d'une capacité en droit ou du DAEU (diplôme d'accès aux études universitaires) et ceux qui bénéficient d'une validation de leurs acquis.

Externe – Élève qui fréquente les établissements uniquement pour y suivre les enseignements.

Famille de métiers – Mises en place en classe de seconde de baccalauréat professionnel dans le cadre de la transformation de la voie professionnelle, les quatorze familles de métiers donnent aux élèves l'opportunité de construire un parcours de formation progressif et davantage choisi. À la fin de la troisième, ces derniers peuvent désormais opter soit pour une seconde formant à un métier précis, soit pour une seconde formant à une famille de métiers.

Financier final et financier initial – Le financier final est le dernier financier. Par exemple, lorsqu'une collectivité territoriale est maîtresse d'ouvrage d'une construction scolaire, elle peut recevoir une subvention de l'État. La totalité de la dépense est affectée à cette collectivité territoriale, dernier financier. Les dépenses attribuées à l'État ne prennent pas en compte cette subvention. Si, en revanche, on choisit d'affecter la subvention au financier État, alors on parle de financier initial (avant transferts).

Fonds social pour les cantines – Ces fonds ont été mis en place pour faciliter l'accès à la restauration scolaire du plus grand nombre de collégiens et de lycéens et éviter ainsi que des enfants ne se trouvent privés de repas parce que leur famille ne parvient pas à prendre en charge les frais de restauration.

Fonds sociaux pour les collégiens et lycéens – Ces fonds sont destinés à faire face aux situations difficiles que peuvent connaître certains élèves ou leur famille pour assurer les dépenses de scolarité ou de vie scolaire. Ces aides exceptionnelles sont soit financières, soit en nature.

Formation initiale – Il s'agit du parcours d'études amorcé à l'école élémentaire et suivi sans une interruption de plus d'un an. La formation initiale regroupe des niveaux de formation allant de la maternelle à l'enseignement supérieur.

Formations d'ingénieurs – Formations menant à un diplôme d'ingénieur (hors cycle préparatoire intégré), quel que soit le régime d'inscription. Elles regroupent les formations d'ingénieurs classiques, les formations d'ingénieurs en partenariat (FIP), les formations d'ingénieurs conjoints et les formations d'ingénieurs spécialisés.

Formations d'ingénieurs en partenariat (FIP) – Les formations d'ingénieurs en partenariat, anciennement intitulées « Nouvelles formations d'ingénieurs » (NFI), ont été spécialement créées en 1990 pour rapprocher les écoles du monde du travail. Les FIP accueillent principalement des étudiants titulaires d'un bac + 2 pour des cursus de trois ans, sous statut scolaire ou en apprentissage. Les diplômes obtenus dans le cadre d'une FIP sont reconnus par la commission des titres d'ingénieurs (CTI).

Formations en collège – Outre les classes de la sixième à la troisième, elles comprennent les classes préprofessionnelles qui ont évolué au cours du temps : actuellement, les troisièmes prépa métier et, auparavant, les troisièmes prépa pro, les dispositifs aux métiers en alternance (DIMA), les classes d'initiation préprofessionnelle en alternance (Clipa), les classes

préprofessionnelles de niveau (CPPN) et les classes préparatoires à l'apprentissage (CPA). Elles comprennent également les dispositifs relais qui accueillent momentanément des collégiens en difficulté dans un but de resocialisation et de réinsertion durable dans un parcours de formation. Enfin, les sections d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa) sont aussi implantées dans les collèges (voir 4.18).

Formations générales et technologiques en lycée – Classes de seconde, première et terminale préparant au baccalauréat général, au baccalauréat technologique ou au brevet de technicien.

Formation professionnelle continue – La formation continue est une obligation légale depuis 1971. Elle a pour but d'assurer aux salariés, employés ou demandeurs d'emploi, une formation destinée à conforter, améliorer ou acquérir des connaissances professionnelles au-delà de leur formation initiale. La loi du 5 mars 2014 octroie à chaque personne un compte personnel de formation (CPF) avec un droit de tirage de 24 heures par an jusqu'à 120 heures.

Formations professionnelles en lycée – Les formations professionnelles sont principalement dispensées dans les lycées professionnels (LP), les lycées polyvalents (LPO) et dans certains lycées d'enseignement général et technologique (LEGT). Elles comprennent les préparations au CAP, au BEP et au baccalauréat professionnel (bac pro) et au brevet des métiers d'arts (BMA), ainsi que diverses formations de niveaux IV et V (principalement les mentions complémentaires).

Entre les rentrées 2008 et 2012, la voie professionnelle a connu une mutation importante. Le parcours BEP suivi d'un baccalauréat professionnel en deux ans a été abandonné au profit du baccalauréat professionnel en trois ans après la troisième.

Grand établissement – Un grand établissement se caractérise comme une catégorie spécifique d'établissements d'enseignement supérieur en France qui ont leurs propres modes de gestion, de financement et de recrutement, définis par décrets en Conseil d'État. Leur statut particulier leur confère des prérogatives distinctes par rapport aux universités n'ayant pas le statut de Grand établissement.

Heures d'enseignement par élève H/E – Rapport du nombre d'heures hebdomadaires d'enseignement délivrées par des enseignants à un niveau de formation donné, au nombre d'élèves sous statut scolaire dans ce niveau de formation. Il dépend notamment des horaires des programmes et des tailles des structures dans lesquelles sont faits les enseignements. Un indicateur H/E égal à 1,5 signifie que pour 100 élèves, 150 heures d'enseignement de professeurs sont mobilisées.

Heures supplémentaires à l'année des enseignants du second degré – Ce sont les heures effectuées toute l'année scolaire par un enseignant, en plus de son obligation réglementaire de service (ORS), déterminée en fonction de son corps d'appartenance, sa modalité de service, sa discipline de poste. On parle alors d'heures supplémentaires année (HSA). Les enseignants

à temps partiel peuvent bénéficier d'HSA depuis la rentrée 2022. Il y a par ailleurs des heures supplémentaires occasionnelles, ou heures supplémentaires effectives (HSE), dues à un dépassement ponctuel du service hebdomadaire, pour suppléer un enseignant absent par exemple, qui ne peuvent être prises en compte.

Heures supplémentaires effectives des enseignants du second degré – Les heures supplémentaires effectives (HSE) correspondent à des heures effectuées ponctuellement. Contrairement aux HSA, tous les enseignants exerçant dans un établissement du second degré sont éligibles aux HSE, et ces heures supplémentaires ne sont pas prises en compte dans le service de l'enseignant. Les motifs d'HSE peuvent être liés au remplacement d'un collègue absent, à de l'accompagnement éducatif, à la participation au dispositif « Devoirs faits » ou aux heures d'interrogation en CPGE.

Indemnités pour missions particulières des enseignants du second degré (IMP) – Ces indemnités sont versées aux enseignants qui accomplissent des missions toute l'année (IMP annuelles) ou ponctuellement à un niveau académique et au niveau d'un établissement. Les indemnités pour la mission de professeur principal sont à différencier. Ces missions ne sont pas effectuées directement face aux élèves, mais relèvent plutôt de la coordination (dans une discipline, dans un cycle d'enseignement ou dans un niveau d'enseignement). Des activités de référent culture, de référent décrochage scolaire ou de référent pour les ressources numériques peuvent aussi donner lieu à une indemnisation par IMP selon un forfait fonction de la charge de travail liée à la fonction.

Indicateurs Europe 2021-2030 sur l'éducation – L'Union européenne s'est doté d'objectifs chiffrés dans le domaine de l'éducation, à atteindre en 2030 :

- faibles compétences en compréhension de l'écrit, en culture mathématique en culture scientifique : la proportion de jeunes de 15 ans ayant une maîtrise insuffisante en compréhension de l'écrit, en mathématiques et en sciences devrait être inférieure à 15 % d'ici à 2030 (source : programme international pour le suivi des acquis des élèves [PISA]);
- faibles compétences en littéracie numérique : la proportion d'élèves en huitième année de scolarité (4^e en France) ayant une maîtrise des outils informatiques et une culture de l'information insuffisantes, devrait être inférieure à 15 % d'ici à 2030 (source : enquête *International Computer and Information Literacy Study* [ICILS]);
- éducation de la petite enfance : au moins 96 % des enfants ayant entre 3 ans et l'âge de la scolarité obligatoire devraient participer aux systèmes d'éducation et d'accueil de la petite enfance d'ici à 2030 (source : statistiques scolaires UOE);
- sorties précoces : la proportion de personnes ayant quitté prématurément le système d'éducation et de formation devrait être inférieure à 9 % d'ici à 2030; mesurée par la proportion de personnes âgées de 18 à 24 ans qui ont seulement le niveau du premier cycle d'enseignement secondaire (niveaux 0-2 de la classification internationale de l'éducation [CITE], soit, en France, aucun diplôme ou, au plus, un diplôme

national du brevet) et n'ont pas poursuivi de formation, formelle ou non, au cours des quatre dernières semaines (source : enquête européenne sur les forces de travail). Cet indicateur est fragile, et sa comparabilité entre pays limitée;

- diplômés de l'enseignement supérieur : la proportion de personnes âgées de 25 à 34 ans diplômées de l'enseignement supérieur devrait être d'au moins 45 % (source : enquête européenne sur les forces de travail).

Le suivi européen devrait prochainement être étendu à deux nouveaux indicateurs, sur la professionnalisation de l'enseignement professionnel et la formation des adultes.

Indicateur Talis de participation à des activités de formation continue – Il mesure la proportion d'enseignants déclarant avoir suivi au cours des douze derniers mois précédant l'enquête l'une ou plusieurs des activités suivantes :

- cours/séminaires en présentiel;
- cours/séminaires en ligne;
- conférences pédagogiques au cours desquelles des enseignants, des chefs d'établissement et/ou des chercheurs présentent leurs travaux et débattent des problèmes liés à l'éducation;
- programme de qualification (sanctionné par un diplôme, par exemple);
- visites d'études dans d'autres établissements;
- visites d'étude au sein d'entreprises, de services publics ou d'organisations non gouvernementales;
- observation de collègues ou auto-observation et accompagnement dans le cadre d'un dispositif pédagogique formel;
- participation aux activités d'un réseau d'enseignants axé sur la formation continue des enseignants;
- lecture d'ouvrages spécialisés.

Indice de climat scolaire – L'indice de climat scolaire comptabilise les réponses positives aux questions portant sur le climat scolaire (se sentir bien dans son école ou son établissement scolaire, dans sa classe, etc.). Il est découpé en quatre catégories : de « très mauvais » à « très bon ».

Indice de multivictimation répétée – L'indice de multivictimation répétée synthétise des faits de violence psychologique et physique en prenant en compte la fréquence et la gravité des actes recensés. Il permet de distinguer quatre niveaux différents : de l'absence de victimation répétée à la multivictimation répétée.

Inscriptions simultanées (ou doubles inscriptions) à l'université et en CPGE – Par l'article 33 de la loi du 22 juillet 2013, le législateur a imposé une double obligation : d'une part à tous les lycées publics dispensant des formations d'enseignement supérieur de conclure une convention avec un ou plusieurs EPSCP (établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel) dont un au moins de la même académie; d'autre part aux étudiants de classes préparatoires aux grandes écoles de s'inscrire au lycée et en EPSCP. Les inscriptions simultanées étaient déjà possibles et effectives auparavant, leur caractère désormais obligatoire se traduit par une augmentation progressive des inscriptions à l'université.

InserJeunes – InserJeunes est un système d'information porté par la DEPP et la DARES. Il est obtenu par rapprochement de bases de données administratives dites «scolarité» et de bases de données dites «emploi». Il permet de déterminer si les élèves inscrits en année terminale d'une formation professionnelle sont sortis du système éducatif ou s'ils poursuivent leurs études. Puis, pour les sortants, il permet de déterminer s'ils occupent un emploi salarié à des dates d'observation données (6 mois, 12 mois, 18 mois et 24 mois après la sortie).

Dans le dispositif InserJeunes, l'insertion professionnelle est mesurée à partir de données sur l'emploi fondées sur les déclarations sociales nominatives (DSN). Ces dernières couvrent désormais les employeurs publics, ce qui permet d'étendre le champ couvert sur l'emploi dans InserJeunes. Ainsi, pour les sortants 2022 (en dernière année de formation en 2021-2022) et les générations suivantes, l'insertion professionnelle n'est plus restreinte à l'emploi salarié privé et inclut l'emploi salarié public. À des fins de comparaison et uniquement dans le cadre de publications ciblées, des indicateurs peuvent également être recalculés pour les sortants 2021. Il convient de noter que les taux d'emploi salarié privé recalculés pour les sortants 2021 sont parfois légèrement inférieurs à ceux précédemment diffusés : cela s'explique par le choix d'un seul contrat (privé ou public) par sortant.

Instituts d'études politiques (IEP) – Il s'agit d'établissements publics d'enseignement supérieur situés à Paris (connu sous le nom de « Sciences Po »), Lille, Bordeaux, Lyon, Grenoble, Toulouse, Rennes, Strasbourg, Aix-en-Provence et Saint-Germain-en-Laye.

Instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (Inspé) – Par la loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019, les Inspé remplacent les écoles nationales supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) depuis la rentrée 2019, les ESPE ayant eux-mêmes remplacé les IUFM fermés en 2010. Les inscriptions qui relèvent des instituts nationaux du professorat et de l'éducation sont comptabilisées au niveau de l'académie et non des établissements partenaires. Dans l'enquête SISE, seuls les masters MEEF et les DU formation adaptée sont considérés comme relevant des Inspé.

Trois Inspé ont été créés pour les académies de Guadeloupe, Guyane et Martinique, une pour l'académie de La Réunion, une pour l'académie de Polynésie française et une pour l'académie de Nouvelle-Calédonie.

Instituts universitaires de technologie (IUT) – Ils sont rattachés aux universités et ont été créés en 1965. Les IUT préparent aux diplômes universitaires de technologie (DUT), aux diplômes post-DUT (formation d'un an à temps plein après deux années d'enseignement supérieur) et aux licences professionnelles.

Internat – Il s'agit des internats fonctionnant dans l'établissement. Un établissement sans internat peut néanmoins accueillir des internes qui sont alors hébergés dans un autre établissement. De même, un établissement doté d'un internat peut ne pas loger tous ses internes.

Internat tremplin – L'internat tremplin est destiné à accueillir des élèves qui sont en rupture profonde avec les exigences de la vie des établissements scolaires ou en incapacité de faire évoluer leur comportement au sein d'un établissement sans un accompagnement spécifique.

Interne – Élève qui est hébergé et nourri pour les repas de midi et du soir ; l'hébergement peut être assuré dans l'établissement de scolarisation, ou dans un autre établissement, en foyer ou chez un correspondant extérieur ; dans ces deux derniers cas, l'élève est appelé interne « externe ».

Journée défense et citoyenneté – La Journée défense et citoyenneté (JDC) permet d'informer les jeunes de nationalité française de leurs droits et devoirs en tant que citoyens ainsi que sur le fonctionnement des institutions. Cette journée doit être accomplie après le recensement, entre le 16^e et 25^e anniversaire. Il est obligatoire d'y participer, sauf cas exceptionnel, et lors de cette journée, des tests d'évaluation des apprentissages fondamentaux de la langue française ont lieu. Les épreuves de la Journée défense et citoyenneté ont pour objectif de repérer, chez les faibles lecteurs, trois ensembles majeurs de difficultés d'inégales natures :

- une mauvaise automatiser des mécanismes responsables de l'identification des mots : plutôt que de pouvoir consacrer leur attention à la construction du sens, les lecteurs laborieux doivent la consacrer à la reconnaissance de mots, ce qui devrait se faire sans réfléchir ;
- une compétence langagière insuffisante : il s'agit essentiellement de la pauvreté des connaissances lexicales, bien que ni leur capacité à identifier des mots, ni leur compétence langagière ne soient prises en défaut ;
- une pratique défaillante des traitements complexes requis par la compréhension d'un document : nombre de jeunes seront peu efficaces dans le traitement de l'écrit, soit par défaut d'expertise, soit par difficulté de maintien de l'attention.

Depuis 2009, les épreuves de lecture ont été adaptées à un nouveau mode de passation. Les jeunes doivent répondre, grâce à un boîtier électronique, aux questions qui défilent sur un écran. Leurs réponses et, dans certains cas, leurs temps de réaction sont enregistrés. À la fin de la session d'évaluation, les différents scores sont calculés de manière automatique.

Langues vivantes – L'étude d'une première langue est obligatoire pour tous dès l'entrée dans l'enseignement du second degré.

Le « bilanguisme » est l'apprentissage d'une première et d'une deuxième langue vivante dès la sixième. Ce démarrage d'une deuxième langue vivante, dès l'entrée au collège, est une anticipation de ce qui relève de la classe de cinquième et est à mettre en relation avec le développement de l'apprentissage des langues dans le premier degré.

Depuis la rentrée 2016, la deuxième langue vivante est devenue un enseignement obligatoire dès la classe de cinquième. La troisième langue est un enseignement optionnel offert aux élèves des classes de seconde, et de première et terminale générales.

Latin et grec ancien – Depuis la rentrée 2017, l'enseignement du grec débute, comme le latin, en classe de cinquième. Les élèves ont alors la possibilité d'étudier à la fois le latin et le grec ancien ou de suivre l'option « initiation latin et grec ancien ».

En classes de seconde générale et technologique, de première ou terminale générale, le latin et le grec ancien sont, selon les programmes, des enseignements optionnels obligatoires et/ou facultatifs.

En première et terminale générales, une langue ancienne peut être choisie comme enseignement de spécialité et comme option facultative. À partir de la rentrée 2022, tous les élèves de première et de terminale de la voie technologique peuvent choisir les langues anciennes comme options facultatives.

L.AS (licences avec un « accès santé ») – Il s'agit de licences « classiques » avec une option « accès santé » à suivre en plus des matières fondamentales. Les L.AS sont des années de licence contenant des enseignements correspondant à la discipline choisie (droit, biologie, maths, lettres, etc.), des enseignements liés à l'option « santé » qui apportent les compétences nécessaires à la poursuite d'études en santé (enseignements en sciences fondamentales et en sciences humaines et sociales relevant du domaine de la santé), des cours d'anglais, des modules pour découvrir les métiers de la santé, et une préparation aux épreuves permettant de candidater en santé.

Licence – Ce terme regroupe les formations amenant à un diplôme universitaire de niveau bac +2 (DUT notamment) ou bac +3 (licences générales, licences professionnelles, etc.). Le terme de licence générale désigne une licence autre qu'une licence professionnelle.

LOLF – La loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances, appliquée depuis le 1^{er} janvier 2006, se décline en missions, programmes et actions. Un programme regroupe les crédits destinés à mettre en œuvre une action ou un ensemble cohérent d'actions relevant d'un même ministère.

La mission « Enseignement scolaire » regroupe plusieurs programmes, notamment sous tutelle des ministères chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, parmi lesquels :

– « Enseignement scolaire public du premier degré » et « Enseignement scolaire public du second degré » : relèvent de ces programmes les personnels d'encadrement pédagogique, d'inspection, de direction, répondant à des besoins éducatifs particuliers, etc. ;

– « Vie de l'élève » : relèvent de ce programme les personnels rémunérés sur des fonctions d'éducation, d'assistance éducative, de santé scolaire, d'accompagnement des élèves handicapés, d'action sociale, d'accueil et services aux élèves. Ces activités sont exercées majoritairement dans les établissements d'enseignement du second degré public.

– « Soutien de la politique de l'éducation nationale » couvre les personnels assumant des fonctions destinées « au pilotage et à la mise en œuvre des politiques éducatives, à l'évaluation et au contrôle, à la politique des ressources humaines, à la logistique, aux systèmes d'information, etc. », principalement dans des services administratifs.

Les personnels administratifs, techniques et d'encadrement sont rémunérés sur deux programmes de la mission interministérielle « Recherche et enseignement supérieur » (MIREs) :
– « Formations supérieures et recherche universitaire » ;
– « Vie étudiante ».

Lycée d'enseignement général et technologique (LEGT) – Établissement d'enseignement secondaire dans lequel sont dispensées des formations sur trois années, de la seconde à la terminale, conduisant aux baccalauréats généraux et technologiques. Il peut accueillir des classes post-bac, notamment des sections de techniciens supérieurs (STS) ou des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE). Le LEGT peut également préparer des élèves de formations professionnelles (il est alors nommé lycée polyvalent).

Lycée polyvalent (LPO) – Les lycées polyvalents font partie des lycées d'enseignement général et technologique. Ils dispensent, à côté des formations générales ou technologiques, des formations professionnelles.

Lycée professionnel (LP) – Établissement d'enseignement secondaire permettant d'acquérir des connaissances et des compétences dans un domaine professionnel. Y sont dispensées des formations soit de deux ans conduisant au certificat d'aptitude professionnelle (CAP), soit de trois ans, de la seconde professionnelle à la terminale professionnelle, conduisant aux baccalauréats professionnels. Le brevet d'études professionnelles (BEP) est un diplôme intermédiaire présenté pendant le cursus menant au baccalauréat professionnel. Certains LP disposent de formations post-bacs jusqu'au niveau bac +2 (type brevet de technicien supérieur).

Marché de la formation professionnelle – Le marché de la formation professionnelle est constitué par l'ensemble des organismes remettant chaque année à l'administration un bilan pédagogique et financier. Il recouvre non seulement les organismes dont la formation des adultes et la formation continue sont les activités principales (NAF 804C), mais aussi d'autres organismes d'enseignement, dont ce ne sont pas les activités principales.

Master of business administration (MBA) – Diplôme de spécialisation souvent préparé conjointement avec un établissement d'enseignement supérieur à l'étranger.

Master of Science (MSc) – Diplôme d'école, de niveau bac +5, délivré à l'origine dans des pays de langue anglaise. Certains établissements français proposent ces formations en management en un ou deux ans (accès à bac +4 ou bac +3) qui aboutissent à la délivrance de diplômes non reconnus par l'État.

Matériel pédagogique adapté – C'est un équipement attribué à l'élève en situation de handicap pour faciliter sa scolarisation, sur notification émise par la CDAPH dans le cadre de son projet personnalisé de scolarisation (PPS). Les matériels qui peuvent être mis à disposition sont principalement des matériels

informatiques, tels que des ordinateurs, des claviers braille, des périphériques adaptés, des logiciels spécifiques, mais aussi des télé-agrandisseurs, des dictaphones, etc.

Mention complémentaire – Diplôme national professionnel, conçu dans un objectif d’insertion professionnelle, qui atteste que son titulaire est apte à exercer une activité professionnelle spécialisée.

Milieu ordinaire – L’orientation vers le milieu ordinaire, notifiée par la CDAPH, correspond à une scolarisation dans l’école ou l’établissement scolaire du second degré relevant du ministère chargé de l’éducation nationale dont relève le domicile de l’élève en situation de handicap. La scolarisation en milieu ordinaire peut être complétée par un dispositif d’appui à la scolarisation. La loi n°2005-102 du 11 février 2005 pose le principe de la scolarisation de l’enfant en situation en handicap en milieu ordinaire. La CDAPH peut également notifier une scolarisation à temps partagé entre le milieu ordinaire et un établissement médico-social (EMS).

Missions des personnels – La mission correspond à l’activité majoritairement pratiquée au cours de l’année scolaire par l’agent. Elle est définie pour chaque agent au vu de ses différentes affectations. On appelle mission d’enseignement l’ensemble des missions où la personne passe la majorité de son temps à transmettre le programme à des élèves.

Les missions d’enseignement dans le premier degré :

- enseignement en classe maternelle : pour l’ensemble de l’année scolaire, l’enseignement préélémentaire regroupe le personnel chargé d’enseigner dans une classe de maternelle.
- enseignement en classe élémentaire : pour l’ensemble de l’année scolaire, l’enseignement élémentaire regroupe le personnel chargé d’enseigner dans les classes d’élémentaire ;
- enseignement et direction d’école simultanée : personnel chargé de la direction d’une école maternelle, élémentaire ou primaire. Il est également chargé d’enseigner dans une classe du premier degré ;
- remplacement : personnel mobilisé ou mobilisable pour remplacer un enseignant absent sur une durée inférieure à l’année. Outre des titulaires en zone de remplacement, sont en mission de remplacement des contractuels affectés en cours d’année scolaire ou affectés en septembre pour quelques mois seulement ;
- besoins spécifiques : personnel chargé d’enseigner dans des conditions particulières (enseignant mobile pour élèves en difficulté, enseignant chargé de classes pour enfants handicapés, etc.).

Les missions d’enseignement dans le second degré :

- enseignement sur classes attirées : personnel chargé de cours pour l’ensemble de l’année scolaire, soit sur des classes attirées (y compris Segpa, STS, CPGE), soit pour des ateliers (arts plastiques, langues, etc.) ;
- remplacement : personnel mobilisé ou mobilisable pour remplacer un enseignant absent sur une durée inférieure à l’année ;
- documentation : personnel chargé du centre de documentation d’un établissement scolaire ;

– besoins spécifiques : personnel chargé d’enseigner dans des conditions particulières (enseignant chargé à l’année de classes pour enfants handicapés (ULIS, EREA), enseignant à des adultes en formation continue des adultes, etc.).

Les autres missions, qui ne consistent pas à enseigner, sont les suivantes :

- soutien à l’enseignement : personnel qui intervient dans la classe avec l’enseignant pour l’aider ;
- animation pédagogique : personnel qui intervient en rôle de conseil auprès d’enseignants ;
- direction : personnel chargé de la direction d’une école maternelle, élémentaire ou primaire avec une décharge totale ou chargé de la direction d’un établissement du second degré ;
- éducation : personnel chargé de la vie scolaire au sein de l’établissement ;
- assistance éducative : personnel participant au bon fonctionnement de la vie scolaire, soit vis-à-vis de l’ensemble des élèves, soit pour des élèves en situation de handicap ;
- inspection ;
- administration, logistique, santé et social.

Mobilité d’échange des étudiants – Parmi les étudiants en mobilité internationale, les étudiants étrangers en mobilité d’échange sont venus étudier temporairement en France dans un programme ne donnant pas droit à l’obtention d’un diplôme français (Erasmus+ et autres programmes financés par l’Union européenne et accords bilatéraux). Ils sont identifiés dans le système d’information SISE s’ils répondent à deux conditions, qui restreignent le champ : être présent dans une université française au 15 janvier et pour une période minimum de trois mois. Ces deux critères impliquent que l’effectif mesuré par SISE sous-estime le nombre total d’étudiants inscrits en échange sur l’année académique.

Mobilité des enseignants – Les enseignants du premier degré, qui souhaitent changer de département, doivent participer au mouvement interdépartemental relevant de l’administration centrale. L’affectation dans un établissement a lieu dans un second temps et dépend des directions des services départementaux de l’éducation nationale.

Les enseignants du second degré, qui souhaitent changer d’académie, doivent participer au mouvement interacadémique relevant de l’administration centrale. L’affectation dans un établissement a lieu dans un second temps et dépend des rectorats.

Mobilité diplômante des étudiants – Parmi les étudiants en mobilité internationale, les étudiants étrangers en mobilité diplômante sont venus étudier avec l’intention d’obtenir un diplôme universitaire français. Cette population est ici distinguée sur le champ restreint des universités et non pour l’ensemble de l’enseignement supérieur.

Mobilité internationale des étudiants – Ce sont des étudiants de nationalité étrangère qui sont venus en France spécifiquement pour y suivre leurs études après une scolarité dans leur pays d’origine. Par approximation, sont considérés comme

tels les étudiants étrangers titulaires d'un diplôme d'études secondaires étranger ou d'un baccalauréat français obtenu à l'étranger (dans les établissements de l'AEFE), inscrits dans un programme d'enseignement en France. La mobilité internationale inclut la mobilité diplômante et la mobilité d'échange.

Selon l'Unesco, les étudiants en mobilité internationale sont des étudiants qui ont quitté provisoirement leur territoire national dans le but de poursuivre leurs études et qui sont inscrits dans un programme d'enseignement dans un pays étranger.

Mon Master – Créée en 2023, la plateforme Mon Master est un guichet national unique pour l'orientation et les candidatures en diplôme national de master, ainsi que l'envoi des propositions d'admission par les formations.

Lors de la session 2023, une seule phase a été organisée : la phase principale. Les étudiants avaient jusqu'à fin avril pour déposer puis confirmer leurs candidatures parmi un ensemble de formations détaillées par établissement, sans hiérarchisation. Puis, de fin juin à septembre, les candidats acceptaient ou refusaient les propositions d'admission qui leur étaient faites par les formations. Les propositions d'admission pour les formations en alternance ont pu être envoyées dès fin avril. Ce calendrier distinct permet de tenir compte de la spécificité des candidatures en alternance qui nécessitent d'être validées par la signature d'un contrat d'apprentissage avec une entreprise ou une administration. De plus, des recrutements complémentaires hors plateforme ont été organisés par les établissements à partir de juillet.

Nomenclature nationale des niveaux – Elle est fixée par la Commission statistique nationale de la formation professionnelle et de la promotion sociale. Les niveaux de formation regroupent des formations de niveau de qualification comparable :

- niveau VI et V bis : niveau collège ;
- niveau V : préparation d'un diplôme de formation professionnelle courte, type CAP ;
- niveau IV : préparation d'un diplôme de formation longue, type baccalauréat ou brevet professionnel ;
- niveau III : préparation d'un diplôme de niveau bac +2 (DUT, BTS, DEUG, écoles des formations sanitaires ou sociales, etc.) ;
- niveaux II et I : préparation d'un diplôme universitaire de niveau égal ou supérieur à la licence, ou un diplôme de grande école.

La nomenclature des niveaux a été modifiée par le décret n°2019-14 du 8 janvier 2019 relatif au cadre national des certifications professionnelles :

- niveau VI et V bis : niveaux 1 et 2 ;
- niveau V : niveau 3 ;
- niveau IV : niveau 4 ;
- niveau III : niveau 5 ;
- niveau II : niveau 6 ;
- niveau I : niveaux 7 et 8.

Nouveau bachelier – Étudiant bachelier inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur l'année suivant l'obtention du baccalauréat. Les autres étudiants sont étrangers ou titulaires d'un titre admis nationalement en équivalence ou en dispense du baccalauréat ou sont encore bacheliers des

années antérieures ne s'étant jamais inscrits dans le champ étudié auparavant.

Non-titulaire – Voir « Titulaire ».

Nouvel entrant dans l'enseignement supérieur – Étudiant inscrit pour la première fois dans une université publique française en première année de cursus licence.

Options ou enseignements au choix du second degré – Le terme d'option fait référence à tout enseignement qui, dans le programme de chaque série, nécessite un choix de la part des élèves. Ces enseignements au choix peuvent faire partie des enseignements obligatoires (dans lesquels sont inclus les enseignements de spécialité) ou des enseignements facultatifs.

Opérateurs de compétences (OPCO) – Les opérateurs de compétences ont pour missions de financer l'apprentissage, d'aider les branches à construire les certifications professionnelles et d'accompagner les PME pour définir leurs besoins en formation. Ils remplacent les organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) depuis 2019.

Origine sociale de l'élève – Cela fait référence à la PCS (profession et catégorie socioprofessionnelle) de la personne qui en est responsable :

- agriculteur : agriculteur exploitant ;
- artisan-commerçant : artisan, commerçant et assimilé, chef d'entreprise de dix salariés ou plus ;
- profession libérale, cadre : profession libérale, cadre de la fonction publique, professeur et assimilé, profession de l'information, des arts et du spectacle, cadre administratif et commercial d'entreprise, ingénieur et cadre technique d'entreprise ;
- profession intermédiaire : profession intermédiaire de la santé et du travail social, de la fonction publique, profession commerciale des entreprises, clergé, technicien, contremaître et agent de maîtrise ;
- enseignant : instituteur et assimilé, professeur des écoles ;
- employé : employé civil, agent de service de la fonction publique, policier et militaire, employé administratif d'entreprise, employé de commerce, personnel de services directs aux particuliers ;
- ouvrier : ouvrier qualifié, non qualifié, agricole ;
- retraité : catégorie à part, les retraités n'étant pas classés dans leur ancienne profession ;
- inactif : chômeur n'ayant jamais travaillé, personne sans activité professionnelle. Les chômeurs ayant déjà travaillé sont regroupés avec les actifs selon leur ancienne occupation.

Origine sociale regroupée – Regroupement des professions et catégories socioprofessionnelles en quatre postes :

- très favorisée : chefs d'entreprise de dix salariés ou plus, cadres et professions intellectuelles supérieures, instituteurs, professeurs des écoles ;
- favorisée : professions intermédiaires (sauf instituteurs et professeurs des écoles), retraités cadres et des professions intermédiaires ;

- moyenne : agriculteurs exploitants, artisans et commerçants (et retraités correspondants), employés ;
- défavorisée : ouvriers, retraités ouvriers et employés, inactifs (chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes sans activité professionnelle).

Parcoursup – Créée en 2018, la plateforme Parcoursup centralise les démarches d'orientation à l'entrée de l'enseignement supérieur. Jusqu'à fin mars, les candidats formulent puis confirment leurs vœux parmi un ensemble de formations détaillées par établissement, sans expression de préférence.

De fin mai à fin septembre, les candidats acceptent ou refusent les propositions de formation qui leur sont faites par les établissements en lien avec leurs vœux. Cette première série de confrontation de demandes et d'acceptations constitue la phase principale. La phase complémentaire se déroule en parallèle à partir de fin juin, permettant une seconde série d'expressions de vœux et de sélections sur les formations restées disponibles. Ces contraintes calendaires ne s'appliquent pas au recrutement des formations en apprentissage.

Parcours d'accès spécifique santé (PASS) – Il s'agit d'une année de licence spécifique comprenant des enseignements « santé », des enseignements disciplinaires hors « santé » (droit, biologie, maths, lettres, etc.), des cours d'anglais, des modules pour découvrir les métiers de la santé, et une préparation aux épreuves permettant de candidater en santé. Les PASS ne se font que dans les universités disposant d'une faculté de santé. À la fin de la première année de L.AS ou de PASS, et selon les résultats obtenus, il est possible d'intégrer l'une des cinq filières de santé : maïeutique, médecine, odontologie, pharmacie ou kinésithérapie.

En cas de réussite, l'étudiant peut poursuivre dans une des cinq filières de santé. En cas d'échec, il poursuit ses études en première ou deuxième année de licence « classique » selon les enseignements disciplinaires choisis et validés en première année.

Personnels enseignants du supérieur – Personnels enseignants dans les universités y compris les instituts universitaires de technologie (IUT), les écoles d'ingénieurs, les écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) rattachées aux universités, les écoles normales supérieures et les grands établissements.

Personnels enseignants du supérieur de type « second degré » – Enseignants du second degré exerçant des fonctions d'enseignement dans l'enseignement supérieur. Il s'agit en particulier de professeurs agrégés (PRAG), de professeurs certifiés et de professeurs d'éducation physique et sportive (PEPS).

Personnels enseignants du supérieur des corps spécifiques – Certains enseignants appartiennent à des corps spécifiques. Leur statut est lié aux missions des établissements qui les accueillent (recherche, enseignement et mise en valeur du patrimoine, etc.). Ces corps comprennent des astronomes, des physiciens et des corps spécifiques à certains établissements, répartis entre le Collège de France, le Conservatoire national

des arts et métiers, l'École centrale des arts et manufactures, l'École des hautes études en sciences sociales, l'École pratique des hautes études, l'École nationale des chartes et le Muséum national d'histoire naturelle.

Population étudiante – Étudiants inscrits à une formation donnant lieu à la délivrance d'un diplôme national ou d'université au terme d'une formation, ainsi que les préparations aux concours de la fonction publique. Au sein d'un même établissement, seules les inscriptions principales sont comptabilisées. Toutes les formes d'enseignement sont prises en compte (à distance, formation continue, formation par alternance ou par apprentissage).

Population scolaire du premier degré – Elle se compose des élèves du préélémentaire, de l'élémentaire et de l'enseignement relevant de la scolarisation des enfants en situation de handicap.

Population scolaire du second degré – Elle se compose des élèves scolarisés dans les collèges, les lycées et les établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA).

Population scolarisée – Elle comprend les élèves, étudiants et apprentis en formation initiale dans les établissements relevant des ministères chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, mais aussi ceux dépendant des autres ministères (notamment ceux chargés de l'agriculture, de la santé, etc.). Les effectifs du supérieur sont estimés en éliminant les doubles inscriptions. La population scolarisée de la Guadeloupe intègre celle de Saint-Martin et Saint-Barthélemy, collectivités d'outre-mer depuis 2007, relevant de l'académie de la Guadeloupe.

Population totale – Les effectifs par tranche d'âge ont été estimés par la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) à partir des bilans démographiques de l'Insee. Les données sont provisoires pour les deux dernières années (2019 et 2020). Elles portent sur la France métropolitaine et les DROM (Mayotte à partir de 2018).

Préélémentaire – Les enfants sont accueillis soit dans les écoles maternelles, soit dans des écoles élémentaires comportant une classe maternelle ou une section maternelle au sein d'une classe à plusieurs niveaux, soit dans des écoles spécialisées.

Premier degré – Enseignements préélémentaire et élémentaire, dispensés dans les écoles maternelles, élémentaires et primaires. Ces enseignements se déroulent en trois cycles : le cycle des apprentissages premiers, de la petite à la grande section de maternelle (cycle I) ; le cycle des apprentissages fondamentaux, du CP au CE2 (cycle II), et le cycle de consolidation, du CM1 à la sixième (cycle III).

Première année commune aux études de santé (Paces) – Depuis la rentrée 2010, la première année commune aux études de santé regroupe l'essentiel des étudiants débutant une formation de médecine, pharmacie, odontologie et maïeutique.

Au cours de cette première année sont organisées des épreuves de classement permettant de poursuivre en deuxième année d'une des quatre filières de formation de santé.

Elle a remplacé la première année du premier cycle d'études médicales (PCEM) et celle du premier cycle des études de pharmacie (PCEP).

Première professionnelle – Seconde année du baccalauréat professionnel en trois ans.

Premières d'adaptation – Elles préparent au brevet de technicien (BT) les élèves titulaires d'un BEP ou d'un CAP.

Premières et terminales générales et technologiques – Les classes de première et terminale préparant au baccalauréat comportent :

- une voie générale : depuis la rentrée 2019, pour les élèves qui entrent en première générale et depuis la rentrée 2020 pour les élèves de terminale générale, les élèves n'optent plus pour une série, mais pour une combinaison de trois enseignements de spécialité en première générale et de deux enseignements de spécialité en terminale générale ;
- une voie technologique, avec différentes séries :
 - STAV : sciences et technologies de l'agronomie et du vivant, série préparée dans les lycées agricoles ;
 - STHR : sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration.
 - STI2D : sciences et technologies de l'industrie et du développement durable en remplacement de la série STI hors spécialité « arts appliqués » ;
 - STL : sciences et technologies de laboratoire ;
 - STMG : sciences et technologies du management et de la gestion ;
 - ST2S : sciences et technologies de la santé et du social ;
 - STD2A : sciences et technologies du design et des arts appliqués (anciennement STI spécialité « arts appliqués ») ;
 - S2TMD : sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse. Cette série remplace progressivement la série TMD à partir de la rentrée 2019.

Il existe à la marge des classes préparant aux brevets de technicien (BT), ainsi que des premières d'adaptation au BT qui accueillent les élèves titulaires d'un BEP ou d'un CAP.

Prix courants/prix constants – Les prix courants sont les prix tels qu'ils sont indiqués à une période donnée, ils sont dits en valeur nominale. Les prix constants sont les prix en valeur réelle c'est-à-dire corrigés de la variation des prix par rapport à une donnée de base ou de référence. On utilise de la même façon les termes euros constants et euros courants.

Pro court scolaire – Enseignement professionnel court dispensé dans les lycées professionnels (LP), lycées professionnels agricoles (LPA) ou lycées polyvalents (LPO). Il s'agit des formations préparant au certificat d'aptitude professionnelle (CAP) ou au certificat d'aptitude agricole (CAPA) et mentions complémentaires de ce niveau. Sont incluses également les formations paramédicales et sociales de niveau V.

Pro court apprentissage – Enseignement professionnel court dispensé dans les centres de formation d'apprentis (CFA). Il s'agit des formations préparant aux CAP ou CAPA et mentions complémentaires de ce niveau.

Pro long scolaire – Enseignement professionnel long dispensé dans les lycées professionnels (LP et LPA) ou lycées polyvalents (LPO). Il s'agit des formations préparant au baccalauréat professionnel. Sont incluses également diverses formations professionnelles post-secondaires de niveau IV.

Pro long apprentissage – Enseignement professionnel long dispensé dans les centres de formation d'apprentis (CFA). Il s'agit des formations préparant au baccalauréat professionnel et au brevet professionnel.

Post-bac – Enseignement des classes supérieures de lycées ou du premier cycle des universités ou encore des diverses écoles enseignant à ce niveau.

Processus de Bologne – Ce processus a pour un de ses principaux objectifs de faciliter la mobilité des étudiants (et enseignants) entre les pays participants. Suivant ses recommandations, l'ensemble des universités de France offre depuis la rentrée 2007 des formations LMD (licence-master-doctorat). Cette réforme a ainsi permis une harmonisation de la structure des études supérieures en Europe et une plus grande lisibilité des formations des différents pays européens pour l'ensemble de leurs étudiants. En outre, les enseignements ont été semestrialisés et sont sanctionnés par des crédits reconnus dans les différents pays européens (les ECTS « *European Credits Transfer System* »).

Producteurs d'éducation – Ce sont les agents économiques qui réalisent les activités d'éducation (écoles, collèges, lycées, universités, services administratifs, etc.). Les ressources qu'ils utilisent correspondent à la dépense intérieure d'éducation diminuée du montant des achats de biens et services (fouritures scolaires, transport scolaire, etc.).

Produit intérieur brut (PIB) – Agrégat représentant le résultat final de l'activité de production des unités productrices résidentes. Il peut se définir de trois manières. Premièrement, le PIB est égal à la somme des valeurs ajoutées brutes des différents secteurs institutionnels ou des différentes branches d'activité, augmentée des impôts moins les subventions sur les produits (lesquels ne sont pas affectés aux secteurs et aux branches d'activité). Deuxièmement, le PIB est égal à la somme des emplois finals intérieurs de biens et de services (consommation finale effective, formation brute de capital fixe, variations de stocks), plus les exportations, moins les importations. Enfin, le PIB est égal à la somme des emplois des comptes d'exploitation des secteurs institutionnels : rémunération des salariés, impôts sur la production et les importations moins les subventions, excédent brut d'exploitation et revenu mixte.

Projet personnalisé de scolarisation (PPS) – Le PPS rassemble dans un document les éléments relatifs au déroulement de la scolarité de l'élève en situation de handicap et les mesures de compensation nécessaires, notamment en termes de matériels pédagogiques adaptés, d'accompagnement, d'aménagement des enseignements. Élaboré par l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH, le PPS concerne les élèves reconnus en situation de handicap par la CDAPH. C'est sur la base de ce PPS que la CDAPH rend les décisions relatives à la scolarisation de l'élève.

Proportion d'étudiants aidés – Le nombre d'étudiants aidés est rapporté à la population concernée, estimée en prenant en compte les étudiants inscrits dans une formation ouvrant droit aux aides. Il s'agit principalement de ceux inscrits aux diplômes nationaux de cursus licence ou master et jusqu'à la sixième année des études de santé, des élèves des STS et CPGE publiques ou privées sous contrat, des étudiants en écoles d'ingénieurs sous tutelle du ministère chargé de l'enseignement supérieur ou en écoles de commerce reconnues par l'État. Le périmètre a été précisé (meilleure prise en compte des inscriptions simultanées, exclusion des apprentis et fonctionnaires notamment). Cette méthode révisée conduit à réévaluer les proportions d'étudiants aidés et elle a pu être appliquée à partir de 2012.

Proportion de bacheliers dans une génération – Il s'agit de la proportion de bacheliers que l'on observerait dans une génération si les individus se comportaient, à chaque âge, de la même façon que les individus se présentant à la session observée (en termes de taux de candidature et de réussite à chaque âge).

Quartier prioritaire (QP) – Ce sont des territoires infra-urbains définis par les pouvoirs publics pour être la cible prioritaire de la politique de la ville, en fonction des considérations locales liées aux difficultés que connaissent les habitants de ces territoires.

La réforme de la géographie prioritaire de la politique de la ville, mise en place par la loi du 21 février 2014, est fondée sur l'identification des territoires urbains abritant une part importante de population à bas revenus. Cette nouvelle géographie, effective du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2023, a remplacé les zones urbaines sensibles (ZUS). Elle comprend 1 296 quartiers prioritaires en France hors DROM et 140 dans les DROM dont 36 à Mayotte. À Mayotte, les données sur le lieu d'habitation des élèves ne sont pas géolocalisées.

Pour s'adapter à l'évolution des territoires, une actualisation de la géographie prioritaire est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2024 en France hors DROM. Cette évolution sera prise en compte à partir de la rentrée scolaire 2024.

Regroupements d'établissements – La loi du 22 juillet 2013 a initié des politiques de site fondées sur les regroupements d'établissements. Elle offre aux acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche différentes possibilités pour organiser ces regroupements et coordonner leurs politiques : la fusion, la participation à une communauté d'universités et établissements (Comue) ou l'association à l'établissement chargé de la

coordination du site. Ces regroupements territoriaux ont pour objectif de favoriser une coordination renforcée des politiques de formation et de recherche ainsi que d'améliorer la vie étudiante. Ils se font à l'échelle académique ou interacadémique, sauf par dérogation en Île-de-France.

Remplaçant – Personnel mobilisé ou mobilisable pour remplacer un enseignant absent ou combler un poste vacant sur une durée inférieure à l'année. Cela correspond à des remplacements d'arrêts courts pour des raisons de santé, de formation continue, etc., ou de postes devenus vacants (départ, congé maladie long, etc.). Cela correspond aussi à des contractuels nommés tardivement sur leur poste (à partir d'octobre) ou dont le contrat ne couvre pas l'année scolaire. Précisément, on considère qu'un enseignant est remplaçant si, à la date d'observation, la majorité de son temps de service est en zone de remplacement ou consacrée à des affectations dont la durée de chacune est inférieure à l'année. Voir également « Missions des personnels », car le remplacement est l'une des missions possibles.

Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) – Ce répertoire, établi et actualisé par la commission nationale de la certification professionnelle, a pour objet de tenir à la disposition des personnes et des entreprises une information constamment à jour sur les diplômes et les titres à finalité professionnelle, ainsi que sur les certificats de qualification figurant sur les listes établies par les commissions paritaires nationales de l'emploi des branches professionnelles.

Réseau national des Greta – C'est le réseau de la « formation continue » des établissements du second degré du ministère chargé de l'éducation nationale et du ministère chargé de l'enseignement supérieur.

Le réseau des Greta s'est mis en place progressivement à la suite des lois de 1971 qui font obligation aux employeurs de financer la formation continue de leurs salariés. Ce réseau permet de mettre un potentiel éducatif au service de la formation continue des adultes qui comprend aussi aujourd'hui l'orientation, les bilans de compétences et la validation des acquis de l'expérience (champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue du Code du travail, art. L. 6313-1). Depuis 2002, chaque académie s'est progressivement dotée d'un groupement d'intérêt public, formation continue et insertion professionnelle (GIP-FCIP). Les GIP-FCIP ont notamment intégré les missions de conseil, d'ingénierie et de formation des acteurs des centres académiques de formation continue (Cafoc) et les dispositifs académiques de validation des acquis de l'expérience (DAVA) et sont souvent porteurs de conventions pour le compte des Greta. Avec la réforme de 2013, la carte des Greta s'est profondément transformée et resserrée.

Salaires nets mensuels médians – Salaire net à temps plein, primes incluses.

Scolarisation collective – C'est l'une des deux modalités de la scolarisation en milieu ordinaire qui regroupe la scolarisation individuelle et la scolarisation collective. Elle fait l'objet de la décision d'orientation scolaire notifiée par la CDAPH. La scolarisation collective est proposée par la CDAPH comme alternative à la scolarisation individuelle, lorsque l'exigence d'une scolarité dans une classe ordinaire – sur l'intégralité du temps de scolarisation de l'élève – est incompatible avec les besoins de l'élève. En plus des mesures de compensation individuelles, celui-ci va recevoir un enseignement adapté dispensé collectivement par un enseignant spécialisé dans le cadre de regroupements, tout en gardant la possibilité de fréquenter une classe ordinaire.

Scolarisation individuelle – C'est l'une des deux modalités de la scolarisation en milieu ordinaire qui regroupe la scolarisation individuelle et la scolarisation collective. Elle fait l'objet de la décision d'orientation scolaire notifiée par la CDAPH. La scolarisation individuelle est mise en œuvre en classe ordinaire sur l'intégralité du temps de scolarisation de l'élève. La scolarisation individuelle est proposée par la CDAPH à l'élève en situation de handicap en capacité de suivre les modalités habituelles d'enseignement, accompagné éventuellement par des mesures individuelles de compensation (aide humaine, matérielle, aménagements divers).

Second degré – Enseignement secondaire, faisant suite à l'enseignement préélémentaire et élémentaire (premier degré), et dispensé dans les collèges, les lycées et les établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA).

Seconde générale et technologique – La classe de seconde générale et technologique (GT) est commune aux élèves destinés à s'orienter vers la voie générale ou vers la voie technologique.

Seconde professionnelle – Première année de baccalauréat professionnel en trois ans.

Seconde spécifique – Les classes de seconde spécifiques préparent aux baccalauréats technologiques « Techniques de la musique et de la danse » (TMD), STHR, ainsi qu'à quelques brevets de technicien (BT).

Secteur académique – Le secteur académique désigne les établissements d'enseignement supérieur et de recherche et les organismes et instituts de recherche, qu'ils soient publics ou privés.

Section d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa) – Depuis la circulaire du 20 juin 1996 relative à l'organisation de la formation au collège, les Segpa accueillent essentiellement des élèves en grande difficulté scolaire et/ou sociale. Une classe Segpa accueille les jeunes de la sixième à la troisième présentant des difficultés scolaires importantes ne pouvant pas être résolues par des actions d'aide scolaire et de soutien. La classe est intégrée dans un collège. Elle regroupe un petit groupe d'élèves (16 maximum) pour individualiser le parcours de chacun. La Segpa doit permettre aux élèves d'accéder

à une formation professionnelle diplômante ou à la poursuite de leurs études après la troisième.

Sections de techniciens supérieurs (STS) et assimilés – Les sections de techniciens supérieurs sont des classes qui préparent, après le baccalauréat, au brevet de technicien supérieur (BTS). Y sont assimilées : les préparations au DTS (diplôme de technicien supérieur), au DCESF (diplôme de conseiller en économie sociale et familiale), les classes passerelles, les classes de mise à niveau, les DMA (diplômes des métiers d'art) et les DN MADE (diplôme national des métiers d'art et du design).

Sections linguistiques – Les sections linguistiques regroupent les sections européennes et internationales. Créées en 1992, les sections européennes proposent l'enseignement, dans la langue de la section, de disciplines non linguistiques fondamentales. La scolarité y est sanctionnée par une mention sur le diplôme du baccalauréat (mention « section européenne » ou « section de langue orientale »). Depuis la rentrée 2016, la scolarité débute en classe de seconde ; les collégiens ont cependant la possibilité de suivre une option facultative de langues et cultures européennes. L'enseignement d'une partie du programme d'une ou plusieurs disciplines non linguistiques est dispensé dans la langue de la section. Cette discipline non linguistique (DNL) peut être, au choix de l'établissement, histoire-géographie, sciences de la vie et de la Terre, mathématiques, EPS, sciences physiques ou toute autre discipline. Les décisions d'ouverture de ces sections ont été confiées aux recteurs et, dans les établissements, ces sections font partie intégrante du projet d'établissement. La notion de section européenne est ici étendue aux sections binationales qui comprennent les sections abibac/franco-allemandes, bachibac/franco-espagnoles et esabac/franco-italiennes.

Les sections internationales ont été conçues notamment pour accueillir des élèves étrangers et faciliter leur insertion dans le système scolaire français.

L'enseignement commence à l'école élémentaire. Dans le second degré, l'enseignement de l'histoire-géographie se fait pour partie dans la langue de la section et sur la base d'un programme établi en commun avec les autorités du pays intéressé, sauf pour certaines sections où ce sont les mathématiques. S'y ajoute un programme de lettres étrangères dans la langue concernée. Le diplôme national du brevet ainsi que le baccalauréat peuvent porter la mention « option internationale ».

Service total des enseignants du second degré, heures d'enseignement et heures de pondération – Établi sur une base hebdomadaire, le service total des enseignants peut se décomposer en deux parties :

– des heures consacrées à l'enseignement. Or, les enseignants des formations de sections de techniciens supérieurs (STS) ou de classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) ont des heures d'enseignement qui sont pondérées pour prendre en compte des spécificités inhérentes à l'enseignement dans ces formations. Par exemple, 1 heure dispensée en STS compte comme 1h15 de service. En 2014 et 2015, la pondération des heures d'enseignement est étendue aux enseignants des établissements de l'éducation prioritaire et à ceux qui

donnent cours dans des classes de premières et terminales générales et technologiques (sauf pour les enseignants d'éducation physique et sportive). Sont dénommées ici heures d'enseignement les heures réellement dispensées aux élèves, incluant les heures supplémentaires, et heures de pondération, la somme des heures additionnelles comptabilisées dans le service ;

– des heures consacrées à des activités complémentaires de l'enseignement (heures d'associations sportives, etc.) et des réductions de service (exercice dans deux établissements de deux communes différentes, etc.).

Sortants de formation initiale – La fin de la formation initiale correspond à la première interruption de plus d'un an du parcours scolaire. Les reprises d'études après plus d'un an d'interruption ne sont ainsi pas de la formation initiale.

Sortants des formations professionnelles – Sont considérés comme sortants les élèves qui ne sont plus inscrits en formation l'année scolaire suivante.

Sortants précoces – Voir « Indicateurs Europe 2021-2030 sur l'éducation ».

Spécialités de formation – Les spécialités utilisées pour classer les formations font référence à la nomenclature des spécialités de formation (NSF) approuvée par le décret interministériel n°94-522 du 21 juin 1994. Cette nomenclature a pour objectif de couvrir l'ensemble des formations, professionnelles ou non, de tout niveau. Elle définit un cadre général de classement avec trois niveaux d'agrégats possibles. Elle est utilisée ici dans son niveau d'agrégat le plus détaillé (groupes de formation). La partition entre spécialités disciplinaires, spécialités de la production et spécialités des services fait référence à l'agrégat le plus haut. À partir de ce cadre général de classement, chaque ministère formateur peut élaborer un niveau de description plus fin en fonction de ses besoins.

Stage des étudiants dans les cursus universitaires – Le stage correspond à une période temporaire de mise en situation en milieu professionnel au cours de laquelle l'étudiant acquiert des compétences professionnelles qui mettent en œuvre les acquis de sa formation en vue de l'obtention d'un diplôme.

Le stagiaire se voit confier une ou des missions conformes au projet pédagogique défini par son établissement d'enseignement et approuvées par l'organisme d'accueil. Le montant mensuel minimal de la gratification pour un temps plein versée aux stagiaires dans le cadre d'un stage de plus de deux mois est de 600,60 euros au 1^{er} janvier 2020. Lorsqu'un étudiant a réalisé plusieurs stages, c'est le plus long qui est comptabilisé dans les données présentées.

Certaines formations prévoient un stage obligatoire pour chaque étudiant. C'est par exemple le cas des licences professionnelles et des préparations au DUT. Or, la part de stagiaires mesurée n'atteint pas 100%. L'obligation porte en effet sur l'ensemble de la scolarité, de sorte qu'au moment de l'enquête, certains étudiants ont déjà fait leur stage, d'autres pas encore. Par ailleurs, certains étudiants redoublants peuvent avoir validé

leur stage l'année précédente, tandis que d'autres ont pu suivre des parcours non linéaires qui les ont conduits à interrompre leurs études.

Surface bâtie – Surface au sol hors œuvre (murs compris) des différentes constructions constituant l'ensemble immobilier.

Surface développée – Somme de la surface plancher et des surfaces au sol des bâtiments démontables, des bâtiments non couverts et de quelques constructions annexes.

Surface non bâtie – Elle se décompose en cours de récréation, parkings extérieurs, aires sportives découvertes, espaces verts et autres (allées, bassins, voirie, etc.).

Surface plancher – Somme des surfaces de planchers de chaque niveau clos et couvert, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction des embrasures des portes et fenêtres, des cages d'escalier et ascenseurs, des aires de stationnement, des caves et des combles non aménageables, des locaux techniques nécessaires au fonctionnement des bâtiments.

Système d'information et de vigilance sur la sécurité scolaire (Sivis) – Reconnu d'intérêt général et de qualité statistique par le CNIS, ce système permet le recueil de données tout au long de l'année sur la violence scolaire. Les données diffusées portent sur les écoles publiques et le second degré public et privé sous contrat. L'enquête est menée auprès d'un échantillon de 1 300 établissements et 200 circonscriptions (7 500 écoles publiques).

Taux de candidature – Rapport du nombre de présents au nombre de postes ou de contrats.

Taux de couverture – Rapport du nombre d'admis au nombre de postes, en pourcentage. Il quantifie la part de postes non pourvus par manque de candidats retenus sur liste principale. D'autres postes peuvent ne pas être pourvus à la suite des désistements des admis sur liste principale.

Taux d'emploi – Il s'agit du nombre de sortants en emploi rapporté à l'ensemble des sortants.

Taux d'emploi stable – Part des diplômés en emploi qui sont en CDI, fonctionnaires ou travailleurs indépendants.

Taux d'emploi salarié en France – Il s'agit du nombre de sortants en emploi salarié en France rapporté à l'ensemble des sortants.

Taux d'insertion – Il s'agit du nombre de sortants en emploi rapporté aux sortants en emploi ou au chômage.

Taux de chômage – Ce taux rapporte les chômeurs à la « population active », qui est composée des personnes en emploi et des chômeurs, en conformité avec le bureau international du travail (BIT).

Taux de passage – Pourcentage des élèves inscrits l'année $n - 1$ dans une classe qui passent dans une classe supérieure l'année n .

Taux de poursuite dans la filière – Proportion d'entrants en $n - 1/n$ inscrits dans la même filière l'année suivante, en $n/n + 1$. Il peut s'agir soit d'un passage en deuxième année, soit d'un redoublement en première année.

Taux de poursuite d'études – Ratio entre l'effectif d'apprentis toujours en formation en France (y compris les redoublants) et l'effectif de jeunes en dernière année de formation.

Taux de redoublement – C'est le pourcentage des élèves inscrits l'année $n - 1$ dans une classe qui restent scolarisés dans cette même classe l'année n . Le redoublement scolaire est le fait, pour un élève, de ne pas intégrer le niveau de classe supérieure à l'issue de l'année scolaire, mais d'accomplir une seconde année d'études dans le même niveau de classe.

Taux de réorientation vers une autre filière – Proportion d'entrants en $n - 1/n$ inscrits l'année suivante, en $n/n + 1$, dans une filière universitaire différente de celle choisie initialement.

Taux de retard – Pourcentage des élèves entrant dans un niveau donné qui ont un âge supérieur à l'âge théorique requis pour ce niveau. Par exemple, le taux de retard à l'entrée en CM2 est le pourcentage d'élèves entrant en CM2 âgés de 11 ans et plus.

Taux de réussite – Ce taux est calculé en rapportant le nombre d'admis au nombre de candidats présents. Est considéré comme présent à l'examen tout candidat qui a participé à au moins une épreuve. Les candidats peuvent être élèves, étudiants, apprentis, en formation continue ou en enseignement à distance, dans un établissement public ou privé, ou encore se présenter en candidat libre.

Taux de scolarisation en apprentissage – Pourcentage de jeunes d'un âge donné scolarisés en apprentissage par rapport à la population totale du même âge.

Taux de scolarisation par âge – Rapport de la population scolarisée à un âge donné à la population totale du même âge.

Taux de sortie (InserJeunes) – Complémentaire du taux de poursuite d'études.

Taux de sortie dans le second degré de l'éducation nationale – Pourcentage des élèves inscrits l'année $n - 1$ dans une classe (hors ULIS) qui ne se réinscrivent pas l'année n dans une classe du second degré dépendant du ministère chargé de l'éducation nationale. Les sorties incluent les élèves qui poursuivent dans l'enseignement supérieur ou qui s'inscrivent dans un établissement du second degré relevant d'autres ministères, et notamment du ministère chargé de l'agriculture ; ceux qui s'orientent vers une formation en alternance (apprentissage) s'ils ont 16 ans ou s'inscrivent dans une classe préparatoire à l'apprentissage dans un centre de formation d'apprentis (CFA) ; enfin, ceux qui ne poursuivent pas d'études.

Taux d'insertion professionnelle – Part des diplômés en emploi parmi les diplômés actifs (en emploi ou en recherche d'emploi).

Temps de travail des agents de l'éducation nationale – Le temps complet regroupe le temps plein et le temps partiel. Le temps partiel, à l'initiative de l'agent, est à différencier du temps incomplet, à l'initiative de l'administration.

Terminal fixe – Ordinateur de bureau type PC avec, généralement, clavier et écran séparés, et une unité centrale (tour).

Terminal mobile – Cela peut être un ordinateur portable, un netbook, un ultrabook, une tablette, un terminal de classe mobile ou tout objet mobile permettant de travailler avec des outils numériques et/ou accéder à un réseau local ou internet (à l'exception des smartphones).

Terminale BEP – Seconde année de BEP en deux ans.

Terminale professionnelle – Troisième année de baccalauréat professionnel en trois ans.

Titulaire – Les personnels titulaires sont des agents civils ayant réussi un concours de la fonction publique ou devenus titulaires via une voie d'accès spécifique. Ils appartiennent à des corps, regroupés en catégories (A, B ou C) d'après leur niveau de concours de recrutement. En théorie, la catégorie des titulaires ne comprend pas les stagiaires (avant titularisation). Dans la pratique, le terme de titulaire et le terme de fonctionnaire (qui, strictement parlant, comprend les stagiaires et les titulaires) sont utilisés comme équivalents.

Les maîtres de l'enseignement privé sous contrat n'ont pas le statut des fonctionnaires titulaires de l'État. Néanmoins, par souci de simplicité, on parlera d'assimilés titulaires pour les enseignants du privé sous contrat placés sur une échelle de rémunération de titulaires.

Enfin, une partie des personnels sont non titulaires (contractuels, vacataires, etc.).

Unités d'enseignement élémentaire autisme (UEEA) – Les UEEA sont des dispositifs collectifs fondés sur une coopération entre les acteurs de l'éducation nationale et du secteur médico-social. Implantées en milieu ordinaire dans des écoles du premier degré, les UEEA constituent une modalité de scolarisation notifiée par la CDAPH pour des élèves de 6 à 11 ans présentant un trouble du spectre de l'autisme (TSA) et nécessitant une prise en charge médico-sociale soutenue dans le cadre de l'école. L'objet principal de l'UEEA est de mettre en place un cadre spécifique et sécurisant permettant de soutenir la réussite scolaire et éducative. L'UEEA module le temps individuel et collectif – avec un maximum de 10 élèves – autour d'un parcours de scolarisation et d'interventions en application du projet personnalisé de scolarisation (PPS) de l'élève. Les enfants sont présents à l'école sur la même durée que l'ensemble des élèves d'école élémentaire. Les UEEA ont été créées à la rentrée 2018 dans le prolongement des UEMA, leurs effectifs étaient initialement comptabilisés dans l'enquête n° 32, puis dans l'enquête n° 3 à partir de la rentrée 2021.

Unité d'enseignement maternelle autisme (UEMA) – Les UEMA sont des dispositifs collectifs fondés sur une coopération entre les acteurs de l'éducation nationale et du secteur médico-social. Implantées en milieu ordinaire dans des écoles du premier degré, les UEMA constituent une modalité de scolarisation notifiée par la CDAPH pour des élèves de 3 à 6 ans présentant un trouble du spectre de l'autisme (TSA) et nécessitant une prise en charge médico-sociale soutenue dans le cadre de l'école. L'objet principal de l'UEMA est de mettre en place un cadre spécifique et sécurisant permettant de soutenir la réussite scolaire et éducative. L'UEMA module le temps individuel et collectif – avec un maximum de 7 élèves – autour d'un parcours de scolarisation et d'interventions en application du projet personnalisé de scolarisation (PPS) de l'élève. Les enfants sont présents à l'école sur la même durée que les élèves de leur classe d'âge. Les UEMA ont été créées à la rentrée 2018, leurs effectifs sont comptabilisés dans l'enquête n° 32.

Unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS), ex CLIS et UPI – Les ULIS sont des dispositifs collectifs qui constituent une modalité de scolarisation notifiée par la CDAPH pour des élèves en situation de handicap. Les élèves scolarisés avec appui d'une ULIS bénéficient de temps d'enseignement adapté, dispensés collectivement par un enseignant spécialisé, dans le cadre de regroupements. Chaque élève scolarisé avec appui d'une ULIS est inscrit en classe ordinaire et bénéficie de temps de regroupements en ULIS en plus des adaptations pédagogiques et des mesures de compensation individuelles mises en œuvre au sein de sa classe de référence.

Depuis 2015, l'appellation « unité localisée pour l'inclusion scolaire » est généralisée et remplace l'appellation « classe pour l'inclusion scolaire » (CLIS) dans les écoles et « unités pédagogiques d'intégration » (UPI) dans les collèges et lycées, instaurant les ULIS école, ULIS collège et ULIS lycée. Cette évolution terminologique reflète le passage d'une logique intégrative (l'élève doit s'adapter à l'environnement scolaire) à une logique inclusive (l'environnement scolaire s'adapte aux besoins de l'élève). Il s'agit de généraliser le fonctionnement en dispositifs, qu'ils soient situés dans une école, un collège ou un lycée, et de sortir d'une logique de filière pour penser les parcours des élèves. Créées en 1989 au sein des écoles, les « classes d'intégration scolaire » (CLIS) sont les premiers dispositifs créés en milieu ordinaire à destination des élèves en situation de handicap « pour lesquels l'admission dans un établissement spécialisé ne s'impose pas ». En 1995 puis en 2001, les UPI sont créées dans la continuité des CLIS, dans les collèges puis dans les lycées. En 2009, le sens de l'acronyme évolue, les CLIS deviennent « classes pour l'inclusion scolaire » s'affirment comme des classes à part entière au sein des écoles et établissements scolaires. Elles regroupent des élèves en situation de handicap nécessitant un enseignant adapté. En 2015, la terminologie « classe » est abandonnée au profit du « regroupement » qui satisfait au principe d'inclusion.

Université – Les étudiants inscrits dans l'enseignement universitaire en France métropolitaine et dans les DROM relèvent de 48 universités et 14 regroupements d'établissements de formations universitaires. Ces regroupements englobent des

universités et des établissements membres et composantes non universitaires (hors Institut Polytechnique de Paris qui ne comporte pas d'université), dont l'Université Paris Sciences Lettres qui est devenue grand établissement; ainsi que l'université de Lorraine, le CUFR de Mayotte, l'institut national universitaire d'Albi, les IEP et les COMUE.

Validation des acquis de l'expérience – Inscrite dans l'article L. 335-5 du Code de l'éducation, la VAE vise l'obtention d'un diplôme depuis la loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002. Elle entre dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue du Code du travail (art. L. 6313-1).

Les modalités de sa mise en œuvre dépendent du certificateur, avec généralement une première étape de recevabilité qui vérifie que l'expérience est suffisante et en rapport avec le diplôme postulé. L'examen des acquis de l'expérience est conduit par des jurys sur la base de dossiers constitués par les candidats. La validation peut être totale et aboutir à la délivrance du diplôme, ou partielle et accorder des unités constitutives de celui-ci.

Pour les diplômes à finalité professionnelle des ministères chargés de l'éducation nationale et de la recherche, délivrés par les recteurs, un dispositif académique de validation des acquis (DAVA) a été mis en place dans toutes les académies qui coordonnent le plus souvent plusieurs acteurs.

Les missions des DAVA sont l'accueil, l'information et l'accompagnement du public, mais les services académiques de validation des acquis agissent aussi par délégation des divisions des examens et concours (DEC) pour traiter la recevabilité des demandes et parfois même aussi l'organisation des jurys.

Les DAVA proposent aussi, à titre marchand, des prestations d'accompagnement pour aider à la constitution du dossier et préparer à l'entretien du jury.

Visa du ministère chargé de l'enseignement supérieur – Une école de commerce reconnue par l'État peut demander au ministre chargé de l'enseignement supérieur l'autorisation de délivrer un diplôme visé. Le visa est un label de qualité dont la durée ne peut excéder six ans, après l'avis de la commission d'évaluation des formations et diplômes de gestion (CEFDG). Il garantit la participation effective de l'école au service public de l'enseignement supérieur. Le référentiel de qualité prend en compte notamment l'organisation des conditions d'admission et de scolarité (études et stages), les collaborations avec les universités et les laboratoires de recherche, l'ouverture à l'international, l'insertion professionnelle des diplômés.

Pour les formations de niveau bac +5, le visa conditionne l'obtention du grade de master dans le cadre de la réforme LMD.

Table des sigles

A

AA	Arts appliqués.
AE	Adjoint d'enseignement.
AES	(Filière universitaire) administrative, économique et sociale.
AED	Assistant d'éducation.
AESH	Accompagnant des élèves en situation de handicap.
AFS(A)	Attestation de formation spécialisée (approfondie).
AHU	Assistant hospitalo-universitaire.
ASH	Adaptation scolaire et scolarisation des élèves en situation de handicap.
AIP	Attestation intermédiaire professionnelle.
ASI	Assistant ingénieur.
ASP	Agence de service et paiement (ex-Cnasea).
ASS	(Personnels) administratifs, sociaux et de santé.
Attee	Adjoint technique territorial.
ATER	Attaché temporaire d'enseignement et de recherche.
Atsem	Agent territorial spécialisé d'école maternelle, rémunéré par les communes.

B

Bac pro	Baccalauréat professionnel.
Bac techno	Baccalauréat technologique.
BAP	Branche d'activité professionnelle.
BCE	Base centrale des établissements.
BCS	Bourse sur critères sociaux.
BEP	Brevet d'études professionnelles.
BÉPA	Brevet d'études professionnelles agricoles.
Biatoss	(Personnels) bibliothécaires, ingénieurs, administratifs, techniciens, ouvriers de service, sociaux et de santé.
BIT	Bureau international du travail.
BMA	Brevet des métiers d'art.
BO	(BOEN) Bulletin officiel (du ministère de l'Éducation nationale).
BP	Brevet professionnel.
BPA	Brevet professionnel agricole.
BSA	Base statistique des agents.
BT	Brevet de technicien.
BTA	Brevet de technicien agricole.
BTS	Brevet de technicien supérieur.
BTSA	Brevet de technicien supérieur agricole.
BUT	Bachelor universitaire de technologie.

C

CA	Contrat d'adaptation. Également : chiffre d'affaires.
CAE	Contrat d'accompagnement dans l'emploi.
CAER	Concours d'accès à une échelle de rémunération.
Cafep	Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement privé.
Cafoc	Centre académique à la formation continue.
CAP	Certificat d'aptitude professionnelle.
CAPA	Certificat d'aptitude professionnelle agricole.
CAPEPS	Certificat d'aptitude au professorat de l'éducation physique et sportive.
CAPES	Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré.
CAPET	Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique.
CAPLP	Certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel.
CCH	Code de la construction et de l'habitation.

CDAPH	Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées.
CDD	Contrat à durée déterminée.
CDI	Centre de documentation et d'information. Également : contrat à durée indéterminée.
CE	Chargé d'enseignement. Également : Commission européenne.
CE1	Cours élémentaire première année.
CE2	Cours élémentaire deuxième année.
CERCL	Cadre européen commun de référence pour les langues.
Cedre	Cycle des évaluations disciplinaires réalisées sur échantillon.
CEFDG	Commission d'évaluation des formations et diplômes de gestion.
Céreq	Centre d'études et de recherches sur les qualifications.
CFA	Centre de formation d'apprentis.
CFP	Congé de formation professionnelle.
CIF	Congé individuel de formation.
Cifre	Convention industrielle de formation par la recherche.
CIO	Centre d'information et d'orientation.
CIR	Crédit d'impôt recherche.
CITE	Classification internationale type des enseignements (Unesco).
Civis	Contrat d'insertion dans la vie sociale.
Clipa	Classe d'initiation préprofessionnelle par alternance.
CLIS	Classe pour l'inclusion scolaire (classe d'intégration scolaire avant la rentrée 2009).
CM1	Cours moyen première année.
CM2	Cours moyen deuxième année.
CNAF	Caisse nationale d'allocations familiales.
Cnam	Conservatoire national des arts et métiers.
Cned	Centre national d'enseignement à distance.
CNIS	Conseil national de l'information statistique.
Cnous	Centre national des œuvres universitaires et scolaires.
CNRS	Centre national de la recherche scientifique.
CNU	Conseil national des universités.
COM	Collectivités d'outre-mer.
Comue	Communauté d'universités et d'établissements.
CP	Cours préparatoire. Également : crédits de paiement des dépenses en capital. Également : contrat de professionnalisation.
CPA	Classe préparatoire à l'apprentissage.
CPE	Conseiller principal d'éducation.
CPF	Compte personnel de formation (se substitue au DIF à partir du 1 ^{er} janvier 2015 pour le secteur privé).
CPGE	Classe préparatoire aux grandes écoles.
CPPN	Classe préprofessionnelle de niveau.
CPI	Cycle préparatoire intégré.
CR	Classe-relais. Également : chargé de recherche.
Crous	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires.
CTI	Commission des titres d'ingénieurs.
CUFR	Centre universitaire de formation et de recherche.
D	
DAEU	Diplôme d'accès aux études universitaires.
DALF	Diplôme approfondi de langue française.
DARES	Direction de l'animation, de la recherche, des études et des statistiques (ministère chargé du travail).
DAVA	Dispositif académique de validation des acquis.
DCG	Diplôme de comptabilité et gestion.
DCESF	Diplôme de conseiller en économie sociale et familiale.
DE	Diplôme d'État.
DEA	Diplôme d'études approfondies.

Table des sigles

DEC	Division des examens et concours.
DECF	Diplôme d'études comptables et financières.
DEES	Diplôme d'État d'éducateur spécialisé.
DEETS	Diplôme d'État d'éducateur technique spécialisé.
DELFB	Diplôme d'études en langue française.
DEME	Diplôme d'État de moniteur éducateur.
DEPP	Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (MENJ).
DERD	Dépense extérieure de recherche et développement.
DERDE	Dépense extérieure de recherche et développement des entreprises.
DES	Diplôme d'études spécialisées.
DESC	Diplôme d'études spécialisées complémentaires.
DESCF	Diplôme d'études supérieures comptables et financières.
DESS	Diplôme d'études supérieures spécialisées.
DEUG	Diplôme d'études universitaires générales.
DEUST	Diplôme d'études universitaires en sciences et techniques.
DFAS	Diplôme de formation approfondie en sciences.
DGESCO	Direction générale de l'enseignement scolaire (MENJ).
DGESIP	Direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle (MESR).
DGFIP	Direction générale des finances publiques.
DGRH	Direction générale des ressources humaines (MENJ).
DGRI	Direction générale pour la recherche et l'innovation (MESR).
DGS	Direction générale de la santé.
Diapre	Données individuelles anonymes du premier degré.
DIE	Dépense intérieure d'éducation.
DIEO	Personnels de direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation.
DIF	Droit individuel à la formation (remplacé par le compte professionnel de formation au 1 ^{er} janvier 2015 pour le secteur privé).
DIMA	Dispositif d'initiation aux métiers en alternance.
DIRD	Dépense intérieure de recherche et développement.
DIRDA	Dépense intérieure de recherche et développement des administrations.
DIRDE	Dépense intérieure de recherche et développement des entreprises.
DMA	Diplôme des métiers d'art.
DN MADE	Diplôme national des métiers d'art et du design (ce diplôme remplace progressivement le DMA – diplôme des métiers d'art – et la MANAA – mise à niveau en arts appliqués – à partir de la rentrée 2018).
DNB	Diplôme national du brevet.
DNL	Discipline non linguistique.
DNRD	Dépense nationale de recherche et développement.
DNTS	Diplôme national de technologie spécialisée.
DR	Directeur de recherche.
DREES	Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (ministère chargé de la santé).
DROM	Département et région d'outre-mer.
DRT	Diplôme de recherche technologique.
DSAA	Diplôme supérieur d'arts appliqués.
DSCG	Diplôme supérieur de comptabilité et gestion.
DSNJ	Direction du service national et de la jeunesse.
DTS	Diplôme de technicien supérieur.
DU	Diplôme d'université.
DUFAP	Diplôme universitaire de formation adaptée pour l'enseignement.
DUT	Diplôme universitaire de technologie.

E

EC	Enseignant-chercheur.
Éclair	Écoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite.
EDD	Emploi à durée déterminée.
EDI	Emploi à durée indéterminée.
EHESSE	École des hautes études en sciences sociales.
ENI	École nationale d'ingénieurs.
ENS	École normale supérieure.
Ensam	École nationale supérieure des arts et métiers.
EO	Enseignement optionnel.
EP	Éducation prioritaire.
EPE	Établissement public expérimental.
EPHE	École pratique des hautes études.
EPIC	Établissement public à caractère industriel et commercial.
EPLE	Établissement public local d'enseignement.
EPLEFPA	Établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole.
EPS	Éducation physique et sportive.
EPST	Établissement public à caractère scientifique et technologique.
ERSCP	Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel.
ESEA	Établissement régional d'enseignement adapté.
ES	Économique et social (baccalauréat général). Également : enseignement de spécialité.
E/S	Nombre moyen d'élèves devant un professeur pendant une heure de cours.
ESA	<i>European Spatial Agency</i> (Agence spatiale européenne).
ESMS	Établissements sociaux et médico-sociaux.
ESPÉ	École supérieure du professorat et de l'éducation.
ETP	Équivalent temps plein.

F

FC	Formation continue. Également : formation complémentaire (second degré).
FIP	Formation d'ingénieurs en partenariat (ex-NFI).
FLS	Français langue seconde.

G

GIP	Groupement d'intérêt public.
GIPFCIP	Groupement d'intérêt public, formation continue et insertion professionnelle.
Greta	Groupement d'établissements publics locaux d'enseignement.
GT	Général et technologique.

H

H/E	Heures d'enseignement par élève.
HDR	Habilitation à diriger des recherches.
HGGSP	Histoire-géographie, géopolitique et sciences économiques.
HLP	Humanités littéraires et philosophie.
HSA	Heures supplémentaires année.

I

IA-IPR	Inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional.
ICCS	<i>International Civic and Citizenship Education Study</i> .

Table des sigles

ICILS	<i>International Computer and Information Literacy Study.</i>
ICN	Informatique et création numérique.
IEN	Inspecteur de l'éducation nationale (intègre depuis 1990 les IDEN, IET et IIO).
IEP	Institut d'études politiques.
IGE	Ingénieur d'études.
IGR	Ingénieur de recherche.
IMC	Indice de masse corporelle.
Inalco	Institut national des langues et civilisations orientales.
INP	Institut national polytechnique.
INRA	Institut national de recherche agronomique.
INSA	Institut national des sciences appliquées.
Insee	Institut national de la statistique et des études économiques.
Inspé	Institut national supérieur du professorat et de l'éducation.
InVS	Institut national de veille sanitaire.
IPA	Insertion professionnelle des apprentis.
IPST	Institut de promotion sociale du travail.
IR	Ingénieur de recherche.
IRA	Institut régional d'administration (Bastia, Lille, Lyon, Metz, Nantes).
ISBL	Institution sans but lucratif.
ITRF	Ingénieurs, techniciens de recherche et de formation.
IUFM	Institut universitaire de formation des maîtres.
IUP	Institut universitaire professionnalisé.
IUT	Institut universitaire de technologie.
IVA	Insertion dans la vie active.

J

JDC	Journée défense et citoyenneté.
JO	Journal officiel.

L

L1, L2, L3	Licence LMD : première, deuxième, troisième année.
L	Littéraire (baccalauréat général).
L.AS	Licence accès santé.
LCA	Langues et cultures de l'Antiquité.
LEGT/LGT	Lycée d'enseignement général et technologique.
LFI	Loi de finances initiale.
LLCER	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales.
LMD	Licence-master-doctorat.
LOLF	Loi organique relative aux lois de finances (1 ^{er} août 2001).
LP	Lycée professionnel (ex-LEP).
LPA	Lycée professionnel agricole.
LPO	Lycée polyvalent.
LRU	Loi relative aux libertés et responsabilités des universités.
LV (1, 2, 3, R)	Langue vivante (première, deuxième, troisième, renforcée).

M

M1, M2	Master LMD : première, deuxième année.
MAA	Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.
MBA	<i>Master of Business Administration</i> (Maîtrise en administration des affaires; à ne pas confondre avec le « master en administration des affaires »).
MC (4, 5)	Mention complémentaire (à un diplôme de niveau IV, de niveau V).

MCF	Maître de conférences.
MDPH	Maison départementale des personnes handicapées.
MEEF	Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation.
MENJ	Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.
MESR	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.
MFREO	Maison familiale rurale d'éducation et d'orientation.
MIES	Mission interministérielle enseignement scolaire.
MIRES	Mission interministérielle recherche et enseignement supérieur.
MLDS	Mission de lutte contre le décrochage scolaire.
MMOPK	(Filières) médecine, maïeutique, odontologie, pharmacie, kinésithérapie.

N

NAF	Nomenclature d'activités française.
NSF	Nomenclature des spécialités de formation.
NSI	Numérique et sciences informatiques.

O

OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques.
ONDE	Outil numérique pour la direction d'école.
Onisep	Office national d'information sur les enseignements et les professions.
OPCA	Organisme paritaire collecteur agréé.

P

PACA	Provence - Alpes-Côte d'Azur.
Paces	Première année commune des études de santé.
PASS	Parcours accès santé spécifique.
PCEM	Premier cycle des études médicales.
PCEP	Premier cycle des études pharmaceutiques.
PCS	Professions et catégories socioprofessionnelles.
PEGC	Professeur d'enseignement général de collège.
PEPS	Professeur d'éducation physique et sportive.
PFEG	Principes fondamentaux de l'économie et de la gestion.
PHU	Praticien hospitalo-universitaire.
PIAL	Pôle inclusif d'accompagnement localisé.
PIB	Produit intérieur brut.
PIRLS	<i>Progress in International Reading Literacy Study.</i>
PISA	<i>Program for International Student Assessment</i> (programme international pour le suivi des acquis des élèves).
PLP	Professeur de lycée professionnel.
PME	Petites et moyennes entreprises.
PPA	Parités de pouvoir d'achat.
PPS	Projet personnalisé de scolarisation.
PRAG	Professeur agrégé.
PRDF	Plan régional de développement des formations.
PsyEN	Psychologue de l'éducation nationale.
PU	Professeur des universités.

Q

QP	Quartier prioritaire.
----	-----------------------

R

RAEP	Reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle.
RAR	Réseaux ambition réussite.
R&D	Recherche et développement.
REP/REP+	Réseau d'éducation prioritaire/Réseau d'éducation prioritaire renforcée.
RERS	Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche.
RNCP	Répertoire national des certifications professionnelles.
RP	Recensement rénové de la population.
RRS	Réseau de réussite scolaire.

S

S	Scientifique (baccalauréat général).
SA	Section d'apprentissage.
Segpa	Section d'enseignement général et professionnel adapté (ex-SES et GCA).
SEP	Section d'enseignement professionnel.
SES	Sciences économiques et sociales. Également : section d'éducation spécialisée (devenue Segpa).
SHS	Sciences humaines et sociales.
SI	Sciences de l'ingénieur.
SIEC	Service interacadémique des examens et concours.
SIES	(Sous-direction des) systèmes d'information et des études statistiques (MESR).
SIFA	Système d'information sur la formation des apprentis.
SISE	Système d'information sur le suivi de l'étudiant.
Sivis	Système d'information et de vigilance sur la sécurité scolaire.
SMS	Sciences et technologies médico-sociales (remplacé par ST2S).
ST2S	Sciences et technologies de la santé et du social (ex-SMS).
STAE	Sciences et technologies de l'agronomie et de l'environnement.
Staps	Sciences et techniques des activités physiques et sportives.
STAV	Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant (ex-STAE et STPA).
STD2A	Sciences et technologies du design et des arts appliqués.
STG	Sciences et technologies de la gestion (ex-STT).
STHR	Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration.
STI	Sciences et technologies industrielles.
STI2D	Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable.
STL	Sciences et technologies de laboratoire (chimie/biologie).
STMG	Sciences et technologies du management et de la gestion (ex-STG).
STPA	Sciences et technologies du produit agroalimentaire.
STS	Section de technicien supérieur.
STT	Sciences et technologies tertiaires (remplacé par STG puis par STMG).
SVT	Sciences de la vie et de la Terre.

T

Talis	<i>Teaching and Learning International Survey.</i>
TIC	Technologies d'information et de communication.
TICE	Technologies d'information et de communication pour l'enseignement.
TIMSS	<i>Trends in Mathematics and Science Study.</i>
TMD	Techniques de la musique et de la danse.
TSA	Troubles du spectre de l'autisme.

U

UE	Union européenne (ex-CEE puis CE).
UEEA	Unité d'enseignement élémentaire autisme.
UEMA	Unité d'enseignement maternelle autisme.
UFA	Unité de formation en apprentissage.
UFR	Unité de formation et de recherche (ex-UER).
ULIS	Unité localisée pour l'inclusion scolaire (anciennement dénommée UPI).
Unedic	Union nationale pour l'emploi dans l'industrie et le commerce.
Unesco	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture.
UOE	Unesco-ISU, OCDE et Eurostat.
UPE2A	Unité pédagogique pour les élèves allophones arrivants.
UPI	Unité pédagogique d'intégration.
USD	Dollar américain.
UT	Université de technologie.

V

VAE	Validation des acquis de l'expérience.
-----	----------------------------------------

Z

ZEP	Zone d'éducation prioritaire.
ZUS	Zone urbaine sensible.

1. Le système éducatif

Notes d'Information

- 23.23 « 77 435 élèves allophones nouvellement arrivés scolarisés en 2021-2022 : neuf sur dix bénéficient d'un soutien linguistique ou d'une scolarité dans un dispositif spécifique », juin 2023.
- 22.27 « 64 564 élèves allophones nouvellement arrivés scolarisés en 2020-2021 : neuf sur dix bénéficient d'un soutien linguistique ou d'une scolarité dans un dispositif spécifique », septembre 2022.

2. Les établissements

Notes d'Information

- 24.26 « 2,2% des lycéens déclarent cinq violences ou plus de façon répétée » - résultats de l'enquête nationale de climat scolaire et de victimation auprès des lycéens pour l'année scolaire 2022-2023 », juillet 2024.
- 24.25 « 91% des élèves déclarent se sentir "bien" ou "tout à fait bien" dans leur lycée – résultats de l'enquête nationale de climat scolaire et de victimation auprès des lycéens pour l'année scolaire 2022-2023 », juillet 2024.
- 24.12 « En 2022-2023, l'absentéisme touche en moyenne 7% des élèves du second degré public », avril 2024.
- 24.04 « Les signalements d'incidents graves dans les écoles publiques et les collèges et lycées publics et privés sous contrat en 2022-2023 », février 2024.
- 24.01 « Taille des classes du premier degré : une septième année de baisse consécutive », janvier 2024.
- 23.39 « Un recours très répandu aux classes à niveaux multiples dans les écoles », septembre 2023.
- 23.15 « Résultats de l'enquête nationale de climat scolaire et de victimation 2022 auprès des directeurs d'école et des enseignants du premier degré », mars 2023.
- 23.14 « En 2021-2022, l'absentéisme touche en moyenne 5,4% des élèves du second degré public », mars 2023.
- 23.08 « 6,7% des collégiens déclarent cinq violences ou plus de façon répétée », mars 2023.
- 23.07 « 93% des élèves déclarent se sentir "bien" ou "tout à fait bien" dans leur collège », mars 2023.
- 23.02 « Résultats de l'enquête Sivis 2021-2022 auprès des écoles publiques et des collèges et lycées publics et privés sous contrat », février 2023.
- 22.38 « Les élèves du premier degré à la rentrée 2022 », décembre 2022.
- 22.08 « Résultats de la première enquête de climat scolaire et de victimation auprès des élèves de CM1-CM2 : 92,4% d'entre eux déclarent se sentir "bien" ou "très bien" dans leur école », mars 2022.

3. Les élèves du premier degré

Notes d'Information

- 24.08 « Prévisions d'effectifs d'élèves du premier degré », mars 2024.
- 24.01 « Taille des classes du premier degré : une septième année de baisse consécutive », janvier 2024.
- 23.50 « 6,340 millions d'élèves sont scolarisés dans le premier degré à la rentrée 2023 », décembre 2023.
- 23.39 « Un recours très répandu aux classes à niveaux multiples dans les écoles », septembre 2023.
- 23.10 « Prévisions d'effectifs d'élèves du premier degré : la baisse des effectifs devrait se poursuivre jusqu'en CM2 », mars 2023.
- 22.38 « Les élèves du premier degré à la rentrée 2022 », décembre 2022.

4. Les élèves du second degré

Notes d'Information

- 24.12 « En 2022-2023, l'absentéisme touche en moyenne 7% des élèves du second degré public », avril 2024.
- 24.06 « Les choix d'enseignements de spécialité et d'enseignements optionnels à la rentrée 2023 », mars 2024.
- 24.05 « L'orientation en CAP par apprentissage ou par voie scolaire est fortement liée au niveau scolaire et à l'origine sociale des élèves », mars 2024.
- 23.51 « 5,657 millions d'élèves sont scolarisés dans le second degré à la rentrée 2023 », décembre 2023.
- 23.48 « PISA 2022 : la France ne fait pas exception à la baisse généralisée des performances en culture mathématique dans l'OCDE », décembre 2023.
- 23.36 « Combien d'élèves devant un enseignant pendant une heure de cours dans un établissement du second degré en 2022 », juillet 2023.

- 23.06 « Les choix d'enseignements de spécialité et d'enseignements optionnels à la rentrée 2022 », mars 2023.
- 22.39 « Les élèves du second degré à la rentrée 2022 », décembre 2022.

5. Les acquis des élèves

Notes d'Information

- 24.33 « Les filles moins confiantes que les garçons concernant l'année à venir et leurs performances, notamment en mathématiques », août 2024.
- 24.32 « Journée défense et citoyenneté 2023 : un jeune Français sur vingt en situation d'illettrisme », août 2024.
- 24.22 « Résultats du test de positionnement en "littératie" et "numératie" des élèves de première année de CAP à la rentrée 2023 », juin 2024.
- 24.17 « Test de positionnement de seconde 2023 : des résultats en hausse en mathématiques depuis 2021, en baisse en français », avril 2024.
- 24.16 « Évaluation exhaustive de début de quatrième 2023 : première année de passation », avril 2024.
- 24.15 « Évaluation exhaustive de début de sixième 2023 : des performances en légère hausse depuis 2017, y compris en REP+ », avril 2024.
- 24.14 « Évaluations Repères 2023 de début de CM1 : meilleures performances des filles en français et des garçons en mathématiques », avril 2024.
- 24.13 « Évaluations Repères 2023 de début de CP et de CE1 : des résultats comparables à ceux de 2022, à l'exception d'une légère baisse en français en CE1 », avril 2024.
- 23.49 « PISA 2022 : culture scientifique, compréhension de l'écrit et vie de l'élève », décembre 2023.
- 23.48 « PISA 2022 : la France ne fait pas exception à la baisse généralisée des performances en culture mathématique dans l'OCDE », décembre 2023.
- 23.47 « ICCS 2022 : les résultats de la France en connaissances civiques et citoyennes dans la moyenne internationale », novembre 2023.
- 23.24 « Les filles moins confiantes que les garçons concernant l'année à venir et sur leurs performances, notamment en mathématiques », juin 2023.
- 23.31 « Résultats du test de positionnement en "littératie" et "numératie" des élèves de première année CAP à la rentrée 2022 », juin 2023.
- 23.21 « PIRLS 2021 : la France stabilise ses résultats contrairement aux autres pays européens majoritairement en baisse », mai 2023.
- 23.17 « Alors que l'année de CP permet de réduire les écarts de performances entre secteurs de scolarisation, les vacances scolaires les accentuent », avril 2023.
- 23.04 « Test de positionnement de début de seconde 2022 : des résultats contrastés selon les caractéristiques des élèves et des établissements », février 2023.
- 23.03 « Évaluation exhaustive de début de sixième 2022 : des performances en légère hausse depuis 2017, y compris en REP+ », février 2023.
- 23.01 « Évaluations Repères 2022 de début de CP et de CE1 : des résultats comparables à ceux de 2021, à l'exception d'une baisse en français en CE1 », janvier 2023.

6. Les apprentis

Notes d'Information

- 24.28 « L'apprentissage au 31 décembre 2023 », juillet 2024.
- 24.22 « Résultats du test de positionnement en "littératie" et "numératie" des élèves de première année de CAP à la rentrée 2023 », juin 2024.
- 23.35 « L'apprentissage au 31 décembre 2022 », juillet 2023.
- 23.31 « Résultats du test de positionnement en "littératie" et "numératie" des élèves de première année de CAP à la rentrée 2022 », juin 2023.

7. Les étudiants

Notes d'Information du SIES

- 24.02 « Les étudiants en mobilité internationale entre l'Union européenne et la France », mars 2024.
- 23.11 « Les effectifs étudiants dans le supérieur en 2022-2023 », décembre 2023.
- 22.11 « Les effectifs d'étudiants étrangers en mobilité internationale pendant la pandémie et un an après », décembre 2022.
- 21.12 « Les étudiants inscrits dans les universités françaises en 2020-2021 », novembre 2021.

Notes flash du SIES

- 24.17 « Les docteurs diplômés en 2023 », juin 2024.
- 24.14 « Les effectifs inscrits en cycle ingénieur en 2023-2024 », juin 2024.
- 24.15 « Les effectifs étudiants des Inspé en 2023-2024 », juin 2024.
- 24.13 « Étudiants inscrits en BUT en 2023-2024 », juin 2024.
- 24.12 « Effectifs universitaires en 2023-2024 », juin 2024.
- 24.04 « *Mens sana in corpore sano* : le sport de haut niveau dans l'enseignement supérieur français », juin 2024.
- 24.03 « Effectifs universitaires en 2023-2024 », juin 2024.
- 24.02 « Droits différenciés : profils des étudiants internationaux concernés en 2022-2023 », février 2024.
- 24.01 « MonMaster 2023 : les propositions d'admission en master », janvier 2024.
- 23.25 « MonMaster 2023 : les candidatures à l'entrée en master », novembre 2023.
- 23.24 « Parcoursup 2023 : les propositions d'admission dans l'enseignement supérieur », octobre 2023.
- 23.11 « Baisse du nombre de premières inscriptions en doctorat en 2022 en particulier dans les domaines scientifiques », juillet 2023.
- 23.05 « Parcoursup 2023 : les vœux des lycéens à l'entrée dans l'enseignement supérieur », mai 2023.
- 22.35 « La formation continue dans l'enseignement supérieur public en 2021 », décembre 2022.
- 22.27 « Plus de sept stages universitaires sur dix ans s'effectuent dans la région d'études », octobre 2022.
- 20.17 « Les étudiants à l'université en 2018-2019 effectuent un stage sur dix à l'étranger », octobre 2020.

8. Résultats, diplômes, insertion

Notes d'Information

- 24.27 « La validation des acquis de l'expérience : 251 000 diplômes délivrés en vingt ans », juillet 2024.
- 24.18 « Les objectifs de l'Union européenne en matière d'éducation et de formation pour 2030 : où en est la France en 2024? », mai 2024.
- 24.10 « Résultats définitifs de la session 2023 du diplôme national du brevet (DNB) et évolutions depuis 2018 », avril 2024.
- 24.07 « Résultats définitifs de la session 2023 du baccalauréat : stabilisation des résultats après la crise sanitaire et la mise en place du nouveau baccalauréat général », mars 2024.
- 23.27 « Insertion professionnelle des apprentis de niveau CAP à BTS deux ans après leur sortie d'études en 2020 : 73% sont en emploi salarié dans le secteur privé en juillet 2022 », juin 2023.
- 23.26 « Insertion professionnelle des lycéens de niveau CAP à BTS deux ans après leur sortie d'études en 2020 : 57% sont en emploi salarié dans le secteur privé en juillet 2022 », juin 2023.
- 23.20 « Objectifs éducation et formation 2030 de l'UE : où en est la France en 2023 », mai 2023.
- 23.09 « Résultats définitifs de la session 2022 du baccalauréat : des résultats en baisse après deux sessions exceptionnelles », mars 2023.
- 22.40 « Dispositif académique de validation des acquis de l'expérience : le nombre des diplômes délivrés repart à la hausse depuis 2021 avec +6% », décembre 2022.

Notes d'Information du SIES

- 22.08 « Faible impact de la crise sanitaire sur l'insertion professionnelle à trois ans des docteurs », octobre 2022.
- 21.09 « Une insertion et des conditions d'emploi des docteurs plus favorables pour les diplômés de 2026 par rapport à ceux de 2014 », septembre 2021.

Notes flash du SIES

- 24.15 « Les effectifs étudiants des Inspé en 2023-2024 », juin 2024.
- 24.13 « Étudiants inscrits en BUT en 2023-2024 », juin 2024.
- 24.12 « Effectifs universitaires en 2023-2024 », juin 2024.
- 24.09 « Résultats des brevets de techniciens supérieurs – session 2023 », mai 2024.
- 23.32 « Le taux d'emploi salarié en France des diplômés en 2021 de master à 6, 12, 18 mois », décembre 2023.
- 23.31 « Le taux d'emploi salarié en France des diplômés en 2021 de licence professionnelle à 6, 12, 18 mois », décembre 2023.
- 23.30 « La validation des acquis de l'expérience dans l'enseignement supérieur public en 2022 », décembre 2023.
- 23.29 « L'insertion professionnelle à 18 et 30 mois des diplômés 2020 de DUT », décembre 2023.

- 23.27 « Parcours et réussite en DUT : les résultats de la session 2022 », novembre 2023.
- 23.26 « Insertion professionnelle des lycéens professionnels de niveau CAP à BTS deux ans après leur sortie d'études en 2020 : 57% sont en emploi salarié dans le secteur privé en juillet 2022 », juin 2023.
- 23.22 « L'insertion professionnelle à 18 et 30 mois des diplômés 2020 de master », octobre 2023.
- 23.21 « L'insertion professionnelle à 18 et 30 mois des diplômés 2020 de licence professionnelle », octobre 2023.
- 22.35 « La formation continue dans l'enseignement supérieur public en 2021 », décembre 2022.
- 22.17 « Résultats des brevets de techniciens supérieurs – Session 2021 », juin 2022.

9. Les personnels

Notes d'Information

- 24.03 « Bien-être au travail des personnels de l'éducation nationale : des résultats stables en 2023 », janvier 2024.
- 23.46 « Profil des admis aux concours enseignants 2022 », novembre 2023.
- 23.38 « Satisfaction professionnelle des enseignants : un niveau plus élevé en début et en fin de carrière », septembre 2023.
- 23.36 « Combien d'élèves devant un enseignant pendant une heure de cours dans un établissement du second degré en 2022 ? », juillet 2023.
- 23.34 « L'évolution du salaire des enseignants entre 2020 et 2021 », juillet 2023.
- 23.25 « Les heures supplémentaires des enseignants à la rentrée 2022 dans les établissements du second degré », juin 2023.
- 22.36 « Profils des admis aux concours enseignants 2021 du premier degré et du second degré », décembre 2022.
- 22.33 « Les missions particulières des enseignants dans les établissements du second degré en 2020-2021 », novembre 2022.
- 20.11 « Les apports de l'enquête Talis 2018 », mars 2020.

Note flash du SIES

- 24.02 « L'avancement de grade des enseignants-chercheurs : campagne 2023 », février 2024.

10. Budget, coûts et financement

Notes d'Information

- 23.43 « 180 milliards d'euros consacrés à l'éducation en 2022, soit 6,8% du PIB », octobre 2023.
- 22.34 « 169 milliards d'euros consacrés à l'éducation en 2021 : 6,8% du PIB », novembre 2022.

Notes d'information du SIES

- 23.10 « Dépenses de recherche et de développement expérimental en France : résultats détaillés pour 2020 et premières estimations pour 2022 », décembre 2023.
- 22.15 « Dépenses de recherche et de développement expérimental en France : résultats détaillés pour 2020 et premières estimations pour 2021 », décembre 2022.

Notes flash du SIES

- 23.20 « Les boursiers sur critères sociaux en 2022-2023 », septembre 2023.
- 23.16 « La dépense de recherche et de développement expérimental en 2021 », septembre 2023.
- 23.04 « En 2021, l'effort de recherche des entreprises revient à son niveau d'avant la crise sanitaire », avril 2023.

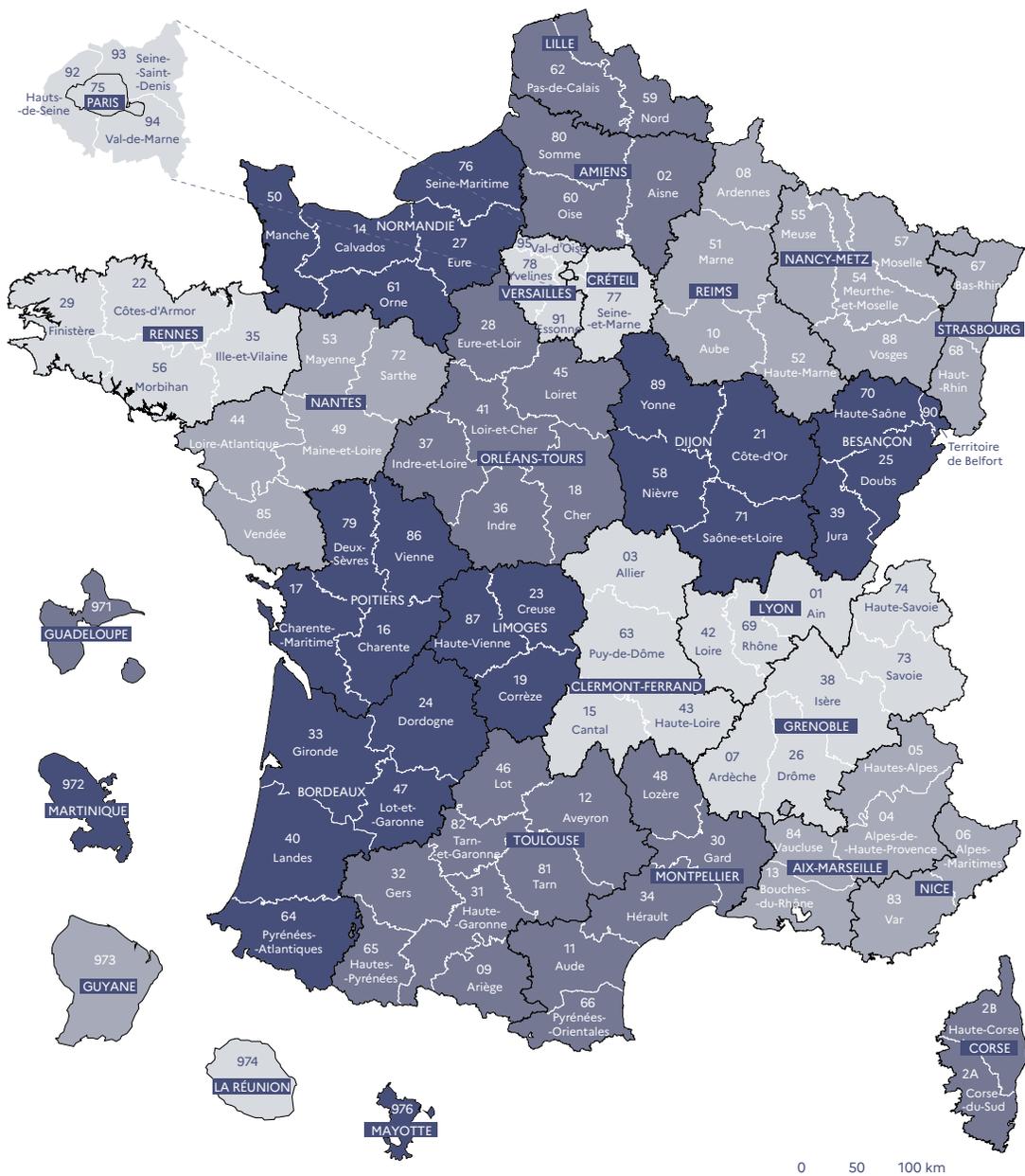
11. La France d'outre-mer

Notes d'Information

- 23.51 « 5,657 millions d'élèves dans le second degré à la rentrée 2023 », décembre 2023.
- 23.50 « 6,340 millions d'élèves sont scolarisés dans le premier degré à la rentrée 2023 », décembre 2023.
- 22.39 « Les élèves du second degré à la rentrée 2022 », décembre 2022.
- 22.38 « Les élèves du premier degré à la rentrée 2022 », décembre 2022.

Note d'information du SIES

- 20.19 « Les étudiants inscrits dans les universités françaises en 2019-2020 », décembre 2019.



0 50 100 km

© DEPP - IGN

Depuis le 1^{er} janvier 2020, 18 régions académiques sont mises en place pour répondre au nouveau cadre régional créé par la loi du 16 janvier 2015.

Régions académiques, académies et départements

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Clermont-Ferrand • Allier • Cantal • Haute-Loire • Puy-de-Dôme

Grenoble • Ardèche • Drôme • Isère • Savoie • Haute-Savoie

Lyon • Ain • Loire • Rhône

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Besançon • Doubs • Jura • Haute-Saône • Territoire de Belfort

Dijon • Côte-d'Or • Nièvre • Saône-et-Loire • Yonne

BRETAGNE

Rennes • Côtes-d'Armor • Finistère • Ille-et-Vilaine • Morbihan

CENTRE-VAL DE LOIRE

Orléans-Tours • Cher • Eure-et-Loir • Indre • Indre-et-Loire • Loir-et-Cher • Loiret

CORSE

Corse • Corse-du-Sud • Haute-Corse

GRAND EST

Nancy-Metz • Meurthe-et-Moselle • Meuse • Moselle • Vosges

Reims • Ardennes • Aube • Marne • Haute-Marne

Strasbourg • Bas-Rhin • Haut-Rhin

HAUTS-DE-FRANCE

Amiens • Aisne • Oise • Somme

Lille • Nord • Pas-de-Calais

ÎLE-DE-FRANCE

Créteil • Seine-et-Marne • Seine-Saint-Denis • Val-de-Marne

Paris

Versailles • Yvelines • Essonne • Hauts-de-Seine • Val-d'Oise

NORMANDIE

Normandie • Calvados • Eure • Manche • Orne • Seine-Maritime

NOUVELLE-AQUITAINE

Bordeaux • Dordogne • Gironde • Landes • Lot-et-Garonne • Pyrénées-Atlantiques

Limoges • Corrèze • Creuse • Haute-Vienne

Poitiers • Charente • Charente-Maritime • Deux-Sèvres • Vienne

OCCITANIE

Montpellier • Aude • Gard • Hérault • Lozère • Pyrénées-Orientales

Toulouse • Ariège • Aveyron • Haute-Garonne • Gers • Lot • Hautes-Pyrénées • Tarn • Tarn-et-Garonne

PAYS DE LA LOIRE

Nantes • Loire-Atlantique • Maine-et-Loire • Mayenne • Sarthe • Vendée

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Aix-Marseille • Alpes-de-Haute-Provence • Bouches-du-Rhône • Hautes-Alpes • Vaucluse

Nice • Alpes-Maritimes • Var

GUADELOUPE

GUYANE

MARTINIQUE

MAYOTTE

LA RÉUNION

La direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse propose diverses publications présentant les données statistiques complètes résultant d'enquêtes systématiques, mais aussi des séries d'indicateurs analytiques, des articles méthodologiques ou de synthèse, des résultats d'études ou de recherches.

Ces publications permettent, par-delà les données succinctes contenues dans *Repères et références statistiques*, d'aborder de façon plus approfondie le système éducatif de notre pays.



L'ÉTAT DE L'ÉCOLE

expose les principales données du système éducatif mises à jour annuellement : une analyse synthétique des coûts, des activités et des résultats de l'École, qui couvre tous les niveaux du système éducatif. Des indicateurs internationaux aident à mieux situer la France par rapport aux autres pays.



LES DOCUMENTS DE TRAVAIL DE LA DEPP présentent les résultats de travaux à caractère technique ou des exploitations statistiques détaillées non disponibles sur d'autres supports.



FILLES ET GARÇONS SUR LE CHEMIN DE L'ÉGALITÉ regroupe les principales statistiques sur les parcours scolaires comparés des filles et des garçons : résultats scolaires, choix d'orientation, poursuites d'études après le baccalauréat, insertion professionnelle. Des indicateurs internationaux situent la France au niveau européen et au sein de l'OCDE.



L'ÉDUCATION NATIONALE EN CHIFFRES

fait la synthèse des caractéristiques et des tendances du système éducatif français qui présente chaque année les chiffres-clés pour l'année scolaire écoulée.



GÉOGRAPHIE DE L'ÉCOLE

décrit le système éducatif en mettant en lumière les principales disparités territoriales à travers des indicateurs cartographiés et de courtes analyses.



L'EUROPE DE L'ÉDUCATION EN CHIFFRES

propose une grande variété d'indicateurs permettant de confronter les multiples dimensions en jeu dans la réussite éducative, et ce pour chacun des pays de l'Union européenne face à des objectifs communs désormais portés par des cibles chiffrées.



LES NOTES D'INFORMATION

font le point sur un des aspects récurrents ou ponctuels du système éducatif et donnent sous forme synthétique l'essentiel des dernières exploitations d'enquêtes et d'études.



Le **PANORAMA STATISTIQUE DES PERSONNELS DE L'ENSEIGNEMENT SCOLAIRE** est une nouvelle publication de la DEPP qui présente les informations statistiques disponibles les plus récentes sur les effectifs des personnels enseignants des secteurs public et privé sous contrat ainsi que des personnels non enseignants du secteur public.



Les articles de la revue **ÉDUCATION & FORMATIONS**, au travers d'études menées par des spécialistes, traitent des grands enjeux de l'éducation, de la formation professionnelle ou de la recherche.

VOUS RECHERCHEZ UNE INFORMATION STATISTIQUE ?

NOS SITES

education.gouv.fr/etudes-et-statistiques
enseignementsup-recherche.gouv.fr/statistiques
data.education.gouv.fr



RERS INTERACTIF

Les contenus de *Repères et références statistiques* sont ainsi mis à disposition en continu sur l'application RERS Interactif.

Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche participent au débat public général sur le système éducatif français en assurant l'accès des citoyens et des spécialistes aux informations et aux analyses qu'ils détiennent. À ce titre, ils encouragent la meilleure utilisation et la plus large diffusion possible des informations statistiques de cet ouvrage.

Consultez Repères et références statistiques
sur rers.depp.education.fr

→ téléchargez l'ouvrage au format **.pdf**

→ téléchargez les tableaux et graphiques au format **.xls**

Retrouvez sur les sites Internet du ministère l'ensemble des données publiques couvrant tous les aspects structurels de l'éducation et de la recherche :

- les derniers résultats d'enquêtes;
- les publications et rapports de référence;
- des données détaillées et actualisées;
- des répertoires, nomenclatures et de la documentation;
- des séries chronologiques (voir « Notes au lecteur »).

VOUS RECHERCHEZ UNE PUBLICATION OU DES DONNÉES PRODUITES PAR LA DEPP ?

Rendez-vous sur DEPPaDoc, le catalogue en ligne qui rassemble toutes les publications et archives de la statistique sur l'éducation et la formation : archives-statistiques-depp.education.gouv.fr

Besoin d'aide pour trouver une information ?
Envoyez un courriel à depp.rers@education.gouv.fr